
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1853.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LIII.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1853.

L'Architecture byzantine en France, par M. Félix de Verneilh. Un volume in-4°, avec planches, MDCCCLII.

PREMIER ARTICLE.

A-t-il existé en France une architecture byzantine? Le goût, le style, les usages de la Rome orientale se sont-ils, à certaines époques, introduits dans notre art de bâtir? Comment et dans quelle mesure cette influence s'est-elle manifestée? N'en trouve-t-on la trace que sur quelques points de notre sol, à l'exclusion de tous les autres? Peut-on la reconnaître, au contraire, un peu partout, bien qu'à des degrés différents? Telles sont les questions assez complexes, assez obscures, mais dignes d'attention, que nous suggère la récente publication de M. de Verneilh.

On sait qu'il fut un temps où tous nos monuments du moyen âge dont les arcades s'arrondissent en plein cintre étaient, chez nous, baptisés byzantins. Cela voulait-il dire qu'on les crût précisément d'origine orientale, de style et de travail néo-grecs? Nous ne l'affirmerions pas : personne, en ces matières, ne se piquait alors d'exactitude et de précision. Byzantin signifiait romain dégénéré, contemporain du Bas-Empire; c'était une idée générale de décadence plutôt qu'une indication d'origine qu'on pensait exprimer par ce mot. Plus tard, il y a vingt-cinq ans environ, on imagina d'emprunter à la philologie une manière nouvelle de désigner cette famille de monuments; on l'appela *romane*, et le mot fit promptement fortune. Il existe, en effet, une certaine analogie entre la décomposition du latin d'où est sorti notre idiome vulgaire

depuis le IXᵉ jusqu'au XIIᵉ siècle, et la transformation qu'a subie, dans nos contrées, l'architecture antique pendant la même période. Mais cette analogie, jusqu'où va-t-elle? La langue et l'architecture ont-elles suivi les mêmes phases? obéi aux mêmes influences? Est-ce des mêmes principes que procède leur transformation? Si, d'un côté comme de l'autre, le fondement principal, l'élément dominant, est sans contredit romain, les éléments accessoires ne sont-ils pas de nature et d'origine différentes? Sans insister quant à présent sur ces questions, nous nous bornerons à constater que, si le mot *byzantin*, pris à la lettre, donne lieu aux plus lourds contre-sens, le mot *roman*, quoique moins inexact, n'est pas non plus irréprochable; il a trop l'air de nier absolument ce que l'autre affirme outre mesure.

M. de Verneilh, en intitulant son livre : *L'architecture byzantine en France*, a-t-il eu dessein de rajeunir, de reprendre à son compte le vieux mot, le vieux système? Tant s'en faut, il se hâte de le dire. L'école à laquelle il appartient revendique sans cesse en faveur de la France, et souvent à juste titre, l'initiative de presque tous les styles qu'a vus fleurir notre moyen âge. Elle n'a donc aucun penchant pour les termes qui expriment l'idée d'une influence étrangère, et le mot *byzantin* lui paraît aussi impropre à caractériser notre architecture à plein cintre, que les mots *tudesque* ou *moresque* à qualifier notre style à ogives. La tendance naturelle de M. de Verneilh serait, à coup sûr, de ne voir du byzantin en aucun lieu de France; mais il habite et il connaît à fond une province où, pour n'en point voir, il faudrait fermer obstinément les yeux. Quiconque a seulement traversé le Périgord sait à quoi s'en tenir sur cette question, puisqu'il a nécessairement rencontré des monuments, encore debout et en plein soleil, qui reproduisent de la façon la moins équivoque quelques-uns des principaux caractères des types architecturaux favoris à l'Orient. C'est là un fait que M. de Verneilh se garde bien de méconnaître. Non seulement il l'admet; il en proclame les plus extrêmes conséquences : il croit, en Périgord, à l'influence des idées byzantines, il croit même à leur importation directe : il signale un édifice, un seul à la vérité, la cathédrale, ou, si l'on veut, la grande mosquée de Périgueux, qui lui paraît si complétement inspiré par les souvenirs d'Orient, qu'il le suppose de construction véritablement byzantine, c'est-à-dire bâti par des artistes *nés ou entièrement formés en Orient*. Mais il ne fait cette concession que pour en venir plus sûrement à ses fins; l'exception confirme la règle : il se croit mieux en mesure de nier l'existence d'un élément byzantin dans tout le reste de la France, après l'avoir ainsi affirmé sur un seul point. Il veut bien reconnaître

que ce monument unique a, soit dans son voisinage immédiat, soit dans les provinces limitrophes, donné naissance à des imitations; mais il trace le rayon au delà duquel ces imitations incomplètes et partielles cessent de se montrer et il en conclut qu'en dehors de ce rayon, c'est-à-dire sur tout le reste du sol français, on chercherait vainement un exemple d'architecture byzantine proprement dite, que tout au plus, çà et là, rencontre-t-on quelques traces extrêmement rares de l'esprit oriental dans les parties purement accessoires de l'architecture, dans les détails de l'ornementation.

Ce sont là des conclusions qu'on ne peut accepter sans réserve. Nous partageons, sur beaucoup de points, les idées de l'auteur, nous sommes tout aussi pénétré que lui du caractère évidemment exotique de la cathédrale de Périgueux, mais nous ne saurions en faire le type unique et nécessaire du style byzantin; encore moins pouvons-nous admettre que la configuration, le plan des édifices, constituent seuls l'architecture proprement dite, et que l'ornementation, surtout quand il s'agit de la classification des styles, ne soit qu'un accessoire secondaire et insignifiant. Nous croyons donc qu'en adoptant de confiance les conclusions de M. de Verneilh on risque, dans un sens, de dépasser un peu le but, et, dans l'autre, de rester un peu en deçà. Mais, avant d'expliquer notre pensée, ne faut-il pas avoir fait mieux connaître les idées de l'auteur? Il a droit qu'on en use sérieusement avec lui. Il n'écrit sur ces matières qu'avec conscience et réflexion. Les essais détachés qu'il a déjà publiés sont tous marqués à ce cachet, entre autres une excellente étude sur la cathédrale de Cologne, véritable service rendu à l'histoire archéologique. Ce n'est pas seulement l'antériorité de nos premiers monuments à ogives sur ceux de l'Allemagne que cet écrit démontre avec clarté, il établit la provenance directe et incontestable du chef-d'œuvre si justement cher à nos voisins : ce que le rapprochement des dates et la simple comparaison du dôme de Cologne avec la Sainte-Chapelle de Paris et la cathédrale d'Amiens permettaient jusque là d'affirmer, M. de Verneilh est parvenu à le prouver péremptoirement. Voyons donc si, dans ce nouvel ouvrage, produit de dix années d'études, il a donné d'aussi solides bases aux conclusions que nous venons d'indiquer.

Son premier soin est de définir ce qu'il entend par architecture byzantine. C'est, dit-il, l'architecture de l'ancien empire grec. « Les églises « byzantines sont celles qui furent bâties, depuis Justinien, là où ré« gnaient les empereurs grecs, là où dominait la civilisation byzantine[1]. »

[1] *Introduction*, p. 5.

c'est-à-dire non-seulement en Orient, mais sur une partie des côtes d'Italie. Quel est le caractère distinctif de ces édifices? Selon M. de Verneilh, « ce qu'ils ont de commun entre eux et d'exceptionnel à l'égard « des autres monuments chrétiens, ce qui leur assigne une place et un « style à part dans l'histoire de l'architecture, c'est avant tout LA COUPOLE. « Ils ont tous, et sauf des exceptions infiniment rares, ils ont seuls, dans « l'architecture chrétienne, la coupole pour principe générateur. La cou- « pole n'y est point un accident, une simple modification de la voûte....: « elle est constamment, systématiquement employée; elle fait la base « de toutes les combinaisons architecturales[1]. »

Ainsi, selon l'auteur, le signe caractéristique du monument byzantin, c'est la coupole. Mais il y a bien des genres de coupoles: les unes sont hémisphériques, les autres surbaissées; quelques-unes s'élèvent et s'enflent jusqu'à simuler une sphère tronquée seulement à sa base. Sans parler de ces différences de forme, il existe pour les coupoles une autre cause de diversité : elles se distinguent essentiellement par la nature de leurs supports. Les unes sont assises tout simplement sur un plan circulaire, ce qui n'exige aucun artifice de construction ; d'autres reposent sur un octogone, quelques-unes sur un hexagone, d'autres enfin sur un carré. L'octogone offrant des points d'appui multipliés, les porte-à-faux intermédiaires n'ont jamais une portée très-grande, et sont faciles à racheter. La difficulté augmente avec l'hexagone, elle s'accroît considérablement avec le carré; en effet, dans cette dernière combinaison, la coupole ne repose directement que sur un seul point de chacune des faces du carré, et toutes les autres parties de son périmètre sont suspendues dans le vide : il faut donc que, des quatre angles du carré, s'élancent des encorbellements triangulaires, très-justement nommés pendentifs, lesquels se projettent sur le vide et saisissent en s'épanouissant toutes les parties de la coupole qui ne sont pas directement soutenues. Ces diverses espèces de coupoles sont-elles toutes également byzantines? M. de Verneilh ne le croit pas: il ne reconnaît véritablement pour telles que les coupoles inscrites dans un carré, les coupoles à quatre pendentifs en sections de sphère. Celles-là seules, selon lui, dénotent dans un monument l'origine byzantine. Il ne va pas jusqu'à prétendre que, sous les empereurs grecs, on n'en ait jamais construit d'autres: ce serait, chose impossible, rayer de la liste des édifices byzantins et Saint-Vital de Ravenne, dont la coupole repose sur un octogone, et le Saint-Sépulcre, et bien d'autres construc-

[1] *Introduction*, p. 6.

ments, soit d'Asie soit d'Europe, qui appartiennent authentiquement au style oriental, et dont les coupoles s'élèvent sur un plan polygonal ou circulaire. Ce que M. de Verneilh se borne à soutenir, c'est que, postérieurement à la construction de Sainte-Sophie, les usages changèrent en Orient; que cette immense coupole, soutenue dans les airs par ces quatre pendentifs les plus évidés et les plus hardis qui se puissent voir, frappa d'une telle admiration les architectes grecs, que tous ils s'attachèrent à l'imiter, et que, depuis cette époque, ils en ont constamment et fidèlement reproduit, bien qu'à une échelle généralement plus petite, le plan et le mode de construction[1].

Cette opinion doit s'être formée chez l'auteur, nous le supposons du moins, à la vue d'un assez grand nombre de coupoles à pendentifs sphériques dessinées récemment en Grèce par quelques explorateurs habiles, entre autres par M. Albert Lenoir[2]. Nous reconnaissons toute la valeur de ces exemples, et nous penchons à croire exacte l'assertion de M. de Verneilh; mais, si, dans tous ces dessins, la coupole est inscrite dans un carré, s'ensuit-il que ce soit là, en Orient, depuis le règne de Justinien, une règle générale et sans exception? Nous ne saurions le dire, et nous aurions voulu que, sur ce point, M. de Verneilh ne fût pas seulement affirmatif, et nous donnât plus explicitement les motifs de sa conviction.

Voici un second point qui nous inspire des doutes plus sérieux, et au sujet duquel le défaut d'explications nous semble encore plus regrettable. Pour qu'une coupole soit vraiment byzantine, il ne suffit pas, se-

[1] On pourrait objecter que Saint-Vital de Ravenne ne passe pas pour avoir été bâti antérieurement à Sainte-Sophie. La tradition la plus généralement établie veut que Saint-Vital ait été fondé en 547. Or la première dédicace de Sainte-Sophie eut lieu vers l'an 538, cinq ans, onze mois et dix jours après la pose de la première pierre. Justinien avait commencé les travaux quarante jours après l'incendie de la primitive église dédiée à Sainte-Sophie, incendie qui éclata pendant la grande émeute des bleus et des verts. Cette émeute remonte aux premières années du règne de Justinien, environ à l'an 532. (V. Procope et Paulus Silentiarius.) L'esprit d'imitation dont parle M. de Verneilh n'avait donc pas fait de très-rapides progrès, puisque, au bout de dix ans, il n'était pas encore parvenu à Ravenne, malgré les rapports continuels qu'entretenait cette ville avec Constantinople. La coupole de Saint-Vital diffère essentiellement de celle de Sainte-Sophie quant à la manière dont elle est soutenue. Le fait est certain, mais l'une est-elle plus byzantine que l'autre? Voilà ce qui peut sembler douteux. — [2] Voyez, dans la collection de M. Jules Gailhabaud (*Monuments anciens et modernes*), quelques-uns de ces dessins de M. Albert Lenoir reproduits avec finesse et précision par la gravure. Voyez notamment trois planches sur l'église du *Théotocos*, à Constantinople; deux planches sur le *Catholicon*, ancienne cathédrale d'Athènes; une planche sur l'église de Saint-Taxiarque à Athènes.

lon M. de Verneilh, qu'elle soit inscrite dans un plan quadrangulaire, et qu'elle repose sur des pendentifs; il faut surtout qu'elle ne soit pas unique. Une seule coupole dans un édifice, cela, dit-il, se rencontre partout en Occident. Lors donc que, dans l'intérieur d'une église, vous voyez, soit à la base d'une tour, soit à l'intersection des nefs, une coupole ou calotte hémisphérique plus ou moins prononcée, il ne faut pas vous imaginer qu'il y ait là le moindre indice d'une influence orientale. Les coupoles ne sont byzantines que quand elles se multiplient dans un même édifice, quand elles forment une série. Cette seconde condition, M. de Verneilh la croit plus essentielle encore que la première: il connaît, dans le Périgord et dans l'Angoumois, d'innombrables coupoles à pendentifs sphériques; mais, attendu qu'elles sont isolées et ne forment pas une série, il n'en tient aucun compte, ou, du moins, il les regarde comme purement occidentales.

Nous devons l'avouer, les preuves nous manquent absolument pour justifier cette théorie. Nous savons bien qu'il n'y a pas la moindre analogie entre la coupole byzantine et ces simulacres de coupoles produits dans un grand nombre de nos églises d'Occident par l'évidement de la base des clochers ou par l'intersection des nefs. Supposer à ces accidents de nos constructions indigènes une origine orientale, ce serait la plus évidente méprise; mais, dans un monument couronné par une véritable coupole, par une coupole ne servant point de base à une tour, reposant sur quatre grands arcs et sur quatre pendentifs, rappelant, en outre, par d'autres signes extérieurs, les constructions d'Orient, faut-il refuser d'admettre la moindre influence orientale, par la seule raison que cette coupole n'a point de compagne et ne fait pas partie d'une série? voilà la question. Or, sur quoi se fonder pour soutenir l'affirmative? est-ce encore sur l'exemple de Sainte-Sophie? Mais ce type vénérable de l'architecture byzantine est précisément surmonté d'une coupole unique suspendue entre deux absides: il faut donc mettre de côté Sainte-Sophie. S'autorise-t-on des églises plus récemment construites et encore debout en Orient? Mais les dessins qui nous les font connaître, ceux-là mêmes qu'on invoquait tout à l'heure, sont ici des témoins incommodes. Ils nous montrent sans doute quelques églises à plusieurs coupoles; mais combien n'en reproduisent-ils pas qui n'en ont qu'une seule, placée généralement au centre de l'édifice, et, dans ce nombre, il faut ranger un des plus intéressants monuments de la Grèce chrétienne, la cathédrale d'Athènes?

Il n'est donc pas possible d'accepter comme nécessaire une loi si souvent transgressée; jusqu'à preuve contraire nous la tenons pour dou-

teuse. Qu'une série de coupoles dans un même édifice soit l'indice à peu près infaillible d'une influence orientale, nous en tombons d'accord; mais que cette influence ne puisse jamais se révéler, sans l'accomplissement rigoureux de cette condition, voilà ce qui nous semble contestable, et ce qui aurait besoin d'être établi plus solidement.

Sans insister davantage sur le côté hasardé de cette théorie, achevons d'en suivre le développement.

L'auteur, après avoir posé la règle, passe à l'application : il cherche un monument où soient fidèlement observées les deux conditions sans lesquelles il n'est point, selon lui, d'architecture byzantine; et il s'arrête devant Saint-Marc de Venise.

D'où vient ce choix? nous le dirons tout à l'heure. Saint-Marc n'est assurément pas, aux yeux de M. de Verneilh, le type par excellence des monuments byzantins, puisque, d'après sa propre définition, les églises byzantines sont celles qui furent bâties, depuis Justinien, dans les lieux où régnaient les empereurs grecs; telle n'était pas Venise au x[e] siècle. Il est bien vrai, comme une note nous le rappelle, que, jusqu'en 998, les doges envoyèrent tous les ans un manteau de drap d'or aux empereurs de Constantinople; mais c'était un tribut de pure déférence, à peine commémoratif d'une ancienne domination. Dès le temps de Charlemagne, et, à plus forte raison, sous les Othon, l'État de Venise ne relevait en réalité que de l'empire d'Occident. Seulement on peut dire qu'à défaut d'une domination réelle, Byzance, par sa civilisation et par son mouvement commercial, exerçait encore à Venise une influence presque souveraine au temps où le doge Orseolo relevait de ses ruines la chapelle ducale. Venise avait, en grande partie, hérité de Ravenne : depuis un siècle environ, depuis la chute définitive de l'exarchat, l'ancienne métropole de l'empire grec en Italie avait vu son port s'envaser, son commerce décliner, ses liens avec l'Orient se briser, et son gouvernement tomber aux mains de factions intérieures animées d'un esprit purement local; Venise, au contraire, était devenue pendant ce temps un des principaux entrepôts des richesses et des idées de l'Orient. Mais ce n'était pas un privilége qu'elle seule possédât : bien d'autres cités maritimes de la Péninsule entretenaient avec les rives du Bosphore des relations également actives, et la civilisation byzantine était en ce temps-là à Ancône, à Pise, à Gênes, presque en même faveur qu'à Venise. Les monuments que ces diverses villes ont construits à peu près vers l'époque où s'élevait Saint-Marc pourraient donc bien aussi avoir reçu leur part de ces influences orientales qui régnaient incontestablement à Venise; mais, ni dans le dôme de Pise, ni dans Saint-Cyriaque d'Ancône, il n'y a de

coupoles en séries; tout au plus la coupole s'y montre-t-elle isolée et à l'intersection des nefs. Dès lors, M. de Verneilh, fidèle à son principe, n'a que faire de ces monuments, et peu lui importe de savoir s'il s'y rencontre quelque part la trace de l'esprit oriental; il s'attache exclusivement à Saint-Marc, parce que là se présentent des coupoles à pendentifs, des coupoles en séries, et, avant tout, parce que les dispositions essentielles du plan et la manière dont sont groupées les coupoles se trouvent exactement reproduites dans le monument que M. de Verneilh a principalement en vue, dans la cathédrale de Périgueux.

Voilà pourquoi, au lieu de prendre pour modèle un édifice d'Orient, il choisit de préférence la chapelle des doges de Venise. Il n'a pas, encore un coup, la prétention d'en faire le *spécimen* accompli de l'architecture byzantine; tout au contraire, il convient que le plan de Saint-Marc, quoique beau et régulier, est en quelque sorte exceptionnel, et que les architectes néo-grecs ne doivent pas en avoir fait grand usage, puisque, dans toutes les constructions encore debout sur le sol de l'ancien empire grec, on n'en saurait trouver une entièrement semblable à Saint-Marc, c'est-à-dire composée de cinq coupoles rangées dans le même ordre. C'est là pour M. de Verneilh un argument qui l'autorise à voir dans la cathédrale de Périgueux la copie pure et simple de Saint-Marc de Venise; plus le plan est exceptionnel, moins la ressemblance entre les deux édifices lui semble fortuite; elle ne peut provenir, selon lui, que d'une imitation directe et spéciale, de même que toutes les églises à coupoles plus ou moins voisines de notre cathédrale n'en peuvent être à leur tour que des imitations. Par là M. de Verneilh exclut toute idée d'une influence, même faible et éloignée, mais générale, de l'Orient sur l'Occident, et il circonscrit la question de l'architecture byzantine en France dans les limites où il veut la tenir. Il insiste donc sur ce fait que Saint-Marc, tout en étant d'architecture essentiellement byzantine, est un édifice à part, dont le plan n'a rien de banal ni d'ordinaire en Orient.

Bien des gens croient le contraire par cette seule raison que les coupoles de Saint-Marc sont disposées en forme de croix grecque; mais M. de Verneilh ne tombe pas dans cette erreur. En admettant qu'il y eût véritablement une croix grecque, ce ne serait point celle qui est ainsi dénommée, mais bien plutôt la croix à double croisillon, cette croix que, depuis le XVIe siècle, on s'est accoutumé, chez nous, à nommer la croix de Lorraine. Celle-là est d'un constant usage en Orient, non pas dans les plans d'églises, mais dans les cérémonies du culte; tandis que la croix à quatre branches égales n'apparaît guère que comme motif d'or-

nementation, ce qui rend difficile à comprendre d'où lui est venu ce nom si généralement admis de croix grecque. On peut voyager longtemps en Grèce et visiter beaucoup d'églises sans en rencontrer une dont les parois extérieures figurent la croix grecque. Il s'en trouve pourtant, seulement leur aspect est tout autre que celui de Saint-Marc, car, au lieu d'avoir une coupole pour chaque branche de la croix, plus une coupole centrale au point d'intersection, elles ne sont, en général, surmontées que d'une seule coupole placée soit à l'extrémité, soit au centre de l'église.

Est-ce donc à Venise, et quatre siècles après Justinien, que ce plan de Saint-Marc est apparu pour la première fois dans le monde? Ce n'est pas là ce qu'entend M. de Verneilh : autant il a pris soin de faire de la chapelle ducale un édifice à part et unique en son genre, autant il tient à ne laisser aucun doute sur sa légitimité byzantine. Il se hâte donc de rappeler qu'à défaut d'exemples encore debout, l'idée mère, le prototype de Saint-Marc, a survécu dans les écrits de Procope. L'historiographe de Justinien ne nous parle pas seulement de Sainte-Sophie; il décrit une autre église dédiée par l'empereur aux saints Apôtres, et bâtie sous ses yeux avec presque autant de soins et de dépenses. La description de Procope est conçue en termes intelligibles, chose assez rare dans les anciens écrits parlant d'architecture : elle nous montre le centre de l'édifice recouvert, comme à Sainte-Sophie, d'une coupole de même forme, mais de moindre dimension[1]; puis à l'est, à l'ouest, au midi et au nord de cette partie centrale, quatre autres coupoles semblables à la première[2] : c'est bien là, comme à Saint-Marc, une croix à quatre branches. Les deux branches transversales, dit aussi Procope, sont de même longueur, mais celle qui se dirige vers l'Occident est un peu plus allongée que les autres, tout juste assez pour qu'il y ait forme de croix[3]. D'où il suit qu'au temps de Justinien l'idée d'une croix à quatre branches absolument égales n'existait pas chez les Grecs : ils donnaient au pied de la croix moins de longueur que dans les églises latines; mais, à Constantinople aussi bien qu'à Rome, toute croix devait avoir un pied.

[1] *Τῆς δὲ ὀροφῆς τὰ μὲν τοῦ ἱερατείου καλουμένου καθύπερθεν τῷ τῆς Σοφίας ἱερῷ κατά γε τὰ μέσα ἐμφερῆ εἴργασται, πλήν γε δὴ ὅτι ταῦτα ἐκείνων ἐλασσοῦσθαι μεγέθει συμβαίνει. Procopii de ædificiis*, I, 4. (Édition de Bonn, t. III, p. 188.) — [2] *Τὸ μὲν οὖν τῆς ὀροφῆς μέσον τῇδε πεποίηται· κατὰ δὲ τὰς πλευρὰς τέσσαρας οὔσας, ἧπέρ μοί εἴρηται, κατὰ ταὐτὰ τῷ μέσῳ τὸ μέγεθος εἴργασται... Id. loc. cit.* — [3] *Καὶ αὐτοῦ αἱ μὲν ἐφ' ἑκάτερα πλευραὶ τῆς ἐν τῷ ἐγκαρσίῳ κειμένης εὐθείας ἴσαι ἀλλήλαις τυγχάνουσιν οὖσαι, τῆς μέντοι ὀρθῆς ἡ πρὸς δύοντα ἥλιον ἐς τόσον τῆς ἑτέρας πεποίηται μείζων ὅσον ἀπεργάσασθαι τὸ τοῦ σταυροῦ σχῆμα. Id. id.*

Cette légère différence de longueur, signalée par Procope dans une des branches de l'église des Saints-Apôtres, se retrouve à Saint-Marc de Venise. On ne s'en aperçoit pas, au premier coup d'œil, en entrant dans l'église, mais, à la vue du plan, il est clair que la coupole de l'ouest, égale à celle du centre, est d'un diamètre plus grand que les trois autres. M. de Verneilh trouve dans cette particularité même, un motif de plus d'étroite parenté entre l'église de Justinien et la chapelle d'Orseolo; mais en même temps il convient qu'en traversant les siècles, l'idée première a dû s'abâtardir, car Procope tombe en extase devant la grandeur et la hardiesse du temple des Saints-Apôtres, devant la légèreté de ses coupoles poussée jusqu'au manque apparent de solidité[1], et telles ne sont pas assurément les coupoles de Saint-Marc; elles ont peu de grandeur, et les arcs qui les soutiennent sont suffisamment épais pour convaincre le plus timide spectateur de leur évidente solidité. Il y a donc lieu de croire, ou que des copies successives, aujourd'hui disparues, ont modifié peu à peu le type primitif et qu'il est arrivé ainsi altéré à Venise, ou que, faute d'avoir été copiée pendant plus de quatre siècles, l'œuvre d'Anthémius de Tralles et d'Isidore de Milet n'a pu être, à si longue distance, qu'imparfaitement comprise et imitée.

Quoi qu'il en soit, le plan de Saint-Marc, tel qu'il est, n'en doit pas moins passer pour byzantin le plus légitimement du monde. A défaut du texte de Procope, le monument lui-même nous dirait son origine. Aussi, tout en nous réservant de signaler, même dans ses parties primitives, bien des caractères mixtes, bien des signes d'une influence étrangère à l'Orient, nous ne croyons pas que, dans l'Europe occidentale, il y ait un monument qui, par son aspect général et l'ensemble de sa structure, se rapproche davantage de la véritable architecture byzantine.

Si donc un édifice presque en tout point semblable à celui-là, à la seule exception de la qualité des matériaux et de la richesse de la décoration, un monument vêtu de bure au lieu de drap d'or, mais de même stature, de même forme, de même caractère, se présentait à vous, non plus aux bords de l'Adriatique, et sous l'éclat de ce soleil qui est déjà le soleil d'Orient, mais au milieu de la France, au cœur de l'Aquitaine, à l'ombre des noyers et des châtaigniers, pourriez-vous en croire vos yeux? Eh bien, ce n'est ni un rêve ni un jeu d'imagination : ce monument existe. Nous nous portons volontiers garants de M. de Verneilh et de sa description : le patriotisme local n'a point altéré sa vue.

[1] *Τό τε σφαιροειδὲς κυρτούμενον ὕπερθεν μετεωρίζεσθαι που δοκεῖ καὶ οὐκ ἐπὶ σΊερρᾶς τῆς οἰκοδομίας ἑσΊάναι, καίπερ ἀσφαλείας εὖ ἔχον. Procopii de ædificiis*, I, 4.

Voilà bientôt vingt ans que pour la première fois nous entrâmes dans cette cathédrale de Périgueux, et aucun souvenir ne nous est plus présent, tant fut grande notre surprise à l'aspect de ces coupoles et de cette ordonnance si insolite dans nos climats. Ce qui n'est guère moins étonnant, c'est qu'un fait si étrange et si visible soit aujourd'hui presque entièrement inconnu! Encore s'il n'était question que d'un seul monument isolé, perdu dans le fond d'une province, on comprendrait qu'il échappât à l'attention; mais, outre cette abbaye de Saint-Front, aujourd'hui cathédrale, une autre église à Périgueux est également couronnée de coupoles, moins nombreuses, mais de même caractère; puis, dans tout le voisinage, des monuments de second ordre se conforment aussi à ce genre de construction; puis, enfin, on en trouve des exemples plus éclatants et sur une plus vaste échelle dans des villes importantes et souvent visitées, à Cahors, à Angoulême. Il y a là tout un ensemble, tout un groupe de faits aussi curieux que rares, n'attendant que des observateurs pour devenir un sujet inépuisable de recherches, d'études et de comparaisons. Eh bien, nous le demandons, combien de gens sont dans le secret? combien, non-seulement en France, mais dans les pays voisins où cette branche de la science historique est plus cultivée que chez nous?

C'est pour remplir cette lacune que M. de Verneilh s'est mis courageusement à l'œuvre. La partie théorique de son livre n'en est pas, à vrai dire, la partie principale : son but, sa véritable ambition, est de décrire et de mettre en lumière des monuments qui lui sont chers et dont il comprend l'inestimable prix. Il s'attache naturellement de préférence à celui qui domine tous les autres, qui est à la fois le plus complet et le plus original. La monographie de Saint-Front, voilà le fond de son ouvrage; monographie méthodique, patiente, aussi claire que peuvent l'être les descriptions d'architecture, et rendue de temps en temps d'une lucidité parfaite par quelques planches finement touchées, que l'auteur entremêle à son texte. Quand il nous a ainsi décrit, dans tous les sens et sous toutes ses faces, ce vaste monument, il passe à ceux qui lui font cortége, et nous donne des descriptions moins détaillées, mais suffisantes, soit des grandes églises de Cahors, d'Angoulême, de Souillac, de Fontevrault, soit d'un très-grand nombre d'autres moins importantes, moins connues parce qu'elles sont moins accessibles, et dont la révélation n'est due qu'à son zèle et à la persévérance de ses investigations.

Nous perdrions de vue notre but, nous qui ne voulons ici que tracer quelques vues sommaires et générales, si nous suivions pas à pas l'auteur dans cette copieuse moisson de faits particuliers. Il faut pour-

tant, dans l'intérêt même des observations que nous aurons à présenter, signaler les traits principaux et de Saint-Front et des églises qui l'environnent, et de celles qui, plus au loin, semblent encore l'avoir pris pour exemple.

L. VITET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Traité de la vieillesse, etc., par M. Reveillé-Parise, membre de l'Académie de médecine, etc.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

De la longévité humaine.

Quelle est la durée naturelle, ordinaire, normale, de la vie de l'homme? Telle est la question que je me propose d'examiner dans cet article.

« L'homme qui ne meurt pas de maladies accidentelles, dit Buffon, « vit partout quatre-vingt-dix ou cent ans[2]. »

« Si l'on fait réflexion, ajoute-t-il, que l'Européen, le Nègre, le Chinois, « l'Américain, l'homme policé, l'homme sauvage, le riche, le pauvre, « l'habitant de la ville, celui de la campagne, si différents entre eux par « tout le reste, se ressemblent à cet égard, et n'ont chacun que la même « mesure, le même intervalle de temps à parcourir depuis la naissance « jusqu'à la mort, que la différence des races, des climats, des nourri- « tures, des commodités, n'en fait aucune à la durée de la vie,.... on « reconnaîtra que la durée de la vie ne dépend ni des habitudes, ni des « mœurs, ni de la qualité des aliments, que rien ne peut changer les « lois de la mécanique qui règlent le nombre de nos années[3]..... »

Buffon a raison. La durée de la vie ne dépend ni du climat, ni de la nourriture, ni de la race; elle ne dépend de rien d'extérieur; elle ne dépend que de la constitution intime, et, si je puis ainsi parler, que de la vertu intrinsèque de nos organes.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1852, page 733. — [2] T. II, p. 172. — [3] T. II, p. 571.

Tout, dans l'économie animale, est soumis à des lois fixes.

Chaque espèce a sa taille distincte. Le *chat* et le *tigre* sont deux espèces très-voisines, très-semblables par leur organisation tout entière; cependant le *chat* garde toujours sa taille de *chat*, et le *tigre* sa taille de *tigre*.

Chaque espèce a sa durée déterminée de *gestation*. Dans l'espèce du *lapin*, la gestation dure 30 jours; dans celle du *cochon d'Inde*, 60; la *chatte* porte 56 jours; la *chienne*, 64; la *lionne*, 108, etc., etc.

Nous verrons tout à l'heure que chaque espèce a sa durée particulière d'*accroissement*.

Comment donc, si toutes ces choses: la taille, la gestation, l'accroissement, etc., ont leur durée réglée et marquée, la *vie* n'aurait-elle pas aussi la sienne?

Buffon a également raison, lorsqu'il dit que la durée naturelle de la vie de l'homme est de quatre-vingt-dix ou cent ans. Nous voyons, tous les jours, des hommes qui vivent quatre-vingt-dix et cent ans. Je sais bien que le nombre de ceux qui vont jusque-là est petit, relativement au nombre de ceux qui n'y vont pas; mais enfin, on y va. Et de ce qu'on y va quelquefois, il est très-permis de conclure qu'on y irait plus souvent, qu'on y irait souvent, si des circonstances accidentelles et extrinsèques, si des causes *troublantes* ne venaient à s'y opposer.

La plupart des hommes meurent de maladies: très-peu meurent de vieillesse proprement dite. L'homme s'est fait un genre de vie artificiel, où le moral est plus souvent malade que le physique, et où le physique même est plus souvent malade qu'il ne le serait dans un ordre d'habitudes plus sereines, plus calmes, plus constamment et plus judicieusement laborieuses. « L'homme périt à tout âge, dit Buffon, au lieu que « les animaux semblent parcourir d'un pas égal et ferme l'espace de la « vie..... Les passions et les malheurs qu'elles entraînent influent sur « la santé et dérangent les principes qui nous animent: si l'on observait « les hommes, on verrait que presque tous mènent une vie timide et « contentieuse, et que la plupart meurent de chagrin [1]. »

Nous venons de voir l'opinion de Buffon. De Buffon, passons à Haller. Au jugement du naturaliste joignons le jugement du physiologiste.

« L'homme doit être placé, dit Haller, parmi les animaux qui vivent « le plus longtemps, ce qui rend bien injustes nos plaintes sur la briè« veté de la vie [2]. »

[1] T. IV, p. 48. — [2] *Elementa physiologiæ*, T. VIII, lib. xxx, p. 95.

Il se demande d'abord quelle peut être la limite extrême de la vie de l'homme; et son avis est que l'homme ne vit guère moins de deux siècles : *Non citra alterum seculum ultimus terminus vitæ humanæ subsistit*, dit-il [1].

Il avait rassemblé un grand nombre d'exemples de *longues vies :* il en compte plus de mille de 100 à 110 ans; soixante-deux, de 110 à 120; vingt-neuf, de 120 à 130; quinze, de 130 à 140; six, de 140 à 150; un, de 152; et un, de 169.

Je m'arrête un moment à l'exemple de cent cinquante-deux ans, parce qu'il ne peut être révoqué en doute : il eut pour témoin Harvey.

Thomas Parre était du comté de Shrop, sur les confins du pays de Galles. Devenu fameux par son grand âge, le roi Charles I[er] désira le voir. On le fit venir à la cour; et là, pour lui faire fête, on le fit trop manger : il mourut d'indigestion. Harvey le disséqua. Tous ses viscères étaient parfaitement sains; les cartilages de ses côtes n'étaient pas ossifiés, etc.; il aurait pu vivre encore plusieurs années : il était *mort d'accident*.

Haller se demande ensuite quelle est la durée naturelle, c'est-à-dire ordinaire, régulière, normale, de la vie de l'homme; il accumule les faits, et finit par conclure que cela n'est pas facile à dire : *Annos definire*, dit-il, *erit difficilius* [2].

Haller avait prodigieusement lu; il cite beaucoup et décide peu.

Buffon avait peu lu : il se borne, en chaque genre, à deux ou trois auteurs principaux. En revanche, il leur prend tout : il cherche plus à penser qu'à s'instruire; il étudie moins qu'il n'imagine, mais il a du coup d'œil, de l'élan, de la décision, de la hardiesse, toutes choses qui s'obscurcissent et s'effacent de plus en plus dans le savant Haller, à mesure qu'il étend son érudition et multiplie ses lectures.

Haller et Buffon admettent, tous deux, la possibilité des *longues vies* d'avant le déluge. Le fait admis, Buffon se hâte de l'expliquer par un système; Haller se borne à citer le système de Buffon et celui de quelques autres.

On connaît le système de Buffon.

Avant le déluge, la terre était moins solide et moins compacte qu'elle ne l'est aujourd'hui, « parce que la gravité n'agissait que depuis peu de « temps; » la terre étant moins solide, toutes ses productions avaient moins de consistance; le corps de l'homme, en particulier, était plus ductile, plus souple, plus susceptible d'extension; il pouvait donc croître

[1] *Elem. physiol.* t. VIII, lib. xxx, p. 96. — [2] *Ibid.* t. VIII, lib. xxx, p. 96.

pendant plus longtemps : l'homme n'arrivait à la puberté qu'à cent trente ans, au lieu d'y arriver à quatorze; et dès lors tout se concilie, car, en multipliant ces deux nombres, cent trente et quatorze, par le même nombre, c'est-à-dire par 7, « on voit, dit Buffon, que la vie des « hommes d'aujourd'hui étant de quatre-vingt-dix-huit ans, celle des « hommes d'alors devait être de neuf cent dix ans[1]. »

Ce qu'il y a de singulier, c'est que Buffon, qui donne ici sérieusement ce système, parce qu'il le donne comme de lui, s'en était moqué dans Woodward, de qui il le tire.

« Quand on demande à cet auteur, dit Buffon, comment toute la « terre a pu être dissoute, il répond qu'il n'y a qu'à imaginer que, dans « le temps du déluge, la force de la gravité et de la cohérence de la « matière a cessé tout à coup... Mais, lui dit-on, si la force qui tient « unies les parties de la matière a cessé, pourquoi les coquilles n'ont-« elles pas été dissoutes comme tout le reste?... Il n'y a, répond-il, « qu'à supposer que la force de la gravité et de la cohérence n'a pas « cessé entièrement, mais seulement qu'elle a diminué assez pour dé-« sunir toutes les parties des minéraux, mais pas assez pour désunir « celles des animaux[2]... »

Vers le milieu du dernier siècle, au moment où l'on jouissait le plus doucement de tous les bienfaits de la vie civilisée, on se prit d'enthousiasme pour la vie sauvage.

Jean-Jacques Rousseau s'écria qu'il fallait *arracher les pieux, combler les fossés*, et revenir bien vite à la condition des bêtes, qui *ne craignent que la douleur et la faim*[3]. Diderot et Jean-Jacques Rousseau en dirent bien d'autres. On peut, du moins, citer ce que disait Buffon :

« Un sauvage absolument sauvage, tel que l'enfant élevé avec les « ours dont parle Connor, le jeune homme trouvé dans les forêts de « Hanovre, etc., serait un spectacle curieux pour un philosophe: il « pourrait, en observant son sauvage, évaluer au juste la force des ap-« pétits de la nature; il y verrait l'âme à découvert, il en distinguerait « tous les mouvements naturels, et peut-être y reconnaîtrait-il plus de « douceur, de tranquillité et de calme que dans la sienne, peut-être « verrait-il clairement que la vertu appartient à l'homme sauvage plus « qu'à l'homme civilisé, et que le vice n'a pris naissance que dans la « société[4]. »

J'ai d'abord à faire remarquer que les prétendus sauvages dont parle

[1] T. II, p. 573. — [2] T. Ier, p. 187 — [3] *Disc. sur l'inégalité*, etc. — [4] T. III, p. 492.

Buffon étaient tout simplement des idiots. Blumenbach a éclairci l'histoire du *jeune homme trouvé dans les forêts de Hanovre :* c'était un jeune sourd-muet qui avait été chassé de la maison paternelle par une marâtre [1].

L'enfant élevé avec les ours dont parle Connor, l'auteur fameux de la *Médecine mystique*, n'avait (c'est Connor lui-même qui nous le dit) ni *raison* ni *langage*, ni même *voix humaine : Neque rationis, neque loquelæ, imo neque vocis humanæ usu gaudebat* [2]. Comment Buffon aurait-il pu *voir à découvert* l'âme de ce pauvre enfant? Et puis, quel garant que Connor!

Tout cela n'a pas empêché Condillac de faire de longs raisonnements sur l'*enfant* dont parle Connor. « Un enfant élevé parmi des ours imi« terait, dit Condillac, les ours en tout, aurait un cri à peu près sem« blable au leur, et se traînerait sur les pieds et sur les mains. Nous « sommes si fort portés à l'imitation que peut-être un Descartes à sa « place n'essayerait pas seulement de marcher sur ses pieds [3]. »

Condillac va trop loin. Ici l'imitation n'a que faire : l'attitude, dans chaque espèce, ne dépend que de la structure; l'homme marche naturellement sur ses pieds, et, pour *essayer* de se tenir debout, il n'a pas eu besoin, grâce au ciel, de tout l'esprit d'un Descartes.

L'*état sauvage* nous est aujourd'hui parfaitement connu. Indépendamment des récits fidèles qui nous sont venus de toutes parts, nous avons vu à Paris plusieurs sauvages. J'ai pu en étudier quelques-uns.

Ces pauvres gens vivent tout nus, sans demeure, sans habitation fixe, sans autre subsistance que celle de leur chasse : quand la chasse est abondante, ils mangent beaucoup; quand la chasse manque, ils supportent la faim tristement, avec impatience; il leur est même arrivé quelquefois de se manger entre eux.

Je ne leur ai trouvé d'autres désirs que les désirs qu'inspirent des besoins physiques; point de religion, point de mœurs; des habitudes plutôt que des règles; des liens de famille très-relâchés; le seul amour maternel toujours agissant et sa douce influence toujours respectée : « Nous sommes restés jusqu'à midi à la porte de la cabane, dit M. de « Châteaubriand; le soleil était devenu brûlant. Un de nos hôtes s'est « avancé vers les petits garçons et leur a dit : *Enfants, le soleil vous man-*

[1] Voyez mon *Éloge historique de Blumenbach.* — [2] *Evangelium medici, seu medicina mystica : De suspensis naturæ legibus, sive de miraculis, etc.*, p. 133. — [3] « . . . . . Je n'avance pas de simples conjectures. Dans les forêts qui confinent la « Lithuanie et la Russie, on prit, en 1694, un jeune homme d'environ dix ans qui « vivait parmi les ours. . . » *Essai sur l'origine des conn. hum.* sect. IV, ch. II.

« *gera la tête, allez dormir.* Ils se sont tous écriés : *C'est juste.* Et, pour « toute marque d'obéissance, ils ont continué de jouer....

« Les femmes se sont levées;.... elles ont appelé la troupe obstinée, « en joignant à chaque nom un mot de tendresse. A l'instant, les enfants « ont volé vers leurs mères comme une couvée d'oiseaux[1]. »

Et cependant ces sauvages, je parle des *plus absolument sauvages*, comme dit Buffon, je parle des *Botécoudos*[2], ces hommes sans religion, sans mœurs, sans règles; ces hommes qui semblent avoir tout perdu de la condition humaine, ou, plus exactement, qui semblent n'en avoir encore rien acquis, ces hommes recèlent tous dans le fond du cœur le germe d'une foi cachée, et comme le pressentiment obscur d'une autre vie, car ils croient qu'ils seront transformés après leur mort en bons ou en mauvais *génies*, selon qu'ils se seront bien ou mal conduits, et ils ne croient point cela pour leurs animaux.

Dans l'admiration où l'on était pour l'*état sauvage*, on ne manqua pas de vouloir y rattacher, comme on pense bien, tous les avantages, et particulièrement le plus estimé de tous, celui de la *longue vie*. La vérité est pourtant que peu de sauvages meurent de leur mort naturelle; presque tous meurent d'accidents, de faim, de coups, de blessures, de la morsure des serpents venimeux, etc.

Je reviens à la question précise de la *longévité humaine*.

Cette question peut être traitée de deux manières : ou *historiquement*, et c'est ainsi qu'Haller et Buffon l'ont traitée; ou *physiologiquement*, et c'est alors une question toute nouvelle.

Haller et Buffon cherchent *historiquement*, c'est-à-dire par l'énumération et la comparaison des faits, quel est le terme naturel, ordinaire, normal, de la vie de l'homme, et ils le placent entre 90 et 100 ans. Ils cherchent ensuite, et toujours *historiquement*, quel est le terme extrême de la vie de l'homme, et Haller ne le place pas *beaucoup en deçà du deuxième siècle*.

Voilà pour l'étude *historique*. Buffon a commencé l'étude *physiologique*.

« La durée totale de la vie peut se mesurer, dit-il, en quelque façon « par celle du temps de l'accroissement[3]..... L'homme croît en hauteur

[1] *Lettre écrite de chez les sauvages de Niagara.* — [2] M. Porte, qui avait amené du Brésil deux *Botécoudos*, un homme et une femme, m'a laissé sur cette peuplade des notes très-curieuses, mais qui sont loin d'être complètes. M. Porte est retourné chez les *Botécoudos*; il y complétera ses observations; l'histoire naturelle peut espérer beaucoup de ce voyageur exact et sincère. — [3] Le judicieux Aristote avait déjà dit : « Ce que l'on rapporte de la longue vie des cerfs n'est appuyé sur aucun fonde« ment : la durée de la gestation et celle de l'accroissement du jeune cerf n'indi-

« jusqu'à 16 ou 18 ans, et cependant le développement de toutes les « parties de son corps en grosseur n'est achevé qu'à 30 ans. Les chiens « prennent en moins d'un an leur accroissement en longueur, et ce « n'est que dans la seconde année qu'ils achèvent de prendre leur accrois-« sement en grosseur. L'homme, qui est 30 ans à croître, vit 90 ou « 100 ans; le chien qui ne croît que pendant 2 ou 3 ans, ne vit aussi « que 10 ou 12 ans; il en est de même de la plupart des autres ani-« maux[1]. »

Buffon dit ailleurs : « La durée de la vie des chevaux est, comme dans « toutes les autres espèces d'animaux, proportionnée à la durée du temps « de leur accroissement. L'homme, qui est 14 ans à croître, peut vivre « 6 ou 7 fois autant de temps, c'est-à-dire 90 ou 100 ans; le cheval, « dont l'accroissement se fait en 4 ans, peut vivre 6 ou 7 fois autant, « c'est-à-dire 25 ou 30 ans[2]. »

Buffon dit enfin : « Comme le cerf est 5 ou 6 ans à croître, il vit « aussi sept fois 5 ou 6 ans, c'est-à-dire 35 ou 40 ans[3]. »

Le vrai problème, le problème physiologique, est posé. Il s'agit de savoir combien de fois la durée de l'accroissement se trouve comprise dans la durée de la vie. Une seule chose manque à Buffon, c'est d'avoir connu le signe certain qui marque le terme de l'accroissement. Ce signe certain, que Buffon n'a pas connu, je le trouve dans la réunion des os à leurs épiphyses.

Tant que les os ne sont pas réunis à leurs épiphyses, l'animal croît; dès que les os sont réunis à leurs épiphyses, l'animal cesse de croître.

On a vu, par mon précédent article[4], que, dans l'homme, cette réunion des os et des épiphyses s'opère à 20 ans.

Elle se fait dans le chameau à 8 ans; dans le cheval, à 5; dans le bœuf, à 4; dans le lion, à 4; dans le chien, à 2; dans le chat, à 18 mois; dans le lapin, à 12; dans le cochon d'Inde, à 7, etc., etc.

Or, l'homme vit 90 ou 100 ans; le chameau en vit 40, le cheval 25, le bœuf de 15 à 20; le lion vit environ 20 ans, le chien de 10 à 12, le chat de 9 à 10; le lapin vit 8 ans; le cochon d'Inde de 6 à 7, etc., etc.

Le rapport, indiqué par Buffon, touchait donc de bien près au rapport réel. Buffon dit que chaque animal vit à peu près six ou sept fois autant de temps qu'il en met à croître. Le rapport supposé était donc 6 ou 7; et le rapport réel est 5, ou à fort peu près.

« quent rien moins qu'une très-longue vie. » *Hist. des anim.* liv. VI, ch. XXIX. — [1] T. II, p. 569. — [2] *Hist. du cheval.* — [3] *Hist. du cerf.* — [4] Cahier de décembre 1852, p. 735.

L'homme est 20 ans à croître, et il vit cinq fois vingt ans, c'est-à-dire 100 ans; le chameau est 8 ans à croître, et il vit cinq fois 8 ans, c'est à-dire 40 ans[1]; le cheval est 5 ans à croître, et il vit cinq fois 5 ans, c'est-à-dire 25 ans, et ainsi des autres.

Nous avons donc enfin un caractère précis, et qui nous donne d'une manière sûre la durée de l'accroissement: la durée de l'accroissement nous donne la durée de la vie. Tous les phénomènes de la vie tiennent les uns aux autres par une chaîne de rapports suivis: la durée de la vie est donnée par la durée de l'accroissement; la durée de l'accroissement est donnée par la durée de la gestation; la durée de la gestation, par la grandeur de la taille, etc., etc. Plus l'animal est grand, plus la gestation se prolonge: la gestation du lapin est de 30 jours; celle de l'homme est de 9 mois; celle de l'éléphant est de 2 ans, etc.

Nous ne savons rien encore sur la durée naturelle de la vie de l'éléphant.

Quelques auteurs ont écrit que l'éléphant vivait 4 ou 500 ans; Aristote dit 2 ou 300[2]; d'autres disent 120, 130, 150; Buffon dit *au moins* 200; M. Cuvier dit *près* de 200[3], et M. de Blainville dit 150[4].

Ainsi, sur la *durée de vie* de cet animal, que M. de Blainville appelle, et avec raison, l'*animal le plus extraordinaire de la création*[5], et duquel Buffon a si grandement parlé : « L'éléphant est, si nous voulons ne pas « nous compter, l'être le plus considérable de ce monde: il surpasse tous « les animaux terrestres en grandeur, et il approche de l'homme par l'in- « telligence, autant au moins que la matière peut approcher de l'esprit... « Il faut se représenter que sous ses pas il ébranle la terre, que de sa main « il arrache les arbres, que d'un coup de son corps il fait brèche dans « un mur..... Aussi les hommes ont-ils eu de tout temps pour ce grand, « pour ce premier animal, une espèce de vénération...; » sur la *durée de vie* de ce *grand*, de ce *premier animal*, nous ne sommes pas plus avancés que ne l'étaient les anciens.

Nous ignorons également quelle peut être la *durée de vie* du rhinocéros, de l'hippopotame, de la girafe, etc.; cependant une seule observation exacte sur l'époque où se fait la réunion des os et des épiphyses dans l'éléphant, dans le rhinocéros, dans l'hippopotame, etc., nous donnerait tout de suite, et nous donnerait à coup sûr, la *durée de vie* de toutes ces grandes espèces.

[1] *Hist. des anim.* liv. VI, ch. XXVI. Il dit ici de 40 à 50; ailleurs, il dit 30 (liv. VIII, ch. IX). — [2] *Hist. des anim.* liv. VIII, ch. IX. — [3] *Ménag. du mus. nat.* p. 107. — [4] *Ostéograph. éléph.* p. 74. — [5] *Ibid.* p. 88.

Je trouve, dans les *Transactions philosophiques*, l'histoire d'un jeune éléphant qui mourut à l'âge de 28 ou 30 ans, et dont les épiphyses n'étaient pas encore soudées. Cet éléphant avait près de 30 ans, et ses épiphyses n'étaient pas soudées : on peut donc être sûr, et sûr dès ce moment-ci même, que l'éléphant vit plus de cinq fois 30 ans, c'est-à-dire plus de 150 ans.

Il ne reste plus qu'à voir s'il n'y aurait pas aussi quelque rapport général, quelque mesure commune, au moyen desquels on pourrait déterminer la durée extraordinaire, la limite extrême de la vie, comme on peut en déterminer, ainsi que nous venons de le voir, la durée ordinaire par la durée de l'accroissement et par la réunion des épiphyses.

Haller cite deux exemples de *vie extrême*, l'un de 152 ans, l'autre de 169; et c'est sur ces deux exemples-là qu'il se fonde, comme nous avons vu, pour dire que l'homme, lorsqu'il prolonge sa vie jusqu'à la dernière limite, *ne vit guère moins de deux siècles.*

Buffon nous raconte, avec un soin tout particulier, l'histoire d'un cheval qui vécut 50 ans; et cette petite histoire est pleine de détails curieux.

Le duc de Saint-Simon vendit, en 1734, à l'évêque de Metz, son cousin, un cheval âgé de 10 ans; l'évêque de Metz (Saint-Simon) étant mort en 1760, l'évêque, son successeur, garda le cheval, et continua à le faire travailler sans aucun ménagement jusqu'en 1766. On s'aperçut alors que le cheval avait besoin d'être ménagé : on le fit travailler un peu moins, mais on le fit toujours travailler. Jamais l'animal ne fut laissé oisif. On lui avait fait faire un petit tombereau de moitié moins grand que les tombereaux ordinaires. Il traînait d'abord ce tombereau depuis la pointe du jour jusqu'à l'entrée de la nuit; il ne le traîna plus ensuite que durant quelques heures. Enfin, le 24 février 1774, dans le moment où on venait de l'atteler, il se laissa tomber au premier pas qu'il voulut faire et mourut.

« Voilà donc, dit Buffon, dans l'espèce du cheval, l'exemple d'un « individu qui a vécu cinquante ans, c'est-à-dire le double de la vie « ordinaire de ces animaux : ainsi l'analogie confirme en général ce que « nous ne connaissions que par quelques faits particuliers, c'est qu'il « doit se trouver dans toutes les espèces, et par conséquent dans l'es- « pèce humaine comme dans celle du cheval, quelques individus dont « la vie se prolonge au double de la vie ordinaire, c'est-à-dire à cent « soixante ans au lieu de quatre-vingts. Ces privilèges de la nature sont, « à la vérité, placés de loin en loin pour le temps, et à de grandes dis- « tances dans l'espace : ce sont les gros lots dans la loterie universelle

« de la vie; néanmoins ils suffisent pour donner aux vieillards, même « les plus âgés, l'espérance d'un âge encore plus grand[1]. »

Ces réflexions me semblent très-justes, et d'autant plus, qu'il est facile d'ajouter au fait cité par Buffon plusieurs autres faits semblables.

Le chameau vit ordinairement de 40 à 50 ans, mais il peut vivre jusqu'à 100, et c'est Aristote qui nous le dit[2]. Le lion vit ordinairement 20 ans, mais il peut vivre jusqu'à 40 et même jusqu'à 60 : « *Leonem* « *vidi*, dit Haller, *quadragenarium, qui sexagesimo anno obiit*[3]; » je trouve plusieurs exemples de chiens qui ont vécu 20, 23 et 24 ans; je trouve des exemples de chats qui en ont vécu 18 et 20, etc.

Je ne trouve rien de certain touchant la *durée de vie* des oiseaux.

« Hésiode attribue à la corneille, dit Pline, neuf fois notre vie, au « cerf quatre fois la vie de la corneille, et trois fois la vie du cerf au « corbeau : *Hesiodus . . . . . cornici novem nostras adtribuit ætates, quadru-* « *plum ejus cervis, id triplicatum corvis*[4]. »

Voici le commentaire de Buffon sur ce passage de Pline : « En pre- « nant, dit-il, l'âge d'homme seulement pour 30 ans, ce serait neuf fois « 30 ou 270 ans pour la corneille, 1,080 pour le cerf, et 3,240 pour « le corbeau. En réduisant l'âge d'homme à 10 ans, ce serait 90 ans « pour la corneille, 360 pour le cerf, et 1,080 pour le corbeau, ce qui « serait encore exorbitant. Le seul moyen de donner un sens raison- « nable à ce passage, c'est de rendre le *γενεὰ* d'Hésiode et l'*ætas* de « Pline par année; alors la vie de la corneille se réduit à 9 années, « celle du cerf à 36, et celle du corbeau à 108, comme il est prouvé par « l'observation[5]. » Buffon est bien libre de commenter Hésiode et Pline comme il lui plaît; mais au moins devait-il nous dire sur quels faits il se fonde pour assurer que les cent huit ans du corbeau sont *prouvés par l'observation.*

Fontenelle nous raconte tranquillement, car, en ce genre, il avait à peu près le droit de ne s'étonner de rien, l'histoire d'un perroquet qui vécut, dit-il, près de cent vingt ans.

Ce perroquet avait été apporté à Florence, en 1633, par la grande-duchesse de la Rovère d'Urbin, lorsqu'elle y vint épouser le grand-duc Ferdinand, et cette princesse dit alors que ce perroquet était l'ancien de sa maison : il vécut à Florence près de cent ans.

« Quand on ne lui donnerait, dit Fontenelle, sur les paroles de la « grande-duchesse, qu'environ vingt ans de plus, il aurait donc vécu

[1] *Suppléments*, t. IV, p. 410. — [2] *Hist. des anim.* liv. VIII, ch. IX. — [3] *Elem. physiol.* t. VIII, p. 93. — [4] Pline, lib. VII, cap. XLIX. — [5] *Histoire du corbeau.*

« près de cent vingt ans. Ce n'est peut-être pas le plus long terme de la « vie de ces animaux; mais au moins est-il sûr, par cet exemple, qu'ils « peuvent aller jusque-là [1]. »

On sait, d'une manière vague, que les poissons vivent très-longtemps. On pourrait le conclure, d'ailleurs, de la seule mollesse de leur squelette. Quant à des observations exactes et à des faits précis, on n'en compte guère.

« J'ai vu, dit Buffon, des carpes chez M. le comte de Maurepas, dans « les fossés de son château de Pontchartrain, qui ont au moins cent « cinquante ans bien avérés, et elles m'ont paru aussi vives et aussi « agiles que les carpes ordinaires [2]. »

Duhamel, qui écrivait quelques années après Buffon, se borne à dire : « Les carpes des fossés de Pontchartrain, qui sont les plus grosses « et les plus anciennes que je connaisse, ont sûrement plus d'un « siècle [3]. » C'est toujours un siècle d'*avéré*, pour parler comme Buffon. La *vie séculaire* d'un animal aussi petit que la carpe est assurément un fait physiologique très-remarquable.

On voit combien toute cette matière est neuve, quoique si pleine d'intérêt. Il faudra chercher dans les oiseaux, dans les poissons, dans les reptiles, quelle est la *proportion de durée* entre l'accroissement et la vie totale. Et très-probablement cette proportion sera un peu différente de ce qu'elle est dans les mammifères.

Je m'en tiens ici à la classe des mammifères : c'est la seule qu'embrasse encore l'étude que je commence; c'est, d'ailleurs, la plus voisine de l'homme.

Il est de fait, il est de loi, c'est-à-dire d'expérience générale dans cette classe, que la *vie extraordinaire* peut s'y *prolonger au double* de la *vie ordinaire*.

De même que la durée de l'accroissement multipliée un certain nombre de fois, multipliée cinq fois, donne la durée ordinaire de la vie, de même cette durée ordinaire multipliée un certain nombre de fois, multipliée deux fois, donne la durée extrême.

Un premier siècle de *vie ordinaire*, et presque un second siècle, un demi-siècle au moins, de *vie extraordinaire*, telle est donc la perspective que la science offre à l'homme. Il est bien vrai que, pour parler comme les anciens, ce grand *fonds de vie*, la science nous l'offre plus en puissance qu'en acte, *plus in posse quam in actu;* mais lui fût-il donné

[1] *Hist. de l'Acad. des sciences*, ann. 1747, p. 57. — [2] T. II, p. 309. — [3] *Traité des pêches*, 2[e] partie, p. 35.

de nous l'offrir en acte, les plaintes de l'homme cesseraient-elles? « Commencez par m'apprendre, dit Micromégas, combien les hommes « de votre globe ont de sens? Nous en avons soixante-douze, répond « l'habitant de Saturne, et nous nous plaignons tous les jours du peu... « Je le crois bien, dit Micromégas, car, dans notre globe, nous en avons « près de mille, et il nous reste encore je ne sais quel désir vague... »

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

CHARLES-QUINT,

Son abdication, sa retraite, son séjour et sa mort au monastère hiéronymite de Yuste.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Avant que Charles-Quint quittât Flessingue et fît voile vers la Biscaye, Philippe II avait annoncé à la princesse dona Juana, gouvernante d'Espagne, la prochaine arrivée de l'Empereur leur père. Dès le 27 juillet, il lui avait écrit d'envoyer dans le port de Laredo l'alcade de cour Durango, avec l'argent nécessaire à l'achat de tous les approvisionnements et à la réunion de tous les moyens de transport que réclameraient sa venue et son voyage à travers les provinces du nord-ouest de la Péninsule. Durango devait de plus y porter la solde de la flotte et y conduire six chapelains que l'Empereur désirait y trouver à son débarquement[2]. Le 28 août, jour où Charles-Quint partit de Gand pour la Zélande, Philippe II renouvela ses instructions à dona Juana[3], et, le 8 septembre, il lui écrivit encore :

« Sérénissime princesse, ma très-chère et aimée sœur, l'Empereur « mon seigneur..... qui est en bonne santé, grâce à Dieu, s'embar- « quera au premier jour..... afin de ne vous causer aucun dérangement, « Sa Majesté a résolu de loger à Valladolid, dans la maison de Gomez « Perez de las Marinas où demeurait Ruy Gomez. Vous ordonnerez

[1] Voir les cahiers de novembre et de décembre 1852, p. 669 et 746. — [2] Ms. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 43. — [3] *Ibid.* fol. 44 et 45.

« qu'on la nettoie, qu'on l'arrange, qu'on achète et qu'on prépare tout « pour que les pièces soient mises, avec grande célérité, en état de re« cevoir Sa Majesté, qui, en débarquant, enverra devant elle Roggier son « *aposentador de palacio* (son fourrier de palais) afin d'apprêter les loge« ments sur sa route et de disposer son appartement selon son gré à « Valladolid[1]. » Ne se contentant point d'entrer dans tous ces détails pour assurer à son père une réception commode en Espagne, Philippe II voulut qu'on lui montrât les empressements et qu'on lui rendît les honneurs qu'il ne demandait plus lui-même. Aussi, ajouta-t-il : — « Quoique « Sa Majesté n'ait point songé à traiter de cela, il serait juste que quel« ques-uns des principaux personnages et gentilshommes allassent jus« qu'au port où elle descendra, qu'ils y fussent accompagnés d'un « évêque et des six chapelains dont je vous ai déjà parlé..... Sa Majesté « impériale monte le navire *Bertendona*, sur lequel on a disposé, pour « elle, un appartement de toute commodité. Vous pourvoirez aux be« soins de ce navire et du reste de la flotte, dont l'équipage devra tou« cher la partie de la solde qui lui est encore due, sans qu'il y ait faute, « et vous aurez à m'aviser de ce qui se sera fait. »

Après avoir reçu cette lettre le 17 septembre, jour même où la flotte qui conduisait l'Empereur en Espagne sortait du port de Rammekens, le princesse dona Juana s'empressa d'exécuter les ordres du roi, son frère. Elle fit préparer la maison de Gomez Perez à Valladolid, qui était alors la résidence de la cour et le siége du gouvernement. Elle commanda de nouveau à l'alcade Durango de se rendre avec ses alguazils à Laredo, et d'y remplir la mission dont elle l'avait chargé[2]. Elle ordonna en même temps des prières publiques pour l'heureuse arrivée de l'Empereur[3]; elle avertit le connétable et l'amiral de Castille de se tenir prêts à aller le complimenter, et elle invita don Pedro Manrique, évêque de Salamanque et chapelain du roi, à partir sans délai pour Laredo : « Je sais, lui disait-elle, que Sa Majesté vous verra « avec plus de plaisir qu'un autre, charmée qu'elle sera de rencontrer, « en arrivant un aussi ancien et un aussi bon serviteur[4]. »

Mais ces mesures recommandées avec une insistance prévoyante par Philippe II et prescrites avec un zèle affectueux par sa sœur, furent exécutées, pour la plupart, avec la lenteur espagnole. Dans ce temps et dans ce pays, surtout, rien ne se faisait vite, et les actes étaient toujours en grand retard sur les ordres. Aussi tout n'était pas prêt, lorsque

[1] La lettre de Philippe II est en entier dans *Retiro, estancia, etc.*, fol. 47. — [2] *Ibid.* 48, r°. — [3] *Ibid.* 43, v°, et 44, r°. — [4] « Yo sé que Su Majestad holgará con « vos mas que con otro por ser tan criado y servidor suyo. » *Ibid.* fol. 47, v°.

Charles-Quint parût en vue des côtes de la Biscaye. Sa navigation avait été heureuse et assez prompte. Le vaisseau de cinq cent soixante-cinq tonneaux qui le portait, et qu'il occupait en entier, était uniquement disposé pour son service et de façon à rendre la traversée de la Manche et du golfe de Gascogne moins pénible à ses infirmités. Sur le pont le plus élevé, entre la mâture et la poupe, était l'appartement impérial, composé de deux chambres et de deux cabinets, flanqué d'une pièce oblongue formant un corridor de sortie et de dégagement, et entouré de trois autres petites pièces destinées au sommelier de corps, au camérier, et à un *ayuda de càmara* (un aide de chambre). Intérieurement sculpté et tendu en drap vert, il était très-bien fermé, et avait, par huit fenêtres vitrées, des vues sur la mer. Le lit de sa chambre et quelques-uns de ses meubles étaient suspendus au plafond comme des balançoires, et retenus non loin du plancher par des étais en bois, afin de ne pas suivre tous les ballottements du navire, et de rester à peu près droits lorsque celui-ci s'inclinerait sous les coups des vagues agitées. L'autre côté du pont vers la proue était occupé par les gentilshommes de l'Empereur. Le pont d'en bas servait à la paneterie, à la cuisine, au garde-manger, à la cave et à l'habitation de tous les officiers de bouche. Enfin les provisions pour la traversée et l'eau, que contenaient d'énormes vases de terre fermés par des couvercles à cadenas, étaient déposées au fond de la cale [1].

Ayant franchi, le 17 septembre, par un temps très-clair, les dangereux bancs de sable de la Zélande, la flotte s'était trouvée, le 18, entre Douvres et Calais, d'où l'amiral anglais était venu avec cinq vaisseaux saluer le père de son roi et lui baiser les mains. Elle n'était sortie du canal de la Manche que le 22. Enfin, ce jour-là, laissant à sa droite l'île de Wight, marquée d'abord comme un point de relâche, et profitant d'un très-bon vent, qui ne lui manqua plus, elle se dirigea à toutes voiles vers l'Espagne, et arriva le 28 un peu tard dans le port de Laredo [2]. L'Empereur débarqua le soir même, sans qu'aucun de ceux qui l'accompagnaient l'ait vu embrasser la terre en descendant du navire et lui ait entendu prononcer ces paroles que lui prêtent Strada et Robertson : — « O mère commune des vivants, je suis sorti nu de ton « sein et nu j'y retourne [3]. » Il ne trouva à Laredo que l'évêque de Salamanque et l'alcade de cour Durango, qui n'avait pas encore l'argent nécessaire aux besoins de son service et à la solde de la flotte. Il s'en

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 48. — [2] *Ibid.* fol. 48, v°, et 49, r°, d'après le livre du contador de la flotte de don Luis de Carvajal. — [3] Strada, *De bello Belgico*, p. 6. Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, liv. XII.

montra fort irrité, et Martin de Gastelú écrivit au secrétaire d'État Vasquez de Molina :

« Sa Majesté est courroucée de la négligence que l'on a mise à pour« voir à certaines choses qu'il convenait de préparer et que le roi avait « prescrites [1]. Les six chapelains qui auraient dû venir pour le servir lui « manquent d'autant plus, que ceux qu'il a amenés avec lui sont malades, « et, chaque jour, il faut aller chercher un prêtre pour lui dire la messe. « Il aurait eu besoin de deux médecins, parce que la moitié des gens « de sa flotte est malade et sept ou huit de ses serviteurs sont morts. « Le maître des postes aurait dû envoyer un officier de courriers pour « son usage; il en a senti et il en sent la privation. Si l'évêque de Sala« manque ne lui avait pas procuré certaines commodités, il n'aurait rien « trouvé sur les lieux qui convînt à une Majesté comme la sienne. On « ne lui a pas écrit une seule lettre ni envoyé savoir comment il vient. « Tout cela aurait dû être fait en même temps à Santander, à la « Corogne et ici. Voilà ce dont il se plaint, et il dit d'autres choses bien « sanglantes [2]. »

C'est ce retard mal connu dans l'exécution des ordres de Philippe II et cette expression mal jugée du mécontentement de Charles-Quint qui ont été transformés en acte d'ingratitude de la part de l'un, en signe de regret de la part de l'autre. La plupart des historiens ont prétendu que, le lendemain même de l'abdication de son père, Philippe II avait sinon refusé, du moins négligé de mettre à sa disposition cent mille écus d'or que l'Empereur s'était réservés dans sa retraite [3].

[1] « Su Magestad está mohino del descuidado que ha habido en no proveerse « algunas cosas que fuera razon se hubieran provenido, y el Rey tenia mandado. » *Ibid.* fol. 54, r°. — [2] « . . . Que no se le ha escrito una carta ni enviado á saber como « viene: y que todas estas cosas se hubieren proveido aqui, en Santander, y la Coruña; « y de aqui discanta y dice otras cosas bien sangrientas. » *Ibid.* fol 54, v°. — [3] Strada ne lui fait pas exprimer son mécontentement à Laredo, mais à Burgos, au sujet de cette somme qui, d'ailleurs, ne fut pas, comme nous le verrons, aussi forte qu'il l'indique. Il dit : « Sensit tum primum nuditatem suam. Accessitque et illud, quod ex « centum nummûm aureorum millibus (quem sibi reditum ex immensis opibus « tantummodo seposuerat), quum eorum parte opus tum esset, qua famulos aliquot « donaret dimitteretque, expectandum ei plusculum, nec sine stomacho Burgis fuit, « dum illa videlicet summa aliquando redderetur. » *De bello Gallico,* lib. I, p. 7. Robertson, liv. XII, dit la même chose que Strada, et fait rester Charles-Quint quelques semaines à Burgos, où il ne passa qu'un seul jour. Mais Charles-Quint n'eut pas à payer alors les serviteurs dont il avait à se séparer, puisque cette séparation n'eut lieu que trois mois et demi après, à Jarandilla. Quant à l'argent pour le payement de la flotte et pour les dépenses du voyage, il fut apporté bien avant que l'Empereur arrivât à Burgos, ainsi que le prouve une lettre écrite par Gastelú à

Il n'en est rien comme on le voit. Ce n'est point des cent mille écus qu'il est question ici. Les reproches de l'Empereur portent sur les préparatifs qu'on n'avait faits, ni assez tôt, ni assez complétement pour son arrivée en Espagne, et il est loin d'y envelopper son fils, qui avait transmis plusieurs fois ses volontés, à cet égard, de la manière la plus péremptoire et la plus précise. La cour de Valladolid elle-même avait été plus prise au dépourvu que négligente. Charles-Quint, dont le retour avait été annoncé et retardé si souvent, n'était pas attendu si vite. En outre, il y avait toujours en Espagne de grandes difficultés à trouver de l'argent à point nommé et à se faire obéir au moment nécessaire.

Dès que la princesse dona Juana connut, le 1er octobre, le débarquement de l'Empereur, par don Alonzo de Carvajal, qui lui avait été dépêché de Laredo, elle envoya l'argent pour la flotte et des provisions de toutes sortes pour son père. Elle se hâta d'écrire, le même jour, à Luis Quijada, qui était dans sa maison de Villa-Garcia : — « Ce matin, lui dit-« elle, j'ai eu avis que l'Empereur, mon seigneur, et les sérénissimes « reines mes tantes, arrivèrent lundi passé, veille de Saint-Michel, à « Laredo, que Sa Majesté débarqua le soir même, que mes tantes débar-« quèrent le jour suivant, et que tous se portent bien. J'en ai rendu de « grandes grâces à Notre-Seigneur et j'en ai éprouvé, ainsi que de raison, « une extrême joie. Comme l'Empereur aura besoin de vous pour la « route, et comme il importe de savoir le moment où il se rendra dans « cette ville, je vous prie de partir aussitôt que vous recevrez ma lettre « et d'aller en poste auprès de Sa Majesté. Dès que vous y serez, rendez-« lui compte des deux sortes de logement que vous connaissez ici, et in-« formez-moi, en toute diligence, quel est celui des deux que choisit Sa « Majesté, et si elle veut qu'on y place des poêles ou autres choses, afin « que tout soit prêt lorsqu'elle arrivera.

« Je vous prie aussi de demander à Sa Majesté si elle désire que je « lui envoie une garde à pied ou à cheval, pour son escorte ou pour « celle des sérénissimes reines mes tantes.

« S'il lui agrée que quelques grands ou gentilshommes aillent lui for-« mer un cortége.

« S'il veut qu'à Burgos et ici on fasse une réception à Sa Majesté ou « à mes tantes et de quelle manière.

« S'il ordonne que le prince, son petit-fils, aille au-devant de lui et « jusqu'où.

Vasquez de Molina, le 11 octobre, dans laquelle « avisa haber llegado los dineros « necessarios para la paga de la armada y para los demas gastos de Su Magestad. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 58, r°.

« S'il trouve bon que je fasse la même chose ou que les conseils qui « sont à Valladolid la fassent également. Instruisez-moi diligemment et « particulièrement de ce qui sera sa volonté en tout.

« Je vous charge aussi d'avoir soin, pendant la route, que Sa Majesté « soit abondamment pourvue de tout ce dont elle aura besoin, ainsi « que les sérénissimes reines mes tantes. Avisez l'alcade Durango de ce « qu'il devra procurer pour que rien ne manque, et prévenez-moi de ce « qu'il convient que j'envoie d'ici. En tout, vous me ferez grand plaisir[1]. »

Elle envoya don Enriquez de Guzman complimenter l'Empereur en son nom, et le lendemain, le jeune don Carlos, alors âgé de onze ans, écrivit de sa main à son grand-père pour lui demander ses ordres : « Sacrée Impériale, et Catholique Majesté, j'ai appris que Votre Majesté « est en santé et je m'en réjouis infiniment, au point que je ne saurais le « faire au delà. Je supplie Votre Majesté de me faire savoir si je dois « sortir à sa rencontre et jusqu'où? J'envoie auprès d'elle don Pedro « Pimentel, gentilhomme de ma chambre et mon ambassadeur, auquel « je supplie Votre Majesté d'ordonner ce qui est à faire en cela, afin qu'il « me l'écrive. Je baise les mains de Votre Majesté. Le très-humble fils « de Votre Majesté. Le Prince[2]. »

Quijada était parti le 2 octobre au matin de Villa-Garcia et était arrivé le 5 à Laredo. Sa présence avait été très-agréable à l'Empereur, qui se mit en route le lendemain 6, l'alcade Durango étant parvenu à réunir ce qui était nécessaire pour ce voyage[3]. Quijada annonça au secrétaire d'État Vasquez que l'Empereur comptait arriver dans quatre jours à Médina de Pomar, et en moins de dix-sept à Valladolid[4].

Charles-Quint se refusa à ce qu'on lui fît, soit sur la route, soit à Valladolid une réception solennelle. Il exprima la volonté formelle que le secrétaire Vasquez ne quittât point les affaires pour se rendre auprès de lui, que la princesse sa fille l'attendît dans le palais à Valladolid, et il permit à son petit-fils don Carlos, qu'il avait le désir d'embrasser, de venir à sa rencontre jusqu'à Cabezon[5].

L'Empereur traversa lentement les Asturies, faisant à peine quelques lieues par jour. Quoique sa suite ne fût pas très-considérable, il fut obligé de la diviser dans ces pays âpres et sans ressources, à cause de la difficulté des chemins et des logements[6]. Sa litière, près de la-

[1] La lettre de la princesse dona Juana est tout entière dans *Retiro, estancia, etc.*, fol. 52. — [2] *Ibid.* fol. 53, r°. — [3] *Ibid.* fol. 54, v°. — [4] *Ibid.* fol. 55, r°. — [5] Lettre du 15 octobre de la princesse dona Juana à Philippe II, et du 14 octobre écrite par Gastelú à Vasquez, d'après l'ordre de l'Empereur. *Ibid.* fol. 61, v°, et 60, v°. — [6] Quijada écrivait : « Y hay malos caminos y peores alojamientos. » *Retiro, estancia,*

quelle était le mayordome Quijada, ouvrait la marche, que continuaient, à une journée de distance, les litières de ses deux sœurs, et que fermaient ses gentilshommes et ses serviteurs à cheval. Les équipages étaient portés sur des mules[1]. Pour toute garde, l'Empereur avait l'alcade Durango, qui le précédait avec ses cinq alguazils armés de leur bâton de justice, et qui semblait beaucoup moins escorter un souverain que conduire un prisonnier[2]. Il franchissait les passages escarpés des montagnes sur des siéges à main. Il s'arrêta le premier jour à Ampuero, le second à la Nestosa, où il rencontra don Enrique de Guzman et don Pedro Pimentel, qui venaient le saluer de la part de la princesse dona Juana et du prince don Carlos; le troisième à Aguera, et le quatrième à Medina de Pomar, où il séjourna. Il mangeait beaucoup de fruits, et surtout des melons et des pastèques[3], dont il était privé depuis longtemps. A Medina de Pomar, il trouva les provisions abondantes que la princesse sa fille lui avait envoyées[4], et il y fut un peu indisposé pour avoir mangé trop de poisson, principalement de thon frais[5].

Charmé, dans le moment, d'être délivré des affaires, il ne voulait pas en entendre parler[6], et il avait l'intention passagère de s'y tenir absolument étranger, et d'entrer le jour de tous les saints au monastère de Yuste avec un très-petit nombre de personnes. « L'Empereur dit, écrivait Gastelú à Vasquez, qu'il compte renvoyer ses serviteurs, rester « seulement avec Guillaume Malines (Van Male) et deux ou trois *barberos* (aides de chambre du second ordre) qu'il conduit pour soigner sa « goutte si elle vient, panser une plaie qu'il a au petit doigt de la main « droite, et qui coule constamment, ainsi que ses hémorroïdes, et qui « le serviront en plusieurs autres choses. Il dit qu'il fera donner au « prieur du monastère l'argent nécessaire pour qu'il lui fournisse les « vivres; qu'il retiendra un ou deux cuisiniers pour lui préparer à manger à sa façon. Il ne veut pas de médecin; il prétend que les moines ont « coutume d'en avoir de bons. Il se propose de garder Salamanqués « comme confesseur, afin d'ôter tout sujet de division et de zizanie entre « les moines. Il ajoute qu'il en conservera encore quelque autre, mais « qu'il ne veut pas plus d'embarras, et qu'arrivé à deux lieues du monastère, il congédiera tous ceux qui l'accompagnent, afin qu'ils retournent dans leurs maisons. Il semble à ceux qui connaissent son na-

etc., fol. 55, v°. — [1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 56, r°. — [2] « Gastelú y Quijada al « pintar este acompañamiento y órden de viage dicen que le parecia ir presos. » Don Tomás Gonzalez. *Ibid.* fol. 56, v°. — [3] *Ibid.* fol. 56, r°. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.* fol. 57, r°. — [6] « Vá tan hostigado dellos, écrivait, le 11 octobre, Gastelú à Vasquez, « que ninguna cosa mas aborrece que oir solo nombrallos. » *Ibid.* fol. 58, v°.

« turel qu'il ne s'en tiendra pas là ; il commence même à dire que Yuste, « d'après ce qu'il entend, est un lieu humide et pluvieux pendant l'hi- « ver, et mauvais pour sa goutte et son asthme. Enfin, jusqu'à ce que « nous en arrivions là et que nous voyions ce qu'il décidera, il n'y a « rien de certain à penser, parce qu'au fond il est fort caché sur ce qu'il « veut[1]. »

La nouvelle de son arrivée s'étant répandue, les principales villes envoyèrent leurs régidors au-devant de lui ; les personnages les plus importants du clergé, de l'État et des conseils, lui écrivirent[2]. Quand il fut près de Burgos, quoiqu'il n'eût pas voulu de réception, le connétable de Castille vint lui baiser les mains à deux lieues de la ville, où il entra le 13 septembre au soir, au bruit de toutes les cloches et en traversant les rues illuminées, et, le lendemain, l'*ayuntamiento* (le conseil de ville) le complimenta dans la cathédrale[3].

Il fut visité dans cette ville par le duc d'Albuquerque, vice-roi de Navarre, qu'accompagnait un gentilhomme du pays nommé d'Escurra, chargé depuis plusieurs années[4] d'une négociation importante et mystérieuse dont il venait entretenir l'Empereur à son passage à Burgos. La Navarre espagnole, placée sur le revers méridional des Pyrénées, avait été enlevée, en 1512, à la maison d'Albret par Ferdinand-le-Catholique, qui l'avait incorporée à la monarchie dont elle était le prolongement naturel. Depuis lors, les princes qui en avaient été dépossédés n'avaient pu, malgré l'appui persévérant des rois de France, qu'unissaient à eux les liens étroits de la parenté et de la politique, en obtenir ni la restitution ni même un équivalent territorial ; aussi avaient-ils fini par tourner leurs seules espérances du côté des rois d'Espagne. Henri d'Albret, s'adressant à Charles-Quint, lui avait offert, pendant la dernière guerre, de quitter l'alliance française et de prendre les armes en sa faveur, s'il lui accordait une compensation pour la Navarre perdue[5]. Après sa mort, en mai 1555, la négociation avait été continuée par son gendre et son successeur, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Celui-ci, comme Henri d'Albret, se servait de d'Escurra, qui portait de Nérac à Pampe-

[1] « . . . . . Algunos que conocen su condicion les parece que ne lo podrá sufrir, « y que dá demostracion de decir que ha entendido que Yuste es humida y lloviosa « tierra de invierno, y que para su gota y pecho es contrario. En fin hasta llegar ahí « y ver lo que determina no hay cosa cierta, porque es recatado. » Même lettre de Gastelú à Vasquez de Molina. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 58, v°, et 59, r°. — [2] *Ibid.* 59, v°, et 60, r°. — [3] *Ibid.* 60, v°. — [4] Le prince-roi don Philippe écrivait, à ce sujet, de Londres, le 7 novembre 1554, au duc d'Albuquerque, d'aviser : « Al Emperador « mi señor y a mi de lo que alla se ofrece, y si hay alguna cosa de nuevo en lo de « don Enrique de Labrit. » Simancas. Inglat. Estado. Leg. 808. — [5] *Ibid.*

lune ses demandes et ses offres au duc d'Albuquerque, lequel les transmettait en chiffres à Charles-Quint et à Philippe II. Il réclamait, en dédommagement de la Navarre, le duché de Milan, qui serait érigé en royaume de Lombardie, et il s'engageait à devenir le confédéré perpétuel de l'Empereur et du roi son fils, à fournir durant la guerre cinq mille hommes de pied, cinq cents chevau-légers, deux cents pionniers, trois mille attelages de bœufs et vingt pièces d'artillerie de diverses grosseurs; à remettre comme gages de sa fidélité son fils aîné, qui fut depuis Henri IV; la forteresse de Navarreins et les autres places de ses États[1]. Il laissait même espérer qu'il ouvrirait aux Espagnols les portes de Bayonne et de Bordeaux qu'il avait sous son commandement comme gouverneur de Guyenne[2]. La trève de Vaucelles étant survenue avant que l'Empereur eût donné sa réponse aux propositions d'Antoine de Bourbon, Escurra vint la lui demander à Burgos.

Charles-Quint n'était pas sans scrupule sur la possession fort utile mais fort mal acquise de la Navarre. Dans une clause testamentaire secrète, qui datait de 1550, et qu'il avait laissée à Philippe II en partant de Bruxelles, il disait bien que son aïeul avait sans doute conquis justement ce royaume, et que lui l'avait certainement possédé de bonne foi; mais il ajoutait : « Toutefois, pour la plus grande sécurité de notre « conscience, nous recommandons et ordonnons au sérénissime prince « don Philippe, notre fils, de faire examiner et vérifier, le plus tôt pos- « sible et sincèrement, si, en raison et en justice, il est obligé de resti- « tuer ledit royaume ou d'en fournir une compensation à qui que ce « puisse être. Ce qui aura été trouvé et déclaré juste, qu'il l'exécute de « manière que mon âme et ma conscience en soient déchargées[3]. » Après avoir pris une semblable précaution, qui rassurait le chrétien, ne gênait pas le politique, et qui devait se transmettre de règne en règne comme

[1] « .... Se haga una perpetual aliança, amigo del amigo, y enemigo del enemigo, li- « brando por Sus Magestades al dicho rey de Navarra el ducado de Milan con titulo « de rey de Lombardia, el qual ducado de Milan el recibira con el feudo que tiene, « y con las condiciones que el y sus sucessores seran aliados y confederados con el « Emperador y rey de Inglaterra..... Y que al mismo tiempo que el sera en pos- « session del dicho ducado de Milan, el dara su hijo mayor por la seguridad del trato « y capitulado, y mas á Navarrens, y las otras plaças fuertes, ensemble v^{m} hombres « de pie, D cavallos, ligeros CC gastadores, III^{m} pares de bueges, con sus carretas y « aparejos... X canones, V culevrinas largas, V bastardas, cou cient millares de pol- « vera y pelotas. » Lettre du duc d'Albuquerque au prince-roi Philippe du 15 mars 1556. — [2] *Idem.* — [3] « ...Y lo que assi fuére hallado, determinado y declarado « por justo, se cumpla con efecto, por manera que mi anima y consciencia sea des- « cargada. » *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, dans la collection des documents inédits, t. IV, p. 500 et 501.

une formule expiatoire, Charles-Quint avait écouté les ouvertures du roi de Navarre sans le satisfaire, mais sans le décourager. A Burgos, il se contenta de dire à Escurra qu'il en écrirait au roi son fils, dont l'arrivée en Espagne serait d'ailleurs prochaine, et qu'en attendant, il fallait poursuivre la négociation, qui serait alors menée à bon terme [1]. Un pareil renvoi devait être très-mal pris par Antoine de Bourbon.

A son départ de Burgos, Charles-Quint fut accompagné par le connétable de Castille qui l'escorta, avec une garde, jusqu'à Valladolid [2]. Toute la route fut couverte de noblesse et de peuple accourus pour le voir une dernière fois [3]. Il coucha successivement à Celada, à Palenzuela, à Torquemada, à Dueñas et à Cabezon [4]. Arrivé là, il trouva son petit-fils don Carlos avec lequel il soupa et s'entretint longtemps [5]. Ce jeune prince, par la véhemence de ses désirs, les emportements altiers de son caractère, une impatience d'obéir qui devait se changer bien vite en ambition de commander, annonçait déjà ce qui le conduirait plus tard à une fin si prématurée et si tragique. Il ne pouvait s'astreindre à aucun respect et se plier à aucune étiquette. Il donnait le nom de frère à son père et le nom de père à son aïeul. Garder devant eux, pendant quelque temps la tête découverte et le béret à la main, lui était impossible [6]. Il dònnait des signes d'une férocité alarmante, et se plaisait à faire rôtir vivants des lièvres et d'autres animaux pris à la chasse [7]. Lorsqu'il avait appris que les enfants issus du nouveau mariage de son père avec la reine d'Angleterre hériteraient non-seulement de ce royaume mais encore des Pays-Bas, il avait dit hardiment qu'il les en empêcherait bien et les combattrait [8]. Il convoitait tout ce qu'il voyait; en apercevant un petit poêle portatif qui servait tous les soirs, pendant le voyage, à chauffer la chambre de l'Empereur, dans ce pays sans cheminées, il en eut une envie ardente : il le demanda à son grand-père qui lui répondit : « Tu l'auras quand je serai mort [9]. »

Son précepteur, don Honorato Juan, cherchait à tempérer cette fougue

[1] Lettre de Charles-Quint à Philippe II, écrite de Valladolid le 30 octobre 1556. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 65. — [2] *Ibid.* fol. 62, r°. — [3] *Ibid.* fol. 63, r°. — [4] *Ibid.* fol. 61. — [5] *Ibid.* fol. 63. — [6] « Da segno di dovere esse superbissimo, perche non « poteva suffrire di stare lungamente ne inanzi al padre ne avo con la berretta in « mano et chiama il padre fratello et l'avo padre, è tanto iracondo, etc. » *Relatione de Federico Badoaro*, en 1558, manuscrit de la Bibliothèque impériale, f. Saint-Germain-Harlay, n° 277, fol. 113. — [7] « . . . Alle volte che dalla caccia gli vien portato « lepri ó simili animali, si diletta di vederli arrostire vivi. » *Ibid.* fol. 112, v°. — [8] « . . . Disse che mai il comportaria et che combatteria con lui. » *Ibid.* fol. 113, r°. — [9] « Que despues de el muerto, le quadaba lugar de desfructarla. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 67.

par l'étude, qui ne l'attirait pas, et il lui expliquait vainement le livre de Cicéron *De officiis*, auquel le belliqueux enfant préférait des exercices violents ou des récits de batailles [1]. Aussi, interrogea-t-il avidement son grand-père sur ses campagnes et sur ses entreprises. L'Empereur les lui ayant racontées en détail, il l'écouta avec une attention extraordinaire. Lorsque l'Empereur en vint à sa fuite d'Inspruck devant l'électeur Maurice, son petit-fils lui dit qu'il demeurait content de tout ce qu'il avait entendu jusque-là, mais que, pour lui, il n'aurait jamais fui. L'Empereur ayant alors ajouté que le défaut d'argent, l'éloignement de ses troupes et l'état de sa santé, l'y avaient contraint. N'importe, dit don Carlos, je n'aurais jamais fui. — Mais, continua l'Empereur, si un grand nombre de tes pages avaient voulu te prendre, et que tu te fusses trouvé seul, est-ce que tu n'aurais pas été obligé de fuir pour leur échapper? —Non, répéta le jeune prince avec colère, je n'aurais pas fui davantage. L'Empereur rit beaucoup de cette fière saillie de caractère, et il s'en montra charmé [2]. Mais il le fut moins de tout le reste, et l'on assure qu'alarmé des manières comme des penchants de cet héritier présomptif de la puiss[illegible]e espagnole, il dit à sa sœur Éléonore : « Il me semble « qu'il est [illegible]gité : sa contenance et son humeur ne me plaisent pas, « et je ne [illegible]s ce qu'il pourra devenir avec le temps [3]. »

Le lendemain de grand matin, le secrétaire d'État Vasquez se rendit à Cabezon pour prendre ses ordres, et l'informa, dans une longue conférence qu'il eut avec lui, de la situation des affaires depuis qu'il avait quitté les Pays-Bas [4]. L'Empereur ne partit qu'après son dîner pour Valladolid, où il entra le soir. Il fut reçu très-simplement dans le palais par sa fille qui, selon qu'il l'avait prescrit lui-même [5], l'attendait, entourée de ses dames, dans la chambre royale [6]. Le connétable et l'amiral de Castille, le duc de Najera, le duc de Sesa, le duc de Maqueda, le comte de Benavente, le marquis d'Astorga, etc.; les prélats qui se trouvaient à la cour, les membres des divers conseils, le corrégidor de la ville, avec les membres de l'*ayuntamiento*, vinrent tour à tour lui baiser les mains [7].

[1] « . . . Il preceptore suo nominato l'Honorato . . . . . non attende ad altro che à « leggersi li officii di M. Tullio per acquistar quei troppo ardenti desiderii, ma lui « é tutto inclinato á parlare et leggere cosa della guerra. » *Rel. di Fed. Badoaro. Ibid.* fol. 113, v°. — [2] « . . . Et egli in colera reiterò, con maraviglia et riso di Sua Maestà « et de i circonstanti che mai egli non sarebbe fuggito. » *Ibid.* fol. 45, v. — [3] « . . . Me « parece que es muy bullicioso; su trato y humor me gustan muy poco : y no se lo « que podra dar de si con el tiempo. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 63, r°. — [4] *Ibid.* fol. 63. — [5] Lettre du 15 octobre, par laquelle dona Juana a annoncé à Philippe II les volontés de l'Empereur leur père, dans *Retiro, estancia*, fol. 61, v°. — [6] *Ibid.* — [7] *Ibid.* fol. 64.

Mais il voulut qu'une réception solennelle fût faite aux reines ses sœurs, qui le suivaient à une journée de distance, et qui arrivèrent le lendemain[1].

Il passa quartorze jours à Valladolid, et puis il se remit en route pour l'Estramadure. Le 4 novembre, après avoir mangé en public, il se sépara avec une extrême tendresse de la gouvernante d'Espagne, sa fille, du prince son petit-fils, des reines ses sœurs, et sortit de Valladolid vers trois heures et demie, sans permettre à aucun des grands, des prélats, des gentilshommes, des conseillers et des officiers de cour qui l'accompagnaient, de dépasser la porte *del Campo*. Il ne prit qu'une petite escorte de cavaliers et quarante hallebardiers, qui, sous les ordres de leur lieutenant, devaient le suivre jusqu'au village de Jarandilla, dans la vallée au sommet de laquelle s'élevait le monastère de Yuste[2]. Le 5, il entra dans Medina del Campo, et y occupa la maison d'un fameux changeur nommé Rodrigo de Dueñas. Celui-ci, voulant faire montre de ses richesses, et croyant sans doute se rendre par là plus agréable à l'Empereur, plaça un *brasero* d'or massif dans sa chambre, et, au lieu de charbon, y mit de la braise de cannelle fine de Ceylan. Cette ostentation déplut à Charles-Quint, qu'incommoda l'odeur de la cannelle, et qui, ne voulant pas admettre le fastueux changeur des foires de Medina à lui baiser la main, ordonna, pour rabattre sa vanité, qu'on lui payât le logement qu'il en avait reçu[3]. Parvenu le 6 à Horcajo de las Torres, il dit aux siens : « Grâce à Notre-Seigneur, désormais, je n'aurai plus ni « visites, ni réceptions[4]. » Après avoir fait encore cinq petites journées de marche, et avoir couché le 7 à Peñaranda de Bracamonte, le 8 à Alaraz, le 9 à Gallejos de Solmiron, le 10 à Barco de Avila, il arriva le 11 au soir à Torna vacas, près du Rio Xerte, dans la *Sierra de Gredos*, qui le séparait de la Vera de Plasencia. Il s'amusa à voir pêcher à la lumière des truites exquises dont il mangea à son souper.

Le 12 au matin, ayant bien examiné les lieux, il aima mieux franchir ces montagnes que les tourner. Il aurait mis quatre jours à descendre la vallée du Xerte jusqu'à Plasencia, et à remonter ensuite la Vera, tandis qu'en une seule journée il pouvait aller de Torna vacas à Jarandilla en traversant une gorge étroite et abrupte, qui s'ouvrait en avant et sur la gauche de la rivière et du village de Xerte, et qu'on appelait le *Puerto Novo*. Il se décida à se rendre d'une vallée dans l'autre par ce rude passage, qui depuis a gardé le nom de passage de l'Empereur. Cela n'était

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 61 et 64. — [2] *Ibid.* fol. 65, v°, et 66, r°. — [3] *Ibid.* fol. 66, v°. — [4] « Gracias à Nuestro Señor que de aqui adelante ya no tendremos « visitaciones ni ocasion de estos recibimientos. » *Ibid.* fol. 66, v°.

ni commode ni facile pour lui surtout, cassé et goutteux. Le chemin était à peine frayé à travers des torrents qui tombaient avec impétuosité des cimes et des creux de la cordillère qui s'étendait du côté du couchant. Une multitude de pics y étaient mis à nu par les eaux, et des bois de grands châtaigniers en couvraient les flancs et s'y élançaient vers le soleil. A chaque pas il y avait des fentes peu praticables et des montées très-âpres. L'Empereur s'y hasarda résolument. Une partie des habitants de la vallée le précédaient avec des pieux et des pelles pour rendre la route un peu moins impraticable. Une autre partie se relayait joyeusement pour le porter tour à tour dans sa litière ou sur des siéges à main, selon le plus ou moins de difficultés que présentaient les passages. Quijada, une pique à la main, était à ses côtés, ne le quittant point, et dirigeant lui-même les travaux et les mouvements de la marche [1]. Lorsque l'Empereur fut parvenu au sommet de la brèche d'où se découvrait la *Vera de Plasencia*, il la contempla pendant quelque temps, puis, tournant ses yeux du côté du nord, vers la gorge qu'il venait de traverser, il dit : « Je ne franchirai plus d'autre passage que celui de la « mort [2]. »

La descente de la brèche fut moins âpre que n'en avait été la montée, et l'Empereur arriva d'assez bonne heure à Jarandilla, dans le beau château du comte d'Oropeza [3], où il s'établit jusqu'à ce que la demeure qu'il avait fait construire à Yuste fût prête à le recevoir. Il y mangea le soir même d'excellentes anguilles que lui avait envoyées sa fille [4]; sa santé et son humeur étaient également bonnes. Quijada et Gastelú écrivaient à Valladolid : « L'Empereur a bonne couleur : il mange et dort parfaite« ment [5].....; l'appartement qu'il occupe lui plaît beaucoup : il est joint « à sa chambre par un corridor abrité où le soleil bat tout le jour. L'Em« pereur s'y tient la plus grande partie du temps et y jouit d'une vue « étendue et agréable d'arbres à fruit et de verdures; il a au-dessous de « lui un jardin d'où remonte et se sent l'odeur des orangers, des citron« niers et des autres fleurs. Sa Majesté est très-contente, et de quelques « jours elle n'ira pas au monastère pour y demeurer [6]. »

Malgré le beau temps, la montagne, sur les flancs de laquelle s'élevait le monastère de Yuste, apparaissait de loin toute enveloppée de brouillards. Les serviteurs de Charles-Quint, en voyant, de Jarandilla,

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 67. — [2] « No passaré ya otro en mi vida, sino el de la « muerte. » Fray Joseph de Siguenza, III[e] part. lib. I, cap. XXXVI, p. 189. *Retiro, etc.*, fol. 68, r°. — [3] « Casa estaba muy bien aderesada. » *Ibid.* fol. 68, r°. — [4] *Ibid.* — [5] « Es« taba de buen color, y comia, y dormia perfectamente. » Lettre de Quijada, du 14 et du 15 novembre. *Ibid.* fol. 68. — [6] Lettre de Gastelú à Vasquez. *Ibid.* fol. 68, v°.

le couvent, dont les gens du pays disaient beaucoup de mal, noyé dans la brume, ne croyaient pas que le séjour dût en être aussi agréable et aussi sain pour lui qu'il se l'était figuré en Flandre. « Quoique nous « ayons eu, écrivait Gastelú, quelques jours choisis et même chauds « à cause du grand soleil, jamais les brouillards n'ont quitté les lieux où « se trouve le monastère. Il n'est pas possible que ce côté ne soit hu- « mide; ici même les orages sont fréquents et les pluies abondantes. « Tout cela est contraire aux indispositions de Sa Majesté. Finalement « on s'attend à ce qu'il ne puisse pas y demeurer [1]. »

Bientôt survinrent les pluies d'automne, que l'Empereur avait déjà rencontrées en traversant les Asturies, et qui tombèrent là avec abondance et continuité. « Il pleut épouvantablement, écrivaient, le 18 novem- « bre, Quijada et Gastelú, et, lorsque l'eau cesse de tomber, les brouillards « s'élèvent si épais, qu'on ne peut voir personne à douze pas [2]. » L'Empereur commença à ressentir les atteintes de cette température peu favorable à ses infirmités. Il fut obligé de recourir à son poêle de voyage pour chauffer son appartement, et de se couvrir lui-même d'un long gilet de taffetas fourré de plumes de l'Inde qui était tout à la fois léger et chaud. Il était fait sur le modèle de deux couvertures de plumes, doublées de soie, qu'il avait reçues de sa fille à Barco de Avila, et dont il avait été si charmé, qu'il lui avait demandé une robe de chambre et une jacquette semblables [3].

Les pluies ne cessaient pas. Autour de Charles-Quint on était triste et découragé; le village où il était établi avec sa suite était pauvre et mal approvisionné; la viande y manquait; le pain n'y était pas très-bon; il n'y avait que les châtaignes d'excellentes [4]. Les truites qu'on y pêchait pour la table de l'Empereur les jours maigres étaient trop petites, et Quijada demandait à Vasquez de ne pas manquer de faire porter du gros poisson par le passage des courriers qui allaient chaque semaine de Valladolid à Lisbonne, et qui eurent désormais l'ordre de traverser Jarandilla [5]. Quijada était désolé pour son maître de ce qu'il voyait. « Je vous dis, écrivait-il à « Vasquez (le 20 novembre), qu'ici il tombe plus d'eau en une heure qu'à « Valladolid en tout un jour. C'est un pays humide; en haut ou en bas il y « a toujours de la brume, et sur les montagnes de la neige... Les gens de « ce village disent que le monastère est encore plus humide, et moi je

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 69, r°. — [2] *Ibid.* fol. 69, v°. — [3] « Dos colchas de pluma « forradas de ricos tafetanes, las que agradaron tanto por su delicadeza y poco pezo, « que mando se le hiciessen de lo mismo batas y chaquetas para su uso de cámera « interior. » *Ibid.* 67, r°, et *ibid.* fol. 70, r°, 78, r°. — [4] *Ibid.* fol. 70, v°, et 71, r°. — [5] *Ibid.* fol. 68, v°, et 71, r°.

« dis que, s'il l'est autant, Sa Majesté s'y trouvera fort mal. Il paraît qu'il « n'y a pas de terre cultivable, et qu'il y a beaucoup moins d'orangers et « de citronniers qu'on ne le prétendait. . . Ceux qui sont allés voir le site « n'en sont pas revenus contents. . . Sa Majesté devait y aller hier, mais il « a plu tant, qu'elle ne l'a pas pu[1]. » Revenant sur ce sujet dans sa lettre du 23, Quijada faisait une peinture affreuse du monastère d'après ceux qui l'avaient visité, et il ajoutait qu'il n'y croirait l'Empereur établi que lorsqu'il l'y verrait. « Le séjour, disait-il, n'en convient pas à Sa Majesté, « qui cherche la fraîcheur pendant l'été, et la chaleur pendant l'hiver. « Ce qui est le plus contraire à sa santé c'est le froid et l'humidité[2]. » Lorsqu'on faisait ces représentations à l'Empereur, il répondait imperturbablement : « Qu'il avait toujours vu, dans toutes les parties de l'Es-« pagne, qu'il faisait froid et qu'il pleuvait en hiver[3]. »

Enfin, le temps s'étant un peu relevé, l'Empereur monta, le 25 novembre, au monastère. Il le trouva bien mieux qu'on ne le lui avait dit, et s'en montra fort content[4]. Il avait fait venir auparavant le prieur général frère Juan de Ortega[5] à Jarandilla, et, quoiqu'il n'eût d'abord paru disposé à s'y établir qu'avec dix-sept personnes, il ordonna alors d'y préparer des chambres pour vingt serviteurs et vingt maîtres[6]. Sa sœur, la reine de Hongrie, qu'avaient alarmée les récits adressés à Valladolid sur les dangers de ce séjour pour la santé délabrée de l'Empereur, lui écrivit en le suppliant de ne pas se rendre à Yuste. Mais Charles-Quint, appliquant au monastère le proverbe que l'imagination espagnole avait tiré de la rencontre du Cid avec le lion, lui répondit spirituellement : « *No es el leon tan bravo como le pintan* (le lion n'est pas aussi terrible « qu'on le représente[7]). »

Il ne s'y établit cependant pas tout de suite : les arrangements intérieurs qui se faisaient à Yuste et ses indispositions, qui reparurent, le retinrent près de trois mois à Jarandilla. Là vinrent successivement le voir le comte d'Oropeza et son frère don Francisco de Toledo, le duc d'Escalona, le comte d'Olivarès, don Fadrique de Zuñiga, marquis de Mirabel, don Alonzo de Baeza et plusieurs des grands personnages qui tenaient à dire à leur ancien maître un dernier adieu. Deux visites dont il fut plus particulièrement charmé furent celles du commendador mayor d'Alcantara, don Luis de Avila y Zuñiga, qui avait fait à ses côtés les dernières guerres d'Allemagne, retracées par lui dans de brillants

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 71, r°. — [2] *Ibid.* fol. 72, r°. — [3] Il ne répond rien, écrit Quijada, « si no que en todas partes en España ha visto hacer frio en hinvierno y « llover. » *Ibid.* fol. 72, r°. — [4] *Ibid.* fol. 73, v°, 74, v°, et 75, r°. — [5] *Ibid.* fol. 71, r°. — [6] *Ibid.* fol. 74, v°. — [7] *Ibid.* fol. 78, v°.

et fermes récits, ainsi que de son vieil ami le révérend père François Borgia. Ce dernier faisait construire, en ce moment, pour la société de Jésus, un collége dans la ville voisine de Plasencia, d'où il se rendit plusieurs fois auprès de l'Empereur, avec lequel il eut de longs et de religieux entretiens [1].

Charles-Quint ne recevait pas seulement ces nobles et pieux hommages, mais, de tous les côtés, on envoyait à Jarandilla des présents de diverses espèces et surtout des mets délicats pour sa table. Le courrier qui allait et revenait de Valladolid à Lisbonne portait, tous les jeudis soir, à Jarandilla, du gros poisson pour le service de l'Empereur, les jours maigres. Sa fille, la princesse *gobernadora*, lui adressait de la cour des provisions abondantes et des *regalos* continuels : elle n'était pas la seule. Les grands et les prélats lui transmettaient à l'envi ce qui était le plus capable de lui plaire. On lui envoyait des confitures, de grasses anguilles et de grosses truites de Valladolid; des perdrix fines du village de Gama, appartenant au marquis d'Osorio; des saucisses faites à la façon de Flandre, dans la maison du marquis de Denia, et telles qu'on les servait naguère encore à sa mère dans Tordesillas, du gibier de l'Aragon et de la nouvelle Castille, des veaux de Saragosse, des huîtres fraîches, des soles, des carrelets et des lamproies de Séville et de Portugal, des provisions d'anchois d'Andalousie et de petites olives de *perejon*, qu'il préférait aux grosses olives de l'Estramadure[2].

L'archevêque de Tolède fit partir, à plusieurs reprises, de sa riche métropole, huit ou neuf mules chargées de provisions de toutes sortes[3] pour Jarandilla. La duchesse de Béjar et la duchesse de Frias offrirent aussi à Charles-Quint des *regalos* de bouche et des présents. Parmi ces derniers se trouvaient une cassolette d'argent pour brûler des parfums, des eaux de senteur et des gants. L'Empereur se montra sensible à ces attentions, mais il dit en jetant les yeux sur les gants que lui avait envoyés la duchesse de Frias et sur ses doigts noués par la goutte : « Il aurait fallu m'envoyer aussi des mains qui pussent les porter[4]. » Les friandises, les saumures, le gibier, les mets épicés qui arrivaient à Jarandilla, et que l'Empereur mangeait avec plaisir et abondamment,

[1] — Le comte d'Oropeza, établi dans le voisinage, le visitait souvent : du 12 au 17 novembre, avec son frère ; le 5 décembre, avec sa sœur ; les premiers jours de février, seul. L'Empereur fut visité, le 4 décembre, par le duc d'Escalona et don Sancho de Cordova ; le 6, par don Fadrique de Zuñiga et don Alonzo de Baeza ; le 14, par le comte Olivarès ; le 19, par le père Francisco Borgia ; le 21, par le commendador mayor d'Alcantara, etc. — [2] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 70, v°, 76, v°, 77, 78, r°, 81, 82, 84, 85. — [3] *Ibid.* fol. 84. — [4] « Y mirando los guantes dijo que « tambien fuera bien enviarle manos en que los trugera. » *Ibid.* 78, r°.

désolaient le fidèle Quijada, qui écrivait à Valladolid : « Tout cela ne fait « qu'exciter son appétit[1], et le proverbe dit : *la gotta se cura, tapando la « boca*, la goutte ne se guérit qu'en fermant la bouche. »

La goutte, en effet, reparut bientôt, et un accès violent se déclara du 27 décembre au 4 janvier. Le mal se porta d'abord sur la main droite, remonta jusqu'à l'épaule, saisit le cou, gagna ensuite la main et le bras gauches, et se jeta en dernier lieu sur les genoux[2]. Cette forte attaque, après un peu de rémittence, recommença pour ne cesser entièrement que vers le 26 janvier. Pendant qu'il en souffrait, était arrivé en poste de Milan un assez célèbre médecin, Juan Andrea Mole, appelé à Jarandilla pour soumettre l'Empereur à ce qu'on appelait alors une *cure*[3]. Le docteur italien lui demanda d'abord de renoncer à l'usage de la bière, comme contraire à sa santé; mais c'était trop exiger d'un Flamand, et Charles-Quint répondit qu'il n'en ferait rien[4]. Le docteur déclara que ce pays était trop humide et n'était pas assez sain pour lui; à quoi Charles-Quint répliqua « *qu'il n'y avait pas encore prononcé de vœux*[5]. » Il était cependant bien résolu de s'établir à Yuste; et Gastelú, qui commençait à le connaître parfaitement, écrivait à Vasquez de Molina : « L'Empereur ne « changera rien à ses projets, dans lesquels il ne se laissera pas ébranler, « quand même le ciel se joindrait avec la terre[6]. »

Pendant son séjour à Jarandilla, Charles-Quint traita plusieurs affaires délicates ou graves qui intéressaient soit la royale famille dont il restait le chef respecté, soit la monarchie espagnole dont les besoins et les périls ne cessèrent plus, quoi qu'en aient dit les historiens, d'occuper son ardente sollicitude. Après de courtes lassitudes, le goût des affaires lui était revenu[7]. Il y déploya toute l'ancienne vigueur de son esprit et de sa volonté. La reine Éléonore désirait voir l'infante dona Maria de Portugal, sa fille, qui avait dû un moment devenir la femme de Philippe II, et que le roi Jean III, sous divers prétextes, ne voulait pas laisser partir de Lisbonne. L'ambassadeur espagnol, don Juan de Mendoça[8], n'avait pas pu faire fléchir les résolutions intéressées et

[1] « No se hacia mas que incitar el apetito. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 84, r°. — [2] *Ibid.* fol. 82 et 83. — [3] *Ibid.* fol. 69, v°, 86, v°. — [4] « Y Su Magestad respondió que « no lo haria. » *Ibid.* fol. 91, r°, lettre de Quijada à Vasquez. — [5] « A esto le respondió « que aun aqui no había hecho profesion. » *Ibid.* fol. 91. — [6] « Que Su Magestad de« terminado está de no hacer mudanza en ello, aunque se junte el cielo con la terra. » *Ibid.* fol. 79, r°. — [7] Aussitôt après son arrivée à Jarandilla, il prit connaissance des graves événements qui se passaient en Italie et se préparaient du côté de la Flandre. Gastelú écrivit à Vasquez d'en rendre un compto assidu à l'Empereur : « Porque « huelga de entender estas cosas, y aun otras desta cualidad. » *Ibid.* fol. 69, v°. — [8] Les motifs de Jean III sont dans son instruction, donnée, le 7 novembre 1556, à don

opiniâtres du roi de Portugal, dont les refus désespéraient la reine Éléonore, qui supplia l'Empereur d'intervenir auprès de Jean III pour qu'il lui rendît sa fille [1]. Charles-Quint envoya à Lisbonne don Sancho de Cordova [2], qu'il chargea de demander en son nom, comme en celui de la reine, sa sœur, le libre départ de l'infante, sa nièce, et il en entretint, avec une irrésistible autorité, l'ambassadeur portugais, don Duarte de Almeyda, qu'il manda auprès de lui à Jarandilla [3].

Tandis qu'il négociait ce retour de l'infante, qu'il finit par obtenir, le Navarrais Escurra vint le trouver encore une fois et l'informer des dernières et alarmantes dispositions du duc de Vendôme. Antoine de Bourbon, après avoir connu ce qui s'était passé à Burgos, ne s'était mépris ni sur la réponse évasive de l'Empereur, ni sur le silence prolongé du roi Philippe. Il avait vu ce que signifiaient ces négociations sans terme et ces pourparlers sans conclusion, et il avait dit : « J'admire « que ces gens se moquent ainsi de moi, et me croient assez simple « d'esprit pour ne pas m'apercevoir que tous ces délais ne sont que « des leurres [4]. » Il avait ajouté *qu'il n'entendait pas être tenu ainsi le bec dans l'eau* [5], et il avait demandé qu'on se décidât vite dans un sens ou dans un autre, pour qu'il agît en allié ou en ennemi [6]. Le duc d'Albuquerque avait transmis à Philippe II cette sommation, qu'Escurra vint communiquer à l'Empereur. Charles-Quint donna de bonnes paroles à l'envoyé du roi de Navarre, mais sans rien promettre. « Étant éloigné « des affaires, lui dit-il, et à la veille d'entrer au monastère, je ne peux « prendre aucune résolution là-dessus. Mais la réponse du roi mon fils, « auquel j'ai écrit de Burgos, ne saurait tarder. Entretenez donc la né« gociation du mieux qu'il se pourra, jusqu'à ce que cette décision ar« rive [7]. » Il n'était pas possible d'admettre que la riche Lombardie fût cédée en compensation de la pauvre Navarre, et que des politiques aussi ambitieux et aussi calculés que Charles-Quint et Philippe II achetassent à ce haut prix l'alliance d'un prince dont l'hostilité n'était

Duarte de Almeyda, envoyé par lui à Valladolid. Papiers de Simancas, série B, liasse 8, n°s 15, 16. — [1] Lettre d'Éléonore à Charles-Quint, du 17 novembre. *Ibid.* n°s 1, 2. — [2] Il y arriva le 7. Dépêche de don Juan de Mendoça, du 13. *Ibid.* n°s 9, 10. — [3] Le 14 décembre. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 81, 86 et 92. — [4] « Yo estoy espantado que las gentes se quieran del todo burlar de mi, y me « quieran hazer tan simple de spiritu que yo no entienda que todas estas prolonga« ciones no son que burlas y entretenimientos de palabras. *Copia de lo que un secre« tario de Vandoma escrivio al Escurra por orden de su amo*, á 8 de noviembre de 1556. » Simancas, Estado leg. 807. — [5] « El pico dentro del agua como de presente. » *Ibid.* — [6] *Ibid.* — [7] C'est ce que l'Empereur raconte à Vasquez de Molina dans sa lettre du 6 décembre 1556. Simancas, Estado leg. 809.

pas au fond très-redoutable pour eux, et qui ne serait certainement point en état de reconquérir ce que l'un de ses prédécesseurs avait été hors d'état de défendre. Néanmoins, comme il valait encore mieux éviter ses attaques que s'y exposer, on continua à lui laisser des espérances tout en se préparant, s'il ne s'en contentait point, à le repousser sur la frontière bien défendue des Pyrénées. « Il annonce, écrivait « Charles-Quint à Vasquez de Molina, que, si l'accord entre lui et mon « fils ne se conclut pas, il entreprendra, l'année prochaine, la guerre « contre la Navarre[1]. » La possibilité de cette invasion, lorsque la guerre se renouvelait en Italie pour s'étendre un peu plus tard vers les Pays-Bas, décida Charles-Quint à empêcher, en le désapprouvant, le départ du duc d'Albuquerque pour l'Angleterre, où le mandait Philippe II. « Je m'étonne, écrivit-il à la princesse dona Juana, que le roi mon fils, « dans un moment où le roi de France a rompu la trêve, et après la né- « gociation dérisoire de Vendôme, éloigne le capitaine général de la Na- « varre, dont la présence est de la plus grande importance sur cette « frontière[2]. »

La trêve de Vaucelles, en effet, avait été rompue, et le pape Paul IV était parvenu à ses belliqueuses fins. Non-seulement il n'avait pas rétabli les Colonna dans leurs terres et leurs fiefs, mais il avait rendu leur dépossession irrévocable en donnant la ville et le duché de Palliano à son neveu Jean Caraffa, comte de Montorio, et au jeune fils de ce dernier la ville de Cavi avec le titre de marquisat. Les Espagnols, qu'il haïssait par-dessus tout, et qu'il voulait expulser de l'Italie, avaient été en butte à de violentes attaques et aux plus insupportables outrages. Sous de frivoles prétextes, il avait arrêté l'envoyé de Charles-Quint, Garcilaso de la Vega, emprisonné le maître des postes Juan Antonio de Tassis, maltraité l'ambassadeur d'Espagne don Juan Manrique de Lara, marquis de Sarria, qu'il avait contraint de sortir de Rome. Il avait révoqué les diverses bulles par lesquelles ses prédécesseurs concédaient aux rois d'Espagne des subsides ecclésiastiques, et notamment la bulle de la *Quarta*[3], qui donnait à Charles-Quint, pendant les années 1555 et 1556, la quatrième partie des revenus du clergé castillan et aragonais. Paul IV était allé même jusqu'à suspendre le service divin en Espagne, et, poussant les choses aux dernières extrémités, il avait intenté des poursuites contre Charles-Quint et Philippe II devant la

[1] « Certificando que en caso que no se effectue el concierto entre el rey mi hijo « y el dicho Vandoma, emprendera el año que viene la guerra contra Navarra. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 81, 86 et 92. — [2] *Ibid.* fol. 92, r°. — [3] Par un bref du 8 mai 1556. *Ibid.* fol. 23.

chambre apostolique, dont le fiscal avait conclu à ce qu'ils fussent privés, l'un de l'Empire, l'autre du royaume de Naples, que le pape déclarait être également des dépendances du Saint-Siége. Enfin, dans l'espérance d'obtenir l'adhésion et les secours du puissant allié que la trêve de Vaucelles lui avait fait perdre, il avait envoyé son neveu, le cardinal Caraffa, comme légat auprès d'Henri II, pour ramener ce prince au traité abandonné du 15 décembre 1555, dans le double intérêt du souverain pontificat et de la domination française en Italie. L'entreprenant légat, que Paul IV avait tiré de la vie des camps pour l'introduire dans le sacré collége, et qui exerçait un empire extraordinaire sur son oncle par la similitude des haines et la communauté des ambitions, avait pleinement réussi en France, d'où il était revenu avec la promesse de la guerre et avec un corps auxiliaire de deux mille hommes, que devait suivre bientôt le duc de Guise à la tête d'une armée.

Philippe II, attaqué dans ses partisans, outragé dans ses ambassadeurs, poursuivi dans sa croyance et dans celle de ses peuples, dépouillé de ses priviléges, menacé de perdre ses États, ne put point, malgré les hésitations de son caractère et les scrupules de sa piété, éviter la lutte à laquelle il était aussi fortement provoqué. Pour en diminuer les périls, il fallait aller au-devant d'eux. Attendre que ses ennemis opérassent la jonction de leurs forces au centre de l'Italie, c'eût été s'exposer à perdre le royaume de Naples et le duché de Milan. Mais, avant de désobéir aux injonctions pontificales, et de commencer la guerre contre l'Église, il voulut se concilier l'approbation et se donner l'appui de l'opinion catholique dans tous les États de la monarchie espagnole. Il fit assembler en Flandre, en Italie, en Espagne, les théologiens les plus respectés, les plus savants jurisconsultes, les plus habiles casuistes, qu'il rendit juges entre le pape et lui. Ces docteurs du catholicisme et du droit furent, en général, d'avis qu'il devait empêcher l'entrée des brefs pontificaux dans ses royaumes, de peur d'en agiter les peuples; qu'il pouvait y continuer l'exercice du culte chrétien et y percevoir les revenus ecclésiastiques malgré l'interdiction du pape; enfin, qu'il lui était permis de défendre par les armes ses droits légitimes contre Paul IV, qui les lui enlevait sans raison et sans justice [1]. Mais ce sentiment ne fut partagé ni par le primat d'Espagne, don Juan Martinez de Siliceo, archevêque de Tolède, ni par le célèbre Fray Domingo de Soto, que Charles-Quint avait autrefois envoyé avec

[1] *Retiro, estancia, etc.,* fol. 24 et 25.

le titre de son premier théologien au concile de Trente, et qui, tous deux, dans leurs scrupules et leur ignorance, conseillaient au roi catholique de conclure un arrangement impossible avec le Saint-Père. Soto, témoin de l'ébranlement de la vieille religion en tant de pays, craignait qu'un commencement de désobéissance au Saint-Siége ne fût un prélude de révolution dans la foi. Il l'écrivit au roi[1] en termes colorés et énergiques : « Sans doute, dit-il, résister au pape armé en Italie n'est « pas d'un grand péril, parce que, quand le pape revêt le harnais, il se « dépouille de la chasuble, et, quand il se met le casque, il se couvre la « thiare. Mais, en Espagne, si l'on méprise les commandements du pape, « qui représente, parmi le peuple, la loi de Jésus-Christ, il est à craindre « qu'il n'y ait bientôt plus de pape, et à la fin plus de foi[2]. »

Soutenu par la grande majorité des théologiens et des canonistes qui étaient les lumières de ses États et les guides religieux de ses peuples, Philippe II se décida à la guerre contre Paul IV. Après une protestation plus forte par les faits que par le langage, le duc d'Albe eut ordre de pénétrer sur le territoire pontifical avec une armée qu'il tenait prête, d'y rétablir de force les Colonna dans leurs possessions, et d'y contraindre le pape à la paix par la défaite.

Le duc d'Albe ne rencontra aucune résistance sérieuse dans les États romains. Il entra sans beaucoup de peine dans Anagni, Valmontano, Tivoli, Vicovaro, Nettuno, Palombara, Porcigliano, Ardea; s'empara de vive force de la ville et de la citadelle d'Ostie; occupa toutes les positions qui dominaient Rome, et sembla menacer d'une seconde prise d'assaut la capitale du monde chrétien. La ville entière, épouvantée et incapable de se défendre, maudissait tout haut le turbulent vieillard qui l'exposait à ce nouveau péril, et qui, seul intrépide au milieu de l'effroi universel[3], et toujours inflexible dans son inimitié, s'écriait, en parlant des Espagnols : « Chacun peut maintenant connaître ces traîtres, « qui songent depuis tant d'années à renouveler le sac de Rome, « comme ils couperaient le foin dans leur pré et le bois dans leurs « forêts[4]. » Mais le duc d'Albe n'osa point tenter, sous Philippe II, ce qu'avait accompli le connétable de Bourbon sous Charles-Quint. Au lieu de pousser plus loin ses avantages, et d'y réduire le pape à la paix

[1] Sa lettre, en réponse à celle de Philippe II, qui l'avait consulté en particulier, était du 5 juillet 1556. Elle se trouve dans le manuscrit de don T. Gonzalez, fol. 25, v°. — [2] « Resistir allà al papa armado, no trae tanto peligro; porque quando se « viste el arnés, parece desnudarse la casulla, y quando se pone el yelmo encubre « la tiara. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 24 et 25. — [3] *Relazione di Roma di Bernardo Navagero*, en 1558. Dans Alberi, sér. II, vol. III, p. 382 et 394. — [4] *Ibid.* p. 395.

par une plus grande défaite, il consentit à une trêve de cinquante jours, qui fut conclue avec les Caraffa, sous la médiation des Vénitiens [1].

Cette nouvelle inattendue arriva en Espagne au mois de décembre 1556, et fut portée à Jarandilla, où l'Empereur ne la connut que le 5 janvier 1557 [2]. Charles-Quint avait suivi avec un suprême intérêt tous les incidents de cette lutte. Il écoutait avidement la lecture des dépêches de Flandre et d'Italie que lui envoyait Vasquez de Molina et que lui lisait Gastelú. Après les avoir entendues, il disait toujours : « N'y en a-t-il plus [3] ? » Lorsqu'il fut remis de son premier accès de goutte, et qu'il se fit communiquer les lettres qui lui avaient été apportées de Valladolid, il apprit avec un extrême déplaisir la suspension d'armes à laquelle avait consenti le duc d'Albe [4]. Dans ce moment, le duc de Guise, à la tête d'une armée française, passait les Alpes, arrivait en Piémont, et la trêve lui laissait le temps d'opérer sa jonction avec les troupes que les Caraffa levaient de toutes parts. C'est ce que dit le pénétrant Charles-Quint, qui, comprenant toute la portée de cette faute [5], y vit la perte prochaine de toutes les places conquises sur le territoire pontifical, et la guerre bientôt transportée des États de l'Église dans le royaume de Naples : « Il ajouta entre les dents, écrivit Gastelú, beau« coup d'autres choses, et, dans son mécontentement, il ne voulut pas « entendre lire les articles de la trêve [6]. »

Il fit connaître à Philippe II toute sa surprise et toute sa désapprobation d'une conduite si inhabile. Du 8 au 16 janvier, il ne cessa pas d'écrire des dépêches pour sa fille et ses sœurs à Valladolid, pour son ambassadeur à Lisbonne, et surtout pour son fils à Bruxelles, et il en chargea le courrier Lorenzo Pirez, qui lui avait été expédié de Portugal pour les affaires de l'infante et qui repartit le 17 de Jarandilla [7]. Cette application et cette ardeur contribuèrent vraisemblablement à la seseconde attaque de goutte qu'il eut jusqu'au 26 [8]. Ayant alors reçu de nouvelles lettres de la princesse dona Juana, et voulant, dans d'aussi difficiles conjonctures, aider Philippe II à sortir victorieux de cette première et périlleuse épreuve de son règne, il pressa la gouvernante, sa fille, de

[1] Philippe II, par une lettre du 9 octobre, avait accepté la médiation des Vénitiens, et invita lui-même le duc d'Albe à poser les armes. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 50. La trêve, de dix jours d'abord, fut prorogée de quarante. — [2] *Ibid.* fol. 83, v°. — [3] « Pero siempre en estas cosas dice : Si no hay mas. » Lettre de Gastelú, du 18 novembre. *Ibid.* fol. 70, r°, et aussi fol. 84, v°. — [4] « ... se manifestó en es« tremo descontento. » *Ibid.* fol. 83, v°. — [5] *Ibid.* fol. 84, v°. — [6] « ... dijo otras « varias cosas entre dientes y que de mohino que estaba, no quiso oir los capitulos « de la tregua. » Lettre de Gastelú. *Ibid.* fol. 84, v°. — [7] *Ibid.* 85, r°. — [8] *Ibid.* fol. 85 et 86.

mettre les côtes et les frontières de l'Espagne en état de défense, de réunir l'argent nécessaire aux levées des troupes et aux frais de la guerre, d'envoyer en Flandre des soldats castillans, « qui, selon son expression, « étaient les meilleurs soldats du monde[1], » afin d'y compléter les régiments espagnols; de pourvoir, en un mot, à tout ce qu'exigeait une lutte qui allait devenir générale au printemps. Il lui écrivit, à ce sujet, une lettre très-longue et très-belle, où reparaissait le prévoyant politique et le souverain qui avait toujours su commander et agir avec opportunité : « Ma fille, lui disait-il, les Français ayant rompu la trêve « avec aussi peu de fondement qu'ils l'ont fait, les affaires de la chré- « tienté et les nôtres étant dans les termes où elles se trouvent, il con- « vient de remédier à ce qui ne peut plus être empêché, afin d'éviter « les inconvénients qui pourraient s'ensuivre[2]. » Placer sur le revers des Pyrénées les troupes, les munitions et les vivres nécessaires, et y retenir le duc d'Albuquerque; échelonner sur le littoral les navires propres à le protéger; appeler, au besoin, les grands, les prélats et le peuple à concourir à la défense du royaume; faire porter immédiatement à son fils par l'escadre de don Luis de Carvajal 500,000 ducats qu'il avait demandés; frapper en monnaie les lingots d'or et d'argent venus d'Amérique à Séville; payer exactement au banquier Fugger ce qui lui était dû[3], afin de maintenir tout entier le crédit de son fils, si important en pareille occasion; rendre inattaquable la place de Rosas sur la Méditerranée, et donner au comte d'Alcaudete, gouverneur d'Oran, tous les moyens de défendre, sur la côte d'Afrique, la ville confiée à sa garde et qu'attaqueraient infailliblement, de concert avec les Mores, les Turcs, alliés ordinaires des Français : telles étaient les mesures qu'il conseillait de prendre avec résolution, d'exécuter avec promptitude, « sans se laisser arrêter, disait-il, par d'apparentes impos- « sibilités, comme cela était arrivé en d'autres rencontres, d'où étaient « résultés de grands inconvénients.[4] » Il insistait surtout pour que la ville d'Oran, dont la conservation importait tant à la sûreté de l'Espagne, fût mise hors de toute atteinte. « Car, ajoutait-il, si elle se per- « dait, je ne voudrais être ni en Espagne, ni dans les Indes, mais là où « je ne pourrais pas en apprendre la nouvelle, à cause du grand affront

[1] « Castellanos por que son los mejores soldados del mundo. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 61, r°. — [2] Cette longue et intéressante lettre est insérée tout entière, fol. 86, v°, à 89, r°, dans *Retiro, estancia, etc.* — [3] C'était 258,000 ducats. — [4] « . . . Se ponga « en egecucion con la diligencia y presteza que fuere posible, sin aguardar al punto « de la necesidad, como se ha hecho otras veces, de que han resultado los inconve- « nientes que debeis saber. »

« qu'en recevrait le roi et du dommage qu'en souffriraient ces royau-« mes[1]. »

Il demandait en même temps à la princesse dona Juana de tenir un navire léger[2] à la disposition de M. d'Aubremont, qui allait retourner auprès de son fils, et qu'il devait charger de ses dépêches et de ses avis. Cette lettre fut écrite le 31 janvier[3]. Trois jours après, la santé de Charles-Quint étant bien rétablie, et tout se trouvant prêt dans le lieu de sa retraite, il quitta définitivement le château de Jarandilla pour aller s'établir au monastère. Le 3 février 1557, dans l'après-midi, il se sépara des serviteurs qui ne devaient pas l'y accompagner, du comte de Rœuss, de M. d'Aubremont, et de plus de quatre-vingt-dix Flamands, Bourguignons et Italiens, qui l'avaient suivi de Bruxelles à Jarandilla. Outre le payement de ce qui leur était dû, ils avaient reçu de lui des présents en témoignage de satisfaction et en souvenir de son amitié[4]. Sur le seuil même de son appartement, il leur dit alors un dernier adieu, et les congédia avec de douces et affectueuses paroles[5]. L'émotion était universelle. Tous ces vieux serviteurs avaient le visage bouleversé, et la plupart fondaient en larmes[6]. Leur douleur, en se séparant à jamais de leur maître, n'avait d'égale que la tristesse de ceux qui allaient s'ensevelir pour toujours dans la même solitude que lui[7].

Vers trois heures, il monta en litière. A cheval et à ses côtés étaient le comte d'Oropeza, qui l'accompagna jusqu'à Yuste; M. de Lachaulx, qui y resta quelques jours encore avec lui, et le majordome Luis Quijada. Derrière se trouvait le reste de ses serviteurs. Au moment où le cortége se mit en marche, les hallebardiers qui avaient formé sa garde jetèrent leurs hallebardes à terre[8], comme si les armes employées au service d'un aussi grand Empereur ne devaient plus être d'aucun autre usage. Le cortége traversa silencieusement le fond de la vallée et gravit

[1] « . . . . . no querrià hallarme en España ni en las Indias, sino donde no lo

lentement les flancs de la montagne sur laquelle s'élevait le monastère. L'Empereur arriva à cinq heures du soir à Yuste [1]. Avertis de sa venue, les religieux l'attendaient à l'église, qu'ils avaient illuminée, et dont les cloches sonnaient à toute volée, en signe d'allégresse [2]. Ils allèrent au-devant de l'Empereur, la croix en tête, et le reçurent en chantant le *Te Deum* [3]. Ils étaient transportés de joie, dit un témoin, « de voir ce à « quoi ils n'auraient jamais cru [4]. » Charles-Quint, descendu de sa litière, se plaça sur un siége, et se fit porter jusqu'aux marches du maître-autel. Là, ayant à sa droite le comte d'Oropeza et à sa gauche Luis Quijada [5], après que le chant des prières solennelles fut terminé, il admit les moines à lui baiser la main. Le prieur, vêtu de sa chape, mais un peu troublé en présence du puissant souverain qui devenait l'hôte religieux de son couvent, le complimenta en l'appelant « Votre Paternité. » — « Dites Votre Majesté, » ajouta en le reprenant aussitôt un moine qui se trouvait à côté de lui [6]. — Charles-Quint, en sortant de l'église, visita tout le monastère [7], puis il se retira dans sa propre demeure, dont il prit possession le soir même, et où désormais il devait vivre et mourir.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Lettres inédites de la duchesse de Longueville à La Rochefoucauld, à la princesse Palatine et à d'autres personnes pendant la Fronde.

TROISIÈME ARTICLE [8].

Le tome CCXXVII des *Mélanges de Clérambault*, in-folio, contient les documents les plus précieux pour l'histoire de la Fronde, qui n'ont jamais été consultés, entre autres une partie de la correspondance de madame de Longueville lorsqu'elle était à Stenay, en 1650, et à Bor-

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 92, v°. — [2] « Las campanas se hundian y parece que « sonavan mas que otras vezes. » *La retraite de Charles-Quint, etc.*, par M. Bakuizen van den Brink, ch. XIV, p. 25, note 1. — [3] Lettre de Lachaulx dans *Retiro, estancia, etc.*, fol. 93, r°. — [4] « De ver lo que nunca creyeron. » *Ibid.* — [5] *La retraite de Charles-Quint, etc.*, ch. XIV, p. 25. — [6] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 93, r°. Lettre de M. de Lachaulx. — [7] « Y esta bueno y Alegre, » ajoute Lachaulx. *Ibid.* fol. 93. — [8] Voyez, pour le premier et le deuxième article, les cahiers d'octobre et de novembre 1852, pages 605 et 683.

deaux en 1652. En ne sortant pas encore de l'année 1650, on voit combien d'agents politiques de tout ordre madame de Longueville entretenait, et sur tous les points, en Flandre, à la frontière, au camp, chez les Espagnols, chez les Lorrains, en France, et particulièrement à Paris. Ces divers agents avaient chacun leur emploi marqué. Quelques-uns lui écrivaient directement, les autres adressaient leurs rapports à des personnes qui étaient auprès d'elle. Que de fils ne tenait-elle pas dans sa main! Que de ressorts ne faisait-elle pas jouer! Toutes ces lettres nous montrent le dessous des cartes dans ce jeu d'intrigues qui se croisaient en tous sens. Plusieurs sont autographes, la plupart sont des copies de la plus parfaite authenticité. Il y en a d'entièrement chiffrées et par conséquent inintelligibles pour nous; d'autres à demi ou au trois quarts déchiffrées; d'autres encore où les noms propres seuls sont en chiffres, souvent avec la clef à la marge. Notre manuscrit contient aussi des rapports non signés, sans lieu ni date, et ces simples notes ne sont pas ce qu'il y a de moins curieux. Tantôt elles partent d'agents de Mazarin, tantôt d'agents de madame de Longueville. En voici quelques-unes :

« Flandres[1]. — L'archiduc et le comte de Pegnaranda sont en grande deffiance de M. le mareschal de Turennes en suite des advis que l'on leur a donné que son éminence (le cardinal Mazarin) veut faire un double mariage avec les enfants de M. de de Bouillon. Ils ont résolu de ne luy en rien témoigner, estimant que ledit mareschal de Turennes les advertira de son accomodement avant que de les quitter. Il semble qu'ils ayent meilleure opinion de madame de Longueville.

« Party des princes. — Madame de Longueville estime que la meilleure voie pour obtenir la liberté des princes est d'agir dans le parlement de Paris, et elle est d'advis que l'on essaye de s'acquérir les frondeurs pour essayer de faire quelques effets considérables dans le parlement en joignant leurs amis avec ceux des princes.

« On luy avait proposé de quitter Stenay pour faire que le parlement reçeust mieux les requestes que l'on luy présenterait pour la liberté des princes, et empescher que la cognoissance qu'il a du traité qu'elle a fait avec les Espagnols ne rendit plus difficile de faire ce que l'on désirait. Mais elle n'a pas estimé à propos de le faire, crainte que rompant avec les Espagnolz elle ne quittast un avantage certain pour s'attacher à une chose qui peut estre ne réussira pas; joint que tout ce qu'elle pourrait faire peut estre fait sous le nom de madame sa mère qui n'a eu aucune part avec les étrangers ny avec les rebelles du royaume.

« Qu'on ne peut imputer à ses frères son séjour à Stenay ni le traicté qu'elle a fait avec les Espagnols, parce qu'il ne paraît point qu'elle ait eu aucune communication avec eux depuis leur prison.

« Que madame de Longueville craint fort que cette translation là (de Vincennes à Marcoussis et au Havre) ne luy oste les moyens d'avoir des nouvelles directes des prisonniers, qu'elle s'applique fortement à faire des troupes pour la campagne prochaine, à conserver Stenay, à escrire aux amis puissants et affectionnez qui estoient

[1] *Mélanges de Clérambault*, t. CCXXVII, in-folio, p. 257, 258, 259.

à Mouron (évidemment Montrond) et à Bourdeaux de s'assurer toujours de leurs gens et de faire de nouveaux projets avec eux.

« Qu'elle fait pressentir MM. le comte de la Gardie et de Valvina, par le moyen du sieur S[t] Romain (diplomate qui était avec elle à Munster et l'avait accompagnée à Stenay), si elle pourrait avoir quelque secours de la reyne de Suède pour son party; elle est en peine de ce que MM. ses frères croient qu'il y a des gens auprès d'elle qui sont intéressés.

« Qu'elle est fort confirmée dans les sentiments qu'elle a contre son éminence depuis qu'elle sçayt qu'ils sont conformes à ceux de MM. ses frères, et qu'elle croit, comme article de foy, que son éminence ne procurera jamais de bien à MM. ses frères que quand par leur secours seul il espérera un respit à sa perte certaine. Et dans cette croiance, elle se fortifie dans la pensée qu'elle a toujours eue qu'il faut accabler le royaume de désordres de tous cotez[1], afin que ces mêmes désordres tirent les princes de l'estat où ils sont sous le cardinal, ou qu'ils obligent son éminence pour son propre salut à les en tirer. »

Autre note du côté des princes[2].

« Les frondeurs se sont tout à fait détachés de son éminence, quelque soin qu'elle ait pris de les rechercher d'accommodement. M. de Beaufort est dans la meilleure disposition que l'on peut désirer pour les intérêts de M. le prince, encore qu'il ne se soit pas déclaré jusques à présent.

« Que madame de Montbazon a fort contribué à mettre son esprit en cette assiette par l'espérance de quelque grand advantage, que ladite dame est en termes de demander des assurances pour sa récompense; sur quoy l'on traicte de sa part avec la princesse Palatine.

« Que M. le coadjuteur voulait faire un tiers party avec son altesse royale (le duc d'Orléans), le parlement et le peuple, mais que madame de Montbazon a rompu cette proposition auprès de M. de Beaufort, qui a déclaré à M. le coadjuteur qu'il fallait qu'ils s'attachassent au party de MM. les princes; de sorte que ledit sieur coadjuteur traicte présentement avec madame la princesse Palatine.

« Que madame de Chevreuse et Laigues[3], qui sont inséparables, parlent à présent comme personnes à se détacher de son éminence, ledit sieur de Laigues s'estant déclaré en faveur dudit sieur coadjuteur.

« Que madame la princesse Palatine essaye, par le moyen du sieur Courtin (conseiller au parlement de Paris et attaché à Condé), d'attirer madame de Chevreuse et Laigues au party des princes, mais que ledit sieur Courtin appréhende que madame de Montbazon, descouvrant qu'il traicte avec Laigues tant pour lui que pour madame de Chevreuse, ne fasse changer M. de Beaufort.

« Que son éminence a toutes les méfiances de son altesse royale, et que l'on les a si bien ménagées que son éminence n'a pas osé aller prendre congé de son altesse royale.

« Que l'on croit que son éminence escrira à son altesse royale que s'il ne luy plaît de se déclarer pour ruiner les frondeurs, il traitera avec MM. les princes, et que

[1] On reconnaît que c'est un agent de Mazarin qui parle. — [2] *Mélanges de Clérambault*, p. 265 et 266. — [3] Le marquis de Laigues, officier des gardes de M. le duc d'Orléans, le dernier amant de madame de Chevreuse, homme d'esprit et de courage, très-lié avec Retz, et qui prit une grande part à toutes les intrigues de la Fronde.

pour luy en donner soupçon son éminence a déjà envoyé quelqu'un au Havre. Mais quelqu'espérance qu'il en puisse donner, il ne faut rien espérer de son costé.

« Que le bruit est icy que son éminence est partie pour exécuter quelque dessein sur Stenay, par intelligence avec le sieur de Chamilly.

« Que son éminence, en partant d'icy, ne s'est pas ouvert à son altesse royale, ny à aucun de ses serviteurs particuliers, du dessein de son voyage; mais s'est contenté de rapprocher de la reyne le sieur de Montaigu, auquel il a donné toute sa confiance, ce qui a produit une forte caballe au cabinet contre lui.

« Que le peuple de Paris est en fort bonne disposition, mais que pour le faire remuer il faudrait de l'argent, et qu'à présent il y a tant de confusion parmi les domestiques des princes que l'on ne sait à qui s'adresser pour cela; que l'on travaille afin d'exciter quelque émotion à l'enterrement de madame la princesse. »

Un agent, qui était à Fismes au camp de Turenne, écrit ainsi un peu auparavant, dans les premiers jours de septembre :

A son altesse madame la duchesse de Longueville, à Stenay.

« A Fismes, 5 septembre, lundy au soir, 1650[1].

« Madame,

« Les dernières nouvelles que nous avons de Paris sont venues par Verboquet (autre agent), qui s'en va auprès de vostre altesse pour luy en rendre compte. Tout ce qu'il a dit à M. de Turenne est que madame la princesse Palatine faisait sçavoir par luy à vostre altesse qu'on espéroit que dans quinze jours messeigneurs les princes seroient en liberté. Et comme l'on s'imagine bien qu'une personne de cette sorte ne parle pas sans fondement, on en veut tirer icy bon augure. Verboquet dit aussi que M. de Nemours est parti de Paris avec de la cavalerie pour aller vers Marcoussy (château fort sur la route d'Orléans, où on transfera les princes, les trouvant trop peu en sûreté à Vincennes, avant de les envoyer dans la citadelle du Havre). M. le comte de Fuensaldagne a esté tout aujourd'huy dans un chagrin horrible de notre affaire de Bourdeaux, où il craint un accomodement, sur divers bruits qui courent icy que le roy est passé de l'autre côté de la rivière, et que Dudognon est entré dans l'embouchure avec des vaisseaux de guerre, après la promesse que luy a faite le cardinal Mazarin du bâton de maréchal[2]. Verboquet, qui partit samedy à midy, de Paris, n'en rapporte pourtant rien d'approchant; au contraire, il dit qu'on luy a fait voir des lettres qui portent que M. de Sauvebeuf et M. le marquis de Sillery (envoyés en Espagne par les princes) estoient arrivés à Bordeaux avec troupes et argent, et qu'ensuite le roy estoit party de Libourne pour revenir en deçà, qui seroit gain de cause pour nous. Il semble que tout cela tient les Espagnols en échec, et rallentit leurs desseins de ce costé. Sy on les presse de marcher, ils ont peine à s'y résoudre, et ils voudraient bien que M. de Turenne s'avançast seul avec ses troupes; mais il n'est point dans ce sentiment, quoi qu'on luy en puisse dire, répliquant toujours qu'il veut obliger les Espagnols d'être de la partie, et que luy seul ne ferait pas l'effect qu'on prétend, etc. »

Montigny, peut-être le gentilhomme normand, capitaine des gardes de M. de Longueville, qui avait escorté sa femme en 1646 de Paris à Munster, et au commencement de 1650 tint quelque temps pour

[1] *Mélanges de Clérambault*, p. 83. — [2] Il l'obtint en effet.

elle dans Dieppe[1], écrit de Paris à un de ses amis nommé Dufay, à Stenay, le 15 octobre :

« ..... La plus grande faute qu'on aye faite est de n'avoir pas enlevé M. le prince, le prince de Conty et M. de Longueville comme on les menait à Marcoussy, et le tout faute d'intelligence avec M. de Turenne, la chose ayant été fort facile; et il y a eu un peu beaucoup de lascheté en ceux qui estoient dans Paris. Dans l'opinion que nous avions qu'ils seraient sortis, M. de Nemours à leur teste, nous marchions d'icy en diligence avec deux cents gentilshommes et avec beaucoup d'autres qui devaient joindre, et jamais l'on ne trouvera une si belle occasion. L'on me manda hier qu'on les devait ramener au lieu dont on les a tirés; mais il y a neuf régiments de cavalerie autour de Paris pour cet effet... Laisné (Lenet) est ici pour recevoir les ordres de madame la princesse douairière pour Mouron (Montrond) où madame la princesse, sa belle-fille, doit aller. Il nous a dit que Bordeaux ne s'est rendu que faute d'argent; les Espagnols ayant manqué de parole..... Je ne doute pas qu'on ne mande toutes choses à madame de Longueville, mais tenez qu'en matière de négociations M. le cardinal trompera toujours tout le monde. Pour moi, s'il se fait quelque chose, je crois que ce ne sera point sans nopces, à ce qu'on m'a dit, et je voudrais de bon cœur que nous fussions déjà en cette peine..... Dieu veuille que nous nous voyons bientost tous ensemble. Madame la princesse fait solliciter pour retourner à Paris ou au moins à Chantilly, où Dalmas est toujours. Madame de Chastillon et Cambiac[2] ne peuvent souffrir icy personne qui les incommode. Les princes se portent fort bien; le prince de Conty n'a jamais eu tant de santé; on leur a donné un chirurgien à la place du valet de chambre qui se sauva à la sortie de Vincennes. Voilà tout ce que vous sçaurez de moy pour le présent. »

Dans le commencement de décembre, on avait encore, à Stenay, ou du moins l'on montrait une grande sécurité sur l'issue de la campagne. Saint-Romain, qui ne devait pas être un homme à illusion, en sa qualité de diplomate, écrit de Stenay, le 9 décembre, à un de ses amis de Paris :

« ..... Gourville est arrivé et s'en retourne samedy avec M. de Lamet, qui s'en va, sur sa parole, à Châlons trouver M. le cardinal pour faire conclure son eschange avec M. le chevalier de Larochefoucauld. Gourville ne s'arrestera pas à Châlons, et vous l'aurez bientost à Paris. M. de Turenne a marché vers Bar, et si M. le cardinal en veut à Rethel, il trouvera la chose bien difficile en cette saison, outre que la garnison est forte et le gouverneur expérimenté à la défense des places et brave[3]..... »

Autre lettre de Bruxelles, 16 décembre 1650, avant qu'on sût ce qui s'était passé la veille à Rethel.

[1] Voyez le premier article, octobre 1852, page 614. — [2] Sur Dalmas et Cambiac, voyez les Mémoires de Lenet. — [3] Dans cette même lettre, Saint-Romain parle ainsi de la mort toute récente du comte d'Avaux, qu'il avait connu et apprécié à Munster, où il étaient ensemble : « C'est un étrange malheur, car « cet homme devait passer les jours de M. de Roissy (son père, mort très-vieux), « veu son tempérament et sa vie ordinaire. Un peu de chagrin et de mélancolie ont

« L'on est toujours dans l'attente de voir à quoy aboutiront les desseins du cardinal; et comme il n'est pas croyable qu'il soit sorty pour une action de guerre seule, l'on apréhende qu'il n'aye quelque autre chose dans la pensée ou avec le parti des princes ou avec le duc de Lorraine. Cependant les uns et les autres donnent tous les jours des assurances de fidélité et des marques d'irréconciliation avec son éminence. Si le dessein n'aboutit à autre chose qu'à desloger M. de Turenne des quartiers d'hyver qu'il avait dessein d'establir dans le Barrois et partie de la Champagne, cela nous incomodera beaucoup, mais il coûtera de la peyne, et l'effect en sera doubteux; car j'ay veu une lettre de M. de Turenne escrite de Varennes, par où il mande qu'ayant mis son armée en bataille, il a trouvé 8,500 chevaux et 4,000 fantassins fort lestes, sans compter d'autres troupes que don Estevan de Gamara conduit dans le comté de Bourgogne..... Son altesse de Lorraine asseure que pour le mois de may son armée sera de 14,000 hommes; de sorte que ces trois corps icy ensemble feront des forces considérables et qui donneront de la terreur aux ennemis de la paix..... Son altesse (l'archiduc) faict estat de remonter toute la cavalerie qui est en ce pays icy, et la faire jusques au nombre de 8,000 chevaux et l'infanterie à 12,000 hommes; et pour cela on a promis d'envoyer d'Espagne, après la prise de Tortosa, 3,000 Espagnols et Italiens, dont on a icy fort à faire, les régiments de ces deux nations qui font le nerf de l'infanterie estant fort diminués. Le corps de son altesse agira de par deçà, et ne s'unira point avec les autres qu'en cas de nécessité. Voilà le projet que l'on faict; et pour que M. de Turenne ne manque point de moyens pour le dessein commun, on luy donne 50,000 escus par mois. »

Toutes ces espérances furent trompées : le 15 décembre le parti des princes était écrasé, et Mazarin encore plus victorieux dans le Nord qu'il ne l'avait été quelques mois auparavant dans le Midi. Est-ce à la fortune qu'il faut attribuer ce résultat? Mais il n'y a pas plus de hasard à la guerre qu'en politique. Partout le succès appartient à la justesse de la conception et à l'habileté de l'exécution. Or, en ces deux choses, Mazarin fut admirable, et, il faut bien le dire, si, ce que nous rejetons absolument, Turenne n'a pas obéi à des ressorts secrets, comme un des rapports par nous retrouvés et mis sous les yeux du lecteur l'en accuse[1], il s'est bien trompé sur tout ce qu'il y avait à faire.

Nous l'avons déjà dit, le vrai plan de campagne du lieutenant des princes dans le Nord était de profiter de la division des forces royales, et, pendant que Mazarin était dans le Midi avec l'armée du maréchal de la Meilleraie, de culbuter le maréchal du Plessis, et de fondre sur Paris, qui était l'objet et le prix de la guerre. Ce plan était imposé par deux considérations décisives: 1° Le maréchal du Plessis n'avait pas beaucoup de forces, et il sentait si bien qu'il ne pouvait résister en ligne, qu'il

« bien aydé à la fiebvre pour le tuer » (le chagrin d'avoir vu ses avis pour la paix rejetés à Munster en 1647, et la place de surintendant des finances dont il exerçait les fonctions, donnée au président de Maisons). — [1] Plus haut p. 52.

faisait le plus possible une guerre d'escarmouche, ne livrant que de très-petits combats, évitant toute affaire sérieuse, et se bornant à couvrir la capitale en défendant les places de Champagne. Donc il fallait agir en sens opposé, ramasser le corps d'armée le plus considérable à la fois et le plus manœuvrier, et s'ouvrir à tout prix le chemin de Paris, soit par une bataille, soit en laissant le maréchal dans ses places, qu'on se serait contenté de bloquer. 2° De cette façon, le succès était possible et très-vraisemblable, avec de la rapidité et de l'énergie dans l'exécution: en se conduisant comme on le fit, la ruine était certaine. Il était évident que Mazarin, une fois délivré de la guerre de Guyenne, ramènerait une partie de l'armée de la Meilleraie, et, en la joignant à celle de du Plessis, reprendrait l'offensive et accablerait aisément l'armée des Princes. Ces deux considérations si simples, qui ne frappèrent pas Turenne, étaient toujours présentes à l'esprit de Mazarin, et gouvernèrent toute sa conduite. Craignant que l'armée des princes ne marchât sur Paris pendant qu'il était en Guyenne, il soutint constamment le maréchal du Plessis en lui promettant de prompts renforts, en écrivant lui-même à Vandy pour qu'il tînt ferme dans le Catelet, en faisant écrire à Bridieu, gouverneur de Guise, par madame de Chevreuse, surtout en amusant Turenne par de perpétuelles propositions d'accommodement; tandis qu'une fois la Guyenne pacifiée, il se hâta de revenir à Paris, et, mettant de côté toute négociation, ne songea plus qu'à vaincre, amena lui-même des troupes, du canon et de l'argent à l'armée du Nord, et chercha impatiemment une bataille, lui qui auparavant ordonnait au maréchal du Plessis d'éviter tout engagement, de gagner du temps et de l'attendre. Dans cette dernière campagne, il montra du coup d'œil et de la résolution. Il voulut qu'on discutât devant lui les moindres projets, présidant tous les conseils, se fiant pour l'exécution au maréchal secondé par d'habiles et vaillants lieutenants généraux, tels que la Ferté, Villequier, d'Hocquincourt, Rosen, et consultant toujours l'ingénieux et hardi Puységur. C'est lui qui fit décider qu'on attaquerait Rethel de divers côtés à la fois, sans négliger peut-être une autre sorte d'attaque à laquelle le gouverneur italien de Rethel était moins capable de résister. C'est lui enfin qui, dans le conseil des généraux, fit triompher l'avis de livrer la bataille de Rethel, et concourut à son succès par son activité, par son courage même, car, pour grossir l'armée, il se sépara des régiments éprouvés qui composaient sa garde, et les amena lui-même sur le champ de bataille, jouant sa fortune et sa vie même dans cette journée dont il sentait toute l'importance.

La conduite de Turenne fut juste l'opposé de celle de Mazarin.

De peur qu'on ne nous accuse de trop de sévérité envers un si grand homme de guerre, nous rappellerons que nous ne faisons autre chose ici que de répéter ce qu'il a dit lui-même. Ramsay, dans son Histoire de Turenne, raconte qu'un jeune indiscret lui demandant un jour comment un homme tel que lui avait pu perdre les deux batailles de Mariendal et de Rethel, il répondit avec une simplicité pleine de grandeur : *par ma propre faute.* Ici son tort, s'il nous est permis de le dire, est bien moins encore sur le champ de bataille de Rethel que dans le plan même et la conception de toute la campagne.

Napoléon, dans son admirable précis des guerres de Turenne, t. V, p. 42, dit qu'en toute cette campagne Turenne ne commandait qu'en second, que l'Archiduc était à la tête de l'armée, qu'au mois d'août Turenne voulait la conduire à Paris, que les généraux espagnols s'y opposèrent, qu'après avoir remporté un avantage considérable sur d'Hocquincourt et l'avoir rejeté dans Soissons, il avait projeté de se porter sur Vincennes pour délivrer les princes; mais qu'ayant appris qu'ils étaient transférés à Marcoussis, il renonça à cet espoir, et vint rejoindre l'armée espagnole près de Neufchâtel. En cela Napoléon a suivi Ramsay, t. Ier, p. 209, lequel a suivi Turenne en ses Mémoires; mais ces Mémoires (ils sont dans le t. II de Ramsay) sont très-embarrassés sur ce point; ils ressemblent à une apologie, et laissent à penser que déjà, de son temps, on avait reproché à Turenne de n'avoir point profité de l'avantage qu'il avait remporté sur d'Hocquincourt et qui lui ouvrait le chemin de Paris. C'est à la suite de cet avantage que Bouteville avait obtenu la permission de marcher en avant, et qu'il était arrivé jusqu'à la Ferté-Milon. Les princes étaient encore à Vincennes, et l'Archiduc n'était plus à l'armée. Turenne commandait seul; il est vrai qu'il ne disposait des troupes espagnoles qu'après avoir consulté de loin l'Archiduc; mais son armée ne se composait pas seulement d'Espagnols : il avait les Lorrains, il avait des Allemands, et surtout des Français. Jamais mouve-

[redacted]

court, il ne fut pas d'avis de marcher sur Paris. « M. de Turenne, dit-« il, p. LXIV, ne donnait conseil aux Espagnols pour les mouvements de « leur armée que suivant les marches que faisait l'armée du roi, et « selon que la guerre le permettait, car les armées étant égales (cette « assertion, qui est la base du raisonnement de Turenne, est entièrement « inexacte), conseiller, en partant de la Capelle, de marcher jusqu'à « Paris, ayant tout contraire en France et personne ne se déclarant pour « M. le prince (autre assertion démentie par les offres du duc de Ne-« mours[1]), eût paru si emporté qu'il eût perdu tout crédit auprès d'eux. » Il y avait donc des emportés qui donnaient ce conseil, et qu'il était bon de faire connaître ainsi que leurs raisons, ce dont Turenne se garde bien. Après la défaite d'Hocquincourt, il admet qu'il eût fallu se porter sur Paris, si les princes eussent encore été à Vincennes, mais il prétend qu'ayant été transférés à Marcoussis il devenait inutile de s'avancer vers Paris, comme si, même alors, Paris pris ou serré de près n'eût pas exercé la plus grande influence sur Marcoussis, enhardi partout le parti des princes, et forcé les frondeurs ou Mazarin à traiter avec Condé ! De plus, quoi qu'en dise Turenne, avant la translation des princes à Marcoussis, il put agir et il refusa de le faire. Écoutons d'abord sa défense : « Voyant l'armée de France renfermée dans Reims, un corps derrière « la Marne, et le chemin de Paris libre, M. l'Archiduc et M. de Fuen-« saldaigne se fussent assurément résolus d'y marcher, si M. le prince « fût demeuré à Vincennes; mais on apprit qu'après de grandes con-« testations entre M. le Tellier et M. le duc d'Orléans, qui voulait faire « mener M. le prince à la Bastille, que M. le Tellier l'avait emporté, « et que M. le prince avait été conduit avec une très-faible escorte à « Marcoussis, à huit lieues de Paris, sur le chemin d'Orléans. Alors « il n'y avait plus de raison de marcher à Paris avec le corps de l'armée, « et il aurait été inutile et dangereux d'y aller avec des gens détachés, à « cause de l'armée du roi, qui eût pu se détacher en plus grand nombre « et laisser tout son bagage dans les villes, ce que l'armée d'Espagne ne « pouvait pas faire. » A ces paroles de Turenne nous ferons une réponse que nous donnons avec d'autant plus de confiance qu'elle n'est point de nous, qu'elle n'est pas de Bouteville ni d'un ami de Condé, mais de son adversaire le plus constant et le plus résolu, du général en chef de l'armée royale, le maréchal du Plessis, qui déclare qu'avant la translation des princes, immédiatement après la défaite de d'Hocquincourt, on pressa Turenne d'avancer sur Paris, et qu'il refusa, ce qui sauva le

[1] Plus haut, p. 54.

parti du roi et Mazarin. *Mémoires du maréchal du Plessis*, collection Petitot, 2e série, t. LVII, p. 331 : « Le maréchal s'appliquant à ce qu'il « pouvoit juger de plus nuisible aux ennemis, essayoit, pour y bien « réussir, d'être informé de leurs desseins. Comme ils envoyoient sou- « vent à Paris conférer avec ceux qui étoient de leur intelligence, et « qu'ils faisoient encore la même chose de leur camp à Stenay, le ma- « réchal avoit sans cesse des gens de guerre sur ces deux chemins, et ce « n'étoit pas inutilement, parce qu'on lui rapportoit quantité de lettres « chiffrées ou autres qui lui donnoient beaucoup de lumières, non-seu- « lement de ceux qui les favorisoient, mais encore de leurs projets, dont « il donnoit soudain avis au secrétaire d'État, qui étoit toujours à Paris « auprès du duc d'Orléans, et cela passoit au cardinal Mazarini, qui étoit « auprès du roi, devant Bordeaux. Pendant le séjour que les ennemis « firent à Fismes, qui fut de plus de six semaines, ceux qui les com- « mandoient firent plusieurs desseins, mais un des plus considé- « rables fut celui d'enlever le prince de Condé du bois de Vincennes. « Avant que de penser à l'entreprise ils voulurent se rendre Paris favo- « rable, et, par le moyen de quelques princes mal contents et autres « personnes de qualité qui s'intéressoient pour la liberté de ce grand « prisonnier, ils prétendirent de ne pas manquer leur coup. . . Les allées « et venues (à Paris) n'ayant rien produit à leur gré d'assez considérable « pour espérer que leurs partisans pussent tirer le prince de Condé du « bois de Vincennes sans l'assistance de toute leur armée ou d'une « partie, ils proposèrent au maréchal de Turenne de prendre *un bon « corps de cavalerie, et ce qu'il faudroit d'infanterie* pour s'approcher de « Paris, comme il leur étoit facile, et tâcher, avec l'assistance de leurs « adhérents, de forcer le château de Vincennes pour en tirer le prince. « *L'on peut dire que Dieu seul empêcha le maréchal de Turenne de consentir « à cette proposition.* Le bonheur du maréchal du Plessis le sauva de ce « déplaisir, que rien ne lui pouvoit empêcher d'avoir, si l'on eût tenté la « chose. La disposition des affaires le fit bien juger ainsi, car, si le ma- « réchal de Turenne eût pris ce parti, qui s'y pouvoit opposer? Le des- « sein n'eût-il pas été exécuté avant que le maréchal du Plessis eût pu « être à moitié chemin pour y remédier? S'il eût voulu y aller avec « ce qu'il avoit dans Reims, il couroit risque de se perdre et Reims en « même temps, qui, se trouvant dégarni, eût volontairement reçu les « Espagnols ou y eût été forcé par leur armée qui étoit à Fismes. Si les « corps de la Ferté-Senneterre, de Villequier et d'Hocquincourt se fussent « joints au sien, il leur eût fallu plus de temps pour marcher; ainsi on « en laissoit assez au maréchal de Turenne pour son entreprise. Et, quand

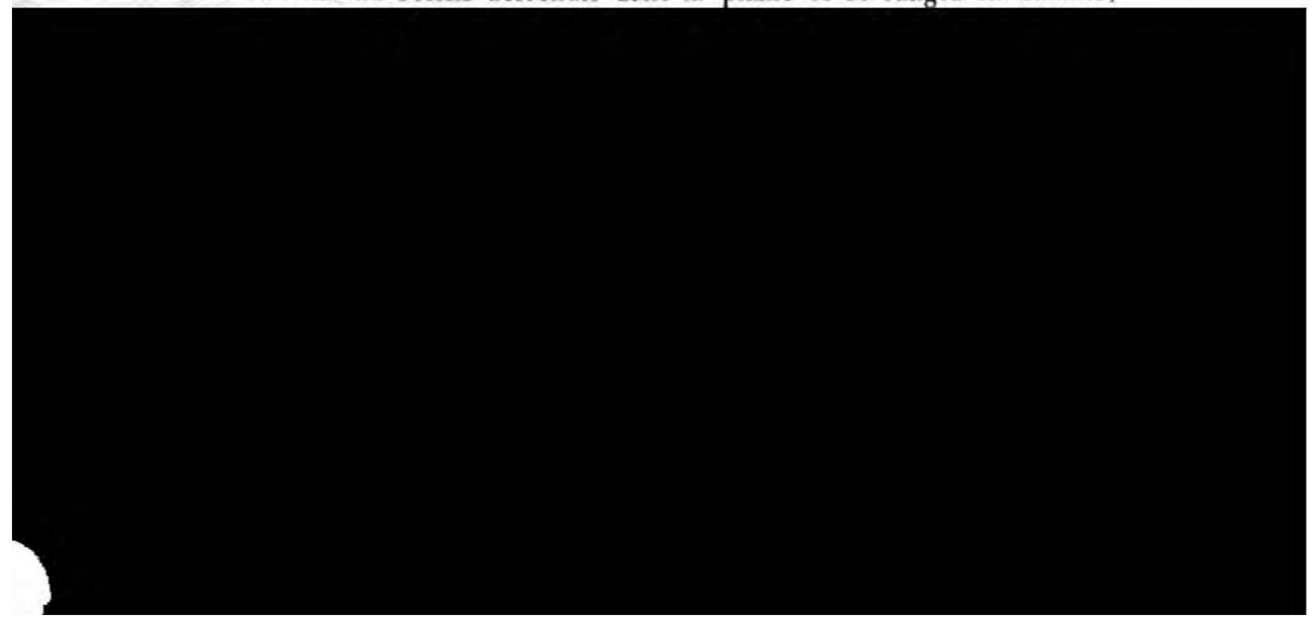
« même ces trois corps fussent arrivés avant la prise de Vincennes, « l'armée qui étoit à Fismes eût suivi le maréchal du Plessis, qui se seroit « trouvé en fort mauvaise posture *au milieu de toutes ces grandes forces,* « *auxquelles ne pouvant résister* il auroit perdu les troupes qu'il com- « mandoit et toutes ces grandes villes aussi; ensuite on auroit mis le « prince de Condé en liberté. Paris fort mal intentionné, qui l'auroit « été bien davantage après ce succès; le roi éloigné vers Bordeaux pour « une autre guerre, et qui auroit trouvé avant son retour les ennemis « saisis des meilleures villes de son État; toutes ces considérations « donnoient de grandes inquiétudes au maréchal du Plessis, dont il fut « bien soulagé quand, par les avis qu'il avoit du camp des ennemis, il « sut que *le maréchal de Turenne avoit rejeté cette proposition,* et, *à quelque* « *temps de là*, qu'on avait transféré les princes à Marcoussis. Ce lieu étoit « assez hors de la portée des ennemis, et, bien que le duc de Nemours « s'offrît d'être de l'autre côté de la rivière de Seine avec des troupes « pour en faciliter le passage au maréchal de Turenne, ainsi que l'apprit « le maréchal du Plessis par des lettres interceptées écrites de Paris avec « empressement, il raisonna juste, et crut que le maréchal de Turenne, « n'ayant pas voulu marcher à Vincennes, ne le feroit pas à Marcoussis. »

La conclusion certaine qu'il faut tirer de ce passage, c'est qu'avant la translation des princes à Marcoussis il fut proposé à Turenne de marcher sur Paris, que Turenne rejeta cette proposition, et qu'il équivoque sur ce point dans ses Mémoires; que tout ce qu'on put arracher de lui après la défaite de d'Hocquincourt, fut la pointe de Bouteville sur la Ferté-Milon; qu'il perdit la campagne en ne prenant pas à temps et résolument le parti que les amis de Condé lui conseillaient et que les ennemis redoutaient, et cela par un peu de timidité et de lenteur, comme aussi à cause des difficultés que lui opposaient sans doute les généraux espagnols, et qu'il ne sut pas surmonter par l'ascendant du caractère et d'une forte conviction.

Mais sur quoi il ne peut y avoir, et il n'y a pas le moindre doute, c'est que, dans l'exécution, il manqua de prudence comme il avait manqué d'une judicieuse audace dans la conception.

Turenne avait mis dans Rethel, pour commandant, un officier de génie de la plus grande réputation, l'Italien Degli Ponti. Lorsque le maréchal du Plessis, renforcé par les troupes de La Meilleraie, amenées par Mazarin en personne, vint assiéger Rethel, Turenne, comptant sur l'habileté et la fidélité de Degli Ponti, laissa le siége se former et l'armée royale se répandre autour de la place; puis il accourut avec toutes ses forces pour tomber sur le maréchal et le surprendre entre

deux feux. Degli Ponti avait répondu de tenir quatre jours encore; mais, le second jour, il cédait aux vigoureuses attaques de du Plessis ou à l'or de Mazarin. Turenne, qui ne se doutait pas de la prise de Rethel, se trouva lui-même, en arrivant près de la place, dans une situation très-défavorable, privé des diversions puissantes sur lesquelles il comptait de la part de la nombreuse garnison confiée à Degli Ponti, et rencontrant, au lieu de quartiers épars, une armée réunie et animée par le succès. Turenne, dans Ramsay, s'accuse d'avoir perdu la bataille de Rethel pour avoir cru à la parole d'un étranger. Non; il a perdu la bataille de Rethel, parce qu'il l'a livrée, et, disons-le, très-mal livrée. C'était assurément un très-fâcheux accident que la reddition prématurée d'une place forte; mais ce n'était là qu'un malheur, ce n'était pas une faute. Turenne avait bien fait de mettre dans Rethel Degli Ponti, qui passait pour un des premiers ingénieurs de l'Europe, et il avait bien fait aussi de croire qu'avec dix-huit cents hommes de garnison ce grand ingénieur, qui était, de plus, rempli de courage, tiendrait quelques jours, comme il l'avait promis, et ne se rendrait pas sans avoir épuisé tous ses moyens de défense. La trahison ou la faiblesse de Degli Ponti est un de ces jeux du hasard qui se rencontrent à la guerre comme ailleurs, mais qui ne tombent jamais que sur les accessoires des grands événements. Engagé dans un mauvais pas, Turenne en devait, en pouvait sortir en sachant reculer, en faisant, à l'aide de sa nombreuse cavalerie, une de ces retraites qui, aux yeux des connaisseurs, valent des victoires. Napoléon le dit avec l'autorité et le ton du maître, t. V, p. 47 : « 1° A la bataille de Rethel, il engagea mal à « propos le combat. Aussitôt qu'il eut connaissance de la reddition de « Rethel, son but étant manqué, il devait faire sa retraite; il devait faire « au moins sept lieues dans la journée; il n'eût pas alors été atteint par « l'armée française; il n'eût pas été contraint de recevoir le combat contre « une armée supérieure; il ne fit que quatre lieues. 2° Lorsque le ma- « réchal du Plessis descendit dans la plaine et se rangea en bataille,



[redacted]

lorsqu'il s'agissait de se porter en avant; mais il entrait dans leur pensée lorsqu'il retournait du côté de la Belgique. C'est donc lui, et lui seul, qui se détermina à risquer une bataille.

Napoléon lui reproche « de n'avoir formé aucune réserve derrière « ses ailes, ce qui causa sa ruine; une fois enfoncée, sa cavalerie ne put « pas se rallier. » S'il est permis d'ajouter quelque chose à Napoléon, nous dirons que la faute principale de Turenne est d'avoir quitté la forte position qu'il occupait sur une hauteur où il était difficile de l'attaquer, pour descendre dans la plaine, comme, deux ans auparavant, l'Archiduc avait fait à Lens, trompé par une habile manœuvre de Condé. Cette faute est vraiment inexplicable. Turenne crut voir de l'ébranlement dans l'armée française, et il pensa que sa cavalerie, en tombant sur elle à l'improviste, en aurait bon marché et déciderait la victoire; mais l'infanterie française, parfaitement commandée, ce que Turenne devait savoir, reçut avec fermeté la cavalerie ennemie; celle-ci, une fois rompue, ne put se rallier faute d'une réserve qui la soutînt, comme le remarque Napoléon, et, dans sa déroute, elle entraîna tout le reste[1].

Hâtons-nous d'ajouter qu'ici comme partout Turenne paya admirablement de sa personne. Ce n'était pas le cœur, en effet, c'était l'esprit qui était un peu timide dans Turenne et ne s'enhardit qu'avec l'expérience. A l'encontre du préjugé vulgaire, si Condé l'emporte sur Turenne, c'est encore bien moins, par l'énergie de l'exécution que par la grandeur incomparable des conceptions, par l'étendue, la nouveauté, la fécondité des manœuvres. Leurs courages étaient différents, mais égaux. L'un était d'une impétuosité irrésistible, l'autre d'une constance inébranlable. A Nortlingen, Turenne, à la tête de ses Veymariens, se battit en soldat sous les yeux de Condé. Il fit à Rethel des prodiges de valeur. En le voyant charger avec cette témérité, on le voulait arrêter. « Non, s'écria-t-il, j'aime mieux « périr que d'être en spectacle, » allusion au plaisir superbe qu'aurait trouvé Mazarin à le conduire à Paris. Peut-être aussi pensait-il à ce que lui dirait un jour son général, le vainqueur de Nortlingen et de Fribourg. Il s'engagea si avant dans les rangs ennemis, qu'un moment il s'y trouva seul avec son lieutenant des gardes, et manqua d'être fait prisonnier. L'intrépide Bouteville qui, à vingt-deux ans[2], commandait une des divisions

[1] La bataille de Rethel est du 15 décembre 1650. Voyez-en la description dans Ramsay, surtout dans les Mémoires du maréchal du Plessis et dans ceux de Puységur. — [2] Il était né le 5 janvier 1628. Attaché dès sa plus tendre enfance à Condé, il fit sous lui sa première campagne en Catalogne en 1647, se montra l'égal des plus vaillants à Lens, et se signala à l'attaque de Charenton. Sa valeur et l'amitié de Condé lui firent alors obtenir, malgré son extrême jeunesse, le brevet de

du centre de Turenne, renversa tout ce qui était devant lui; mais, n'ayant pas été suivi, il fut blessé et pris les armes à la main. L'habile Mazarin le traita avec la plus haute distinction et fit tout pour le gagner. Bouteville, tout Montmorency qu'il était, n'avait que son épée, mais il demeura fidèle à Condé, qui, de son côté, lui fut toujours fidèle aussi, et, après s'être chargé de bonne heure de sa fortune, et l'avoir élevé de grade en grade, voulut qu'il commandât sous lui à Senef et y gagnât le bâton de maréchal de France. La prise de Bouteville à la bataille de Rethel fut une perte immense pour l'armée des princes et pour madame de Longueville, qui, comme son frère, avait en lui une confiance sans bornes.

Après une telle défaite, Turenne fut contraint de se retirer en désordre vers la frontière espagnole. Le cardinal, victorieux, laissa au maréchal du Plessis le soin de poursuivre l'ennemi, et s'en revint à la fin de décembre à Paris faire face aux intrigues qui s'y agitaient.

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

maréchal de camp. Il était lieutenant-général à Rethel. N'ayant pas accepté les offres brillantes de Mazarin, il fut mis en prison dans le donjon de Vincennes, d'où il ne sortit qu'après la délivrance des princes.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Montagne a été élu, le 3 janvier 1853, membre de l'Académie des sciences, section de botanique, en remplacement de M. Richard, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a élu, le 22 janvier, dans la section d'Architecture, M. Hittorff, en remplacement de M. Huvé.



JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1853.

Notice sur les fouilles de Capoue.

PREMIER ARTICLE.

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié qu'en leur faisant connaître le résultat des fouilles les plus récentes opérées à *Pompéi*[1], je m'étais proposé d'étendre le même genre d'études aux autres parties du royaume de Naples qui avaient, dans ces derniers temps, fourni des découvertes importantes à la science. *Capoue* est certainement celle de ces localités antiques qui, à raison de son illustration historique, comme aussi sous le rapport des monuments de toute sorte qui sont sortis de son sein, mérite d'exciter au plus haut degré l'intérêt des antiquaires; et c'est ce qui m'engage à consacrer un article particulier à tout ce que j'ai pu recueillir sur les lieux de renseignements relatifs aux dernières fouilles de *Capoue*. Dans une visite que je fis, au mois d'octobre de l'année dernière, à *Santa Maria di Capua*, charmante petite ville moderne qui occupe le site de l'ancienne *Capoue*, pour y voir les collections de monuments antiques formées par l'habile numismatiste napolitain, M. Gennaro Riccio[2], j'eus l'avantage de voir réunis sous mes yeux une foule d'objets, la plupart de terre cuite, tous trouvés dans les tombeaux de *Capoue*. J'obtins, de plus, de la bonté de cet antiquaire,

[1] Voy. *Journ. des Savants*, février 1852, p. 65. — [2] Le nom de cet antiquaire est connu de nos lecteurs, d'après le compte que nous avons rendu, dans ce journal, 1847, août, p. 494, suiv., et septembre, p. 549, suiv., de son travail numismatique *sur les monnaies de Luceria*.

si versé dans la connaissance des monuments de son pays, beaucoup d'éclaircissements sur ces découvertes d'objets antiques et sur les tombeaux mêmes qui les avaient fournis; en sorte que je puis dire que j'ai puisé mes informations aux sources les plus dignes de confiance, en même temps que je me fais un devoir d'en rendre grâce à M. Gennaro Riccio. Je dirai d'abord quelques mots de la ville elle-même de *Capoue*, considérée dans les principales époques de son histoire, auxquelles semblent répondre les monuments qui nous en restent.

On sait assez que *Capoue* fut une des villes les plus considérables et les plus importantes de l'antiquité, à ce point, qu'elle se crut capable de rivaliser, comme le dit Cicéron[1], avec *Corinthe*, *Carthage* et *Rome*, les trois premières villes du monde, et que ce fut l'ambition d'enlever à Rome l'empire de l'Italie qui devint la cause de sa perte, en la jetant dans le parti d'Annibal. On sait aussi que cette ville appartint successivement à des peuples divers, qui, vaincus les uns après les autres par les délices du climat et par la mollesse qu'ils produisaient, durent céder la place à de nouveaux maîtres. Trois périodes principales peuvent donc être reconnues dans l'histoire de *Capoue*, à raison de cette succession de peuples qui en obtinrent l'empire : ce sont la période étrusque, la période samnite ou campanienne et la période romaine; et les témoignages de l'histoire ont reçu, à cet égard, un commencement de confirmation de la part des monuments, puisqu'il en a été découvert qui répondent à ces trois grandes époques de l'histoire de *Capoue*. Mais il règne encore, sur quelques points de cette histoire, une incertitude que la critique semble avoir plutôt cherché à produire qu'elle n'a réussi à la dissiper; et l'on a cru pouvoir même écarter le fait de l'existence d'un élément grec dans la civilisation de *Capoue*, contre la foi des monuments, dont la plupart, appartenant notoirement à l'art grec, témoignent ainsi d'une origine grecque. Il ne peut donc pas paraître inutile, même après les savants travaux des antiquaires napolitains du dernier siècle, les Camillo Pellegrini, les Mazochi et les Pratilli, tous Capouans de naissance, qui ont trouvé de dignes successeurs dans plusieurs écrivains de notre siècle, tels que Rucca[2] et surtout Daniele[3], auxquels j'ajouterai un jeune savant allemand, J. J. Stein[4], qui s'est occupé spécialement de l'histoire ancienne de *Capoue*, il ne

[1] Ciceron. *De leg. agrar. in Rull.* II, xxxii. — [2] *Capua vetere o sia descrizione di tutti i monumenti di Capua antica*, di Giac. Rucca, Napoli, 1828, in-8°. — [3] *Monete antiche di Capua con alcune brievi osservazioni; si aggiunge un Discorso del culto prestato da' Capuani a' Numi lor tutelari*, Napoli, 1802, in-8°. — [4] *De Capuæ gentisque Campanorum Historia antiquissima;* Vratislaviæ, 1838, in-8°.

peut, dis-je, paraître inutile d'examiner le plus brièvement qu'il nous sera possible ce point important de l'élément grec de *Capoue*, qui se lie si étroitement à la connaissance des monuments de cette ville.

La tradition qui attribuait la fondation de *Capoue* à une colonie étrusque, qui se serait établie en cette partie de la contrée, occupée alors par les *Opiques* ou *Osques*, et nommée depuis *Campanie*, vers l'année 47 avant la naissance de *Rome*, ou environ l'an 800 avant notre ère, cette tradition, qui était celle de plusieurs historiens latins consultés par Velléius Paterculus [1], contre l'opinion du vieux Caton, de l'auteur des *Origines*, est aussi celle qui a été suivie par la plupart des auteurs modernes, entre lesquels je me bornerai à citer Micali [2] et K. Ott. Müller [3], dont le travail a servi de base à celui de Stein [4]. Pour mon compte, je ne crois pas qu'on puisse refuser son assentiment à cette tradition historique, qui offre toutes les conditions de la certitude. J'admets donc avec une pleine confiance, et le fait de l'occupation étrusque, suivie de l'établissement d'un empire étrusque de *douze villes*, dont *Capoue* était la principale, à l'imitation de la métropole, ainsi que l'atteste Strabon [5], et la date de cet établissement, fixée à l'an 47 avant la fondation de Rome, 800 avant notre ère. La tradition, due à un *Céphalon* ou *Céphalion*, de *Gergithe* [6], suivant laquelle la fondation de *Rome* et celle de *Capoue* auraient été contemporaines [7], rentre manifestement dans ce calcul; et, bien qu'elle soit rattachée aux noms de personnages mythologiques, elle n'en paraît pas moins digne de foi dans le fait principal. Je regarde aussi comme suffisamment fondée la notion que nous devons à Tite-Live [8], que la ville de *Capoue*, sous les Étrusques, se nommait *Vulturnum*, aussi bien que le fleuve, *Vulturnus*, sur les bords duquel elle était bâtie. Ces noms me paraissent d'une forme étrusque, dont l'introduction ne peut se rapporter ni à un autre peuple ni à une autre époque. Mais où je ne puis continuer de suivre

[1] Vell. Paterc. l. I, c. VII. — [2] *Stor. d. ant. popol. ital.* t. I, p. 117, sg., et p. 275, sg. Le savant auteur avait tout à fait raison contre moi, dans son observation, *ibid.* p. 280-1, 37), ed. Milan. Je le reconnais sans peine aujourd'hui. — [3] *Die Etrusker, Einleit.* IV, 1, t. I, p. 166, ff. — [4] *De Capua vetere, etc.*, p. 31, suiv. — [5] Strab. l. V, p. 242. — [6] Sur cet écrivain, nommé *Céphalon, Céphalion* et *Céphaléon*, voy. la dissertation de M. Lobeck, *De morte Bacchi*, p. 15. L'opinion des anciens critiques, qui attribuaient à l'Alexandrin Hégésianax le livre publié sous le nom de ce *Céphalon*, Athen. l. IX, p. 393, D, cette opinion est aussi celle des critiques modernes, K. Ott. Müller, *Die Etrusker, Einleit.* IV, III, p. 173; et, bien qu'elle compromette gravement le jugement de Denys d'Halicarnasse, *Antiq. Rom.* I, LXXII, je ne fais pas de difficulté de l'admettre pour mon propre compte. — [7] Dionys. Hal. *Antiq. Rom.* I, LXXII. — [8] Tit. Liv. IV, XXXVII.

Tite-Live, c'est sur ce qu'il ajoute, que le nom de *Capua* ne fut porté par la ville en question qu'à partir de l'invasion samnite de l'an de Rome 332, et qu'il lui vint du chef de ces Samnites, *Capys*. Une tradition qui tend à attribuer une époque si récente au nom de *Capua*, en même temps qu'à écarter le fait d'une ancienne occupation grecque, me semble, sous ce double rapport, contraire à la vérité historique; et, bien qu'elle ait été soutenue par K. Ott. Müller[1], dont M. Stein s'est fait encore ici l'auxiliaire[2], je crois devoir la combattre, en y opposant les témoignages historiques qui la repoussent, et qui trouvent dans l'ensemble des monuments de *Capoue* un appui dont on n'a pas tenu compte.

S'il est une chose qui paraisse bien certaine, c'est que, dès les temps les plus anciens, le pays des *Ausones*, des *Opiques* ou des *Osques*, la *Campanie* des siècles postérieurs, reçut un élément de population grecque, désigné par les auteurs grecs, tantôt sous le nom de *Pélasges*, tantôt sous celui de *Tyrrhéniens*. Plusieurs des villes les plus célèbres de cette contrée sont mentionnées comme ayant dû leur origine à ces colons grecs[3]; et, dans le nombre, je puis citer *Herculanum* et *Pompéi*, qui eurent pour fondateurs, au témoignage exprès de Strabon[4], des *Tyrrhéniens* et des *Pélasges*. Cette même région du *Sarnus*, où existèrent les deux villes que je viens de citer, reçut une colonie des *Pélasges* du *Péloponnèse*, au témoignage d'un autre auteur grec, Conon, cité par Servius[5]; ce qui revient à la tradition de Strabon. Une autre ville de la Campanie, peu éloignée de *Capoue*, *Abella*, est connue pour avoir eu une origine grecque[6]. En nous rapprochant du *Liris*, et par conséquent du territoire de *Capoue*, nous trouvons, à l'embouchure même de ce fleuve, une ville de *Sinuessa*, qui eut aussi des Grecs pour premiers habitants, au témoignage de Tite-Live[7] et de Pline[8]. Enfin, Denys d'Halicarnasse affirme, en termes généraux[9], que les *Pélasges* occupèrent la plus grande portion du pays appelé depuis *Campanie;* et, comme la manière dont il le désigne s'applique particulièrement au territoire de *Capoue*, il me paraît impossible de ne pas comprendre *Capoue* au

[1] *Die Etrusker, Einleit.* IV, III, t. I, p. 172, suiv. — [2] *De Capua vetere, etc.*, p. 34, suiv. — [3] Voy. mon *Hist. des colon. grecq.* t. I, p. 235, suiv. — [4] Strab. l. V, p. 247, A. Théophraste parle encore des *Tyrrhéniens d'Herculanum*, *Hist. Plant.* IX, XVI, 6; et ce témoignage doit s'entendre des habitants grecs primitifs, et non pas des *Étrusques*, comme étant encore maîtres de cette ville, en l'an de Rome 440, ainsi que le pensait K. Ott. Müller, *Die Etrusker, Einleit.* IV, v, t. I, p. 179, 48). — [5] Conon *apud* Serv. *ad* Virgil. *Æn.* VIII, 738. — [6] Virgil. *Æn.* VII, 740; Serv. *ad h. l.* — [7] Tit. Liv. l. X, c. XXI. — [8] Plin. l. III, c. v. — [9] Dionys. Hal. *Antiq. Rom.* l. I, c. XXI.

nombre des villes *pélasgiques* ou grecques de la Campanie. Telle est, en effet, l'induction que tire de l'ensemble de ces témoignages le critique le plus difficile, et certainement l'un des plus versés dans la connaissance de l'histoire de l'ancienne Italie, Niebuhr[1], qui admet le fait de l'occupation de la Campanie par un peuple d'extraction grecque, avant l'époque de l'établissement des colonies helléniques; et j'avoue que je regarde comme tout à fait historique cette notion, qui se justifie par l'ensemble des monuments, tous de style grec, sortis du sol de la Campanie.

C'est à cette notion, qui ne dut pas rester étrangère aux Romains, à partir des temps où ils intervinrent dans les affaires de la Campanie, appelés par *Capoue* elle-même, d'abord leur alliée, puis leur sujette, *deditita*[2], c'est, dis-je, à cette notion que je rapporte la tradition de la fondation de *Capoue*, due à un Troyen *Capys*, parent d'Énée. Cette tradition, où l'orgueil national des habitants de *Capoue* trouvait à se satisfaire, en même temps qu'elle flattait la vanité des Romains, doit avoir acquis tout son crédit dans les premiers temps de l'alliance de *Capoue* avec *Rome*, au plus tard, vers l'an de Rome 415. Elle se fondait naturellement sur le fait de l'élément grec, qui, à partir des siècles les plus reculés, s'était mêlé à la population osque de *Capoue;* et elle eut un éclat dont nous pouvons juger d'après les témoignages qui nous l'ont transmise. C'est celle qui fut célébrée, à l'envi les uns des autres, par les poëtes romains, par Virgile[3], par Ovide[4], par Stace[5], par Silius Italicus[6]; c'est celle qui fut suivie par les annalistes romains qu'avait en vue Denys d'Halicarnasse[7], et du nombre desquels devait être le *Cœlius* cité par Servius[8]. Mais elle remontait plus haut dans l'antiquité grecque, puisque l'ancien Hécatée de *Milet* avait connu le Troyen *Capys* comme fondateur de *Capoue*[9]. Ce témoignage, antérieur de près d'un siècle à l'occupation de *Capoue* par les Samnites, contrariait trop sensiblement le système des critiques modernes qui adoptaient la version de Tite-Live, pour qu'ils ne cherchassent pas à l'écarter. Aussi a-t-on prétendu, d'une part, que le livre d'Hécatée avait été interpolé dans l'antiquité[10]; de l'autre, que la mention du nom de *Capoue*, à la place de celui de *Vulturnum*, qui devait figurer dans le texte d'Hécatée,

[1] *Röm. Geschicht.* t. I, p. 46-47, et 74-76. — [2] Tit. Liv. VII, XXXI-XXXII. — [3] Virgil. *Æn.* X, 145. — [4] Ovid. *Metam.* l. XIV, v. 613-614; *Fast.* l. IV, v. 34 et 45. — [5] Stat. *Sylv.* III, 5, 77. — [6] Sil. *Pun.* XI, 179. — [7] *Antiq. Rom.* I, LXXIII. — [8] Cœlius *apud* Serv. *ad* Virg. *Æn.* X, 145. — [9] Hecat. *apud* Stephan. Byz. *v.* Κάπυα; cf. Hecat. *Fragm.* 27, p. 48, ed. Klausen. — [10] K. Ott. Müller, *Die Etrusker, Einleit.* IV, III, t. I, p. 173-174, 30).

avait été substituée par le compilateur à qui nous devons ce passage [1]. Mais ce sont là des suppositions arbitraires, où l'on ne doit voir que l'abus de la critique plutôt que son légitime emploi. Le nom grec de *Capoue*, *Καπύη*, se trouve aussi dans un passage de Denys d'Halicarnasse [2], pour une circonstance de l'histoire de cette ville qui appartient à l'an de Rome 262, précisément l'âge d'Hécatée; et, comme ce témoignage n'était pas moins directement contraire au récit de Tite-Live, il a fallu chercher aussi à l'éluder, en soutenant que Denys d'Halicarnasse avait nommé *Capoue par anticipation*, *prochronistisch;* c'est ce qu'a fait K. Ott. Müller [3]. Mais, je le répète, tous ces efforts de la critique ont été en pure perte. Il reste acquis que le nom grec de *Capoue*, *Καπύη*, était connu par des témoignages historiques qui se rapportent au milieu du IIIe siècle de Rome, près d'un siècle avant l'époque où Tite-Live, trompé par les auteurs qui lui servaient de guide, croyait que ce nom, d'origine osque, avait été imposé à la ville étrusque par le chef des Samnites, *Capys*. Aussi le témoignage d'Hécatée a-t-il été admis avec toute sa valeur par l'un des hommes de notre âge qui ont fait des traditions italiques l'étude la plus approfondie, par Klausen [4]; et, quant à moi, je ne fais aucune difficulté d'y ajouter toute la foi qu'il comporte. Mais j'ai, de plus, pour soutenir le fait d'une origine grecque de *Capoue*, rapportée au nom d'un chef troyen *Capys*, un témoignage dont il n'a été fait usage ni par K. Ott. Müller, ni par Stein, ni par aucun des critiques qui se sont prononcés pour l'époque récente du nom de *Capoue*, dérivé du Samnite *Capys;* et ce témoignage nous fait connaître un trait si curieux d'archéologie grecque, relatif à *Capoue*, que l'on me saura gré de le rappeler ici [5].

Lorsque, peu de temps avant la mort de Jules César, une nouvelle colonie romaine fut établie à *Capoue*, pour renforcer celle qui y avait été déjà envoyée du temps de Sylla, les nouveaux travaux de construction que nécessitait cet établissement amenèrent la découverte et la démolition de beaucoup de tombeaux de la ville antique. Or, ces tombeaux offraient à la curiosité des colons romains des *vases d'ancienne fabrique grecque*, que l'on recherchait avidement; et, parmi les monuments qui furent fouillés à cette occasion se trouva le tombeau de *Capys*, du fondateur de la ville, où l'on découvrit une *table de bronze*, avec une *inscription grecque*, gravée en *caractères grecs*. C'est Suétone

[1] J. J. Stein, *de Capua vetere, etc.*, p. 40, 47). — [2] *Antiq. Rom.* VII, x. — [3] *Die Etrusker, Einleit.* IV, III, t. I, p. 173, 24). — [4] *Æneas und die Penaten*, t. II, p. 1114, 2344, c). — [5] J'avais eu déjà l'occasion de le citer dans mon *Histoire des colonies grecques*, t. II, p. 358.

qui rapporte ce fait, si intéressant à tous égards, dans les termes que je crois devoir rapporter textuellement[1] : *Paucos ante menses, cum in colonia Capua deducti lege Julia coloni, ad exstruendas villas sepulcra vetustissima disjicerent, idque eo studiosius facerent, quod aliquantum* vasculorum operis antiqui *scrutantes reperiebant*, tabula ænea *in monumento in quo dicebatur* Capys, conditor Capuæ, *sepultus*, *inventa est*, conscripta litteris verbisque græcis.

Arrêtons-nous un instant sur ce texte important, pour en déduire toutes les notions historiques et archéologiques qu'il renferme. Le fait qu'en bâtissant les habitations de la colonie romaine, on découvrit beaucoup d'*anciens tombeaux*, est absolument le même qui vient de se reproduire de nos jours, par la construction du chemin de fer de *Naples* à *Caserte*. Ce chemin, qui traverse, à la station de *Santa Maria*, le site de l'ancienne *Capoue*, a fait découvrir un millier de tombeaux antiques, et dans la plupart de ces tombeaux, on a recueilli des *vases peints*, *d'ancien style grec*, sans compter une foule d'autres objets d'antiquité. Ces *vases peints* sont donc bien certainement ce que Suétone désigne par les mots *aliquantum vasculorum operis antiqui*, et non pas des *vases de bronze*, pour lesquels l'auteur latin n'eût sans doute pas employé le mot *vascula*. En second lieu, il existait à *Capoue* un monument héroïque, auquel la tradition locale appliquait le nom du fondateur mythologique de la ville, du Troyen *Capys;* et, d'après cette tradition, le personnage en question aurait été Grec, comme la colonie dont il avait été le chef, puisqu'on trouva dans son tombeau une *table de bronze* avec une *inscription grecque*, conçue *en caractères grecs*. Je m'en tiens à ces faits, qui constatent de la manière la plus authentique, à mon avis, l'opinion qui régnait à *Capoue* sur l'origine grecque de cette ville, à l'appui de laquelle déposent les monuments acquis de nos jours à la science, aussi bien que ceux qui apparurent du temps de Jules César; et j'ajoute que ce nom est essentiellement grec : on le trouve dans la mythologie grecque, pareillement lié à l'histoire d'une famille troyenne, et donné au père d'Anchise[2]; c'est le même nom qui a produit celui d'une ville ancienne de l'Arcadie, *Kaphyæ*, Καφύαι ou Καφυιαί[3], et qui se rattache, par sa racine, à toute une famille de noms grecs, *Kaphisos*, *Kaphisias*, *Kaphision*[4]; d'où résulte l'étymologie du nom de *Ca-*

[1] Sueton. in *Jul. Cæsar.* § LXXXI. — [2] Apollodor. III, XII, 2; Homer. *Iliad.* XX, 239. — [3] Pausan. VIII, XXIII, 3; Polyb. IV, XI, 13; Strab. l. XIII, p. 608. — [4] Les noms de ΧΑϘΙΑΣ (*sic*), Mionnet, *Supplément*, t. I, p. 235, n° 302, et de ΧΑΦΟΛΙΝΙ, Pinder, *Numism. antiq. ined.* tab. I, n° 9. p. 37, qui se lisent sur les médailles de *Naples*, semblent bien se rapporter à la même famille, et, par conséquent, venir à

poue, certainement la plus plausible de toutes, au lieu de celles que les grammairiens latins cherchaient à tirer de l'étrusque, de l'osque ou du latin[1], et de celle que Tite-Live[2] et Varron[3] eux-mêmes dérivaient : *a campestri agro*.

La réalité historique de la tradition qui attribuait à un Troyen *Capys* la *fondation de Capoue*, et qui se rattachait au souvenir d'une émigration grecque des temps pélasgiques, se trouve, d'ailleurs, confirmée par la numismatique même de *Capoue*, dont une des médailles offre[4], pour type principal, la *tête d'un héros*, coiffée d'une *tiare phrygienne*[5], qui ne peut être que le Troyen *Capys*, ainsi que l'avait présumé d'abord le savant numismatiste italien, M. l'abbé Cavedoni[6], et que je le montrerai dans l'article où je m'occuperai de la numismatique de *Capoue*. C'est d'un *casque*, imité de cette *tiare phrygienne*, qu'est coiffée la tête de la *déesse Rome*, type d'une médaille campanienne d'argent[7], que je crois, avec tous les antiquaires, frappée à *Capoue;* et, sur cette médaille aussi, il n'est pas douteux qu'un pareil trait de costume asiatique ne fasse allusion à la tradition, alors si générale et si populaire, de l'origine troyenne de *Rome*. Tout s'accorde donc, les témoignages et les monuments, dans le sens de la tradition qui tend à établir dans l'histoire de *Capoue* une première époque, négligée par tous les historiens, où des colons grecs, mêlés aux Osques, qui étaient les habitants primitifs de la Campanie et qui formèrent toujours le fond de la population de *Capoue*, apportèrent les germes de la civilisation grecque. Ces premiers éléments d'une culture grecque ne purent que recevoir un grand développement par le voisinage des colonies helléniques, qui, à partir du XII[e] siècle avant notre ère, occupèrent la plus grande portion de la Campanie, et, en particulier, de *Cumes*, la plus ancienne de ces villes helléniques[8], qui fut fondée vers l'an 1139[9] dans une localité voisine de *Capoue*, et qui, engagée à plusieurs reprises dans une lutte de territoire et de puissance avec *Capoue*, finit par entretenir avec cette ville les relations de voisinage et de commerce les plus intimes. Les habitants

l'appui de la même étymologie, quoiqu'ils soient écrits par un X au lieu d'un K. — [1] Serv. *ad* Virgil. *Æn*. X, 145; Isidor. *Orig*. XV, 1; cf. Strab. l. V, p. 242. — [2] Tit. Liv. IV, XXXVII. — [3] Varro *apud* Serv. *ad* Virgil. *Æn*. X, 145. — [4] Carell. *Num. ital. veter.* tab. LXIX, n° 14. — [5] Voy. sur cette pièce du costume asiatique, les éclaircissements qui ont été donnés, dans un de nos précédents articles, février 1852, p. 72-73, 2). — [6] *Spicileg. numismat.* p. 14, *v.* Capua; voy. *Bullet. archeol. Napolet.* t. I, p. 72. — [7] *L'Æs grave del Mus. Kircher.* cl. I, tav. XII A, 14. Voy. *ibid.* tav. IV, 1. — [8] Strab. l. V, p. 242. — [9] *Hist. des Colon. grecq.* t. III, p. 109-110. Je ne vois pas de raisons pour ne pas admettre les témoignages historiques qui donnent cette date, qui me paraît avoir été vainement mise en question par Niebuhr.

des deux villes étaient liés par les rapports de l'hospitalité, qui devaient faire de *Capoue*, originairement grecque, une ville hellénique, presque comme *Cumes*. Nous en avons la preuve pour l'époque de la domination d'Aristodème, de l'an de Rome 230 à l'an 250, où les habitants de *Cumes* qui ne voulaient pas se soumettre à ce gouvernement tyrannique s'étaient retirés à *Capoue*, ainsi que nous le lisons dans Denys d'Halicarnasse[1] : Ἐνδιατρίβοντες ἐν ΚΑΠΥΗ Κυμαίων φυγάδες; et ce furent ces exilés de *Cumes*, vivant à *Capoue*, qui prêtèrent le concours le plus énergique à leurs compatriotes, lorsqu'il s'agit de détruire cette tyrannie d'Aristodème. Ainsi s'explique à la fois, par le fait d'une origine grecque et par le commerce de la ville hellénique de *Cumes*, le caractère grec que présente la civilisation de *Capoue*, dans tous les monuments qui nous en restent. Tout paraît avoir été grec à *Capoue*, la religion comme tout le reste. *Capoue* doit avoir été le siége principal de ce culte dionysiaque, dont l'introduction à Rome, suivie de désordres de toute espèce, donna lieu à ce célèbre décret du sénat romain qui, en l'an de Rome 568, abolit les *Bacchanales* dans toute l'Italie[2]. En tout cas, ce sont des dieux grecs, *Zeus*, *Héra*, *Artémis*, *Apollon*, *Hermès*, *Héraclès*, *Tyché*, *Aphrodite*, *Athéné*, *Castor* et *Pollux*, *Arès*, *Posidon*, *Déméter*, qui eurent des temples à *Capoue;* ce sont les mêmes divinités qui fournirent les types des médailles de *Capoue*, frappées, sous la domination samnite, avec une légende osque; et ce sont enfin des arts grecs que l'on reconnaît dans tout ce que nous avons recueilli de monuments de la civilisation de *Capoue*, avec une sorte de rudesse qui tient à l'influence de l'élément osque, toujours prédominant dans la population de *Capoue*. La domination étrusque, qui s'y maintint durant plus de trois siècles, ne nous a fourni presque aucun témoignage de son existence, sans doute parce que son influence morale avait été presque tout entière absorbée, à la fois, par la population osque et par la civilisation hellénique. Le nom étrusque de *Capoue*, *Vulturnum*, n'a laissé qu'une bien faible trace dans la mémoire des peuples, puisqu'il ne se lit que dans Tite-Live; et le souvenir des Étrusques à *Capoue* paraît

[1] *Antiq. Rom.* l. VII, c. x. — [2] Tite-Live nous a conservé, l. XXXIX, c. VIII-XVII, tous les détails de cette affaire; et l'on sait qu'un des exemplaires de ce décret, gravé sur une table de bronze, fut trouvé, au commencement du siècle dernier, près de *Bari*, dans la Pouille. Ce document, si important à tous égards, se conserve dans la bibliothèque impériale de Vienne, et il a été publié par un antiquaire napolitain, Corelli, qui prit le nom de Matthæus Ægyptius, *SCtum de Bacchanalibus, S. æreæ tabulæ Mus. Cæsar. Vindobon. Explicatio;* Neapol. 1729, fol. Voy. Sax, *Onomastic.* t. I, p. 123, sq.

avoir été si complétement anéanti dans l'antiquité même, qu'un des plus grands critiques de notre âge, qui se plaisait à porter le regard le plus pénétrant dans les origines des anciens peuples, Niebuhr, a cru pouvoir révoquer en doute le fait de la domination étrusque à *Capoue* et dans la Campanie.

Mais le savant historien de Rome se trompait à cet égard. Il ne me paraît pas possible de refuser la créance à des témoignages aussi formels que ceux des historiens latins[1], qui rapportaient à l'an 47 avant la fondation de Rome l'invasion des Étrusques dans la Campanie et l'établissement qu'ils y formèrent d'un empire étrusque, composé de *douze villes*, à la tête desquelles était *Capoue*. Cette grave notion historique a pareillement un garant sérieux dans Strabon[2], qui appelle ici les *Étrusques* du nom de *Tyrrhéniens*, en faisant allusion à une étymologie du nom de *Capoue*, rapportée au mot latin *caput*, qui se réfute d'elle-même, mais qui atteste le fait de la confédération des *douze villes*, conforme à l'usage de la métropole. L'empire des Étrusques dans la Campanie est aussi affirmé par Polybe[3], de même que la fondation de *Capoue* due aux Étrusques, par Pomponius Méla[4]. Cet empire campanien des Étrusques fut connu de bonne heure des Grecs, et il en resta plus d'une trace dans leur littérature: témoin la notion du *lac Averne*, situé dans la *Tyrrhénie*, qui se trouve dans un vers de Sophocle[5], et celle de *Dicæarchia*, la même que *Puteoli*, appelée ville de la *Tyrrhénie* par Pausanias[6]. Je m'abstiens de rapporter d'autres exemples pareils, rassemblés par K. Ott. Müller[7]; mais je ne voudrais pas citer Solin[8] pour garant de l'origine étrusque de *Nola*, sur la foi d'un texte où l'on lisait: « *Nola* a « Tyriis, » où Juste-Lipse corrigeait *a Tyrrhenis*, correction admise par Niebuhr[9], mais trop arbitraire pour mériter la confiance. Ce témoignage n'a d'ailleurs aucune importance, en présence de ceux qui attestent que les Étrusques fondèrent dans la Campanie un empire dont *Capoue* devint la capitale. J'ai déjà dit que, sous la domination étrusque, cette ville s'appela *Vulturnum*, d'un nom tiré de la langue des nouveaux

[1] *Apud* Vell. Patercul. I, VII. Cf. K. Ott. Müller, *Die Etrusk. Einl.* IV, 1, t. I, p. 168. — [2] Strab. l. V, p. 242 : *Δώδεκα δὲ πόλεις ἐγκαταστήσαντας* (Τυῤῥηνοὺς) *τὴν οἷον κεφαλὴν ὀνομάσαι* Καπύην. — [3] Polyb. II, XVII, 1. — [4] Pomp. Mel. II, IV: *Capua a Tuscis... condita.* — [5] Sophocl. *in* Bekker. *Anecdot.* t. I, p. 413-414. — [6] Pausan. IV, XXXV, 6; VIII, VII, 3. — [7] *L. l.* p. 167-171. — [8] Solin. II, XVI. — [9] *Röm. Geschicht.* I, 74. K. Ott. Müller convient, *Die Etrusk. Einleit.* IV, 1, t. I, p. 166, 2), qu'on pourrait tout aussi bien corriger *a Styriis*, nom d'un peuple de l'Eubée; c'est la correction que j'avais proposée moi-même, *Hist. des colon. grecq.* t. III, p. 119, sans que le docte auteur des *Étrusques* s'en fût souvenu.

maîtres. Cette notion, due à Tite-Live, comme nous le savons déjà [1], n'a rien que de conforme à l'usage des Étrusques; et nous en avons un exemple tout pareil dans la ville d'*Agylla*, d'origine pélasgique comme *Capoue*, dont les Étrusques, en s'y établissant, changèrent le nom grec en celui de *Cære*, que porta toujours depuis la ville étrusque. Lorsque, plus tard, les Samnites s'emparèrent de *Capoue* sur les descendants dégénérés des Étrusques, en l'an de Rome 332, ils rétablirent, à la place du nom étrusque de *Vulturnum*, l'ancien nom grec de Καπύη, qui n'avait jamais cessé d'être en usage, même sous la domination étrusque, ainsi que le prouvent les témoignages d'Hécatée et de Denys d'Halicarnasse, cités plus haut; c'est encore là un procédé très-naturel et très-vraisemblable; et c'est à cela que se réduit pour moi le témoignage de Tite-Live.

Il existe, d'ailleurs, des preuves matérielles du séjour des Étrusques dans la Campanie, qui viennent à l'appui des témoignages historiques : ce sont des dénominations locales, communes à la Campanie et à l'Étrurie, qui ont été rassemblées par M. Stein [2], et auxquelles j'en ajouterai une qui paraîtra sans doute curieuse, le nom *Tifata*, que portait la montagne si célèbre voisine de *Capoue*, et qui est aussi celui d'une curie latine [3]. Niebuhr opposait à cette tradition une difficulté dont il s'exagérait beaucoup la valeur : c'est qu'on n'a pas recueilli d'inscriptions étrusques dans la Campanie [4]. Mais on ne possède pas non plus d'inscriptions étrusques provenant du site de plusieurs des villes les plus importantes de l'Étrurie même, notamment de *Véies* : est-ce à dire que *Véies* ne fut pas une des douze villes de l'Étrurie? Mais, à défaut d'inscriptions étrusques, les découvertes opérées sur le sol de *Capoue* ont produit un autre élément de civilisation étrusque, qui aurait dû être déjà connu de Niebuhr; ce sont des noms de familles étrusques qui se lisent, sous la forme latine, dans des inscriptions romaines de *Capoue*. Je citerai particulièrement ceux de *Felsinius* [5], de *Velleius* [6], de *Lartius* [7], de *Mæcenas* [8], de *Volumnius* [9], qui se rapportent manifestement à des fa-

[1] Tit. Liv. IV, XXXVII. Voy. plus haut, p. 67. — [2] *De Capua, veter. etc.*, p. 35. — [3] Fest. *v.* Tifata, p. 156, ed. Lindeman. — [4] *Röm. Geschicht.* I, 77. — [5] Mommsen, *Inscript. latin. regn. Neapol.* n° 3622, p. 191. — [6] Idem, *ibid.* n° 3636. — [7] Idem, *ibid.* n° 3633. — [8] Idem, *ibid.* n° 3761. — [9] Ce nom, qui reproduit, sous la forme latine, le nom étrusque *Velimnas*, d'une famille considérable de *Perusia*, dont l'hypogée a été découvert en 1840, Vermiglioli, *Il sepolcro dei Volunni scoperto in Perugia*, Perugia, 1840, in-4°, s'est rencontré sur une brique tumulaire provenant d'anciens tombeaux de *Capoue*, et il a été publié par Pratilli, *Via Appia*, p. 315. A la vérité, cette inscription, comme toutes celles qui n'ont été données que par Pratilli, a été retranchée par M. Mommsen de son *Recueil des inscriptions latines du royaume*

milles célèbres de l'Étrurie. M. Stein [1] a essayé de combattre cet argument de Niebuhr en présentant, à défaut d'inscriptions, les monuments d'art, et particulièrement les *vases* qui se fabriquaient à *Capoue*, comme la preuve de l'influence étrusque. Mais le jeune critique a commis là plus d'une erreur que je dois relever. S'il s'agit des *vases d'ancienne fabrique*, *vascula operis antiqui*, comme dit Suétone, tous ceux de ces *vases* qui sont sortis en plus grand nombre de nos jours des tombeaux de *Capoue*, comme de ceux de *Nola*, sont grecs, par le sujet, par le style, par les inscriptions et par toutes les conditions de la fabrique; ils n'appartiennent pas à l'art étrusque: ils ne peuvent donc pas servir de preuves d'une influence étrusque. Les *vases* dont il est question dans Suétone n'étaient point des *vases de bronze*, *vasa ænea*, comme l'a présumé notre auteur, à l'exemple de K. Ott. Müller[2], son guide habituel, mais bien des *vases peints*, ainsi que je l'ai montré plus haut, et ce n'étaient point des monuments de la toreutique étrusque, mais bien des produits de la céramographie grecque. Quant aux vases d'usage domestique, qui s'employaient dans le siècle d'Auguste, et qui sont désignés dans Horace par les mots *campana supellex*[3], *trulla campana*[4], c'étaient des œuvres d'un art qui n'avait plus rien de commun avec l'antiquité étrusque; c'étaient des *vases*, d'une poterie rouge ou noire, ornés de figures en relief, tels que ceux qui se fabriquaient à *Arretium*, ville étrusque d'origine, mais devenue cité romaine; et de pareils monuments de la céramographie étrusque ou campanienne, du siècle d'Auguste, n'étaient plus grecs ni étrusques, mais purement romains, par le goût et par le style. La réfutation que M. Stein opposait au système de Niebuhr était donc tout à fait insuffisante; mais ce système n'en valait pas mieux pour cela; et c'est ce qui est résulté avec toute certitude du fait des dernières fouilles de *Capoue*, qui ont produit plus d'un monument de la pure antiquité étrusque. J'aurai lieu de faire connaître ces monuments dans un de mes prochains articles, et j'ajouterai ainsi une preuve de fait à toutes celles que nous possédions par l'histoire, du séjour des Étrusques dans la Campanie.

La période samnite de *Capoue* est encore mieux attestée, s'il est possible, que la période étrusque, sans avoir laissé à *Capoue* même plus de traces de son existence; car on ne possédait pas, jusqu'ici, d'ins-

de Naples; mais je trouve trop sévère et trop absolue la règle de critique que s'est imposée M. Mommsen, et je crois pouvoir regarder comme authentique le nom étrusque de *Volumnius*, fourni par une inscription latine de *Capoue*. — [1] *L. l.* p. 35, 21), 22). — [2] *Die Etrusker*, IV, III, IV, t. II, p. 253. — [3] Horat. *Sat.* I, 6, 118. — [4] Idem, *ibid.* II, 3, 144.

criptions proprement samnites trouvées à *Capoue*. Les monnaies mêmes de *Capoue*, bien que frappées sous la domination samnite, ne témoignent qu'indirectement de l'influence samnite; car la légende, ᑐПИꓘ[1], qu'elles portent, appartient aux Osques, habitants primitifs de la Campanie, non aux Samnites, originaires de la Sabine; les types sont grecs, et les divisions de la monnaie sont romaines. Il a pourtant été trouvé, dans les dernières fouilles de *Capoue*, des monuments qui peuvent être attribués à un art samnite, et qui deviennent ainsi la preuve de l'occupation samnite de *Capoue*. J'en parlerai dans un de mes prochains articles; mais, en terminant celui-ci, je dois appeler encore l'attention de nos lecteurs sur une circonstance de la conquête samnite, qui se trouve en rapport avec des monuments numismatiques du premier ordre; et, comme ces monuments, restés jusqu'ici sans attribution certaine, peuvent, à mon avis, être rapportés à *Capoue*, on sent que les considérations historiques qui les concernent rentrent tout à fait dans l'objet de mon travail actuel.

Nous connaissons par le récit de Tite-Live[2] la manière dont les Samnites, race agreste et guerrière qui s'était accrue et fortifiée dans la région montagneuse située au nord de la Campanie, s'emparèrent de *Capoue* sur les Étrusques, qui en étaient les maîtres depuis plus de trois siècles. Attiré par la fertilité des plaines de la Campanie, ce peuple robuste et belliqueux s'était fait admettre par les propriétaires du sol au partage des terres, sous la condition de les cultiver. Mais les Samnites ne se contentèrent pas longtemps de cette position presque servile, et, profitant d'un jour de fête, qui leur livrait les maîtres de *Capoue* endormis à la suite des orgies, ils firent main basse sur tous les anciens habitants, qu'ils remplacèrent par une population nouvelle : *festo die, graves somno epulisque incolas veteres novi coloni nocturna cæde adorti.* Ce récit de Tite-Live a trouvé des incrédules, tels que Pratilli[3], qui ont refusé de l'admettre, et des critiques, tels que Mannert[4], qui l'ont combattu; mais d'autres savants, plus éclairés encore, notamment Niebuhr[5] et K. Ott. Müller[6], n'ont fait aucune difficulté de l'adopter. M. Stein a

[1] Je ne sais sur quoi se fonde l'assertion de K. Ott. Müller, que le nom de *Kapfa* se lit sur les médailles de *Capoue*, *Die Etrusker, Einleit.* IV, III, t. I, p. 172. Cette assertion, pour être reproduite par Stein, *De Capua vetere, etc.*, p. 39, n'en est pas plus exacte. Le nom osque de *Capoue*, tel qu'il est donné par les médailles, était *Kapu*, et non *Kapfa;* mais ce dernier nom se lit sur une inscription osque, Mommsen, *Die Unterital. Dialekt.* Taf. VIII, n° 14. — [2] Tit. Liv. IV, XXXVII. — [3] *Della Via Appia*, l. III, c. 2, p. 323. — [4] *Geograph. d. Griech. u. Röm.* t. IX, P. 1, p. 704, suiv. — [5] *Röm. Geschicht.* I, 91 et 107. — [6] *Die Etrusker, Einleit.* IV, v, t. I, p. 177-178.

montré le peu de solidité des arguments qu'on y opposait [1]; et quant à moi, je suis d'avis que ce trait de l'histoire des Étrusques, qui s'est reproduit à peu près de la même manière dans celle d'une de leurs villes principales, *Volsinies* [2], mérite toute confiance. Quoi qu'il en soit, il est certain que la prise de *Capoue* par les Samnites s'effectua en l'an de Rome 332, 422 avant notre ère; trois ans après, en l'an 419 avant la même ère, les nouveaux possesseurs de la Campanie s'emparaient de *Cume*, la plus ancienne et la plus puissante des villes grecques du pays, et ils y faisaient ce qu'ils avaient fait à *Capoue* : ils mêlaient à la civilisation hellénique l'élément osque, désormais prépondérant, qui en dénaturait plus ou moins le caractère : *Cumanos mutavit osca vicinia*, comme dit Velleius Paterculus [3].

Dès ce moment, un peuple nouveau apparaît sur la scène de l'histoire : c'est celui des *Campaniens*, *Καμπανοί*, *Campani*, qui donna son nom au pays jusqu'alors possédé par les Grecs et les Étrusques, et peuplé originairement par les Osques. De tous ces éléments, combinés suivant la mesure de forces laissée à chaque peuple et réunis sous la domination des Samnites, se forma cette puissance nouvelle, dont l'avénement à la vie politique est signalé en ces termes par Diodore de Sicile [4] : *Κατὰ μὲν τὴν Ἰταλίαν τὸ ἔθνος τῶν Καμπανῶν συνέστη*, dont le témoignage est reproduit par Eusèbe [5]. Suivant le même auteur, ils prirent ce nom de *Campaniens*, *de la fertilité du pays qu'ils occupaient* : *Ἀπὸ τῆς ἀρετῆς τοῦ πλησίον κειμένου πεδίου*; et, comme c'est aussi de la même circonstance que les Romains tiraient l'étymologie du nom de *Capoue* [6], il en résulta, chez les anciens, l'opinion que le nom de *Capoue* et celui de *Campanie* tenaient à la même origine. Mais c'est là une erreur, qui, pour avoir été accréditée dans l'antiquité même, n'en mérite pas plus de considération. Le nom de *Capoue*, *Καπύη*, est certainement grec, et appartient à la population grecque de cette ville, tandis que le nom de *Campanie*, rattaché au radical *campus*, appartient à la langue des Osques et des Latins. Suivant les ingénieuses recherches d'un savant de nos jours, Klausen [7], il y aurait eu une *Campanie* dans l'Épire [8], comme dans l'Italie méridionale; et ce serait là sans doute

[1] *De Capua vetere, etc.*, p. 56-59. — [2] Voy. dans Valère Maxime, IX, 1; dans Florus, I, XXI; dans Zonaras, *Ann.* VIII, VII, et dans P. Orose, 10, 5, les détails de cet événement, qui substitua la population des campagnes à la possession de la ville étrusque; et sur le caractère de cette révolution, consult. Niebuhr, *Röm. Geschicht.* I, 124; III, 546. — [3] Vell. I, IV. — [4] Diodor. Sic. XII, XXXI; cf. Wesseling. *ad h. l.* — [5] Euseb. *Chron. ad ann.* MDLXXX, p. 346, ed. Roncall. — [6] Voy. plus haut, p. 72, 1), 2), 3). — [7] *Æneas und die Penaten*, t. II, p. 1114, 2244 c). — [8] Varro

un des nombreux vestiges qu'aurait laissés dans cette partie de la péninsule italique la colonie œnotrienne. Mais, quoi qu'il en soit de ces rapports ethnographiques entre l'Épire et la Campanie, toujours est-il avéré, pour M. Klausen comme pour moi, que les noms de *Capoue* et de *Campanie* n'appartiennent pas à la même racine [1]. Il est naturel que les Samnites, en devenant une nation, aient pris un nom qui les distinguait dans la famille des peuples italiens. Qu'ils aient trouvé ce nom déjà établi dans le pays et lié aux souvenirs des relations avec l'Épire, ou bien qu'ils l'aient pris dans la langue des Osques, ou peut-être même aussi dans la leur, qui, comme dialecte du sabin, devait avoir beaucoup d'affinité avec l'osque, c'est ce qu'il ne paraît pas possible de déterminer, et ce que je crois devoir laisser indécis, tout en remarquant que l'*osque* devint la langue des Samnites, puisque c'est celle des monnaies de *Capoue* et des médailles de la *Guerre sociale*.

Quant à l'époque où s'accomplit cet événement de la constitution des Samnites en corps de nation, sous le nom de *Campaniens*, Diodore la place à la troisième année de la LXXXV° olympiade, 438 avant notre ère; et la date d'Eusèbe, qui n'est postérieure que d'une année, mérite à peine d'être regardée comme une différence. L'intervalle de seize ans qui résulterait du récit de Tite-Live pour la prise de *Capoue*, entre cette circonstance et l'avénement des *Campaniens*, a été considéré par la plupart des historiens et des critiques comme une difficulté plus grave; mais c'est faute d'avoir réfléchi qu'il avait fallu un certain espace de temps aux Samnites, établis d'abord comme colons dans les plaines de la Campanie, avant de se constituer en corps de nation et d'acquérir assez de puissance pour s'emparer de *Capoue*, et, quelques années après, de *Cumes*. Cet espace de temps, porté à seize ans dans le récit de Tite-Live, n'est certainement pas trop considérable; et je trouve que toutes les circonstances de ce grand événement s'expliquent et se justifient de la manière la plus naturelle.

L'étendue qu'a prise, dans cet article, l'aperçu historique sur *Capoue*, qui était le préliminaire indispensable pour l'exposé des découvertes

apud Serv. *ad* Virg. *Æn.* III, 334; M. Etym. *v.* Κάμπος. — [1] Klausen, *l. l.*: *Wenn* Capua *mit* Campani *von einem Stamm ist, sogar höchst unwahrscheinlich, da* Kampaner *auch ein epirotischer Name ist* (not. 2284). Millingen assure que les Samnites donnèrent à la ville des Étrusques *le nom de Capua ou Campua, d'où*, ajoute-t-il, *la dénomination de* Campani, *qui leur fut attribuée dans la suite, Considérat. sur la Numismat. de l'anc. Italie*, p. 140. Je n'ai lu nulle part dans l'antiquité le nom de *Campua;* et bien certainement, le nom de *Campani* ne vient pas de *Capua*. Tout est erroné dans ce chapitre des *Considérations* de Millingen.

archéologiques opérées sur le site de cette ville, m'oblige à renvoyer cet exposé à un prochain article, où je ne m'occuperai que des monuments mêmes de *Capoue*.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'Architecture byzantine en France, par M. Félix de Verneilh. Un volume in-4°, avec planches, MDCCCLII.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Saint-Front, dans son état actuel, ne laisse voir extérieurement ni la forme de son plan, ni la proéminence de ses coupoles. Une ceinture de maisons, de jardins, de hangars, l'enveloppe de tous côtés, ou peu s'en faut; à peine aperçoit-on çà et là quelques pans de ses hautes murailles lourdement et tristement coiffées d'une grande toiture à deux étages, dérobant entièrement aux yeux la partie supérieure du monument. Ce n'est qu'en montant sous la charpente de ce toit, en pénétrant dans ses cavités, qu'on aperçoit, au-dessus de l'extrados des voûtes, les tambours des cinq coupoles. Les pierres qui forment ces tambours sont en partie calcinées par le feu, en partie rongées par la pluie et la gelée; mais leur forme est encore très-accusée et très-reconnaissable. Les calottes sont légèrement aiguës, elles n'ont pas cette courbe élégante qui caractérise presque toutes les coupoles d'Orient; on pourrait souhaiter aussi plus de style et plus d'accent dans les tambours; au lieu de s'élever perpendiculairement, ils vont en se rétrécissant de la base au sommet, ce qui leur donne un aspect conique et alourdit leur profil. Néanmoins, malgré ces défectuosités, si les coupoles de Saint-Front étaient débarrassées de l'enveloppe de poutres, de charpentes et d'ardoises, qui les cache et les emprisonne; si leur silhouette se dessinait sur le ciel, ce serait, dans nos climats, un rare et curieux spectacle fait pour donner le change à bien des voyageurs revenus d'Orient.

Aussi formons-nous le vœu qu'on restitue à cette antique église son primitif couronnement. Il était sérieusement question de ce travail, il y

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier, page 5.

a cinq ans; la proposition allait même en être faite, lorsque la plus brusque des catastrophes vint arrêter et suspendre toute entreprise de ce genre. Nous espérons que le projet n'en est pas abandonné, et, comme il y a nécessité de reprendre en sous-œuvre une partie des piliers, en apparence si robustes, qui portent les coupoles, ce sera tout profit que de les soulager en même temps du poids additionnel de cette immense toiture. Reste seulement à savoir si les raisons qui firent substituer, il y a déjà plusieurs siècles, un toit à double égout, un toit septentrional à ces coupoles pseudo-orientales, ne se feront pas encore sentir, et si, après avoir rétabli le monument dans son premier état, nous ne serons pas forcés, nous ou nos descendants, de le défigurer une seconde fois. Point de doute qu'il n'en soit ainsi, pour peu qu'on apporte à la restauration le même soin qu'à la construction première. Il faut à ces coupoles, pour braver l'intempérie de notre ciel, ou des feuilles de plomb bien soudées, ou des tuiles bien cimentées, ou un revêtement de pierres du meilleur grain et parfaitement jointoyées. Telles ne sont pas les pierres du Périgord, en général, et celles qui paraissent avoir formé jadis le revêtement de ces coupoles sont de la pire espèce. La négligence et l'impéritie des constructeurs primitifs éclatent, comme nous le verrons bientôt, dans presque tout le monument, mais particulièrement à son sommet. Il n'est donc pas étonnant qu'au bout de peu de temps des accidents sérieux se soient manifestés, et qu'après de vains essais pour rester dans la donnée première, on ait eu recours d'abord à des toitures partielles, puis, comme remède héroïque, à la couverture en ardoise du monument tout entier.

Ce n'est là qu'un exemple entre mille de cette éternelle vérité que l'architecture n'est point un art nomade, qu'elle a, comme les plantes, ses zones et ses climats, qu'on ne la fait pas émigrer à volonté, et que ces sortes d'importations, même soutenues par la mode, ne tardent pas à succomber devant la raison. Les constructions à coupoles, malgré certains avantages qui leur sont propres, ne devaient pas plus s'acclimater en France que les terrasses et les balustres à l'italienne ne s'y naturaliseront. En dépit de Louis XIV et de Perrault, de David et de Napoléon, nos édifices commencent à reprendre et reprendront de plus en plus leurs couvertures naturelles et nationales; ce qui n'empêche pas que, par exception, à titre de rareté archéologique, il ne soit très-désirable de restaurer les coupoles de Saint-Front, puis de les laisser bravement exposées à ciel ouvert. Grâce aux moyens perfectionnés dont on dispose aujourd'hui et à un léger surcroît de soins et de dépense qu'on pourrait se permettre en pareille occasion, il

serait aisé de procurer à cette restauration fidèle du passé de très-bonnes chances de durée dans l'avenir, et nous ne doutons pas que l'architecte habile auquel était destinée cette tâche ne s'en acquittât heureusement. Les avis de M. de Verneilh ne seraient pas d'un médiocre secours. Un chapitre entier de son livre, et des plus judicieux, est consacré à cette restauration probable de Saint-Front. Il la désire, il la demande, tout en priant que le zèle ne soit pas poussé trop loin. Point de ravalement, dit-il, point d'ornements nouveaux, surtout point d'hypothèse. L'ancienne physionomie du monument restituée dans ses traits principaux et incontestables, voilà tout, sans le moindre rajeunissement des parties solides. Cette façon prudente de restaurer les œuvres de nos pères est la seule bonne, la seule vraie : son grand mérite, sa perfection habituelle, est de ne pas se laisser voir, de prolonger la vie d'un édifice sans qu'on s'en aperçoive; mais ici, par extraordinaire, la restauration la plus sage et la plus modérée serait visible à tous les yeux; ce serait une métamorphose, un coup de théâtre, un changement à vue. Le voyageur, l'habitant de Périgueux lui-même, apprendraient qu'il y a des coupoles à Saint-Front, tandis qu'aujourd'hui il n'en existe extérieurement que pour l'architecte et l'antiquaire.

Rien de semblable à l'intérieur du monument : on n'y peut espérer ni découvertes, ni surprises. La partie concave des coupoles est parfaitement dégagée. Dès le premier pas sur le seuil de l'église, on voit, en levant la tête, la succession de ces larges dômes hardiment suspendus sur leurs fuyants supports. C'est un effet qui nous étonne et nous déroute, accoutumés que nous sommes à la perspective ordinaire de nos églises, à ces berceaux continus se prolongeant, s'enfonçant sous nos regards. Mais d'où vient qu'en entrant à Saint-Front, ceux qui connaissent Saint-Marc, qui l'ont présent à la pensée, ne sont pas immédiatement frappés de la ressemblance des deux édifices? L'aspect est tout différent et l'impression tout autre: à Saint-Marc ce n'est pas la forme géométrique de la construction qui vous saisit tout d'abord, vous ne regardez pas si vous êtes sous des coupoles ou sous des voûtes; vous vous sentez sous un ciel d'or dont les rayons, rembrunis par le temps, colorent chaudement ces luisantes murailles tapissées du haut en bas de mosaïques et de marbres; à vos pieds le porphyre et le vert antique se jouent et s'entrelacent en capricieux méandres; de tous côtés des colonnes de la matière la plus fine, du travail le plus varié, des couleurs les plus diverses, et tout cela doucement éclairé par une mystérieuse lumière qui s'échappe de rares et étroites ouvertures, au travers d'un vitrage d'albâtre transparent : en un mot, la partie purement décorative

tient, à Saint-Marc, une si grande place, qu'elle absorbe l'attention ; on ne songe au monument lui-même, à sa forme, à sa structure, qu'avec le temps et par réflexion. A Saint-Front, au contraire, comme la partie décorative est absolument nulle, comme le monument se montre à nu, sans le moindre revêtement, sans la moindre moulure, laissant à peine apercevoir de loin en loin quelques maigres chapiteaux perdus et clairsemés dans d'immenses surfaces de maçonnerie raboteuse, il n'y a que les lignes et la configuration générale de la construction qui attirent les regards. Pour compléter la dissemblance, la lumière inonde Saint-Front; de grandes et nombreuses fenêtres, vitrées de verre non coloré, laissent passer un jour éblouissant. En voilà bien assez pour qu'à première vue on soit loin d'imaginer des liens de ressemblance et de parenté entre choses si diverses; ce n'est qu'à tête reposée et le compas à la main que l'analogie devient évidente et la parenté presque certaine.

Non-seulement il y a dans ces deux édifices cinq coupoles à peu près de même diamètre, rangées dans le même ordre, s'appuyant sur des arcs d'épaisseur et de hauteur presque égales, mais, ce qui rend la similitude plus directe et plus intime, les piliers qui soutiennent ces arcs sont évidés à Périgueux comme ils le sont à Venise, et nous ne croyons pas qu'on pût trouver ailleurs un autre exemple de cette combinaison.

Il faut pourtant, même sur ce point, constater une différence : à Venise, les piliers sont tellement évidés, que le vide l'emporte de beaucoup sur le plein, de telle sorte, que, dans l'intérieur du pilier, est pratiquée une petite coupole à laquelle on accède par quatre larges arcades; les grands piliers, les piles maîtresses qui soutiennent les grands arcs, se trouvent ainsi complétement à jour à leur base, et chacun d'eux ne repose que sur quatre jambages d'une assez faible épaisseur. A Périgueux, c'est le même principe, mais une autre mise en œuvre : le plein l'emporte sur le vide; les arcades qui percent de part en part les piliers dans les deux sens sont trois fois plus étroites qu'à Venise, tandis que les jambages sont deux fois plus épais, d'où résulte, on le conçoit, un effet tout différent. Cette différence, il est vrai, serait bien moins sensible, si une opération à peu près semblable à celle que le Panthéon de Soufflot a dû subir presque aussitôt après sa construction n'était venue épaissir considérablement les jambages de ces piliers de Saint-Front. Il y a tout lieu de croire que, soit en cours d'exécution, soit immédiatement après, on s'aperçut que les coupoles écrasaient les piliers : pour prévenir une catastrophe, les piliers furent radoubés, ou, pour mieux dire, renforcés; on augmenta leur diamètre extérieur par un placage ou revê-

tement dont la trace est encore visible; puis, pour que la consolidation fût plus complète, on prit la même précaution à l'intérieur, en ajoutant aux faces internes de chacun des jambages un empâtement égal au placage extérieur des piliers; de cette façon, l'évidement fut diminué et les arcades se trouvèrent réduites aux dimensions si étrangement étroites qu'elles conservent aujourd'hui. Mais, leur rendît-on par la pensée ce qu'elles ont ainsi perdu, elles seraient encore loin d'égaler en largeur les arcades de Saint-Marc. Malgré cette différence, la seule identité du principe, c'est-à-dire l'ouverture de quatre arcades dans l'épaisseur de piliers destinés à servir de supports, est une étrange similitude, qui, jointe à tant d'autres traits communs et exceptionnels, constitue entre les deux monuments une telle affinité, qu'il est bien difficile de l'attribuer seulement au hasard. M. de Verneilh met en regard, sur une même planche, la coupe en travers des deux églises, abstraction faite de toute décoration : ce sont vraiment les mêmes lignes; tous les membres principaux des deux constructions sont conçus et combinés de la même manière : comment donc ne pas supposer que l'une des deux a servi de modèle à l'autre? Sans doute il serait possible qu'une troisième église, aujourd'hui démolie et oubliée, leur eût donné naissance à toutes deux; mais la question, quant à Saint-Front, resterait toujours la même. Que la cathédrale périgourdine soit sœur de la vénitienne au lieu d'en être fille, peu importe, car il est évident que l'initiative d'un tel style n'est point partie de Périgueux; reste donc à trouver, dans les deux cas, par quel concours de circonstances il y est parvenu; comment, au fond d'une province si reculée, dans une ville de médiocre importance, a pu naître l'idée de copier, même en le simplifiant, un édifice si splendide et si peu conforme aux traditions du pays.

Deux hypothèses seulement se présentent à M. de Verneilh : ou bien c'est un Français, un clerc architecte, qui, porté par le grand courant des pèlerinages, s'arrête à Venise, assiste à la construction de Saint-Marc, et se hasarde, une fois de retour dans sa patrie, à reproduire pour les moines de Saint-Front le monument qu'il a vu bâtir; ou bien c'est un des constructeurs de la chapelle ducale, grec ou vénitien, peu importe, qui, poussé vers la France par un courant moins facile à expliquer, pénètre jusqu'à Périgueux et y construit un nouveau Saint-Marc.

De ces deux hypothèses M. de Verneilh préfère la seconde, et cela se comprend. Son but est d'établir que Saint-Front ne peut avoir été bâti que par un artiste byzantin, sinon de naissance, du moins de fait, c'est-à-dire parfaitement versé dans toutes les pratiques de l'art néo-grec : il doit donc supposer que les moines de Périgueux ont eu pour

architecte non pas un simple spectateur des travaux de Saint-Marc, mais un des constructeurs eux-mêmes.

Quant à nous, s'il nous fallait choisir entre ces deux versions, nous pencherions pour la première, et même en la modifiant un peu. Pas plus que M. de Verneilh nous ne saurions deviner pourquoi les moines de Saint-Front ont cru devoir chercher un modèle en si lointain pays. Ils avaient tant d'autres façons plus usitées de prolonger leur église! car il ne s'agissait que d'un prolongement : ces cinq coupoles, pour le dire en passant, ne forment pas un édifice isolé; elles viennent à la suite d'une ancienne basilique à trois nefs, aujourd'hui presque démolie, église qui, pendant cinq ou six siècles, a subsisté comme annexe ou plutôt comme *atrium* de l'église encore debout. Pour prolonger cette vieille basilique devenue insuffisante, il avait fallu choisir un plan. Ce qui fait croire à M. de Verneilh que le plan qui a prévalu n'est pas l'œuvre d'un Français essayant de reproduire les idées d'autrui, mais qu'il a dû être apporté et exécuté par un Grec ou par un Vénitien, c'est de voir, dès cette époque, Venise entretenir des relations commerciales très-actives avec une province française limitrophe du Périgord, ce sont surtout les voyages et les fondations que plusieurs seigneurs vénitiens passent pour avoir faits, vers ce même temps, dans la même contrée.

Il s'agit là, comme on voit, de cette question de la colonie vénitienne de Limoges déjà traitée par M. l'abbé Texier[1], et reproduite par M. de Verneilh non sans quelques arguments nouveaux. Que des marchands de Venise aient formé, avant l'an 1000, des établissements dans la capitale du Limousin, qu'ils y aient apporté cette belle industrie des émaux qui devait bientôt y fleurir comme sur son sol natal; que les difficultés de la navigation et la piraterie aient rendu, à cette époque, le détroit de Gibraltar impraticable, et que les Levantins, forcés de s'arrêter à Aigues-Mortes aient envoyé par convois leurs marchandises à Limoges pour les faire ensuite rayonner jusqu'aux rives de l'Océan, il n'y a rien là que de très-possible, et nous ne voulons nullement infirmer les preuves indirectes sur lesquelles, à défaut de textes précis, sont fondées ces traditions. N'y eût-il d'autre indice que de trouver encore aujourd'hui à Limoges *une rue des Vénitiens* dans ce quartier presque désert où jadis étaient, dit-on, le bourg de Venise, le port de Venise, l'éperon de Venise, c'en serait assez pour ne pas traiter ces vieux souvenirs de chimères. Mais fussent-ils clairs et certains, comme il n'y a

[1] *Essai sur les argentiers et les émailleurs de Limoges*, par M. l'abbé Texier, 1 vol. in-8°. Poitiers, 1843.

pas aujourd'hui, dans tout le Limousin, une seule église à coupoles, ou plutôt comme il n'y en a qu'une[1] et aux confins du Périgord, nous ne voyons pas en quoi l'existence de la colonie de Limoges peut servir à établir que ce sont des Vénitiens ou des Grecs qui ont bâti Saint-Front. Si ces marchands étrangers avaient songé à transplanter l'architecture de leur pays comme la fabrication de leurs émaux, s'ils avaient fait venir des architectes, il serait vraiment étrange qu'ils ne s'en fussent servis ni dans la ville ni dans la province qu'ils habitaient, et qu'ils ne les eussent appelés que pour les envoyer bâtir à Périgueux. N'est-il pas plus naturel de penser que des moines de Saint-Front, moines artistes ou non, seront allés s'embarquer à Venise comme tant d'autres pèlerins, et que c'est d'eux que sera partie l'idée de reproduire dans leur couvent l'église alors en construction sur l'emplacement de l'ancien Saint-Marc? En auront-ils levé et rapporté les plans eux-mêmes, ou bien ne serait-ce pas plutôt par transmission que ces plans seraient parvenus à Périgueux, avec la chance de n'être pas toujours très-bien interprétés, comme il arrive à tous les plans exécutés à distance et de seconde main. De là, dans la construction de Saint-Front, cette imitation, pour ainsi dire littérale, des formes et des lignes de Saint-Marc mêlée à tant d'hésitation, de gaucherie, de tâtonnement. M. de Verneilh reconnaît bien tous ces défauts, il les signale même avec beaucoup de liberté d'esprit; mais il se contente d'en conclure que son architecte vénitien devait avoir affaire à des ouvriers maladroits, à des maçons du pays, inexpérimentés à ce genre de bâtisse et ne comprenant point ses ordres. Ce n'est pas là, selon nous, une explication suffisante : si les ouvriers même les plus novices avaient eu à leur tête un artiste initié à ce genre d'architecture, à sa pratique, à ses ressources, et pouvant modifier sur place les détails du plan selon les exigences du terrain ou des matériaux, ils auraient peut-être fait encore bien des bévues, mais pas de la nature de celles qu'on leur a laissé commettre; nous ne verrions pas de si étranges défauts de liaison et d'homogénéité dans les parties les plus essentielles de l'édifice. Il y a des fautes en architecture qui ne sont pas le fait des manœuvres. L'architecte de Saint-Front pouvait être un habile homme, autant qu'on l'était en son temps et dans son pays, peut-être même avait-il visité et Venise et l'Orient; mais, s'il y avait pris le goût des formes byzantines, il n'en avait pas rapporté tous les secrets, et ce n'est qu'en s'aidant de dessins, en suppléant comme il pouvait à leurs lacunes, car, si parfaits qu'ils soient, des dessins ont toujours

[1] L'abbaye de Solignac.

des lacunes, qu'il a mené à fin cette œuvre au-dessus de ses forces, idée savante traduite en une sorte de patois.

Ce qui nous confirme dans cette conjecture, ce qui rend plus probable encore cette transmission de dessins vénitiens interprétés en Périgord, c'est une observation très-ingénieuse de M. de Verneilh lui-même. « Par un hasard étrange, dit-il[1], ces deux édifices (Saint-Marc et « Saint-Front) sont inégaux entre eux comme le pied français et le pied « italien, de telle sorte, que, si les dimensions de Saint-Marc sont éva« luées en pieds italiens et celles de Saint-Front en pieds français, elles « seront exprimées à peu près par les mêmes chiffres. » Comment, nous le demandons, ne pas conclure de là que les plans seront partis de Venise cotés à l'italienne, et qu'arrivés à Périgueux ils auront été compris à la française? Si un architecte italien eût été sur les lieux, de sa personne, on n'eût pas fait cette méprise : il se serait attaché non pas au mot, mais à la chose; il eût fait tracer devant lui, son pied national à la main, les véritables mesures de Saint-Marc, et Saint-Front ne serait pas, dans toutes ses parties, un peu moins grand que son modèle.

Reste enfin, pour appuyer notre hypothèse, un argument plus décisif encore. Ce qui révèle dans un monument, mieux que le texte le plus clair, quelle est la main qui l'a construit, c'est le caractère des moulures et des parties décoratives, si rares qu'elles soient. Or, l'ornementation de Saint-Front, quoique M. de Verneilh n'en convienne qu'à demi, est essentiellement latine, et telle que la pratique s'en était conservée dans nos provinces du centre, au déclin de l'époque carlovingienne. Jamais un étranger ne se fût plié à ce style, et les Périgourdins qui taillaient ces sculptures obéissaient assurément à un compatriote ou tout au moins à un Français. C'est là un point sur lequel nous aurons lieu bientôt de revenir et d'insister : pour le moment, il nous faut achever cet examen sommaire de la partie descriptive du travail de M. de Verneilh. Laissons donc là Saint-Front, et passons rapidement en revue les principaux monuments qui se groupent autour de lui.

Pour établir que la grande église abbatiale de Périgueux est le patron et le type de tous les autres monuments à coupoles de l'Aquitaine, il faut d'abord bien constater sa date. Cette question chronologique nous en rappelle une autre, qui n'est pas non plus sans intérêt, et qu'il faut vider la première. Quelle est au juste la date de Saint-Marc? Les chroniques vénitiennes nous disent toutes que l'église, bâtie

[1] Pages 44-45.

en 829 pour recueillir les reliques de saint Marc, fut détruite par un incendie en 976, et que, l'année suivante, le doge Orseolo posa solennellement la première pierre d'une nouvelle église. Mais, comme, pour assister à la dédicace de cette église, il faut franchir, selon les uns, soixante-six ans, et, selon d'autres, plus d'un siècle, voire même jusqu'à cent trente-quatre ans [1], on s'est demandé si le travail entrepris en 977 n'était pas tout simplement une restauration de l'édifice à demi brûlé, et si la fondation de la nouvelle église ne devait pas être portée plus près de sa dédicace, et par exemple, au commencement du XI[e] siècle. Cette opinion a été adoptée par plusieurs archéologues italiens; mais M. de Verneilh la combat à coups de textes et de bonnes raisons. Combien d'églises dont la dédicace et la fondation sont séparées par de tels intervalles? les exemples en abondent. Puis l'église brûlée en 976 était en bois, par conséquent peu réparable après un incendie. Enfin le doge Dandolo nous apprend expressément qu'Orseolo construisit à neuf, *renovavit*, l'église détruite par le feu [2]. Ce passage et beaucoup d'autres [3] non moins concluants nous semblent trancher la question : c'est donc en 977 que fut fondé le Saint-Marc actuel, et, bien qu'il ait fallu plus d'un siècle pour le décorer, l'achever et bâtir les additions qui l'enveloppent, il est permis de supposer que, dès les premières années qui suivirent sa fondation, l'édifice principal était non-seulement sorti de terre, mais assez élevé pour qu'on pût en comprendre et en copier les plans et les dispositions générales. Cette supposition est pour M. de Verneilh d'une extrême importance, car sans elle Saint-Front ne peut plus être la copie de Saint-Marc. On est serré de près par les dates. De graves autorités fixent à l'an 984 la fonda-

[1] Dans un ouvrage in-folio, publié en français et en italien, et dédié à S. S. Léon XII, sous ce titre : *Les églises principales de l'Europe*, on trouve une description de Saint-Marc où sont rapportées (page 5) les diverses opinions sur l'époque de la dédicace de cette église: selon Zanetti, elle aurait eu lieu en 1085; selon Carli, en 1094; selon l'*Anonyme*, en 1111. — [2] Ce mot est tiré d'un édit du 17 juin 1353, adressé par Dandolo aux chanoines de Saint-Marc. Voici la phrase entière : « Per « Petrum Orseolo qui ecclesiam ipsam, in occasu Petri Candiani ducis, prædecessoris sui, exustam incendio, *renovavit.* » (Muratori, *Rer. ital. script.* t. XII, p. 9.) — [3] Dans la grande salle du palais des doges, au-dessous du portrait d'Orseolo, on lit cette inscription, citée par Sansovino : « Ecclesiam Sancti-Marci prior ædificavi. » Une chronique citée dans l'ouvrage intitulé *Le fabbriche più cospicue di Venezia* (1815), dit, en parlant d'Orseolo: « Inter cætera decoritatis opera, dedalico « instrumento, capellam construere fecit. » Enfin Paolo Morosini, dans son histoire *della città di Venezia* (lib. IV, p. 92), nous dit que : « da Pietro Orseolo, per la reedi- « ficatione, da Constantinopoli furono chiamati architecti più eccellenti che vi fos- « sero. »

tion de la grande église de Périgueux [1], et nous ne voyons pas moyen de lui donner une origine beaucoup plus récente, car tous les documents s'accordent à dire que les travaux ont commencé sous l'épiscopat de Frotaire, lequel n'a vécu que jusqu'en 991. Il faut donc qu'en six années, ou tout au plus en dix, les grosses constructions de Saint-Marc aient été à peu près terminées et la physionomie des coupoles bien dessinée. Cela n'est pas impossible. La marge est un peu juste, mais elle est suffisante. Il n'y a donc pas à épiloguer sur ce point.

Reste à voir si les églises à coupoles, bâties, selon M. de Verneilh, à l'imitation de Saint-Front, sont toutes incontestablement de date postérieure; et d'abord est-il bien sûr qu'à Périgueux même, Saint-Étienne, l'église de la cité, l'ancienne cathédrale, soit plus jeune que Saint-Front? Nous parlons, bien entendu, de la première coupole de cette église, puisque la seconde est incontestablement du XII[e] siècle; mais cette coupole, plus basse, un peu plus petite, et encore moins ornée que celles de l'abbaye, cette coupole, seul débris de l'ancien monument, qui en comprenait deux autres précédées d'un clocher aujourd'hui démoli, à quels indices juge-t-on qu'elle est, non pas un premier essai mal réussi du type byzantin, mais une mauvaise copie d'un original si voisin et si facile à consulter? On est forcé de reconnaître que les deux édifices sont presque contemporains, et en effet, d'après une indication de Dupuy dans son *Estat de l'église du Périgord* [2], Saint-Étienne et Saint-Front ont dû être consacrés le même jour. Il est vrai que les dédicaces, comme nous le disions tout à l'heure, se font attendre plus ou moins, et que deux monuments dédiés le même jour ne sont pas pour cela du même âge. Mais ici, dans le silence absolu des documents écrits, sur quoi fonder le droit d'aînesse? Saint-Étienne est moins ancien, dit-on, parce qu'il s'écarte déjà du type byzantin. Qu'est-ce à dire? Ses coupoles ne sont pas disposées en croix grecque, elles sont un peu moins grandes que celles de Saint-Front, elles ne reposent pas sur des piliers évidés : voilà par quels côtés on trouve que Saint-Étienne s'éloigne du type byzantin. Du type de Saint-Marc à la bonne heure, mais non du type byzantin. N'avons-nous pas constaté que le plan de Saint-Marc en forme de croix grecque était plutôt exceptionnel qu'ordinaire en Orient, que les piliers évidés ne s'y rencontraient guère, et quant aux coupoles, celles de Saint-Étienne ont des tambours perpendiculaires, ce qui n'est assurément pas un signe de décadence et un oubli des vraies formes orientales. Rien n'empêcherait donc que l'église de la cité, la

[1] *Gallia christiana*, t. II, p. 1459. — [2] Page 12.

cathédrale, n'eût été un premier et timide essai du style à coupoles, et qu'immédiatement après on n'en eût tenté un second dans l'abbaye, sur une plus grande échelle, avec des moyens d'exécution un peu moins grossiers, et en s'aidant des plans et des dessins envoyés de Venise. Hypothèse pour hypothèse, nous trouvons dans celle-ci un degré de plus de probabilité que dans l'autre[1], et, sans insister autrement, il nous semble qu'on en peut conclure que Saint-Front n'est pas nécessairement le prototype de tous nos monuments à coupoles par cela seul qu'il ressemble à Saint-Marc, et que, dans certaines localités, voire même à Périgueux, l'idée de ce genre d'architecture a pu s'introduire directement et provenir de sources plus éloignées.

Au reste, il n'y a guère en Périgord que Saint-Étienne dont l'origine, chronologiquement parlant, semble se confondre avec celle de Saint-Front; pour tous les autres monuments à coupoles de cette province, la filiation est sinon certaine, au moins possible. Les abbayes de Saint-Astier, de Brantôme, de Saint-Jean-de-Côle, de Saint-Avit, de Trémollac, de Boschaud, les églises de Verteillac et de Brassac-le-Grand, ne remontent, en général, qu'au XIe siècle, et la plupart appartiennent au XIIe. Il en est de même des prieurés et des paroisses d'Agonac, de Bourdeille, de Peaussac, de Saint-Martial-de-Viveyrols, de Mareuil, du Vieux-Mareuil, de Thiviers, constructions moins importantes et moins bien conservées. Toutes ces églises sont à série de coupoles sur pendentifs; mais il n'en est pas une qui ait encore ou qui ait jamais eu cinq coupoles disposées dans le même ordre qu'à Saint-Front : ce sont, en général, des coupoles rangées à la file les unes des autres, formant, en plan, la grande branche d'une croix latine, avec des transepts assez courts, voûtés en berceau et séparés par une abside tantôt semi-circulaire, tantôt carrée. Si donc les fondateurs de tous ces édifices, grands et petits, ont eu en vue d'imiter Saint-Front, la grande abbaye, la reine de la contrée, ce qui est tout à fait conforme aux habitudes du moyen âge, ils ne lui ont emprunté, comme on voit, que la seule idée des coupoles, et nullement la façon de les grouper et de les agencer. Ils se sont servis de la coupole comme d'une manière nouvelle de couvrir la nef de leurs églises, se privant ainsi des avantages d'une circulation latérale, puisqu'il n'y a pas de bas-côtés possibles le long d'une nef ainsi couverte d'une série de coupoles, mais obtenant par compensation une grande solidité de

[1] Elle a, d'ailleurs, l'avantage d'être conforme à cette observation, bien rarement démentie par les faits, que, dans les innovations architecturales, l'initiative est presque toujours partie des cathédrales. Les abbayes n'étaient pas novatrices : elles acceptaient les changements, elles ne les provoquaient pas.

construction, car, si la coupole exige des points d'appui robustes, elle a cette supériorité sur la voûte en berceau, et même sur la voûte d'arêtes, qu'elle charge directement ses supports sans aucun risque de les pousser au vide. La coupole permet de couvrir le plus large vaisseau sans l'aide de contre-forts extérieurs; les contre-forts sont en dedans. C'est donc en grande partie comme procédé de construction que la coupole aura fait fortune en Périgord. Le plan compliqué de Saint-Marc n'a pas eu même succès : il n'a été emprunté qu'une fois pour Saint-Front, puis on l'a laissé là. La coupole, au contraire, s'est rapidement propagée, à la seule condition de devenir pratique, c'est-à-dire de s'adapter à la nef latine comme une simple modification des formes et des plans usuels en Occident: nouvelle preuve, à notre avis, que ce ne sont ni des Grecs ni des Vénitiens qui ont bâti Saint-Front. S'ils étaient venus en Périgord de leur personne, ils y auraient fait école, ils auraient construit d'autres églises, toujours sur le même plan, sans en démordre, tandis que, une fois arrivée par transmission anonyme et abstraite, la donnée orientale a pu se transformer sans résistance et se fondre presque immédiatement dans les usages locaux.

Maintenant, si nous passons dans l'Angoumois et de là dans la Saintonge, nous allons trouver encore des églises à coupoles en grand nombre, et d'abord celle qui les domine toutes, cette noble cathédrale d'Angoulême. Là aussi nous voyons une croix latine et une série de quatre coupoles à la suite les unes des autres. Malgré cette diversité du plan, est-ce encore à l'imitation de Saint-Front que Saint-Pierre a été bâti? La question n'est guère moins embarrassante, ou plutôt elle est la même que pour Saint-Étienne de Périgueux. Il y a dans ces deux églises une coupole, la première en entrant dans la nef, qui appartient évidemment à une autre époque que les autres et qui, comparée à celles de Saint-Front, paraît sans contredit moins châtiée et moins élégante; nous ne pouvons nous décider à voir dans ces défauts, comme le veut M. de Verneilh, la preuve d'une construction plus récente. Cette thèse un peu paradoxale n'est pas toujours la sienne. Dans un autre passage, en parlant[1] de deux monuments bâtis presque en même temps et à peu près semblables, il consent, comme tout le monde, à donner la présomption d'antériorité à celle des deux constructions qui est la moins perfectionnée. Pourquoi donc n'en serait-il pas ainsi de Saint-Front, et par quelle étrange exception serait-il plus ancien que des monuments de construction analogue mais plus grossière?

Au reste, s'il est au moins douteux que Saint-Front ait donné nais-

[1] Page 279.

sance à Saint-Pierre, il est hors de contestation que Saint-Pierre a servi de modèle à toutes les églises à coupoles de l'Angoumois et de la Saintonge, à commencer par la cathédrale de Saintes elle-même, bien que, dans cette église, aujourd'hui défigurée, il y eût, par exception, quatre coupoles sur la nef et une sur chacun des transepts. A la porte d'Angoulême, la petite église du Roulet est un Saint-Pierre en miniature; puis, à Cognac, on le retrouve encore dans l'ancien prieuré de Saint-Liguaire, église pleine de distinction, qui est elle-même devenue un centre d'où le style à coupoles a rayonné : c'est ainsi que se rattachent indirectement à la cathédrale d'Angoulême et l'église de Bourg-Charente et celles de Cherves-Cognac, de Gensac, de Mesnac, de Chastres, de Péreuil, de Fléac, de Beaulieu, du Peyrat, etc., etc.

Pour compléter ce tableau abrégé des constructions à coupoles de la France, il faudrait jeter encore les yeux çà et là, non plus sur des provinces tout entières, mais sur des localités isolées. En Périgord, en Angoumois et dans une partie de la Saintonge, ces églises se présentent par groupes; hors de là elles ne s'offrent qu'une à une. Ainsi, le Quercy n'en compte que deux [1], mais deux de premier ordre, la cathédrale de Cahors et l'abbaye de Souillac. Ces deux églises, chacune dans leur genre, sont du plus haut intérêt, et peuvent prendre place à côté de Saint-Pierre d'Angoulême et de Saint-Front lui-même. La cathédrale de Cahors est très-ancienne, probablement du commencement du XIe siècle. Nous n'osons pas contredire M. de Verneilh, qui la classe, elle aussi, parmi les imitations de Saint-Front. Matériellement, l'imitation est possible, puisque Saint-Front est peut-être plus ancien de quelques années; mais, comme le plan n'est pas le même, comme l'imitation n'a pu porter que sur les coupoles, il est juste de dire que celles de Cahors ont plus d'ampleur et surtout un meilleur galbe que celles de Périgueux, et qu'à l'extérieur la hauteur des tambours et leur forme perpendiculaire sont du plus majestueux effet. Quant à Souillac, M. de Verneilh n'en fait peut-être pas tout le cas qu'il mérite. On ne saurait trouver un plus riche et plus élégant exemple de l'état où l'architecture à coupoles était parvenue au XIIe siècle, sous l'influence des idées de transition, et déjà mariée complétement avec l'ogive, c'est-à-dire ne l'admettant pas seulement, comme à Saint-Front, dans les grands arcs des coupoles, afin de les rendre plus solides et plus résistantes, mais dans les parties accessoires et purement décoratives de la construction.

[1] Outre ces deux monuments connus de tout le monde, il peut y en avoir d'autres dans la province. M. de Verneilh se hâte de dire qu'il ne l'a pas encore explorée, et il donne d'excellentes raisons pour supposer qu'on peut y faire des découvertes.

Nous ne dirons rien de la cathédrale du Puy-en-Velay, église si curieuse à tant de titres, mais dont les coupoles, flanquées latéralement de bas-côtés, ne sont vraiment coupoles que de nom; il en est de même de Saint-Hilaire de Poitiers, cette imposante basilique à demi détruite : là aussi la coupole n'est, à vrai dire, qu'une modification de la voûte. Nous devons enfin reconnaître avec M. de Verneilh qu'on ne saurait comprendre dans la catégorie des églises à coupoles la charmante collégiale de Loches, bien que la série de clochers qui surmonte la nef en guise de voûtes, et qui fait de cette église un exemple peut-être unique, ait une certaine analogie avec les séries de coupoles. Mais, si nous nous transportons jusqu'en Anjou, nous retrouvons dans la nef de la grande et splendide abbaye de Fontevrault de véritables coupoles, aussi pures, aussi franchement dessinées que peut les souhaiter M. de Verneilh : il les reconnaît pour légitimes, et les fait descendre aussitôt, non de Saint-Front directement, mais, ce qui revient au même, de Saint-Pierre d'Angoulême. Il faut avouer que les analogies sont grandes entre certaines parties de ces deux monuments, et que les raisons historiques dont s'appuie notre auteur donnent beaucoup de vraisemblance à son opinion. Quoi qu'il en soit et de quelque origine que soient venues les coupoles de Fontevrault, leur influence s'est fait sentir dans la province, notamment à Saumur et à Angers. Mais les imitations sont devenues bien vite des transformations; et, comme le fait très-bien observer M. de Verneilh, dans l'intérieur même de Fontevrault, la coupole du chœur n'est déjà plus celle de la nef, et de cette coupole sans pendentifs distincts on passe, à Saumur, à la coupole renforcée de nervures, puis, dans la cathédrale d'Angers, à la voûte d'arêtes surhaussée en coupole.

Nous nous sommes laissé aller, plus que nous n'en avions dessein, à suivre l'auteur dans la partie descriptive de son œuvre, travail attrayant et utile, collection laborieuse de faits précieux pour la science; il nous faut maintenant revenir à notre point de départ et poursuivre notre but.

Saint-Front et les édifices à coupoles du Périgord et des provinces voisines sont-ils des monuments d'architecture byzantine proprement dite?

Ces monuments sont-ils les seuls en Occident dans lesquels se manifestent les signes d'une influence byzantine ou orientale?

Voilà ce qui nous reste à examiner.

L. VITET.

(La suite à un prochain cahier.)

Lettres inédites de la duchesse de Longueville à La Rochefoucauld, à la princesse Palatine et à d'autres personnes pendant la Fronde.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

Pendant que madame de Longueville perdait, à Rethel, l'appui, les conseils et l'épée de Bouteville, elle perdait à Stenay, d'une façon tout autrement triste, et voyait mourir sous ses yeux, à la fleur de l'âge, un autre compagnon de son enfance, qui ne lui était pas moins cher et précieux, La Moussaye, emportant dans la tombe une des plus grandes espérances militaires de la France et la première affection de Condé. Comme il brilla et s'éteignit vite, La Moussaye a laissé peu de traces[2]. Avant de le quitter pour toujours, rappelons que, sorti d'une ancienne et illustre famille de Bretagne, les Goyon de Matignon, François, le troisième fils du marquis de La Moussaye, d'abord baron de Nogent, puis lui-même marquis de La Moussaye, s'attacha de bonne heure à Condé et parut tout jeune avec éclat sur tous les champs de bataille où triompha ce prince, qu'il lui servit constamment d'aide de camp, qu'il était déjà à Rocroy, que son général l'envoya porter à Paris les drapeaux[3] conquis,

[1] Voyez, pour le premier et le deuxième article, les cahiers d'octobre et de novembre 1852, p. 605 et 683, et, pour le troisième, celui de janvier 1853, p. 51. — [2] Le P. Lelong indique deux portraits de La Moussaye : l'un d'Aubry, l'autre de Moncornet. Le Blond, qui avait déjà gravé la mère de La Moussaye, Catherine de Champagne La Suze, à l'âge de quarante-trois ans, en 1631, in-folio, a donné aussi le portrait du fils dans le même format, mais sans date. La Moussaye y est représenté tout jeune, en habit de page, ou de jeune seigneur très-paré. Sa figure est à la fois gracieuse et mâle. Au-dessous : *Franciscus Goyonius Mousseus*, avec des vers latins et français de chaque côté. Voici les vers latins, qui célèbrent la beauté du jeune homme, son goût pour la musique, et déjà son courage :

Quem, genus heroum, Mossæum tabula profert,
Hunc enixa tulit Campanæ gloria gentis,
Os humerosque Deo similem; si pectore Martem,
Plectro si Phœbum, vultu prætendat Amorem,
Quod mireris habes. Docta cum Pallade Juno,
Nunc Cytherea dedit nobis Catharinave mater;
Spem tibi portendit facies surgentis Iuli.

Le père du jeune et brillant officier était Amaury Goyon, second du nom, marquis de La Moussaye, terre située dans l'évêché de Saint-Brieux. Il mourut en 1649. Il avait eu trois fils, Amaury Goyon, troisième du nom, Brandelis, et François, qu'on appela d'abord le baron de Nogent, d'une terre de sa mère. — [3] Lenet, édit. Michaud, p. 483 : « Le jeune marquis de La Moussaye, qui estoit aide de camp du duc, ap-

qu'il combattit vaillamment à Fribourg[1], qu'il fut grièvement blessé à Nordlingen[2], qu'il se distingua au siége de Dunkerque[3] et à celui de Lérida[4], qu'à Lens il fut fait prisonnier[5], et que, devenu lieutenant général, Condé confia à son dévouement et à son intrépidité le commandement de sa plus forte place de guerre. La Moussaye mourut-il à Stenay, en 1650, de ses anciennes blessures ou de quelque blessure nouvelle? Quand était-il né? Était-il marié[6] et laissa-t-il des enfants? Voilà ce que nous ignorons ou savons assez mal. Une lettre de madame de Longueville, que nous devons à notre manuscrit, nous apprend seulement

« porta à la reine la première nouvelle du gain de la bataille, et Tourville, premier « gentilhomme de sa chambre (le père du grand amiral), en apporta le lendemain les « particularités. » — [1] *Ibid.* p. 459. Extrait de la dépêche de Condé à Mazarin après Fribourg : « Je ne vous puis dire avec quel zèle et quelle affection et quel cœur La « Moussaye a servy en cette occasion ; il a eu trois chevaux tués sous lui, et une mous- « quetade au bras. Cela mérite bien que vous le traitiez favorablement. » On possède de toute cette campagne de Fribourg une relation très-bien faite de la main de La Moussaye, qu'on trouvera reproduite dans le tome II de l'histoire de Turenne. Elle a été plusieurs fois réimprimée, réunie à la *Relation de ce qui s'est passé dans la campagne de Rocroy,* et ainsi mise sous le nom de Henri de Bessé, sieur de La Chapelle-Milon. La ressemblance du style de ces deux *Relations* les doit faire attribuer au même auteur, c'est-à-dire à La Moussaye. La Chapelle-Milon n'aura fait que les corriger et les publier. C'est aussi l'opinion de Désormeaux, l'historien de Condé, 2e édition, t. Ier, p. 65. — [2] Désormeaux, t. Ier, p. 255 : « Le duc ne prit point de poste ; « il se proposait de marcher avec le marquis de La Moussaye, maréchal de camp, par- « tout où il s'agiroit d'animer les troupes et de décider la victoire. » La Moussaye fut mis hors de combat en remplaçant Marsin à Allerheim. — [3] Voyez l'*Histoire du siége de Dunkerque,* par Sarrazin, *passim.* — [4] Voyez Désormeaux, t. Ier, p. 454. La Moussaye pensa être tué. — [5] A Lens, La Moussaye était à la première ligne de l'aile droite que Condé commandait en personne comme à Rocroy, Désormeaux, t. II, p. 62. Dans une relation peu connue de la bataille de Lens, que nous trouvons dans un *Recueil de Mazarinades* pour l'année 1649, on lit ces mots : « Le marquis de La Moussaye, avec la « dignité de mareschal de camp, se tenoit près de la personne du prince pour recevoir « ses ordres plus particuliers. » Et à la fin de la relation : « On demeura quelques jours « sans savoir au vray ce qu'étoit devenu le marquis de La Moussaye. Plusieurs l'avoient « vu blessé dans la meslée et le visage tout en sang. On reconnoissoit son cheval tué « sur la place. Mais on ne le trouvoit ni parmi les morts ni parmi les prisonniers. A la « fin, par les soins du prince, qui favorise ce généreux marquis d'une particulière es- « time pour la fermeté de son cœur et l'excellence de son esprit, on eut avis certain « qu'il estoit prisonnier à Douay. » — [6] Dans la *Lettre du roy sur la detention des princes de Condé et de Conty et duc de Longueville, envoyée au parlement le 20 janvier 1650,* Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy, MDCL, on lit ces mots : « Il (Condé) avoit mesme redoublé depuis peu les diligences qu'il a tousjours em- « ployées pour faire réussir le mariage du marquis de La Moussaye avec la fille du « sieur d'Erlac, gouverneur de Brissac, afin d'avoir encore cette place importante à « sa dévotion. »

qu'elle avait formé ou plutôt renouvelé avec lui une amitié particulière pendant leur séjour à Stenay. A sa mort, en novembre 1650, elle se trouva fort embarrassée. Le comte de Chamilly, le père de celui qui devint maréchal de France, était désigné par son grade et ses services pour succéder à La Moussaye; il était brave et capable; mais, dans ce temps d'intrigues et de soupçons, où personne n'avait confiance ni dans les autres ni dans soi-même, on croyait avoir quelques raisons de craindre qu'il ne fût en intelligence avec la cour. Madame de Longueville proposa donc à son frère de remplacer provisoirement La Moussaye par un autre de leurs amis, Arnault, mestre de camp des carabiniers, homme de guerre du plus grand mérite, mais d'un caractère difficile, qui faisait d'excellents madrigaux satiriques, se battait à merveille, et obéissait assez mal. Il eût été naturel de remettre la forteresse à Turenne, dont madame de Longueville était bien sûre, mais sa confiance n'était pas partagée par tout le monde : on connaissait l'absolue condescendance de Turenne pour son frère aîné, le duc de Bouillon, qui, depuis la fin de la guerre de Guyenne, passait pour être en voie d'accommodement avec Mazarin. Elle voulut donc que Condé prît lui-même la responsabilité de cette décision délicate, et elle lui demande ses instructions et ses ordres dans la lettre suivante adressée à un de leurs agents les plus connus, Montreuil[1], bel esprit de la famille de Voiture, comme Sarrazin, comme lui attaché à la maison de Condé, qu'on employait à la fois dans les divertissements et dans les affaires, et qui, à Paris, était particulièrement chargé de correspondre avec les illustres prisonniers, de leur faire parvenir des nouvelles et des billets.

« Madame de Longueville pour Montreuil, 11 novembre 1650[2].

« Je vous escris pour un sujet bien différent de ceux qui m'ont obligé de le faire jusques icy[3]. C'est pour vous apprendre l'extrémité du mal de La Moussaye, à la vie duquel on espère quasi[4] rien. Ce malheur m'est sensible par bien des raisons,

[1] On a de Montreuil un Recueil de lettres et de poésies où il y a bien de l'agrément, in-12. A Paris, chez Sercy, 1666. Il y faut distinguer deux lettres à madame de Sévigné, pages 5 et 107, ainsi qu'un madrigal à la même, en jouant à colin-maillard, page 172. — [2] *Mélanges de Clérambault*, t. CCXXVII, p. 165, 166, 167, 168. — [3] Il y avait donc eu une longue correspondance entre Montreuil et madame de Longueville. Notre manuscrit ne donne que cette seule lettre de la princesse et deux de Montreuil. — [4] D'après cela on peut supposer que La Moussaye est mort au milieu ou à la fin de novembre 1650. Dans un manuscrit précieux de la Bibliothèque nationale, *Supplément français*, 1238 *bis*, 2, intitulé *Journal de Paris, etc.*, 1650-1651, p. 129, il est dit : « Dès le 8e dudit mois (de novembre),

car nous étions depuis mon séjour en ce lieu dans une très-grande intelligence; c'est encore que sa perte peut causer des malheurs extraordinaires par la défiance où nous sommes de M. de Chamilly, qui nous a été inspirée par des avis de mille endroits, qui tous asseuroient qu'il estoit absolument gaigné de la cour, ce qui nous obligea, M. de Turenne et moy, au commencement de cette campagne, de donner des ordres dans la place qui ostoient toute l'autorité que l'absence de La Moussaye lui avoit fait prendre. Mais si ce dernier meurt, comme il y a grand lieu de le craindre et mesme de le croire, cette place et ma personne ne sont plus en seureté; et tout le mieux quasi que je puisse faire, ce sera de remettre l'un et l'autre au pouvoir absolu de M. de Turenne, qui est une résolution qui peut avoir ses conséquences après la liberté de messieurs les princes; car si d'aventure M. de Turenne veut pour s'accommoder de plus grandes prétentions que M. le prince ne luy en pourroit faire obtenir, il pourroit, par le moyen des Espagnols, se rendre maistre de Stenay et de moy-mesme. Je ne voy pas lieu d'apréhender ce que je vous dis, car jusques icy M. de Turenne paraît aller aussy droit dans l'affaire que je puis aller; mais vous sçavés néantmoins qu'il faut prendre ses précautions en choses de pareille importance. C'est pourquoy je vous prie de faire sçavoir l'estat des affaires à M. le Prince, et de le supplier de m'ordonner ce qu'il veut que je fasse pour un autre gouverneur, soit aussy pour n'y en pas mettre, car en cela je ne veux point estre maîtresse de ma conduite ny estre chargée de la perte de cette place, qui est la seule ressource du party armé pour sa liberté. Je le supplie aussi de croire que si par la promptitude de l'événement que je crains je suis contrainte de donner quelqu'ordre extraordinaire devant que d'avoir eu sa response, je le révocqueray à l'instant que j'auray reçu les siens. Je vous prie qu'au plutost je puisse avoir response, car la chose presse. Je suis obligée de dire pour garder la justice à tout le monde que M. de Chamilly n'a pas donné sujet par sa conduite de croire de luy ce qu'on nous en a voulu persuader; mais une sotte confiance nous perdrait. Ainsi il vaut mieux, je pense, faire une petite injustice, qui n'yra qu'à mettre au-dessus de luy quelqu'un, et encore par commission; si ce n'est que M. le prince en ordonne autrement et veuille nommer effectivement un autre gouverneur. Je vous envoye une petite lettre pour luy et pour mon frère le prince de Conty. Faites mes très-humbles compliments à 35 (non déchiffré). Vous luy pourrez faire sçavoir cette affaire icy. Je ne sçay si 44 (Arnault) ne seroit point propre à estre choisy pour gouverneur; c'est une pensée qui m'est venue, que je soubmets comme tout le reste à M. le Prince. »

Nous ne donnerons point deux lettres de Montreuil à madame de Longueville, quelque intéressantes qu'elles soient, pour ne pas trop multiplier les citations; elles sont l'une et l'autre du mois de décembre. Croirait-on que Montreuil fût tellement épris de bel esprit qu'au milieu des événements graves et de plus en plus affligeants qui remplissent tout ce mois de décembre, il avait communiqué à madame de Longueville un sonnet qui avait alors un certain succès à Paris, sans dire toutefois le nom de l'auteur. Madame de Longueville avait trouvé la pièce assez fade, et avait renvoyé à Montreuil un quatrain où ce

« le marquis de La Moussaye estoit mort à Stenay. » C'est une erreur; on voit ici que, le 11 novembre, La Moussaye vivait encore.

sonnet était assez maltraité. Il est vraisemblable que le sonnet était de Montreuil lui-même (on en trouve cinq ou six dans le recueil de ses œuvres), et que le quatrain était de Sarrazin, qui, comme nous l'avons dit, était à Stenay auprès de madame de Longueville, et avait toujours vécu en assez mauvaise intelligence avec Montreuil dans l'hôtel de Condé, ainsi que nous l'apprend Tallemant[1]. Montreuil ne fut pas fort content de la réponse de la princesse, et il laisse entrevoir son dépit, en s'efforçant de le cacher, dans les lignes suivantes qui terminent une de ses lettres[2] : « Votre Altesse a si mal traité l'auteur du sonnet qui a « esté envoyé, que vous me dispenserés de dire son nom. Je vous diray « seulement que s'il a la plus mauvaise qualité que l'on puisse avoir, « qui est celle d'estre fort méchant poëte, il en a au moins une fort « bonne, qui est celle d'estre fidèle serviteur de Vostre Altesse Royale « et de toute vostre maison. Pour nous, Madame, nous ne jugeons pas « avec tant de rigueur que vous faictes de ces sortes d'ouvrages, puisque, « rendant le bien pour le mal, nous avons donné des louanges au qua- « train qui a été faict pour réponse à ce sonnet. »

Dans les diverses pièces que nous avons mises sous les yeux du lecteur, nous avons plus d'une fois rencontré le nom de la princesse Palatine, comme s'occupant fort à Paris des intérêts de madame de Longueville. On n'a pas oublié que, le 18 janvier 1650, lorsque Mazarin faisait chercher partout madame de Longueville, à son hôtel et à celui de Condé, pour l'arrêter avec son mari et ses frères, c'est la princesse Palatine qui lui avait prêté une de ses maisons pour s'y dérober quelques heures à la poursuite du cardinal et sa propre voiture pour s'enfuir en Normandie avec La Rochefoucauld[3]. Elle s'était chargée, pendant son absence, du soin de ses affaires, et elle mit à son service tous les moyens de succès qu'elle possédait et qu'elle savait si bien employer.

La princesse Palatine tient un haut rang parmi les femmes illustres du XVIIe siècle, surtout parmi les femmes politiques de la Fronde. En 1660, Mazarin, s'entretenant aux Pyrénées avec don Louis de Haro, lui disait : « Vous êtes bien heureux, vous autres Espagnols : vos femmes « ne se mêlent que de faire l'amour; en France, il n'en est pas de « même, et nous en avons trois qui seraient capables de gouverner ou « de bouleverser trois grands royaumes, la duchesse de Longueville, la « princesse Palatine et la duchesse de Chevreuse. » A madame de Longueville appartiennent la délicatesse et la grandeur. Madame de Che-

[1] T. IV, p. 175. — [2] *Mélanges de Clérambault,* ibid., p. 221. — [3] Voyez le premier article, octobre 1852, p. 610.

vreuse, au milieu de ses égarements, se relève par le dévouement le plus entier à ses amis du moment, par le courage et l'audace[1]. La Palatine n'a pas, il faut l'avouer, ces éminentes qualités : elle est intéressée, elle aime par-dessus tout le plaisir et la fortune; mais elle rachète tous ses défauts par une qualité incomparable, et que nulle autre ne peut remplacer, à savoir : une justesse d'esprit supérieure à toutes les passions, un coup d'œil ferme et pénétrant qui discerne en toute situation le but véritable qu'il se faut proposer, avec l'habileté, l'activité et l'adresse qui y marchent d'un pas mesuré et persévérant. Elle était fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, et la sœur cadette de cette belle princesse Marie qui pensa épouser Gaston, duc d'Orléans, aima le grand écuyer Cinq-Mars, et devint reine de Pologne[2], ainsi que de Bénédicte, abbesse d'Avenet, célèbre par ses belles mains. Anne de Gonzague débuta dans la vie par une grande folie. Née vers 1616, elle était auprès de sa sœur Bénédicte, à l'abbaye d'Avenet, dans le diocèse et dans le voisinage de Reims, lorsque Henri de Guise, alors archevêque de Reims, dans les visites pastorales qu'il faisait à Avenet, y rencontrant cette jeune fille pleine d'esprit et d'attraits, et qui était parfaitement de son rang, s'enflamma pour elle, et, pour vaincre ses scrupules, se lia à elle non-seulement par un serment solennel et par une promesse de mariage, dès qu'il aurait quitté la carrière ecclésiastique, mais par un contrat authentique qui semblait bien équivalent à un mariage véritable. Anne de Gonzague, jeune et inexpérimentée, s'était aisément laissé séduire aux apparences passionnées et chevaleresques du beau duc de Guise, qui trompa longtemps son siècle et la postérité elle-même. En sorte qu'à la mort du prince de Joinville, son frère aîné, Henri de Guise ayant jeté là la crosse et la mitre archiépiscopales, et s'étant enfui de Reims pour aller en Flandre combattre parmi les ennemis de la France et de Richelieu, Anne de Gonzague résolut de suivre son amant ou plutôt son mari, et, prenant le titre de madame de Guise, gagna Bruxelles à travers mille dangers. Elle y

[1] Marie de Rohan, fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de sa première femme, Madeleine de Lenoncourt; née en 1600, mariée en 1617 au duc connétable de Luynes, remariée en 1621 à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, morte en 1679. Voyez son portrait non flatté dans Retz, t. Ier, p. 219. Une copie manuscrite de sa correspondance avec le garde des sceaux Châteauneuf, sous Richelieu, nous permettra peut-être un jour de mettre en pleine lumière les rares qualités de son esprit, avec les intrigues galantes et politiques qui la firent alors exiler de la cour. — [2] Voyez-en deux admirables portraits gravés, l'un de Mellan, où elle est jeune encore, quoique déjà reine de Pologne; l'autre de Nanteuil, d'après Juste, en 1653.

trouva le duc de Guise marié, non pas en secret, mais très-publiquement, avec une femme un peu plus âgée que lui, mais dont la beauté encore dans tout son lustre l'avait ébloui et entraîné, la comtesse de Bossu[1]. On peut se figurer quels sentiments entrèrent dans le cœur d'Anne de Gonzague. Elle entreprit de disputer Henri de Guise à madame de Bossu, et réclama la dissolution de leur mariage, comme légalement annulé par le mariage précédemment contracté, ce qu'elle établit dans un mémoire aussi curieux qu'étrange dont une copie certaine est tombée entre nos mains[2]. Puis, à la réflexion, elle abandonna les poursuites commencées, prit son parti avec le bon sens et la fermeté qui la caractérisaient, et renonça pour jamais aux amours romanesques. Elle revint en France, reparut à la cour, comme si de rien n'était, et, au bout de quelque temps, en 1645, se maria avec un homme médiocre, d'une haute naissance, Édouard de Bavière, un des nombreux fils de Frédéric V, l'électeur Palatin. Après avoir ainsi assuré sa situation dans le monde, elle ne s'occupa plus que du soin de sa fortune et de ses plaisirs, et mena de front, sans se troubler, les affaires et la galanterie. « Elle en aimait le solide, » dit Retz, qui la connaissait parfaitement. « Je ne crois pas, ajoute-t-il, que la reine Élisabeth d'An« gleterre ait eu plus de capacité pour conduire un État[3]. » Bossuet a peint son génie persuasif et son insinuation dans les entretiens[4]. Mais, en laissant entrevoir ses fautes mondaines, le grand évêque a voilé ou plutôt il n'a pas connu celles qui lui seraient moins aisément pardonnées, je veux dire un assez âpre attachement à la fortune, que ne dérangeait pas même son autre passion, une galanterie très-peu espagnole. C'était une des beautés les plus accomplies de son temps. Le trait distinctif de sa figure[5] était la finesse unie à la grandeur, quelque chose d'italien qui rappelait les beautés de la cour de Ferrare et de Mantoue. De nos jours elle eût été le diplomate féminin le plus séduisant et le plus habile de l'école de M. de Talleyrand. Avec cela, elle ne peut exciter une grande sympathie, mais on ne peut lui refuser une sorte d'admiration. Ajoutez qu'elle n'a jamais manqué à l'amitié : elle en tirait parti sans la trahir, et même en la servant. Retz en fait cet éloge unique[6] : « Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet,

[1] Voyez les deux portraits gravés de la comtesse de Bossu à deux âges différents, d'après Vandyck, par Morin. — [2] Bibliothèque de l'Arsenal, papiers de Conrart. — [3] T. I[er], p. 221. — [4] *Oraison funèbre de la princesse Palatine.* — [5] On en peut voir un très-beau portrait à Versailles, galerie du premier étage, près de celui de madame de Longueville. Le P. Lelong indique trois portraits gravés de la Palatine, deux in-fol. de Rousselet et de Valet, un de Moncornet. — [6] *Ibid.*

« et je lui ai trouvé partout également de la sincérité. » Madame de Longueville avait en elle une confiance sans bornes. Nous savions par divers passages de mémoires contemporains qu'en 1650 elles avaient entretenu une correspondance très-active; et nous attachions d'autant plus de prix à en retrouver quelques traces, que, jusqu'ici, on ne possède presque rien de la main de la princesse Palatine. On en reste toujours à cette *Défense de l'espérance* insérée d'abord parmi les lettres de Bussy et réimprimée parmi celles de madame de Sévigné [1], morceau agréable dans le genre précieux. M. Ravenel a publié un volume de lettres de Mazarin à la reine Anne et à la princesse Palatine [2], mais sans une seule des réponses de celle-ci. Nous étions donc très-empressé de rechercher si notre manuscrit ne contiendrait pas quelques-unes des lettres que la Palatine et madame de Longueville ont dû s'écrire à cette époque de leur vie; et nous avons en effet trouvé les débris d'une correspondance qui a dû être fort considérable, car une lettre de madame de Longueville a cette addition : « Voici la vingt-sixième; » et la dernière de la Palatine est marquée la « vingt-deuxième. » Malheureusement, notre manuscrit ne nous a conservé que quatre lettres des deux princesses, deux de chacune d'elles, mais qui se répondent à peu près, et renferment plus d'une révélation piquante, non-seulement sur les intrigues des partis en 1650, mais sur l'esprit, le caractère, les habitudes des deux nobles amies, et par occasion sur l'état des mœurs, et surtout des grandes dames, au XVII[e] siècle.

Ces lettres sont à la fois très-intéressantes et très-obscures. Comme, malgré toutes les précautions, les messages couraient risque d'être interceptés par les partis ennemis qu'ils devaient traverser, les deux illustres correspondantes s'entretiennent de leurs affaires d'une façon très-énigmatique. Quelquefois, elles donnent aux divers personnages dont elles parlent des noms tirés des romans à la mode, particulièrement du *Grand Cyrus*, d'après une convention qu'elles avaient faite; mais, faute de connaître cette convention, on s'oriente assez mal au milieu de ces fictions. Souvent aussi elles se servent de chiffres dont notre manuscrit ne nous aide pas toujours à pénétrer le mystère. Comme nous l'avons déjà dit [3], Mandane, c'est madame de Longueville, et Artamène ou Cyrus est Condé. La Palatine se met sous le nom d'Élise, qui, dans le *Grand Cyrus*, est la confidente de Mandane. Le roi d'Assyrie, qui aimait Mandane sans en être aimé, n'est autre que Turenne lui-même. Cyaxare,

[1] Édition de Monmerqué, t. II, p. 344. — [2] *Lettres du cardinal Mazarin à la Reine, à la princesse Palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652.* Paris, in-8°, 1836. — [3] Second article, novembre 1852.

qui est le père et un peu le tyran de Mandane dans le roman, est dans l'histoire M. de Longueville. En dehors du roman de Scudéry, mademoiselle de Longueville s'appelle l'Infante; Cléante est le duc de Nemours; Lucelle, la duchesse de Châtillon; Bélinde, madame la Princesse douairière. Le frivole Montreuil est le grave Solon, et Courtin, conseiller au parlement de Paris, reçoit le nom pastoral de Sylvandre. Outre le nom de Mandane, madame de Longueville a aussi celui de M. Duval et de M. et de madame de Beaulieu. La Rochefoucauld, qu'on écrit toujours Rochefoucauld, est M. Hesmond; et, quand la princesse Palatine n'est pas Élise, elle est madame d'Herbois.

Chaque lettre a deux parties bien distinctes, l'une où il est question des affaires politiques, l'autre des affaires de la galanterie, qui sont ici données comme les sacrés mystères, les choses de la religion. Les deux belles dames s'y disent tout avec la confiance de l'amitié, le sans-façon et l'aplomb de deux princesses. Il faut voir comme elles se moquent des gens qui leur font la cour par intérêt ou par désir d'importance. Elles exigent le dévouement, mais elles s'y montrent sensibles. Madame de Longueville est tout occupée de La Rochefoucauld, bien qu'en passant elle ne néglige pas de faire des partisans à la bonne cause, sauf à les congédier dès qu'ils deviennent importuns. Quant à la Palatine, on sait qu'elle a eu bien des amants, mais on ignore leurs noms; on croit que, vers 1650, elle avait un lien fort intime avec le chevalier Henri de La Vieuville, le fils du marquis de La Vieuville, quelque temps contrôleur général ou surintendant des finances: c'est, au moins, ce que nous dit madame de Motteville[1]. Est-ce lui que la Palatine désigne sous le nom d'Orondate, qu'elle déclare préférer de plus en plus à Philidaspe, un des personnages du *Grand Cyrus*, qui doit cacher le nom de quelque autre adorateur de la Palatine. Ordinairement, dans le langage romanesque et précieux du temps, Orondate est le marquis de Villars, le père du maréchal, célèbre par sa bonne mine et son courage, militaire très-distingué, successivement ambassadeur en Savoie et en Espagne, le mari de la spirituelle madame de Villars, mademoiselle de Bellefond, si connue par ses lettres d'Espagne, et sœur de l'illustre carmélite, la mère Agnès de Jesus Maria. Villars était alors assez jeune pour plaire encore, et nous ne voulons pas décider auquel des deux, de Villars ou de La Vieuville, se rapporte cet ingénieux et obscur passage de la première lettre d'Anne de Gonzague, qui n'est pas datée, mais a dû précéder de quelques mois la bataille de Rethel[2] :

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 356. — [2] De notre manuscrit, p. 237-242.

« Il me semble que voilà bien assez parlé des affaires du monde, « et qu'il est fort à propos de songer aussi à celles de la religion. « Croyez donc comme un article de foi que c'est une véritable tentation « du diable que la pensée que vous avez eue sur le sujet de Phili-« daspe; car il est tout à fait excommunié, et, de plus, je vous responds « que c'étoit un hérétique déguisé, qui n'avoit aucun vrai sentiment de « la religion et ne songeoit qu'à ses propres intérêts sous ombre de « dévotion... Il est donc entièrement vrai qu'il n'y a aucune chose au « monde entre Élise (elle-même) et lui, et qu'ils sont présentement tout « à fait de deux religions contraires. Il est vrai qu'Orondate prend bien « une autre voie que Philidaspe; et, en vérité, il ne serait pas impos-« sible qu'il ne devînt un grand saint, n'y ayant rien de pareil à toutes « les actions de piété qu'il exerce tous les jours; et il me paraît avoir « tant de ferveur et d'innocence, que l'on pourroit le voir un jour avec « le rayon de gloire. Néanmoins, l'on ne se hastera point encore de lui « donner de bénéfice, et s'il vient à bout de l'obtenir, vous en serez « advertie aussitôt. Ce n'est pas que je n'y voie quelqu'apparence, « pourvu qu'il ne diminue rien de ses dévotions. »

En parlant avec cet abandon de ses affaires intimes, la Palatine avait bien le droit d'entrer dans celles de madame de Longueville. Elle savait le cœur occupé par La Rochefoucauld, mais elle savait aussi que l'affection la plus sincère et la plus fidèle n'empêche pas un peu de coquetterie, que sa belle amie était fort entourée, et que, dans sa situation délicate, ayant besoin de tous les dévouements, elle n'en pouvait rebuter aucun. Il nous serait impossible de percer le voile de ses plaisanteries allégoriques, sans la réponse de madame de Longueville, qui lève à peu près tous les masques, et nous apprend, entre autres choses, qu'elle a été obligée d'envoyer à l'armée Tracy, brave gentilhomme, excellent officier, qui la persécutait un peu trop, ainsi que le chevalier de Grammont, le frère du maréchal, le héros des Mémoires d'Hamilton. Elle assure qu'elle ne s'est pas même aperçue que La Moussaye eût autre chose pour elle que de l'amitié, et elle repousse les insinuations de la Palatine à cet égard. Lenet nous dit en ses Mémoires, à peu près vers ce temps-là, qu'il apprit[1] « les intrigues de Stenay, « les cabales de Saint-Ibal et de Barrière, celles de Tracy et de Saint-« Romain, les folies du chevalier de Grammont, de Balberière et de sa « femme. » Ce sont quelques-uns de ces personnages qu'il faut mettre

[1] Édit. Mich. p. 426. Saint-Ibal et Barrière ne sont pas des personnages galants. Voyez sur eux Lenet, *ibid.* p. 346.

sous les noms de fantaisie que la Palatine emprunte vraisemblablement à quelque roman du jour.

« Hélas! que je vous plains d'être exposée au zèle indiscret de ces « petits bigots de Fabiens! Je vous supplie, mandez-moi quels ils sont; « car on m'en a dit un pour lequel on fait une petite histoire de l'avis « qu'on prétend que Néron vous a voulu donner à propos de cet homme. « La sœur me parla fort hier de la peine où elle est de n'avoir point de « réponse de vous; elle me dit que c'étoit à cause de son frère, mais « que s'il avoit été assez malheureux pour vous déplaire, elle n'y avoit « nulle part, et me fit cent plaintes sur ce sujet-là. C'est pourquoi, « comme son mari est bien intentionné, et qu'il servira selon ses petits « moyens, je pense que Mandane jugera qu'il est à propos de faire « quelque petite douceur à sa femme. Je suis bien aise que ce Néron « (probablement Tracy) ne soit plus auprès de vous; de l'humeur dont « il est, vous en auriez été étrangement persécutée, et vous avez assez « d'ennuis sans les augmenter par l'embarras de ces sortes de gens-là. »

Nous ne pouvons pénétrer le secret des lignes suivantes, et Lenet ou Vineuil ou Montreuil ou Sarrazin ou Gourville, s'ils étaient là, pourraient seuls nous dire ce que c'est que cette Candace et l'autre personne dont se moque en termes si forts la Palatine : « Quoi donc! cette pygmée « de Candace ose faire des desseins qu'une amazone n'entreprendroit pas! « Vrayment, je trouve que son insolence mériteroit le fouet. Pour l'autre, « elle voudroit bien user de représailles. Il faut pardonner à son ressen- « timent : toute hostilité est permise en temps de guerre. Elle est fort « à plaindre de se perdre de tous costés, quoiqu'elle soit aussi trop hardie « de ne pas respecter les terres de ses maistres, et de prétendre se rem- « placer à leurs despends. Mais il faut les laisser faire, et garder ce sou- « venir-là pour rire avec quelques-uns de ces bienheureux saints qui nous « sont promis par la destinée. »

La Palatine finit par les plus tendres protestations de fidélité; elle ne croit pas en pouvoir donner une plus forte marque qu'en assurant madame de Longueville qu'au besoin elle sacrifierait à l'amitié jusqu'à l'amour : « Il est vrai qu'Isatide et Nitocris (deux dames du *Grand Cyrus* « dont les vrais noms nous échappent) font tout ce qu'elles peuvent pour « gaigner Élise (la Palatine, ainsi que nous l'avons dit); mais elle se « tient ferme, et quoi qu'elles fassent, elle garde son cœur pour sa « chère Mandane, et toutes ces petites créatures n'y entreront jamais; et « en vérité, je ne sçay même si les sentiments qu'elle pourroit avoir pour « Orondate ne seront point empeschés par ceux de son amitié. Au moins « je suis bien assurée que Mandane tiendra le premier rang, et qu'Élise

« ne se sentiroit pas mesme de constance qui fût à l'épreuve des senti-« mens de Mandane, c'est-à-dire, pour m'expliquer mieux, qu'elle se-« roit capable de quitter la plus forte dévotion du monde si l'intérêt de « Mandane en pouvoit estre choqué. Urgande (?) m'a fort souvent parlé de « Mandane; mais comme je sçay qu'elle n'est point éclairée de la lumière « de la vraye religion, je me suis bien gardée de lui rien laisser deviner « de nos sacrés mystères, et aussi elle n'a pas trop essayé de m'en faire « parler, n'ayant pas sans doubte espérance de rien savoir de moy. »

On le voit, cette première lettre est surtout consacrée aux choses de la galanterie, naturellement mystérieuses, et ici quelquefois impénétrables. Il n'en est point ainsi de la seconde lettre que contient notre manuscrit. Comme elle est écrite le 21 décembre 1650, après la perte de la bataille de Rethel, elle est toute politique et beaucoup plus claire; elle montre la Palatine sous un aspect tout différent.

Dans l'état des affaires, il n'y avait que deux partis à prendre pour obtenir la liberté des princes : ou traiter avec Mazarin, se réconcilier sincèrement avec la cour, et rentrer dans les voies qu'avait suivies la maison de Condé avant 1649, ou bien s'entendre avec le duc d'Orléans et les Frondeurs, par eux vaincre Mazarin, même le détruire, et faire un gouvernement en s'appuyant sur le Parlement et sur les chefs de la Fronde. La Palatine incline fortement au premier parti et elle y pousse madame de Longueville. Déjà, dans la lettre précédente, elle l'avertissait du peu de fond qu'on devait faire sur le caractère et le crédit de Beaufort : « 66 (Beaufort), après plusieurs espérances qu'Arétaphile (nom d'une « héroïne du *Grand Cyrus* sous lequel on désignait madame de Montbazon « par dérision, *Arétaphile* voulant dire *amie de la vertu*) avoit données, fon-« dées sur le pouvoir qu'elle prétendoit avoir sur lui, et quelques paroles « assez peu intelligibles qu'il avoit dites lui-même, a enfin fait cognoistre « qu'il ne sçait non plus ce qu'il veut que ce qu'il fait. Cléante (le duc « de Nemours) et Élise (la Palatine) eurent hyer une grande conversation « sur ce sujet, et conclurent qu'il n'y avoit que du temps à mal employer « de ce côté-là, et que d'ailleurs 66 est présentement si misérable qu'il « n'est quasi plus bon à rien. » Ici, dans la lettre du 23 décembre, après la prise de Rethel et la bataille perdue par Turenne, la Palatine presse plus que jamais madame de Longueville de conclure; elle rappelle avec force tous les avantages qu'il y a de traiter avec Mazarin.

« Le cardinal escrivit avant hyer à celui qui a parlé de sa part à « M. d'Herbois (la Palatine), et il lui mande de lui dire que la prospérité ne « change rien au dessein qu'il lui avait tesmoigné, qu'au contraire il y « trouve des sujets de s'y confirmer davantage, qu'il sera dans peu de

« jours à Paris et qu'il ne tiendra pas à lui que le désir qu'il a eu n'aye « un entier effect. J'en ai veu la lettre de mes yeux, et ce soin extraordi- « naire me feroit presque espérer quelque chose de bon. J'ai sçeu par « quelqu'autre voie des choses qui confirmeroient assez cette opinion. « Néantmoins, il ne faut s'assurer de rien que l'on n'en voye les effets. « On a mandé le mareschal de Grammont (ami constant de Condé, bien « qu'attaché à la cour et à Mazarin), ce qui me persuaderoit encore que « le cardinal, qui a confiance en lui, a fait un véritable dessein de trai- « ter avec les princes. Il faut tascher que cette négociation ne soit point « partagée qu'avec Rochefoucauld, et j'espère que nous en viendrons à « bout. J'attends de ses nouvelles sur cela. Le frère lay (Gourville) est « parti aujourd'hui et doit retourner incontinent, estant tout à fait né- « cessaire qu'il soit icy; et mesme, si l'affaire du cardinal s'avance, il fau- « dra que Rochefoucauld vienne ici conclure le traité avec le cardinal. « Vous comprenés bien qu'en faisant voir au cardinal que, pour sa seu- « reté auprès de M. le prince de Conty, il est nécessaire qu'il aye l'amitié « particulière de Rochefoucauld, il jugera bien dans son cœur que cela « ne lui nuira pas auprès de madame de Longueville, sur laquelle il « fait son principal fondement. Si cette affaire peut réussir, il est certain « que madame de Longueville trouvera des avantages de tous les costés « et Rochefoucauld aussi[1], beaucoup mieux que par les Frondeurs dont « le secours, quoiqu'il ne soit pas à rejeter, n'apportera de pareils effets « qu'apres de longues peines et peut-estre de longues années, estant « certain que cette voie-là ne peut réussir que par d'estranges change- « ments. »

Il est impossible de mieux juger la situation; la Palatine parle ici comme la postérité; et ces pages inédites suffiraient à justifier ce que dit Retz de son discernement politique. En même temps, dans l'incertitude de toutes choses, et dans l'impatience des princes de sortir à tout prix d'une captivité qui durait depuis près d'un an, elle ne repousse pas les offres des Frondeurs : elle est d'avis de traiter aussi

[1] N'est-il pas évident que la Palatine est bien convaincue que madame de Longueville est tout entière à La Rochefoucauld et à ses intérêts? C'était aussi l'avis de Mazarin. Il s'exprime nettement à ce sujet dans une conversation qu'il eut alors avec Lenet, et que celui-ci rapporte avec son exactitude accoutumée. Édit. Mich. p. 416 : « Il passa à me parler de la duchesse de Longueville et du duc de La Ro- « chefoucauld, comme des gens dont il lui serait mal aisé d'avoir l'amitié, parce « qu'ils n'en avaient, disait-il, que l'un pour l'autre. S'il en est ainsi, lui dis-je, « Monsieur, vous n'avez qu'à contenter l'un pour avoir l'amitié de l'autre, la duchesse « en lui donnant la liberté de ses frères et de son mari. — Je crois, me dit-il, que « je lui ferais encore plus de plaisir en retenant celui-ci. »

avec eux sans trop s'engager, mais elle veut avoir des ordres précis, et, sachant bien que c'est La Rochefoucauld qui règne et qui gouverne, elle réclame ses instructions pour négocier avec la Fronde, comme elle réclamait sa présence pour conclure avec la cour.

« Il faudra bien se servir des Frondeurs si l'on ne peut s'en passer ; « mais on le fera d'une manière qui n'ostera pas le moyen de recevoir, « sans leur manquer de parole, la liberté des princes, quand on la pourra « obtenir du cardinal... J'ai averti Rochefoucauld de toutes les choses « qui se passent ici. J'attends de ses nouvelles sur la manière dont il « veut entrer dans le traité avec les Frondeurs, et quelles paroles il désire « qu'on donne pour Rochefoucauld au coadjuteur et à Beaufort..... L'on « croit que M. le cardinal sera ici demain ou lundi. Ce retour produira « sans doute quelque grand changement, car on croit assurément que « monseigneur le duc d'Orléans est présentement tout à fait pour les « Frondeurs; et s'il ne change pas devant qu'il soit peu de jours, il faut « qu'il perde le cardinal tout à fait ou que le cardinal fasse quelque vio-« lence contre le coadjuteur et Beaufort. Ils sont fort sur leurs gardes « dans ce temps icy, et le coadjuteur m'a fait dire encore hier au soir par « Brissac qu'il étoit plus résolu que jamais de traiter avec M. le Prince. « Vous sçaurés par Sylvandre (Courtin, conseiller au Parlement, un des « amis et agents des princes) l'estat des affaires du Parlement...... »

La Palatine n'ignorait pas que, dès 1650, madame de Châtillon, Isabelle de Montmorency, la sœur de Bouteville, veuve depuis un an à peine, avait déjà noué une intrigue fort compliquée avec le duc de Nemours à la fois et avec Condé, que réellement au duc de Nemours et servie dans ses amours par le président Viole [1], elle s'entendait avec eux pour tromper Condé, gagner sa confiance, le séparer de ses amis et surtout de madame de Longueville, afin d'en tirer le plus grand parti possible. La pénétration de la Palatine avait été plus loin, et lui avait fait deviner les secrètes intelligences de la dame avec la cour et Mazarin. « Je « crains que Lucelle (madame de Châtillon), Nemours et le président « Viole ne veuillent tascher d'avoir un commerce à part avec M. le « Prince pour l'oster à Solon (Montreuil); et comme cet homme ne fait « rien sans en faire part à M. d'Herbois (la Palatine), et qu'ainsi M. Hes-« mond et madame de Beaulieu (La Rochefoucauld et madame de Lon-« gueville) peuvent estre advertis de toutes choses, je pense que vous « jugerés bien qu'il est nécessaire de faire tout ce que l'on pourra pour

[1] Lenet, p. 426 : « J'appris (en octobre 1650) le détail des amours de madame de « Châtillon et du duc de Nemours, desquels le président Viole étoit le principal con-« fident. »

« empescher cette autre intrigue. Je croy neantmoins que Nemours et « Lucelle auroient de la peine d'en venir à bout, Solon étant le seul qui « jusques icy en a eu toute la conduite. Et ce qui me feroit encore apré-« hender que M. le Prince prist quelque confiance à ces autres personnes-« là, c'est que si Lucelle s'entend avec la cour, comme il ne seroit pas « impossible, il n'y auroit plus rien de secret; et d'ailleurs aussi peut-« estre qu'elle tascheroit avec Nemours de faire quelque traité secret « entre M. le Prince et le cardinal, duquel nous ne soyons pas advertis. « De sorte que si vous jugés que cela peut estre à craindre, il seroit né-« cessaire que madame de Longueville mandast à M. le Prince d'ordonner « à Solon que, lorsqu'il sera question de choses tout à fait importantes où « tous ceux qui savent ce commerce ne seroient point nécessaires, il n'en « fasse part qu'à peu de gens, parce que nous apprehendons que l'on ne « tasche de decouvrir quelque chose par Lucelle, et qu'elle n'ait pas tout « le secret qui seroit à souhaiter. »

Ce n'est pas que la Palatine se fît illusion sur Montreuil, mais, comme il appartenait au prince de Conty en qualité de secrétaire, voyant le crédit qu'avaient sur ce prince sa sœur et La Rochefoucauld, il était de son intérêt de s'attacher à eux, et il leur promettait un entier dévouement. « Quoi qu'il en soit, dit-elle, il est bon de s'en servir dans ce temps « icy. S'il faict comme il faut, il méritera récompense, et s'il y manque, « chaque chose auront leur temps; présentement il me paroist fort néces-« saire pour le commerce que vous savés. »

La Palatine transmet à son amie la décision de Condé sur le gouvernement de Stenay : il ne le veut pas confier à Arnault et le remet aux mains de madame de Longueville. « J'oubliois de vous dire que « M. le Prince remet à madame de Longueville le plus obligeamment « du monde la disposition de Stenay; qu'elle peut aisément à cette « heure, pour se dégager d'Arnault, garder ce gouvernement comme « pour elle-même, sous prétexte de ne vouloir pas désobliger Turenne « en disposant absolument de la chose ni de ne vouloir pas aussi l'en « rendre maître plus absolu qu'il est. J'ai persuadé à Arnault que ce « seroit un fascheux emploi, dans le peu de crédit qu'on a dans la place, « et qu'il étoit bien plus nécessaire icy; de sorte que jusqu'à ce que vous « ayez dessein de vous servir de lui, il sera aisé de le détourner. »

Partout elle exprime à madame de Longueville l'amitié la plus tendre; elle s'afflige de l'état où la met la défaite de Turenne. Comme elle était grosse depuis quelque temps et près d'accoucher, elle écrit cette fois le plus longuement qu'elle peut pour compenser le silence auquel bientôt peut-être elle sera condamnée. On voit aussi dans une phrase assez

obscure que la Palatine avait chez elle un des fils de madame de Longueville, probablement le petit comte de Saint-Paul, qui n'avait pas alors deux ans, qu'il était là dans le plus grand secret, et que l'enfant, ne voyant que la Palatine, la prenait pour sa mère.

« . . . . . Vous ne doubtez pas du deplaisir que nous avons eu de l'ac- « cident du roi d'Assyrie (Turenne), et vous ne sçauriés vous imaginer « l'inquiétude où j'ay esté de tout ce qui pouvoit suivre cette adven- « ture. . . . . J'ay vu le frère lai (Gourville) qui m'a donné la seule joye « dont je sois capable en apprenant la continuation de vos bontés, qui « font, je vous jure, tout le plaisir et le bonheur de ma vie. . . . . Je « tâche de rendre la prison de nostre petit prince la moins fascheuse que « je puis. Il se porte parfaitement bien, et il croit qu'Élise est sa petite « maman. Personne ne sçait rien de cette adventure. Celle qui doit arri- « ver bientost à la princesse Palatine (ses couches prochaines) m'oblige « toujours de vous escrire plustost que le jour de l'ordinaire. Je conti- « nueray selon le temps que j'en auray jusques à vendredy. »

V. COUSIN.

(La suite à un prochain cahier.)

DES SCIENCES OCCULTES ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles, par Eusèbe Salverte.

« Non igitur oportet nos magicis illusionibus uti, cum potestas « philosophica doceat operari quod sufficit. »
Roger BACON, *De secr. oper. art. et nat.* c. v.

2 vol. in-8°. Paris, Sédillot, libraire éditeur, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 13. MDCCCXXIX.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Nous nous proposons, dans cet article, de montrer :

1° Que l'opinion d'après laquelle on reconnaît des relations entre le ciel et la terre, comme le veulent les sciences occultes, a dû être bien avant dans l'esprit de l'antiquité et du moyen âge, pour que cette manière de voir ait été admise par des hommes dont les croyances religieuses ou les opinions philosophiques étaient extrêmement différentes;

[1] Voyez, pour le troisième article, le cahier de novembre 1852.

2° Que des idées données ou admises aujourd'hui par un certain nombre d'hommes, comme nouvelles, ont été professées autrefois, et l'ont été surtout par des partisans des sciences occultes.

Les considérations générales relatives à ces sciences, dont l'ouvrage de Salverte a été pour nous le point de départ, seront ainsi terminées, et, quoique peu développées, elles sont le complément nécessaire des articles que nous avons consacrés, dans ce journal, à l'histoire de la chimie et de l'alchimie.

§ IV.

DES RELATIONS DU CIEL ET DE LA TERRE, CONFORMES AUX SCIENCES OCCULTES, ENVISAGÉES RELATIVEMENT À LA DIVERSITÉ DES CROYANCES ET DES OPINIONS PHILOSOPHIQUES.

La preuve la plus forte de l'intimité des sciences occultes avec l'esprit de l'antiquité et du moyen âge existe sans doute dans l'unanimité avec laquelle on admettait alors en principe l'influence du ciel sur la terre, quelle que grande que fût d'ailleurs la diversité des croyances ou des opinions philosophiques de ceux qui s'occupaient de ces sciences. En examinant la manière dont ils concevaient la nature des causes célestes auxquelles ils rattachaient immédiatement les effets qui se passaient sur la terre, et dont l'origine, pour leur esprit inquiet, curieux ou intéressé, était un sujet de méditations ou de recherches, on peut grouper ces causes en trois catégories :

1re catégorie. L'influence du ciel sur la terre est attribuée à un dieu unique ou à des personnages divins, et invisibles sinon absolument, du moins toujours dans les cas ordinaires.

2e catégorie. L'influence du ciel sur la terre est attribuée aux *astres*, parmi lesquels on comprend les étoiles et les planètes, que l'on considère comme divins.

3e catégorie. L'influence du ciel sur la terre dépend de facultés ou propriétés actives que l'on attribue aux planètes et aux étoiles, soit qu'on regarde ces facultés comme leur ayant été données par un pouvoir créateur divin, soit qu'on les regarde comme inhérentes à la matière même des astres, qui les posséderaient, dans ce cas, de toute éternité.

I. *Des sciences occultes dérivées des relations établies entre le ciel et la terre, conformément aux croyances de la 1re catégorie.*

Les religions qui admettent un seul dieu, comme celles qui en admettent plusieurs, croient à la communication de la divinité avec l'homme.

L'art de prévoir l'avenir par l'inspiration d'un pouvoir divin, la *théomancie*, que l'on a considérée comme la première branche de l'art divinatoire pris dans sa plus grande généralité, repose sur cette croyance.

Les livres hébreux que les chrétiens regardent comme sacrés montrent l'esprit divin inspirant les prophètes et leur dévoilant l'avenir, soit par des visions [1], soit par la parole [2].

Isaïe, de 806 ans à 724 ans avant J. C., prédit la chute de Jérusalem [3], de Babylone [4] et de Tyr [5]; il prédit aussi la venue du Sauveur [6]. Jérémie, 627 ans [7], Ézéchiel, 594 ans [8], et Daniel, 534 ans avant notre ère [9], la prédirent pareillement.

Le polythéisme, en admettant une divination naturelle, reconnaissait que des hommes pouvaient recevoir une inspiration divine qui leur dévoilait l'avenir, soit qu'ils fussent à l'état de veille, soit qu'ils fussent endormis.

Une fois la conviction acquise d'une communication de l'esprit divin avec l'homme, on a pensé qu'on pouvait, au moyen de prières, de cérémonies particulières, de pratiques enseignées par la *théurgie*, la déterminer à volonté, de sorte que celui qui la recevait jouissait de la faculté de prévoir les événements futurs tant qu'il était sous l'influence de l'inspiration divine.

Enfin, on a admis que des événements à venir ont pu être dévoilés à l'homme par Satan, de sorte qu'il existe une *démonomancie :* c'est la 4e branche de l'art divinatoire. On a admis encore qu'en recourant à certaines pratiques ou cérémonies prescrites par la *démonourgie*, l'homme pervers se met en rapport avec Satan: en lui livrant sa personne, il surmonte des difficultés, il triomphe d'obstacles dont seul il pensait ne pouvoir venir à bout; enfin, par lui encore, il peut connaître l'avenir.

Comme nous le verrons, l'astrologie judiciaire est compatible avec les croyances de la 1re catégorie.

II. *Des sciences occultes dérivées des relations établies entre le ciel et la terre, conformément aux croyances de la 2e catégorie.*

L'astrologie, la science la plus vaste de l'antiquité et du moyen âge,

[1] Isaïe, chap. II, vision prophétique touchant Juda et Jérusalem. — [2] Chap. I, v. 2, 3, 4. — [3] Chap. II et III, v. 8. — [4] Chap. XIII, v. 1, 14, 15, 16, 18, 19. — [5] Chap. XXIII. — [6] Chap. VII, v. 14; chap. IX, v. 6; chap. XI, v. 1, 10; chap. XXVIII, v. 16; chap. XL, v. 9; chap. XLII, v. 1; chap. XLV, v. 1; chap. XLVI, v. 13; chap. XLIX, v. 1, 6, 7; chap. LII, v. 10; chap. LIX, v. 20; chap. LX, v. 1; chap. LXII, v. 11. — [7] Chap. XXIII, v. 5; chap. XXX, v. 9; chap. XXXIII, v. 15. — [8] Chap. XVII, v. 22. — [9] Chap. VII, v. 13.

attirait l'attention de tous par l'*influence qu'on attribuait aux astres sur les choses terrestres et sur les hommes*, et l'importance accordée à cette influence augmentait de ce qu'en considérant celle-ci dans ses effets présents et dans ses effets passés, on croyait pouvoir parvenir à la connaissance de l'avenir. Envisagée à ce dernier point de vue, l'astrologie se liait à l'art divinatoire d'une manière si intime, qu'elle était pour celui qui la pratiquait un objet d'études et de méditations continuelles, et que l'expression d'*astrologue* devenait synonyme de *devin*, quoique, en réalité, comme nous l'avons fait remarquer déjà, l'astrologie ainsi appliquée à la connaissance de l'avenir ne fût qu'une branche de l'art divinatoire, et qu'on la distinguât de l'astrologie générale par l'épithète de *judiciaire*.

De toutes les croyances de l'antiquité, aucune ne s'adaptait d'une manière plus naturelle à l'astrologie, telle qu'on la concevait dans sa plus grande généralité, que la croyance d'après laquelle on considérait les étoiles et les planètes comme des êtres divins, soit qu'on identifiât l'astre au principe divin, soit qu'on y distinguât une matière visible et un dieu qui l'animait ou qui y habitait : on disait des *dieux-planètes* et des *dieux-étoiles*. Il est tout simple, d'après cela, que les Chaldéens, ces prêtres de Babylone que nous avons vus être de si éminents astrologues, aient professé la croyance dont nous parlons maintenant.

III. *Des sciences occultes dérivées des relations établies entre le ciel et la terre, conformément aux croyances de la 3ᵉ catégorie.*

La différence est grande entre la croyance de cette catégorie et l'opinion de la 2ᵉ; car celle-ci faisant dépendre de *dieux-étoiles* et de *dieux-planètes* l'influence du ciel sur la terre, cette influence échappe à la science en raison de sa cause divine, et dès lors ce n'était qu'en recourant à la *théurgie* qu'on pouvait espérer de toucher les dieux par la prière et de conjurer leur courroux, ou, du moins, de modifier les sentiments de malveillance dont on les supposait animés contre des individus ou contre un peuple.

Si nous avons parlé de *l'astrologie* à propos de l'opinion de la 2ᵉ catégorie, nous avons hâte de dire que l'existence de cette science n'est pas incompatible avec les opinions de la 1ʳᵉ et de la 3ᵉ catégorie; car, en fait, l'Église ne l'a point considérée comme illicite, parce que, sans cesser d'être orthodoxe, on a très-bien pu faire dépendre l'influence des astres des propriétés que Dieu leur avait données en les créant. Il ne faut donc pas s'étonner que l'idée de l'influence des astres, conçue par le polythéisme, ait été admise dans les premiers siècles du christianisme, mais avec la condition expresse que les astres n'avaient rien de divin.

Cette transmission d'une croyance astrologique toute païenne à des esprits chrétiens est un phénomène correspondant à la transmission au culte catholique d'objets matériels, de formules funéraires, de coutumes et de cérémonies appartenant aux anciens cultes qu'il remplaçait. Ainsi, dans la Grèce et l'Italie, lorsque les chrétiens, cessant d'être persécutés et de se réunir dans les catacombes ou des lieux secrets, purent célébrer librement au grand jour les saints mystères, beaucoup de temples païens ou de basiliques consacrées à la justice servirent à la nouvelle religion. Des objets matériels qui avaient appartenu à l'ancien culte passèrent alors dans le nouveau, aussi bien que des cérémonies[1], des formules funéraires[2] et des pratiques devenues des coutumes dans certains lieux.

Les mêmes choses arrivèrent dans les Gaules; des pratiques locales, des cérémonies de la religion des druides, se perpétuèrent dans les populations gauloises, devenues païennes sous les Romains, leurs conquérants, et, lorsque ces populations eurent embrassé la religion chrétienne, elles s'y conservèrent encore[3].

Si des choses dépendant d'anciens cultes passèrent dans la liturgie chrétienne en vertu d'habitudes anciennement contractées par des populations entières, cette transmission, loin d'être contrariée par le pouvoir ecclésiastique, fut souvent publiquement favorisée par lui, dans la conviction où il était qu'en agissant ainsi il attachait ces populations

[1] Le baptême fut administré, à Saint-Pierre du Vatican, jusqu'en 1693, dans un grand sarcophage qui avait renfermé le corps de Probus, préfet du prétoire. La conque de porphyre qui sert aujourd'hui au même usage est le couvercle de l'urne de l'empereur Hadrien. (Raoul-Rochette, *Mém. de l'Acad. roy. des insc. et bell. lettres* t. XIII, p. 703.) — [2] Le Père Mabillon reconnut un des premiers dans les catacombes de Rome, sur des tombes chrétiennes, des formules païennes, notamment la formule *dis manibus sacrum.* (Raoul-Rochette, *id.* p. 176.) Il faut ajouter à cette citation que, dans un très-grand nombre de tombeaux, on a trouvé la plupart des objets que les païens avaient l'habitude de déposer dans les leurs, tels que statuettes, vases, talismans, bracelets astrologiques, etc., etc., etc. — [3] Le colonel Albert de la Marmora rapporte dans son *Voyage en Sardaigne* que la fête d'*Hermès* est célébrée dans cette île, et qu'elle y a conservé son nom malgré les censures de l'Église (*Journal des Savants*, ann. 1839, p. 625). Les *agapes* des premiers chrétiens n'étaient que l'imitation des repas funéraires des païens. Les premiers chrétiens, malgré les prêtres, mettaient des pièces de monnaie dans les cercueils : c'était la coutume païenne de la monnaie destinée à Charon. Elle s'est conservée dans le moyen âge en beaucoup de pays, notamment en plusieurs lieux de l'Anjou et de la Franche-Comté. «Le premier jour de chaque année, les Gaulois s'assemblaient, sacrifiaient des «taureaux qui n'avaient jamais travaillé, et les druides coupaient solennellement «avec une serpe d'or le gui de l'an neuf, qu'ils distribuaient ensuite aux nobles «comme des étrennes. Nous ne coupons point le gui le premier jour de l'année;

au nouveau culte par la force même des habitudes qu'il respectait en elles, et rendait par là plus facile la tâche de ceux qui leur prêchaient la doctrine du Christ.

Il n'y a donc pas lieu d'être surpris, d'après les faits que nous venons de rappeler, que les planètes aient conservé les noms des divinités païennes, et que des hommes d'une orthodoxie reconnue par l'Église aient pu, sans se compromettre auprès d'elle, croire à l'influence des astres sur les choses terrestres et sur les hommes, et admettre sans discussion préalable que, dans l'influence d'une planète ou d'une étoile en particulier, il y avait quelque chose de spécial dépendant des attributs que le paganisme avait donnés à la divinité de la planète ou de l'étoile.

On voit que l'astrologie, conformément à la remarque que nous avons faite précédemment (p. 111), peut avoir été admise par les partisans de la 1re et de la 3e catégorie aussi bien que par ceux de la 2e; mais, les opinions de la 1re et de la 3e catégorie une fois adoptées, les influences des astres sont rapportées à des propriétés actives dont les effets supposés réels rentrent dans le domaine des sciences d'observation, comme les effets de la pesanteur de la matière de ces mêmes astres font partie de la philosophie naturelle, et nous devons faire la remarque que l'astrologie est compatible même avec le matérialisme, si on en admet la réalité en même temps que l'on suppose la matière des astres douée, de toute éternité, des propriétés que les astrologues leur reconnaissent, d'agir sur les objets terrestres et sur les hommes.

Beaucoup de personnes verront dans le fait de l'astrologie, envisagée d'abord conformément aux opinions de la 2e catégorie et ensuite conformément aux opinions de la 3e, un exemple du progrès de l'esprit humain qui attribue à des divinités des effets que plus tard il fait dépendre de simples propriétés appartenant à la matière, de sorte que la cause immédiate de ces effets n'a absolument rien de divin. Ce changement dans la manière d'envisager la cause des mêmes effets est analogue à ce qui s'est passé, lorsque, après avoir classé des phénomènes dans une *magie surnaturelle*, on les a mis dans la *magie naturelle.*

Nous avons voulu montrer dans ce paragraphe comment des opinions appartenant aux sciences occultes ont passé, les unes dans la religion

« mais, ce jour-là, et même dès la veille, les enfants parcourent les rues, demandent « dans les maisons et aux passants leurs étrennes, en disant : Donnez-nous *le gui l'an « neuf*; le gui de l'an neuf. Cet usage s'est transmis sans interruption à la ville ainsi « qu'à la campagne depuis les druides jusqu'à nos jours. » (*Recherches historiques sur la ville de Saumur, etc.*, par Bodin, 1812, t. Ier, p. 34.

chrétienne sans exposer ceux qui les adoptaient au reproche d'hérésie, les autres dans les sciences du ressort de la seule raison, et dès lors susceptibles d'être soumises à des discussions de toutes sortes.

§ V.

DE QUELQUES PRINCIPES OU OPINIONS DE LA SCIENCE ANCIENNE QU'ON RETROUVE DANS LA SCIENCE MODERNE.

Après avoir trouvé dans les méthodes la cause des différences par lesquelles les sciences anciennes qui n'ont pas la précision mathématique se distinguent des sciences modernes, il n'est pas sans intérêt de rechercher si cette diversité entraîne nécessairement la diversité des principes, qui, à des époques éloignées de l'histoire de l'esprit humain, ont présidé à la constitution de ces sciences.

S'il est impossible de donner ici à ce sujet les développements qu'il comporte, cependant nous montrerons que la diversité des résultats n'entraîne pas nécessairement la diversité des principes, en prenant quelques exemples dans les sciences que concernent particulièrement cet article et les trois qui l'ont précédé.

Énumérons les principes dont nous devons parler; définissons-les pour prévenir toute méprise sur le sens que nous leur donnons, et passons-les en revue en y rattachant des exemples propres à justifier l'opinion que nous avons précédemment émise. Cette manière de procéder nous permettra de développer avec précision des exemples dépendants de plusieurs principes, puisque, chaque principe ayant été l'objet d'une définition préalable, il sera facile de comprendre la résultante de leur ensemble. Nous allons examiner dans les trois articles suivants :

Le *principe de ressemblance;*

Le *principe de perfectibilité ou de progrès;*

Et enfin le *principe de ressemblance coexistant avec le principe de perfectibilité.*

ARTICLE 1er.

PRINCIPE DE RESSEMBLANCE.

Le principe, à notre sens, le plus général des sciences dont nous nous occupons, quand on l'envisage au point de vue de plus grande abstraction, est celui que nous nommons de *ressemblance*. Dans l'application, il peut donner lieu à quatre distinctions, selon les degrés différents de ressemblance qu'on reconnaît entre les objets comparés, savoir :

A. Le *principe de ressemblance d'identité;*

B. Le *principe de ressemblance de similitude* auquel nous attachons un sens correspondant à celui que les géomètres donnent à l'expression de *figures semblables;* par exemple : des cercles ou des carrés inégaux sont des figures semblables et non identiques;

C. Le *principe de ressemblance d'analogie*, lorsque la ressemblance n'existe qu'entre certaines parties des objets comparés.

D. Le *principe de ressemblance de correspondance.* En général, la ressemblance de correspondance admise entre deux choses est souvent forcée, parce qu'elle provient souvent du rapport *de l'effet à sa cause*, que l'esprit a d'abord établi entre ces choses; mais, peu à peu, ce rapport s'est effacé devant l'habitude qu'on a prise de les considérer comme se ressemblant.

Le *principe de ressemblance*, considéré dans sa généralité, est celui d'après lequel on rapproche des êtres ou des choses quelconques en vertu de leur ressemblance mutuelle, que l'on juge plus grande que celle qu'ils ont avec aucun autre être ou aucune autre chose.

Il est la base de la *méthode naturelle* de la botanique et de la zoologie des naturalistes modernes, et c'est lui aussi qui, selon nous, a dominé dans la science de l'antiquité et du moyen âge.

S'il y a eu nouveauté, lorsqu'il a été appliqué définitivement à la botanique par Antoine-Laurent de Jussieu, c'est que les organes des plantes avaient été assez bien étudiés pour qu'il n'y eût point d'objection fondée à la réunion en familles naturelles des genres formés d'espèces qui, elles-mêmes, auparavant, avaient été groupées conformément au principe de ressemblance.

Mais, nous le répétons, le *principe de ressemblance*, d'après lequel on rapproche des êtres ou des choses quelconques sous le rapport scientifique, considéré au point de vue de plus grande généralité, est commun à la science moderne et à la science de l'antiquité. Aussi, toutes les fois que celle-ci a disposé de faits suffisamment connus pour être appréciés avec précision, elle a formulé des résultats que le temps a en grande partie respectés. Nous citerons pour exemple la distribution d'Aristote des animaux en classes et même en quelques ordres (tableau de la science de l'antiquité et du moyen âge, décembre 1851), qui, encore de nos jours, est admirée comme éminemment philosophique. A cette occasion, nous rappelons que, dès 1825, à propos de la *Minéralogie de Beudant*, nous fîmes remarquer (*Journal des Savants*, août 1825, 501) que la subordination des classes est bien plus facile à saisir en zoologie qu'en botanique, précisément parce qu'il existe un terme de compa-

raison, l'homme, pour les animaux, tandis qu'il n'en est point de correspondant pour les plantes. On conçoit, d'après cela, que la méthode en botanique a commencé par faire des genres que, plus tard, elle a réunis en familles naturelles, tandis qu'en zoologie la méthode a établi des classes avant de faire des familles et des genres; et nous ajoutons que le groupement des familles en ordres et en classes présente aujourd'hui même plus de difficultés en botanique qu'en zoologie.

Lorsque les faits précis ont manqué, l'esprit de l'homme, trop actif pour attendre, a voulu cependant s'élever jusqu'à la cause des phénomènes qui, après avoir frappé les organes de ses sens, occupaient sa pensée, et c'est alors que, considérant comme identiques, semblables ou analogues, des choses qui ne l'étaient pas, il s'est trompé, faute d'une analyse exacte des qualités, propriétés ou attributs des choses ou des êtres qu'il voulait connaître. Ses erreurs ont porté d'abord sur des ressemblances tout à fait illusoires, d'après lesquelles il a réuni des choses ou des êtres qui n'étaient pas similaires, et ensuite sur les causes qu'il a assignées à certains effets. Les erreurs commises ne viennent donc pas des principes mêmes, mais de l'application erronée de ces principes à des choses ou à des êtres qui manquaient de l'identité, de la similitude, de l'analogie ou de la correspondance que l'association de ces choses ou de ces êtres supposait.

1. *Principe de ressemblance d'identité.*

1er EXEMPLE.

Nous citerons, pour premier exemple, le principe de l'*homéomérie* d'Anaxagore.

Ce philosophe admettait que l'essence de la matière est une, mais qu'elle constitue des espèces différentes, véritables atomes, car elles sont indestructibles, et, par leur ténuité, elles échappent à nos sens. Le nombre des espèces est aussi grand que nous comptons de corps différents par la manière dont ils affectent les organes de nos sens; elles sont répandues partout, dans la terre, les eaux et l'air; et de la réunion de plusieurs atomes d'une même espèce, *homéoméries*, *parties similaires* (identiques), résulte un corps sensible à nos sens. Anaxagore admettait donc un nombre indéfini d'éléments, et les auteurs qui ont reconnu explicitement ou implicitement que la théorie des quatre éléments est compatible avec la sienne se sont trompés.

Il pensait non-seulement que de rien on ne peut faire quelque chose, mais encore qu'une chose ne peut se former de ce qui n'est pas cette chose : proposition spécieuse à une époque où la chimie n'existait pas.

Après avoir admis qu'un animal tient de l'organisation sa nature spécifique, il explique son accroissement par la nutrition de la manière suivante : l'eau, l'air et les aliments qu'il prend renferment toutes les espèces d'atomes nécessaires à sa constitution, telles que de petits os, de petits cœurs, de petits muscles, etc., etc.; une fois dans l'estomac, il se fait une absorption de ces atomes, tandis que les autres, étrangers à l'organisation, sont expulsés au dehors sous la forme excrémentitielle. Les animaux se nourrissant immédiatement ou médiatement de végétaux, Anaxagore admet que les végétaux empruntent à la terre, à l'air et aux eaux précisément toutes les espèces d'atomes nécessaires à la nutrition des animaux.

Quelques auteurs modernes, en rendant compte des opinions d'Anaxagore, ont employé le mot *combinaison* à propos de ses atomes; évidemment, c'est une faute, car la combinaison n'existe qu'entre des corps ou des atomes d'espèces différentes : or, dans les idées du philosophe grec, qu'un corps n'était sensible que par une réunion d'atomes identiques ou d'*homéoméries*, cette réunion ne pouvait constituer qu'un *agrégat* et non une *combinaison*. Conformément à cette opinion, ce que nous appelons décomposition était une *désagrégation*, une *dissolution*.

2ᵉ EXEMPLE.

Fermentation de la pâte de froment dans la panification.

On sait, depuis une haute antiquité, que la pâte de froment *levée* fait lever rapidement la pâte de farine de froment fraîche dans laquelle on l'introduit : c'est donc l'exemple d'un corps qui en convertit un autre en sa propre substance. Nous renvoyons les détails à un article du mois de mars 1850, p. 142 et 143 de ce journal. Il suffira de rappeler que Van Helmont, dès la première moitié du XVIIᵉ siècle, a dépassé, comme novateur et inventeur, des physiologistes et des médecins qui, dans ces derniers temps, ont fait jouer un rôle important aux ferments dans l'économie organique ou dans des matières privées de la vie, provenant des plantes ou des animaux.

A, B, C, D. *Principes de ressemblance d'identité, de similitude, d'analogie ou de correspondance.*

1ᵉʳ EXEMPLE.

Action de l'identique sur son identique, ou du semblable sur son semblable, ou de l'analogue sur son analogue, ou du correspondant sur son correspondant, dans les maladies. (*Homœopathie, isopathie.*)

S'il existe une idée ancienne, c'est celle de combattre l'action délé-

tère d'un corps sur l'économie animale par son identique, son semblable, son analogue ou son correspondant. Or le principe des médecines appelées de nos jours *isopathie* et *homœopathie*, et crues nouvelles par beaucoup de gens qui ne lisent que des journaux, est cette idée même.

Nous n'éprouvons que l'embarras du choix des citations.

Basile Valentin, dans son *Char triomphal de l'antimoine*, indique deux manières générales de combattre l'action d'un poison : d'abord en recourant à son semblable (c'est-à-dire son identique, son semblable, son analogue ou son correspondant), ensuite à son contraire. Dans le premier cas, il y a *attraction* entre les poisons; dans le second, *répulsion*. Mais toujours la matière délétère est expulsée du corps où elle avait porté le désordre. A l'appui de cette manière de voir, il cite d'abord, comme comparaison applicable au premier cas, le savon, composé d'huile, au moyen duquel on enlève des matières grasses à des étoffes qui en sont tachées; et ensuite, comme exemples de remèdes, l'eau de neige fondue pour traiter les membres gelés; l'*esprit de vin*, qui est *tout feu*, contre les inflammations du corps; les œufs de grenouille séchés et pulvérisés propres à guérir la morsure de la vipère, parce que le venin du reptile est, comme eux, de nature froide. Un remède excellent encore, c'est la poudre d'un crapaud préalablement séché dans l'air, puis réduit en cendre; le feu le rend plus actif pour attirer les venins qui lui sont semblables. Faisons remarquer que Basile Valentin, comme ses contemporains et ses prédécesseurs, pensait que le feu ne détruisait point l'activité de beaucoup de corps, qui cependant semblaient s'anéantir sous son action comburante.

Nous verrons que Moïse Charas avait la même opinion de l'action du feu sur la vipère qu'on distillait. L'esprit volatil (sous-carbonate d'ammoniaque empyreumatique) provenant de cette action n'était point pour lui un produit altéré : il l'assimilait aux *esprits* que le reptile vivant renfermait en abondance.

Osvaldus Crollius, médecin du prince d'Anhalt, qui écrivit, au commencement du XVIIe siècle ou à la fin du XVIe, une chimie et un traité *des signatures ou vraie et vive anatomie du grand et petit monde*[1], a consacré trois pages de cet ouvrage *aux maladies vénéneuses, lesquelles sont souvent guéries par leur propre antidote*. Ainsi :

« L'araignée cassée et appliquée dessus la morsure qu'elle a faite la « guérit incontinent. »

[1] Traduction française de Marcel de Boulene.

« La poudre de crapaud mise sur les morsures vénéneuses en attire « le venin et les guérit. »

« La graisse de crocodile guérit les morsures du crocodile. »

« Les escorpions portent leur guérison aussi bien que les autres ani- « maux, et de fait, en Provence, l'on a coutume de casser l'escorpion « entre deux pierres et l'appliquer dessus la picqueure, et par ce moyen « le mal s'en va d'où il est venu. »

« L'huile des escorpions sert aussi grandement contre les picqueures « dudit animal. »

L'emploi en médecine de l'identique, du semblable, de l'analogue ou du correspondant à la cause du mal paraissait si naturel, que Moïse Charas le prescrivait, en 1669, dans les cas de morsure de la vipère. Cependant, contrairement à Redi, n'admettant pas l'existence d'un venin matériel, il refusait la propriété vénéneuse au liquide jaune sécrété par une glande salivaire du reptile; selon lui, la cause du trouble porté dans l'économie de l'homme ou d'un animal mordu par une vipère, tenait à la rapidité du mouvement avec laquelle les *esprits animaux* du reptile irrité se précipitaient dans les vaisseaux sanguins de l'homme ou de l'animal mordu. C'était donc un effet dynamique : aussi, Charas ne regardait-il pas la vipère comme venimeuse tant qu'elle n'était pas irritée. Il préférait l'*esprit volatil* tiré du reptile même, au moyen de la distillation, à tout autre remède à sa morsure, et il expliquait l'excellence de son effet, qui est incontestable, par l'*origine* et la *volatilité* de l'esprit si favorable à la diffusion du remède dans toutes les parties de l'économie troublée qu'il s'agit de remettre à l'état normal.

D'après le même principe, le gravier des urines était prescrit contre la gravelle.

Enfin, pour compléter les idées qui se rattachent à ce *premier exemple*, il ne faut point omettre l'emploi qu'on faisait, en médecine, de plantes qui présentaient quelque rapport de ressemblance de couleur, de forme, de figure, etc. (*signatures*), avec certaines parties du corps de l'homme sur lesquelles on voulait agir : telle était la pulmonaire pour les affections du poumon, et le même principe était applicable à des cas étrangers à la médecine. Citons l'alinéa suivant du livre des *Curiosités inouïes de Gaffarel*, 1650, p. 88 et 89.

« La semence, qui est la dernière partie accomplie des plantes comme « la plus importante, n'est pas encore dénuée de la beauté de ces figures, « car celle de l'*échion*, que nous appelons buglose sauvage, ressemble à « la teste d'un serpent avec sa gueule et ses yeux : c'est pourquoi elle est

« souveraine contre leur morsure, selon Dioscoride. Celle de ruē est « faite comme une croix, et c'est par aventure la cause qu'elle a tant « de vertu contre les possédez et que l'Église s'en sert en les exorcisant. « On peut aussi remarquer quelque forme des parties honteuses tant de « l'homme que de la femme aux grains de bled et aux pepins de raisin, « et, à mon iugement, suivant ceste remarque, on peut philosopher par- « dessus le commun sur ce proverbe : *Sine Cerere et Baccho friget Venus.* » Le livre où se trouve ce passage est dédié à l'évêque de Nantes, et l'auteur était bibliothécaire du cardinal de Richelieu.

Les *signatures* n'appartenaient pas exclusivement aux plantes; des minéraux pouvaient en être pourvus, et dès lors ils agissaient par elles à l'instar des plantes; ainsi : l'*HÉLIOTROPIUS tacheté de gouttes de sang, appliqué sur la partie sanglante, restreint le sang*, dit Gaffarel. *D'autres pierres agissaient sur la playe qui a été faicte par la beste dont elles portent l'image :* telle était la pierre *ophites*, prescrite contre les serpents.

C'est faute d'avoir le *principe de ressemblance* présent à l'esprit que l'on chercherait en vain le motif pour lequel la vipère entrait dans la composition d'un certain nombre de préparations pharmaceutiques employées surtout contre les poisons et les venins. La thériaque en contenait, et on la prescrivait contre la morsure de la vipère, et, dans cette circonstance, Moïse Charas l'employait lui-même. Il ne nous paraît pas douteux que, si cette préparation, où l'on comptait jusqu'à soixante-cinq matières, était prescrite dans un grand nombre de cas variés, cela tenait précisément à ce grand nombre de matières; évidemment, plus le nombre des agents thérapeutiques réunis dans la thériaque était grand, plus le médecin avait de chances, en la prescrivant, de rencontrer le spécifique propre à détruire la maladie qu'il voulait combattre.

Ce que nous disons de la thériaque est applicable aux *orviétans* et au *mithridate.* L'explication que nous donnons du grand nombre des matières qui entrent dans leur composition n'est pas incompatible avec l'opinion suivant laquelle les spécifiques agissent autrement que d'après le *principe de ressemblance.*

Revenons sur le principe de l'*homœopathie* pour démontrer qu'il est bien réellement le même que celui de ressemblance.

Le principe de l'*homœopathie* est ainsi formulé : « Les maladies peu- « vent être guéries complétement et doucement par de très-petites doses « de substances ayant la propriété de produire sur l'*individu en santé des* « *symptômes* SEMBLABLES *aux siens.* » Exemple : Si le quinquina guérit la fièvre intermittente, c'est parce qu'il en produit une très-analogue sur l'homme sain.

Le *principe de ressemblance* portant sur la similitude des symptômes, la science du médecin homœopathe est de trouver une matière qui produise sur l'homme sain les symptômes les plus ressemblants à ceux de la maladie qu'il s'agit de combattre.

La conséquence de cette recherche est donc que, si la maladie est produite par un miasme, par un virus, par un venin, ce miasme, ce virus, ce venin sera précisément le remède le plus efficace contre la maladie. Les remèdes de cette nature sont appelés *isopathiques*[1]. C'est donc la démonstration de la proposition que nous avons avancée.

2e EXEMPLE.

Macrocosme et microcosme.

L'homme est l'image de Dieu; suivant la Genèse; plus tard des savants ont dit qu'il représente le ciel; de sorte qu'en petit, il est ce que le ciel est en grand : cette comparaison, que résument les expressions de *microcosme* et de *macrocosme*, dérive sans doute de l'opinion si anciennement répandue des influences du ciel sur la terre en général et sur l'homme en particulier. Évidemment, elle est la traduction en langage figuré du bas-relief trouvé par Champollion, en 1829, dans le tombeau de Ramsès IV, où un homme est représenté avec l'indication des corps célestes qui exercent des actions sur les principaux organes de son corps. « Ainsi, dit Letronne (*Journal des Savants*, août 1839, p. 487), « sur ce monument, on lit les noms des étoiles qui, pendant la dernière moitié du mois de tobi, se lèvent successivement pendant les « douze heures de la nuit, avec l'indication des parties du corps humain, telles que le cœur, le bras gauche, l'oreille gauche, l'œil droit, « etc., sur lesquelles elles étaient censées avoir de l'influence. Nous ne « pouvons savoir si quelques-unes de ces étoiles, le *fleuve*, la *flèche*, « les *deux étoiles*, le *pied de la truie*, se rapportent à un zodiaque égyptien. »

[redacted]

prit n'eût pas voulu mettre ce rapport en évidence; et quoi de plus simple que d'avoir cherché à le montrer aux yeux dans des ressemblances de formes ou d'images appelées *signatures?*

Lorsqu'il s'est trouvé des hommes comme Bartholomeus Carrichterus, qui a traité, dans son *Livre des plantes* (1575), de leurs harmonies, de leurs sympathies, de leurs antipathies et de leurs quatre éléments, comme Porta, auteur d'un volume sur les plantes (*Phytognomonica*, 1583) où il parle beaucoup de leurs *signatures*, comme Oswald Crollius, auteur du traité *Sur les signatures ou vraie anatomie du grand et petit monde*, cité plus haut, il est arrivé que la volonté d'étendre le sujet de leurs méditations aussi loin que possible a fait admettre comme *signatures* des ressemblances, non plus représentées par une forme, une image, mais par de simples qualités ou propriétés des choses comparées, telles que la couleur, l'odeur; c'est un exemple de la manière de procéder de l'esprit humain: entré dans une route qui semblait une, il s'en écarte en donnant son attention à de nouvelles relations qu'il juge devoir fortifier ses premiers aperçus. La conséquence de cet état de choses est d'obliger l'historien des idées du passé à remonter aux principes réels des faits qu'il étudie; autrement il s'égarerait, il se perdrait dans des détails minutieux, et, faute de s'être élevé à une hauteur suffisante, il serait hors d'état de saisir clairement la dépendance de toutes les parties du sujet qu'il veut embrasser.

Une citation du traité des signatures d'Oswald Crollius donnera une idée plus claire de la chose que tous les développements que nous ajouterions aux considérations précédentes.

La correspondance des signatures du grand au petit monde, c'est-à-dire du corps humain et du monde

AU MONDE

Microcosmique.	Macrocosmique.
La physiognomie, ou face	La face du ciel.
La chiromancie ou main,	Les minéraux.
Le poulx,	Le mouvement céleste.
Le souffle,	Les vents du Midy et d'Orient.
L'horreur du fébricitant,	Les tremblements de terre.
Les lienterie, dyssenterie et diarrhée,	Les pluyes.
Les torsions de colique,	Les tonnerres et vents forts.
Autant d'espèces de coliques,	Autant de sortes de vents.
La difficulté d'uriner aux douleurs néphrétiques,	Les esclairs en esté.
L'apoplexie,	L'ecclipse ou la foudre.
La seicheresse du corps humain,	La seicheresse de la terre.
L'hydropisie,	Les inondations,
L'épilepsie,	La tempeste.

Ce fragment de citation de la *correspondance du grand monde au petit monde*, d'après O. Crollius, justifie la distinction que nous avons faite du principe de ressemblance en quatre degrés; car il n'y a rien de scientifique, rien de sérieux, dans aucune des comparaisons précédentes. Le mot de *correspondance*, qui est le dernier degré de ressemblance, serait encore trop élevé pour être rigoureusement appliqué. Quoi qu'il en soit, l'abus qu'on peut avoir fait du principe est une preuve de l'importance qu'on y attachait.

La *physiognomonie*, qui comprend la *métoposcopie*, la *chiromancie*, la *podomancie, etc.*, se rattache essentiellement au *principe de ressemblance*. Déjà, avant Aristote, pour juger des inclinations d'un homme, on le soumettait à quatre genres d'études comparatives; on le comparait : 1° à un homme agité d'une passion déterminée; 2° à un homme né dans un climat étranger; 3° à une femme; 4° à un animal.

Enfin, en horoscopie, dans l'influence qu'on accordait aux astres sur les nativités, on appliquait encore le principe de ressemblance, d'analogie ou de correspondance, puisque l'enfant, objet de l'horoscope, devait avoir des attributs correspondants à ceux de l'astre ou des astres qui dominaient au moment de sa naissance.

3e EXEMPLE.

Talismans, figures talismaniques.

Nous avons dit (septembre 1852, p. 601), qu'un talisman était essentiellement un *signe céleste*, un *astre* ou une *constellation*, indiqué par l'écriture ou représenté par une forme symbolique quelconque sur une pierre à laquelle on attribuait une propriété sympathique, ou sur un métal correspondant au signe céleste, à l'astre ou à la constellation.

Gaffarel, dans son livre des *Curiosités inouïes*, après avoir cherché à démontrer l'influence des images dans les signatures des pierres, des plantes et des animaux, cite des talismans à figures efficaces: par exemple, des talismans à figure de serpents, de scorpions, qui guérissaient les morsures des serpents, des scorpions [1]. Il parle d'une figure de scorpion gravée sur une des pierres d'une tour qui empêche les scorpions et les serpents d'entrer dans la ville; il ajoute qu'en appliquant de l'argile en pâte sur cette figure, l'argile acquiert la propriété de guérir les morsures des scorpions et des serpents.

[1] Gaffarel dit à raison de quoy Haly asseure: « Utilem serpentis imaginem effici « posse, quando luna serpentem cœlestem subit, aut fœliciter aspicit, similiter scor- « pionis effigiem efficacem, quando scorpij signum luna ingreditur, etc. » (Édition de M.DC.L. p. 111.)

En voyant l'importance attribuée par l'antiquité et le moyen âge au *principe de ressemblance*, et l'extension de ce principe à tous les genres de connaissances qui ne rentrent pas dans les mathématiques, on a peine à comprendre que Salverte n'ait vu dans les talismans que des *topiques déguisés*, au lieu de les considérer comme une conséquence du *macrocosme* ou du *microcosme*, et de la relation établie par une *image* ou un *signe symbolique* entre un *agent supérieur* et *son sujet* ou une *cause* et son *effet*.

4e EXEMPLE.

Suivant Gaffarel, « si la femme enceinte vient à se représenter puis« samment quelque object durant l'acte de la génération, le fruict asseu« rément en retiendra parfaictement l'image. » (P. 124.)

5e EXEMPLE.

« L'astrologie monstre aussi la vertu de la ressemblance, jugeant des « qualités de l'enfant par celle des estoiles : car Mars, eslançant une lu« mière esclattante et rouge, fait rougeastre celui qui nait sous son in« fluence. Saturne, qui es pasle et languide, le fait blesme et décoloré. « Jupiter et Vénus qui, dardant des rayons clairs, doux et agreables, le « rend beau et plaisant..... » (Gaffarel, p. 126.)

6e EXEMPLE.

Notre corps se rend semblable à ce qu'il mange, « et on observe qu'en « France il se trouve plus de ladres qu'en pas un autre royaume, à « cause qu'on y mange des pourceaux à plus grand nombre. » (Gaffarel, p. 126.)

ARTICLE II.

PRINCIPE DE PERFECTIBILITÉ OU DE PROGRÈS.

Le *principe de perfectibilité ou de progrès* est celui en vertu duquel un être quelconque acquiert de nouvelles propriétés ou qualités qui lui donnent, aux yeux des hommes, une valeur qu'il n'avait point auparavant.

Si on se rappelle le bruit que fit le mot *progrès*, à partir de 1830, ne croirait-on pas qu'il s'agissait alors de choses absolument nouvelles, et que jusque-là tout était resté stationnaire? Ne semblait-il pas qu'une ère nouvelle s'ouvrait à la civilisation et à l'esprit humain? Des voix ne s'élevaient-elles pas dans chaque science pour grouper ceux qui la cultivaient en *retardataires* et en *hommes de progrès*. Le caractère de *ceux-ci* n'était-il pas la témérité, l'esprit d'innovation, la légèreté, la disposition

à publier ou à recevoir comme des vérités des choses dont *ceux-là* demandaient la preuve? Enfin n'est-il pas arrivé souvent que les premiers ont donné ou reçu comme nouvelles des idées fort anciennes? Au reste, c'est une proposition que nous allons développer à propos du *principe de perfectibilité ou de progrès.*

La définition que nous avons donnée plus haut de ce principe peut, dans l'application, présenter deux circonstances qu'il est bon de distinguer. En effet, on conçoit la perfectibilité dans un corps dépourvu d'organisation, ainsi que cela avait lieu quand on admettait, conformément à l'hypothèse alchimique, le changement d'une masse de plomb en une masse d'or; on conçoit le progrès dans le développement qu'un être organisé éprouve successivement : par exemple, lorsque, d'un œuf fécondé, il sort un petit animal qui peu à peu grandit, devient adulte et capable de reproduire son espèce.

La base de l'alchimie, ou, ce qui revient au même, le point de départ de cette branche des sciences occultes était le *principe de perfectibilité ou de progrès.* Si l'on voulait des détails pour en avoir la démonstration complète nous renverrions aux quatre articles publiés dans ce recueil (année 1851, mai, juin, août, décembre); mais la plupart de nos lecteurs partageront sans doute notre manière de voir, lorsque nous aurons rappelé à leur souvenir la distinction faite par les alchimistes des *métaux parfaits* d'avec les *métaux imparfaits*, et la transformation de ceux-ci en métaux parfaits, qui, suivant eux, s'opérait sous l'influence des astres, lorsque, d'ailleurs, les métaux imparfaits se trouvaient dans le sein de la terre placés convenablement pour la recevoir durant plusieurs siècles.

En quoi consistait l'alchimie? A placer les métaux imparfaits dans des circonstances telles, que leur conversion en argent et en or, au lieu d'exiger des siècles pour s'opérer, se faisait dans un temps très-court. Mais on n'atteignait le but qu'à l'aide de la pierre philosophale, et, lorsque celle-ci était efficace, l'action ne dépendait pas seulement du *principe de perfectibilité ou de progrès*, mais encore du *principe de ressemblance d'identité*, comme nous le dirons plus particulièrement dans un moment.

Voilà donc le *principe de perfectibilité ou de progrès* reconnu d'une manière incontestable pour être la base de l'alchimie. A l'origine de cette science occulte, la perfectibilité ou la faculté de se développer attribuée à une matière brute n'était pas nouvelle; car, longtemps auparavant, plusieurs philosophes avaient considéré la terre et les planètes comme de grands animaux. Nous en avons fait la remarque ailleurs, la

force, la *puissance*, le *dynamisme*, jouent un rôle bien plus grand que la matière dans la science ancienne. Il en est de même chez beaucoup de savants du moyen âge, ceux particulièrement qui se sont occupés de la nature avec des idées mystiques, tels que Robert Fludd, Paracelse et Van Helmont. Nous avons montré (*Journal des Savants*, 1850) le faible rôle attribué à la matière dans le système d'idées de ce dernier: il ne reconnaît que l'air et l'eau comme matières, et dès lors, ils sont absolument inertes; l'air ne se dilate et ne se condense qu'en raison du magnale, et l'eau affecte toutes les formes que nous attribuons aux divers corps que nous distinguons en espèces lorsqu'elle vient à s'unir avec des principes éminemment actifs, assez ténus pour échapper à nos sens, et doués, en outre, d'une sorte de conscience, selon Van Helmont. Rappelons enfin que, dans son système, il rapproche les végétaux des minéraux, tandis qu'il associe les animaux et l'homme dans un groupe correspondant.

Gaffarel, que nous avons cité déjà plusieurs fois, pousse le *principe de perfectibilité* à l'absurde, dans l'opinion suivante : « Nous avons dit cy-« devant que lors, par exemple, que la figure d'un scorpion représentée « naturellement à la pierre, trouve dans ce lieu où elle est quelque « nourriture ou quelque humeur convenable à celle d'un scorpion « en vie, que peu à peu elle se perfectionne, et, enfin, ayant tiré tout « ce qui est propre au scorpion *elle devient un scorpion vivant.* »

Toutes ces idées sur les corps que nous appelons *bruts* ne viennent-elles pas aboutir à l'opinion d'après laquelle, récemment, on a admis dans les animaux inférieurs une tendance à s'élever aux classes supérieures? opinion que l'on a étendue aux tissus mêmes de l'économie animale en les soumettant à une sorte de hiérarchie? Nous avons fait sentir, dans ce Journal (décembre 1840), l'inconvénient de considérer les tissus isolément les uns des autres « car, avons-nous dit, chacun ayant « son rôle dans l'économie animale, chacun est facteur d'un produit de « l'organisation; dès lors, ôtez un facteur et le produit est dénaturé. « Ainsi, nous ne concevons pas l'organe musculaire sans organe ner-« veux, et le tissu cellulaire existe dans ce dernier aussi bien que dans « le premier. . . . . conséquemment, si vous avez séparé par la dissec-« tion, par des moyens chimiques, les différents tissus, ne cherchez pas « à constituer une échelle de ces tissus d'après une prétendue supériorité « des uns sur les autres; car ils ne valent quelque chose dans l'écono-« mie animale que par leur coordination, et chacun a un rôle particu-« lier qu'un autre ne peut remplir sans troubler l'harmonie d'un en-« semble admirable! »

En définitive, il y a continuité entre les idées si anciennes de la vie attribuée tant à la terre qu'aux corps célestes et le principe de la perfectibilité attribué aux métaux, puis aux animaux inférieurs relativement à ceux qui leur sont supérieurs en organisation, et enfin à leurs tissus.

Nous finirons cet article en disant que, si le changement d'un métal en un autre n'est pas absurde *a priori*, cependant, jusqu'ici, pas un fait positif n'autorise à en admettre la réalité; il en est de même de la transformation des tissus dans l'économie animale, et particulièrement de la transformation du tissu musculaire en adipocire.

ARTICLE III.

PRINCIPE DE RESSEMBLANCE D'IDENTITÉ ET PRINCIPE DE PERFECTIBILITÉ.

Nous avons trouvé le principe de l'alchimie dans l'idée du métal imparfait passant à l'état de perfection sous une influence astrale séculaire, et nous avons montré la prétention de l'alchimie dans l'art d'amener cette perfection d'une manière très-rapide, au moyen de la pierre philosophale devenue assez puissante pour remplacer l'action séculaire du ciel; ajoutons maintenant que l'efficacité de la pierre dépendait de l'action de l'or qu'on y avait introduit, conformément au principe de ressemblance d'identité d'Anaxagore, d'après lequel *une chose ne peut être faite ou recevoir sa forme que de ce qui est elle.* L'or devait donc, suivant l'opinion alchimiste, entrer dans la pierre philosophale; mais suffisait-il de sa simple présence pour que le but de l'alchimie fût atteint? non, car il fallait, en outre, soumettre les ingrédients de la pierre à une opération de digestion, où tout rappelait l'incubation de l'œuf; le vase même qui renfermait les matières était appelé l'*œuf philosophique!* Que se passait-il alors? On avait pris de l'or à l'état mort ou à l'état adynamique, et sous l'influence de la chaleur, sous l'influence de la prière adressée souvent au ciel par l'alchimiste agenouillé devant son fourneau, l'or devenait actif en devenant vivant, et c'était encore une perfection de plus qu'il tenait de l'art alchimique; devenu vivant ou *ferment,* il suffisait d'une parcelle de la poudre qui le renfermait pour opérer la conversion d'un métal imparfait en métal parfait, absolument comme il suffit d'un peu de pâte de farine de froment levée pour communiquer le mouvement de la fermentation à une quantité indéfinie de pâte fraîche de cette même farine. En définitive, l'alchimie comprenait donc deux principes généraux, celui *de la perfectibilité des métaux imparfaits* et le *principe de ressemblance d'identité.*

Un grand nombre de faits pourraient être ajoutés encore à l'appui de

notre manière de voir; mais il nous suffit d'avoir présenté les sciences occultes sous un aspect fort différent de celui où elles l'ont été dans l'ouvrage de Salverte. Notre but aura été atteint, si nos lecteurs apprécient l'importance de l'étude critique de ces sciences au point de vue de l'histoire de l'esprit humain, et indépendamment de toute opinion politique. La distinction de l'astrologie judiciaire en deux divisions sera adoptée, nous n'en doutons pas; elle est surtout utile pour l'histoire de l'astrologie grecque : plus on étudiera les détails qui nous ont occupé dans ces dernières années, et plus, nous l'espérons, on se convaincra que la différence de la science de l'antiquité et du moyen âge d'avec la science moderne tient à la méthode et non aux principes mêmes d'après lesquels les corps de doctrine qu'elles ont produits ont été respectivement constitués. La supériorité de la science moderne tient certainement à ce que les faits complexes, qui se présentent immédiatement à l'observation de l'homme, ont été réduits par une analyse rigoureuse en faits moins complexes, et c'est après les avoir nettement définis, qu'ils soient réellement simples ou encore complexes, que la synthèse, en les réunissant, a pu en former un corps de doctrine durable, quoique susceptible sans doute de modifications ultérieures, s'il appartient aux sciences d'observations et d'expériences: dans tous les cas, il n'y a de synthèse possible, pour les esprits réellement scientifiques, que là où l'analyse a préparé préalablement des matériaux parfaitement définis.

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 28 janvier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Rossignol, en remplacement de M. Burnouf, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. le maréchal Vaillant a été élu, le 21 février, à la place d'académicien libre, vacante par le décès de M. Héron de Villefosse.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

De Bossuetii et Leibnitzii epistolarum commercio circa pacem inter christianos conciliandam, par L. Lescœur. Paris, imprimerie de W. Remquet, 1852, in-8° de 69 pages.

Essai sur la théodicée du P. Thomassin de l'Oratoire, par le même. Paris, même imprimerie, 1852, in-8° de 367 pages.

De vita, moribus ac ingenio J. Amyoti, par A. Philibert-Soupé. Amiens, imprimerie de Lenoël-Hérouart, 1852, in-8° de 68 pages.

Étude sur le caractère national et religieux de l'épopée latine, par le même. Amiens, même imprimerie, 1852, in-8° de 242 pages.

Quid Plato de ideis senserit, par J. Félix Nourrisson. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Ladrange, 1852, in-8° de 35 pages.

Essai sur la philosophie de Bossuet, avec des fragments inédits, par le même. Paris, imprimerie de L. Martinet, 1852, in-8° de 284 pages.

Utrum B. Gregorius magnus litteras humaniores et ingenuas artes odio persecutus sit, par H.-J. Leblanc. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1852, in-8° de 98 pages.

Essai historique et critique sur l'étude et l'enseignement des lettres profanes dans les premiers siècles de l'Église, par le même. Paris, imprimerie d'E. Duverger, librairie de Périsse frères, 1852, in-8° de 227 pages.

Quid de beata vita senserit Seneca, par E. Caro. Rennes, imprimerie de A. Marteville et Lefas; Paris, librairie de L. Hachette, 1852, in-8° de 47 pages.

Du mysticisme au XVIIIe siècle. Essai sur la vie et la doctrine de saint Martin, le philosophe inconnu, par le même. Rennes, même imprimerie; Paris, même librairie, 1852, in-8° de 310 pages.

De philosophia peripatetica apud Syros, par E Renan. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Durand, 1852, in-8° de 74 pages.

Averroès et l'averroïsme, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1852, in-8° de 367 pages.

De Caii Julii Victoris arte rhetorica, par A. Damien. Paris, imprimerie de Ch. Lahure (Crapelet), librairie de A. Durand, 1852, in-8° de 158 pages.

De la poésie suivant Platon, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1852, in-8° de 178 pages.

Ægypti regimen quo animo susceperint et qua ratione tractaverint Ptolemæi, par F. Robiou. Rennes, imprimerie de T. M. Vatar, 1852, in-8° de 115 pages.

De l'influence du stoïcisme à l'époque des Flaviens et des Antonins, par le même. Rennes, même imprimerie, 1852, in-8° de 257 pages.

De corrupta post Ciceronem a declamatoribus eloquentia, par A. Chassang. Paris, imprimerie de Ch. Lahure (Crapelet), librairie de A. Durand, 1852, in-8° de 89 pages.

Des essais dramatiques imités de l'antiquité au XIVe et au XVe siècle, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1852, in-8° de 195 pages.

Quid Phidiæ Plato debuerit, par Ch. Lévêque. Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1852, in-8° de 62 pages.

Le premier moteur et la nature dans le système d'Aristote, par le même. Paris, même imprimerie, 1852, in-8° de 147 pages.

De Caii Julii Cæsaris eloquentia, par J.-A. Lisle. Paris, imprimerie de W. Remquet, 1852, in-8° de 50 pages.

Essai sur les théories dramatiques de Corneille, par le même. Paris, même imprimerie, 1852, in-8° de 126 pages. — Ces vingt-deux ouvrages complètent, pour l'année 1852, les listes données par nous, depuis 1840, des thèses soutenues devant la faculté des lettres de l'Académie de la Seine (Voyez le *Journal des Savants*, août 1840, p. 507; décembre 1843, p. 770; juillet et septembre 1844, p. 441 et 576; avril 1845, p. 507; mai 1846, p. 316, avril 1847, p. 254; mai 1848, p. 191; septembre 1849, p. 570; février 1850, p. 127; février 1851, p. 126; janvier 1852, p. 60).

Études sur Ninive et Persépolis, par M. Eichhoff, professeur à la faculté des lettres de Lyon, correspondant de l'Institut. — C'est un résumé des découvertes modernes dans ces contrées et de l'état des connaissances archéologiques relativement à l'histoire de l'Assyrie et de la Perse. Il donne une idée exacte de tout ce qui concerne ces questions si importantes et si peu connues encore du public en général, et il peut remplacer, pour la plupart des lecteurs, les ouvrages anglais plus étendus qu'on a publiés sur cette matière. Ce travail est suivi d'un *Essai* du même auteur *sur la mythologie du Nord*, lequel est riche d'érudition scandinave et de traductions inédites.

La Finlande. Notes recueillies, en 1848, pendant une excursion de Saint-Pétersbourg à Tornéo, par le prince Emmanuel Galitzin, membre de la Société impériale de géographie russe, correspondant étranger de la Société de géographie de Paris. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie d'Arthus Bertrand, 1852, 2 vol. in-8°, ensemble de 848 pages, avec planches et cartes.

Histoire des luttes politiques et religieuses dans les temps carolingiens, par Francis Monnier. Paris, imprimerie de Vrayet de Surcy; librairies de Charpentier et de Dumoulin, 1852, in-12 de 404 pages. — Ce livre offre une étude détaillée, plus remarquable par l'abondance des faits que par le style, des guerres civiles et des principaux événements qui se sont passés en France depuis la mort de Charlemagne jusqu'à la fin du règne de Charles le Chauve. L'auteur s'est surtout attaché à caractériser les personnages historiques les plus influents de cette époque, notamment Louis le Débonnaire, saint Benoît d'Aniane, Wala, Lothaire, Charles le Chauve, Hincmar et le pape Nicolas Ier.

Recherches sur les grands jours de Troyes, par M. Boutiot. Troyes, imprimerie de Bouquot; Paris, librairie de Techener, in-8° de 44 pages. — L'auteur de cette brochure fixe l'origine des grands jours de Troyes à la seconde moitié du XIIIe siècle. Il donne d'intéressants détails sur cette institution judiciaire, ainsi que sur la cour de justice des comtes de Champagne et sur celles de leurs principaux barons.

Recherches historiques sur les corporations des archers, des arbalétriers et des arquebusiers, par Victor Fouque. Châlon-sur-Saône, imprimerie de Montalan; Paris, librairie de Dumoulin, 1852, in-8° de 462 pages. — La première partie de cet ouvrage résume tout ce qu'on trouve épars dans les historiens sur les corporations des archers, des arbalétriers et des arquebusiers en général. Dans la seconde partie, l'auteur traite de l'histoire particulière des archers, des arbalétriers et des arquebusiers de Châlon-sur-Saône. Ce dernier travail est un dépouillement exact de ce que les documents de la localité renferment sur ce sujet peu connu. On y trouve en même temps des notions intéressantes pour l'histoire de la ville de Châlon-sur-Saône.

Histoire de la commune de Montpellier depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française, rédigée d'après des documents originaux, et accompagnée de pièces justificatives, presque toutes inédites, par M. A. Germain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier. Montpellier, imprimerie de J. Martel; Paris, librairie de Dumoulin, 3 vol. in-8° de 459, 555 et 540 pages.—Cet ouvrage, qui vient d'obtenir un des prix accordés par l'Académie des inscriptions aux meilleurs travaux sur les antiquités de la France, justifie cette distinction par des mérites divers parmi lesquels nous remarquons surtout un véritable talent d'écrivain joint à une critique pleine de sagacité et à une mise en œuvre très-habile des documents originaux de l'histoire locale. Nous regrettons de ne pouvoir analyser ici ce livre, l'un des plus remarquables, certainement, qui aient été publiés dans ces dernières années sur l'histoire particulière des villes de France.

Histoire de Dunkerque, par Victor Derode. Lille, imprimerie de Reboux; Paris, librairie de Didron, 1852, in-8° de IV-489 pages, avec planches et cartes. — M. Victor Derode, fondateur de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, et auteur d'une *Histoire de Lille* estimée, vient de publier, sur l'histoire de Dunkerque, un travail plus complet et plus important que ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, y compris le grand ouvrage de Faulconnier. Le récit très-développé des faits est puisé aux meilleures sources et présenté sous une forme intéressante. L'auteur l'a fait précéder d'études topographiques et ethnographiques et de recherches curieuses sur l'ancien langage, sur les institutions et les mœurs de la Flandre maritime.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1853.

CHARLES-QUINT,

SON ABDICATION, SA RETRAITE, SON SÉJOUR ET SA MORT au monastère hiéronymite de Yuste.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Ce fut le 3 février 1557 que Charles-Quint s'enferma à Yuste. L'habitation qu'il y avait fait construire pour sa retraite était plus agréable, plus commode et plus saine que ne l'avaient représentée de Jarandilla, dans leurs moroses descriptions, ses serviteurs attristés par les pluies de la saison et par la solitude du lieu. Elle était située au midi du monastère, et la vue y plongeait sur *la vera* de Plasencia [2]. Vers le nord, elle s'adossait à l'église même du couvent, qui l'abritait en la dominant, et derrière laquelle, du levant au couchant, s'étendaient les deux cloîtres habités par les moines et appelés, l'un le cloître vieux, l'autre le cloître neuf. Huit pièces carrées, de dimension égale, ayant chacune vingt pieds de long sur vingt-cinq de large, composaient la demeure impériale. Ces pièces, dont quatre étaient au rez-de-chaussée et quatre formaient le

[1] Voyez pour le premier article, le cahier de novembre 1852, page 669; pour le deuxième, celui de décembre, page 746, et pour le troisième, celui de janvier 1853, page 27. — [2] Cette description est faite d'après le père Joseph de Siguenza, t. III, liv. I, p. 190; le chapitre XII du manuscrit hiéronymite espagnol analysé par M. Bakhuisen van den Brink, p. 22 et 23, et d'après le plan annexé au manuscrit de don Tomas Gonzalez.

premier étage, s'élevaient, pour ainsi dire, en amphithéâtre sur la pente très-inclinée de la montagne : les plus hautes se trouvaient au niveau des cloîtres. Leur position les rendait lumineuses et chaudes, et l'on avait eu soin, d'ailleurs, d'y pratiquer, contre les usages du pays, d'assez grandes cheminées. Un corridor couvert, en forme de portique, conduisait, de l'est à l'ouest, à deux terrasses que l'Empereur transforma plus tard en jardins[1]. Il les orna de fleurs odoriférantes qu'il se plut à voir cultiver, les planta de limoniers, d'orangers, de citronniers, et fit placer dans chacun d'eux une fontaine où coulaient les eaux vives sorties des flancs ou descendues des cimes neigeuses de ces montagnes. Dans le bassin de la fontaine occidentale, qui fut revêtu de carreaux de Hollande[2], se conservèrent, comme en un vivier, les truites destinées à sa table les jours maigres, et pêchées surtout dans les sources claires et froides de Yuste et des villages voisins. Un autre corridor, qui traversait le quartier d'en bas, aboutissait des deux côtés au jardin du monastère, couvert de verdure, rempli de plantes potagères et d'arbres à fruits, et d'où les tiges des citronniers et des orangers, s'élançant jusqu'aux fenêtres de la demeure impériale, y portaient leurs belles fleurs blanches et leurs suaves odeurs[3].

L'appartement occupé par Charles-Quint était au premier étage. De sa chambre même il se trouvait en communication avec l'église du couvent, qui y était contiguë, et sur laquelle s'ouvrait une fenêtre d'où s'apercevait le maître-autel. Cette fenêtre de communication, qui avait la double fermeture d'un vitrage et d'une porte, était une espèce de tribune, et devait permettre à l'Empereur d'entendre la messe de son lit, lorsqu'il serait malade, et d'assister aux offices sans être au milieu des moines[4]. Il pouvait, à son gré, se mettre en relation avec ceux-ci par une galerie intérieure qui conduisait dans le chœur de l'église et par

[1] Quijada écrivait en septembre : « Su Magestad quiere tomar pasa tiempo en hacer « un jardin en lo alto, que as donde está un terrado, el cual quiere cubrir y traer « una fuente en medio de el, y a la redonda por los lados hacer un jardin de muchos « naranjos y flores; y lo mismo quiere hacer en lo bajo. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 138, v°, 139, r°. — [2] *La Retraite de Charles-Quint, etc.*, par M. Bakhuisen van den Brink, p. 22. — [3] « . . . . . Y al fin rodeado todo de naranjos y cidros que se « lançan por las mismas ventanas de las quadras, alegrandolo con olor, color y ver- « dura. » Fray Joseph de Siguenza. *Ibid.* t. III, liv. I, p. 190. — [4] Quijada y voyait des inconvénients : « Y tambien, dit-il, es inconveniente que oyendo el misa desde su « cama, le vean los frayles que la digeren y la servieren. Lo otro que pienso, no sé « si me engaño, que las horas que los frayles digeren, las oira Su Magestad en su « cama, y esto le podra desasosegar, puesto que en la ventana hay vidrieras y se « hace agora otra puerta ventana que iguale con el muro. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 75, v°.

le corridor couvert qui menait au jardin du couvent, ou bien rester séparé d'eux en demeurant dans son indépendante habitation et sur ses terrasses cultivées.

Charles-Quint ne vécut donc point parmi les moines, comme on l'a cru : le cénobite ne cessa pas d'être Empereur. S'il ne trouva point à Yuste la splendeur d'une cour, il fut tout aussi loin de s'y réduire à la nudité d'une cellule et de s'y condamner aux rigueurs de l'existence monastique. Dans cette retraite à la fois pieuse et noble, dans cette vie consacrée à Dieu et encore occupée des grands intérêts du monde, son esprit resta ferme, son âme haute, son caractère décidé, ses vues fortes, et il donna, sur la conduite de la monarchie espagnole, les plus habiles conseils et les directions les plus prévoyantes à sa fille, la gouvernante d'Espagne, et au roi son fils, qui les sollicitèrent avec instance et les suivirent avec respect. Il n'y eut pas en lui un seul moment d'affaiblissement moral[1], et les assertions de Robertson, à cet égard, ne sont pas plus vraies que ne sont exacts les récits donnés par Sandoval et par lui sur le séjour de Charles-Quint au monastère de Yuste. « Il y vivait si pauvrement, dit Sandoval, que ses appartements semblaient plutôt avoir été dépouillés par des soldats qu'ornés pour le « séjour d'un si grand prince. Il n'y avait qu'une tenture de drap noir, « et encore uniquement dans la chambre où dormait Sa Majesté. Il n'y « avait qu'un seul fauteuil, et tellement vieux et de si peu de valeur, « que, s'il avait été mis en vente, on n'en aurait pas donné quatre réaux. « Les vêtements pour sa personne n'étaient pas moins pauvres et toujours en noir[2]. » Robertson ajoute : « Ce fut dans cette humble retraite, « à peine suffisante pour loger un simple particulier, que Charles-Quint « entra accompagné seulement de douze domestiques[3]. »

A ces descriptions imaginées pour établir un contraste complet entre la grandeur passée du souverain et le dénuement nouveau du solitaire, nous allons substituer des descriptions certaines. Nous les tirerons du codicille dans lequel l'Empereur nommait lui-même[4], en les récompensant, tous les serviteurs qui l'avaient suivi à Yuste, et de l'inventaire[5]

[1] Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, liv XII. — [2] Sandoval, *Vida del emperador Carlos V en Yuste*, § III, p. 825. — [3] Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, liv. XII. — [4] Qu'il fit dresser par Gastelú le 8, et qu'il signa le 9 septembre, douze jours avant sa mort. Il est dans Sandoval, *Vida del emperador Carlos V en Yuste*, p. 881 à 891, et dans *Retiro, estancia, etc.*, Appendice, n[os] 11 et 12, fol. 107, v°, à 121. — [5] Cet inventaire, dressé par Regla, Quijada et Gastelú, du 28 septembre au 1[er] novembre 1558, après la mort de l'Empereur, est dans *Retiro, estancia, etc.*, Appendice n° 7, fol. 41 à 54.

que l'on dressa, après sa mort, de tous les objets meublant ou ornant sa demeure. Sans avoir le luxe d'un palais, son habitation n'était dépourvue d'aucune des commodités intérieures que les princes ne se procuraient pas toujours à cette époque déjà élégante mais encore rude, et il y jouissait des nobles agréments des arts qu'il avait le mieux aimés. Vingt-quatre pièces de tapisserie, qu'il fit venir de Flandre, les unes en soie, les autres en laine, représentant des sujets divers, des animaux, des paysages, étaient destinées à en couvrir les murailles. L'appartement qu'il occupait, et qui portait les marques du deuil que lui-même ne quitta plus depuis la mort de sa mère jusqu'à la sienne, était tendu tout entier de drap noir fin, avec des portières de la même couleur. Il y avait sept tapis de pied, dont quatre de Turquie et trois d'Alcaraz, et, à côté de bancs à dossier revêtus de tapis, l'on y remarquait trois dais de drap noir et un dais plus riche de velours noir[1].

La chambre de Charles-Quint n'avait rien de la nudité claustrale que lui prête Sandoval. Deux lits, dont l'un plus grand que l'autre, y avaient été dressés avec un luxe extraordinaire de couvertures, de matelas, de coussins[2], pour l'usage de l'Empereur, qui possédait une telle abondance de vêtements, qu'il avait jusqu'à seize robes longues, en velours, en soie, fourrées de plumes de l'Inde, garnies d'hermine, tissues avec des poils de chevreau de Tunis[3]. L'ameublement y consistait en douze siéges de noyer artistement travaillés et ornés de clous dorés, six bancs qui s'ouvraient et se fermaient en forme de pliants, auxquels s'adaptaient des couvertures de drap, six beaux fauteuils de velours noir et deux fauteuils particuliers appropriés à l'état presque toujours infirme de Charles-Quint. De ces deux fauteuils, destinés à lui servir de siége quand il était malade, ou à le changer de place lorsqu'il était convalescent, le premier était entouré de six coussins pour soutenir doucement les diverses parties de son corps, avec un tabouret pour appuyer ses pieds; le second, aussi mollement rembourré, avait des bras en saillie au moyen desquels on le portait d'un lieu dans un autre[4], et notamment sur la terrasse cultivée, où il allait souvent se mettre au soleil et manger quelquefois en plein air, lorsque le temps était beau et sa santé bonne.

Les goûts vifs et délicats qu'il avait eus sur le trône pour la peinture, la musique, l'astronomie, les travaux ingénieux de la mécanique, les œuvres élevées de l'esprit, le suivirent au monastère. Le Titien avait été

[1] L'article *Tapiceria*, dans l'inventaire, Appendice n° 7, fol. 51, v°. — [2] Appendice n° 7, fol. 52, r°. — [3] *Ibid.* fol. 52, v°. — [4] *Ibid.* fol. 52, r° et v°.

son peintre de prédilection; il l'avait toujours extraordinairement admiré et l'avait comblé de distinctions et de présents : il lui avait donné un ordre de chevalerie, avait payé de mille écus d'or chacun de ses portraits, lui avait assigné une pension de deux cents écus d'or sur les revenus du royaume de Naples[1], et la tradition rapporte que, dans son enthousiasme pour ce grand peintre qu'il allait voir travailler dans son atelier, il avait un jour ramassé lui-même le pinceau tombé de ses mains en disant que «le Titien méritait d'être servi par un empereur.» Le Titien avait fait son portrait à tous les âges et sous toutes les formes; il avait peint aussi plusieurs fois l'impératrice, dont Charles-Quint conservait un souvenir si cher. Les divers portraits de l'Empereur, ceux de l'impératrice au nombre de quatre, plusieurs portraits de son fils Philippe II, de ses filles, la princesse de Portugal et la reine de Bohême, de sa fille naturelle, la duchesse de Parme, et de ses petits-enfants, tous sur toile ou sur bois[2], suspendus aux murailles de son appartement ou enfermés en des coffrets élégants, décoraient sa demeure et y rendaient sa famille comme présente à ses yeux.

Mais ce n'étaient pas seulement ces souvenirs des affections terrestres qu'il avait portés dans sa solitude; il y avait placé de beaux tableaux religieux qui plaisaient à la fois à son imagination et à sa piété. Le plus magnifique comme le plus grand de ces tableaux était une Trinité qu'il avait commandée au Titien quelques années avant de descendre du trône[3], afin de l'avoir devant lui au monastère de Yuste, d'où elle suivit plus tard ses restes mortels[4] jusqu'à l'Escurial. Dans la partie la plus haute du ciel, au milieu d'un champ de feu, image de l'amour divin, sur des nuages tout resplendissants de lumière, le peintre avait représenté la Trinité chrétienne, qu'environnaient d'innombrables chérubins répandus jusqu'aux profondeurs les plus lointaines de l'espace, et un peu au-dessous de laquelle s'élevait, du côté du Christ, la Vierge qui l'avait reçu dans son sein pour le salut des hommes. Presque aux pieds de la Trinité, et vers la gauche, Charles-Quint, soutenu par un ange qui lui montrait le saint mystère, était à genoux, les mains jointes, dans l'attitude de la contemplation et de la prière. Près de lui était déposée la couronne impériale; sa tête, nue et relevée en arrière, était empreinte des fatigues de l'âge et de

[1] *Vie du Titien*, par Vasari, t. XIII des *Vite de più eccelenti pittori, scultori, etc.*, édit. de Milan de 1811, in-8°, p. 374-375. — [2] *Cruces, pinturas, y otras cosas*, dans l'Inventaire, fol. 50-51, et aussi fol. 42, r°. — [3] «Una pintura de la Trinidad, de «mano del Ticiano: sobre tela.» *Retiro, estancia, etc.*, Appendice n° 7, Inventaire, fol. 50, r°; Vasari, t. XIII, p. 376-377. — [4] En 1574.

l'autorité, mais exprimait avec ardeur les élans d'une adoration profonde et d'une foi suppliante. Non loin de lui, l'impératrice, prosternée aussi sur un nuage et doucement relevée par un ange dont le bras se plaçait au-dessous du sien, les mains croisées sur la poitrine, les yeux baissés et l'âme ravie, paraissait plongée dans une sainte béatitude, et l'on eût dit que, n'appartenant plus à la terre, elle jouissait déjà de ce que demandait la prière ardente de l'Empereur, prêt à franchir bientôt lui-même le seuil éternel. A quelque distance, parmi d'autres princes et d'autres princesses, apparaissait la figure jeune, mais sévère, de Philippe II, sur laquelle se lisait une piété ferme dans une adoration tranquille. Ce groupe de la famille impériale invoquant la Trinité semblait protégé auprès du trône divin et comme porté jusqu'à lui par une foule de patriarches, de prophètes, d'apôtres, de saints, que précédait l'Église sous l'image d'une femme, et qui tous, dans de pieuses attitudes et avec des formes savamment hardies et admirablement variées, se déployaient dans les airs en cercle lumineux au-dessous de la Trinité céleste et formaient, pour ainsi dire, son cortége venu de la terre[1].

D'autres tableaux, la plupart œuvres du Titien, retraçaient sur toile, sur bois, sur pierre, sur des battants d'ébène qui s'ouvraient et se fermaient à volonté, le Christ flagellé, la Vierge tenant sur ses genoux son fils descendu de la croix, l'enfant Jésus porté au bras droit de sa mère, ayant auprès d'elle, d'un côté, Joseph et, de l'autre, Élisabeth avec saint Jean-Baptiste, Marie tenant par la main Jésus, qui jouait avec saint Jean-Baptiste et que contemplaient des hommes et des femmes groupés au-dessous[2]. Un peintre nommé maestro Miguel, qui était aussi sculpteur[3] et qui avait travaillé en commun avec le Titien à plusieurs de ces ouvrages, avait fait pour l'Empereur un Christ portant la croix sur la route du Golgotha, un Christ crucifié, une sculpture de la Vierge, et une peinture du saint sacrement tenu par deux anges avec des encensoirs à la main[4]. Toutes ces religieuses représentations, que com-

[1] Ce tableau, de 12 pieds 8 pouces de haut sur 8 pieds 7 pouces de large, fut transporté, en 1574, du couvent de Yuste à l'Escorial, où il fut placé dans l'*aula de Moral;* il y est resté jusqu'après 1833. Aujourd'hui il se trouve au musée royal de Madrid, sous le n° 752. Il fut gravé par Cort en 1566, sous les yeux mêmes du Titien. Cette gravure, d'après laquelle j'en ai fait la description, se voit au dépôt des estampes de la Bibliothèque impériale. — [2] *Retiro, estancia, etc.,* Appendice, fol. 50. — [3] C'est peut-être le Florentin el maestro Miguel dont Çean Bermudez raconte la venue et expose les travaux en Espagne dans le deuxième volume de son *Diccionario histórico de los mas ilustres profesores de las bellas artes en España.* Madrid, 1800. — [4] *Ibid.* fol. 50-51.

plétaient et une Annonciation de la Vierge[1] sur bois et une Adoration des mages reproduite sur une tapisserie d'or, d'argent et de soie[2], retraçaient sans cesse aux yeux de l'Empereur la touchante histoire de la rédemption chrétienne et l'humble naissance du Sauveur dans une crèche, et sa douce enfance, et sa passion douloureuse, et son sacrifice suprême, et son retour triomphant, à la droite de son père, d'où il répandait les rayons de sa gloire sur la famille impériale, et l'offrande journalière de son corps, au moyen de laquelle il unissait à lui l'humanité purifiée.

Charles-Quint possédait également à Yuste plusieurs reliquaires, dans lesquels il avait d'autant plus de confiance, qu'ils lui avaient été transmis comme contenant du bois de la vraie croix[3], et il gardait avec un soin pieux le crucifix que l'impératrice expirante avait tenu entre ses mains, et que lui[4] et son fils devaient avoir entre les leurs au moment de la mort. Des objets bien différents, capables de distraire son esprit et d'occuper ses loisirs, avaient été portés au monastère de Yuste pour les travaux de mécanique, d'horlogerie, d'astronomie et de géographie. Le savant mécanicien Juanello Turriano[5], que secondait un horloger ordinaire appelé Juan Balin, avait construit pour l'Empereur quatre belles et grandes horloges[6], outre un nombre considérable de petites horloges portatives, qu'on a depuis appelées montres, et auxquelles il travaillait à Yuste avec Charles-Quint. La plus grande des quatre horloges, enfermée dans sa caisse et posée sur une table de noyer, était dans la chambre de l'Empereur; les trois autres, dont l'une se nommait *el portal* (le portique), l'autre *el espejo* (le miroir), et dont

[1] « Un tablero bien hecho, en forma de puertas, en maderá con dos tablitas en « que hay en la una Annunciacion de Nuestra Señora. » *Ibid.* fol. 50, v°. — [2] « Una « pieza de tapiceria de oro, plata y seda que es la Adoracion de los reyes. » *Ibid.* — [3] « Una cruz mediana de oro, y la custodia en que está de plata dorada que tiene « muchas reliquias y entre otras la de la vera cruz... Otra cruz de oro con un *lignum* « *crucis.* » *Retiro, estancia, etc.*, Appendice, fol. 48, r°. « Una cadenilla de oro con una cruz « de lo mismo en que dicen que hay palo de la vera cruz. » *Ibid.* fol. 49, r°. — [4] « El « crucifijo con que murió Su Magestad y la emperatriz. » *Ibid.* fol. 49, r°. — [5] Le fameux Cardan, après avoir parlé, dans le livre XVII, *De artibus*, des horloges à ressorts et à roues dentelées qui avaient succédé aux horloges à poids et à cordes, et dans la confection desquelles excellait Juanello Turriano, dit qu'il fit, au moyen de ressorts et de cercles sur un char de campagne, un siége où l'Empereur était immobile quel qu'en fût le mouvement, et qu'il construisit pour lui une horloge qui donnait toutes les divisions de la terre et tous les mouvements des astres dans le ciel. Cardan, *De subtilitate*, p. 478, édit. pet. in-fol., Bâle 1582. — [6] « Otros reloges « redondos, pequeños para traer en los pechos. » *Retiro, estancia, etc.*, Appendice n° 7, Inventaire, fol. 51, v°.

la dernière était sur pied, mais sans nom[1], avaient été placées dans d'autres pièces de la résidence impériale. Charles-Quint avait aussi un cadran solaire doré et tous les instruments pour en faire d'autres[2].

Les instruments de mathématiques ne lui manquaient pas non plus, et il avait des quarts de cercle, des compas, une règle géométrique à compartiments, deux astrolabes, un anneau astronomique[3], des miroirs de cristal de roche et des lunettes[4], pour lever les hauteurs, mesurer les distances et aider sa vue imparfaite ou fatiguée. Avec une carte marine que lui avait envoyée le prince Doria, il avait des cartes d'Italie, d'Espagne, de Flandre, d'Allemagne, de Constantinople, des Indes[5], sur lesquelles il pouvait suivre du fond de sa retraite les événements du monde.

Sa bibliothèque ne consistait qu'en quelques livres de science, d'histoire, de philosophie chrétienne et de pratique religieuse. L'*Almageste*, ou la grande composition astronomique de Ptolémée, qui restait encore l'explication et la règle des mouvements célestes; l'*Astronome impérial* de Santa-Cruz, les *Commentaires* de César, les *Histoires* d'Espagne dans les temps anciens et durant le moyen âge qu'avait réunies Florian de Ocampo l'un de ses trois chroniqueurs avec Pedro Megia et Sepulveda; plusieurs exemplaires de la *Consolacion* de Boëce en français, en italien et en langue romane; les *Commentaires sur la guerre d'Allemagne*, par le grand commandeur d'Alcantara; le poétique roman du *Chevalier délibéré;* les *Méditations* de S. Augustin; deux autres livres de *Méditations* pieuses; les ouvrages du docteur Constantin et du père Pedro de Soto sur la doctrine chrétienne; la *Somme des mystères chrétiens*, par Titelman, deux *bréviaires;* un *missel;* deux *psautiers* enluminés; le Commentaire de fray Tomas de Portocarrero, sur le psaume *In te, Domine, speravi*, et des *prières tirées de la Bible*[6] : tels étaient les sujets habituels de ses lectures.

Plusieurs de ces livres avaient un intérêt particulier pour lui. Les *Commentaires* sur la guerre de 1546 et 1547 contre les protestants d'Allemagne avaient été écrits en espagnol sous son inspiration par don Luis de Avila et Zuñiga, puis traduits en latin par Van Male, et rapidement publiés aussi en italien et en français[7]. Charles-Quint avait pris une part plus

[1] *Retiro, estancia, etc.*, Appendice n° 7, Inventaire, fol. 51, r° et v°. — [2] *Ibid.* fol. 43, v°, et 48 v°. — [3] « Dos astrolabios y una sortija con que se mira que hora es y se toma « el sol. » *Ibid.* fol. 51, r°. — [4] Il en est dénombré plus de trente paires. *Ibid.* fol. 43, v°, et 44, r°. — [5] *Ibid.* fol. 43, r° et v°. — [6] *Ibid.* fol. 42, v°, et 43, r°. — [7] En Espagne d'abord vers 1548, puis chez Jean Steels, à Anvers, en 1550, dans l'original espagnol et la traduction latine et dans une traduction flamande; à Paris, en français,

active encore à une autre œuvre : il avait traduit en grande partie en langue espagnole et avec le rhythme castillan le poëme du *Chevalier délibéré*, dans lequel Olivier de la Marche avait retracé allégoriquement la vie aventureuse de son bisaïeul Charles le Téméraire. Cette traduction, qu'il remit à don Fernand de Acuña, fut achevée par ce gentilhomme lettré, qui savait aussi bien écrire que combattre, et auquel l'empereur avait confié, après la bataille de Mulhberg, la garde de l'électeur de Saxe Jean-Frédéric[1]. Ce fut l'un des exemplaires de cette traduction, imprimée par ses ordres, en 1555, chez Jean Steelz, à Anvers, sous le titre du *Caballero determinado*, que Charles-Quint porta à Yuste, en même temps que le poëme français, couvert d'enluminures[2]. Les Commentaires de César dont il se servait n'étaient pas en latin; il ne comprenait pas très-bien cette langue, que son gouverneur Chièvres avait presque interdit au docte précepteur Adrien de lui apprendre à fond, pendant ses jeunes années, parce qu'il prétendait qu'un roi devait être élevé dans les exercices guerriers d'un gentilhomme et non au milieu des livres comme un savant[3]. Aussi avait-il eu recours à une traduction des *Commentaires* de César en italien-toscan[4], qui était alors la langue de la politique et de la guerre, et qui seule pouvait rendre, avec sa mâle simplicité et dans sa rapidité élégante, l'œuvre du conquérant de la Gaule et du dominateur de Rome. Ce livre, digne de servir de modèle à ceux qui, après avoir fait de grandes choses, voulaient les écrire, était sans doute déjà sous les yeux de Charles-Quint, lorsque, arrivé au comble de la puissance et de la gloire, il commença, dans l'été de 1550, ses propres Commentaires, dont son confident littéraire Van Male parle en ces termes : « Dans les loisirs de sa navigation sur le Rhin, « l'Empereur, livré aux plus libérales occupations sur son navire, a entre- « pris d'écrire ses voyages et ses expéditions depuis l'année 1515 jus- « qu'à présent. L'ouvrage est admirablement poli et élégant, et le style « atteste une grande force d'esprit et d'éloquence. A coup sûr, je n'au- « rais pas cru facilement que l'Empereur possédât des qualités pa- « reilles, puisqu'il m'a avoué lui-même qu'il n'en devait rien à l'éduca-

en 1551; en italien, à Venise, en 1549 et 1553, *Lettres de Malinæus* (Van Male) *sur la vie intérieure de Charles-Quint*, par le baron de Reiffenberg; *Introd.* p. XXIV-XXXV, et p. 8-9, gr. in-8°, Bruxelles, 1843. — [1] *Lettre de Malinæus*, du 13 janvier 1551. *Ibid.* p. 15-16. — [2] Avec des couvertures de velours cramoisi. *Retiro, estancia, etc.*, Inventaire, Appendice n° 7, fol. 42, v°. — [3] *Vita Hadriani Sexti*, auctore Gerardo Moringo, cap. XII, p. 30-31, dans Casparus Burmannus, in-4°, Utrecht, 1727. — [4] « Los Comentarios de Cesar en Toscano. » *Retiro, estancia, etc.*, Inventaire, Appendice n° 7, fol. 43, r°.

« tion et qu'il les avait entièrement puisées dans ses seules méditations « et dans son travail. Quant à l'autorité et à l'agrément de l'ouvrage, ils « consistent surtout en cette fidélité et cette gravité auxquelles l'his- « toire doit son crédit et sa puissance.[1] » Si Charles-Quint continua dans le couvent de l'Estrémadure ces précieux mémoires commencés sept années auparavant sur le Rhin, ses propres scrupules[2], les conseils trop humbles du père Borgia[3], et les volontés trop hautaines et peut-être un peu dédaigneuses de Philippe II, les ont dérobés à la curiosité du monde[4].

Charles-Quint tenait ses propres papiers dans un grand portefeuille de velours noir, qui, à sa mort, fut envoyé cacheté à la gouvernante d'Espagne, sa fille[5]. Ce portefeuille restait toujours dans sa chambre, où se voyaient encore toutes sortes de joyaux et de petits meubles délicatement travaillés en argent, en or, en émail, contenus dans des boîtes couvertes de velours de diverses couleurs; les plus précieux étaient sans doute ceux qui renfermaient des substances auxquelles la crédulité du temps attribuait des vertus curatives. Charles-Quint possédait une grande quantité de ces talismans médicaux : il avait des

[1] Lettre V de Malinæus, écrite, le 17 juillet 1550, d'Augsbourg, dans Reiffenberg, p. 12. — [2] Charles-Quint avait d'abord permis à Van Male de les traduire en latin, après qu'ils auraient été vus par Granvelle et par son fils, et Van Male se proposait de les traduire en style composé des styles mêlés des plus célèbres historiens latins. « Statui, disait-il au seigneur De Prat, novum quoddam scribendi « temperamentum effingere mixtum ex Livio, Cæsare, Suetonio, Tacito. » Mais bientôt Charles-Quint s'était ravisé, et Van Male ajoutait déjà : « Iniquus tamen « est Cæsar et nobis et sæculo, quod rem supprimi velit et servare centum clavibus. » *Ibid.* p. 13. — [3] Sandoval, *Historia de Carlos V*, liv. XXXII, § 15. Il paraît que le Père Borgia dissuada Charles-Quint de publier ses Commentaires. Voyez l'article de M. Macaulay dans la *Revue britannique*, année 1842. — [4] Van Male mourut en janvier 1561, après avoir lacéré et brûlé beaucoup de papiers; mais Philippe II, en apprenant sa mort, craignit qu'il n'eût fait une histoire de Charles-Quint, et il écrivit à Granvelle, le 17 février, de visiter les papiers de Van Male et de lui envoyer ceux qui concerneraient l'Empereur son père, afin qu'il les jetât au feu, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, p. 273. Granvelle répondit, le 7 mars, à Philippe II pour le rassurer, en lui disant : « Qu'il n'avait rien trouvé « dans les papiers de Van Male, qui s'était plaint que Quijada lui eût enlevé de « force les Mémoires qu'il avait écrits avec l'Empereur, et qui, de plus, avait détruit « beaucoup de papiers avant de mourir. » *Ibid.* t. VI, p. 291. — Depuis lors on ne trouve plus aucune trace des *Commentaires* de Charles-Quint, qui ont été perdus ou détruits, et sur le sort desquels M. Gachard a inséré une intéressante dissertation dans le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, t. XII, 1re partie, p. 29-38. — [5] « Una « cartera grande de terciepolo negro con papeles de Su Magestad que se selló, para « enviar á la señora Princesa. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 43, v°.

pierres incrustées dans de l'or propres à arrêter le sang [1]; deux bracelets et deux bagues en or et en os contre les hémorroïdes [2]; une pierre bleue enchâssée dans des griffes d'or pour préserver de la goutte [3]; neuf bagues d'Angleterre contre la crampe [4]; une pierre philosophale que lui avait donnée un certain docteur Beltran; enfin, plusieurs pierres de bézoard venues d'Orient et destinées à combattre diverses indispositions [5]. Avec ces merveilleux spécifiques il aurait dû être délivré de toutes ses maladies. Mais, si son imagination avait pu le disposer un moment à mettre en eux quelque espérance, l'intraitable réalité l'avait ramené bien vite aux ordonnances presque aussi vaines de son médecin Mathys et aux remèdes non moins impuissants préparés par son pharmacien Oberistraten.

L'argenterie qu'il avait portée au monastère était riche; elle était appropriée avec profusion aux besoins variés de sa personne et de sa maison. Il avait en vermeil et double tout le service pour l'autel de sa chapelle particulière [6]. Des cadres d'or, d'argent et d'émail contenaient toutes sortes de joyaux ou d'objets de prix. La vaisselle de sa table, les objets destinés aux soins assez recherchés de sa toilette ou employés dans l'intérieur de sa chambre, des vases, des bassins, des fontaines, des flacons de toutes dimensions, des ustensiles de toute espèce, des meubles de diverses natures pour sa cuisine, sa cave, sa paneterie, sa brasserie, sa pharmacie, etc..... étaient en argent et pesaient au delà de quinze cents marcs [7].

Loin d'être indigente et restreinte, comme l'ont prétendu Sandoval et Robertson, la maison de Charles-Quint comprenait des serviteurs dont le nombre était aussi étendu et dont les fonctions étaient aussi variées que pouvaient l'être ses besoins. Elle se composait de cinquante personnes qui en remplissaient les divers offices et qui demeuraient les unes près de l'Empereur, dans les cellules du vieux cloître, les autres dans le village de Quacos [8], situé à une demi-lieue de Yuste. A leur tête était le colonel Luis Mendez Quijada, qui avait la direction suprême de la maison de l'Empereur en qualité de mayordome, et qui, depuis trente-cinq ans, n'avait pas quitté son maître, au service duquel ses frères

[1] « Una sortijá de oro con piedra de restañar sangre; otra piedra de la misma « virtud engastada en oro. » *Retiro; estancia, etc.*, fol. 48, v°. — [2] *Ibid.* fol. 48, v°. — [3] « Una piedra azul, con dos corchetes de oro que dicen que es buena para la « gota. » *Ibid.* fol. 48, r°. — [4] *Ibid.* fol. 48, v°. — [5] *Ibid.* fol. 41. — [6] « Plata « de la capilla. » *Ibid.* fol. 44. — [7] *Ibid.* fol. 44-49. « Plata de la capilla, plata « que servia en la cámara, en la panateria, en la cava, en la sauseria, en la « botica, en la cereria, y al cargo del guardajoyas. » — [8] *Ibid.* fol. 90.

étaient morts en combattant. Venaient ensuite, en les classant d'après la somme d'argent qu'ils recevaient chaque année, d'abord le secrétaire Gastelù et le médecin Mathys, ayant l'un et l'autre 150,000 maravédis de gages ou 750 florins, dont la valeur équivaudrait aujourd'hui à celle de 16,000 francs au moins de notre monnaie [1], puis le Franc-Comtois Guillaume de Moron, à qui il était alloué 400 florins comme chambellan et officier de la garde-robe [2]. Le service de la chambre impériale était confié à quatre *ayudas de cámara* de première classe, qui étaient Guillaume Van Male, Charles Pubest, Ogier Bodant, Mathias Donjart, ayant chacun 300 florins, et à quatre *barberos* ou sous-aides, nommés Nicolas Beringue, Guillaume Vick Eislort, Direk et Gabriel de Suet, en recevant tous 250 [3]. Le savant et habile Juanello avait une pension un peu plus forte, puisqu'il touchait 325 florins; mais l'horloger Juan Balin n'en avait que 200 [4]. Les autres serviteurs de Charles-Quint, tous Belges ou Bourguignons à quelques exceptions près, étaient un apothicaire et un aide de pharmacie, un panetier et son aide, deux boulangers dont un allemand, un sommelier avec un valet de cave, un brasseur et un tonnelier, deux cuisiniers et deux garçons de cuisine, un pâtissier, deux fruitiers, un pourvoyeur de volaille, un chasseur pour le gibier, un jardinier, un cirier, trois porteurs de litière, deux argentiers, un conservateur des bijoux, et deux lavandières, l'une pour le linge de corps, l'autre pour le linge de table [5]. La totalité de leurs gages montait à environ dix mille florins qui auraient aujourd'hui la valeur de 210,000 de nos francs [6]. Avant de partir de Jarandilla, il avait distribué en présent tous ses chevaux, qui lui étaient désormais inutiles, et n'en avait gardé qu'un seul, déjà vieux et plus accommodé à son usage en ce pays de

[1] Le florin de Flandre pesait alors 6 francs 97 centimes de notre monnaie et valait 200 maravédis du temps. La valeur du florin serait aujourd'hui trois fois plus forte au moins que son poids métallique, à cause de l'abaissement successif du pouvoir de l'argent, qui se fit sentir surtout dans le XVIe siècle, par suite de la découverte des mines du nouveau monde. D'après les évaluations savantes et judicieuses de M. Leber dans le Mémoire sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge, inséré dans le premier volume des *Savants étrangers* du Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le pouvoir de l'argent descendit, sous le même poids, de 11 à 6, depuis Charlemagne jusqu'au premier quart du XVIe siècle, à 4 dans le second quart, à 3 dans le troisième quart, et à 2 dans le dernier quart. — [2] Codicille. « A Guyon de Moaran my guardarropa, etc. » *Retiro, estancia, etc.*, Appendice n° 12, fol. 115, v°. Il était baron et seigneur de Terny et de Beaumont. Il fut brûlé en 1565 par l'inquisition. *La Retraite de Charles-Quint*, p. 26, note 2 de M. Bakhuisen van den Brink. — Groen van Prinsterer, *Archives de la Maison de Nassau*, t. I, p. 278. — [3] *Retiro, estancia, etc.*, Codicille, Appendice n° 12, fol. 116 et 117, r°. — [4] *Ibid.* fol. 116, v°, et 118, v°. — [5] *Ibid.* fol. 117-120. — [6] D'après l'éva-

montagnes, si toutefois ses infirmités lui permettaient de s'en servir encore. Il avait renvoyé trente bêtes de somme à Valladolid et n'avait conservé que six mulets[1] et deux mules pour les transports journaliers entre Yuste et Quacos. Sa maison formait ainsi un établissement commode et complet, qui non-seulement satisfaisait aux services divers de sa personne, mais où se fabriquait encore tout ce qui lui était nécessaire, depuis le pain de sa table jusqu'aux remèdes pour ses maladies, depuis le vin et la bière de sa cave jusqu'à la cire pour sa chapelle.

Dès qu'il fut entré à Yuste, la princesse sa fille, afin de faciliter ses approvisionnements, avait transmis, au nom du roi, l'ordre suivant à la ville la plus voisine : « Notre corrégidor ou juge de résidence dans la « cité de Plasencia, ou votre lieutenant : vous avez déjà appris comment « l'Empereur, mon seigneur, s'est retiré dans le monastère de Yuste, de « l'ordre de saint Jérôme, où est maintenant son impériale personne. Et « parce qu'il sera besoin, pour son service et pour les subsistances de sa « maison et de ses serviteurs, qu'on tire de cette cité et de son territoire « beaucoup de vivres et toutes les autres choses nécessaires, je vous « ordonne de mettre un soin tout particulier à ce que les personnes « qui se présenteront à cet effet soient expédiées et pourvues avec beau« coup d'attention et de diligence, ainsi qu'il convient. Nous nous tien« drons en cela pour bien servi par vous[2]. » La gouvernante d'Espagne plaça aussi à Quacos un juge licencié nommé Murga, avec son greffier et son alguazil, pour prévenir ou terminer les différends qui s'élèveraient entre les gens de l'Empereur et les habitants du pays[3], ce qui eut lieu en quelques rencontres.

La vie de Charles-Quint au monastère de Yuste était entièrement séparée de celle des moines, avec lesquels il n'avait que des rapports religieux. Il avait pris parmi eux son confesseur, frère Juan Regla, son lecteur, frère Bernardino de Salinas, docteur de l'université de Paris, et ses trois prédicateurs, frère Francisco de Villalba, plus tard chapelain de Philippe II à l'Escurial, frère Juan de Acoleras, depuis évêque des Canaries, qui avaient un savoir théologique étendu et beaucoup d'éloquence religieuse, et frère Juan de Santandres, dont la piété plus simple

luation métallique et relative ci-dessus. — [1] C'est ce que Quijada avait écrit à Vasquez le 2 février, en lui disant que l'Empereur : « enviaria á Valladolid treinta acemilas; que los caballos todos los habia regalado, quedandose solo con uno, con « seis mulos, dos mulas, y dos literas y una silla de manos. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 91, v°. — [2] *Ibid.* fol. 93. — [3] Ils sont mentionnés dans le codicille de l'Empereur, qui s'en remet à sa fille pour la récompense qui doit leur être accordée. Appendice n° 12, fol. 120, r°.

avait une onction touchante[1]. Juan Regla était un habile théologien qui s'était distingué par la rigidité de sa doctrine à la seconde et récente réunion du concile de Trente, ce qui ne l'empêcha pas d'être exposé plus tard aux poursuites de l'Inquisition. Il était timide et insinuant, scrupuleux et soumis, et son caractère faisait de lui un confesseur porté au respect et à l'obéissance, comme il le fallait à un pénitent aussi impérieux. Lorsque Charles-Quint l'avait fait venir à Jarandilla pour lui donner la direction de sa conscience, Regla s'était montré comme épouvanté d'une pareille charge et avait voulu d'abord la refuser. — « Pour-« quoi donc? » lui demanda l'Empereur. — « Parce que, répondit hum-« blement le moine, je suis insuffisant et ne me trouve point digne de « servir en cela Votre Majesté. » — « Rassurez-vous, frère Juan, lui dit « l'Empereur; j'ai eu près de moi, pendant un an entier, avant mon dé-« part de Flandre, cinq théologiens et canonistes avec lesquels j'ai dé-« chargé ma conscience sur toutes les affaires passées; vous n'aurez à « connaître que ce qui surviendra à l'avenir[2]. »

Charles-Quint avait toujours été très-pieux[3]. Catholique ardent et inflexible, il avait repoussé de ses États par de terribles édits et de cruelles exécutions les nouveautés religieuses que les contraintes de la politique lui avaient fait supporter longtemps en Allemagne, où, à la fin, il les avait combattues sans pouvoir en triompher. Il avait la foi rude et l'intolérance violente d'un Espagnol. Il portait dans les pratiques religieuses la régularité zélée qu'il mettait dans ses croyances. Avant de se retirer au monastère, il entendait tous les jours en se levant une messe privée pour l'âme de l'impératrice[4], et, après avoir donné quelques audiences et expédié les affaires les plus urgentes, il allait à une messe publique dans sa chapelle[5]; le dimanche et les fêtes solennelles, il assistait aux vêpres et à la prédication; quatre fois par an il se confessait et communiait[6]. Souvent on le voyait en prières devant la croix : il y avait passé plusieurs heures de la nuit qui précéda la bataille d'Ingolstadt, livrée contre l'avis de ses généraux, et ce fut, pour ainsi dire, de son prie-Dieu qu'il s'élança[7], avec une impétuosité irrésis-

[1] Fray Joseph de Siguenza, IIIe part., ch. XXXVII, p. 192-193. — *La Retraite de Charles-Quint, etc.,* publiée par M. Bakhuisen van den Brink, ch. XX, p. 34-35. — [2] Fray Joseph de Siguenza, *ibid.* ch. XXXVI, p. 190. — *La Retraite de Charles-Quint, etc., ibid.* ch. XVI, p. 30. — [3] Contarini en 1525; dans Alberi, sér. 1, vol. II, p. 61; Tiepolo en 1532, *ibid.* sér. 1, vol. I, p. 65. — [4] Bernardo Navagero en 1546, dans Alberi, sér. 1, vol. I, p. 342. — [5] *Ibid.* — [6] Marino Cavalli en 1551, dans Alberi, sér. 1, vol. II, p. 213. — En 1557, Fréd. Badouaro, ms. Saint-Germain, Harlay, n° 277. — [7] F. Badouaro, *ibid.*

tible, à l'attaque des protestants, dont les troupes étaient plus nombreuses que les siennes et qu'il mit en fuite. A la résolution du caractère il avait ajouté la confiance puisée dans la foi.

La vie religieuse qu'il avait menée sur le trône, il la continua dans le monastère. Chaque jour il y faisait dire quatre messes et offrir le sacrifice chrétien pour l'âme de son père, celle de sa mère, celle de sa femme et la sienne; c'est à cette dernière qu'il assistait, soit dans le chœur de l'église, où on lui avait élevé une petite tribune séparée, soit de la fenêtre de sa chambre, où il se plaçait toujours pour entendre les vêpres. Les jeudis, une messe du saint sacrement, dans lequel il avait et toute sa race conservé la plus grande dévotion, était célébrée pour lui à plain-chant et avec la pompeuse solennité de la Fête-Dieu[1]. La musique le charmait autant que la peinture, et son ancienne chapelle impériale, où se trouvaient quarante chantres des mieux exercés et des plus habiles, avait été réputée la première de toute la chrétienté[2]. Aussi, quand il fut à Yuste, y fit-on venir, par ses ordres, des divers couvents de l'Espagne, les moines qui avaient les voix les plus belles et qui chantaient le mieux. On y appela du monastère de Saint-Barthélemy de Lupiana fray Antonio de Avila pour servir d'organiste, ainsi que deux voix de ténor, deux voix de basse et deux voix de dessus, qui furent choisies dans les maisons hiéronymites de Valence, de Prado, de Zamora et de Ségovie. Plus tard, cette musique fut complétée par la venue à Yuste du frère Juan de Villamayor, qui y fut appelé du monastère del Parral à Ségovie pour y être maître de chapelle et contrebasse, et par celle de deux autres contre-basses, d'un nouveau ténor. d'une nouvelle basse, d'un nouveau dessus, tirés des couvents de Barcelone, de Talavera de la Reyna, d'Estrella et de Saragosse. Après la mort de Charles-Quint, ils reçurent tous un don comme prix de leur déplacement et en témoignage de la satisfaction que l'Empereur avait eue à les entendre[3].

La distribution de la journée de l'Empereur à Yuste était très-régulière; mais l'ordre en était fréquemment troublé par la politique et par les affaires. En s'éveillant, il avait coutume de manger, son estomac ne pouvant jamais rester vide. Cette habitude était si impérieuse, qu'elle ne cédait ni à la maladie ni à la dévotion. Les jours même où il communiait, il n'était pas à jeun, contrairement à la règle catholique, en re-

[1] *La Retraite de Charles-Quint, etc.*, ms. hiéronymite analysé par M. Bakhuisen van den Brink, ch. XXI, p. 37. — [2] Marino Cavalli, dans Alberi, sér. 1, vol. II, p. 207-208. — [3] Leurs noms et la somme d'argent qui fut donnée à chacun d'eux est dans *Retiro, estancia, etc.*, fol. 255, v°, à 257, r°.

cevant l'hostie consacrée, et, par une exception extraordinaire, une bulle du pape Jules III l'y avait autorisé sur sa demande en 1554[1]. Dès que sa porte était ouverte, le confesseur Juan Regla entrait dans sa chambre, où il était souvent précédé par Juanello; Charles-Quint priait avec l'un et travaillait avec l'autre. A dix heures, les *ayudas de cámara* et les *barberos* l'habillaient. Lorsque sa santé le lui permettait, il allait à l'église, ou bien il entendait de sa chambre la messe, toujours avec un profond recueillement et une extrême dévotion. L'heure du dîner venue, il aimait à découper lui-même ce qu'il mangeait quand ses mains étaient libres, et il avait auprès de lui Van Male et le docteur Mathys, tous les deux fort doctes, qui lui faisaient une lecture ou l'entretenaient de quelque sujet intéressant d'histoire et de science. Après le dîner revenait Juan Regla, qui lui lisait d'ordinaire un fragment de saint Bernard, ou de saint Augustin, ou de saint Jérôme, sur lequel s'engageait une conversation pieuse. Charles-Quint prenait ensuite un peu de repos dans une courte sieste. A trois heures, il se rendait, les mercredis et les vendredis, au sermon de l'un de ses trois prédicateurs, ou, s'il ne pouvait pas y assister, ce qui lui arrivait souvent, Juan Regla était chargé de lui en rendre compte. Les lundis, les mardis, les jeudis, les samedis étaient consacrés à des lectures que lui faisait le docteur Bernardino de Salinas[2]. Ces pauvres moines n'étaient, du reste, jamais pleinement rassurés devant lui, et dans le religieux pénitent de Yuste ils reconnaissaient toujours l'imposant empereur. Un jour, en se rendant à l'autel au moment de l'offrande, il fut obligé de prendre lui-même la patène que le moine interdit oubliait de lui offrir[3], et, la première fois qu'il entra dans l'église, sa présence jeta dans un tel trouble le religieux qui devait lui donner l'eau bénite, qu'il demeura immobile et comme pétrifié. Saisissant alors le goupillon et s'aspergeant lui-même : « Père, lui dit « Charles-Quint, c'est ainsi qu'il faut faire désormais, et sans avoir « peur[4]. »

Le seul moine qu'il employa dans son service particulier fut fray Lorenzo del Losar, qui connaissait le pays et qui fut chargé de l'achat

[1] Cette bulle, du 19 mars 1554, est dans fray Joseph de Siguenza, t. III, ch. XXXVII, p. 194. Le pape, après lui avoir accordé pardon pour le passé, dispense pour l'avenir, conjurait Charles-Quint de veiller à la conservation d'une santé sur laquelle reposait à un si haut point le salut de toute la république chrétienne — [2] Tous ces détails sont tirés de fray Joseph de Siguenza, *ibid.* p. 192-193, et du manuscrit hiéronymite analysé par M. Bakhuisen van den Brink, ch. XIX, XX, XXI, XXII, p. 33-36. — [3] *Ibid.* p. 195. — *Ibid.* ch. XXVI, p. 39. — [4] *Ibid.* p. 104. — *Ibid.* ch. XXVI, p. 39.

des vivres pour sa maison. Mais il ne paraît pas qu'il s'en soit beaucoup applaudi, car, quelque temps après, ayant permis à Quijada d'aller voir sa famille à Villagarcia, il le rappela en lui disant : « Venez au plus tôt, « mon service a besoin de vous, et les moines n'y entendent rien[1]. » Gastelú ajouta : « Je crois que Sa Majesté est à présent persuadée qu'il « lui convient de n'employer les moines en quoi que ce soit[2]. »

Le séjour de Yuste plaisait infiniment à l'Empereur. Il y goûtait avec une douceur profonde le plaisir inaccoutumé d'y être en repos et de s'y porter mieux. Mais ce qui avait tant de charme pour lui faisait la désolation de ses serviteurs. « La solitude de cette maison et de cette « terre, écrivait Quijada, est aussi grande que Sa Majesté a pu la dési« rer depuis tant d'années. C'est la vie la plus délaissée et la plus triste « qui se soit jamais vue... Personne ne saurait la supporter, si ce n'est « ceux qui laissent et leurs biens et le monde pour devenir moines[3]. » Il y était fort peu disposé pour sa part et il ajoutait dans une autre lettre : « Je voudrais bien n'avoir plus à manger les asperges et les truffes de « ce pays[4]. »

Charles-Quint était depuis vingt et un jours au monastère lorsque arriva le 24 février, fête de saint Mathias. Cette fête était pour lui un grand anniversaire : c'était le 24 février qu'il était venu au monde, en 1500 ; qu'il s'était assuré, en 1524, la possession de l'Italie par la victoire de Pavie et la captivité de François Ier ; qu'il avait été couronné empereur à Bologne, en 1530, et il avait en singulière dévotion l'apôtre qui avait ainsi présidé à sa naissance et à ses plus hautes prospérités. Aussi célébrait-il avec une vénération reconnaissante la fête de saint Mathias, à laquelle un pape avait attaché des indulgences partout où se trouverait Charles-Quint. Ce jour-là, les habitants de l'Estrémadure vinrent à Yuste de quarante lieues à la ronde, afin d'y gagner l'indulgence promise à leur piété, et aussi afin d'y voir le religieux et grand empereur auquel ils en étaient redevables. On avait dressé hors du monastère, au milieu des champs déjà ranimés par la vive lumière et la chaleur naissante d'un printemps précoce, un autel et une chaire pour la messe et la prédication des pèlerins. Quant à l'Empereur, dont les officiers et les serviteurs avaient communié dès le matin avec leurs habits de fête, il put lui-même, richement vêtu et portant le collier de

[1] « Porque para su servicio conviene que no falte una persona de su calidad « que tenga cuenta con esto ; por que los frayles non lo entendien. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 127, r°. — [2] « Y creo que se va ya Su Majestad desengañando de « que no le conviene occupalos en nada. *Ibid.* — [3] *Ibid.* fol. 94, v°. — [4] « No volver « á Estramadura a comer esparragas y turmas de tierra. » *Ibid.* fol. 99, r°.

la Toison d'or, se rendre jusqu'au pied du grand autel du couvent, où il remercia Dieu de toutes les félicités dont il l'avait comblé durant le cours de sa vie, et où il déposa autant de pièces d'or qu'il comptait d'années, en y comprenant celle dans laquelle il entrait le 24 février 1557[1]. « Vous ne sauriez croire, écrivait Quijada à Vasquez, comme « Sa Majesté se porte bien; le jour de saint Mathias, il est allé sur ses « jambes, en étant, il est vrai, un peu aidé, faire lui-même son offrande « au maître-autel[2]. »

Trois jours après, il envoya à Valladolid Martin Gastelú, avec des instructions pour la gouvernante d'Espagne relatives, soit à ses arrangements particuliers à Yuste, soit aux levées d'argent qu'exigeait le service du roi son fils. Il le chargea en même temps d'une lettre ainsi conçue pour le ministre principal : « Juan Vasquez de Molina, mon « secrétaire et de mon conseil, ayant achevé de prendre en tout ma ré- « solution, et de fixer ce dont j'aurai besoin chaque année pour ma « dépense, j'ai jugé à propos de faire partir Gastelú, afin qu'il en ins- « truise la princesse ma fille, et qu'on règle comment, à qui et à quelles « époques il conviendra de le fournir[3]. » La somme qu'il avait indiquée comme suffisante pour son entretien ne s'élevait qu'à vingt mille ducats d'or[4]. L'acquittement en fut établi sur les mines d'argent de Guadalcanal, qu'on exploitait non loin de Yuste, dans la sierra Morena, et qui commençaient à donner des produits considérables : il s'était réservé de plus la perception d'un droit de *onze et six* sur *mille* que recevait pour lui le facteur général Hernan Lopez del Campo[5]. Satisfait de cet arrangement, l'Empereur, qui tenait de plus en réserve trente mille ducats d'or au château de Simancas[6], répandit de grandes aumônes à

[1] Fray Joseph de Siguenza, t. III, ch. XXXVII, p. 195; manuscrit analysé par M. Bakhuisen van den Brink, ch. XXII, p. 36. — [2] « V. no puede pensar que bueno « está. Al día de Santo Matià salió á ofrecer al altar mayor por sus pies; es verdad que « ayudandole un poquito. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 95, v°. — [3] « Joan Vasquez de « Molina, mi secretario y del mi consejo, etc. » *Ibid.* fol. 95, r°. — [4] « Dandose por « contento y servido de que los 20 M) ducados que habia fijado definitivamente para « sus gastos y asistencia en el monasterio se hubiesen consignado sobre el producto « de las minas de Guadalcanal. » *Ibid.* fol. 97, v°. Le ducat, dont il était taillé 98 dans la livre d'or de 12 onces espagnoles, valait 12 de nos francs comme poids, et représentait 375 maravédis de veillon. Voyez *Demostracion histórica del verdadero valor de todas las monedas que corrian en Castilla, etc.*, par le padre fray licenciado Saez, Madrid, 1805, in-4°, p. 238-239. D'après l'évaluation ci-dessus, cette somme équivaudrait à 720,000 de nos francs. — [5] *Once y seis al millar.* Il en est fait mention dans la lettre que Charles-Quint écrit, le 27 février 1557, à Vasquez, *Retiro, estancia, etc.*, fol. 95, r°; dans celle du 19 mai au même, fol. 108, r°; et dans son codicille du 9 septembre 1558. *Ibid.* Appendice n° 12, fol. 120-121. — [6] *Ibid.* fol. 126, v°.

Yuste et dans les villages voisins, où il délivra des prisonniers pour dettes et maria de jeunes filles pauvres[1]. Il apprit bientôt avec joie que son intervention avait réussi auprès du roi de Portugal, qui consentait enfin à laisser partir l'infante doña Maria pour l'Espagne. Il ordonna aussitôt que l'évêque de Salamanque et le marquis de Villanueva se tinssent prêts à se rendre à la frontière pour y recevoir l'infante et la conduire à sa mère, la reine Éléonore[2].

Ce fut sur ces entrefaites[3] qu'arriva à Yuste Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, et depuis prince d'Eboli, chargé d'une mission pressante de Philippe II, dont il était l'intime conseiller et le favori tout-puissant. Effrayé de la position périlleuse où le plaçait la guerre avec le pape et le roi de France, Philippe II suppliait son père de lui venir en aide et de quitter la solitude où il entrait à peine, pour prendre de nouveau dans ses mains expérimentées la direction de la monarchie espagnole. Dans les instructions écrites qu'il avait données, le 2 février, à Ruy Gomez, il lui disait : « Vous passerez là où est Sa « Majesté l'Empereur, et, en lui remettant ma lettre et le visitant de « ma part, vous lui donnerez une connaissance particulière et complète « de l'état dans lequel sont les affaires ici ; de ce qui s'est passé avec Sa « Sainteté et avec le roi de France ; de ce qui est survenu en Italie ; de « la résolution que j'ai prise de me rendre en Angleterre, comme aussi « de réunir l'armée, et vous lui exposerez les raisons qui m'y décident. « Vous supplierez avec toute humilité et avec insistance Sa Majesté « qu'elle veuille bien s'efforcer en cette conjoncture de me secourir et « de m'aider non-seulement de ses avis et de ses conseils, ce qui est le « plus grand bien qui puisse m'arriver, mais aussi de la présence de sa « personne et de l'action de son autorité, en sortant du monastère et en « se portant dans le lieu qui conviendra le mieux à sa santé et aux affaires, « afin d'y traiter celles qui se présenteront par les moyens qui le « fatigueront le moins : car de ses résolutions dépendra le bon succès « de tout. Au seul bruit que le monde aura de cette nouvelle, je suis « certain que mes ennemis en seront troublés, et Sa Majesté sera cause « qu'ils hésiteront dans leurs projets et dans leur conduite[4]. Comme « je lui écris à ce sujet, je ne vous en dis pas davantage et je m'en

[1] Fray Joseph de Siguenza. *Ibid.* fol. 191. — [2] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 97, v°. — [3] Le 23 mars. *Ibid.* fol. 98, v°. — [4] « . . . . . Suplicando con toda humildad e instancia « á Su Magestad tenga por bien de esforzarse en esta coyuntura, socorriendome y « ayudandome, non solo con su parecer y consejo que es el mayor caudal que puedo « tener, pero con la presencia de su persona y autoridad, saliendo del monasterio, « á la parte y lugar que mas comodo sea á su salud. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 93.

« remets à ce que vous connaissez de mes intentions. Seulement vous « demanderez à Sa Majesté de m'envoyer son avis sur ce qui touche à « cette guerre et de m'indiquer par où et comment il faut entreprendre « et pousser cette expédition pour pouvoir porter les coups les plus dé- « cisifs[1]. »

Il est difficile de concilier cette admiration respectueuse et ce langage suppliant de Philippe II avec les paroles qu'on lui prête lorsqu'on lui fait dire au cardinal Granvelle que le jour même où son père était descendu du trône avait été le premier jour où il s'en était repenti[2]. Il est encore plus difficile de concilier les regrets attribués à Charles-Quint pour avoir abdiqué la suprême puissance, avec ses refus de sortir du cloître et de conserver l'Empire, comme le lui demandait Philippe II[3].

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN AGE AUX TEMPS MODERNES, par E. Géruzez, agrégé de la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, imprimerie et librairie de J. Delalain, 1852, 1 vol. in-8° de 536 pages.

Une histoire de la littérature française où s'offrirait rassemblée sous un même point de vue, comme dans un tableau, toute la suite de ses révolutions, où se trouveraient classés, expliqués, appréciés, les productions et les écrivains qui ont marqué chacun de ses principaux développements, une telle histoire est une œuvre dont l'idée semble assez récente. C'est de nos jours que la critique littéraire est devenue, de dogmatique qu'elle était, plus particulièrement historique; qu'elle a commencé de rechercher plus curieusement le rapport des compositions avec le caractère et la vie de leurs auteurs, avec les événements, les mœurs, l'esprit du temps où elles se sont produites, avec le mouvement général d'idées, de principes, d'inspirations, qui, des anciens aux modernes, les ont préparées et amenées; qu'elle a appliqué cette méthode nouvelle, non pas seulement à quelques monuments d'élite des âges de

[1] *Retiro, estancia, etc.*, — [2] Voyez Strada, *De bello belgico*, lib. I, p. 6 et 7. — [3] *Ibid.* L'Empire n'avait pas encore été transmis à Ferdinand, Charles-Quint en était encore investi, et, ainsi que nous le verrons, Philippe II le suppliait de ne pas s'en dessaisir.

haute culture intellectuelle, jusque-là l'objet à peu près exclusif de ses préoccupations, mais à des écrits de tout ordre et de toute date, sans exception des époques négligées auparavant comme barbares et abandonnées dédaigneusement aux investigations des érudits. De là un ensemble de travaux, d'un intérêt national, où nous avons vu se renouveler, savamment, éloquemment, quelquefois avec l'éclat de créations originales, la critique française.

M. J. Chénier les inaugure vers 1808 par son *Tableau historique*, rapide, vif, animé jusqu'à la passion, et, passion à part, exact et judicieux, *de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789*. A peu près à la même époque, la deuxième classe de l'Institut, en vue de laquelle a été écrit ce remarquable morceau d'histoire littéraire, en provoque d'autres du même genre, en mettant au concours le *Tableau littéraire de la France pendant le XVIIIe siècle;* et, lorsque, en 1810, elle partage le prix proposé entre les discours de MM. Jay et Victorin Fabre, la récompense est comme étendue par les suffrages du public à un troisième ouvrage, composé en dehors de la lutte avec des développements et dans des conditions d'impartialité qu'elle n'admettait guère, le livre, plus d'une fois réimprimé depuis et consacré par son constant succès, où M. de Barante a su apprécier avec autant de liberté d'esprit que de sagacité littéraire et philosophique une époque bien voisine encore. C'est la même compagnie, devenue l'Académie française, qui, en 1826, demande aux concurrents, pour le prix d'éloquence, un *Discours sur la marche et les progrès de la langue et de la littérature françaises, depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'en 1610*. Elle a de nouveau l'heureuse fortune de pouvoir couronner, en 1828, les deux excellents morceaux où M. Philarète-Chasles et M. Saint-Marc Girardin ont traité pour elle, le premier avec une érudition très-variée, très-piquante, le second avec une grande délicatesse, une grande sûreté de goût, beaucoup d'esprit et d'élégance, ce sujet neuf encore, sinon par tous ses détails, du moins dans son ensemble si varié, si complexe. Ce n'est pas tout: elle a, comme en 1810, suscité, par son programme, un très-bon livre, où une partie seulement du sujet est étudiée avec une curiosité savante et spirituelle, une grande indépendance de jugement, le *Tableau historique et critique de la poésie française et du Théâtre français au XVIe siècle*, de M. Sainte-Beuve[1]. Cependant les anciens âges de notre littérature, comme rendus à la lumière par de nombreux et savants explorateurs, ne cessent de

[1] Voyez, sur la seconde édition de cet ouvrage, notre cahier de décembre 1844, pages 705 et suivantes.

se développer avec ordre dans les notices variées, dans les récapitulations générales du grand ouvrage autrefois entrepris par les Bénédictins, dans l'*Histoire littéraire de la France*, que, depuis 1807, continue, en l'améliorant sans cesse, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous la direction active et féconde d'abord de M. Daunou, jusqu'en 1840, ensuite de M. J. V. Le Clerc. L'enseignement public ne reste point étranger à ce mouvement. Dès 1815 ou 1816, a commencé, à la faculté des lettres, cette longue suite de leçons, si riches de souvenirs, d'un goût si étendu, si pénétrant, si juste, d'une si grande verve d'esprit et d'éloquence, où M. Villemain exposera le développement entier de notre littérature, constamment rapprochée et de ses modèles antiques et de ses émules modernes. Combien on doit regretter que du monument destiné à perpétuer ces mémorables leçons, le commencement et la fin existent seuls dans le *Tableau de la littérature du moyen âge, en France, en Italie, en Espagne et en Angleterre*, dans le *Tableau du XVIIIe siècle*[1]. Il est permis d'exprimer le même regret à l'égard du cours, justement applaudi au collége de France, dans lequel, à dater de 1832, je crois, la parole savante et ingénieuse de M. Ampère a renouvelé heureusement, dans toute son étendue, dans toute sa variété, un sujet qui aurait pu sembler épuisé. Des nombreux volumes dans lesquels ce cours intéressant devait se traduire et se fixer, quatre seulement ont été publiés, dont trois sur l'*Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle*[2], et un quatrième sur l'*Histoire de la formation de la langue française*. On peut voir sous quelle inspiration générale ont pris naissance plusieurs *Histoires de la littérature française*, que d'autres professeurs encore, préparés eux-mêmes à cette tâche par leur enseignement, nous ont données dans ces dernières années, M. D. Nisard, de 1844 à 1849[3], M. Demogeot, en 1852[4], enfin, tout récemment, M. Géruzez.

De ces trois histoires, celle de M. Nisard est, de beaucoup, la plus étendue, et celle, en même temps, qui remonte le moins haut, qui abonde le moins en faits particuliers. L'auteur, occupé surtout de caractériser l'esprit français, le cherche de préférence dans les époques et chez les écrivains qui en ont offert l'expression la plus complète, la plus vive, la plus élevée, et par des œuvres devenues elles-mêmes des monuments universels et éternels de l'esprit humain. Du point de vue où

[1] Voyez, sur ce dernier ouvrage, notre cahier de juillet 1838, pages 384 et suivantes. — [2] Voyez, sur cet ouvrage, notre cahier de mai 1840, pages 279 et suivantes. — [3] Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 3 vol. in-8° de 504, 487 et 534 pages. Un quatrième volume reste à publier. — [4] Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de L. Hachette, 1 vol. in-12 de 664 pages.

il se place, son regard ne pénètre point dans les ombres de nos origines littéraires, dans les rangs secondaires de notre littérature; il s'arrête avec une curiosité exclusive, ajoutons, avec une sagacité pénétrante, sur quelques grands maîtres de nos grands siècles, et plus particulièrement du XVII[e] et du XVIII[e]. Par un effort louable et souvent heureux, il cherche à faire rayonner dans ces génies, ces talents supérieurs, honneur des lettres françaises, un certain idéal général de raison, de passion, d'expression, partout bien rarement atteint, et qu'il serait peut-être rigoureux d'imposer comme règle absolue, d'appliquer comme mesure commune, à la diversité des temps, des peuples et des esprits.

L'histoire de M. Demogeot est tout autre : elle embrasse le cours entier de notre littérature, depuis ses plus lointaines origines jusqu'à ses derniers développements, ou peu s'en faut; elle saisit, entre ces deux points extrêmes, de très-nombreux détails, qu'elle marque au passage de traits rapides et vifs, plus occupée de mettre spirituellement en relief ce qu'ils offrent de changeant et de divers que de les rapporter à des règles d'une autorité absolue, semblant quelquefois moins favorable à la tradition qui maintient ces règles qu'à l'esprit d'indépendance et d'entreprise qui les conteste et les ébranle; en somme, intéressante, instructive, et alors même que ses assertions et ses jugements rencontrent le doute, provoquant utilement la pensée.

Auprès de ces deux ouvrages, de caractères différents et presque opposés, s'est placé très-honorablement, par un tempérament habile de ce qui les distingue l'un de l'autre, quant à l'étendue du dessein, à la proportion des parties, à l'esprit général de la critique, et, en même temps, par des mérites de composition, de pensée et de style qui lui sont propres, celui de M. Géruzez, objet particulier du présent article.

Il me semble d'abord très-judicieusement limité et distribué. Il débute par la formation même de notre langue, sans remonter trop curieusement jusqu'à nos antiquités celtiques, grecques, latines; sans chercher non plus au-dessous, dans les commencements, si difficiles à fixer avec précision, de l'art d'écrire, un point de départ qui risquerait toujours de paraître arbitraire; admissible, je le veux bien, s'il s'agit de la prose de Villehardouin; très-contestable, s'il est question des vers du *Roman de la Rose*, œuvre déjà raffinée, qui marque plutôt le déclin que le premier progrès d'une littérature. Six livres, subdivisés chacun en cinq chapitres, où se mêlent dans une juste proportion les faits généraux et les faits particuliers, l'étude des grands monuments et celle des écrivains et des œuvres d'ordre secondaire, où sont aussi conciliées,

selon une exacte mesure, la sage réserve du goût et ses légitimes hardiesses, nous font parcourir toute l'histoire des lettres françaises au *Moyen âge*, à l'époque de la *Renaissance*, et, pour les *Temps modernes*, *de Henri IV à Louis XIV*, dans le *siècle de Louis XIV*, dans le *dix-huitième siècle*. L'auteur ne dépasse pas les dernières années de l'âge qui a précédé le nôtre, se privant par là de l'attrait puissant qui s'attache aux choses de date récente, aux choses contemporaines, mais aussi évitant sagement de raconter, de juger ce qui n'a pas achevé son cours, ce qui n'a pas encore complétement subi l'épreuve du temps, ce qui est trop près des regards pour être regardé bien librement, pour avoir trouvé son point de vue définitif.

Si de la considération de l'ensemble on passe à celle du détail, on y apercevra, non sans plaisir, un soin de composition devenu aujourd'hui très-rare. L'auteur rattache discrètement à l'histoire proprement dite du pays l'histoire de sa littérature : il suit de préférence le développement de l'esprit français, sous quelque forme qu'il se produise, vers ou prose, genres divers; mais, par un travail secret, dont la trace paraît à peine, cette marche toute rationnelle se trouve concorder toujours avec la succession chronologique des faits littéraires. Dans ce cadre bien entendu trouvent leur place, sévèrement mesurée par le goût, la biographie des écrivains, réduite à ses traits les plus caractéristiques, l'analyse raisonnée des œuvres, rapide, sans jamais être incomplète ni obscure, un heureux choix de citations artistement mêlées à la trame générale du récit. Enfin, à ces divers mérites s'ajoute l'agrément continu d'un style pur, élégant, précis, souvent relevé de traits ingénieux.

Une grande difficulté dans un ouvrage de cette sorte, c'est de trouver un langage qui soit digne de grands écrivains très-dignement appréciés déjà par les maîtres de la critique. De là comme une double lutte où il est honorable de ne pas succomber. Bien des pages, dans le livre de M. Géruzez, témoignent du louable sentiment d'émulation qui l'a animé et soutenu. Telle est, par exemple, celle-ci, où il a analysé à son tour le style de Racine :

[1] « . . . . . Horace a dit qu'un vrai poëte renonce à exprimer les choses « qu'il désespère de pouvoir faire resplendir, c'est-à-dire rendre belles, « puisque le beau n'est que la splendeur du vrai. En ce sens, Racine, « comme Boileau, est de l'école d'Horace. Il choisit entre les idées qui « s'offrent à son esprit, et de celles qu'il conserve et qu'il enchaîne, il

[1] Page 380.

« forme une trame solide et délicate qui est, selon Buffon, comme la « substance du style. Bientôt cette chaîne logique s'éclaire d'images et « s'anime de sentiments; car, pour devenir poétique, la pensée doit émou- « voir le cœur et frapper l'imagination. Telle est la matière que le lan- « gage rendra sensible. Arrivé à ce point, le poëte choisit encore, et le « vocabulaire où il puise les mots destinés à peindre et à toucher, tout « restreint qu'il est, lui offrira d'abondantes ressources, parce qu'il sait « ennoblir les termes vulgaires par la place qu'il leur donne, parce qu'il « rajeunit ceux que l'usage a fatigués, en les rappelant à leur acception « primitive, parce qu'il prête à tous une lumière nouvelle, un relief « inattendu, par des alliances si heureuses, que le succès en efface la « hardiesse. En effet, Racine n'a pas moins osé que les novateurs les plus « téméraires; seulement il a mieux réussi. Au reste, ses plus grandes « hardiesses se rattachent ou aux habitudes de notre vieux langage ou « aux sources latines : fidèle à une double tradition, même dans les « écarts apparents, il ne forge rien; il découvre et il sait employer. De « là tant de richesse unie à tant de pureté. Sa syntaxe et sa prosodie, « qu'on nous passe ces mots techniques, ont le même caractère d'ordre « et de hardiesse : pour lui seul l'alexandrin a de la souplesse et une « infinie variété de mouvement; seul il échappe toujours à la monotonie « du rhythme; il a des propositions qui s'unissent sans lien verbal; il « a des accords de temps et de nombre réglés par la seule pensée et « qui bravent ouvertement la routine grammaticale; en un mot, il dis- « pose en maître de la langue, il la domine sans violence, et il en fait, « au gré de son génie, une peinture et une musique..... »

Cette élégance de formes est constante chez M. Géruzez; peut-être même l'est-elle trop. Il lui sacrifie quelquefois des détails dont l'énonciation précise risquerait sans doute de paraître un peu sèche, mais aurait son utilité. Il est tel fait, telle date, tel nom propre, qu'il se contente d'indiquer en passant à ceux qui savent par des allusions bien insuffisantes pour le grand nombre de ceux qui ne savent point.

Combien, par exemple, seront à même de comprendre que cette expression générale : « La langue française, enfin émancipée, après une « longue et injurieuse minorité, par un acte de la volonté royale [1], » se rapporte aux ordonnances par lesquelles François Ier, en 1539 particulièrement, prescrivit que la langue française fût, uniquement et exclusivement à toute autre, employée dans les actes publics et privés? S'il est un fait qui doive être rappelé expressément dans une histoire de la

[1] Page 165.

littérature française, c'est certes celui-ci, dont Henri Estienne parle en ces termes à Henri III, en lui dédiant son livre sur *La précellence du langage françois*[1] : « ..... N'avez-vous pas encore aujourd'huy plusieurs « bons tesmoins de l'enrichissement qu'a receu nostre langage par le « moyen de vostre ayeul le grand roy François, voire jusques à luy « donner ce los, qu'il a esté le premier qui l'a mis comme hors de « page. »

Je lis ailleurs[2] : « Les sermonnaires de la Ligue, dont un écrivain savant « et sincère a recueilli, de nos jours, les faits et gestes oratoires. ...... » M. Géruzez fait grand honneur à beaucoup de ceux qui le liront, s'il croit qu'une indication de ce genre suffira pour leur rappeler ce jeune Charles Labitte, enlevé, il y a quelques années, par une mort prématurée, aux espérances que fondait sur l'activité de son esprit, sa sagacité, son talent, la critique française[3].

Je souhaiterais, je l'avoue, au livre de M. Géruzez, dût-il en être un peu alourdi, plus de dates, plus de noms propres, sinon peut-être dans le texte, du moins dans des notes. On prodigue aujourd'hui les notes, je le sais bien; mais c'est un autre abus que de ne s'en permettre aucune; ou, pour mieux dire, de n'en accorder aucune à ses lecteurs. Car, s'ils y voient trop souvent une vaine montre d'érudition, ils y trouvent aussi quelquefois des directions utiles pour compléter par leurs études particulières l'enseignement qu'ils reçoivent de l'auteur. Parmi celles dont il m'est arrivé de regretter l'absence, je comprendrai des renvois aux écrits extraits par M. Géruzez. Plus il y a de goût dans ses citations, plus elles inspirent le désir de revoir le passage à sa place dans le morceau, dans la composition dont on l'a détaché.

Ces renvois ne sont pas sans utilité, même pour l'auteur. Ils le forcent de vérifier certaines citations que lui fournit sa mémoire, et lui sauvent des inexactitudes à peu près inévitables. Parmi quelques courts passages que M. Géruzez a rapportés çà et là sur la foi de ses souvenirs, et que la nécessité de les revoir à leur place pour y pouvoir renvoyer le lecteur lui eût fait rapporter, le texte consulté, un peu différemment, je citerai la phrase célèbre par laquelle Rousseau a ouvert son *Émile*. Rousseau n'a pas dit : « Tout est bien en sortant des mains de la nature[4], » mais, d'une manière plus conforme à son esprit religieux : « Tout est « bien, sortant des mains de l'auteur des choses. »

[1] Voyez l'édition donnée par M. Léon Feugère. Paris, imprimerie et librairie de Delalain, 1850, page 9. Cf. Est. Pasquier, *Recherches de la France*, VII, 5. — [2] Page 226. — [3] Voyez, sur Charles Labitte, notre cahier d'avril 1847, pages 203 et suivantes. — [4] Page 512.

Le petit reproche que j'adressais tout à l'heure à M. Géruzez d'éviter quelquefois, par scrupule d'élégance, de nommer ceux dont il parle, ne porte point sur des passages où il a dû éviter soigneusement les noms propres. Cette littérature contemporaine jusqu'à laquelle il n'a pas voulu conduire son histoire, il ne s'est pas cru interdit, lorsque son sujet lui en offrait l'occasion, d'y toucher par avance sous des formes générales, d'en pressentir les futurs caractères, d'en annoncer les erreurs et les travers. Par là, il a trouvé le moyen de reprendre assez malignement une bonne part de l'intérêt auquel il avait paru renoncer. On me permettra de faire connaître encore par quelques exemples cette portion de son livre, qui n'est pas la moins instructive et la moins piquante.

Nous entendons quelquefois regretter que le mouvement de la Renaissance soit venu mal à propos détourner de sa voie naturelle notre ancienne poésie. M. Géruzez est loin de s'associer à ce regret. Il lui paraît, au contraire, que, si le moyen âge n'a produit ni l'Homère ni le Dante qui auraient consacré dans un monument durable sa pensée poétique; s'il s'est trouvé même incapable d'accomplir avec enjouement l'œuvre de l'Arioste; s'il a laissé à Boccace l'honneur de revêtir d'une forme achevée les inventions de ses folâtres trouvères, c'est qu'il a négligé Rome et la Grèce, qui seules pouvaient, en lui donnant le sentiment de l'idéal, le pousser à la recherche de la beauté[1].

Il s'est trouvé, dans ces dernières années, des *délicats*, fort difficiles à *satisfaire*, assurément, auxquels n'ont point agréé les fables de La Fontaine. D'autres, possédés d'une rancune obstinée contre l'auteur de Tartufe, se sont flattés de pouvoir dégrader son caractère et rabaisser son génie comique. Ces deux grands poëtes, par un rare privilége, avaient échappé jusque-là aux entreprises de nos modernes iconoclastes; ils ont eu, à leur tour, besoin d'être défendus. M. Géruzez n'a pas failli à cette tâche, dans de fort bonnes pages que terminent ces sévères paroles : « Rome et la Grèce nous opposent des poëtes qui soutiennent la comparaison avec Corneille, Racine et Boileau, mais elles n'ont rien à placer légitimement en regard de Molière et de La Fontaine. Si ceux qui les déprécient savent ce qu'ils font, ils sont bien coupables, et bien aveugles s'ils l'ignorent : ils amoindrissent la France[2]. »

Une des prétentions les plus générales aujourd'hui chez nos poëtes, et particulièrement chez ceux de la scène, c'est de reproduire la couleur des temps et des lieux par une profusion de détails dont se passeraient

[1] Page 48. — [2] Page 352.

fort bien la situation et la passion des personnages, et qui ne sont pas sans rapport avec l'intempestive géographie reprochée par Boileau à l'Hécube de Sénèque :

> Et sans raison décrire en quels affreux pays
> Par sept bouches l'Euxin reçoit le Tanaïs.

Ce placage antidramatique n'est pas du goût de M. Géruzez : il s'en explique en plus d'un endroit, tantôt à l'occasion de Corneille, qu'il loue d'avoir laissé paraître dans ses tableaux, sans trop l'accuser, sa profonde connaissance des temps, des lieux et des mœurs, d'avoir usé de l'histoire discrètement, en poëte et non en archéologue [1]; tantôt dans un chapitre où il absout l'auteur de la Princesse de Clèves du tort, peu grave en effet, d'avoir transporté dans la société du seizième siècle quelque chose de celle du dix-septième. « Qu'importe, dit-il, « cet anachronisme de mœurs couvert par l'éternelle vérité de la pas-« sion? Racine a eu le même tort, plus gravement peut-être, et la « même supériorité dans la peinture du cœur humain l'absout complète-« ment. De nos jours, on a cru faire merveille en introduisant dans les « romans, et même dans les drames, ce qu'on appelle la couleur locale, « et les soins qu'on a donnés à cette décoration ont été pris sur l'étude « du cœur humain, dont la peinture seule fait vivre les œuvres de l'in-« telligence. L'accessoire a ruiné le principal, et pour une fidélité dou-« teuse, que les érudits contestent toujours et que les ignorants n'ap-« précient pas, n'a-t-on pas trop souvent sacrifié la vérité morale, que « les simples aussi bien que les doctes peuvent reconnaître [2]? »

M. Géruzez remarque avec justesse que, sur la scène française, il y a eu, de Corneille à Racine et de Racine à Voltaire, décadence progressive de la force morale et progrès continu de la passion. Cela le conduit naturellement à montrer le dernier terme de cette révolution chez nos dramaturges modernes. « . . . . . Leurs héros, dit-il, ne font pas la dis-« tinction du bien et du mal; ils vont toujours dans le sens de leurs « passions, qui ne rencontrent que de ces obstacles matériels dont on « triomphe aisément avec le fer, le poison, les fausses clefs et les échelles « de corde. . . . . Corneille, même lorsqu'il nous émeut le plus vive-« ment, tient toujours notre âme à une grande hauteur et la remplit « du sentiment de la dignité de l'homme; Racine la fait descendre de « ces sommets pour l'attendrir, et Voltaire pour la remuer profondé-« ment. Le drame moderne la secoue, la bouleverse et la déchire. . . . .

[1] Page 292. — [2] Page 357.

« Cet excès est la conséquence forcée du système qui prend l'émotion « pour mesure du plaisir dramatique..... La passion a tout envahi; « on veut à tout prix émouvoir des spectateurs blasés, et l'on oublie « qu'on ruine ainsi le fondement sur lequel on s'appuie, car la sensibilité, « au rebours des autres facultés, s'émousse par l'exercice, et demande, « lorsqu'elle n'est pas contenue dans de justes limites, des excitations « chaque jour plus violentes. Le drame, en continuant de marcher dans « la route qu'il a prise, ne tarderait pas à rencontrer les bêtes fauves, « plus énergiques, plus violentes que ses héros, qui viendraient récla- « mer son héritage[1]..... »

L'analyse des ouvrages philosophiques de Bossuet amène M. Géruzez à des réflexions qui ont aussi leur à-propos et qui me fourniront une dernière citation. « .... Alors les théologiens étaient par surcroît phi- « losophes à la manière de Platon et de Descartes, et les philosophes ne « craignaient pas d'être chrétiens. Pour Bossuet, comme pour Fénelon, « il n'y avait point de guerre entre ce que la raison atteint par ses propres « forces et ce que la foi lui révèle obscurément; pour eux, la foi élargissait « la sphère de la vérité; ils croyaient résolument ce qu'elle leur présen- « tait sous un voile mystérieux, et ce voile ils essayaient encore de le « rendre transparent à l'aide de la science, c'est-à-dire en portant sur « ces vérités supérieures et obscures les lumières de l'observation et « du raisonnement. Leur théologie est une métaphysique transcen- « dante[2]. »

Je pourrais extraire de la nouvelle *Histoire de la littérature française* beaucoup d'autres passages également propres à montrer, chez l'auteur, un jugement sûr et une raison ferme; sur lesquels n'ont point d'action les systèmes de critique et les déclamations à la mode en ce moment. Il s'en tient volontiers aux idées et aux jugements consacrés par la tradition des esprits sains, s'appliquant à s'en rendre compte par des raisons ingénieuses, à les produire sous des formes délicates et piquantes, ne cherchant point en dehors de ce cercle, celui du goût et du bon sens, la nouveauté trompeuse, la douteuse originalité des fantaisies paradoxales.

Une dernière louange due à cet ouvrage, c'est que l'appréciation littéraire n'y est point séparée de l'appréciation morale : nul, par la supériorité de ses talents, par l'éclat de sa renommée, n'y échappe au blâme qu'ont pu mériter ses écarts; et, d'autre part, jamais n'y manque la leçon qui peut se tirer de l'exemple de ces hommes chez qui la

[1] Page 294. — [2] Page 400.

vertu a été la féconde inspiration, quelquefois l'heureux supplément du génie.

Je me sers à dessein de ce mot de leçon, en parlant d'un livre né de l'enseignement public et qui en reproduit les principaux caractères. On ne porte point dans une chaire, quand on a la conscience des devoirs sérieux qu'impose l'honneur d'y parler à la jeunesse par une mission spéciale de l'État, on n'y porte point l'étude superficielle de son sujet, la témérité de ses opinions particulières, la facilité complaisante de ses jugements et de ses maximes, le désordre capricieux, l'abandon négligé de ses entretiens ordinaires; on se sent comme forcé à la science exacte, au goût sévère, à la gravité morale, à la méthode, à l'art de la composition et du style : heureuse nécessité dont le professeur porte encore le joug quand, revenant sur les souvenirs de ses leçons, il entreprend, par un travail nouveau, de les fixer dans un livre. Tel est déjà l'esprit des nombreux ouvrages par lesquels M. Géruzez a comme préludé à son *Histoire de la littérature française*, et s'est de bonne heure assuré, dans les rangs de nos meilleurs critiques, une place honorable, de ses commentaires sur plusieurs de nos poëtes classiques [1], des notices qui les précèdent, d'autres morceaux littéraires rassemblés dans des recueils de mélanges [2], de quelques productions didactiques composées en vue des études de nos colléges, des épreuves de nos facultés, et qui ont la littérature pour objet [3]. Ainsi surtout a été composé le présent volume, dont j'aime, un peu par un intérêt personnel, à rapporter la dédicace : *A mes maîtres, à mes condisciples, à mes élèves de l'École normale*. Il ne sera point désavoué de ceux à qui il est plus particulièrement adressé. Le succès ne lui manquera pas non plus auprès du public de la faculté des lettres, où M. Géruzez s'est fait écouter pendant de longues années,

[1] *Les Fables de La Fontaine; Théâtre choisi de Corneille, de Racine, de Voltaire*, avec notices biographiques et notes, 4 vol. in-12, édités par L. Hachette en 1843, 1847, 1848, 1849. (Voyez le *Journal des Savants*, octobre 1850, page 635, cf. 584.) — [2] *Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France*, Paris, librairie d'Ébrard et d'Augé, 1836-1837, 2 vol. in-8°; *Essais d'histoire littéraire*, Paris, librairie de L. Hachette, 1839, 1 vol. in-8°. (Voyez *Journal des Savants*, mai 1839, page 318.) *Nouveaux Essais d'histoire littéraire*, Paris, librairie de L. Hachette, 1846, 1 vol. in-8°. Ces deux derniers ouvrages ont été couronnés par l'Académie française dans ses concours de 1840 et 1846. — [3] *Cours de littérature rédigé d'après le programme pour le baccalauréat ès lettres*. Paris, librairie de J. Delalain, 1841, 1 vol. in-8°; *Études littéraires sur les ouvrages français prescrits pour l'examen du baccalauréat ès lettres*, Paris, librairie de J. Delalain, 1849, 1 vol. in-8°. Antérieurement aux ouvrages rappelés dans cette note et les précédentes, M. Géruzez avait rédigé, sur le programme philosophique du baccalauréat ès lettres, un *Nouveau cours de philosophie*, Paris, librairie de J. Delalain, 1833, 1 vol. in-8°.

avec faveur, dans une illustre chaire. Il rappellera aux uns ce qu'ils ont entendu, il suppléera pour les autres à ce qu'il ne leur sera pas donné d'entendre ; il perpétuera auprès de tous l'influence d'un très-profitable enseignement.

PATIN.

La Chanson de Roland, poëme de Théroulde; texte critique, accompagné d'une traduction, d'une introduction et de notes, par F. Génin. Paris, Imprimerie nationale, 1850, 1 vol. in-8° de 560 et CLXXV pages.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Il ne nous reste plus, pour l'acquit de nos promesses, qu'à mettre les lecteurs en état d'apprécier par eux-mêmes les services que M. Génin a rendus au texte de *Roland*. Mais, avant d'entamer cette démonstration, qui nous forcera d'insister sur quelques imperfections du travail de son devancier, nous prions instamment les personnes qui voudront bien nous lire de ne conclure du parallèle qui va suivre rien de défavorable au mérite de M. Michel. Venu le premier, il a frayé hardiment la route et l'a rendue praticable. Peut-on, sans ingratitude, l'accuser d'y avoir laissé çà et là quelques pierres et quelques ronces? Vraiment, non. Un petit nombre d'inadvertances échappées à la fatigue d'une tâche aussi laborieuse ne sauraient porter la moindre atteinte à la réputation que cet homme de lettres s'est si honorablement acquise d'intelligent et infatigable éditeur. Quoi qu'il arrive, le nom de M. Francisque Michel restera lié à *la Chanson de Roland*, ainsi qu'à une foule d'autres productions du moyen âge, qu'il a tirées de l'oubli et sauvées peut-être de la destruction. Cela dit, en toute justice et sincérité, je me sens plus à l'aise pour exposer, sans faiblesse ni réticence, les motifs de la supériorité qui me paraît appartenir incontestablement au travail de son successeur.

Le poëme de *Roland* est la seule de nos anciennes compositions épiques récemment mises en lumière qui ait obtenu l'honneur d'une réimpression. Cette faveur s'explique par la beauté de l'œuvre et aussi

[1] Voyez les deux premiers articles dans les cahiers de septembre 1852, page 541, et de décembre, page 767.

par l'état de détérioration où elle nous est parvenue. Cependant, chose singulière! quelques personnes ont nié que le nouvel éditeur ait eu le droit de reproduire et d'améliorer cet ancien texte. On a véritablement quelque peine à concevoir une aussi étrange prétention. Et où donc en seraient aujourd'hui les lettres classiques, si, au XVIe siècle, les premiers éditeurs des grands écrivains de l'antiquité se fussent arrogé un droit imprescriptible sur tous ces morts illustres, et qu'Homère, Platon, Aristote, Cicéron, Virgile, fussent devenus la propriété exclusive des premiers occupants? Une telle énormité n'a pas besoin qu'on la réfute.

Après le droit, on a contesté l'utilité et jusqu'à la possibilité d'une nouvelle édition de *la Chanson de Roland*. On a soutenu qu'il n'existe aujourd'hui aucun moyen de faire ni mieux, ni même autrement que le premier éditeur. Et pour quelle raison, je vous prie? — Parce que, dit-on, le texte donné en 1837 est la reproduction exacte, la copie fidèle et littérale d'un manuscrit unique, faite par un homme d'une aptitude reconnue. Si donc le texte d'Oxford est mutilé, interpolé, corrompu (et il est effectivement tout cela), c'est un fort grand malheur, sans doute; mais c'est un malheur irréparable. — On n'oublie qu'une chose, c'est que M. Michel lui-même n'en a pas jugé ainsi. Il a eu la prétention très-louable, et, qui mieux est, l'habileté d'amender plusieurs leçons vicieuses du manuscrit d'Oxford. Pourquoi donc serait-il impossible à d'autres de continuer cette œuvre de réparation, qui, j'en ai grand'peur, usera les efforts de plus d'une génération d'érudits? Franchement, de telles objections ne sont pas soutenables. Ce qu'il importe de discuter, ce n'est pas le droit qu'a eu M. Génin d'entreprendre un tel travail, mais l'usage qu'il a su faire d'un droit qui appartient à tous. Le nouvel éditeur a-t-il amélioré, oui ou non, le texte de *la Chanson de Roland*? C'est là l'unique et vraie question qu'il y ait lieu de se poser.

Et d'abord voyons quel degré de certitude offrent les instruments de restitution employés par M. Génin. Cette vérification préalable est pour nous un devoir impérieux; car on a vivement contesté la légitimité des procédés de critique dont le nouvel éditeur a fait usage. Ces procédés sont en petit nombre et me paraissent tous irréprochables. Ce sont : 1° une nouvelle collation rapportée à M. Génin de la bibliothèque Bodléienne; 2° un choix de variantes emprunté à des manuscrits plus récents, notamment à ceux de Paris, de Versailles et de Lyon; 3° l'étude attentive du texte, qui lui a permis de supprimer des gloses trop souvent introduites dans le poëme, de redresser des interversions de mots

et des transpositions de vers, de rétablir tantôt l'assonance, tantôt la mesure, et de réparer ou de signaler les nombreuses solutions de continuité qui rendent la lecture de la première édition si souvent obscure et pénible. Qu'objecte-t-on à l'emploi de ces moyens curatifs? D'abord on a accusé M. Génin de s'être servi d'une collation due à une main étrangère. Sans doute, employer une collation qu'on a faite soi-même est préférable et offre plus de garanties d'exactitude; mais, est-ce là pour un éditeur une obligation indispensable? Combien ne possédons-nous pas d'excellentes éditions des écrivains classiques exécutées avec de pareils secours? Les exemples qu'on en pourrait citer sont si nombreux, qu'il me faut renoncer à les produire. On a encore vivement blâmé M. Génin d'avoir puisé quelques leçons dans des textes remaniés et rajeunis par des écrivains des XIII[e] et XIV[e] siècles. N'est-ce pas, a-t-on dit, confondre les époques, mêler les styles, et violer la première loi de toute saine critique? Ce reproche, sans contredit, serait fondé, si M. Génin avait inséré dans le texte ancien des passages de quelque étendue, ou même seulement quelques groupes de vers extraits des manuscrits de Lyon, de Versailles ou de Paris, dont la langue très-adoucie s'éloigne, en effet, beaucoup de la sauvage rudesse empreinte dans la version primitive; mais l'habile éditeur n'est point tombé dans cette faute. Qu'a-t-il fait? Il a remarqué qu'en général les auteurs des rédactions des XIII[e] et XIV[e] siècles, tout en amplifiant les épisodes les plus attrayants, en polissant et quelquefois en énervant l'ancienne langue, ont néanmoins, presque toujours suivi, avec une remarquable exactitude, la marche de leur modèle. Or, quand un nom de lieu ou de personne, quand un titre honorifique, un détail singulier est absent ou altéré dans le manuscrit d'Oxford, n'y a-t-il pas quelque chance de retrouver ce nom, ce titre, ce détail, souvent même avec une entière certitude, dans les rédactions rajeunies, augmentées, enjolivées, mais demeurées presque toujours, pour le fond, identiques à la version originale? Le succès dépend ici entièrement du plus ou moins de tact et de mesure qui préside à l'exécution. Dans un moment, on sera à même de juger du degré de discernement et de finesse dont le nouvel éditeur du *Roland* a fait preuve dans cette partie fort délicate de son travail. Les citations peuvent seules, en pareille matière, avoir une autorité décisive. Malheureusement, en raison même de la nature des choses, nous ne pouvons chercher les nôtres que parmi les passages les plus maltraités et les plus corrompus du poëme. Nous nous trouvons dans la fâcheuse nécessité de présenter à nos lecteurs des spécimens de tous les genres de fautes qui déparent le manuscrit d'Oxford. En voici la liste peu at-

trayante : *faux sens, non-sens, vers faux, transpositions, interversions, lacunes, interpolations.* C'est au plus profond de ces infirmités et de ces misères philologiques, c'est dans la vase des plus mauvaises leçons qu'il nous faut plonger résolument pour en retirer les lectures sagaces, les bonnes corrections, les restitutions lumineuses, toutes les perles, en un mot, d'une critique intrépide et inventive. Nous allons donc, sans plus tarder, parcourir successivement les diverses catégories de fautes que nous venons d'énumérer, descendre, comme Dante, tous les degrés de cet autre *Enfer,* et visiter un à un chacun des *cercles* de cette spirale, réceptacle de tous les péchés littéraires, soutenu, comme le compagnon de Béatrix, par l'espoir de trouver après l'obscurité la lumière, et, après la vue des maux, le spectacle de la guérison.

MAUVAIS SENS. — NON-SENS.

La première édition de *la Chanson de Roland* contient beaucoup de passages où le sens fait absolument défaut. Le blâme n'en est pas à M. Michel, qui n'a fait, la plupart du temps, que reproduire avec trop d'exactitude les imperfections de la copie d'Oxford. Le seul reproche réel qu'on soit en droit de lui adresser, c'est de n'avoir pas averti le lecteur toutes les fois que sa transcription cessait d'être intelligible. Quant à moi, je ne puis m'empêcher de lui garder quelque rancune pour les peines que m'a souvent causées son silence. La première fois que j'essayai de lire *la Chanson de Roland,* quels efforts n'ai-je pas faits sur des passages désespérés, dont j'attribuais l'impénétrable obscurité à ma seule impéritie, et que je croyais, dans mon innocence, parfaitement clairs pour de plus habiles. Voici, entre autres, un de ces vers sur lequel j'aurais pâli un peu moins longtemps, si un franc aveu de l'éditeur m'eût prévenu qu'il ne le comprenait pas mieux que moi. Vers la fin du poëme, Charlemagne annonce aux évêques réunis à sa cour d'Aix-la-Chapelle, que la veuve du roi Marsille, sa prisonnière, désire recevoir le baptême :

Cil li respundent : or seit fait par marrenes.
(St. CCXCII, v. 8.)

Ceux-ci lui répondent : ainsi soit fait! Ayez-lui des marraines[1].

Puis vient ce tronçon de vers inintelligible :

Asez cruiz e linées dames,

[1] Plusieurs conciles et synodes du moyen âge ont prescrit que les garçons eussent deux parrains et une marraine, et les filles deux marraines et un parrain. Ces nombres ont, d'ailleurs, plusieurs fois varié. Voyez la note de M. Génin, page 460.

auquel M. Génin a rendu le sens et la mesure, en lisant :

Asez avez ben enlinees dames.
(Ch. V, v. 720.)

Vous avez assez de dames de bon lignage.

Continuons. Au début du poëme, Blancandrin, un des favoris du roi Marsille, conseille à son maître d'éblouir Charlemagne par une feinte soumission, afin d'obtenir sa sortie d'Espagne :

S'en volt ostages e vos l'en enveiez
U dis u vint, pur lui afiancer,
E nueius u les filz de noz muillers.....
(St. III, v. 17-19.)

S'il veut des ôtages, vous lui en envoyez
Ou dix ou vingt, pour lui donner confiance...
Et neveux et les fils de nos femmes.....

Le dernier vers, comme on voit, ne se lie pas aux précédents. M. Génin, au lieu de *e nueius*[1] *u les filz, etc.*, lit *enveiuns l'i les filz*, d'après la nouvelle collation du manuscrit d'Oxford, ce qui fait un sens très-plausible :

..... Pur li afiancer,
Enveuns l'i les filz de nos muillers;
Par num d'ocire i enveierrai[2] le men.
(Ch. I, v. 41-43.)

Envoyons-y les fils de nos femmes;
Au péril de sa vie, j'y enverrai le mien.

De son côté, Charlemagne assemble son conseil pour choisir un ambassadeur qui porte sa réponse à Marsille, et lui fasse connaître les conditions auxquelles il consent à lui donner la paix. Roland s'offre à remplir ce périlleux message. Olivier s'y oppose :

Vostre curages est mult pesmes e fiers;
Jo me crendreie que vos vos *m'eslisez*.
(St. XVIII, v. 5 et 6.)

ce qui ne donne que ce très-mauvais sens :

Votre courage est bien rude et bien fier :
Je craindrais que vous ne fissiez choix de moi.

[1] M. Michel explique *nueius* par *neveux* dans son *Glossaire*. — [2] Ce redoublement de l'*r* est singulier de la part de M. Génin, qui n'est pas, comme on sait, partisan des doubles consonnes. L'édition de 1837 donne *envererai*. M. Guessard, qui a collationné en dernier lieu le manuscrit d'Oxford, a lu *enveierai*, ce qui me paraît la meilleure leçon. Voyez *Lettre sur les variantes de la Chanson de Roland*, page 11.

M. Génin a corrigé ainsi :

Jo me crendreie que vos vos *mesliriez*.
(Ch. I, v. 257.)

Je craindrais de vous voir vous mêler de cette affaire.

Ganelon, beau-père de Roland, ou, comme on disait dans la langue d'alors, son *parâstre*[1], finit par être chargé de porter la réponse de Charlemagne au roi Marsille. Dans la stance XXXVII, qui nous le montre à l'audience de ce prince, le neuvième vers

E Guenes *l'ad* pris par la main destre *ad* deiz,

blesse à la fois la mesure et la vérité du récit. Ce ne saurait être, en effet, Guine ou Ganelon qui prend Blancandrin par la main droite pour l'introduire auprès du roi; c'est le contraire qui est vrai. M. Génin a donc écrit avec raison :

E *Guene ad* pris par la main destre al deiz,
(Ch. I, v. 508.)

faisant remarquer que le sens exige *Guene* à l'accusatif et par conséquent sans *s;* mais il semble bizarre que M. Génin corrige ici M. Michel, en s'autorisant de la règle des déclinaisons françaises qu'il traite ailleurs de *chimère* et d'*illusion*, et qu'il affirme notamment avoir cessé d'exister avant la composition du *Roland*[2].

Au second chant, nous voyons Roland et Olivier assaillis par l'armée des infidèles. Olivier gémit de la trahison dont il prévoit que l'arrière-garde sera victime. Roland, au contraire, se montre, dit le poëte, plus fier qu'un lion ou qu'un léopard : « Monsieur mon compagnon, mon « ami, dit-il, ne parlez pas comme vous faites. »

Li emperere ki Franceis nos laissat,
Itels .xx. milie en mist a une part;
Sun escientre [n'] en i out un cuard.
(Ch. II, v. 454-456.)

L'empereur qui nous a confié ses Français,
A choisi lui-même ces vingt mille hommes.
Il était sûr qu'il n'y en avait pas un de lâche.

Le manuscrit d'Oxford et M. Michel font dire à Roland précisément l'opposé :

Sun escientre en i out un cuard.
(St. LXXXVI, v. 7.)

[1] Cette expression est encore employée par Rabelais. Voy. *Pantagruel,* liv. III, cap. XLIV. — [2] Voyez, à ce sujet, la profession de foi de M. Génin, page 464.

Le combat s'engage; l'arrière-garde soutient vaillamment le choc. Roland se multiplie; il frappe le païen Chernuble de sa bonne épée Durandal :

L'elme li freint u li carbuncle luisent,
Tranchet le *cors* et la cheveléure
(St. CII, v. 7 et 8.)

Il brise son heaume, à l'endroit où luit mainte escarboucle,
Puis il lui tranche *le corps* et la chevelure.

Leçon ridicule et manifestement fautive. M. Génin corrige :

Trenchet le quir e la cheveléure.
(Ch. II, v. 667.)

Il lui tranche la peau du crâne et les cheveux.

Accablé par le nombre et près d'expirer, Roland adresse de touchants adieux à sa chère épée Durandal, qu'il veut soustraire aux ennemis de la France :

Quant jo n'ai prod de vos, n'en ai mescure.
(Ch. III, v. 867.)

Quand vous ne pouvez plus me servir, je ne cesse pas de m'intéresser à vous.

M. Francisque Michel avait écrit :

Quant jo *mei* prod de vos n'en ai mes cure.
(St. CLXVIII, v. 9.)

N'en ai mes cure (je n'ai plus souci de vous); c'est le contre-pied des sentiments du héros[1].

Dans la stance CXXIX, dont l'assonance est en *i*, on se trouve arrêté par ce vers étrange :

Vostre *parecce*, Rollant, mar la *uemes*.

La *parecce* de Roland présente un sens peu acceptable, et *uemes* n'appartient à aucune langue. M. Génin a substitué *proecce* à *parecce*, d'après le manuscrit de Lyon, et changé *uemes* en *veismes*, ce qui donne un sens au mot et une assonance au vers :

Vostre proecce, Rollant, mar la veismes.
(Ch. III, v. 294.)

[1] M. Guessard donne une troisième leçon de ce vers (*Lettre sur les variantes de la Chanson de Roland*, p. 13) :

Quant jo mei *perd* de vos n'en ai *mais* cure.

Il reste à concilier ce sens avec le soin que prend Roland d'empêcher son épée de tomber entre les mains des infidèles.

Vers la fin du poëme, l'émir Baligant, averti du retour précipité de Charlemagne, dit à son fils : « L'empereur revient certainement; ainsi « me l'a annoncé mon messager syrien : »

Li empereres repairet veirement;
Si l'anunciet mes mes li Sulians
.X. escheles en vunt mult granz.
(St. CCXXX, v. 3-5.)

Cette dernière ligne de sept syllabes est tout à fait inintelligible. Le manuscrit de Versailles a permis à M. Génin de lui rendre à la fois la mesure et la clarté :

.X. granz escheles a faites de sa gent.
(Ch. IV, v. 797.)

Il a partagé son armée en dix grands corps.

Le portrait que le poëte trace de Thierry, jeune et vaillant champion de Charlemagne dans le duel judiciaire qui doit décider du sort de Ganelon, contient les vers suivants :

Heingre out le cors e graisle e eschewid,
Neirs les chevels e alques bruns.
(St. CCLXXIX, v. 6 et 7.)

Il avait le corps maigre, grêle et évidé,
Les cheveux noirs . . . . . et bruns aussi.

La seconde ligne, que M. Michel transcrit, comme toujours, sans observations, ne présente ni mesure, ni sens, ni assonance. M. Génin lui a rendu (par conjecture, il est vrai, mais avec beaucoup de vraisemblance) les trois choses qui lui manquaient :

Neirs les chevels, *les oils* alques brunis.
(Ch. V, v. 559.)

Les cheveux noirs et les yeux bruns aussi.

Mais nous nous sommes suffisamment arrêté dans le cercle des *non-sens*, passons à une autre catégorie de fautes, où la responsabilité du premier éditeur est plus engagée que dans celle que nous quittons.

GLOSES INSÉRÉES DANS LE TEXTE. — VERS TROP LONGS.

L'usage des pronoms affixes, formés par la suppression de la voyelle finale ou intérieure, sorte de licence systématiquement admise dans la versification des troubadours et des trouvères, comme l'a reconnu

M. Raynouard[1], rend assez difficile de reconnaître, à la première vue, les vers décasyllabes de nos anciennes chansons de geste; mais la difficulté devient tout à fait insurmontable, lorsque ces poëmes sont remplis, comme *la Chanson de Roland*, de vers réellement faux. Peu de ces mauvais vers, cependant, sont imputables au poëte. Ils appartiennent à l'ancien calligraphe, ou sont le fait de surcharges postérieures; voici, par exemple, une de ces lignes informes :

Pur ses pecchez Deu recleimet en puroffrid lo guant.
(St. CLXXI, v. 11.)

Grâce à la nouvelle collation, M. Génin a reconnu que les mots *Deu recleimet* sont d'une autre plume. M. Francisque Michel, en copiste exact, avait eu toute raison de noter et de relever cette glose, mais il a eu grand tort de lui donner place dans le texte. M. Génin a supprimé ces deux mots :

Pur ses pecchez en puroffrid lo guant.
(Ch. III, v. 927.)

Nous lisons dans la stance CXXVI, vers 8 :

Oliver frère, cum*ment* le purrum-nus faire?

ment, dans le manuscrit, est ajouté après coup; M. Génin n'a eu besoin, pour rétablir la mesure, que d'élaguer cette addition superflue[2]. De même, dans la stance CCXXVII, vers 9,

Par la *spee* Carlun, dunt il oït parler,

A cause de l'épée de Charlemagne, dont il a ouï parler,

spée est d'une autre main; M. Génin a corrigé *par* en *pur* et écrit simplement *la Carlun*[3], ellipse que l'on rencontre fréquemment dans les rédactions de Versailles, de Paris et de Lyon.

Charlemagne, au moment d'atteindre l'armée des infidèles et de venger la perte des siens, appréhende que les Sarrasins ne lui échappent à la faveur de la nuit. Il supplie Dieu de renouveler le miracle de Josué, et d'arrêter le cours du soleil. Un ange du Seigneur vient lui annoncer qu'il peut marcher en avant avec confiance : le jour ne lui fera pas défaut.

Carles, chevalche, car tei ne faudrad clartet!
(St. CLXXV, v. 12.)

[1] M. Raynouard donne le nom d'*affixes* à la consonne ou aux deux consonnes qui, en dépouillant les pronoms me, te, se, nos, vos, de leurs voyelles, restent dans la prononciation attachés et *fixés* au mot qui les précède, quand il se termine par une voyelle. Voyez la *Grammaire romane* (*Choix des poésies des Troubadours*, t. I, p. 187), et le *Journal des Savants*, cahier de février 1836, p. 86. — [2] *La Chanson de Roland*, ch. III, v. 261. — [3] *Ibid.* ch. IV, v. 760.

Au lieu de *ne faudrad*, le manuscrit d'Oxford ne porte que *ne fa*. On a ajouté plus tard *udrad*, qu'a recueilli M. Michel, sans s'arrêter devant l'inconvénient de donner au vers un pied de trop. M. Génin a corrigé ainsi :

> Charles, chevalche, car tei ne falt clartet!
> (Ch. IV, v. 58.)

J'aurais préféré :

> Charles, chevalche, tei ne faldrad clartet!

ce qui, en rétablissant la mesure, eût conservé l'idée de promesse et la forme du futur indiquées par la surcharge.

Vers la fin du poëme, Charlemagne donne l'ordre de baptiser, de gré ou de force, tous les Sarrasins prisonniers :

> S'or i ad cel qui Carle cuntredie,
> Il le fait pendre, o ardeir, ou ocire.
> (Ch. V, v. 406, 407.)

> S'il en est un qui contredise à la volonté de Charles,
> Il le fait pendre, ou brûler, ou périr par l'épée.

Cette leçon est bonne : c'était la version primitive du manuscrit d'Oxford. Une main plus récente a ajouté une *r* à *cuntredie* et en a fait *cuntredire*, puis a ajouté en marge le mot *voillet*. De là, le vers démesuré de M. Michel :

> S'or i ad cel qui Carle voillet cuntredire.
> (St. CCLXVIII, v. 12.)

Ces superfétations produisent, dans l'édition de 1837, des vers d'une dimension gigantesque, et dont plusieurs n'ont pas moins de quatorze et quinze pieds. Ainsi, dans la stance CLXVII, Roland, près d'expirer, renverse d'un coup de son olifant un Sarrasin qui, le croyant mort, avait porté la main sur lui :

> Apres li dit : Culvert *paien*, cum fus *unkes* si os
> Que me saisis?.....

> Comment, vil paien, as-tu été assez osé
> Pour me toucher?

En écartant les deux mots parasites *paien* et *unkes*, M. Génin a rétabli la mesure du vers[1],

[1] *La Chanson de Roland*, ch. III, v. 854.

Les trois lignes qui suivent sont peu intelligibles, et la dernière a quinze syllabes :

Paien s'adubent des osbercs sarazineis,
Tuit li plusur en sunt saraguzeis,
Dublez en treis lacent lor elmes mult bons sarraguzeis.
(St. LXXVII, v. 1-3.)

M. Génin a raccourci ce vers monstrueux et a éclairci tout le passage, comme il suit :

Paien s'adubent d'osbercs sarazineis,
Tuit li plusur en sunt dublez en treis;
Lacent lor elmes mult bons sarraguzeis.
(Ch. II, v. 334-336.)

Les paiens revêtent leurs hauberts,
Qui, la plupart, sont à triple maille,
Et lacent leurs bons heaumes de Saragosse.

Le roi Marsille demande au traître Ganelon par quel moyen il pourra se défaire de Roland :

Bel sire Guenes, con faitement purrai Rollant ocire?
(St. XLIII, v. 1.)

M. Génin, ne trouvant rien à retrancher dans cette longue ligne, s'est décidé à en faire deux vers, en empruntant quelques mots au manuscrit de Versailles :

Bel sire Guenes, se Deus vus benéie,
Con faitement purrai Rollant ocire?
(Ch. I, v. 579-580.)

FAUSSES ASSONANCES.

Il arrive assez fréquemment que les gloses, insérées dans le texte de M. Michel, détruisent non-seulement la mesure, mais les assonances. Dans la stance CXCVII, dont l'assonance est en *a*, l'émir Baligant confie à Gémalfin la garde de son armée :

Jo te cumant de tute mes oz l'aün*ade*.

Au lieu d'un vers octosyllabe, nous avons une ligne de onze pieds. Tout le mal est dans la surcharge finale. En la supprimant, M. Génin a rétabli, à la fois, le mètre et l'assonance :

Jo te cumant de tutes mes oz l'aün.
(Ch. IV, v. 420.)

On lit dans la stance CCXV, dont l'assonance est en *an* :

Ensembl'od vos .xv. milies de *Franceis*.

Franceis, au lieu de *Francs*, est d'une autre main[1]. De même, dans la stance CLXXI : Roland, avant de rendre le dernier soupir,

Sur l'erbe verte si est culchet adenz ;
Desuz lui met s'epee e l'olifan *en sumet*.

En sumet est ajouté. Ces deux corrections se font d'elles-mêmes[2].

Quelquefois, M. Génin retrouve les assonances par d'autres moyens, tout aussi simples et non moins sûrs. Il lui suffit, par exemple, de ramener à sa place un mot transposé. Ainsi, dans la stance CCII, dont l'assonance est en *u*, au lieu de

Desuz dous arbres parvenuz est li reis,

il n'a eu qu'à replacer les mots dans leur ordre :

Desuz dous arbres est li reis parvenus.
(Ch. IV, v. 479.)

Dans la stance précédente (CCI, v. 1), dont l'assonance est en *e*, M. Michel avait écrit, d'après le manuscrit d'Oxford,

En Roncesvals en est Carles venuz.

M. Génin a restitué l'assonance, en empruntant un mot au manuscrit de Versailles :

En Roncesvals est Carles repairez,
(Ch. IV, v. 460.)

correction assez plausible, et qui a, de plus, l'avantage d'éliminer le mot *en*, qui était inutile.

Dans la stance XCVIII, dont l'assonance est en *e*, on lit, vers 5 :

De sun osberc li rumpit la ventaille.

M. Génin écrit, d'après les manuscrits de Versailles et de Lyon :

L'osberc lui fausse de dessus la gonelle.
(Ch. II, v. 633.)

Il aurait pu, ce me semble, conserver le verbe *rumpre*, du manuscrit d'Oxford, et dire :

L'osberc li rumpt de dessus la gonelle.

[1] *La Chanson de Roland*, ch. IV, v. 624. — [2] *Ibid.* ch. III, v. 921.

Dans la stance CLXVIII, dont l'assonance est en *u-e*, on lit, vers 4 :

De devant li od une perre byse.

M. Génin a corrigé l'inadvertance du copiste d'Oxford, en écrivant, avec les deux manuscrits de Versailles et de Paris :

De devaut lui ot une perre brune.
(Ch. III, v. 862.)

VERS TROP COURTS.

M. Génin n'a pas seulement raccourci un assez grand nombre de vers. Le texte de 1837 en renferme d'autres qu'il a dû pourvoir de rallonges. J'en citerai quelques exemples.

Le poëte nous montre Olivier faisant, quoique déjà mortellement blessé, un grand carnage des infidèles, et il ajoute :

Ki lui véist Sarrazins desmembrer,
Un mort sur altre geter,
De bon vassal li poüst remembrer.
(St. CXLV, v. 6 et 8.)

Qui l'aurait vu tailler en pièces les Sarrasins,
Jeter morts sur morts,
Aurait acquis la souvenance[1] d'un bon guerrier.

M. Génin a complété ainsi le second vers, par un emprunt fait au manuscrit de Versailles :

Un mort sur altre *a la tere* geter.
(Ch. III, v. 534.)

Le texte de Lyon lui présentait une autre variante, au moins aussi bonne, sinon préférable :

Un mort sur altre trabucher et verser.

Dans la stance CCLX, vers 15, où Charlemagne et l'émir Baligant se mesurent en combat singulier, les sangles de leurs chevaux se rompent, les selles tournent, et les deux combattants roulent l'un sur l'autre :

Rumpent cez cengles et cez seles verserent,
Chéent li rei, se trabecherent.

M. Génin a rétabli ce vers tronqué, au moyen des mêmes mots que tout à l'heure (*a tere*), mais non pas empruntés cette fois à la copie de

[1] Comme nous dirions *l'idéal* d'un brave guerrier.

Versailles. Ils se trouvent dans le manuscrit d'Oxford, un peu effacés mais lisibles [1]. Passons à des erreurs d'un autre ordre.

VERS OMIS OU TRANSPOSÉS.

Le texte de la Bodléïenne ne pèche pas seulement par des omissions et par des transpositions de lettres ou de mots. Il n'est pas rare qu'un ou plusieurs vers soient oubliés par le copiste. Nous trouvons même quelques exemples de vers transportés, on ne sait par quel accident, loin de leur place, comme il arrive quelquefois de nos jours, lorsque, dans nos imprimeries, une ligne tombée et mal replacée jette le trouble dans deux endroits. M. Francisque Michel n'a signalé aucun de ces désordres. Ainsi, dans la stance CCXXVII, un vers important, oublié par le copiste, prive de sens tout le passage. M. Génin a retrouvé ce vers dans le manuscrit de Versailles. Il s'agit du cri de guerre de l'émir Baligant :

Pur la Carlon dunt il oït parler,
La süe fist PRECIOSE *apeler;*
Iço ert s'enseigne en bataille campel;
Ses chevalers en ad fait escrier.
(Ch. IV, v. 750-753.)

Par émulation de la *Joyeuse* de Charles, dont il a ouï parler,
Il appela son épée *Précieuse.*
C'était son cri de bataille;
Il le fait pousser par ses chevaliers.

Dans la stance CXXV, M. Francisque Michel a transcrit les trois vers qui suivent, sans indiquer qu'il existe une lacune après le second :

Ki puis véist Rollant et Oliver
De lur espees e ferir et capler.
Li arcevesque i fiert de sun espiet.

C'est-à-dire :

Qui eût vu alors Roland et Olivier
Frapper d'estoc et de taille.....
L'archevêque frappe aussi de son épieu.

M. Génin a cru pouvoir clore la phrase inachevée après le second vers par la formule que nous avons vue déjà,

De bon vassal li poüst remembrer [2].
Il aurait conservé long-temps le souvenir d'un bon guerrier.

[1] *La Chanson de Roland,* ch. V, v. 311. — [2] Voyez *la Chanson de Roland,* ch. III, v. 244; cf. *ibid.* v. 535.

Le vers qui manque dans le manuscrit d'Oxford devait, sans aucun doute, ressembler beaucoup à celui qu'on vient de lire; mais était-ce bien celui-là même? On peut en douter. Il n'est guère probable qu'à une si courte distance l'auteur eût répété le même tour et les mêmes paroles, sur la même assonance[1].

Pendant que l'armée française repasse les défilés, les sons lointains du cor de Roland frappent de tristesse l'âme de l'empereur. Le traître Ganelon cherche à le distraire par des plaisanteries : « Ne craignez rien, « dit-il, votre neveu, suivant sa coutume, s'amuse, à l'heure qu'il est, « à rire et à gaber devant ses pairs : »

Devant ses pers vait il ore gabant.

Et il ajoute :

Suz cel n'ad gent ki osast requerre,
(St. ccxxii, v. 21-22.)

vers trop court, sans assonance, et dont le sens est peu satisfaisant. La nouvelle collation du manuscrit d'Oxford a permis à M. Génin de le rétablir comme il suit :

Suz cel n'ad gent ki [l']osast querre *en champ*.
(Ch. III, v. 345.)

Il n'y a personne qui l'osât appeler en champ clos.

La première syllabe de *requerre* est ajoutée dans le manuscrit, et les deux derniers mots y sont nets et lisibles.

Cependant l'olifant résonne une seconde fois dans la direction de Roncevaux : « Ce cor a longue haleine, » s'écrie Charlemagne. — « Oui, » reprend le vieux duc de Naimes (le Nestor des épopées carlovingiennes), « un brave fait cet effort; il y a bataille! Sur ma conscience, « celui-là a trahi Roland, qui voulait tout à l'heure vous donner le « change : »

Baron i fait la peine!
Bataille i ad! par le men escientre,
Cil l'at traï ki vos en voevet feindre[2].
(Ch. III, v. 353-355.)

[1] Il faut aussi remarquer que ce vers s'applique ici à deux chevaliers, tandis qu'il ne s'applique qu'à un seul dans l'autre passage. — [2] Voyez stance ccxxiii. M. Guessard loue M. Génin d'avoir rétabli ce vers très-essentiel; mais il lui reproche (ouvrage cité, p. 13) d'avoir commis, en le transcrivant, deux fautes de lecture. Il y a dans le manuscrit d'Oxford :

Cil l'at *traït* ki vos en *r*oevet feindre.

Roevet vaut-il mieux que *voevet?* Ni l'un ni l'autre ne me semblent satisfaisants.

M. Michel a sauté ce dernier vers, très-nécessaire cependant à l'action du poëme; car c'est un trait de lumière jeté dans l'âme de Charlemagne, qui sur-le-champ fait arrêter Ganelon, et, par mépris, le remet aux mains de Besgon, le chef de sa cuisine. Celui-ci le livre à cent méchants valets qui sont sous ses ordres :

Icil li peilent la barbe e les gernuns;
Cascun le fiert .iiii. colps de sun puign.
(Ch. III, v. 386, 387.)

Ils lui épilent la barbe et les moustaches :
Chacun le frappe de quatre coups de poing.

Entre ces deux vers, M. Francisque Michel a rencontré dans le manuscrit d'Oxford, et a transcrit, sans témoigner la moindre surprise, cet autre vers, évidemment *déplacé*, et qui jette en cet endroit la plus étrange confusion :

Merz est Turpin le guerreier Charlun.
(St. CXXXV, v. 18.)

M. Génin a reporté beaucoup plus haut ce vers visiblement égaré, et lui a donné place dans la prière que Roland adresse à Dieu pour l'âme de l'archevêque[1]. Ce sont deux bonnes corrections à la fois.

Dans le récit du carnage que Charlemagne fait des Sarrasins on lit :

Deus tantes hanstes i ad par mi brisees,
Ecuz fruisez e bronies desmaillees!
La véisez la tere si junchee;
L'erbe del camp ki *est* verte e delgee.
Li amiralz recleimet sa maisnee.
(St. CCXLVII, v. 4-8.)

Dieu! que de lances brisées!
Que d'écus faussés! que de cottes d'armes démaillées!
Là vous auriez vu la terre si jonchée de morts! . . . . .
L'herbe du champ qui est verte et tendre . . . . .
L'émir rappelle sa troupe.

Entre le quatrième et le cinquième vers, il y a une lacune évidente. M. Génin intercale en cet endroit un vers que lui fournit le manuscrit de Paris et complète ainsi la phrase :

L'erbe del camp ki *ert* verte e delgee,
Del sanc des cors est tute envermellée[2].
(Ch. V, v. 127-129.)

[1] Voy. *la Chanson de Roland*, ch. III, v. 804. — [2] Voy. *ibid.* M. Génin a changé de plus pour le sens *est* en *ert*, sans en avertir.

La stance CCLXXXVII est une des plus maltraitées. Dans le récit du combat judiciaire entre Thierry et Pinabel, on rencontre ces trois vers juxtaposés :

La destre joe en ad tute sanglente;
L'osberc del dos josque par sum le ventre.
Deus le guarit que mort ne l'acraventet.

Littéralement :

Thierry en a la joue droite toute sanglante.....
Le haubert sur le dos jusqu'au sommet du ventre.....
Dieu l'a préservé d'être étendu mort sur le coup.

On voit que le second vers n'offre aucun sens et ne se lie pas avec le reste. M. Génin suppose qu'il y a eu un vers perdu, ce qu'il indique par une ligne de points, et il croit que ce vers devait signifier à peu près : Pinabel *lui déchire ensuite* son haubert sur le dos jusqu'à la naissance du ventre [1]. Mais ce passage, même ainsi complété, offrirait-il un sens acceptable? Comment trouver, sur la partie du haubert qui couvre le dos, le sommet, ou, comme dit M. Génin, la naissance du ventre? Pour ma part, je ne crois pas qu'il y ait ici une lacune à remplir; je ne vois qu'une mauvaise leçon à corriger, et je proposerais de lire, au lieu de *l'osberc del dos*, « *l'osberc desclot*, » comme au chant II, vers 539 : c'est-à-dire « Il *desclot*, il déchire sa cotte de mailles jusqu'à la hauteur « du ventre. »

GRANDES LACUNES.

La Chanson de Roland offre plusieurs autres lacunes bien plus considérables que celles qui viennent de nous occuper, et dont il est absolument impossible de déterminer l'étendue. Nous en citerons deux exemples. Entre les stances XXXVI et XXXVII, qui se suivent, sans aucune remarque de l'éditeur, il existe une interruption manifeste. La première stance nous montre le roi Marsille pâle de colère, *escularez de l'ire,* après la lecture du bref de Charlemagne que Ganelon vient de lui remettre. Jurfalet, le fils du roi, demande à son père de lui livrer l'insolent messager :

.....Guenes ad dit folies.
Liverez le mei, jo en ferai la justise!
(Ch. I, v. 497.)

[1] *La Chanson de Roland,* ch. V, v. 659. Voy. la traduction placée au-dessous du texte.

A cette menace, Ganelon fait luire son épée, et s'adosse contre la tige d'un pin. On s'attend à trouver dans la strophe suivante le dénouement de cette collision si dramatique. Point du tout; les personnages et le lieu de la scène sont changés. Dans l'intervalle, Blancandrin a agi sur l'esprit de Guéne, et il apprend à Marsille que le Français est disposé à le servir, en haine de Roland. M. Génin a eu soin de séparer les deux stances par un espace blanc, pour indiquer une pose, et il a bien fait; mais on s'étonne qu'il refuse de reconnaître en cet endroit l'existence d'une lacune. Il s'efforce de prouver, par des arguments qui me paraissent un peu trop subtils, que cette subite interruption est un artifice du trouvère : « Le poëte, dit-il, s'interrompt ici brusquement et fait tomber la toile sur ce tableau, déployant, au XI[e] siècle, toute l'habileté du plus raffiné faiseur de mélodrames du XIX[e] [1]. » Je crois que c'est là une pure illusion. On pourrait, à la rigueur, concéder que le poëte eût trouvé bon de rejeter dans l'ombre les détails de la séduction de Guéne, d'autant plus qu'il nous fera assister bientôt à une scène du même genre, plus complète et plus décisive, entre Marsille lui-même et l'envoyé de Charlemagne; mais il me paraît impossible d'admettre que l'auteur ait laissé volontairement la querelle de Ganelon et du jeune prince indécise et non terminée. La poétique du mélodrame et celle des chansons de geste sont totalement dissemblables. Dans ces dernières, rien ne se fait par prétérition, tant s'en faut; le poëte ne sous-entend rien; il ne se préoccupe même que fort médiocrement, comme on sait, d'abréger les longueurs ou d'éviter les redites.

M. Génin a signalé dans le troisième chant une lacune qu'à mon tour je suis assez disposé à contester. Dans un passage où Ganelon rappelle méchamment à Charlemagne les actes nombreux d'orgueil et de violence commis par Roland, il rapporte qu'un jour, devant Constantinople, six kans, ou chefs sarrasins, vinrent dans sa tente trouver le bon seigneur. Ce qui se passa dans cette entrevue, nul ne le sait; un seul vers nous apprend qu'on lava à grande eau le sol taché de sang. Voici le texte :

Asez savez le grant orgoill Rollant:
Ço est [grant] merveille que Deus le soefret tant!
Ja prist il Noples, sanz le vostre comant;
Fors s'en eissirent li Sarrazins de denz:
Sis cuens i vinrent al bon vassal Rollant.
. . . .
Puis od les ewes lava les prez del sanc.
(Ch. III, v. 336-341.)

[1] Voy. *la Chanson de Roland*, ch. I, v. 499 et p. 361, note sur le même vers.

Ici M. Génin indique non pas une pose, mais une lacune. Il ne croit point à une prétérition, quoiqu'elle fût, ce me semble, pour le moins aussi vraisemblable que plus haut. Il pense qu'il y avait en cet endroit quelques vers dans lesquels le massacre des six émissaires contre le droit des gens était relaté. Cela est possible; mais, dans cette hypothèse même, je croirais, non à une lacune dans le manuscrit, mais à une omission volontaire du copiste. On aurait, avec intention, supprimé des détails injurieux au héros et portant atteinte à l'honneur du nom chrétien. Je penche d'autant plus pour une altération volontaire, que, dans tous les textes rajeunis du *Roland*, ce passage présente le même laconisme et est environné de la même obscurité mystérieuse[1].

Je m'arrête. Les citations que je viens de produire et qu'il me serait facile de multiplier, confirment surabondamment, si je ne me trompe, l'opinion que j'ai émise, en commençant, sur le mérite respectif des deux éditions du *Roland*, et laissent suffisamment entrevoir ce qui reste encore à faire à la critique, pour achever la restitution d'un texte aussi dévasté par le temps.

J'avais promis de m'occuper des interpolations et des répétitions qui ont été signalées dans *la Chanson de Roland*, et qui ont donné lieu à des opinions fort diverses; mais je craindrais d'abuser de la patience des lecteurs, en entamant si tard une discussion nouvelle et qui demanderait quelque étendue. D'ailleurs, les répétitions ou réduplications de strophes sur de nouvelles assonances, quoique très-fréquentes dans le *Roland*, ne sont pas particulières à ce poëme. On trouve ces espèces de variations d'un même thème presque aussi nombreuses dans toutes nos anciennes chansons de geste. L'occasion ne nous manquera donc pas pour ressaisir cette question. Peut-être, en nous occupant, sous peu, de quelques autres romans qui font partie du cycle de Roland (car ce paladin n'a pas inspiré seulement la *Chanson de Roncevaux*) pourrons-nous traiter ce sujet, avec tout le soin qu'il mérite, et l'envisager d'un point de vue plus général.

MAGNIN.

[1] Voy. *la Chanson de Roland*, ch. III, p. 149, note sur le vers 340, et p. 402, note sur le vers 356.

Corpus Apologetarum christianorum sæculi secundi. — *Sancti Justini, philosophi et martyris, Opera quæ feruntur omnia. Ad optimos libros manuscriptos partim nondum collatos recensuit, prolegomenis, adnotatione, versione instruxit, indices adjecit Joannes Carolus Theodorus Otto, philosophiæ et theologiæ doctor, theologiæ in academia Ienensi professor publicus extraordinarius, etc. Editio altera immutata; accedunt fragmenta, indices novi, additamenta. Ienæ, apud Frid. Mauke.* (Paris, chez A. Franck; Londres, chez D. Nutt, Williams et Norgate; Trieste, chez Favarger), 1847-1850; 5 vol. in-8°, de 215, 511, 297, 207 et 404 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Pour compléter l'analyse de l'édition donnée par M. Otto, il nous reste à faire connaître le contenu des trois volumes qui terminent son travail, et qui renferment les ouvrages de saint Justin, dont l'authenticité a été révoquée en doute. L'éditeur, nous l'avons déjà dit, divise ces ouvrages en deux classes. Les uns, qu'il appelle *Opera addubitata*, ont été regardés par des savants distingués comme pouvant être réellement du saint martyr; M. Otto les a réunis dans son troisième volume. Il place dans les quatrième et cinquième les *Opera subditicia*, c'est-à-dire les écrits que la plupart des critiques ne mettent pas même entre les ouvrages douteux, mais entre ceux qui sont absolument apocryphes. Sans nous engager dans aucune de ces questions difficiles et controversées, nous nous bornerons à indiquer les titres de chacun de ces écrits, à en extraire quelques particularités remarquables en divers genres, et à rappeler que le texte grec est imprimé, dans ces trois volumes, avec autant de soin que l'éditeur a employé d'érudition et de sagacité à nous l'offrir pur et correct.

Selon M. Otto, les ouvrages sur l'authenticité desquels les opinions des savants ont été partagées sont au nombre de quatre. Le premier, de peu d'étendue, porte le titre de *Discours adressé aux païens* (Λόγος πρὸς ἕλληνας[2], p. 2-15); dans le second, l'*Exhortation* (Λόγος παραινετι-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre, p. 619-630. — [2] M. Otto rappelle (vol. I, p. 15, note 10) que, dans les écrivains ecclésiastiques grecs le mot Ἕλληνες ne veut presque jamais dire les Hellènes; il désignait ceux qui, après la publication de l'Évangile, restèrent attachés à l'ancien culte, et devint bientôt un terme injurieux. Socrate le Scholastique, *Hist. eccles.* p. 286, D de l'éd. de Valois, rap-

κὸς, p. 16-123), l'auteur, quel qu'il soit, insistant sur l'incohérence, les variations perpétuelles et les traditions contradictoires du polythéisme hellénique, convient néanmoins que les écrits des poëtes et philosophes grecs renferment des vérités importantes et divines qui frappent l'imagination et élèvent la pensée; mais il cherche à démontrer que ces mêmes écrivains ont emprunté, directement ou par des intermédiaires, aux livres sacrés de l'ancienne loi tout ce qu'ils disent de vrai de la nature d'un Dieu unique et de ses attributs de bonté, d'immensité et de grandeur. Remarquable par un style coulant et pur, ce traité l'est aussi par une érudition classique que saint Justin semble avoir dédaignée dans d'autres écrits. On y trouve cités Orphée, Homère, Pythagore, Sophocle, Platon, Aristote, Diodore de Sicile, Philon d'Alexandrie, et même les livres sibyllins; ce qui prouve, d'après M. Otto (p. 121, note 11), que ce recueil de sombres et effrayantes prophéties[1], tel que nous le possédons aujourd'hui, existait déjà, au moins en partie, vers le milieu du second siècle de notre ère.

La même abondance de citations se rencontre dans un troisième écrit intitulé *Περὶ μοναρχίας* (p. 122-155), dont l'objet est de prouver qu'il n'y a qu'un seul Dieu, monarque, maître et auteur de toutes les créatures. Nous y avons remarqué, entre autres, deux fragments appartenant aux temps les plus florissants de la littérature hellénique, et conservés par ce seul traité. Le premier (p. 148), est tiré des *Adelphes* de Ménandre, pièce imitée ou traduite par Térence; toutefois, celui-ci n'a pas osé rendre en latin une pensée hardie du poëte grec. Ménandre disait que non-seulement il existe une morale fondée sur la nature de l'homme, indépendante de toutes les opinions spéculatives, antérieure à toutes les conventions, mais aussi que, dans les âmes vertueuses, les

porte que, dans une émeute qui éclata à Alexandrie, les séditieux appelèrent le préfet de la ville, Oreste, *θύτην καὶ ἕλληνα, καὶ ἄλλα πολλὰ περιύβριζον*. C'est dans le même sens qu'il faut entendre les adjectifs *ἑλληνόθρησκος*, *ἑλληνόφρων*, et le titre que Théodoret donna à son livre, *Ἑλληνικῶν παθημάτων θεραπευτική*. A partir du IVe siècle, les Grecs convertis au christianisme prenaient le nom de *Ῥωμαῖοι*; et, dans les Pères, tels que saint Épiphane, t. I, p. 618, B et C; 622, D; 623 A, et ailleurs, *ἡ Ῥωμανία* est l'empire grec et chrétien d'Orient. — [1] Heureusement toutes ne se sont pas accomplies. On y lit le vers (VIII, 165 de l'édition correcte et savante de M. Alexandre) :

Ἔσται καὶ Ῥώμη ῥύμη, καὶ Δῆλος ἄδηλος.

L'île de Délos est maintenant inhabitée, mais sa célébrité est toujours la même; et Rome a plus d'une rue, ou bien, si l'on veut donner un autre sens au mot *ῥύμη*, elle est certainement plus qu'un amas de ruines.

facultés intellectuelles, ce que nous appelons la raison, sont un reflet de la nature divine, ou plutôt Dieu lui-même :

Θεὸς ἐσὶι τοῖς χρησίοῖς ἀεὶ
Ὁ νοῦς[1].

Le second fragment, de quinze vers ïambiques (p. 146), est tiré d'une tragédie d'Euripide, intitulée *Bellérophon*. Il avait été déjà imprimé avec quelques modifications, que M. Otto n'a pas cru devoir adopter, par M. Wagner, dans la collection des fragments des tragiques grecs publiée par cet habile philologue[2].

Les sentiments les plus élevés respirent dans l'ouvrage suivant, dont Bossuet lui-même a traduit plusieurs passages[3], et que dom Maran regrette de ne pouvoir attribuer, sans quelque hésitation, à saint Justin[4]. C'est une épître adressée à *Diognète* (Πρὸς Διόγνητον, p. 156-207), personnage influent, peut-être le même que le stoïcien dont Marc-Aurèle fut l'élève. Dans ses *Pensées* l'auguste disciple de ce Diognète déclare lui être redevable de l'avantage de « s'être élevé au dédain de toutes les « futilités, de rester intimement uni à la philosophie, et de ne rien « croire de ce que les imposteurs racontaient sur les enchantements, les « conjurations des génies et autres prestiges; » il ajoute qu'il dut au même maître le bonheur « d'avoir appris, dans son enfance, à composer « des dialogues, et d'avoir suivi tous les autres usages de l'éducation hel- « lénique[5]. » Diognète donc, que ce soit l'instituteur philosophe dont

[1] M. Otto, dans une note, rapproche de ces vers un passage de Sénèque, *Epist.* IV, 12 : « In unoquoque virorum bonorum..... habitat Deus. » On pourrait ajouter une pensée à peu près semblable du poëte comique Platon, tirée d'une pièce intitulée Σοφισὶαί (voy. M. Cobet, *Observatt. criticæ in Platonis comici reliquias*, p. 190) :

Προμηθία γάρ ἐσὶιν ἀνθρώποις ὁ νοῦς.

Ce vers se trouve dans la Chronique de Georges le Syncelle, vol. I, p. 282, l. 18 de l'éd. de M. G. Dindorf. — [2] *Fragmenta Euripidis iterum edidit, perditorum tragicorum omnium nunc primum collegit* Fr. Guil. Wagner. Parisiis, editore Ambrosio Firmin Didot, 1846, in-8°, p. 635. — [3] *Discours sur l'histoire universelle*, imprimé par ordre du roi pour l'éducation de monseigneur le Dauphin; Paris, 1784, in-4°, p. 329. — [4] Préface, p. lxxiv ; « Equidem etsi nemini concedo qui « magis aveat Justini nomini decus, hoc eximio opere, addere, non ei tamen tam « asseveranter illud tribuerim quam alia opera, quæ et ab antiquis memorata sunt, « et sua sponte plurimas parentis sui notas referunt. » — [5] L'empereur, dans les leçons de vertu qu'il se fait à lui-même (Τὰ εἰς ἑαυτὸν, I, 6), emploie les termes concis et techniques de l'école stoïcienne. Diognète lui avait appris τὸ ἀκενόσπουδον... τὸ οἰκειωθῆναι φιλοσοφίᾳ... τὸ ἀπισῖητικὸν τοῖς ὑπὸ τῶν τερατευομένων

nous venons de parler, et qui exerça sur l'éducation du jeune prince une influence plus propre peut-être à former un rhéteur grec qu'un empereur romain, ou l'artiste qui donna à Marc-Aurèle des leçons de peinture[1], ou quelque autre encore portant le même nom, Diognète, tout en restant fidèle à l'ancien culte, s'étonnait de la fermeté d'âme avec laquelle les chrétiens bravaient la mort; il admirait en eux ces vertus fortes et courageuses, qui seules avaient le pouvoir de changer la face de la terre; mais il demandait en même temps pourquoi ils refusaient une soumission légale et, pour ainsi dire, naturelle aux institutions sacrées de leur patrie; pourquoi ils s'éloignaient également de la religion des Juifs; pourquoi, enfin, cette nouvelle croyance, devant faire le bonheur de l'espèce humaine, avait été révélée si tard par un Dieu père de tous les hommes, et qui, dans tous les temps, ne devait parler à tous ses enfants que le même langage. Il faut voir dans l'Épître même la manière victorieuse dont l'auteur répond en détail à ces différentes questions. Selon lui, la Providence voulait attendre les siècles les plus avilis, et, par conséquent, les plus malheureux, pour envoyer aux hommes une consolation descendue des cieux; le sublime mystère d'une religion toute divine devait s'éloigner à la fois de l'extravagance de la mythologie grecque et de la superstition des Juifs; un ordre de choses entièrement nouveau allait commencer; mais, pour accomplir cette grande transformation, pour faire disparaître de la terre les erreurs qui, pendant si longtemps, avaient égaré les générations abusées, il fallait des hommes austères, intrépides, toujours libres au milieu de toutes les servitudes, pleins de dévouement les uns pour les autres, ayant enfin l'intime conviction que la force lente de la vérité, encore faible, mais toujours agissante, l'emporterait à la longue sur les obstacles qu'on lui opposait. Telles sont, en substance, les idées développées avec un talent remarquable dans l'Épître à Diognète, sur laquelle M. Otto a fait des études spéciales. Les résultats auquels il est arrivé se trouvent exposés dans une dissertation publiée par lui il y a sept ans, et que nous avons déjà citée[2]. Il pense que, malgré la différence du style des Apologies et de l'Épître, on peut admettre l'authenticité de celle-ci, à l'exception toutefois des deux derniers chapitres, le onzième et le douzième (p. 200-207), qui, selon M. Otto, sont d'une main et d'une date postérieures.

καὶ γοήτων περὶ ἐπῳδῶν, καὶ περὶ δαιμόνων ἀποπομπῆς καὶ τῶν τοιούτων, λεγομένοις... τὸ γράψαι διαλόγους ἐν παιδὶ καὶ ὅσα τοιαῦτα τῆς ἑλληνικῆς ἀγωγῆς ἐχόμενα. — [1] Jules Capitolin, *Vita M. Antonini philosophi*, c. 4 : « Operam præterea pingendo sub magistro Diogneto dedit. » — [2] Cahier d'octobre, p. 624, note 6.

Outre les ouvrages dont nous venons de parler, saint Justin en avait composé un grand nombre d'autres aujourd'hui perdus, mais dont quelques fragments ont été conservés par saint Irénée, Jean d'Antioche, Tatien, Méthodius, et surtout par saint Jean Damascène. Dom Maran, dans son édition, avait déjà réuni et classé tous ces fragments; M. Otto les reproduit aujourd'hui dans un ordre un peu différent (p. 208-261), et il y joint (p. 262-275) les actes du martyre du saint, tirés d'un manuscrit qui paraît être unique; il appartenait jadis au monastère de Grotta-Ferrata, et, plus tard, il faisait partie de la bibliothèque du Vatican, sous le n° 655. Les Bollandistes, dans une prolixe dissertation[1], avaient essayé de prouver que le Justin dont la condamnation est relatée dans ces actes n'est pas le saint auquel nous devons les deux Apologies; mais leurs arguments ont été réfutés, avec étendue et méthode, par Le Nain de Tillemont[2], Ruinart[3] et Grabe[4]; nous ne pouvons donc qu'approuver M. Otto d'avoir reproduit dans son édition, comme dom Maran l'avait fait dans la sienne, le document dont il s'agit. Exemple curieux de la procédure suivie au IIe siècle devant le tribunal du préfet de Rome, cette pièce, suivant l'opinion du nouvel éditeur, porte un caractère d'authenticité incontestable. Extraite, selon toute apparence, des archives publiques (*de publico tabulario sumta*, p. 263), elle jette une lumière vive, bien que passagère, sur les maux que les chrétiens eurent à endurer sous le gouvernement d'un prince que sa simplicité et ses mœurs rendaient le digne descendant des anciens Romains, mais qui n'avait ni leur génie militaire, ni leur tolérance. Marc-Aurèle semble s'être prescrit un rigide formulaire de pensées, de paroles et d'actions, dont il n'osait s'écarter en aucune circonstance. Nous avons déjà cité son livre, ouvrage curieux où il veut nous enseigner à apprécier sans illusion les choses de la vie, mais où il semble aussi avoir appliqué toute sa pénétration à ne jamais recevoir des sensations agréables. On y voit que cet esprit si élevé, si conséquent, s'était rabaissé au niveau de la secte austère à laquelle il appartenait; et il n'y dissimule point ses préventions contre les chrétiens[5], qu'il persécutait comme souverain et qu'il dédaignait comme philosophe. Prétendre que tout examen est inutile, est si rarement le langage de la raison, qu'il ne peut jamais être celui de la justice; et l'histoire, qui n'oublie rien, doit blâmer l'esprit de système, l'aveuglement volontaire ou l'inflexibilité de l'empereur

[1] *Acta Sanctorum Aprilis*, t. II, p. 104-108. — [2] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. II, p. 698-703. — [3] *Acta martyrum collecta, selecta atque illustrata*, éd. de Vérone, 1731, in-fol. p. 45-48. — [4] *Spicilegium SS. Patrum seculi secundi*, t. II, p. 141. — [5] *Τῶν εἰς ἑαυτόν*, XI, 3.

stoïcien auquel le saint martyr, dans ses Apologies, avait indiqué vainement la route du seul bonheur possible ici-bas.

On ne connaît pas avec certitude le nom de celui qui, jouant le rôle odieux de délateur, fit traduire Justin devant le tribunal de Junius Rusticus, préfet de Rome, l'an 167 de notre ère[1]. Toutefois, la plupart des commentateurs supposent que la dénonciation fut faite par un philosophe cynique, nommé Crescent, auquel saint Justin avait inspiré cette répugnance que les âmes corrompues ont pour la vertu, ou cet éloignement, peut-être plus grand encore, que les hommes incapables d'avoir ni opinion ni force qui leur appartiennent, éprouvent pour les caractères énergiques et résolus. Le saint martyr lui-même pressentait depuis longtemps qu'après avoir employé, pour la défense de la vérité, tout ce que la nature et l'étude lui avaient donné de talents et de lumières, il succomberait dans cette lutte inégale. « Je prévois, » dit-il, dans un de ses ouvrages, « je prévois que je serai en butte aux intrigues « de quelques-uns de ceux que je viens de nommer; je m'attends bien « de me voir en prison, avec des entraves aux pieds[2], par suite des ins- « tigations de Crescent, qui aime tant le bruit et l'ostentation (*τοῦ φιλοψό- « φου καὶ φιλοκόμπου*). » Au surplus, saint Justin ne fut pas dénoncé seul. On traduisit avec lui, devant le tribunal de Rusticus, plusieurs autres personnes, toutes ou presque toutes grecques; nouvelle preuve qu'encore au second siècle la foi fut principalement introduite et propagée à Rome par les habitants des provinces orientales de l'empire, par ces étrangers qui, venant de la Syrie et de l'Asie Mineure, affluaient sans cesse dans la vaste enceinte de la capitale du monde. La procédure en elle-même semble régulière, telle, du moins, qu'on la suivait ordinairement dans les affaires criminelles, depuis le règne d'Adrien; mais elle prouve aussi que l'abus des formes de la justice est souvent plus funeste encore que l'abus de la force ouverte; car, en observant ces formes prescrites par

[1] Corsini, *Series præfectorum urbis*, p. 80. — [2] T. I, part. 1, p. 174 : **Κἀγὼ οὖν προσδοκῶ ὑπό τινος τῶν ὠνομασμένων ἐπιβουλευθῆναι, καὶ ξύλῳ ἐμπαγῆναι.** Quelques traducteurs ont rendu la dernière phrase comme s'il s'agissait du supplice de la croix; M. Otto, au contraire, vol. II, p. 511, pense que **ξύλον** pourrait être ici le synonyme de **ξυλοπέδη, ποδοκάκη, ποδοστράβη**, mots qui désignent les entraves de bois qu'on mettait aux pieds des prisonniers. Le savant et judicieux Henri de Valois avait déjà entendu ainsi le même passage transcrit par Eusèbe, *Hist. eccles.* IV, 16; il traduit : « Ego etiam exspecto ut..... insidiis appetar, et in nervum compingar. » J'ajoute que ce dernier substantif est tellement le terme propre, que saint Jean Chrysostome, malgré l'exquise pureté de son langage, n'a pas craint de l'employer en grec, t. IX, p. 301, l. 9 de l'éd. de M. Gaume : *Ἠσφαλίσατο εἰς τὸ ξύλον, ὡς ἂν εἴποι τις, εἰς τὸν νέρβον.*

les lois romaines un juge passionné ou pervers, mais habile, pouvait attirer la haine du vulgaire sur les innocents qu'il condamnait, et faire croire à la multitude que ce qui plaisait à la force était justice. Le préfet lui-même interroge les accusés, qui sont au nombre de six : saint Justin, Évelpiste, originaire de la Cappadoce, et, ce qui est assez remarquable, attaché au service de l'empereur (δοῦλος Καίσαρος), Hiérax, né à Iconium en Phrygie, Libérianus, Chariton, et une femme nommée Charito (Χαριτὼ), peut-être sœur de ce dernier; il faut y joindre un septième, appelé Pæon, qui, se levant au milieu de l'auditoire et déclarant que lui aussi est chrétien, supplée par un aveu volontaire au manque d'accusation. Nous ne pouvons transcrire ici ce long interrogatoire, d'où il semble résulter que, selon les intentions de Marc-Aurèle et dans la vue d'arrêter les progrès de la nouvelle croyance, les rigueurs de l'édit impérial frappaient surtout les nouveaux convertis, mais qu'on devait traiter moins sévèrement ceux qui, nés de parents chrétiens, en pratiquaient le culte. Rusticus, en effet, s'informe avec soin si les accusés, nouveaux prosélytes, ont été séduits depuis peu par Justin, fait aggravant, nié par Évelpiste, Hiérax et Pæon, qui déclarent que, chrétiens dès leur naissance, ils professent la religion de leurs pères; Évelpiste convient seulement d'avoir entendu avec plaisir les instructions du saint martyr[1]. Celui-ci, interrogé à son tour, se prononce avec fermeté contre le culte des faux dieux, tissu d'impostures qui ne doit son existence qu'à la crainte ou à l'erreur. Enfin, le préfet, laissant aux accusés l'alternative de la vie ou de la mort, leur ordonne de sacrifier aux idoles. Ils refusent tous, et sont condamnés à la peine capitale, qu'ils subissent avec résignation et avec courage.

Nous n'avons pas pu renfermer en moins d'espace l'analyse du troisième volume de l'édition de M. Otto. Les ouvrages compris dans le quatrième et le cinquième livreront à notre examen une matière si abondante et si variée, que nous croyons convenable d'en réserver l'extrait pour un troisième et dernier article.

HASE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] Ἰουστίνου μὲν ἡδέως ἤκουον τῶν λόγων, παρὰ τῶν γονέων δὲ κἀγὼ παρείληφα Χριστιανὸς εἶναι. P. 270, l. 11.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Notices historiques, par M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, membre de l'Académie française. Deuxième édition, considérablement augmentée. Paris, imprimerie de Plon frères, librairie de Paulin, l'Heureux et compagnie; 2 vol. in-8° de IV-399 et 451 pages. — Le premier volume de cette importante publication renferme, avec les discours prononcés par M. Mignet à l'Académie française, sur MM. Raynouard, Michaud et Flourens, Frayssinous et Pasquier, les notices lues de 1836 à 1843, dans les séances publiques de l'Académie des sciences morales et politiques, sur la vie et les ouvrages de MM. Sièyes, Rœderer, Livingston, Talleyrand, Broussais, Merlin, Destutt-Tracy, Daunou. Le deuxième volume, qui est entièrement nouveau, contient celles que l'auteur a consacrées, de 1843 à 1852, à la mémoire de MM. Siméon, Simonde de Sismondi, Charles Comte, Bignon, Rossi, Cabanis, Droz, et se termine par la vie de Franklin, écrite en 1848 au nom et par l'ordre de l'Académie, dont M. Mignet est le secrétaire perpétuel. Ces biographies d'hommes célèbres à tant de divers titres et qui ont exercé souvent tant d'influence soit sur les sciences qu'ils ont cultivées, soit sur les événements qu'ils ont traversés, présentent, en montrant le mouvement général des idées dans la philosophie, la morale, l'histoire, la politique; l'intérêt d'un ouvrage suivi, et sont autant de chapitres de l'histoire de notre temps et de celle de l'esprit humain. L'honneur que nous avons de compter M. Mignet au nombre des auteurs de ce journal, nous défend d'appuyer sur l'intérêt et le mérite de cette publication.

Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan, par M. L. de Mas-Latrie, sous-directeur des études à l'École des chartes, d'après le Mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. II; Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1852, in-8° de XXXIX-559 pages. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait proposé, en 1841, pour sujet du prix ordinaire de 1843, « l'Histoire de Chypre sous les princes de « la maison de Lusignan. » L'Académie ne se bornait pas à demander une narration historique; elle engageait les concurrents à exposer séparément et avec étendue les faits relatifs aux institutions, à la géographie, au commerce de l'île de Chypre pendant les trois siècles que dura la domination des princes français. Elle les invitait, en outre, à rechercher quelles furent alors les relations politiques et commerciales du royaume de Chypre avec l'Europe et l'Asie, et plus particulièrement avec Gênes,

Venise et l'Égypte. La question ainsi posée était, sur plusieurs points, d'une solution très-difficile. Si la publication récente des *Assises de Jérusalem* était d'un grand secours pour l'étude des lois et des institutions de l'île de Chypre sous les Lusignan, les sources connues n'offraient aucun moyen de satisfaire aux autres conditions du programme. M. de Mas-Latrie entreprit de traiter dans toutes ses parties le sujet proposé, et prit la meilleure voie pour atteindre le but. Mettant à profit le délai laissé aux concurrents, il voulut explorer les archives de l'Italie, qu'il trouva riches de documents sur l'histoire de l'Orient latin; il visita Turin, Gênes, Florence, puis Montpellier, Marseille, Berne, et il exposa le sujet de ses recherches dans un excellent Mémoire qui fut couronné par l'Académie en 1843. Mais cette récompense n'était, pour l'auteur, qu'un encouragement à faire plus. Considérant son Mémoire comme un essai propre à diriger des recherches plus approfondies, il a soumis à une étude nouvelle chaque événement, chaque fait saillant, chaque monument de quelque importance. Pendant les huit années qu'il a consacrées à ces travaux persévérants, il a fait un long séjour en Chypre et dans d'autres parties de l'Orient; il a recueilli à Malte, à Venise, à Rome, à Naples, à Londres, à Paris, des documents précieux qui éclairent d'un jour tout nouveau l'histoire des Lusignan, et qui servent de matériaux au grand ouvrage dont il commence la publication. Il sera rendu compte avec détail, dans ce journal, de l'*Histoire de Chypre* de M. de Mas-Latrie, et nous aurons occasion d'apprécier toute la valeur de cette œuvre importante et des notions nouvelles qu'elle renferme. Aujourd'hui, nous nous bornons à faire connaître le plan général de l'ouvrage et le contenu du tome II, le seul qui ait paru jusqu'à ce moment. Un premier volume, qui sera publié ultérieurement, renfermera le récit historique des événements de l'île de Chypre sous les princes de Lusignan. Les volumes suivants seront consacrés aux documents et aux mémoires détachés servant de preuves à l'histoire. Cette seconde portion de l'ouvrage, plus étendue que la première, est subdivisée en deux parties distinctes, les textes et les dissertations. Le volume publié appartient à la première de ces deux parties, celle des textes. On y trouve les documents inédits les plus importants sur l'histoire de Chypre depuis le règne de Guy Ier de Lusignan (1191), jusqu'à la fin du règne de Janus de Lusignan (1432). Ces documents sont accompagnés de notes et souvent de commentaires étendus qui éclaircissent plusieurs points essentiels du sujet. Nous croyons pouvoir signaler particulièrement dans ces commentaires un examen des traditions anglaises sur la conquête de Chypre par le roi Richard et l'acquisition de l'île par le roi Guy de Lusignan, la discussion de plusieurs dates douteuses, des recherches sur les véritables circonstances du meurtre de Pierre Ier, sur les expéditions maritimes de la république de Gênes et sur l'organisation de la Mahone, ou compagnie formée à Gênes pour l'exploitation du commerce de Chypre lors de l'expédition de Famagouste. Dans une intéressante préface, où M. de Mas-Latrie expose le plan de son livre, nous voyons que la seconde partie des preuves contiendra des dissertations ou notices séparées sur la géographie de l'île de Chypre, son commerce, son gouvernement, ses évêchés et abbayes; sur la condition des personnes et des terres; une généalogie de la famille royale de Lusignan et des principales familles du royaume; une numismatique de l'île, une étude détaillée des monuments et des inscriptions du moyen âge qui s'y trouvent encore, enfin un Mémoire qui traitera des sources imprimées ou inédites de l'histoire de Chypre pendant le règne des princes français.

Notice sur Abou Iousouf Hasdaï ben Schaprout, par Philoxène Luzzatto, 70 p. in-8°. Paris, chez Benjamin Duprat, rue du Cloître-Saint-Benoît, n° 7. — Hasdaï ben

Schaprout occupe une place importante dans l'histoire littéraire et religieuse du peuple juif, et par conséquent dans l'histoire de l'esprit humain, comme ayant contribué, plus qu'aucun autre, à fonder les études juives en Espagne et à détacher ses coreligionnaires occidentaux de la suprématie intellectuelle de l'école de Sora. L'influence que les Juifs d'Espagne et de Provence exercèrent sur la civilisation doit ainsi, en grande partie, remonter jusqu'à lui. Par les hautes fonctions qu'il remplit à la cour des califes ommiades d'Espagne, Hasdaï devint un des principaux personnages de son temps, et n'employa son crédit qu'à l'émancipation intellectuelle de ses coreligionnaires. M. Luzzatto a recueilli tous les renseignements que les écrivains arabes, juifs et même latins, nous ont transmis sur Hasdaï, et les a discutés avec beaucoup de soin. Quelques-uns de ces passages pouvaient être considérés comme inédits, au moins pour le public français. Dans un appendice, M. Luzzatto a donné le texte hébreu de quelques pièces de poésie relatives à Hasdaï.

Étude historique et philologique sur le participe passé français et sur les verbes auxiliaires, par J. B. F. Obry, 294 p. in-8°. Paris, chez Durand, rue des Grès, n° 5. — L'auteur de cette dissertation a su s'élever au-dessus des discussions abstraites et nominales qui ont si malheureusement préoccupé presque tous ceux qui se sont occupés de la grammaire de la langue française. Les considérations sont toutes d'un ordre historique et attestent beaucoup d'intelligence des vrais principes de la philologie comparée. Il fait preuve, en outre, d'une connaissance étendue des différentes langues de la famille indo-européenne et d'une grande lecture des anciens auteurs de notre littérature.

Étude historique sur les coutumes de Beauvoisis de Philippe de Beaumanoir, par M. Auguste Morel, 96 p. in-8°. A Paris, chez Durand, rue des Grès, n° 5. — L'auteur de cet intéressant mémoire, couronné par l'Athénée du Beauvoisis, en 1851, après un coup d'œil général jeté sur l'état social du moyen âge, et un essai sur la biographie de Beaumanoir, aborde l'objet spécial de son livre, et expose la législation qui découle de cet état social au point de vue de la propriété, de la famille, du droit féodal, des assises seigneuriales, des priviléges ecclésiastiques, des gens de *poeste*. Il termine par un aperçu sur le caractère philosophique, politique et moral, du livre de Beaumanoir, et sur l'influence qu'il dut exercer de son temps. M. Morel a su, avec art, élargir son sujet et lui donner un intérêt général. Sa manière est vive, animée, son style plein de mouvement, ses réflexions aussi judicieuses que spirituelles. C'est une excellente monographie ajoutée à tant de beaux travaux dont la législation du moyen âge a été l'objet de nos jours.

Vocabulaire pour les œuvres de La Fontaine, ou explication et définition des mots, locutions, formes grammaticales, etc., employés par La Fontaine, et qui ne sont plus usités, par M. Théodore Lorain. A Paris, 1853, chez Durand, libraire, et au comptoir des imprimeurs unis, 1 vol. in-8° de IV-308 p. — Dans ce travail, qui paraît fait avec soin et qui atteste un goût littéraire délicat, l'auteur s'est proposé d'expliquer toutes les expressions qui pourraient être devenues obscures; d'examiner, sous le rapport grammatical, celles qui s'écartent des règles et de l'usage actuel; de rechercher à quelle époque elles ont été bannies de la langue; de rapprocher certains passages de nos vieux auteurs qui éclaircissent les locutions du fabuliste et qui montrent en même temps où il les a puisées. Parmi ces mots ou ces tours tombés en désuétude, il en est plusieurs que M. Lorain voudrait rajeunir, et ce vœu, souvent exprimé par nos meilleurs lexicographes, mérite bien d'être pris en considération.

Des Nibelungen, saga mérovingienne de la Néerlande, par M. Louis de Baecker. Imprimerie de Deligne, à Cambrai, librairie de Dumoulin, à Paris, 1853, in-8° de

XIII-392 p. avec fac-simile. — L'étude philologique et littéraire des Nibelungen, qui fait le sujet principal de ce livre, est précédée d'une ample introduction, dans laquelle M. de Baecker expose l'histoire de la langue néerlandaise (le hollandais et le flamand), la compare avec les divers dialectes de l'ancienne langue teutonique et avec les idiomes modernes du nord de l'Europe, et signale les traces qu'elle a laissées en France, particulièrement en Flandre, dans l'Artois, la Picardie, la Normandie et la Bretagne. A la suite de ces recherches, l'auteur publie, d'après un manuscrit du XIIIe siècle, dont il donne un fac-simile, le texte d'un fragment des Nibelungen écrit en langue néerlandaise. Il donne ensuite la traduction entière de ce poëme célèbre, et il accompagne ce travail de considérations et de rapprochements dont le but est d'établir que la patrie primitive de cette antique saga est la Néerlande, et spécialement la contrée habitée par les premiers rois mérovingiens avant Clovis. M. de Baecker est d'avis que tous les noms des personnages et des lieux cités par le poëte appartiennent à ce pays. Il pense que Sigefrid, un des héros des Nibelungen, est Sigebert, fils de Clotaire, et que la Brunehilde du poëme habitait non l'Islande, comme l'a cru M. Ampère, mais l'Issenland ou Isseland, c'est-à-dire la terre de l'Yssel, rivière près de laquelle habitaient les Francs Saliens.

La vie de Jean d'Orléans, dit le Bon, comte d'Angoulême, aïeul de François Ier, par Jean du Port, sieur des Rosiers, conseiller au siége présidial d'Angoumois; nouvelle édition, publiée aux frais de la Société archéologique et historique de la Charente, par J. F. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême. Angoulême, imprimerie de Lefraise; Paris, librairie de Dumoulin, 1852, in-8° de 112 p. avec une carte et deux portraits. — Ce livre, dont la 1re édition fut imprimée à Angoulême, par Olivier de Minières, en 1589, ne doit pas être confondu avec une Vie de Jean, comte d'Angoulême, publiée en latin par Papire Masson (Paris, 1588), et traduite en français par Jean Masson, frère de Papire (Paris, 1613). L'ouvrage de Jean du Port, plus étendu que celui de Masson, se recommande par des détails plus nombreux et plus intéressants sur la vie de son héros. M. Castaigne a joint à sa seconde édition un assez grand nombre de notes, deux portraits du comte d'Angoulême et un tableau généalogique des ascendants et descendants de ce prince, depuis Charles V, son aïeul, jusqu'à François Ier, son petit-fils.

Des Spinola de Gênes, et de la complainte, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, suivis de la Complaincte de Gennes sur la mort de Dame Thomassine Espinolle, auecq's l'Epitaphe et le Regret, etc., par H. Kühnholtz, bibliothécaire et professeur agrégé de la faculté de médecine de Montpellier. Montpellier, 1852 (1er octobre), imprimerie de Jean Martel aîné, grand in-4° de 398 p. avec trois fac-simile. — Cet ouvrage, fruit de longues et laborieuses recherches, a été honoré de la grande médaille d'or des savants des États-Sardes. Il n'a été tiré qu'à 150 exemplaires. Il est accompagné d'une notice sur l'historiographe royal d'Auton, de l'appréciation des documents relatifs aux amours de Louis XII et de Thomassine Espinolle, et d'un grand nombre de notes historiques, philologiques et critiques.

Récit de la première croisade, extrait de la chronique de Matthieu d'Édesse, et traduit de l'arménien, par M. Édouard Dulaurier. Paris, 1850, Benjamin Duprat, rue du Cloître-Saint-Benoît, n° 7. — Ceux qui ont fait une étude spéciale des sources que nous possédons pour l'histoire des croisades savent combien le récit de ces expéditions serait différent, si on le composait exclusivement d'après les historiens latins, byzantins ou musulmans. Les historiens arméniens forment une autre branche de la tradition, dont il semble que la critique n'ait pas tenu jusqu'ici assez de compte. Contemporains des événements, et en ressentant le contre-coup immédiat, ils furent

mieux placés que personne pour les bien apprécier et les bien exposer. Ils n'ont, contre les Francs, ni cette antipathie instinctive qui doit rendre suspecte l'autorité des historiens grecs, ni cette haine de race et de religion qui mettait les chrétiens et les musulmans dans l'impossibilité absolue de se comprendre. Ils racontent, tour à tour favorables ou sévères, selon que les envahisseurs leur paraissent des libérateurs ou de nouveaux tyrans. M. Dulaurier, qui a recueilli un grand nombre de fragments d'historiens arméniens sur le sujet dont nous parlons, publie aujourd'hui, comme spécimen, le récit de la première croisade, d'après la chronique de Matthieu d'Édesse. Continuée par Grégoire Eretz, cette chronique s'étend de l'an 952 à l'an 1162, et embrasse, par conséquent, une des périodes les plus intéressantes de la domination franque en Palestine et en Syrie. Indépendamment des renseignements précieux que l'on y peut puiser sur la vie et les aventures des croisés dans les principautés les plus écartées de l'Orient, la naïveté de l'historien, l'expression vive de ses colères et de ses sympathies, donnent à ce fragment une physionomie très-animée, que le talent de M. Dulaurier a su très-bien conserver dans sa traduction.

ALLEMAGNE.

Det norske progs Svæsentligste Ordforraad, sammenlignet med sanskrit og andre Sprog af samme Æt, af C. A. Holmboe, Wien, 1852. *Vocabulaire essentiel de la langue norske*. comparée au sanscrit et aux autres langues de la même famille, par C. A. Holmboe, 1 vol. in-4° de xx et 496 pages. Vienne, 1852. — L'ancienne langue *norske* ou norvégienne, plus connue sous le nom d'islandais, langue dans laquelle ont été composés les chants de l'Edda et les sagas du Nord, est la mère du danois et du suédois actuels, la sœur du gothique, de l'angle, du saxon, du tudesque et de tous les dialectes germaniques. Une souche commune la rattache donc, comme eux, à la vaste famille indo-européenne; et la filiation si intime qui lie à l'Orient le midi de l'Europe s'étend avec la même précision et la même persistance jusqu'aux confins du pôle. Cette vérité, déjà prouvée par les transmissions des dogmes religieux et des traditions historiques, un savant professeur de l'université de Christiania, M. Holmboe, ancien élève de notre école spéciale des langues orientales vivantes, a voulu la rendre évidente par l'analyse raisonnée de son idiome natal. Versé dans l'étude des langues de l'Orient, il rapproche et compare avec succès les sons, les mots et les flexions du sanscrit, du zend, du parse, de l'hindoustani, du grec, du latin, des dialectes germaniques et slavons et même de l'hébreu, de l'arabe et de l'arménien, avec ceux de cette langue du Nord si expressive et si originale. Sous forme de vocabulaire, il passe en revue toutes ses racines, toutes ses formes les plus usitées: il les explique en les comparant, et il fixe leur sens fondamental. Cet ouvrage a donc à la fois un intérêt philologique et littéraire, puisque, en déterminant exactement un des anneaux de la grande chaîne de langues qui s'étend de Ceylan à l'Islande, il jette en même temps un nouveau jour sur les traditions scandinaves et sur les images si énergiques et souvent si obscures de l'Edda.

Neuestes zur Förderung der Länder-Sprachen-und Völkerkunde Nord-Afrikas, von Freiherrn Hammer-Purgstall. *Nouveaux documents sur les contrées, les langues et les peuples du nord de l'Afrique*, par le baron Hammer-Purgstall; brochure de 35 pages. — Cette publication nouvelle du célèbre orientaliste M. de Hammer, extraite des Mémoires de l'Académie de Vienne (mai 1852), renferme des renseignements curieux sur les diverses branches de la famille berbère, distinguées entre elles par

leurs idiomes, et sur les villes ou stations des oasis mentionnées par les historiens arabes.

Ueber den Gleichklang bey Homer (*Sur l'assonnance dans Homère*), par Rodolphe Holzapfel, 42 p. in-8°, Berlin, 1851; à Paris, chez Franck. — L'auteur a curieusement recueilli tous les exemples d'allitérations, d'onomatopées, de rimes, de vers léonins, de consonnances, de jeux de mots, qui se rencontrent dans l'Iliade et l'Odyssée, et cherche à soumettre ces faits grammaticaux à des analogies générales. Il a semé son travail de curieuses observations sur les coupes diverses de l'hexamètre homérique, qui font pénétrer dans une foule de délicatesses jusqu'ici inaperçues du rhythme antique. Enfin il aspire à prouver que l'assonance et la rime, loin d'être, comme on l'a cru, le trait caractéristique de la poésie du moyen âge et des temps modernes, est, au contraire, un des éléments les plus essentiels de toutes les poésies primitives.

Literaturgeschichte der Araber (*Histoire littéraire des Arabes*), par Hammer Purgstall. Vienne, imprimerie impériale, 1850-51, in-4°, t. I, CCXXIV-631 p., t. II, 750 p. A Paris, chez Franck. — Une histoire de la littérature arabe semblait dépasser de beaucoup les forces d'un seul homme; il ne fallait rien moins que l'inépuisable fécondité de M. de Hammer pour l'entreprendre. Les deux volumes qu'il vient de faire paraître, et qu'il dédie à ses confrères des diverses sociétés asiatiques du monde comme le résumé de ses études orientales, font espérer qu'il saura mener à fin cette grande tâche. Le premier de ces volumes contient l'histoire littéraire des Arabes durant l'époque anté-islamique, pendant la vie de Mahomet et sous les quatre premiers califes. Le second renferme toute la période ommiade, de l'an 40 à l'an 132 de l'hégire : ces deux volumes constituent la première partie de l'ouvrage. La seconde renfermera toute la période abbasside, la troisième s'étendra de la chute du califat jusqu'à nos jours. L'auteur envisage son sujet sous toutes ses faces et semble faire tous ses efforts pour être complet, autant qu'il est possible de l'être en un tel sujet. Ce sera assurément un grand avantage d'avoir une nomenclature exacte de tous les hommes qui ont marqué dans cet immense mouvement littéraire. Les classifications et les divisions du sujet étaient aussi à créer, et celles de M. de Hammer paraissent justes et ingénieuses. Les vues d'ensemble manquent peut-être; mais de telles considérations seraient encore prématurées, et on ne peut qu'approuver M. de Hammer de s'être contenté de débrouiller le chaos et d'y tracer les premières lignes. Profitant des admirables facilités que présente, à cet égard, la langue allemande, M. de Hammer, à l'exemple de Bückert, a voulu traduire en vers les fragments poétiques qu'il cite, en conservant le rhythme original. Les caractères arabes ne sont employés que pour les noms propres, qui seraient méconnaissables dans les transcriptions.—Dans un discours préliminaire, l'auteur a essayé de tracer les lignes générales de son sujet, et d'énumérer toutes les sources originales pour l'histoire de la littérature arabe.

Catalogus librorum manuscriptorum qui inde ab anno 1741 bibliothecæ Lugd.-Batav. accesserunt, descr. J. Geel. Lugd.-Batav. ap. Bull. 1852, VI-306 p. in-4°. A Paris, chez Durand. — Commencé à diverses reprises, ce *supplément* au premier catalogue de la bibliothèque de Leyde avait toujours été interrompu; enfin l'illustre M. Geel a eu le courage de le mener à bonne fin, et il a rendu ainsi un grand service aux lettres, car un catalogue de manuscrits est un des plus précieux instruments pour les érudits, et, jusqu'ici, les acquisitions nouvelles faites par la riche bibliothèque de Leyde étaient à peu près inconnues; le fonds ancien lui-même ne l'est encore qu'imparfaitement, attendu l'insuffisance du vieux catalogue in-folio, qui

est plutôt un inventaire qu'un véritable catalogue. Le nombre des manuscrits décrits par M. Geel est de 1,015; il les a divisés d'abord en grecs, latins et *libri recentiores*, écrits en latin ou dans les idiomes modernes. Dans chaque grande classe, les manuscrits sont rangés par ordre de matières. Presque tous les manuscrits grecs sont très-récents, plusieurs même sont des copies du XVIIe ou du XVIIIe siècle; on trouve aussi beaucoup de papiers des érudits du XVIIIe siècle, et spécialement de ceux de la Hollande. Toutefois, parmi les historiens, nous avons remarqué un Flavius Joseph (*De bello Jud.* liv. IX à XIV) du XIe siècle, et un Hérodien de la même époque; plusieurs manuscrits viennent de Meermann, c'est-à-dire de notre célèbre abbaye de Corbie, dont les richesses sont dispersées en Hollande et en Angleterre (particulièrement, dans ce dernier pays, chez sir Th. Phillipps), et dont il ne nous est resté en France que quelques débris! — Le fonds latin est beaucoup plus riche en manuscrits anciens et importants pour les classiques, la théologie et l'histoire ecclésiastique. — Les *libri recentiores* renferment beaucoup de catalogues de bibliothèques, dont quelques-unes sont peu connues.

Ibn-Akil's commentar zur Alfiyya des Ibn-Mâlik, aus dem arabischen zum ersten Male übersetzt (*Le commentaire d'Ibn-Akîl sur l'Alfiyya d'Ibn-Mâlik*), traduit pour la première fois de l'arabe par Frédéric Dieterici. XXVII-408 p. Berlin, 1852. A Paris, chez Franck. — M. Dieterici a publié, en 1850-51, le texte arabe du commentaire d'Ibn-Akîl sur la célèbre grammaire arabe connue sous le non d'*Alfiyya*. Il en donne aujourd'hui une traduction allemande précédée d'une intéressante introduction. Durant un long séjour au Caire, M. Dieterici a fait une étude particulière de la méthode grammaticale des Arabes, et c'est presque sous la dictée des cheiks les plus renommés qu'il a arrêté son texte et son interprétation. On ne peut désirer dans un travail plus de garanties d'exactitude : c'est pour la première fois qu'une grammaire arabe complète est traduite en une langue européenne. Ceux qui savent de quelle importance est l'étude des grammairiens orientaux pour la connaissance du génie propre des langues orientales, accueilleront avec faveur l'essai si méritoire et si consciencieux de M. Dieterici.

Petri Abælardi Sic et non primum integrum, ediderunt E. L. T. Henke et G. S. Lindenkohl, Marburgi, ap. Elwart, 1851. A Paris, chez Franck, XVI-444 p. in-8°, avec un fac-simile. — Après avoir donné de grands éloges à la belle et savante édition du *Sic et non* par M. Cousin, « ipsius Petri in cathedra philosophica suc« cessor et languescentis in Gallia philosophiæ studii stator et vindex, » comme s'exprime M. Henke, on établit la nécessité d'une nouvelle édition de ce fameux traité. M. Cousin avait reconnu lui-même que son manuscrit était fautif et qu'il aurait eu besoin d'un terme de comparaison pour restituer le texte en un bon nombre d'endroits. Les nouveaux éditeurs ont trouvé ce premier secours dans un manuscrit de Munich, dont ils reproduisent le fac-simile. Non-seulement ce manuscrit corrige, mais encore il complète d'une façon très-notable ceux de M. Cousin. M. Henke a marqué d'un astérisque toutes les questions qui manquent dans l'édition française. Il faut ajouter que l'édition de M. Cousin contient, de son côté, des questions qui manquent dans le manuscrit de Munich, comme cela a presque toujours lieu pour des ouvrages de ce genre. MM. Henke et Lindenkhol ont eu grand soin de consigner les variantes fournies par le travail de M. Cousin, et ils ont profité de toutes les améliorations que ce dernier avait déjà fait subir au texte.

Mémoires de Philippe de Vigneulles, publiés d'après le manuscrit autographe, par M. H. Michelant, dans la *Bibliothèque de l'association littéraire* de Stuttgard, 1852, 1 vol. in-8° de XXXV-444 p. — On a souvent répété que les *mémoires* constituent

l'une des principales richesses de la littérature française, et il est en effet bien remarquable que, depuis l'époque où la langue vulgaire arrive à se fixer par l'écriture jusqu'à nos jours, nous possédons une série non interrompue de ces compositions, d'un intérêt à la fois personnel et général, où se réfléchit, dans la conscience du narrateur, l'écho des événements d'une époque. Les *Mémoires* de Philippe de Vigneulles, que M. Michelant vient de publier dans la Collection de l'association littéraire de Stuttgard, occupent une place importante dans cette série. Ils s'étendent de l'an 1471 à l'an 1552, et fournissent de précieuses lumières sur la transition du moyen âge aux temps modernes. L'auteur est un chaussetier de Metz, homme instruit pour son temps et son pays, mais non lettré de profession. Il n'a pas vu le grand monde, il n'a pas participé au mouvement intellectuel de son siècle. C'est, avant tout, un bourgeois d'une ville de province qui ne brillait ni par ses écoles ni par l'éclat d'une cour, ne voyant rien au delà du cercle étroit de la vie bourgeoise, étranger à toute idée nouvelle, mais curieux, avisé, doué d'un rare bon sens et d'une finesse pratique vraiment admirable. Peu de lectures sont aussi propres à faire comprendre l'état de la société à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. Indépendamment des détails précis que Philippe, toujours très-bien informé, nous fournit sur les événements de son temps, et en particulier sur les guerres d'Italie, il nous représente avec une inappréciable naïveté la vie intérieure d'une municipalité libre, ces mille incidents de tous les jours qui échappent aux grandes histoires, la manière de sentir et de penser de son temps, l'impression qu'y produisaient les faits dont nous ne lisons ailleurs que le récit. Ses voyages (car il est aussi voyageur) sont singulièrement pittoresques : il ne voit guère que les reliques, il est vrai; mais le tableau de ses aventures personnelles, de ses surprises, de ses sensations en face des objets nouveaux pour lui, offre par fois de très-piquants détails. Enfin, sa vie, en général peu accidentée, offre néanmoins quelques événements éminemment caractéristiques et dignes du pinceau de Walter-Scott. M. Michelant a fait précéder le texte de ces *Mémoires* d'une préface où il a groupé d'ingénieuses considérations sur l'histoire de la ville de Metz, sur la personne et les écrits de Philippe de Vigneulles. Les amis de la littérature du moyen âge retrouveront, dans cette publication, les précieuses qualités d'exactitude et de critique auxquelles le savant éditeur du poëme d'Alexandre les a accoutumés.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1853.

Lectures on the Nyâya philosophy, embracing the text of the Tarka-Sangraha, printed for the use of the Benares college by order of Government. Allahabad, 1849, in-8°, I, 1-59.

Leçons sur la philosophie Nyâya, comprenant le texte du Tarka-Sangraha, imprimées pour l'usage du collége de Bénarès par l'ordre du Gouvernement. Allahabad, 1849, in-8°, I, 1-59. — Sanscrit et anglais.

The Bhâshâ-Paritchheda and Siddhânta-Muktavali, an elementary Treatise on the terms of logic, with its commentary, by Visvanatha-Pantchanana-Bhaṭṭa, published for the use of the sanscrit college, under the autority of the committee of public instruction. Calcutta, 1827, in-8°.

Le Bhâshâ-Paritchhéda et la Siddhânta-Mouktavali, traité élémentaire sur les termes de la logique, avec un commentaire, par Visvanatha-Pantchanana (Bhaṭṭâcharya), publié pour l'usage du collége sanscrit, sous la direction du comité d'instruction publique. Calcutta, 1827, in-8°. Sanscrit; 16 pages de texte, 103 pages de commentaire.

PREMIER ARTICLE.

Le texte et le commentaire du *Tarka-Sangraha*, petit traité de logique qui a la prétention de résumer la philosophie nyâya, sont précédés d'un avant-propos de quelques lignes, que nous traduisons en entier :

« Ces leçons, dit l'auteur, ont été faites pour les élèves de la classe « supérieure de la section anglaise du collége de Bénarès, afin de les « initier à la terminologie philosophique qu'emploient leurs savants com« patriotes, les Pandits. La manière la plus facile, si ce n'est la seule, « d'acquérir une parfaite connaissance de la valeur des termes qui ap« partiennent à un système philosophique, c'est d'étudier ce système « lui-même. Les circonstances dans lesquelles ces leçons ont eu lieu « excuseront le ton de familiarité qu'elles présentent, comme elles ex« cuseront encore certains développements qui eussent été bien inutiles, « si l'ouvrage se fût adressé aux savants de l'Europe. »

Ces lignes, datées du collége de Bénarès, 1848, sont signées des trois initiales J. R. B., qui désignent le docteur Ballantyne, connu par plusieurs publications considérables dans la *Bibliotheca Indica*, vaste recueil d'ouvrages sanscrits qui paraît à Calcutta depuis quatre ans à peu près. Les explications dont parle le docteur Ballantyne sont, en général, philosophiques ou physiques, et nous n'en nions ni l'intérêt ni l'importance; mais il en est d'autres qui nous sembleraient peut-être plus nécessaires encore, et qu'il n'a pas données. Quelle est l'origine du *Tarka-Sangraha?* Quel est l'auteur à qui on l'attribue? Quelle en est l'autorité dans les écoles brahmaniques? Pour quels motifs le docteur Ballantyne a-t-il choisi ce petit traité, de préférence à tant d'autres qui sont plus célèbres et qu'il serait sans doute plus utile de connaître? Quels rapports précis le *Tarka-Sangraha* présente-t-il avec la philosophie nyâya, à laquelle il sert d'introduction, et jusqu'à quel point peut-on se fier au résumé qu'il nous en offre?

Je sais que le docteur Ballantyne n'écrivait pas pour nous, et qu'il a eu soin de le dire dans son avertissement; mais il me semble que les questions que je viens d'indiquer ne touchent pas moins les élèves anglais du collége de Bénarès que les savants de l'Europe, et le professeur, qui peut-être les a résolues de vive voix pour ses auditeurs, n'aurait pas mal fait d'en consigner la solution dans le manuel qu'il imprimait et qu'il traduisait pour eux. Sans doute ces recherches d'érudition sont spécialement difficiles pour la littérature sanscrite, et l'Inde, qui n'a pas fait d'histoire pour ses héros et ses rois, en a fait bien moins encore pour ses écrivains, dont les ouvrages sont cependant sa gloire la plus solide et la plus éclatante; mais, s'il y a quelque espoir de jamais dissiper ces obscurités et de percer tous ces nuages, certainement c'est aux Européens qui résident dans l'Inde qu'on le devra. C'est sur les lieux mêmes qu'on pourra vaincre ces obstacles, qui sont insurmontables en Europe; et, sans exiger un succès complet, on peut du moins demander

des efforts, que négligent en général un peu trop ceux qui, placés près des sources, auraient tant de moyens de les interroger sûrement.

Je regrette d'autant plus le silence du docteur Ballantyne, que Colebrooke, qui est la grande autorité dans ces matières, n'a point parlé du *Tarka-Sangraha;* en traitant du nyâya, il ne le nomme point parmi les ouvrages qui ont pour but de faciliter l'étude de la logique. Il cite bien, il est vrai, un traité élémentaire appelé *Tarka-Bhâshâ*, et dont l'auteur est Késava-Misra (*Essays*, vol. I, p. 263); mais il ne faut pas que l'analogie nous fasse illusion, et l'on peut se convaincre, par les citations que fait Colebrooke pour sa propre exposition du nyâya, que le *Tarka-Bhâshâ*, bien qu'il ait le même objet que le *Tarka-Sangraha*, ne peut pas se confondre avec lui. Les deux titres signifient à peu près la même chose : explication logique, résumé logique; mais ils s'appliquent à des ouvrages différents.

Nous devons donc prendre le *Tarka-Sangraha* tel que le donne le docteur Ballantyne, et tout ce que nous en savons, c'est qu'il passe pour un manuel de la logique nyâya, qu'il est employé encore aujourd'hui dans les écoles brahmaniques, et que, pour cette cause, on l'explique aux élèves anglais du collége fondé dans la ville sainte. Ce petit traité, tel qu'il est, en même temps qu'il nous montre l'état actuel des études, nous offrira quelques indications nouvelles sur le nyâya. Pour les compléter, je joindrai à l'examen que j'en ferai celui d'un autre ouvrage qui ne diffère guère du *Tarka-Sangraha* que parce qu'il est en vers, mais qui, comme lui, résume la logique de l'école nyâya : c'est le *Bhâshâ-Paritchhéda*, imprimé pour l'usage du collége sanscrit du fort William, voilà plus de vingt-cinq ans. Enfin j'ajouterai à ces deux analyses celle des quatre dernières lectures des axiomes de Gotama, fondateur du nyâya. J'espère que l'ensemble de ces recherches nous donnera une idée plus claire et plus précise de ce que vaut la logique indienne. On sait bien désormais qu'on n'y doit trouver ni la copie ni le modèle de la logique grecque; mais on ne sait pas encore assez bien ce qu'elle est en elle-même, et tout ce qui peut contribuer à la faire mieux connaître est digne de notre curiosité. La logique indienne peut n'être ni fort exacte ni très-profonde, mais elle est parfaitement originale, et c'est jusqu'à présent la seule qu'on puisse citer dans l'histoire de l'esprit humain à côté de la logique péripatéticienne. Le nyâya de Gotama est le frère unique, bien que très-inférieur, de l'*Organon* d'Aristote.

Je commence par l'analyse du *Tarka-Sangraha*.

Après une courte invocation, où l'auteur se montre un pieux sectateur du Dieu de l'univers (Visvésam) et un disciple reconnaissant envers les

maîtres qui l'ont instruit, il débute par énumérer les sept padârthas, c'est-à-dire les sens des mots, pour traduire fidèlement l'expression sanscrite, ou, pour adopter le langage de Colebrooke, les sept « prédicaments, » les sept catégories.

Ces catégories sont : la substance (dravya), la qualité (gouna), l'action (karma), la communauté (sâmânya), la différence (visésha), la relation intime (samâvâya), et enfin, la négation (abhava).

Les substances sont au nombre de neuf : la terre, l'eau, la lumière, l'air, l'éther, le temps, l'espace, l'âme (atman) et l'esprit (manas).

Les qualités, au nombre de vingt-quatre, sont : la couleur, la saveur, l'odeur, le toucher, le nombre, la quantité, l'individualité, la conjonction, la disjonction, la priorité, la postériorité, la pesanteur, la fluidité, la viscosité, le son, l'intelligence, le plaisir, la douleur, le désir, l'aversion, la volition, la vertu, le vice, et enfin la faculté (sanskâra).

Les actions, au nombre de cinq, sont : l'action de pousser en haut, l'action de pousser en bas, la contraction, la dilatation et l'action de marcher.

La communauté n'a que deux degrés : elle est parfaite ou imparfaite; en d'autres termes, la communauté entre les êtres peut être ou celle du genre ou celle de l'espèce.

Les différences considérées dans les substances éternelles sont infinies, et par conséquent il est impossible de les dénombrer.

La relation intime, ou agrégation, ne peut être que d'une seule espèce : c'est le rapport de deux choses qui ne sauraient exister l'une sans l'autre; c'est le rapport, par exemple, du tout et des parties, de la qualité et du sujet qu'elle qualifie, des êtres particuliers et de la substance éternelle, etc.

Enfin la négation, le non-être peut présenter quatre nuances diverses : la négation peut être antécédente : c'est l'état d'une chose qui n'est pas, mais qui sera; elle peut être cessante : c'est l'état d'une chose qui a été, mais qui n'est plus; elle peut être absolue : c'est l'état d'une chose qui ne peut être jamais à aucun titre, ni de quelque manière que ce soit; en quatrième et dernier lieu, la négation peut être mutuelle, et alors elle se réduit à la simple notion de différence entre deux choses, dont l'une n'est pas ce qu'est l'autre.

On me pardonnera la sécheresse de cette nomenclature; mais je suis obligé de l'emprunter textuellement au livre que je veux faire connaître et qu'elle compose tout entier. Du reste, la réputation de la logique est faite; on sait qu'elle a bien des épines dans Aristote et dans

tous ses successeurs. La logique indienne, je puis l'assurer, ne fait pas exception.

Après cette subdivision générale des padârthas, ou catégories, dans leurs espèces particulières, le *Tarka-Sangraha* reprend une à une ces catégories pour en énoncer les diverses propriétés et les caractères distinctifs.

Il s'occupe d'abord des substances. La terre, la première des neuf substances, est odorante; de plus, elle est éternelle ou transitoire : éternelle dans les atomes; transitoire dans les composés que les atomes produisent en se combinant. Ces composés sont : 1° les corps organisés, et par exemple ceux des êtres mortels comme nous; 2° le sens particulier qui nous révèle la terre, c'est-à-dire l'odorat; 3° les objets inorganiques, tels que l'argile, la pierre, etc., dont la masse terrestre est formée. L'eau, la seconde des substances, se distingue en ce qu'elle est froide au toucher; comme la terre, elle est éternelle dans les atomes qui la composent, et transitoire dans les produits combinés qui résultent de ces atomes. Les produits aqueux sont, comme ceux de la terre, de trois espèces : le corps organisé de l'eau, qui se trouve dans le monde de Varouna, le dieu des eaux; le sens particulier qui nous révèle l'eau, c'est-à-dire le goût; et les masses d'eau inorganiques, telles que les rivières, les lacs, les mers, etc. La troisième des substances, la lumière, est chaude, et c'est là son caractère propre; elle est aussi, comme la terre, comme l'eau, éternelle dans ses atomes, transitoire dans les composés qu'ils forment. On distingue également pour la lumière les corps lumineux organisés, qui sont dans les parages solaires, le sens particulier qui la perçoit, c'est-à-dire la vue, et la masse lumineuse inorganique. Cette dernière espèce de la lumière présente encore quatre sous-espèces : la lumière terrestre, comme celle du feu; la lumière céleste, comme celle des éclairs; la lumière intérieure, qui est cause de la digestion des aliments, et la lumière minérale, comme celle qu'on suppose résider dans l'or et quelques autres métaux. L'air, qui est la quatrième substance, est caractérisé par cette propriété d'être senti par le toucher. Il est éternel dans ses atomes; transitoire dans les produits de ses atomes. Ces produits eux-mêmes sont : les esprits répandus dans les parages aériens et les génies de tout ordre, etc; le sens particulier qui perçoit l'air, c'est-à-dire le toucher; et, en troisième lieu, les masses aériennes inorganiques, telles que celles qui forment les ouragans. L'air qui circule à l'intérieur du corps prend spécialement le nom d'air vital. L'éther, qui est la cinquième des substances, est la matière et le lieu du son; il est unique, infini et éternel. Le temps, sixième substance,

a aussi ces trois caractères; et c'est lui qui fait que le langage humain distingue le passé, le présent et l'avenir. L'espace, septième substance, est également un, éternel, infini; et c'est lui qui fait que l'on distingue l'est, l'ouest, le sud et le nord. La huitième substance est l'âme (atman), qui est le siége de la science. L'âme est de deux espèces : d'abord l'âme vivante ou individuelle, et ensuite l'âme suprême, c'est-à-dire Dieu, le Seigneur, qui sait tout, qui est un, et qui n'éprouve aucune des vicissitudes du plaisir et de la douleur; l'âme vivante, distincte pour le corps de chaque individu, est infinie et éternelle. Enfin la neuvième et dernière substance, l'esprit (manas), est le sens qui nous sert à éprouver le plaisir et la douleur. L'esprit est toujours joint à l'âme; il est éternel comme elle, et il a la forme d'un atome.

On le voit déjà, le *Tarka-Sangraha*, parti des catégories, a bien dévié sur la route. De la logique, qu'il veut nous enseigner, il passe à la physique, si l'on peut toutefois donner ce nom au bizarre assemblage de notions que nous venons de parcourir. Mais c'est ainsi que le génie indien a compris la logique et qu'il la comprend encore; nous devons le suivre dans ses aberrations.

Après cette explication des substances, qui forment la première catégorie, le *Tarka-Sangraha* s'occupe de la seconde, c'est-à-dire de la qualité. Il divise les qualités en deux classes. Les quinze premières, que nous avons énoncées plus haut, appartiennent aux corps organisés et inorganiques; les huit qualités suivantes ne peuvent appartenir qu'à l'âme, à partir de l'intelligence jusqu'au vice inclusivement. La dernière ou vingt-quatrième, c'est-à-dire ce que le *Tarka-Sangraha* nomme la faculté (sanskâra), peut appartenir à la fois aux corps et à l'âme.

Ainsi les qualités sont ou matérielles, ou spirituelles, ou mixtes. C'est à peu près la seule trace qu'ait laissée la doctrine spiritualiste du nyâya dans l'abrégé que nous examinons.

Je passerai rapidement sur les quinze premières qualités; mais je m'arrêterai un peu plus longuement sur les qualités particulières de l'âme, la seule partie du *Tarka-Sangraha* qui nous présente de la logique proprement dite, au milieu de cette étrange cosmologie fondée sur un système de catégories.

1° La couleur est une qualité qui ne peut être perçue que par la vue; elle est de sept espèces : blanche, bleue, jaune, rouge, verte, orangée et bigarrée. Les sept couleurs se trouvent dans la terre et dans les composés qu'elle forme. Dans l'eau, la couleur est blanche et sans lustre; dans la lumière, elle est blanche aussi, et de plus elle y est resplendissante. On voit que, si les Indiens ont admis sept couleurs, ils

n'ont connu ni la vraie nature ni la vraie disposition des couleurs primitives.

2° La saveur, perçue par le sens du goût, est de six espèces : douce, acide, salée, amère, astringente et piquante. Elle est dans la terre et dans l'eau. La terre présente les six saveurs ; l'eau n'en présente qu'une seule, la saveur douce. On dirait qu'ici l'auteur indien oublie l'eau de la mer.

3° L'odeur, perçue par le sens de l'odorat, ne se trouve que dans la terre ; elle est suave ou infecte.

4° La qualité du toucher, ou plutôt la qualité qui fait que les choses sont perceptibles au sens du toucher, est de trois sortes, froide dans l'eau, chaude dans la lumière, tempérée dans l'air.

Ces quatre qualités sont éternelles ou transitoires : elles sont éternelles dans les atomes, et passagères dans les produits combinés des atomes, ainsi que dans les objets périssables que peut créer l'art humain.

5° Le nombre est ce qui fait que l'on compte un, deux, trois, etc. Le nombre est infini. L'unité est éternelle ou passagère, selon les objets dans lesquels elle est considérée. Le nombre se trouve dans les neuf substances.

6° La quantité est ce qui fait qu'on mesure les choses ; elle est aussi dans les neuf substances, et elle est de quatre espèces : petite ou grande, courte ou longue.

7° L'individualité est ce qui fait qu'on distingue les choses, en les séparant une à une, ou qu'on les reconnaît encore, même en en réunissant plusieurs. Elle se trouve dans toutes les substances.

8° 9° La conjonction et la disjonction s'y trouvent également : c'est ce qui fait qu'on dit des choses qu'elles sont unies ou qu'elles sont désunies.

10° 11° L'éloignement et la proximité ne se trouvent que dans les quatre premières substances et dans l'esprit (manas). Ces deux qualités peuvent se rapporter soit à l'espace, soit au temps : quand il s'agit de l'espace, on dit des choses qu'elles sont près ou qu'elles sont loin ; quand il s'agit du temps, les choses sont anciennes ou récentes.

12° La pesanteur, qui ne réside que dans la terre et dans l'eau, est la cause de la chute des corps.

13° La fluidité, qui fait que les choses coulent, n'est naturelle que dans l'eau ; elle est factice dans les corps où le feu la produit.

14° La viscosité n'existe que dans l'eau et les corps aqueux.

15° La quinzième qualité, qui est la dernière qualité matérielle, le son, est de deux espèces : inarticulé, comme le son des tambours, etc., et

articulé, comme il l'est dans le sanscrit et dans toutes les autres langues que parlent les hommes.

Après ces quinze qualités des corps, viennent les huit qualités de l'esprit. De ces huit qualités, la première est l'intelligence, qui se trouve par conséquent la seizième dans la série générale des qualités formant la seconde catégorie.

16° C'est en analysant l'intelligence que le *Tarka-Sangraha* essaye de présenter une sorte de système de logique; et les principes généraux de cette logique sont empruntés au nyâya, comme on va le voir. C'est là ce qui fait que le *Tarka-Sangraha* passe pour une introduction à la théorie dialectique de Gotama. Mais il faut avouer qu'il prend un bien long détour pour y arriver.

On doit d'abord distinguer dans l'intelligence (bouddhi) deux états fort différents : ou la notion que reçoit l'intelligence, et qui permet au langage d'employer un terme précis pour désigner la chose perçue, vient de la faculté intérieure (bhâvana), et alors c'est un acte de mémoire (smriti); ou bien cette notion vient d'une autre source à l'intelligence, et alors c'est une notion acquise (anoubhava). La notion acquise peut être exacte ou inexacte, selon qu'elle est ou n'est pas conforme à la réalité.

La notion exacte peut venir de quatre sources: 1° la perception, 2° l'inférence, 3° la comparaison, et 4° le témoignage.

Cette division fort importante est empruntée tout entière au nyâya, et elle se retrouve mot pour mot dans les soûtras de Gotama, lecture première, troisième soûtra (voir les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, tome III, page 242.) Dans la langue du nyâya, ce sont là les quatre preuves auxquelles seules les interlocuteurs peuvent recourir pour établir et démontrer régulièrement la thèse qu'ils soutiennent. Le *Tarka-Sangraha* ne donne pas moins d'importance à ces quatre criterium, et il les analyse successivement, après avoir préala-



« est un brahmane. » La règle posée ici par l'auteur indien n'est pas fort juste. Il y a très-souvent de l'incertitude sur l'existence même des choses, indépendamment des qualités ou des attributs qu'on leur prête; l'existence elle-même est déjà un attribut. Ce qui est vrai, c'est que les mots pris isolément, et sans aucun lien grammatical, n'emportent avec eux ni vérité ni erreur. C'est ce que dit Aristote au début de ses *Catégories*, et il a parfaitement raison. Du reste, le rapprochement du sens et de son objet peut avoir divers degrés : d'abord, le sens peut s'appliquer immédiatement à l'objet, et, par exemple, l'œil voit une jarre. Ensuite le sens peut s'appliquer non pas à l'objet lui-même, mais à l'une des qualités de l'objet, et par conséquent il ne se rapproche de son objet que médiatement, quoique cette qualité soit immédiatement unie à l'objet : ainsi l'œil, au lieu de ne voir que la jarre, voit la couleur de cette jarre. La relation du sens et de l'objet serait encore moins étroite, si l'œil, au lieu de voir distinctement la couleur particulière du vase, apercevait seulement que le vase est coloré, sans discerner précisément la couleur qu'il a. On peut faire des remarques analogues sur les relations plus ou moins complètes des autres sens avec leurs objets spéciaux; et, pour citer un autre exemple, l'ouïe est en rapport immédiat avec le son qui se produit dans l'éther, et en rapport médiat avec la signification que peut avoir le son qui lui est transmis. Le *Tarka-Sangraha* va jusqu'à distinguer six nuances dans ces relations que les sens peuvent avoir avec leurs objets. Je ne les rappellerai pas; mais, dans ces six nuances, il y a toujours perception sensible; et, comme les sens sont l'instrument unique de cette connaissance, il est clair qu'ils en sont aussi la seule autorité.

A la connaissance que donne la perception sensible succède la connaissance que procure l'inférence, ou le procédé de l'intelligence agissant sur les matériaux que lui a fournis la sensibilité. Ici je dois rendre cette justice à la philosophie indienne, qui n'est pas toujours très-exacte dans ses distinctions et dans son langage, qu'elle a discerné avec beaucoup de justesse et de sagacité deux choses que la philosophie européenne, depuis l'antiquité jusqu'à nous, confond toujours sous un seul et même nom, le procédé de l'induction et le résultat de l'induction, l'acte de l'esprit qui infère et la conclusion inférée. La philosophie indienne a créé deux mots séparés, quoique analogues, pour ces deux choses, qui, pour être voisines l'une de l'autre, sont loin cependant d'être identiques : elle appelle le procédé logique de l'inférence anoumâna, et le résultat de l'inférence, la conclusion inférée, anoumiti; le *Tarka-Sangraha* dit en propres termes, et avec une précision

qu'Aristote eût pu lui envier : Le procédé de l'induction (anoumânam) est « la cause de la conclusion inférée (anoumiti) » अनुमितिकरणमनुमानं.

La conclusion inférée (anoumiti) est la connaissance tirée d'une analogie supérieure. L'analogie supérieure (parâmarsah) est la connaissance qui nous découvre l'application d'un principe général dans un fait particulier. C'est une analogie de ce genre quand, en voyant une montagne qui fume, on en infère que cette montagne est un volcan; car on sait implicitement ce principe général que partout où il y a de la fumée il y a du feu. L'application particulière consiste à reconnaître que le principe général est contenu dans le fait de la montagne qui fume, comme il l'est dans tous les faits analogues. L'inférence, ainsi comprise, peut être de deux sortes, selon qu'on la fait pour soi-même ou qu'on cherche à la communiquer à autrui. Si on la garde pour soi seul, et qu'on la tire de sa sensation et de son expérience personnelles, c'est ce qu'on appelle l'inférence par le signe; mais, si l'on veut instruire un autre, et lui faire partager la conviction qu'on a soi-même, il faut alors mettre l'inférence sous une forme régulière et l'établir sur cinq propositions distinctes. On dira donc : 1° cette montagne est un volcan; 2° car elle fume; 3° la fumée suppose toujours un feu; 4° or, cette montagne est dans ce cas; 5° donc cette montagne est un volcan. Ainsi il faut, selon cette règle empruntée au nyâya, énoncer d'abord la proposition qu'on veut prouver; on énonce en second lieu la cause sur laquelle la proposition s'appuie; on cite ensuite le principe général ou l'exemple; en quatrième lieu, on affirme l'application de ce principe à l'objet spécial dont il est question; et enfin, l'on conclut en répétant la proposition initiale, la conclusion étant cette fois démontrée par tout ce qui la précède. C'est pourtant cette disposition des cinq membres d'une proposition à démontrer qu'on a voulu prendre pour le syllogisme et comparer à la théorie des *Analytiques*. J'ai prouvé qu'on s'était complétement mépris en faisant ce rapprochement, et que jamais la théorie du syllogisme n'avait été connue de l'Inde (*Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, tome III, pages 223 et suiv.). On voit sans peine qu'ici toute la force de l'induction repose sur le signe qu'on a choisi pour en inférer la nature de la chose, soit qu'on infère pour soi tout seul, soit qu'on veuille transmettre sa science à autrui. Le signe de l'inférence peut être de trois espèces : ou il est tout à la fois affirmatif et négatif, ou il est purement affirmatif, ou il est purement négatif. Ainsi, dans l'exemple du volcan, le signe, qui est la fumée sortant de la montagne, est à la fois affirmatif et négatif; car, s'il

est vrai que là où il y a de la fumée il y a nécessairement du feu, il n'est pas moins vrai que là où il n'y a pas de feu il n'y a pas de fumée, comme dans un lac grand et profond. Le signe, relativement à l'objet qu'il s'agit de démontrer, est une chose douteuse; car, si l'on sait par le témoignage des sens que la montagne fume, on ne sait pas encore si elle contient du feu et si réellement elle est un volcan. La montagne, à ce point de vue logique, se nomme le sujet (paksha), et toutes les choses qui fument comme elle, par exemple le foyer de la cuisine, s'appellent des sujets pareils (sapaksha), et les choses qui ne fument pas, comme le lac, s'appellent des sujets opposés (vipaksha).

Telle est l'inférence quand elle est régulière; mais elle peut présenter des défauts. La raison qu'on donne pour appuyer la conclusion induite peut être inexacte et n'avoir pour elle que l'apparence au lieu de la réalité. Ces sophismes de la cause, ces causes apparentes (hetvâbhasa), sont au nombre de cinq; et le *Tarka-Sangraha,* qui emprunte encore cette division au nyâya, donne aux trois dernières espèces de sophisme des noms différents de ceux que leur donnait Gotama. Ces cinq sophismes consistent : 1° à prendre une cause qui n'est pas spéciale à l'objet en discussion, et qui pourrait convenir à tout autre objet également; 2° à présenter la cause qu'on allègue sous une forme qui se réfute elle-même; 3° à présenter la cause avec un argument qui prouve aussi bien pour que contre la thèse soutenue; 4° à présenter une cause qui ne peut donner aucune conclusion; 5° enfin, à soutenir une thèse et à donner une cause évidemment paradoxales (voir les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, tome III, page 206).

Le troisième moyen d'information pour l'intelligence, c'est la comparaison; le *Tarka-Sangraha*, comme le nyâya, y insiste très-peu, parce qu'en effet il n'y a point en ceci la moindre difficulté.

Le quatrième et dernier moyen d'information, le témoignage, est analysé un peu plus longuement. Le témoignage est la parole d'une personne compétente et digne de foi, parce qu'elle parle selon la vérité. Sa parole est une suite plus ou moins étendue de mots ayant une signification. Le sens des mots dépend ou de la volonté de Dieu, qui a donné la parole aux hommes, ou des conventions que les hommes ont faites entre eux pour attacher toujours telle valeur à tel mot. Pour que la parole soit intelligible, il faut trois conditions : d'abord, que celui qui écoute sache le sens des mots, qui doivent être toujours employés dans l'acception reçue; en second lieu, que les mots aient entre eux les rapports que veut la grammaire, et enfin que les mots soient prononcés à une assez petite distance les uns des autres. S'il y avait, par exemple,

trois heures d'intervalle entre chaque mot, la parole serait inintelligible, et ce ne serait plus une véritable phrase. Cette recommandation est juste, jusqu'à un certain point, mais on peut la trouver assez puérile. Il faut, d'ailleurs, distinguer avec soin deux espèces de paroles : l'une qui est dans les *Védas*, et qui est la parole même de Dieu, est une preuve irrésistible et un témoignage indiscutable; l'autre n'est que la parole profane et humaine, laquelle n'est une preuve suffisante que si elle remplit les conditions indispensables.

Ces quatre moyens d'information, la perception, l'inférence, la comparaison et le témoignage, peuvent, quand ils sont réguliers, produire la science correcte; quand ils sont irréguliers, ils ne produisent qu'une science incorrecte et fausse. La science incorrecte a trois degrés : ou c'est le doute, quand on ne sait point précisément ce qu'est la chose dont on s'occupe; ou c'est l'erreur, quand on croit la chose d'une façon toute contraire à ce qu'elle est; ou enfin, c'est un raisonnement faux appliqué à des données vraies et exactes. La mémoire, qui vient à la suite de la science, peut être, comme elle et au même titre, correcte ou incorrecte.

Par les développements qui précèdent, le *Tarka-Sangraha* vient d'épuiser l'analyse de l'intelligence telle qu'il la comprend;

17°-23°. Il passe successivement en revue les sept qualités suivantes, qui, avec l'intelligence, appartiennent exclusivement à l'âme, अष्टावात्ममात्रविशेषगुणाः : et qui sont le plaisir, la douleur, le désir, l'aversion, la volonté ou l'effort, la vertu et le vice. Le *Tarka-Sangraha* ne fait guère que les énoncer et les définit en quelques mots.

24° La vingt-quatrième et dernière qualité, la faculté (sanskâra), est beaucoup plus difficile à comprendre; et le mot sanscrit qui la représente est tellement vague, qu'il est impossible d'en tirer quelque éclaircissement. On peut voir toutes les peines que s'est données la sagacité de M. E. Burnouf pour déterminer le sens de ce mot (*Introd. à l'histoire du bouddhisme indien*, t. I, p. 503 et suiv.). Ce qui redouble encore l'obscurité, c'est la division que le *Tarka-Sangraha* fait du sanskâra. Il y distingue trois espèces : la première est l'impulsion (véga), et elle se trouve dans les quatre substances de la terre, de l'eau, de la lumière et de l'air, et dans l'esprit (manas); la seconde est l'imagination (bhâvana) : elle cause la mémoire et ne se trouve que dans l'âme; et la troisième, qui diffère encore plus, s'il est possible, des deux autres que celles-ci ne diffèrent entre elles, est l'élasticité (sthitisthâpaka), qui rend les choses à la forme qu'elles avaient d'abord et qu'elles reprennent après une mo-

dification passagère. Mais quels rapports si étroits peut-on établir entre trois choses aussi dissemblables, l'impulsion, l'imagination et l'élasticité, pour les comprendre sous un seul nom!

Avec la théorie de la qualité finit l'analyse de la seconde catégorie. Les cinq suivantes, qui sont, comme on se le rappelle, l'action, la communauté, la différence, la relation intime et la négation, n'exigent et ne reçoivent que de très-courtes explications; et le *Tarka-Sangraha* déclare qu'il n'y a que sept catégories, parce que toutes les autres rentrent dans celles qui ont été énumérées.

Il se termine, comme il a commencé, par un distique ou sloka, dans lequel on attribue ce petit ouvrage au savant Anna, au docteur Anna, qui n'est pas connu à un autre titre.

Telle est l'analyse fidèle du *Tarka-Sangraha*. Je ne m'arrête point à juger ici les théories étranges et confuses qu'il renferme; elles ne lui appartiennent pas en propre, et elles sont empruntées aux deux systèmes de Kanâda et de Gotama, à la philosophie veiséshika et à la philosophie nyâya. J'en apprécierai bientôt la valeur; mais, pour le moment, je me borne à faire remarquer que le *Tarka-Sangraha*, quel qu'en soit d'ailleurs le mérite, est un ouvrage bien composé : le plan que l'auteur s'était tracé est rempli dans toutes ses parties; et ce petit manuel, s'il ne donne pas aux élèves qui l'étudient une science bien vraie, leur donne au moins des notions fort claires et fort précises de ce qu'il veut leur apprendre. C'est une qualité assez rare, même chez d'autres écrivains que les écrivains indiens, pour qu'on la loue quand on la rencontre.

Je suis loin de pouvoir adresser le même éloge au *Bhâshâ-Paritchhéda*, le second des trois ouvrages que je me propose d'examiner dans ces articles. Le *Bhâshâ-Paritchhéda* est tout entier en vers; il se compose de 167 slokas ou distiques, c'est-à-dire de 334 vers. Il va sans dire que ces vers n'ont pas la moindre prétention à l'élégance poétique, et qu'ils n'ont absolument pour but, comme tant d'autres ouvrages, que de soulager la mémoire des élèves par la régularité du rhythme. L'usage des vers mémoriaux, dont on pourrait trouver parmi nous quelques rares exemples, est général dans l'Inde, et on les applique à toutes les branches de la science sans exception, même à celles qui sembleraient le moins susceptibles d'être présentées sous cette forme; des grammaires, par exemple, des dictionnaires, des ouvrages de mathématiques et d'astronomie, etc. Il ne serait donc pas juste de reprocher à l'auteur du *Bhâshâ-Paritchhéda* d'avoir adopté la forme rhythmique pour exposer un système de logique et de cosmologie. Mais ce dont on peut le blâmer à bon droit c'est la confusion et l'obscurité qui règnent dans son

ouvrage. Les matières y sont les mêmes que dans le *Tarka-Sangraha;* parfois les expressions y sont identiques, et ainsi les huit premiers slokas ne sont guère qu'une reproduction textuelle du début du *Tarka-Sangraha;* mais ensuite l'expression est complétement changée, l'ordre tout entier est bouleversé, et le système, bien qu'au fond il reste le même, devient à peu près méconnaissable sous la forme tout arbitraire dont il est revêtu. Le *Bhâshâ-Paritchhéda*, réduit à lui seul, serait presque inintelligible, même avec les commentaires de Visnanatha-Pantchanana, qui l'a suivi servilement; mais le *Tarka-Sangraha* l'éclaircit et le supplée très-heureusement en donnant aux matières un ordre et un enchaînement réguliers, qui les rendent très-accessibles, si, d'ailleurs, ils ne justifient pas davantage la bizarrerie des idées. Aussi je n'hésite pas à féliciter, sous ce rapport, le docteur Ballantyne; sa petite publication sera fort utile et elle complétera celle qu'a faite du *Bâshâ-Paritchhéda* son collaborateur, le docteur Roër, dans la *Bibliotheca indica.*

Une des différences les plus frappantes du *Tarka-Sangraha* et du *Bhâshâ-Paritchhéda*, si semblables sur presque tout le reste, c'est la théorie de la qualité. Dans le *Bâshâ-Paritchhéda*, la catégorie de la qualité comprend aussi vingt-quatre espèces; mais la disposition des vingt-quatre qualités est autre. C'est le son qui occupe le dernier rang, et, en outre, le vice et la vertu sont réunis sous une seule notion, celle de la destinée (*Bâshâ-Paritchhéda*, sloka 5). Un dissentiment plus grave porte sur les qualités de l'âme. Le *Tarka-Sangraha* ne lui en accordait que huit qui lui fussent spéciales. Le *Bhâshâ-Paritchhéda* lui en reconnaît quatorze : l'intelligence, le plaisir, la douleur, le désir, l'aversion et la volonté; il ajoute le nombre, la quantité, l'individualité, la conjonction, la disjonction, l'imagination et enfin le vice et la vertu. (*Ibid.*, slokas 32 et 33).

Le *Bhâshâ-Paritchhéda*, comme le *Tarka-Sangraha*, a mêlé la cosmologie à la dialectique, et c'est au milieu d'un système sur le monde qu'ils essayent l'un et l'autre une théorie de logique. Colebrooke, en exposant la philosophie nyâya dans ses admirables mémoires (*Essays*, vol. I, p. 261), avait fait une confusion toute pareille, et il avait cru devoir entrelacer les idées de Kanâda et celles de Gotama. La philosophie veiséshika devenait entre ses mains le complément essentiel de la philosophie nyâya : « Dans ce second essai, disait-il, j'exposerai le système dialectique de Gotama et le système atomistique de Kanâda. Le « premier, comme son titre l'exprime, s'occupe surtout de la métaphy- « sique de la logique; le second s'occupe spécialement de physique et « des êtres particuliers, c'est de là que lui vient le nom qu'il porte. On

« peut regarder les deux philosophies comme les parties d'un seul sys-« tème dont l'un remplit les lacunes de l'autre. » Colebrooke réunissait donc les deux théories en tâchant de les fondre en une seule exposition; il en résultait un assez grand embarras pour la parfaite intelligence de l'une et de l'autre. On avait quelque peine, malgré l'exactitude de l'illustre indianiste, à suivre la double série de ces pensées qui s'interrompaient et se remplaçaient sans cesse. Souvent on en a fait un texte de critique contre Colebrooke, et l'on aurait préféré qu'il séparât des choses aussi distinctes. Le reproche, comme nous le voyons par l'exemple du *Tarka-Sangraha* et du *Bhâshâ-Paritchhéda*, n'était pas mérité; Colebrooke n'a fait que se conformer à la tradition indienne, et il n'a pas cru devoir diviser ce qu'elle avait réuni; son seul tort, c'est de ne pas nous en avoir avertis, et d'avoir en quelque sorte assumé une responsabilité qui ne lui appartient pas.

Du reste, le Nyâya est presque entièrement pur de ce mélange singulier de matières hétérogènes. Il y a bien quelques traces de cosmologie, si l'on me permet encore ce mot; mais elles y sont fort rares et n'égarent point un seul instant Gotama, qui ne perd jamais de vue le but tout logique qu'il poursuit. Il est possible toutefois que ce soient ces traces, toutes légères qu'elles sont, qui aient autorisé l'amalgame fâcheux que se sont permis plus tard les commentateurs.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Voyage au Darfour, par le cheik Mohammed Ibn-Omar-el-Tounsy... traduit de l'arabe par le docteur Perron... publié par les soins de M. Jomard... Paris, 1845, in-8°.

Texte arabe du même voyage... autographié et publié par M. Perron... Paris, 1850, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

Le Dar-Four, c'est-à-dire le pays de *Four*, car, dans la langue des Arabes d'Afrique, le singulier *dar*, دار, remplace le pluriel, *diar*, ديار, qui, dans les autres dialectes arabes, désigne « une contrée, » est resté, jusqu'à

ces derniers temps, inconnu à l'Europe. Situé dans le milieu de l'Afrique, ne se trouvant pas sur la route ordinaire des caravanes qui traversent, dans divers sens, cette partie du monde, il paraît avoir très-peu attiré l'attention des Arabes eux-mêmes; car les géographes orientaux, Abou'l-féda, Édrisi, etc., ainsi que le voyageur Ibn-Batoutah, n'en font aucune mention. Le nom de ce pays, qui se trouve placé pour la première fois sur la carte d'Afrique de Guillaume Delisle, n'a pas été reproduit sur celle de d'Anville. Ce n'est pas, sans doute, que le célèbre géographe ait ignoré l'existence de cette contrée; mais, dépourvu de renseignements authentiques sur la position d'une contrée si mal connue, il aima mieux l'omettre tout à fait que de transmettre à ses lecteurs des conjectures ou fausses ou très-incertaines. Ce fut seulement en l'année 1793 qu'un voyageur anglais, M. Browne, pénétra dans le Dar-Four; et, malgré le désagrément de sa position, malgré les obstacles sans nombre qui avaient entravé sa marche, il offrit à l'Europe savante, sur ce qui concerne ce pays, une relation aussi instructive qu'intéressante. Depuis cette époque, aucun voyageur européen n'a tenté et réalisé une pareille entreprise. Nous devons donc accueillir avec autant de curiosité que de reconnaissance la relation qu'a écrite un Arabe natif de Tunis, le cheik Mohammed-el-Tounsy, homme instruit et judicieux, qui a fait dans le Dar-Four un séjour assez long. Connaissant parfaitement la langue arabe, doué d'une ardente curiosité, étant respecté partout comme chérif et uléma, n'inspirant point la défiance qu'un voyageur européen ne manquerait pas de faire naître, il a pu sans danger explorer le pays et recueillir, tant sur cette contrée que sur les contrées voisines, une foule de renseignements fort instructifs. Sans doute il n'a pas eu, comme quelques voyageurs, l'avantage de se livrer à des recherches scientifiques, de fixer la position des lieux par des observations astronomiques; mais, d'un autre côté, il n'a pas apporté, dans la réalisation de son entreprise, des idées préconçues, des préventions, qui subsistent souvent en présence de faits bien constatés.

Le cheik a trouvé dans M. le docteur Perron un habile interprète. Ayant habité l'Égypte durant quatorze ans, connaissant très-bien l'arabe vulgaire et littéral, remplissant les fonctions honorables de directeur de l'école de médecine au Caire, ayant eu occasion de voir habituellement et de traiter beaucoup d'habitants du Dar-Four, il était plus à portée que toute autre personne de traduire cette relation et d'y ajouter des observations fort utiles. Il nous apprend lui-même de quelle manière cette relation est tombée entre ses mains. « Je prenais, dit-il, des leçons « d'arabe à Abou-Zabel, du cheik Mohammed. Il me parla de ses ex-

« cursions au Soudan, ses récits m'intéressèrent; je le priai de les écrire.
« Il céda à ma prière, et la lecture de son livre me servit de leçons
« d'arabe. Ce travail fut souvent interrompu. Je recueillis le tout de ma
« propre main, et enfin une copie correcte revue avec le cheik. »
M. Perron ajoute que, devant chercher à vérifier la sincérité de la narration, il a consulté, au Caire, divers indigènes du Kordofal, du Dar-Four, du Ouaday, et que toujours leurs paroles ont été conformes à celles du cheik; qu'en outre, elles ont été confirmées par les excursions accomplies au royaume de Bournou et sur le Niger. Enfin, le traducteur a trouvé, pour rédiger les notes qui accompagnent sa version, un avantage inappréciable dans les liaisons qu'il avait formées avec Abou-Madiân, fils d'un des souverains du Dar-Four. Ce prince, contraint de fuir son pays pour échapper à la mort, était venu chercher un asile au Caire, et le vice-roi, Mohammed-Aly, se proposait de le rétablir, à main armée, sur le trône de ses ancêtres. Ce prince, qui avait plus de lumières et un esprit plus élevé que n'en ont, en général, ses compatriotes; qui savait apprécier et goûter la civilisation européenne, et qui annonçait l'intention de l'introduire et de la propager, du moins jusqu'à un certain point, parmi ses sujets futurs, était fort lié avec M. Perron, et lui fournit, sur la géographie du Dar-Four, les productions du pays, les mœurs des habitants, des renseignements bien précieux, qui ont complété les détails donnés par le cheik Mohammed. M. Perron ajoute un fait qui serait fort important pour les explorateurs de l'Afrique. « Quoique d'un
« certain âge, dit-il, le cheik renouvellerait avec plaisir le voyage qu'il
« a fait au Soudan; et, si on lui assurait une indemnité honorable, il
« n'hésiterait pas un moment à accompagner deux ou trois voyageurs
« européens qui voudraient, avec lui, tenter une nouvelle expédition.
« Plus d'une fois, et de lui-même, il m'a exprimé vivement la joie qu'il
« aurait de repartir avec des compagnons dont il se ferait volontiers le
« guide et le défenseur. » Il serait bien à souhaiter que l'on profitât de la bonne volonté du cheik; et que des européens instruits, au lieu de s'aventurer en Orient, sur des routes qu'ont parcourues avant eux des centaines de voyageurs, se résignassent à aller visiter des contrées si peu connues, dont l'exploration fournirait à la science, et en particulier à la géographie, une immense moisson de renseignements les plus curieux et les plus instructifs. M. Perron indique ce qu'aurait à faire le voyageur qui voudrait se lancer dans cette noble carrière. Je partage, à cet égard, ses idées, et j'ajouterai seulement un fait qui n'est pas sans importance. La marche pour arriver au Dar-Four serait loin de présenter des difficultés insurmontables. La caravane dont le cheik faisait

partie avait avec elle plusieurs jeunes femmes; eh bien, toute la troupe, en traversant le désert, ne courut aucun danger, n'éprouva pas, à un trop haut degré, les inconvénients de la chaleur, le tourment de la soif; tous les membres de la caravane, hommes et femmes, arrivèrent au but de leur voyage en parfaite santé.

Le cheik Mohammed-el-Tounsy, dans son introduction, nous fait connaître son histoire et celle de sa famille. Cette narration présente plusieurs faits qui semblent offrir quelque chose d'un peu romanesque. Son bisaïeul, comme il l'atteste, avait été un des personnages les plus importants de Tunis; il était intendant du sultan de Barbarie, le schérif Mohammed-el-Hosny. Il avait amassé, dans l'exercice de ses fonctions, une grande fortune. Il laissa trois fils qui se disputèrent son héritage et vendirent la maison qu'ils avaient habitée. L'aïeul de l'auteur, ayant désiré faire le pèlerinage de la Mecque, vendit quelques-unes de ses propriétés et acheta diverses marchandises. Plusieurs personnes lui confièrent de nombreux objets, dont il devait faire le commerce à leur profit. Il se mit en mer, mais, lorsqu'il fut arrivé à une petite distance de l'île de Rhodes, une tempête horrible s'éleva. Le vaisseau fut mis en pièces; à peine quelques passagers échappèrent au naufrage; de ce nombre était l'aïeul de l'auteur. Il fit voile pour Alexandrie, et, continuant sa marche, il accomplit le pèlerinage de la Mecque et de Médine. N'osant plus retourner à Tunis, où il n'aurait trouvé que la misère, il se rendit à Djeddah. Il s'occupa, durant quelque temps, à copier des livres qu'il vendait ensuite. Sur l'invitation de quelques habitants du royaume de Sennâr, il les accompagna dans cette contrée, où le roi le reçut avec une extrême bienveillance. Il prit pour concubine une jeune esclave qui lui donna un fils et une fille. Ayant obtenu du prince un revenu suffisant, il se fixa au Sennâr et oublia sa famille restée à Tunis, ainsi que les trois jeunes enfants qu'il y avait laissés avec leur mère. Le second, appelé Omar, qui fut le père de l'auteur, était alors âgé de six ans. Lui et ses frères furent élevés par leur oncle maternel, El-Seïd-Ahmed, fils de Soleyman. Omar ayant atteint l'âge viril, résolut d'accomplir le pèlerinage de la Mecque. Il consulta son oncle, qui éprouva le même désir. Ils s'embarquèrent, se rendirent à Alexandrie, puis au Caire, et de là partirent pour Cosseyr. En route, la caravane en rencontra une de Mogrébins qui venaient du Sennâr. Ceux-ci appelèrent les pèlerins de Tunis en leur demandant s'il se trouvait parmi eux quelque habitant de cette ville. Celui qui adressait cette question était le père de l'auteur. Le jeune homme mit pied à terre, alla le saluer et lui baiser la main. Le père, sur les observations et les reproches que lui adressa son fils,

déclara qu'il se dirigeait vers le Caire pour vendre ses esclaves; qu'ensuite il reviendrait au Sennâr prendre ses enfants et ses biens et qu'il repartirait pour l'Égypte. Il se rendit, en effet, au Caire, vendit ses esclaves, acheta les objets dont il avait besoin et regagna le Sennâr. Omar, après avoir accompli les cérémonies du pèlerinage, revint au Caire où il ne trouva plus son père. Fatigué de l'attendre, il se joignit à une caravane et se mit en route pour le Sennâr. Il y rencontra son père, qui s'y trouvait bien établi et ne songeait nullement à partir. Bientôt après, Omar pressa son père ou de partir avec une caravane ou de le laisser partir seul. Ces deux propositions n'ayant pas été accueillies, Omar, à la suite d'une dispute assez aigre, se mit en marche ne possédant pas un seul para. Trois jours après, son père le rejoignit et lui remit trois chameaux, des esclaves mâles et femelles, des provisions et un chameau chargé de gomme. Mais la caravane s'étant égarée, la soif se fit sentir; les esclaves ainsi que les chameaux moururent. Omar allait revenir au Caire, pauvre comme auparavant. Dans la route, le chef de la caravane fut attaqué d'un mal de tête violent que personne ne savait guérir. Omar écrivit sur un morceau de papier un passage du Coran; le malade plaça ce papier sur le lieu de la douleur et fut à l'instant guéri. On peut, sans être incrédule, supposer que la nature, abandonnée à elle-même, aurait produit le même effet. Ce chef, persuadé qu'Omar était un homme de bien, le fit monter sur un chameau qu'il chargea d'un ballot de gomme. Arrivé au Caire, Omar épousa une femme qui fut la mère de l'auteur; ensuite il partit pour Tunis, emmenant avec lui sa femme et sa belle-mère. L'auteur était encore dans le sein de sa mère. Arrivé à Tunis, Omar descendit chez son frère aîné, Mohammed. Cinq mois après, l'auteur vint au monde le vendredi, au milieu du mois de dhou'l-cadah, l'an 1204 de l'hégire (1789). Trois ans après, s'étant brouillé avec son frère, il repartit pour le Caire. Il obtint, dans la mosquée El-Azhar, les fonctions de *nakib*. Au commencement de l'année 1211 (1796), il reçut du Sennâr une lettre qui lui était adressée par son frère paternel, et dans laquelle, après lui avoir exposé l'état de détresse où il se trouvait par suite d'une infidélité, il le pressait de se rendre auprès de lui. Omar partit pour aller joindre son frère et sa sœur, laissant au Caire ses deux fils, dont l'aîné Mohammed, auteur de la relation, était âgé de sept ans. Il leur donna de quoi vivre pendant dix mois; mais, comme ils restèrent seuls l'espace d'une année, leur mère fut obligée, pour vivre, de vendre une partie de ses effets. Tahir, oncle de l'auteur, arriva au Caire, où il était venu pour faire le pèlerinage et se livrer au commerce. Il avait avec lui son fils Mohammed, qui était

d'environ un an et demi plus âgé que l'auteur. Le père et le fils se disposèrent à partir pour le pèlerinage à la fin de l'année 1212 (1797); mais, au commencement de l'année 1213 (1798), les Français se rendirent maîtres de l'Égypte, et l'occupation du pays se prolongea jusqu'au commencement de 1216 (1801). Bientôt après, la peste envahit l'Égypte et emporta le cousin de l'auteur. Tahir, accablé de douleur, partit, résolu, pour se consoler, d'accomplir le pèlerinage. Il se mit en marche pour le Hidjaz, laissa l'auteur étudier à la mosquée El-Azhar. Il lui remit de quoi fournir à ses besoins pendant quatre mois; mais son absence se prolongea bien au delà de ce terme. L'argent s'épuisa, et le jeune homme se trouva dans une gêne extrême.

Sur ces entrefaites, il apprit qu'une caravane arrivait du Soudan, venant du Dar-Four. Il avait su, peu de temps auparavant, que son père était parti avec son frère pour cette contrée. Lorsque la caravane fut établie dans l'*okel* des marchands d'esclaves, il se rendit dans cet édifice pour s'informer de ce qui concernait son père. Un hasard heureux voulut qu'il rencontrât, parmi ceux qui composaient la caravane, un homme âgé et d'une physionomie respectable, nommé Ahmed-Badaouy. Cet homme était l'ami intime du père de l'auteur, et en avait reçu un service important. Il reconnut dans le jeune Mohammed le fils d'Omar, et le pressa d'aller joindre son père. Il s'engagea à le défrayer de tout, jusqu'au moment où il serait arrivé au but de son voyage. Une proposition si généreuse ne pouvait manquer d'être accueillie avec reconnaissance. Mohammed accepta de suite les offres de son généreux protecteur. Ils s'embarquèrent sur un bateau pour remonter le Nil. Arrivés devant Minyeh, ils rencontrèrent un corps de mamelouks, qui, dépouillés de la souveraineté de l'Égypte, s'étaient établis dans cette ville pour piller les voyageurs. Ces hommes saisirent la barque, l'amenèrent brutalement à terre, et rançonnèrent le compagnon de Mohammed, en le contraignant à leur payer une somme d'argent. De là, les voyageurs gagnèrent Beny-Ady, où ils restèrent jusqu'à ce que la caravane du Dar-Four fût prête à se mettre en route. Le soir du cinquième jour, on atteignit Khardjeh. Je ne m'arrêterai point ici à détailler l'itinéraire des voyageurs, attendu que cet itinéraire est parfaitement conforme à celui qu'avait suivi Browne. Les lieux qui servirent d'étapes à la caravane portent les mêmes noms que ceux qui sont indiqués par le voyageur anglais. Et, en effet, quand il s'agit d'un voyage aussi long, exécuté au travers d'un immense désert, on doit suivre fidèlement la trace des caravanes, s'arrêter sur les mêmes points; puisque, si l'on s'écartait tant soit peu du sentier qu'ont tracé les pré-

cédents voyageurs, on s'exposerait à s'égarer, et à périr de soif au milieu des sables.

Après avoir quitté la station de Maks, la caravane s'enfonça dans le désert; le sixième jour de sa route, elle atteignit un puits appelé *Sebymeh*, auprès duquel sont des ruines d'anciennes constructions. « Les « jeunes gens de la caravane, dit l'auteur, étant montés sur la montagne, « y frappèrent avec des baguettes certaines pierres ou quartiers de roc, « et on entendit un véritable son de tambourin. On ignore la cause de « ce phénomène.... Du reste, les gens de la caravane me dirent « que, dans certaines nuits, et ils m'ont, je crois, spécifié la nuit du « vendredi, on entend de la montagne un jeu de tambourin, comme « celui d'une noce; on ne sait pas non plus la cause de ces sortes de « fêtes nocturnes. » Je n'ai pas hésité à reproduire ce fait, qui peut avoir quelque intérêt pour les amateurs de la minéralogie. On sait qu'il existe dans la nature des pierres sonores, qui, frappées par un marteau ou un bâton, produisent un retentissement plus ou moins prolongé. Le sarcophage de la grande pyramide d'Égypte, lorsqu'on le frappe, fait entendre un son analogue à celui d'une cloche. Quant à ce bruit étrange, qui, dit-on, a lieu durant certaines nuits, l'auteur avoue qu'il n'en parle pas d'après sa propre expérience, mais sur le récit des gens de la caravane. Il peut donc s'être glissé, dans ce récit, beaucoup d'exagération : peut-être ce prétendu son de tambourin est-il analogue à ce craquement harmonieux que M. Rozière entendit dans les carrières de granit d'Asouan, et qu'il attribua à l'effet que produisait sur cette pierre le passage de la nuit à la première chaleur du point du jour. On sait que ce minéralogiste, et après lui feu Letronne, crurent voir, dans ce fait physique, l'explication d'un phénomène célèbre dans l'antiquité, je veux dire le son produit, au lever de l'aurore, par la statue de Memnon.

Avant d'arriver à la station de Zaghaouy, les voyageurs furent joints par un courrier à dromadaire, venant du Dar-Four, de la part du sultan Abderrahman-Er-Rachyd. Il allait au Caire faire renouveler le sceau dont on scelle les ordres souverains; car il n'y avait dans le pays personne qui fût capable de le graver convenablement. Le successeur du monarque était son fils, le sultan Mohammed-Fadhl.

L'auteur atteste que, de tous les voyages accomplis par lui, le présent voyage fut le plus facile et le plus agréable, par suite des soins, des attentions généreuses que lui témoigna constamment son hôte, son compagnon de route Ahmed-Badaouy. Enfin, la caravane, après une longue marche, atteignit la frontière du Dar-Four. L'auteur fait observer que,

dans cette contrée, comme dans le pays de Sennâr, les gouverneurs portent le titre de *melèk* ou *mek*, c'est-à-dire «roi.»

Le voyageur arrivant à Sarf-el-Dadjadj, trouva dans son ami Ahmed-Badaouy un redoublement de procédés affectueux, qui ne se démentaient pas un seul instant. Là, il reçut la visite d'un homme au teint bronzé, qui lui déclara être son oncle Ahmed-Zarrouk. Il lui remit une lettre de remercîments, adressée à Ahmed-Badaouy, par Omar, père de l'auteur. Elle était accompagnée d'un présent qui consistait en deux esclaves et un poulain. Ahmed accepta le présent, mais le remit à son jeune ami Mohammed; il lui raconta en même temps l'obligation importante qu'il avait eue à Omar, qui, dans une circonstance dangereuse, où il ne s'agissait de rien moins que d'un procès capital, avait eu le courage de prendre sa défense et lui avait sauvé la vie. Mohammed arriva auprès de son père : celui-ci fit tuer pour lui plusieurs moutons et un bœuf; il invita un grand nombre de convives, et cette journée fut pour tous une véritable fête. Bientôt après, Omar conduisit son fils chez le cheik Mohammed-Kourra, qui était alors le vizir, le personnage le plus important du royaume. A la fin du mois de ramadhan, Omar alla saluer le sultan. Il rencontra à la cour le cheik Kourra, auquel il demanda la permission d'aller à Tunis, pour voir sa mère et ses deux frères; il s'engagea à laisser son fils au Dar-Four. Kourra, après avoir reçu d'Omar la promesse de revenir dans ce pays, lui permit de partir, et lui promit une escorte. Omar songea à se mettre en route le plus tôt possible : il vendit tous ses cotons, dont il avait plus de cent quintaux; il fit argent de tout ce qu'il possédait, même de sa bergerie, du menu bétail, de ses bœufs, de ses ânes; il prit avec lui ses femmes esclaves, ses noirs, et même tout ce que son fils avait reçu en présent d'Ahmed-Badaouy et du cheik Mohammed-Kourra. Il ne lui laissa qu'une esclave qui avait des taies sur les yeux, deux noirs avec leurs femmes, un âne et un dromadaire malade; il lui laissa aussi une de ses femmes et la femme de son frère : chacune d'elles avait une fille. Il vendit ses fosses de grains, excepté une seule qu'il abandonna à son fils; il lui remit ensuite le contrat de donation de la portion de terres que leur avait cédée le sultan Abd-er-Rahman. Après ces dispositions, assez peu paternelles, il se mit en route.

Je dois m'arrêter ici un moment, pour entrer dans une discussion bien aride, mais qui aura, je l'espère, quelque intérêt aux yeux des amateurs de la littérature orientale; je veux dire l'examen du texte arabe, autographié par les soins de M. Perron, et la comparaison de ce texte avec la version que nous a donnée ce savant.

Il eût été à désirer qu'une relation de voyage fût constamment écrite d'un style simple, facile, qui la mît à la portée de toutes les classes de lectéurs; mais il n'en a pas toujours été ainsi. L'auteur a peut-être un peu trop cédé au plaisir de faire voir combien il a étudié les monuments littéraires écrits dans la langue des Arabes. Trop souvent il se plaît à transcrire d'assez longs passages empruntés aux grands écrivains de sa nation, à citer de nombreux vers, qui n'ont pas toujours un rapport bien réel avec les objets qu'il traite, et surtout des fragments des *Séances* de Hariri, ouvrage dont il a, plus tard, publié, au Caire, une édition, accompagnée d'un commentaire arabe. Comme ces morceaux isolés, écrits dans un langage plein de figures de rhétorique, d'expressions rares et peu connues, sont souvent assez difficiles à comprendre, cette circonstance expliquera comment, sur un assez grand nombre de points, j'ai cru pouvoir offrir une version différente de celle qu'a adoptée M. Perron. Je propose librement mes doutes, et les soumets au savant traducteur, qui, s'il publie une nouvelle édition, ne manquera pas, je crois, d'accepter, en tout ou en partie, les observations qui sont le résultat de ma longue expérience.

P. 1. — Les mots جعل رحلة الشتاء والصيف بحكمته البهيّة sont rendus par « toi qui as établi, dans ton admirable sagesse, le changement de « séjour d'hiver et d'été pour les habitants de la ville sainte; » mais ce n'est pas là le véritable sens de la phrase. J'aimerais mieux traduire : « qui, dans ton admirable sagesse, as établi le voyage d'hiver et celui « d'été, » c'est-à-dire « les excursions, commerciales ou autres, qui ont « lieu dans chacune des deux saisons. » Ibn-Khaldoun (t. VI, fol. 16, r.) parle du *voyage d'été*, رحلة الصيف, des nomades avant l'islamisme. Les Koraïschs de la Mecque, dociles aux prescriptions de Hâschem, le bisaïeul de Mahomet, exécutaient, chaque année, deux voyages, رحلة, l'un dans l'hiver, l'autre dans l'été. L'hiver, la caravane se dirigeait vers le Yémen, l'été, vers la Syrie[1]. Les mots ما قدّرت من سير الكواكب في الافلاك ne sont pas rendus avec assez de précision dans cette phrase : « Toi qui, par ta mystérieuse puissance, as fixé les révolutions des pla- « nètes autour d'étoiles fixes. » Il était mieux, je crois, de traduire littéralement : « cette marche des astres que tu as fixée dans les cieux. » Les mots الشفيع يوم العرض في للمذنبين ne sont pas rendus assez littéralement par : « l'intercesseur des nations pour le jour de la grande revue des coupables. » En effet, au jugement dernier, ce ne seront pas les coupables seuls qui

[1] *Koran*, sur. CVI; *Sirat-erraçoul*, fol. 20 v.; Pococke, *Specimen*, p. 51; Sale, Gagnier, etc.

iront subir leur arrêt. Les justes comparaîtront également devant le tribunal de Dieu. Il faut dire : « Celui qui, au jour du jugement, intercé-« dera en faveur des pécheurs. »

A la page suivante, les mots الفقير الى رحمة ربه ne signifient pas proproprement : « l'humble qui espère en la miséricorde de son Seigneur, » mais « celui qui a continuellement besoin de la miséricorde de son Sei-« gneur. » Les mots لما وفقني الله لقراءة علوم العربية doivent se rendre par : « lorsque le Dieu très-haut m'eut favorisé, en me prédisposant à l'étude « des sciences qui ont rapport à la langue arabe. » Les termes suivants واترع كاسي من بينها بالفنون الادبية signifient : « et que, parmi ces sciences, « il remplit ma coupe des différentes branches de la littérature. » Ces mots : كانت همتي اذذاك مصروفة بتحصيل العلوم ne sont pas assez exactement rendus par cette phrase : « dès lors, je dépensai tous mes efforts à m'enri-« chir de connaissances. » Il serait plus exact de traduire : « à cette époque, « j'étais constamment occupé à acquérir des connaissances. » Les mots suivants, وجمع المنثور منها والمنظوم, doivent être rendus par : « et à ras-« sembler, en ce genre, tout ce qui est écrit en vers et en prose. » Le mot شاردات ne signifie pas « les sciences les plus abstruses, » mais « les « choses qui fuient, » c'est-à-dire « les productions excellentes qui se ré-« pandent rapidement. » L'hémistiche

فعجبت اذ عُقِدَ اللواء لجاهل

n'est pas bien rendu par cette phrase : « J'étais au désespoir. Quoi ! « l'oriflamme brillante pour l'ignorant. » D'abord, le mot *oriflamme*, qui appartient à la France chrétienne, n'est pas, je crois, à sa place. En second lieu, le verbe عُقِدَ, « il a été lié, » fait allusion à une coutume qui existait dès les premier temps de l'islamisme. Lorsque le prince concédait à un de ses sujets le gouvernement d'une province, il lui remettait, comme symbole de son autorité, un drapeau autour duquel était roulée l'étoffe qui couronnait la hampe de cet étendard, et que l'officier déployait lorsqu'il partait pour une expédition guerrière. Je donnerai ailleurs des détails plus étendus sur cet objet.

Je traduirais l'hémistiche de cette manière : « Je me suis étonné en « voyant un ignorant promu à un grade élevé. »

Cette expression : لما صفرت الراحة, n'est pas bien rendue par celle-ci : « quand j'eus la paume de ma main réduite à zéro. » Il fallait dire plus littéralement : « lorsque ma main fut vide. » On dit dans le même sens : صفرت يداه, « ses mains furent vides, » et صفرت وطابه, « ses outres furent « vides. » Les mots قرعت الساحة ne signifient pas « quand s'évanouit

« ma richesse, » mais « quand la cour de ma maison ne fut plus remplie « de troupeaux. » Les mots نباء المربع ne sont pas bien rendus par « quand « la verdure des pâturages mourut devant moi. » Je ferai observer, 1° qu'au lieu de نباء, il faut lire نبا; 2° qu'après ce verbe, il faut ajouter بِ, et traduire : « lorsque mon séjour devint désagréable pour moi; » c'est ce que signifie l'expression métaphorique نبا بفلان المربع, au sujet de laquelle on peut consulter le *Commentaire sur Hariri*[1]. Les mots اهل التُّقَى signifient : « les hommes pieux. » Le mot المهذّب ne désigne pas : « l'homme d'or pur, » comme si on devait lire مذهّب, mais « un homme « bien rangé, d'une conduite régulière; » c'est le participe du verbe هذّب, qui signifie : « arranger, disposer d'une manière régulière. »

P. 4. — Le passage ربّما يريقُ الانسان ماء وجهه ولا يحظى بقصده وان اراقة ماء الحياة دون اراقة ماء المحيا n'est pas rendu assez fidèlement par cette phrase : « Peut-être perdras-tu la sueur de ta face humiliée, sans voir « exaucer tes vœux. Oui, jeter le feu de la vie, répandre ton sang, mourir, « est plus doux que de sentir ton front suer de honte. » Je traduis ainsi la phrase : « Quelquefois l'homme sacrifie sa considération, sans obtenir « l'objet de ses vœux; car l'effusion de son sang est moins insupportable « pour lui que de perdre sa considération. » En effet, l'expression ماء الوَجْه ne s'emploie pas pour désigner « la sueur; » mais elle se prend toujours au figuré. Le mot ماء, qui signifie « l'eau, » désigne ensuite « l'éclat, le « brillant. » Les mots ماء الوجه, « l'eau du visage, » expriment : 1° « l'éclat, « le brillant du visage; » 2° « ce qui communique à telle partie du corps « l'éclat, la sérénité; » 3° « la fierté, l'honneur, la considération. » En suivant la même métaphore, on emploie le verbe اراق, « répandre, » pour indiquer que l'on perd l'honneur, la considération; c'est ainsi que, dans la langue persane, le terme آبروى offre un sens analogue au mot ماء الوجه, et les Persans se servent aussi du verbe ريختن pour dire : « perdre, « anéantir l'honneur, la considération. » Je m'étendrai davantage, ailleurs, sur ce sujet.

Après la phrase que j'ai discutée, on lit, dans le texte arabe : سيما اذا وقع التعس والنكس وكان الطلب من نحس. M. Perron traduit : « Lorsque, « voyant tomber sur toi le guignon et le bonheur à l'envers, tu iras im- « plorer la pitié d'un homme dédaigneux. » Le traducteur n'a pas tenu compte de l'adverbe سيما, et la version manque d'élégance. Je traduirais : « Surtout, lorsque l'on éprouve le malheur, le revers, et que l'on

[1] Page 443.

« s'adresse à un homme ignoble. » Le mot قلس ne signifie pas : « verge, » mais « corde, câble. » Le mot حرّ désigne : « un noble. » Le mot لطائف ne doit pas se traduire par « les libéralités, » mais par « les traits d'esprit. »

P. 5.—Les mots حامى ذمار الاسلام ne signifient pas : « ardent conser-« vateur des principes de l'islamisme, » mais « défenseur des droits de « l'islamisme. » Les mots قامع الفجار doivent se rendre par : « celui qui « dompte les méchants. » Les mots حلمه واحسانه signifient : « sa douceur « et sa libéralité. » Le mot بنجدته signifie : « par son secours. » حليم doit se rendre par « plein de douceur. » L'hémistiche

جوده ناسخ لكل الوجود

n'est pas fidèlement rendu par cette phrase : « sa libéralité passe comme « un soleil, éclipsant tout ce que le monde a jamais vu de libéralité. » Il vaut mieux traduire : « sa libéralité efface tout ce qui existe. » Les mots طاوى الجور signifient : « celui qui extirpe l'injustice. » Le terme طاوى signifie proprement : « celui qui ploie. » C'est une métaphore empruntée aux voyages des caravanes; car, au moment du départ, on roule les tapis pour les charger sur les chameaux. L'hémistiche

واقف فى الاحكام عند الحدود

n'est pas assez fidèlement rendu par « ferme et inébranlable dans la li-« mite des lois. » Il faut dire : « dans ses jugements, il se renferme dans « les limites de la légalité. » Les mots صالح الفعل ne doivent pas se traduire par « sûr dans ses actes, » mais par « vertueux dans tous ses actes. » Le vers

همّه القطع للفساد واصلاح جميع البلاد والتمهيد

qui est rendu par : « jaloux de détruire le mal, de faire le bonheur de « ses sujets, en aplanissant leurs peines, » serait plus fidèlement traduit de cette manière : « ses soins tendent à détruire le mal, à pacifier et à « organiser tous les pays. » Le vers

ايّها المالك الذى يحتمى عن حدّ اوصافه العلا بحدود

est traduit par : « Prince, jamais nulle gloire n'atteindra les limites de « la gloire où t'ont porté tes vertus et tes œuvres; » mais je crois qu'on peut le rendre d'une manière plus littérale par ces mots : « O prince, dont « la gloire elle-même s'abstient de détailler par des définitions les nobles « qualités. »

P. 6.—Cette expression : لما له علىّ من اليد البيضاء, n'est pas bien rendue par : « car j'ai vu la main blanche de son amitié. » Il fallait traduire :

à cause de l'obligation que m'imposent ses bienfaits signalés. » M. Perron rend les mots صاحب المقصورة par « un poëte ; » ce n'est pas là le véritable sens. Il faut entendre ici l'auteur du poëme intitulé *Maksoureh*, c'est-à-dire le célèbre Ibn-Douraïd; et, en effet, ce vers est le cent soixante et onzième dans l'édition publiée par Ev. Scheidius. Seulement, M. Perron a omis, au commencement du premier hémistiche, un *waw* و, qui est absolument nécessaire pour la mesure. Ensuite, le traducteur n'a pas rendu le sens du texte avec la fidélité désirable. Il traduit en ces termes : « Certes, l'homme ne laisse après lui que ses paroles; sois donc « une parole, un récit salutaire pour qui t'entendra. » Le vers doit être ainsi rendu : « L'homme ne laisse après lui que sa renommée. Attache- « toi à transmettre une bonne mémoire à ceux qui recueillent les faits. » En effet, l'expression صار حديثا signifie : 1° « Devenir l'objet des con- « versations, devenir la fable de tout le monde, » comme dans ce proverbe de Meïdani (prov. 2505) : صيّرتني ونفسها حديثا, « elle m'a rendu, ainsi « qu'elle, la fable universelle. » 2° « Disparaître, périr. » Dans la *Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 54, v.) : صار الكفر حديثا بعد ما شوهد اهل الذمّة احداثا, « l'infidélité périt, après que les peuples tributaires avaient « été vus dans la vigueur de la jeunesse. » Dans les poésies d'Abou'lala (p. 189) : اصبحوا حديثا كالمنام, « ils périrent comme un songe. » Dans l'*Histoire d'Ibn Khallican* (fol. 233, v.) : امسوا حديثا, « ils périrent. » Les mots على سبيل الاستطراد للمناسبات doivent se rendre par « afin de coor- « donner les choses qui offrent ensemble de l'analogie. » L'expression لمن تصفّح معانيها ne signifie pas : « pour qui feuilleterait mes pages, » mais « pour quiconque veut en pénétrer le sens. » Le mot خاتمة signifie « un appendice. »

P. 7. — Les mots وان اتقنتها وهذّبتها ne sont pas bien rendus par ce membre de phrase : « fût-il fait accompli, fût-il d'or pur. » Il fallait dire : « quoique je l'aie travaillé avec soin et bien corrigé. » Ces mots : هَبْنِي قلت هذا الصبح ليل اتعمى العالمون (العالمون) عن الضياء, doivent être ainsi rendus : « Supposons que j'aie dit : « ce matin est la nuit. » Est-ce que « les hommes savants deviendraient aveugles et ne verraient pas la lumière? »

P. 8. — Les mots تنازعوا تراث ابيهم ne signifient pas « ils se par- « tagèrent son héritage, » mais « ils se disputèrent la succession de leur « père. » Ces mots : كان احسنهم ارتياشا, ne doivent pas se traduire par « il était mieux vêtu qu'eux. » Il fallait dire : « il était dans une meilleure « position qu'eux tous. » En effet, le verbe ارتاش signifie : « être dans une « position heureuse, être florissant. » On lit dans la *Conquête de Jérusa-*

lem, d'Imad-eddîn Isfahâni (ms. 614, fol. 48, r.), انتعش الاسلام وارتاش : « l'islamisme se releva, et fut dans une position prospère. » Les mots وسق من السفينة جانبا عظيما ne sont pas rendus assez littéralement par « il chargea sur un bâtiment une assez bonne cargaison. » Il fallait dire : « il remplit de sa cargaison une bonne partie du bâtiment. »

P. 9. — Cette phrase : كان بسفينتهم خلل فلما تلاطمت عليها الامواج وسطت عليها سطوة الحجاج, a été rendue ainsi par M. Perron : « Le bâti« ment s'avarie; les chocs des flots le frappent à coups furieux. » Cette version n'est pas suffisamment exacte, et, de plus, elle est incomplète. Il faut traduire : « Leur bâtiment présentait un vice de construction. « Lorsque les vagues s'entrechoquèrent et fondirent sur ce vaisseau avec « l'impétuosité de Hadjadj... » Le traducteur ne s'est pas aperçu de l'allusion que faisait l'écrivain au célèbre Hadjadj, ce général des premiers temps de l'islamisme, que ses talents militaires faisaient éminemment redouter des ennemis, et que sa sévérité féroce rendait le fléau de ses subordonnés. Cette expression, خلص بعد غصّ الريق, n'est peut-être pas rendue assez littéralement par ces mots : « il avait vu déjà la mort le saisir à la gorge. » Il fallait traduire : « il se sauva, après avoir été aux portes de la mort, » proprement : « après que sa salive avait failli l'étouffer. »

Ces mots, كان لسان حاله يقول, ne sont pas bien rendus par cette phrase : « la circonstance semblait lui inspirer ce langage. » Il faut dire : « la position semblait dire pour lui. » J'ai donné, sur cette locution, des détails fort étendus[1]. Le mot طيبة est un des noms qui désignent la ville de Médine. Les mots روضة طه المصطفى signifient, non pas « le « parterre du divin, du saint prophète, » mais « le *Raudah*, » c'est-à-dire « l'espace sacré qui touche le tombeau du prophète de Dieu[2]. »

P. 10. — Cet hémistiche :

ويرى العداوة لا يرى اسبابها

n'est pas bien rendu par cette phrase : « il voit inimitié de toutes parts, « sans l'avoir mérité. » Il faut dire, plus littéralement : « Il voit partout « l'inimitié, sans en voir les causes. » Au lieu de ces mots : « la pauvreté « est un mal des plus terribles, » il fallait dire : « la pauvreté est une ma« ladie pour laquelle il n'y a pas de remède. » Ces mots : اساء فيه الظنّ من كان يحسنه, ne sont pas également rendus par cette phrase : « Il est « homme de mal pour qui il était homme de bien. » Il eût été mieux de

[1] *Notices et extraits des manuscrits*, t. XIV, p. 95. — [2] Voyez Burckhardt, t. II, p. 175.

dire : « L'homme qui avait conçu de lui une bonne opinion, en prend « une mauvaise. »

P. 11. — Ces mots, ملّه من كان يحبّه, ne sont pas rendus assez exactement par : « celui qui l'aimait le prend en aversion, » il faut dire : « celui « qui l'aimait s'ennuie de sa société. » L'hémistiche

وتقدّم الاخوان فاستمعوا له

n'a pas été littéralement rendu par cette phrase : « on le recherche, « on l'écoute, on l'approuve. » Je traduis : « il devance ses frères, et ils lui obéissent. » Cet autre hémistiche :

وهي اللسان لمن اراد فصاحة

a été traduit par : « les écus sont la langue de l'éloquence même. » J'aimerais mieux dire : « l'argent tient lieu de langue pour celui qui « aspire à l'éloquence. » Les mots ذوى الاحساب ne signifient pas : « l'homme d'intelligence, » mais « les hommes distingués par leur nais- « sance. »

P. 13. — Les mots سل الفضل اهل الفضل قِدْمًا ne sont pas bien rendus par ces mots : « Ne demande un bienfait qu'à celui qui sut toujours « ce que c'est qu'un bienfait. » J'aimerais mieux traduire : « Ne demande un « bienfait qu'à celui qui fut toujours un homme distingué. » L'hémistiche

أكرم به اصفر راقت صفرته

ne doit pas se traduire par : « Rends hommage à l'or, dont la couleur « plaît partout. » Il vaut mieux dire : « Ô combien est excellent l'or, dont « la couleur est parfaitement pure. » L'hémistiche suivant :

جوّاب آفاق ترامت سفرته

n'a pas été traduit assez fidèlement par cette phrase : « ce coureur de « pays, ce grand cosmopolite. » Il fallait dire : « qui parcourt les diffé- « rentes contrées, et voyage au loin. » L'hémistiche

قد أُودعت سرّ الغنى اسرّته

n'a pas été bien rendu par ces mots : « que, dans les traits de son em- « preinte, sont la sécurité et la joie. » Si je ne me trompe, il faut traduire : « ses traits (c'est-à-dire les figures gravées sur sa surface) ont « reçu en dépôt le secret de la richesse, » c'est-à-dire, « sont l'essence « de la richesse. »

P. 15 et 16. — Le mot سوق البلاط a-t-il réellement le sens de « mar-

« ché des dattes? » Je ne le crois pas; j'aimerais mieux traduire : « le mar-
« ché de la galerie voûtée. »

P. 20.—L'expression لا تلومنّ الا نفسك ne signifie pas : « tu t'en re-
« pentiras, » mais « ne t'en prends qu'à toi-même. » Les mots كاد يتميّز
من الغيظ ne sont pas bien rendus par ceux-ci : « tressaillant de colère. »
Il fallait dire : « il crevait presque de colère. »

P. 22.—Ces mots : للمال اذا لم يبذله صاحبه في مثل هذا المهمّ كان هو
وحجارة الدار سواء, ne sont pas rendus assez littéralement par cette phrase :
« En pareille circonstance, craindre de répandre de l'or, c'est craindre
« de perdre une pierre de sa maison. » J'aimerais mieux traduire : « L'ar-
« gent, quand son maître ne le donne pas dans une pareille circonstance,
« est absolument comme les pierres de la maison. » Ceci rappelle les vers
de La Fontaine :

Mettez une pierre à la place;
Elle vous vaudra tout autant.

P. 23.—Cette phrase : ان الجلولي استرضاهُ بهديّة وانه رضي عنه, n'est
pas assez fidèlement traduite de cette manière : « Il l'informa de sa récon-
« ciliation, des démarches et des procédés généreux d'El-Djellouly, auquel
« il avait rendu ses bonnes grâces. » Il fallait dire : « Il l'informa qu'El-
« Djellouly ayant, par un présent, cherché à recouvrer ses bonnes grâces,
« il s'était réconcilié avec lui. » Les mots وقعت منّا الهديّة احسن موقع
ne signifient pas proprement : « les présents nous ont paru très-bien
« choisis, » mais « ont obtenu, au plus haut point, notre approbation. »
Les mots نحن بمعزل عن ذلك signifient : « nous avons complétement re-
« noncé à cela, » c'est-à-dire « à la parure. »

P. 25. — Les mots اجتهد في نقلها ne signifient pas : « il fit tous les
« sacrifices possibles pour les enlever; » mais « il s'occupa avec ardeur à
« les faire enlever. » Les mots كشف بذلك غمّة اهل تونس ne sont pas
rendus assez littéralement par : « dès lors, la partie de la ville qui regarde
« ce côté fut moins exposée à un coup de main. » Il fallait dire : « par là,
« il dissipa les inquiétudes des habitants de Tunis. » La phrase اخرج تونس
واعمالها من ربقة الرقّ من اهل الجزاير الى الحرّيّة المطلقة... فلم تقدر له اهل الجزائر
على شيء n'est pas rendue avec assez d'exactitude par ces mots : « Il retira
« Tunis et ses dépendances de la corde de la servitude que leur jetaient
« si souvent les Algériens, et il se rendit tout à fait indépendant d'Alger...
« Les Algériens eux-mêmes renoncèrent à toute tentative contre lui. » Je

dirais : « Il tira Tunis et son territoire du joug de la servitude que leur « avaient imposé les Algériens, et leur procura une indépendance com- « plète. . . . . Les Algériens ne purent obtenir sur lui aucun succès. »

P. 26. — Les mots رتّب فيها وفى الجامع رواتب جليلة ne sont pas bien traduits par cette phrase : « il y établit, ainsi qu'à la mosquée, un ordre admirable. » Le mot راتب désigne « une pension, une solde. » Il fallait dire : « il y établit, ainsi qu'à la grande mosquée, des places magnifi- « quement rétribuées. » Les mots يمكن ان لا يوجد اتقن منه ولا اعجب منه ...... الا فيما لم نشاهده doivent se traduire par : « il est possible « qu'il n'en existe pas de plus belle et de plus admirable... à moins que « ce ne soit dans les pays que nous n'avons pas vus. » Le mot لجلوسه ne signifie pas, je crois, « pour son séjour ordinaire, » mais « pour donner « ses audiences. »

P. 28. — Les mots القرافة الصغرى ne doivent pas se traduire par : « le petit cimetière, » mais par « le petit karafah, » qui est, en effet, un cimetière du Caire.

P. 29. — Le vers

اين الملوك واين من   كانت لهم ترعى الذمام

n'est pas bien rendu par cette phrase : « Où sont les rois? où sont les « hommes devant lesquels s'humilier était une religion? » J'aimerais mieux traduire : « Où sont les rois? où sont les hommes dont on respectait les « droits? » Le vers

من فعل خير عزّ ان   يغنى الانام عن الغمام

n'est pas, je crois, bien traduit par ces mots : « Il s'illustra, lui aussi, « par le bien qu'il fit; il fut, pour son pays, bienfaisant comme les pluies « fécondantes des nues. » Je crois qu'on pourrait exprimer le sens des mots avec plus de fidélité, en disant : « Par ses bonnes actions, il parvint « à mettre les hommes à portée de se passer des nuages. » Les mots تودّد اليه بعضهم signifient : « quelques-uns d'entre eux recherchèrent son « amitié. »

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Lettres inédites de la duchesse de Longueville à La Rochefoucauld, à la princesse Palatine et à d'autres personnes pendant la Fronde.

CINQUIÈME ARTICLE[1].

Comme on l'a vu, il est impossible de trouver une amitié plus vraie, plus affectueuse, plus éclairée que celle de la Palatine. Madame de Longueville ne lui montre pas moins de confiance, d'abandon, de tendresse, dans les deux lettres du 26 novembre et du 16 décembre 1850, dont nous allons donner ici un extrait étendu, ainsi que nous l'avons fait pour les lettres d'Anne de Gonzague.

Le début et la fin de celle du 26 novembre nous apprennent que la correspondance des deux princesses était fort active, et que nous en possédons ici un bien faible débris. Madame de Longueville accuse réception d'une dernière lettre du 7 novembre, marquée par erreur la 17ᵉ, et qui était réellement la 18ᵉ, et elle demande des nouvelles de celle qu'elle a écrite le 28 octobre, et qui est la 18ᵉ, dit-elle. Elle reconnaît, elle sent vivement tout ce qu'elle doit au zèle et au dévouement de la Palatine. Parmi ses périls et ses chagrins, seule au milieu d'hommages qui la fatiguent, et sans aucune affection sincère depuis la mort de la Moussaye, son plus grand souci est celui de la santé de son amie, dont la grossesse avancée demanderait tant de ménagements, au lieu du mouvement continuel qu'elle se donne dans l'intérêt de la cause des Princes: « Hélas! dit-elle dans le symbolique langage usité entre les « deux nobles correspondantes, je passe la feste des lanternes[2] si profa- « nement, que j'en auray toute ma vie scrupule! Songés donc qu'au lieu « d'entretenir quelque bonne ame de nostre ordre (l'ordre des amitiés « tendres et délicates, comme on l'entendait à l'hôtel de Rambouillet), « je n'entretiens que M. le comte de Fuensaldagne (le ministre espagnol)! « Cela n'est-il pas bien pitoyable? Mais hélas! et bien sérieusement, il « l'est bien plus de vous accabler d'affaires incommodes, et d'exposer « par là vostre santé à toutes les corvées que les sollicitations de mon « procès vous font entreprendre. Cette pensée m'oste toute la joye que « la continuation de vos bontés me donne, et, quoiqu'elles seules fassent

[1] Voyez, pour le premier et le deuxième article, les cahiers d'octobre et de novembre 1852, p. 605 et 683; pour le troisième, celui de janvier 1853, p. 51, et, pour le quatrième, celui de février 1853, p. 94. — [2] Le 26 novembre: elle ne peut désigner ainsi que sa propre fête, celle de sainte Geneviève, ou les fêtes de l'Avent.

« présentement le seul plaisir de ma vie, je suis toujours tentée de vous « conjurer de m'en priver par la peur que j'ay qu'elles ne vous soient « aussi à charge qu'elles me sont agréables. Je vous jure au moins, mon « très-cher Monsieur (on sait que la Palatine était tour à tour Élise ou « M. d'Herbois), que je vous feray ce sacrifice de bon cœur, s'il vous est « utile, et qu'encore que je vous donnasse aussi volontiers ma vie que ce « qui l'empesche d'être tout à fait malheureuse (c'est-à-dire la douceur « de correspondre avec sa mère, ses enfants, ses frères et La Rochefou- « cauld), je le feray neantmoins avec joye, si cela peut contribuer à vostre « repos; car enfin je vous aime mieux que moy-mesme, et il n'y a rien « que je ne voulusse faire pour vous empescher d'en doubter. »

La lettre de madame de Longueville a deux parties, comme celle de la Palatine à laquelle elle répond : les bagatelles, à savoir la politique et la guerre, et les affaires sérieuses et sacrées, les affaires du cœur ou plutôt de la galanterie; car le cœur de madame de Longueville appartient tout entier à La Rochefoucauld; elle ne mêle à cette solide affection aucune intrigue suspecte, et, si elle coquette un peu c'est pour se désennuyer peut-être, surtout dans l'intérêt du parti, et encore avec tant de réserve qu'aussitôt que l'on passe d'un dévouement respectueux à des façons plus pressantes, elle remet les gens à leur place et les congédie. A son langage on sent qu'elle n'a point de secret, car sa liaison avec La Rochefoucauld n'en était pas un pour la Palatine, et aux insinuations de celle-ci elle répond avec une simplicité et une netteté qui mettent à découvert l'état de son âme, et n'y montrent qu'un seul sentiment, le désir constant de servir La Rochefoucauld et de lui plaire. Tout cet endroit de la lettre du 29 novembre est très-curieux, et il est fort à regretter qu'il soit un peu mutilé dans notre manuscrit.

Comme nous l'avons déjà dit, elle déclare très-franchement que jamais La Moussaye n'a songé à lui faire la cour, et La Rochefoucauld est si présent à sa pensée, et elle a tant de confiance en la Palatine, qu'elle n'hésite pas à employer ici cette expression significative : « La Mous- « saye n'a jamais eu dessein de se faire de la religion de La Rochefou- « cauld. » Il paraît seulement que La Moussaye, choqué des petites scènes que Tracy faisait à madame de Longueville, l'avait pris sur un ton qui avait fait naître des soupçons mal fondés. Tracy, dont il est ici question, appartenait sans doute à cette ancienne famille des Tracy, originaire d'Écosse, depuis longtemps établie en Normandie, et qui paraît plus d'une fois avec honneur dans nos annales militaires. Celui-ci, qui commandait déjà un régiment à Nortlingen, avait fait la guerre sous Condé, s'était joint à madame de Longueville en Nor-

mandie[1], l'avait suivie en Hollande et à Stenay, et n'avait pu la voir si souvent sans s'enflammer pour elle; mais, réprimé dans ses prétentions, et, à ce qu'il semble, assez mal mené, il en avait pris un tel mécontentement, que, si on en croit le maréchal du Plessis[2], il quitta bientôt le parti des Princes et revint à celui du roi. On voit par là de quelle nature étaient les fidélités de la Fronde, combien aussi la situation de madame de Longueville était délicate, et quels ménagements lui étaient prescrits envers ces jeunes gentilshommes qui, enfermés dans une place de guerre avec une personne de son âge, de son esprit et de sa beauté, et jouant pour elle leur fortune et leur vie, ne contenaient pas toujours les sentiments qu'elle leur inspirait, tout prêts à l'abandonner si elle n'avait l'art de les retenir en souffrant au moins leurs hommages, ou à s'émanciper un peu trop si elle ne savait pas leur en imposer sans les blesser. Ici madame de Longueville n'a pas l'air de redouter une défection de la part de Tracy, mais elle craint que, dans sa mauvaise humeur, il n'aille faire à sa mère de sots récits, qui lui attireraient de nouvelles réprimandes; et, pour prévenir ce danger, elle prie la Palatine de faire en sorte que Tracy ne voie point madame la Princesse. Grammont, qui l'importune presque autant que Tracy, est ce brillant chevalier de Grammont, le héros des Mémoires d'Hamilton, si fameux par son esprit, sa hardiesse et ses succès à la cour de Charles II, le modèle et le maître des mauvais sujets de la fin du XVIIe siècle[3], qui, en 1650, dans tout le feu et l'éclat de la jeunesse, essaya en vain d'arriver au cœur de madame de Longueville par toutes les apparences d'une grande passion, réelle ou feinte. Elle avait les plus fortes raisons de le ménager: il était d'une grande bravoure, quoi qu'on en ait dit, fort amusant, et de plus frère du maréchal de Grammont, l'ami loyal, le conseiller judicieux de Condé, son compagnon d'armes presque glorieux à Nortlingen et à Lens; cependant il fallut bien congédier l'entreprenant chevalier et l'envoyer à l'armée auprès de Turenne.

« Pour quitter le chapitre des bagatelles, dit madame de Longueville à la Palatine, et en prendre un plus serieux, celui qui a rapport aux biens eternels, je vous diray que, sur ma conscience, je ne me suis pas apperçue un instant que La Moussaye eut le dessein de se faire de la religion de Rochefoucauld. Vous jugés bien que je ne vous en ferois pas finesse, si cela avoit esté, et je vous jure encore qu'il n'y a rien de plus faux. Il s'est bien passé de certaines petites choses entre luy et Trassy qui pourroient le faire croire, mais, sur ma parole, cela n'a point esté. Pour Trassy, il a fait merveille tant qu'il a esté dans le temple, c'est-à-dire de ces petits

[1] Madame Motteville, t. IV, p. 89. — [2] Voyez ses *Mémoires* dans la collection Petitot, t. LVI, p. 341. — [3] Sur Philibert, chevalier, puis comte de Grammont, outre Hamilton, voyez Bussy et Saint-Evremont.

miracles qui se trouvent faux quand ils sont bien approfondis, superstitions de moines ignorants, mais qui ont l'air de venir au moins de quelque dévotion..... Il est tout à fait nécessaire que Belinde (sa mère, la princesse douairière de Condé) ne voye pas Trassy; travaillez-y donc, je vous supplie, cette pauvre créature estant si soumise à sa marotte, quelle luy feroit dire mille extravagances qu'il est bon que Belinde ignore. Mandés-moy de quelles raisons vous vous serés servie pour destourner cette entrevue, et quelles vous aurés données à Belinde pour cause de la separation de Trassy et de la femme de Ciaxare (madame de Longueville), afin que je me conforme à ce que vous lui en aurés dit..... Pour Artamas (le chevalier de Grammont), il est un peu plus illuminé, et s'il ne peut passer pour avoir de vraies lumières du ciel, on peut au moins croire que ce sont tentations du diable qui lui font voir des phantômes et les lui font prendre pour de divines visions. Tout cela quasi s'est éloigné en mesme temps; ils se sont retirés du directeur qu'ils avoient choisi, assez mal satisfaits de luy; car ce bon père (madame de Longueville) a fait congnoistre publiquement les foiblesses de Trassy, et a fort conjuré les phantômes d'Artamas; car comme il les prenoit pour des anges de lumière, il y étoit beaucoup affectionné et tout ainsi que si ce n'eust pas esté des démons. Il y a eu cent petites choses folles dans la conduite de ces bonnes âmes; mais nous n'en entendrons parler de tout l'Advent, car elles ont changé de couvent et sont allées avec Turenne; de sorte que La Moussaye s'estant esloigné d'une autre manière[1], le père Hesmond a tout sujet de contentement. »

Notre manuscrit veut que ce père Hesmond soit Turenne; cependant, dans ces lettres, M. d'Hesmond est toujours La Rochefoucauld, tandis que Turenne est le roi d'Assyrie. Nous croyons donc qu'il s'agit ici de La Rochefoucauld, de ses ombrages, et du soin que prenait madame de Longueville de les prévenir ou de les apaiser. Mais quel est ce Philoclès dont tout à l'heure va nous parler énigmatiquement madame de Longueville, sans que notre manuscrit vienne à notre aide par la moindre note? loin de là, il y a ici une petite lacune qui redouble l'obscurité de ce passage. Il cache une allusion à un adorateur plus sincère que les autres ou que la diplomatie de la grande dame ménageait davantage : « Je ne sçay « pas, dit madame de Longueville, de quelle humeur est la déité, mais « je sçay bien que celles de ma connoissance ayment fort les victimes. « Cela me fait bien peur pour Philoclès, qui n'en a point à offrir qu'un « cœur fort contrit et humilié, qu'il offre aussy de fort bonne foy, je « vous asseure. Il n'a que cela, le pauvre enfant, et tout de bon cela « n'est point à mespriser. Je mitonne sa sainteté tant que je puis, afin « qu'elle profite pour l'avenir. » Les conjectures sont ici aussi inutiles que difficiles. Il nous en vient une que nous donnons sans y attacher grande importance. Ce jeune homme appelé ici Philoclès, qui n'a que son cœur, et dont madame de Longueville parle à la Palatine avec intérêt, ne serait-il pas le beau-frère même de la Palatine, Philippe, frère

[1] Preuve certaine que La Moussaye est mort avant le 26 novembre 1650.

d'Édouard, mari d'Anne de Gonzague, jeune prince né en 1627, qui avait alors vingt-trois ans, dépouillé comme tous ses frères, très-brave et très-pauvre, qui avait pris du service dans l'armée de Turenne et fut tué à la bataille de Rethel, comme on le verra ci-après. On s'expliquerait alors aisément le ton affectueux de madame de Longueville. On pourrait songer encore à Bouteville, très-jeune aussi, très-pauvre, et qui n'avait que son cœur et son épée; mais ce cœur n'était pas tourné le moins du monde à la galanterie espagnole, et l'importance militaire de Bouteville ne permettait pas ce style moitié affectueux et moitié plaisant. Quoi qu'il en soit, ni ce qui précède ni ce qui suit ne peut laisser aucun doute sur la parfaite innocence des coquetteries de madame de Longueville : tout cela n'est qu'un badinage; le fond de son âme, le sérieux de sa vie, c'est son attachement à La Rochefoucauld.

Il est impossible d'en être et d'en paraître plus occupée : nous avons vu qu'elle s'applique à ne lui donner aucun ombrage; elle s'efforce en outre de lui acquérir la confiance de ses frères et surtout celle de Condé. On sait que celui-ci avait vu de très-mauvais œil la liaison de sa sœur avec La Rochefoucauld, pour lequel il n'avait aucun goût : aussi madame de Longueville recommande-t-elle avec instance à la princesse Palatine de faire en sorte que Montreuil, chargé de la correspondance avec les prisonniers, et qui leur rendait compte de tout ce qui se passait, porte à leur connaissance les services de La Rochefoucauld : « Sòlon (Montreuil) « pourrait beaucoup nuire à Rochefoucauld auprès des deux fils de Bélinde « (les deux princes ses frères, Bélinde étant certainement la princesse « douairière de Condé) qui sont allés en province ensemble. Vous pou- « vez bien savoir les sentiments de Solon là-desssus, et essayer de lui en « imprimer de bons pour Rochefoucauld; cela me paraît nécessaire; je « pense qu'il ne vous le paraîtra pas moins..... » Et ailleurs : « ..... Je « n'ai pas moins de joie de la satisfaction que M. le Prince et M. le « prince de Conti tesmoignent pour le pauvre M. d'Hesmond; car enfin « c'eust esté une chose bien cruelle s'ils ne lui eussent pas fait justice.... »

Quant à la politique, madame de Longueville y montre à la fois beaucoup de passion et beaucoup de sagacité, souvent même une rare prudence. Elle avait grand besoin des troupes du duc de Lorraine, petit prince qui faisait une assez grande figure[1], parce qu'il avait une armée qu'il mettait tour à tour au service de l'Empire, de l'Espagne ou de la France, de Mazarin, des Frondeurs ou des Princes, selon les circons-

[1] Sur le duc de Lorraine, le frère de Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston, voyez particulièrement les *Mémoires de Mademoiselle*.

tances et l'intérêt du moment. Il trompait tout le monde, et il faisait mine de vouloir entrer dans le parti des Princes en même temps qu'il négociait avec la cour par son beau-frère le duc d'Orléans. Madame de Longueville avait accueilli ses avances, et même elle lui en avait fait, de peur que, dans son mécontentement, il ne retirât ses troupes, si nécessaires à Turenne; mais, tout en ayant l'air fort empressée, elle se garda bien de traiter sérieusement avec ce personnage sans foi, qui déjà n'avait pas manqué d'avertir le duc d'Orléans de l'accommodement qu'il ménageait et qu'il disait tout près de conclure, afin de se faire acheter plus cher:

« Il y a des raisons de craindre la mauvaise foy de M. de 13 (le duc de Lorraine), comme je l'ai vu par l'événement de cette liaison que nous avons voulu mesnager avec luy; car il n'a rien voulu conclure et n'a donné que des paroles générales; je crois mesme qu'il a sacrifié nos avances à Polémas (le duc d'Orléans), car on me mande de la maison qu'il a eu un grand entretien avec un domestique de M. de 13 qui lui est venu proposer un accommodement, et cela à l'insçeu des Espagnols. Je pense que Solon vous avoit instruit que, quelque retenue que j'eusse jugée nécessaire, j'avois esté néanmoins contrainete d'en user autrement en quelque manière, à cause des avances que M. de 13 nous avait fait faire à M. de Turenne et à moy, en nous envoyant toutes ses troupes, qui sont effectivement avec le roy d'Assyrie (Turenne). Nous avons donc esté obligés, luy et moy, afin de nous assurer ces troupes-là, de lui faire proposer par un homme exprès quelque manière de traité; et cela estant, il avoit esté impossible de ne luy pas faire quelque ouverture de liaison avec M. le Prince; ce que nous avons pourtant fait faire fort délicatement, et c'est ce que je crois qu'il a néanmoins sacrifié à Polémas pour faire sa condition meilleure. Il ne nous a donc répondu que fort ambiguëment; de sorte que nous laisserons cette affaire en l'estat où elle est, puisqu'il en sçait assez pour revenir à nous s'il le veut. Nous continuerons seulement de le prier sur l'article des troupes, n'estant qu'une affaire de guerre qui ne peut faire aucun meschant effect quand mesme elle seroit sceue. »

L'affaire où les qualités et les défauts de madame de Longueville paraissent ensemble, est celle dont la Palatine était chargée. La Palatine conseillait de traiter avec Mazarin. Madame de Longueville était d'un avis tout opposé. Elle voyait clairement qu'avec les antipathies réciproques et les blessures profondes qui séparaient Mazarin et Condé, un rapprochement ne pouvait jamais être sincère ni par conséquent solide. Jugeant des dispositions du cardinal sur les siennes, elle pensait qu'il ne se résignerait à une pareille alliance qu'autant qu'il ne pourrait l'éviter; elle voulait donc le pousser à bout, et, dans ce cas, il lui fallait bien prendre son point d'appui sur les Frondeurs. Pour cela, elle se déclare prête aux plus grands sacrifices, par exemple au mariage du prince de Conti avec la fille[1] de madame de Montbazon, quelque aver-

[1] Ce ne peut guère être Marie-Éléonore de Rohan, qui déjà était religieuse, et

sion qu'elle y ait. Elle préférerait le mariage de son frère avec mademoiselle de Chevreuse, et elle compte bien que les *amants* de la demoiselle se retireraient devant un mari tel que celui-là. Cette partie de la lettre de madame de Longueville mérite bien d'être citée dans toute son étendue :

« Je quitte cet avant-propos pour vous parler des différentes espérances qu'il y a sujet de prendre soit du côté du cardinal, soit de celuy des Frondeurs. Le premier parti me semble le plus prompt, mais j'advoue que j'y ay toujours l'adversion que je vous ay tesmoignée, et que rien ne me le fera prendre que la nécessité. Je suis persuadée mesme que le cardinal est dans la mesme disposition à nostre esgard, et qu'il ne prendra des résolutions favorables pour M. le Prince que quand il se croira sans aucune autre ressource. Il ne faut donc, à mon sens, qu'attendre de ce costé-là; car, posant pour fondement que le cardinal ne fera jamais sortir M. le Prince que par nécessité, ce sera seulement son intérêt et non pas nos persuasions qui luy en feront prendre la résolution..... La liaison avec Beaufort pourroit produire quelque prompt effect, comme pourroit estre une entreprise pour sauver M. le Prince, si on le transféroit, comme on le dit (on avait d'abord transféré les princes de Vincennes à Marcoussy; il s'agissait de les transférer au Havre); car Beaufort ne peut beaucoup servir qu'en ceste rencontre, et je pense que s'il l'entreprenoit, on ne pourroit pas refuser de donner les mains à la proposition que fait Aretaphile (madame de Montbazon) de faire le mariage de sa fille avec M. le prince de Conti. C'est seulement à cette condition que madame de Longueville y consentiroit, car vous sçavés ce que ce seroit pour elle que l'alliance de madame de Monbazon, à moins que d'y estre entrée par cette voye. Vous voyez donc que ce n'est que pour le prix du dernier service que madame de Beaulieu (madame de Longueville) consent à cette sorte de récompense, et vous prierés M. d'Herbois (la princesse Palatine) de mesnager ceste promesse jusques au bout. J'ay bien plus d'inclination pour l'autre affaire dont vous me parlés, et le mariage de mademoiselle Trasibule (évidemment mademoiselle de Chevreuse), bien qu'il ne puisse estre que clandestin, me sembleroit bien d'une plus grande conséquence. *C'est donc cela à quoy il se faut attacher*[1], s'il y a moyen, et lever de l'esprit de cette belle fille tous les scrupules qu'une action si hardie y peut mettre. Elle ne sera pas la première qui ayt un peu hasardé sa réputation pour l'establissement de toute sa vie; et puis, la plupart de ses parents la soutiendront là dedans; et ses amants, particulièrement Polémas (M. le duc d'Orléans[2]) et 95 (le coadjuteur) seront bien contraincts de se taire à [redacted]

La lettre du 16 décembre, écrite à la première nouvelle et le lendemain même de la défaite de Turenne à Rethel, ne contient plus de détails de galanterie ni des instructions pour traiter avec les Frondeurs et pousser à bout Mazarin. Le cardinal est victorieux, et c'est à madame de Longueville à céder. Elle cède, en effet, se remet entre les mains de la Palatine, lui donne plein pouvoir de conduire les affaires comme elle l'entendra, et de traiter, s'il le faut, avec la cour. Elle lui recommande avec instance ses enfants, menacés de tomber entre les mains de sa belle-fille devenue son ennemie; et, comme la Palatine en ce moment était près d'accoucher[1], madame de Longueville la supplie de songer avant tout à sa santé et de la laisser lutter seule contre sa destinée. On sent ici, à chaque ligne, l'amitié la plus délicate, avec une douleur amère contenue et dominée par la fierté. Un peu plus tard nous reprendrons ce qui se rapporte à ses enfants, à sa mère, à sa situation domestique; pour le moment, nous donnons seulement la partie politique de cette lettre, où, dans l'accablement de malheurs de tout genre, l'âme altière de madame de Longueville éclate encore de loin en loin.

« ..... J'apprends, à l'heure que je vous parle, la défaite de M. de Turenne et la prise de Retel. Je pense que je sçauray demain que Stenay sera assiégé; car, puisque madame de Longueville n'a plus que cela à craindre, il ne faut pas douter que la chose n'arrive..... J'ay reçeu vostre lettre du 2 de ce mois, qui estoit la vingtième, et je pense que Gourville vous aura rendu response de ce que vous me demandés par elle sur le chapitre du cardinal. Je vous ay envoyé par luy une lettre de créance pour le cardinal, devant mesme que je sçeusse que cela pouvoit estre nécessaire; mais je croys que cela ne le sera plus, et que le changement de face de nos affaires en ce pays en produira bien dans l'esprit du cardinal, qui se voit quasy maître de tout par nostre nouveau malheur. Ce sera à vous de voir ce qui se pourra faire, *car, pour moy, je souscriray à tout ce que vous resoudrés*[2]. Je suis si honteuse de vous charger comme je fais de toute la malheureuse destinée d'une maison accablée et qui porte malheur à tout ce qui ne se déclare pas contre elle, que je ne prends qu'avec une peyne horrible les voyes que vostre bonté m'offre de sortir de toutes mes misères, puisque je crains qu'à la fin la part que vous y daignés prendre vous y en donne une essentielle. Tout de bon, mes craintes redoublent sur ce sujet, et je voudrois desjà que la fortune m'eut accablée, afin que je vous puisse croire dans mon dernier moment hors du péril que ma fatale amitié[3] vous fait courrir. Je ne vous dis pas que la vostre faict présentement le seul soulagement de tous mes maux, car j'aurois peur que vostre pitié n'augmentat, ce qui seul vous peut porter plus de malheur que quelque meschante estoile sous laquelle vous puissiez estre née.

« Gourville vous aura dit comme M. du Val (madame de Longueville) auroit esté

[1] Elle accoucha, en effet, d'un fils qui mourut au bout de quelques mois. — [2] Ainsi souligné dans le manuscrit. — [3] Plus tard Racine a dit :

« *Ma fatale amitié* pèse à tous mes amis. »

assez heureux pour ménager les choses d'une manière dans Stenay qu'il pouvoit s'y croire quasy le maître. Au moins, ni Chamilly, ni M. de Turenne, ni les Espagnols ne l'estoient-ils pas, et la chose s'estoit conduite assez heureusement pour mettre l'esprit en repos, hors ce qui pouvoit regarder les trahisons; mais, présentement, je ne sçay plus ce que ce pauvre M. Duval fera; car on croit que 182 (Mazarin) vient à luy, de sorte qu'il est dans la dernière des extrémités. Il fera jusqu'au bout son devoir, je vous en asseure..... »

« M. de Turenne a perdu peu de ses gens, c'est-à-dire peu de troupes [1], mais, à ce qu'on dit, beaucoup d'officiers. M. le prince Palatin Philippe y a esté tué [2]. On dit M. de Boutteville pris, et plusieurs autres; mais on ne sçait pas encore beaucoup de particularités. On croit que les François pousseront leur pointe et yront droit à Stenay, de sorte que l'on croit que madame de Longueville sera contraincte à une seconde fuite. Je vous laisse, s'il vous plait, le soing de mander le détail de mes nouvelles à M. Hesmond; car je ne puis luy écrire que ce billet. Adieu, croyés que quoyque je devienne je seray toujours plus à vous qu'à moy-mesme. Toutes mes affaires ne m'empeschent point de songer perpétuellement à celle qu'il faut que vous fassiés bien tost (ses couches); elle me donne plus d'inquiétude que les miennes propres, car vostre personne fait présentement toute la consolation de ma vie. »

En lisant ces mots : « Je ne puis écrire à M. Hesmond que ce billet, » nous nous sommes souvenu que, dans la lettre précédente, celle du 26 novembre, se trouvait déjà cette phrase : « On m'a prié de vous supplier « de faire tenir cette lettre à M. Hesmond; je pense qu'elle est de son « père ou de sa mère. » D'un autre côté, la princesse Palatine, dans sa lettre du 23 décembre, disait : « Je vous envoie une lettre que j'ai reçue « de M. Hesmond pour M. du Val. Faites-lui tenir, s'il vous plaît, et me « mandés le plus tost que vous pourrés si on l'a reçue. » Nous n'avons pas même cherché la lettre de M. Hesmond à M. du Val, c'est-à-dire de La Rochefoucauld à madame de Longueville; nous étions trop assuré qu'à cette époque, par prudence, et plus tard par scrupule, madame de Longueville n'avait pas manqué de brûler sa correspondance avec La Rochefoucauld, et d'en abolir tout vestige pour les autres et pour elle-même. Mais La Rochefoucauld était exempt de toutes ces délicatesses, et il ne se convertit jamais. A sa liaison avec madame de Longueville en succéda une autre du même genre avec madame de Lafayette. Il eut sans doute, en 1653 et 1654, comme nous le verrons, des moments du plus amer dépit; il se porta aux dernières extrémités contre madame de Longueville, mais nous le connaissons assez pour être certains que sa vanité, sinon son cœur, l'attachait aux témoignages d'une affection si relevée, et nous n'avions jamais entièrement désespéré de rencontrer quelques billets de

[1] Elle se trompait : Turenne avait perdu trois mille hommes non pas tués, mais faits prisonniers. Tout le régiment de Turenne avait été taillé en pièces. Voyez Ramsay, t. I, p. 225. — [2] Le jeune frère d'Édouard, mari d'Anne de Gonzague, septième enfant de Frédéric V, comte Palatin, électeur, roi de Bohême, et proscrit en 1621.

madame de Longueville à La Rochefoucauld, égarés parmi tant de papiers du XVII[e] siècle ensevelis à l'Arsenal et à la Bibliothèque impériale. Notre persévérance a été enfin récompensée. Nous avons trouvé ici, joints aux deux lettres de madame de Longueville à la Palatine, les deux billets qu'elle la priait de faire passer à La Rochefoucauld. A dire la vérité, le cœur nous a un peu battu en mettant la main sur ces deux billets, comme autrefois en rencontrant l'admirable fragment de Pascal sur l'amour[1]. Assurément cette découverte ne vaut pas l'autre, et ce n'est pas de la prose de Pascal que nous allons offrir au lecteur; ce sont deux billets fort courts, écrits à la hâte, et dans une situation où les chagrins domestiques et l'intérêt impérieux des affaires dominaient sur tout autre sentiment. D'ailleurs, la liaison intime avait déjà trois ou quatre années; les premiers feux étaient éteints ou amortis. Qu'on ne s'attende donc pas à des lettres d'amour à la façon de *la Nouvelle Héloïse*. Nous sommes au XVII[e] siècle et non pas au XVIII[e]; il s'agit d'une affection sérieuse, qui ne parle pas comme les affections imaginaires; le cœur est pénétré, le langage est contenu; c'est celui d'un dévouement réciproque, sincère et solide, et d'une union si ferme, comme elle le dit elle-même, qu'il lui semblait, hélas! que la mort seule pouvait la détruire. Dans cette grande conjoncture, elle soumet son jugement à celui de son ami. Quand leur fortune à l'un et à l'autre est dans le dernier péril, elle lui dit qu'elle est à lui plus que jamais, et elle termine par ces mots simples et forts, qui valent mieux que tous les éclats passagers de la passion et de l'imagination : « Adieu, je vivrai et mourrai à vous. »

« *Billet inclus dans la lettre précédente du 26 novembre 1650*[2]. »

« Je n'escris point à Solon (Montreuil) cet ordinaire, parce que je luy ay escrit plusieurs fois par la voye du nonce, et qu'il ne m'a point encore fait de response par là, de sorte que j'en attends devant que de luy escrire de nouveau. Je vous supplie de luy faire sçavoir l'estat de l'affaire de M. de Lorr (aine), afin qu'il la mande à M. le P. de Conty. J'ay oublié de vous prier de faire en sorte que le fils aisné de Mandane[3] vienne du lieu où il est[4], car j'ay sçeu qu'il n'y est pas trop bien; et puis, pour mille raisons qui seroient trop longues à vous déduire, cela est plus à propos. Il faut, s'il vous plaist, le faire agréer à Bélinde (madame la princesse douairière) et en parler à madame de Bourneuf (la gouvernante), luy prétextant ce retour sur ce que les espérances que l'on avoit de former un party en Normandie estant perdues présentement, il n'est plus nécessaire que cet enfant soit en lieu où l'on ne le cognoisse pas. Pour la raison de la seureté, elle n'est plus considérable, car on ne luy veut pas plus de mal qu'à son frère[5]. Vous examinerés tout cela, s'il vous plaist, et en userés comme vous le jugerés le plus à propos, car je soubmets mon sens au

[1] Voyez ce fragment et son explication, IV[e] série de nos ouvrages : *Littérature*, t. I[er], p. 467. — [2] Notre manuscrit, p. 178-179. — [3] Le comte de Dunois. — [4] Chantilly. — [5] Charles de Paris, le comte de Saint-Paul, qui était chez la Palatine.

vostre, en cela, comme je ferois en toute autre chose. Je vous devrois bien faire des excuses de vous entretenir comme cela de mes affaires domestiques et de vous en donner le soing; mais vostre bonté supplée à ce que ma recongnoissance toute seule ne pourroit pas faire dignement. Tout de bon, je suis honteux cent fois par jour de toutes ces fatigues que je vous donne, et cela mesle une vraye amertume dans le plaisir que me donne la manière dont vous agissés pour moy. Je vous jure au moins que ces bontés font leur effect, et un effect si tendre dans mon cœur qu'il me donne plus à vous que je n'ay jamais esté à moy mesme, et je suis ravi d'y être autant par obligation que j'y ay esté d'abord par inclination, et d'y estre enfin par une union si ferme qu'il n'y ayt que la seule mort qui la puisse destruire. »

« 16 décembre 1650. » *« Pour M. Hesmond. »*

« J'appris hyer la mort de madame la princesse, et aujourd'huy la deffaitte de M. de Turenne, et que l'on croit que le cardinal va assiéger Stenay. Vous pourés juger ce que l'amitié que j'ay pour la pauvre madame de Longueville faict en moy en apprenant ces horribles malheurs. Tout de bon, j'ay senty ces nouvelles persécutions que la fortune luy faict avec des sentiments un peu criminels et un peu révoltés contre ma patrie; elle me le pardonnera, s'il luy plaist, et excusera sy ma tendresse pour cette malheureuse princesse, réduite à la dernière extrémité, l'emporte sur l'amour que je doibts avoir pour mon pays. Mais...[1] je quitteray ce discours et vous diray que M. du Val (madame de Longueville) avait si bien fait que 18 (Turenne) n'avoit rien à prétendre dans la maison de 14 (La Moussaye); son légitime héritier (Chamilly) n'en estoit point entré en possession non plus, et tout dépendait de M. du Val. 24 (Gourville) vous contera ce détail qui estoit asseurément un récit qui vous eust pleu si la chose eust peu subsister, ce qu'elle eust faict sans le procès que 23 (Mazarin), contre toute forme de justice, nous a intenté et a gaigné si entièrement que je doubte qu'on laisse trois jours seulement M. du Val chez luy. Il ne scait point encore ce qu'il deviendra, mais il pense qu'il pourra bien aller chez le frère de 22 (?) ou chez la belle-mère de ma cousine (?). Ce premier parti paraist le plus probable, pour cent raisons; mais comme rien de tout ce qui regarde M. du Val ne se conduit par là, mais seulement par une estoile enragée qui renverse avec rien la dernière puissance, quand elle est favorable à M. du Val, il ne peut respondre de ce qu'il deviendra. Je pense que sa règle infaillible sera de faire ce qu'il pourra. S'il en peut suivre une autre, ce sera celle qui luy monstrera que M. de Beaulieu (La Rochefoucauld) sera le plus aise d'une chose que d'une autre; au moins asseurés l'en, et que jusques au dernier moment M. du Val aura les sentiments que je vous dis dans le dernier trouble. Il considérera tousjours M. de Beaulieu, et fera, s'il peust, ce qui luy pourra plaire davantage; et s'il ne le peust pas, il sera plus désespéré de ceste sorte de malheur que des autres, quels que grands et incompréhensibles qu'ils soient; car je rentre en matière pour vous dire que jamais procès n'a paru plus juste et mieux appuyé que le nostre, et que ce n'est que nostre étoile qui en a donné le gain à nos ennemis.

« Adieu, je vivray et mourray à vous. 20[2].

« J'ay receu vostre lestre du 18 novembre. »

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Ici une phrase mutilée et corrompue dans la copie. — [2] Ce chiffre désigne madame de Longueville.

CHARLES-QUINT,

SON ABDICATION, SA RETRAITE, SON SÉJOUR ET SA MORT *au monastère hiéronymite de Yuste.*

CINQUIÈME ARTICLE[1].

Lorsque Ruy Gomez de Silva arriva à Yuste, le 23 mars 1557, Philippe II, au nom duquel il venait demander les conseils et l'assistance de l'Empereur son père, était entouré de difficultés et de périls. Comme l'avait prévu Charles-Quint, la trêve conclue entre le duc d'Albe et le cardinal Caraffa avait été suivie de revers pour les Espagnols. En apprenant la venue du duc de Guise, le duc d'Albe avait évacué les États pontificaux, qu'il ne pouvait pas occuper contre des forces supérieures aux siennes, et n'y avait gardé qu'Anagni, Nettuno, Ostie et un fort sur le Tibre laissés en état de défense; il s'était replié vers le royaume de Naples pour le mettre à l'abri d'une invasion.

Le duc de Guise, à qui avait été confiée l'expédition d'Italie, était l'un des plus avisés, des plus hardis, des plus consommés et des plus heureux capitaines de ce temps. Arrivé dans les premiers jours de 1557 avec une petite mais vaillante armée de 12,000 hommes d'infanterie et de 1,200 hommes de cavalerie en Piémont, où le maréchal Cossé de Brissac commandait 10,000 hommes de vieilles troupes, il était parti de Turin le 9 janvier, avait pris sur sa route Chivasso, Tricero, Valenza, et s'était rendu à travers la Lombardie et le Parmesan dans les États de son beau-père, le duc de Ferrare, nommé généralissime de la sainte ligue, et qui l'attendait à Ponte di Lenza à la tête de 6,000 fantassins et 800 chevaux italiens bien armés et magnifiquement équipés. Si les confédérés s'étaient jetés sur le duché de Milan, en ce moment mal pourvu de soldats et de munitions, ils s'en seraient emparés très-facilement. Une fois maîtres de la haute Italie, les Français, qui n'y auraient plus été inquiétés du côté de l'Allemagne, comme du temps de Maximilien et de Charles-Quint, auraient dominé l'Italie moyenne et attaqué avec beaucoup d'avantage l'Italie inférieure. C'était l'avis du maréchal de Bris-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1852, page 669; pour le deuxième, celui de décembre, page 746, pour le troisième, celui de janvier 1853, page 27, et, pour le quatrième, celui de mars, page 133.

sac, et, dans un conseil qui se tint à Reggio, le duc de Ferrare se prononça à peu près dans le même sens. Mais le cardinal Caraffa, investi des pouvoirs de Paul IV, à la disposition duquel Henri II avait mis le duc de Guise et son armée, se déclara contre l'occupation militaire de la Lombardie, et, dans l'impatience où il était de chasser les Espagnols du territoire pontifical, il somma le duc de Guise de marcher vers Rome, lui offrant, en exécution du plan primitif, la séduisante perspective de la conquête de Naples. Le duc obéit, conformément aux instructions qu'il avait reçues du roi son maître, et il entra en Romagne, laissant le maréchal de Brissac sur la frontière de la Lombardie et le duc de Ferrare dans ses propres États, qu'il avait à défendre contre les alliés du roi d'Espagne, Guillaume Gonzague du côté de Mantoue et Octave Farnèse du côté de Parme et de Plaisance. La bonne fortune de Philippe II lui fit rencontrer, dans les commencements de son règne, des ennemis plus passionnés que prévoyants, qui, en divisant leurs forces et en manquant le vrai point d'attaque contre lui en Italie, loin de parvenir à l'expulser de cette contrée, devaient l'en rendre le possesseur mieux affermi.

Cependant, sa domination y semblait dans le moment compromise. A l'approche du duc de Guise, et à l'aide d'un corps auxiliaire déjà venu de France, sous le maréchal Strozzi, Paul IV avait recouvré Ostie, Frascati, Grotta-Ferrata, Marino, Castel-Gandolfo, Vicovaro, Cavi, Gennazano et Montefortino. Les autres places où s'étaient renfermés les Espagnols devaient être bientôt reprises, si l'invasion de Naples était conduite avec une habile rapidité. C'est ce qu'aurait voulu le duc de Guise, qui, laissant son armée dans les Marches, se rendit à Rome pour y presser l'exécution des clauses souscrites par Paul IV. Rien de ce qui avait été promis à Henri II ne s'y trouvait prêt. Les troupes pontificales étaient peu nombreuses, l'argent faisait défaut; et le pape, qui parlait naguère de donner la couronne impériale à Henri II et d'établir deux de ses fils à Milan et à Naples, refusait même l'investiture de ce dernier royaume jusqu'à ce qu'il eût été conquis. Après avoir perdu un mois en plaintes stériles et en demandes éludées, le duc de Guise, mécontent de l'incapacité de Paul IV et de la fourberie de ses neveux les Caraffa, quitta Rome au milieu d'avril, et se dirigea, en côtoyant la mer, vers la frontière des Abruzzes, par où il projetait d'envahir le territoire napolitain. Ses troupes et quelques faibles corps italiens, qui s'étaient joints à elles, pillèrent Colonella, Controguerra, Corropoli, Giulianuova, et emportèrent Campli. Le duc mit ensuite le siége devant Civitella, sur le Tronto, espérant que, si cette place tombait entre ses mains, la fidélité

aux Espagnols serait ébranlée dans le royaume de Naples, où l'ancien parti français trouverait alors le courage de se déclarer pour lui.

Pendant que le prince lorrain descendait en Italie, l'amiral de Coligny avait franchi la frontière des Pays-Bas. Celui-là même qui était allé jurer solennellement la trêve à Bruxelles, moins d'une année auparavant, avait été chargé de la violer : il avait reçu de Henri II l'ordre de s'avancer à l'improviste de la Picardie, dont il était gouverneur, vers l'Artois et vers la Flandre et de s'y emparer de quelque ville forte. Il s'était donc embusqué près de Douai en janvier 1557, et avait cherché à s'en rendre maître; mais il avait échoué dans cette entreprise, et n'était parvenu qu'à piller Lens, entre Lille et Arras. Après ces actes d'hostilité sans déclaration de guerre, la trêve était ouvertement rompue par Henri II, qui sollicitait, à Constantinople, du vieux Soliman, l'envoi d'une flotte turque dans la Méditerranée et l'ordre donné aux Barbaresques d'attaquer les possessions espagnoles en Afrique.

Philippe II, que cette agression inattendue surprenait sans troupes et sans argent, était alarmé d'avoir à combattre sur tant de points des ennemis si nombreux et si diversement redoutables. Dans cette situation dangereuse, il ordonna des levées considérables en Allemagne, il se rendit lui-même en Angleterre pour décider la reine Marie à embrasser sa querelle contre Henri II, et il envoya Ruy Gomez de Silva en Espagne afin d'y obtenir de l'argent et d'y invoquer l'appui de l'Empereur son père. Charles-Quint, ainsi que nous l'avons vu, étendant de lui-même sa prévoyance à toutes les parties de la monarchie espagnole, avait déjà jugé avec la fermeté de son esprit ce qui s'était passé en Italie, et insisté sur toutes les mesures que commandaient la sûreté des deux péninsules et la défense des villes occupées par les Espagnols sur la côte d'Afrique. Le 20 février, Lachaulx s'étant séparé de lui pour reprendre bientôt le chemin de la Flandre, Charles-Quint avait écrit au roi Philippe et à la reine Marie : « Qu'il était très-satisfait d'être au monastère de Yuste, « mais qu'il ne laisserait point pour cela de concourir d'œuvre et de « parole à ce que le roi son fils fût bien pourvu et secouru dans les « grandes affaires qu'il avait entre les mains [1]. »

Lorsque Ruy-Gomez arriva au monastère, l'Empereur l'accueillit très-gracieusement et lui accorda une faveur qu'il ne fit depuis à personne autre : il ordonna à Quijada de lui préparer une chambre dans

[1] « Pero que no, por estar en el, dejaria de ayudar de obra y de palabra en cuanto « pudiese para que se tomáran providencias eficaces á fin de que el rey su hijo es« tubiese bien proveido y asistido en los grandes negocios que traia entre manos. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 94, v°.

ses propres appartements. Le 23 et le 24 mars, il resta deux fois en conférence avec lui pendant cinq heures de suite [1]. Il ne consentit ni à sortir du monastère, ni à conserver la couronne impériale, comme l'en suppliait le roi son fils [2], ni à se rendre en Aragon, pour y tenir les Cortès et y faire reconnaître l'autorité de Philippe II [3], comme l'aurait désiré l'infante sa fille; mais il accorda à l'un et à l'autre ses précieux conseils et son efficace entremise en ces graves conjonctures. Ruy-Gomez était chargé de lever des soldats castillans, et d'amasser rapidement des sommes qui pussent suffire à une guerre nécessairement très-dispendieuse. De l'argent dépendaient, à cette époque surtout, le nombre, la discipline, la fidélité, la victoire même des armées. Recrutées, en général, dans des pays militaires et mercenaires, tels que l'Allemagne et la Suisse, où des croyances de toutes les espèces donnaient des soldats pour toutes les causes, celles-ci obéissaient avec zèle et se battaient avec bravoure, si elles étaient bien payées; mais, si la solde n'arrivait pas à temps, elles se mutinaient, refusaient leurs services à la veille d'une bataille, et quelquefois même passaient d'un drapeau sous l'autre. Les troupes que Philippe II avait demandées en Hongrie et en Allemagne devaient arriver par l'Adriatique dans le royaume de Naples, par les vallées des Alpes, dans le Milanais, et venir des bords du Rhin dans les Pays-Bas, où il avait le dessein d'assembler plus de cinquante mille hommes, afin de s'y rendre le plus fort. Il lui fallait donc de l'argent, dans la Méditerranée, pour ses flottes et pour les galères du prince Doria; en Italie, en Afrique et en Flandre, pour les troupes qu'il se proposait d'y entretenir.

A cette époque, les moyens financiers des princes ne répondaient jamais à leurs entreprises; cependant, les rois d'Espagne disposaient de ressources qui manquaient aux autres princes. Il y avait à Séville un vaste dépôt d'argent, dans lequel ils s'étaient ménagé le droit de puiser. Ils avaient concentré dans cette ville tout le commerce du nouveau monde et formé, sous le nom de *Casa de Contratacion*, un établissement qui en avait l'administration et le monopole. Cette *Casa de Contratacion* [4], placée dans l'ancien Alcazar, où se réunissaient les consuls des marchands et auprès de laquelle résidaient des officiers royaux,

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 98, v°. — [2] Lettre de Philippe II, du 11 mars 1557. *Ibid.* fol. 102 et 103. — Lettre de Gastelú, du 12 mai, fol. 106, v°, et 107, r°. — [3] Lettre de la princesse doña Juana, du 5 mars. *Ibid.* fol. 96 et 97. — [4] Voyez *Norte de la contratacion de las Indias occidentales, etc.*, por D. J. Deveitia Linage, 1 vol. in-4°, Séville, 1772, et le tom. III, liv. IX, tit. I à XIV, fol. 130 à 205 de la *Recopilacion de las leyes de los regnos de las Indias, etc.*, 4 vol. in-4°, Madrid, 1681.

était le point de départ et le lieu d'arrivée de toutes les marchandises portées d'Espagne en Amérique, ou venues d'Amérique en Espagne. C'était là qu'abordaient annuellement les galions chargés de la récolte d'or et d'argent faite dans les mines du Mexique ou du Pérou, soit pour le roi, soit pour des particuliers. Toutes les matières métalliques, quelle qu'en fût la destination, devaient y être enregistrées, et ne pouvaient en être retirées qu'avec l'autorisation du gouvernement, qui prenait, dans les conjonctures difficiles et pour ses besoins pressants, les sommes des particuliers, auxquels il en servait l'intérêt et en promettait le remboursement. La *Casa de Contratacion* était donc un grand entrepôt d'argent et comme une banque toujours ouverte au gouvernement espagnol, qui avait la facilité d'y emprunter des sommes considérables, sans avoir besoin d'obtenir l'agrément du prêteur. De semblables emprunts forcés troublaient les opérations commerciales, dérangeaient les fortunes privées, étaient rarement remboursés. Aussi mettait-on tout en œuvre pour s'y soustraire, en retirant des galions les lingots d'or avant qu'ils fussent enregistrés à Séville, ou en les faisant sortir, par une sorte de fraude, de la *Casa de Contratacion*, lorsqu'ils y avaient été inscrits; c'est ce qui était arrivé dans cette occasion.

D'après l'enregistrement même, il aurait dû y avoir alors, à Séville, plus de cinq millions d'or, que Philippe II entendait appliquer à la guerre qui allait s'ouvrir. Il avait écrit plusieurs fois de Gand qu'on n'y touchât point, parce qu'ils serviraient à faire un grand effort, que ses sujets et ses vassaux avaient l'obligation de seconder; mais la majeure partie en avait été retirée, avec la connivence des membres de la *Casa de Contratacion*. Lorsque Philippe II l'apprit, il en fut comme désespéré : « Je me trouve par-là, écrivit-il, en si grande confusion, que je « peux assurer qu'aucune nouvelle n'était capable de me causer plus de « peine et d'ennui; l'on peut bien dire que ceux qui ont concouru à « cela, non-seulement m'ont fait la guerre et l'ont faite à mes États et « à mon patrimoine, qu'ils ont mis en péril notoire comme ils y sont, « mais qu'ils ont exposé mon honneur et ma réputation[1]. »

Charles-Quint en fut encore plus outré que Philippe II. Son mécon-

[1] « Nos hallamos en tan gran çonfusion que verdaderamente os puedo certificar « que ningun aviso me pudiere venir; y con mucha razon, que mas pena y henojo « me diera, y que los que en esto han concurrido y lo han permitido, no solo se « puede dezir que me han hecho la guerra a mi, a mis estados y patrimonio e tray- « dolos en notorio peligro como lo estan, pero que han puesto en condicion mi « honor y reputacion. » Lettre de Philippe II à la princesse doña Juana, du 13 avril 1557.

tentement ne s'exprima point par des plaintes amères et des regrets craintifs; il éclata en violente indignation et en terribles menaces. Il adressa à la princesse doña Juana une lettre [1], où ses sentiments débordaient : « En vérité, lui disait-il, si je m'étais bien porté, je serais « allé moi-même à Séville rechercher d'où procédait ce frauduleux « détournement de deniers; j'aurais pris à partie tous ceux de la *Con-* « *tratacion*, et je les aurais traités de manière à tirer au clair cette affaire. « Je n'aurais pas suivi les voies ordinaires de la justice, sinon pour « savoir la vérité et pour châtier les coupables; j'aurais saisi leurs biens, « je les aurais vendus, et je les aurais placés eux-mêmes en un lieu où « ils auraient jeûné et payé la faute qu'ils avaient faite.

« Je vous dis cela avec colère et non sans cause, car, dans mes em- « barras passés, lorsque j'avais de l'eau jusqu'à la bouche et qu'eux « étaient là fort à leur aise [2], s'il arrivait une bonne masse d'argent, ils « ne m'en avisaient jamais qu'après qu'elle était sortie, et maintenant « que, de sept à huit millions qui y avaient été portés, ils en étaient « venus à n'en retenir que cinq, de ces cinq, ils en sont venus à ne « retenir que cinq cent mille ducats. On ne m'ôtera pas de la tête que « cela ne peut pas avoir été fait sans qu'il en ait été donné une bonne « part à ceux qui l'ont laissé sortir. »

Charles-Quint pressait sa fille de faire rentrer les sommes soustraites ou de punir tous ceux qui s'étaient rendus complices de leur soustraction; puis il ajoutait : « Si cela ne se fait point, je certifie que je « l'écrirai au roi de manière qu'il montrera plus sa colère qu'il ne l'a « témoignée jusqu'à présent; je lui conseillerai de ne pas employer les « procédés de la justice ordinaire, et, si en cela je lui puis être bon, « quoique je tienne la mort entre les dents, je me réjouirai de le « faire [3]. Mais pour cela le bonhomme ne recouvrera point sa vache, « et mon fils ne laissera pas de tomber dans de grands embarras. Si « cet argent ne se retrouve point, et si l'on ne punit pas ceux qui l'ont « soustrait, tout au moins aurai-je accompli ce que je dois comme père, « et satisfait à l'amour que j'ai pour mon fils. »

Cette affaire délicate et embrouillée, dans laquelle la sévérité de ses jugements et de ses reproches se porta même sur Vasquez de Molina et sur les autres ministres, l'occupa et l'agita plusieurs mois. Il se fit rendre compte des poursuites intentées à Séville, qu'il ne trouva jamais

[1] Cette lettre, du 1er avril 1555, est dans *Retiro, estancia, etc.*, fol. 99 et 100. — [2] « Porque estando yo en mis trabajos pasados con el agua hasta encima de la « boca, los que acá estaban muy a su placer, etc. » — [3] « Y si por esto yo soy bueno « para ello; aunque tenga la muerte entre los dientes, holgaré de hacerlo. »

assez promptes ni assez concluantes. Il fut cause qu'on jeta en prison les anciens officiers de la *casa de la Contratacion*[1], et que la princesse en institua de nouveaux[2]. Il aurait même voulu qu'on arrêtât les maîtres et les pilotes des navires sur lesquels la fraude s'était pratiquée, et il ne recula que devant la crainte de les voir passer au service du roi de France[3]. Le conseil des Indes et le conseil chargé de la surveillance de l'argent à Séville lui ayant écrit pour se justifier auprès de lui et pour apaiser son indignation, il leur fit répondre qu'il inculperait tout le monde[4], jusqu'à ce qu'on eût réparé le mal et châtié les coupables. Mais la véhémence de ses reproches et ses opiniâtres rigueurs n'amenèrent aucune rentrée d'argent, et causèrent seulement la mort d'un des malheureux officiers de la *Casa de la Contratacion*, Francisco Tello, qui, enfermé dans un cachot de la forteresse de Simancas, y succomba de chagrin au bout de deux jours[5]. Toutefois, l'expérience du passé lui suggéra des précautions pour l'avenir, et, quand la flotte qui venait tous les ans des Indes parut à la hauteur des Açores, il écrivit à sa fille d'y envoyer des gens de sa confiance avant que les galions entrassent dans Séville, afin de prévenir les fraudes précédemment commises[6].

L'intervention de Charles-Quint dans toutes les levées d'argent fut très-utile au roi son fils, qui, pour suppléer aux sommes enlevées, eut recours à toutes sortes d'expédients. Il s'adressa aux banquiers; il mit un ducat d'or d'impôt sur chaque sac de laine exporté d'Espagne, et deux sur chaque sac de laine importé de l'étranger en Flandre; il demanda au duc d'Escalona soixante mille quintaux de l'alun de ses mines, pour les vendre; il fit des emprunts à la grandesse, à la noblesse, à la prélature, aux universités du royaume. Ruy Gomez, chargé de négocier ces emprunts, rencontra dans l'Empereur, auprès duquel il était retourné le 14 mai[7], un puissant appui. Tandis que les principaux prélats acceptèrent sans difficulté les taxes qui leur étaient imposées, l'archevêque de Séville, Fernand Valdez, qui était aussi grand inquisiteur de la foi, ne voulut rien donner, et personne ne pouvait lui arracher un denier. Aussitôt que l'Empereur le sut, il lui écrivit :

« Très-révérend père en Christ[8], archevêque de Séville, inquisiteur « général en ces royaumes contre la perversité hérétique et l'apostasie, et « de notre conseil,

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 106, v°. — [2] *Ibid.* fol. 117, r°. — [3] *Ibid.* fol. 110, r°. — [4] *Ibid.* fol. 120, v°, et 124, v°. — [5] *Ibid.* fol. 125, v°, et 126, r°. — [6] *Ibid.* fol. 130, v°, et 131, r°. — [7] *Ibid.* fol. 106. — [8] Lettre de Charles-Quint, du 18 mai. *Ibid.* fol. 107.

« . . . J'ai appris que non-seulement vous n'avez pas fourni la somme « qui vous a été fixée, mais que vous avez laissé peu d'espérance de le « faire. Je ne suis pas peu émerveillé de cela de votre part à vous qui êtes « ma créature, mon ancien serviteur, qui depuis tant d'années jouissez « des revenus épiscopaux, et en qui j'aurais été heureux de voir les preuves « de cette bonne volonté que vous m'aviez toujours dit prendre aux choses « de mon service. Aussi ai-je cru devoir vous prier et vous engager for- « tement, pour une cause que vous reconnaissez si juste et dans une oc- « casion si pressante, d'aider mon fils avec la somme qui vous a été « demandée en son nom. Je sais que, le voulant, vous pouvez le faire, « tout au moins pour la majeure partie. Outre que vous accomplirez ce « que vous devez et ce à quoi vous êtes tenu, vous me ferez en cela, « pourvu que vous agissiez promptement, plaisir et service. S'il en était « autrement, le roi ne laisserait pas de commander qu'on y pourvût, ni « moi de le lui conseiller. »

Le tenace archevêque ne se rendit pas tout de suite. Il fallut que l'Empereur, auprès duquel il s'excusa très-humblement d'acquitter la contribution exigée, lui écrivît de nouveau et avec plus de force encore[1], en mandant à sa fille que, si l'archevêque persistait dans ses refus. « il serait employé envers lui une autre démonstration, qui serait telle « cependant que le requerrait la décence de l'affaire[2]. » Mais l'archevêque n'attendit point cette démonstration; il se décida à prêter le tiers de ce qu'on exigeait de lui, et il transigea pour 50,000 ducats. L'archevêque de Saragosse en avait donné 20,000, tandis que l'évêque de Cordoue en avait accordé 100,000, et l'archevêque de Tolède 400,000[3]. L'Empereur, très-touché de la générosité empressée de ces deux derniers prélats, les en remercia[4]. En même temps qu'il contribuait aux levées d'argent, il en dirigeait l'envoi sur les divers théâtres de la guerre, notamment sur celui dont son fils était éloigné. Philippe II l'en avait instamment prié : « Je désire, avait-il écrit à Ruy Gomez, que vous ren- « diez compte à l'Empereur des affaires d'Italie et que vous le suppliiez « d'y veiller, puisque moi, étant en campagne, je n'aurai pas le moyen « de le faire. Je conjure donc Sa Majesté, aussitôt qu'arrivera l'argent « que vous avez ordre de lever pour ici et pour là-bas, de vouloir « bien y mettre la main et me faire la grâce de pousser, d'animer, d'au- « toriser ceux qui en sont chargés à pourvoir de deniers l'Italie, qui est

[1] Lettre de Charles-Quint à l'archevêque, du 2 juin. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 113, v°. — [2] Lettre de Charles-Quint, du 2 juin, à la princesse sa fille. *Ibid.* fol. 113. — [3] *Ibid.* fol. 105, v°, et 120, v°. — [4] Lettre de Charles-Quint, du 2 juin. *Ibid.* fol. 114, r°.

« en très-grande nécessité et le sera chaque jour davantage si la guerre « dure, et bien plus encore si, comme cela semble certain, la flotte « turque paraît sur ses côtes[1]. »

L'Empereur s'employa en effet, avec une ardeur incroyable, à faire parvenir au duc d'Albe et au roi son fils l'argent et les troupes dont l'un et l'autre avaient besoin. Les galères de la Catalogne portèrent de bonne heure un premier secours en hommes et en argent au duc d'Albe, qui reçut bientôt après 550,000 ducats, et auquel on s'apprêta à en envoyer encore 400,000 autres avec un corps de fantassins castillans[2]. Sur la côte de l'Océan, deux flottes sortirent, à peu d'intervalle, de la Corogne et de Laredo, chargées de 1,200,000 ducats et de 6,000 hommes d'infanterie espagnole pour les Pays-Bas[3]. Une troisième flotte, à bord de laquelle devait s'embarquer Ruy Gomez, avec le reste des sommes et des troupes nécessaires à Philippe II, était préparée à Laredo[4].

Grâce aux recommandations de l'Empereur, ces secours en hommes et en argent arrivèrent en Italie et dans les Pays-Bas avec assez de promptitude et d'opportunité pour contribuer aux succès décisifs qu'y obtinrent le duc d'Albe contre les forces combinées du duc de Guise et des Caraffa, le duc Philibert-Emmanuel contre le connétable de Montmorency et l'amiral de Coligny. Le duc d'Albe, après avoir pris les mesures les plus capables de protéger le royaume dont la défense lui avait été confiée, s'était dirigé vers la frontière des Abruzzes avec une armée plus forte que l'armée d'invasion. A son approche, le duc de Guise, que Civitella avait arrêté vingt jours, leva le siége de cette place à laquelle il avait fait une immense brèche et donné inutilement plusieurs assauts, et, voulant réparer ce premier échec par un coup d'éclat, il offrit la bataille à son adversaire afin de s'ouvrir autrement le chemin de Naples. Mais le prudent Espagnol, placé dans une position inexpugnable, se garda bien d'exposer au sort incertain des armes le salut déjà assuré du royaume. Il attendit patiemment que le duc de Guise, ne pouvant ni prendre une place, ni avancer d'un pas dans le pays qu'il devait conquérir, se retirât sur le territoire de l'Église en frémissant. La conquête de Naples était manquée. La situation des Français et des Pontificaux n'allait pas être meilleure dans le reste de l'Italie, où Philippe II, après s'être assuré d'Octave Farnèse en lui rendant Plaisance, avait entièrement gagné le grand-duc de Florence en lui cédant la ville de Sienne, et où

[1] Lettre de Philippe II à Ruy Gomez, du 11 mars. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 102. — [2] *Ibid.* fol. 125, v°. — [3] Lettres de Vasquez à l'Empereur, des 8 et 28 mai et du 12 juin. *Ibid.* fol. 105, v°, 110, r°, et 116, v°. — [4] Lettre de Vasquez à l'Empereur, du 28 juin. *Ibid.* fol. 120, r°.

le duc d'Albe était prêt à reparaître en vainqueur. Mais, au moment même, un plus grand désastre frappait les confédérés vers les frontières des Pays-Bas.

Philippe II avait pleinement réussi dans son voyage d'Angleterre. La reine Marie, dont l'amour pour son mari l'emportait sur l'obéissance au souverain pontife, avait, malgré les menaces de Paul IV, déclaré, le 7 juin, la guerre à Henri II. Elle avait formé un corps auxiliaire de huit mille Anglais qui devait se joindre à la grande armée espagnole, déjà forte de trente-cinq mille hommes de pied et de douze mille chevaux. Bien payée et bien conduite, cette armée, composée surtout d'Allemands et d'Espagnols, se mit en mouvement, sous les ordres du duc Philibert-Emmanuel de Savoie, dans le mois de juillet. Elle sembla d'abord menacer la Champagne, et elle attira du côté de Rocroy l'armée française, qui était de moitié moins nombreuse. Se jetant tout d'un coup sur sa droite, elle s'avança vers la frontière mal défendue de Picardie, et alla inopinément investir la place importante et dégarnie de Saint-Quentin, où elle se logea presque sans obstacle dans le faubourg de l'Isle.

L'amiral de Coligny, investi du commandement dans cette grande province qui couvrait Paris du côté du nord, sentit que la prise de Saint-Quentin ouvrirait aux Espagnols la route jusqu'au cœur du royaume. S'étant concerté avec son oncle, le connétable de Montmorency, venu, en ce danger public, se mettre à la tête de l'armée française, il prit quelques compagnies d'hommes d'armes et de gens de pied, et, passant par la Fère et Ham, il pénétra, le 2 août, à travers beaucoup de difficultés et de périls, mais non avec tout son monde, dans la place assiégée depuis quatre jours. Il y releva les courages, et y ranima un moment la défense par son activité et son énergie. Cependant, il n'y pouvait pas tenir longtemps s'il n'était secouru. Le connétable, qui s'était porté dans le voisinage, où il occupait Ham et la Fère avec ses troupes, mit tout en œuvre pour introduire dans Saint-Quentin d'indispensables secours. Une première tentative dirigée par Dandelot, frère de Coligny, ayant échoué, le connétable en fit une seconde qui, plus vaste et mieux combinée, semblait devoir réussir. Le 8 août, il alla reconnaître lui-même un marais qui couvrait la ville vers le sud-est et qu'il fallait traverser, moitié par d'étroits sentiers et moitié dans des bateaux, pour entrer dans Saint-Quentin.

De retour à la Fère, il y prépara, le 9 au soir, fort secrètement son expédition, et, le 10 août, de très-grand matin, il se mit en marche avec environ neuf cents hommes d'armes, cinq ou six cents chevau-

légers, quinze compagnies d'infanterie française, vingt-deux d'infanterie allemande, six pièces de grosse artillerie, quatre couleuvrines et quatre petites pièces de canon; il arriva entre huit et neuf heures vers le faubourg d'Isle. Par une attaque soudaine et impétueuse, il délogea les avant-postes des ennemis, et ses canons jetèrent dans un assez grand désordre le camp du duc de Savoie, assis de ce côté. La tente du général espagnol fut renversée, et Philibert-Emmanuel, à peine revêtu de sa cuirasse, se replia précipitamment sur le quartier du comte d'Egmont, placé un peu plus loin de l'autre côté. Pendant cette rapide attaque, le secours dont elle était destinée à faciliter l'introduction dans la ville assiégée s'était engagé, sans rencontrer d'obstacle, dans le marais. Mais là beaucoup de soldats s'étaient perdus dans des sentiers sinueux qu'ils connaissaient mal, tandis que d'autres, parvenus jusqu'aux bateaux que Coligny tenait prêts pour leur transport à travers ces eaux profondes et bourbeuses, s'y étaient précipités en trop grand nombre, en avaient fait enfoncer une partie dans la vase. Aussi ne pénétra-t-il dans Saint-Quentin que cinq cents hommes, conduits par l'intrépide Dandelot; le reste se noya dans le marais ou fut tué plus tard par les Espagnols.

Mais ce secours imparfait coûta bien cher : la manœuvre hardie exécutée par le connétable afin d'ouvrir l'accès de la place était extraordinairement périlleuse. Il fallait opérer maintenant la retraite en présence d'une armée provoquée au combat et tout à fait supérieure en forces. Le connétable l'essaya néanmoins. Sur les derrières de la route qu'il avait parcourue pour se rendre de la Fère à Saint-Quentin, et qu'il devait reprendre pour retourner de Saint-Quentin à la Fère, se trouvait un passage par où l'ennemi pouvait déboucher et l'attaquer en flanc. Il y avait envoyé des troupes qui malheureusement étaient trop peu nombreuses pour le garder. C'est par là, en effet, que le duc Philibert-Emmanuel et le comte d'Egmont, à la tête d'une masse énorme de neuf mille chevaux, fondirent sur lui. Surprise dans son mouvement de retraite et sa marche de flanc, la petite armée française s'ébranla vite, fut facilement culbutée et entièrement battue. Dans cette funeste journée, commencée par une témérité et finie par une déroute, elle perdit ses chefs, qui furent presque tous pris ou tués, ses drapeaux, ses canons, et elle compromit la sécurité de la France. Le connétable, grièvement blessé, tomba entre les mains de l'ennemi avec un de ses fils, avec le maréchal de Saint-André, le duc de Montpensier, le duc de Longueville, le prince Ludovic de Mantoue, le comte de la Rochefoucauld, et une foule de vaillants seigneurs et gentilshommes, parmi

lesquels le duc d'Enghien, le vicomte de Turenne, et beaucoup d'autres, restèrent sur le champ de bataille. Dans le trouble universel et le découragement profond qui suivirent ce grand désastre, le duc de Nevers chercha à mettre en défense cette frontière désormais ouverte, et d'où il semblait que le roi d'Espagne, si complétement victorieux, pouvait se rendre sans obstacle sous Paris et y dicter la paix au roi de France abattu.

Philippe II était revenu d'Angleterre sur le continent depuis trois semaines. Il n'avait pas encore paru au camp, dont il était assez peu éloigné, lorsque lui parvint la nouvelle de la victoire de Saint-Quentin. Il éprouva une secrète humiliation de n'avoir pas assisté à une bataille donnée dans son voisinage, et il s'inquiéta beaucoup de l'opinion qu'aurait de lui l'Empereur son père. Aussi, en lui transmettant, le lendemain même 11 août, la relation de cette bataille, lui écrivait-il, non sans quelque confusion : « Votre Majesté en apprendra les détails par « le mémoire qui accompagne ma lettre. Puisque je ne m'y trouvais « pas, de quoi me pèse ce qu'en pourra penser Votre Majesté, je ne « saurais vous raconter ce qui s'est passé que par ouï-dire[1]. » Il ajoutait que Saint-Quentin pris, comme il l'espérait bientôt, l'Empereur devait juger des choses importantes qu'on entreprendrait en France, si l'argent ne manquait pas : « L'affaire étant, disait-il, dans de pareils termes, « je supplie Votre Majesté, aussi humblement que je le peux, de « vouloir bien faire en sorte que je sois secouru de deniers, afin d'en- « tretenir ces troupes-ci sous les armes. Si cela est, je crois que tout « ira bien. C'est pourquoi je renouvelle mes supplications à Votre Ma- « jesté, pour qu'elle m'aide à tirer parti d'aussi favorables conjonctures. « Que Notre-Seigneur garde l'impériale personne de Votre Majesté « comme je le désire. Le très-humble fils de Votre Majesté[2].

« LE ROI. »

Charles-Quint avait appris, avec une vive satisfaction, la résistance heureuse du duc d'Albe dans le royaume de Naples; mais la victoire de Saint-Quentin le combla de joie. Il écrivit à sa fille le 6 septembre : « Par les relations que vous m'avez envoyées, j'ai entendu ce qu'il y « avait de nouveau de tous les côtés, et, en dernier lieu, la déroute « des Français, la capture du connétable et de tous les autres; j'en ai

[1] « Y pues yo no me halle alli, de que me pesa lo que Vuestra Magestad puede « pensar, no puedo dar relacion de lo que paso syno de oydo. » Lettre de Philippe II à Charles-Quint, aux archives de l'hôtel Soubise, *Papiers de Simancas*, série B, liasse 9, n° 10. 2. — [2] *Ibid.*

« éprouvé le contentement que vous pouvez imaginer, et je rends bien « des grâces à Notre-Seigneur de voir le bon commencement que prennent les affaires du roi, et qu'il leur continuera, ainsi que j'en ai la confiance. Pour cela, il convient, comme vous le comprenez, que, conformément à ce qu'il écrit lui-même, il soit pourvu de plus d'argent « que n'en porte Ruy Gomez, et qu'on tire cet argent, ou de la flotte « des Indes arrivée aux Açores, ou d'ailleurs; mais il faut surtout que ce « soit avec une grande promptitude, sans perdre une minute de temps. « Dites-le ainsi de ma part à ceux du conseil des finances [1]. »

Mais le contentement de l'Empereur fut mêlé d'amertume. Si le politique s'applaudit de la victoire remportée, le père regretta que son fils n'y eût pas pris part. Le lendemain 7, Quijada écrivit à Vasquez : « Vous pouvez assurer à Leurs Majestés (les reines) et à Leurs Altesses « (la princesse et le prince) que l'Empereur a ressenti de ces nouvelles « une des plus grandes satisfactions qu'il ait jamais eues. Il en a rendu « grâces à Dieu, et aujourd'hui il a entendu une messe fort solennelle; « il s'est confessé, et il a donné d'abondantes aumônes. . . mais, à vous « dire vrai, je sens en lui qu'il ne peut pas se consoler de ce que son « fils n'y a point été, et il a raison. Maudits soient les Anglais qui l'ont « retenu trop longtemps [2]! » Les Espagnols cherchaient à mettre sur le compte des Anglais l'éloignement où leur jeune roi s'était tenu du champ de bataille, au lieu de l'attribuer à son peu d'inclination pour la guerre.

Cependant, Philippe II sentit la nécessité de paraître à son armée, et d'assister au moins à la prise de Saint-Quentin; il se rendit le 13 août devant cette place [3], dont le siége fut poussé avec une grande vigueur. Quatorze jours après, ouverte par onze brèches, la ville de Saint-Quentin, malgré l'opiniâtre résistance de Coligny, tomba, le 27, entre les mains des Espagnols [4]. Charles-Quint, qui savait Philippe II à la tête d'une puissante armée et sans personne devant lui, qui avait fait parvenir en Flandre l'argent nécessaire pour la tenir longtemps en campagne, par les soins duquel une nouvelle somme de 900,000 du-

[1] Lettre de Charles-Quint à la princesse doña Juana. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 132, v°, et 133, r°. — [2] « . . . Para decir verdad á V. Su Magestad muy alegre está « y muy contento, mas siento de el que no se puede conhortar de que su hijo no se « hallase en ello; y tiene razon. Mal haya los Ingleses que le hicieron tardar! » *Ibid.* fol. 133, v°, et 134, r°. — [3] *Relacion del sitio y asalto de San-Quintin*, p. 496 et 497 du t. IX de la *Coleccion de documentos ineditos*, publié à Madrid en 1846, in-8°. — [4] *Le Siége de Sainct-Quentin*, par Coligny, p. 462 à 467, dans le t. XXXII de la collection Petitot, et les *Commentaires* de François de Rabutin. *Ibid.* p. 90 à 96.

cats était sur le point d'être expédiée dans les Pays-Bas, et une réserve de 700,000 autres était amassée en Espagne pour un besoin extraordinaire [1], crut que son fils ne laisserait aucun relâche à Henri II, en ce moment désarmé, et qu'il irait l'attaquer au centre même du royaume de France. Comme il n'aurait pas manqué de le faire, il espéra que son fils le ferait aussi. « Sa Majesté, écrivait Quijada à Vasquez, a « un extrême désir de savoir quel parti prendra le roi son fils après « sa victoire. Il se montre, à cet égard, très-impatient, et il fait le « compte qu'il devrait être déjà sous Paris [2]. » Ce qu'imaginait le hardi capitaine et le grand politique du fond de son couvent était conseillé à Philippe II par l'état de faiblesse et par les craintes mêmes de ses ennemis. Les Espagnols, dit un des hommes de guerre qui avaient échappé au désastre de Saint-Quentin, « pouvaient parachever la to- « tale extermination des forces de France, et nous oster toute res- « source et toute espérance de nous remettre sus [3]... Mais il semble « que le supresme dominateur, dieu des victoires, les arresta là tout « court [4]. » La circonspection extrême de Philippe II arrêta seule l'armée espagnole, qui, s'avançant pas à pas sur le territoire français, y assiégea le Catelet et Ham, dont elle s'empara, y entra dans Noyon et dans Chauny, sans oser pénétrer plus loin. Deux ans après, c'était sans doute le souvenir de la circonspection inhabile de ce prince qui faisait dire de lui par l'ambassadeur Michel Soriano, dans le sénat de Venise : « S'il avait voulu imiter l'Empereur son père, ou le vieux roi « catholique son bisaïeul, avec la grandeur de sa puissance et l'extra- « ordinaire prospérité de sa fortune, il serait devenu formidable au « monde [5]. »

Il y avait alors un an que Charles-Quint était de retour en Espagne et huit mois qu'il s'était enfermé dans le monastère de Yuste. Pendant tout cet été, à part les indispositions dont le repos, le climat et l'art ne pouvaient pas triompher, sa santé fut bien meilleure qu'elle ne l'avait été depuis longtemps. La plaie de son doigt, qui s'était un moment fermée, et pour le traitement de laquelle il faisait usage de décoction

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 149. — [2] « Su Magestad tenia gran deseo de saber « que partido tomaba el rey su hijo despues de la victoria, y que estaba impa- « cientissimo formando cuentas de que ya deberia estar sobre Paris. » Lettre de Quijada, du 19 septembre. *Ibid.* fol. 137. — [3] *Les Commentaires* de François de Rabutin, t. XXXII de la collection Petitot, p. 60-61. — [4] *Ibid.* p. 59. — [5] « Et se « havesse voluto imitar l'Imperatore o il re cattolico vecchio sarebbe, con la gran- « dezza della potenza et della prosperitá della fortuna che ha, formidabile al mondo. » *Relatione di M. Michele Soriano*, an. 1559; Bibl. imp. ms., sér. 901. main. 785, vol. II, n° 5.

de bois de Brésil et de salsepareille, se rouvrit[1]. Il ne parvint pas à se débarrasser de ses hémorroïdes, dont il entreprit la cure pendant les grandes chaleurs, au moyen de certaines herbes que lui avait recommandées et indiquées le médecin Andréa Mole[2]. Il prenait avec persévérance ses pilules et son vin purgatif de séné beaucoup plus par habitude, et comme précaution, qu'en guise de remède[3]. Il n'y était pas plus sobre qu'il ne l'avait été à Jarandilla, et il continuait, au monastère, à recevoir des friandises et des présents qui lui étaient envoyés de Valladolid et même de Flandre, d'où son fils lui en avait adressé, par mer une caisse toute remplie, avec les brevets des pensions qu'il désirait assurer après lui à ses fidèles serviteurs[4]. La température élevée et vivifiante de l'Estramadure en cette saison avait tellement rétabli ses forces, qu'il put aller un moment à la chasse. « Sa Majesté, écrivit « Gastelú le 5 juin, a demandé une arquebuse, et il a tiré deux pigeons, « sans avoir besoin d'aide pour se lever de son siége ni pour tenir l'ar« quebuse[5]. » Il eut même la fantaisie, trois jours après, de dîner dans le réfectoire du couvent avec les moines. Il s'y fit servir sur une table séparée par les religieux, qui lui apportèrent les mets de leur cuisine, que Van Male découpait devant lui; mais il ne paraît pas qu'il ait été tenté de renouveler ce repas qu'il n'acheva point, car il laissa plusieurs plats sans y toucher. Afin de ne pas contrister les moines, surpris d'un départ si prompt, il leur dit avec bonne grâce : « de garder pour lui les « mets qui restaient intacts, et il leur annonça en même temps qu'il ne « les en tenait pas quittes[6]. » Il ne lui arriva plus, néanmoins, de leur demander à dîner et de s'inviter à leur table.

Le monastère de Yuste, auparavant si inanimé et si solitaire, était devenu un centre de mouvement et d'action. Des courriers y arrivaient et en partaient sans cesse. Toutes les nouvelles y étaient soigneusement envoyées à l'Empereur, dont on prenait les conseils ou les ordres sur la plupart des choses qu'il fallait préparer ou résoudre. On le faisait juge des différends et on lui demandait des grâces. L'amiral de Valence, Don Sancho de Cardena, venait lui porter ses plaintes contre le maître de l'ordre religieux et militaire de Montesa, avec lequel il était en contestation[7]. Le président du conseil de Castille, Juan de Vega, lui apportait ses hommages[8] et l'entretenait de causes délicates sur lesquelles

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 122, r°. — [2] *Ibid.* fol. 94, r°, 119, v°, 124, v°, et 125, r°. — [3] *Ibid.* fol. 113, r°. — [4] *Ibid.* fol. 126, r°. — [5] Lettre de Gastelú, du 5 juin. *Ibid.* fol. 114, v°. — [6] *Ibid.* fol. 114, v°, et *La retraite de Charles-Quint, etc.*, par M. Bakhuizen van den Brink, ch. xxv, p. 38-39. — [7] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 127, r°. — [8] *Ibid.* fol. 127, r°.

le premier tribunal de l'Espagne avait à donner ses décisions. Des veuves de militaires qui avaient fait les campagnes d'Afrique, d'Italie, de Flandre et d'Allemagne, se présentaient continuellement à lui pour solliciter de sa générosité, les unes des secours, les autres des pensions, les autres des lettres de recommandation pour le roi son fils ou la princesse sa fille, et il ne les renvoyait jamais sans les satisfaire [1].

Mais c'étaient surtout les affaires importantes de la monarchie qui lui étaient soumises. Nous avons vu qu'il s'était occupé avec sollicitude de celles dont dépendaient les événements militaires d'Italie et de Flandre; son intervention avait été si active et si connue, qu'on le croyait prêt à sortir du monastère pour marcher au secours de son fils et pénétrer en France par la Navarre, à la tête des troupes espagnoles. Ce bruit, que la princesse sa fille avait répandu [2], pour obliger peut-être le roi de France à diriger une partie de ses forces vers la frontière des Pyrénées, et à les tirer de la Picardie, où se portaient les grands coups, s'accrédita extrêmement. Charles-Quint le laissa presque croire autour de lui, ce qui, avec l'intention qu'il exprima un moment d'aller poursuivre lui-même les délinquants de Séville [3], a vraisemblablement donné lieu à la supposition, depuis lors établie, qu'il se repentait d'être entré au monastère, puisqu'il avait le projet d'en sortir. Le grand commandeur d'Alcantara, don Luis de Avila, qui allait souvent voir de Plasencia à Yuste l'Empereur, son ancien maître, disait, à ce sujet, dans une lettre écrite, le 13 août, à Vasquez : « J'ai laissé le frère « Carlos [4] dans une paix profonde, et se confiant néanmoins en ses « forces. Il pense qu'elles lui suffiraient pour sortir du couvent. Depuis « ma visite tout peut avoir été changé; mais il n'est rien que je ne croie « de l'amour qu'il porte à son fils, de son bon courage et de ses anciennes « habitudes, puisqu'il a été nourri dans la guerre comme on dit que la « salamandre vit dans le feu.

« La lettre de la princesse adressée à cette cité, et dans laquelle il « est annoncé que Sa Majesté se propose de quitter maintenant Yuste et « d'entrer par la Navarre, a mis ici tout le monde sur pied. En vérité, « je crois qu'il ne restera pas un homme qui n'aille avec lui. Plaise à « Dieu, Notre-Seigneur, que, si cette bravade, comme disent les Italiens,

[1] Lettre de Gastelú, du 10 juillet. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 124, v°. — [2] Lettre de don Luis de Avila et Zuñiga, grand commandeur d'Alcantara, écrite le 13 août de Plasencia, à Vasquez. *Ibid.* fol. 127, v°. — [3] Déjà, les 25 et 26 juillet, Gastelú avait écrit à Vasquez : « ... Su Magestad queda bueno, aunque con menos apetito « de salir del monasterio de lo que ahi se ha dicho. » *Ibid.* fol. 125. — [4] « Yo muy « sosegado dejé á fray Carlos. » *Ibid.* fol. 127, v°.

« doit s'exécuter, ce soit bientôt, parce qu'il n'est pas en notre pouvoir « d'allonger le temps, et que la Navarre n'est pas l'Estramadure où « l'hiver ne se montre pas si vite[1]. »

L'Empereur n'eut réellement ni l'intention ni la possibilité de faire cette expédition militaire. Lorsque Quijada revint de Villa-Garcia, quelques jours après, il écrivit à Vasquez que Charles-Quint était plus vigoureux qu'il ne l'avait laissé, mais de moins bonne couleur, et il ajoutait : « Quant à ce que le peuple dit dans les rues sur la sortie « de l'Empereur d'ici, je n'ai aperçu à mon retour aucune nouveauté « à cet égard; j'ai plutôt trouvé qu'il était en très-grand repos et « avec un air tout à fait établi. Il se pourrait, s'il en a été dit quelque « chose, que ce fût dans une simple vue d'utilité et pas plus. Le reste, « au fond, serait impossible[2]. »

Charles-Quint s'amusait en effet alors à compléter son établissement dans le monastère et à l'y rendre plus agréable. Il arrangeait les jardins et les fontaines de ses terrasses[3]. C'est à cela qu'il passait le temps que lui laissaient ses exercices pieux et ses correspondances politiques. Outre les grands intérêts qui s'agitaient en Italie et du côté de la France, Charles-Quint n'avait cessé de s'occuper des affaires interminables du roi de Navarre et de l'infante de Portugal. Escurra, après avoir sollicité de lui, à Burgos et à Jarandilla, la cession de la Lombardie espagnole à Antoine de Bourbon prêt à se rendre l'allié de l'Espagne et l'ennemi de la France, était venu reprendre cette négociation à Yuste. Il y avait paru en avril et en juillet[4]. La seconde fois, il était accompagné d'un secrétaire intime du roi de Navarre, nommé Bourdeaux, et les conditions de l'alliance, comme de la cession, avaient été discutées devant Ruy Gomez, qui était retourné à Yuste, d'où l'Empereur l'avait ensuite chargé de les porter à Valladolid, et de les communiquer au conseil d'État. Se fiant peu à Antoine de Bourbon, qu'il supposait d'accord avec Henri II, il exigeait qu'il remît avant tout les forteresses de la Navarre française et du Béarn et qu'il donnât sa femme et son fils en ôtage. Les pourparlers ne se terminèrent point là, et, un peu plus tard, don Gabriel de la Cueva, fils du duc d'Albuquerque, auquel s'était adressé de nouveau Antoine de Bourbon, se rendit à Valladolid avec les propositions de ce prince, que le gouvernement espagnol lui donna l'ordre d'aller soumettre à l'Empereur. « Il n'y a pas autre chose à faire dans le moment, « répondit Charles-Quint, qu'à entretenir la négociation sans rien con- « céder[5]. »

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 127, v°. — [2] *Ibid.* fol. 129, v°. — [3] *Ibid.* fol. 138, v°, et 149, r°. — [4] *Ibid.* fol. 103, 104, 105, 124 et 125. — [5] *Ibid.* fol. 156 et 159, v°.

Tandis qu'il retardait ainsi les hostilités du côté de la Navarre, il s'opposait à tout ce qui aurait pu conduire à une rupture du côté du Portugal. La cour de Lisbonne, qu'Henri II aurait voulu entraîner dans la guerre contre l'Espagne, ainsi que le firent voir plus tard des lettres interceptées de ce prince [1], donnait des signes de mauvaise volonté. Elle ajournait sans cesse le retour de l'infante doña Maria auprès de la reine Eléonore, lorsque le roi Jean III mourut assez subitement, le 11 juin. Sa mort faillit amener un conflit d'autorité entre sa veuve, la reine Catherine, et sa bru, la princesse doña Juana, l'une aïeule, l'autre mère du nouveau roi dom Sébastien, à peine âgé de trois ans. Jean III avait laissé l'administration de l'État et la tutelle de son petit-fils à Catherine, la plus jeune des quatre sœurs de Charles-Quint. Mais doña Juana, comme mère du roi mineur, prétendit à cette tutelle et à cette administration. Elle envoya de Valladolid à Lisbonne, pour les revendiquer en son nom, don Fadrique Henriquez de Gusman, qui dut passer à Yuste, afin d'y prendre les ordres de l'Empereur.

Charles-Quint, qui avait fait célébrer dans le monastère un service funèbre en l'honneur de son beau-frère Jean III [2], reçut en audience don Fadrique Henriquez, le 3 juillet, en même temps que l'ambassadeur ordinaire d'Espagne en Portugal, don Juan de Mendoza de Ribera [3]. Il leur dit à l'un et à l'autre comment ils devaient hâter la venue de l'infante. Il supprima d'autorité les instructions écrites de sa fille que portait don Fadrique et y en substitua d'autres, qui étaient aussi nobles qu'adroites. Il l'annonça, le 5 juillet, en ces termes à la princesse doña Juana : « Ma fille, j'ai entendu la lecture de l'instruction « que vous avez remise à don Fadrique Henriquez sur ce qu'il avait à « faire en Portugal. Il ne m'a paru en aucune façon qu'il dût traiter de « votre part avec la reine ma sœur, ni avec les autres personnages pour « lesquels vous lui avez donné des lettres, du gouvernement du royaume « durant la minorité du roi votre fils, non plus que de ce qui touche « à la formation de sa maison et aux serviteurs qui doivent y être atta- « chés. Aussi je le lui ai défendu : cela pourrait avoir des inconvénients « dans ces temps-ci, et ne conviendrait pas. L'instruction que je lui « donne, et dont je vous envoie copie, lui prescrit la manière dont il « doit s'y prendre. Pour le reste, il aura du temps devant lui. Il est bien, « en pareil cas et entre frères, d'agir avec beaucoup de circonspection « sous tous les rapports, et, à plus forte raison, le devez-vous à l'égard « d'une reine dont vous êtes la fille [4]. »

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 141 et 142. — [2] *Ibid.* fol. 119. — [3] *Ibid.* fol. 121, r°. — [4] *Ibid.* fol. 121.

Don Fadrique Henriquez reçut les directions que l'Empereur lui donna par écrit et partit de Yuste chargé de ses lettres de condoléance pour toute la famille royale de Portugal. Il alla à Lisbonne exécuter les *ordres* [1] non de doña Juana, mais de Charles-Quint, qui s'adressait à sa sœur Catherine avec la tendre affection d'un frère, à la veuve de Jean III avec les hautes consolations d'un chrétien retiré du monde et placé plus avant que personne sur l'inévitable chemin de la mort, à la régente de Portugal avec les prudentes insinuations d'un négociateur consommé. Son intervention entre la mère et l'aïeule du roi dom Sébastien fut très-opportune, car elle empêcha que les prétentions de l'une ne se heurtassent contre les pouvoirs de l'autre. La reine Catherine conserva la régence de Portugal et la tutelle de dom Sébastien, qu'elle ne déposa que plus de quatre ans après la mort de Charles-Quint entre les mains du cardinal Henri et non de la princesse doña Juana. La mission temporaire de don Fadrique Henriquez n'ayant eu ni efficacité ni danger, l'Empereur accrédita lui-même à la cour de Lisbonne, comme son ambassadeur, don Juan de Mendoza de Ribera, afin qu'il y eût la première place et que l'ambassadeur du roi de France ne fût pas tenté de lui disputer la préséance [2]. Mendoza pressa de plus en plus le retour si impatiemment attendu et si obstinément retardé de l'infante doña Maria auprès de sa mère, la reine Éléonore [3]. Celle-ci vint l'attendre dans l'Estramadure avec la reine de Hongrie, dont elle était l'inséparable compagne.

Les deux sœurs, unies de destinée comme d'affection, furent heureuses de trouver cette occasion de visiter l'Empereur leur frère, qu'elles aimaient extrêmement, et qui avait toujours eu pour elles autant de confiance que de tendresse. Éléonore, alors âgée de cinquante-neuf ans, était son aînée de quinze mois: bonne, douce, soumise, sans ambition et presque sans volonté, elle avait été le flexible instrument de la politique de son aïeul et de son frère, qui l'avaient fait monter tour à tour sur les trônes de Portugal et de France. Veuve alors de deux rois, d'Emmanuel le *fortuné*, que Ferdinand le Catholique lui avait donné pour premier mari, et du brillant mais peu fidèle François Ier, que Charles-Quint lui avait fait épouser après la bataille de Pavie et à la conclu-

[1] Les belles instructions qu'il donna à don Fadrique, et qui sont insérées en entier dans *Retiro, estancia, etc.*, fol. 122 à 124, avaient pour titre : « Lo que vos « don Fadrique Henriquez de Gusman, mayordomo del illustrissimo principe mi « nieto habeis de hacer en Portugal, donde vais *por mi mandado*, es lo siguiente. » — [2] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 144, v°. — [3] Et au sujet duquel l'ambassadeur de Portugal vint traiter à Yuste avec l'Empereur, le 21 septembre. *Ibid.* fol. 137, v°.

sion du traité de Madrid, elle s'était rapprochée de sa sœur pour ne plus la quitter, lui déclarant qu'elle la suivrait dans tous les lieux où elle irait, et s'associerait à toutes les résolutions qu'elle prendrait[1].

Le dévouement que la reine Éléonore avait pour la reine de Hongrie, la reine de Hongrie l'éprouvait pour l'empereur Charles-Quint. Elle s'était consacrée pendant un quart de siècle au service de ce frère, qu'elle appelait *son tout en ce monde après Dieu*, et dont elle avait la vigueur d'esprit et la hauteur de caractère. Pénétrante, résolue, altière, infatigable, propre à l'administration et même à la guerre, prévoyante dans les affaires, pleine de ressources dans les difficultés, portant dans les périls une pensée ferme et un mâle courage, ne se laissant ni surprendre ni abattre par les événements, elle avait régi les Pays-Bas avec une rare habileté. Charles-Quint, en abdiquant, aurait voulu conserver à son fils le secours d'une aussi grande expérience; mais la reine Marie s'y était opiniâtrément refusée: elle désirait se reposer comme lui et lui avait dit « d'ailleurs qu'en ses vieux jours elle ne se souciait pas de recommencer à « gouverner sous un jeune roi, et qu'une femme de cinquante ans, après « en avoir servi plus de vingt-quatre, devait se contenter, pour le reste de « sa vie, d'un dieu et d'un maître[2]. » Elle l'avait supplié de lui accorder le contentement de le suivre en Espagne, afin de rapprocher sa sœur de sa fille, et de pouvoir vivre elle-même plus près de lui.

Les deux reines, qui, parties des Pays-Bas avec l'Empereur, l'avaient accompagné jusqu'à Valladolid, sortirent de cette ville, le 18 septembre[3], pour aller rejoindre leur frère, dont elles étaient séparées depuis dix mois. Elles se dirigèrent à petites journées vers l'Estramadure, où le château du comte d'Oropesa fut préparé pour les recevoir[4]; elles arrivèrent le 28 à Yuste. L'Empereur leur frère éprouva une grande joie à les revoir[5]. Elles le trouvèrent tout préoccupé des grands événements qui se passaient en France et cherchant des distractions dans l'arrangement de sa demeure et la culture de ses jardins. « Sa Majesté, » écrivait-on la veille de leur arrivée, « est soucieuse de savoir ce qui est « survenu et quel chemin aura pris son fils après avoir achevé son « entreprise. Elle croit que le temps seul a empêché que la nouvelle « lui en parvînt.

« L'Empereur se plaît à prendre un passe-temps dans la construction « d'un jardin sur la haute terrasse qu'il fait couvrir, au milieu de laquelle « il élève une fontaine, en plantant sur ses côtés et tout autour beau-

[1] Lettre de Marie, reine douairière de Hongrie, à l'Empereur, août 1555, dans les *Papiers d'État* du cardinal de Granvelle, t. IV, p. 478. — [2] *Ibid.* p. 476. — [3] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 137, v° — [4] *Ibid.* fol. 138, r°. — [5] *Ibid.* fol. 139, r°.

« coup d'orangers et de fleurs. Il projette de faire la même chose dans « le quartier d'en bas, où il prépare également un oratoire[1]. »

Charles-Quint dressait aussi le plan d'une autre construction qu'il destinait à loger son fils tout près de lui, lorsque Philippe II retournerait en Espagne et viendrait le visiter à Yuste. Les reines ses sœurs, qu'il n'établit point dans sa résidence, demeurèrent deux mois à Jarandilla. Elles montaient de temps en temps au monastère pour y jouir de la présence et des entretiens de leur frère, et quelquefois, afin d'en être moins éloignées, elles mangeaient et couchaient à Quacos[2]. Pendant tout cet automne la santé de Charles-Quint était excellente, son cœur satisfait, son humeur joyeuse[3].

Mais les froids de l'hiver qui survinrent, les arrangements conclus en Italie, où le duc d'Albe victorieux humilia l'Espagne dans un traité, les revers qui succédèrent, en France, à des succès dont Philippe II n'avait pas su tirer parti, ramenèrent ses infirmités avec beaucoup de violence et de durée, et le laissèrent, comme nous le verrons, aussi mécontent d'esprit qu'affaibli de corps.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 138, v°, 139, r°, et 143, v°. — [2] *Ibid.* fol. 140, v°. — [3] Quijada écrivait, le 17 novembre, que : « Su Magestad salia todos los dias á ver « la obra de su jardin y nuevo oratorio : que se hallaba con una salud envidiable y « estremo apetito de comer. » *Ibid.* fol. 149, r°.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Académie de Stanislas. Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy. 1851. Nancy, imprimerie de Grimblot et v[e] Raybois; Paris, librairie de Dumoulin, 1852, in-8° de xxxv-482 pages, avec planches. — Parmi les treize mémoires ou notices publiés dans ce volume, nous croyons pouvoir citer : des Remar-

ques sur l'ostrea costata et l'ostrea acuminata, considérées comme fossiles caractéristiques; et sur la Composition de l'étage oolithique inférieur en Lorraine, par M. Levallois, des Recherches sur le timbre ou qualité du son dans les corps sonores, par M. de Haldat; et des Notices sur quelques artistes lorrains : Claude Henriet, Israël Henriet, Israël Sylvestre et ses descendants, par M. Meaume.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique. Troisième série, tome II, quatrième livraison. Valenciennes, imprimerie de Prignet; Paris, librairies de Techener et de Dumoulin, 1852, in-8° de 415-580 pages. — On trouve dans cette livraison, qui complète le tome II de la troisième série des Archives du Nord, un récit historique du miracle de Cambron (1322-1326), publié par M. Dinaux, d'après un poëme contemporain dont les fragments ont été recueillis par Ant. Lewaitte, dans son histoire de Cambron (1672, in-4°); la dernière partie d'une histoire de l'abbaye d'Étrun, par M. d'Héricourt; une Notice sur le poëte Le Gay, par M. A. Dinaux, et des Recherches sur la police municipale des villes du nord de la France, par M. de la Fons de Mélicocq.

Histoire de saint Martin, évêque de Tours, contenant l'histoire de sa vie et celle de son culte, par Achille Dupuy, curé d'Azy-sur-Indre, etc. Tours, imprimerie de Ladevèze; Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de xxxv-499 pages.

Histoire de l'Université de lois d'Orléans, par Jean-Eugène Bimbenet, greffier en chef à la cour impériale de cette ville. Imprimerie de Jacob, à Orléans; librairie de Dumoulin, à Paris, 1853, in-8° de 416 pages. — Les écoles d'Orléans, et particulièrement celle de Sainte-Croix, jouissaient d'une grande réputation dès la première race, et leur importance s'accrut jusqu'au XIII° siècle; et, telle était leur célébrité à cette dernière époque, que le pape Boniface VIII, par une bulle de l'an 1298, soumit un livre de ses Décrétales à leur examen. Au commencement du siècle suivant, et par une bulle de Clément V, du 27 janvier 1309, que le roi Philippe le Bel confirma en la modifiant sur quelques points, les grandes écoles d'Orléans furent transformées en université de lois, c'est-à-dire consacrées exclusivement à l'enseignement du droit canon et du droit écrit. Sous cette nouvelle forme, l'Université d'Orléans a exercé sur l'étude du droit une influence assez remarquable, qui se soutint jusqu'au règne de Louis XIV, et commença à décroître au XVIII° siècle, malgré les doctes leçons du célèbre Pothier. M. Bimbenet expose avec intérêt l'histoire de cette institution, explique ses vicissitudes, ses priviléges et ses règlements, et signale les hommes remarquables qu'elle a produits.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1853.

L'Architecture byzantine en France, par M. Félix de Verneilh. Un volume in-4°, avec planches, MDCCCLII.

TROISIÈME ET DERNIER ARTCLE[1].

Saint-Front et les autres édifices à coupoles, soit du Périgord, soit des provinces voisines, sont-ils des monuments d'architecture byzantine proprement dite?

Ces monuments sont-ils les seuls, en Occident, dans lesquels se manifestent les signes d'une influence byzantine ou orientale?

Telles sont les deux questions que nous nous sommes posées en terminant notre dernier article.

Pour M. de Verneilh, tout est byzantin dans Saint-Front, tout, depuis la base jusqu'au sommet. Pour nous, le plan, la coupe, la géométrie du monument, sont d'origine byzantine; son esprit et sa vie appartiennent à nos climats.

Qu'est-ce donc que l'esprit et la vie d'un monument? Nous l'avons déjà dit, c'est sa partie décorative, son ornementation, ses moulures; c'est aussi, dans certains cas, son mode de construction, son appareil. Supposez un édifice dont tous les revêtements extérieurs soient rongés par le temps ou détruits par la main des hommes: s'il n'en reste pas un profil, pas une pierre sculptée, pas même la disposition apparente

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier, page 5, et, pour le deuxième, celui de février, page 80.

des matériaux, que pouvez-vous savoir de ce monument? Rien. Vous avez beau retrouver sur le sol la configuration du plan, ce n'est qu'un renseignement abstrait, une lettre morte. Vous êtes devant un squelette qui ne peut rien vous dire ni de son âge ni de son histoire. Rendez-lui, au contraire, quelques parcelles de sa primitive enveloppe, de ses revêtements; retrouvez parmi ces blocs informes quelques débris de chapiteaux, de corniches, de chambranles, ou seulement quelques échantillons d'appareil aussitôt vous êtes sur la voie de conjectures fécondes : le monument vous parle, il ressuscite.

Eh bien, prenons l'une après l'autre toutes les pierres de Saint-Front portant trace de sculpture : en est-il une qui simule franchement le travail et l'esprit byzantin? Dès les premiers pas dans l'église, sous la première coupole, comment ne pas reconnaître l'aspect tout romain et de ces pilastres plaqués contre les murs latéraux, et de ces chapiteaux qui les surmontent, maigres corbeilles d'acanthes étiolées? Des pilastres au moyen âge, cela ne se rencontre guère; on n'en voit, par exception, que dans l'ancienne Gaule narbonnaise, ou çà et là dans quelques-unes de nos cités les plus riches en monuments romains. De ce nombre était Périgueux, l'antique Vésone. L'habitude de construire et de sculpter à la romaine avait dû se perpétuer en Périgord, comme sur les bords du Rhône, longtemps après la chute de l'empire d'Occident; ravivée sous Charlemagne et sous ses premiers successeurs, elle n'était pas encore éteinte vers la fin du x[e] siècle, au moment où s'édifiait Saint-Front: de là ces chapiteaux soi-disant corinthiens, derniers efforts d'une routine exclusivement romaine. Et, à l'extérieur du monument, ces nombreux modillons taillés plus ou moins grossièrement, ne sont-ce pas des copies dégénérées d'un type tout romain? Et, sous les corniches du clocher, ces petits sujets sculptés, flanqués de deux modillons, ne sont-ce pas des métopes latines maladroitement imitées? M. de Verneilh a trop de clairvoyance pour ne le point voir, et trop de bonne foi pour n'en pas convenir[1]; seulement il se rejette sur un petit nombre

[1] Voici comment il résume son opinion sur l'ornementation de Saint-Front : « Affirmerons-nous, en terminant, que l'ornementation de Saint-Front soit byzantine « purement et simplement? nous ne l'osons pas; car, si l'architecture de ce nom est « fort nettement caractérisée par la coupole sur pendentifs et par les combinaisons « neuves et tranchées qui en résultent, il n'en est pas de même de la décoration « sculptée, qui s'écarte moins des types romains du Bas-Empire. » (Chap. IV, n° 3, p. 77-78.) Après cet aveu sincère et presque complet, on est étonné de lire, quelques lignes plus bas, toujours à propos de l'ornementation de Saint-Front : « Rien « n'empêche de croire, si rien ne le prouve positivement, qu'elle ne soit l'œuvre « d'un artiste grec. » Ce qui empêche de le croire, c'est la première observation de

de chapiteaux qui, dans quelques parties accessoires de l'église, laissent voir une certaine apparence de fantaisie orientale. Mais le plus gracieux, le plus original de ces chapiteaux, celui qu'il signale de préférence, ne se trouve même pas dans l'église; il faut l'aller chercher en dehors, dans cette ancienne construction latine à laquelle évidemment il n'appartenait pas. Du moment qu'il n'est point à sa place, qui nous dit d'où il vient? Qui sait s'il n'est pas étranger à Saint-Front et d'un travail postérieur? Une exception isolée ne changerait rien, dans tous les cas, au caractère général de l'ornementation inhérente au monument. Cette ornementation, selon nous, est exactement celle qu'on eût donnée, dans la même province et à la même époque, à tout édifice construit n'importe sur quel plan. Supposez Saint-Front bâti en croix latine, avec nef et bas-côtés : nous y verrions les mêmes pilastres, les mêmes chapiteaux, les mêmes modillons, les mêmes rinceaux, les mêmes moulures. Tout cela est de l'ornementation latino-carlovingienne pure et simple; l'influence orientale n'a pas encore passé par là.

Pour mieux vous en convaincre, transportez-vous à Saint-Marc, et voyez si, malgré l'identité des deux plans, malgré la similitude des lignes, vous trouverez dans les deux édifices la moindre analogie d'ornementation. Nous ne parlons, bien entendu, ni des mosaïques, ni des fonds d'or, ni des marbres précieux : la différence de richesse n'est pas ce qui nous occupe. Mais toutes les colonnes de Saint-Marc sont ornées, à leur base, sur les quatre angles de la plinthe, de ces pattes ou palmettes dont l'usage devait se répandre si généralement chez nous vers la fin du XIe siècle et dans le cours du XIIe. Cet ornement n'a rien de dispendieux; nous le trouvons dans nos plus modestes églises. Si l'architecte de Saint-Front se fût proposé d'imiter aussi bien l'ornementation que le plan de Saint-Marc, il n'eût pas négligé ce détail d'une importation si facile. Dira-t-on qu'à défaut de ressemblance dans les bases il y en a dans le reste des colonnes; qu'on voit, à l'intérieur de Saint-Marc, des chapiteaux pseudo-corinthiens comme à Saint-Front? Sans doute; mais quelle prodigieuse différence, moins encore dans la qualité du travail, due en partie à la finesse de la matière, que dans la disposition de la corbeille et dans la forme libre et presque capricieuse du feuillage! Il s'en faut, d'ailleurs, que ces chapiteaux à feuilles d'acanthe règnent seuls à Saint-Marc : sans parler de ceux qui soutiennent les archivoltes des grandes portes de la façade, et de ceux qui

l'auteur lui-même, observation qui ne peut manquer d'être confirmée par quiconque verra le monument d'un œil non prévenu.

servent à l'ornement du porche ou vestibule, véritables chefs-d'œuvre de décoration fantastique et de fines broderies; sans sortir de l'église elle-même, de la construction primitive, nous en trouvons, et dans la principale abside et dans les deux culs-de-four latéraux, qui ne sont ni moins riches, ni moins évasés, ni moins capricieux. Puis, au second étage, sous la retombée des grands arcs qui supportent les coupoles des transepts, quoi de plus accentué dans le goût oriental que ces chapiteaux géminés dont l'évasement est si extraordinaire par rapport à leur hauteur, et qui, taillés en biseau à leurs quatre angles, représentent sur leurs quatre faces une pyramide renversée sur sa pointe! c'est la même donnée qu'à Saint-Vital de Ravenne, avec un peu plus d'exagération. Les chapiteaux de Saint-Vital sont aussi des pyramides renversées, mais la pointe en est tronquée; ici elle est aiguë. Trouve-t-on à Saint-Front un seul exemple qui, même de très-loin, rappelle ces combinaisons hardies, bizarres, si peu conformes aux traditions de l'architecture romaine? Non certes; pas plus qu'on ne découvre à Saint-Marc soit de fausses métopes, soit des semblants de modillons. Ce sont deux mondes différents, deux systèmes de décoration étrangers l'un à l'autre par l'esprit, par l'accent, par le caractère, encore plus que par la nature des matériaux.

Existe-t-il au moins quelque similitude dans le mode de construction, dans l'appareil des deux édifices? Pas davantage. Saint-Marc est bâti en briques; chaque lit de briques est séparé par une couche épaisse de mortier. Il en est de même à Saint-Vital de Ravenne. Cette façon de noyer dans un bain de chaux et de ciment soit des briques, soit des moellons non équarris, pour les revêtir ensuite de stuc ou de plaques de marbre, c'est le système de construction commun à presque tous les édifices chrétiens de l'Orient. Rien de pareil à Saint-Front de Périgueux: toutes les murailles sont bâties en pierres de taille appareillées à la romaine. Les pierres des soubassements sont même d'une taille si parfaite, si bien dressées et d'échantillon si égal, que M. de Verneilh se demande avec raison si elles ne proviennent pas soit de l'amphithéâtre, soit de quelque autre grand monument construit à Périgueux dès les premiers siècles de la domination romaine. Sans une légère trace de ciment qui sépare chaque assise, l'illusion serait complète; on pourrait croire ces soubassements de construction antique. Au-dessus de cette partie inférieure, les pierres sont taillées avec moins de précision et par des mains moins habiles, mais elles conservent toujours d'assez grandes dimensions et sont rangées par assises régulières; en un mot, le monument a un aspect de grand et de moyen appareil; la

forme des pierres est apparente, elle se dessine aux yeux : d'où il suit que, par le mode de construction aussi bien que par la décoration sculptée, il y a dissemblance complète entre Saint-Front et la plupart des édifices chrétiens d'Orient.

Que faut-il en conclure ? Rien qui atténue le moins du monde notre première impression : nous persistons à reconnaître ce qu'il y a d'essentiellement byzantin dans la silhouette et dans la configuration générale de l'église de Périgueux ; mais nous constatons en même temps ce qui lui manque pour être, comme le voudrait M. de Verneilh, un type complet d'architecture byzantine.

Quant aux autres églises à coupoles du Périgord et des provinces environnantes, nous n'avons pas besoin de démontrer qu'elles aussi ne sont qu'à demi byzantines ; M. de Verneilh le reconnaît comme nous. Peut-être même leur fait-il la part trop petite, après l'avoir faite si grande à Saint-Front. La seule différence, à vrai dire, entre Saint-Front et ces églises, c'est que, n'étant pas bâti comme elles en croix latine, il a un plan plus franchement oriental ; du reste, par l'appareil et par le mode de construction, il n'est ni plus ni moins byzantin qu'elles. Leurs coupoles, nous l'avons constaté à Cahors, sont de forme généralement plus pure que les siennes, et la plupart de ces églises, grâce à la date plus récente de leur construction, sont décorées dans un style sinon complétement byzantin, du moins beaucoup plus empreint de l'esprit d'Orient qu'une pure et simple imitation des formes latino-carlovingiennes. Nous ne pensons donc pas qu'entre Saint-Front et les monuments de sa famille, si l'on peut ainsi parler, la distinction soit aussi profonde et aussi tranchée que l'indique M. de Verneilh. Toutes ces constructions, aussi bien le modèle que les copies, ne sont, chacune à sa manière et dans des proportions diverses, byzantines qu'à demi, c'est-à-dire en partie indigènes, en partie exotiques. Voilà, selon nous, ce qu'il faut répondre à la première question que nous nous sommes posée.

Passons maintenant à la seconde.

N'y a-t-il en France que les monuments cités par M. de Verneilh, les monuments couronnés de coupoles, qui soient marqués, à un degré quelconque, d'un certain cachet byzantin ? N'en est-il pas dont le plan, la coupe, la structure, toute la géométrie, en un mot, sont d'origine purement indigène, mais dont pourtant l'esprit et la vie n'appartiennent qu'en partie à nos climats ?

N'hésitons pas à le dire, la plupart de nos églises à plein cintre du XIe et du XIIe siècle, églises à nefs latines avec absides et transepts, celles-

là, du moins, dont l'ornementation a quelque importance et quelque originalité, doivent être rangées dans cette catégorie.

On va sans doute nous répondre, et M. de Verneilh nous le dit d'avance dans son livre : A quoi songez-vous? Cette ornementation est *romane*, ces églises sont *romanes;* le *roman* peut-il être le byzantin?

Mais, à notre tour, nous demandons : Qu'est-ce que le *roman?* Ce mot est-il autre chose qu'une pétition de principe? Répondre ainsi, n'est-ce pas résoudre la question par la question?

Pour qu'il y eût précision dans la réponse, il faudrait que le mot *roman*, appliqué à l'architecture, eût un sens précis, scientifique, incontestable; qu'il fût d'une exactitude non pas seulement approximative, mais rigoureuse. Allons droit à la difficulté. Quand on parle de la langue *romane*, tout le monde sait ce que le mot *roman* veut dire. Ce terme est admis; il a cours légal, pour ainsi dire, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe savante, en Allemagne, en Angleterre, en Italie. Nos voisins n'ont point d'autre manière de qualifier l'idiome que ce mot désigne. Et pourquoi? Parce que cet idiome n'a jamais existé chez eux; parce qu'il n'a régné, sous deux formes différentes, il est vrai, mais avec une évidente communauté d'origine, que dans une portion circonscrite de l'Occident, sur un sol dont on connaît les limites, en deçà et au delà de la Loire. En peut-on dire autant de l'architecture que nous appelons *romane?* Où commence et où finit son domaine? N'a-t-elle régné que dans les lieux où naquirent les deux dialectes de notre langue maternelle? Assurément non; cette même architecture apparaît au delà du Rhin, au delà de la Meuse, au delà des Alpes, on pourrait presque dire dans l'Occident tout entier. Elle revêt sans doute, selon les pays qu'elle habite, certains caractères particuliers, de même qu'elle se diversifie chez nous de province à province; mais, malgré ces variétés, c'est au fond partout la même architecture. Est-il donc étonnant que nos voisins ne l'appellent pas romane? Ils n'ont point de motif de s'approprier un terme qui n'a pour eux aucun sens national; ils se servent de mots qui leur sont propres. Chaque pays désigne à sa manière cette sorte d'architecture: les Italiens la qualifient lombarde, les Anglais l'appellent saxonne[1], les Allemands byzantine. Ces dénominations, à coup sûr,

[1] *Saxonne* pour l'époque antérieure à la conquête, et *normande* après 1066. Cette dernière dénomination est historiquement vraie : c'est aux Normands, sans contredit, que l'Angleterre doit ses monuments à plein cintre postérieurs à la conquête; mais, si les Normands en ont été les constructeurs, s'ils les ont élevés dans le même style et quelquefois avec les mêmes matériaux que ceux de leur patrie, il ne s'ensuit pas qu'ils soient les créateurs de ce genre d'architecture. Le mot *normand* n'a donc

sont toutes plus ou moins inexactes : on ne peut pas dire qu'en Allemagne l'architecture des XI[e] et XII[e] siècles soit, à proprement parler, byzantine; encore moins peut-elle passer pour lombarde en Italie et saxonne en Angleterre. La moindre critique suffit pour démontrer que jamais ni Saxons ni Lombards n'ont inventé un genre d'architecture qui pût légitimement porter leur nom; mais s'ensuit-il que nous soyons en droit de dire à nos voisins : Prenez le mot que nous avons choisi?

Pour l'imposer aux autres, il faudrait que ce mot eût la propriété d'exprimer exactement et dans sa généralité, c'est-à-dire pour tous les pays, le genre d'architecture qu'il s'agit de dénommer. Or, loin de là, il n'a pas même une justesse satisfaisante à l'intérieur de nos frontières. En effet, décomposez la langue romane : sur cent mots, vous en trouverez quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-dix dont la racine est évidemment latine; quant aux dix ou quinze autres, ils sont en partie celtiques, en partie germains [1]. Ces mots étrangers au latin, les celtiques surtout, bien qu'en minorité dans le nouveau langage, y jouent un rôle capital : c'est en imitation de leurs désinences que toutes les désinences latines sont altérées; c'est par cet élément nouveau, par son influence indigène et populaire, que l'économie grammaticale, le système inversif du langage romain, est bouleversée; en un mot, la langue romane est comme un tissu dont la chaîne est latine et la trame indigène. En est-il donc ainsi de l'architecture romane? Elle aussi est un composé, elle aussi a pour élément principal et dominant l'antique architecture latine; mais cet autre élément qui l'anime et la vivifie, qui lui donne son caractère de nouveauté, l'élément régénérateur, quel est-il? Ni gaulois, ni germain, nous l'affirmons.

Remarquez qu'il n'est ici question que des temps postérieurs à l'an 1000. Jusque-là, lorsque tout dégénère et se corrompt, la grossièreté maladroite qui chaque jour altère un peu plus les traditions romaines peut passer à bon droit pour gauloise; l'élément indigène aide à la décadence. Mais, avec le XI[e] siècle, cette décadence continue s'interrompt tout à coup; une sorte de renaissance lui succède, une lueur nouvelle commence à poindre. D'où vient-elle? La même cause ne peut

en Angleterre qu'une justesse relative : il y indique la provenance, non la véritable origine du style que chez nous on nomme aujourd'hui *roman*. — [1] Voyez, pour évaluer dans quelle proportion l'élément celtique et l'élément germanique, c'est-à-dire l'idiome des Gaulois et celui des Francs, figurent dans notre langue française, les intéressantes recherches de M. A. de Chevallet, intitulées : *Origine et formation de la langue française*. Ouvrage qui a obtenu, en 1850, le prix de linguistique, fondé par M. de Volney. Paris, in-8°, 1853.

avoir produit les ténèbres et la lumière. Ces perles, ces galons, ces pierreries que le ciseau commence alors à exprimer, ces délicates broderies qui semblent empruntées au manteau de quelque impératrice de Byzance, ces rinceaux formés de plantes à demi fantastiques que les rayons d'un soleil ardent peuvent seuls avoir fait éclore, toutes ces transformations, tous ces rajeunissements des formes latines, veut-on nous les donner pour un réveil du goût gaulois, pour un retour à de vieilles habitudes indigènes? N'est-il pas évident, au contraire, que ces effets nouveaux supposent un principe nouveau lui-même, nouveau du moins pour notre pays, ou, en d'autres termes, exotique? Le contraste est donc complet entre la langue et l'architecture romane : l'élément qui, dans l'une et dans l'autre, se marie au latin est de nature et d'origine entièrement opposée. Et c'est pour exprimer des choses aussi contraires qu'on emploie le même mot! Et on voudrait que ce mot fût consacré partout et devînt d'une application universelle!

Si, du moins, tout en nous servant d'un terme impropre, nous avions quelque bonne raison de le faire accepter et d'en généraliser l'usage; si nous pouvions établir que c'est chez nous, sur le sol où nos pères parlaient *român*, que cette architecture du XI[e] et du XII[e] siècle a pris naissance; que c'est nous qui l'avons portée au midi comme au nord de l'Europe; peut-être alors semblerait-il naturel que nous en fussions les parrains.

Mais pareille prétention serait impossible : comment la justifier? Autant l'initiative de la France nous semble claire, nous dirions presque incontestable, dans le domaine du style à ogives, autant elle est chimérique quand il s'agit du style antérieur. Nous sommes prêt à rompre autant de lances qu'on voudra pour soutenir que, dès la seconde moitié du XII[e] siècle, lorsque Frédéric Barberousse construisait à Gelnhausen ce palais où le plein cintre règne exclusivement, où rien ne signale ni ne laisse entrevoir l'apparition prochaine de l'ogive, lorsque les évêques de Mayence et de Spire continuaient les parties inachevées de leurs cathédrales sans s'aviser d'y introduire aucune autre innovation qu'un peu plus de richesse et de broderies, lorsque toute l'Europe septentrionale, enfin, semblait vouloir rester fidèle aux formes architectoniques du siècle précédent, chez nous, au cœur de l'Ile-de-France, l'ogive apparaissait, non-seulement sous les voûtes de quelques monuments de transition, mêlée timidement à des séries de pleins cintres, mais dans des églises entièrement conformes au système dont l'arc brisé est le générateur, dans des églises homogènes, comme Saint-Ived de Braisne et Notre-Dame de Paris. A l'appui de cette thèse, les arguments ne manquent pas : on peut interroger les textes aussi bien que les mo-

numents; on est armé de toutes pièces; et M. de Verneilh l'a bien fait voir dans sa lumineuse polémique au sujet du dôme de Cologne. Mais, si vous prétendez que, dès le début du XIe siècle, nos pères ont enseigné à l'Europe cette façon de bâtir qui n'était plus le style latin dégénéré, et qu'aujourd'hui nous appelons *romane*, à quels textes, à quels monuments irez-vous en demander la preuve?

Ce style, déjà reconnaissable à ses traits les plus saillants, ne se montre-t-il pas aux bords du Rhin sous l'empire des Othon, avant la fin du X[e] siècle, à un moment où, chez nous, on ne saurait citer encore aucune fondation importante, si ce n'est peut-être celle de Saint-Front et de quelques rares églises toutes aussi peu romanes que celle-là. Les cathédrales de Worms, de Mayence et de Spire, authentiquement bâties vers cette époque, sont trois témoins que nous ne pouvons récuser. Nos voisins d'outre-Rhin, ces Germains à demi barbares, nous ont donc devancés dans cette carrière; mais y seraient-ils entrés si tôt sans le voisinage, sans l'exemple de l'Italie, sans de continuelles communications avec Trente, avec Vérone, avec Monza? Cette ceinture de villes qui bordait le revers des Alpes leur offrait des modèles dont l'imitation perce à travers la rudesse des trois grandes constructions germaniques. Si donc il est un pays d'Europe qui ait inauguré, avant tous les autres, le style dont nous parlons, ce pays ne peut être que l'Italie. Comparez avec les moins grossiers de nos monuments du XI[e] siècle des monuments non pas même exactement contemporains, comme le dôme de Pise, mais tant soit peu antérieurs et moins parfaits, Saint-Zénon de Vérone, par exemple, ou Saint-Michel de Pavie, églises où tous les éléments décoratifs de notre style roman sont déjà mis en œuvre avec une habileté, une finesse et une abondance, qu'on ne trouve guère chez nous que dans nos créations les plus raffinées du commencement du XII[e] siècle: ce simple rapprochement vous donnera la preuve que, dans la pratique de ce genre d'architecture, l'Italie a sur nous une avance de près d'un siècle. Reste à savoir comment elle-même s'y est initiée: c'est un point que nous toucherons tout à l'heure; il ne s'agit, quant à présent, que de constater un droit d'aînesse qui ne peut évidemment lui être disputé.

Ainsi, ni la propriété du terme, ni l'antériorité d'invention, n'assurent à notre mot *roman* ce crédit, cette autorité, cette signification absolue, qu'on semble lui attribuer, à la façon dont on s'en sert chez nous. Est-ce à dire qu'il faille ne s'en plus servir, le répudier, en inventer un autre? à quoi bon? Nous en pourrions trouver un pire. La seule chose importante, c'est que l'on soit bien averti que ce mot est un terme de convention et non une définition; que, par sa propre vertu, il ne résout

aucun problème, qu'il laisse en question ce qui est en question, et que tout n'est pas dit quand, à propos d'un monument du XI[e] siècle, on nous répond : il est *roman*.

Laissons donc de côté le mot; ne voyons que les choses, de quelque façon qu'on les dénomme : cherchons quel est l'élément étranger qui, par son adjonction à l'élément latin, donne à cette architecture un caractère si neuf et si original. Pour procéder rigoureusement, il faudrait étudier l'un après l'autre chaque détail, chaque motif décoratif, chaque membre essentiel de l'architecture romaine, telle que les Gaules l'ont connue au temps de sa plus grande splendeur; il faudrait constater quelle était, au I[er] et au II[e] siècle de notre ère, l'ornementation généralement reçue des corniches, des archivoltes, des chambranles, la forme des chapiteaux, des bases de colonnes, des rinceaux et de toute cette catégorie d'ornements non empruntés à la végétation, tels que rais de cœur, oves, denticules, etc. Ces types bien établis, on suivrait leur histoire à travers la décadence; on les verrait s'énerver et s'amaigrir peu à peu, se déformer ensuite et se décomposer jusqu'à devenir à peu près méconnaissables. Puis, le jour où l'Occident s'éveille, c'est-à-dire vers le milieu du XI[e] siècle, dans nos provinces du Midi, et cinquante ans plus tard dans les autres, ces types réapparaissent, non pas tous, entendons-nous : un bon nombre a définitivement disparu, ou du moins ne reverra le jour sur notre sol que cinq cents ans plus tard, au XVI[e] siècle; tels sont les ordres proprement dits, les entablements complets et réguliers, les chambranles, les chapiteaux franchement romains : de tout cela rien n'est conservé; mais on remet en usage certains rinceaux, certaines palmettes, certains ornements courants d'origine latine; seulement, le ciseau qui les taille au lieu de les copier froidement et mollement, les modifie tant soit peu, accuse plus fièrement leurs arêtes, leur donne un accent nouveau; ils sont comme rajeunis dans leurs formes et surtout par le voisinage d'autres ornements tout nouveaux, tels que zigzags, bâtons rompus, dents de scie, damiers, têtes de clous, pointes de diamants, cordes tressées, entrelacs irréguliers et autres fantaisies avec lesquelles, au temps de leur premier règne, jamais on ne les avait mariés.

Ce mélange de nouveautés et de rajeunissements, la France, nous l'avons déjà dit, en faisait à peine l'essai, lorsque déjà l'Italie en possédait de brillants modèles. Mais l'Italie, à qui les devait-elle? Étaient-ce des créations spontanées, des produits de sa propre séve? Nous voici, comme on voit, au nœud de la question.

Pour la résoudre, il ne faut que jeter les yeux, du V[e] au X[e] siècle,

sur ce vieux sol romain épuisé, engourdi, couvert de cendres et de ruines. Y voit-on germer quelque chose? en sort-il spontanément la moindre nouveauté? Le peu de vie que révèle alors l'Italie, c'est à l'extrémité de ses rivages qu'il faut l'aller chercher, au fond des golfes, dans des lieux comme Amalfi, comme Atrani, où s'abritent quelques colonies orientales. L'Orient seul conserve encore un certain don de produire, non plus de belles et nobles choses, mais de brillantes subtilités. Ce génie hellénique, qui jadis avait porté dans Rome, une première fois, le culte des arts et de la beauté, ne croyez pas qu'il soit mort avec sa patrie : même quand il n'y a plus de Grèce, l'esprit grec vit encore, ou du moins conserve assez de souffle inspirateur pour faire une seconde fois l'éducation de l'Occident. Réfugié sur les bords du Nil, errant sur les côtes d'Ionie, son antique berceau, il donne libre carrière à ses instincts capricieux, s'affranchit de la règle, s'épuise en combinaisons sophistiques et raffinées, et entasse monuments sur monuments dans ces riches cités qui étonnent encore de leurs fastueux débris les rives désertes de l'Asie Mineure. C'est là qu'il jette ses dernières lueurs, puis, avant de s'éteindre, il devient tout à la fois le promoteur du style arabe et le rénovateur du goût italien.

Ses infiltrations en Italie sont lentes et insensibles; mais, par moments, à de longs intervalles, il y fait, pour ainsi dire, invasion : la première fois, c'est avec Bélisaire et Narsès, à la suite de leurs armées victorieuses; la seconde, sous le coup des persécutions iconoclastes; la troisième, au temps du schisme, à la séparation des deux Églises. Ces grands événements sont comme autant d'alluvions qui déposent successivement sur le sol italique le goût, les procédés, les modes de l'Orient. La première tentative, celle du VI[e] siècle, n'a pas grands résultats: le terrain était trop peu préparé, trop encombré de barbares. Les artistes de Byzance ne pénètrent pas loin, et sont refoulés, comme les armées de l'empereur, dans la zone étroite de l'exarchat; mais ils y bâtissent Saint-Vital, et l'ornementation de Saint-Vital, notons-le bien, contient déjà tous les principes novateurs qui imprimeront plus tard à l'architecture occidentale sa nouvelle physionomie. Vous y trouvez non-seulement le premier galbe du chapiteau cubique des bords du Rhin, mais les plus subtils entrelacs, les découpures les plus fines et les mieux accentuées de nos plus délicats chapiteaux du XII[e] siècle; et cependant rien de tout cela n'avait encore été imité ni même remarqué: c'était pour Rome et pour presque toute l'Italie des formes absolument nouvelles, lorsque Léon l'Isaurien, deux cents ans après la construction de Saint-Vital, au commencement du VIII[e] siècle, prit fantaisie d'anéantir le culte des

images. Ses fureurs mirent en fuite des légions d'artistes et de moines suspects de savoir peindre ou sculpter. Ces pauvres gens firent voile vers l'Italie, et cette fois l'émigration byzantine ne s'arrêta pas sur un point du littoral; elle couvrit le pays tout entier. La peinture et la sculpture, comme arts isolés et indépendants, n'y gagnèrent pas grand' chose : ces imaginations néo-grecques, si libres et si inventives dans la partie décorative de l'art, s'étaient déjà soumises, pour la représentation de la figure humaine, à des types de convention. L'Italie, au contraire, si dégénérée qu'elle fût, avait encore cet avantage de conserver quelques traces de ses traditions des catacombes, entées elles-mêmes sur celles de l'art antique : elle les échangea contre ces malheureux types byzantins; et, une fois engagée dans cette voie, elle fut hors d'état d'en sortir pendant plus de cinq siècles, jusqu'au temps des Cimabuè et des Giotto. Mais, ne l'oublions pas, ces mêmes étrangers qui, dans la partie la plus haute, dans la partie humaine de l'art, allaient l'entraîner à cet abaissement, à cette servitude, lui apportaient en revanche, pour la sculpture architecturale, des éléments rénovateurs, d'inépuisables trésors d'invention, de grâce, de fantaisie.

C'est dans ces circonstances, au milieu des premières émotions de cette grande invasion byzantine, que Charlemagne visita l'Italie. Il en rapporta le goût des nouveautés qu'il avait vues; mais, si, dès cette époque, il fit franchir les monts au style oriental, ce ne fut que dans une mesure très-restreinte. Des objets portatifs, des bijoux, des œuvres d'orfévrerie, des manuscrits couverts d'enluminures, des broderies, des étoffes, voilà ce qui, chez nous, commence à prendre, dès le IXe siècle, une certaine physionomie byzantine : l'architecture reste en dehors. Le dôme d'Aix-la-Chapelle n'est qu'une exception isolée, un exemple sans imitateurs; il n'y a, d'ailleurs, de byzantin dans ce monument que la donnée générale, la coupole et le plan circulaire. Quant aux détails, si défigurés aujourd'hui, rien n'indique qu'ils aient jamais eu le caractère oriental; le peu qui en reste n'est qu'une restauration impuissante des traditions romaines : telles sont particulièrement ces deux portes de bronze placées à droite et à gauche de l'entrée principale. Rien de plus mou, de plus indécis, de plus irrégulier, que les ciselures de ces deux portes, et en même temps rien de plus servilement calqué sur les riches modèles du temps des Antonins : c'est là le double caractère de l'art sous Charlemagne, exécution à demi barbare, imitation superstitieuse de la forme romaine.

En Italie, au contraire, la reproduction routinière des types purement latins est à peu près abandonnée vers cette époque; le mouvement

d'innovation et de transformation commencé au VIIIe siècle se continue au IXe, et va même en s'accélérant aussitôt après le grand schisme, à la suite des orages qu'il soulève en Orient. Une nouvelle émigration fait affluer de nouvelles recrues d'artistes dans ces villes italiennes déjà surexcitées par leurs rivalités, par leurs tentatives d'émancipation, par leurs premiers essais d'activité commerciale; elles sont alors saisies d'une fièvre de bâtir, d'une passion architecturale qui se perpétue durant tout le moyen âge. Mais, hâtons-nous de le dire, l'influence prédominante des ornemanistes byzantins ne se maintient pas longtemps. On respecte d'abord les écarts de leur imagination, on les laisse accumuler tant qu'ils veulent et dans un ordre un peu incohérent ces décorations à la fois bizarres et gracieuses qui constitueront bientôt, nous l'avons déjà dit, les combinaisons principales de notre style roman; mais les monuments de cette sorte, Saint-Michel de Pavie, Saint-Zénon de Vérone, Saint-Étienne de Bologne, ne font pas, à proprement parler, école: les nouveautés qu'ils révèlent ne sont adoptées qu'en partie. Ainsi, le chapiteau cubique de Saint-Étienne n'est imité nulle part; on ne le retrouve plus qu'au fond de la Souabe : c'est là qu'il va se multiplier et se répandre ensuite jusqu'aux bouches du Rhin. Un sort encore moins heureux attend le chapiteau de Saint-Zénon, ce chapiteau d'un évasement si extraordinaire, et qui, par son profil, simule si étrangement le chapiteau persépolitain. Ces hardiesses devaient effaroucher les populations italiennes. En sortant de leur léthargie, en se régénérant peu à peu, elles reprenaient leurs premiers instincts: un penchant naturel, involontaire, les ramenait au sentiment de la règle, de la symétrie, de l'ordonnance, aux formes pondérées, à leurs vieilles formes nationales; de là, un rôle à part pour l'Italie pendant le moyen âge. Dès le XIe siècle, et à plus forte raison au XIIe, elle écarte, elle élague ce qu'il y a de plus hardiment capricieux, de plus anti-classique, dans l'ornementation latino-byzantine; elle ne va pas jusqu'à restaurer encore les anciens ordres : il faudra près de deux siècles avant d'en venir à cette rigoureuse pureté; mais, si la fantaisie gouverne encore, c'est une fantaisie régulière et châtiée. Dans les villes surtout, cette tendance à la correction s'étend et se propage; ce n'est que loin des grands centres de population, dans les lieux écartés, dans de modestes bourgades, que les licences primitives osent encore se montrer. Ainsi, Sainte-Marie de Toscanella, quoique bâtie plus d'un grand siècle après les Saint-Zénon et les Saint-Michel, est conçue dans le même esprit : c'est la même naïveté, le même mélange irrégulier des palmettes les plus fines et de zigzags presque grossiers; en passant sous les archivoltes de ce charmant édi-

fice, on croit entrer sous le portail d'une église romane du Poitou. C'est là une exception : pas une ville de quelque importance qui eût voulu construire, à cette époque, un monument ainsi conçu.

Mais ce qui était arriéré pour l'Italie ne l'était pas dans le reste de l'Europe. Cette ornementation variée et incohérente, qu'on épurait, qu'on passait au crible de l'autre côté des Alpes, on l'accueillit de ce côté sans réserve et sans restriction; seulement, elle ne fut ni bien comprise ni bien traduite du premier coup : les débuts furent timides et grossiers. Selon les lieux, selon les climats, selon la nature des matériaux, selon le degré d'aptitude et d'instruction des ouvriers, les nouvelles idées s'introduisirent plus ou moins promptement et furent diversement mises en œuvre. Dans nos provinces du Midi, la révolution s'opéra presque comme en Italie: les souvenirs antiques prédominèrent, et soumirent à leur discipline les caprices de la nouvelle ornementation. Dans le centre, la liberté fut plus grande, l'exécution souple et facile, le luxe exubérant; au Nord, et dans quelques régions écartées, comme la Bretagne, il y eut plus de sobriété, mais aussi plus de froideur et souvent de rudesse. Ces différences, subdivisées elles-mêmes en une foule de nuances, caractérisent l'architecture à plein cintre de nos diverses provinces. Est-il besoin de dire que, dans les pays voisins, elles se modifient encore d'après les circonstances particulières à chaque peuple? Il y aurait là matière à toute une histoire, pleine d'intéressantes recherches et digne de tenter la patience de quelque artiste érudit.

Quant à nous, pour la question qui nous occupe, il nous suffit d'avoir sommairement indiqué que l'ornementation de nos églises romanes, prise dans sa généralité, n'appartient pas exclusivement à notre sol; que presque toutes les contrées de l'Europe occidentale l'ont connue comme nous, et quelques-unes avant nous; que des deux éléments principaux dont cette ornementation se compose, un seul, l'élément romain, le plus considérable à tous égards, est sinon indigène, du moins naturalisé chez nous; que l'autre est nécessairement de provenance étrangère, que, selon toute apparence, il nous vient d'Italie, et que l'Italie elle-même doit l'avoir en partie emprunté à l'Orient : d'où il suit que, par voie indirecte, dans une mesure variable et par un côté seulement, mais d'une façon à peu près générale, l'ornementation de nos églises du XI[e] et du XII[e] siècle se rattache à l'Orient.

Nous n'avons tant insisté sur ce point que parce que M. de Verneilh, sans traiter explicitement la question, la résout dans un sens tout contraire, puisque, à chaque page de son livre, on voit, sans qu'il le dise, que notre style roman est, à ses yeux, un produit exclusivement natio-

nal, pur de tout mélange étranger; et il dit tout haut, voire même à plusieurs reprises, que l'influence de l'Orient a été nulle ou imperceptible durant toute la période romane, non-seulement en France (Périgueux excepté), mais en Allemagne et même dans l'Italie supérieure : voilà ses conclusions, voilà le but théorique de son livre.

Il est vrai qu'il faut tenir compte d'une sorte de malentendu entre M. de Verneilh et nous : il n'admet pas dans le domaine de l'architecture tout ce que nous y plaçons. L'ornementation, c'est-à-dire les moulures et la sculpture décorative, cette partie essentielle et adhérente, nous dirions presque cette épiderme nécessaire, des constructions qui ne sont pas uniquement l'œuvre de l'industrie ou de l'instinct, des constructions tant soit peu monumentales, il la met en dehors; il n'y voit qu'un accessoire, une annexe, une sorte d'intermédiaire entre l'art du statuaire et l'art du constructeur. Faut-il donc s'étonner qu'ayant ainsi fait deux parts de ce qui est indivisible, il soit conduit à laisser de côté et à mettre dans l'ombre ce qui lui semble subalterne, pour ne s'attacher qu'à ce qu'il appelle l'architecture proprement dite, c'est à savoir : au plan, aux proportions, à la disposition des masses. De là vient qu'il est si peu sensible à ces émanations plus ou moins indirectes de l'Orient qui s'entremêlent à l'ornementation de nos églises romanes, tandis qu'il est si vivement frappé des traces d'influence byzantine empreintes sur le plan et sur la configuration générale de l'église de Périgueux. S'il consentait à modifier un peu les bases de son système, s'il accordait une importance moins exclusive à la partie géométrique de l'architecture, s'il rendait à sa partie expressive le rang qui lui appartient, il y a tout lieu de croire que ses appréciations changeraient et se rapprocheraient des nôtres.

Nous ne contestons certes pas que, dans l'art de bâtir, le plan ne joue le premier rôle; c'est par le plan que tout commence, il est le fondement de tout: sans lui point d'édifice: mais ceux qui veulent étudier à fond le génie architectural, soit d'un même peuple aux diverses phases de son histoire, soit d'une même époque chez des peuples divers, ne doivent s'attacher qu'avec réserve à l'étude des plans. Pourquoi? parce que les plans ne sont par eux-mêmes que des figures mathématiques, des conceptions abstraites; que le même plan peut produire, dans des temps et dans des lieux divers, vingt édifices différents, à la seule condition d'une certaine diversité dans le mode de construction, dans la nature des matériaux, dans le style de la décoration, dans la forme des ouvertures et des supports, dans le nombre et la proportion des étages, en un mot dans toutes les circonstances par

lesquelles un édifice se manifeste aux yeux et prend une existence réelle. D'où résulte que tout système de chronologie et d'histoire monumentale qui repose principalement sur l'étude et la comparaison des plans considérés en eux-mêmes, est nécessairement plein de piéges et d'erreurs.

Cela est vrai non-seulement au moyen âge, mais dans l'antiquité. Chez tous les peuples de la Grèce, le périmètre, le tracé extérieur des temples, est à peu près le même, malgré la différence de race, d'esprit et de goût des divers membres de la famille hellénique; et ce type consacré ne subit aucun changement notable depuis l'époque de Périclès jusqu'au temps d'Hadrien, malgré les phases successives que l'art a parcourues dans ces cinq ou six siècles. A Rome, au contraire, les exceptions se multiplient, et la divinité est adorée dans des rotondes, dans des hémicycles, dans des octogones, tout comme dans des carrés longs. Est-ce à dire que chacune de ces formes ait un sens historique, que les rotondes, par exemple, appartiennent exclusivement à telle époque ou à tel style? Ne voit-on pas, sous Auguste aussi bien que sous Dioclétien, bâtir des temples circulaires en même temps que des temples oblongs, et les uns comme les autres participer du caractère propre à ces deux époques, élégants et corrects au début de l'empire, raffinés et presque barbares à son déclin?

Puis, lorsque la foi chrétienne a conquis le monde romain, que fait l'Église? elle persiste, à l'égard des plans, dans cette voie de tolérance. Elle brise les idoles, mais ne renverse pas les temples quand elle peut s'en accommoder. Son choix, sa préférence, la portent vers les basiliques, parce que le plan et les divisions de ces édifices se prêtent admirablement aux besoins du nouveau culte; mais, tout en propageant cette forme, elle admet et tolère toutes les autres[1]. Les saints mystères sont célébrés sous la coupole du Panthéon, dans la rotonde d'Agrippa, comme dans la *cella* rectangulaire de la *Fortune virile*, et, dès le v[e] siècle, on édifie presque en même temps, et à peu de distance, la basilique de Saint-Clément et les colonnades circulaires de Saint-Étienne-le-Rond.

Il faut donc se garder de trop interroger les plans, d'en attendre trop de lumières, d'en tirer trop d'inductions. Nous ne prétendons pas qu'il y ait toujours meilleure chance à consulter le mode de construction, ni même que le mode d'ornementation procure infailliblement des indices toujours exacts; mais nous ne savons pas un plus sûr moyen de s'éga-

[1] Dans les catacombes, qu'il faut toujours prendre pour point de départ dès qu'il s'agit des règles chrétiennes, les *cubicula* sont indifféremment circulaires, semi-circulaires, carrés, triangulaires, pentagones, hexagones et octogones.

rer que de dire : voilà un plan originaire de tel pays, donc un artiste de ce pays a dû bâtir cet édifice, donc l'édifice est conçu et exécuté dans le style de ce pays. Qu'on nous permette un seul et court exemple des méprises auquelles on s'expose en procédant ainsi.

A Montmajour, près d'Arles, il existe deux églises : l'une est l'ancienne basilique de la célèbre abbaye, grande nef latine, terminée par deux transepts et une abside ; l'autre est beaucoup plus petite, d'un aspect tout différent, et en forme de croix grecque. Une rotonde est au centre, flanquée de trois culs-de-four ; et, du côté de l'entrée, comme quatrième branche de la croix, on voit un narthex ou vestibule, à la manière orientale. Ne comparez que les plans et la configuration générale de ces deux édifices : vous allez être convaincu qu'ils sont d'origine diverse, qu'ils représentent deux arts et deux climats différents, que c'est l'Orient et l'Occident en présence ? Eh bien, les documents les plus dignes de foi disent tout le contraire. Une charte contemporaine et une histoire manuscrite de la ville d'Arles, conservées jadis dans l'abbaye, racontent de la façon la plus précise et la plus détaillée la fondation et la construction des deux églises[1] : elles sont toutes deux de la même époque, à trois ans près (1016 et 1019), fondées par le même abbé, bâties par les mêmes mains, et ne différant l'une de l'autre d'une façon si marquée, que par cette seule raison que la grande église, commencée la première, exigeait pour être achevée d'énormes sacrifices, que l'abbaye était à sec, qu'il y avait hâte de donner aux moines une église complète et consacrée, si bien que l'abbé Rambert, pour répondre à l'impatience de sa communauté, abandonna momentanément la grande église et en entreprit une nouvelle, qui, par ses dimensions réduites, par sa forme ramassée, pouvait être conduite à terme en moins de temps et à moins de frais. Voilà uniquement d'où provient, entre ces deux constructions, une si profonde dissemblance : qui nous dit que des motifs plus ou moins analogues n'ont pas déterminé souvent l'adoption de ces plans exceptionnels qu'on se hâte involontairement d'attribuer à des importations étrangères ?

Pour tout résumer en terminant, nous ne croyons pas qu'en France il y ait jamais eu, à proprement parler, une architecture byzantine, c'est-à-dire une famille de monuments entièrement conçus, bâtis et décorés à l'orientale ; mais nous croyons que l'Orient a exercé sur nos artistes

[1] On trouvera des fragments de cette charte et de ce manuscrit à la page 304 des *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, par M. P. Mérimée (1 vol. in-8° 1835). M. Mérimée, en rapportant ces curieux documents, nous apprend qu'il en doit la communication à l'obligeance de M. Ch. Lenormant.

et sur notre architecture décorative une influence, d'abord presque insensible jusqu'au xᵉ siècle, puis active et puissante, quoique partielle et incomplète, dans les deux siècles suivants; influence qui ne s'efface et ne disparaît que devant le grand mouvement tout national du xiiiᵉ siècle, devant cette réaction de l'esprit européen et septentrional. manifestée si clairement dans l'art français, du temps de saint Louis. Jusque-là, quoi qu'en dise M. de Verneilh, c'est l'esprit de l'Orient qui nous pénètre et nous anime; c'est lui qui, sans usurper jamais un rôle matériellement considérable, s'insinue et se reflète dans toutes nos créations. M. de Verneilh dit quelque part que, s'il était possible d'évaluer, par une sorte d'analyse chimique, en quelle proportion l'élément byzantin s'est mêlé dans l'art occidental, un dixième, un vingtième serait encore une part trop belle : nous n'examinons pas si telle est en effet sa part, nous mesurons son influence. Selon les lieux, selon les époques, selon la nature des monuments, cet élément se produit dans des proportions très-diverses; mais là même où sa présence est à peine sensible, supprimez-le, tout va se transformer aussitôt, tout va retomber dans la plate et monotone reproduction de l'ornementation latine abâtardie. Sans lui plus de bases de colonnes ioniques; ces deux bourrelets, fortement accusés, qui, de toutes parts, à partir de l'an 1000, remplacent les moulures multiples et mollement imitées de la base corinthienne, vous allez les voir disparaître; plus d'annelures au fût des colonnes, plus de griffes à leurs bases; ces chapiteaux au profil évasé, protubérant, vont rentrer dans leur vieux moule, dans leur galbe grêle et camard : ces perles, ces pierreries d'un relief si hardi, vont s'effacer et s'aplatir; ces rinceaux aux vigoureux contours, empruntés à la flore des climats ardents, vont se changer en arides guirlandes tressées de fleurs qu'on dirait desséchées dans un herbier. Vous voyez donc que cet élément étranger, si petite que soit sa part, est actif, animé, efficace, et qu'il faut compter avec lui.

Aussi demandons-nous à M. de Verneilh de laisser là cette partie de son système qui le condamne à méconnaître des influences si manifestes. Il a cru éclaircir et dégager la question en la circonscrivant; il a été conduit à trop voir sur un point et à trop perdre de vue tout le reste. Quel que soit le haut prix que nous attachons à ses consciencieuses recherches, nous ne pouvions nous associer aux conclusions théoriques de son livre. Ce n'est ni dans un seul lieu de France, ni dans un seul monument, que le génie architectural de l'Orient a été importé parmi nous; il n'y est apparu tout entier nulle part; on ne peut lui assigner ni telle place ni telle œuvre déterminés, mais il a modifié et ravivé notre goût national, sans altérer son originalité, car l'originalité ne consiste

pas à n'être influencé par rien; on l'est toujours par quelque chose : seulement, si l'influence est directe, absorbante, sans mélange, sans rajeunissement, il y a copie, plagiat, stérilité; si elle ne fait que stimuler une séve endormie, il y a vie nouvelle et véritable création.

L. VITET.

Notice sur les fouilles de Capoue.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

On n'apprendra peut-être pas sans quelque surprise que *Capoue*, dans sa profonde décadence, qui avait succédé sitôt à sa brillante fortune, et dans le long cours de destructions des siècles du moyen âge, avait pourtant encore conservé, jusqu'à une époque très-rapprochée de la nôtre, de nombreux vestiges de sa splendeur passée. Je ne parle pas du magnifique *Amphithéâtre*, qui ne le cède, et encore de très-peu de chose, dans le monde entier, qu'au *Colisée* de Rome, et qui, dans le triste état où il est réduit depuis deux siècles[2], se montre encore si imposant par la grandeur de sa masse et par la beauté de ses proportions. Je ne parle pas non plus des autres monuments de la *Capoue* romaine qui accompagnaient celui-là, tels que le *Théâtre*, le *Cirque*, le *Crypto-porticus*, l'*Apodyterium*, le *Catabolon*, les *Arcs de triomphe*[3], dont les ruines, encore apparentes dans le dernier siècle, sont aujourd'hui cachées sous les habitations de la ville actuelle, ou bien ont achevé de disparaître par le fait des constructions modernes. Ces édifices pouvaient avoir remplacé, avec le goût propre à l'époque impériale plus

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février, page 65. — [2] On doit consulter, sur ce beau monument de l'architecture romaine impériale, l'excellent travail de Mazochi, *in mutilum Campani Amphitheatri titulum, aliasque nonnullas Campanas inscriptiones commentarius*, edit. sec. auctior, Neapoli, 1797, 4°. La première édition était de Naples, 1727, in-4°. Il existe un ouvrage purement architectonique sur l'amphithéâtre de *Capoue*; c'est celui de Fr. Alvini, *Anfiteatro Campano*, Napoli, 1842, fol. max. Consultez aussi le livre de Mar. de Laurentiis, intitulé : *Descriz. dell. Stato ant. e modern. dell' Anfiteatro Campano*, Napoli, 1835, in-8°. Une grande partie du livre de Rucca est consacrée pareillement à la description de l'amphithéâtre de *Capoue*, *Capua vetere*, p. 136-290. — [3] L'un de ces *arcs*, appelé l'*Arco di Capua*, existe encore, réduit à une seule des trois arcades dont il se composait, et dépouillé de tout son revêtement, sur un endroit de la *voie Appienne*, qui menait de *Capoue* à *Casilinum*; voy. les détails que donne sur cette ruine intéressante Rucca, *Capua vetere*, p. 129-135.

ou moins haute à laquelle ils appartenaient, des édifices analogues de la *Capoue* étrusque ou samnite; mais ils ne sauraient en tenir lieu pour nous, surtout dans l'état de destruction où ils se trouvaient, à une époque si voisine de la nôtre. Mais, parmi les temples qui formaient en si grand nombre la décoration publique de *Capoue*, il y en avait plusieurs, qui appartenaient certainement à l'époque étrusque, que la colonie romaine n'avait fait que restaurer, et qui, même dans les misérables débris qui en subsistaient encore, au commencement du dernier siècle, auraient pu nous offrir plus d'un indice intéressant de la haute antiquité. Ce sont ces ruines mêmes qui ont péri de notre temps et dont nous n'avons plus qu'à consigner ici un faible et dernier souvenir.

Nous savons par l'histoire que *Capoue*, comme *Rome*, avait un *Capitole*[1], et nous devons croire qu'à *Capoue*, comme à *Rome*, ce *Capitole* avait eu une forme et une disposition étrusques, puisque la fondation des deux villes, à peu près contemporaines, avait eu lieu sous une influence étrusque. C'est ce qui semble résulter du fait que la réunion des *divinités capitolines* de *Capoue* se composait, comme à *Rome*, d'une *triade*, dont *Jupiter* occupait le milieu avec deux divinités femelles qui lui servaient d'acolytes, lesquelles étaient *Minerve* et *Diane;* et ce fait même paraît bien constaté par un curieux bas-relief qui fut trouvé, en 1665, à peu de distance des ruines du *Théâtre*, et qui se conserve encore aujourd'hui à *Capoue* [2]. Ce bas-relief, exécuté en raison d'un vœu de

[1] Cette notion résulte en effet du témoignage de Tacite, relatif à la dédicace du *Temple de Jupiter* à *Capoue*, accomplie par Tibère, *Annal.* IV, LVII : « *Specie dedicandi* « *Templa, apud* Capuam, Jovi; » et de celui de Suétone, qui, en rapportant la même circonstance, mentionne le même édifice sous le nom de *Capitolium*, Sueton. *in Tiber.* § XL : « *cum* Capuæ Capitolium; » cf. Sueton. *in Calig.* § LVII : « Capitolium Capuæ.... « *de cœlo tactum.* » En présence de ces témoignages, j'ai peine à concevoir que Daniele ait pu mettre en doute le culte de *Jupiter* à *Capoue*, fondé sur un passage de Tite-Live, l. XXVII, c. XXII, qu'il cite inexactement, et qu'il ait rejeté l'existence du *Capitole* de *Capoue*, admis par Pratilli, *sans l'appui*, prétend-il, *d'aucun auteur antique*, quand le contraire est si bien avéré; et je relève avec regret cette erreur de Daniele, parce que la juste estime attachée à son nom et à ses travaux pourrait faire illusion à ses lecteurs; voy. son *Discors. del cult. di Giove, di Diana e di Ercole presso de' Campani*, à la suite des *Monet. ant. di Capua*, p. 69. — [2] Il avait été publié d'abord par Mabillon, *Mus. ital.* p. 103, d'après le livre du P. Paschalis. Fabretti a reproduit l'inscription, avec l'explication de Mabillon, *Inscript. ant.* p. 78, n. 90. Mais le meilleur dessin du bas-relief, quoiqu'il soit encore bien imparfait, est celui qu'en a donné, à la suite de son *Commentar. in mut. Camp. Amphitheatr. Titul.* tab. I, p. 178, Mazochi, dont l'explication, extraite par Pratilli, *Via Appia*, p. 309-311, laisse aussi beaucoup à désirer.

l'*entrepreneur* du *proscenium*, *redemptor proscenii*, représente *Jupiter assis*, ayant à sa gauche *Diane debout*, avec le *carquois* sur l'épaule et la *lance* à la main, et à sa droite *Minerve*, aussi *debout*, la tête coiffée du *casque*, la poitrine couverte de l'*égide*, et la main armée de la *lance*, qui sont les attributs ordinaires de la déesse guerrière. Or, cette réunion de divinités, où *Diane* tient la place de *Junon* à *Rome*, ne peut évidemment représenter que la *triade capitoline* de *Capoue*, ainsi que l'avait reconnu Mazochi; et, s'il pouvait manquer quelque chose à la certitude acquise sur ce point, on en aurait la preuve par la découverte opérée près de la *torre di S. Erasmo*, qui était un reste du *temple de Jupiter Capitolin*, d'une belle *statue de Minerve*, la même dont la possession fut alors acquise à la famille Vitelleschi de Rome, et par celle d'une *statue de Diane* trouvée au même endroit, de la même proportion et du même style, mais privée de sa tête, qui se conserva longtemps dans le musée *Spadafora* de Naples [1]. Je n'alléguerai pas, à l'appui de cette notion importante, le témoignage de fragments d'inscriptions découverts au même lieu, en 1740, où il était fait mention de la *Diane Capitoline*, [D]IANAE CAPITOLINAE, parce que ces fragments, rapportés par le seul Pratilli [2], sont justement suspects à la critique, et que, par ces motifs, ils ont été exclus du recueil des *inscriptions latines du royaume de Naples* de M. Mommsen. Mais le fait de la *statue de Diane*, réunie à *celle de Minerve*, l'une et l'autre trouvées dans les ruines du *temple de Jupiter Capitolin*, ne saurait être révoqué en doute; et ce fait suffit pour établir la notion d'une *triade* de *divinités capitolines*, qui était, à *Capoue* comme à *Rome*, un trait de l'influence étrusque.

Maintenant que cette notion est établie, il peut nous être permis de faire un pas de plus dans la voie où nous venons d'entrer, en reconnaissant, dans cette *triade divine* des Étrusques, introduite à *Rome* et à *Capoue*, un trait de la religion des Assyriens, qui n'avait pu être apporté en Italie que par l'émigration tyrrhénienne. La plupart des antiquaires qui se sont occupés, de nos jours, de la religion des Étrusques, à ne citer que les deux plus doctes et les plus récents, K. Ott. Müller [3] et M. Éd. Gerhard [4], se sont bornés à constater le fait capital de la *triade étrusque*, composée de *Jupiter-Tinia*, de *Junon-Kupra* et de *Minerve-Menerfa*, sans en rechercher l'origine, qui pouvait fort bien pourtant être étrangère

[1] J'emprunte ces détails à Pratilli, qui, s'il mérite le reproche d'avoir altéré des inscriptions, n'a encore, à ma connaissance, été accusé par personne d'avoir inventé des faits tels que ceux-là; voy. sa *Via Appia*, p. 287. Ajout. Rucca, *Capua vetere*, p. 66-67. — [2] *L. l.* p. 288. — [3] *Die Etrusker*, l. III, c. III, § 1, 2, t. II, p. 43-51. — [4] Éd. Gerhard, *Ueber die Gottheiten der Etrusker* (Berlin, 1847, 4°), p. 5-10.

au sol italique. Or nous possédons une notion qui peut nous donner le secret de cette origine, et qui tend à nous la signaler comme asiatique; c'est celle de la grande *triade*, qui était la plus haute expression de la religion des Assyriens, et qui se personnifiait en *trois divinités*, l'*une mâle*, au milieu, les *deux autres femelles*, de chaque côté, que l'écrivain grec, qui nous a transmis ces détails précieux, Ctésias, extrait par Diodore de Sicile[1], assimile à *Jupiter*, à *Rhéa* et à *Junon*. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette assimilation, qui peut fournir le sujet de graves recherches d'archéologie comparée, dont je compte m'occuper dans un travail particulier sur la grande *Déesse-Nature* asiatique, considérée sous ses diverses formes et dans ses nombreux rapports avec les divinités analogues de la Grèce et de l'Italie. Je me borne à rapporter le fait, attesté par Diodore de Sicile, sur la foi de Ctésias, qu'il existait au sommet de la *pyramide de Bélus*, à *Babylone*, trois colosses, d'or battu, dans l'image desquels se résumait le système religieux des Assyriens; et j'ajoute que ces trois divinités, assimilées à autant de dieux helléniques, *Rhéa*, *Jupiter* et *Junon*, répondent manifestement aux *trois divinités capitolines* des Étrusques. C'est là, si je ne me fais illusion, une notion capitale, qui n'a été encore indiquée par personne, et que je me contente de consigner ici, en me réservant d'en développer ailleurs les preuves et les conséquences, et en montrant comment les divinités assyriennes, désignées sous les noms grecs de *Rhéa* et de *Héra*, peuvent trouver leur équivalent dans la *Junon*, la *Minerve* et la *Diane* des Étrusques et des Romains.

Il est triste de penser qu'au temps de Pratilli, c'est-à-dire au milieu du siècle dernier, il existait encore à la surface du sol de nombreux débris du *temple de Jupiter Capitolin, colonnes de divers modules, bases, chapiteaux, et ornements de toute espèce*[2], qui se sont perdus par l'incurie des gens du pays, sans laisser de traces d'aucune sorte. On savait déjà par la *Chronique* de *Volturno* que, dans le moyen âge, cinquante belles colonnes de marbre en avaient été enlevées pour servir à l'ornement de l'église de Saint-Vincent *in Volturno*[3]; et, depuis encore, il est notoire que plusieurs des archevêques de *Capoue*, notamment le célèbre cardinal Bellarmin, y ont fait des fouilles pour en retirer des marbres employés à la décoration de diverses églises de *Capoue*[4].

[1] Ctes. *apud* Diodor. Sic. II, IX. Voy. Münter, *Religion der Babylon.* p. 52-53. — [2] Pratilli, *Via Appia*, p. 278; cf. *ibid.* p. 287 : *Anche oggidi veggonsi intorno a quel luogo molte grosse colonne infrante, fregi, ed altre reliquie.* — [3] Un extrait de cette *Chronique* est rapporté par Daniele, *del culto di Giove, etc*, p. 75, a). — [4] Pratilli, *Via Appia*, p. 287.

C'est de cette manière qu'a été détruit en détail le *temple de Jupiter Capitolin*, avec un bien médiocre avantage pour l'église et sans aucun profit pour la science. Nous sommes du moins plus heureux pour l'autre *temple de Jupiter* qui existait à peu de distance de *Capoue*, à la base du mont *Tifata*, dans la région orientale de cette montagne. C'est, effectivement, à la place et sur le plan de cet édifice, avec des colonnes, des marbres les plus rares, avec des morceaux d'architrave et de corniche, et avec une foule de matériaux empruntés au temple antique, que fut construite la célèbre abbaye de *S.-Pietro*, de l'ordre du Mont-Cassin, qui existe encore très-délabrée sur un plateau de la colline où est bâtie la ville moderne de *Caserte*, dans le village de *Piedimonte*. Il est bien probable qu'indépendamment des marbres restés en évidence, il en fut enfoui beaucoup d'autres dans la construction de l'abbaye; et Pratilli parle d'un bas-relief, composé de plusieurs figures, malheureusement très-endommagées [1], qui devait être une tablette votive, sans doute un des nombreux monuments de ce genre qui avaient orné le temple antique. Un des antiquaires napolitains les plus instruits et les plus exacts du commencement de ce siècle, Daniele [2], signalait les nombreuses colonnes qui portent les arcades de l'église de *S.-Pietro*, deux entre autres, de grande dimension, de granit oriental, comme ayant appartenu au temple antique; ce qui ne peut faire l'objet d'aucun doute; il ajoutait qu'à son avis la plus grande partie des marbres et des colonnes de l'église cathédrale de *Caserte* avait été enlevée de cet édifice; il affirmait enfin que, dans sa jeunesse, il avait encore vu dans l'église chrétienne un magnifique candélabre de marbre blanc, dont la base était ornée, sur l'une de ses faces, d'un bas-relief représentant *Vénus* sortant de la mer et portée sur un char attelé de *dauphins*: unique et dernier débris de la riche décoration du *temple de Jupiter Tifatin*, qui s'est perdu dans un siècle et dans un pays civilisés [3].

Quant au *temple de Diane Tifatine*, le temple le plus beau peut-être de *Capoue*, et certainement le plus riche en monuments votifs, objets de la piété publique et particulière, il est bien certain qu'il existait à la place où fut bâtie, au VII[e] siècle, l'église de *S.-Michele Arcangelo*, encore aujourd'hui appelée *S.-Angelo*, dont la désignation, *ad arcum Dianæ*, dans les documents du moyen âge, ne laisse aucun doute à cet égard. Mais l'église chrétienne n'occupe pas tout l'espace

[1] Pratilli, *Via Appia*, p. 277. — [2] Voy. la *Dissertation* de Daniele, citée à l'une des notes précédentes, p. 74-75. — [3] Rucca, *Capua vetere*, p. 89-94.

du temple antique. Il existe encore, en dehors de cette église, une portion de murs antiques appartenant à la *cella* du *temple de Diane;* sans compter les *colonnes* qui forment les trois nefs de l'église, et les *six colonnes* de l'*atrium*, qui proviennent toutes de l'édifice antique; sans compter encore les nombreux ornements de marbre, morceaux de frise et débris de sculpture, qui se voyaient encore épars sur le sol, au milieu du dernier siècle [1], tout autour de l'église chrétienne. La plate-forme qui la précède a conservé de même sa forme, sa dimension et sa disposition antiques; on y parvenait par un magnifique escalier, qui, à partir d'un premier palier, se partageait en deux rampes, à droite et à gauche, dont les voûtes existent encore. Arrivé au haut de cet escalier, on se trouvait dans le *vestibule* du temple, qui est aujourd'hui l'*atrium* de l'église, lequel était soutenu par les mêmes *colonnes*, entouré d'un portique et fermé par un parapet, dont un fragment considérable, haut de six palmes et large de quatre, s'est conservé jusqu'à nos jours. Ce fragment était employé dans la construction de la partie *basse* du mur de l'église, du côté du nord; il en a été retiré tout récemment [2], pour être placé plus convenablement de toute manière au musée de Naples, et il porte une inscription [3], qui, à raison des particularités curieuses qu'elle nous fait connaître, mérite d'être rapportée ici, telle que l'a transcrite en dernier lieu M. Mommsen [4], d'après la pierre originale :

HEISE. MAG. MVRVM. AB. GRAD
AD. CALÇIDIC. .T. CALCIDICVM
ET. PORTIC. ANTE CVLIN. LONG. P
ET. SIGNA. MARMOR. CAST. ET. POL
ET. LOC. PRIVAT. DE. STIPE. DIAN
EMENDVM et faciENDVM
COERAVER

[1] Pratilli, *Via Appia*, p. 278. Cf. *ibid.* p. 283 : « Vedendosi porzione dell' antiche mura « di lui di là dalla detta chiesa, e' l vestibolo, al quale ascendevasi per una assai alta e « nobile scala, ritiene ancora la sua ampiezza e simmetria, nientemeno che la chiesa « le sue colonne : e quivi da pertutto all' intorno veggonsi dispersi varj fregj ed orna- « menti marmorei : onde si può far conghiettura dell' antico splendore. » — [2] Par les soins de Daniele, ainsi qu'il le déclare lui-même expressément, *Numism. Capuana, monet. ant. di Capua* (Napoli, 1802, in-4°), p. 85. L'inscription est rapportée, *ibid.* p. 87, et accompagnée de quelques observations. — [3] Publiée d'abord par Pratilli, *Via Appia*, p. 284. — [4] *Inscript. regni Neapolit. latin.* n. 3565, p. 187. Le savant auteur reproche avec raison à Pratilli d'avoir interpolé, dans les quatre lignes supérieures, des lettres appartenant aux noms des *magistri* qui n'existent pas sur la pierre. Du reste, l'inscription, y compris la date du consulat, est fidèlement rapportée; ce qui atténue le tort de Pratilli, et ce que ne dit pas M. Mommsen, quoique

Ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur cette inscription, qui pourrait être l'objet d'un long commentaire pour la seule détermination du mot *calcidicum*, ainsi écrit, et non *chalcidicum*. L'importance architectonique de ce monument, en ce qui regarde le *temple de Diane Tifatine*, est d'ailleurs sensible pour tout le monde. Mais la particularité qui y ajoute le plus grand prix, c'est qu'à la suite des noms des XII *magistri*, qui sont détruits, se trouve la mention du cosnulat de M. Antonius et d'A. Postumius, qui est de l'an de Rome 655. Or cette date répond à un temps où *Capoue*, soumise au régime de la *préfecture* romaine et traitée en ville conquise, n'avait encore reçu ni la colonie romaine de Sylla, ni celle de Jules-César. Le monument pour lequel se faisaient ces constructions nouvelles et ces réparations appartenait donc à la *Capoue* étrusque et samnite; et il fallait que cette ville, même dans l'état d'oppression et d'abaissement où elle était alors réduite, conservât une assez grande population et des richesses considérables, pour qu'il s'y exécutât de pareils travaux. C'est, d'ailleurs, une notion qui résulte de quelques autres inscriptions de *Capoue*, qui portent la date du consulat de C. Atilius et de Q. Servilius, de l'an de Rome 648[1], antérieur de sept années au précédent, où il est question de *constructions*, faites au *temple de Cérès* et à *celui de Castor et Pollux*, et, en même temps, de la *célébration de jeux :* EIDEMQ. LOID. FEC; ce qui prouve bien que *Capoue* trouvait encore dans ses magistrats locaux et dans ses propres ressources les moyens de célébrer dignement son culte national, fondé par les Étrusques, orné par les Grecs et maintenu par les Samnites. Il existe enfin une inscription, datée du consulat de Sev. Sulpicius Galba et de M. Aurelius Scaurus, de l'an de Rome 646, par conséquent plus ancienne de deux années, qui mentionne la *construction du mur de la Vénus Jovia,* VENERVS IOVIAE, et la *célébration de jeux,* LOIDOS FECERVNT, qui avaient eu lieu à cette occasion[2]: nouvelle et irrécusable preuve

la même inscription, publiée déjà dans le recueil de Gudius, p. LXXIII, 6, d'après la copie de Camillo Pellegrini, renferme des fautes graves et nombreuses, qui pouvaient motiver un blâme sévère. — [1] L'une de ces inscriptions, publiée à plusieurs reprises, a été reproduite en dernier lieu par M. Mommsen, *Inscript. regn. Neapol. lat.* n° 3562. Une seconde a été publiée par Pratilli, qui affirme que le marbre se trouvait, à l'époque où il écrivait, dans la maison de Masochi, *Via Appia*, p. 289. M. Mommsen, qui croit l'inscription fabriquée, d'après des motifs, qui, je l'avoue, ne me paraissent pas convaincants, l'a pourtant laissée subsister dans son recueil, n° 3563; et, quant à moi, je ne ferais aucune difficulté de m'en servir. — [2] Cette inscription, publiée plusieurs fois avec de nombreuses infidélités, fut restituée à sa vraie leçon par Daniele, *del culto di Giove, etc.*, p. 78. Elle se trouve aujourd'hui au musée de Naples, où M. Mommsen a pu la copier sur le marbre ori-

d'un état assez prospère encore où se trouvait *Capoue*, même sous le régime de la *préfecture* romaine. Or ce sont là des notions graves et curieuses, qui donnent aux restes du *temple de Diane Tifatine*, transformé en église chrétienne de *S.-Angelo*, un intérêt qui n'a pas été suffisamment apprécié [1].

Nous venons de voir *deux temples* de l'antique *Capoue*, ceux de *Cérès* et de *Castor et Pollux*, mentionnés sur des inscriptions qui répondent à l'an de Rome 648 et à l'an 655. Le premier édifice existait sur une hauteur, en face du *temple de Diane Tifatine*, en un lieu qui offrait, dans le nom de *casa Cerere*, que lui donnent les documents du moyen âge, un indice d'antiquité. Le culte de *Cérès* à *Capoue* se trouve, d'ailleurs, attesté par un marbre de cette ville, où se lit la dédicace : CERERI SAC [2], et par une autre inscription, où il est fait mention d'une femme, prêtresse de Cérès : CAESIA. M. F. SAcerdos CERERIS [3]. Le lieu indiqué par Pratilli comme pouvant avoir été l'emplacement du *temple de Cérès* [4], offrait encore, aux yeux des antiquaires du XVIe siècle, de nombreux débris d'un beau temple antique, des *colonnes*, des *bases*, des *chapiteaux*, des *corniches* de marbre blanc, des statues même, et des bas-reliefs, dont un représentait *Cérès*, avec des *épis* à la main et une *corbeille de fruits* à ses pieds, comme la montrent tant de monuments romains. Et, au souvenir de ces monuments, rendus à la lumière pour être livrés à une destruction irréparable, nous ne pouvons encore qu'exprimer le regret qu'ont trop souvent à éprouver les amis de la science, sur presque tous les points de son domaine. Je remarque encore que, d'après le témoignage d'un écrivain contemporain, il fut trouvé, en 1628, au voisinage de la place du *marché* de *Santa-Maria*, les ruines d'un *temple* qui, à raison des monuments qu'on en retira, fut reconnu pour le *temple de Cérès* [5]. Mais ces monuments n'ayant jamais été livrés à la publicité, et s'étant pareillement perdus depuis, cette opinion reste privée de toute espèce d'appui.

Quant au *temple de Castor et Pollux*, son existence ne repose que sur la foi de l'inscription que j'ai citée plus haut [6], et qui a paru suspecte à

ginal, *Inscrpit. regn. Neapol. lat.* n. 3561, p. 167. Le surnom IOVIA, donné ici à *Vénus*, venait du *bourg de Jupiter, Pagus Jovius*, où existait ce temple, au voisinage de *celui de Jupiter Tifatin*. — [1] Sur les ruines de cet édifice, voyez encore Rucca, *Capua vetere*, p. 77-89. — [2] Mommsen, *Inscript. regn. Neapolit. lat.* n. 3573. — [3] Idem, *ibid.* n° 3572. — [4] *Via Appia*, p. 280; Rucca, *Capua vetere*, p. 71-72. — [5] Pratilli, *Via Appia*, p. 288-289 : « Quivi da presso, dic' egli (l'Isa), essere « stato il tempio di Cerere, per le rovine e per le memorie trovatene nel 1628, « quandovi fu fatto cavare. » — [6] P. 285, 1).

M. Mommsen, d'après des motifs que je m'abstiens d'autant plus de discuter, qu'ils n'ont pas empêché l'habile philologue d'admettre l'inscription dans son recueil. Pratilli, qui affirme que, de son temps, le marbre se trouvait dans la maison de Mazochi, ajoute qu'il fut découvert à l'endroit nommé *S.-Leucio*, près de l'église paroissiale de *S.-Erasmo*, là où se voyait un *grand édifice ruiné et recouvert de terre*, qui devait être le *temple de Castor et Pollux*, avec d'autant plus de vraisemblance, observe-t-il, que des paysans lui assurèrent qu'*une fouille, ayant été pratiquée dans cet amas de terre, y fit apercevoir dans le bas de nombreuses colonnes et des statues, qui indiquaient un édifice d'une grande magnificence*[1]. Je donne ces détails, qui ne peuvent plus être vérifiés aujourd'hui, pour ce qu'ils valent, sur la foi de Pratilli qui les rapporte, et dont le témoignage est reproduit par Rucca[2], sans que cela y ajoute plus de valeur; et je me borne à dire qu'il y aurait peut-être d'importantes découvertes à faire en cet endroit, si les circonstances locales permettaient d'entreprendre une fouille.

Je crois devoir rester dans la même réserve au sujet du *temple de Vénus*, que l'un des antiquaires du XVIe siècle, l'Isa, assurait avoir existé près de la place du *marché*, dans la partie orientale, à cause d'une belle statue de Vénus, qui fut trouvée en cet endroit et qui orna longtemps le musée Spadafora de Naples, avec une grande base où se trouvait la dédicace : VENERI. FELICI[3]. Réduits que nous sommes à des indications si insuffisantes et peut-être même si suspectes, nous ne pouvons, en l'absence de témoignages classiques ou d'indices fournis par la numismatique de *Capoue*, admettre cette notion d'un *temple de Vénus*, qui, du reste, n'a rien en elle-même que de très-vraisemblable, surtout avec la connaissance que nous devons à un marbre cité plus haut[4], que le culte de *Vénus* avait obtenu un temple dans un faubourg de *Capoue*. Nous sommes plus heureux au sujet des *temples de Mars et de la Fortune*, qui sont cités par Tite-Live[5], l'un et l'autre, à cause d'un accident atmosphérique auquel la superstition romaine attachait beaucoup d'importance. Mais c'est à cette seule notion que se réduit la connaissance que nous acquérons ainsi que *Capoue* possédait, au temps des Étrusques et des Samnites, un *temple de Mars* et un autre *de la Fortune*. Une tradition

[1] Pratilli, *Via Appia*, p. 289 : « E si scorge quivi un grand' edifizio rovinato e di « terra coperto, che forse fu il suddetto tempio; e da' villani mi si assicura, che « avendo aperto una volta il terreno, vi si riconnobero al disotto varie colonne e « statue, che dinotavano fabbrica assai magnifica. » — [2] *Capua vetere*, p. 67-68. — [3] Pratilli, *Via Appia*, p. 288; Rucca, *Capua vetere*, p. 67. — [4] Voy. plus haut, p. 285, 2). — [5] Tit. Liv. XXVII, XXIII; cf. *ibid.* XXVII, XI.

immémoriale portait que le *temple de Mars* avait existé à l'endroit où Constantin fit construire sa fameuse basilique de *Capoue*, dont on voit encore les restes dans l'église paroissiale de *S.-Pietro in corpo*, à droite de la *voie Appienne*[1]; mais c'est là tout ce que nous en savons. Quant au *temple de la Fortune*, dont le site n'est pas moins ignoré, j'aurai lieu d'exposer, dans l'article où je traiterai de la numismatique de *Capoue*, mes idées sur le culte de cette déesse et sur les monuments qui s'en sont conservés.

Le *temple de Neptune*, à *Capoue*, n'est connu que par une inscription latine[2] et par une dénomination locale, employée dans des documents du moyen âge[3], qui semblent en indiquer le site au voisinage de la *porte de Liternum*, conduisant à la mer. Du reste, il n'est pas à ma connaissance que des vestiges d'antiquité aient été découverts en cet endroit. Il n'en serait pas de même pour le *temple de Mercure*, dont la mention se trouve aussi sur une inscription romaine[4]; malheureusement, cette inscription, rapportée par Pratilli sur la foi d'un des antiquaires du XVI[e] siècle, ne saurait inspirer beaucoup de confiance : aussi, a-t-elle été écartée par M. Mommsen de son recueil des *inscriptions latines du royaume de Naples*, d'après la règle, peut-être trop rigoureuse et trop absolue, qu'il s'était prescrite, d'éliminer comme fausses toutes les inscriptions rapportées par le seul Pratilli. Mais, sans tenir compte de ce marbre, il paraît bien difficile de ne pas admettre le fait de la découverte, opérée au voisinage du village de *S.-Erasmo*, du côté du couchant, de plusieurs *belles colonnes* données alors par la ville de *Capoue* au prince de *Caserte*. Avec ces colonnes, on trouva une *statue* mutilée de *Mercure*, qui fut retirée de la fouille, où on laissa d'autres *colonnes* et beaucoup de *marbres* enfouis. Pratilli, qui rapporte ces détails, ajoute que, de son temps, on trouva encore au même lieu *deux colonnes brisées*, et que la quantité de *marbres* qui apparaissaient inspira le projet d'une fouille, dont il souhaitait que le succès ne fût pas empêché par quelque circonstance fâcheuse[5]. On voit combien de trésors d'antiquité recélait et sans doute recèle encore ce sol de *Capoue*, qui n'a jamais été sondé qu'au gré du hasard, sans plan arrêté et sans intelligence dans la conduite des travaux.

Nous sommes réduits, pour la connaissance d'un *temple de la Vic-*

[1] Pratilli, *Via Appia*, p. 275. — [2] Mommsen, *Inscript. reg. Neapol. lat.* n. 3585. — [3] Pratilli, *Via Appia*, p. 289; Rucca, *Capua vetere*, p. 69. — [4] Idem, *ibid.* p. 290. — [5] Idem, *ibid.* p. 290 : « A' nostri tempi però due altre colonne ne sono state tratte, « e qualche altro marmo si dovrà appresso scavare, se fatale intoppo non mandi il « buon proponimento a vuoto. »

toire, à *Capoue*, au seul témoignage de Cicéron[1], qui semble le mettre sur la même ligne que le *temple d'Apollon*, à *Cumes*, et qui en fait par conséquent un monument du premier ordre; et, à l'appui de ce témoignage, nous possédons, dans les médailles mêmes de *Capoue*[2], de nombreux indices de ce culte de la *Victoire* dans la ville Samnite. Mais c'est là tout ce que nous en savons; et il n'existe, à ma connaissance, aucun renseignement sur le site qu'occupa ce temple, et sur les débris qui pouvaient s'en être conservés.

Tels sont les grands monuments de la *Capoue* étrusque et samnite, entretenus par la *Capoue* romaine, que nous connaissons avec plus ou moins de certitude par des témoignages authentiques, et dont les débris, négligés dans les temps de barbarie, se sont perdus dans des temps de civilisation. Ainsi, pour en citer un dernier exemple, il existait encore, au XVI[e] siècle, de nombreux vestiges du *temple d'Hercule*, consistant en *colonnes* et *marbres de toute espèce*, qui se voyaient à un mille au nord du château royal de *Caserte*[3]; et aujourd'hui, il ne reste plus d'autre trace de ce temple que le nom d'*Ercole*, que porte encore le village, avec quelques marbres recherchés sur place et retrouvés par Daniele, dont un, consistant en un *autel votif*, sculpté sur ses quatre faces, a été publié par cet exact et judicieux antiquaire. Mais où ce travail de la destruction, opérée par des mains grossières en des temps éclairés, se montre encore plus sensible, c'est dans la notion, qu'il est si facile de vérifier sur le *plan* de *Capoue* dressé par Pratilli, au milieu du dernier siècle, des mausolées romains qui existaient encore à cette époque et qui ont tout à fait disparu de nos jours. Ces monuments étaient au nombre de *dix-sept*, sur les diverses voies antiques qui aboutissaient à *Capoue* et dont ils décoraient les deux côtés[4]; et aujourd'hui, il n'en subsiste plus que *trois*, réduits encore à un bien déplorable état. Je vais en donner une indication succincte; et c'est par cette description que je terminerai cet article, en me réservant de faire connaître, dans l'article suivant, les tombeaux d'époque étrusque et samnite découverts en dernier lieu, d'où sont sortis tant de monuments précieux pour la science.

Des milliers de tombeaux, qui ornaient des deux côtés le prolonge-

[1] Cicer. *De Divinitat.* I, 43 : « quid? cum Cumis Apollo sudavit, Capuæ Victoria? » — [2] Je parlerai de ces médailles avec le type de la *Victoire*, dans un de mes prochains articles. — [3] Le fait se trouve rapporté dans une vie manuscrite du cardinal Santorio, en ces termes, cités par Daniele, *del culto di Giove, etc.*, p. 88-89 : « in « detto villaggio *fu già il famoso tempio di Ercole, come si vede per li vestigj di marmi « e delle colonne.* » — [4] Pratilli, *Via Appia*, p. 89-93.

ment de la *voie Appienne*, cette reine des voies antiques, dans sa direction de *Capoue* à *Bénévent*, et qui se trouvaient surtout en abondance dans l'espace compris entre *Capoue* et la *Calatia cis Vulturnum* (*delle Galazze*), il n'en reste plus aujourd'hui que *deux*, encore bien déchus de ce qu'ils étaient il y a à peine un siècle. L'un de ces mausolées, appelé dans le pays *Carceri vecchie*, situé le plus près de *Santa-Maria*, sur la gauche de la *voie Appienne*, et presque attenant à l'ancienne *porte Albana*, se montrait à peu près intact du temps de Pratilli[1]. Il était de forme conique, et n'avait perdu que son faîte. Sa hauteur, diminuée sensiblement par cette circonstance, se trouvait réduite à vingt-six palmes; sa circonférence était de cent cinquante. Il était entièrement revêtu de panneaux de marbre, ajustés avec le goût des beaux temps romains. On y entrait par une porte pratiquée dans le côté du midi, et, à l'intérieur, se trouvait un escalier par lequel on arrivait au sommet. Aujourd'hui, il ne reste plus de ce grand *cône* à plusieurs étages que l'étage inférieur, avec son revêtement et avec les nombreuses niches qui servaient, à l'extérieur, aussi bien qu'à l'intérieur, à recevoir les urnes cinéraires, les bustes et les autres monuments de la tombe. Il est juste de reconnaître, et j'en fais ici l'observation avec plaisir, que l'administration publique a pris des mesur s pour conserver ce qui reste de ce beau mausolée, dont le type rappelle les traditions de l'art asiatique, en l'étayant en plusieurs endroits d'une manière assez solide pour en prévenir la ruine.

Le second mausolée, qui se trouve de l'autre côté de la *voie Appienne*, à peu de distance du village de *le Curti*, porte le nom vulgaire de *Conocchia*, qu'il doit à sa forme conique élancée. C'est une *tour à quatre étages*, qui s'élève sur une *base carrée*, en diminuant de largeur à chaque étage, de manière à offrir l'aspect d'un *bûcher pyramidal* de plusieurs assises en retraite, genre de monument qui rappelait, chez les Romains, le type de la *pyra*, et qui se liait pareillement aux traditions de l'art asiatique, comme je crois l'avoir prouvé dans un de mes écrits[2]. Sa hauteur est encore de cent vingt-cinq palmes, avec une largeur de cinquante pour le premier étage, de trente-six pour le second, de trente pour le troisième, et une largeur moindre pour le quatrième, qui portait le couronnement, détruit depuis longtemps. On peut voir dans le livre de Pratilli[3] une description, bien insuffisante sans doute, de ce monument, le seul qui puisse donner encore quelque idée de la gran-

[1] *Via Appia*, p. 350. — [2] Voy. l'*Appendice B* à mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien, etc.*, p. 388-401. — [3] *Via Appia*, p. 350.

deur et du goût de la *Capoue* romaine, en même temps qu'il offre une réminiscence intéressante d'un type que les Étrusques devaient aux Tyrrhéniens, leurs ancêtres de l'Asie Mineure. Dans l'état où il se présente, avec son revêtement extérieur, avec ses colonnes, ses corniches, ses sculptures architectoniques, aussi bien qu'avec ses chambres intérieures à chaque étage, d'une disposition neuve et singulière, on ne saurait assez s'applaudir qu'il ait pu échapper aux déprédations des âges de barbarie; et, en le contemplant avec l'intérêt qui s'attache à cet unique débris des splendeurs de *Capoue*, on lit avec plaisir, sur un marbre tout moderne, l'inscription qui atteste qu'il a été l'objet d'une restauration intelligente, sous le gouvernement de Ferdinand Ier.

Des monuments, décrits ou cités par Pratilli en divers endroits de la même *voie Appienne*[1], jusqu'au site de l'antique *Calatia* (*delle Galazze*), il n'en subsiste plus qu'*un*, qui se trouve à deux milles de *Santa-Maria*, près du village de *Casapulla*, sur la gauche et à peu de distance de la *voie Appienne*. C'est un tombeau, dont la façade offre un développement de vingt-quatre palmes, avec une largeur de dix pour les côtés; l'intérieur consiste en une chambre, garnie, sur les quatre côtés, de niches sépulcrales, mais depuis longtemps dépouillée de tous ses ornements.

Indépendamment de ces tombeaux, érigés, suivant l'usage romain, à la surface du sol[2], il existe encore, dans la propriété d'une famille, nommée Pattorelli, un *hypogée*, d'époque romaine aussi, que je regrette d'autant plus de n'avoir pu visiter, que je sais que cet *hypogée* a été conservé dans l'état où il a été trouvé, avec tous les objets qu'il renfermait, par un procédé qui fait trop d'honneur à l'intelligence du propriétaire, et dont les exemples sont trop rares, pour que je n'en consigne pas ici la mention, avec le sentiment de gratitude qu'il est fait pour inspirer à tous les antiquaires. Cette conduite n'en rend que plus déplorable la destruction, opérée près de cet endroit même, d'un petit temple antique, qui fut découvert, il y a peu d'années, avec tout son revêtement de marbres précieux, et dont il ne reste plus aujourd'hui le moindre vestige. Le même sort atteignit une immense fabrique

[1] Ailleurs encore, des deux côtés de la *voie Tifatine*, il cite deux monuments, existant de son temps, vus encore et dessinés par Saint-Non, *Voyage pittoresque*, t. II, p. 247-249, qui ont disparu depuis, avec beaucoup de tombeaux antiques, dont je ne sache pas que les nombreuses inscriptions aient jamais été recueillies, *Via Appia*, p. 274. Il en est de même des monuments construits au-dessus du sol et des tombeaux souterrains qu'il signalait sur la *voie Liternine*, p. 276. — [2] Pour la découverte, opérée en 1843, à l'occasion de la construction du *Campo santo* de *Santa-Maria*, de tombeaux romains fabriqués en briques, voy. les détails donnés dans le *Bullet. archeol. Napol.* I, 89-90.

de *terres cuites*, qui fut trouvée au voisinage de ce temple. Des milliers de figurines de cette matière, qui en furent retirées, se perdirent dans les mains ignorantes d'ouvriers du pays, ou furent brisées et détruites, de manière qu'il ne s'en sauva qu'un très-petit nombre, telles que celles que j'ai vues dans la collection de M. Genn. Riccio, à *Santa-Maria*, et dont j'ai dû un dessin à la bonté de cet antiquaire. Ces statuettes représentent uniformément une *déesse assise*, qui tient sur ses genoux, tantôt *un*, tantôt *deux enfants qu'elle allaite;* et, d'après cette circonstance, comme aussi d'après divers indices qui accompagnèrent cette découverte, M. Genn. Riccio a été conduit à penser que le temple, dont cette fabrique de terres cuites était une dépendance, pouvait bien avoir été dédié à *Vénus Genetrix*, en se fondant, pour cette attribution, sur un marbre, dédié VENERI GENETRICI, en raison d'un vœu accompli, PRO SVSCEPTA PROLE, marbre, qui se lisait encore, en 1728, encastré dans le mur d'une petite maison du pays [1]. Je n'ai pas maintenant le loisir de discuter cette opinion de l'antiquaire napolitain, et je ne me rends pas garant de l'authenticité de l'inscription rapportée par Pratilli. Je me borne à dire que nous connaissions déjà, par des statuettes de terre cuite, provenant de *Pæstum*, un type analogue à celui-là, et certainement en rapport avec une idée pareille. M. Éd. Gerhard, qui a publié ces terres cuites, du cabinet de M. le prince de San-Giorgio-Spinelli, à Naples [2], y a vu l'image de la *Demeter Kourotrophos* des Grecs; et il est certain que, en se plaçant dans les idées grecques, on ne saurait mieux rendre compte de ce type d'une *déesse qui allaite un* ou *deux enfants*, qu'en y reconnaissant la *Terre qui nourrit les hommes*. Seulement, je dois observer, puisque j'en trouve ici l'occasion, que ce type, emprunté aux idées de la religion naturelle, avait été fourni à la civilisation grecque, étrusque et romaine, par un art asiatique; c'est ce qui résulte du fait que des statuettes toutes semblables d'une *déesse assise*, avec un *enfant emmaillotté sur ses genoux*, statuettes exécutées en pierres du pays et d'un travail phénicien, ont été trouvées récemment sur l'emplacement de l'ancienne *Idalion*, en *Chypre* [3], où elles étaient autant d'objets votifs offerts à la grande

[1] Pratilli, *Via Appia*, p. 384. — [2] *Antiche Bildwerke*, I. Cent. V. H. Taf. XCVI, 1-9. — [3] Le site de l'antique *Idalion*, encore aujourd'hui appelé *Dalin*, a été décrit avec beaucoup de soin et de détails par M. L. Ross, dans son récent *Voyage aux îles de Cos, de Rhodes et de Chypre*, *Reis. nach Kos, Rhodos und der Insel Cypern* (Halle, 1852, in-8°), p. 99, suiv. On y trouve, suivant son témoignage, p. 100, *en une quantité incroyable*, de petites statuettes de pierre, qui représentent la déesse phénicienne de *Chypre*, sous ses diverses formes. Plusieurs de ces statuettes, recueillies par lui-même, ont été

Déesse-Nature phénicienne de l'île de *Chypre*. Plusieurs de ces figurines, recueillies sur les lieux mêmes par M. de Saulcy, ont été déposées par lui dans notre musée du Louvre, et j'en possède moi-même un exemplaire, que je dois à l'amitié de mon savant confrère, et que je publierai bientôt dans un travail dont je m'occupe, dans le *Mémoire* cité plus haut[1], *sur la Grande Déesse-Nature assyrienne et phénicienne, considérée dans ses rapports avec les déesses équivalentes de la Grèce et de l'Italie.*

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LETTRES INÉDITES de la duchesse de Longueville à La Rochefoucauld, à la princesse Palatine et à d'autres personnes pendant la Fronde.

SIXIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

Pour bien comprendre l'abattement mêlé de fierté qui paraît dans les dernières lettres de madame de Longueville à la princesse Palatine et à La Rochefoucauld, et même quelques mots de ces lettres, il faut savoir quels malheurs domestiques étaient venus coup sur coup mettre son âme aux plus douloureuses épreuves, et joindre une particulière amertume aux chagrins que lui apportaient chaque jour la politique et la guerre.

Madame de Longueville a eu quatre enfants, deux filles et deux fils: sa première fille mourut, presque en naissant, dans l'année 1644; elle avait eu la seconde à son retour de Munster, au milieu de 1647, et, en

déposées au musée de Berlin. C'est de la même localité que provenaient celles qu'un jeune savant français, M. de Mas-Latrie, a rapportées pour notre cabinet des Antiques. M. de Saulcy a retrouvé, à un intervalle de quelques années, le même sol tout parsemé de débris de figurines de cette espèce; et il a pu en recueillir un assez grand nombre, qui se voient dans notre musée du Louvre. Je possède moi-même une de ces statuettes, d'une intégrité parfaite, où la déesse est représentée debout, d'une forme très-allongée, qui était propre à l'art phénicien : monument capital dans son genre, que je compte publier dans mon *Mémoire sur la Déesse-Nature phénicienne.* — [1] Voy. p. 282. — [2] Voyez, pour le premier et le deuxième article, les cahiers d'octobre et de novembre 1852, p. 605 et 683; pour le troisième, celui de janvier 1853, p. 51; pour le quatrième, celui de février 1853, p. 94, et, pour le cinquième, celui d'avril 1853, p. 228.

quittant Paris, le 18 janvier 1650, pour aller chercher un refuge en Normandie, elle l'avait laissée sous la garde de sa mère, la princesse douairière de Condé. Celle-ci l'avait emmenée avec elle à Chantilly : mademoiselle de Dunois y tomba malade au printemps de 1650, et on ne put la sauver. Il est aisé de concevoir quelle fut la peine de madame de Longueville. Elle voulut que sa seconde et dernière fille fût inhumée dans le grand couvent des Carmélites de Paris, comme l'avait été la première en 1644. Elle rentra donc en correspondance avec ses anciennes et fidèles amies, dont jadis elle avait désiré partager la destinée. Le malheur ne manquait jamais de la ramener vers elles et de lui faire renouveler le vœu qu'elle finit par accomplir. Voici le billet qu'elle écrivit en cette occasion à la prieure du monastère de la rue Saint-Jacques, qui, en 1650, était la mère Agnès de Jésus-Maria, cette aimable, spirituelle et grande religieuse que madame de Sévigné admirait tant, et qui fut l'amie et quelquefois même la conseillère de Bossuet :

« *A la Reverende mere prieure des Carmelites du grand couvent de Paris*[1].

« Ce 28[2] juin 1850.

« Je ne puis douter que vous n'implorićs la misericorde de Dieu sur l'état où il m'a reduite. Il a fait une si grande grâce à ma fille en la tirant du monde devant que de lui en avoir fait éprouver l'amertume, que je n'ai senti par sa perte que ce que l'on ne peut refuser à la nature. Je ne doute point que vous ne l'ayés parmi vous; et plut à Dieu, ma chère mère, y avoir eu une pareille retraite, ou celle qu'il m'y avoit tant fait desirer! »

Privée de sa dernière fille, madame de Longueville s'attacha d'autant plus aux deux enfants qui lui restaient, le comte de Dunois, né en 1646, et le comte de Saint-Paul, qu'elle avait eu tout récemment dans la première Fronde, en janvier 1649. Pendant le printemps et l'été de 1650, les deux petits princes demeurèrent à Chantilly avec leur grand'mère, la princesse douairière de Condé, et ils la suivirent partout où il lui fut permis d'abriter sa vieillesse infortunée. Madame de Longueville avait alors à trembler à la fois pour sa mère et pour ses enfants. Elle n'avait pas une grande confiance dans les gens qu'on avait mis auprès d'eux. C'étaient M. et madame de Bourgneuf avec leur gendre et leur fille, M. et madame de Buade. Madame de Bourgneuf était une femme d'esprit, fort mêlée à toutes les intrigues de la petite cour de Chantilly; elle était chargée de correspondre avec madame de Longueville.

[1] *Recueil de Marguerite Périer,* conservé à la Bibliothèque impériale, *supplément français*, n° 1485. — [2] Nous avons trouvé à la bibliothèque de Troyes cette même lettre avec une date différente, le 8 juin au lieu du 28.

Lenet, qui en parle plusieurs fois[1], la peint ainsi[2] : « Madame de « Bourneuf avoit du sens, de l'assiduité, de la complaisance..... Elle « avoit la correspondance de madame de Longueville et la conduite de « ses enfants, qui lui donnoit beaucoup d'accès auprès de la Princesse « (douairière); et, comme elle avoit sçu en profiter, elle avoit grande « part à sa confiance. Cambiac[3], par les conseils duquel elle se gou- « vernoit, étoit dans le plus intime secret de madame de Chatillon. » Or madame de Châtillon n'avait qu'un but, supplanter madame de Longueville auprès de sa mère et de son frère Condé, afin de tirer d'eux les plus grands avantages qu'elle pourrait. Il n'était déjà pas fort agréable à madame de Longueville de voir ses fils en de telles mains; ce fut bien pis quand l'asile de leur grand'mère leur manqua; elle ne sut plus à qui les confier. Mademoiselle de Longueville, sa belle-fille, qui s'était séparée d'elle en Normandie, qui connaissait et blâmait toute sa conduite, et ne la servait guère, on le comprend, auprès de son père, réclamait les deux petits princes, et sa demande, fort naturelle, était secondée par les amis particuliers et les serviteurs du duc de Longueville, entre autres par La Croisette, un des favoris du duc, gouverneur de Caen, qui avait suivi son maître avec peine dans la Fronde et s'efforçait de l'en tirer. Madame de Longueville éprouvait une vive répugnance à remettre ses enfants à une personne pleine d'esprit, mais sans aucune bonté, qui s'emparerait de leur confiance et pourrait lui enlever leur cœur. Elle s'adressa donc à ses deux frères, et leur fit accepter comme une nouvelle preuve de dévouement qu'elle envoyât ses deux fils au même lieu où était le petit duc d'Enghien avec la jeune princesse de Condé, c'est-à-dire à Montrond, place forte du Berry. Elle s'ouvre là-dessus à la princesse Palatine avec un entier abandon dans une partie de sa lettre du 16 décembre, que nous avions omise à dessein pour la mettre ici :

« L'Infante (mademoiselle de Longueville) veut tout à fait se rendre maîtresse des enfants de Mandane, avec la cabale que La Croisette a chez Cyaxare (le duc de Longueville), qui, comme vous sçavés, est tout à fait opposé à Mandane aussi bien qu'à madame de Beaulieu (encore madame de Longueville). Vous voyez bien de quelle importance il est à ces deux femmes d'éviter ce malheur là; et, pour moy, je leur ay conseillé de mander à Élize (la princesse Palatine) de regarder avec ses amis si on ne pourroit pas mener ces enfants à Monron (Montrond) avec le fils de Trasibule (M. le Prince). Il faudra, s'il vous plaist, faire négocier l'affaire par

[1] Ancienne édition de 1729, t. Ier, p. 130; t. II, p. 521; édition de Michaud, p. 220, 413 et 481. — [2] Lenet, dans l'édition Michaud, p. 425. — [3] Abbé mondain et intrigant, confesseur de la princesse douairière.

M. d'Herbois (encore la princesse Palatine), et qu'il se serve de Silvandre (Courtin) pour cela, et le tout concerté avec M. de Bourgneuf et son gendre auxquels, s'il vous plaist, il faut faire valoir la chose comme un effet de la confiance qu'on a en eux et du désir qu'on a de les conserver à la place où ils sont. Il est bon mesme de leur dire que l'Infante m'a déjà fait parler contr'eux; car, outre que cela est vray, c'est encore que cela les aigrira contre cette cabale qui les veut détruire; car, comme vous sçavés, ce sont des personnes d'intérest et qui n'ont pas dans le fond de l'âme grande amitié pour Mandane, de sorte qu'il est nécessaire qu'ils soient joints en cause avec elle pour la servir. Je manderay à M. de Bourgneuf de faire generalement tout ce que M. d'Herbois et tous les advocats qu'il appellera à la consultation de ce procès jugeront à propos, tant pour ces choses que pour les moyens de parvenir à celles qui seront jugées nécessaires pour la conclusion de cette affaire. Vous y ferés appeler les consultants qu'il vous plaira, et vous resoudrés ce qu'il faudra dire à l'Infante de ma part sur ce qu'elle me fait dire qu'elle pensoit qu'elle seroit aussi propre à estre depositaire des papiers dont je vous parle (ses enfants) que M. de Bourgneuf qui étoit un fourbe et un meschant. Voyez donc ce qu'il faudra luy respondre, suivant le dessein que vous prendrés pour les papiers susdits, et faites luy dire sans attendre ma réponse; car j'ay peur que la chose ne presse et qu'on n'enlève mes papiers. Je croy que M. Lainé (Lenet) sera propre à estre un des advocats, et je vous conjure qu'il sache que je l'ay nommé. Il faut aussi faire sçavoir la chose à M. le Prince et à M. de Conty, et leur faire comprendre que, n'ayant point d'autre intérest au monde que le leur, je veux que tout mon bien dépende d'eux. Il n'y a pas de danger aussi que vous leur disiés que Ciaxare et ses adhérents ne persecutent madame d'Hesmond (madame de Longueville) que parce qu'ils la croyent entièrement à eux, afin que ces belles filles (ses deux frères) ayent sujet d'en estre satisfaites, et qu'elles commencent dès à cette heure à considerer Ciaxare comme un ennemy de Mandane, qui aura besoing de leur protection contre luy et pour l'amour d'eux. Ce sera à vous de mesnager cette petite affaire comme vous le jugerés à propos. »

Madame de Longueville réussit : grâce aux soins de la princesse Palatine et de La Rochefoucauld, ses enfants allèrent rejoindre à Montrond le duc d'Enghien et sa mère; et Lenet, qui était l'agent principal et en quelque sorte le ministre de Condé, reçut de Stenay la lettre suivante pleine de tristesse et de hauteur :

« 23 dessembre (1650).

« Ces malheureux enfants[1] d'une mère encore plus malheureuse qu'eux, vont chercher un asyle auprès de leur cousin. Faites-le agréer à leur tante, je vous en conjure, et de croire que c'est principalement à vous à qui je confie ce dépôt, comme vous congnoissant autant d'affection pour moi que de probité et de générosité, qui vous feront embrasser avec joie une occasion de servir une de vos amies aussi infortunée qu'affectionnée pour vous. Nostre nouveau malheur (la perte de la bataille de Rethel) m'a contrainte de prendre le dessein que je viens de vous dire et m'a mise dans un besoin pressant de n'en point différer l'exécution, ce qui m'a empeschée de demander cette permission à madame ma belle-sœur. Mais j'espère

[1] Manuscrits de Lenet à la Bibliothèque impériale, t. III.

qu'elle attribuera cette liberté à la nécessité qui me l'a fait prendre, et la pardonnera à une personne qui n'a de soing en ce monde que celui de contribuer à la tirer du malheur où elle est. Je vous conjure donc de faire recevoir ce que je vous envoye, et de ne permettre jamais qu'ils sortent du lieu où est leur cousin que vous ne voyez par un billet de ma main que je le désire. C'est tout ce que je puis vous dire, et que malgré toutes nos malédictions nous résisterons à la fortune, et la vaincrons plustot qu'elle ne nous vaincra. »

Mais ces embarras et ces périls, suite de la défaite de Rethel, avaient été précédés d'un malheur qui avait bien autrement troublé le cœur de madame de Longueville. Sa mère, la princesse douairière de Condé, ne pouvant plus supporter les peines dont elle était accablée, était tombée malade dans le mois de novembre, et elle avait succombé le 2 décembre 1650. Le chagrin précipita sa fin, car elle n'avait que cinquante-trois ou cinquante-quatre ans ; elle était d'une santé florissante, et avait conservé jusque-là de grands restes de beauté. En 1648, elle avait vu avec douleur sa famille s'écarter de la grande route qu'elle avait suivie jusqu'alors, se diviser d'abord, puis s'unir dans la révolte contre l'autorité royale. Elle n'aimait guère plus Mazarin qu'elle n'avait jadis aimé Richelieu, mais elle était très-attachée à la reine Anne, qu'elle avait servie avec le plus grand zèle, particulièrement en 1643, après la mort de Louis XIII. Elle adorait ses enfants, et leurs disgrâces présentes la trouvaient aussi sensible qu'elle l'avait été à leurs anciens succès. Dans sa détresse, elle était descendue jusqu'à paraître en suppliante devant le parlement de Paris. Elle s'était aussi adressée à l'ancienne amitié et à la compassion de la reine, et lui avait écrit la lettre la plus pathétique. Quand sa belle-fille, la jeune princesse de Condé s'était séparée d'elle pour aller se jeter dans Bordeaux avec le petit duc d'Enghien, seule à Chantilly, elle y avait vécu quelque temps dans de continuelles alarmes. Ayant reçu l'ordre de quitter Chantilly, et ne pouvant pas rester à Paris, même aux Carmélites, il lui avait fallu se retirer à Vallery, près de Sens, terre des Condé qui leur servait de dernière demeure et où reposaient leurs cendres. Elle avait habité quelque temps ce séjour funèbre, et c'était seulement depuis peu qu'on lui avait permis d'aller à Châtillon-sur-Loing, chez sa cousine, la duchesse de Châtillon, dont tous les contemporains attestent l'éclatante beauté, l'esprit insinuant et le caractère intéressé. Condé avait été frappé de ses charmes quand elle était encore mademoiselle de Montmorency-Boutteville; mais cette première impression s'était dissipée dans l'ardente et longue passion que lui inspira mademoiselle du Vigean. Celle-ci n'ayant pu devenir sa femme ni voulu être sa maîtresse et s'étant retirée aux Carmélites, et le duc de Châtillon ayant été tué à Charenton, au com-

mencement de 1649, Condé, après avoir été un moment occupé de Mademoiselle de Toussy, devenue la maréchale de Lamothe Houdancourt, avait adressé ses hommages à la belle veuve, qui les avait accueillis, à la fois par vanité et par intérêt, en même temps qu'elle recevait par d'autres motifs ceux du duc de Nemours, jeune, beau et galant. Elle avait eu l'art de les ménager l'un et l'autre avant la prison des Princes, et cet art lui avait été bien facile pendant tout le temps que dura cette prison. C'était, sans doute, pour rester aux environs de Paris et la visiter souvent que le duc de Nemours, malgré sa bravoure, n'avait pas été à la guerre ni à Bordeaux ni à Stenay, sous le prétexte de chercher une occasion de délivrer, par la force ou par la ruse, M. le Prince, que peut-être il ne se souciait guère de voir en liberté; en sorte que madame de Châtillon partageait agréablement sa vie entre ses intrigues amoureuses avec Nemours, qu'elle s'efforçait de bien cacher à Condé, et d'autres intrigues auprès de la princesse douairière, afin de gagner ses bonnes grâces et d'avoir part à son testament. « La duchesse de Châ-« tillon, dit Lenet [1], qui était la plus habile femme de France, avait si « bien su se servir de son esprit adroit, souple, plaisant et agréable, et « s'était rendue tellement maîtresse du sien, qu'elle ne voyait que par « ses yeux et ne parlait que par sa bouche. » Elle l'avait attirée chez elle à Châtillon, la séparant de tous les serviteurs qui pouvaient faire ombrage à ses desseins, et ne laissant arriver jusqu'à elle que madame de Bourgneuf, la gouvernante des enfants de madame de Longueville, avec Cambiac, qui gouvernait madame de Bourgneuf et qui était entièrement à elle [2]. C'est là que la princesse de Condé, après avoir cruellement souffert, mourut entre les bras de madame de Châtillon, à laquelle elle laissa presque toutes ses pierreries et plusieurs terres, entre autres celles de Marlou [3]. Avant d'expirer, elle fit venir sa parente et son amie, madame de Brienne, dont la fille, devenue la marquise de Gamaches, avait été élevée avec madame de Longueville; et, lui tendant une main défaillante, elle lui dit : « Ma chère amie, mandez à « cette pauvre misérable qui est à Stenay l'état où vous me voyez, afin « qu'elle apprenne à mourir [4]. » Du fond de sa prison, le prince de Condé ordonna de faire à sa mère des obsèques magnifiques, et elle fut inhumée en grande pompe dans ce couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques dont elle était une des bienfaitrices.

Comme nous l'avons dit plus haut, la prieure de ce couvent était,

[1] Édit. Mich., p. 425. — [2] *Ibid.* — [3] Nous avons trouvé ce testament qui est fort curieux dans un recueil de Mazarinades pour l'année 1650. — [4] *Mémoires* de madame de Motteville, t. IV, p. 226.

en 1650, mademoiselle de Bellefonds, la mère Agnès : ce fut celle-ci qui se chargea d'annoncer à Stenay la triste nouvelle; elle reçut la réponse suivante, qui toucha jusqu'aux Carmélites, si habituées à la douleur. Ici, madame de Longueville n'a plus de rôle à soutenir, et elle laisse paraître son âme tout entière : affliction profonde, accablement douloureux, remords secrets mêlés à un chagrin cuisant, exquise délicatesse exempte de toute subtilité, avec un style d'une élévation et d'une distinction naturelle, ou je m'abuse fort, ou l'on trouve tout cela dans cette lettre, que Villefore a publiée en la corrigeant à sa façon, et dont nous rétablissons le texte vrai d'après le Recueil de Marguerite Périer de la Bibliothèque impériale et le manuscrit de Troyes :

A la révérende mère prieure des Carmélites du grand couvent de Paris.

« Ce 14 décembre.

« Je reçus hier tout à la fois trois de vos lettres, dont la dernière m'apprend notre commune perte : vous jugerez bien en quel état elle me doit mettre; et c'est mon silence, plutôt que mes paroles, qui doit faire connaître ma douleur. J'en suis accablée, ma très-chère mère, et c'est ce coup-là qui ne trouve[1] plus de force dans mon âme : il a des circonstances si cruelles que je n'y puis songer sans mourir, et je ne puis néanmoins penser à autre chose. Cette pauvre princesse est morte au milieu de l'adversité de sa maison, abandonnée de tous ses enfants, et accompagnée seulement des tourments et des peines qui ont terminé sa malheureuse vie; car enfin ce sont les maux de l'esprit qui ont causé ceux du corps, et je tiens par là cette mort plus dure que si elle avait été causée par les gênes et par les supplices corporels : elle m'en laissera d'éternels dans l'esprit[2], et elle me laisse au point de sentir tous les autres malheurs avec plus d'aigreur que je n'eusse fait sans cela, et de n'être plus capable de sentir le bonheur, quand même il m'en viendrait quelqu'un, puisque ma pauvre mère ne l'aura pas goûté avant de sentir l'amertume de son heure dernière. Je ne sais aucune des particularités qui l'ont accompagnée, et je m'adresse à vous pour vous conjurer de me les vouloir apprendre bien exactement; c'est en m'affligeant que je me dois soulager. Ce récit fera ce triste effet, et c'est pourquoi je vous le demande; car enfin vous voyez bien que ce ne doit point être le repos qui doit succéder à une douleur comme la mienne, mais un tourment secret et éternel, auquel aussi je me prépare, et à le porter en la vue de Dieu et de ceux de mes crimes qui ont appesanti sa main sur moi : il aura peut-être agréable l'humiliation de mon cœur et l'enchaînement de mes misères profondes. Vous les adoucirez un peu, si je puis espérer de votre amitié la part que la personne que nous regrettons en possédait, et c'est le plus précieux de ses héritages pour moi. J'ose vous assurer, et je dis cela[3] pour toutes celles de chez vous à qui elle était chère, que, si je suis indigne par le peu que je rends[4] de ce que je demande, je le mérite au moins par ma tendresse pour vous, qui augmente, ce me semble, par la triste et nouvelle liaison que notre perte nous fait faire.

[1] Villefore : « C'est à ce coup là que *je* ne t. . . . . » — [2] *Ibid.* « Elle me laissera « d'éternels *regrets* dans l'esprit. » — [3] *Ibid.* « J'ose vous assurer *que* je dis cela... » — [4] *Ibid.* « Que je *vaux*. »

« Adieu, ma chère mère, mes larmes m'aveuglent; et s'il était de la volonté de Dieu qu'elles causassent la fin de ma vie, elles me paraîtraient plutôt les instruments de mon bien que les effets de mon mal. Adieu encore une fois, ma chère mère, soyez assurée, pour vous et pour toutes nos amies, que j'hérite de l'amitié que celle qui n'est plus vous a portée, et que je la regarderai toute ma vie en vous. »

Ainsi, à la fin de décembre 1650, madame de Longueville était arrivée aux derniers degrés du malheur : elle avait perdu sa fille et sa mère; la captivité de ses deux frères et de son mari, qui durait depuis un an, était devenue plus rigoureuse que jamais dans la citadelle du Havre; Turenne, battu à Rethel, se retirait vers la frontière de Belgique; La Rochefoucauld, après la paix de Guyenne, quelque temps relégué chez lui, n'avait pu venir à Paris que pour se cacher dans la maison de la princesse Palatine; elle-même allait être assiégée dans Stenay et méditait une seconde fuite. Tout à coup la roue de la fortune tourne; Mazarin victorieux est précipité, et madame de Longueville se relève, ainsi que les affaires des Princes.

Dans les premiers jours de janvier 1651, quand les Frondeurs virent le parti des princes entièrement abattu, ils craignirent la trop grande puissance de Mazarin, et que, une fois libre d'un côté, il ne pensât à s'affranchir aussi de l'autre; ils commencèrent donc à traiter sérieusement avec la princesse Palatine. Celle-ci, qui, comme nous l'avons vu, préférait de beaucoup, pour les princes et pour elle-même, une alliance avec la cour, fit tous ses efforts auprès de Mazarin pour lui persuader de renouveler avec Condé l'union qui, à la fin de 1648, avait maintenu le pouvoir de l'un et ajouté à la gloire de l'autre; sans parler des immenses avantages qu'y avaient trouvés la couronne et la France. Il faut rendre cette justice à La Rochefoucauld, qu'il seconda la princesse Palatine, mais, bien entendu, selon son caractère, c'est-à-dire en considérant et en cherchant avant tout son intérêt : « Il voulut, dit madame de Motteville, persuader au ministre de mettre les princes en liberté, et s'acquérir lui seul le mérite de leur avoir fait ce bien. Il étoit alors venu se cacher chez la princesse Palatine, où, sans que le duc de Beaufort, madame de Chevreuse ni le coadjuteur le sçussent, on lui communiquoit toutes les propositions qui se faisoient[1]..... Il s'imaginoit avec raison que, remettant la paix entre M. le prince et M. le cardinal, il en pourroit recevoir une haute récompense, et il voyoit avec plaisir qu'en cette occasion ses intérêts et son devoir se rencontreroient ensemble. Il fit donc savoir au ministre qu'il désiroit de le voir, et lui demanda

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 255.

« sûreté pour sa personne par un écrit de sa main, ce qu'il obtint faci-« lement, et Bartet (secrétaire de Mazarin) mena souvent le duc de La « Rochefoucauld chez le cardinal, pour traiter avec lui. Il entroit dans « son appartement du Palais-Royal par un petit escalier dérobé, et le « ministre seul, avec une bougie à la main, leur venoit ouvrir la porte. « J'ai ouï dire au duc de La Rochefoucauld que le cardinal venant seul « leur ouvrir la porte, il auroit pu facilement le tuer, et qu'il avoit sou-« vent admiré sa confiance et le hazard où il se mettoit, se livrant au « meilleur ami qu'eût alors M. le Prince et madame de Longueville. Le « ministre, de même, l'auroit pu faire arrêter; mais, la fidélité ayant « été égale des deux côtés, le duc de La Rochefoucauld n'oublia rien « pour convier le ministre à se tourner du côté du prince de Condé. » Docile à toutes les impressions de La Rochefoucauld, madame de Longueville se décida à traiter aussi avec Mazarin. Après avoir résisté aux excellentes raisons que lui en avait données la Palatine, elle finit par lui envoyer, ainsi qu'elle nous l'apprend elle-même [1], une lettre pour le premier ministre, où elle s'engageait à accepter tout ce qui aurait été conclu en son nom par son amie. Il est à déplorer que Mazarin n'ait pas accepté sur-le-champ les propositions de La Rochefoucauld et de la Palatine. Après être venu à bout de tant de difficultés, sa fortune l'aveugla; il céda à son penchant secret, et se conduisit en diplomate plutôt qu'en politique : il crut pouvoir combattre ses ennemis les uns par les autres, et s'établir sur leurs divisions habilement ménagées. Ici il manqua de coup d'œil et se perdit dans ses finesses, il ne sut pas saisir à temps l'occasion décisive, et, pour n'avoir pas choisi à la fin, comme il l'avait fait au début, entre les deux partis, il les blessa tous les deux et les réunit contre lui; faute immense dans les circonstances où il se trouvait et dans le fort des troubles. Mazarin la paya cher. Pour être juste, il faut convenir qu'une partie de cette faute doit être mise sur le compte de Condé. Ce qui retint Mazarin est l'expérience qu'il avait faite du caractère mobile et impérieux de celui qu'il voulait bien pour allié, mais non pas pour maître. Il y avait entre ces deux hommes une antipathie naturelle de qualités et de défauts que l'intérêt pouvait bien faire vaincre ou dissimuler à l'habile Italien, mais que le fougueux Condé était incapable de surmonter longtemps. Ce fut sa conduite altière, insolente, déraisonnable, à la fin de 1649, qui, toujours présente à Mazarin, l'empêcha de traiter à propos avec les Princes. Cependant le temps pressait. La Palatine et La Rochefoucauld, désespérant de persuader le cardinal, après

[1] Voyez le précédent article.

avoir épuisé tous leurs efforts auprès de lui, n'eurent d'autre ressource que de se jeter entre les bras des Frondeurs. Il n'y avait pas un moment à perdre; ils reprirent et achevèrent bien vite la négociation commencée avec madame de Chevreuse, au prix convenu, le mariage de sa fille avec le prince de Conti. Par madame et mademoiselle de Chevreuse on gagna le duc d'Orléans, et on contint Retz, on le séduisit même à la conspiration nouvelle en lui promettant le chapeau de cardinal destiné au prince de Conti[1]; par Beaufort on remua le peuple; par le président Viole, le président de Maisons, Coustin, Payen-Deslandes et d'autres conseillers, on souleva le parlement; et les choses furent promptement conduites à ce point que Mazarin, voyant tout à coup tous ses appuis lui échapper, fut obligé de céder à l'orage, et, après avoir tenté inutilement la générosité de Condé en allant ouvrir lui-même les portes du Havre aux trois prisonniers, prit la résolution de s'éloigner de la cour, et même de quitter la France.

Le 6 février 1651, Condé sortit, avec ses deux frères, de la forteresse du Havre. Le 9, le parlement rendit un arrêt qui enjoignait au cardinal Mazarin, à ses parents et domestiques étrangers, de « vider « le royaume de France, terres et places du roi dans le délai de quinze « jours; faute de quoi, il serait contre eux procédé extraordinairement, « permis aux communes et à tous autres de leur courre sus, sans qu'ils « puissent revenir, pour quelque prétexte que ce soit. » Mazarin se retira en Allemagne, à Brühl, près Cologne. Avant de franchir la frontière française, il avait écrit à la reine une lettre pleine de dignité et destinée à être rendue publique, où, tout en se soumettant à la fortune, il rappelait ses services. Le parlement, n'ayant pas trouvé que le cardinal quittât assez promptement la France, lança contre lui, le 11 mars, un nouvel arrêt, ordonnant de « se saisir de la personne de Mazarin et de l'amener « prisonnier à la Conciergerie du Palais. » A la suite de tous ces événements, madame de Longueville sortit de Stenay triomphante et revint à Paris partager sa gloire et son bonheur avec tout ce qu'elle aimait. C'est bien ici qu'il faut répéter ces sages paroles de madame de Motteville[2]: « En l'état où se trouvoient alors le prince de Condé et madame de

[1] Madame de Motteville dit que ce fut la Palatine qui conduisit tout. T. IV, p. 258 : « Elle signa quatre traités particuliers avec ceux qu'elle avoit gagnés dans « les intérêts des Princes. Le premier étoit avec le duc d'Orléans, où le mariage du « jeune duc d'Anguyen et d'une des filles de ce prince fut arrêté... Le second avec « madame de Chevreuse, pour le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de « Chevreuse... Un autre avec le coadjuteur pour le chapeau... et le quatrième « avec le garde des sceaux de Châteauneuf, pour le faire premier ministre. » — [2] *Ibid.* p. 346.

« Longueville, on peut juger que s'ils eussent sçu porter leur bonheur, « cette famille se seroit élevée jusqu'au dernier degré de la plus exces« sive puissance où des princes du sang puissent arriver. »

De ces articles, des nombreuses pièces jusqu'alors inédites sur lesquelles ils s'appuient, nous pouvons tirer avec assurance ces conclusions désormais acquises à l'histoire : 1° Dans cette seconde guerre civile, comme dans la première, madame de Longueville a montré une intrépidité vraiment magnanime, et en Normandie, où elle affronta et courut les plus grands dangers, et à Stenay, où elle commanda un moment après la mort de La Moussaye et manqua d'être assiégée sans se départir de son but et de son plan. 2° Politiquement, elle a fait preuve, sinon d'une grande sagesse, au moins d'une sagacité rare et d'un jugement ferme et pénétrant en reconnaissant d'abord que Mazarin, blessé comme il l'avait été par Condé, ne consentirait jamais à traiter avec lui, c'est-à-dire à lui laisser le pouvoir, que lorsqu'il y serait contraint par la nécessité; qu'ainsi, au lieu de se laisser arrêter par des négociations peu sincères, il n'y avait qu'à pousser la guerre avec vigueur et à se rendre maître de la situation. 3° Dans le détail de sa conduite, elle a déployé une activité merveilleuse, beaucoup d'esprit et même de prudence, composant elle-même ou faisant composer des écrits divers destinés à gagner l'opinion des peuples, entretenant une vaste correspondance avec une foule d'agents, avec tout ce qui avait ou pouvait avoir quelque influence, réclamant sans cesse auprès des Espagnols les effets de leurs promesses, les pressant et ne les blessant pas, maintenant le drapeau national sur les remparts de Stenay au milieu d'une armée étrangère et restant française en dépit de tous ses engagements. 4° Puis, en même temps qu'elle faisait tête à ses ennemis avec un courage et un talent auxquels tout le monde a rendu hommage, et qu'elle jouait avec tant d'éclat sur le théâtre des événements le rôle d'une héroïne et d'une amazone, elle était aussi la mère et la fille la plus tendre, ressentant tous les malheurs qui s'adressaient à son cœur avec la douleur la plus vraie, la plus abandonnée, la plus humble, s'en faisant des crimes et méditant déjà les plus dures pénitences. 5° Enfin, et ce dernier trait n'est pas celui qui nous touche le moins, on la voit, pendant cette longue absence de plus d'une année, aussi attachée à La Rochefoucauld, aussi soigneuse de ses intérêts, aussi empressée à lui complaire, que s'il eût été auprès d'elle comme en 1649. Il est manifeste que ses coquetteries, inspirées peut-être par le désir et le talent naturel de plaire, commandées d'ailleurs par l'intérêt de sa cause, n'ont jamais franchi la mesure la plus permise; qu'elle a très-bien su tour à tour ménager, contenir, et, au

besoin, congédier les adorateurs un peu trop pressants ou présomptueux, pour garder sa personne et son cœur sans partage et sans réserve à celui qui, de son côté, lui faisait aussi d'éclatants sacrifices. Cette époque de leur liaison est, il est vrai, bien troublée, remplie de périls et de chagrins, mais elle a une sorte de grandeur chevaleresque dans leur fidélité commune et leur réciproque dévouement. L'intérêt du roman s'y rencontre avec le sérieux de l'histoire. Si La Rochefoucauld n'y est pas tout à fait Cyrus, madame de Longueville est bien Mandane elle-même, belle, tendre, spirituelle, avec l'auréole du malheur, de la constance et du courage. Reste à savoir si le roman durera longtemps : c'est ce que nous verrons bientôt, quand, à l'aide de ce même manuscrit de Clérambauld dont nous venons de faire usage, nous suivrons madame de Longueville dans la troisième guerre de la Fronde, en Guyenne et à Bordeaux en 1652 et 1653.

V. COUSIN.

Œuvres complètes d'Hippocrate; *traduction nouvelle avec le texte grec en regard, collationné sur les manuscrits et toutes les éditions, accompagnée d'une introduction, de commentaires médicaux, de variantes et de notes philologiques, suivie d'une table générale des matières*; par E. Littré, de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Paris, 1839-1851, 7 vol. in-8°. chez J. B. Baillière. — Avec cette épigraphe tirée de Galien : *Τοῖς τῶν παλαιῶν ἀνδρῶν ὁμιλῆσαι γράμμασιν.*

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Dès les premiers temps de l'école d'Alexandrie on reconnut que des livres faux s'étaient mêlés en grand nombre aux ouvrages authentiques d'Hippocrate, et dès lors aussi le but constant des premiers éditeurs ou commentateurs, et de ceux qui se succédèrent ensuite sans interruption jusqu'à Galien, a été de distinguer les écrits hippocratiques en diverses catégories, eu égard à leur origine. Toutefois, s'il est permis, avec le peu de monuments qui nous restent, de porter un jugement sur l'exé-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1851, p. 562, et, pour le deuxième, celui de juillet 1852, p. 440.

gèse hippocratique, nous serons obligés de reconnaître que, soit absence de ce sentiment critique, si nouveau, qu'il semble dater de notre siècle, soit insuffisance de documents certains, même du temps des Alexandrins, les anciens ne sont arrivés à aucun résultat satisfaisant dans cette œuvre difficile de la classification des productions scientifiques de l'école de Cos[1]. Galien lui-même, plus érudit peut-être que ses devanciers, n'est pas plus ferme dans ses jugements; il hésite, il doute, il se contredit: aussi a-t-on lieu de s'étonner que ses opinions, qui le plus souvent ne reposent sur aucune raison vraiment solide, aient, pour ainsi dire, fait loi pour tous les commentateurs qui sont venus après lui; tant était grande la force de l'autorité, tant on semblait redouter un examen sérieux et indépendant!

Jusqu'à M. Littré on avait constamment cherché des règles de critique ou artificielles ou compliquées; on les avait presque toujours puisées en dehors de la Collection elle-même; ainsi on les avait trouvées, les unes, et ce sont les principales, dans une autorité traditionnelle qui manquait elle-même de point d'appui; les autres dans des considérations philosophiques, celles-ci dans des caractères purement extérieurs, celles-là dans les seuls caprices de l'esprit.

Établir dans la Collection hippocratique des groupes nettement caractérisés, constater les connexions et les différences de ces groupes, étudier dans chacun d'eux les théories dont ils sont l'expression, rechercher les sources de ces théories, bien déterminer les idées qui ont un vrai caractère d'originalité de celles qui constituent le fond commun de la science et dont les racines se perdent dans la profondeur de l'esprit humain, tel est le problème qu'il fallait se poser; tel est aussi le but qu'il était possible d'atteindre.

Usant de tous les secours fournis par les anciens ou par les modernes, poursuivant toutes les directions, rejetant tous les systèmes exclusifs, ceux de Mercuriali, de Gruner, d'Ackermann, de Sprengel, aussi bien que ceux de MM. Linck et Petersen, le nouvel éditeur est arrivé à une classification en quelque sorte *naturelle*.

Les règles posées par lui sont au nombre de quatre :

« — La première prend son autorité dans les témoignages directs, « c'est-à-dire dans tous ceux qui précèdent la formation des bibliothèques « publiques d'Alexandrie. — La seconde est tirée du consentement des « anciens critiques. Ce consentement, ainsi que je l'ai fait voir, étant

[1] Dans l'antiquité, l'étude des textes avait quelque sûreté, mais l'examen des questions d'authenticité n'en avait aucune. M. Littré, p. 155 et suiv., semble, par des inductions plus ingénieuses que réelles, croire à la critique des Alexandrins.

« d'un grand poids à cause des documents qu'ils possédaient, mérite « beaucoup plus d'attention de la part des critiques modernes. — La « troisième dérive de l'application de certains points de l'histoire de la « médecine, points qui me paraissent offrir une date, et par conséquent « une détermination positive. — La quatrième résulte de la concordance « qu'offrent les doctrines, de la similitude que présentent les écrits, et du « caractère du style. » (P. 292.)

J'admets les principes de M. Littré, sous deux restrictions toutefois : la première, c'est qu'il est certains points de l'histoire des textes hippocratiques pour lesquels on ne saurait prendre de décision en s'en rapportant aux seules règles qu'il a posées[1]; en second lieu, je n'attache pas une aussi grande importance que lui au témoignage des anciens; je déplacerais en conséquence la deuxième règle pour la mettre la dernière, du moins si on entend seulement par *anciens* les critiques depuis l'école d'Alexandrie jusqu'à Galien inclusivement, car j'ai trop souvent appris à me défier de leurs jugements. J'accepte leurs *preuves* et non leurs *opinions*, et je crois qu'il faut désormais concentrer tous ses efforts vers l'étude intrinsèque de la Collection. Plus M. Littré avance, plus il trouve dans cette voie lumière et sûreté; moins on s'en écartera, plus on découvrira de points de vue nouveaux.

M. Littré a admis les onze classes suivantes :

Ire. *Écrits d'Hippocrate*[2]. — IIe. *Écrits de Polybe* (gendre d'Hippocrate). — IIIe. *Écrits antérieurs à Hippocrate.* — IVe. *Écrits de l'école de Cos, de contemporains ou de disciples d'Hippocrate.* — Ve. *Livres qui ne sont que des extraits ou des notes*[3]. — VIe. *Traités qui, appartenant à un même auteur* (lequel est inconnu), *forment une série à part* (ouvrages relatifs aux maladies des femmes). — VIIe. *Écrit appartenant peut-être à Léophanes* (De la superfétation). — VIIIe. *Traités qui doivent être regardés comme posté-*

[1] On en trouvera des exemples en étudiant la Ve et surtout la IXe classe. — [2] Remarquez que, dans la question d'authenticité, le point de départ est dans les témoignages extérieurs et non dans l'étude intrinsèque de la Collection. Ce n'est que secondairement et par voie de comparaison, que cette étude conduit à rattacher certains traités à d'autres que des considérations indépendantes du contexte ont fait reconnaître comme authentiques. — [3] L'étude des éléments divers qui entrent dans la composition des livres rédigés *sous forme de sentences*, et celle encore plus compliquée des emprunts réciproques et nombreux que l'on constate entre les divers traités de la Collection peuvent conduire à modifier en quelques points les cinq premières classes et la neuvième. Je reviendrai sur cette question dans ma seconde édition des *Œuvres choisies d'Hippocrate* actuellement sous presse, et, à ce propos, j'aurai quelques considérations nouvelles à présenter sur le *Traité de l'ancienne médecine*, que M. Littré regarde comme authentique.

rieurs à Aristote. — IXe. *Traités, fragments ou compilations non cités par les critiques de l'antiquité.* — X^e^. *Écrits perdus.* — XIe. *Pièces apocryphes.*

Parmi les groupes établis par M. Littré, il y en a deux qui ne sont pas des *classes* à proprement parler; elles contiennent les ouvrages auxquels le nouvel éditeur n'a pas assigné d'autre place, et constituent, pour ainsi dire, des réserves, des *entrepôts :* je veux parler de la Ve et de la IXe. Ce sont donc des groupes artificiels ou négatifs et sans caractère tranché. La Ve classe pouvait être, ce me semble, rattachée à la première et à la quatrième. De ce qu'un écrit est resté à l'état d'extrait ou de note, cela n'implique pas, en effet, l'impossibilité de le rapporter à un auteur, ou, du moins, à une série déterminée. D'ailleurs, la division des livres II, IV, V, VI et VII des *Épidémies* en deux groupes si habilement formés par M. Littré, et les rapports constatés par le même critique entre les *Aphorismes* ou d'autres traités authentiques, et les livres des *Épidémies* (voy. *Arg.* des *Aph.* t. IV, p. 435 et suiv., et *Arg.* des *Épid.* t. V, p. 28 et suiv.), doivent encore servir à modifier profondément la Ve classe. Il est évident qu'Hippocrate ou les Hippocratistes se sont copiés souvent, et que souvent aussi ils ont donné différentes formes à l'expression de leur pensée ou à la citation de leurs observations, suivant le besoin qu'ils en avaient, ou la circonstance dans laquelle ils écrivaient.

M. Malgaigne a établi que *l'Officine,* mise par M. Littré dans la Ve classe, était en quelque sorte la préface du traité *des Fractures* et de celui *des Articulations,* dont on ne saurait nier l'authenticité ainsi que je l'ai montré dans un des articles précédents. Par conséquent, l'*Officine* doit être rendue à Hippocrate.

Quant à la IXe classe, formée par l'application trop rigoureuse de la deuxième règle, on pourrait y opérer un certain triage, soit pour former des groupes distincts, soit pour rattacher à d'autres classes quelques-uns des écrits qui y sont jetés un peu pêle-mêle.

Ainsi M. le docteur Pétrequin, de Lyon, a essayé de rendre *le Médecin* à Hippocrate, et de rattacher cet opuscule au traité *de l'Ancienne médecine* et à celui *des Ulcères*[1]. Je ne crois pas que les remarques ingénieuses de M. Pétrequin aient résolu la question d'authenticité; mais les rapprochements qui ont été établis par lui ou par moi entre le traité *du Médecin* et celui *des Ulcères* sont incontestables, et reportent à peu près certainement le premier dans la classe du second (la IVe).

[1] *Rech. hist. sur l'origine du Traité du Médecin, etc.,* 1847, in-8°. J'avais fait moi-même dans mes notes (*Œuvres choisies d'Hipp.*) d'assez nombreux rapprochements entre ces trois opuscules.

De mon côté (*lib. cit.*), j'ai montré que le traité *de l'Art* avait des points de contact avec le traité *des Airs*, et surtout avec celui *des Lieux dans l'homme.* Enfin, une scholie inédite, que j'ai recueillie dans un manuscrit du Vatican, m'a prouvé que le traité *des Préceptes* avait été connu des critiques de l'antiquité et qu'il devait être soumis à une nouvelle étude.

Les livres cnidiens renfermés dans la IVe classe formeront maintenant un groupe à part; les recherches de M. Ermerins (*lib. cit.*)[1] et celles de M. Littré lui-même sur ces livres, ne permettent plus de les confondre avec les autres traités hippocratiques auxquels ils ont été d'abord réunis.

J'ai exprimé, dans le précédent article, mon opinion sur le traité *de la Nature de l'homme*, placé dans la IIe classe, qui dès lors n'existe plus[2], et sur les traités qui composent la VIIIe; il faut certainement détruire cette dernière classe, soit pour distribuer les livres qui la composent dans des groupes déjà régulièrement constitués, soit pour en former un ou plusieurs groupes indépendants.

J'ai discuté ailleurs (*Trad. d'Hippocr.*) le sentiment de MM. Ermerins et Littré sur les rapports qui unissent les *Prénotions de Cos*, ou *Coaques*, au *Pronostic*. Après un nouvel examen comparatif des deux ouvrages, je persiste à croire que les *Coaques* sont en partie composées avec des fragments du *Pronostic*, bien loin d'avoir donné naissance à ce traité, comme le supposent les deux critiques nommés plus haut.

Les *Prénotions de Cos* ont un caractère tel, qu'on ne peut pas non plus les regarder comme un relevé de tables votives ainsi que semble le croire M. Littré avec d'autres auteurs (p. 351). Pourquoi ne pas dire aussi que les *Aphorismes* sont un relevé de ces mêmes tables? Le peu que nous savons des inscriptions qu'on a trouvées dans les temples anciens, rend encore cette supposition plus invraisemblable. Ajoutez à cela qu'au rapport de Strabon le temple d'Épidaure était rempli d'*ex-voto* dans lesquels le traitement était relaté; or les *Prénotions coaques* ne contiennent guère que des propositions prognostiques; la thérapeutique y est à peine mentionnée. Je réduis donc la troisième classe au premier livre des *Prorrhétiques*.

[1] Foes, Haller, dans leur édition d'*Hippocrate;* Schultz, dans son *Hist. de la médecine;* Gruner, dans sa *Censura*, avaient déjà fixé l'attention sur les livres cnidiens. — [2] L'opuscule *du Régime des gens en santé*, qui fait partie de cette IIe classe, doit être réuni au traité *de la Nature de l'homme*, ou rejeté dans la classe des livres dont il est impossible de déterminer l'origine. Quoi qu'il en soit, ce traité, attribué à des auteurs fort anciens, paraît en effet remonter aux temps hippocratiques; peut-être est-ce un livre cnidien.

M. Ermerins (*lib. cit.* p. XXVIII) a rapproché les théories de l'*Appendice au Régime dans les maladies aiguës* de celles du *Timée* de Platon; M. Petersen, dans sa première dissertation (p. 42), a émis l'opinion que l'opuscule *des Lieux dans l'homme* appartenait à l'école italique: ce sont autant de questions à examiner, autant de problèmes à poursuivre et à résoudre, s'il se peut, pour réformer la classification des écrits hippocratiques.

Dans le traité *Du régime* (*en trois livres*), je crois reconnaître trois ouvrages distincts confondus en un seul: le premier aurait été constitué primitivement par le préambule général (§§ 1 et 2) et par le troisième livre; le second par tout ce qui reste du premier livre après le préambule, et le troisième par le deuxième livre.

Dans le *préambule* l'auteur trace nettement son plan; il sépare ce que tout le monde savait de ce qui est sa propre découverte. Cette découverte consiste à reconnaître l'imminence de la maladie que prépare un excès d'aliments ou d'exercice dans un sens ou dans un autre, c'est-à-dire *en plus* ou *en moins*, et par conséquent un défaut d'équilibre entre la déperdition et la réparation : c'est ce qu'il se propose d'ajouter à ce qui a été déjà écrit sur l'hygiène; or l'exposition de cette découverte fait précisément l'objet du troisième livre *du Régime* tel que nous le possédons aujourd'hui et qui me paraît avoir quelques points de contact avec le *Régime dans les maladies aiguës*[1].

La partie du premier livre qui vient après le préambule et qui traite d'une manière si étrange, d'abord de la composition primordiale du corps, puis de la santé en général et de celle de l'esprit en particulier, qui renferme des considérations si disparates, si peu en harmonie avec le deuxième ou le troisième livre, qui reflète d'ailleurs d'une manière si tranchée les doctrines d'Héraclite[2], ainsi que l'a démontré un jeune Allemand, M. Bernays[3], me semble une interpolation évidente, rattachée

[1] Je ne suis pas convaincu que l'opuscule *Sur les Songes* soit, comme le pense M. Littré, la suite du *Régime en trois livres*. En tout cas je le rattacherais plutôt au II[e] qu'au III[e] livre, et la clausule qui semble si bien terminer *les Songes* devrait être reportée après le III[e] livre, auquel elle tient directement. Elle a été déplacée, sans doute, par suite de l'interpolation de cet opuscule *Περὶ ἐνυπνίων*. — [2] Cette partie du *Traité du Régime* n'aurait-elle pas été écrite dans les premières écoles médicales, alors qu'elles étaient sous la dépendance scientifique des écoles philosophiques, et ne devrait-elle pas figurer dans la III[e] classe? — [3] *Heraclitea*, part. 1, Bonnæ, 1848, in-8°. L'auteur est à peu près de mon avis sur la composition du *Traité du Régime*. Cette rencontre fortuite est pour moi une raison de me fortifier dans mon opinion, que j'avais exprimée à M. Littré plusieurs mois avant que le travail de M. Bernays ne me fût connu. Notez aussi que Gesner (*Ψυχαὶ Ἱπποκράτους*) et Gruner (*Censura*, p. 96) avaient entrevu, depuis longtemps, le rapport qui unit le premier livre *du Régime* aux doctrines d'Héraclite.

à ce qui précède par un *οὖν* et amenée par cette phrase du préambule : « Celui qui veut faire un bon traité sur le régime de l'homme doit « d'abord connaître et reconnaître toute la nature humaine, connaître « de quoi elle est composée à l'origine, reconnaître par quelles parties « elle est surmontée. » Si on lit avec attention le préambule général, le commencement du troisième livre et le paragraphe 69 de ce même livre, on sera, je crois, convaincu que l'auteur n'a pas voulu traiter ces questions générales non plus que les détails du régime; et qu'il a borné sa tâche à l'exposition de sa découverte. D'un autre côté, tout ce premier livre où la médecine est dominée par la *physiologie philosophique et extra scientifique*, est conçu sur un plan où l'on ne peut guère retrouver la méthode hippocratique qui est si évidente dans les deux autres [1]. Galien remarque aussi en plusieurs endroits que le traité *du Régime* provient de mains très-différentes [2].

Le deuxième livre du *Régime* ne se rattache évidemment au premier que par un *δὲ* placé au commencement. C'est un traité complet et tout à fait pratique sur la matière de l'hygiène, rédigé entièrement suivant la méthode hippocratique; si je ne le rapproche pas du troisième livre, c'est que, suivant moi, le sujet de ce deuxième livre est une des parties que l'auteur du troisième regarde comme connues de tout le monde, et qu'il ne se proposait pas de traiter. D'ailleurs, ce deuxième livre constitue un tout bien régulier, et, par conséquent, un traité distinct assez mal encadré dans les considérations générales et tout à fait dogmatiques que l'auteur du troisième livre déclare être sa découverte.

[1] M. Littré, qui analyse la thèse de M. Bernays dans sa préface du VIIe volume, convient qu'il y a des disparates et des pièces de rapport dans le *Traité du Régime*; mais, cherchant une autre explication de ces disparates (explication analogue à celle qu'il avait déjà proposée au sujet du *Traité de la Nature de l'homme*), il croit que les morceaux provenant de mains diverses ont été réunis de dessein prémédité par l'auteur lui-même du corps de l'ouvrage, pour donner un traité complet. Je ne puis comprendre un pareil procédé quand il s'agit de mettre bout à bout des fragments aussi dissemblables par le fond des idées et par la pensée philosophique. Les autres compilations de la Collection ne présentent rien d'analogue. — [2] Dans un *canon* hippocratique que j'ai découvert dans un manuscrit de Bruxelles, je trouve le passage suivant, que je n'avais pas d'abord très-bien compris, et qui, aujourd'hui, me paraît éclaircir cette question : « Exinde [scripsit Hippocrates] Regularem, sed « ut Ischomarchus Bithiniensis affirmat ab eo perscriptum Regularem Heraclites « Ephesius adjecit. » Ce mot *regularis*, dans la langue du moyen âge, peut se rapporter aussi bien au *Traité du Régime en trois livres* qu'à celui du *Régime dans les maladies aiguës*, mais la mention d'Héraclite ne permet guère de voir autre chose dans ce titre que le *Traité du Régime en trois livres*, auquel aurait été ajouté un ouvrage écrit sur le même sujet, par le fameux Héraclite d'Éphèse, ou, du moins, rédigé d'après ses doctrines!

Je livre à M. Littré ces réflexions, en le priant de revenir sur cette intéressante question et dans l'espoir de l'amener à mon sentiment.

« Si je m'étais engagé, dit M. Littré (p. 440), dans la recherche et « dans l'exposition de la doctrine médicale d'Hippocrate, avant d'avoir « travaillé à reconnaître ce qui lui appartient en propre dans la Collec- « tion, il m'aurait été très-difficile de donner une idée claire de cette « ancienne doctrine, et le lecteur lui-même ne serait pas parvenu à « suivre des propositions qui se seraient, ou heurtées par leur contra- « diction, ou mal coordonnées à cause de leur incohérence.

Cependant, c'est précisément la méthode combattue ici par M. Littré, avec tant de raison, qui a été suivie par tous ceux qui ont voulu tracer un tableau de la médecine hippocratique; embrassant tous les écrits, sans aucune distinction, ne s'en tenant pas même aux résultats les plus généraux de classification obtenus par les critiques antérieurs à M. Littré, on a fait un tableau de fantaisie de la doctrine d'Hippocrate, et, par un singulier caprice, on a plutôt suivi les livres regardés comme faux que les livres généralement réputés authentiques, probablement parce que la théorie pure domine plus dans les seconds que dans les premiers.

Hippocrate rapporte à deux principales les causes des maladies : *influences extérieures* (saisons, température, eaux, localités); *influences intérieures* (régime, exercices). Le magnifique traité *Des Airs, des Eaux et des Lieux*, est consacré à exposer le premier genre d'influences, idée féconde que le médecin de Cos a exploitée avec bonheur, et dont les modernes sont loin d'avoir épuisé toutes les conséquences. La seconde espèce d'influence n'a pas été envisagée par les modernes avec tous les détails et toute la hauteur de vue qu'on trouve dans le traité *du Régime dans les maladies aiguës*, ou dans celui *de l'Ancienne médecine*, ou encore dans le troisième livre *du Régime*. « Voir les choses d'ensemble, dit « M. Littré (p. 444), est le propre de la médecine ancienne, c'est là ce « qui fait sa grandeur; voir les choses en détail et remonter par cette « voie aux généralités, c'est le propre de la médecine moderne. »

Hippocrate, connaissant peu le mécanisme des fonctions, ignorant, par conséquent, ce que peut la vie dans son développement et dans son mouvement spontané, comme cause de maladie, a créé une étiologie tout extérieure; de même sa pathologie est tout entière dans l'action des humeurs nuisibles; la vie n'intervient que comme puissance régulatrice et conservatrice. Les modifications primordiales qui dépendent de l'action du système nerveux, les désorganisations dont les causes échappent aussi bien à l'humorisme qu'au solidisme, lui

étaient à peu près inconnues. Les influences extérieures sont pour lui la puissance souveraine, qui gouverne la santé et la maladie.

Faut-il croire, avec M. Littré (t. I, p. 446), que la théorie des quatre humeurs soit le résultat d'observations répétées faites au lit du malade[1]? J'en doute lorsque je retrouve les origines de cette théorie dans la physiologie ionienne. Le mouvement des liquides, leur faculté de transport, la conception facile de leurs altérations primitives, la théorie parallèle des quatre éléments ou des quatre qualités élémentaires, donnée aussi, presque en même temps, comme expliquant la pathogénie, me semblent conduire à une manière de voir autre que celle de M. Littré. Je suis donc enclin à regarder comme une invention *a priori* la doctrine des quatre humeurs. Quoi qu'il en soit, la doctrine de la *crase* (ou mélange exact des humeurs), d'où dépend la santé, et celle de la *coction*, opération par laquelle la nature, effaçant peu à peu, et suivant certaines lois, les qualités nuisibles des humeurs, rétablit la santé perdue; enfin celle des *crises*, ou du jugement par les dépôts ou par quelque autre *accident* non lié naturellement au développement de la maladie, sont des conséquences naturelles de la théorie des humeurs. De cette triple doctrine sont nées, d'une part, la *prognose*, qui instruit à la fois du passé, du présent et de l'avenir, par la science qu'on a de la marche des maladies réglées suivant des lois fixes; et, d'une autre, une thérapeutique qui s'adresse plutôt à la nature, pour la diriger, qu'à la maladie pour agir directement sur elle.

M. Littré a heureusement rapproché, en certains points, la doctrine de la *coction* de ce que les modernes appellent *résolution;* il a montré que la *prognose* était la vraie philosophie de la médecine ancienne, le seul lien qui pût réunir les faits épars, les observations isolées, la seule voie qui, à défaut de l'anatomie et de la physiologie pathologiques, pouvait conduire à grouper ensemble les affections de même ordre, c'est-à-dire celles qui obéissent aux mêmes lois par la mutation des qualités des humeurs, par la succession des signes bons ou mauvais et par l'apparition, à des époques déterminées, des mouvements critiques. (Voyez aussi mon *Arg. au Pronostic*, *lib. cit.*, p. 56 et suiv.)

Mais n'est-ce pas aller trop loin que de chercher, avec M. Littré, dans les *prédictions* des prêtres d'Esculape l'origine, l'idée première de la *prognose* hippocratique? Je crois que c'est faire trop d'honneur aux *prédictions* et trop peu à la *prognose*. Les prêtres étaient des devins;

[1] La doctrine des *crises* et de la *coction* est bien plus facilement expliquée par l'observation clinique.

Hippocrate était un homme de science et d'observation, et rien, je l'avoue, ne me paraît plus éloigné que ces deux termes. La *prognôse* se lie à tout le système médical de l'école de Cos; c'en est un développement naturel et philosophique; elle embrasse le passé, le présent et l'avenir; les *prédictions* des prêtres ne regardent que l'issue de la maladie, et ne paraissent pas avoir eu pour mobile l'observation savante des signes; enfin, pour Hippocrate, la *prognose* est une nécessité de la thérapeutique; pour les prêtres, la thérapeutique est surtout empirique, et ne se lie guère aux *prédictions*, lesquelles ont surtout pour but de captiver la confiance et de faire croire au commerce avec les dieux.

Hippocrate était aussi éloigné des hypothèses que de l'empirisme: des hypothèses, parce qu'il procédait toujours, ou, du moins, qu'il se flattait toujours de procéder par l'observation directe; de l'empirisme, attendu que son système médical, lié dans toutes ses parties, lui interdisait et les essais dangereux, et les expériences tentées au gré de l'imagination. Il savait ou croyait savoir d'avance tout ce qui arriverait, dans un cas donné, en administrant tel ou tel moyen thérapeutique. L'action des substances servant au régime ou à la médication était réglée et calculée, comme tout le reste, dans l'ensemble du système, et chaque substance répondait à chaque indication qui se présentait à remplir.

Placé entre les écoles philosophiques et les écoles médicales, Hippocrate combat la physiologie des uns et les vues étroites des autres. Il assure à la médecine une forme qui a triomphé du temps et des sectes. Jamais système ne fut ni aussi solidement constitué ni aussi imposant. La méthode et la conception de l'ensemble ont subsisté; on peut même dire qu'il est resté plus d'Hippocrate que de Galien, après la grande réforme médicale accomplie par l'immortelle découverte de Harvey. Hippocrate ne paraît pas avoir eu de véritables prédécesseurs dans la voie où il entra. C'est un esprit d'une trempe supérieure; on ne peut lui comparer, dans l'antiquité, que Socrate, Platon et Aristote.

Les anciens ont beaucoup admiré le style d'Hippocrate; les plus célèbres grammairiens d'Alexandrie ont étudié ses ouvrages; Érotien, dans sa *Préface*, ne craint pas d'appeler son style *homérique;* assurément on ne saurait prendre un terme de comparaison à la fois plus élevé et plus honorable pour le médecin de Cos. Galien (*De optimo medico, initio*), propose en modèle aux médecins de son temps la manière habile dont Hippocrate sait exposer ses idées.

Toutefois le style d'Hippocrate n'est pas égal: il y a dans les véritables écrits des parties achevées et dignes du plus grand maître; il y

en a d'autres où la phrase est négligée, et si brève, qu'elle devient très-obscure; on ne s'étonnera donc pas qu'il se soit trouvé, dans l'antiquité comme de nos jours, des contempteurs de la diction d'Hippocrate; mais je les soupçonne fort, ou d'avoir confondu, pour quelques écrits, l'ordre de la composition avec la phraséologie, ou d'avoir lu Hippocrate avec prévention, ou encore (mais ceci ne peut guère s'appliquer aux anciens) de n'avoir pas le sentiment très-net de l'harmonie de la période grecque, car il est impossible, quand on lit certains traités d'Hippocrate, de n'être pas frappé de cette beauté de la forme qui a fait la gloire du siècle de Périclès : les grands esprits sont toujours de grands écrivains.

L'étude du dialecte dans lequel Hippocrate a écrit est un des sujets les plus difficiles que puisse se proposer la philologie. Il est constant, d'abord, qu'il y avait quatre sous-divisions de l'ionien[1]; en second lieu, que le texte d'Hippocrate, tel que le donne l'unanimité des manuscrits, ne saurait être ramené ni à l'ionisme d'Homère, ni à celui d'Hérodote, ainsi qu'Héringa, Bosquillon, Coray et Dietz voulaient le faire ou l'ont fait en réalité; de plus Galien dit positivement que la langue d'Hippocrate se rapproche beaucoup de l'*ancien attique*, sans doute de celui de Solon. Dans la constitution de l'ionisme hippocratique, il convient donc d'abord de rétablir les formes qui sont admises comme appartenant à toute espèce d'ionien considéré comme langue parlée; en second lieu, de relever sans exception dans les manuscrits les moindres formes orthographiques, en tenant compte aussi des règles euphoniques, dont les Grecs ne s'écartaient pas volontiers.

Mais la Collection qui porte le nom d'Hippocrate offre encore cette difficulté, que les écrits qui la composent, provenant de mains différentes, peuvent représenter divers embranchements d'ionien[2]. Il y a, par exemple, un groupe formé par les écrits cnidiens qu'il faut étudier tout particulièrement sous ce rapport; M. Littré ne s'est peut-être pas assez arrêté, à mon avis, sur ces questions délicates, ardues, mais des plus importantes[3].

Quoi qu'il en soit de ces difficultés considérables que présente la restitution du véritable ionisme dans les divers traités de la Collection, il

[1] Voy. G. Dindorf, *Dialectus ionica Herodoti cum dialecto attica veteri comparata*. En tête de l'édition d'Hérodote de la Collection Didot. — [2] M. Ermerins, *l. l.*, p. XXVIII-XXXI, qui s'est montré très-scrupuleux sur la question de l'ionisme, a remarqué que l'*Appendice* au *Traité du Régime dans les maladies aiguës* était écrit dans un ionisme moins pur que le reste de l'ouvrage. — [3] Dans ses *Quæstiones ionicæ* (Königsb., 1850), M. J. F. L. Lobeck n'a encore commencé que l'examen des questions de détails, en sorte qu'on ne peut pas juger de ses vues générales sur la restitution de l'ionisme d'Hippocrate.

sera toujours facile de le distinguer, d'une part, de celui des autres écrivains originaux, par exemple d'Homère, d'Hérodote, de Ctésias, dont nous possédons les écrits ou des fragments considérables; et, d'une autre, des pastiches essayés par Arrien, Lucien et Arétée, longtemps après que le dialecte ionien avait cessé d'exister comme langue parlée. Ces pastiches offrent toutes les formes mêlées, celles d'Homère, d'Hérodote et d'Hippocrate, unies à des formes vulgaires. Struve l'a nettement établi dans ses *Questions sur le dialecte d'Hérodote*.

Dans l'antiquité il y avait une *vulgate* du texte hippocratique à laquelle certains éditeurs, par exemple, Artémidore Capiton et Dioscoride, son parent, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur de la *Matière médicale*, avaient fait subir certaines corrections ou déplacements plus ou moins téméraires, qui n'ont pas été consacrés et qu'on ne retrouve pas dans nos manuscrits [1]. La vulgate suivie par Galien est, à peu de chose près, celle que représentent nos manuscrits ordinaires: les leçons qu'il a rejetées ne s'y rencontrent que rarement, au contraire, on retrouve assez souvent la trace des changements qu'il a opérés ou des leçons qu'il a signalées d'après les manuscrits. De ce que nos imprimés ou nos manuscrits ne sont pas en tout semblables au texte suivi par Galien, faut-il en conclure avec M. Littré qu'il y avait, du temps de ce médecin, deux éditions régulières et acceptées toutes deux comme *vulgates*, et que c'est l'une de ces éditions, celle qui n'était pas adoptée par Galien, bien qu'elle eût la plus grande conformité avec l'autre, que reproduisent nos imprimés et le plus grand nombre de nos manuscrits? — Cette divergence entre Galien et nos textes actuels ne dépend-elle pas tout simplement de ces mutations qu'on rencontre si fréquemment dans les manuscrits? C'est à peu près comme si on disait que chaque famille de nos manuscrits représente des éditions critiques distinctes; mais on sait que les manuscrits ne fixent pas un texte comme les imprimés, et qu'il s'y introduit mille changements sous les mains diverses qui les copient [2]. Du reste, pour trancher la question, il faudrait collationner *toutes* les citations faites par Galien sur *tous* les manuscrits de cet auteur, dont le texte imprimé est dans un état si déplorable,

[1] Plus haut, M. Littré avait déjà démontré que la disposition matérielle de certains livres de la Collection n'a pas varié depuis les temps les plus anciens; il le prouve notamment pour les *Épidémies* (p. 89-91 et 108-110), pour les *Aphorismes* (p. 105), pour le *Régime dans les maladies aiguës* (p. 130 et 328-29), enfin pour le *Régime des gens en santé* (p. 255). — [2] Dans les manuscrits modernes du *Traité des Maladies des reins et de la vessie*, de Rufus, provenant tous soit médiatement, soit directement du prototype, qui est le manuscrit d'Augsbourg actuellement dans

car ces changements peuvent appartenir autant aux copistes qu'à Galien lui-même. Il faudrait ensuite comparer cette collation avec celle des manuscrits d'Hippocrate, en se rappelant toutefois que Galien, citant quelquefois de mémoire, n'est pas toujours d'une exactitude rigoureuse, à moins qu'il ne discute un texte.

Il me semble que, dans l'état actuel des choses, on ne peut admettre que les propositions suivantes : Il y avait dans l'antiquité des éditions systématiques qui n'ont pas prévalu; il existait une *vulgate*, qui n'était pas identique dans tous les manuscrits même du temps de Galien, sans que ces différences constituent des éditions distinctes; on constate seulement qu'il y avait des leçons que Galien n'a pas suivies et qui se retrouvent dans nos manuscrits.

Enfin, à côté de cette vulgate et de ces éditions systématiques, il y avait de très-anciens manuscrits, dont Galien parle souvent et qui contenaient des leçons que n'offraient pas les autres manuscrits. — Ces *ἀντίγραφα*, qui reproduisaient peut-être le texte le plus primitif, étaient particulièrement recherchés par Rufus, ami des vieilles leçons; nous en avons une représentation dans notre manuscrit n° 2253, qui a fourni à M. Littré des corrections si inattendues et que j'ai moi-même mis à profit pour la publication du *Traité de l'Art* et pour les *Coaques*.

A proprement parler, il n'y a eu qu'un texte critique depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à M. Littré, celui de Cornarius [1]. Ce texte a été conservé à peu près intact par Foës, bien qu'il ait consigné dans ses notes ou dans sa traduction un grand nombre de corrections excellentes, fruits d'une collation assez exacte de plusieurs manuscrits. — Le texte des Alde, reproduction servile d'un mauvais manuscrit, n'a jamais eu une grande autorité; celui de Mercuriali, qui témoigne d'efforts sérieux propres à l'éditeur lui-même, n'a pas eu non plus un grand retentissement; enfin celui de Vander-Linden, à cause des changements arbitraires que l'éditeur a introduits, a toujours excité une juste défiance. L'édition de Chartier n'est guère, à proprement parler, qu'une réimpression du texte vulgaire, et celle de Mack, étant restée inachevée, n'a pas pris

la Bibliothèque royale de Munich, on peut distinguer plusieurs familles dans les manuscrits, tant ils diffèrent les uns des autres. Autre exemple : Tous les manuscrits de la *Collection chirurgicale de Nicétas* dérivent du manuscrit de Florence; cependant ces copies diffèrent de l'original et ne concordent pas entre elles. — [1] Dans un travail en voie de publication (*Catalogue des manuscrits médicaux des principales bibliothèques d'Europe*), j'aurai l'occasion de faire connaître de quels secours a usé Cornarius pour la constitution de son texte; je suis également en mesure de donner quelques détails nouveaux sur les manuscrits du Vatican d'après lesquels Calvus a fait sa traduction latine.

le rang qu'elle devrait certainement occuper à cause des leçons précieuses qui s'y trouvent consignées d'après les manuscrits de Vienne.

Le texte de Cornarius est donc resté la *vulgate*, et, à vrai dire, c'était le plus régulier, celui qui représentait le mieux la généralité des manuscrits.

Pour la constitution du texte, il n'est pas besoin de dire que M. Littré ne procède que les manuscrits à la main; il a minutieusement collationné tous ceux de Paris; il a profité de toutes les collations faites par les anciens éditeurs, quand ces collations sont sérieuses. Il est fâcheux qu'il n'ait pas eu à sa disposition la collation intégrale de tous les manuscrits d'Europe: le texte eût été cette fois définitif, ou, du moins, tous les éléments en eussent été rassemblés et mis sous les yeux de la critique[1]. Pour les derniers volumes, il a eu une collation partielle des manuscrits de Vienne; et j'ai été assez heureux pour lui rapporter un spécimen des variantes de quelques manuscrits d'Italie[2].

On ne saurait rassembler ici toutes les preuves qui établissent combien le texte d'Hippocrate était fautif et combien il est sorti épuré des pénibles recherches du nouvel éditeur: c'est là véritablement un texte entièrement refait.

M. Littré est très-sobre de conjectures: les conjectures sont presque toujours faciles, et aussi presque toujours dangereuses par leur témérité, si elles n'ont pas un caractère grammatical ou paléographique certain. Quelques éditeurs, *trop philologues*, ne professent qu'un médiocre respect pour l'autorité des manuscrits; c'est là cependant une lumière qu'il faut rarement abandonner, si l'on ne veut s'égarer.

Pour un auteur de l'époque et de l'importance d'Hippocrate, dont les livres font autorité en matière de grammaire et de lexicographie, dont le style est ordinairement si concis ou si obscur; en un mot, pour un auteur qui est un *écrivain* et qui a rédigé ses ouvrages dans un dialecte particulier, les moindres variantes ont leur importance, parce qu'elles peuvent mettre sur la voie de quelque heureuse restitution de texte et éclairer un passage difficile: aussi nous louons fort M. Littré de

[1] On peut dire cependant que *toutes* les familles des manuscrits sont représentées dans la nouvelle édition, et les lacunes sont devenues beaucoup moins regrettables, attendu que les manuscrits d'Hippocrate, disséminés dans les diverses bibliothèques d'Europe, peuvent être ramenés à un des quatre types fournis par l'un ou l'autre de nos nombreux manuscrits de Paris, ainsi que M. Littré s'en est assuré par des collations partielles. — [2] M. Littré, à qui j'ai remis cette collation, a reconnu que notre manuscrit 2146 dérive du manuscrit 276 du Vatican, et que le manuscrit 277 appartient à la même famille que nos manuscrits 2254 et 2255. — Voy. t. VII, p. 467-8.

les avoir toutes relevées et toutes mises sous les yeux du lecteur; c'était aussi le seul moyen de fournir les éléments du problème si difficile relatif au caractère de l'ionisme d'Hippocrate; il est à regretter seulement que, pour les citations faites par Galien des textes hippocratiques, l'éditeur n'ait pas eu plus souvent recours aux manuscrits eux-mêmes, car on sait dans quel déplorable état se trouve le texte imprimé des ouvrages du médecin de Pergame.

Jamais travail de collation n'avait été entrepris pour Hippocrate sur une aussi vaste échelle et avec autant d'exactitude et de suite. Peut-être même compterait-on peu d'auteurs classiques qui aient été traités avec le même soin. Dans son édition imprimée à Bâle en 1538, Cornarius se vante d'avoir restauré, à l'aide des manuscrits, plus de *quatre mille* passages omis ou altérés dans l'édition des Alde; mais, en somme, son édition vaut autant de la bonté des manuscrits qu'il a eus à sa disposition, que de ses propres soins. M. Littré n'a pas étalé cette fastueuse vanité d'éditeur; cependant il a fait beaucoup plus que Cornarius, et Hippocrate est sorti non de l'imprimerie des Froben, mais de celles des Didot et des Crapelet, presque aussi correct qu'il est possible. Le travail que Grimm (*préf. à sa trad. allem. d'Hippocrate*) déclarait au-dessus des forces humaines est à la veille d'être achevé par un seul homme, à qui on doit beaucoup d'autres productions de longue haleine.

M. Littré a très-bien compris le double devoir du traducteur : se pénétrer du sens de l'auteur et le rendre en suivant le texte d'aussi près que possible, mais sans servilité. La traduction est moins un miroir qui rend complétement l'original qu'une gaze légère à travers laquelle on entrevoit les formes du modèle.

On pourrait peut-être reprocher à M. Littré d'avoir traduit quelquefois un peu trop au courant de la plume, d'autres fois de s'être tiré de certains textes embarrassants par un calque plutôt que par une traduction. Mais ces taches, inévitables dans un travail aussi difficile et d'aussi longue haleine, sont légères, et en somme Hippocrate est véritablement *translaté* du grec en français; on reconnaît même son allure et sa diction sous la phrase moderne. Je ferais à M. Littré un très-mince compliment en disant que sa traduction est infiniment supérieure à celle de Dacier, de Gardeil, ou de De Mercy, et je ferais trop d'honneur à ces traducteurs si je comparais la version de M. Littré à leurs ébauches plus ou moins informes.

Le caractère qui distingue particulièrement la méthode d'interprétation suivie dans la nouvelle édition d'Hippocrate, et qui imprime à cet ouvrage une direction tout à fait médicale, c'est la confrontation inces-

sante de la science ancienne avec la science moderne pour les éclairer et les féconder l'une par l'autre. Quand on aborde un texte ancien relatif à quelque matière scientifique, on est forcément conduit, si la philologie n'est pas le but unique des recherches, à se demander ce que représentent pour nous les faits ou les théories que renferme ce texte; le point de vue de l'auteur ancien et le nôtre étant très-différents, ses connaissances positives étant peu avancées, les faits qu'il raconte ont naturellement une signification autre pour lui que pour nous, et l'expression de ces faits est entourée de formes qui nous sont étrangères. L'observation, poursuivie par des procédés que nous avons oubliés ou modifiés, repose sur des points qui ne nous sont plus familiers, ou laisse dans l'ombre ceux que nous recherchons particulièrement.

Cette méthode, la seule qui vivifie la lettre morte de l'histoire, qui fait profiter les siècles présents de l'expérience et du courant d'idées des siècles passés, est si naturelle, elle a été si souvent suivie dans l'histoire des sciences, dans l'histoire politique ou littéraire, qu'on s'étonne à bon droit de ne la voir appliquée nulle part, ni pour l'histoire générale de la médecine, ni pour l'interprétation des auteurs médicaux. M. Littré a montré tous les avantages qu'on en peut tirer pour Hippocrate en particulier; de mon côté, j'ai eu l'occasion d'en exposer les règles et d'en appliquer les principes dans des leçons publiques au collége de France[1].

Mais il faut avouer que cette méthode est plus facile à comprendre et à exposer qu'à mettre en pratique; on la trouve hérissée de difficultés ou d'incertitudes. S'il est permis à l'historien ou au critique de demander aux anciens et de trouver dans leurs écrits soit des faits pour compléter une série d'observations, soit des idées pour confirmer certaines opinions ou certaines doctrines, enfin pour y trouver un appui à certains systèmes; s'il est autorisé à rechercher dans l'antiquité les origines des découvertes ou des inventions, de suivre ainsi le développement régulier de la science, il lui est interdit d'écrire avec des idées préconçues, de violenter les textes et d'y voir autre chose que ce que les anciens ont dit ou pu dire : autrement on fausserait la véritable physionomie de l'histoire, et on ne ferait que l'exploiter au profit d'un système, au lieu d'en user avec discernement et dans les limites fixées par une critique indépendante, mais rigoureuse, inflexible, et qui sait s'arrêter et déclarer son impuissance là où les données positives lui font défaut. Les mêmes principes doivent encore être la règle de conduite dans

[1] Voy. *Première leçon;* Paris, 1846-8, in-8°.

l'appréciation de la valeur relative et absolue des anciens. Pour être un historien impartial et vrai, on se gardera de les juger en prenant uniquement comme terme de comparaison l'état actuel de la science ; on ne les séparera ni du milieu où ils vivaient, ni de la somme des connaissances générales alors en circulation, ni des influences qu'ils subissaient nécessairement, ni des notions théoriques ou positives dont ils étaient en possession. C'est ainsi seulement qu'on appréciera les progrès d'un siècle sur un autre et la supériorité comparative des maîtres de la science.

C'est à l'application constante et sévère de ces principes que nous devons les beaux chapitres sur la doctrine et le caractère médical d'Hippocrate, les *Remarques rétrospectives* sur les livres authentiques (tome IV), tous les arguments variés, d'une étendue souvent considérable, placés en tête de la plupart des traités d'Hippocrate [1].

Nous ne terminerons pas ces remarques sans réclamer avec instance un *index* grec des mots et des noms. Pour peu qu'on ait eu besoin de consulter Hippocrate, pour peu aussi qu'on se représente l'importance de ses ouvrages, soit pour la philologie, soit pour l'archéologie, on sera convaincu, je ne dis pas seulement de l'utilité, mais de l'indispensable nécessité d'un pareil complément.

La justice commande de rendre à chacun l'honneur qui lui est dû, et de ne pas exclure complétement l'éditeur des éloges qu'on doit à l'auteur. Si les bons auteurs font les bons livres, les éditeurs habiles font les beaux livres et en assurent le succès. M. Baillière, qui ne recule devant aucun sacrifice quand il s'agit d'une grande œuvre médicale, a donné à la publication de M. Littré tout le soin qu'elle méritait ; l'exécution typographique répond dignement, et sans être luxueuse, à l'importance de l'ouvrage.

En résumé, examen approfondi de toutes les questions générales qui se rapportent à la collection hippocratique, constitution, traduction et interprétation du texte, commentaires médicaux, notes philologiques, rien n'a été omis pour donner au médecin de Cos la place qu'il doit occuper dans la littérature, pour faire servir utilement ses ouvrages aux études médicales, et pour rendre le travail de M. Littré un véritable monument élevé au génie d'Hippocrate.

CH. DAREMBERG.

[1] A dater du VI[e] volume, M. Littré a réduit les *Arguments* à un sommaire de quelques lignes ; j'en excepte les remarques *sur les médecins cnidiens* (t. VII, p. 304, suiv.). Tous ses lecteurs, avides de puiser une instruction solide dans son exégèse hippocratique, lui en feront certainement un reproche, et je le supplie, en leur nom et au mien, de ne pas laisser subsister plus longtemps cette fâcheuse disparate.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Pardessus, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort le 27 mai 1853, à Pimpeneau (Loir-et-Cher), dans sa 81e année.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Blouet, membre de l'Académie des beaux-arts (section d'architecture), est mort à Paris, le 17 mai 1853.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essai historique sur la société civile dans le monde romain et sur sa transformation par le christianisme, par C. Schmidt, professeur à la faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg. Ouvrage couronné par l'Institut (Académie française). Imprimerie de Silbermann, à Strasbourg; librairie de Hachette, à Paris, 1853, in-8° de IV-508 pages. — L'auteur de cet ouvrage a divisé son travail en trois parties: la première, esquisse en traits rapides la morale sociale ancienne, ramenée à ses sources, qui sont le despotisme de l'État et l'égoïsme du citoyen. Dans la seconde, il résume la morale sociale chrétienne, qui n'est qu'une application de la charité aux différentes relations de la vie; il en combine l'exposition avec le tableau de la vie et des institutions des chrétiens durant les premiers siècles de notre ère. La troisième partie est consacrée à démontrer comment les notions antiques et les lois romaines concernant la société civile ont été transformées par la charité chrétienne.

Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise, par M. T. Pistolet de Saint-Ferjeux. Imprimerie de Dejussieu, à Chalon-sur-Saône; librairie de Dumoulin, à Paris, 1852, br. in-8° de 56 pages. — L'auteur de cette brochure cherche à démontrer l'emploi qui a été fait de l'ancienne lieue gauloise, et a donné, aussi exactement que possible, la mesure. A l'aide d'une inscription d'Autun, et par des calculs et des rapprochements que nous ne pouvons que recommander à l'attention des juges compétents, il arrive à cette conclusion, que la lieue gauloise était de 2,415 mètres.

ALLEMAGNE.

Anecdotum romanum de notis criticis inprimis Aristarchi Homericis et Iliade heliconia, edidit et commentariis illustravit Fr. Osannus. Gissæ, 1851, ap. Rickerum; à Paris, chez Franck, XII-340 p. in-8°.

Virgil's Fortleben in Mittelalter, ein Beitrage zur Geschichte der classischen Literatur, von G. Bappert, Wien, 1851, in-fol. A Paris, chez Franck. — Cette monographie, extraite du IIe volume de la nouvelle académie de Vienne, est, comme son titre l'indique, une histoire littéraire de Virgile au moyen âge, comprenant tout ce qui a été dit et pensé sur ce poëte pendant cette époque, les imitations auxquelles ses poëmes ont donné lieu, et leur influence sur la poésie épique, enfin l'idée qu'on s'en est faite, et les transformations que cette grande figure a subies en passant par les interprétations de nos pères. Il serait à souhaiter qu'une suite de monographies semblables fût entreprise sur tous les auteurs classiques; ce serait, en quelque sorte, la continuation de l'histoire de l'antiquité dans le moyen âge.

Das englishe, schottische und nordamerikanische Stafverfahren, etc. (*De la procédure criminelle en Angleterre, en Écosse et dans le nord de l'Amérique, etc.*), par C. J. A. Mittermaier, Erlangen, 1851, chez Enke. A Paris, chez Franck, XII-560 pages.

De rebus Græcorum inde ab Achaici fœderis interitu usque ad Antoninorum ætatem, dissertatio quam scripsit G. Fr. Hertzberg. Halis, 1851, ap. Pfeffer. A Paris, chez Franck, VI-122 p. in-8°. — Cette dissertation est un résumé clair et érudit d'une des époques les plus curieuses de l'histoire grecque.

ANGLETERRE.

A Greek-English lexicon based on the german work of Francis Passow, by H. G. Liddell and R. Scott. 3e édition corrigée. 1 vol. in-4° de XIX-1623 p. à 2 col. A Oxford, 1850, chez Parker. A Paris, chez H. Bossange. — Ce dictionnaire, dont la partie typographique et la correction ont été très-soignées, sort des presses de l'université; le succès qu'il a obtenu en Angleterre est très-justement mérité. Les auteurs ont suivi le plan des meilleurs lexiques grecs faits en Allemagne, et ont mis à profit toutes les parties publiées de la grande édition du *Trésor grec*, donnée par MM. Didot. Les exemples sont nombreux, bien choisis et embrassent tous les écrivains de la Grèce ancienne; c'est un dictionnaire *classique* par excellence, et où les érudits trouvent de véritables secours. Il serait fort à souhaiter qu'il servît de modèle à quelque éditeur français; mais, en attendant, on doit engager très-particulièrement les auteurs à mettre le mot latin à la suite du mot grec, dans une quatrième édition. De cette façon, l'usage du lexique grec de MM. Liddell et Scott se répandra en Allemagne et même en France. Il serait bon aussi de marquer plus généralement la quantité, de faire figurer un plus grand nombre de noms propres en suivant et même en augmentant ou en corrigeant le *Dictionnaire onomastique* de Pape. — On a publié, pour les classes, un abrégé du dictionnaire que nous annonçons; cet abrégé est à la 4e édition. — Enfin, un *vocabulaire* contenant tous les mots grecs, avec la traduction anglaise, a été extrait du grand dictionnaire. Ce vocabulaire serait recherché, même en France, si le mot latin était à côté du mot grec.

Some Account of domestic architecture in England from the conquest to the end of the thirteenth century, with numerous illustrations of existing remains from original drawings, by T. Hudson Turner. Oxford, 1851, chez J. H. Parker; à Paris, chez H. Bossange, 1 vol. in-8° de XXXII-286 p. et nombreuses gravures sur acier. — Cet

ouvrage, d'une très-belle exécution, aussi bien pour le texte que pour les gravures, donne une idée exacte et précise des principaux types de l'architecture civile au moyen âge en Angleterre. L'auteur a établi de fréquents parallèles entre les monuments de l'architecture anglaise et ceux de l'architecture étrangère. L'ouvrage formera 3 volumes. Le premier s'arrête au XIIIᵉ siècle; le second est sous presse.

Bishop Burnet's History of the reign of king James the second. Notes by the earl of Darmouth, dean swift. Additional observations now enlarged. 1 vol. in-8° de IV-509 p. y compris d'amples tables. Oxford, 1852, imprimé par l'université; à Paris, chez H. Bossange. — Cette nouvelle édition de l'histoire du roi Jacques II a été donnée par le vénérable M. Routh, qui l'a publiée à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. Ce grand âge n'a pas empêché l'éditeur d'ajouter à l'ancien texte beaucoup de notes intéressantes et instructives.

Eusebii Pamphili contra Hieroclem et Marcellum libri, ed. Th. Gaisford. Oxonii, 1852, chez H. Parker; à Paris, chez Hect. Bossange, IV-412 p. in-8°. — Le texte a été très-fréquemment restitué d'après les célèbres manuscrits de Venise (nᵒˢ 343 et 496) et d'après deux manuscrits du supplément de la Bodléienne. La traduction latine du livre *contra Hieroclem* est celle de Z. Accioli, celle du traité *contra Marcellum* est due à R. Montanicius, dont M. Gaisford a reproduit aussi les annotations. Les variantes ont été placées entre le texte et la traduction.

HOLLANDE.

Bydrage tot de geschiedenis der Nederlandsche diplomatie, handelingen met Frankryk en Spanje in de jaren 1668-72 door Mʳ H. A. Van-Dyk. (*Matériaux pour servir à l'histoire de la diplomatie néerlandaise; négociations avec la France et l'Espagne en 1668-72.*) Utrecht, 1851, chez Kemink. Paris, chez Franck, XXIV-481 p. in-8°. — M. Van-Dyk, employé au ministère des affaires étrangères, a entrepris de publier quelques-uns des résultats de ses recherches dans les archives de son pays. Le volume dont nous parlons comprend : 1° une exposition des négociations qui eurent lieu entre la France et les Pays-Bas pendant les années 1668 à 1672, tant à Paris qu'à la Haye; cette exposition résulte principalement d'une comparaison des pièces authentiques que l'auteur avait sous les yeux avec l'ouvrage de M. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne;* 2° la correspondance officielle de P. de Groot, ambassadeur des États généraux à Paris (18 septembre 1670-24 mars 1672); 3° négociations entre l'Espagne et les Pays-Bas, qui eurent lieu tant à la Haye qu'à Madrid et à Bruxelles.

Commentationes criticæ de anthologia græca, pars prior, scripsit Alph. Hecker, Lugd.-Batav. 1852, VIII-259 p. in-8°. A Paris, chez Durand. — Le premier livre contient les *quæstiones epigraphicæ;* le second les *notæ criticæ in epigrammata græca.* Ce livre fournira des secours précieux pour une nouvelle édition de l'*anthologie.*

Quomodo permulti, qui apud Tacitum leguntur, loci sive emendantur, sive explicandi sunt, hoc libello exponere conatus est J. H. Nolte, SS. Cathol. Ecclesiæ presbyter. Amsterdam, 1851. A Paris, chez Franck, 102 p. in-8°. — Le titre seul indique assez la nature de ce livre, où l'on trouve quelques corrections heureuses, quelques explications ingénieuses; mais, en général, les restitutions sont un peu arbitraires et ne procèdent pas toujours soit de la connaissance des règles de la paléographie, soit d'une connaissance profonde du style de Tacite ou des diverses espèces d'altérations que les manuscrits en général, et ceux de Tacite en particulier, ont subies.

AMÉRIQUE.

The isthmus of Tehuantepec. (*L'isthme de Téhuantépec*), ou le résultat des levées des plans pour le chemin de fer qui doit servir à lier les océans Atlantique et Pacifique, exécutées par la commission scientifique, sous la conduite du major J. J. Barnard, du corps des ingénieurs des États-Unis, avec un résumé sur la géologie, le climat, la géographie locale, les produits, l'industrie, la faune et la flore, de ce pays. Redigé et préparé pour le Tehuantepec railroad c° de la Nouvelle-Orléans, par J. J. Williams, ingénieur en chef. New-York, 1852. Paris, chez Hector Bossange, in-8° de 295 pages, avec un atlas.

Journal of the American Oriental Society (*Journal de la Société orientale américaine*), vol. 1 et 2. New-York, 1851. Paris, chez Hector Bossange, in-8° de XIII-933 pages.

Philosophy of the mechanics of nature, and the source and modes of action of natural motive power (*La philosophie de la mécanique de la nature, avec la source et les modes d'action des forces motrices naturelles*), par Z. Alleu, New-York, 1852. Paris, chez Hector Bossange, grand in-8° de XVI-797 pages.

Proceedings of the American Association for the advancement of science (*Les actes de l'Association américaine pour le progrès des sciences*), quatrième séance tenue à New-Haven, en août 1850. Washington city, 1851. Paris, chez Hector Bossange, in-8° de XXXIV-414 pages.

Historical and statistical Information, respecting the history, condition and prospects of the Indian tribes of the United States (*Renseignements historiques et statistiques relativement à l'histoire, à l'état et à l'avenir des tribus Indiennes aux États-Unis*), recueillis et préparés par ordre du Bureau des affaires indiennes, selon l'ordre du Congrès du 3 mars 1847. Publié par ordre du gouvernement américain, par Henry R. Schoolcraft, L. L. D., illustré par L. Eastman, capitain des États-Unis. Philadelphie, 1851-1852. Paris, chez Hector Bossange, in-4°, vol. I, XVIII-468 pages, vol. II, XXIV-608 pages.

Treatise on Marine and naval Architecture, illustrated with more than fifty engravings (*Traité sur l'architecture navale, ou la théorie et la pratique réunies dans la construction des vaisseaux*), par John Henry Griffiths, architecte naval. New-York, 1851. Paris, chez Hector Bossange, in-4° de 416 pages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1853.

Traité de la vieillesse, etc., par M. Reveillé-Parise, membre de l'Académie de médecine, etc.

TROISIÈME ARTICLE[1].

De la quantité de vie sur le globe.

Buffon est le premier qui se soit posé cette belle question de la *quantité de vie sur le globe.*

« A prendre les êtres en général, dit Buffon, le total de la quantité « de vie est toujours le même, et la mort, qui semble tout détruire, ne « détruit rien de cette vie primitive et commune à toutes les espèces « d'êtres organisés : comme toutes les autres puissances subordonnées « et subalternes, la mort n'attaque que les individus, ne frappe que la « surface, ne détruit que la forme, ne peut rien sur la matière, et ne « fait aucun tort à la nature, qui n'en brille que davantage, qui ne lui « permet pas d'anéantir les espèces[2], mais la laisse moissonner les indi- « vidus et les détruire avec le temps pour se montrer elle-même indé- « pendante de la mort et du temps, pour exercer à chaque instant sa « puissance toujours active, manifester sa plénitude par sa fécondité, et

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1852, page 733, et, pour le deuxième, celui de janvier 1853, page 16. — [2] Voyez, plus loin, l'opinion de Buffon sur les *espèces perdues*.

« faire de l'univers, en reproduisant, en renouvelant les êtres, un « théâtre toujours rempli, un spectacle toujours nouveau.

« Dieu, continue Buffon, en créant les premiers individus de chaque « espèce d'animal et de végétal, a non-seulement donné la forme à la « poussière de la terre, mais il l'a rendue vivante et animée, en renfer- « mant dans chaque individu une quantité plus ou moins grande de « principes actifs, de molécules organiques vivantes, indestructibles et « communes à tous les êtres organisés : ces molécules passent de corps « en corps, et servent également à la vie actuelle et à la continuation « de la vie, à la nutrition, à l'accroissement de chaque individu; et, « après la dissolution du corps, après sa destruction, sa réduction en « cendres, ces molécules organiques, sur lesquelles la mort ne peut rien, « survivent, circulent dans l'univers, passent dans d'autres êtres et y « portent la nourriture et la vie : toute production, tout renouvellement, « tout accroissement par la génération, par la nutrition, par le déve- « loppement, supposent donc une destruction précédente, une conver- « sion de substance, un transport de ces molécules organiques qui ne se « multiplient pas, mais qui, subsistant toujours en nombre égal, rendent « la nature toujours également vivante, la terre également peuplée, et « toujours également resplendissante de la première gloire de celui « qui l'a créée. »

Je laisse bien vite à Buffon le champ de ses spéculations hardies; je ne puis admettre son *fonds commun* de vie : ce n'est que dans la métempsycose que les *âmes* passent d'un être à l'autre; ses *molécules organiques* ne sont, comme les *monades* de Leibnitz, qu'un de ces expédients philosophiques qu'on imagine pour se tirer d'affaire, et qui n'en tirent point; et, d'ailleurs, dans Leibnitz, les *monades* sont bien indestructibles, mais elles ne sont pas communes et reversibles.

Au milieu de ces grandes vues de Buffon, plus compromises que servies par le secours de l'hypothèse, je cherche l'idée juste, car il y en a une; et c'est cette idée juste qui fait l'appui solide d'une si haute éloquence. Je n'étudie *la vie* ni dans les *molécules organiques*, ni dans les *monades*; j'étudie *la vie* dans les *êtres vivants*, et je trouve deux choses : la première, que le nombre des *espèces* va toujours en diminuant depuis qu'il y a des animaux sur le globe, et la seconde, que le nombre des *individus*, dans certaines *espèces*, va toujours, au contraire, en s'accroissant; en sorte que, à tout prendre, et tout bien compté, le *total de la quantité de vie*, j'entends le *total de la quantité des êtres vivants*, reste toujours en effet, et comme le dit Buffon, à peu près le même.

Je dis, en premier lieu, que le nombre des *espèces* va toujours en

diminuant; et, de cette extinction, de cette disparition successive des *espèces*, nous avons des exemples certains, même pour nos temps historiques.

Le *dronte* n'existe plus. Lorsque les Portugais découvrirent, en 1545, les îles de France et de Bourbon, ils y trouvèrent un oiseau gros, lourd, indolent, « dans la composition duquel, dit Buffon, les molécules vi« vantes semblaient avoir été trop épargnées. » Ce gros oiseau, qui ne pouvait ni courir ni voler, et dont la chair était, d'ailleurs, d'un goût détestable, ne tarda pas à être assommé par les matelots. L'espèce entière a été détruite. Il ne reste plus aujourd'hui du *dronte* qu'un pied conservé au muséum britannique, et une tête conservée au muséum Ashmoléen d'Oxford. C'est sur ces débris, lesquels sont même en assez mauvais état, que s'est exercée la sagacité de nos *Saumaises contemporains*. M. Cuvier regarde le *dronte* comme un *pingouin*, M. Temminck le regarde comme un *manchot*, et M. de Blainville comme un *vautour*.

Mais l'espèce du *dronte* n'est pas, à beaucoup près, la seule qui ait disparu depuis nos temps historiques. Je compte, en un certain sens, comme autant *d'espèces perdues* les *souches primitives* de la plupart de nos animaux domestiques. Ces *souches primitives* n'existent plus.

L'Europe avait anciennement deux espèces de *bœufs : l'aurochs* et le *thur*. *L'aurochs* subsiste encore aujourd'hui; le *thur* ne subsiste plus.

Buffon s'est beaucoup occupé de ce point curieux des races primitives des bœufs d'Europe. Il retrouve d'abord le *bison des anciens* dans *l'aurochs*, et jusque-là tout va bien; mais il croit trouver ensuite, dans ce même *aurochs*, la souche de notre *bœuf domestique*, et ici il se trompe.

M. Cuvier a très-bien prouvé que notre *bœuf domestique* ne vient pas de *l'aurochs*. *L'aurochs* a une crinière et une barbe que n'a pas notre *bœuf;* il a une paire de côtes de plus[1]; et, ce qui est plus notable encore, ce qui est décisif, les cornes de *l'aurochs* s'attachent au-dessous de la *crête occipitale*, tandis que celles du *bœuf* s'attachent au-dessus. Notre *bœuf* vient du *thur*, animal vu et décrit, au XVI[e] siècle, par Herberstein[2], et qui aujourd'hui n'existe plus[3].

[1] *L'aurochs* a quatorze paires de côtes; le *bœuf* n'en a que treize. — [2] *Rerum moscoviticarum commentarii, etc.*, 1556. — [3] Les crânes de *thur*, étudiés par M. Cuvier, avaient été trouvés dans les tourbières du nord de la France. « Tous les ca« ractères que j'ai assignés à l'espèce du bœuf se rencontrent, dit-il, dans ces « crânes-ci, et je ne doute pas qu'ils n'aient appartenu à une race sauvage, très« différente de l'*aurochs*, et qui a été la véritable souche de nos bœufs domestiques,

La souche primitive du *cheval* n'existe pas plus aujourd'hui que celle du *bœuf*. Les chevaux sauvages, qui vivent en troupes, souvent immenses, dans les plaines de l'Asie et de l'Amérique, ne sont que d'anciens chevaux domestiques rendus à la liberté.

La souche du *chameau* et du *dromadaire* est également perdue. Il faut en dire autant de celle du *chien*. Quelques naturalistes font venir le *chien* du *loup*, d'autres du *renard*, d'autres du *chacal*, d'autres de l'*hyène;* Pallas le fait venir tout à la fois de tous ces animaux ensemble : du *loup* viennent les *chiens de berger*, du *renard* les *chiens à museau pointu*, de l'*hyène* viennent les *dogues*, etc.

Je me suis assuré, par des expériences longtemps suivies, que rien de cela n'est fondé. L'*hyène* et le *chien* ne produisent point ensemble; le *chien* et le *renard* ne produisent pas davantage; le *chien* produit avec le *loup*, mais des métis, stériles dès la troisième génération; il produit avec le *chacal*, mais des métis, stériles dès la quatrième.

Le *chien* ne vient donc ni du *loup*, ni du *renard*, ni de l'*hyène;* le *chien* vient d'une *souche propre*, et cette souche propre est entièrement perdue.

Voilà donc plusieurs animaux : le *bœuf*, le *cheval*, le *chameau*, le *dromadaire*, le *chien*, *etc.*, dont la *souche*, dont la *race*, pour parler comme Cuvier, *dont la race* (la race primitive) *est anéantie* [1]; et pourtant nous ne sommes encore ici que dans les temps historiques.

Si de ces temps historiques nous passons aux temps qui ont précédé toute histoire, tout souvenir des hommes, ce ne sera plus par quelques unités, ce sera par milliers qu'il faudra compter les *espèces* perdues et anéanties.

L'époque actuelle n'a qu'un seul quadrupède gigantesque : l'*éléphant;* car je ne mets qu'au-dessous et à un rang secondaire le *rhinocéros* et l'*hippopotame*.

L'époque passée avait le *mammouth*, le *mastodonte*, le *dinothérium*, le *mégathérium*, *etc.* Toutes ces énormes espèces ont disparu.

Rien n'est plus fameux que l'histoire du *mammouth*, ou *éléphant fossile*, dont les ossements abondent en Sibérie, et dont l'*ivoire* constitue un article considérable, inépuisable, du commerce de ce pays.

L'imagination des Russes avait fait du *mammouth* un animal fabuleux, qui porte deux cornes placées au-dessus des yeux, qui s'étend ou se

« race qui aura été anéantie par la civilisation, comme le sont maintenant celles « du *chameau* et du *dromadaire*. » *Rech. sur les os. foss.* t. VI, p. 300 (édition de 1834). — [1] Voyez ci-dessus la note 2.

resserre selon qu'il lui plaît, qui vit sous terre, et qui périt sitôt qu'il voit le jour.

En Europe, on a pris les os du *mammouth* pour des os de *géants*, et même, ce qui est plus fort, pour des *jeux de la nature*. « On découvrit, « dit M. Cuvier, à Tonna, dans le duché de Gotha, en 1696, quelques « os d'éléphant : un fémur, un humérus, des côtes, des vertèbres, des « dents molaires..... Les médecins du pays, consultés par le duc « de Gotha, déclarèrent bien unanimement que ces objets étaient des « jeux de la nature, et soutinrent leur opinion par plusieurs brochu-« res[1]. »

Le *mammouth* a laissé de ses ossements partout : en Amérique, en Asie, en Europe, en France, à Paris. Il n'y a pas longtemps qu'on a trouvé à Paris le squelette, presque complet, d'un *mammouth*[2].

Et ce n'est pas seulement les os du *mammouth* que notre époque a vus : elle a vu le *mammouth* entier, avec sa peau, ses chairs, ses poils, etc.

« En 1799, dit M. Cuvier, un pêcheur tongouse remarqua sur les « bords de la mer Glaciale, près de l'embouchure de la Léna, au milieu « des glaçons, un bloc informe qu'il ne put reconnaître. L'année d'a-« près, il s'aperçut que cette masse était un peu plus dégagée, mais il « ne devinait point encore ce que ce pouvait être. Vers la fin de l'été « suivant, le flanc tout entier de l'animal et une des défenses étaient « distinctement sortis des glaçons. Ce ne fut que la cinquième année... « que cette masse énorme vint échouer à la côte sur un banc de sable. « Au mois de mars 1804, le pêcheur enleva les défenses et s'en défit « pour une valeur de cinquante roubles, etc., etc. » — J'abrége cet étonnant récit... Lorsque, en 1806, M. Adams, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, vit cet animal, reste, si étrangement conservé, d'une population éteinte, il le trouva déjà fort mutilé. — « Les Iakoutes du « voisinage, dit M. Cuvier, en avaient dépecé les chairs pour nourrir leurs « chiens ; des bêtes féroces en avaient aussi mangé ; cependant le squelette « se trouvait encore entier, à l'exception d'un pied de devant. L'épine du « dos, une omoplate, le bassin et les restes des trois extrémités étaient « encore réunis par les ligaments et par une portion de la peau..... « La tête était couverte d'une peau sèche ; une des oreilles, bien con-« servée, était garnie d'une touffe de crins ; on distinguait encore la « prunelle de l'œil. Le cerveau se trouvait dans le crâne, mais dessé-« ché... ; le cou était garni d'une longue crinière ; la peau était cou-

[1] *Rech. sur les oss. foss.* t. II, p. 84. — [2] Voyez les *comptes rendus* de l'Acad. des sciences, année 1838.

« verte de crins noirs et d'un poil ou laine rougeâtre; ce qui en restait « était si lourd, que six personnes eurent beaucoup de peine à le trans- « porter... On retira, selon M. Adams, plus de trente livres pesant de « poils et de crins que les ours blancs avaient enfoncés dans le sol hu- « mide en dévorant les chairs[1]... »

Tout ce récit est plein d'intérêt; mais je prie qu'on veuille bien y remarquer surtout cette circonstance que le *mammouth* était couvert de laine et de poil, parce qu'elle a eu la plus grande influence sur les opinions de M. Cuvier.

Il avait dit, dans son *Discours sur les révolutions du globe*, à propos des grands quadrupèdes[2] conservés tout entiers dans la glace avec leur peau et leur chair : « S'ils n'eussent été gelés aussitôt que tués, la putréfac- « tion les aurait décomposés; et, d'un autre côté, cette gelée éternelle « n'occupait pas auparavant les lieux où ils ont été saisis, car ils n'au- « raient pas pu vivre sous une pareille température : c'est donc le même « instant qui a fait périr les animaux et qui a rendu glacial le pays qu'ils « habitaient. »

Il a dit plus tard : « Je ne pense pas qu'il y ait eu un changement de « climat. Les éléphants et les rhinocéros[3] de Sibérie étaient couverts « de poils épais, et pouvaient supporter le froid aussi bien que les ours « et les argalis[4]. »

Je reprends mon énumération des espèces perdues. A côté du *mammouth*, il faut placer le *mastodonte*.

[1] *Rech. sur les oss. foss.* t. II, p. 131. — [2] Ce *mammouth* et le *rhinocéros fossile* découvert en 1771 par Pallas. Voyez ce que je dirai tout à l'heure de ce *rhinocéros*, qui était aussi couvert de poils. — [3] Voyez ci-dessus la note 2. — [4] *Rech. sur les oss. foss.* t. II, p. 245. Cette circonstance d'un éléphant couvert de poils avait aussi beaucoup frappé M. de Laplace. « Toute hypothèse fondée sur un dépla- « cement considérable des pôles à la surface de la terre doit, dit-il, être rejetée... « On avait imaginé ce déplacement pour expliquer l'existence des éléphants dont « on trouve les ossements fossiles en si grande abondance dans les climats du nord, « où les éléphants actuels ne pourraient pas vivre. Mais un éléphant, que l'on suppose « avec vraisemblance contemporain du dernier cataclysme, et que l'on a trouvé « dans une masse de glace, bien conservé avec ses chairs et dont la peau était recou- « verte d'une grande quantité de poils, a prouvé que cette espèce d'éléphants était « garantie par ce moyen du froid des climats septentrionaux qu'elle pouvait habiter « et même rechercher. La découverte de cet animal a donc confirmé ce que la « théorie mathématique de la terre nous apprend, savoir que, dans les révolutions « qui ont changé la surface de la terre et détruit plusieurs espèces d'animaux, la « figure du sphéroïde terrestre et la position de son axe de rotation sur sa surface « n'ont subi que de légères modifications. » (*Exposition du système du monde*, t. II, p. 138, 5ᵉ édition.)

En 1739, un officier français, M. de Longueil, naviguant sur l'Ohio, quelques gens de sa suite trouvent une dent énorme, et de toutes les dents de quadrupèdes assurément la plus grosse qu'on eût jamais vue. A son retour, M. de Longueil la porte à Buffon; et c'est à l'aspect de cette dent que Buffon conçoit la grande idée des *races éteintes*. « Tout « porte à croire, dit Buffon, que cette ancienne espèce (l'espèce révélée « par cette dent), qu'on doit regarder comme la première et la plus « grande de tous les animaux terrestres, n'a subsisté que dans les pre- « miers temps, et n'est point parvenue jusqu'à nos jours [1]. »

Du *mastodonte* je passe au *dinothérium*.

La découverte du *dinothérium* est de date toute récente. En 1829, M. Kaup trouva à Eppelsheim, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, une mâchoire inférieure, armée de deux énormes défenses courbées vers la terre. En 1836, M. Klipstein trouva la tête entière de l'animal, jusqu'alors resté inconnu, auquel avaient appartenu ces défenses et cette mâchoire. Cet animal étrange fut nommé *dinothérium*.

Il surpassait par la taille les plus grands *éléphants* : il portait, de même que l'*éléphant* et le *mastodonte*, une trompe et deux défenses; mais ces défenses étaient attachées à la mâchoire inférieure et tournées vers la terre, tandis que les défenses de l'*éléphant* et celles du *mastodonte* sont attachées à la mâchoire supérieure et tournées vers le ciel.

Le quatrième animal gigantesque des temps anciens, le *mégathérium*, n'est plus un animal à *trompe*, comme l'*éléphant*, comme le *dinothérium*, comme le *mastodonte* : c'était un *édenté*, un *tatou*, mais un *tatou* de la taille des plus grands *rhinocéros*, un animal aussi grand qu'un *rhinocéros* dans un genre où les animaux actuels, et je parle des plus grands, ne sont pas aussi grands qu'un chien.

Je n'ai compté jusqu'ici qu'un seul *éléphant fossile*, mais on soupçonne déjà qu'il pourrait bien en exister plusieurs; je n'ai compté qu'un seul *mastodonte*, le *grand mastodonte*, mais il y en a plusieurs autres, et le *mastodonte à dents étroites* n'est guère moins grand que lui. Il y a plusieurs *dinothériums*. Le *mégalonyx*, ce monstrueux *édenté* décrit pour la première fois par Jefferson, n'était guère moins grand que le *mégathérium*. Ce monde des *espèces perdues* avait plus de *rhinocéros* que nous n'en avons; il avait plus d'*hippopotames*, *etc.*, et, avec toutes ces espèces que nous n'avons point, il avait toutes les nôtres, ou, du moins, les *analogues* de toutes les nôtres.

Il avait les *analogues* de nos *éléphants*, de nos *rhinocéros*, de nos *hip-*

[1] *Époques de la nature*, note 9.

popotames; il avait les *analogues* de tous nos *carnassiers :* de nos *lions*, de nos *tigres*, de nos *hyènes*, etc.; de tous nos *ruminants :* de notre *girafe*, de nos *cerfs*, de nos *antilopes;* de tous nos *rongeurs*, depuis le *castor* jusqu'au *lapin*, etc.; de tous nos *pachydermes*, depuis l'*éléphant*, que je viens de nommer, jusqu'au *sanglier;* et combien n'avait-il pas de *pachydermes* que nous n'avons plus! le *palæothérium*, l'*anoplothérium*, le *lophiodon*, l'*anthracothérium*, *etc.*, *etc.;* il avait jusqu'aux *analogues* de nos *quadrumanes :* on a déjà trouvé plus d'un *singe fossile*. L'*homme* est le seul de tous les êtres animés que ce monde des *espèces perdues* ne nous ait point encore offert.

Pour en venir à quelques exemples plus déterminés, on peut compter aujourd'hui jusqu'à près de quarante espèces de *pachydermes* qui ont autrefois vécu sur le sol de la France : l'*éléphant*, le *dinothérium*, le *mastodonte*, le *palæothérium*, *etc.*, *etc.;* de tous ces *pachydermes*, il n'en reste plus qu'un seul, le *sanglier*. On peut compter jusqu'à près de cent espèces de *ruminants* qui ont vécu sur ce sol où nous vivons aujourd'hui; de ces cent *ruminants*, il n'en reste plus que trois: le *bœuf*, le *cerf* et le *chevreuil*[1].

La classe des *reptiles* a depuis longtemps perdu toutes ses grandes espèces : les *icthyosaurus*, les *plésiosaurus*, les *mégalosaurus*, les *mosasaurus*, *etc.*, *etc.* M. Agassiz, qui a tant cherché et tant trouvé en fait d'*espèces* que nous n'avons plus, compte, dans la seule classe des *poissons*, jusqu'à 25,000 espèces fossiles, c'est-à-dire jusqu'à 25,000 espèces perdues (nous ne connaissons aujourd'hui que cinq ou six mille poissons vivants); il compte jusqu'à 40,000 *coquilles fossiles*, *etc.*, *etc.*

Je viens de dire que l'époque des *espèces perdues* avait plus de *rhinocéros* et d'*hippopotames* que nous n'en avons. Nous n'avons qu'un *hippopotame*, et elle en avait jusqu'à trois ou quatre; nous n'avons que quatre ou cinq espèces de *rhinocéros*, et quelques naturalistes croient pouvoir en compter plus de quinze ou vingt fossiles.

Parmi tous ces *rhinocéros fossiles*, un surtout était remarquable : le *rhinocéros tichorinus* de M. Cuvier; il avait la cloison du nez osseuse; et c'est un *rhinocéros* de cette espèce qui fut découvert, en 1771, auprès du Vilhoui, et trouvé là tout entier avec sa peau, ses chairs et son poil, car il était aussi couvert de poils comme le *mammouth*.

Et maintenant, que l'on répète encore la phrase vulgaire, « que la na« ture dédaigne les individus, mais qu'elle conserve les espèces avec un

[1] Voyez deux Notes très-intéressantes, l'une de M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, et l'autre de M. P. Gervais, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XXI, p. 552.

« soin extrême! » La nature ne dédaigne pas moins les *espèces* que les *individus;* elle ne tient pas plus compte des uns que des autres : chaque espèce disparaît aussi à son tour, et les plus grandes comme les plus petites. Nous trouvons, parmi les espèces *fossiles*, des animaux plus grands que l'*éléphant*, et nous y en trouvons d'aussi petits que la *souris* et la *musaraigne*. La *nature* n'est qu'un mot.

Dieu, en créant un être qui *pût se connaître soi-même et le connaître*, a donné par cela même un maître à tous les autres êtres. « L'homme « pense, » dit Buffon, « et dès lors il est maître des êtres qui ne pensent « point. »

Jeté faible et nu sur la surface du globe, l'homme est devenu, par son intelligence, de tous les êtres créés, le mieux armé et le plus terrible. Il a découvert le feu; avec le feu, il a forgé le fer; il a combattu, il a relégué loin de lui tous les animaux qui pouvaient lui nuire. Il s'est associé ceux qui pouvaient lui être utiles. Après avoir découvert le feu, il a inventé l'agriculture. Dès que, par l'agriculture, il a possédé la terre, il a eu une subsistance assurée, non pour un jour ou pour quelques jours, mais pour des années, pour des suites d'années, pour toujours. Il a pu dès lors relever la tête, et s'occuper de la culture de son esprit.

Il a pu dés lors aussi voir son espèce se développer, s'accroître, se répandre partout; et, partout où elle a paru, dominer bientôt sur les autres. Pour peu que nous fouillions ce sol de Paris que nous habitons, nous y trouvons des restes d'*éléphants*, de *rhinocéros*, de *palæothériums, etc.* Et ces débris ne nous étonnent pas moins par leur nombre que par leur forme; mais, que l'on suppute un moment, par la pensée, tout ce que, depuis quelques siècles que Paris est Paris, il s'est accumulé d'hommes sur ce seul point de terre : une seule espèce y aura donné peut-être plus d'*individus*, plus d'*êtres vivants*, que toutes les autres espèces qui y avaient successivement vécu, avant qu'à son tour elle y vînt prendre place.

Et d'ailleurs, tout en détruisant, d'un côté, les espèces nuisibles, l'homme a multiplié, de l'autre, et multiplié presque à l'infini tous les animaux utiles: par-là même il a augmenté la *quantité de vie* sur la terre. « L'homme, dit Buffon, a fait choix d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux « et de mammifères, et ces vingt espèces figurent seules plus grande« ment dans la nature, et font plus de bien sur la terre que toutes les « autres espèces réunies. Elles figurent plus grandement, parce qu'elles « sont dirigées par l'homme et qu'il les a prodigieusement multipliées ; « elles opèrent, de concert avec lui, tout le bien qu'on peut attendre « d'une sage administration de forces et de puissance pour la culture de

« la terre, pour le transport et le commerce de ses productions, pour « l'augmentation des subsistances, en un mot, pour tous les besoins et « même pour les plaisirs du seul maître qui puisse payer leurs services « par ses soins[1]. »

Je viens de dire que l'homme a été jeté faible et nu sur la terre; je dois ajouter qu'il y a été jeté avec le *régime naturel* le plus défavorable.

C'est une question qui a beaucoup occupé les physiologistes, et qu'ils n'ont point décidée, de savoir quel a pu être le *régime naturel*, le *régime primitif* de l'homme? Selon les uns, le *régime primitif* de l'homme a été le régime *herbivore*, et, selon les autres, l'homme a toujours été ce que nous le voyons, c'est-à-dire à la fois *herbivore* et *carnivore*, ou *omnivore*.

Nous connaissons très-parfaitement aujourd'hui, grâce à l'anatomie comparée, les conditions du régime *herbivore* et celles du régime *carnivore*, et il est très-facile de voir que l'homme n'a été primitivement ni *herbivore* (du moins essentiellement *herbivore*), ni *carnivore*.

L'animal *carnivore* a des dents molaires tranchantes, un estomac simple et des intestins courts. Le *lion*, par exemple, a toutes ses dents molaires tranchantes, un estomac étroit et petit (l'estomac du *lion* est presque un canal), et des intestins si courts, qu'ils n'ont que trois fois la longueur du corps.

L'homme n'a point ses dents molaires tranchantes; son estomac est simple, mais large, et ses intestins sont sept ou huit fois plus longs que son corps. L'homme n'est donc point naturellement *carnivore*.

Dans tous les animaux, la forme des dents molaires donne le régime. Le *lion*, qui n'a que des molaires tranchantes, se nourrit exclusivement de proie, et même de proie vivante; le *chien*, qui a deux molaires tuberculeuses, c'est-à-dire à pointes mousses, commence à pouvoir mêler quelques végétaux à sa nourriture; l'*ours* a toutes ses dents tuberculeuses, et peut se nourrir entièrement de végétaux[2].

L'homme n'est donc pas *carnivore:* il n'est pas non plus essentiellement *herbivore*. Il n'a point, comme l'animal *ruminant*, par exemple, l'animal *herbivore* par excellence, des dents molaires à couronne alternativement creuse et saillante, un estomac qui se compose de quatre estomacs, et des intestins jusqu'à vingt-huit et quarante-huit fois plus longs que son corps. Les intestins du *mouton* sont vingt-huit fois plus longs que son corps; ceux du *buffle*, trente-deux; ceux du *bœuf*, quarante-huit, etc.

[1] *Époques de la nature:* VII[e] Époque. — [2] Un *ours*, que je fais nourrir, depuis cinq ans bientôt, avec du pain bis et des carottes, en est venu au point de ne plus vouloir toucher à la chair.

Par son estomac, par ses dents, par ses intestins, l'homme est naturellement et primitivement *frugivore*, comme les *singes*.

Or, le régime *frugivore* est de tous les régimes le plus défavorable, parce qu'il contraint les animaux qui y sont soumis à ne point quitter les pays où ils trouvent constamment des fruits, c'est-à-dire les pays chauds. Tous les *singes* sont des animaux des pays chauds.

Mais, une fois que l'homme a eu trouvé le feu, une fois qu'il a su amollir, attendrir, préparer également les substances animales et végétales par la cuisson, il a pu se nourrir de tous les êtres vivants, et réunir ensemble tous les régimes.

L'homme a donc deux régimes : un régime naturel, primitif, *instinctif*, et par celui-là il est *frugivore;* et il a un régime *artificiel*, dû tout entier à son *intelligence*, et par celui-ci il est *omnivore*.

Je reviens au sujet principal de cet article. On a vu que, relativement à la *quantité de vie*, il se fait comme une sorte de compensation sur ce globe: à mesure que certaines *espèces* s'éteignent, le nombre des *individus* s'accroît dans quelques autres; mais la compensation est-elle absolue, comme le prétend Buffon? c'est là ce que je n'essayerai point d'examiner, comme on pense bien. Il est plus facile de prononcer sur ces sortes de questions, quand on fait son compte avec les *molécules organiques* que quand on le fait avec les *êtres vivants*.

Un fait se montre, du moins, avec évidence: c'est que (et je parle ici sans toucher à la question de l'apparition successive ou simultanée des êtres sur le globe, question dont je me suis déjà occupé dans quelques articles précédents [1], et sur laquelle je reviendrai plus tard), c'est que, à mesure que ce globe, qui n'a pas toujours été dans des conditions propres à la manifestation de la vie, se modifie, et, si je puis ainsi dire, s'accommode de plus en plus à cette manifestation, une variation très-sensible s'y opère dans les proportions relatives des espèces. Dans les premiers âges du globe, ce sont les espèces inférieures, les espèces infimes, qui dominent; dans les âges subséquents, ce sont les espèces gigantesques et redoutables, soit dans la classe des *reptiles*, soit dans celle des *quadrupèdes;* dans l'âge actuel, ce sont les animaux que l'homme protége, et l'homme lui-même, à qui toute supériorité sur ce globe, même celle du nombre, paraît ultérieurement dévolue.

FLOURENS.

[1] Voyez mes articles sur l'ouvrage de M. de Blainville, année 1851.

Lectures on the Nyâya philosophy, embracing the text of the Tarka-Sangraha, printed for the use of the Benares College by order of Government. Allahabad, 1849, in-8°, I, 1-59.

Leçons sur la philosophie Nyâya, comprenant le texte du Tarka-Sangraha, imprimées pour l'usage du collége de Bénarès par l'ordre du Gouvernement. Allahabad, 1849, in-8°, I, 1-59. — Sanscrit et anglais.

The Bhâshâ-Paritchheda and Siddhânta-Muktavali, an elementary Treatise on the terms of logic, with its commentary, by Visvanatha-Pantchanana-Bhaṭṭa, published for the use of the sanscrit College, under the autority of the committee of public instruction. Calcutta, 1827, in-8°.

Le Bhâshâ-Paritchhéda et la Siddhânta-Mouktavali, traité élémentaire sur les termes de la logique, avec un commentaire, par Visvanatha-Pantchanana (Bhaṭṭâcharya), publié pour l'usage du collége sanscrit, sous la direction du comité d'instruction publique. Calcutta, 1827, in-8°. Sanscrit; 16 pages de texte, 103 pages de commentaire.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

On sait ce qu'est le *Nyâya*, attribué à Gotama. C'est un traité de dialectique exposé en 521 axiomes, qui se suivent et s'enchaînent plus ou moins étroitement. Ces axiomes ont été divisés, d'après les matières qu'ils traitent, et aussi pour la commodité de l'enseignement, en cinq lectures ou leçons d'inégale longueur; chaque lecture elle-même est divisée en deux journées (âhnika).

Des cinq lectures du *Nyâya*, c'est la première qui est la mieux connue, ou plutôt c'est la seule à peu près qui soit connue. Elle a été analysée par Ward (*A View of history, literature and mythology of the Hindous, Serampore*, 1818, 2ᵉ édition, pages 405 et suiv., tome I) et par Colebrooke (*Transactions of the Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, tome I, page 76, 1823); elle a, de plus, été traduite en allemand par M. C. J. H. Windischmann (*Die Philosophie im Fortgang der Weltgeschichte, erster Theil*, page 1904, 1834) et en français par

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 197.

l'auteur de cet article (*Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, tome III, page 241, 1839).

Cette première lecture, toute dogmatique, renferme la doctrine du *Nyâya* proprement dite; et, comparée aux autres, qui sont purement polémiques, elle a semblé à Colebrooke tellement importante, qu'il s'est arrêté à celle-là et qu'il a omis entièrement les quatre suivantes. Ce silence n'est pas très-bien justifié, et le *Nyâya*, tel que nous le présente le grand indianiste, s'il se suffit à lui-même, n'est pas cependant complet. Quoi qu'il en soit, la première lecture, avec les deux journées qui la forment, se borne à poser les règles de la discussion. Deux interlocuteurs sont aux prises, soutenant de part et d'autre des arguments contraires. S'ils n'adoptent pas une certaine méthode, la discussion s'égare et n'aboutit pas. Il faut donc leur tracer le chemin qu'ils doivent parcourir; et Gotama s'offre pour être leur guide. De là les seize topiques du *Nyâya*, qu'on a très-inexactement appelés des catégories. Le premier point que doit fixer l'interlocuteur qui a la parole, c'est de dire sur quelle espèce de preuve il entend appuyer son raisonnement. Gotama n'admet que quatre preuves, en d'autres termes, quatre sources d'information et de connaissance : la perception, l'inférence, la comparaison et le témoignage. A ce premier topique en succède un second. Après avoir indiqué l'autorité sur laquelle il veut s'appuyer, l'interlocuteur doit énoncer l'objet soumis à cette autorité. Gotama ne reconnaît que douze sujets possibles de discussion : l'âme, le corps, les sens, les objets des sens, l'intelligence, l'esprit, l'activité, la faute, l'état après la mort, le fruit des œuvres, la douleur, et enfin la délivrance éternelle. Ces douze objets de preuves, qu'il faut bien distinguer des seize topiques, peuvent passer à juste titre pour les catégories du *Nyâya*, puisque, dans la pensée de Gotama, ces douze objets composent évidemment la totalité des choses.

Après avoir fait connaître la preuve et l'objet de la preuve, il faut écarter de cet objet que l'on va discuter les doutes qu'il peut faire naître. C'est le troisième topique; et, pour l'entourer d'une lumière encore plus éclatante, l'interlocuteur doit avoir le soin de bien préciser le but qu'il se propose en le choisissant de préférence à tout autre; il doit donner, en outre, un exemple très-notoire qui soit analogue à cet objet et qu'admette aussi l'adversaire. Voilà déjà cinq topiques. Le sixième, c'est l'énoncé de l'assertion qu'on va soutenir relativement à l'objet en discussion. L'assertion a été préparée par tout ce qui la précède; pour être régulière, elle doit avoir cinq membres, qui sont : l'énoncé même de la proposition, la cause du fait énoncé, l'éclaircisse-

ment; qui consiste à prendre pour terme de comparaison un objet bien connu doué de la même propriété que celle qu'on veut prouver, l'application de cette propriété à l'objet qu'on discute, et, enfin, la répétition de l'assertion primitive, réunie à la cause indiquée par le second membre. Ce sont ces cinq membres de l'assertion que Colebrooke a pris pour le syllogisme, sur la foi d'une analogie trompeuse. L'assertion établie sur ces solides fondements ne suffit pas encore. Pour la rendre plus positive, il faut la fortifier d'un raisonnement supplétif qui démontre que, si on ne l'admet pas après tous ces développements, on est nécessairement conduit à l'absurde. On peut, après tous ces préliminaires, poser enfin l'argument qu'on veut soutenir et défendre, et cet argument forme le neuvième topique. C'est comme une décision motivée et une sorte d'arrêt qu'on vient de rendre.

Maintenant que les deux interlocuteurs savent très-clairement ce dont il s'agit, la lutte commence, et sept nouveaux topiques sont consacrés aux phases diverses de cette lutte. D'abord l'adversaire oppose une objection à l'assertion qu'il conteste; on lui répond, et la controverse s'engage. Battu dans son objection, l'adversaire a recours successivement à la chicane, au sophisme, à la ruse. Mais il a beau faire, la faiblesse de ses arguments vient se briser contre la proposition victorieuse; les réponses qu'il trouve encore sont toutes futiles, et son vainqueur le force enfin à se taire et le réduit au silence pour constater sa défaite.

Telle est la première partie du *Nyâya*, tels sont les règlements tracés par Gotama au tournoi dialectique; et cette doctrine a si bien réussi dans l'Inde, qu'aujourd'hui même encore, dans les fêtes religieuses et nationales, il arrive bien souvent que des prix sont offerts à ceux qui discutent selon les préceptes du *Nyâya*. L'*Organon* d'Aristote n'a jamais obtenu une si grande fortune dans l'Occident: et, tout admiré qu'il était, il n'a jamais figuré, que je sache, parmi les amusements populaires.

Quant aux quatre autres parties du *Nyâya*, on les connaît beaucoup moins bien, malgré l'analyse qu'en ont donnée Ward et Windischmann. J'en ai dit ailleurs le motif (*Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, tome III, page 213): c'est qu'elles sont beaucoup plus difficiles à comprendre. Gotama s'efforce d'y répondre aux attaques diverses dont sa doctrine a été ou peut être l'objet de la part des écoles rivales; et, comme on ne connaît les objections que par la manière dont il les présente lui-même, il est très-malaisé de saisir la vraie portée de ses réponses. Ajoutez à cela la forme des axiomes, si concise et si obscure

déjà par elle-même, et vous sentirez qu'en effet cette partie du *Nyâya*, outre qu'elle est moins essentielle que l'autre, doit offrir des obstacles presque insurmontables à une interprétation complète. Nous n'avons pas ici à la traduire; mais il est indispensable au but que nous nous sommes proposé de la faire connaître au moins dans ses parties principales. Voici très-exactement ce qu'elle contient.

La seconde lecture s'ouvre par une défense en sept axiomes de la définition qui a été donnée du troisième topique, le doute (1re lecture, soûtra 23). Gotama tâche de limiter cette définition, de peur qu'on n'en abuse, et que, du doute, légitime en certains cas, on ne veuille tirer la légitimité égale d'un doute universel. Après avoir circonscrit et justifié le doute dans les bornes qu'il lui prescrit, l'auteur défend les quatre moyens de preuves admis par lui, la perception, l'inférence, la comparaison et le témoignage, contre les objections par lesquelles on essaye de les détruire. Chose remarquable! Gotama trouve déjà contre le scepticisme de son temps les arguments irrésistibles que, dans la philosophie grecque et dans la philosophie moderne, on a cent fois opposés aux sceptiques: « Si vous repoussez toutes les preuves, leur dit-il « (axiomes 13 et 14), vous ne pouvez plus prouver votre propre réfu« tation; ou bien, si vous la prouvez, c'est qu'alors il vous est impos« sible de rejeter toutes les preuves sans exception. » Gotama renverse donc l'objection générale du scepticisme contre la certitude; et, reprenant l'une après l'autre les quatre preuves, il donne en faveur de chacune les arguments qui lui semblent les plus propres à en démontrer la puissance et l'incontestable efficacité; il va plus loin, et il établit que ces preuves, réelles et fécondes comme elles le sont, épuisent la série entière des preuves possibles. Quelques écoles soutenaient qu'il y en avait encore trois autres, la tradition, l'enchaînement nécessaire des choses et la négation. Gotama réduit aisément la tradition au témoignage; il y réduit également, quoique avec moins de raison, la nécessité des choses; et il rejette absolument la négation, dont Kanada, comme nous l'avons vu, fait la dernière de ses catégories. Un point qui arrête longuement Gotama à l'occasion du témoignage, c'est la parole. Dès cette époque, à ce qu'il paraît, deux systèmes étaient en présence, comme ils l'ont été plus d'une fois dans la philosophie moderne: les uns prétendaient que la parole est éternelle et qu'elle est de création divine; les autres, au contraire, la faisaient d'invention purement humaine, et n'y voyaient qu'un développement des facultés accordées à l'homme. Gotama se prononce pour cette dernière solution; il cite, à l'appui de la thèse qu'il adopte, les modifications incessantes que subit

le langage. Il remarque que le langage est si bien de convention, que, dans une foule de cas, il n'est pas même besoin de parler pour se faire comprendre, et qu'il suffit d'un simple attouchement des mains pour que la pensée se communique (axiome 103). Une fois sur cette route, qui n'est plus de la dialectique, comme on le voit sans peine, Gotama pousse ces considérations sur le langage jusqu'à des théories de grammaire générale, si ce mot n'est pas ici trop ambitieux. Il définit ce qu'il faut entendre par ces expressions, mot, genre, cas, etc.; il indique les changements que les désinences et les inflexions diverses peuvent apporter dans le sens des mots, et c'est par là que se termine la seconde lecture.

Elle a été consacrée tout entière, ainsi qu'on peut le remarquer, à l'examen et à la justification de deux des seize topiques, le doute d'abord et ensuite la preuve.

La troisième lecture est donnée au second topique, c'est-à-dire à l'objet de la preuve. Les objets de preuve étant au nombre de douze dans le système de Gotama, comme on se le rappelle, il passe successivement en revue tous ces objets, pour établir, à propos de chacun d'eux, une polémique régulière contre les théories opposées. Le premier objet de preuve, c'est l'âme; et Gotama s'applique à la distinguer profondément de tout ce qui n'est pas elle. On la confond souvent avec la sensibilité, avec le corps lui-même auquel elle est jointe; on la confond aussi avec l'esprit ou le manas, c'est-à-dire avec le sens interne qui est chargé de réunir et de coordonner les informations diverses des sens particuliers. Ce sont là autant d'erreurs. L'âme n'est pas identique à la sensibilité; car alors il y aurait autant d'âmes dans l'individu qu'il y a de sens. Si l'âme et le corps étaient une seule et même chose, on serait coupable de meurtre quand on brûle un cadavre tout aussi bien que si l'on brûlait un homme vivant; loin de là, le corps est si bien différent de l'âme, qu'on peut faire une action sainte en se brûlant soi-même. Une autre différence entre le corps et l'âme, c'est qu'elle est éternelle, tandis qu'il périt. Quant au corps, qui est le second objet de preuve, un point sur lequel insiste Gotama, c'est qu'il est composé d'un seul élément, et non de quatre ou de cinq, comme le prétendaient d'autres écoles. L'élément unique qui forme le corps, c'est la terre; et Gotama invoque l'Écriture, le Véda, à l'appui de cette opinion. Les sens dont le corps est doué sont au nombre de cinq; et ce fait, qui paraît d'une évidence incontestable, doit cependant être discuté, parce que, dans certaines théories, on a voulu réduire tous les sens à un seul, celui du toucher ou de la peau (soûtra 53). Ce qui démontre

bien qu'il y a plusieurs sens, c'est qu'on ne perçoit pas tous les objets de la même manière; et il y a autant de sens divers qu'il y a de classes diverses d'objets sensibles (soûtras 54, 55, 56). Après les organes des sens viennent les objets des sens; et l'auteur s'attache à énumérer les qualités des cinq éléments qui, selon lui, représentent toutes les choses sans exception. La terre a l'odeur, le goût, la couleur et le toucher; l'eau a le goût, la couleur et le toucher; la lumière a la couleur et le toucher; l'air n'a que le toucher, et l'éther n'a que le son (soûtra 61). Par suite, chacun des sens dérive de l'élément avec lequel il a un rapport plus spécial : ainsi, l'ouïe vient de l'éther, puisqu'elle perçoit le son; la vision vient de la lumière, puisqu'elle perçoit la couleur, etc. La fin de la troisième lecture est remplie par la discussion du cinquième et du sixième objet de preuve, l'intelligence et l'esprit. Gotama essaye de les distinguer l'un et l'autre de l'âme : l'intelligence est périssable, tandis que l'âme ne l'est pas; l'esprit, ou le manas, est sujet à une série de vicissitudes que l'âme n'éprouve jamais, le plaisir, la douleur, la joie, le chagrin, l'amour, la haine, etc. L'intelligence ne peut donc avoir les qualités de l'âme, et surtout elle ne peut arriver comme elle à la béatitude.

Des douze objets de preuve, nous n'en avons, jusqu'à présent, étudié que six : l'âme, le corps, les sens, les choses, l'intelligence et l'esprit. Il en reste six autres : ce sont l'activité, le mal ou la faute, l'état après la mort, le fruit des œuvres, la douleur et la délivrance.

C'est à discuter ces différents sujets qu'est consacrée la première journée de la quatrième lecture. Gotama s'y prononce avec une grande force pour l'existence de Dieu contre les écoles athées; il y soutient non moins énergiquement la liberté de l'homme (soûtra 19), et il montre que, si l'on refuse à l'homme toute action et toute causalité propre, c'en est fait alors de toute croyance à la vie future et de toute idée de bien et de mal dans cette vie. Il attribue formellement la création du monde à Dieu, et il repousse l'opinion, soutenue par plus d'une école hérétique, que l'univers s'est formé spontanément et qu'il est sorti du néant. Il n'y a rien d'éternel que Dieu, et ce qui le prouve, c'est le perpétuel changement que nous voyons dans les choses, naissant et périssant sous nos yeux (soûtras 29 et 30). De Dieu au salut éternel, à la délivrance, la transition est simple, et c'est par cette théorie que se termine la première journée de cette quatrième lecture. Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que Gotama pousse cette croyance aussi loin que l'ont fait quelques systèmes de philosophie; il n'indique en rien le rapport de l'âme, dans la vie future, à Dieu, qui ne l'a pas créée, puis-

qu'elle est éternelle comme lui; et l'idée que Gotama nous donne de la délivrance est assez singulière pour que, en l'admettant, l'âme ne puisse, en effet, avoir aucune relation avec l'Être suprême. Il dit en propres termes (soûtra 63) : « L'état de libération est comme l'état parfait d'in- « sensibilité d'un homme profondément endormi et qui ne fait point de « songes. » सुषुप्तस्य स्वप्नादर्शने क्लेशाभाववदपवर्गः Cette étrange opinion ne doit pas nous étonner; puisque le *Nyâya* distingue l'intelligence de l'âme et l'en sépare, on conçoit que l'âme, qui ne comprend plus rien et qui ne s'intéresse plus à quoi que ce soit, doit être plongée dans une sorte de léthargie pour l'éternité. La libération, ou, en d'autres termes, le salut éternel, est, dans le système de Gotama comme dans tous les systèmes indiens sans exception et dans toutes les religions que l'Inde a vues naître, le but suprême auquel tendent les efforts perpétuels de l'homme. Pour Gotama ainsi que pour Kapila, le fondateur du Sânkhya athée, la solution est la même. L'homme ne peut se délivrer de la loi fatale de la transmigration que par la science. C'est donc à la science que Gotama consacre la fin de la quatrième lecture. Cette science a des conditions qu'il indique avec soin; elle ne porte que sur les essences et sur la vérité, तत्त्वस्थानं, et elle se réduit presque tout entière à la méditation et à la concentration profonde de l'âme en elle-même.

Cette quatrième lecture du *Nyâya* est évidemment la plus intéressante sous le rapport des croyances métaphysiques et religieuses qui forment le fond du système spiritualiste de Gotama. La logique est bien loin, sans doute; mais on ne la néglige que pour des sujets beaucoup plus importants qu'elle, ou plutôt dont elle n'est, en quelque sorte, que le préambule et la méthode. Il serait fort curieux de savoir, pour l'histoire de la philosophie indienne, à quelles écoles spécialement s'adressent les arguments de Gotama sur chacune des questions qu'il discute. Mais ce point, que nous aurions tant de désir de connaître, demeure profondément obscur. Gotama ne nomme ni un philosophe ni une école; les objections qu'il rappelle et qu'il réfute sont toutes anonymes, et ce n'est qu'à l'aide d'hypothèses plus ou moins arbitraires qu'on peut en faire une application spéciale. Les commentateurs n'ont pas manqué de dire, avec une précision assez hasardeuse sans doute, que tel argument s'adressait à l'école védânta, tel autre au Sânkhya, un troisième à tel ou tel autre système; il est même quelques réponses de Gotama qui leur semblent faites directement à des sectes hérétiques, et particulièrement au Bouddhisme. Je ne sais jusqu'à quel point on peut se fier à ces indications des commentateurs, qui s'appuient peut-être sur

des traditions indigènes, que, d'ailleurs, ils se gardent bien de citer; mais il est d'autant plus à regretter qu'on soit, à cet égard, réduit à l'incertitude, que si, en effet, Gotama répondait aux bouddhistes, le système Nyâya serait, par cela même, daté d'une manière positive. On sait aujourd'hui, par des documents incontestables, l'époque du Bouddha; mais, encore une fois, rien ne nous autorise à croire les commentateurs, si rien non plus ne nous autorise à récuser leur témoignage.

Avec la quatrième lecture, et après tous les développements qui la remplissent et ceux qui la précèdent, nous ne connaissons encore que les trois premiers topiques du *Nyâya* : le doute, la preuve et l'objet de la preuve. Gotama passe les onze suivants sous silence, et la dernière lecture est consacrée à l'examen du quinzième topique : la réponse futile, et du seizième, la défaite de l'interlocuteur réduit à se taire. La réponse futile a vingt-quatre espèces différentes, que le *Nyâya* énonce et définit une à une; c'est l'objet de la première journée de la cinquième lecture (soûtras 1 à 43). La défaite ou réduction au silence a vingt-deux espèces énumérées et définies également; c'est l'objet de la seconde journée (soûtras 41 à 67); et le *Nyâya* se termine en rappelant la définition qu'il a donnée antérieurement du sophisme, et sur laquelle il ne croit pas devoir revenir.

Maintenant que nous connaissons, avec le *Nyâya*, le *Tarka-Sangraha* et le *Bhâshâ-Paritchhêda*, nous pouvons juger d'une manière assez complète et assez sûre ce que vaut la logique indienne, ou, du moins, ce qu'on appelle de ce nom trop peu justifié. Le *Nyâya* est le point de départ; et les axiomes de Gotama, sans qu'on puisse leur assigner une date exacte, doivent certainement passer pour l'un des monuments les plus anciens de la philosophie sanscrite. Ils remontent, selon toute apparence, à l'époque de la fondation des grands systèmes, ou Darsanani, c'est-à-dire à cinq ou six siècles avant l'ère chrétienne. Quant au *Tarka-Sangraha*, la publication même de M. Ballantyne nous atteste qu'il est encore actuellement étudié, comme l'ouvrage même de Gotama, dans les écoles brahmaniques. Le *Bhâshâ-Paritchhêda* est, au témoignage de M. Ward (*A Wiew of history, etc.*, t. I, p. 395), le premier ouvrage qu'on mette entre les mains des jeunes élèves, et on le leur fait apprendre par cœur.

Il faut ajouter que ce système, tel qu'il est, a obtenu dans l'Inde une faveur universelle; toutes les écoles, presque sans exception, l'ont adopté, et, comme la dialectique reste toujours parfaitement neutre entre toutes les théories, celle de Gotama n'a blessé ni les autres systèmes, ni même les religions les plus ennemies. Les règles qu'il impose à la discussion sont aussi utiles à des hérétiques qu'elles peuvent

l'être à des orthodoxes; les bouddhistes peuvent les appliquer à leurs doctrines aussi sûrement que les brahmanes les appliquent aux leurs. Cette méthode, tout extérieure et qui n'engage aucune solution particulière, n'a fait ombrage à personne. On a laissé de côté, dans le *Nyâya*, toute la partie métaphysique, et l'on s'est borné à la première lecture, dont on pouvait faire le plus innocent et le plus pratique usage. De là, dans l'Inde, à toutes les époques et de nos jours, la fortune qu'a faite le *Nyâya* et qu'il conserve. L'*Organon* péripatéticien n'a pas exercé une influence plus générale ni plus durable sur notre Occident. Les ouvrages de toute sorte qu'a provoqués le *Nyâya* sont à peu près innombrables, et M. Ward, qui n'a pas la prétention de les énumérer tous, en cite plus de cent trente qui existent encore, et qui sont tous employés aux différents degrés que parcourent les longues et pénibles études de l'initiation brahmanique.

Ce qui doit d'abord frapper notre attention dans ce système, c'est le mélange bizarre de tant de matières hétérogènes. Si, dans le *Tarka-Sangraha* et dans le *Bhâshâ-Paritchhéda*, nous avons trouvé le système cosmologique de Kanâda mêlé à celui de Gotama, c'est que le *Nyâya* lui-même avait déjà donné cet exemple. La première lecture est, à peu près, exclusivement dialectique; mais les trois suivantes ne contiennent guère, sous forme de polémique, que de l'ontologie et de la métaphysique. L'échafaudage de l'édifice est encore dialectique, si l'on veut; mais les matériaux dont l'édifice même se compose ne le sont plus. On peut louer sans doute le spiritualisme de Gotama dans quelques-unes de ses théories; on peut admirer la sagesse relative de quelques-unes de ses croyances, si on les compare aux aberrations du Sânkhya ou aux extravagances de l'yoguisme et de Patadjali. Mais Gotama, quelles que soient, d'ailleurs, la valeur et la vérité de son système, a dévié de la route qu'il s'était proposée; il a cessé de faire de la dialectique pour s'occuper de matières plus relevées, et plus graves sans doute; mais le premier pas a été dangereux, et tous ceux qui ont suivi le sage se sont égarés comme lui. Au milieu de ces considérations sur les destinées de l'homme, sur le monde, sur Dieu, sur la vie future et le salut éternel, l'humble dialectique a disparu; et de déviations en déviations, le *Nyâya* est devenu peu à peu ce que nous le voyons dans les manuels qui sont destinés soi-disant à le faire connaître et à l'éclaircir. Les manuels de la logique péripatéticienne, qui ont été si nombreux et si divers chez toutes les nations de l'Occident, l'ont parfois singulièrement défigurée, réduite, amaigrie; mais, du moins, ils n'en ont jamais autant altéré les traits essentiels; on a toujours pu la reconnaître sous ces vêtements, tout changés, tout

étroits qu'ils pouvaient être. Port-Royal attaque Aristote; mais il le reproduit fidèlement, quoique peut-être à son insu; et, de notre temps, il n'est pas un manuel de logique, tout sec qu'il est, qui ne conserve les grandes lignes de l'*Organon* péripatéticien.

De ceci l'on peut conclure, sans faire le moindre tort à la philosophie indienne, qu'elle n'a jamais eu de logique à proprement parler; et l'histoire de la philosophie, si exacte de nos jours et si profonde, fera bien de ne plus parler de la logique indienne, qui de fait n'existe pas. La logique, à vrai dire, appartient exclusivement tout entière au génie grec et à cette admirable période de l'histoire de l'humanité. Il ne pouvait pas être donné à l'esprit indien de porter un fruit aussi mûr; l'esprit grec était seul fait pour le cueillir. Il ne faut pas faire de méprises ni de malentendus dans les sciences; il ne faut pas nommer d'un même nom des choses si différentes; ou bien l'on s'expose d'une simple erreur de mots à faire bientôt une erreur considérable de choses. Si Colebrooke n'était pas parti de cette première donnée fausse, comme on le voit, que la philosophie indienne possède une logique, ainsi que la philosophie grecque en possède une, il n'aurait pas certainement trouvé le syllogisme dans l'Inde, et donné par cette assertion inexacte une nouvelle force à ces traditions incertaines qui faisaient descendre la logique d'Aristote des ouvrages brahmaniques par l'intermédiaire de Callisthène, son neveu et le compagnon infortuné d'Alexandre. On peut dire maintenant s'il y a le moindre rapport entre le *Nyâya* et l'*Organon*; on peut dire si les cinq membres de l'assertion, telle que la formule Gotama, ressemblent en rien à l'inébranlable doctrine des *Analytiques*. Sans doute le syllogisme est dans l'Inde comme il est partout, puisqu'il est dans l'esprit humain lui-même; mais l'esprit indien n'a pas su le découvrir en lui, et il n'a pas assez profondément étudié le raisonnement dont il faisait usage pour en connaître les éléments essentiels et vrais.

La logique indienne, le syllogisme indien, sont donc de pures chimères, au sens où d'ordinaire on prend ces mots. Gotama n'a fait que de la dialectique superficielle, et il ne s'est jamais douté de l'enchaînement indissoluble et nécessaire des trois termes et des trois propositions dont est formé le syllogisme, tel qu'on le comprend parmi nous depuis deux mille ans et plus qu'Aristote en a donné l'immortelle définition. Si la philosophie indienne n'a pas connu le syllogisme dans sa forme pure, à plus forte raison ne l'a-t-elle point connu dans cette forme supérieure et achevée qu'on appelle la démonstration. Il est évident, j'en conviens, que Gotama a fait un louable effort pour atteindre à un résultat de ce genre, qu'il pressent, mais dont il ne se rend pas bien compte.

Le siddhânta du *Nyâya* est une sorte de démonstration informe qui a suffi aux esprits auxquels elle s'adressait; mais, de là à la vraie théorie de la démonstration, il n'y a guère moins loin que de l'assertion avec ses cinq membres au syllogisme véritable. A quelles conditions est-il possible de démontrer quoi que ce soit? quelles sont les assises inébranlables de cette forme spéciale et définitive de raisonnement qui produit la science? à quels caractères reconnaît-on la vérité éternelle qu'il donne, comme le dit Aristote? quelles chaînes unissent la conclusion démontrée aux prémisses nécessaires? Ce sont là autant de questions, avec tant d'autres que celles-là supposent, que Gotama ne s'est pas même posées. Je ne lui en fais pas un reproche, et je crois que ni le temps ni le lieu ne se prêtaient pour lui à une telle conquête; mais il faut se garder de la lui prêter, puisqu'il ne l'a point faite et qu'il n'a pu la faire; et j'avoue que j'eusse trouvé avec une complète défiance dans l'Inde ces théories si profondes qu'a découvertes le génie d'un grand homme, chez des peuples et dans des temps plus heureux, et que depuis lors l'esprit humain, malgré tous ses progrès, n'a pu ni refaire ni compléter.

Après avoir constaté cette grande lacune de la philosophie indienne en fait de logique, il est à peine nécessaire de signaler ces lacunes non moins fortes et plus étranges encore que présentent la physique et la cosmologie dans le système de Gotama. On a pu voir, même par un examen rapide, quelles erreurs il commettait. On dirait vraiment que les phénomènes les plus frappants et les plus ordinaires ont échappé à son observation. L'analyse des faits de conscience est très-insuffisante dans le *Nyâya*, comme dans bien d'autres systèmes indiens; mais l'analyse des faits extérieurs est bien plus incomplète encore. L'esprit d'observation n'est pas encore né dans l'Inde; et de là ces accouplements bizarres d'idées qui réunissent parfois, à notre grande surprise, les faits les plus éloignés et les moins analogues. La raison de ces confusions est évidente: c'est que les faits mal compris sont à peine distingués les uns des autres; on ne se rend pas compte des caractères vrais qui les doivent signaler à l'intelligence, et l'on peut faire alors les associations les plus fausses et les plus choquantes. Aussi peut-on trouver que M. Ballantyne fait beaucoup trop d'honneur à des rêveries de ce genre en les rapprochant des plus grandes découvertes de la science moderne. Gotama, ou plutôt le *Tarka-Sangraha*, reconnaît quatre espèces de lumières, et, parmi ces espèces, il distingue celle qu'il nomme intestinale, et qui, suivant lui, est cause de la digestion des aliments. C'est qu'il confond d'abord la chaleur et la lumière, bien que ce soient deux phénomènes assez différents. Mais trouver un rapport entre cette opinion de la chaleur intestinale et la

théorie que M. Ballantyne prête à M. Liebig sur la digestion, c'est pousser trop loin l'usage des rapprochements, et, je pourrais presque dire, la complaisance; c'est mettre sur la même ligne les choses les plus disparates et les plus inégales. Rappeler les théories de Newton sur les couleurs à propos de la division des couleurs prêtée au *Nyâya*, ou rappeler celles de Pascal et de Torricelli sur la pesanteur de l'air à propos de l'indication si vague que Gotama donne sur le même sujet, c'est évidemment forcer les analogies; et je ne crois pas que la juste déférence qu'un commentateur doit à l'auteur original qu'il explique, puisse être poussée jusque-là. Rapprocher de telles idées, réunir de tels noms, comparer de telles doctrines, c'est tomber dans le défaut que je signalais tout à l'heure, et que je reprochais à Gotama; excusable dans le philosophe indien, il l'est moins de nos jours; et, si les élèves du collége de Bénarès ont besoin d'apprendre la physique, ce n'est pas au *Tarka-Sangraha* qu'il faut aller demander le texte des leçons qu'on veut leur donner.

Je n'en félicite pas moins MM. Ballantyne et Roër de leurs publications: ils ont rendu un vrai service à la science, en nous faisant connaître et apprécier ces deux petits ouvrages; c'est bien mériter de la philosophie que de soustraire à l'oubli et à la destruction tant de monuments inconnus en les imprimant. L'Inde, malgré toutes ses erreurs, est aujourd'hui la plus grande page des annales de l'intelligence humaine que notre curiosité puisse interroger. Voilà trente ans à peine que nous savons quelque chose de sa philosophie, et ce que nous en avons appris par Ward et Colebrooke nous donne le désir légitime d'en apprendre chaque jour davantage. Les matériaux sont aussi étendus que nombreux: Colebrooke n'en a dressé en quelque sorte que l'inventaire; il faut maintenant pénétrer dans les détails; et c'est par la publication et l'étude des textes qu'on pourra désormais faire de sérieux progrès; on ne saurait encourager trop vivement ceux qui se livrent à ces travaux pénibles et parfois assez ingrats. Je ne crois pas certainement que la philosophie de nos jours, éclairée comme elle l'est par les lumières des siècles qui l'ont précédée et dont elle a reçu le noble héritage, ait rien à emprunter à la philosophie indienne; elle n'a point à se mettre à son école, et la sagesse de ces temps reculés n'est point faite pour nous instruire, malgré ce qu'en a cru quelquefois une admiration un peu aveugle. Mais la connaissance de ces antiques monuments est de la plus haute importance pour l'histoire de l'esprit humain. Non-seulement ils nous révèlent une foule de faits aussi curieux qu'ignorés, non-seulement ils peuvent jeter un jour inattendu et éclatant sur les origines de notre

civilisation; mais, en outre, ils auront un autre avantage moins incertain et plus immédiat. En comparant la philosophie indienne avec la nôtre, et par la nôtre j'entends toute la philosophie depuis les Grecs jusqu'à nous, nous apprécierons mieux tout ce que vaut le génie dont la Providence nous a doués. Sans doute notre orgueil n'a pas besoin qu'on le réveille et qu'on le relève; mais j'avoue que j'ai beaucoup plus senti la valeur des doctrines morales de Socrate et de Platon après avoir étudié celles de Kapila; j'ai beaucoup plus senti la valeur de la logique d'Aristote en étudiant la prétendue logique de Gotama. On s'habitue trop aisément aux richesses que l'on possède, et toutes grandes qu'elles sont, on se laisse bientôt aller à les dédaigner; il est bon quelquefois, pour savoir tout ce qu'elles sont, de jeter les yeux sur le dénûment d'autrui. C'est un spectacle de ce genre que m'ont donné le *Nyâya*, le *Tarka-Sangraha* et le *Bhâshâ-Paritchhéda.* Je ne crois pas que nous ayons à triompher des faiblesses de la philosophie indienne: nous avons aussi les nôtres; mais, en voyant d'où l'esprit humain est parti à son berceau, nous saurons faire de ses progrès tout le cas qu'ils méritent. Je remercie pour ma part MM. Ballantyne et Roër de m'avoir fourni une occasion de plus de faire ces utiles réflexions.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Notice sur les fouilles de Capoue.

TROISIÈME ARTICLE[1].

De tous les monuments de l'antique *Capoue* que le temps et la barbarie ont épargnés, les seuls qui puissent être attribués à l'époque étrusque, puisque ceux dont il subsiste des vestiges à la surface du sol appartiennent sans nul doute à la *Capoue* romaine, sont les tombeaux, creusés ou construits dans la terre à une plus ou moins grande profondeur. Ces monuments avaient déjà attiré l'attention des antiquaires dès la fin du dernier siècle, où l'Anglais Hamilton, qui avait résidé vingt-six ans à Naples en qualité d'ambassadeur britannique, donnait,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février, page 65, et, pour le deuxième, celui de mai, page 279.

d'après sa propre expérience, des détails exacts et circonstanciés sur ces anciens tombeaux de *Capoue*, que le hasard faisait découvrir de temps en temps. Il avait assisté à l'ouverture de *treize* de ces tombeaux, construits de gros blocs de tuf assemblés sans ciment; il avait pu voir par lui-même de quelle manière les squelettes y étaient déposés sur le sol et entourés de vases placés d'une certaine manière, à la hauteur de la tête, le long du corps et vers les pieds; et, parmi ces vases, tous d'un travail archaïque, quelques-uns offrant des caractères grecs, il avait signalé particulièrement celui de la forme de *cratère*, de grande proportion, en figures noires sur fond rouge, avec des détails blancs et violets, représentant une *chasse au sanglier* de l'âge héroïque, dont les personnages, *Antiphatès*, *Eudôros*[1], *Polydôros*, *Polydas*, *Panthippos*, *Polyphas*, sont nommés en caractères grecs d'ancienne forme[2].

Ce vase, un des plus importants et des plus célèbres, à tous égards, qu'il y ait dans la science, provient donc avec toute certitude de *Capoue;* et il peut à lui seul nous servir à apprécier ces *vases d'ancienne fabrique*, *vascula antiqui operis*, que les colons romains du temps de Jules César trouvaient *dans les plus anciens tombeaux de Capoue*, *vetustissima sepulcra*[3], et auxquels ils mettaient tant de prix; et Hamilton, qui a rapproché du témoignagne de Suétone le fait récent de ces découvertes d'*anciens tombeaux* de *Capoue*, était bien fondé à justifier l'un par l'autre. Seulement, l'antiquaire anglais, qui fut si frappé du caractère hellénique de ce superbe vase, à la fois sous le rapport du style des figures et de la forme des caractères, en quoi il avait parfaitement raison, commettait une singulière inadvertance, en s'autorisant principalement de ce fait pour retirer aux vases peints, regardés généralement alors comme *étrusques*, cette dénomination d'*étrusques*[4]. Il oubliait que *Capoue* était précisément une *ville étrusque*, et, conséquemment, qu'il y avait tout lieu de consi-

[1] L'*epsilon*, ainsi formé Σ, se prenait pour un *bêta*, et Hamilton lisait le nom *Budôros*. Mais nous savons maintenant que cette forme, qui s'est rencontrée sur le célèbre vase Dodwell et sur des inscriptions archaïques de colonies corinthiennes, était propre à l'alphabet corinthien, pour l'*epsilon;* voy. mon *Mémoire sur un vase peint de fabrique corinthienne*, p. 20, 1), 2); en sorte que le véritable nom est *Eudôros*. Il est superflu d'ajouter que *Budôros* (ΒΥΔΩΡΟΣ) peut difficilement être un nom grec, tandis que le nom *Eudôros* (ΕΥΔΩΡΟΣ), très-régulièrement formé, est connu par de nombreux exemples, à la fois de l'époque mythologique, Homer. *Iliad.* XVI, 179; Hesiod. *Theog.* 244 et 360; Schol. Euripid. *Phœniss.* 159; et des temps historiques, Boeckh. *Corp. inscr. gr.* n. 172; Mionnet, *Description, etc.*, t. III, p. 340, n. 207, et p. 194, n. 961. — [2] Publié dans les *Antiquités étrusques* de d'Hancarville, t. I, pl. I-IV, p. 153, suiv. — [3] Voyez notre premier article, février, p. 70-71, où nous avons rapporté le texte de Suétone, en nous attachant à en faire ressortir les principales circonstances. — [4] Sir W. Hamilton's *Einleitung über das*

dérer comme l'œuvre d'un art étrusque un vase trouvé dans un ancien tombeau d'une ville étrusque. Nous savons aujourd'hui, par l'acquisition faite récemment à la science de vases d'une fabrique toute semblable recueillis dans d'anciens tombeaux de villes étrusques de la Campanie et de l'Étrurie même [1], que l'alphabet grec dont se servaient les auteurs des inscriptions qui s'y lisent, était l'alphabet corinthien [2]: d'où il suit que l'art qui s'y trouve employé était aussi l'art corinthien; et, en rapprochant ce fait archéologique de la célèbre tradition de l'émigration à *Tarquinies* du Corinthien Démarate, accompagné de toute une colonie d'artistes corinthiens, on voit avec quelle facilité s'explique l'existence d'un art corinthien au sein de villes étrusques, telles que *Capoue*, qui devient un nouveau titre à l'appui de son origine étrusque, en même temps qu'une nouvelle preuve de la faveur avec laquelle s'y exerçaient les arts de la Grèce, sur un sol cultivé de bonne heure par la civilisation pélasgique.

Il était donc bien connu, dès la fin du siècle dernier et dans les premières années du nôtre, que les anciens tombeaux de *Capoue*, chaque fois que le travail des champs ou une circonstance accidentelle en faisait découvrir quelques-uns qui avaient pu échapper aux recherches des colons de Jules César, renfermaient des *vases peints d'ancienne fabrique*, *vascula antiqui operis*, et d'autres objets de style grec. Mais c'est surtout de nos jours, à l'occasion de la construction du chemin de fer de Naples à Capoue, dont l'avant-dernière station se trouve à *Santa-Maria di Capua*, l'ancienne *Capoue*, que ces découvertes sont devenues nombreuses et importantes. Les travaux, commencés en 1843, mirent à découvert dans l'espace d'un mille, tout le long de la voie ferrée, une vaste *nécropole*, dont les tombes les plus anciennes, celles qui se trouvaient à une plus grande profondeur, étaient creusées dans

Studium der ant. Vasen, etc., dans les *Griechisch. Vasengemälde* de Boettigen (Weimar, 1797, 8°), I. B. p. 21 : « Aber die berühmte Vase mit der wilden Schweins-« jagd des Antiphates,... brachte mich, als die in einem Grabe beim alten Capua « gefunden wurde, zuerst auf die Vermuthung, dass diese Vasen griechischen und « nicht etrurischen Ursprungs seyn müssten. » — [1] Un de ces vases, trouvé à *Nola*, existe dans le musée de Naples, *Neapels ant. Bildwerke*, I, 324. On en voit un autre, provenant de *Cære*, dans le *Museo Gregoriano* du Vatican, t. II, tav. 1, 3 et 3 *a*, et un troisième, de la même localité, au musée de Berlin, Éd. Gerhard's *Neuerworbene Denkmäler, etc.*, § 3, Taf. 1. M. le marquis Campana en possède un quatrième, trouvé pareillement à *Cære*, et décrit par M. Éd. Gerhard, *Archäol. Zeitung*, 1846, n. 43, p. 302, 2). — [2] Je renvoie aux éclaircissements que j'ai donnés, à ce sujet, dans mon *Mémoire sur un vase peint de fabrique corinthienne*, extrait des *Annales de l'Institut archéologique*, t. XIX (Paris, 1847, in-8°), p. 18 et suiv.

le tuf, et fournirent, en plus ou moins grande quantité, des vases peints, la plupart d'ancien style, des vases d'albâtre de diverses formes, des objets de bronze, des monnaies, des bijoux d'or et d'argent, qui se dispersèrent malheureusement en une foule de mains aujourd'hui inconnues. L'intérêt que ces découvertes avaient excité dans le pays donna lieu à d'autres fouilles, dont l'une, exécutée en 1847, produisit la découverte de plus de quatre-vingts tombeaux, taillés dans le tuf, conséquemment de la haute époque, qui se distinguaient par la richesse de leur mobilier funéraire, consistant principalement en vases peints archaïques et en vases de bronze, dont l'un, appartenant au négociant d'antiquités Raff. Barone, surpasse par la beauté de sa forme, par la grandeur de ses proportions, par l'intérêt de ses sujets gravés au trait et par celui de ses figures ajoutées de ronde bosse, tous les monuments de ce genre recueillis jusqu'ici sur le sol de l'antiquité italique.

Des fouilles couronnées de si heureux succès ne pouvaient pas s'arrêter sur un terrain qui paraissait si loin d'être épuisé; elles ont continué jusqu'à l'année où nous sommes, avec les chances diverses qui accompagnent toujours ces sortes d'entreprises; et c'est le résultat de ces découvertes que je me propose de faire connaître à nos lecteurs, à la fois sous le rapport de la forme générale des tombeaux et sous celui des principaux objets d'antiquité qui y furent trouvés : vases de terre cuite peints, vases de bronze ciselés, figurines de terre cuite et médailles, en m'attachant de préférence à ceux de ces objets qui, par leur caractère archaïque, appartiennent le plus indubitablement à l'époque étrusque de *Capoue*, en même temps que par les indices qu'ils fournissent de traditions asiatiques, ils forment un des éléments de l'étude de l'archéologie comparée les plus curieux qui aient été acquis de nos jours à la science. Cette considération, si grave en elle-même, était déjà un motif suffisant pour le travail que j'ai entrepris; et j'ai eu encore, pour m'y livrer, une autre raison que nos lecteurs apprécieront sans doute : c'est que, jusqu'ici, les fouilles de *Capoue*, si importantes pour la science, n'ont été encore, même à *Naples*, où elles devaient offrir tant d'intérêt, l'objet d'aucune notice particulière; il n'en a même pas été fait mention dans le *Bulletin archéologique de Naples*, excellent recueil, dû en grande partie aux travaux d'Avellino, et repris, depuis la mort de ce savant illustre, avec le concours de son digne neveu, M. Minervini, et du docte P. Garrucci; en sorte que la connaissance des faits archéologiques qu'elles ont produits risquerait de se perdre, si ces faits n'étaient recueillis, au moins sommairement, dans un temps

où le souvenir en est encore présent aux personnes qui en furent les témoins. Dans le compte que je vais rendre des principales découvertes opérées dans les tombeaux de *Capoue*, j'ai fait usage de documents recueillis sur les lieux, à *Santa-Maria di Capua*, dans les communications de M. Genn. Riccio et dans l'examen de ses collections d'antiquités, toutes formées du produit de ces fouilles. J'ai dû aussi, grâce aux bons offices de mon savant ami M. Minervini, l'habile et zélé antiquaire napolitain, d'utiles renseignements à M. Sideri, l'inspecteur des fouilles, et à M. Caruso, l'architecte de *Santa-Maria;* en sorte que je puis assurer que toutes mes observations reposeront sur les témoignages les plus dignes de confiance.

Les tombes de la plus ancienne époque se trouvent généralement taillées dans le tuf, à une profondeur qui varie, suivant les circonstances du sol, de 10 à 20 palmes napolitains. Cette ancienneté relative est prouvée par le fait que les tombes en question sont le plus souvent surmontées de tombeaux construits et disposés à la manière romaine, et garnis d'objets à l'usage des Romains, et par cette autre circonstance, qu'au-dessus de ces tombes romaines se trouvent ordinairement, à fleur du terrain actuel, des sépulcres de l'époque chrétienne. C'est le même fait général qui a pu être constaté dans la *nécropole* de *Nola*, ville si voisine de *Capoue*, qui eut tant de rapports d'intérêt et de destinée avec la grande cité campanienne. Là aussi on trouve généralement quatre étages superposés de tombeaux, dont l'ordre constant indique bien la succession historique des divers systèmes de civilisation qui avaient régné dans cette ville : c'est à savoir, à l'endroit le plus profond, les tombeaux de la population primitive, ou des aborigènes de la Campanie; puis, les tombeaux grecs; en troisième lieu, les tombeaux romains, et enfin, au niveau du sol, les tombes chrétiennes. A l'appui de cette notion, je rappelle que la *nécropole* de *Cumes*, la plus ancienne des villes grecques de la Grande Grèce, a fourni le sujet d'une observation semblable. Les sépultures de l'époque primitive, celles qui se trouvaient au-dessous des tombeaux de l'époque hellénique, surmontés eux-mêmes de ceux de l'époque romaine, et qui atteignaient au niveau de la mer, se reconnaissaient à cette circonstance pour les plus anciennes, d'accord avec la nature des objets qu'elles fournissaient, et parmi lesquels se distinguaient des fragments de vases peints d'une fabrique phénicienne[1], produits d'une industrie antérieure

[1] Tels que celui que j'ai publié à la suite de mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien,* pl. IX, n. 9, où j'ai eu aussi l'occasion de signaler ce fait intéressant, *Appendice* A, p. 379, 4). Il peut bien m'être permis de remarquer que la *fabrique*

aux Grecs et aux Étrusques. Il ne saurait donc subsister de doute sur cette notion capitale, que les tombes taillées dans le tuf, à une plus grande profondeur, sont celles de la plus ancienne époque de *Capoue*, conséquemment de la période étrusque.

Ces tombeaux sont de plusieurs espèces. Le plus souvent ils sont construits de blocs de forme carrée, d'une grande dimension, d'une pierre fournie par le sol ou tuf, appareillés sans ciment, suivant le système propre à la haute antiquité. Leur forme est généralement celle d'un quadrilatère plus ou moins allongé, et leur toit est tantôt plat, tantôt triangulaire, ou bien à fronton aplati, de la manière dont on le voit représenté sur le dessin du tombeau choisi par Hamilton, entre tous les tombeaux de *Capoue*, ouverts en sa présence. Quelquefois, au lieu de pierres, ces tombeaux sont formés de grandes briques, assemblées de la même manière, et quelquefois aussi ces briques sont ornées de bas-reliefs, représentant des traits de la mythologie, ou des scènes funéraires d'un style le plus souvent archaïque, qui auraient bien mérité d'être recueillis et publiés dans l'intérêt de la science. On peut en juger d'après un de ces bas-reliefs, exécuté sur une grande table d'argile et fixé, au moyen de clous, à la paroi du tombeau qui répondait à la tête du squelette; lequel bas-relief, représentant *Persée* qui apporte à *Minerve* la *tête de Méduse*, se trouve dans la collection de M. Genn. Riccio à *Santa-Maria*[1]. Au nombre de ces bas-reliefs, j'ai remarqué encore, dans la même collection, des représentations de *combats d'hommes armés*, les uns *à pied*, les autres *à cheval*, dans un style de dessin tout particulier, avec un système d'armure qui paraît tout à fait local. Je ne fais aucune difficulté d'attribuer ces bas-reliefs, qui sont d'une forte saillie, aux Samnites, maîtres de *Capoue*, dans un temps plus ou moins voisin de leur conquête; et je les signale à l'intérêt des antiquaires comme le seul monument authentique qui existe peut-être au monde de l'art national des Samnites, d'une époque antérieure d'un siècle ou deux aux médailles de la *guerre sociale*.

Les tombeaux construits en briques, qui avaient reçu à l'intérieur cet ornement de tables sculptées, étaient aussi ornés d'*antéfixes* appliquées contre leurs parois extérieures, et offrant le plus souvent des

phénicienne de ces sortes de vases est admise par Micali, d'accord avec mes idées et avec celles de K. Ott. Müller; voy. ses *Monum. ined.* tav. XLIII, p. 250. — [1] Il a été publié par M. Minervini dans son *Bullet. archeol. Napolet.* nuova serie, tav. V, 1, sans que l'explication en ait encore été donnée. Je reviendrai, dans mon prochain article, sur ce monument, dont nos lecteurs peuvent prendre une idée d'après la planche jointe à cette notice, où il est figuré dans le dessin du tombeau n° 1.

masques gorgoniens richement coloriés, *à fond bleu*, avec des détails *blancs*, *noirs* et *rouges*. J'ai vu plusieurs de ces masques, parfaitement conservés, avec toutes leurs couleurs, dans la riche collection du négociant d'antiquités Raff. Barone; et il en existe un choix considérable au musée de Naples, où ils ne tarderont sans doute pas à être exposés, de manière à devenir un objet d'étude. D'autres de ces *antéfixes* offrent une *tête de femme*, de face, d'un style de dessin archaïque, surmontée d'une *palmette* et placée au milieu d'*enroulements* qui doivent avoir eu une signification symbolique. La même *tête de femme*, que je prends pour celle de la *Déesse Nature* asiatique, placée au milieu d'ornements dont la forme et la combinaison, d'un caractère certainement étrusque, me semblaient offrir d'une manière plus frappante une tradition asiatique, décorait la plus belle de ces *antéfixes* que je vis chez le négociant napolitain Barone; et c'est cette considération qui me porta à faire l'acquisition de cette terre cuite, un des plus précieux morceaux de l'antiquité étrusque de *Capoue*, sur lequel j'appellerai plus particulièrement l'attention de nos lecteurs, dans mon prochain article, au moyen d'une description détaillée à l'appui de laquelle je pourrai produire un dessin. En attendant, je dois encore ajouter que j'ai remarqué le même ornement d'*antéfixes* employé à l'intérieur des chambres sépulcrales étrusques, mais d'une manière différente, c'est-à-dire au-dessus de la corniche qui règne tout au pourtour, dans la représentation de ces tombeaux étrusques, que M. le marquis Campana a fait exécuter à Rome, au sein d'une de ses maisons qui renferment ses inestimables collections. Les *antéfixes* dont il s'agit offrent aussi le plus souvent des *masques gorgoniens*, dont nous savons, par tant de centaines de vases peints d'ancien style, quel fréquent usage faisaient les Étrusques, qui avaient certainement puisé ce type dans les religions lunaires de l'Asie [1]; en sorte qu'on ne peut douter que l'emploi du même type dans les tombeaux de *Capoue* n'appartienne au même système d'archéologie étrusque, ainsi qu'à la même origine asiatique. Nos lecteurs pourront, d'ailleurs, se faire une idée exacte de la forme générale de ces tom-

[1] A défaut de preuves détaillées, qu'il me paraît superflu de donner ici sur ce point d'antiquité, je me contente de renvoyer au dernier ouvrage de Micali, qui a eu l'un des premiers le mérite d'appeler l'attention des antiquaires sur le caractère symbolique du *masque gorgonien*, sur sa signification liée à celle du *dieu infernal*, et sur son origine orientale, et qui en a publié de nombreux monuments, fournis par presque toutes les classes d'antiquités étrusques; voy. ses *Monum. ined.* tav. XLIII, 5, p. 261; sg.; tav. LI, 1-10, p. 317-327, et sa *Storia*, tav. CII, p. 167-176, ed. Milan.

beaux de *Capoue*, les uns à toit horizontal, les autres à toit triangulaire; et tous construits en tables de terre cuite, avec des *antéfixes* appliquées extérieurement sur deux de leurs parois et avec des bas-reliefs de terre cuite fixés à l'intérieur sur les mêmes parois, ils pourront, dis-je, s'en faire une idée, d'après le dessin qui accompagne cette *Notice*, et qui rend sensibles aux yeux les circonstances que je viens de signaler.

Les tombeaux qui nous occupent sont quelquefois construits en marbre, et ce sont ceux qui appartiennent aux temps les plus récents, et dont le mobilier offre aussi le moins d'intérêt. Mais le plus grand nombre est formé de simples briques, sans ornement d'aucune espèce; et ce sont aussi ceux de la classe ordinaire de la population, qui se trouvent mêlés parmi ceux de la classe élevée, sans qu'il y ait parmi ces différents ordres de sépultures aucune distinction apparente. On en trouve enfin qui sont creusés dans la terre vierge, devenue par le long cours des âges presque aussi dure et aussi compacte que le tuf; et cette dernière classe de tombeaux, de l'espèce la plus modeste, avait généralement pour couvercle de grandes briques posées à plat ou des dalles de pierre. Telles sont les différentes espèces de tombeaux qu'on a trouvées aux environs de *Capoue*, toujours le long des voies antiques, dont ils bordaient les deux côtés, et en plus grand nombre et d'une plus haute importance, sur la principale de ces voies, la *voie Appienne*, particulièrement au voisinage de l'*Arco di Capua*, où paraissent avoir été situées les tombes des personnages les plus considérables, d'après la richesse des objets qu'elles ont fournis. Mais une notion précieuse; que je dois à M. Genn. Riccio, et que je ne saurais laisser se perdre dans l'oubli, c'est qu'il s'est rencontré plus d'une fois des tombeaux dont la chambre sépulcrale, d'une plus grande dimension, était ornée, sur toutes ses parois, de peintures exécutées sur enduit et consistant en figures d'ordre mythologique. Malheureusement, ces tombeaux, qui paraissaient avoir été fouillés du temps des Romains, et qui ne renfermaient plus que de faibles et misérables vestiges de leur mobilier funéraire, ont été détruits presque immédiatement par les gens du peuple, mécontents de n'y trouver que ces tristes débris. Mais M. Genn. Riccio m'assura qu'ayant été appelé à voir un de ces tombeaux, ainsi dépouillé dans l'antiquité, et déjà réduit, par la main de ceux qui l'avaient découvert, dans l'état le plus déplorable, il put encore recueillir quelques fragments de cet enduit peint, dont les figures conservent toute la vivacité de leurs couleurs.

Après ces observations générales, que j'ai tâché de réduire à leur plus succincte et plus exacte expression, nos lecteurs seront sans doute bien

aises de trouver ici l'indication de quelques-uns de ces tombeaux, qui se distinguaient par une forme et une disposition particulières, et dont je possède le dessin de la main de l'architecte de *Santa-Maria*. L'un de ces tombeaux, qui était construit en dalles de pierre, au-dessus d'une base, avec un couvercle triangulaire formé de dalles juxtaposées du même tuf, était double à l'intérieur, au moyen d'un mur de clôture qui le divisait en deux petites cellules, remplies chacune par un squelette. La tête de ces squelettes était appuyée contre le mur du fond, et il y avait dans la partie du mur de clôture qui répondait à ces deux têtes une petite fenêtre, pratiquée régulièrement, avec une intention qu'on ne peut méconnaître, et qui est un trait touchant de mœurs antiques. On trouva dans ce tombeau cinq vases, de l'argile et de la fabrique de *Nola*, de petite dimension. Un second sépulcre avait une forme tout à fait extraordinaire : il était en terre cuite, et il consistait en deux morceaux, de forme demi-cylindrique, qui, en s'ajustant l'un sur l'autre, composaient un cylindre complet; ils étaient fixés ensemble, à la base, au moyen d'un disque, peint sur enduit, représentant un *masque de Gorgone*, qui avait les dents *blanches* et la langue, tirée hors de la bouche, coloriée *en rouge*. Ce tombeau, le seul de cette forme qui me soit encore connu, renfermait les ossements d'un jeune homme, accompagnés d'un seul objet, qui était un vase de pâte de verre, de travail grec, de la forme de *prochoé* ou *préféricule*.

Un troisième tombeau offrait plus d'intérêt encore par sa masse, par sa dimension et par les objets qu'il renfermait. Il était construit en dalles de tuf, affectant une élévation pyramidale, et terminé par un toit plat. Les parois intérieures avaient reçu une *couche de blanc*, sans enduit, et, sur ce fond blanc, étaient dessinées, au trait, *en rouge*, des figures de *guerriers*. Malheureusement, ces figures se trouvaient presque entièrement détruites par l'effet de l'infiltration des eaux, et il fut impossible à l'architecte, dont je reproduis ici le témoignage, d'en [redacted]

de son armure, peut-être les seules qu'il eût rapportées du combat où il avait trouvé la mort. Ce tombeau renfermait encore dix-huit vases de terre cuite peints, d'une fabrique qui ressemblait à celle de la Pouille, et dont trois, de plus grande dimension, et ornés de peintures de sujet mythologique, sont restés en la possession de l'architecte. D'après ces indices, qui ne semblent pas se rapporter à la haute antiquité étrusque, on peut croire que c'était ici la tombe de quelque guerrier samnite, d'une époque antérieure à celle des guerres avec les Romains.

Jusqu'ici, tous les détails que j'ai pu recueillir sur les tombeaux de *Capoue* s'accordent avec l'idée de l'*inhumation*, que nous savons avoir été généralement, mais non pas exclusivement, pratiquée chez les Étrusques, où l'on trouve souvent aussi des exemples de l'usage de brûler les morts; en sorte qu'on ne peut se dispenser d'admettre l'existence contemporaine des deux modes de sépulture, non-seulement chez deux peuples différents de la même nation, mais au sein du même peuple. C'est aussi ce qui avait eu lieu à *Capoue*, d'après quelques exemples déjà connus de sépultures disposées pour recevoir des urnes cinéraires. Les dernières fouilles ont fourni plusieurs de ces exemples, dont l'un mérite surtout d'être signalé à l'attention de nos lecteurs. La sépulture consistait en un vase d'albâtre, garni de son couvercle et déposé en pleine terre. Ce vase renfermait des ossements calcinés, avec un anneau d'or, dont le chaton était rempli d'un camée, représentant *Jupiter assis* et *armé du foudre*, et avec un petit vase de verre bleu, et il était enveloppé d'un vase de plomb. Cette particularité, qui s'explique sans peine, comme moyen de garantir l'albâtre contre l'humidité de la terre, s'est reproduite, d'une manière dont on se rend plus difficilement compte, pour d'autres urnes, de l'argile la plus commune, renfermant pareillement des ossements brûlés, qui constituaient sans doute le mode de sépulture le plus économique, à l'usage des plus pauvres gens, et probablement aussi de l'époque la plus récente, du temps des Romains; ce qui résultait de la présence des monnaies impériales trouvées dans les urnes dont il s'agit, lesquelles étaient doublées extérieurement en plomb.

Un de ces tombeaux de *Capoue*, le plus singulier par la forme et le plus intéressant par le contenu, est digne aussi d'une mention particulière. Il consistait en un cube de tuf, de quatre palmes en tous sens, qui avait été creusé en une forme sphérique, et qui avait reçu un couvercle carré, du même tuf. L'intérieur de ce monolithe, ainsi creusé, avait été colorié *en rouge*, et il renfermait, au centre, un vase de bronze rempli de cendres et d'ossements. Ce vase, qui est par lui-même un

monument du premier ordre, dont j'ai déjà fait mention [1], et sur lequel j'aurai à appeler plus particulièrement, dans mon prochain article, l'attention de nos lecteurs, était accompagné de deux vases peints, de style grec et d'ancienne fabrique, l'un, de la forme de *patère*, l'autre, de celle de *petite amphore*, tous les deux déjà publiés [2] et dignes, sous plusieurs rapports, d'être cités au nombre des plus curieux objets d'antiquité grecque acquis dans ces derniers temps à la science et fournis par le sol de *Capoue*. On conçoit, d'après ce peu de mots, l'intérêt de ce tombeau de *Capoue*, unique encore par sa forme, et si précieux par les objets qu'il renfermait, dont la découverte, due aux soins de l'architecte Caruso, est un de ses titres à la reconnaissance des antiquaires [3].

Je crois devoir donner encore l'indication d'un de ces tombeaux, curieux par son style d'architecture. Il est construit en dalles de tuf, en forme de carré long et élevé sur une base, ce qui est la condition générale de ces monuments. Mais, ce qui distingue celui-ci, c'est que ses murs, consistant en une seule assise formée de blocs d'une grande dimension, supportent un toit pyramidal très-élevé, dont les pierres, disposées aussi en un seul rang, sont dressées l'une contre l'autre. C'est là un système de construction qui rappelle, dans de bien petites proportions sans doute, celui de la célèbre galerie de *Tyrinthe*, en même temps qu'il se rapproche du système étrusque par une circonstance curieuse. Le toit, formé par les blocs de pierre dressés comme je l'ai dit, au lieu d'être aigu à l'intérieur, comme il l'est à l'extérieur, est aplati par une entaille horizontale, faite dans le haut des blocs, au-dessous de leur point de jonction; ce qui offre quelque chose d'analogue au canal pratiqué dans le haut de la voûte en encorbellement du célèbre tombeau de *Cære* [4], et de quelques autres monuments de l'archéologie étrusque primitive. Il y a donc dans ce tombeau une réminiscence d'un procédé de construction étrusque, qui devient curieuse à constater, comme une preuve nouvelle de l'origine étrusque de *Capoue*. Ce tombeau renfermait le squelette d'une femme, dont les cheveux étaient encore assez

[1] Voy. plus haut, p. 351. — [2] J'en ferai une mention particulière dans mon prochain article, où je traiterai des principaux objets fournis par ces tombeaux de *Capoue*. — [3] Je dois pourtant remarquer qu'un exemple à peu près pareil d'un bloc de tuf, de trois palmes en tous sens, posé sur une base et renfermant un vase peint dans la cavité qui y avait été pratiquée, est cité par le chanoine Jorio sans indiquer la localité, qui doit être celle de *Cumes*; voy. son livre intitulé : *Metodo per rinvenire e frugare i sepolcri degli antichi*, p. 24. — [4] Canina, *Descriz. di Cere antica*, tav. IV. Un tombeau de *Cumes*, décrit et publié par le chanoine Jorio, offrit la même particularité de pierres disposées à l'intérieur en encorbellement, mais aplaties au sommet; *Metodo per rinvenire, etc.*, p. 16, tav. III.

bien conservés. On y trouva aussi plusieurs vases d'argile noirs, mais sans figures, deux anneaux de bronze, dont l'un était orné d'une figure de *sphinx*, très-bien exécutée, et deux petites monnaies en bronze, de *Naples*, avec le type du *taureau à face humaine*.

Je ne saurais non plus passer sous silence la découverte d'un tombeau qui ne laissera malheureusement dans la science que la faible trace que je vais y consigner. Dans une fouille entreprise par la famille Pattorelli, au village *delle Carti*, voisin de *Santa-Maria*, il fut trouvé un monument d'une grande importance, construit tout entier en belles dalles de tuf, dont le stéréobate ou la base, d'une hauteur proportionnée à celle de l'édifice, était couronné de moulures d'un beau caractère, et qui était décoré, sur tout son pourtour, de figures de *femmes tenant des enfants dans leurs bras*, exécutées dans la même matière et dans un style archaïque [1]. Tout cela fut détruit par les gens employés à la fouille, sans qu'on ait recueilli, à ma connaissance, aucun fragment de ces sculptures, qui ne pouvaient manquer d'être si précieuses par leur caractère d'antiquité, sans qu'on ait même pu les dessiner; et l'inspecteur des fouilles, appelé trop tard sur les lieux, ne put que constater l'état déplorable dans lequel il trouva le monument, détruit par des mains barbares presque aussitôt que découvert.

J'ai réservé, pour en parler en dernier lieu, le tombeau de *Capoue* dont la découverte est la plus récente, et qui est aussi le plus intéressant de tous par son style d'architecture [2]. C'est un monument d'une grande importance à la fois par sa masse, qui est considérable, par son système de construction, qui est unique, et par son intégrité, qui est parfaite. Il est entièrement construit en blocs de tuf, et il s'élevait à la surface du sol antique. Il consiste en un massif carré porté sur deux

[1] Je crois devoir rapporter ici textuellement le passage du *Rapport* de M. Sideri qui concerne cette découverte : « È pure da ricordare lo scavo fatto dal « S. Pattorelli *delle Carti*, villaggio vicino a Santa Maria, mercè del quale apparve « un grandioso monumento, il cui stereobata presentava grandi pezzi di tufo con « bella modanatura, ed intorno apparivano *figure anche di tufo con bamboli fralle « braccia, di stile arcaico.* » Si ce monument n'est pas celui dont il a été parlé dans notre second article, mai, p. 292, sur la foi de renseignements fournis par M. Gennaro Riccio, le fait de ces *statuettes de tuf, de style archaïque*, prouve bien que les *figurines en terre cuite* du même sujet trouvées au même endroit avaient eu un modèle plus ancien; ce qui justifie ma conjecture, que les figures en question provenaient originairement d'un type asiatique apporté par la colonie tyrrhénienne. — [2] Il a été publié tout récemment dans le *Bullet. archeol. Napolet.* nuova serie, n. 17, Marzo 1853, tav. VIII, n. 11, avec une savante explication du P. Garrucci, p. 129-130.

énormes gradins en retraite, de manière à constituer, dans l'ensemble du monument, une de ces *pyramides à trois étages tronquées*, dont la forme se liait intimement à celle du *bûcher* du dieu Soleil assyrien, et dont l'emploi, propre à l'antiquité asiatique, n'avait pas été étranger à l'archéologie grecque[1]. Il y a donc là un premier trait d'une influence asiatique qu'on ne peut méconnaître, et qui acquiert, par d'autres détails du monument, produits sous la même influence, un nouveau degré d'intérêt. Le massif carré qui forme le corps du tombeau est orné, sur chaque face, aux deux angles, de deux pilastres sur lesquels est sculptée, d'assez faible relief, une *colonne ionique*. C'est là une apparition tout à fait nouvelle dans l'antiquité étrusque, à laquelle appartient certainement notre tombeau de *Capoue;* car le cippe de *Vulci*, orné de deux *colonnes ioniques*, qu'a publié M. Canina[2], rappelle dans tous ses détails la manière grecque, et c'est évidemment un monument de la dernière époque étrusque. La *colonne ionique*, sculptée huit fois sur notre tombeau de *Capoue*, offre, au contraire, tous les caractères d'une époque primitive. Elle manque de base; le fût se rétrécit, du diamètre inférieur au supérieur, dans la proportion énorme des deux tiers de ce diamètre, et la hauteur de ce fût reste au-dessous de trois modules: toutes circonstances dont on ne connaît pas d'exemples, même dans les plus anciennes colonnes du dorique grec. Sur ce fût de colonne, d'une proportion si grave et d'une élévation ainsi pyramidale, pose un *chapiteau à volutes* de la forme la plus simple qu'ait sans doute jamais eue l'ordre ionique, et qui doit appartenir au principe même de cet ordre; en sorte qu'ici encore, dans ce chapiteau ionique réduit à ses seuls éléments organiques et surmonté d'une *plinthe* ou *abaque*, se montre manifestement imprimé un caractère primitif. Le couronnement du monument répond, par la gravité et la simplicité de ses membres, à tout ce qui vient d'être observé pour la colonne; il consiste en une large plate-bande faisant l'of-

[1] C'est ce que je crois avoir démontré dans plusieurs passages de mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien*, p. 181 et suiv., et surtout dans l'*Appendice* B de ce *Mémoire*, p. 388-401, qui est consacré tout entier à la discussion de ce point d'antiquité. Au sujet de la *pyramide tronquée à trois degrés en retraite*, couronnement habituel des édifices sacrés assyriens, j'ai eu pareillement l'occasion de signaler les exemples que nous en ont offerts les monuments de *Ninive*, en rendant compte de ces monuments dans le *Journal des Savants*, 1849, novembre, p. 685, 4), 686, 1), 2), 3), et décembre, p. 744, 3). — [2] L'*Antica Etruria marittima*, t. II, tav. CIX, 1. Il avait été publié déjà par Micali, qui, d'après le caractère de sa sculpture, ne le jugeait pas plus ancien que le VII[e] ou le VIII[e] siècle de Rome, et qui trouvait son ordre d'architecture *non bene distinto*, tout en le prenant pour un *ordre ionique;* voy. ses *Monumenti inediti, etc.*, tav. LIX, 1, 2, p. 403-409.

fice d'*architrave*, et décorée, dans le bas, d'un rang de pièces carrées qui ne sont ni des *mutules*, ni des *modillons*, mais bien des *denticules*, comme on les observe à l'espèce de frise qui couronne les piliers à seize facettes des tombeaux égyptiens de *Beni-Hassan* [1], que Champollion et les égyptologues de son école appellent *protodoriques* [2]. Mais la même rangée de *denticules* au-dessus de l'architrave se remarque aussi à des tombeaux de *Telmissus*, en Lycie, dont l'un, dessiné dans tous ses détails par M. de Choiseul-Gouffier [3], peut nous tenir lieu de tous les autres; et il en résulte que ce mode de décoration appartient tout aussi bien à l'architecture asiatique qu'à l'architecture égyptienne. Sur le couronnement que je viens de décrire pose une *large plinthe*, qui supportait probablement quelque objet symbolique, tel qu'une *stèle*, ou un *phallus*, ou une *pomme de pin*, comme on en a des exemples dans les tombeaux étrusques et aussi dans ceux de la Lycie, dont nous avons dû récemment la connaissance à M. Fellows [4]; de manière que, dans ce point encore, nous reconnaissons un trait d'une influence asiatique.

Le tombeau de *Capoue* que je viens de décrire a paru au savant antiquaire napolitain qui l'a publié, le P. Garrucci, un monument d'une haute importance, à cause de son caractère étrusque, du style archaïque de son architecture et de son ordonnance ionique, unique encore, par sa gravité et sa simplicité, entre tous les monuments connus de cet ordre chez les Grecs, les Étrusques et les Romains. Sur tous ces points, je suis de l'avis du P. Garrucci, et, comme lui, je vois dans ce tombeau une des preuves les plus péremptoires acquises de nos jours, par la découverte des monuments de *Capoue*, à l'appui de l'origine étrusque de cette ville, contre les doutes mal fondés de Niebuhr. Mais l'antiquaire napolitain n'a pas cherché à remonter au delà de certains rapports qu'il avait observés entre l'ordre ionique du tombeau de *Capoue* et les monuments grecs de cet ordre; il s'est tenu dans la limite de ces rapprochements avec l'architecture grecque, tandis qu'il y avait ici quelque chose de plus important encore à signaler, le caractère asiatique du monument, qui ne peut appartenir qu'à une haute époque de l'antiquité étrusque. Ce caractère résulte à la fois de la forme générale du tombeau,

[1] Voyez, sur ces piliers des grottes de *Beni-Hassan*, le *Mémoire* de M. Lepsius, dans les *Annal. dell' Instit. archeol.* t. IX, p. 65-102, et *Monum. dell' Instit.* t. II, tav. XLV et tav. agg. F. — [2] Champollion, *Lettr. d'Égypte*, VI, p. 75, pl. IV; Rosellini, *Monum. civil.* t. I, p. 60; t. II, p. 68, 1); Nestor l'Hôte, *Lettr. d'Égypte*, II, p. 44. Voy. dans ce journal, août 1850, p. 477, l'observation que j'ai eu déjà l'occasion de faire à ce sujet. — [3] *Voyage pittoresque*, t. I, pl. LXVIII, p. 121. — [4] *Journal written during an excursion in Asia Minor* (London, 1839, 8°), p. 226.

offrant dans son ensemble l'aspect d'une *pyramide tronquée à trois étages*, motif essentiellement assyrien, et de l'emploi de l'*ordre ionique* sous sa forme la plus simple, telle qu'elle vient de nous être révélée par les monuments de *Ninive*[1], et dans son application funéraire, dont les exemples les plus significatifs se trouvent sur le domaine de l'antiquité asiatique, dans les tombeaux de *Telmissus*, en Lycie[2]. Or c'est là une double notion, tout à fait négligée par le savant P. Garrucci, qui résulte de l'examen du tombeau de *Capoue*, et qui assigne à ce monument toute son importance, en montrant, par ces éléments d'un art asiatique qui ne peuvent y être méconnus, qu'il appartient bien réellement à la haute antiquité étrusque, et en fournissant ainsi une nouvelle preuve de fait de l'origine asiatique des Étrusques.

Je consacrerai mon prochain article à l'examen des principaux objets d'antiquité, vases de terre cuite peints, vases de bronze ciselés, idoles et statuettes de terre cuite, sortis en dernier lieu des tombeaux de *Capoue*, de manière à compléter, sous ce rapport, la connaissance que j'ai voulu donner de ces monuments, si dignes de tout l'intérêt de la science.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] J'ai signalé dans ce journal même, décembre 1849, p. 737-738, l'invention de l'*ordre ionique* comme appartenant à l'art assyrien, et j'en ai cité les principaux exemples connus par les monuments de *Ninive*, tels qu'une *porte de ville* dans un bas-relief de *Koyounjuk*, cité par M. Layard, *Nineveh*, t. II, p. 274, et un *sanctuaire* représenté dans un bas-relief de *Khorsabad*, *Monument de Ninive*, t. II, pl. 114. — [2] Il doit m'être permis de rappeler que j'ai été l'un des premiers à signaler l'emploi funéraire de l'*ordre ionique* et à en soupçonner l'origine asiatique, en me fondant principalement, pour cette double notion, sur l'exemple des tombeaux ioniques de *Telmissus*, en Lycie, que je citais dans mon *Odysséide*, p. 304-305, 3); voy. l'observation que je faisais à ce sujet, *Journ. des Savants*, décembre 1849, p. 738, 1), 2), 3), 4), 5). Ailleurs encore, j'indiquais les nombreux exemples de cet emploi funéraire de l'*ordre ionique* que nous fournissent les vases peints, particulièrement ceux des fabriques de la Grande Grèce, *Achilléide*, p. 110, 3); *Orestéide*, p. 141, 4), 150, 2); *Odysséide*, p. 259, 4). Aujourd'hui, je puis observer que la manière dont la volute ionique est figurée sur ces vases ressemble tout à fait à celle de notre tombeau de *Capoue*, et j'en ai sous les yeux un exemple dans le beau vase agrigentin de ma collection publié par M. Otto Jahn, *Vasenbilder*, Taf. 11, où la colonne ionique, qui indique le *Labyrinthe*, offre un chapiteau de cette forme.

CORPUS APOLOGETARUM CHRISTIANORUM SÆCULI SECUNDI. — *Sancti Justini, philosophi et martyris, Opera quæ feruntur omnia. Ad optimos libros manuscriptos partim nondum collatos recensuit, prolegomenis, adnotatione, versione instruxit, indices adjecit Joannes Carolus Theodorus Otto, philosophiæ et theologiæ doctor, theologiæ in academia Ienensi professor publicus extraordinarius, etc. Editio altera immutata; accedunt fragmenta, indices novi, additamenta. Ienæ, apud Frid. Mauke.* (Paris, chez A. Franck; Londres, chez D. Nutt, Williams et Norgate; Trieste, chez Favarger), 1847-1850; 5 vol. in-8°, de 215, 511, 297, 207 et 404 pages.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Il nous reste à indiquer, par un résumé rapide et sommaire, les six ouvrages attribués, dans beaucoup de manuscrits, à saint Justin, mais que l'accord presque unanime des critiques, depuis le cardinal Bellarmin jusqu'à nos jours, a rejetés comme apocryphes. Nous avons déjà dit que M. Otto les a placés, sous le titre d'*Opera subditicia*, dans les deux volumes qui terminent son édition. Le quatrième s'ouvre par une *Exposition de la vraie foi* (Ἔκθεσις τῆς ὀρθῆς πίστεως, tom. III, part. I, p. 2-57), ouvrage que Le Nain de Tillemont[2] croit avoir été écrit durant les combats de l'Église contre les Eutychiens, c'est-à-dire vers la fin du ve siècle. L'éditeur y a joint l'*Épître adressée à Zénas et Sérénas* (Ζηνᾷ καὶ Σερήνῳ τοῖς ἀδελφοῖς χαίρειν, p. 58-87), et un traité *Contre divers dogmes d'Aristote* (Ἀνατροπὴ δογμάτων τινῶν Ἀριστοτελικῶν, p. 88-207). Dans ce dernier écrit, l'auteur, en parlant à un ecclésiastique nommé Paul, emploie la seconde personne du pluriel, comme nous le ferions aujourd'hui en français[3]; c'est une marque de politesse ou de déférence dont on rencontre quelques exemples dans les écrivains byzantins, mais qui, étant absolument étrangère à l'antiquité, suffirait seule pour faire croire que le traité dont nous parlons ne saurait être du siècle de saint Justin. Quant à l'Épître à Zénas, c'est un recueil de préceptes qui semble être adressé à une communauté de religieux. Si ce recueil date du règne de l'empe-

[1] Voyez, pour le premier et le deuxième article, le cahier d'octobre 1852, p. 619-630, et celui de mars 1853, p. 182-188. — [2] Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles, t. II, p. 689 de l'éd. de 1694. — [3] *Ταύτην οὖν τὴν προθυμίαν ἐν ὑμῖν, ὦ τιμιώτατε πρεσβύτερε* Παῦλε, *σφόδρα οὖσαν διάπυρον ὁρῶν* (ce dernier mot, nécessaire pour compléter le sens, a été ajouté par M. Otto), *ἑτοίμως*

reur Héraclius, comme le père Halloix le supposait[1], il n'en est que plus remarquable; car l'auteur paraît animé de ces sentiments d'une bienveillance universelle qui entrent si aisément dans les âmes généreuses et pures, mais qui étaient rares au VII[e] siècle, pendant les dissensions dogmatiques qui bouleversaient alors l'empire d'Orient. Quelques écrivains ecclésiastiques grecs, il faut le dire, n'ont pas toujours eu cette douceur qui n'est pas une vertu, mais qui rend la vertu moins sombre, qui contribue au bonheur des autres autant que des services réels, et dont on ne peut réparer le défaut que par ces grandes qualités qui commandent l'admiration. L'auteur de l'Épître, au contraire, tempérant par la mesure de son langage l'austérité de ses principes, recommande à ceux qu'il appelle ses frères la réserve, la modération, la charité; il s'élève surtout contre le zèle outré de plusieurs de ses contemporains. « Nous connais« sons, » dit-il, « des gens qui, si on les laissait faire, damneraient l'univers « tout entier; et il ne tient pas à eux que les portes de l'enfer ne s'ouvrent « à leur commandement[2]. » On voit enfin, par l'ensemble de l'Épître, que l'auteur préférait au bien qu'on attend de l'enthousiasme celui qu'on obtient de la raison. Sincère dans sa croyance, il pensait sans doute que d'autres pourraient l'être dans une croyance différente, et que, pour l'intérêt même de la vérité, il devait donner l'exemple de l'indulgence et de la justice. Faire aimer sa cause a été, de tout temps, l'une des meilleures manières de la servir.

Nous nous arrêterons peu aux trois ouvrages reproduits dans le cinquième et dernier volume de l'édition de M. Otto. L'auteur ou les auteurs de ces écrits portent, dans l'examen des questions ardues qu'ils traitent, toute la subtilité métaphysique des commentateurs byzantins du V[e] siècle; ce qui a fait penser que ces traités ne sont pas de saint Justin; car celui-ci, dans les ouvrages reconnus pour authentiques, exprime ordinairement par des formes simples tout ce qu'une âme forte et un esprit généreux plutôt que spéculatif lui avaient révélé pour le bonheur des hommes. Aussi nous contenterons-nous de transcrire ici les titres de ces trois traités : *Réponses aux orthodoxes sur quelques questions importantes*

ὑμῖν ὑπήκουσα περὶ ὧν ἐνετείλασθέ μοι. Page 88, l. 4. — [1] *Illustrium Ecclesiæ orientalis scriptorum qui secundo Christi sæculo floruerunt, vitæ et documenta,* auctore Petro Halloix, S. I. presbytero, Duaci, 1636, in-fol., p. 284, l. 5. — [2] C'est la traduction qui se trouve dans le savant ouvrage publié par M. l'abbé Guillon et intitulé : *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église grecque et latine,* I[re] part. t. I, Paris, 1828, in-8°, p. 293. Voici le texte grec, d'après l'éd. de M. Otto, p. 60, l. 17 : *Ἤδη δέ τινας ἴσμεν..... οἷς εἰ ἀποβεβήκει τὸ δύνασθαι ἐν γεέννῃ παραδιδόναι τινὰς, καὶ ὁ κόσμος ἂν ὅλος ὑπ' αὐτῶν κατηνάλωτο· πλὴν, τὸ ὅσον ἐφ' ἑαυτοῖς, καὶ κατακρίνουσι, καὶ τοῦ πυρὸς τὰς καμίνους ἀνοίγουσιν.*

(*Ἀποκρίσεις πρὸς τοὺς ὀρθοδόξους περί τινων ἀναγκαίων ζητημάτων*, p. 2-237; ces questions sont au nombre de cent quarante-six); cinq *Questions proposées aux païens*, avec leurs réponses et la réfutation de ces réponses (*Ἐρωτήσεις χριστιανικαὶ πρὸς τοὺς ἕλληνας*, p. 238-317); enfin, quinze *Interrogations* adressées par les polythéistes *aux chrétiens*, et les réponses de ceux-ci (*Ἐρωτήσεις ἑλληνικαὶ πρὸς τοὺς Χριστιανοὺς, περὶ τοῦ ἀσωμάτου, καὶ τοῦ Θεοῦ, καὶ περὶ τῆς ἀναστάσεως τῶν νεκρῶν*, p. 318-359). L'auteur, dans l'une de ces réponses, convient qu'il y a entre la matière et l'essence suprême, toute-puissante, incorporelle (*τὸ ἀσώματον*), des rapports analogues à ceux qui existent entre notre corps et notre âme, essence également spirituelle, insaisissable par les sens, supérieure à notre corps qu'elle domine et qu'elle fait agir. Mais, en admettant ces rapports il se hâte de démontrer, dans sa réponse à la sixième question (*Τί διαφέρει Θεὸς ψυχῆς;* p. 334, l. 7), combien la divinité est supérieure à notre âme. Celle-ci, bien que douée d'intelligence et de volonté, a été créée; elle n'obtient que par les sens (*αἰσθήσεις*) la perception de la réalité extérieure; elle n'est donc qu'une cause imparfaite et finie. Dieu seul, par son éternité, son omniscience, par la plénitude de son pouvoir, est la véritable cause première, infinie, absolue.

L'admiration qu'un homme éminent inspire à ceux qui veulent juger d'une manière impartiale, ne le leur fait point voir comme parfait, mais comme supérieur à ses défauts. On pourrait donc dire, d'après le patriarche Photius, que saint Justin, dans ses ouvrages reconnus pour authentiques, est un écrivain très-éloquent, sans être un modèle d'éloquence. Il n'a pas songé à l'harmonie[1]; ses phrases sont quelquefois sans liaisons, et même incorrectes; des pensées élevées et fortes y sont exprimées par des mots peu choisis; mais ce style sans recherche intéresse, touche, émeut plus vivement que tout l'art des discours les plus étudiés. Néanmoins, comme, dans les deux Apologies et dans le Dialogue avec Tryphon, on trouve parfois des termes pris dans un sens particulier, comme de longues propositions incidentes ralentissent souvent la marche du discours et ne laissent point assez sentir l'enchaînement des idées, le lecteur rencontre plus d'une fois des phrases dont le sens est fort problématique. Aussi l'érudit qui, le premier, s'imposa la tâche difficile de traduire les œuvres du saint martyr, Jean Lange, obtint-il une approbation générale, et le savant Huet[2] fait de grands éloges de

[1] *Ῥητορικαῖς δὲ τέχναις οὐκ ἔσχε σπουδὴν ἐπιχρῶσαι τὸ ἔμφυτον αὐτοῦ τῆς φιλοσοφίας κάλλος· διὸ καὶ οἱ λόγοι αὐτοῦ, ἄλλως ὄντες δυνατοὶ καὶ τὸ ἐπιστημονικὸν διασώζοντες, τῶν ἐκεῖθεν οὐκ εἰσὶν ἀποστάζοντες ἡδυσμάτων κ. τ. λ.* Photius, *Bibl. gr.* p. 94, l. 32 de l'éd. de M. Bekker. — [2] *De claris interpretibus*, p. 169 : « Raram

cette version latine qui parut en 1593. Elle les mérite cependant, à notre avis, plutôt par la pureté et l'élégance du style que par une fidélité scrupuleuse, au point que dom Maran fut obligé de la refondre presque en entier. M. Otto reproduit aujourd'hui celle du docte bénédictin, en la modifiant néanmoins lorsque de nouvelles leçons introduites dans le texte rendaient des changements nécessaires, ou lorsqu'il a cru pouvoir exprimer avec plus de précision le sens des phrases grecques. Les soins qu'il a pris de donner, de cette manière, toute la perfection possible à la version de dom Maran, doivent lui mériter la reconnaissance des érudits; et nous le félicitons de ne pas avoir donné suite à l'idée de retrancher entièrement cette interprétation lucide et savante [1]. Quand on publie un auteur grec dont les hellénistes se sont peu occupés, la traduction, en latin ou dans une langue moderne quelconque, est sinon l'objet principal, du moins un accessoire toujours utile et souvent indispensable, pour savoir de quelle manière l'éditeur a compris les termes vagues ou entendu les phrases obscures de l'original.

Nous n'avons pas encore parlé des notes que M. Otto a placées au bas des pages de ses cinq volumes. Elles sont du nombre de celles qui, en expliquant un écrivain, expliquent toute une époque. Trop souvent ceux qui publient des ouvrages d'ailleurs dignes d'intérêt, ne consultent qu'incomplétement les écrits de leurs devanciers, et ne peuvent pas ou ne veulent pas toujours connaître les travaux de leurs contemporains. Ici, au contraire, une riche érudition a rassemblé tout ce qui a été écrit depuis le renouvellement des lettres pour expliquer le texte grec. M. Otto, dans ses prolégomènes et dans ses notes, indique et distingue avec soin les manuscrits (ils sont au nombre d'environ vingt) qui lui ont fourni d'excellentes corrections; il expose les raisons qu'il a eues de préférer d'après ses propres conjectures, certaines leçons à celles qui se trouvent dans les éditions précédentes; il cite un très grand nombre de dissertations et de monographies peu connues dont il s'est aidé dans son travail. Toutefois, en reproduisant les observations de ses devanciers, il les resserre, les discute et les modifie souvent, avec une rare et complète intelligence du sujet et du texte. On sent bien que, si nous voulions suivre pas à pas l'éditeur dans ses notes si multipliées, courtes pour la plupart, mais substantielles, nous dépasserions tout à fait les bornes que nous devons nous prescrire; d'autant plus que nous ne pourrions, en

« quoque fidem cum pari eloquentia et nitore obtinuit Joannes Langus. » —
[1] « Versio est Maraniana..... Haud procul abfuit quin illam non adderem. At « enimvero quid facerem? Certe sæpenumero commentarii locum obtinet. » *Prolégomènes*, vol. I, p. xviij.

général, que donner notre assentiment sans réserve à la manière dont tant de passages difficiles ou altérés ont été expliqués et rétablis. Il y en a cependant, en petit nombre, qu'il serait possible d'entendre autrement qu'on ne l'a fait dans la nouvelle édition; et nous allons soumettre au jugement de nos lecteurs, et surtout à celui de M. Otto lui-même, quelques-uns des doutes que nous avons conçus dans une lecture faite avec attention, en comparant toujours l'original grec, les notes et la version latine. Nos remarques ne porteront que sur les écrits de saint Justin reconnus généralement pour authentiques.

Vol. I, p. 188, l. 9, on lit dans la deuxième Apologie: Ἡράκλειτον μὲν, ὡς προέφημεν, καὶ Μουσώνιον δὲ ἐν τοῖς καθ' ἡμᾶς, καὶ ἄλλους, οἴδαμεν. M. Otto reproduit l'ancienne traduction : « Heraclitum quidem, ut antea « diximus, et Musonium in his qui nostra ætate floruerunt, et alios, « novimus. » Comme le philosophe stoïcien Musonius Rufus, dont on vantait la sagesse, vivait sous le règne de Néron, le savant éditeur propose de remplacer les mots *ἐν τοῖς καθ' ἡμᾶς*, par *ἐν τοῖς πρὸ ἡμῶν*, ou *ἐν τοῖς προγεγεννημένοις*. Mais, s'il faut dire toute notre pensée, nous croyons que la leçon des manuscrits peut être maintenue, et que cependant saint Justin ne s'est nullement permis un anachronisme. On ne s'est pas toujours aperçu que les Pères grecs, surtout ceux des premiers siècles, désignent leurs coreligionnaires, les chrétiens, par les mots *οἱ καθ' ἡμᾶς*, *les nôtres*. Eusèbe, *Vie de Constantin*, II, 22 : *ἅπαντες οἱ καθ' ἡμᾶς*. Saint Jean Chrysostome, t. VI, p. 670, B, de l'édition de MM. Gaume : *τὶς τῶν καθ' ἡμᾶς*. Et, dans un sens analogue, saint Justin lui-même, vol. I, p. 102, l. 1, *ὁ καθ' ἡμᾶς Ἰησοῦς Χριστός*; ce qui est synonyme de *τῷ ἡμετέρῳ Χριστῷ* « notre Christ, » vol. II, p. 104, l. 15, et, *τὸν Χριστὸν ἡμῶν*, *ib.* p. 108, l. 19. Citons encore saint Grégoire de Nysse, t. III, p. 138, A, *τοὺς καθ' ἑαυτὸν* « ses partisans ; » et Eusèbe, *Dém. évang.* p. 261, D, *ἡ κατὰ Ἰουδαίους θρησκεία*. Or, d'après l'opinion du saint martyr, il existe dans le cœur de tous les hommes une semence d'origine céleste (*ἔμφυτον παντὶ γένει ἀνθρώπων σπέρμα τοῦ Λόγου*)[1]; cette inspiration divine se faisait sentir de tout temps, même avant la manifestation complète de la vérité révélée; les lumières des anciens sages étaient comme l'aurore de la foi, et, dans les siècles les plus reculés, quelques hommes éminents méritaient par leurs vertus d'être comptés parmi ceux qui, nés plus tard, eurent le bonheur d'être éclairés par la croyance nouvelle. Saint Justin le dit formellement dans un passage de la première Apologie, passage cité par M. Otto lui-même et auquel se rap-

[1] Vol. I, p. 188, l. 8.

portent, à ce qu'il nous semble, les mots ὡς προέφημεν : « Tous ceux « qui ont vécu selon les inspirations du Verbe sont chrétiens, eussent-ils « même passé pour athées; tels furent, chez les Grecs, Socrate et Héra- « clite. » *Καὶ οἱ μετὰ Λόγου βιώσαντες Χριστιανοί εἰσι, κἂν ἄθεοι ἐνομίσθησαν· οἷον ἐν Ἕλλησι μὲν Σωκράτης καὶ Ἡράκλειτος*[1]. Nous croyons donc que la phrase grecque transcrite au commencement de ce paragraphe pourrait être traduite ainsi : « Heraclitum quidem, ut antea diximus, et Muso- « nium, aliosque, inter nostros fuisse » (ou « nostris annumerandos esse) « novimus. »

Vol. II, p. 280, l. 5. On connaît la doctrine des millénaires, qui prétendaient qu'à la consommation des siècles les vrais fidèles, revenus à la vie, habiteraient pendant mille ans Jérusalem reconstruite; que, ces mille ans écoulés, le reste des hommes ressusciterait également, et qu'il y aurait alors un jugement pour tous. Selon l'opinion générale, saint Justin lui-même partageait ces sentiments, et, pour le prouver, on a souvent cité un passage du Dialogue avec Tryphon[2], que l'on traduit ainsi : « Pour moi et pour les chrétiens dont la doctrine est pure sur tous les « points, nous savons qu'il y aura une résurrection des corps, que nous « passerons mille ans dans Jérusalem rebâtie, embellie, agrandie, *comme* « nous le promettent Isaïe, Ézéchiel et d'autres prophètes. » Voici le passage tel qu'on le lit en grec dans la nouvelle édition : *Ἐγὼ δὲ καὶ εἴ τινές εἰσιν ὀρθογνώμονες κατὰ πάντα Χριστιανοὶ, καὶ σαρκὸς ἀνάστασιν γενήσεσθαι ἐπιστάμεθα καὶ χίλια ἔτη ἐν Ἱερουσαλὴμ οἰκοδομηθείσῃ, καὶ κοσμηθείσῃ, καὶ πλατυνθείσῃ, ὩΣ οἱ προφῆται Ἰεζεκιὴλ καὶ Ἡσαΐας καὶ οἱ ἄλλοι ὁμολογοῦσι.* M. Otto avertit dans une note que la particule ὡς, commençant la dernière partie de la phrase, ne se trouve pas dans les deux manuscrits qui seuls nous ont conservé le Dialogue avec Tryphon; il l'a admise néanmoins dans le texte, d'après l'avis de dom Maran[3]. Toutefois, malgré l'autorité du savant et judicieux bénédictin, nous pensons que l'insertion d'ὡς n'est pas absolument nécessaire. Ne pourrait-on pas couper, vers le milieu, la période qui est déjà assez longue, et ponctuer ainsi...... *γενήσεσθαι ἐπιστάμεθα. Καὶ χίλια ἔτη ἐν Ἰ. οἰκ., καὶ κ., καὶ πλατυνθείσῃ οἱ προφῆται Ἰ. καὶ Ἡσ. καὶ οἱ ἄλλοι ὁμολογοῦσι*..... « il y aura une résurrec- « tion des corps. De plus, Isaïe, Ézéchiel, et les autres prophètes, nous « promettent (que nous passerons) mille ans, etc. » De cette manière, la doctrine chrétienne admise par tous les fidèles et concernant la vie future se trouverait entièrement distincte des prédictions des prophètes annon-

[1] Vol. I, p. 110, l. 10. — [2] Vol. II, p. 280, l. 8. — [3] Voici ce qu'on lit dans l'édition de 1742, p. 178, note (*g*) : « Legendum ὡς οἱ προφῆται, ut jam multi « animadverterunt. »

çant la reconstruction de Jérusalem. Nous ne dissimulons pas qu'il y a d'autres endroits dans les écrits de saint Justin où il semble pencher pour les opinions des millénaires [1]; mais le passage où on a cru voir la profession la plus claire et la plus solennelle de leur croyance perd beaucoup de sa force, si l'on adopte la ponctuation que nous proposons, et si l'on retranche la conjonction ὡς ajoutée par les éditeurs, bien qu'elle n'existe pas dans le texte original.

Il est temps de nous arrêter dans cette critique pointilleuse et de terminer une analyse peut-être déjà trop longue. Nos lecteurs ont pu apprécier, par les citations qu'elle comprend, l'intérêt qu'offre l'édition due aux soins de M. Otto. Accompagnée de tables qui en rendent l'usage fort commode [2], elle est aussi imprimée en beaux caractères; mais, à ce mérite d'exécution, qui est exigé par les esprits frivoles et qui n'est point méprisé par les esprits solides, elle joint des avantages plus réels, plus graves, plus dignes des sujets austères et sacrés qu'elle renferme : une grande correction [3], des matériaux recherchés avec soin, disposés avec méthode, examinés avec scrupule. Dans les notes où le nouvel éditeur discute les conjectures formées par ses prédécesseurs, ou les interprétations qu'ils donnent aux passages difficiles, on trouve à la fois justesse d'esprit, réserve dans les assertions, modération dans les jugements. Nous avons dit plus haut [4] que M. Otto est aujourd'hui professeur à la faculté de théologie de l'Université impériale de Vienne. Ses

[1] Il ne sera pas hors de propos, à cet égard, de mettre sous les yeux des lecteurs l'observation de l'érudit et pieux Le Nain de Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.* t. II, p. 423. Selon lui, saint Justin appartenait à ces siècles de la primitive Église « où l'on travailloit plus à établir les principaux fondemens de la foy et de la « pureté des mœurs, qu'à examiner beaucoup de questions difficiles ou moins im« portantes que Dieu ne vouloit éclaircir que dans la suite des temps, par le ministère « des saints Docteurs. » — [2] Elles sont au nombre de trois : *index verborum, index rerum, index locorum*, ce dernier indiquant les passages de l'Écriture et ceux des auteurs profanes cités dans le texte grec. Il y en a, séparément, pour les ouvrages authentiques (vol. II, p. 471-510), pour les douteux (vol. III, p. 277-296), et pour ceux que l'on regarde comme supposés (vol. V, p. 367-391). — [3] Nous n'avons trouvé, dans les cinq volumes, que très-peu de fautes typographiques, telles que, vol. III, prolégomènes, p. XII, ligne dernière, *sæculo tertio*, pour *sæculo decimo tertio*; p. 248, note IV, *ἀθροιθέντων*; p. 251, note IX, *Euthychianos*. Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble aussi qu'on aurait pu, dans le Dialogue avec Tryphon, ne pas suivre la leçon des deux manuscrits qui donnent Ἀῤῥαβία, vol. II, p. 266, l. 2; p. 306, l. 1; p. 346, l. 7; *ἀῤῥαβικῇ γῇ*, vol. I, p. 148, l. 5; Ἀῤῥάβων, II, p. 400, l. 24. Les copistes, en écrivant ces mots, ont été trompés par l'analogie avec *ἀῤῥαβὼν, ἀῤῥαγὴς, ἄῤῥαντος*; mais l'orthographe Ἀραβία, en prose, est constatée par les inscriptions et les médailles, guides plus sûrs, dans ces questions minutieuses, que les manuscrits. — [4] Cahier d'octobre 1852, p. 609, note 1.

travaux, dont le public a pu juger, attestent non-seulement l'amour de son état, mais aussi les connaissances et le talent nécessaires pour le remplir avec distinction. Nous l'engageons donc à terminer, aussi promptement que cela lui sera possible, son Recueil des cinq Apologistes; et, si les volumes devant contenir Athénagore, saint Théophile et Hermias, répondent à ceux qui ont déjà paru, cette nouvelle édition, utile aux sciences ecclésiastiques et même aux sciences profanes, pourra, à notre avis, servir de modèle à tous les ouvrages du même genre.

HASE.

Grammaire persane, ou Principes de l'iranien moderne, accompagnés de fac-simile, *pour servir de modèles d'écriture et de style pour la correspondance diplomatique et familière,* par M. Alexandre Chodzko. Paris, Imprimerie nationale, 1852, grand in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

La langue persane, dans son état primitif, en faisant abstraction des altérations nombreuses que lui a fait subir, à différentes époques, le mélange de mots empruntés à l'arabe, aux idiomes des Mongols et des Turcs, présente un caractère tout à fait remarquable; je veux dire les rapports qu'elle offre, d'un côté, avec le sanscrit, et, de l'autre, avec le grec, le latin, et les langues du nord de l'Europe. Je ne puis pas m'étendre ici sur cet objet; je me contenterai de produire un certain nombre d'exemples, qui attestent la vérité de cette assertion. Le mot *peder*, پدر, signifie « père, » *mâder*, مادر, « mère, » *berâder*, برادر, « frère, » *djuvan*, جوان, « jeune, » *nâm*, نام, « nom, » *bed*, بد, « mauvais, » *band*, بند, « lien, » *khudâ*, خدا, « Dieu, » *mousch*, موش, « rat, » *pour*, پور, (*puer*) « fils, » *leb*, لب (*labium*), « lèvre, » *djigher*, جگر, « foie, » *ghelou*, گلو, « gosier. » *Merz* ou *marz*, مرز, « frontière, » correspond au mot allemand *mark*, en français *marche*, en italien *marca;* ce qui a produit les termes *markgraff*, *marquis*. Les mots[2] *bâzâri-gherm*, بازار گرم, « un marché chaud, » répondent

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1852, page 732. — [2] *Joseph et Zuleikha*, p. 77; *Akbar-nâmeh*, fol. 90, v°, 140, r°, 142, v°, 154, r°, 295, r°.

à l'expression latine *fervet forum*. *Dad*, داد, « il a donné, » *mâned*, ماند, « il « demeure, » *isted*, ایستد, « il se tient debout. » Les noms de nombre *dou*, دو, « deux, » *tchehar*, چهار, « quatre, » *pendj*, پنج, « cinq, » *schesch*, شش, « six, » *heft*, هفت, « sept, » *hescht*, هشت, « huit, » *nuh*, نه, « neuf, » *deh*, ده, « dix. » Le verbe substantif « être » fait au singulier *em*, ام, « je suis, » *i*, ای, « tu es, » *est*, است, « il est. » On trouve, dans la phraséologie persane, des expressions qui représentent parfaitement quelques-uns des idiotismes des langues susdites. Ainsi, la phrase از میان برداشتن correspond tout à fait avec l'expression latine *de medio tollere*. On dit, dans le même sens : از میان برگرفتن[1]. L'expression میان بستن, « lier sa ceinture, » signifie la même chose que le terme latin *accingere se operi*; *pascht dâden*, پشت دادن, représente la locution latine *terga dare*, et *pascht gherdâniden*, پشت گردانیدن[2], celle de « *terga vertere*. » Le verbe داشتن, « avoir, » se prend, comme en latin, dans le sens de « regarder comme. » On dit : مرا معذور دار, *habe me excusatum*, « excuse-moi. » Le verbe *guzeschten*, گذشتن, « passer, » désigne, comme le verbe français *trépasser*, « mourir. » On lit dans le *Schah-nâmeh* (t. III, p. 1160) :

چو او بگذرد تاج وتختش تراست

« Lorsqu'il mourra, sa couronne et son trône t'appartiendront. » Plus bas (p. 1166) : پدر بگذرد, « le père mourra. » L'expression برکنار کشیدن signifie « mettre de côté, mettre à l'écart. » On lit dans l'histoire de Ferischtah (t. II, p. 451) : خودرا بکنار کشیده, « s'étant tenu à « l'écart. » Le verbe *peïmouden*, پیمودن, qui signifie « mesurer, » se prend dans le sens de « parcourir, » comme dans ce vers du *Schah-nâmeh* (t. I, p. 721) :

سوی شاه ایران به پیمود راه

« Il parcourut le chemin qui conduisait vers le roi de l'Iran. » Nous disons également en français : « arpenter un chemin, une contrée. » Le même verbe پیمودن se prend aussi pour « s'étendre à terre. » On lit dans le *Schah-nâmeh* (t. I, p. 274) :

بیک هفته بر پیش یزدان پاك   همی با نیایش به پیمود خاك

« Chaque semaine, accompagné de son aïeul, il mesurait la terre « sept fois devant le Dieu saint, » c'est-à-dire, « il se prosternait sur la

[1] Mirkhond, VI[e] partie, fol. 170, r°. — [2] *Habib-assiar*, t. III, fol. 261, v°.

« poussière. » L'expression latine *terram metiri* signifie « tomber à terre, » surtout en parlant d'un mort, Virgile a dit, *Énéide*, XII, v. 360 :

Hesperiam metire jacens,

et Boileau, dans le *Lutrin* :

Les guerriers, de ce coup, vont mesurer la terre.

L'expression بشمشیر گذشتن, « passer par l'épée, » signifie « être mis « à mort, » *Matla-essaadeïn* (t. I, fol. 29 r°), et بتیغ گذرانیدن, *Zafer-nâmeh* (fol. 109, r° et v°), به تیغ گذرانیدن, *Habib-assiar* (t. III, fol. 276, v°), *Matla-essaadeïn* (fol. 222, r°, 294, r°), et از تیغ گذرانیدن, *Zinet-attawârikh* (fol. 207, r°), signifient « faire passer par l'épée, faire passer au fil « de l'épée. » L'expression از عهده بیرون آمدن, « sortir de sa responsabi-« lité, » comme dans ce passage de l'*Anvari-Sohaïli* (fol. 89, v°) : بعد ما که از عهدهٔ حق من بیرون آمده اند, « Après qu'ils sont sortis de l'obligation « que mes droits leur imposaient, » c'est-à-dire, « qu'ils ont accompli fidè-« lement cette obligation, » correspond tout à fait à notre expression « dégager sa parole. » On dit, comme en français, راه کرفتن, « prendre « la route. » Comme dans un vers du *Schah-nâmeh* (t. III, p. 1345) : راه بیابان گرفت, « il prit la route du désert. » Le même verbe s'emploie aussi, comme, en français, le verbe *prendre*, dans le sens de « supposer, « admettre. » Le verbe گرفتن est aussi en usage dans le sens de « com-« mencer, » comme dans le vers de la Fontaine :

Le roi se prit à rire.

Je ne pousserai pas plus loin cette énumération, qui, pour être approfondie, dépasserait de beaucoup l'espace que doit occuper un article littéraire.

Ces rapports vraiment extraordinaires, et que l'on ne saurait attribuer au hasard, ne peuvent pas non plus s'expliquer par les événements dont l'histoire nous offre le tableau. A coup sûr, les rois de Perse, à l'époque de leur plus grande puissance, n'ont jamais envoyé d'expéditions qui aient soumis à leurs armes victorieuses une partie notable des contrées de l'Europe. Les écrivains grecs n'ont jamais rapporté aucun fait de ce genre; et les auteurs des histoires fabuleuses des Orientaux, malgré leur penchant à une exagération ridicule et leur désir d'immortaliser les anciens monarques de l'Iran, auraient craint d'offrir à leurs lecteurs le ré-

cit de conquêtes aussi invraisemblables. D'ailleurs, sous ce rapport, des faits incontestables seraient là pour démentir de pareilles prétentions. Ce sont, à toutes les époques, les belliqueux habitants des contrées du nord de l'Asie qui sont venus tomber de tout leur poids sur les pays fertiles du centre de cette partie du monde, et y ont porté le ravage ou fondé de nouveaux empires, sans qu'on ait jamais pu rejeter dans leurs déserts les maux incalculables que leurs invasions sauvages avaient apportés sur les fertiles plaines de l'Asie. Les plus grands monarques de l'Iran, Cyrus, Darius, fils d'Hystaspe, Artaxerce-Mnémon, apprirent, à leurs dépens, que les Saces, les Massagètes, les Cadusiens, les Scythes, les Grecs, étaient des guerriers bien supérieurs, pour le courage, aux soldats efféminés de la Perse; leur puissance échoua constamment contre les obstacles insurmontables qu'opposaient à leurs armes des déserts arides, défendus par des sauvages robustes et indomptés; et, du côté du nord, les monarques de l'Iran ne purent jamais gagner un pouce de terrain.

C'est donc à des époques anté-historiques que nous devons remonter pour chercher l'explication de ce phénomène littéraire. Or le livre de la Genèse nous offre, à cet égard, des renseignements tout à fait précieux. Moïse nous apprend que le berceau du genre humain fut placé dans les contrées qui forment l'Arménie. L'arche s'arrêta sur le pic élevé du mont Ararat. Après le déluge, lorsque les hommes, s'étant extraordinairement multipliés, ne purent plus se concentrer sur un seul point du globe, et durent abandonner leur demeure première, pour aller peupler les différents pays du monde, on peut concevoir que, parmi ces habitants primitifs du globe, ceux qui parlaient un langage analogue se séparèrent en deux grandes colonies; que l'une, tournant vers le sud-est, alla peupler la Perse, la Médie, l'Inde; et qu'une autre partie, franchissant les montagnes du Caucase, se répandit, vers l'Occident, dans les pays du nord de l'Europe.

J'ai eu ailleurs occasion de dire que, suivant mon opinion, la langue persane, dans son état de pureté, fut, dès les temps les plus anciens, l'idiome vulgaire des habitants de l'Iran. J'ai fait voir que les noms propres et les mots cités par les écrivains grecs comme appartenant à la langue des Perses, s'expliquaient plus facilement par cet idiome que par aucun autre des dialectes qui avaient cours dans cette contrée; que les Arméniens, qui ont dans leur langage un assez grand nombre de mots communs avec celui de la Perse, ont emprunté tous ces mots à la langue persane, telle que nous la connaissons. Or, c'est, sans doute, à une époque bien ancienne que les Arméniens, limitrophes de la Perse,

ont adopté ces termes que leur avait fournis la langue de leurs voisins. Les mots que l'on retrouve dans le grec, le latin et les langues du nord de l'Europe, et qui n'ont pu s'y introduire qu'aux époques historiques les plus reculées, s'accordent parfaitement avec les formes que nous offrent encore aujourd'hui la langue vulgaire de la Perse. Je me suis appliqué à démontrer que le langage pehlevi n'avait point été en usage, ni chez les Assyriens, ni dans les contrées occidentales de l'empire persan; puis, que les Arméniens, en adoptant un grand nombre de termes persans, n'avaient fait aucun emprunt à l'idiome pehlevi. Or ils n'auraient pas manqué de faire des emprunts de ce genre, si le langage dont il est question avait été parlé près de leurs frontières. J'ai donc supposé que le pehlevi avait été primitivement l'idiome des Parthes, qui, avec la domination de ces souverains, s'était répandu dans toute la Perse. J'ai fortifié mon hypothèse par un grand nombre de preuves. Je n'ai point connaissance que l'on ait réfuté mes assertions par des arguments solides; et, de mon côté, je n'ai rien rencontré qui m'ait pu faire changer d'opinion. Mais on sent bien que je ne saurais m'étendre davantage sur cette matière intéressante.

La langue persane, telle qu'elle nous est connue, présente un caractère bien remarquable; je veux dire l'extrême simplicité de sa structure grammaticale. Il est peu de langages qui, sous ce rapport, offrent une marche si peu compliquée, si naturelle. Cette sorte de phénomène paraît encore plus surprenante, quand on compare l'idiome des Persans avec celui des Arabes, chez lesquels la grammaire se présente avec un luxe de formes excessivement variées, qui en rendent l'étude assez difficile. Il est vraiment curieux de voir comment les Persans ont su fondre dans leur langage cette foule de formes compliquées qui semblaient si peu en harmonie avec la simplicité de leur idiome maternel.

En histoire naturelle, les Persans aiment à désigner les êtres par des dénominations qui les caractérisent. Ainsi le mot *diraz-gousch*, دراز كوش, « l'animal aux longues oreilles, » indique « l'âne ; » *kher-gousch*, خركوش, « l'animal aux oreilles d'âne, » c'est-à-dire, « le lièvre ; » *kher-tcheng*, خر چنك, « l'animal aux pieds d'âne, » c'est-à-dire, « l'écrevisse, » attendu qu'ils assimilent les grosses pattes de ce crustacé au sabot d'un âne; *seng pouscht*, سنك پشت, « le dos de pierre, » c'est-à-dire, « la tortue ; » *scheb-perek*, شب پره, « l'animal qui vole la nuit, » c'est-à-dire, « la chauve-souris. » Une espèce de lynx est désignée par le nom de *siah-gousch*, « l'animal aux « oreilles noires. » Les Turcs ont traduit ce mot par celui de *kara-koulak*, قرا قولاق, qui, dans leur langue, a la même signification; et Buffon, qui

trouvait cette dernière dénomination un peu longue, l'a changé en *caracal*. *Schutur-murgh*, شتر مرغ, « l'oiseau-chameau, » désigne « l'autruche ; » *kej-dum*, کژ دم, « l'animal qui a la queue courbée, » indique « le scorpion. »

Mais je m'aperçois que je m'engage peut-être un peu trop dans ces discussions qui ne sont pas, je crois, dépourvues d'intérêt, et je me hâte de revenir à la Grammaire de M. Chodzko.

Dans mon article précédent, j'ai examiné ce qui concerne les verbes. Maintenant je passe, avec le savant auteur, à ce qui regarde les noms. Je dois dire, avant tout, que je suivrai ici une marche analogue à celle que j'ai adoptée précédemment. Qu'on ne soit point étonné si je multiplie mes observations. D'abord, on peut croire que j'ai eu, dans le cours de mes travaux, occasion de recueillir, sur la grammaire et la phraséologie persanes, des renseignements bien nombreux, surtout ayant travaillé, durant de longues années, à rédiger un immense dictionnaire de cette langue, travail qui mériterait peut-être de voir le jour. En second lieu, j'apprends, par le témoignage de M. Chodzko, que son ouvrage a obtenu un assez grand succès, et qu'il espère, dans le cours de l'année prochaine, en publier une seconde édition. Je crois donc lui rendre service, ainsi qu'à la science, en lui offrant d'avance quelques-uns des résultats de ma longue expérience.

M. Chodzko, parlant des noms substantifs et adjectifs, fait observer, avec raison, qu'il n'existe pas, en persan, de genres proprement dits. Il fait voir les moyens bien simples que l'on emploie pour distinguer le masculin d'avec le féminin. Puis, il ajoute : « Par exception, « quelques substantifs persans deviennent féminins, moyennant la syl-« labe *ou*, وْ ; exemples[1] : *yar*, یار, « ami, » et *yarou*, یارو, « amie ; » *bân*, بان, « gardien » (mot qui ne s'emploie plus que dans les noms composés), et « *banou*, بانو, « gardienne des femmes d'un seigneur, première dame d'un « harem. » Il ajoute : « Le substantif *khanum* est féminin de *khan*, « sei-« gneur, » et *kemineh*, کمینه, « la plus petite, » substantivement pris, est « féminin de *kemterin*, کمترین, superlatif de *kem*, کم, « peu. » Je crois pouvoir proposer, sur ce passage, quelques observations. D'abord, je doute que la lettre *ou*, و, ajoutée à la fin d'un mot, lui donne la signification du féminin. Le terme *yarou*, « amie, » peut être en usage dans la conversation familière ; mais, dans tous les ouvrages que j'ai consultés, je n'en ai jamais rencontré un seul exemple. Quant au terme بانو,

[1] Page 66.

qui désigne, en général, « une dame, une épouse, » il ne dérive pas du mot بان, qui ne s'est jamais employé séparément et n'a pris place dans la phraséologie persane qu'à la suite d'un autre mot, tels que les termes *merzbân*, « gardien de la frontière, satrape, » *bâghbân*, « gardien du « jardin, jardinier. »

Le mot *bânou* est un terme d'origine étrangère, qui n'a été introduit qu'assez tard dans le langage de la Perse. Je ne dissimulerai pas que, dans le *Schah-nâmeh*, nous trouvons deux princesses dans le nom desquelles entre le mot بانو; je veux dire Banou-Arem, sœur de la femme de Rustem, et Banou-Kescheb, fille de ce héros. Mais il faut se rappeler que Rustem, par sa naissance, n'appartenait nullement à la Perse; qu'il tirait son origine de la nation belliqueuse des Saces; et que, dans les traditions fabuleuses de la Perse, on le voit figurer, non comme sujet, mais comme auxiliaire des monarques de l'Iran. Il serait peu surprenant que, dès une époque reculée, le mot بانو eût été en usage chez une de ces nations scythiques ou autres, qui habitaient non loin des frontières de l'empire des Perses. Pour ce qui concerne l'adjectif كمينه, M. Chodzko s'est trompé, je crois, en prenant le ه final pour la marque du féminin. *Kemineh*, ainsi que *kemin*, s'emploient indifféremment au masculin ainsi qu'au féminin, dans le sens de « humble, faible. » Ainsi, un personnage quelconque, s'adressant à son souverain, ne manque pas de dire, en parlant de lui-même, *bendehi kemineh*, بندۀ كمينه, « l'humble « esclave. » Dans l'*Histoire des Mongols*, de Raschid-eddin (page 80), on lit: كمينه بنده, avec le même sens.

Parlant des cas du nom [1], l'auteur atteste que, pour traduire un génitif isolé, on fait précéder les nominatifs singuliers du mot مال, *mâl*, « propriété. » Cette règle peut être vraie pour ce qui concerne le langage de la conversation. C'est ainsi que, dans l'arabe vulgaire, on emploie, avec le même sens, le mot *m'ta*, متاع, qui a une signification analogue. Dans la langue écrite, je n'ai trouvé, tout au plus, qu'un seul exemple de cette forme. C'est dans un passage du *Zinet-uttawârikh*, où on lit : هر فردى در فكر مال حال خويش افتاد [2], « chaque individu se mit à réflé- « chir sur sa position. » Mais, ici même, au lieu de مال, je pense qu'il faut lire مآل, « l'issue, le résultat; » dans tous les cas, je doute que l'on puisse proposer l'addition du mot مال comme constituant éminemment la forme du génitif.

Le datif et l'accusatif se forment en plaçant après le mot la particule *râ*, را. Le fait, à coup sûr, me paraît indubitable; l'auteur, toutefois,

[1] Page 67. — [2] Fol. 221, r°.

me permettra de lui adresser quelques observations, qui peuvent paraître minutieuses, mais qui tiennent au fond de la langue. M. Chodzko cite, comme exemple de l'accusatif, l'expression خانهرا آتش زدند, « ils « brûlèrent la maison; » mais il faut voir ici un datif plutôt qu'un accusatif, car les mots cités signifient proprement « ils mirent le feu à la « maison. » Il en est de même de l'expression مر سپهبدرا دار کشیدند, « ils ont pendu le chef. » J'ose croire que nous trouvons ici un datif et non pas un accusatif, et que les mots, dans leur acception stricte et précise, signifient « on dressa une potence pour le général. » La même chose peut se dire de la phrase suivante : حمد وسپاس خدارا نمیکنند, qui signifie proprement : « ils ne donnent point de louange ni d'éloges « à Dieu. » Quant à ce qui concerne l'emploi de la particule را pour indiquer l'accusatif, je dois consigner ici quelques observations. Suivant M. Chodzko, « les meilleurs auteurs persans font souvent disparaître le « *râ*, را, de l'accusatif. » Puis, il ajoute : « En général, les Persans se « plaisent dans des expressions plus ou moins vagues, et, par consé- « quent, ne font pas volontiers usage de را qui, pour ainsi dire, fixe et « arrête le sens d'un régime . . . . . Un distique emprunté à Hâfiz suffira « pour développer la règle dont il s'agit ici.

حديث از مطرب ومی گو وراز از دهر کمتر جو
که کس نکشود ونکشاید بحکمت این معمّارا

« Trêve de ces légendes sur les mystères de la prédestination. Parle- « moi musique ou vin. Ma légende à moi n'est qu'une chanson bachique. « Quant à la prédestinée (prédestination), c'est une énigme dont aucun « théologien n'a su et ne saura jamais le mot. (Littéralement : Dis la lé- « gende du musicien et du vin, et cherche moins le secret du siècle; car « personne, avec de la théologie, n'a ouvert et n'ouvrira cette énigme.) « Dans le premier hémistiche, ajoute M. Chodzko, Hâfiz supprime le « را de حديث, *légende*, ainsi que le را de راز دهر, parce qu'il géné- « ralise, sans nous dire positivement de quel musicien et de quel vin « nommément il veut qu'on l'entretienne, ni sans qualifier non plus le « mystère en discussion dont il ne veut plus entendre parler . . . . . Mais, « dans le second hémistiche, le را devient obligatoire après le régime معمّى, « *l'énigme;* car ce nom est précédé du démonstratif اين, qui en déter- « mine et en qualifie le sens. » J'ai transcrit ce passage en entier, afin de n'affaiblir en aucune manière les arguments employés par M. Chodzko.

Je me permettrai toutefois de modifier, sur quelques points, ses assertions. D'abord, je crois devoir traduire un peu plus littéralement le vers de Hâfiz par la version suivante : « Ne parle que du musicien et du vin. « Occupe-toi très-peu à pénétrer les mystères du monde ; car personne, « avec toute la sagesse possible, n'a jamais pu et ne pourra donner la « solution de cette énigme. »

En second lieu, sans parler des petites irrégularités que peut introduire dans la versification le besoin de la mesure, il est, si je ne me trompe, une règle que l'on peut admettre relativement aux cas où il est convenable d'ajouter ou de supprimer la particule caractéristique de l'accusatif. Lorsque, dans une phrase, il se trouve deux noms, dont l'un doit être le sujet et l'autre le régime du verbe, ce dernier ne saurait manquer d'être accompagné de la particule را. Ainsi, dans la phrase que cite M. Chodzko : پادشاهرا غلامی زد, « un serviteur frappa le roi, » le mot پادشاه doit, de toute nécessité, être suivi de la particule را ; puisque, sans cela, on ne saurait pas si c'est le serviteur qui a frappé le roi, ou si c'est le roi qui a frappé le serviteur. La phrase offrirait la même amphibologie qui se trouve dans le vers latin :

Aïo te, Æacida, Romanos vincere posse.

Il en est de même du vers de Hâfiz, où se rencontrent deux mots, savoir کس et معمّی, dont chacun pourrait jouer le rôle de sujet ou de régime du verbe. La syllabe را est là d'une nécessité absolue, pour empêcher toute équivoque. Quant aux vers de Sadi, que transcrit M. Chodzko, et qui sont conçus en ces termes :

جهان ای برادر نماند بکس　　دل اندر جهان آفرین بند وبس
مکن تکیه بر ملك دنیا وپشت　　که بسیار کس چون تو پرورد وکشت

La particule را n'est pas essentiellement nécessaire ; car, dans chaque phrase, il ne se trouve qu'un seul nom, qui doit absolument former le régime du verbe. Ce qui ne laisse pas dans la construction la moindre apparence de louche. Quant à l'expression مکن تکیه بر ملك دنیا وپشت, « ne t'appuie pas et ne compte pas sur le gouvernement du monde, » la phrase est parfaitement régulière ; car, dans les expressions où un substantif est suivi d'un verbe auxiliaire, comme داشتن, فرمودن, نمودن, کردن, etc., il serait contraire à l'analogie de placer la syllabe را caractéristique de l'accusatif.

En parlant du vocatif, l'auteur dit que l'on met devant le nominatif une des particules اى, يا, ايا, ايّها. Cela est parfaitement vrai. Il aurait pu seulement ajouter que, de ces quatre particules, la première seule est réellement persane, et que les trois autres appartiennent à la langue arabe, mais je ne puis admettre, avec lui, que la syllabe را, placée à la fin d'un mot, constitue un vocatif. Il cite, à cette occasion, un vers de Hâfiz, où on lit :

دل ميرود زدستم صاحبدلان خدارا

et que je traduis ainsi :

« Mon cœur m'échappe : ô hommes sages, par Dieu! ..... » Le mot خدارا ne signifie pas « ô Dieu, » mais « par Dieu. » Puisque j'ai parlé un peu au long de cette particule, on me permettra d'indiquer encore trois significations dont elle est susceptible.

1° Elle équivaut à la préposition latine *de* « touchant, concernant. » On lit dans le *Gulistan*, page 17 : يكى را از ملوك شنيدم, « j'ai entendu dire, « en parlant d'un roi; » ailleurs[1]; عاملى را شنيدم, « j'ai entendu dire, rela« tivement à un gouverneur. » Plus bas[2], درويشى را شنيدم, « j'ai entendu « dire, d'un derviche; » et[3] گداى هولرا حكايت كنند, « on raconte d'un « horrible mendiant. »

2° Elle répond à : « au bout de, » comme le ب initial. On lit dans l'*Anvari-Sohaïli*[4] : اندك فرصتى را, « au bout de quelque temps. » C'est notre expression : « à quelque temps de là, » comme dans ce vers de la Fontaine :

A quelque temps de là, la cigogne le prie,

et dans ceux de Voltaire :

A quelque temps de là, certain monsieur Denis,
Jeune homme bien tourné, fut épris d'Isabelle.

3° Enfin, elle signifie « pour, dans l'intention de. » Dans le *Zinet-uttawârikh*[5], on trouve cette phrase : ميرزا الغ بيك مقابلهٔ ايشانرا برجواد عزم عنان داد, « Mirza Olug-beig, pour s'opposer à eux, lâcha la « bride au coursier de ses projets.

Je ferai observer[6] que l'expression *khosch-rou*, « beau de visage, » n'est

[1] Page 31. — [2] *Ibid.* 96. — [3] *Ibid.* 109. — [4] Fol. 86, r°. — [5] *Ibid.* 222, r°. — [6] Page 77.

pas synonyme avec *roui-khosch* « le beau visage. » Il existe ici la même différence qui se trouve, en latin, entre *pulcher vultus* et *pulcher vultu*. De même, *bedzat*, بدذات, « qui a un mauvais naturel, » n'est pas identique avec *zâti bed*, ذات بد, « un mauvais naturel. »

Je crois aussi que, dans les mots terminés par un ه quiescent, lorsqu'il s'agit de former, soit un pluriel, soit un substantif, on ne doit pas dire que la syllabe ان se change en گان, et la syllabe ی en گی; mais que le ه, dans ces deux cas, se transforme en un گ. Je ferai observer que, dans ces mêmes mots, le substantif terminé en ی se forme indifféremment du singulier ou du pluriel. On dit également *zendeghi*, زندگی, et *zendeghâni*, زندگانی, « la vie. » Le ه final, en persan, tantôt représente le ة, qui, en arabe, est la marque du féminin, comme dans le mot خرابه pour خرابة; tantôt il est à peu près explétif, comme dans آستان et آستانه, qui expriment également « un seuil, » *âwâz*, آواز, « voix, » et *âwâzeh*, « la voix, « voix, réputation; » tantôt il forme des participes qui, prenant le sens actif ou passif, s'emploient ensuite comme adjectifs. Le mot *bendeh* est proprement le participe de *benden*, بندن, « lier. » Il signifie « vinctus » et, par suite, « servus; » زنده signifie « vivens » et « vivus; » دیده, « vi« dens, » désigne l'instrument de la vue, c'est-à-dire, « l'œil. » Ajouté à la fin d'un substantif, le ه change ce mot en un adjectif désignant « ce qui « appartient à. » Ainsi, de هرسال, « chaque année, » on forme هرساله, « qui « est de chaque année, annuel; » mis à la fin d'un adjectif en ین, qui signifie « formé de telle matière, » il indique « l'objet ainsi composé. » De *pelenghin*, پلنگین, « fait de peau de panthère, » on fait *pelenghineh*, پلنگینه, « vêtement de peau de panthère; » de *peschmin*, پشمین, « de laine, » on fait *peschmineh*, پشمینه, « vêtement de laine; » de *zerin*, زرین, « formé « d'or, » زرینه, « vase d'or; » c'est ce qu'a très-bien remarqué M. Chodzko. Je doute que le ه final exprime « un diminutif. » Tantôt il est explétif, comme dans les mots مردمکه (مردکه), دختره, نشانه, « signe, but, » et tantôt il exprime une sorte d'adjectif. Ainsi, کوهه ne désigne pas, je crois, « une petite montagne, » mais « ce qui est montueux, élevé, proé« minent. » C'est dans ce sens qu'il indique : 1° « une selle; » 2° « la loupe « graisseuse d'un chameau, d'un bœuf. »

Pour ce qui concerne la syllabe ان, on sait qu'elle se place souvent à la fin d'un mot sans changer la signification, et sans lui donner le sens du pluriel. On dit indifféremment *aabad*, آباد, et *âbâdan*, آبادان, « ha« bité, fertile; » *bamdâd*, بامداد, ou *bamdâdân*, بامدادان, « le matin; » شبانگاه, « le temps de la nuit, le soir. » Si l'on en croit quelques Persans,

dont M. Chodzko invoque le témoignage, plusieurs noms, terminés en ان, auraient été originairement des pluriels. Il cite, parmi ces noms, ceux de همدان ، اردلان ، گلان ، مازندران ، اذربيجان, etc. Mais je ne saurais admettre ces étymologies, qui me paraissent fort incertaines. Je croirais plutôt y reconnaître cette finale antique ان, qui signifiait « celui qui ap- « partient à. » Ainsi, le nom *Ardeschir-Babekan*, اردشير بابكان, désignait « Ardeschir, fils de Babek. » La syllabe گان présentait un sens analogue. De là vient le mot دهگان, « celui qui appartient à un bourg, un villa- « geois. » Les Arabes lui ont donné la forme دهقان, comme ils ont substitué قوهستان à كوهستان, « le pays des montagnes. » Et, puisque je parle du terme دهقان, qu'il me soit permis de citer un vers arabe qui n'a pas encore été bien expliqué. Il est conçu en ces termes :

انما الذلفاء ياقوتة اخرجت من كيس دهقان .

Ce vers, déjà cité par Sam. Leclerc et par M. Freytag, a été reproduit par le savant M. Garcin de Tassy[1], qui le traduit de cette manière : « La *zalfa* est un rubis qui est sorti de la bourse d'un pauvre villa- « geois ; » mais je ne puis pas admettre cette version. Le mot arabe *dzalfa*, ذلفاء, désigne « une femme qui a un petit nez retroussé. » Je traduis donc : « A coup sûr, cette jeune beauté au nez retroussé est une pierre « précieuse sortie de la bourse d'un villageois ; » c'est-à-dire simplement : « elle est la fille d'un villageois. »

Quant au nom *Azerbaïdján*, اذربيجان, c'est une forme altérée introduite par les Arabes. La véritable manière d'écrire, que l'on retrouve chez les auteurs persans les plus anciens, est celle de *Azerpatgân*, اذرپتگان, qui signifie « la contrée consacrée au feu. »

Relativement à la syllabe finale سار, je ferai observer que le mot *sengsar*, سنگسار, ne signifie pas proprement « lapidé, » mais « la lapida- « tion, » proprement « le monceau de pierres que l'on élève au-dessus « de la tête d'un homme. » Quant au mot سمسار, j'oserais douter de cette orthographe et de l'étymologie qu'on lui assigne. Je crois qu'il faut écrire *schemsar*, شمسار, qui, en arabe, désigne « un courtier, » et d'où les Provençaux ont formé celui de *sansal*.

En parlant de la syllabe finale وش, M. Chodzko propose une conjecture qui me paraît fort ingénieuse. Il pense que le nom de Cyrus, *Koresch* ou *Khourousch*, répondait au mot خوروش, « semblable au soleil ; » que *Dariavusch*, nom de Darius, correspondait à درياوش, « semblable à « la mer. »

[1] *Prosodie des langues de l'Orient musulman*, p. 62.

La syllabe finale انه, que l'on joint à un nom, sert à désigner tantôt un adjectif signifiant « qui appartient à, » comme dans le mot مردانه, *virilis*, et, par suite, « fortis, bellicosus, » c'est l'origine du nom de Mardonius, le gendre de Xerxès, » tantôt un adverbe, tantôt un substantif; elle nous représente, je crois, la forme ان, dont je viens de parler, et à laquelle on ajoute de plus un ه explétif.

La syllabe ار, que l'on ajoute à la fin de la troisième personne du prétérit, indique, tantôt un adjectif, tantôt un substantif.

P. 91. Le ش, précédé du *kesra*, se place à la fin de l'impératif, et lui donne le sens du nom d'action [1].

P. 92. Qu'il me soit permis de proposer une observation, relativement au mot *derbar*, دربار, qui signifie « le palais, la cour, » et que M. Chodzko traduit par « la porte du seigneur [2]. » Je ne pourrais admettre cette assertion. Le mot بار, malgré le témoignage de quelques grammairiens persans, ne désigne pas, en général, « un seigneur; » c'est le mot arabe بارئ, « créateur, » que les Persans ont abrégé, mais qui s'applique exclusivement à Dieu. Dans le mot دربار, la syllabe بار ne signifie pas « seigneur, » mais « permission, » et, par suite, « audience « donnée par le souverain. » Par conséquent, le terme دربار signifie proprement « la salle d'audience. »

Quant au mot *ïar*, يار, qui, pris isolément, désigne « un ami, » on le place également à la fin d'autres termes. On a supposé qu'il devait conserver là sa signification primitive; mais je crois qu'on se trompe, et que, dans ce cas, il désigne « le possesseur de. » Ainsi, le nom de *Schehriar*, شهريار, « monarque, » ne signifie pas « l'ami de la ville; » car on sait que les princes de l'Orient, en général, songeaient plus à se faire craindre qu'à se faire aimer de leurs sujets. Il faut traduire: « le maître « de la ville. » Le terme *bakhtiar*, بختيار, ne signifie pas « l'ami de la for- « tune, » mais « le possesseur du bonheur, l'homme heureux. » Le mot هوشيار signifie « possesseur d'intelligence, homme intelligent. » Je sais qu'on pourrait m'objecter un vers du *Schah-nâmeh* [3], où on lit :

كه گفتار او با خرد يار بود

« dont les discours étaient amis de l'intelligence. » Mais c'est ici une expression poétique, qui ne doit pas être prise à la lettre, et qui ne change rien à l'explication que je viens d'établir.

QUATREMÈRE.

[1] Page 91. — [2] *Ibid.* 92. — [3] T. IV, p. 299.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. de Jussieu, membre de l'Académie des sciences, section de botanique, est mort à Paris, le 29 juin 1853.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Blondel, membre de l'Académie des Beaux-Arts, section de peinture, est mort à Paris le 11 juin 1853.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le 25 juin, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Damiron.

Après un discours d'ouverture du président, la proclamation des prix décernés et l'annonce des prix proposés, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Jouffroy, membre de l'Académie.

PRIX DÉCERNÉS.

Section de philosophie. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1853, le sujet de prix suivant : « Comparer la philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote avec les doctrines des plus grands philosophes modernes sur les mêmes matières; apprécier ce qu'il y a de temporaire et de faux, et ce qu'il y a de vrai et d'immortel, dans ces différents systèmes. » Ce prix a été décerné à M. Janet (Paul), professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Section de morale. — L'Académie avait mis au concours, pour 1852, la question suivante : « Rechercher l'histoire des différents systèmes de philosophie morale qui ont été enseignés dans l'antiquité, jusqu'à l'établissement du christianisme; faire connaître l'influence qu'avaient pu avoir sur le développement de ces systèmes les circonstances sociales au milieu desquelles ils s'étaient formés, et celle qu'à leur tour ils avaient exercée sur l'état de la société dans le monde ancien. » Le prix a été décerné à M. Denis (Jacques-François), professeur de philosophie au collége de Tournon. Une mention honorable a été accordée à M. X. Rousselot, régent de philosophie au collége de Troyes.

Section de législation, de droit public et de jurisprudence. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1853, la question suivante : « Quelles sont, au point de vue

« juridique et au point de vue philosophique, les réformes dont notre procédure « civile est susceptible? » Le prix a été décerné à M. Bordeaux (Jacques-Hippolyte-Raymond), bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau d'Évreux, docteur lauréat de la faculté de droit de Caen. Une mention honorable a été décernée à un mémoire de M. Séligman, juge au tribunal civil de Chartres.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1853, le sujet de prix suivant : « Rechercher quelle a été, en France, la con« dition des classes agricoles depuis le XIIIe siècle jusqu'à la révolution de 1789; « indiquer par quels états successifs elles ont passé, soit qu'elles fussent en plein « servage, soit qu'elles eussent un certain degré de liberté, jusqu'à leur entier affran« chissement; montrer à quelles obligations successives elles ont été soumises, en « marquant les différences qui se sont produites, à cet égard, dans les diverses par« ties de la France, et en se servant des écrits des jurisconsultes, des textes des « coutumes anciennes et réformées, générales et locales, imprimées et manuscrites, « de la législation royale et des écrits des historiens, ainsi que des titres et des baux « anciens qui pourraient jeter quelque jour sur la question. » Le prix a été décerné à M. Dareste de la Chavanne, professeur d'histoire à la faculté de Lyon.

PRIX PROPOSÉS.

Section de philosophie. — La section, occupée par l'examen du concours relatif à la « Philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote comparée avec les doc« trines des plus grands philosophes modernes sur les mêmes matières, » a remis à l'année prochaine l'examen et le jugement des mémoires qui ont concouru au sujet de prix concernant les « principaux systèmes modernes de théodicée, » sujet proposé pour 1853.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant : « Du sommeil, au point de vue psychologique. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1853.

L'Académie propose, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « De la philo« sophie de saint Thomas. »

PROGRAMME. L'Académie n'a pas besoin d'avertir les concurrents qu'ils n'ont à considérer dans saint Thomas que le philosophe. Elle appelle leur attention sur les points suivants : « 1° Examiner l'authenticité des divers ouvrages attribués à « saint Thomas, et déterminer, autant qu'il est possible, l'ordre dans lequel ils ont « été composés. 2° Exposer dans une juste étendue la philosophie de saint Thomas, « sa métaphysique, sa morale et sa politique. Rechercher ce qu'il doit à Aristote, « aux grands docteurs chrétiens, à l'enseignement et aux écrits d'Albert; marquer « ce qui lui appartient. 3° Suivre la philosophie de saint Thomas dans ses princi« paux disciples de l'ordre de saint Dominique, et dans les controverses qu'elle a fait « naître entre cet ordre et les ordres rivaux, particulièrement celui de saint François, « au XIVe et au XVe siècle. Faire l'histoire de cette philosophie jusqu'à la chute de la « scolastique et l'avénement du cartésianisme. 4° Terminer par un jugement appro« fondi de la doctrine de saint Thomas en ses diverses parties. Mettre en lumière « ce qu'il peut y avoir dans cette doctrine de défectueux, et ce qui paraîtra vrai et « durable, et digne encore de trouver place dans la philosophie de notre temps. « Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le « 31 décembre 1855. »

Section de morale. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1853, le sujet de prix suivant : « Examen critique des systèmes qui réduisent les lois de la morale à « la satisfaction des passions. »

Aucun des mémoires envoyés n'ayant paru digne du prix, l'Académie a remis cette question au concours pour l'année 1855, en la modifiant dans les termes suivants :

« Signaler, dans les temps anciens et modernes, les systèmes dont la tendance est « de donner à l'État le droit et de lui imposer le devoir d'assurer le bien-être de « chaque individu, et qui reportent ainsi sur la société la responsabilité des maux « qui naissent de la condition ou qui découlent des vices et des erreurs de l'homme. « Rechercher ce que ces systèmes ont de faux et de dangereux, même pour le bien- « être individuel. Indiquer quelle est, dans le bonheur de l'individu, la part d'in- « fluence et de responsabilité qui appartient naturellement au pouvoir social, et « celle bien plus grande qui doit toujours être réservée aux efforts de l'individu lui- « même. » Ce prix reste fixé à 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 1er décembre 1854.

L'Académie propose, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « Exposer et « apprécier l'influence qu'a pu avoir en France sur les mœurs la littérature contem- « poraine, considérée surtout au théâtre et dans le roman. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Le terme du concours est fixé au 1er décembre 1855.

Section de législation, de droit public et de jurisprudence. — L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1854, le sujet de prix suivant : « Retracer « l'histoire des divers régimes auxquels les contrats nuptiaux sont soumis; recher- « cher, au point de vue moral et au point de vue économique, quels sont les avan- « tages et les inconvénients de chacun de ces régimes. » Le prix est de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 30 octobre 1853.

Section d'économie politique et de statistique. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1852, le sujet de prix suivant : « Exposer l'ensemble des mesures écono- « miques ordonnées par Colbert, en faire ressortir l'esprit et en déduire les consé- « quences, telles qu'elles se sont produites depuis son administration jusqu'à nos « jours. »

L'Académie n'a pas pensé qu'il y eût lieu de décerner le prix. Elle a renvoyé l'époque du concours à 1855. Les mémoires devront être déposés le 1er décembre 1854. Le prix est de 1,500 francs.

L'Académie avait également mis au concours, pour l'année 1852, le sujet de prix suivant : « Doit-on encourager, par des primes ou par tout autre avantage spé- « cial, les associations, autres que les sociétés de secours mutuels, qui se formeraient « dans l'industrie, soit entre les ouvriers, soit entre les patrons et les ouvriers. » Aucun des mémoires adressés n'ayant paru à la hauteur du sujet, l'Académie remet la question au concours pour 1855, en donnant aux concurrents jusqu'au 1er décembre 1854 pour la traiter. Le prix est de 1,500 francs.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1853, le sujet de prix suivant : « Recher- « cher et exposer : 1° les causes qui ont permis à la terre de rendre, outre la por- « tion de produit nécessaire pour couvrir les frais de culture, un excédant qui se con- « vertit en rente ou fermage; 2° les causes qui déterminent le taux plus ou moins « élevé des rentes ou fermages. » Les concurrents n'ayant pas rempli le programme que l'Académie avait tracé, la question a été remise au concours de 1855. Le prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 1er décembre 1854.

L'Académie propose, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant : « Expliquer, « d'après les faits qui auront été constatés, l'influence de l'accroissement récent et « soudain des métaux précieux sur l'état financier, industriel et commercial des « nations. » Le prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 30 novembre 1854.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1854, le sujet de prix suivant : « De la condition des classes « ouvrières en France depuis le XIIe siècle jusqu'à la révolution de 1789. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1853.

L'Académie propose, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « Exposer les « divers principes qui ont présidé au service militaire et à la formation de l'armée « en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos temps; étudier, dans « leur origine et dans leurs développements successifs : 1° le service féodal; 2° les « milices locales; 3° l'enrôlement volontaire; 4° l'enrôlement forcé. Rechercher « dans quel rapport ont été ces divers modes de formation de l'armée avec l'état « de la société et la condition des diverses classes de citoyens, et quelle influence « ils ont, à leur tour, exercée sur l'organisation sociale, le développement de l'unité « nationale et la constitution de l'État. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 30 septembre 1855.

Prix quinquennal fondé par feu M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie a proposé, pour être décerné, s'il y a lieu, en 1854, le sujet de prix suivant : « Ma« nuel de morale et d'économie politique à l'usage des classes ouvrières. »

L'Académie affecte à ce concours une somme de 10,000 francs. La valeur du prix témoigne de l'importance qu'elle attache au résultat. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1853.

L'Académie met au concours, pour l'année 1856, le nouveau sujet de prix suivant : « Du rôle de la famille dans l'éducation. »

Prix quinquennal fondé par M. le baron de Morogues. Feu M. le baron de Morogues a légué par son testament une somme de 10,000 francs, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner tous les cinq ans au meilleur ouvrage « sur l'état du paupérisme en France, et le moyen d'y remédier. » Ce prix, qui est cette fois de 3,000 francs, sera décerné en 1855.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La Cassandre de Lycophron, éditée, traduite, annotée par F. D. Dehèque, agrégé de l'Université; Paris, imprimerie d'Eugène Duverger, librairies de A. Durand et Klincsieck, 1853, 1 vol. gr. in-8° de VIII-72 pages. — Le plus obscur des poëmes grecs, celui dont l'obscurité est devenue proverbiale, l'*Alexandra* de Lycophron, depuis longtemps commenté par les érudits avec une sorte de prédilection, traduit même en latin archaïque par Scaliger, n'avait pas encore été mis en notre langue. C'est cette dernière tâche, assurément fort difficile, que vient de s'imposer un helléniste déjà connu par d'utiles et modestes travaux, et naguère honoré par

l'Académie française d'une distinction flatteuse dans le concours pour la traduction de Pindare. La version qu'a donnée M. Dehèque, voulant surtout être exacte, ne pouvait être toujours élégante : c'était beaucoup de suivre avec une fidélité encore intelligible les détours habilement compliqués de cette versification laborieuse qui sans cesse cache l'idée sous les métaphores et les périphrases les plus imprévues et les plus bizarres. Au secours que le français donne ainsi pour la lecture du texte grec, M. Dehèque a joint : 1° un résumé synoptique du poëme; 2° une paraphrase latine qui se continue au bas des pages; 3° des notes françaises, fort courtes, mais instructives et d'une science quelquefois curieuse dans ses rapprochements. Le volume s'ouvre par une introduction où Lycophron est apprécié (chose rare chez un traducteur) sans trop d'indulgence, et il se termine par un appendice dont il suffira d'indiquer le contenu pour en faire apprécier l'intérêt : 1° opinion de M. Boissonade et de B. G. Niebuhr sur le passage relatif aux Romains (v. 1226 et suiv. de l'*Alexandra*); 2° liste des noms propres des chevaux, d'après les auteurs anciens; 3° note sur l'anagramme chez les anciens et chez les modernes, à propos des anagrammes de Lycophron; 4° lexicologie de l'*Alexandra* ou explication des termes particuliers à l'auteur de ce poëme.

Nouvelle biographie universelle, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec les renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter, publiée par MM. Firmin Didot frères, sous la direction de M. le docteur Hoefer, tomes I à V. Paris, imprimerie et librairie de Didot frères, 1852-1853, 5 volumes in-8° de x-960, 908, 923, 956 et 944 pages, sur deux colonnes. — Ce qui fait le principal mérite de cette nouvelle biographie universelle, c'est le concours que lui prêtent les écrivains de talent, peut-être en trop petit nombre, qui prennent part à sa rédaction. Parmi les notices les plus importantes et les plus développées, nous devons citer celles d'Abailard, Albéroni, Alexandre le Grand, Aristote, par M. Hoefer; d'Albuquerque, Almeïda et plusieurs autres voyageurs et littérateurs ou hommes d'État portugais et espagnols, par M. F. Denis; de Baour-Lormian, par M. de Pongerville; de saint Ambroise, d'Arnobe, par M. Villemain; d'Andrieux, par M. Taillandier; de Babrius, d'Apollonius Dyscole et autres grammairiens grecs, par M. Egger; d'Adrien et d'Auguste, par M. Noël Desvergers. Il est à regretter que le même soin de rédaction n'ait pas été apporté dans toutes les parties de l'ouvrage : on pourrait relever dans un certain nombre d'articles des erreurs et des doubles emplois. L'indication des sources à consulter était une heureuse innovation dans une publication de cette nature; mais l'exécution n'a pas toujours répondu, sous ce rapport, à l'intention exprimée par les éditeurs. On doit espérer que ces négligences disparaîtront dans la suite de l'ouvrage, qui formera trente volumes.

Les séances de Hariri, en arabe, avec un commentaire choisi par Sylvestre de Sacy, également en arabe; deuxième édition, revue sur les manuscrits et augmentée d'un choix de notes historiques et explicatives en français, par MM. Reinaud, membre de l'Institut, et Derenbourg, membre du conseil de la Société asiatique; quatrième et dernière livraison, 39 feuilles, chez Hachette, prix, 20 fr. L'ouvrage entier, deux volumes in-4°, prix, 80 fr. — Les lecteurs du *Journal des Savants* connaissent déjà l'ouvrage dont nous annonçons l'achèvement. Chacun, d'ailleurs, peut recourir au cahier du mois de juillet 1847, pages 441 et suivantes, où il est rendu compte des deux premières livraisons formant le premier volume. Il suffira donc de dire que les éditeurs viennent de s'acquitter du programme qu'ils s'étaient imposé. La troisième livraison, formant la première moitié du deuxième volume, a paru il y a déjà quelque temps; elle contenait les vingt dernières séances et la fin du texte

arabe. On trouve dans la quatrième livraison les index du texte, ainsi qu'une longue introduction et les notes françaises. Les index, dont le fonds a été emprunté à l'index qui accompagnait l'édition originale, ont été augmentés; pour plus d'utilité, ils ont été partagés en deux, à savoir: l'index des mots et celui des noms d'hommes et de lieux. Tout le reste est l'ouvrage des nouveaux éditeurs. L'introduction commence par une nouvelle notice de Hariri, pour laquelle les éditeurs ont puisé à des sources ignorées, notamment dans une partie de la correspondance de Hariri, qui se trouve à la Bibliothèque impériale. Cette notice, qui occupe plus de cinquante pages, n'a pas seulement le mérite de nous faire mieux connaître un homme qui tient encore aujourd'hui une place éminente dans l'histoire littéraire des indigènes; par le jour qu'elle jette sur les vicissitudes auxquelles fut exposée, du vivant de Hariri, la ville de Bassora, sa patrie, elle nous fait voir ce qu'était une grande ville d'Orient au moyen âge, au moment de la première croisade. Vient ensuite la notice des écrivains arabes qui, à diverses époques, s'exercèrent sur l'ouvrage objet de cette publication, particulièrement de ceux dont les remarques ont été mises à contribution dans le commentaire de Sylvestre de Sacy. L'Introduction se termine par l'indication des publications faites à l'occasion des séances, tant en Europe qu'en Asie et en Afrique, tant dans la langue originale que dans les langues européennes. A l'égard des notes françaises, elles sont grammaticales, géographiques, historiques, littéraires, etc. Il est question d'un peu de tout dans le texte, et les éditeurs ne pouvaient se dispenser de se maintenir sur le même terrain que celui de l'auteur. Nous pensons que ces notes, tant par leur nouveauté que par leur variété, ne seront pas inutiles pour l'intelligence du texte, et que même elles intéresseront la généralité des amateurs des choses orientales. A la suite des notes viennent des remarques sur la rhétorique des Arabes, où l'on voit comment la rhétorique arabe, qui fut d'abord calquée sur celle des Grecs et des Romains, se modifia peu à peu d'après le goût national. Le tout se termine par une table comparative des pages de la première et de la deuxième édition, table qui permettra de passer facilement d'une édition à l'autre. Ce n'est pas un petit honneur pour la mémoire de Sylvestre de Sacy d'avoir attaché son nom à une publication qui a également réussi auprès des indigènes et des Européens. On doit également quelque éloge à M. Hachette, pour la libéralité avec laquelle il a fait les frais d'une édition aussi coûteuse qu'utile.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1853.

Rig-Véda ou Livre des Hymnes, traduit en français par M. Langlois, membre de l'Institut. 4 vol. in-8°, Paris, 1848-1851.

Rig-Véda-Sanhitâ, avec le Commentaire de Sâyana, publié par le docteur Max-Muller. 1[er] vol. in-4°, texte sanscrit. Londres et Oxford, 1849.

Rig-Véda, traduit en anglais, par M. H.-H. Wilson. 1[er] vol. in-8°. Oxford, 1850.

Yadjour-Véda blanc, avec le Commentaire de Mahidhâra, publié par le docteur Albrecht-Weber. 1[er] vol. in-4°, texte sanscrit. Berlin et Londres, 1852.

Sâma-Véda, publié et traduit en anglais, par M. Stewenson. 2 vol. in-8°. Oxford, 1842-1843.

Sâma-Véda, publié et traduit en allemand, avec un glossaire, par M. Théodore Benfey. Gr. in-8°. Leipzig, 1848.

PREMIER ARTICLE.

Ce sera certainement un grand et durable honneur pour M. Langlois d'avoir le premier traduit en français le *Rig-Véda*. Grâce à lui, il nous est permis de connaître en entier l'un de ces ouvrages vénérables dont la renommée était arrivée jusqu'à nous à travers les siècles, mais dont nous ne pouvions guère juger que sur parole. Colebrooke, dans son admirable mémoire sur les écritures sacrées des Indiens, avait piqué la

curiosité plus encore qu'il ne l'avait satisfaite ; et son analyse, quelque précieuse qu'elle fût, ne pouvait tenir lieu des Védas eux-mêmes. Mais, dans ces difficiles études, on n'avance qu'à pas très-lents quand on veut faire des pas assurés, et il s'est écoulé près d'un demi-siècle entre l'aperçu qu'avait présenté Colebrooke et la publication d'un de ces monuments complet. Il n'a pas tenu à M. Langlois de faire œuvre d'érudit en donnant les textes comme l'ont fait ses émules, MM. Muller, Weber et Benfey. Sans des obstacles insurmontables qu'expliquent assez les circonstances où son livre a paru, il ne se fût pas borné à une simple traduction. Mais il a dû se soumettre à une nécessité plus forte que lui ; et, tandis que d'autres, avec le patronage intelligent et magnifique de la Compagnie des Indes orientales, pouvaient publier de nombreux volumes de sanscrit, il lui a fallu se résigner à un rôle plus modeste, qui, d'ailleurs, n'en est pas moins utile. Ses efforts, soutenus par deux anciens ministres de l'instruction publique, MM. Guizot et Salvandy, ont pu, après de longues années, aboutir à ces quatre volumes qui renferment l'ensemble du *Rig-Véda ;* et il n'y a que ceux qui savent par expérience toutes les peines que coûte encore l'interprétation de ces hymnes qui puissent apprécier ce travail à sa juste valeur. Le monde des Védas n'est pas seulement un monde tout nouveau pour nous : c'est, en outre, pour les Indiens eux-mêmes, un monde très-obscur, où les traditions, quelque riches qu'elles soient, ne portent pas une suffisante lumière. Ce n'est pas seulement une langue éteinte et transformée depuis plusieurs milliers d'années, dont il faut percer les ténèbres ; c'est toute une civilisation qu'il faut ressusciter, toute une religion, toute une mythologie, tout un ordre de croyances et d'idées absolument étrangères aux nôtres, et qui répondent à un âge de l'humanité écoulé sans retour.

Il est à peine besoin de le remarquer : l'intérêt qui s'attache aux Védas est immense. Ce sont les livres sacrés d'une nation qui tient une très-grande place dans le passé de l'esprit humain, qui subsiste encore aujourd'hui, après quatre ou cinq mille ans de durée, avec ses dogmes et ses superstitions, et qui, tout en changeant de maîtres, et en se livrant en proie à qui veut la conquérir, n'a pas perdu un seul des traits essentiels qui font son individualité dans la famille humaine. Les livres saints des peuples méritent toujours, quels qu'ils soient, la plus sérieuse attention. Dépositaires de leur foi religieuse, ils sont la source de tous leurs développements ultérieurs, de tous leurs progrès ; ils renferment le secret de leur destinée tout entière ; et ce n'est pas aller trop loin que de dire que les livres saints d'un peuple étant donnés, il est facile de comprendre ce qu'il a été et de prédire avec une égale

certitude ce qu'il sera. Sans doute la philosophie représente l'esprit d'une nation au point de vue le plus élevé et le plus clair; mais elle n'est que le partage exclusif de quelques-uns, tandis que la religion s'adresse à tous, et qu'elle précède toujours la philosophie, comme, dans la conscience, la spontanéité précède toujours la réflexion. Mais, quand ces livres saints sont ceux d'un peuple qui a donné à la plupart des autres peuples, avec leurs langues, les éléments de leur civilisation, ces livres prennent encore une bien plus haute importance; et l'on pourrait presque croire qu'ils sont comme la clef de l'histoire universelle, ou du moins de cette partie de l'histoire qui nous regarde plus particulièrement, puisque nos ancêtres et nous y sommes les acteurs principaux.

Aujourd'hui il n'est plus possible de révoquer en doute les traditions qui rattachent la civilisation à la haute Asie, et qui la font naître sur les bords du Gange et au pied de l'Himâlaya, pour se propager de là et s'étendre de proche en proche vers l'Occident, et pour arriver, par l'Asie Mineure, aux Grecs, qui nous en ont transmis à nous-mêmes le noble héritage. On a maintenant une démonstration de ce grand fait, et c'est à la philologie qu'on la doit. La philologie a prouvé, et peut toujours prouver à qui le nierait encore, que toutes les langues de l'Europe, depuis le grec et le latin jusqu'à l'allemand et au slave, avec tous leurs dérivés, ont puisé leurs racines, et souvent leurs formes et leur grammaire dans l'idiome sacré où furent écrits les Védas. Il ne s'agit pas ici, bien entendu, de réhabiliter l'idée d'une langue-mère, donnant naissance à toutes les autres sans exception, et couvrant de ses branches fécondes le globe entier. De nos jours, le domaine des langues que parle le genre humain est assez bien connu pour qu'on puisse affirmer qu'il y a des langues absolument différentes les unes des autres, qu'il est impossible de ramener à une souche commune; mais on peut affirmer aussi qu'il est un certain nombre de langues qui ont entre elles des rapports frappants de ressemblance et qui sortent du même berceau. Je ne veux pas aller plus loin que cette assertion; mais je maintiens que la langue sanscrite est la mère de toutes les langues parlées chez les peuples qui ont poussé la civilisation au point où nous la voyons aujourd'hui. La race dont nous faisons partie a été nommée très-justement la race indo-européenne, quels que soient d'ailleurs ses croisements et ses mélanges; mais, si physiquement cette origine est vraie, intellectuellement elle l'est encore bien davantage; et la philologie démontre jusqu'à l'évidence ce fait, que l'ethnologie, guidée par des lumières assez incertaines, soupçonnait plutôt qu'elle ne pouvait le constater.

On voit qu'en indiquant la route qu'a suivie ce grand courant de

langues sorti des contrées qu'arrose le Gange, traversant celles qu'arrose l'Indus, traversant la Perse, la Grèce et l'Italie, pour venir féconder notre Europe occidentale, je laisse de côté deux ou trois autres courants à peu près aussi considérables, je veux dire celui des langues sémitiques et celui des langues chinoises, sans parler de quelques autres courants secondaires. Les langues sémitiques ont pour l'Europe cette importance capitale, que ce sont elles qui lui ont donné sa religion; mais les langues que parle l'Europe viennent d'une source différente, d'une source probablement plus ancienne, qui n'est autre que le sanscrit. Ce serait une témérité que de vouloir, dans l'état actuel de nos connaissances, assigner des dates même approximatives à ces étapes et à ces transformations de la langue sanscrite. L'histoire ne peut pas dire précisément les époques où elles ont eu lieu; elle ne peut pas même savoir par quelles nations elles se sont successivement accomplies; mais elle doit recueillir et enregistrer ces faits philologiques, qui sont désormais aussi avérés que curieux; le temps retrouvera peu à peu tous les anneaux de la chaîne aujourd'hui rompue pour elle; et les découvertes inattendues des inscriptions cunéiformes lui en livreront bientôt l'un des intermédiaires les plus importants et les moins connus.

Quoi qu'il en puisse être de ces questions dont chaque jour avance la solution, nous possédons les Védas; et nous pourrons savoir bientôt, avec la dernière précision, ce qu'ils ont fourni au monde civilisé d'éléments et de matériaux. Par un hasard qui est à peu près unique dans les annales humaines, ces monuments si antiques et si vénérés nous sont parvenus complets et sans lacunes. L'écriture sainte des Indiens ne se compose pas seulement des quatre livres appelés les Védas et qui forment déjà par eux seuls un ensemble considérable de vers et de prose; elle comprend, de plus, des ouvrages moitié théologiques, moitié liturgiques, qui se nomment des Brâhmanas, et qui sont beaucoup plus volumineux que les Védas eux-mêmes. Il faut y joindre encore d'autres traités qui, sans être sacrés comme les Védas et les Brâhmanas, ne s'en séparent point cependant pour l'orthodoxie brahmanique, et qu'on appelle des Oupanishads[1]. Les Oupanishads ne se distinguent

[1] Il y a des Oupanishads qui font partie des Védas : ainsi l'Isâvâsyam qu'a traduit William Jones est le quarantième et dernier chapitre du *Yadjour-Véda blanc.* On l'appelle l'Oupanishad de la Vâdjasaneyi-Sanhitâ; il est en vers, et ne peut se détacher de l'écriture sainte, qui, sans lui, serait incomplète. Le Vrihad-Aranyaka-Oupanishad, qui est le 14ᵉ livre du Çâtapatha-Brâhmana, seconde partie du *Yadjour-Véda blanc*, entre essentiellement aussi dans la collection canonique des livres saints, qui ne peut se passer du Çâtapatha-Brâhmana. On l'appelle l'Oupanishad du

guère des Brâhmanas, ni par le sujet ni par la forme; ils expliquent comme eux, par des discussions philosophiques et par des récits, le dogme et la liturgie; la seule différence peut-être, c'est qu'ils sont rédigés dans un style un peu moins concis et plus populaire. Ainsi, les Védas, les Brâhmanas, les Oupanishads, sans compter les commentaires innombrables dont ils ont été l'objet, comprennent la totalité de l'écriture sainte et représentent au moins la valeur de trente de nos volumes in-8° ordinaires. Voilà ce qu'il faudra connaître complétement pour savoir au juste ce qu'a été la religion primitive des brahmanes fournissant aux Grecs leur mythologie, et plus tard produisant le bouddhisme qui a couvert la Chine entière, le Thibet, la Mongolie, la Tartarie et une foule d'autres contrées, de ses sectateurs au nombre de trois cents millions. Sans doute les Védas seront très-loin de justifier toujours la réputation de haute sagesse qu'on leur a faite; plus d'une fois, ils exciteront la surprise et même le dédain; mais ils offriront aussi à l'observateur impartial de grandes beautés poétiques, des idées métaphysiques très-profondes, et en somme l'un des spectacles les plus curieux et les plus grands que puisse présenter l'esprit humain. Nous pouvons déjà en juger assez bien, puisque deux Védas entiers, le *Ritch* et le *Sâman*, ont été traduits; nos successeurs en pourront juger mieux encore, car on peut dès à présent annoncer à coup sûr que le siècle ne se passera pas sans que toute la collection védique ne soit explorée et publiée dans ses monuments principaux.

Brâhmana de la Vâdjasaneyi, bien qu'il renferme lui-même de nombreux Brâhmanas. Le Taittiriyaka-Oupanishad et le Nârâyana-Oupanishad sont compris au même titre dans l'Aranya, seconde partie du *Yadjour-Véda noir*. La Vârouni est un autre Oupanishad du *Yadjour-Véda noir*, et s'y rattache de la même façon. Ainsi voilà des Oupanishads qui sont des portions intégrantes du Véda, tout aussi bien que les Brâhmanas, et ils entrent même dans le recueil des Mantras. Mais, en général, les Oupanishads n'ont pas ce degré d'importance, et ils ne viennent qu'après les Brâhmanas. Si l'on veut recourir à l'étymologie du mot pour bien connaître la valeur du genre d'ouvrages qu'il désigne, on ne trouve pas une explication suffisante. Oupanishad, d'après le témoignage des commentateurs indiens cités par Colebrooke et Windischmann, signifie « la science des perfections divines et l'acquisition « de la béatitude par l'impassibilité. » Ce sont, si l'on veut, les résultats et les fruits pieux que produit la lecture des Oupanishads; mais ce n'est là que l'interprétation peu justifiée des éléments philologiques que l'on fait entrer dans la composition du mot Oupanishad. Si l'on a recours aux dictionnaires, ils expliquent Oupanishad par rehasya, c'est-à-dire mystères; et ce sens, qui, au point de vue de l'étymologie, n'est pas plus légitime que l'autre, a été suivi par Anquetil-Duperron et le traducteur persan qu'il a reproduit. (Oupnekhat, id est secretum tegendum.) Voir Colebrooke, *Essays*, tome I, p. 92, et plus spécialement encore le Sankara de Windischmann,

Ajoutez que les Védas, chez le peuple indien lui-même, sont placés à la tête d'une littérature qui est plus féconde et plus étendue, si ce n'est aussi belle, que la littérature grecque. Poëmes épiques, systèmes de philosophie, théâtre, mathématiques, droit, grammaire, le génie indien a tenté toutes les grandes directions de l'intelligence, quelquefois avec succès, et toujours avec pleine originalité. Ce sont les Védas qui, de son propre aveu, l'ont uniquement inspiré. C'est aux Védas qu'il rapporte tout ce qu'il a pu faire; et, dans les classifications encyclopédiques qu'il a essayées, c'est à l'écriture sainte qu'il fait tout remonter, ou plutôt c'est de l'écriture sainte qu'il fait tout descendre.

Ainsi les Védas se trouvent avoir un double intérêt, et pour l'histoire générale de la civilisation, et pour l'histoire particulière du grand peuple dont ils forment la religion.

Le XVIII[e] siècle, qui ne faisait qu'entrevoir très-obscurément ces problèmes, n'y appliqua pas cependant moins vivement son attention. Voltaire, mû par les passions qu'on lui connaît, et croyant retrouver dans l'Inde les origines et peut-être le modèle du christianisme, poursuivit avec une prodigieuse ardeur tout ce qui pouvait éclaircir ces questions. Mais les renseignements qu'on possédait alors étaient bien peu positifs; et Voltaire n'était point homme à les rendre plus précis et plus justes par l'esprit et la méthode qu'il portait dans ces recherches. Tout ce que l'on savait alors des Védas, même après le séjour et les

qui a réuni des textes nombreux extraits des commentateurs. Sankara, p. 90 et suiv. Je ne crois donc pas me tromper en disant d'une manière générale que le Véda se compose de trois espèces d'ouvrages : les Mantras, les Brâhmanas et les Oupanishads. Mais il faut ajouter aussi que la plus grande partie des Oupanishads ne sont pas dans ce cas. Les cinquante-deux Oupanishads de l'*Atharvana-Véda*, par exemple, n'en font pas partie; ils en sont des annexes; ils n'en sont pas des fragments. Peut-être le mot d'appendice serait-il le plus souvent la meilleure traduction du mot Oupanishad. Je ne la propose pas cependant, parce que, si presque tous les Oupanishads ne sont que des suppléments aux Védas, des œuvres inspirées par la lecture du livre saint, il en est quelques-uns, comme ceux que j'ai cités plus haut, qui ne pourraient être compris dans cette classification. Il faut bien savoir, du reste, que les Oupanishads n'ont d'ordinaire aucun rapport particulier avec le Véda auquel on les rattache, et cela est si vrai, qu'il y a des Oupanishads qu'on rapporte indifféremment à l'un ou l'autre des Védas; quand on les examine avec soin, il est impossible de trouver un motif qui doive les faire rapporter à celui-ci plutôt qu'à celui-là. Ce qui est le plus probable, c'est qu'on aura joint tel Oupanishad à tel Véda, parce que l'auteur l'aura composé après avoir médité ce Véda spécialement. On ne sait d'ailleurs encore que fort peu de chose sur la composition des Oupanishads; et c'est, selon toute apparence, l'une des parties les plus obscures de la littérature védique.

victoires des Français dans l'Inde, était aussi vague qu'inexact. En 1668, Bernier avait vu les Védas à Bénarès, mais il n'avait pu les acheter. Il en donnait les quatre noms en les défigurant, sans les rendre tout à fait méconnaissables (tome II de son voyage, p. 122 et 134); c'était la première notion peut-être et l'une des plus sûres qu'avait reçues l'Europe de ces contrées éloignées. Près d'un siècle plus tard, Holwell et Dow, malgré une résidence prolongée dans le pays et malgré de très-sérieux travaux, n'avaient guère plus à nous en apprendre que Bernier lui-même. L'un et l'autre avaient eu les Védas en main, mais ils n'en comprenaient pas la langue; et l'aide même des plus savants Pandits n'avait pu les initier suffisamment à cette étude alors presque impossible. Une vingtaine d'années avant eux, le père Pons, l'un des jésuites les plus intelligents et les plus instruits qui aient honoré les missions de l'Inde, n'avait pu faire davantage; et, quoiqu'il eût pénétré assez profondément dans l'étude de la philosophie sanscrite, le domaine des Védas lui était resté presque entièrement fermé; et il désespérait qu'on y pût jamais entrer d'une manière sérieuse.

Tel était l'état des choses quand, en 1760, Voltaire crut avoir découvert une partie du Véda. On sait tout le bruit qu'il fit autour de l'*Ezour-Veidam*. C'était un manuscrit qui lui avait été rapporté de l'Inde par M. de Maudave, commandant pour le roi sur la côte de Coromandel. La traduction en avait été faite en français par un brahmane, correspondant de la compagnie des Indes, grand prêtre de l'île de Séringham dans la province d'Arcate. Voltaire estimait que ce livre avait été composé avant l'expédition d'Alexandre; et il lui donnait ainsi plus de deux mille ans d'antiquité. A ses yeux l'*Ezour-Veidam* avait de très-grands mérites. D'abord c'était un ouvrage de polémique combattant les superstitions indiennes, et réfutant les erreurs du *Veidam* qu'il commentait. Puis il parlait de Dieu en termes grandioses et assez analogues à ceux dont se servait Voltaire lui-même, pour en proclamer l'unité et la toute-puissance. Un attrait plus particulier de l'*Ezour-Veidam*, c'est qu'à côté de ce dogme de l'unité de Dieu qu'on avait cru jusque-là le privilége du peuple juif, il racontait l'histoire du premier homme et de la première femme, à peu près comme la Bible elle-même. On voit sans peine tout le parti qu'on pouvait tirer de ces rapprochements. Les citations que faisait Voltaire, et par lesquelles il voulait révéler à l'Europe ce livre prodigieux, étaient en effet dignes d'admiration; c'était une vraie merveille de retrouver ce langage si grand et si simple dans un auteur indien écrivant quatre ou cinq siècles avant l'ère chrétienne. Pour que le monde savant pût vérifier ses assertions, et se convaincre

directement, Voltaire déposait, en 1761, le manuscrit qui lui avait été donné, à la Bibliothèque royale où chacun pouvait le consulter; et il croyait avoir fait au public un cadeau du plus haut prix[1].

Voltaire n'abusait pas de la crédulité de ses lecteurs. Il était dupe lui-même d'une fraude pieuse qu'il ne soupçonna jamais. L'*Ezour-Veidam* avait été bien réellement écrit dans l'Inde; mais ce n'était pas avant l'expédition du héros macédonien; c'était tout au plus un siècle avant Voltaire lui-même. Il n'était pas de la main d'un brahmane; il était de la main d'un missionnaire. Rien d'étonnant dès lors que les principes qui forment le fond des croyances chrétiennes s'y retrouvassent dans toute leur simplicité et leur grandeur. Rien d'étonnant qu'on y combattît les superstitions des Indous, puisque c'était un acheminement habile à leur conversion. Aujourd'hui même, il serait impossible de dire précisément quel est l'auteur de l'*Ezour-Veidam*. Mais l'on sait, à n'en point douter, que le père de Nobili ou de Nobilibus, jésuite italien et neveu du cardinal Bellarmin, missionnaire dans l'Inde vers 1640, y avait adopté le costume, les mœurs, les doctrines même des indigènes pour gagner leur confiance, avait appris le sanscrit et les langues populaires du pays, et qu'il était parvenu à composer dans ces langues des ouvrages auxquels les brahmanes eux-mêmes s'étaient mépris. Il servait ainsi le christianisme sans en prêcher ouvertement les dogmes trop opposés à la religion védique. Plus tard, et dans la première moitié du XVIII[e] siècle, un autre jésuite italien, le père Beschi, avait joué le même rôle avec autant de dextérité et peut-être avec plus de succès encore. L'*Ezour-Veidam*, soit qu'il fût du père de Nobili ou du père Beschi, n'était qu'une de ces fabrications que se permet un zèle plus ardent qu'éclairé; et, si les Indous eux-mêmes s'y étaient laissé prendre, ainsi qu'on le dit, Voltaire était assez excusable de s'y laisser prendre à son tour.

Cependant je suis étonné, je l'avoue, que son goût littéraire, si sûr et si net, ne l'ait point averti. Il suffit de lire l'*Ezour-Veidam* pour être convaincu que ce ne peut être là l'œuvre d'un philosophe indien du temps d'Alexandre. Il y a dans les allures générales de la pensée aux différents siècles, aux différentes époques de la civilisation, des caractères assez saillants et assez reconnaissables pour qu'on puisse ne s'y point tromper. Tout rapprochés que nous sommes des anciens par l'intelligence, par l'étude, par la tradition, par l'admiration même, nous n'écrivons

[1] On peut voir dans les ouvrages de Voltaire toute cette histoire de l'*Ezour-Veidam*, tome XV, p. 80; tome XLIII, p. 348; tome XLVIII, p. 239 et dans la *Correspondance*, 1760; tome LXIV, page 68, 1761, *ibid.* p. 463 et 508, édition de Beuchot.

pas comme eux; notre style n'est pas le leur; nous ne pensons pas, nous n'écrivons pas de même. A plus forte raison ces dissemblances sont-elles frappantes, quand il s'agit d'écrivains encore plus éloignés de nous par les lieux et par la civilisation entière dans laquelle ils ont vécu. Voltaire, lui-même, aurait eu à composer l'*Ezour-Veidam*, et il aurait voulu réfuter les erreurs des brahmanes en paraissant les adopter en partie, qu'il n'aurait pas fait un autre livre. La division des matières, la méthode de l'ouvrage, le procédé de réfutation, sans parler même du fond des idées qui se trahit souvent, tout devait révéler un faussaire à des yeux aussi exercés. C'est ce qui arriva lorsque, l'année même de la mort de Voltaire, Sainte-Croix, séduit comme lui, publia l'*Ezour-Veidam* sur une copie qu'en avait faite Anquetil-Duperron, dans les papiers d'un M. Barthélemy, second membre du conseil de Pondichéry, et qui complétait celle de Voltaire. Malgré les dissertations de Sainte-Croix, il n'y eut personne dans le monde savant qui crût encore à l'authenticité de l'*Ezour-Veidam*. On en ignorait l'origine certaine; mais il n'y eut pas un esprit sensé qui ne la trouvât suspecte; et l'*Ezour-Veidam*, si fameux un instant, retomba dans l'obscurité dont le génie de Voltaire avait tenté bien en vain de le faire sortir. Sainte-Croix, d'ailleurs, sentait que Voltaire s'était trompé en donnant une date aussi reculée à cet ouvrage; et, sans lui en assigner une lui-même, il le croyait beaucoup moins ancien qu'on ne l'avait supposé et proclamé si haut.

Ces mécomptes et ces incertitudes avaient dégoûté les esprits sérieux; et, en 1784, Herder, tout admirateur qu'il était du génie des Indiens, dont il faisait un si noble éloge dans son grand ouvrage, désespérait qu'on pût jamais retrouver les Védas [1] et la véritable langue sanscrite. Heureusement cette prédiction ne devait pas s'accomplir; et l'année même où Herder la faisait voyait fonder la Société asiatique de Calcutta, par les soins de William-Jones et sous le patronage d'Hastings. En très-peu de temps, cette admirable fondation commençait à tenir ses promesses et à justifier les espérances qu'elle avait fait naître. La véritable langue sanscrite était non-seulement retrouvée mais comprise; et Wilkins traduisait la *Bhagavad-Guita*. William-Jones lui-même publiait les *Lois de Manou* qu'il traduisait en anglais; et, dans son introduction, il pouvait citer un hymne entier de l'un des quatre Védas, de l'Atharva-Véda. Vers la même époque, de simple particuliers, animés du

[1] *Idées pour la philosophie de l'histoire de l'humanité*, tome II, p. 247, traduction française de M. Ed. Quinet.

zèle que montrait la Société asiatique, recherchaient des exemplaires des Védas et savaient se les procurer, si ce n'est encore les comprendre. Le colonel Polier en faisait faire une copie assez complète, qu'il déposait au British Musæum; sir Robert Chambers formait la superbe collection que possède aujourd'hui la bibliothèque de Berlin. Le temps n'était pas éloigné où Colebrooke pourrait lire les Védas tout entiers, les analyser à l'aide des commentaires originaux, et donner au monde savant, sur l'authenticité de ces livres et leur contenu, les renseignements les plus exacts et les plus satisfaisants.

Mais, au début de ce siècle, c'est-à-dire trois ou quatre ans avant Colebrooke, l'un de nos compatriotes, l'héroïque Anquetil-Duperron, publiait un ouvrage qui, malgré tous ses défauts, était de nature à faire avancer ces questions. C'était l'*Oupnékhat* ou collection d'Oupanishads des quatre Védas. Anquetil-Duperron n'avait pas eu les originaux sanscrits, que, d'ailleurs, il n'aurait point entendus; il n'avait eu qu'une traduction persane faite, en 1656, par les ordres d'un prince persan appelé Darashucoh. Anquetil intitulait son livre *Théologie et philosophie indienne.* Le titre n'était pas très-exact; mais ce recueil d'Oupanishads, s'il ne renfermait pas la philosophie des Indiens, renfermait du moins une partie de leur théologie, et c'était beaucoup à cette époque d'en connaître les monuments, même au travers de deux ou trois traductions plus ou moins fidèles. Les Oupanishads que donnait Anquetil étaient au nombre de cinquante, et c'était là tout ce que contenait la traduction persane. Les Oupanishads de tous les Védas étaient sans doute plus nombreux; mais ceux-ci suffisaient pour faire juger du reste, et l'on put dès lors se faire une idée assez juste de ce qu'étaient ces livres si vantés. Malheureusement la traduction latine d'Anquetil était tellement barbare, qu'il était à peu près impossible de la lire, et son ouvrage, tout curieux qu'il pouvait être, resta, si ce n'est ignoré, du moins négligé des savants eux-mêmes.

Cependant ce recueil d'Oupanishads attestait un grand fait; c'est que les brahmanes ne refusaient pas, comme on l'avait cru, de communiquer leurs écritures sacrées, puisqu'un prince musulman avait pu se les procurer, il y avait déjà cent cinquante ans, à Bénarès, la ville sainte par excellence. Des recueils de ce genre avaient cours dans l'Inde, et ils variaient selon le goût et les besoins de ceux qui les faisaient faire à leur usage. De plus, la traduction d'Anquetil, tout informe et tout insuffisante qu'elle était par elle seule, pouvait être fort utile quand on la confronterait avec les originaux sanscrits.

On le voit donc, à cette époque, on savait encore assez peu de chose

des Védas; mais tous les doutes qu'on pouvait conserver encore furent levés quand, en 1805, Colebrooke publia son mémoire dans le huitième volume des *Recherches asiatiques* de la société de Calcutta. Colebrooke avait pu, à l'exemple d'autres Anglais, et grâce à la position officielle qu'il occupait dans l'administration de l'Inde, se procurer à Bénarès la plus grande partie des écritures védiques, d'abord les quatre Védas eux-mêmes, puis les Brâhmanas et la plupart des Oupanishads. Il y avait joint un grand nombre de commentaires, sans lesquels l'intelligence de ces monuments obscurs est aussi difficile que peu exacte. Il avait lu cet immense amas de matériaux en langue sanscrite, et c'était d'un sommaire de ces lectures qu'il faisait part au public. Avant lui, personne n'avait été en état d'en faire autant; et je doute qu'aujourd'hui même, parmi les savants qui possèdent le sanscrit, un seul puisse se flatter d'avoir imité Colebrooke et lu tous les Védas.

Colebrooke établissait d'abord que, dans la croyance indienne, les Védas sont d'origine divine, et qu'ils ont été révélés par Brahma lui-même. Conservés par la tradition, ils ont été plus tard arrangés par un sage appelé Vyâsa et divisés en quatre parties : le Ritch, le Yadjoush, le Sâman et l'Atharvana. Les trois premiers sont les principaux, et le quatrième, bien que, selon toute apparence, il soit un peu postérieur aux autres, renferme des parties tout aussi anciennes, et passe auprès des brahmanes pour n'être pas moins authentique. Chaque Véda se compose de deux parties bien distinctes : les Mantras ou prières et les Brâhmanas ou préceptes. La collection des prières d'un Véda prend le nom particulier de Sanhitâ, ou recueil; le reste du Véda prend le nom de théologie ou Brâhmana. Les Brâhmanas, si l'on accepte la définition des auteurs indiens, « renferment des préceptes qui prescrivent les de« voirs religieux, des maximes qu'impliquent ces préceptes et des argu« ments qui se rapportent à la théologie. » C'est ordinairement des Brâhmanas que sont extraits les Oupanishads. Parfois les Brâhmanas contiennent aussi des prières ou Mantras; mais c'est alors à l'état de citation. Les Mantras et les formules liturgiques sont précisément ce qui forme le Véda proprement dit. La théologie se trouve surtout dans les Oupanishads; et cette remarque de Colebrooke est si vraie, que l'école orthodoxe du Védanta, qui a pour but unique d'expliquer le sens secret et profond de l'écriture sainte, s'appuie exclusivement sur certains Oupanishads, qu'elle considère comme les plus importants et les plus authentiques.

Après ces détails préliminaires, Colebrooke se livrait à l'examen de chacun des Védas, et il analysait successivement le Ritch, le Yadjoush,

le Sâman et l'Atharvana, dans l'ordre même où les place la vénération des brahmanes.

La racine sanscrite Ritch, d'où est tiré le nom du *Rig-Véda*, ne veut dire que *louer;* un ritch est une prière, un hymne, où un dieu est loué par le poëte qui s'adresse à lui ou qui le célèbre. Il peut donc y avoir des ritchas, c'est-à-dire des hymnes, en dehors même du *Rig-Véda* et dans les autres Védas; mais le *Rig-Véda* est plus particulièrement un recueil d'hymnes de ce genre; et j'ajoute, en passant, que cette étymologie justifie le second titre que M. Langlois a cru devoir donner à sa traduction. Il y a donc, pour chacun des hymnes du *Rig-Véda*, nécessité d'indiquer d'abord le nom de l'auteur, ou rishi, qui a composé l'hymne, et le nom de la divinité à laquelle il se rapporte. Les noms des auteurs ont été conservés dans des tables fort anciennes, ou anoukramani, jointes aux Védas eux-mêmes et dont l'autorité est reconnue de tout le monde. Outre les noms du rishi et de la dévata, ces index donnent encore le mètre particulier dans lequel l'hymne est écrit, et même le nombre de syllabes qu'il contient, moyen assez bon qu'avaient imaginé ces temps reculés pour empêcher les altérations des textes saints. Le *Rig-Véda* est divisé de plusieurs manières différentes, suivant qu'on partage cette collection d'hymnes, qui est très-considérable, en sections diverses. Dans l'une de ces divisions, les hymnes sont classés par auteurs. Parmi ces auteurs, il y a des rois et des fils de rois qui n'ont pas dédaigné de cultiver la poésie sacrée, ou plutôt auxquels Brâhma lui-même a communiqué ou fait voir (rishi ne signifie pas autre chose) le texte divin; car les Indiens, tout en désignant avec un soin scrupuleux les auteurs tout humains des hymnes du Véda, ne veulent pas que ces auteurs aient eux-mêmes composé leurs chants, qui portent cependant bien souvent l'empreinte des passions humaines. Ces auteurs les ont vus et les ont simplement transcrits pour l'instruction et le salut de l'humanité. Du reste, Colebrooke, tout en recueillant ces indications, qui pourraient être précieuses pour l'histoire, n'a rien pu en tirer de notoire et de précis. Les divinités invoquées dans le *Rig-Véda* paraissent très-nombreuses; mais les commentateurs indiens, dont le témoignage est peut-être en ceci peu acceptable, parce qu'il est relativement assez récent, les réduisent à trois: le feu, l'air et le soleil. Le *Neighantouka* et le *Niroukta*, traités grammaticaux et philologiques sur la langue des Védas, le disent positivement; et ces petits ouvrages, qu'a récemment publiés M. Roth, sont attribués à Yaska, antérieur à Panini lui-même, le fameux grammairien, c'est-à-dire qu'ils remontent à cinq siècles environ avant l'ère chrétienne. Le Niroukta va même encore plus loin,

et, d'accord avec l'anoukramani du *Rig-Véda*, il prétend réduire toutes ces divinités, quelque diverses qu'elles soient, à un dieu unique, qui n'est alors que l'âme du monde, *pradjapati*, *mahânâtmâ*.

Pour faire apprécier le style du *Rig-Véda*, Colebrooke cite quelques hymnes qu'il traduit; et il donne d'assez longs fragments de deux des principaux Brâhmanas : l'Aitareya-Brâhmana et l'Aitareya-Aranyaka, dont une partie forme un Oupanishad célèbre, qui est connu sous le nom de *Bahvritch-Brâhmana-Oupanishad*, et que l'école védanta a particulièrement adopté comme le fondement de sa théologie. Aujourd'hui que nous connaissons le *Rig-Véda* tout entier, on peut trouver que Colebrooke n'a pas parfaitement choisi parmi les hymnes, et qu'il a laissé complétement dans l'ombre tout le côté poétique. C'est une omission grave, dont je ne veux pas, d'ailleurs, faire un reproche à l'illustre indianiste. Les habitudes de son esprit, la direction générale de ses travaux, le rendaient peu sensible à ce genre de beautés, tout éclatantes qu'elles sont; et l'exemple de William Jones, magistrat, poëte, philologue, critique tout ensemble, était bien difficile à suivre; mais il faut qu'on sache que l'on ne connaît pas le *Rig-Véda* dans ce qu'il a de plus grand, quand on ne le connaît que par l'analyse de Colebrooke, quelque sûre, quelque excellente qu'elle soit à tant d'autres égards.

Du *Rig-Véda* ou Véda des hymnes, Colebrooke passe au *Yadjour-Véda*. Yadj veut dire adorer comme ritch veut dire louer; et le *Yadjoush* renferme précisément les formules de l'adoration dans tous ses détails, c'est-à-dire du sacrifice, en sanscrit yadjnya. Le *Yadjour-Véda* se partage en deux grandes parties : le *Yadjour-Véda blanc* et le *Yadjour-Véda noir*. On peut lire dans Colebrooke la légende extravagante[1], pour ne rien dire de plus, qui explique cette division du *Yadjour*. La Sanhitâ du *Yadjour-Véda blanc* se nomme plus spécialement *Vadjasaneyâ-Sanhitâ;* et c'est sous ce titre que l'a publié récemment M. Weber, de Berlin. Elle contient des prières et des invocations réparties en quarante lectures d'inégale longueur, de treize à cent dix-sept slokas. Chaque vers forme une section, kandika, et le nombre total de ces sections s'élève à mille neuf cent quatre-vingt-sept. Le *Yadjour-Véda blanc* est donc, avec le *Sâma-Véda*, l'un des plus courts. Colebrooke analyse, une à une, chacune des quarante lectures; et il indique le sujet des prières spéciales qu'elle renferme. Dans les deux premières, sont réunies les prières pour la nouvelle et la pleine lune et celles qu'on adresse aux

[1] Voir plus loin l'article spécial sur le *Yadjour-Véda*.

mânes des ancêtres; d'autres se rapportent à la consécration du feu perpétuel, au sacrifice des victimes, au sacre des rois, etc., etc. Colebrooke traduit la trente-deuxième lecture qui se compose de seize slokas et qu'on doit réciter dans la cérémonie du Sarvamédha, c'est-à-dire dans le sacrifice offert pour obtenir le succès des entreprises en général. Pour le quarantième et dernier chapitre de la *Vadjasaneyâ-Sanhitâ*, qui forme un Oupanishad appelé Îsâvâsyam ou Îsâdhyâya, il renvoie à la traduction qu'en a donnée William Jones, et qu'on peut trouver parmi ses œuvres posthumes, dans l'édition de lord Teignmouth.

La seconde partie du *Yadjour-Véda blanc* est un Brâhmana appelé Çatapatha-Brâhmana, beaucoup plus étendu que la Sanhitâ ou collection de prières. Il comprend quatorze livres, subdivisés en cent lectures. Les préceptes, ou Brâhmanas proprement dits, sont au nombre de quatre cent quarante, qui suivent régulièrement l'ordre que la Vadjasaneyâ-Sanhitâ suit elle-même pour les prières. Le quatorzième et dernier livre du Çatapatha-Brâhmana forme un Oupanishad, très-souvent cité sous le nom de Vrihad-Aranyaka-Oupanishad. La plus grande partie de cet Oupanishad se compose de dialogues, où figure, comme principal acteur et comme instituteur, Yadjnya valkya, l'auteur présumé du *Yadjour-Véda blanc*. Colebrooke a donné d'assez longs fragments de cet Oupanishad.

Les prières ou Mantras du *Yadjour-Véda noir*, ou *Taittiriya-Yadjour-Véda*, sont plus étendues que celles du *Yadjour-Véda blanc*, sans l'être autant que celles du *Rig-Véda*. La Sanhitâ se divise en sept livres, renfermant chacun de cinq à huit lectures ; et, par une précaution assez singulière dans un ouvrage réputé divin, la Sanhitâ elle-même indique le nombre de textes contenus dans chaque section, et même jusqu'au nombre des syllabes contenues dans chaque texte. La première section du *Yadjour-Véda noir* correspond à la première section du *Yadjour-Véda blanc;* mais la ressemblance ne va pas plus loin, et tout le reste diffère, quoique parfois les mêmes sujets soient traités dans l'un et l'autre Véda. Un point remarquable dans le *Yadjour-Véda noir*, c'est que les auteurs n'y sont plus humains : pour rester fidèle à la tradition, sans doute, on a substitué des noms de dieux à des noms d'hommes ; et les rishis qui ont composé ces prières sont par exemple, dit-on, Pradjapati, ou le dieu maître et souverain des créatures, Agni, le dieu du feu, etc. Colebrooke a traduit un passage du septième et dernier livre, qui est purement théologique et n'a pas le ton d'une prière. La seconde partie du *Taittiriya-Yadjour-Véda* se compose, comme la seconde partie du *Yadjour-Véda blanc*, de Brâhmanas que Colebrooke n'avait pu se procurer complé-

tement. Elle comprend aussi plusieurs Oupanishads, dont il traduisait quelques morceaux.

Colebrooke s'étendait peu sur le *Sâma-Véda*, dont il n'avait eu que des fragments. Le *Sâma-Véda* est particulièrement honoré par les Indiens; il est tout entier en vers; les ritchas qu'il contient doivent être toujours chantés; et les copies de ce Véda sont en général accompagnées de notations musicales, pour guider la prononciation et les inflexions de la voix. A ce Véda se rattachent plusieurs Brâhmanas, qui en forment la seconde partie et comme le supplément. Le principal Oupanishad du *Sâma-Véda* est le Tchandoguya Oupanishad, par lequel s'ouvre l'ouvrage d'Anquetil-Duperron. Colebrooke en traduit un fragment très-curieux qu'on peut trouver dans l'*Oupnékhat*, t. I, p. 44; et la comparaison des deux traductions montrera combien celle d'Anquetil rend les choses méconnaissables.

La Sanhitâ du quatrième et dernier Véda, appelé l'*Atharva-Véda*, du nom présumé de l'auteur, contient vingt-deux livres subdivisés en cent sections (anouvakas), qui sont elles-mêmes composées d'un certain nombre d'hymnes (souktas). Quelques-uns de ces hymnes et des vers séparés (ritchas) sont pris du *Yadjour-Véda*. Les prières de l'*Atharva-Véda* ont ce caractère particulier qu'elles sont moins un hommage aux divinités qu'elles invoquent qu'une requête présentée à leur puissance pour quelque intérêt purement individuel. Elles renferment beaucoup de formules de conjurations, et l'on pourrait dire d'exorcismes, pour détourner les malheurs qu'on redoute, détruire les ennemis que l'on craint, obtenir l'accomplissement des souhaits que l'on a conçus. En général, ces prières, bien qu'elles puissent servir dans diverses cérémonies religieuses, ne sont pas employées dans le sacrifice; et, par cela même, elles sont reléguées à un rang un peu inférieur. Le Brâhmana principal de l'*Atharva-Véda* se nomme le *Gopatha*, ou le Chemin des Vaches. Mais la partie la plus curieuse de ce Véda, c'est le recueil des Oupanishads qui s'y rattachent. Ils sont au nombre de cinquante-deux, et il y en a plusieurs qui ont servi de base à la théologie de l'école védanta. Colebrooke prend la peine de désigner chacun de ces cinquante-deux Oupanishads par leur nom, et de donner quelques détails sur les plus importants. Déjà l'on savait, par l'*Oupnékhat* d'Anquetil-Duperron, que la plupart des Oupanishads appartiennent à l'*Atharvana*, et ce Véda, le plus récent des quatre, présente, à cause de ces annexes, un intérêt que les trois autres n'ont pas au même point.

Tel était l'ensemble de renseignements alors tout nouveaux et parfaitement précis que réunissait le mémoire de Colebrooke. C'était comme

une exploration faite dans un pays inconnu, par un voyageur intelligent et courageux; et le récit de tant de découvertes était fait pour appeler des investigations nouvelles. C'était un champ immense ouvert à la philologie et à l'histoire. Mais, dans ces questions, il était deux points qui sollicitaient un esprit aussi positif que celui de Colebrooke, et qu'il voulait mettre à l'abri de toute contestation : d'abord l'authenticité des Védas, et, en second lieu, la date de leur composition. Sur le premier point, l'argumentation de Colebrooke, appuyée sur onze séries de preuves différentes, est irréfutable. C'est un chef-d'œuvre de clarté et de logique; et depuis lors il n'est personne qui ait osé répéter les assertions de Pinkerton, dont Colebrooke s'était beaucoup trop ému, et qui voulaient faire des Védas des livres fabriqués par les brahmanes dans des temps assez modernes, absolument comme on a prétendu aussi que les poésies de Virgile et d'Horace avaient été fabriquées par des moines durant notre moyen âge. Quant au second point, la chronologie des Védas, Colebrooke, s'appuyant sur des calendriers liturgiques, ou yotishs, joints aux Védas, démontrait que la position des astres indiquée par ces documents remontait au quatorzième siècle avant l'ère chrétienne; et ainsi la composition des Védas était nécessairement antérieure à cette époque reculée. Depuis, on a pu contester avec raison l'interprétation des divers passages des yotishs et des Védas que citait Colebrooke; mais sa conclusion n'en est pas moins juste, et j'essayerai de faire voir, dans la suite de ce travail, que la date assignée par lui, loin d'être exagérée, peut être regardée comme une sorte de minimum. A défaut de l'astronomie indienne, qu'on peut suspecter, même quand c'est un Colebrooke qui l'interprète, la philologie peut donner des preuves péremptoires par l'examen comparatif de la langue dans laquelle sont écrits les Védas et de la langue des monuments qui leur ont succédé dans la littérature sanscrite.

Chose bizarre! Après s'être donné tant de peine, et une peine si heureuse et si féconde, Colebrooke se repentait presque de tant d'efforts et de succès; et voici comment il terminait son mémoire :

« La description qui précède peut servir à donner quelque idée des « Védas. Ils sont trop étendus pour qu'on puisse les traduire tout en- « tiers; et ce qu'ils renferment ne vaudrait pas la peine que le lecteur « aurait à prendre, et encore bien moins celle du traducteur. L'ancien « dialecte dans lequel ils sont écrits, et surtout celui des trois premiers « Védas, est extrêmement difficile et obscur; et, quoique curieux, puis- « qu'il est la source d'une langue plus polie et plus raffinée, le sanscrit « classique, ses difficultés empêcheront longtemps qu'on étudie et

« qu'on connaisse le Véda tout entier, comme il le faudrait pour extraire « de ces volumineux ouvrages tout ce qu'ils contiennent de remarquable « et d'important; mais, à l'occasion, ils méritent bien d'être consultés « par les orientalistes. »

Ces prédictions peu encourageantes de Colebrooke ne s'accomplirent qu'à moitié; il fallut de longues années aux philologues pour apprendre le sanscrit et particulièrement le dialecte védique; mais ils ne renoncèrent point à publier les Védas et à les traduire. En 1830, Fréd. Rosen donnait un spécimen du *Rig-Véda* avec une traduction latine; et dès lors il fut décidé, pour tous les juges compétents, que les difficultés signalées par Colebrooke n'étaient pas insurmontables. Une mort prématurée et bien regrettable est venue briser l'entreprise de Rosen; et, en 1838, le soin pieux de ses amis n'a pu donner au monde savant qu'un monument incomplet laissé par l'infortuné jeune homme. Mais cet ouvrage inachevé est un chef-d'œuvre et un modèle; il ne comprend que le premier livre ou ashtaka du *Rig-Véda*, texte et traduction, avec des notes qui ne vont pas au delà des quarante premiers hymnes. Mais ces notes, quelque courtes qu'elles soient, et cette traduction, fidèle dans ses moindres détails, élégante, pleine de goût autant que d'exactitude, attestent la plus parfaite intelligence du texte. Rosen avait fait usage des commentaires et en particulier de celui de Sâyana; il avait lu avec le plus grand fruit les deux glossaires des Nighantous et du Niroukta, qu'on connaissait alors à peine de nom; et les explications qu'il en avait tirées donnaient à l'interprétation de ces livres antiques une certitude absolument incontestable. La route était frayée; les successeurs de Rosen, plus heureux que lui, n'avaient qu'à la suivre et à l'achever.

A peu près à la même époque que Rosen, M. Stevenson, qui devait publier plus tard le *Sâma-Véda*, donnait, vers 1833, quelques hymnes lithographiés du *Rig-Véda*, et il y joignait une traduction anglaise avec des fragments des commentateurs.

Depuis lors, les travaux se sont multipliés d'année en année; et, à l'heure qu'il est, trois Védas sur quatre ont trouvé des éditeurs et des traducteurs dont les publications, dès longtemps commencées, ne tarderont point à être complètes. L'*Atharvana-Véda* est le seul dont on n'ait point encore tenté d'édition; mais tout porte à croire que cette lacune sera bientôt comblée; et l'orientaliste qui en a déjà donné un livre dans le recueil de M. Weber, intitulé *Études indiennes*[1], se char-

[1] *Indische Studien, in zwanglosen Heften, Erster Band*, Berlin, 1850, in-8°. Ce

gera sans doute de la remplir. C'est une requête que je me permets d'adresser à M. le docteur S.-F. Aufrecht, et qui, d'après le témoignage de M. Weber, pourrait être adressée aussi à M. G. Bardelli, de Pise. La publication de l'*Atharvana-Véda* est d'autant plus désirable, qu'il est, avec le *Rig-Véda*, le plus important, sans même parler de ses Oupanishads, comme l'a très-bien montré M. Rudolph Roth dans son petit ouvrage sur la Littérature et l'histoire du Véda, qui complète si heureusement, sur une foule de points très-intéressants, les recherches de Colebrooke lui-même[1].

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Traité de la vieillesse, etc., par M. Reveillé-Parise, membre de l'Académie de médecine, etc.

QUATRIÈME ARTICLE[2].

Fixité des formes de la vie ou des espèces.

On a vu, dans mon précédent article, qu'une foule d'espèces ont déjà disparu de la surface du globe. Les espèces disparaissent, cela est certain; mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que, tant qu'elles subsistent, elles subsistent les mêmes. Les espèces sont immuables.

Il y a donc deux faits. Les espèces disparaissent, et les espèces sont fixes.

Je sais bien qu'il s'est trouvé dans tous les temps des naturalistes et des écrivains qui ont soutenu que les espèces changent. Mais quelqu'un

volume, rempli de travaux intéressants, fait désirer bien vivement la continuation du recueil. Je ne crois pas que depuis trois ans il en ait rien paru. — [1] *Zur Litteratur und Geschichte des Veda, drei Abhandlungen*, von Rudolph Roth, doctor der Philosophie, Stuttgard, 1846, in-8°. M. Roth entend par la littérature du Véda l'ensemble des travaux philologiques qu'ont faits les brahmanes sur les livres saints à toutes les époques. Colebrooke n'en avait dit que quelques mots. M. Roth a pénétré profondément dans ce sujet, encore très-peu connu et très-obscur. — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1852, page 733; pour le deuxième, celui de janvier 1853, page 16; et, pour le troisième, celui de juin 1853, page 325.

d'entre eux a-t-il jamais vu une espèce changer? Depuis deux ou trois mille ans qu'il y a des hommes qui observent et qui écrivent, une espèce quelconque, une seule a-t-elle changé? une seule s'est-elle transformée en une autre? Non sans doute.

Comme je traite mon sujet très-sérieusement, je ne citerai point Maillet, qui prétend que nous avons tous commencé par être des *poissons*, ce qui fit beaucoup rire Voltaire; je ne citerai pas Robinet, qui prend à la lettre ce joli mot de Pline : « Que le liseron est l'apprentissage de la nature qui s'essaye à faire un lis : *Convolvulus tirocinium naturæ lilium formare discentis;* » je ne citerai pas même M. de Lamarck, le respectable M. de Lamarck, qui veut que tous les animaux aient commencé par être des *polypes* ou des *monades*.

J'entre tout de suite en matière; et, pour mettre de l'ordre dans la discussion, je sépare, dès l'abord, ce qui regarde les *espèces* de ce que j'aurai à dire des *races*.

I. *Des espèces.* Je ne vois, au changement des espèces, que trois ordres de causes : ou des *causes lentes*, ou des *causes violentes et brusques*, ou le *croisement des espèces*.

1° *Des causes lentes.* J'appelle *causes lentes* celles qui agissent à chaque instant, sans interruption, sans relâche, et qui, ajoutant chaque jour un petit changement à un autre petit changement, finissent par amener, à la longue, des résultats notables et de grands effets.

C'est par un pareil progrès insensible que se font tous les changements physiques des âges : la continuité du mouvement en dérobe la marche; on ne voit point, on ne prend point sur le fait l'accroissement des parties, et cependant elles croissent; on ne voit point, on ne prend point sur le fait le changement de leurs proportions relatives, et cependant, au bout de quelques années, ces proportions ont changé, et tellement changé, que, dans plus d'un cas, il nous est difficile de reconnaître l'*individu*, et même l'*espèce*.

Il a fallu toute la sagacité, la sagacité si exercée de M. Cuvier, pour reconnaître dans le jeune *orang-outang* l'*orang-outang* adulte, l'énorme *pongo;* on a fait jusqu'à ces derniers temps deux espèces du *mandrill* et du *choras*, c'est-à-dire du jeune *mandrill* et du *mandrill* adulte; Buffon faisait trois espèces du *pithèque*, du *petit cynocéphale* et du *magot:* le *pithèque* est le jeune *magot*, le *petit cynocéphale* le *magot* de moyen âge, et le *magot* est le *magot* adulte, etc., etc.

On connaît les *métamorphoses* des *insectes*. Qui, si le phénomène ne nous était aussi familier, qui reconnaîtrait la *mouche* dans le *ver* de la viande, et ce même *ver* dans sa *chrysalide?*

La grenouille jeune a une queue, n'a pas de pattes, et respire par des branchies; la grenouille adulte a des pattes, n'a pas de queue, et respire par des poumons. De telles différences feraient, de deux animaux ordinaires, des animaux différents, non-seulement d'*espèce*, mais de *genre*, de *famille*, d'*ordre*, et même de *classe*.

Comment donc, si les espèces ont une tendance quelconque à se transmuter, à se transformer, à passer de l'une à l'autre, le temps, qui, en chaque chose, amène toujours tout ce qui peut être, n'a-t-il pas fini par révéler, par trahir cette tendance, par l'accuser?

Mais le temps, me dira-t-on peut-être, le temps a manqué. Il n'a point manqué.

Voici deux mille ans qu'écrivait Aristote, et nous reconnaissons aujourd'hui tous les animaux qu'il a décrits; et nous les reconnaissons aux caractères qu'il leur assigne : nous reconnaissons son *hippélaphe* dans notre *cerf à crinière*, son *mulet sauvage* dans notre *hémione*, *etc.; etc.*, M. Cuvier a pu écrire cette phrase, au point de vue qui m'occupe, si singulièrement remarquable : « L'histoire de l'éléphant est plus exacte « dans Aristote que dans Buffon. »

On nous a rapporté, on nous rapporte chaque jour d'Égypte les restes d'animaux qui vivaient il y a deux et trois mille ans : de *bœufs*, de *crocodiles*, d'*ibis*, *etc.*, *etc.;* les *bœufs*, les *crocodiles*, les *ibis* actuels ne diffèrent en rien de ceux-là. Nous avons sous les yeux des *momies humaines :* le squelette de l'homme d'aujourd'hui est le même, absolument le même que le squelette de l'homme de l'antique Égypte.

Ainsi donc, depuis deux ou trois mille ans, depuis les observations d'Aristote, depuis les *momies* conservées d'Égypte; aucune espèce n'a changé. Une expérience qui dure depuis deux ou trois mille ans n'est plus une expérience à faire; c'est une expérience faite : les espèces ne changent point.

A force de combinaisons, d'évaluations, d'études, les naturalistes ont

[redacted]

d'aujourd'hui sont comme les *oiseaux*, comme les *quadrupèdes*, comme les *insectes* du temps d'Aristote.

Je viens de citer la classification d'Aristote[1]; et je remarque, en passant, combien cette classification est supérieure à celle même de Linné, laquelle pourtant n'a guère plus d'un siècle de date.

Linné divisait le règne animal en six classes : celle des *mammifères*, celle des *oiseaux*, celle des *reptiles*, celle des *poissons*, celle des *insectes*, et celle des *vers*.

Il nomme excellemment *mammifères* : les *quadrupèdes vivipares*, car ils n'ont pas tous quatre pieds, par exemple, les *cétacés*, qui n'en ont que deux, les *singes*, qui ont quatre mains et n'ont point de pieds, etc.; il nomme excellemment *reptiles* : les *quadrupèdes ovipares*, qui tous rampent et qui n'ont pas tous quatre membres, par exemple, les *serpents*, qui n'en ont point du tout[2], etc., etc.; mais il mêle les *cétacés* aux *poissons*, la *chauve-souris* aux oiseaux; et, dans sa classe des *vers*, il jette et confond ensemble les *crustacés*, les *testacés*, les *mollusques*, *etc.*, *etc.*

Aristote n'avait commis aucune de ces fautes. Il savait très-bien que les *cétacés* ne sont point des *poissons*, qu'ils sont vivipares, qu'ils ont des mamelles, qu'ils allaitent leurs petits, qu'ils sont couverts de poil, qu'ils ont des poumons[3], etc.; il ne prenait pas la *chauve-souris* pour un *oiseau*, et ne confondait pas ensemble les *mollusques*, les *crustacés*, les *testacés*, *etc.*[4].

[1] Voici l'ensemble de cette classification. — Aristote partage d'abord le règne animal entier en deux grandes divisions : celle des animaux qui ont du sang, et celle des animaux qui n'en ont pas, c'est-à-dire la division des animaux à sang rouge et la division des animaux à sang blanc. — Aristote savait très-bien qu'aucun animal ne manque de sang : « Il faut remarquer, dit-il, que tous les animaux sans exception « ont un fluide dont la privation, soit naturelle, soit accidentelle, les fait périr; » et il appelle, d'un terme très-juste, le fluide des animaux à sang blanc une sorte de *lymphe*. — Aristote sous-divise ensuite les animaux à sang rouge en cinq classes : les *quadrupèdes vivipares*, les *cétacés*, les *oiseaux*, les *quadrupèdes ovipares* et les *poissons*; et les animaux à sang blanc en quatre : les *mollusques*, les *testacés*, les *crustacés*, et les *insectes*. — [2] Ce qui n'a pas trompé Aristote : « Les serpents, dit il, peuvent « être mis à côté du lézard. Ils lui ressemblent presque en tout, en supposant au « lézard plus de longueur, et en lui retranchant les pieds. » — [3] « Le dauphin, la « baleine et les autres cétacés sont vraiment vivipares. » (*Hist. des anim.*) — « Tout « animal qui a du lait l'a dans les mamelles, et les mamelles appartiennent à tout « animal vivipare, à ceux, par exemple, qui ont des poils, comme l'homme, le « cheval, les cétacés. » (*Ibid.*) — « Tous les animaux terrestres ont un poumon, « et même plusieurs aquatiques, comme la baleine, le dauphin, etc. » (*Traité des parties*). — [4] « Voici les principaux genres sous lesquels différentes espèces d'ani-

Pour tirer de la classification d'Aristote la réduction supérieure du règne animal en quatre grands types, M. Cuvier n'a eu qu'à réunir les *mammifères*, les *oiseaux*, les *reptiles* et les *poissons* en un seul groupe, celui des *vertébrés;* à réunir les *testacés* et les *mollusques* en un autre, celui des *mollusques;* les *crustacés* et les *insectes* en un troisième, celui des *articulés*, et qu'à ajouter un quatrième groupe, celui des *zoophytes;* et encore l'indication de celui-ci se trouve-t-elle dans Aristote : « Les « orties de mer, dit Aristote, ne sont point du genre des testacés, et « sont plutôt hors des genres que nous avons définis. Ce sont des êtres « dont la nature est équivoque entre la plante et l'animal. »

On voit combien la classification de Cuvier et celle d'Aristote se rapprochent l'une de l'autre : se rapprocheraient-elles ainsi, si le règne animal avait varié, si les espèces avaient changé, si le règne animal, étudié de nos jours par Cuvier, n'était pas le même, absolument le même que le règne animal qu'étudiait, il y a deux mille ans, Aristote?

2° *Des causes violentes et brusques.* J'entends par *causes violentes* les causes mêmes qui ont amené les révolutions du globe. Les révolutions du globe ont-elles produit quelque effet sur la *fixité* des espèces? Elles n'en ont produit aucun.

Un nombre, un grand nombre, un nombre presque infini d'espèces ont disparu; aucune n'a dégénéré.

On faisait cette objection à M. Cuvier, savoir : que les espèces actuelles pouvaient bien n'être qu'une dégénération des espèces perdues, dégénération qui se serait opérée petit à petit, et par des *modifications graduelles*. « Mais, répondait M. Cuvier, si les espèces ont changé par de« grés, on devrait trouver des traces de ces modifications graduelles : « entre le palæothérium et les espèces d'aujourd'hui on devrait découvrir « quelques formes intermédiaires, et, jusqu'à présent, cela n'est point ar« rivé. Pourquoi les entrailles de la terre n'ont-elles point conservé les « monuments d'une généalogie si curieuse, si ce n'est parce que les es« pèces d'autrefois étaient aussi constantes que les nôtres ? »

Relativement au point de vue qui m'occupe ici, je partage les espèces perdues en deux classes : ou elles sont très-nettement distinctes des nôtres, et alors elles n'ont pas dégénéré, elles ne sont pas devenues les nôtres; ou elles en sont si voisines, qu'on ne peut les en distinguer,

« maux sont comprises..... Les espèces molles, comme la seiche, le calmar, etc., « sont réunies sous le nom de mollusques ou *testacés*..... ensuite le genre de « ceux qui sont couverts d'une enveloppe dure, et qu'on appelle coquillages ou *tes« tacés*. : . Quant à ceux dont l'enveloppe est moins dure, telle que l'ont les lan« goustes, les cancres, les écrevisses, etc., c'est-à-dire les *crustacés*. » (*Hist. des anim.*)

qu'elles n'en sont pas distinctes, qu'elles sont les mêmes. Ces espèces, restées les mêmes, ont bien moins dégénéré encore.

Les chevaux fossiles ne diffèrent en rien des chevaux actuels : ce sont les mêmes chevaux. Le type du cheval n'a donc point été altéré par les révolutions du globe.

Le type de l'éléphant ne l'a pas été davantage. Selon M. de Blainville, le *mammouth* ou *éléphant fossile* est le même animal que l'éléphant actuel des Indes. Selon M. Cuvier, le mammouth et l'éléphant des Indes sont deux espèces distinctes. Je prends l'opinion de M. de Blainville : si le mammouth est le même animal que l'éléphant des Indes, les révolutions du globe n'ont donc rien fait à l'espèce; l'espèce n'a pas changé. Je passe à l'opinion de M. Cuvier : si le mammouth et l'éléphant des Indes sont deux espèces distinctes, les révolutions du globe n'ont donc pas empêché ces deux espèces de rester distinctes; elles n'ont pas fait que deux espèces si voisines soient passées de l'une à l'autre.

Il fut un temps où la Sibérie était peuplée d'éléphants : ces éléphants ont disparu, mais ils n'ont pas laissé des éléphants modifiés, ou *dégénérés*, à leur place.

Il fut un temps où l'Amérique était peuplée de mastodontes. Ces mastodontes ont disparu; mais ils n'ont pas laissé à leur place d'autres formes de mastodontes.

Il fut un temps où le sol de Paris était couvert de palæothériums et d'anoplothériums. Ces palæothériums et ces anoplothériums ont disparu; mais nous ne voyons aucun animal d'aujourd'hui que nous puissions faire venir de ceux-là par une modification, par une dégénération quelconque.

Concluons donc que les espèces restent constantes, qu'elles sont fixes, que rien ne les fait changer, et que les *causes violentes*, les *causes brusques*, ne peuvent pas plus, ne font pas plus en cela que les *causes lentes*.

3° *Du croisement des espèces*. S'il y avait au monde une cause plausible du changement des espèces, cette cause se trouverait sans doute dans le mélange même des espèces entre elles.

Lorsque deux espèces voisines s'unissent ensemble, il résulte de cette union un animal mi-parti des deux, un *métis* ou *mulet*. Voilà donc un commencement d'espèce nouvelle : oui, mais cette espèce *artificielle* n'est pas durable.

Le cheval et l'âne, l'âne, le zèbre et l'hémione, le loup et le chien, le chien et le chacal, le bouc et le bélier, le daim et l'axis, etc., s'unissent et produisent ensemble; mais les individus nés de ces unions croisées, ces individus mélangés n'ont qu'une *fécondité bornée*.

On cite quelques exemples de mules qui ont produit avec le cheval ou l'âne ; on n'en cite point de mules qui aient produit avec le *mulet*.

Les métis de chien et de loup sont stériles dès la troisième génération; les métis de chacal et de chien le sont dès la quatrième [1].

Et il y a plus. Si l'on réunit ces métis à l'une des deux espèces primitives, ils reviennent bientôt, complétement et totalement, à cette espèce.

Mes expériences sur le croisement des espèces m'ont été une occasion de faire beaucoup d'observations en ce genre.

L'union du *chien* et du *chacal* donne un métis, un animal mixte, un animal à peu près également mélangé de l'un et de l'autre, mais où pourtant le type *chacal* domine sur le type *chien*.

J'ai remarqué en effet, dans mes expériences, que tous les types ne sont pas également dominants et fermes. Le type du chien est plus ferme que celui du loup; celui du chacal que celui du chien; celui du cheval l'est moins que celui de l'âne, etc. Le métis du chien et du loup tient plus du chien que du loup; le métis du chacal et du chien tient plus du chacal que du chien; le métis du cheval et de l'âne tient moins du cheval qu'il ne tient de l'âne : il a les oreilles, le dos, la croupe, la voix de l'âne; le cheval hennit, l'âne brait, et le mulet brait comme l'âne, etc., etc.

Le métis du chien et du chacal tient donc plus du chacal que du chien : il a les oreilles droites, la queue pendante, il n'aboie pas, il est sauvage; il est plus chacal que chien.

Voilà pour le premier produit de l'union croisée du chien avec le chacal. Je continue à unir, de génération en génération, les produits successifs avec l'une des deux tiges primitives, avec celle du chien, par exemple.

Le métis de seconde génération n'aboie pas encore, mais il a déjà les oreilles pendantes par le bout; il est moins sauvage.

Le métis de troisième génération aboie; il a les oreilles pendantes, la queue relevée; il n'est plus sauvage.

Le métis de quatrième génération est tout à fait chien.

Quatre générations ont donc suffi pour ramener l'un des deux types primitifs, le type chien; et quatre générations suffisent de même pour ramener l'autre type, le type chacal.

Ainsi donc, ou les métis, nés de l'union de deux espèces distinctes, s'unissent entre eux, et ils sont bientôt stériles; ou ils s'unissent à l'une

[1] Voyez mon précédent article, cahier de juin, page 328.

des deux tiges primitives, et ils reviennent bientôt à cette tige : ils ne donnent, dans aucun cas, ce qu'on pourrait appeler une espèce nouvelle, c'est-à-dire une espèce intermédiaire durable.

Soit donc que l'on considère les causes externes : la succession des temps, des années, des siècles, les révolutions du globe, ou les causes internes, c'est-à-dire le croisement des espèces, les espèces ne s'altèrent point, ne changent point, ne passent point de l'une à l'autre : les espèces sont *fixes*.

II. *Des races*. « L'empreinte de chaque espèce, dit Buffon, est un « type dont les principaux traits sont gravés en caractères ineffaçables « et permanents à jamais; mais toutes les touches accessoires varient : « aucun individu ne ressemble parfaitement à un autre; aucune espèce « n'existe sans un grand nombre de variétés. »

Les *races* sont les variations des *touches accessoires* de l'*espèce*.

Il y a, dans chaque *espèce*, deux *tendances* très-manifestes : 1° la tendance à varier dans certaines limites, et 2° la tendance à léguer de génération en génération les modifications acquises par une première.

1° *De la tendance de l'espèce à varier dans certaines limites*. Rien de plus marqué que cette tendance. Sous le même climat, dans le même lieu, dans la même portée, on trouve souvent, on trouve presque toujours, des petits de taille, de couleur, de conformation différentes : on en trouve de petits, de grands, à oreilles droites, à oreilles pendantes, à poil court, à poil long, etc.; « aucun individu ne ressemble « parfaitement à un autre, » comme le dit Buffon.

Encore une fois, rien de plus manifeste que la tendance; mais rien aussi de plus manifeste que les limites de la tendance : des oreilles droites ou pendantes, un poil long ou court, ne sont que les caractères superficiels, les *touches accessoires* de l'être. Le caractère profond, celui qui fait la réalité et l'unité de l'espèce, savoir la *fécondité continue*, ce caractère n'est point atteint. Tous ces individus à poil long, à poil court, à oreilles droites, à oreilles fléchies, etc., sont féconds entre eux, et féconds d'une *fécondité continue*.

On définissait l'espèce : une collection d'individus plus ou moins semblables entre eux, et tous venus les uns des autres ou de parents communs. J'ai fait voir que la ressemblance n'est qu'une condition secondaire; la condition essentielle est la descendance : ce n'est pas la ressemblance, c'est la *succession* des individus qui fait l'espèce[1].

2° *De l'hérédité* ou *tendance de l'espèce* à léguer, de génération en gé-

[1] Voyez mon *Histoire des travaux de Cuvier*.

nération, les modifications acquises par une première. Si les *variations*, les *modifications* acquises par une première génération, n'étaient pas transmissibles de celle-là aux autres, ces *variations* resteraient individuelles et propres : elles ne feraient point *race* ou caractère de *race*. Ce n'est que parce qu'elles se transmettent qu'elles font *race*.

Et non-seulement elles se transmettent, mais elles se développent, elles s'accroissent; on peut les rendre excessives; on peut aussi les corriger et les restreindre.

On les rend excessives en unissant ensemble les individus qui ont les mêmes *variations* : les grands aux grands, les petits aux petits, etc. C'est ainsi que nous faisons toutes nos races de grands chevaux, toutes nos races de petits chiens, etc.

On les restreint, on les corrige, en unissant ensemble les individus qui ont des *variations*, des *modifications opposées* : les petits avec les grands, ceux à poil court avec ceux à poil long, etc.; en compensant un excès par l'excès contraire; en *contrastant*, comme dit Buffon, en *contrastant les figures*.

Je ne parle point ici du *climat*, de la *nourriture*, de la *température*, de la *domesticité*. L'influence de toutes ces causes sur la variation des *espèces*, c'est-à-dire sur la production des *races*, est trop connue pour que je m'y arrête. Je fais seulement remarquer que ce ne sont là que de simples causes *médiates*, *éloignées*, *externes*, et qui n'ont d'effet que parce que les *causes immédiates*, *prochaines*, *internes*, se prêtent à cet effet et le favorisent. Le *climat*, la *nourriture*, la *température*, auraient beau agir : si l'espèce n'avait pas une certaine tendance à varier, elle ne varierait pas; et, de même, sans une certaine tendance à la transmission des variations acquises, ces variations finiraient avec l'individu et ne feraient point *race*. Tout le mécanisme de la formation des *races* roule sur ces deux causes internes : la *tendance* de l'espèce à varier, et la *transmission* des variations acquises.

Mais ces deux forces réunies, la tendance primitive à *variation* et la *transmission* successive des variations acquises, jusqu'où vont-elles? Vont-elles jusqu'à faire sortir une *race* de son *espèce*, jusqu'à faire que cette *race* ne soit plus féconde avec les autres *races* de son *espèce*? Nullement.

Toutes nos *races*, et le nombre en est presque infini, de chiens, de chevaux, de brebis, de chèvres, etc., sont, dans chaque *espèce*, fécondes entre elles, et continûment, indéfiniment fécondes.

L'espèce n'est point une *race*; ce n'est point celle-ci plutôt que celle-là; ce n'en est point une préférablement aux autres, et c'est là ce qu'il faut bien remarquer : *l'espèce* est un ensemble donné de *races*.

Toutes les *races* de chiens composent *l'espèce* du chien, toutes les *races* de chevaux, celle du cheval, toutes les *races* de chèvres, celle de la chèvre, etc., etc.

Et toutes ces *races* ont également, pour souche et pour limites, *l'espèce*. Toutes viennent de *l'espèce*, et aucune n'en sort. Toutes en viennent par la génération, et toutes y restent attachées par la génération, par la communauté de sang, de germe, de reproduction.

« Lorsque, dit Buffon, après des siècles écoulés, des continents tra« versés,.... l'homme a voulu s'habituer à des climats extrêmes et peu« pler les sables du midi et les glaces du nord, les changements sont « devenus si grands et si sensibles, qu'il y aurait lieu de croire que le « Nègre, le Lapon et le Blanc forment des espèces différentes, si l'on « n'était assuré.... que ce Blanc, ce Lapon et ce Nègre, si dissemblants « entre eux, peuvent cependant s'unir ensemble et propager en com« mun la grande et unique famille de notre genre humain : ainsi leurs « taches ne sont point originelles; leurs dissemblances n'étant qu'exté« rieures, ces altérations de nature ne sont que superficielles; et il est cer« tain que tous ne font que le même homme, qui s'est verni de noir sous « la zone torride, et qui s'est tanné, rapetissé, par le froid glacial du pôle « de la sphère. »

En résumé, il y a des caractères superficiels, et ces caractères superficiels *varient;* mais il y a un caractère profond, lequel constitue l'unité, l'identité, la réalité de l'espèce, savoir : la *fécondité continue*, et ce caractère *ne varie point :* il est immuable.

Ainsi donc, toujours données par *l'espèce* et ne sortant jamais de *l'espèce*, les *races* ne l'altèrent point, ne la dénaturent point, et ce qui, mal compris, a fait dire que les espèces *varient*, étant mieux compris, nous fait voir qu'elles varient en effet, mais qu'elles ne varient toutefois qu'entre certaines limites infranchissables et fixes.

Les *races* sont la limite extrême de la variation des *espèces*.

Je profite de l'occasion que m'offre cet article pour indiquer le résultat de quelques observations que j'ai recueillies dans ces derniers temps, et qui touchent de fort près au sujet que je viens de traiter.

« Dans l'espèce de l'homme, dit Buffon, il naît environ un seizième « d'enfants mâles de plus que de femelles, et on verra dans la suite qu'il « en est de même de toutes les espèces d'animaux sur lesquelles on a « pu faire cette observation[1]. »

[1] « Le tableau.... offre le résumé du mouvement de la population en France pour « chacune des trente-deux années comprises de 1817 jusqu'à 1848. Pendant ces « trente-deux ans, il est né en France 15,947,668 garçons et 15,020,756 filles. Le

« Il paraît presque certain, dit-il ailleurs, que le nombre des mâles, « qui est déjà plus grand que celui des femelles dans les espèces pures, « est encore bien plus grand dans les espèces mixtes. »

On remarquera ces mots : *il paraît presque certain*. Buffon ne cite, en effet, à l'appui de cette seconde assertion que quatre faits.

L'union du *bouc* et de la *brebis* lui donna, en 1751, neuf mulets, sept mâles et deux femelles. Cette même union du *bouc* et de la *brebis* lui donna, en 1752, huit mulets, six mâles et deux femelles. D'un autre côté, il apprit, en 1773, du marquis de Spontin-Beaufort que l'union du *chien* avec la *louve* avait donné quatre mulets, trois mâles et une femelle. Enfin, sur dix-neuf petits, provenus d'une *serine* et d'un chardonneret, Buffon ne compta que trois femelles.

« Voilà, ajoute-t-il, les seuls faits que je puisse présenter comme cer-« tains sur ce sujet, dont il ne paraît pas qu'on se soit jamais occupé, « et qui cependant mérite la plus grande attention; car ce n'est qu'en « réunissant plusieurs faits semblables qu'on pourra développer ce « qui reste de mystérieux dans la génération par le concours de deux « individus d'espèces différentes, et déterminer les proportions des puis-« sances effectives du mâle et de la femelle dans toute reproduction. »

J'ai réuni un beaucoup plus grand nombre d'observations que Buffon; et cependant ce nombre, plus grand, est encore très-petit.

Depuis 1845, époque où j'ai commencé à m'occuper de ce genre d'études, j'ai recueilli cinquante-neuf faits.

Cinquante-neuf portées, provenant, soit de l'union du *loup* avec la *chienne*, soit de l'union de la *chienne* avec le *chacal*, soit de l'union des *métis* entre eux, m'ont donné deux cent quatre-vingt-quatorze petits : cent soixante et un mâles et cent trente-trois femelles, c'est-à-dire plus d'un *sixième* de plus de *mâles* que de *femelles*.

L'assertion, la prévision de Buffon se trouve donc confirmée et justifiée : le nombre des mâles, qui est déjà plus grand que celui des femelles dans les espèces pures, est beaucoup plus grand encore dans les espèces mixtes.

Il n'est que d'un *seizième* dans les espèces pures : il est de plus d'un *sixième* dans les espèces mixtes.

J'ai fait voir, dans cette suite d'articles, que tout, dans l'économie animale, est soumis à des lois fixes : la durée des âges de la vie, la durée de la vie totale, la proportion des espèces dans les différents âges du globe,

« rapport du premier nombre au second est à très-peu près égal à $\frac{17}{16}$. Ainsi les nais-« sances moyennes annuelles des garçons excèdent d'un seizième celles des filles. » *Ann. du Bur. des longit.*

par-dessus tout la nature et la permanence des espèces, et jusqu'à ce rapport, si délicat qu'il ne paraît presque pas susceptible de souffrir de règle, la prédominance des mâles sur les femelles dans les naissances.

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Notice sur les fouilles de Capoue.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Pour procéder méthodiquement dans le compte à rendre des principaux objets d'antiquité qu'ont fournis les tombeaux de *Capoue*, de l'époque étrusque, je les rangerai en plusieurs classes distinctes, et je parlerai successivement : 1° des vases d'argile peints; 2° des vases et objets de bronze figurés; 3° des figurines et bas-reliefs de terre cuite, en réservant les médailles, pour en faire l'objet d'un article particulier.

J'ai déjà eu l'occasion de faire observer que les vases peints, connus, dès la fin du dernier siècle, pour être sortis des tombeaux de *Capoue*, étaient généralement d'un style de dessin et d'une fabrique archaïques [2]; ce qui s'accorde avec l'histoire d'une ville où la civilisation étrusque fut détruite par l'invasion samnite en l'an de Rome 332; et ce qui se justifie par l'exemple d'autres villes étrusques, de l'Étrurie même, dont la nécropole, appartenant à la même période, a pareillement fourni en plus grande quantité des vases de la même fabrique. C'est aussi le fait qui a pu être constaté par suite des fouilles récentes de *Capoue*. La plupart des vases peints qui ont été recueillis dans ses tombeaux sont d'une ancienne manière, dont le modèle avait sans doute été fourni par un art dorien, dérivé de *Corinthe*, et dont l'exercice avait dû être modifié sur place, dans une suite de générations, suivant le goût propre aux habitants de *Capoue*, dont la population se composait d'un mélange de Grecs, d'Osques et d'Étrusques. On peut donc distin-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février, page 65; pour le deuxième, celui de mai, page 279; et, pour le troisième, celui de juin, page 348. C'est à ce dernier article que doit être jointe la planche lithographiée, qui accompagne celui-ci, et qui a été omise par erreur. — [2] Voyez le cahier de juin, page 349.

guer, dans ces vases de *Capoue*, un style grec archaïque, joint à ce que j'appellerais une exécution provinciale, qui doit certainement tenir à une pratique locale; et c'est encore là une notion qui me paraît commune à d'autres villes, tant grecques qu'étrusques, de la Campanie et de l'Étrurie, où la céramographie grecque, une fois introduite par l'importation de ses produits, ou portée par ses artistes nationaux, dut se modifier, dans le cours des âges, par l'exercice même qui s'en faisait dans le pays. Quoi qu'il en soit de cette question, qui, après avoir été débattue avec une extrême vivacité parmi les antiquaires, semble aujourd'hui tacitement résolue dans le sens que je viens d'indiquer, il est, du moins, certain que plusieurs des vases récemment trouvés à *Capoue* offrent une manière grecque archaïque, jointe à un style de dessin et à une fabrique toute particulière, qui indiquent bien, à mon avis, un art local.

J'en puis citer pour exemple une *patère*, que j'ai vue dans la collection Santangelo, et dont je possède un calque, grâce à la bonté des illustres possesseurs de cette inestimable collection. Cette *patère* est d'une fabrique à laquelle je ne connais rien d'analogue. Les figures, dessinées au trait, *en noir*, avec des détails de costume d'un *rouge foncé*, se détachent sur un *fond jaune*. Le dessin de ces figures appartient à l'ancienne école grecque, mais avec un style particulier, et la forme des caractères, dans celles des inscriptions qui les accompagnent et qui sont tracées avec soin, répond pareillement à la haute paléographie grecque. Le sujet de la peinture est dionysiaque, et devient ainsi un témoignage palpable de cette célébration des Bacchanales, dont *Capoue* passait, dans l'antiquité romaine, pour être le siége principal. La demi-circonférence du vase est remplie, de chaque côté, par une réunion de bustes de personnages mythologiques, au milieu desquels figure *Bacchus*. Sur la face principale, le dieu est représenté *barbu* et couronné de *pampres*, avec une *couleur rouge* passée sur les tresses et les boucles de ses cheveux, et avec un vêtement pareillement orné de *bandes rouges;* il tient de la main gauche élevée un *vase* de la forme de *kantharus*, et son nom grec se lit, au-dessus de sa tête, en lettres bien formées : ΔΙΟΝVϟΟϟ. En face de lui, est le buste d'une *femme*, dont une *couronne de lierre* orne les cheveux, pareillement coloriés *en rouge*, de même que son vêtement, et qui porte sa main droite à son visage, en faisant un geste significatif. Cette *femme* est accompagnée de l'inscription, tracée en ordre rétrograde, devant sa figure : Ǝ⅃ƎMƎϟ; et sur le haut de sa tête se lisent les lettres NϟΟϟϟC, qui ne forment aucun nom. Le couple divin est placé sous une riche *treille*, dont les branches, chargées de grappes, couvrent tout le champ de la peinture, et en différents endroits de laquelle

se montrent trois *Silènes*, en des attitudes grotesques. Près de deux de ces *Silènes*, sont tracées, en lettres d'une forme négligée, des inscriptions illisibles : ΛΕΙΟΛΕΙΟΛ ΝΙΟΝΠΙΟ, ΛΕΙΟΛU. La partie correspondante du vase est occupée par quatre bustes, opposés deux à deux. D'un côté, se montre *Bacchus*, sous les mêmes traits que dans la composition précédente, tenant de la main gauche levée un *rhyton;* devant sa figure, est tracé, en lettres exécutées avec soin, en ordre rétrograde, son nom : ≷Ο≷VΝΟΙΔ, et au-dessus de sa tête se lisent les lettres, d'une forme moins soignée, dont on ne peut former aucun nom : ΛΠΙΟΛΝΙΤΚΠ. Le dieu est placé entre deux bustes de *femme*, dont les cheveux sont enveloppés d'un *kékryphalos*, d'une forme à peu près pareille, orné de bandes rouges; l'une de ces *femmes*, à droite, élève sa main à la hauteur de son visage, et, sur sa tête, se lit le nom ΚΑΛΙΗ [1], très-nettement tracé; l'autre *femme* semble avoir tenu dans sa main, qui ne se voit pas, *deux branches de pampres*, et elle n'est désignée par aucun nom. Enfin, en arrière de la première femme, est le buste d'une troisième *femme*, dont les cheveux, pendant en longues tresses et coloriés *en rouge*, sont ceints sur le front d'une *bandelette*, et qui tient dans sa main droite *deux rameaux de pampres;* au-dessus de sa tête, est écrit le nom ΗΙΜΕ, en lettres très-distinctes. Doit-on voir, dans ces trois femmes, dont deux, *Kalis* et *Simé*, ont un nom fourni sans doute par la tradition locale, et, du reste, inconnu dans la mythologie grecque, trois initiées, ou trois personnes du thiase bachique? C'est ce qu'il est difficile de déterminer, et ce que je m'abstiendrai de rechercher ici, en me bornant à signaler le vase que je viens de décrire comme un monument de la céramographie grecque, tout à fait unique dans son genre, par sa fabrique, par son style, et par cette réunion de bustes, dont je ne connais pas un autre exemple.

En fait de vases peints, où une certaine rudesse de style se fait remarquer dans la manière grecque, comme propre à la fabrique de *Capoue*, je citerai, en second lieu, une autre *patère*, à figures rouges sur fond noir, qui se distingue par plusieurs particularités neuves et curieuses [2]. Cette coupe présente, dans le tableau circulaire qui en décore l'intérieur, une figure de *Ménade*, qui danse, en accompagnant sa danse

[1] Ce nom propre, dont je ne connais pas d'exemple, est régulièrement dérivé de Καλός, comme Μάκρις de Μάκρος, Λαΐς de Λαιός, Αἰολίς d'Αἴολος, et bien d'autres encore. — [2] Cette *patère* a été publiée par M. Gargallo-Grimaldi, dans les *Annal. dell' Instit. archeol.* t. XXI, tav. d'agg. B. p. 145-154; et il en avait été donné par M. Minervini une savante description, dans le *Bullet. archeol. Napol.* t. VI, p. 55, sg.

désordonnée du son des *crotales* qu'elle tient de chaque main; c'est un sujet bachique, qu'on n'est pas surpris de rencontrer sur un vase de *Capoue*, d'après la popularité dont y jouissait le culte dionysiaque. Cette figure, dessinée avec toute la rigidité de l'ancien style grec, est accompagnée de l'inscription, tracée avec beaucoup de soin, en lettres grecques archaïques : ΕVΕDΛΙΔΕꟸ ΕΠΟΙ[ΕꟸΕΝ]. Nous avons donc ici le nom d'un artiste grec, fabricant de vases peints, qui ne nous était pas encore connu; et c'est une acquisition nouvelle dont s'enrichit notre liste de cette classe d'artistes, si considérablement accrue par suite des dernières découvertes. D'ailleurs, ce nom d'*Évergidès*, d'un usage qui paraît attique[1], semble indiquer que celui qui le portait appartenait à la fabrique de *Nola*, dont les produits respirent particulièrement l'élégance du goût attique; en sorte que nous devrions voir ici un fabricant de *Nola*, dont les vases trouvaient faveur à *Capoue*, et qui s'était sans doute établi dans la ville étrusque; ce qui n'a rien que de très-naturel, et ce qui explique en même temps comment le pur style grec de *Nola* avait contracté quelque chose de la rudesse propre aux arts de *Capoue*.

L'extérieur de la coupe est orné de deux représentations qui se correspondent exactement, pour le nombre et la disposition des figures, comme pour les sujets. La première de ces représentations, composées chacune de trois figures, offre un *jeune héros nu*, placé entre *deux chevaux* qu'il dompte, au moyen du *fouet* qu'il tient de la main droite levée, et de *rênes* qu'il tient de l'autre main. Au-dessus du héros, se lit le nom, tracé en caractères grecs, de forme archaïque : ΠLΕ+ꟸΙΠΠΟꟸ. Ce nom, ainsi que M. Minervini en a fait justement l'observation[2], proposée aussi par un autre antiquaire napolitain, M. Gargallo-Grimaldi[3], n'est pas le nom propre du personnage, mais une de ces épithètes qualificatives qui servaient à le désigner, et dont nous avons plus d'un exemple sur les vases peints et sur d'autres monuments antiques[4]. Or, cette épithète de *dompteur de chevaux*, πλήξιππος, est précisément celle qu'Homère donne à *Pélops*[5]; d'où il suit, avec le plus haut degré de vraisemblance, que c'est *Pélops* qui est représenté ici, dans l'acte même qui lui avait valu sa renommée homérique. Mais, il ne résulte pas nécessairement de là que les *deux chevaux*, domptés par le héros phrygien, soient les *deux chevaux* qu'il avait reçus en présent de Nep-

[1] Le nom d'Εὐεργίδης se lit dans les *Guêpes* d'Aristophane, Aristoph. *Vesp.* 234; et il se rencontre aussi sur une inscription attique, Boeckh, *Corp. inscr. gr.* n. 169. — [2] *Bullet. archeol. Napol.* t. VI, p. 57-58. — [3] *Annal. dell' Instit. archeol.* t. XXI, p. 147. — [4] Ces exemples ont été cités par M. Minervini, *Bullet. arch. Napol.* VI, 57. — [5] Homer. *Iliad.* II, 104-105; cf. Schol. *ad h. l.*

tune. Sans entrer dans la question controversée de savoir si ces *deux chevaux*, d'origine divine, étaient représentés toujours *avec des ailes*, ou quelquefois *sans ailes*, il me suffira de dire que je vois ici l'image générale d'un exercice équestre, revêtue d'un type héroïque en la personne de *Pélops;* ce qui ne comportait pas la présence des *chevaux*, *ailés* ou *non*, de Neptune.

Cette manière de voir s'accorde avec le sujet représenté de l'autre côté de la coupe. On y voit un *éphèbe*, pareillement *nu*, dans l'attitude de lancer fortement un *bâton*, ou un *javelot*, dont on ne voit pas la pointe, et placé entre deux personnages vêtus du *pallium* et munis d'une *baguette*, qui se reconnaissent, à ce signe et à leur attitude, pour les *rhabdouques* ou *brabeutes*, qui présidaient aux jeux de la *palestre*. C'est donc ici l'image d'un des exercices du *gymnase*, représenté avec les personnages et sous les traits de la réalité positive; et cette image est opposée à une image analogue, rendue sous une forme héroïque; double manière de traiter un sujet qui était tout à fait conforme au génie grec, et dont il nous est parvenu plus d'un exemple sur les vases peints. Au-dessus de cette scène, traitée suivant les conditions de la vérité hellénique, est l'inscription, si souvent reproduite sur les vases, particulièrement dans les scènes de ce genre, qui ont rapport à la *palestre* : HO ΠΑΙΗ ΚΑLΟΗ; et l'on voit comment cette inscription complète le sens de la représentation, prise dans les habitudes de la vie commune des Grecs. Une particularité curieuse de cette peinture, qu'a très-bien expliquée M. Gargallo-Grimaldi, c'est l'objet, semblable à une *fleur*, que tient à la main l'un des *brabeutes;* cette *fleur* doit être l'espèce d'*acanthe*, nommée par les Grecs et les Romains *pædérôs*, dont le nom indique bien la signification symbolique, et dont l'usage avait été surtout motivé par les relations de la *palestre* entre les hommes et les éphèbes. Par là aussi, s'explique le choix du sujet de *Pélops*, qui était devenu, par ses rapports avec Neptune, le type héroïque de cette espèce de relations, qu'on sait avoir été si familières aux Grecs; et c'est encore là une vue ingénieuse de M. Gargallo-Grimaldi, à laquelle je donne tout mon assentiment.

Les deux sujets que je viens de décrire, traités dans toute la sévérité du style antique, sont encadrés entre deux figures de *Sphinx*, dont le caractère et l'intention n'ont peut-être pas été suffisamment appréciés. Ces *Sphinx*, opposés *deux à deux*, comme ils l'étaient sous les appuis du trône de Jupiter, à *Olympie*[1], appartiennent manifestement par leur

[1] Pausan. V, XII, 3.

tête de femme à un tout autre ordre d'êtres symboliques que le *Sphinx* égyptien; et leur dualité, qui a paru à l'un des antiquaires napolitains, due à une licence de l'artiste, était au contraire une circonstance liée à leur notion même. Les Grecs en avaient certainement puisé le type et l'idée dans les monuments de l'art asiatique, ainsi que je crois en avoir fourni la preuve [1]; et leur signification funèbre, qui résulte, sur notre coupe et sur tant d'autres vases peints, destinés à être déposés dans la tombe, du fait même de leur présence sur un de ces vases, s'explique avec toute certitude d'après l'ordre d'idées auquel ils devaient leur origine; en sorte que c'est encore là un trait d'une réminiscence asiatique qu'il est curieux de trouver sur un vase de *Capoue*. Les caractères des deux inscriptions grecques s'accordent, d'ailleurs, par leur forme archaïque, avec le style du dessin, pour prouver la haute antiquité du monument. Le Ξ, qui n'était pas encore introduit dans l'alphabet grec, est remplacé par les deux lettres + et ϟ, ainsi qu'on en a de nombreux exemples sur les vases peints, d'ancienne manière dorienne. Le *gamma*, Λ, le *lambda*, ⊾, le *sigma*, ϟ, le *rho*, D, l'*upsilon*, V, ont la forme qu'ils offrent dans les inscriptions antérieures à l'archontat d'Euclide; et l'H n'y figure que comme signe d'aspiration, dans le pronom HO, ainsi qu'on le trouve usité sur tant de vases peints archaïques; de manière que tous les éléments de notre vase s'unissent dans la notion que c'est un monument certainement antérieur à la fin du ve siècle avant notre ère. J'ajoute une dernière observation; c'est qu'il existe au *Musée britannique* une coupe, provenant de *Vulci*, qui offre le même sujet d'un jeune *héros nu*, placé entre *deux chevaux* qu'il dompte, et désigné pareillement par l'épithète : ΠΛΕ+ϟΙΠΠΟϟ. L'antiquaire anglais, qui publia ce vase, il y a quelques années [2], eut le mérite de reconnaître *Pélops* dans cette désignation homérique, à l'appui de laquelle notre vase de *Capoue* est venu apporter un nouveau témoignage. Mais il y a quelque chose de plus à signaler aujourd'hui, dans ce second vase, du même sujet et de la même fabrique, trouvé à *Capoue;* c'est le fait même de communications de vases peints, d'une fabrique contemporaine, qui avaient lieu entre deux villes étrusques, telles que *Vulci* et *Capoue;* fait qui devient une preuve indirecte de l'origine étrusque de *Capoue;* c'est ce que ne soupçonnait pas l'antiquaire anglais, M. Sam. Birch, et ce que n'ont pas remarqué les antiquaires napolitains, MM. Minervini et Gargallo-Grimaldi.

[1] Voy. *Journ. des Savants*, février 1850, p. 86-92. — [2] *Archæologia*, vol. XXXI, p. 265, suiv.

Un des vases les plus intéressants, sortis des tombeaux de *Capoue*, est celui qui fut trouvé avec la *patère* que je viens de décrire, dans le curieux monolithe que j'ai déjà signalé à l'attention de nos lecteurs[1]. C'est un vase de la forme et de la proportion des *amphores* de *Nola*, d'une fabrique ancienne, à figures noires sur fond jaune; conséquemment, un monument d'un art contemporain de celui qu'il accompagnait dans la même tombe. La panse en est ornée, de chaque côté, d'un sujet mythologique, rare et curieux, que je me bornerai à indiquer en peu de mots; attendu que l'explication de ce vase a été donnée par l'antiquaire napolitain, qui l'a publié, M. Minervini[2], avec une justesse de savoir et une abondance d'érudition qui n'y laissent rien à reprendre ni à ajouter. La scène principale, qui occupe un des côtés du vase, représente *Jupiter assis*, tenant le *foudre* de la main droite et le *sceptre* de la gauche, et, devant lui, *Junon debout*, dans l'attitude de s'éloigner. Le dieu est caractérisé par ses symboles de manière à ne pouvoir être méconnu; la déesse est désignée par son nom, HEPA, avec toute la certitude possible. Il n'en est pas de même d'une *petite figure nue*, *debout* sur la cuisse de *Jupiter*, qui tient, des deux mains levées un *flambeau allumé*, et qui est accompagnée de l'inscription, en caractères grecs archaïques, tracés de droite à gauche : ΗΟΦΗΟΙΔ, *Διὸς φῶς*, *lumière de Zeus*. C'est là une de ces expressions qualificatives qui tenaient lieu du nom propre, et dont nous venons de voir un exemple fourni par un vase du même tombeau, dans le mot ΠLΕ+ΗΙΠΠΟΗ, pour désigner *Pélops;* d'où il semblerait résulter que ce procédé était surtout usité dans la fabrique de *Capoue*. D'ailleurs, il est sensible que cette épithète de *Διὸς φῶς* est parfaitement d'accord avec l'action de la figure, qui porte de chaque main un *flambeau allumé*. Mais cette figure même n'en reste pas moins très-difficile à déterminer. M. Minervini y avait vu d'abord *Diane*, accueillie à sa naissance *sur les genoux* du père des dieux, et déjà douée des priviléges qu'elle lui a demandés, et parmi lesquels figurait le don de *porter un flambeau*, *φαεσφορίη*[3]; et les témoignages classiques, cités par le savant antiquaire à l'appui de cette idée ingénieuse, la rendaient suffisamment plausible. Mais une observation plus attentive du monument lui a prouvé que la petite figure en question n'avait pas été *peinte en blanc;* d'où il suivait que ce ne pouvait être celle d'une *femme*. Dès lors, il ne restait plus d'autre moyen d'expliquer cette figure qu'en y reconnaissant *Bacchus*, récem-

[1] Voy. le cahier de juin, p. 357-358. — [2] *Monumenti antichi inediti* di Raff. Barone (Napoli, 1850, 8°), tav. I, p. 1-7. — [3] Callimach. *Hymn. in Dian.* v. 11, sq. Cf. Aristophan. *Lysistr.* v. 443; Sophocl. *Trachin.* v. 212; Pausan. I, XXXI, 4, et IV, XXXI, 10.

ment *sorti de la cuisse de Jupiter*, et portant un *double flambeau*, comme *né du feu immortel*, *μηρῷ πυρὸς ἐξ ἀθανάτου*, suivant l'expression d'Euripide [1], qui répond à l'épithète *πυρίσπορος*, de l'*Hymne orphique* [2], ainsi qu'aux noms de *πυρογενὴς* ou *πυριγενὴς* donnés par les auteurs à Bacchus [3]; et la confusion qui s'établit de bonne heure entre le Thébain *Bacchus* et le mystique *Iacchus*, qui avait un *flambeau* pour symbole [4], autorise suffisamment cette manière de voir. Les autorités classiques, alléguées par M. Minervini, ne laissent, à mon avis, aucun doute sur la justesse de cette explication, qui nous procure, dans cette figure de *Bacchus enfant, debout sur la cuisse de Jupiter*, une image tout à fait neuve et singulièrement curieuse. Je rappelle, à cette occasion, que, sur un vase peint de *Vulci*, d'ancien style [5], *Minerve*, à peine sortie de la tête de Jupiter, se montre, comme ici, *debout sur la cuisse* du père des dieux. Mais il y aurait à faire un autre rapprochement plus intéressant encore. On connaît le beau vase corinthien, de manière phénicienne, que j'ai publié [6], où, parmi plusieurs scènes relatives à *Bacchus*, se montre le jeune dieu, *sortant à mi-corps de la cuisse de Jupiter*. Cette image céramographique était le plus ancien témoignage qui nous fût parvenu de ce mythe singulier, puisque, en fait de témoignages littéraires, nous n'en possédons pas qui soit antérieur à Euripide [7], et il prouvait que cette tradition était surtout populaire à *Corinthe*. Notre vase de *Capoue*, qui, par sa fabrique, remonte certainement aussi au delà du siècle d'Euripide, vient nous fournir une nouvelle preuve de cette tradition corinthienne, en même temps qu'il nous montre, dans le choix d'un pareil sujet, l'indice de relations d'art et de croyance entre *Corinthe* et *Capoue*, qui tiennent à l'établissement du Corinthien Démarate en Étrurie, et qui déposent ainsi à l'appui de l'origine étrusque de *Capoue*.

L'autre peinture de notre vase représente *Minerve*, *debout*, la *tête nue*, portant sur sa main gauche le *casque*, tenant de la main droite la *lance*, manière qui se rapporte aux plus anciennes traditions de l'art, et, en avant de la déesse, *Hercule*, aussi *debout*, vêtu de la *dépouille du lion*, et tenant de même de chaque main son *arc* et sa *massue*. Les caractères grecs, qui sont épars dans le champ de la peinture, devaient former

[1] Euripid. *Bacch.* v. 495, ed. Matth., v. 524, ed. Fix. — [2] *Hymn. orphic.* XLIV, v. 1, p. 308, ed. Hermann. Cf. Moser. *ad* Nonn. *Dionys.* p. 216; Creuzer, *Dionys.* I, p. 252, sq. — [3] Auson. *Epigramm.* XXIX, 3. Cf. Schol. Homer. *Iliad.* XIV, 396. — [4] Aristophan. *Ran.* v. 340, sq.; Pausan. I, XXXVII, 3. — [5] Micali, *Storia, etc.*, tav. LXXX, 1. — [6] *Choix de Peint. de Pompéi*, p. 73, vignette n. V. — [7] Eurip. *Bacch.* v. 94-98; v. 286-7; v. 521-524. Voy. mon *Choix de Peint. de Pompéi*, p. 77, 1).

le nom de chaque personnage, ΑΘΕΝΑΙΑ et ΗΕΡΑΚLΕϟ; mais, par un effet de la négligence de l'artiste, dont il y a beaucoup d'exemples sur cette classe de vases, ils ne présentent aucune forme précise. L'objet le plus curieux peut-être qu'offre cette peinture archaïque de vase, c'est le *taureau*, qui se montre à côté de *Minerve*. Dans cette situation [1], et dans l'absence de tout indice de *victoire* ou de *sacrifice*, on doit voir dans ce *taureau* l'animal symbolique de *Minerve*, en sa qualité de *déesse Lune;* c'est, du reste, une vue que je me borne à indiquer ici, et que j'aurai occasion de développer dans un autre travail.

En fait de vases peints, produits par les tombeaux de *Capoue*, je citerai encore un de ces vases, inédit, que j'ai vu chez le négociant d'antiquités Barone, et qui, par la finesse de sa fabrique et par la perfection de son dessin, était un des plus rares monuments de la céramographie grecque. Malheureusement, il avait été brûlé dans l'antiquité; ce qui n'avait lieu que pour les vases de prix, qu'on brisait et qu'on brûlait sur le bûcher du mort, et il n'a pu être recueilli qu'en fragments qui ne forment pas la totalité du vase. Dans l'état où il se trouve, c'est encore un des plus précieux morceaux d'antiquité qui soient sortis des fouilles de *Capoue*. On y voit, d'un côté, *Bacchus*, *barbu*, tenant la *branche de vigne* et le *kantharus*, comme il est représenté dans tant de peintures de vases, d'ancien style. Le dieu a près de lui un *Silène*, qui porte la main sur un *mulet ithyphallique*, avec une intention obscène, qui se reproduit au revers du vase, dont la peinture offre un *Silène* avec *deux mulets*, dont l'un est pareillement *ithyphallique*. C'est donc une de ces scènes dionysiaques, presque toujours traitées d'une manière licencieuse, qui ne justifient que trop la sévérité du sénat romain, dans l'abolition des Bacchanales, importées de *Capoue* à *Rome*. Dans le champ de la peinture, se lit le nom du *fabricant*, *Pistoxénos*, exprimé de cette manière : ΠΙSΤΟS+ΕΝΟS (*sic*, pour ΠΙSΤΟ+SΕΝΟS) ΕΠΟΕSΕ, et celui du *dessinateur*, *Épictétos*, ΕΠΙΚΤΕΤΟϟ ΕΛΡΑΦϟΕΝ. Le nom d'*Épictétos* était connu par de nombreux exemples, que j'ai rapportés moi-même [2], d'après des vases, tous d'ancien style, d'un dessin très-fin et très-soigné, et tous aussi de sujets bachiques, plus ou moins licencieux. Le nouvel ouvrage

[1] S'il était près d'*Hercule*, de manière à se rapporter à ce personnage, on ne saurait penser ni aux *bœufs de Géryon*, ni au *taureau de Crète*, dont l'image n'est pas connue sous de pareils traits. Mais on pourrait se rappeler les monuments antiques, vases peints et bas-reliefs, où *Hercule* se montre avec des *bœufs* près de lui, *Muséum étrusque*, n° 1017; Winckelmann, *Monum. ined.* n. 67. Voy. mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, p. 26-27, 2). — [2] *Lettre à M. Schorn*, § 1, n. 21, p. 39-40, 2° édit.

de cet artiste, que nous venons d'acquérir, confirme, à cet égard, toutes les observations que j'avais faites. Quant au nom du fabricant *Pistoxénos*, nous n'en possédions jusqu'ici qu'un seul exemple, fourni par un vase de *Cære*, que j'ai pareillement signalé[1], et où son nom, suivi du mot ΕΠΟΙΕSΕΝ, est tracé en caractères de la même forme archaïque que sur notre vase de *Capoue*, mais sans être accompagné d'un nom de *dessinateur*, soit *Épictétos*, soit tout autre. Quoi qu'il en soit de cette circonstance, on peut présumer, comme le fait M. Minervini[2], que ce *fabricant Pistoxénos*, dont on a trouvé un vase à *Cære*, et qui employait les talents d'*Épictétos*, dont les vases ont été généralement recueillis à *Cære*, à *Vulci* et à *Canino*, avait son établissement en Étrurie, bien qu'il pût se faire aussi qu'il exerçât son industrie à *Capoue*. En tout cas, le fait de cet échange de vases des fabriques étrusques avec *Capoue*, de ces relations de commerce entre les villes de l'Étrurie et *Capoue*, devient encore une preuve indirecte de l'origine étrusque de *Capoue*.

Mais nous venons d'acquérir, par des vases peints fabriqués certainement à *Capoue* même, une preuve directe de cette origine, qui avait manqué jusqu'ici à la science, et qui est un des résultats les plus neufs et les plus importants des fouilles récentes de *Capoue*. On sait que Niebuhr avait allégué, contre la tradition historique de la fondation étrusque de *Capoue*, le fait qu'on ne possédait pas d'inscriptions étrusques de cette ville[3]. Cet argument négatif était d'une bien faible valeur, et j'y avais répondu dans mon premier article[4]. D'ailleurs, les monuments avaient déjà donné à la doctrine de Niebuhr un commencement de démenti. Il existe, en effet, des vases, de la forme de *patère* à deux anses, qui se trouvent habituellement dans le voisinage de *Nola* et de *Sant' Agata de' Goti*, et qui offrent des inscriptions gravées en creux, en caractères qui ne sont ni osques ni grecs, mais décidément étrusques; et ce fait avait été mis hors de doute par deux de ces vases, conservés au musée de Naples, qui portent un alphabet étrusque[5]. M. Mommsen, qui a recueilli et publié récemment toutes ces inscriptions étrusques, gravées sur des vases de la Campanie[6], et qui s'est prononcé de la manière la plus explicite pour cette notion, de l'usage d'une écriture étrusque en Campanie, n'a cependant pas cru pouvoir se charger de l'expliquer[7]. Fidèle au système de Niebuhr, il lui semble qu'*on ne doit pas*

[1] *Lettre à M. Schorn*; § 1, n. 48, p. 56, 2e édit. — [2] *Monum. ant. ined. di* Barone, p. 38. — [3] *Hist. Rom.* t. I, p. 109, tr. fr. — [4] Février, p. 75-76. — [5] Ces deux alphabets ont été publiés par M. Lepsius, *Inscript. umbric. et osc.* tab. XXVI, n. 33, p. 83, et reproduites par M. Mommsen, *Unterital. Dialekt.* Taf. I, n. 14, 15. — [6] Mommsen, *Unterital. Dialekt.* Taf. XIII, p. 313-316. — [7] *Ibid.* p. 6 : « Sehr auffallend aber ist es,

penser à l'ancienne tradition d'une Étrurie campanienne; et le meilleur moyen de rendre compte de ce fait archéologique, ce serait, suivant lui, d'admettre l'établissement d'une colonie étrusque dans la Campanie; laquelle aurait été formée par les Romains, à l'exemple des colonies de Picentins dans la Lucanie, de Ligures dans le territoire de *Bénévent* et de Capouans dans l'Étrurie et le Latium. Mais M. Mommsen, qui cite pour ce dernier fait le témoignage de Tite-Live[1], serait bien embarrassé si on lui demandait de produire la preuve historique de cette colonie des Étrusque dans la Campanie, formée par les Romains; car cette preuve n'existe pas; et l'on doit regretter qu'un savant de ce mérite ait recours à des suppositions ainsi dépourvues de tout appui, au lieu d'admettre la tradition d'une *Étrurie campanienne*, qui n'a pas seulement pour elle l'autorité de l'histoire, mais qui se trouve encore justifiée par les monuments. Quoi de plus simple, en effet, que d'attribuer à l'influence étrusque, qui n'avait pu être entièrement détruite par l'invasion samnite, le fait de ces inscriptions étrusques, gravées sur des vases de *Nola* et de *Sant'-Agata*, des ve et vi^e^ siècles de Rome?

Que pourra-t-on, d'ailleurs, opposer au fait d'une inscription étrusque, gravée sur le bord extérieur d'une coupe, trouvée tout récemment dans un de ces anciens tombeaux de *Capoue*, dont nous nous occupons? L'inscription, signalée à l'intérêt du monde savant par le docte P. Garrucci[2], est ainsi conçue : IHI2ƎΘƎИI+OПƎ>OƎИHI. La forme des caractères, bien positivement étrusques, quoique avec une tendance à l'osque dans quelques lettres, telles que l'И et le HI; l'emploi de la formule IHI, et celui de noms propres déjà connus par des inscriptions étrusques, ne permettent pas de méconnaître l'écriture étrusque sur cette coupe de *Capoue*. Sur un vase peint, trouvé dans le même tombeau, et orné, suivant le témoignage du même antiquaire, de deux sujets érotiques, qui tiennent sans nul doute aux anciennes représentations de *Bacchanales*, on lisait pareillement, gravées au-dessous du pied, trois lettres, NVO[3], qui me paraissent plutôt étrusques que grecques : en sorte que rien ne manque à la certitude acquise de vases peints, appartenant à la haute antiquité de *Capoue* et portant des inscriptions étrusques, pour lesquelles il n'est pas possible de penser à une colonie

« dass,... doch die Alphabete nicht oskisch, sondern entschieden etruskisch sind; « ein Factum, das ich zwar durchaus nicht zu erklären vermag; » et *ibid.* p. 314 : « Die « Hauptschwierigkeit, das Auftreten der etruskischen Sprache im Herzen von Campanien im 5 oder 6 Jahrhundert der Stadt, lässt sich ebenso wenig wegläugnen als « erklären. » — [1] Tit. Liv. xxvi, 34. — [2] *Bullet. archeol. Napolet.* nuov. Ser. n. 11, tav. 1, 2, p. 84-87. — [3] *Ibid.* tav. 1, n. 3, p. 87.

étrusque établie par les Romains; et c'est là, sans contredit, un des faits les plus importants acquis de nos jours à la science.

L'espace qui va me manquer ne me permet pas de porter à la connaissance de nos lecteurs tous les vases peints, trouvés en dernier lieu dans les tombeaux de *Capoue*, qui mériteraient d'être signalés à leur intérêt. Je ne puis cependant me dispenser de citer au moins un de ces vases, de la forme de petite *amphore* de *Nola*, à figures rouges sur fond noir, par conséquent d'une fabrique moins ancienne que les précédents, où l'*Aurore*, ΗΟΣ (pour ΗΕΟΣ), se voit placée entre *deux éphèbes*, qui fuient, chacun dans une direction différente[1]. L'un de ces jeunes gens, que l'*Aurore* poursuit, et qui semble vouloir la repousser à l'aide de la *massue* qu'il tient de la main droite, est certainement *Céphale*, dont le rapt est figuré par un groupe semblable à celui-ci, sur beaucoup de vases peints, de tout âge et de toute fabrique. L'autre jeune homme, qui est aussi armé d'une *massue* et de *deux javelots*, pour se défendre contre la poursuite de l'*Aurore*, est désigné par son nom, ΤΙΘΟΝΟΣ, dont les exemples sont encore très-rares sur les vases[2], aussi bien que les monuments mêmes relatifs au mythe de *Tithon*[3]. La réunion sur notre vase des *deux héros*, célèbres pour leur beauté, qui leur avait mérité d'être enlevés par l'*Aurore* et rendus immortels, est une apparition neuve[4], qui acquiert encore plus de prix par l'inscription ΤΙΘΟΝΟΣ; et toutes les particularités de ce vase, de même que toutes les circonstances de ce mythe, ont été expliquées par M. Minervini avec un savoir et une critique auxquels je me plais à rendre hommage.

Puisque je ne saurais, sans excéder de beaucoup l'espace qui m'est

[1] Ce vase a été publié dans les *Monum. ant. ined. di* Barone, tav. IV, p. 19-27. — [2] Le nom, ΤΙΘΩΝΟΣ, a été découvert par M. Panofka, sur un *diota* de *Vulci*, où se voient les personnages de l'*Aurore*, ΗΕΩΣ, de *Priam*, ΠΡΙΑΜΟΣ, de *Dardanus*, ΔΑΡΔΑΝΟΣ, et de *Tithon*; voy. les *Annal. dell' Instit. archeol.* t. XIX, p. 231-233. — [3] M. Minervini a donné, dans une des *notes* de sa *Dissertation* citée plus haut, p. 21, 4), l'indication du petit nombre de monuments figurés qu'on a cru pouvoir rapporter au mythe de *Tithon*. — [4] Je dois pourtant observer qu'un beau vase de *Cumes*, publié par Avellino, *Bullet. archeol. Napol.* t. I, tav. 1, p. 5 et 35, avait offert l'*Aurore*, ΕΩΣ, entre *deux jeunes gens* qu'elle poursuit, dont l'un était désigné comme *Céphale*, ΚΕΦΑΛΟΣ, l'autre était appelé ΚΑΛΛΙΜΑΚΟΣ, *celui qui combat pour la beauté*. Cette composition, absolument semblable à celle de notre vase de *Capoue*, nous offre donc les trois mêmes personnages, l'*Aurore*, *Céphale* et *Tithon*, ces deux derniers désignés par leur nom, l'un, *Céphale*, sur le vase de *Cumes*, l'autre, *Tithon*, sur le vase de *Capoue*; et l'épithète ΚΑΛΛΙΜΑΚΟΣ, employée pour désigner *Tithon*, sur le vase de *Cumes*, est une de ces expressions qualificatives qui tenaient lieu de noms propres et dont nos vases de *Capoue* nous ont fourni plus d'un exemple.

accordé, m'étendre sur les vases peints dont il me resterait à parler, je me bornerai à signaler par leurs sujets plusieurs de ceux que j'ai vus chez le négociant d'antiquités Barone. Tels sont une *hydrie*, à trois anses, à figures rouges sur fond noir, où le sujet du *combat des Centaures et des Lapithes* est représenté avec des circonstances curieuses, dans le personnage de *Cænée*[1]; une *urne*, à deux anses, aussi à figures rouges sur fond noir, d'une charmante fabrique pareille à celle de *Nola*, ornée d'une double représentation, qui paraît bien avoir rapport aux *filles de Pélias*, un des plus rares sujets de l'antiquité figurée[2]; et une *amphore panathénaïque*, à figures noires sur fond jaune, dont on sait que de nombreux exemplaires ont été recueillis dans les tombeaux des villes étrusques, et qu'il est intéressant de rencontrer dans ceux de *Capoue*, comme preuve des relations de goût et de commerce qui existaient entre cette ville étrusque de la Campanie et les villes de la métropole[3]. Je citerai en dernier lieu une charmante *hydrie*, à trois anses, à figures rouges sur fond noir, qui représente *Vénus* avec *deux femmes* et *deux Amours*, dans une scène qui paraît mystique, et qui s'est reproduite, toujours avec des circonstances nouvelles, sur d'autres vases, de fabrique campanienne et apulienne[4]. L'intérêt de cette représentation s'accroît par les inscriptions qui accompagnent les figures de *femmes*, ajoutées en plus ou moins grand nombre à celle de *Vénus*, sur quelques-uns de ces vases, notamment sur une superbe coupe apulienne, de la collection Santangelo[5], où *Vénus*, ΑΦΡΟΔΙΤΗ, est entourée de *cinq femmes*, chacune dans une attitude différente et avec un attribut particulier, lesquelles sont toutes désignées par leur nom, ΚΛΥΜΕΝΗ, ΑΡΜΟΝΙΑ, ΕΥΚΛΕΙΑ, ΕΥΝΟΜΙΑ et ΠΑΝΝΥΚΙΣ (*sic*).

Ces noms de personnages, encore plus symboliques que mythologiques, ont déjà donné lieu, de la part des antiquaires qui s'en sont occupés, à tant de considérations diverses, que je dois nécessairement réserver pour un autre travail celles qu'ils pourraient me fournir à moi-même. Je me contenterai d'observer, au sujet de la dernière de ces *femmes*, qui tient un *rameau*, et qui a près d'elle une *cicogne*, sur la *patère* Santangelo, où elle est désignée sous le nom de ΠΑΝΝΥΚΙΣ (*sic*),

[1] Voyez-en la description dans le *Bullet. archeol. Napol.* t. VI, p. 22-23. — [2] M. Minervini en a donné une explication détaillée, avec l'indication des monuments connus du même sujet, dans le *Bullet. archeol. Napol.* t. VI, p. 53-55. — [3] Voy. le *Bullet. archeol. Napol.* t. VI, p. 55. — [4] Celui-ci a été publié par M. Minervini, dans ses *Monum. ant. ined. di* Barone, tav. XV, p. 73-75. — [5] Il est donné une courte notice de ce vase dans le *Bullet. archeol. Napol.*, t. V, p. 27-28, où les inscriptions sont rapportées.

que c'est certainement la même *femme*, au bras de laquelle un *Amour ailé* attache une *bandelette*, et qui a aussi près d'elle une *cigogne*, sur notre *hydrie* de *Capoue*. M. Minervini, qui a paru embarrassé de se rendre compte de ce personnage, qu'il connaissait seulement par le titre de plusieurs comédies grecques, soupçonnait qu'il pourrait bien être une personnification de la *veillée nocturne*[1]; en quoi il avait parfaitement raison. A l'appui de cette idée, je rappellerai que, sur un beau vase agrigentin de ma collection, la même *femme* est représentée en demi-figure, dans le *thiase* de Bacchus, avec un *thyrse* à la main, et avec l'inscription, ΠΑΝΥΙΣ (*sic*), certainement pour ΠΑΝΝΥΧΙΣ[2]. M. Otto Iahn, qui a publié la face principale de ce vase, et qui a fait connaître aussi les inscriptions du revers[3], s'était trompé en lisant celle-ci, ΓΑΝΥΙΣΕ, et en y reconnaissant une *Nymphe Ganyisé*, dont il ne pouvait rendre compte qu'à l'aide d'étymologies un peu forcées. J'ai publié moi-même cette face du vase, et je me propose de donner sur le personnage de *Pannychis*, la *veillée mystique* des Grecs, le *Pervigilium* des Romains, toutes les explications que comporte ce personnage, dans la IV[e] de mes *Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs*, dont je travaille, depuis déjà bien des années, à recueillir les matériaux.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de cette abbaye vers le milieu du IX[e] siècle de notre ère, par M. B. Guérard, membre de l'Institut, correspondant de l'Académie royale de Berlin, etc., 1 vol. in-4° de LII-147 pages, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie impériale, M. D. CCC. LIII.

M. Guérard avait longtemps et vainement cherché le texte qu'il publie aujourd'hui, lorsque, en 1849, un professeur de l'Université,

[1] *Bullet. archeol. Napol.* t. V, 28. — [2] Cette face postérieure du vase a été publiée dans mes *Lettres archéolog. sur la peinture des Grecs*, I[re] part. pl. 11; et l'explication en a été réservée pour la IV[e] de ces *Lettres*, qui en formera à elle seule la II[e] partie. — [3] *Vasenbilder*, Taf. II, p. 15, 10). Le savant antiquaire n'était pas bien sûr lui-même que la leçon ΓΑΝΥΙΣΕ, qu'il préférait à ΠΑΝΥΙΣΕ, fût exacte, et il en fait l'observation en ces termes: « Freilich will ich nicht verbürgen, ob der Name so ganz « richtig sei. »

M. Damiens, le découvrit dans un des cartons où sont conservés, à la Bibliothèque impériale, les papiers de dom Poirier; mais alors le Polyptyque d'Irminon avait paru depuis cinq ans [1], et celui de Saint-Remi de Reims, que le savant éditeur avait si vivement désiré autrefois pour y trouver quelque secours, lui arrivait après coup; encore n'était-ce peut-être que pour contredire ses conjectures et déconcerter ses raisonnements. C'est, en effet, un véritable danger pour les érudits que l'apparition tardive d'un texte inconnu; tous ne sont pas assez philosophes pour en prendre leur parti comme l'abbé Vertot, ou assez heureux pour s'en tirer comme M. Guérard, qui n'a rien à regretter dans cette circonstance, si ce n'est la petite contrariété de devoir à un étranger, lui conservateur de la Bibliothèque, la communication d'un manuscrit qu'il avait toujours eu sous la main; mais il s'accuse avec tant de bonne foi, et se montre si reconnaissant envers M. Damiens, qu'il y aurait mauvaise grâce à se prévaloir contre lui de ses propres aveux. J'aime bien mieux le féliciter d'avoir mis à profit cet heureux hasard pour contrôler l'exactitude de son premier travail et pour y ajouter un supplément digne, à tous égards, de l'ouvrage auquel il se rattache.

L'édition de M. Guérard est faite, non d'après le manuscrit original, qui probablement n'existe plus, mais d'après une copie exécutée, au XVIII[e] siècle, par un moine de Saint-Remi, qui, tout familiarisé qu'il était avec les écritures du moyen âge, s'est abstenu de remplir les abréviations. Ce genre de transcription, qui laisse subsister toutes les difficultés du texte original, a, du moins, l'avantage de ne pas l'altérer par des interprétations hasardées. C'était donc une heureuse circonstance pour l'éditeur que d'avoir sous les yeux, à défaut du manuscrit original, sinon un *fac-simile*, du moins la reproduction fidèle des lettres mêmes qu'avait tracées le premier écrivain. Le copiste aura certainement réussi à lire exactement ces caractères, qui remontaient à l'épiscopat d'Hincmar, c'est-à-dire au temps de la belle minuscule carlovingienne, dont les formes simples et régulières servent encore de modèle à la typographie. En essayant de faire davantage, le moine de Saint-Remi aurait probablement rendu un moins grand service à la science: car il est douteux que, dans le travail rapide de la transcription, il eût réussi à interpréter exactement toutes ces abréviations de noms de lieux et de personnes ou de mots barbares et inusités. Le savant

[1] *Le Polyptyque d'Irminon* a fourni le sujet de trois articles qui ont paru, en 1845, dans le *Journal des Savants* (cahiers de février, juillet et septembre).

éditeur, qui était obligé de remplir cette tâche difficile, et qui certes y était mieux préparé que personne par ses connaissances paléographiques et par son étude approfondie des documents du moyen âge, a cru nécessaire pourtant de représenter, sur une planche jointe à son volume, plusieurs des sigles qu'il avait rencontrés dans la copie du moine de Saint-Remi. Aller au delà et tenter, comme on l'a fait en Angleterre, de reproduire dans un livre imprimé toutes les abréviations des manuscrits, ce n'est plus donner l'édition d'un texte, c'est offrir au lecteur des énigmes souvent indéchiffrables, c'est ajouter aux difficultés des anciennes écritures une foule d'inexactitudes qu'il est impossible d'éviter quand on entreprend de représenter, avec des caractères fondus d'avance, la variété infinie des traits que trace librement la plume d'un écrivain. L'érudition française fera donc bien de ne pas emprunter à nos voisins un procédé dont le principal résultat est d'imposer au lecteur la besogne dont l'éditeur n'a pas voulu se charger. Avec quelques perfectionnements, qu'il est permis d'espérer, un bon daguerréotype pourra remplir cet office d'une manière irréprochable, sans que ces éditions purement mécaniques ôtent jamais leur valeur à celles que prépare, à tête reposée, un critique intelligent.

Le texte du Polyptyque de Saint-Remi est certainement du nombre de ceux qui réclament tous les secours de l'érudition; mais les problèmes qu'il présente étaient presque tous résolus d'avance par l'éditeur du Polyptyque d'Irminon. Ce que M. Guérard avait dit de la condition des terres et des personnes, de la nature des services et des redevances pour les domaines de l'abbaye de Saint-Germain, peut généralement servir de commentaire au Polyptyque de Saint-Remi. Il s'est donc attaché surtout à traiter, dans sa préface, les questions véritablement neuves ou celles qui pouvaient encore avoir besoin de quelques éclaircissements. C'est la marche que je suivrai moi-même pour donner une idée de ce nouveau travail; mais, avant d'arriver aux points particuliers sur lesquels je me propose d'appeler l'attention du lecteur, je commencerai par citer les observations qu'a suggérées à l'auteur la comparaison attentive de ces deux documents :

« On observera d'abord que la classe des lides a entièrement disparu, « et qu'elle a dû se fondre dans celle des serfs, par la raison que les « enfants issus de mariages mixtes suivaient la pire condition de leurs « parents. En effet, les enfants d'un colon et d'une serve naissaient serfs, « de même que ceux d'un serf et d'une colone. La condition des en- « fants se réglait autrement dans le Polyptyque de Saint-Germain, où il « paraît qu'elle dépendait principalement de celle de la mère.

« Il n'y avait donc plus, dans les terres de Saint-Remi, que des in-
« génus ou colons et des serfs au-dessous des hommes libres. Le
« nombre des classes de personnes tendait donc à se réduire en même
« temps que toutes les lois nationales tendaient à se confondre dans une
« seule, la loi féodale.

« On remarquera ensuite que le droit appelé *hostilitia*, c'est-à-dire
« la prestation de guerre, n'est pas exigé de tous les fiscs, et qu'il y en
« a plusieurs, composés même en grande partie de manses ingénuiles,
« qui n'y sont pas soumis; enfin, que, dans les fiscs qui la payent, elle
« est moins forte que dans le Polyptyque de Saint-Germain, puisqu'elle
« ne s'élève jamais au-dessus de trente deniers et qu'elle descend quel-
« quefois jusqu'à cinq, tandis que, dans le Polyptyque de Saint-Germain,
« elle est assez souvent de quatre sous et ne s'abaisse pas au-dessous
« de douze deniers. Cette espèce d'impôt, qui se levait sous Charle-
« magne ou du temps d'Irminon, pour subvenir à des guerres natio-
« nales, tombait en décadence dès le temps d'Hincmar, au milieu des
« guerres civiles ou des guerres des seigneurs.

« Une autre prestation importante, à laquelle un assez grand nombre
« de manses sont assujettis dans le Polyptyque de Saint-Germain, et qui
« devait avoir été imposée pareillement, dans le même temps, à beau-
« coup de manses dépendant des autres monastères, paraît supprimée,
« sous Hincmar, dans les terres de Saint-Remi, puisque le Polyptyque
« de cette abbaye n'en fait aucune mention; je veux parler de la rede-
« vance des *paraveredi*. Cette abolition prouve que les dernières traces
« du *cursus publicus* avaient entièrement disparu après la moitié du
« IXe siècle, au moins dans la partie de la France où l'abbaye de Saint-
« Remi avait ses biens : c'est ainsi que les institutions romaines ont
« succombé les unes après les autres, avec le gouvernement central, à
« l'approche du régime de la féodalité. Lorsque le royaume fut morcelé
« en une multitude de seigneuries rivales, souvent ennemies, toujours
« barricadées les unes contre les autres, les voyages et les communica-
« tions devinrent extrêmement difficiles; les voies romaines et les autres
« grandes routes, s'il y en avait, furent non-seulement mal entretenues,
« mais coupées ou détruites, et les anciens établissements qui s'y ratta-
« chaient furent généralent abolis. D'Irminon à Hincmar, la décadence
« est très-sensible en ce qui touche aux institutions générales. »

La citation que je viens de faire montre assez avec quelle sagacité M. Guérard sait déduire de l'observation de quelques faits particuliers des conséquences qui intéressent au plus haut degré l'histoire générale. C'est le fruit et la juste récompense de la méthode rigoureuse qui a toujours

présidé à ses travaux, et des longues études par lesquelles il s'était préparé à les entreprendre. Il a pu résoudre beaucoup de difficultés, parce qu'il unit à un esprit juste et pénétrant une mémoire ornée des connaissances les plus variées.

Il a rencontré cependant quelques problèmes qu'il n'a pu résoudre, et c'est à quoi devront se résigner longtemps encore les savants qui abordent les textes inédits du moyen âge. Après les vastes recherches de Ducange, on est bien loin encore de connaître toute la nomenclature des mots barbares qui ont dû se multiplier et se diversifier à l'infini, suivant les besoins ou les usages de ces petits centres de population que les institutions féodales groupèrent çà et là dans toutes les parties de la France. C'est ainsi qu'on rencontre pour la première fois, dans le Polyptyque de Saint-Remi, les mots *vicarati* et *vicaratæ*, appliqués à un certain nombre de personnes dont ils semblent désigner la condition sociale. M. Guérard n'admet pas qu'on puisse imaginer une nouvelle classe en dehors des libres, des affranchis, des colons ou ingénus, des serfs, et enfin des lides, qui, d'ailleurs, n'apparaissent nulle part dans le Polyptyque de Saint-Remi. Il se refuse avec juste raison à voir dans le mot *vicaratus* un dérivé de *vicarius*, en sorte que, réduit à des conjectures hasardées, il aime mieux les taire et attendre pour se prononcer la découverte de nouveaux documents. J'ai voulu cependant examiner les différents passages où se rencontre cette qualification obscure : j'ai reconnu qu'il existait dans le seul fisc de Saulx-Saint-Remi dix-neuf *vicarati* et cinq *vicaratæ*, mais qu'ils n'étaient mentionnés dans aucun des autres fiscs. Tous ils sont tenanciers de manses comme les affranchis, les ingénus et les serfs de l'un et de l'autre sexe, auxquels ils se trouvent mêlés et souvent même unis par les liens du mariage. Au contraire, parmi les *accolæ* ou étrangers qui habitent ce même fisc de Saulx-Saint-Remi, il n'en est pas un seul qui soit qualifié *vicaratus*. Ce titre n'est pas donné davantage aux *forenses*, c'est-à-dire aux hommes du fisc qui habitaient au dehors. Les *vicarati* semblent donc différer des *accolæ* et des *forenses*, en ce qu'ils étaient de fait et de droit incorporés à la population sédentaire du fisc. Ce seraient peut-être des étrangers qui auraient obtenu, dans le *vicus* de Saulx-Saint-Remi, une sorte de naturalisation, avec les droits et les obligations qui s'y trouvaient attachés. Comme je n'ai pas l'autorité de M. Guérard, j'ai pu risquer cette conjecture; mais j'ai hâte d'en signaler une autre qui lui appartient et qu'on peut accepter avec plus de confiance.

Il s'agit d'une redevance qui était acquittée par un assez grand nombre de manses, et qui, presque toujours, est indiquée dans le Polyptyque

de la manière suivante : *Pro bove aquensi denarium 1*. Ducange en avait cité trois exemples, mais n'avait pas tenté d'en donner l'explication. D. Carpentier conjecture qu'il s'agissait d'un bœuf destiné à faire tourner la roue d'un moulin, et qui par conséquent y faisait l'office de l'eau. M. Guérard fait observer que l'adjectif *aquensis* n'a jamais été le synonyme de *aquarius*, et qu'il a toujours été adjectif géographique, dérivé du nom de lieu *Aquæ;* il n'hésite donc pas à traduire *bos aquensis* par *bœuf d'Aix*. Voici maintenant comment il complète son explication : « Outre les charrois généraux indéterminés et accidentels, qu'on appe-« lait ordinairement, dit-il, *carroperæ*, et auxquels la plupart des manses « étaient astreints, il était encore exigé d'eux des charrois réguliers et « périodiques pour les vins, le bois, le foin, le blé et autres produits. « Les charrois de cette dernière espèce, dont on s'exemptait d'ailleurs « à prix d'argent, se faisaient quelquefois au loin. Dans plusieurs fiscs, la « longueur du charriage est fixée à trente lieues gauloises. . . J'observe « ensuite que les animaux employés le plus communément au charriage « étaient des bœufs, comme on le voit dans le Polyptyque d'Irminon et « dans celui de Saint-Remi. Or, puisque l'obligation de fournir des « bœufs était commune et qu'elle était rachetée par une somme d'ar-« gent, il est naturel de croire que la redevance payée *pro bove Aquensi* « n'avait pas d'autre raison que l'exemption de fournir un bœuf pour « les charrois d'Aix. » M. Guérard montre ensuite qu'entre les différents lieux de ce nom il faut choisir de préférence Aix-la-Chapelle : une des raisons qu'il en donne, c'est que le monastère de Saint-Remi avait des possessions très-nombreuses dans le diocèse de Mayence et dans celui de Liége.

Le savant éditeur a parfaitement réussi, selon moi, à démontrer l'exactitude de la solution qu'il a donnée à ce problème difficile. Il y était, je dois le dire, doublement intéressé; car il s'appuie sur cette solution pour justifier la conjecture ingénieuse qu'il avait émise dans le Polyptyque d'Irminon sur la signification du mot *wicharisca*. Il avait deviné que ce mot avait été forgé tout exprès pour signifier un charroi fait à *Wicus* (Quentowic ou Étaples). Il avait produit, à l'appui de cette conjecture, plusieurs arguments plausibles, mais qui pouvaient laisser encore subsister quelques doutes. Aujourd'hui on ne saurait se refuser à reconnaître la justesse de cette interprétation; car le Polyptyque de Saint-Remi ne fournit pas seulement l'expression de *bos Aquensis :* on y trouve, en outre, *servitium Aquense, servitium pro bove Aquensi*, variantes qui démontrent jusqu'à l'évidence que le *bos Aquensis* n'avait aucun rapport avec l'eau ou les moulins. Enfin, sans parler des redevances

que certains manses payaient *pro via Viromandensi*, on trouve des taxes *pro caropera Cavalonense*, c'est à-dire pour les charrois de Châons, et ces charrois sont désignés ailleurs par le substantif *cavalonia*, qui a été forgé, comme on le voit, de la même manière que *wicharisca*, pour rappeler en même temps l'obligation de faire un charroi et le nom du lieu vers lequel ces charrois devaient être dirigés : c'est une famille particulière de mots dont on ne connaissait peut-être pas d'autres exemples.

Mais il est des difficultés plus grandes encore que l'on rencontre dans les textes du moyen âge : ce sont des mots très-connus, détournés de leur acception ordinaire. Il y avait, dans le fisc de Saulx-Saint-Remi, six femmes serves, et dans celui de Condé-sur-Marne un plus grand nombre de tenanciers de l'un et de l'autre sexe et de condition diverse qui devaient fournir chacun deux onces de *vermiculum*. Le P. Égée, sous-prieur de Saint-Remi, dans une lettre que feu M. Varin a fait connaître[1], conserve au mot *vermiculum* sa signification la plus connue et suppose qu'on doit entendre par là du vermillon. Mais M. Guérard fait observer que le vermillon naturel n'existe point en France, et que les serfs de Saint-Remi n'avaient pas à leur disposition les matières premières qui entrent dans la composition du vermillon artificiel; il incline donc à penser qu'il s'agit d'une couleur extraite de végétaux indigènes. Pour en savoir davantage sur ce point, il faudrait que ce produit naturel se recueillît encore de nos jours dans les villages de Saulx-Saint-Remi et de Condé-sur-Marne. Cette supposition n'est peut-être pas inadmissible; car c'était une substance d'un prix élevé, qui valait environ 4 fr. 50 cent. l'once, et qu'on n'aurait probablement pas négligé de récolter dans les vingt-deux autres fiscs de l'abbaye, si, en effet, elle s'y était rencontrée. Pour terminer ce que j'ai à dire sur les redevances acquittées par les tenanciers de Saint-Remi, j'ajouterai que l'éditeur a pu rétablir le véritable sens du mot *salneritia*, sur lequel Ducange s'était mépris en supposant qu'il désignait le temps où l'on coupe les saules, tandis qu'il signifie évidemment une redevance pour le sel.

Un autre passage du glossaire de Ducange avait amené M. Guérard à fixer la contenance de la *mappa* à quarante perches de long sur quatre perches de large. Cette contenance est, en effet, indiquée dans le Polyptyque de Saint-Remi, mais au milieu de beaucoup d'autres qui s'en éloignent considérablement : la moyenne générale donnerait environ deux cent quatre-vingt-dix perches carrées au lieu de cent soixante,

[1] *Arch. adm. de Reims*, t. I, part. 1re, p. 335.

et les mesures extrêmes sont de cent vingt et cinq cents perches de superficie. Quand on songe que ces chiffres sont fournis par un seul manuscrit, exclusivement relatif à des domaines possédés par une même abbaye et situés presque tous dans quatre *pagi* limitrophes, il est bien difficile de comprendre qu'un grand État comme la France ait supporté pendant plusieurs siècles une telle diversité de mesures, et qu'il ait fallu attendre le bouleversement d'une révolution pour établir l'uniformité de notre système métrique. Ce n'est pas qu'on n'eût depuis longtemps compris les avantages d'une telle réforme. Philippe le Long l'avait projetée dès le XIV[e] siècle; il avait même commencé l'enquête qui devait en préparer l'exécution, lorsqu'une mort prématurée vint déconcerter ses projets. Un chroniqueur contemporain, Jean de Saint-Victor, signale ce plan comme une calamité, et déclare que la mort du roi fut préparée par un crime politique ou accordée par le ciel aux supplications du peuple, à qui on faisait craindre, à cette occasion, la levée de quelque nouvel impôt : « Quare forte aliquibus fuit « visum quod expediebat ut unus homo moreretur pro populo, et non « tanta gens tanto periculo subjaceret..... Aliorum autem erat opinio « quod propter maledictiones populi formidantis ne sic notabiliter gra- « varetur, et mortem regis a Domino requirentis, cito de medio sit « sublatus. » Ainsi avorta, sous le coup des malédictions populaires, cette pensée, imprudente peut-être, parce qu'elle était prématurée, mais dont le souvenir est digne assurément d'être conservé par l'histoire.

Les mesures autres que la *mappa* qui sont mentionnées dans le Polyptyque de Saint-Remi n'ont fourni à M. Guérard aucune donnée nouvelle. Il n'a pas eu non plus à revenir sur la question des monnaies; mais il a trouvé un nombre assez considérable de noms de lieux dont il a recherché avec un soin scrupuleux et presque toujours déterminé la synonymie et la situation actuelle. Une circonstance accidentelle est venue accroître pour lui la difficulté ordinaire de ces recherches : le moine de Saint-Remi paraît avoir dérangé l'ordre des quatre premiers articles du chapitre X, et transcrit par mégarde en lignes continues des noms de lieux qui, sur le manuscrit original, devaient être disposés en colonnes verticales et distribués entre le Rémois, le Laonnais, le Tardenois et le Porcien. Il en résulte que le texte actuel fournit, pour la situation des lieux dans chacun de ces pays, des renseignements presque toujours erronés. L'éditeur était obligé néanmoins de reproduire ce texte, tout vicieux qu'il pouvait être; mais, dans le vocabulaire géographique qui termine son livre, il a rétabli la véritable position de presque tous ces lieux. Je ne crois pas pourtant que *Nangaliaca cortis*,

classé d'après le texte dans le Laonnais, puisse se traduire par *Naglaincourt* (Vosges), dont la position ne peut appartenir à aucun des quatre *pagi* cités plus haut. Comme l'éditeur annonce qu'on peut lire aussi *Vangaliaca cortis*, j'aimerais mieux traduire *Wadelincourt* (Ardennes), et par conséquent attribuer ce lieu au Porcien. Peut-être aussi *Ranciacus*, dépendant du fisc de Saulx-Saint-Remi, pourrait-il signifier *Roisy*, situé comme Saulx dans le canton d'Asfeld, plutôt que *Roucy* (Aisne). En tout cas, il conviendrait d'ajouter dans le vocabulaire géographique le nom *Ranciacus*, qui n'y figure pas, et qui doit être distingué de *Rauciacus*, puisque le premier de ces noms est tiré du chapitre XXII, et le second du chapitre XXVI. M. Guérard indique avec un point de doute *Anisy-le-Château* comme pouvant répondre au nom ancien d'*Hamiziacus;* je préférerais *Hameuzy*, qui est un écart de Vieil-Saint-Remi (Ardennes). Parmi les noms pour lesquels aucune interprétation n'a été proposée, j'ai remarqué *Honerada Villa*, qui pouvait être *Orainville* (Aisne); *Causa Heriboldi*, qui répondrait à *Concevreux* (Aisne), et *Cabaslus*, qui serait devenu *Caisle* (Marne) par une contraction analogue à celle qui de *cabiola* a fait notre mot *geôle*. *Pons Varensis* ne pourrait-il pas être *Pont-Bar*, dépendance de Tannay (Ardennes), plutôt que *Pont-Faverger*, qui répondrait à *Pons Fabricatus*, dont l'équivalent moderne n'est pas indiqué? Je soumets ces conjectures à l'appréciation de M. Guérard, qui est le meilleur juge en cette matière, et qui a si bien continué les excellentes traditions d'Adrien de Valois.

En résumé, cette nouvelle publication est digne en tous points de celles qui ont justement acquis à l'auteur une haute réputation de science et de critique historique. Fidèle à ses habitudes, il a examiné les moindres détails de son texte, il en a pesé tous les mots et discuté toutes les difficultés. Il ne faut donc pas s'étonner s'il est du petit nombre de ceux dont les livres sont des modèles et dont l'opinion fait autorité. Les élèves qu'il a formés par son enseignement à l'École des chartes ne sont pas les seuls qui le reconnaissent pour maître, ou qui aspirent à suivre de loin ses traces et à mettre en pratique ses excellentes leçons.

N. DE WAILLY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 8 juillet, a élu M. E. de Rougé, en remplacement de M. Pardessus, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 23 juillet, M. Visconti a été élu membre de l'Académie des beaux-arts (section d'architecture), en remplacement de M. Blouet, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Origine et formation de la langue française, par A. de Chevallet, ouvrage auquel l'Institut a décerné, en 1850, le prix de linguistique fondé par le comte de Volney. Première partie. Éléments primitifs dont s'est formée la langue française. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale. Se trouve à Paris, chez l'auteur et à la librairie de Dumoulin, 1853, in-8° de xv-645 pages, avec deux

planches de *fac-simile*. — En accordant à cet ouvrage le prix de linguistique, l'Institut a suffisamment signalé les mérites divers qui le recommandent à l'attention des savants. De quels éléments la langue française s'est-elle formée? comment, et dans quelles proportions chacun de ces éléments a-t-il concouru à la formation du nouvel idiome? quelles sont les lois qui ont présidé à leur fusion, les transformations qu'ils ont eu à subir? Telles sont les principales questions que l'auteur s'est attaché à résoudre. Il a divisé son livre en deux parties : la première partie, précédée d'intéressants prolégomènes, remplit tout le premier volume ; elle traite des éléments primitifs dont s'est formée la langue française parlée au moyen âge. Par une étude patiente et approfondie des monuments de notre ancienne langue, l'auteur s'applique à déterminer quels sont les mots que nous devons aux Celtes, aux Romains, aux Francs, et quels sont les divers ordres d'idées auxquels se rattachent ces différents mots. Dans le chapitre premier, consacré à l'élément latin, M. de Chevallet examine les trois plus anciens monuments qui nous soient restés de la langue d'oil : les serments de Louis le Germanique et des soldats de Louis le Chauve (842), la cantilène de sainte Eulalie (x[e] siècle), et les lois de Guillaume le Conquérant (xi[e] siècle). Il en donne les textes accompagnés d'une traduction française, et les fait suivre d'un glossaire étymologique renfermant tous les mots qu'ils présentent, et rendant compte de la signification ainsi que de l'origine de chacun d'eux. Les deux autres chapitres contiennent un dictionnaire de tous les mots de la langue d'oil qui sont d'origine celtique et d'origine germanique. L'auteur a toujours soin d'indiquer les sources auxquelles il emprunte ses citations. La seconde partie, qui sera prochainement publiée, traitera des modifications qu'éprouvèrent les éléments primitifs de notre langue pour arriver à former un idiome nouveau. Cette seconde partie comprendra également un volume. Elle sera suivie d'une table alphabétique de tout l'ouvrage.

De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe, par Aug. Bernard, membre de la Société des Antiquaires de France. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale. Se trouve chez Renouard et compagnie, libraires. 1853. Deux volumes in-8° de xvi-315 et iv-452 pages, avec treize planches de *fac-simile*. — Le sujet de ce livre n'est assurément pas neuf: on a écrit bien des volumes sur l'origine et les premiers produits de l'imprimerie. M. Bernard discute aujourd'hui, avec des éléments nouveaux en grande partie, des questions depuis longtemps controversées, et, à ce premier point de vue, son ouvrage est certainement digne d'une sérieuse attention. Laissant de côté les considérations philosophiques ou littéraires qui se rattachent aux premiers essais de l'art typographique, il se borne à en préciser le point de départ pour en suivre historiquement tous les développements. Les recherches approfondies de l'auteur, les documents inédits qu'il a recueillis, les connaissances techniques dont il fait preuve, et qui manquaient à la plupart de ses devanciers, donnent un grand intérêt à son travail et une incontestable autorité à son opinion. Le premier volume traite de l'invention et des inventeurs de l'imprimerie. L'examen détaillé des premiers produits typographiques, et notamment des premières éditions du *Speculum humanæ Salvationis*, conduit M. Bernard à cette conclusion, que les caractères mobiles furent inventés par Laurent Coster, de Haarlem, entre les années 1430 et 1440, et employés, sinon avant, du moins peu après cette dernière date. Un extrait des *Mémoriaux* de Jean Le Robert, abbé de Saint-Aubert de Cambrai, document conservé aux archives de Lille,

et dont M. Bernard donne le *fac-simile*, prouve que, dès l'année 1445, on vendait dans les Flandres des livrets imprimés avec des caractères moulés. Après avoir fait l'histoire des essais de Laurent Coster et de son école, l'auteur nous fait assister aux travaux de Jean Gutenberg, à Strasbourg et à Mayence, et à ceux de Jean Fust, de Pierre Schoiffer, de Conrad Fust, dit Hanequis. Le second volume contient des recherches très-amples, et neuves à beaucoup d'égards, sur la propagation et les propagateurs de l'imprimerie en Allemagne, en France, en Italie. Nous avons particulièrement remarqué d'intéressants détails sur l'établissement de l'imprimerie à Paris et les livres publiés dans cette ville par Pierre Schoiffer, Jean Fust, Nicolas Jenson, Ulric Gering, Michel Friburger, Martin Crantz, Pierre Cæsaris, Jean Stoll, etc. Les derniers chapitres traitent des ouvrages imprimés par William Caxton, Thierry Rood, en Angleterre; par Lambert Polmart et Nicolas Spendeler, en Espagne.

Nouvelles recherches sur Henri Baude, poëte et prosateur du xve siècle, suivies du Portrait et des Regrets et Complaintes de la mort du roi Charles VII, publiées pour la première fois intégralement sur les manuscrits originaux, par M. Vallet de Viriville; imprimerie de Beau, à Saint-Germain-en-Laye; librairie de Villar, et de Dumoulin, à Paris, 1853, in-8°. — Une notice de M. J. Quicherat, insérée dans la Bibliothèque de l'École des chartes, avait fait connaître quelques poésies d'Henri Baude, écrivain oublié du xve siècle. M. Vallet de Viriville expose les motifs très-concluants qui le déterminent à attribuer au même auteur un Éloge historique ou Portrait du roi Charles VII déjà imprimé par Godefroy. Il en donne un texte plus correct et plus complet, dont l'interprétation lui fournit des renseignements nouveaux sur la biographie de Baude. Il publie ensuite un document inédit, les Regrets et Complaintes sur la mort de Charles VII, pièce de poésie que l'éditeur signale lui-même comme très-médiocre et qu'il croit avoir été également composée par Henri Baude. M. Vallet de Viriville ne donne, d'ailleurs, cette dernière opinion que comme une conjecture.

Tableau de la littérature du Nord au moyen âge en Allemagne et en Angleterre, en Scandinavie et en Slavonie, par F. G. Eichhoff, professeur à la faculté des lettres de Lyon, etc. Paris, imprimerie de Gratiot, librairie de Didier, 1853, in-8° de XII-454 pages. — Ce nouvel ouvrage de M. Eichhoff, résumé de ses cours aux facultés de Lyon et de Paris, est le complément des travaux qu'il a publiés sur les langues de l'Europe comparées à celles de l'Inde et sur la littérature des Slaves. Cette intéressante étude embrasse toute la littérature du moyen âge, principalement dans la Scandinavie, en Allemagne et en Angleterre, depuis la chute de l'empire Romain jusqu'à la Renaissance. C'est surtout dans l'appréciation du poëme de l'Edda, des œuvres des Minnesingers, du poëme des Niebelungen et du roman du Renard, que le savant professeur signale sa critique exercée et son talent d'analyse. L'auteur a placé, en appendice, à la fin du volume, une version en vers allemands d'un fragment de la légende suédoise de Frithiof et Ingeborge par Tegner et une traduction en vers français de l'hymne à Dieu composé par le poëte russe Derzavine.

Négociations de la France dans le Levant, ou correspondances, mémoires et actes diplomatiques des ambassadeurs de France à Constantinople et des ambassadeurs, envoyés ou résidents à divers titres à Venise, Raguse, Rome, Malte et Jérusalem, en Turquie, Perse, Géorgie, Crimée, Syrie, Égypte, etc., et dans les États de

Tunis, d'Alger et de Maroc, publiées pour la première fois, par Ernest Charrière, tome troisième. Paris, Imprimerie impériale, 1853, in-4° de LXIV-951 pages. (Collection de documents inédits de l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique.) — Ce troisième volume des *Négociations de la France dans le Levant* comprend les documents relatifs aux règnes de Charles IX et de Henri III, depuis l'an 1567 jusqu'à la fin de l'année 1580. On y remarque principalement les actes et la correspondance diplomatique de deux des plus habiles négociateurs de cette époque, le président du Ferrier et François de Noailles, évêque d'Acqs, ambassadeurs à Venise et en Turquie; les lettres du cardinal de Rambouillet, ambassadeur à Rome. On peut signaler aussi comme un fait important, ignoré des historiens, les négociations entamées avec la Porte en 1573 pour la cession à la France de l'État d'Alger. M. Charrière a placé en tête de ce volume une introduction qui traite de la politique de la France pendant les guerres religieuses: c'est un morceau de critique historique conçu à un point de vue élevé, et qui a pour but de faire ressortir le véritable caractère du pouvoir en France, tel qu'il se révèle dans les documents diplomatiques, jusqu'ici imparfaitement connus, de cette époque si féconde en événements. Nous ne pouvons que recommander la lecture attentive de cet exposé, dont le sens général est de montrer l'autorité royale bien servie par ses ambassadeurs et secondée par les lumières de son conseil privé, agissant constamment au dehors dans l'intérêt français, et la diplomatie, dirigée d'abord par le connétable de Montmorency et ensuite par Villeroy, pratiquant dès lors les règles de cette grande politique dont Richelieu n'a fait que suivre les errements, quoiqu'on lui en ait attribué tout l'honneur.

Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. Avenel, tome premier, 1608-1624, Paris, Imprimerie impériale, 1853, in-4° de CIV-812 pages. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique, première série.) — Ce volume, dont l'impression a été retardée par les événements de 1848, est le premier du recueil des lettres du cardinal de Richelieu, entrepris sous le ministère de M. Villemain pour la collection des documents inédits. M. Avenel, chargé de cette publication si importante pour notre histoire, a placé en tête du tome premier une préface dans laquelle, après avoir établi que les pièces de ce travail sont l'œuvre même de Richelieu, il fait connaître les principaux secrétaires dont le cardinal s'est servi, indique les sources où l'éditeur a puisé, et expose le mode qu'il a suivi pour le choix et la disposition de ses matériaux. Vient ensuite une introduction historique résumant avec intérêt les notions, nouvelles sur plusieurs points, que fournissent sur Richelieu les lettres réunies dans le premier volume. Cette correspondance, comprenant six cent vingt-quatre pièces, se rapporte aux années 1608 à 1624, c'est-à-dire aux premiers temps de la vie politique de Richelieu, depuis sa nomination à l'évêché de Luçon jusqu'au jour où il devint premier ministre. Le texte des lettres est accompagné de notes nombreuses qui attestent, aussi bien que l'introduction et la préface, les laborieuses recherches et les longues études que M. Avenel consacre à ce travail. Les dix-neuf années de la correspondance de Richelieu premier ministre rempliront quatre autres volumes, dont le dernier sera terminé par plusieurs tables destinées à faciliter les recherches.

Les origines de l'Église romaine, par André Archinard, pasteur de l'Église de

Genève. Paris, imprimerie de Gratiot, librairie de Cherbuliez, 2 vol. in-8° de xxxiii-366 et 368 pages. — Ce titre annonce assez à quel point de vue l'auteur a traité son sujet. Il s'agit d'un livre protestant qui, malgré la modération des termes, rappelle parfois les vives polémiques religieuses du xvi° siècle. L'ouvrage est écrit d'ailleurs avec talent, et on ne contestera pas la science dont M. Archinard a fait preuve dans la discussion de plusieurs questions historiques. La première partie est divisée en quatre livres, qui traitent de la nature et du caractère de l'Église; de l'Église romaine; de l'histoire des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire dans l'Église; des rapports de l'Église avec le temporel. Dans la seconde partie, intitulée Dépôt de la foi, l'auteur s'attache particulièrement à signaler comme cause de bien des erreurs l'interdiction de lire la Bible et à exposer les bienfaits du protestantisme. Une table des auteurs cités et une table générale des matières terminent le second volume.

Suite de la monographie du coffret de M. le duc de Blacas, ou preuves du manichéisme de l'ordre du Temple, par Mignard, correspondant du ministère de l'instruction publique, etc.; Dijon, imprimerie de Douille; Paris, librairies de Dumoulin, de Derache, de Benj. Duprat et de Franck, 1853, in-4° de 92-12 pages, avec cinq planches. — Nous avons analysé succinctement, l'année dernière, un premier mémoire de M. Mignard, intitulé : *Monographie du coffret de M. le duc de Blacas*, travail mentionné honorablement par l'Académie des inscriptions. Le nouveau mémoire que nous annonçons aujourd'hui est la suite et le complément du premier. On sait que le coffret gnostique étudié avec tant de soin par l'auteur fut trouvé, en 1789, à Essarois près de Voulaine, un des prieurés les plus importants des Templiers en France. M Mignard, à la suite de savantes recherches, s'est appliqué à déterminer par de nombreux rapprochements le rapport de l'inscription arabe et des figures du coffret avec les doctrines et les pratiques occultes de la milice du Temple. Son second mémoire traite principalement du manichéisme de cet ordre. On lira avec intérêt l'explication très-développée que donne l'auteur de la principale figure et des bas-reliefs du monument gnostique d'Essarois. Il y découvre une théorie complète de l'hérésie manichéenne, et il s'attache à démontrer qu'il y avait parité de doctrines et de formules d'initiation entre les Manichéens, les Cathares et les Templiers. La culpabilité de l'ordre du Temple est la conclusion de M. Mignard, et, après avoir lu ses deux mémoires, rapprochés des documents du procès, récemment publiés, il sera difficile de ne pas partager cette opinion, si l'on est convaincu, comme cet habile critique, que le coffret d'Essarois est antérieur au xiv° siècle et provient réellement des Templiers de Voulaine. L'ouvrage est terminé par une statistique des maisons du Temple ressortissant au grand prieuré de Champagne.

Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poey d'Avant. Essai de classification, par M. F. Poey d'Avant. Imprimerie de Robuchon, à Fontenay-Vendée; librairie de Dumoulin, à Paris, 1853, in-4° de xi-470 pages, avec vingt-six planches. — La numismatique seigneuriale, longtemps négligée, est une des parties les plus intéressantes et les moins connues de l'histoire monétaire de notre pays. Le grand ouvrage de Duby, sur les monnaies des barons, publié au siècle dernier, a conservé, à quelques égards, son importance; mais il est incomplet, et n'offre aucune ressource pour la classification; et, depuis que la science moderne a posé des principes nouveaux, aucun travail d'ensemble n'avait été entrepris sur

les monnaies des seigneurs, dont l'étude se rattache si intimement à l'histoire nationale. En donnant aujourd'hui le catalogue de la riche collection qu'il a formée, M. Poey d'Avant applique, pour la première fois, à la numismatique seigneuriale, un système général de classement. Son plan diffère, sur plusieurs points, de la méthode suivie par la plupart des numismatistes modernes. Au lieu de classer les monnaies par *atelier*, il fonde son mode de division sur l'examen du style des monnaies. Partant d'un centre, il passe d'une province à une autre province voisine, en cherchant à rapprocher et à grouper les types depuis leur origine jusqu'à leur dégénérescence. Son catalogue, rédigé avec un grand soin, et accompagné de nombreuses planches, comprend 2176 monnaies appartenant aux diverses provinces de France. La description de chaque pièce est suivie de tous les éclaircissements historiques nécessaires et de savantes remarques, dans lesquelles l'auteur, en discutant souvent les opinions de ses devanciers, fait preuve de connaissances spéciales très-étendues.

Les Cénomans anciens et modernes, histoire du département de la Sarthe depuis les temps les plus reculés, par M. l'abbé Auguste Voisin, tome premier. Imprimerie de Julien Lasnier et compagnie, au Mans; librairies de Julien Lasnier et de Dumoulin, à Paris, in-8° de XXIII-544 pages, avec une carte. — Les premiers chapitres de ce livre traitent de l'origine des Cénomans, issus, selon l'auteur, « de ces Vénètes de « la Paphlagonie qui, après avoir, sous la conduite de Pylémène, secouru les Troyens « assiégés par les Grecs, passèrent en Europe, les uns pour fonder à Venise une « nouvelle Troie, les autres pour venir occuper les forêts de la Gaule celtique, où « les noms de Vendée, Vendôme, Vannes, etc., rappellent leur souvenir. » M. l'abbé Voisin croit pouvoir fixer à mille ans avant notre ère l'époque de l'établissement des Cénomans dans la Gaule; il estime que la ville du Mans, leur capitale, était bâtie longtemps avant Rome. En citant ailleurs, d'après Tite-Live, les migrations de ce peuple en Italie, il lui attribue la fondation d'un grand nombre de villes célèbres par les grands hommes qu'elles ont produits, et il conclut hardiment de ce fait que Virgile, Catulle, Tite-Live, les deux Pline, Suétone, etc., sont des Gaulois Cénomans. On voit que cette première partie de l'ouvrage contient plus d'une opinion sujette à controverse. Nous pourrions signaler aussi comme contestables les théories de M. l'abbé Voisin sur la destination des monuments druidiques et sur l'époque à laquelle s'est introduite l'hérédité des fiefs; mais il faut reconnaître en même temps que l'auteur a fait preuve d'une véritable érudition dans les chapitres qu'il a consacrés aux voies antiques et à la topographie du département de la Sarthe, à l'histoire des premiers évêques du Mans et au récit des événements qui se sont passés dans le Maine depuis la première race jusqu'au commencement du XIV° siècle. Le premier volume se termine à l'avénement de Philippe de Valois (1328).

Anciens usages à Sainct-Estienne et à Nostre-Dame aux Nonnains. XII°-XVII° siècles. Troyes, imprimerie de Coffé; Paris, librairie de Techener, 1852, in-8° de 58 pages. — Ce petit ouvrage, plein de recherches curieuses sur l'histoire ecclésiastique de Troyes et sur les mœurs et usages de cette ville pendant le moyen âge, forme le 3° numéro et complète le tome Ier de la collection du *Bibliophile troyen* dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans ce journal.

Notice historique sur la léproserie de la ville de Troyes, suivie de la liste des dons faits à cette maison depuis 1123 jusqu'à la fin du XV° siècle, avec les noms des

bienfaiteurs, et accompagnée de toutes les pièces justificatives tirées du cartulaire et des archives de ladite léproserie. Troyes, imprimerie de Boucquot; Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de 252 pages. — Ce travail, fait avec soin, offre d'abondants matériaux pour l'histoire locale et pour l'étude des institutions de bienfaisance au moyen âge. Les pièces justificatives qui remplissent les deux tiers du volume donnent surtout de la valeur à cette publication.

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), t. XXII, suite du XIII° siècle. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1852, in-4° de XLVII-971 pages. Ce volume, le vingt-deuxième de tout l'ouvrage, et le septième de l'histoire littéraire de la France au XIII° siècle, n'a paru que le mois dernier, quoiqu'il soit daté de 1852. En attendant que nous rendions compte de cette importante publication avec tout le développement nécessaire, nous devons en faire connaître sommairement le contenu. Le volume que nous annonçons est composé de notices supplémentaires sur des productions du XIII° siècle, divisées en quatre sections: glossaires, poésies latines, troubadours, trouvères. Il avait été peu parlé, jusqu'ici, dans l'*Histoire littéraire de la France,* des glossaires latins ou en langue provençale; les savants auteurs ont indiqué et apprécié les principaux de ces ouvrages, qui peuvent aider à comprendre tous les autres. Les poëmes latins viennent ensuite: les principaux sont ceux de Vital de Blois, de Guillaume de Blois, de Mathieu de Vendôme, d'Alexandre de Villedieu, de Jean de Garlande; une histoire des Bretons en vers, le songe d'un clerc et divers hymnes, chansons et satires. Mais c'est à la poésie française que la plus grande partie du volume est consacrée. Après sept notices de M. Fauriel sur un pareil nombre d'ouvrages des troubadours, près de 700 pages sont remplies par l'histoire de la poésie des trouvères. On y trouve l'analyse critique d'environ cinquante chansons de gestes, parmi lesquelles on doit citer celle de Guillaume-au-court-nez ou Guillaume-d'Orange, dont les dix-huit branches forment un ensemble de plus de cent dix-sept mille vers. Les auteurs y ont joint seize notices sur des poëmes de pure imagination ou romans d'aventures. Les fabliaux et les autres genres de poésie sont renvoyés au prochain volume, qui terminera l'histoire de la poésie française au XIII° siècle.

Histoire des luttes et des rivalités politiques entre les puissances maritimes et la France durant la seconde moitié du XVII° siècle, par le baron Sirtema de Grovestins, t. I-IV. Imprimerie de Picault, à Saint-Germain-en-Laye; librairie d'Amyot, à Paris, 1851-1853. — La lutte engagée entre la France et les puissances maritimes, à la fin du XVII° siècle, se personnifie dans deux hommes qui concentrèrent sur eux l'attention de leurs contemporains, Louis XIV et Guillaume III. L'histoire de ces deux souverains et de leurs tendances politiques occupe donc la première place dans le livre de M. de Grovestins. Cet ouvrage a été écrit d'après des documents originaux et inédits recueillis dans plusieurs collections de la Hollande, principalement d'après la correspondance autographe de Guillaume III avec le conseiller pensionnaire de Hollande Heinsius. La première partie de ce travail historique traite du déclin de la maison d'Autriche et de l'établissement de la prépondérance de la France par la paix des Pyrénées. La seconde partie, beaucoup plus développée, comprend la seconde moitié du premier volume et les second et troisième

volumes : elle embrasse le récit des événements depuis la paix des Pyrénées (1659) jusqu'à la paix de Nimègue et à la trêve de Ratisbonne (1684). Le tome quatrième se compose entièrement de la correspondance de Guillaume III avec Charles II, roi d'Angleterre, et son ministre, de 1677 à 1684. Il reste à publier les tomes cinquième et sixième de l'ouvrage, qui s'arrêtera au début de la guerre pour la succession d'Espagne, en 1702.

Théorie de la raison humaine, par Ch. Bailly. Paris, imprimerie de Martinet, librairie de Ladrange, 1853, in-8° de III-387 pages. M. Ch. Bailly, convaincu que « les philosophes de toutes les écoles, les théologiens de toutes les sectes, n'ont été « que des fous sublimes, esclaves de toutes les illusions, » a résolu de reconstruire la philosophie et la science en général sur une base nouvelle qui lui paraît inébranlable : tel est l'objet de sa théorie de la raison humaine. Nous ne pouvons essayer de donner ici une analyse de cet ouvrage, dont les chapitres les plus caractéristiques sont ceux qui traitent de la formation et de la génération des idées, de la forme des sciences, de la dialectique, de Dieu et de Satan, de l'âme, du droit et de la justice, de la morale. Aux yeux de ce nouveau réformateur, la raison et la conscience suffisent à la science et à la morale. Toute science a une forme, toute science est un cône. Dieu et l'âme n'existent pas : « on ne peut en parler sans tom- « ber dans les plus tristes illusions. » « Rien de plus inepte que la prétention de « faire de bonnes lois. » « Tout ce qui n'est pas dans ma loi est hors la loi. » Toute morale se réduit à ceci : « Conserve tes distincts et multiplies-en la puissance. » Ce livre est bien écrit, et offre partout l'empreinte d'une ardente conviction.

Du dialecte de Tahiti, de celui des îles Marquises, et, en général, de la langue polynésienne, ouvrage qui a remporté, en 1852, le prix de linguistique fondé par Volney; par P.-L.-J.-B. Gaussin, ingénieur hydrographe de la marine. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1853, in-8° de 284 pages. — En couronnant cet ouvrage l'année dernière, la commission du prix Volney y a signalé une saine critique, une étude approfondie du sujet et l'habitude de l'observation. L'auteur ramène tous les dialectes polynésiens à un type commun, et explique d'une manière satisfaisante les variations, d'ailleurs soumises à des règles constantes, qu'on remarque dans ces dialectes. Ses recherches sur cette partie de la linguistique lui ont permis, en outre, de présenter des conjectures très-vraisemblables sur l'ancien état de la civilisation dans la Polynésie.

Voyage autour de la mer Morte et dans les terres bibliques, exécuté de décembre 1850 à avril 1851, par F. de Saulcy, ancien élève de l'École polytechnique, membre de l'Institut, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique. *Relation du voyage.* Paris, imprimerie de Claye, librairie de Gide et Baudry, 1852-1853, 2 vol. in-8° de 399 et 655 pages.

Histoire du collége Rollin (ci-devant Sainte-Barbe) *et des pension, communauté et collége qui constituent son origine*, par Lefeuve. Paris, imprimerie de veuve Bouchard-Huzard. Se trouve au dépôt de la publication, rue de l'Éperon, 5, 1853, in-8° de 412 pages. — L'auteur de ce livre a traité avec beaucoup de développement toutes les parties de son sujet, en commençant par la légende de sainte Barbe, patronne du célèbre collége de ce nom, fondé en 1430 par Jean Hubert, docteur et professeur en droit canon, sur un terrain acheté des religieux de Sainte-Gene-

viève; reconstitué en 1556 par Robert du Guast, ancien curé de Saint-Hilaire, augmenté, vers 1658, par l'adjonction d'une communauté d'écoliers instituée par Germain Gillou, ce collége a été le berceau de la compagnie de Jésus et le refuge du jansénisme. M. Lefeuve donne les plus grands détails sur l'histoire de cet établissement et sur les hommes remarquables qu'il a produits depuis sa fondation jusqu'à 1789 : Jean Fernel, saint Ignace, saint François-Xavier, Buchanan, Postel, les du Bellay, Santeul, Lebeau et beaucoup d'autres. Les illustrations modernes de l'institution de Sainte-Barbe de l'abbé Nicolle, aujourd'hui remplacée par le collége Rollin, complètent cette liste. L'auteur n'a pas manqué d'y citer quelques-uns des hommes qui font en ce temps le plus d'honneur à notre pays.

Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Dijon en 1852, par la Société française pour la conservation des monuments. Imprimerie de Hardel, à Caen; librairie de Derache, à Paris, 1853, in-8° de 396 pages, avec gravures sur bois. — Entre autres travaux relatifs à l'archéologie, on trouve dans ce volume un rapport de M. Mignard sur les voies romaines de la Côte-d'Or; une statistique des possessions de la milice du Temple en Bourgogne, par le même; des rapports sur des fouilles exécutées sur le plateau de Landunum et dans les ruines gallo-romaines de Saint-Révérien, et des recherches de M. le général Rémond sur le système des fortifications du moyen âge comparé au système actuel.

L'Iliade, traduite en vers français par A. Bignan; nouvelle édition, entièrement revue et corrigée. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain-en-Laye; librairie de Ledoyen, à Paris, 1853, in-18 de xxxvi-500 pages. — La traduction de *l'Iliade* en vers français par M. Bignan, publiée pour la première fois en 1830, a eu, en 1834, une seconde édition. L'auteur réimprime aujourd'hui ce recommandable travail après l'avoir revu et corrigé avec le plus grand soin.

Les Archives curieuses de la Champagne et de la Brie, par A. Assier. Troyes, imprimerie de Boucquot, Paris, librairie de Techener, 1853, in-8° de 150 pages. — Ce volume contient un grand nombre de recherches, de notices et de textes anciens qui intéressent l'histoire de la Champagne, et, en général, les études historiques. On ne peut que désirer la continuation du recueil entrepris par M. Assier.

La Champagne et les derniers Carlovingiens, par M. Étienne Gallois. Paris, imprimerie de Noblet, librairie de Techener, 1853, in-8° de 198 pages. — Travail extrait des historiens contemporains, particulièrement de Flodoard et de Richer, et traitant de l'intervention des archevêques de Reims et des comtes de Vermandois dans la lutte des derniers Carlovingiens contre les premiers Capétiens.

Histoire de madame Henriette d'Angleterre, première femme de Philippe de France, duc d'Orléans, par madame la comtesse de La Fayette, publiée par feu A. Bazin. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Techener, 1853, in-8° de 191 pages, avec portrait. — Cet ouvrage, si souvent réimprimé, l'avait été toujours avec de nombreuses fautes et des noms défigurés. Un texte plus correct et un grand nombre de notes biographiques recommandent cette nouvelle édition, publiée d'ailleurs avec beaucoup de soin et de luxe typographique.

Supplément à l'anthologie grecque contenant des épigrammes et autres poésies légères inédites, précédé d'observations sur l'anthologie, et suivi de remarques sur divers poëtes

grecs, par M. Piccolos, docteur médecin. Paris, 1853, in-8° de XVI-347 pages, librairie de Reinwald. — M. Piccolos, digne continuateur de l'école de Coray, a déjà donné dans divers opuscules les preuves de beaucoup de sagacité et d'une connaissance approfondie des secrets de la langue grecque. Le volume que nous annonçons, et qui fait regretter que M. Piccolos ne puisse pas, vu le mauvais état de sa santé, se livrer à de plus grands travaux, est l'œuvre d'un homme de goût, d'un critique judicieux, sévère et au courant des questions les plus délicates de la philologie.— La première partie contient, sous le titre d'*Observations sur l'anthologie palatine*, des corrections à peu près certaines, ou de simples conjectures pour un grand nombre de passages défigurés, et qui avaient déjà occupé plusieurs savants, entre autre Jacobs et Meineke. M. Piccolos justifie ses corrections avec autant de finesse que d'érudition. — La seconde partie renferme des lettres, pour la plupart inédites, de Coray, de Chardon de La Rochette, d'Anse de Villoison; ces lettres sont relatives à l'anthologie pour laquelle Ch. de La Rochette avait rassemblé un volumineux *apparatus*, conservé à la Bibliothèque impériale. — Des poésies byzantines, en partie inédites occupent dans ce volume une place assez considérable, trop considérable peut-être. La stérilité des pièces contenues dans cette troisième section est un peu rachetée par les observations quelquefois piquantes de M. Piccolos. Viennent ensuite une douzaine de pages consacrées à des corrections pour les extraits poétiques publiés par Cramer dans les *Anecdota parisiensia*. — Le volume se termine par des remarques critiques sur les fables de Babrius et sur les poëtes bucoliques. Celles qui concernent Théocrite se lisent avec un véritable intérêt, bien qu'en général elles ne portent que sur le texte; mais il est difficile de parler de Théocrite sans que le charme de sa gracieuse poésie ne se reflète un peu même sur les discussions philologiques.

ALLEMAGNE.

Synopsis Evangeliorum Matthæi, Marci, Lucæ, cum locis qui supersunt parallelis litterarum et traditionum evangelicarum Irenæo antiquiorum. Ad Griesbachii ordinem concinnavit, prolegomena, selectam scripturæ varietatem, notas, indices adjecit Rud. Anger. Lipsiæ, 1851. A Paris, chez Franck, 1-276 + LXVIII p., in-8°.

Chronicon Nortmannorum, Wariago-Russorum nec non Danorum, Sueconum, Norwegorum, inde ab anno DCCLXXVII *usque ad a.* DCCCLXXIV *sive a Sigifrido rege Nortmannorum usque ad Igorem I, Russorum magnum principem, ad verbum ex Francicis, Anglo-Saxonicis, Hibernicis, Scandinavicis, Slavicis, Serbicis, Bulgaricis, Arabicis, et Byzantinis annalibus repetitum, notisque geographicis, historicis, chronologicis, illustratum; additis nonnullis usque ad christiana tempora spectantibus, et fabulis duabus maximi moduli chronologico-genealogicis.* Hamburgi et Gothæ, 1851, ap. Perthes. A Paris, chez Franck, XVI-478 p. in-4°.

AMÉRIQUE.

Ancient monuments of the Mississippi valley (*Les monuments anciens de la vallée de la Mississippi*), par E. J. Squier, A. M., et E. H. Davis, M. D. New-York, 1848. Paris, chez Hector Bossange, in-4° de XXXIX-306 pages.

ANGLETERRE.

The Ormulum. Now first edited from the original manuscript in the Bodleian, with notes and a glossary by Robert Meadows White. Oxford, 1852, 2 vol. in-8° de CII-357 et 684 pages, avec *fac-simile*. A Oxford, chez H. Parker; à Paris, chez H. Bossange. — L'*Ormulum* est une suite d'homélies versifiées, composées d'après certains passages du Nouveau Testament qui étaient lus dans les églises au service du jour. Ormin, l'auteur de ces homélies, était chanoine régulier de l'ordre de saint Augustin. C'est à la considération de son frère Walter, également chanoine, qu'il a composé ses homélies en anglais (haut anglais avec les caractères anglo-saxons) pour subvenir aux besoins spirituels de ses concitoyens. Le plan de l'auteur est de donner une version paraphrasée de l'Évangile du jour. Il emprunte fréquemment aux écrits de saint Augustin, d'Œlfric et du vénérable Bède. — Cette édition a été publiée avec beaucoup de soin, d'après un manuscrit du XIIIe siècle déjà connu. — Le glossaire contient des explications philologiques précieuses, et il est accompagné de notes.

Fasti temporis catholici and origines calendariæ, by Edw. Gresweld. Oxford, 1852, 4 vol. in-8° de L-694, 607, 614 plus des planches, 714 plus des planches. — *General tables of the Fasti catholici or Fasti temporis perpetui from* A. M. 1, B. C. 4004 + A. M. 6004 A. D. 2000, atlas in-f° de 108 pages, avec une *Introduction* et des suppléments, de XX-292, XCVIII in-8°. A Oxford, chez H. Parker; à Paris, chez H. Bossange et chez Franck. — Cet ouvrage, où la chronologie de l'Écriture sainte tient la plus grande place, est, sans contredit, l'un des plus importants et des plus utiles qui soient sortis depuis longtemps des presses si célèbres de l'Université d'Oxford. Voici l'indication des grandes divisions de ce traité, elle suffira pour montrer tout l'intérêt de cette vaste et érudite publication où la défense de la chronique biblique occupe une très-grande place. — Sur le temps et la chronologie en général. — Éléments de chronologie pure; cycle du jour et de la nuit; du mois, de l'année. — Éléments de chronologie mixte; substitution de la mesure civile du temps à la mesure naturelle. — Du cycle civil du jour et de la nuit, et des différentes manières de le calculer; de la manière adoptée dans cet ouvrage. — Du cycle civil dans le temps lunaire, et des différents modes de le représenter. — De l'année civile substituée à l'année naturelle, et des types de l'année civile, substitués, dans cet ouvrage, à ceux de l'année naturelle. — Du cycle du jour et de nuit, et de la règle primitivement adoptée pour le calculer. — Sur la révolution diurne, ou phénomène de l'alternation du jour et de la nuit en général. — De la manière de compter par nuit, d'après les saintes Écritures. — De l'importance du fait et de la règle universelle du cycle noctidiurnal relativement à l'origine commune de l'homme. — De l'époque du premier méridien et du cycle de la restitution des méridiens. — Sur les deux miracles de l'Écriture au temps de Josué et d'Hézéchias. — Du cycle hebdomadaire. — Sur la seule manière naturelle de procéder, en traçant le cours de la succession noctidiurnale, dans le cycle hebdomadaire et annuel, jusqu'à présent. — Fastes cycliques et origines du calendrier. — De la constitution de l'année civile primitive. — Objection et difficultés. — De l'éclaircissement de la chronologie de

l'Ancien Testament par le moyen du calendrier primitif. — De l'époque du meurtre d'Abel. — De l'année du déluge. — Chronologie de la vie de Moïse. — Chronologie de l'Exode. — De la durée de l'état du paradis terrestre et de l'époque de l'ère de mortalité. — De la chronologie de l'Écriture *avant la création*. — Du calendrier égyptien. — Du cycle d'Apis chez les Égyptiens. — De la période caniculaire chez les Égyptiens. — Du cycle du phénix chez les Égyptiens. — Du cycle *mneius* chez les Égyptiens. — Du calendrier julien chez les Égyptiens. — Des deux zodiaques de Denderah. — De la notation hiéroglyphique des nombres. — De l'époque de la fondation de Memphis et de la fable grecque d'Io et d'Epaphus. — Des calendriers alexandrin et copte. — Cet ouvrage est divisé en un certain nombre de dissertations, divisées elles-mêmes en chapitres; les chapitres se subdivisent en sections. A la fin du quatrième volume se trouvent d'amples *addenda* et des *corrigenda*.

Eusebii Pamphili evangelicæ demonstrationis libri decem, cum versione latina Donati Veronensis; recensuit Th. Gaisford. Oxonii, 1852, in-8° de XVI-1022 pages. A Oxford, chez H. Parker; à Paris, chez H. Bossange. — M. Gaisford se plaint de n'avoir eu presque aucun secours nouveau pour cette édition; il déplore particulièrement la perte du manuscrit de Maurocordatus. Toutefois, le texte est sorti notablement épuré des mains du nouvel éditeur. La version de Donatus a été assez souvent corrigée sur celle de J. Billius. On regrette de ne pas trouver un index à la fin du dernier volume.

Prophetæ majores in dialecto linguæ ægyptiacæ memphiticæ seu copticæ, cum versione latina; ed. H. Tattam. Oxonii, 1852, 2 vol. in-8° de IX-571 et 405 pages. A Oxford, chez J. H. Parker; à Paris, chez H. Bossange. — M. Tattam a publié le texte d'après les manuscrits du Caire, d'Alexandrie, de Londres, de Paris et d'autres bibliothèques; il les a copiés et collationnés de sa main. Ce travail ne contient que le texte et la traduction; on souhaiterait y trouver quelques notes critiques et explicatives.

Ephemerides Isaaci Casauboni, cum præfatione et notis; ed. J. Russel. Oxonii, 1850, 2 vol. grand in-8° de XIV-1260 pages de texte et 162 pages de notes. A Oxford, chez J. H. Parker; à Paris, chez H. Bossange et chez Franck. — Dans ce *journal*, Casaubon a consigné jour par jour, heure par heure, ses pensées, ses sentiments, et raconté les moindres actions de sa vie avec la simplicité et la naïveté d'un homme qui écrit pour lui-même, et non pour le public. Dans ce livre précieux, on voit l'illustre savant tout occupé du soin de ses travaux, de ses amis, de sa famille, sans oublier jamais la pensée de Dieu et de l'instruction religieuse. Il serait difficile de trouver un livre à la fois plus instructif, plus attachant, et qui élève plus l'âme vers les grandes et les nobles pensées. Nous devons l'expression de toute notre gratitude, d'abord à M. Russel, qui a copié ces *Éphémérides* de sa main et les a accompagnées de notes curieuses, et ensuite à l'université d'Oxford, qui a publié ce travail, où l'on puisera certainement des détails curieux par une nouvelle étude sur la vie et les écrits d'Isaac Casaubon.

Socratis scholastici ecclesiastica historia; ed. Rob. Hussey. Oxonii, 1853, 3 vol. in-8° de XLVIII-687 et 609 pages. A Oxford, chez H. Parker; à Paris, chez H. Bossange et chez Franck. — Cette édition, sortie des presses de l'université d'Oxford, et pu-

bliée par M. Hussey, professeur royal d'histoire ecclésiastique, se distingue surtout par la constitution du texte, qui a été amélioré en plus d'un passage, grâce à la collation des deux manuscrits de la bibliothèque Laurentienne de Florence, des *Codices Sorresianus* et *Castellanus*, dont Reading avait relevé les variantes, enfin d'un manuscrit d'Oxford où se trouvent quelques chapitres de Socrate. On a ajouté au texte la version latine de Valois, mais sans y rien changer. Les notes comprennent presque toutes celles de Valois lui-même, toutes celles de Reading; enfin le nouvel éditeur en a ajouté un certain nombre. Un ample *index rerum* complète cette édition, qui sera recherchée pour sa beauté typographique, et à cause des recherches nouvelles dont le texte et l'interprétation ont été l'objet.

BELGIQUE.

Acta Sanctorum octobris, ex latinis et græcis aliarumque gentium monumentis, servata primigenia veterum scriptorum phrasi, collecta, digesta commentariisque et observationibus illustrata a Josepho van Heeke, Benjamino Bossue, Victore de Buck, Antonio Tinnebroek, societatis Jesu, presbyteris theologis. Tomus VIII, quo dies decimus septimus, decimus octavus, decimus nonus et vigesimus continentur. Bruxellis, typis Alph. Greuse, 1853, in-fol. de XVIII-1158 pages sur deux colonnes, avec planches. — Ce volume est le second que publient les Pères jésuites belges chargés de continuer la grande collection des Actes des Saints. Les nouveaux éditeurs ont fidèlement suivi le plan de leurs devanciers, et, comme eux, ils placent en tête des actes de chaque saint, des dissertations critiques et de savants commentaires. Le nombre des saints honorés les 17, 18, 19 et 20 octobre, et compris dans ce volume, s'élève à cent quarante-six, outre plusieurs anonymes. Les éditeurs s'occupent de réimprimer le tome VI d'octobre, publié en 1794 et détruit presque entièrement.

Le Droit public, d'après les leçons de feu M. le professeur P.-J. Destriveaux, par J.-A.-H. Lichiels van Kessenich. Ruremonde, imprimerie et librairie de J.-J. Romen, 1853, in-12 de 160 pages. — Ce livre est le résumé du cours de droit public professé par M. Destriveaux à l'université de Liége, en 1822 et 1823.

ITALIE.

Delle relazione politiche... Des relations politiques de la maison de Savoie avec le gouvernement britannique (*1240-1815*). *Recherches historiques*, par M. Federigo Sclopis, accompagnées de documents inédits. Turin, imprimerie royale, 1853, in-8° de 188 pages. — Les matériaux de ce travail ont été, pour la plupart, puisés dans les archives de la cour, à Turin, et dans la bibliothèque particulière du roi Charles-Albert. Les quatorze documents publiés en appendice sont tous en français; le plus ancien est une lettre de la reine Anne d'Angleterre au duc de Savoie, du 30 septembre 1706; le plus récent est un mémoire adressé par le comte d'Aglié à lord Castelreagh avant le départ de celui-ci pour le congrès de Vienne. Ce mémoire a pour titre : *Réflexions sur l'Italie supérieure en général et sur ses divisions.*

RUSSIE.

Ueber die sprache der Jakuten, etc. (*sur la langue des Jakutes, grammaire, texte et dictionnaire*), par Otto Böhtlengk, Saint-Pétersbourg, 1851. A Paris, chez Franck, XLVIII-300 + 97 + 184 p. grand in-4°.

SUISSE.

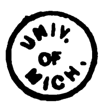
Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. VII et VIII. Genève, imprimerie de Ramboz, librairie de Jullien frères; à Paris, chez Dumoulin, 1849-1852, 2 vol. in-8° de 352-42 et 444 pages, avec planches. — Entre autres travaux intéressants d'histoire et d'archéologie locales, on remarque dans ces deux volumes un mémoire de M. E. Masset sur l'autorité que la maison de Savoie a exercée dans Genève, mémoire accompagné de nombreux documents inédits; une lettre de M. Blavignac sur un ancien cimetière découvert à Bérolles; une notice du même sur les fouilles pratiquées, en 1850, dans l'église de Saint-Pierre; la suite d'un armorial des souverains et des évêques de Genève, et un mémoire de M. Chaponnière sur l'état matériel de cette ville pendant la seconde moitié du XV° siècle.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

S.

par M. Lan-
48-1851.
, publié par le
t. Londres et



1er vol. in-8°.

ára, publié par
scrit. Berlin et

venson. 2 vol.

glossaire, par

a comprend un
forme environ

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOUT 1853.

Rig-Véda ou Livre des Hymnes, traduit en français par M. Langlois, membre de l'Institut. 4 vol. in-8°, Paris, 1848-1851.

Rig-Véda-Samhitâ, avec le Commentaire de Sâyana, publié par le docteur Max-Muller. 1er vol. in-4°, texte sanscrit. Londres et Oxford, 1849.

Rig-Véda, traduit en anglais, par M. H.-H. Wilson. 1er vol. in-8°. Oxford, 1850.

Yadjour-Véda blanc, avec le Commentaire de Mahidhâra, publié par le docteur Albrecht-Weber. 1er vol. in-4°, texte sanscrit. Berlin et Londres, 1852.

Sâma-Véda, publié et traduit en anglais, par M. Stevenson. 2 vol. in-8°. Oxford, 1842-1843.

Sâma-Véda, publié et traduit en allemand, avec un glossaire, par M. Théodore Benfey. Gr. in-8°. Leipzig, 1848.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Du Rig-Véda.

La Samhitâ ou collection proprement dite du *Rig-Véda* comprend un millier d'hymnes (1017), plus ou moins longs, et elle forme environ

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 389.

onze mille slokas ou distiques. C'est la plus étendue des quatre Samhitâs; et il n'y a guère que celle de l'*Atharva-Véda* qui en approche.

Outre la Samhitâ, le *Rig-Véda* se compose de deux Brâhmanas appelés, comme je l'ai déjà dit, Aitareya Brâhmana[1] et Kaoushitaki Brâhmana. A chacun de ces Brâhmanas est joint une sorte de supplément appelé Âranyakam, c'est-à-dire « livre qui doit être lu dans la forêt, par les sages « retirés dans la forêt, » les ὑλόϐιοι de Mégasthène. L'Aitareya Âranyakam compte cinq livres; le Kaoushitaki Âranyakam en a trois, si toutefois nous l'avons complet. On a tiré de ces Brâhmanas des Oupanishads souvent citées, l'Aitareya Oupanishad, Kaoushitaki Oupanishad, etc. Il y a encore d'autres Oupanishads moins célèbres qu'on rattache au *Rig-Véda*, si j'en crois l'Oupnékat d'Anquetil Duperron; mais Colebrooke ne parle pas de ces derniers ouvrages, et, jusqu'à présent, on ne s'en est pas occupé. Quand je joins les deux Brâhmanas que je viens de nommer à la Samhitâ du *Rig-Véda*, c'est pour me conformer à la tradition indienne. Les Brâhmanas, d'après l'école orthodoxe par excellence, la Mîmânsâ, font partie des Védas; tous les commentateurs sont d'accord sur ce point; mais il y a de telles différences entre les hymnes du *Rig-Véda* et ses Brâhmanas, comme on pourra le voir, qu'il me semble impossible de réunir des œuvres si disparates en une seule, et de confondre sous un même nom les inspirations les plus hautes de la poésie avec les légendes les plus bizarres, et parfois les plus absurdes, racontées dans le style le plus humble et le plus naïf. M. Wilson soutient, contre les Pandits eux-mêmes, que l'Aitareya Brâhmana ne fait point partie du *Rig-Véda*, et qu'il ne doit point compter dans l'Écriture sainte[2]. Je serais volontiers de cet avis, que partageront tous ceux qui liront les Mantras et les Brâhmanas du *Rig-Véda;* et je crois, comme M. Wilson, qu'il vaut mieux suivre le bon sens que la tradition.

Ce qui donne au *Rig-Véda* une importance capitale, c'est que les autres Védas lui ont fait des emprunts considérables. Le *Sâma-Véda* tout entier, sauf peut-être quelques vers, est extrait de ce Véda, et je dirai un peu plus loin comment il en est extrait. La Vadjasaneyi Samhitâ du

[1] Le texte d'une partie de l'Aitareya a paru dans le septième volume de la *Bibliotheca indica*, publiée par le docteur Roër, à Calcutta, et la traduction de ce morceau est dans le tome XV, n° 41. Le Kaoushitaki Brâhmana est analysé par le docteur Weber dans le deuxième volume de ses *Indische Studien*, p. 288 et suiv. J'ai dit à tort, dans le premier article, que, depuis trois ans, il n'avait rien paru de cet excellent recueil; il en a été publié successivement trois cahiers qui forment un volume nouveau, non moins intéressant que l'autre. — [2] *Journal of the royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, 1851, p. 100 et suiv.

Yadjour-Véda en a pris la moitié de ses prières; et l'*Atharva-Véda*, tant en hymnes entiers qu'en strophes, y a puisé le tiers environ de tout ce qu'il renferme. Ainsi, sans le *Rig-Véda*, les autres Védas ne seraient pas, et il est leur source commune[1]. L'on comprend, du reste, aisément que l'inspiration religieuse des poëtes ait devancé de longtemps le rituel et l'organisation du culte, dont elle fournissait les formules et les chants. Les hymnes, dans le *Rig-Véda*, sont généralement complets, ou du moins ils ont la prétention de l'être. Le *Sâma-Véda* et le *Yadjour-Véda* ne donnent presque jamais que des vers détachés, sans autre liaison entre eux que l'idée qui les rattache à un même détail du sacrifice. Il est bien possible, comme le remarque M. Roth[2], que la collection du Sâman et celle du Yadjoush, soit plus ancienne que celle du Ritch, et que les besoins du culte aient exigé qu'on recueillît les formules indispensables à la cérémonie sainte avant qu'on ne songeât à recueillir les œuvres poétiques d'où on les avait tirées. Mais il n'en reste pas moins évident que les hymnes du *Rig-Véda* sont très-antérieurs aux rituels; et ils doivent passer pour les parties les plus anciennes, sans contredit, de tous les Védas. Jusqu'à preuve contraire, et cette preuve ne viendra jamais, il faut regarder comme un fait incontestable que le *Rig-Véda*, dans ce qui le forme essentiellement, c'est-à-dire dans ses mantras ou prières, est le plus vieux de tous les monuments védiques, bien qu'on puisse distinguer dans le *Rig-Véda* lui-même des époques et des manières très-différentes.

Cette priorité du *Rig-Véda* est cause sans doute qu'il a excité toujours plus d'intérêt que les autres, et qu'il a provoqué plus de travaux. Quatre ou cinq éditeurs ont essayé ou essayent encore d'en donner le texte : Rosen, Stevenson, le docteur Roër, le docteur Max-Muller; autant de traducteurs à peu près se sont efforcés de nous le faire connaître; d'abord Rosen en latin, puis M. Wilson en anglais, et enfin M. Langlois, qui a seul aujourd'hui la gloire d'avoir mené son entreprise à fin, et dont la traduction complète a été l'occasion spéciale de ce travail sur les Védas. L'ouvrage de M. Max-Muller ne comprend encore qu'un seul volume

[1] On trouvera dans les *Indische Studien* du docteur Weber, t. II, p. 321 et suiv., une concordance fort curieuse des quatre Védas, faite par M. W. D. Whitney, des États-Unis. On peut voir d'un coup d'œil, grâce à cette table, tous les emprunts que les trois autres Védas ont faits au Ritch. Je profite de cette occasion pour compléter ce que j'ai dit, à la fin de mon premier article, sur la publication générale des Védas : M. W. D. Whitney, de concert avec le docteur Roth, va publier prochainement l'*Atharva-Véda*, le seul qui n'eût point encore trouvé d'éditeur. Id. *Ibid.* — [2] *Zur Litteratur, etc.*, p. 11.

renfermant le premier ashtaka; sur le plan adopté, il n'aura pas moins de huit volumes de texte, y compris le commentaire de Sâyana. La compagnie des Indes orientales s'est fait un point d'honneur de publier à ses frais exclusivement cette magnifique édition; elle a eu surtout en vue ses sujets de l'Inde, auxquels elle veut procurer un texte correct et commode du livre saint; la politique n'a jamais inspiré de pensée plus libérale ni plus généreuse. M. le docteur Muller annonce, à côté de cette édition toute en sanscrit, un mémoire qui s'adressera plus particulièrement aux savants de l'Europe. Depuis quatre ans à peu près, ce commentaire n'a pas encore paru; et certainement il jettera un très-grand jour sur les questions si nombreuses et si intéressantes que soulève le *Rig-Véda*.

Les hymnes de la Samhitâ du *Rig-Véda* se divisent de deux manières différentes, ou en ashtakas ou en mandalas, les ashtakas au nombre de huit, comme leur nom même l'exprime, les mandalas au nombre de dix. La division par ashtakas se retrouve dans tous les manuscrits : Rosen, M. Max-Muller, M. Langlois, M. Wilson, l'ont adoptée. La division par mandalas, qui paraît la plus ancienne, bien qu'elle ne soit pas suivie dans l'Anoukramani, ou index canonique du *Rig-Véda*, par Katyâyana, est la seule que connaissent l'Aitareya Âranyakam, les Grihyasoûtras d'Âçvalâyana et de Çankhâyana, le Niroukta et les traités grammaticaux appelés Prâtiçâkhya Soutrâni, antérieurs au Niroukta lui-même[1]. C'est la division originale; et elle acquiert par là une importance décisive. La division par ashtakas répond, à ce qu'il semble, aux besoins seuls de l'enseignement religieux. On partage chaque lecture, dans chacun des ashtakas, de manière qu'elle soit de cent cinquante vers à peu près. Le maître lit à ses disciples deux ou trois distiques à la fois; le disciple les répète, et cet exercice se renouvelle cinquante ou soixante fois pour une leçon. Cet arrangement n'a pu être adopté évidemment que dans des temps postérieurs. Il est tout matériel et n'a pour objet que de faciliter la lecture du livre saint. La division par mandala se propose un but plus élevé et plus critique; elle classe les hymnes par auteurs et par familles d'auteurs. Parfois elle les classe par les divinités auxquelles ils s'adressent, et, par exemple, le neuvième mandala tout entier ne contient que des hymnes à Soma, la liqueur du sacrifice, dont on a fait un dieu. On a rejeté dans le dixième et dernier mandala une foule d'hymnes que la tradition consacrait comme les autres, mais dont les sujets spé-

[1] C'est celle qu'adopte M. Whitney dans sa table des concordances, dont j'ai parlé plus haut dans la note 1 de la page précédente.

ciaux et les formes plus récentes exigeaient une classe à part. Il y a donc dans la division par mandala un ordre régulier et systématique, et l'on voit sans peine qu'elle a été l'œuvre du premier collecteur du *Rig-Véda*, Vyâsa ou tout autre. Dans le recueil ainsi constitué, on a fait plus tard et sans changer la succession ni le nombre des hymnes[1], des sections plus commodes et plus égales; car les huit ashtakas sont chacun à peu près de même longueur; mais cette seconde disposition du texte laissait subsister l'autre; et je crois que les éditeurs et les traducteurs feraient bien de les donner toutes les deux concurremment. M. Langlois a eu le soin d'indiquer dans ses notes le point où commence et le point où finit chacun des mandalas. Il aurait pu introduire ces concordances dans le texte de sa traduction.

Mais j'ai hâte de quitter ces questions de philologie et de critique historique pour arriver au *Rig-Véda* lui-même.

Tous les hymnes du *Rig-Véda* ont un caractère religieux, sauf très-peu d'exceptions. La moitié à peu près s'adressent au dieu du feu, Agni (l'*ignis* des latins), et à Indra, le dieu du ciel, le plus grand et le plus puissant des dieux. L'autre moitié s'adresse à des dieux inférieurs : Vayou, dieu du vent; Varouna, dieu de l'eau; les Asvins, dieux jumeaux qui ressemblent assez à Castor et à Pollux, tantôt sur un char, tantôt sur un vaisseau; les Marouts, dieux des airs, portés sur un char brillant que traînent des biches, armés d'un fouet, et couverts d'armes éclatantes. D'autres hymnes, qui peuvent compter parmi les plus beaux, célèbrent les grands phénomènes de la nature, le soleil et surtout l'aurore, la nuit, le ciel et la terre, les fleuves, etc. Quelques hymnes, en très-petit nombre, présentent des idées métaphysiques, au milieu d'une mythologie toute naturaliste qui semble déjà très-développée. Enfin, d'autres hymnes sont des invocations en quelque sorte personnelles, et parfois des formules d'incantations pour rappeler un mort à la vie, pour recouvrer la santé perdue, pour faciliter l'accouchement d'une femme enceinte, pour faire périr une rivale, pour chasser le sommeil, pour donner la victoire, pour sacrer un roi, etc. Tantôt c'est un épithalame pour les noces d'une princesse ou d'une déesse; tantôt c'est l'éloge de la Libéralité ou de la Bienfaisance, dont l'auteur, par une coïncidence factice, est un bhikshou, c'est-à-dire un mendiant; tantôt c'est une apostrophe à la Voix sainte, à l'Arbre de la science sacrée,

[1] Notre recension actuelle du *Rig-Véda* est celle de l'école çâkalaka et de la branche de cette école appelée plus particulièrement çaiciriya. La recension d'une autre école compte, à ce qu'il paraît, huit hymnes de plus dans le huitième mandala. (Voir M. A. Weber, *Academische Vorlesungen über die indische Litteratur-geschichte*, p. 32.)

aux instruments de sacrifice, et spécialement aux mortiers de pierre où l'on broie le jus du soma. Mais les hymnes de ce dernier genre, relégués à la fin du *Rig-Véda*, sont en quelque sorte des hors-d'œuvre, et font un contraste frappant avec les autres.

Pour bien faire connaître le *Rig-Véda*, je donne plusieurs hymnes de ces diverses espèces, et je commence par ceux qui me semblent exprimer les idées les plus anciennes.

Voici d'abord un hymne à Agni, que je choisis parmi deux cent cinquante autres, comme l'un des plus simples et des plus dégagés d'obscurités mythologiques[1].

RIG-VÉDA.

Section V, lecture II, hymne 9[2]. — Vasishtha, rishi[3]; trishtoubh[4], mètre.

A AGNI.

Tel que l'amant de l'Aurore, Agni élargit ses rayons; il développe tous ses feux; pur, fécond, lumineux, resplendissant, il est venu à la prière de ses adorateurs qui l'invoquent.

Tel que le soleil, Agni a brillé avec l'Aurore qui nous ramène le jour, et pendant que les prêtres préparent la prière, lui il apprête le sacrifice; car Agni est la déité sage qui se fait le messager bienfaisant entre les mortels et les dieux.

Aussi les prières et les méditations saintes s'élèvent vers les dieux; elles s'élèvent vers Agni qu'elles supplient dans leur ardeur; vers Agni, l'hôte agréable, l'hôte charmant, le porteur généreux des offrandes.

O Agni, conduis vers nous Indra avec les Vasous; réunis à lui le puissant Roudra avec les Roudras, Aditi qui enfante tous les êtres avec les Adityas, le riche Vrihaspati avec les poëtes qui chantent les dieux protecteurs.

Les peuples célèbrent au milieu des sacrifices Agni qui fait notre joie, Agni le prêtre toujours jeune qui nous donne le feu; car c'est lui qui, le matin et le soir, a toujours été le messager infatigable qu'emploient les hommes opulents pour s'adresser aux dieux.

Le ton de cet hymne est très-doux, comme on le voit; et le dieu

[1] Je dois avertir ici que les traductions que je donne sont nouvelles, en général; mais je me suis aidé avec beaucoup de profit, d'abord de celle de M. Langlois, puis de celles de Rosen, de Colebrooke, de M. Stevenson, de M. Weber, de M. Benfey, etc. Il faut lire aussi le travail intéressant de M. Nève sur le *Rig-Véda*. M. Nève y a traduit quelques-uns des hymnes du premier ashtaka, que je reproduis moi-même ici. — [2] M. Langlois, t. III, p. 142. — [3] Rishi veut dire en sanscrit « le voyant. » J'ai préféré conserver ce mot, qui rappelle trop d'idées spéciales pour qu'on puisse le remplacer par un autre. Rosen le traduit par *auctor*, et M. Langlois par *auteur*. — [4] La trishtoubh est un vers composé de 44 syllabes qu'on divise en quatre ou cinq lignes. Voy. Colebrooke, *On Sanscrit and Pracrit poetry Essays*, t. II, p. 152, 153 et 160; *Grammaire de M. Wilson*, seconde édition, p. 437.

du feu n'est, en général, invoqué que dans ses effets bienfaisants. Agni est l'intermédiaire entre les dieux et les hommes; il est le ministre du sacrifice qui, sans lui, ne pourrait être offert ni produire ses résultats féconds. L'homme, dans sa piété, n'a jamais qu'à le bénir ou à le remercier.

Le culte d'Indra présente un caractère différent. Indra est le dieu qui porte la foudre, il est le dieu clément, mais il peut devenir aussi le dieu redoutable. Il a terrassé d'implacables ennemis; et ses victoires, si elles ont rassuré le monde, peuvent aussi le faire trembler. Je citerai quatre hymnes où l'on retrouve ces nuances diverses.

RIG-VÉDA.

Section I, lecture I, hymne 9[1]. — Madhoutchhanda, rishi; gâyatrî[2], mètre.

A INDRA.

O Indra, viens à ce sacrifice; savoure les mets et toutes les libations que nous t'offrons, dieu grand, dieu victorieux dans ta splendeur et ta force. Répandez du vase apprêté par vous cette boisson qui réjouit Indra, notre joie; répandez cette boisson puissante en l'honneur d'un dieu tout-puissant. Savoure, ô Sousipra, dieu au noble visage, les hymnes qui doivent te réjouir et te flatter. Roi de tous les humains, amène les autres dieux à nos sacrifices.

O Indra! j'ai versé avec les libations ces chants qui te célèbrent; ils ont monté vers toi, qui es maître de combler tous nos vœux, et tu les as reçus. Réunis pour nous ces biens si divers que l'homme peut souhaiter, ô Indra! Ils sont en toi avec une suffisante, avec une merveilleuse abondance. Conduis-nous heureusement, ô Indra! à la richesse que nous désirons; ô le plus puissant des dieux! conduis-nous à la gloire. Conserve-nous, ô Indra! durant notre vie entière, les bienfaits de nombreux troupeaux et d'une nourriture féconde que rien ne puisse nous ravir. Donne-nous l'éclat et la fortune avec tous ces dons, ô Indra! que transportent sous mille formes les brillants chariots.

Oui, nous invoquons dans nos hymnes Indra, le riche souverain de la richesse; il aime nos chants; il vient nous défendre; et le père de famille qui célèbre le sacrifice avec ces libations, dès longtemps apprêtées, chante la grande puissance du grand Indra devenu l'hôte de sa maison.

Le second hymne n'est encore qu'une prière, où le refrain, bien qu'un peu monotone, ne laisse pas que d'avoir de l'onction et de la grâce.

[1] M. Langlois, t. I, p. 14; Rosen, p. 12. — [2] La gâyatrî, l'un des mètres les plus célèbres et les plus fréquemment employés, est, dans le Véda, un vers de vingt-quatre syllabes, qu'on sépare d'ordinaire en trois lignes de huit syllabes. Voy. Colebrooke, *loc. cit. Essays*, t. II, p. 182 et 159; et *Grammaire de M. Wilson*, p. 435.

RIG-VÉDA.

Section I, lecture II, hymne 9[1]. — Sounahsépa, rishi; pankti[2], mètre.

A INDRA.

Dieu sincère, Dieu qui bois le soma, tout indignes que nous sommes de la gloire, viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

Dieu au charmant visage, maître des aliments où nous puisons la force, Dieu sage et puissant, viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

Assoupis les deux funestes messagers d'Yama[3] qu'on voit toujours marcher ensemble: qu'ils dorment sans se réveiller. Viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

Qu'ils dorment, ceux qui n'ont point de présents à faire; qu'ils veillent, ô Dieu héroïque, ceux qui apportent des présents. Viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

Frappe de mort, ô Indra, celui qui, comme l'âne, ose élever, pour te chanter, une voix coupable. Viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

Que l'orage aille loin de nous tomber sur la forêt, par les chemins tortueux qu'il suit. Viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

Tue celui qui nous insulte de ses cris; donne la mort à l'ennemi qui menace notre tête. Viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

Dans le troisième hymne, c'est une des victoires d'Indra que célèbre le poëte sacré. Indra, la foudre à la main, tue Vritra, le dieu inférieur et malfaisant, qui retenait les eaux captives et ôtait à la terre sa fertilité. Indra frappe les nuages, et les ondes s'épanchent en torrents pour apporter aux hommes l'abondance et la richesse. C'est un chant de guerre que le rishi fait entendre, et comme une fanfare belliqueuse pour saluer le courage et le retour du vainqueur. Je ne tâcherai point

[1] M. Langlois, t. I, p. 49; Rosen, p. 46. — [2] La pankti, vers de quarante syllabes. — [3] Yama, dieu de la mort. Il a pour messagers deux chiens au poil fauve, aux larges naseaux, à la respiration forte. *Rig-Véda,* section VII, lecture VII, hymne 9, trad. de M. Langlois, t. IV, p. 153.

d'expliquer les détails mythologiques de cet hymne; dans l'état actuel des études védiques, il serait fort difficile d'en rendre un compte satisfaisant. Ce que je viens de dire suffit pour que ce morceau soit parfaitement intelligible. Vritra est le nuage personnifié, l'adversaire qu'immole Indra d'un coup de son tonnerre.

RIG-VÉDA.

Section I, lecture II, hymne 13[1]. — Hiranyastoupa, rishi; trishtoubh, mètre.

A INDRA.

Je veux chanter maintenant les exploits d'Indra, les exploits qu'a jadis accomplis le dieu qui porte la foudre. Il a frappé Ahi; il a fait couler les eaux; il a partagé les torrents des montagnes.

Il a frappé Ahi, qui se tenait près de la montagne; Tvashtri lui avait forgé le trait redoutable dont il l'a foudroyé; et les eaux, telles que des vaches qui s'élancent vers l'étable, coulaient à flots précipités vers l'Océan. Impétueux comme le taureau, Indra se jetait sur notre soma; et, dans le triple sacrifice, il buvait la liqueur préparée pour lui. Cependant Maghavan a saisi la foudre; et, du trait qu'il darde, il tue ce premier-né des nuages, des Ahis. O Indra! dès que tu as frappé ce premier-né des nuages, aussitôt tu as dissipé les enchantements de ces enchanteurs. Puis, dévoilant le Soleil, le Ciel et l'Aurore, tu n'as plus trouvé d'ennemi devant toi. Oui, Indra frappa Vritra, le plus sombre de ses adversaires; il lui brisa les épaules de sa foudre; le coup fut terrible; et pareil aux arbres coupés par la hache, Ahi gisait étendu sur la terre. L'insensé, comme s'il ne pouvait avoir de rival, enflé d'un fol orgueil, il osait provoquer le dieu fort, le dieu vainqueur qui immola tant d'ennemis; mais Ahi n'a pu éviter de grossir le nombre de ses victoires homicides, et l'ennemi d'Indra a fait enfler les rivières. Sans pieds, sans mains, il insultait encore Indra. Indra le frappe de sa foudre sur la tête; et Vritra, cet eunuque qui affectait une fausse virilité, tombe déchiré en lambeaux. Les ondes qui nous charment, le submergent comme les digues rompues d'un fleuve débordé; et ces eaux, que Vritra dans son immensité avait embrassées et retenues, il est maintenant gisant à leur pied.

La mère de Vritra s'abaissait pour défendre son fils; Indra lui porte en dessous le coup mortel. La mère tombe par-dessus le fils, qui reste sous elle; Dânou est étendue près de lui comme la vache avec son veau. Le cadavre de Vritra, ballotté au milieu des ondes, qui ne s'arrêtent jamais et sont toujours agitées, n'est bientôt plus qu'une chose sans nom; les eaux le noyent à jamais, et l'ennemi d'Indra s'endort dans les ténèbres éternelles. Les ondes, retenues captives, gardées par l'ennemi, restaient emprisonnées, comme des vaches timides, sous la main de Pani; le dieu, après avoir tué Vritra, ouvre la caverne où les eaux demeuraient enfermées. Comme la queue du cheval dissipe les insectes, tel, ô Indra! tu étais alors quand ce dieu malfaisant cherchait à te frapper de son arme. Mais, ô héros! tu ramenais les vaches délivrées par toi; tu venais reprendre nos libations et notre soma, et tu lâchais les

[1] M. Langlois, t. I, p. 56; Rosen, p. 54.

sept fleuves que tu faisais couler. Ni l'éclair, ni la foudre, ne purent arrêter Indra; ni la pluie, ni le tonnerre lancés par ce vil ennemi au moment où combattaient Indra et Ahi. Maghavan triompha des enchantements et des piéges. Pouvais-tu voir un autre que toi vainqueur d'Ahi, ô Indra! puisque, même après l'avoir abattu, la crainte entrait encore dans ton âme? car tu ne traversais qu'en tremblant, rapide comme l'épervier, les quatre-vingt-dix-neuf torrents formés par les eaux.

C'est qu'Indra, roi du monde qui se meut et du monde qui est immobile, roi du troupeau docile qui porte des cornes, dieu armé de la foudre, est aussi le roi des humains dont il habite la demeure; c'est qu'Indra embrasse toutes choses, comme le cercle d'une roue en embrasse les rayons.

Le quatrième hymne à Indra s'élève encore plus haut que celui-ci : c'est le dieu dans toute sa force et dans toute sa douceur; c'est le dieu puissant et plein de clémence, le dieu qui châtie les méchants et qui protége les bons. Ce n'est pas encore le dieu moral, mais il est assez près de l'être. L'expression est remplie de grandeur; et le refrain, simple et concis comme il l'est, a quelque chose de majestueux et de triomphal.

RIG-VÉDA.

Section II, lecture VI, hymne 4[1]. — Gritsamada, rishi; trishtoubh, mètre.

A INDRA.

Le dieu qui est né le premier; le dieu qui, justement honoré, a embelli de ses œuvres les autres dieux; celui dont la force et la grandeur infinies font trembler la terre et le ciel; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

Le dieu qui a consolidé la terre ébranlée, qui a frappé les nuages irrités, qui a étendu l'espace de l'air rendu plus vaste, qui a raffermi les cieux; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

Le dieu qui, après avoir tué Ahi, a fait couler les sept fleuves, qui a délivré les vaches prisonnières de Bala, qui, entre deux nuages, a enfanté Agni, qui est si redoutable dans les combats; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

Le dieu par qui vivent tous les êtres, qui a renvoyé le lâche ennemi dans sa caverne ténébreuse, qui, vainqueur d'innombrables rivaux, s'empare de leurs dépouilles comme le chasseur de sa proie; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

Le dieu dont les ennemis se demandent : où est-il? et se disent, en le voyant si redoutable : ce n'est pas lui; ce dieu vainqueur, le dieu fécond, qui terrasse ses adversaires, donnez-lui votre foi; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

Le dieu qu'implore la prière du riche, qu'implore la prière du pauvre, à qui s'adresse le brahmane dans ses invocations, à qui s'adresse le poëte dans ses chants; ce dieu à la noble face, qui reçoit le soma pressé pour lui; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

[1] M. Langlois, t. I, p. 461.

Le dieu à qui appartiennent les coursiers, les champs féconds, les vaches; à qui appartiennent les villes et les chars remplis de richesses; le dieu qui a produit le Soleil et l'Aurore, qui conduit les eaux; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

Le dieu qu'insultent de clameurs deux armées de nuages ses ennemis, les uns au-dessus, les autres au-dessous du ciel; celui que les Asvins portés sur un même char appellent à cris répétés; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

Le dieu par qui les peuples obtiennent la victoire, que les guerriers dans les combats invoquent à leur secours; celui qui a été le modèle de l'univers; celui qui anime les êtres inanimés; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

Le dieu qui n'emploie sa puissance qu'à frapper sans cesse le méchant et l'impie; celui qui ne pardonne jamais à l'insolence dédaigneuse; celui qui tue le Dasyou; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

Le dieu qui a immolé Sambara dans les nuages qu'il habitait, quand nous faisions notre quatrième libation; celui qui a frappé à mort l'enfant de Dânou, Ahi, que nous voyions incessamment grossir; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

Le dieu qui, orné de sept rayons, le dieu généreux et rapide, qui a fait couler les sept fleuves; celui qui, la foudre à la main, a terrassé Rohin escaladant le ciel; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

Le dieu devant qui s'inclinent avec vénération le ciel et la terre, devant qui frémissent les montagnes; celui qui, après avoir bu le soma, sent ses forces s'accroître et s'arme de la foudre qu'il porte dans sa main puissante; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

Le dieu qui accueille les libations, les offrandes, les hymnes, les prières; le dieu qui protége les pieux mortels; celui que fortifient nos sacrifices, que fortifie notre soma, que fortifient nos présents; ce dieu-là, peuples, c'est Indra!

A l'homme qui te fait des libations et des offrandes, ô dieu invincible! tu accorderas la richesse, car tu es juste; et nous, ô Indra! puissions-nous sans cesse, aimés de toi et dans l'abondance que tu nous assures, t'offrir tous les jours notre sacrifice.

Tel est, en général, le style du *Rig-Véda*. Les hymnes qui précèdent peuvent en donner une assez juste idée. Sans doute je les ai choisis; mais, s'ils sont les plus beaux, l'accent qu'on y trouve ne leur est pas particulier. Tous les autres, presque sans exception, ont la même élévation, la même simplicité. Ce qui distingue ceux-ci peut-être parmi le reste, c'est que les allusions mythologiques y sont assez peu fréquentes; et que le goût y demeure plus pur, parce qu'on y a moins souvent recours aux métaphores que fournit et explique la tradition. Sauf quelques points, qui demeurent obscurs, la pensée y est aussi claire qu'elle est énergique, et l'on sent partout l'inspiration sincère du poëte et l'émotion qui le transporte. J'ajoute, pour ceux qui ne peuvent lire l'original, que la perfection des vers répond à la grandeur des sentiments et à l'éclat des images. Comme le sanscrit dispose de l'inversion plus librement encore que le grec et le latin, le poëte peut à son gré produire, par l'agencement des mots, tous les effets qu'il désire. Les

rishis indiens ne se sont pas fait faute d'user de toutes les richesses que leur offrait leur langue, et l'on peut dire, sans exagérer l'éloge, que leur habileté en fait de rhythme est consommée. Je ne crois pas que, dans les odes de Pindare ou celles d'Horace, que, dans les chœurs d'Eschyle, de Sophocle ou d'Euripide, l'art ait jamais été poussé plus loin. Le goût, en général, y est moins délicat et moins parfait; je ne veux pas le nier; mais, quand le poëte ne s'égare pas dans des pensées fausses et bizarres, la langue qu'il emploie est aussi savante que celle des poëtes grecs et latins; elle est aussi noble, aussi colorée, aussi vive. Je désire qu'on puisse s'en apercevoir, même au travers de la traduction. Colebrooke a dit avec raison que le dialecte védique est inculte, si on le compare au sanscrit classique; mais c'est seulement au point de vue de la grammaire. La langue elle-même est moins formée, elle est moins régulière, et l'on voit qu'elle se cherche encore; mais, sous le rapport de la poésie, le génie indien n'a jamais rien fait de supérieur; je ne sais même pas s'il a jamais égalé les beautés qu'il a parfois trouvées dans le *Rig-Véda*.

La démonstration de ceci sera complète, je le suppose, si l'on joint aux hymnes qui précèdent d'autres hymnes au Soleil et à l'Aurore. En voici quatre que je prends à peu près au hasard dans une vingtaine que je pourrais tout aussi bien citer comme témoignage. On remarquera que la fin du premier de ces hymnes détonne un peu. Le poëte, après avoir loué en termes magnifiques le dieu splendide qui éclaire l'univers, abaisse ses regards sur sa propre personne, et il demande à l'astre bienfaisant de le guérir du mal qui le dévore. Cette préoccupation de soi, étroite et peu poétique, est assez rare dans le *Véda*. Elle ne manque pas ici d'un certain charme; mais on n'attendait pas en ce lieu un retour du poëte sur lui-même; d'ailleurs, l'idée superstitieuse qu'il exprime n'est pas spéciale à l'Inde, et on la retrouverait aisément chez bien d'autres peuples.

RIG-VÉDA.

Section I, lecture II, hymne 4 [1]. — Prascanva, rishi; gâyatri et anoushtoubh [2], mètres.

AU SOLEIL.

Voici que les rayons de la lumière annoncent, à la vue de l'univers entier, le dieu qui sait tout, le Soleil. Les étoiles disparaissent, comme des voleurs, avec les

[1] M. Langlois, t. I, p. 94; Rosen, p. 96. — [2] L'anoushtoubh est un vers composé de vingt-huit syllabes.

ombres de la nuit, devant ce Soleil qui vient tout éclairer. Ses rayons regardent toutes les créatures, étincelants comme des feux.

Tu passes, tu te montres aux yeux de tous les êtres; tu fais la lumière, ô Soleil! et tu remplis l'air de ta splendeur; tu te lèves devant le peuple des dieux, devant les hommes, devant le ciel entier pour que tous te voient et t'admirent. De cette même clarté, ô dieu purifiant! dieu protecteur, dont tu couvres la terre qui porte les hommes, tu inondes le ciel, l'air immense, faisant les jours et les nuits et contemplant tout ce qui vit. Sept cavales au poil fauve traînent le char qui te porte, ô Soleil éblouissant! Ta belle chevelure est couronnée de rayons, dieu qui vois tout; et le char s'avance traîné par les sept coursiers que le Soleil attela de ses mains et qu'il a placés chacun sous un joug séparé.

Et nous, voyant après les ténèbres une lumière plus belle, nous venons nous prosterner devant le Soleil qui brille entre tous les dieux, et qui est la plus belle de toutes les lumières. En te levant aujourd'hui, ô dieu bienfaisant! en montant au sommet des cieux, guéris, ô Soleil! le chagrin de mon cœur et la pâleur de mon visage. Je jette la pâleur qui me consume aux perroquets et aux grives; je jette la pâleur qui me consume aux fleurs jaunissantes du souci. Mais voici que le fils d'Aditi s'est levé dans toute sa puissance; il peut vaincre mon ennemi; et moi je n'ai pas la force de finir le mal ennemi qui me ronge.

RIG-VÉDA.

Section I, lecture VIII, hymne 3[1]. — Coutsa, rishi; trishtoubh, mètre.

AU SOLEIL.

Il a paru le splendide flambeau des dieux, l'œil de Mitra, de Varouna et d'Agni. Le Soleil a rempli le ciel, la terre et l'air, âme du monde mobile et immobile. Il suit la divine, la resplendissante Aurore, comme le mari suit les pas de son épouse, à l'heure où les mortels pieux, observant les temps marqués pour le sacrifice, offrent un joyeux hommage au dieu qui fait leur joie.

Les chevaux du Soleil, heureux, rapides, étincelants, élancés sur la route qu'ils parcourent, dignes de nos hommages, qu'ils reçoivent comme lui, ont franchi la hauteur du ciel, et dans un instant ils ont fait le tour du ciel et de la terre. Telle est la divinité du Soleil; telle est son immensité. A la moitié de son œuvre, il retire la lumière qu'il répandait; et, dès qu'il a dételé de son char les rapides coursiers, la nuit étend son ombre sur le monde. Puis, en présence de Mitra et de Varouna, le Soleil montre encore sa splendide figure dans le milieu du ciel; et ses infatigables coursiers ramènent tantôt sa clarté puissante et infinie, tantôt l'obscurité sombre.

O dieux! en ce jour, au lever du Soleil, délivrez-nous de toute faute honteuse; et puissent nous accorder aussi cette grâce, Mitra, Varouna, Aditi, la Mer, la Terre et le Ciel!

L'aurore est un des phénomènes naturels qui paraissent avoir le plus vivement ému et frappé le génie indien. Jamais ce réveil de la lumière

[1] M. Langlois, t. I, p. 226; Rosen, p. 240.

et de la vie n'a rien inspiré de plus suave, et l'on peut ajouter de plus grand. L'aurore ne vient pas seulement ranimer la nature et annoncer à l'homme le retour du jour que lui accordent les dieux; elle rappelle surtout l'homme aux devoirs que la reconnaissance et la piété lui imposent. Dans la religion védique, le feu du sacrifice doit être allumé trois fois chaque jour, le matin, à midi et le soir. La première invocation de la journée paraît à la fois la plus sainte et la plus douce; les poëtes sacrés n'ont pas trouvé pour elle des chants trop délicats, des images trop fraîches, des nuances trop fines. Pour ma part, je ne connais, sur ce sujet, rien qui dépasse les deux hymnes suivants, ni même qui les égale.

RIG-VÉDA.

Section I, lecture IV, hymne 2 [1]. — Prascanva, rishi; vrihatî [2], mètre.

A L'AURORE.

Parée de ton trésor, viens nous éclairer, Aurore, fille du ciel; apporte-nous la nourriture abondante, ô déesse splendide! Apporte-nous les richesses, ô déesse qu'implorent nos offrandes! Souvent les prières du matin, fécondes en coursiers, en génisses, en biens de tout genre, ont procuré aux mortels une heureuse destinée. Ne m'inspire donc que des paroles de vérité et de reconnaissance, Aurore; et assure-moi le bonheur que les riches ont en partage.

Elle s'est déjà montrée souvent à nous; la voilà qui brille aujourd'hui de nouveau, cette déesse, mettant en mouvement les chars rapides qui, à son approche, se disposent et se préparent, comme sur mer se préparent les vaisseaux avides de richesses. Aurore, parmi les poëtes qui, à ta présence, recueillent leur âme pour adorer ta magnificence, c'est Kanva, le plus sage d'eux tous, qui invoque avec le plus de ferveur le nom que les humains t'ont donné. Ici, comme la mère de famille vigilante, l'Aurore vient tout protéger; elle s'avance, conduisant chaque jour vers la vieillesse tous les êtres doués de la vie et qui marchent sur la terre; elle donne l'essor aux oiseaux; elle réveille l'homme diligent, comme elle réveille le pauvre; elle n'aime point la paresse et la lenteur. Devant tes clartés, ô déesse qui nous fais vivre! il n'est plus un être ailé qui continue de reposer.

Elle attela ses coursiers dans la région lointaine où se lève le soleil. L'heureuse Aurore est venue trouver ici les humains avec ses cent chars tout remplis de richesses. A sa vue, le monde entier, frappé de respect, se prosterne, pendant que, prévoyante et sage, elle fait la lumière; pendant que l'Aurore, la fille opulente du ciel, chasse et disperse les ennemis qui nous poursuivent de leur haine. Aurore, fille du ciel, brille d'un doux éclat, nous apportant l'abondance et la richesse, resplendissante pour chacun des jours que tu fais. C'est en toi, dès que tu parais, qu'est le souffle, qu'est la vie de tout ce qui respire, ô déesse bienfaisante en ta splendeur!

[1] M. Langlois, t. I, p. 91; Rosen, p. 92. — [2] La vrihatî est un vers de trente-six syllabes.

Écoute notre prière, et que ton vaste char nous amène tous les biens possédés par toi. Aurore, accepte ces mets divers qu'il convient au genre humain de t'offrir, et conduis aux cérémonies saintes les pieux mortels qui te célèbrent et te chantent dans leurs libations. Amène aussi, pour boire notre soma, tous les dieux, que tu feras descendre, Aurore, du haut des airs; et pour nous, ô déesse! accorde-nous, avec des vaches et des coursiers, la nourriture et l'abondance qui font notre gloire et notre force. Que cette Aurore dont nous apercevons les favorables rayons nous donne la richesse désirée de tous, la richesse aussi belle que facile.

Tous les chantres antiques, ô grande déesse! qui invoquèrent ta protection, ont reçu de toi l'abondance qu'ils te demandaient; exauce également nos prières, Aurore, et donne-nous les biens splendides et purs. Aurore, puisque tu ouvres encore aujourd'hui de ta lumière les portes du ciel, accorde-nous une maison opulente, à l'abri de l'ennemi, que nourrissent des vaches fécondes. Assure-nous, ô puissante Aurore! la richesse inépuisable sous ses formes infinies; assure-nous de nombreux troupeaux; assure-nous la gloire qui peut tout soumettre; assure-nous la nourriture, ô déesse qui nourris l'univers!

Le second des hymnes à l'Aurore que je veux citer est encore plus beau; on y remarquera, vers la fin, une certaine mélancolie grandiose et sereine, malgré sa tristesse. L'homme ne peut pas revoir la lumière sans penser qu'un jour il la perdra, comme tant d'autres de ses semblables l'ont perdue avant lui et la perdront après lui.

RIG-VÉDA.

Section I, lecture VIII, hymne 1[1]. — Coutsa, rishi; trishtoubh, mètre.

A L'AURORE.

La lumière, la plus belle des lumières s'est levée; l'éclat le plus divers s'est partout répandu. La Nuit, fille du Soleil, a préparé, pour que le Soleil pût naître à son tour, le sein de l'Aurore. Et l'Aurore, qui ne brille que des feux brillants de son fils, s'est montrée sur le trône que la nuit a disposé pour elle. Liées toutes deux également au Soleil, immortelles l'une et l'autre, elles se suivent tour à tour, effaçant mutuellement leur couleur. La route que fournissent ces deux sœurs est la même, comme elle est infinie: elles la parcourent successivement, instruites toutes deux par le dieu resplendissant. Elles ne se nuisent jamais entre elles; elles ne s'arrêtent jamais; et, couvertes d'une douce rosée qu'elles distillent, la Nuit et l'Aurore n'ont qu'une seule pensée, si elles ont des couleurs différentes.

Conductrice éclatante des saintes paroles, l'Aurore étale toutes ses parures pour nous ouvrir les portes du jour; en éclairant l'univers, elle nous en révèle toutes les richesses. L'Aurore a réveillé tous les êtres. De sa main puissante elle invite le monde endormi à se mouvoir; elle invite l'homme à jouir, à faire les pieux sacrifices, à grandir sa fortune. A ceux qui ne voyaient plus dans les ténèbres, elle apporte son secours pour qu'ils puissent voir au loin. L'Aurore a réveillé tous les êtres.

[1] M. Langlois, t. I, p. 222; Rosen, p. 233.

Grâce a toi nous aurons la richesse, grâce à toi l'abondance, grâce à toi l'honneur et le pouvoir, grâce à toi le sacrifice où tu conduis toutes les créatures que visite la lumière. L'Aurore a réveillé tous les êtres.

Cette fille du Ciel nous apparaît resplendissante, protectrice, couverte de son étincelant manteau, reine de tous les trésors que la terre renferme. Heureuse Aurore, brille aujourd'hui pour nous! Sur la route des Aurores passées qu'elle suit, elle est l'aînée des Aurores qui s'avancent, des Aurores éternelles. Elle ranime à sa clarté tout ce qui vit; elle vivifie tout ce qui est mort. Aurore, c'est toi qui as créé le feu pour l'œuvre sainte; c'est toi qui as manifesté le monde par la lumière du Soleil; c'est toi qui as réveillé les hommes pour qu'ils offrent le sacrifice. Voilà la noble fonction que tu as remplie parmi les dieux.

Depuis quand l'Aurore vient-elle nous visiter? L'Aurore qui va nous éclairer aujourd'hui ne fait qu'imiter les Aurores qui nous ont lui déjà, et devancer celles qui nous luiront encore. Elle nous arrive aussi brillante que les autres. Ils sont morts les humains qui jadis ont vu l'Aurore étinceler comme celle-ci; c'est à nous de la voir à cette heure; et ils devront mourir aussi ceux qui verront un jour l'Aurore aux heures du matin. O toi qui repousses les ennemis, qui protéges les rites sacrés, qui es née pour le sacrifice, toi qui inspires la joie, qui provoques les saintes paroles, qui encourages les louanges offertes aux dieux et qui reçois pour eux l'oblation pieuse, Aurore, brille en ce moment pour nous de ta plus vive beauté. Depuis bien longtemps déjà l'Aurore a resplendi dans tout son éclat; aujourd'hui elle éclaire de nouveau le monde de ses richesses; elle ne brillera pas moins dans les jours qui suivront. A l'abri de la vieillesse, à l'abri de la mort, elle s'avance avec toutes ses splendeurs; elle inonde de lumière les plages célestes; déesse lumineuse, elle repousse la noire obscurité. Elle vient réveiller la nature sur le char magnifique que traînent de rougeâtres coursiers. Apportant les biens qui nourrissent l'homme, elle l'appelle par la clarté qu'elle déploie. Elle se montre aujourd'hui pareille aux Aurores qui l'ont précédée toujours, pareille aux Aurores qui toujours la suivront.

Levez-vous; l'esprit de vie est revenu nous animer; l'ombre s'éloigne; le jour s'avance; il prépare au Soleil le chemin qu'il doit parcourir; nous marchons vers les biens qui soutiennent la vie. Le sacrificateur prononce les paroles que le rhythme enchaîne; il chante et bénit les Aurores aux clartés éblouissantes. Aurore, repousse loin de moi, pendant que je t'invoque, la sombre obscurité; éclaire de tes rayons les aliments qui nourriront notre famille. Les Aurores qui donnent les vaches fécondes et les fils valeureux, brillent pour le mortel qui les honore. Puisse celui qui répand cette libation voir les Aurores multiplier ses coursiers, pendant qu'il récite les prières saintes, rapides comme le vent! Mère des dieux, œil de la terre, messagère du sacrifice, belle Aurore, brille de tous tes feux; répands ta lumière sur notre offrande bénie par toi; rends-nous illustres parmi les nôtres, ô toi qui fais la joie du monde! Les biens divers que prodiguent les Aurores sont l'heureux partage du mortel qui les honore par des sacrifices et des chants. Que ces biens aussi nous soient accordés par Mitra, Varouna, Aditi, la Mer, la Terre et le Ciel!

Je ne crois pas céder à une admiration aveugle et à un enthousiasme de traducteur en réclamant pour les auteurs de ces hymnes, Hiranyastoupa, Gritsamada, Coutsa, etc., une place désormais immortelle parmi les poëtes qui font le plus d'honneur à l'esprit humain. Sans doute le Véda poursuit un but plus élevé que celui de la poésie; mais, puisque,

sur sa route, il a rencontré des beautés de cet ordre, il est juste qu'on les lui reconnaisse et qu'on les lui attribue; car le charme de ces vers et leur majesté naturelle et puissante n'auront pas peu contribué sans doute à fonder et à propager la religion des Védas.

Je termine ce que j'ai à dire de cette partie du *Rig-Véda* en citant l'hymne suivant aux Adityas, dieux issus de la Terre et du Soleil.

RIG-VÉDA.

Section I, lecture III, hymne 9[1]. — Canva, rishi; gâyatrî, mètre.

AUX ADITYAS.

L'heureux mortel que protégent les plus sages des dieux, Varouna, Mitra, Aryaman, remporte aisément la victoire. L'heureux mortel qu'ils couvrent et réchauffent dans leurs bras, qu'ils défendent contre l'ennemi, croît et grandit à l'abri de toutes les atteintes. Ces royaux amis éloignent devant leurs favoris les obstacles et les adversaires; ils en écartent les fautes et les crimes.

O Adityas! si vous venez à notre sacrifice, vous trouverez une route facile, une route sans ennemis; et la cérémonie qu'on vous apprête ici ne décevra point votre attente. Que le sacrifice que vous dirigez dans un chemin sûr, ô vaillants Adityas! aille jusqu'à vous et qu'il vous charme. Le mortel que vous favorisez acquiert l'opulence et les biens de toute espèce; il acquiert la famille, sans jamais craindre le malheur.

Comment louer dignement, ô mes amis! Mitra, Aryaman, Varouna, dont la grandeur est sans bornes. Je ne vous recommande point un homme de ruse et de violence; je ne vous recommande point un homme qui profère des imprécations; c'est pour un adorateur des dieux que je veux vous fléchir par les riches offrandes que je vous présente. Tel que le joueur qui tremble jusqu'à ce que les quatre dés de son adversaire soient tombés, tel l'homme doit toujours craindre de proférer des paroles impies.

Cet hymne, où se montrent quelques nuances morales au milieu de toutes ces prières qui n'ont jamais en vue que l'acquisition de biens matériels, nous servira de transition pour les suivants, qui sont les seuls à peu près de tout le *Rig-Véda* où apparaissent des idées métaphysiques.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] M. Langlois, t. I, p. 78; Rosen, p. 79.

Notice sur les fouilles de Capoue.

CINQUIÈME ARTICLE[1].

Après les vases peints, d'ancienne fabrique, qui composent la classe la plus intéressante des monuments sortis, en dernier lieu, des tombeaux de *Capoue*, ceux qui offrent le plus d'importance et de rareté sont les *vases de bronze*, avec des figures ou des ornements gravés en creux. Plusieurs de ces vases, de forme et de dimension différentes, la plupart avec de simples ornements exécutés au trait, en creux, ont été trouvés, à diverses reprises, dans les dernières fouilles de *Capoue;* et j'en ai vu quelques-uns chez le négociant d'antiquités Barone, qui possède encore le plus beau de ces vases, monument du premier ordre à tous égards, qui mérite que j'en fasse ici l'objet d'une description particulière.

Ce vase fut trouvé au sein du tombeau monolithe dont il a été question dans un de mes précédents articles[2], avec deux vases peints, l'un de la forme de *patère*, l'autre de celle de *petite amphore*, tous les deux d'ancienne fabrique, sur lesquels j'ai eu aussi l'occasion d'appeler l'attention de nos lecteurs[3]; mais ce n'étaient pas là les seuls objets que renfermât le tombeau en question, avec le vase de bronze dont je m'occupe, quoique ce soient les seuls que cite mon savant ami, M. Minervini[4]. Il s'y trouvait encore plusieurs autres vases peints, un entre autres de la forme de *Rhyton*, à *tête de bélier*, d'une charmante fabrique de *Nola*, que j'ai vu à Paris, dans la belle collection de terres cuites formée par M. Biardot, durant plusieurs années de séjour et de voyage dans le royaume de Naples. Il y avait encore dans ce même tombeau quelques vases d'argent, réduits en fragments, qui furent apportés à Naples, au moment de la découverte, et qui se dispersèrent malheureusement en des mains inconnues, sans qu'on ait tenu compte, si ce n'est des principaux objets, tombés en la possession de M. Barone.

Le vase de bronze, que je me suis proposé de signaler à l'intérêt de

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février, page 65; pour le deuxième, celui de mai, page 279; pour le troisième, celui de juin, page 348, et, pour le quatrième, celui de juillet, page 417. — [2] *Journ. des Savants*, juin, p. 357-358. — [3] Voy. mon quatrième article, juillet, p. 417. — [4] *Monum. ined. di* Barone, p. 117, 3), 4).

nos lecteurs, à cause des diverses particularités qui le recommandent[1], a précisément la forme d'un *demi-œuf*, qui avait certainement, dans les traditions de l'art asiatique, où le type en avait été inventé, une intention symbolique, qui le rendait propre à servir d'urne cinéraire. Il était effectivement rempli de cendres et d'ossements calcinés, qui se rapportaient à cet usage, et qui rappellent le même emploi auquel avait servi un vase de bronze, provenant aussi des tombeaux de *Capoue* et décrit par Winckelmann, comme un des plus anciens monuments de l'art étrusque venus à sa connaissance[2]. Sa hauteur est de 1, 75 palmes, et sa circonférence de 5,66 palmes; d'où l'on peut juger à quel point il est considérable par ses dimensions. Le col du vase est rattaché au corps au moyen de clous, procédé qui n'est pas sans exemples dans les monuments de l'antiquité, et qui tient aux plus anciennes pratiques de l'art, où les statues de bronze se faisaient par pièces détachées, qui se réunissaient ensuite avec des clous. Le haut du col est orné d'une double rangée de *globules* et *d'oves*, d'un travail soigné, et le bord en est décoré de *quatre figures équestres*, qu'à leur costume, on reconnaît avec toute certitude pour des *Amazones*. Ces quatre *Amazones à cheval* sont disposées *deux à deux*, dans la même attitude, celle de tenir l'*arc* de la main gauche, et portant la droite au *carquois*, pour en tirer une *flèche;* et elles simulent ainsi un combat où l'ennemi est absent; ce qui n'a rien que de très-conforme aux traditions de l'art antique. Ce qui n'est pas moins bien constaté, c'est l'usage qui se faisait des figures d'*Amazones*, dans un but funéraire; témoin, pour n'en citer que ce seul exemple, les groupes d'*Amazones*, en terre cuite dorée, qui formaient une frise à l'intérieur du célèbre tombeau d'*Armento*[3]; et il est bien probable que les *trois figures équestres* qui décoraient aussi le haut du vase de *Capoue*, décrit

[1] Il a été déjà publié deux fois par M. Minervini, d'abord, dans les *Monum. dell' Instit. archeol.* t. V, tav. XXV, *Annal.* t. XXIII, p. 36-59; puis, dans les *Monum. ant. ined. di* Barone, tav. A, B, p. 117-135. Le travail du savant antiquaire napolitain, plein de savoir et de critique, m'a fourni la matière de tout ce que je puis avoir à dire sur ce beau monument. — [2] *Geschichte der Kunst,* III, 3, § 6, *Werke,* t. III, p. 216-217; voy. *Stor. dell' arte,* III, 3, § 6, t. I, p. 198-199 (et non t. II, p. 95-96). M. Minervini a fait aussi ce rapprochement, *Monum. ant. ined. di* Barone, p. 119 *note,* mais en donnant l'origine capouane de ce vase seulement sous la forme de conjecture, appuyée sur ce que ce vase se trouvait dans une collection de *Caserte,* tandis que Winckelmann dit en termes exprès qu'il avait été trouvé, cinq ans avant l'époque où il écrivait, *dans le territoire de l'antique Capoue, in der Gegend des alten Capua.* — [3] Je possède plusieurs fragments de ces groupes d'*Amazones,* en terre cuite dorée, dont j'ai eu plus d'une occasion de faire mention; voy. *Achilléide,* p. 43, 1). D'autres de ces fragments se trouvent au musée de Berlin et dans la glyptothèque de Munich.

par Winckelmann[1], étaient pareillement des *Amazones :* ce qui offre un rapprochement curieux.

Notre urne de bronze avait un couvercle, qui s'y adaptait exactement, et du centre duquel s'élevait un petit piédestal, portant un groupe de deux figures. On connaît les groupes de ce genre qui ornent le couvercle de toute une classe de meubles antiques nommés *cistes*, sur lesquels j'ai eu lieu récemment d'appeler l'attention de nos lecteurs, au sujet du plus célèbre et du plus accompli de ces monuments, la *ciste de Ficoroni*[2]. Mais le groupe qui décorait le couvercle de notre vase est aussi curieux par le sujet qu'intéressant par le style; il se compose d'un *homme nu*, étreignant dans ses bras une *femme vêtue* qu'il entraîne. L'homme est *barbu*, et il porte sur les cheveux *une couronne* qui paraît *de pampres*. La femme est vêtue d'une tunique longue, par-dessus laquelle est passé un second vêtement plus court et plissé, dont le bord est brodé d'ornements en *zig-zag*, d'origine asiatique[3]. Elle a ses cheveux qui pendent en longues tresses sur son dos, et qui sont renfermés sur sa tête dans un *kékryphalos* fait en étoffe. L'attitude des deux figures exprime parfaitement l'*enlèvement de la femme*, dont l'homme a saisi le poignet droit, à la hauteur de sa tête, et qui cherche vainement à se dégager de sa puissante étreinte avec sa main gauche. Le mouvement du groupe n'indique pas moins bien une marche rapide, circonstance rendue surtout sensible dans la figure de l'homme *par sa jambe droite ployée sous lui*, suivant un type créé par l'art asiatique[4]. C'est donc une *scène de rapt*, parfaitement appropriée à un monument funéraire; et, ce point établi, il semble qu'il ne reste plus qu'à choisir entre les deux sujets proposés par M. Minervini, *Proserpine enlevée par Platon*, ou bien, *Augé ravie par Hercule*. Le savant antiquaire napolitain serait disposé à préférer cette seconde explication, d'après des motifs fort plausibles sans doute, dont le principal est puisé dans l'intérêt national qui s'attachait, chez les habitants de *Capoue*, à la mémoire de *Télèphe*, fruit de l'union d'*Hercule* et d'*Augé*. Mais j'avoue que je penche pour la première, par la raison que l'homme de notre groupe n'offre aucun des traits propres à *Hercule*, tandis que sa *couronne de pampres* convient parfaitement au *Bacchus infernal*, dont le culte était si populaire à *Capoue*. Du reste, le groupe en question offre, dans le caractère conventionnel des têtes, joint

[1] *Geschichte der Kunst*, III, 3, § 6, *Werke*, t. III, p. 216. — [2] *Journ. des Savants*, septembre, octobre et décembre 1852. — [3] Sur ce point d'antiquité, voy. mon *Mém. sur l'Hercule assyrien*, p. 79, 1), 2), 3), p. 80, 1), 2), p. 81, 2), 3). — [4] C'est encore une notion que je crois avoir établie, à l'aide des monuments figurés, dans mon *Mém. sur l'Hercule assyrien*, p. 177, suiv.

à l'imitation savante des formes du corps, toutes les conditions du style archaïque, de l'époque où l'art avait déjà acquis toutes ses ressources, tout en conservant encore ses anciennes traditions; en sorte que c'est un morceau de sculpture étrusque très-remarquable sous tous les rapports.

Mais ce qui distingue au plus haut degré ce vase, si richement orné dans son couvercle, c'est la représentation qui en décore la panse, à peu près au tiers de la hauteur, à partir du col. Cette représentation est exécutée en une gravure au trait, comme celle des miroirs étrusques, et elle remplit deux bandes superposées qui occupent toute la circonférence du vase. On y distingue d'abord plusieurs groupes symboliques d'*animaux*, de caractère opposé, en action de lutte ou de combat, *deux panthères* déchirant un *bélier*, un *lion* attaquant un *taureau* ou un *sanglier*, plus loin, un *lion* et des *panthères* en repos, et des *chiens* poursuivant un *cerf*, toutes images certainement créées par un art asiatique, dont nous avons recueilli de nombreux exemples sur les plus anciens monuments de la céramographie grecque et étrusque, les plus notoirement empreints d'une influence phénicienne : en sorte que ces sortes d'images, gravées sur notre vase de *Capoue*, fournissent la preuve d'une tradition d'art asiatique, qui ne peut s'expliquer que par l'origine étrusque de *Capoue*. Entre ces groupes d'animaux symboliques, est figuré un trait de l'histoire héroïque qui avait un haut intérêt pour les peuples italiques, le châtiment infligé par *Hercule* au géant *Cacus*, qui lui avait dérobé quelques-uns des bœufs de *Géryon*. Le brigand de l'*Aventin* se montre attaché aux branches d'un arbre et exposé à l'attaque d'un *lion*, qui s'apprête à le dévorer. Le héros de *Tirynthe*, armé de son *arc* et de sa *massue*, s'éloigne en retournant la tête de son côté; et, devant lui, marchent les bœufs et les vaches de *Géryon*, au nombre de *sept*, guidés par le *chien* d'*Hercule*. C'est la première fois que ce trait de *Cacus*, si célèbre dans les traditions italiques, est représenté sur un monument de la haute antiquité étrusque, tel que notre vase de *Capoue*, et avec une circonstance nouvelle, celle de *Cacus* lié aux branches d'un arbre[1]. M. Minervini a expliqué avec le plus grand soin toutes les particularités de cette scène si curieuse et si neuve, et il a rappelé tous les témoignages

[1] On connaissait une sculpture de sarcophage, d'époque romaine, publiée par Montfaucon, *Antiq. expl. Supplém.* t. I, pl. L, LI, LII, qui représente, dans deux de ses compartiments, deux scènes de ce sujet. C'était là, avec une pâte de la collection de Stosch, cl. II, n. 1759, et avec quelques médailles impériales, Eckhel, *Doctr. num.* t. VII, p. 29, sq., et p. 47, les seuls monuments antiques qui eussent un rapport plus ou moins direct à la fable de *Cacus*, et ce sont les seuls aussi qu'ait pu citer M. Minervini. Cette rareté des monuments relatifs à *Cacus* donne

classiques qui s'y rapportent, avec une abondance d'érudition qui ne me laisse rien à y ajouter; c'est un travail auquel je me plais à donner tout mon assentiment.

A la suite de la scène héroïque, sont tracées des images qui se rapportent aux jeux publics et aux exercices gymnastiques, des *courses de chars* et des *groupes de lutteurs*. On sait combien ces sortes de jeux et d'exercices étaient chers à la civilisation étrusque, à laquelle ils avaient été empruntés par les Romains; et il est tout naturel que l'image s'en retrouve sur un vase de *Capoue*, avec des détails, tels que la présence du *Tibicine*, signalé par les auteurs comme un trait de mœurs étrusques[1]. On sait aussi combien les Étrusques aimaient à orner la pompe de leurs funérailles de ce spectacle de *courses* et de *luttes*, dont les peintures de leurs tombeaux et les sculptures de leurs sarcophages nous ont offert tant d'exemples; en sorte qu'ici encore, c'est bien certainement un trait d'archéologie étrusque que nous montre notre vase de *Capoue*, et qui devient surtout précieux par la haute antiquité de ce monument.

Il nous reste à présenter une dernière observation sur le style des figures, tant sculptées que dessinées, de notre vase, et sur l'époque de l'art à laquelle on peut l'attribuer. Il ne me paraît pas douteux que l'exécution des figures en ronde-bosse du couvercle n'appartienne à une ancienne école grecque établie à *Capoue* même, laquelle pouvait avoir, avec les écoles grecques contemporaines d'*Athènes*, d'*Égine*, de *Corinthe* et d'*Argos*, des principes communs, en même temps qu'elle se distinguait par certaines particularités d'un goût local. C'est ce qui me paraît surtout sensible dans les figures gravées au trait, lesquelles sont exécutées avec une liberté de main que comporte ce genre de travail, et qui offrent, dans les formes du corps, d'une proportion courte et massive, et dans la manière dont les os et les muscles y sont accusés, tous les caractères de l'ancienne école étrusque, avec un style de dessin local, qui ne peut être que celui de *Capoue*. Il ne faut donc pas penser à un vase apporté de la Grèce, d'*Égine*, de *Corinthe*, ou d'ailleurs, mais à un vase exécuté

quelque intérêt à la mention qui se trouve d'un de ces monuments, comme existant alors à *Arles*, au IXe siècle de notre ère, mention exprimée en ces termes dans un poëme du temps :

Est mihi vas aliquod signis insigne vetustis,
Cui pura et vena et non leve pondus inest,
Quo cælata patent scelerum vestigia Caci.

Theodulf. *Parænesis ad Judices*, apud Sirmond. *Oper. var.* t. II, p. 1032. — [1] Pausan. V, XVII, 4; Athen. IV, p. 154, A.

à *Capoue* même. Quant à l'époque de l'exécution, il est évident qu'elle ne peut descendre au-dessous de l'an de Rome 332, 420 avant notre ère, qui est la date de la prise de *Capoue* par les Samnites et de la destruction de la puissance étrusque en Campanie. Mais il est probable qu'elle remonte beaucoup plus haut, et rien ne s'oppose à ce qu'on la place vers la LXX[e] olympiade, environ l'an 500 avant notre ère.

A cette notion, qui me semble importante pour l'histoire de l'art, et qui rentre dans l'opinion de M. Minervini, je me permettrai de joindre quelques considérations qui ne paraîtront peut-être pas dépourvues d'un certain intérêt. Le dessin au trait, dont notre vase de *Capoue* nous a conservé un des plus anciens *spécimens*, contemporain de tant de miroirs étrusques d'un style analogue, reporte naturellement notre pensée sur la *ciste de Ficoroni*, monument du même art, mais de cet art parvenu à toute la perfection qu'il ait jamais pu atteindre chez les Grecs. Or j'ai montré, dans l'un des articles où je me suis occupé de ce beau monument, que, suivant l'opinion très-probable de MM. Mommsen et Otto Jahn, la *ciste* en question était l'ouvrage d'un artiste grec de la Campanie, établi à Rome. Maintenant, il peut être permis d'essayer de faire un pas de plus dans cette recherche curieuse. Cet artiste portait le prénom de *Novios*; et il se trouve que ce prénom, étranger aux Romains, était commun parmi les habitants de *Capoue*; nous en avons en effet de nombreux exemples sur des inscriptions latines de *Capoue*, recueillies en dernier lieu par M. Mommsen[1]. Il en est de même pour le nom *Plautios*, qui se rencontre, sous la forme grecque ΠΛΩΤΙΟΣ, sur des inscriptions grecques de la Campanie[2], et sous la forme latine, *Plotius*, sur des inscriptions romaines de *Capoue*[3]. Il me semble qu'il résulte de cette double circonstance une assez grave présomption que le graveur *Novios Plautios*, qui exécuta à Rome[4] la

[1] *Inscript. lat. regn. Neapolit.* n. 3559 : NOVIVS; n. 3731 : NOVIAE; n. 3776: NOVIVS; n. 3777 : NOVIVS Proculus et NOVIA Procula; n. 3778 : C.NOVIVS.Ɔ. L. — [2] Une de ces inscriptions, appartenant à *Naples*, a été publiée récemment par Avellino, qui en était le possesseur, dans le *Bullet. archeol. Napol.* t. VI, tav. 1, 2, p. 90. M. Henzen, qui a reproduit cette inscription dans le *Bulletin archéol.* 1847, p. 105, accompagne le nom ΠΛΩΤΙΟC de la particule (*sic*), qui semble indiquer une leçon douteuse. Le savant philologue n'ignorait pas cependant que de nombreuses médailles de *Salapia* d'Apulie portent le nom du magistrat ΠΛΩΤΙΟΥ, Carell. *Ital. vet. numism.* tab. XCII, 19-20. — [3] Mommsen, *Inscript. lat. regn. Neapolit.* n. 3802 : PLOTIA. — [4] Il n'est pas sans intérêt de retrouver ce même nom de *Plotius*, porté encore à Rome par un des *graveurs de la Voie Sacrée*, *gemmarii de Via Sacra*, Spon, *Miscell.* p. 245; Doni, *Inscript.* p. 320, n. 20. Voy. ma *Lettre à M. Schorn*, § II, p. 109, 5), et p. 117.

ciste de Ficoroni, était un artiste de *Capoue*, où nous venons de voir par notre vase de bronze que l'art de graver sur métal était cultivé avec succès dans la haute antiquité étrusque.

Les figurines de terre cuite forment là classe la plus nombreuse des objets d'antiquité sortis des tombeaux de *Capoue;* et l'on ne saurait assez regretter que tant de monuments précieux par le sujet et par le travail se soient perdus ou dispersés au moment de la découverte, et que ceux-là mêmes qui ont pu être recueillis par des mains intelligentes soient restés jusqu'ici inédits. Je ne puis donc consigner ici que le fait général de la découverte de ces milliers de statuettes de terre cuite, la plupart d'ancien style, et par conséquent de fabrique étrusque, telles que celles que j'ai vues rassemblées en grand nombre dans la collection de M. Genn. Riccio à *Santa Maria di Capua;* et je joindrai à cette notion, qu'il ne dépend pas de moi de rendre plus détaillée, l'indication de quelques-unes de ces figurines qui attirèrent plus particulièrement mon attention, sous le rapport du sujet qu'elles représentent, et de l'influence asiatique que je crus y reconnaître.

Telle est, en premier lieu, une figure de *femme*, d'une proportion supérieure à la dimension ordinaire des figurines, d'un style archaïque, qui ne peut appartenir qu'à la haute antiquité étrusque, et d'une intégrité qui ne laisse rien à désirer : morceau capital à tous égards, dont je possède un dessin exécuté avec tout le soin possible. Cette *femme* est représentée *debout*, et tenant, de chacune de ses mains rapprochées sur le devant de son corps, une *panthère* domptée par une des pattes de devant. La disposition symétrique des bras et le parallélisme des animaux constituent ici un de ces types hiératiques qui se reconnaissent du premier coup d'œil dans les œuvres d'un art primitif. Tout concourt, d'ailleurs, dans la physionomie de cette *femme* et dans son vêtement, à établir son caractère sacré. Elle porte sur le front un *diadème;* ses cheveux tombent en longues tresses sur ses épaules, de chaque côté du cou. Elle est vêtue d'une *tunique longue*, qui l'enveloppe de la tête aux pieds, restés cachés sous cet ample vêtement, et par-dessus laquelle est passée une seconde *tunique plus courte*, qui s'ouvre au-dessous de la poitrine en formant de chaque côté des plis réguliers. La première tunique est parsemée d'*étoiles* coloriées *en rouge*, la seconde est garnie d'une bordure pareillement coloriée *en rouge*, et elle est fixée sur la poitrine par une bande d'étoffe plus large, de la même couleur *rouge*, qui descend de l'épaule droite au-dessous du sein gauche. Tout ce costume est d'une gravité et d'une richesse qui ne peuvent convenir qu'à une déesse du premier ordre, telle qu'elle pouvait être représentée d'après

un type d'art asiatique; et la manière dont la couleur rouge est distribuée sur les cheveux de cette figure, sur ses yeux, sur les diverses parties de son vêtement et sur les animaux même, semble tenir à un procédé d'art asiatique, ainsi que nous pouvons en juger d'après nos sculptures assyriennes de *Ninive*.

Quant au sujet que représente cette figure extraordinaire, nous savions déjà, par des vases noirs de *Chiusi*, qui nous avaient offert en bas-relief une figure semblable [1], qu'elle appartenait à l'archéologie étrusque d'une haute époque; et nous en avons acquis tout récemment de nouveaux exemples, dans de nombreuses statuettes, de proportion différente, de style varié, d'une provenance sûrement étrusque, fournies par des tombeaux de *Faléries*, de *Véies*, de *Vulci* et de *Cære*, toutes villes étrusques, et conservées dans la riche collection du marquis Campana, à Rome [2]. Dans la plupart de ces figurines, dont j'ai pu examiner les originaux et dont je possède un dessin, la *femme* est *ailée*, circonstance qui ne se trouve pas dans la statuette de M. Riccio, mais qui n'est pas moins un trait d'archéologie étrusque, dérivé d'une tradition d'art asiatique. J'en dirai autant de la figure singulière d'une *femme ailée*, tenant d'une main une *panthère* et de l'autre un *lion*, que Pausanias vit sur le coffre de Cypsélus [3], sans qu'il pût s'en rendre compte. Évidemment, c'était, sur ce monument d'art corinthien, de la haute antiquité, le même type que nous venons de recueillir dans notre figurine de *Capoue* et dans nos statuettes de villes étrusques. Les *ailes* de la *femme*, que Pausanias ne pouvait pas s'expliquer, étaient un trait d'art asiatique, dont la tradition s'était perdue pour la Grèce et que nous retrouvons dans nos anciens monuments étrusques. La même idée religieuse avait été rendue par une *femme*, tenant de chaque main un oiseau de mauvais augure, tel qu'un *cygne* ou une *autruche*, type de bas-reliefs étrusques de vases noirs de *Chiusi* [4] et de peintures de vases [5],

[1] Publiée d'abord par Dorow, *Notizie intorno alcuni vasi etruschi* (Pesaro, 1828, in-8°), tav. VII, fig. 2 *b*, et *Voyag. archéolog. en Étrurie* (Paris, 1829, in-4°), pl. II, fig. 1 *b*, et reproduite par Micali, *Storia, etc.*, tav. XXI, 2. — [2] Voy. l'indication que j'ai déjà donnée de ces statuettes dans ce *Journal*, juillet 1852, p. 414. — [3] Pausan. V, XIX, 1 : *Ἄρτεμις δὲ οὐκ οἶδα ἐφ' ὅτῳ λόγῳ πτέρυγας ἔχουσά ἐστιν ἐπὶ τῶν ὤμων, καὶ τῇ μὲν δεξιᾷ κατέχει πάρδαλιν, τῇ δὲ ἑτέρᾳ τῶν χειρῶν λέοντα.* — [4] Un de ces bas-reliefs a été publié aussi pour la première fois par Dorow, *Notizie, etc.*, tav. VIII, fig. 6, et reproduit pareillement par Micali, *Storia, etc.*, tav. XX, 12. Un second a été ajouté par ce dernier antiquaire, *Ibid.* tav. XVII, 5. — [5] Un de ces vases, de la collection Bartholdy, a été publié par Dorow, *Notizie, etc.*, tav. VIII, fig. 1 *b*. Il s'en trouve un autre, d'une plus grande proportion et d'une très-belle fabrique, au musée de Naples, et il en a été publié un dessin ré-

de cette ancienne fabrique que tout tend à faire considérer comme phénicienne; et, sur ces vases peints, monuments d'une industrie grecque primitive, comme sur les vases noirs de *Chiusi*, la *femme* est effectivement *ailée*.

Pausanias donnait à la déesse représentée sur le coffre de Cypsélus le nom grec d'*Artémis;* ce qui pouvait être vrai, en prenant ce mot dans le sens le plus large, dans l'acception primitive, celle qui servait à désigner une déesse comme la *Diane* d'*Éphèse*, qui était la grande *Déesse Nature* asiatique, et qui avait fini par n'avoir plus rien de commun avec l'*Artémis* purement hellénique. Plus d'un antiquaire de nos jours, notamment celui qui a rédigé la description de la collection Bartholdy, où se trouvait un des vases phéniciens cités plus haut [1], étaient disposés à expliquer aussi d'après les idées grecques la figure de *femme tenant un oiseau de chaque main*, en y voyant une *Hercyna*, suivant le mythe béotien exposé par Pausanias [2]. Mais je crois que personne ne serait plus aujourd'hui de cet avis, et qu'en trouvant sur des cylindres assyriens [3] la même *figure ailée qui tient de chaque main un oiseau qu'elle dompte*, on ne doute plus que ce ne soit un type asiatique qui ait fourni à l'art grec primitif et à l'art étrusque le modèle de cette figure si caractéristique. Cette opinion acquiert le plus haut degré de vraisemblance et d'intérêt par notre figurine de *Capoue*, où le même motif religieux est représenté par une *femme qui tient de chaque main une panthère domptée;* car cette image est bien certainement celle qui nous est offerte par tant de monuments d'art assyrien et persépolitain, cylindres, sceaux, médailles, bas-reliefs [4], d'un *dieu qui dompte de chaque main un lion;* et la circonstance que le *dieu* des monuments asiatiques est remplacé par une *déesse* sur les monuments étrusques, ne constitue pas une différence dans l'expression de l'idée religieuse; car c'est toujours le même dogme, celui du dieu suprême, domptant les puissances malfaisantes, qui est représenté des deux côtés, ici par un *dieu*, l'*Hercule assyrien*, incarnation du *Soleil*, là par une *déesse*, la *Nature* même personnifiée, objet principal du culte de toute l'Asie antérieure, ainsi que je me propose de le montrer dans un *Mémoire* particulier *sur cette grande déesse*,

duit, au trait, dans le *R. Mus. Borbon*, t. VI, tav. LVI. Je compte le faire connaître plus exactement, d'après un calque que j'en ai fait exécuter avec le plus grand soin. — [1] *Il Museo Bartoldiano*, B 25, p. 95-98. — [2] Pausan. IX, XXXIX, 2. — [3] Tels que celui qui fut publié par Dorow, *Morgenländ. Alterth.* H. I, Taf. 1, et qu'il me suffit de rappeler, pour ne pas multiplier des exemples de ce genre. — [4] L'interprétation de ces monuments forme le principal objet de mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, auquel il me suffit de renvoyer nos lecteurs.

où je développerai les idées que je ne fais qu'indiquer ici, et où je publierai les monuments étrusques, récemment acquis à la science et encore inédits, dont je viens de faire mention [1].

Je viens de citer l'*Hercule assyrien domptant de chaque main un lion*, sujet de tant de monuments d'art asiatique. C'est sans doute une apparition bien neuve et bien curieuse que celle du même type, parmi nos terres cuites de *Capoue*. Effectivement, une des figurines de la collection de M. Riccio représente un *personnage barbu, debout*, vêtu d'une *tunique à manches courtes*, qui étreint au-dessous du cou, de chacune de ses mains, un *lion* ou une *panthère;* circonstance qui reste indécise, par suite de la mutilation de la terre cuite, où la partie inférieure manque au personnage et à l'animal. Mais que ce soit bien l'*Hercule asiatique*, et non l'*Hercule grec*, qui soit figuré ici dans l'acte caractéristique de *dompter deux lions*, c'est ce qui résulte du vêtement asiatique qui lui est donné, de la *tunique à manches relevée* vers le milieu du corps au moyen d'une *ceinture* placée sur la poitrine, et de cette autre particularité, qu'il est couvert d'une *peau d'animal*, qui a la forme d'une *tiare phrygienne*, sur le haut de la tête, et qui lui descend le long du dos. A de pareils traits, sous un pareil costume, il est impossible de méconnaître un person-

[1] Je ne crois pas pouvoir me dispenser de signaler, à cette occasion, un monument fort extraordinaire, récemment acquis à la science, qui paraît se rapporter au même ordre d'idées symboliques et à la même origine asiatique. C'est une figurine de bronze qui fut trouvée, il y a peu d'années, dans un *tumulus* de l'arrondissement d'*Aarberg*, canton de *Berne*, et qui a été publiée dans les *Iahrbüch. d. Vereins v. Alterthumsfreund. im Rheinlande*, n. XVIII, Taf. III, avec une description exacte de M. Jahn, p. 80-93, et une courte explication de M. Éd. Gerhard, p. 93-96. La figure en question représente une *femme vêtue* et *ailée*, placée entre *deux lions* et tenant de chaque main un *lièvre*, dans une position différente. Au-dessus des *ailes*, s'étend de chaque côté, en ligne horizontale, la partie antérieure d'un *serpent*, laquelle porte un *lion;* et la tête de la *femme* est surmontée, sur la *tiare* dont elle est coiffée, d'un *oiseau* qui paraît être une *chouette*. Je ne connais rien qu'on puisse comparer à cette figure, dans tout ce qui nous reste de monuments de l'antiquité. M. Éd. Gerhard y voit *un reste de l'art étrusque*, sans doute parce qu'il n'est ni grec ni romain, ce qui est vrai; mais il n'a pas davantage les conditions du style étrusque. Le même antiquaire y reconnaît une *Diane d'une origine asiatique*, en quoi il se rapproche de la vérité. Le fait est que cette figure offre, dans les *ailes*, dans la *coiffure* et dans le *costume*, tous les éléments d'un style asiatique. L'accumulation des animaux symboliques est aussi un trait d'un art asiatique, qui rappelle la figurine trouvée dans le prétendu tombeau d'Achille, *Atlas du voyage de la Troade*, de Lechevalier, pl. XXIII. Je crois donc que c'est un monument asiatique, rapporté sans doute par un guerrier helvétien, qui avait pris part aux combats des Gaulois dans la Galatie, et placé dans son tombeau. Je m'occuperai de ce monument curieux à plus d'un titre, dans mon *Mémoire sur la Déesse Nature asiatique*.

nage de l'archéologie asiatique; et l'action de *tenir deux lions domptés* est tellement propre à l'*Hercule assyrien*, qu'on ne peut non plus se refuser à voir ce dieu asiatique dans notre terre cuite de *Capoue;* ce qui devient une réminiscence asiatique bien intéressante à trouver dans une ville fondée par les Étrusques. Mais voici un nouveau rapprochement qui confirme toutes nos déductions, et que je ne puis m'empêcher de signaler à l'intérêt de nos lecteurs.

En visitant, en 1846, le musée de Berlin, j'y remarquai une statuette de terre cuite, qui me frappa par son sujet et par son style, et dont j'obtins un dessin, grâce à l'obligeance de mon savant ami, M. Éd. Gerhard. Cette figurine représente un *personnage barbu debout*, vêtu d'une *tunique courte à manches*, relevée vers le milieu du corps par une *ceinture.* Ce *personnage* porte aux jambes des *anaxyrides*, et il a la tête couverte d'une *tiare phrygienne ;* en sorte qu'il ne lui manque aucune des pièces du costume asiatique. De chacune de ses deux mains, il étreint un *lion* au-dessous du cou; ce qui est l'acte où nous voyons représenté l'*Hercule assyrien* sur les monuments nationaux; et, comme signe de sa divinité, conforme aux traditions de l'art asiatique, il a de grandes ailes attachées aux épaules. Sauf cette particularité des *ailes*, qui manque à la terre cuite de M. Riccio, la statuette de *Santa-Maria* ressemble tellement à celle du musée de Berlin, qu'on pourrait les croire sorties l'une et l'autre du même moule. En tout cas, il ne saurait être douteux qu'elles ne représentent toutes deux le même sujet; et la provenance de *Capoue*, qui est avérée pour l'une des deux, me porte à croire qu'elle appartient aussi à l'autre[1]; circonstance que je prends la liberté de recommander à l'attention des directeurs du musée de Berlin, dans le cas où ils posséderaient, sur l'origine de leur terre cuite, des informations qui me manquent.

En décrivant la figure de l'*Hercule assyrien*, d'après les deux terres cuites de *Santa-Maria* et de Berlin, j'ai dû insister sur le trait de costume si caractéristique de la *peau d'animal*, à laquelle on a donné la forme de *tiare phrygienne*. La même particularité a été relevée par les antiquaires napolitains à la *tête de Télèphe*, qui forme le type d'une rare médaille de *Capoue*[2], et qui est coiffée de cette manière; d'où il résulte bien que c'était là une pratique suivie dans l'école de *Capoue.*

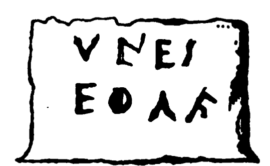
[1] Les terres cuites de *Capoue* diffèrent de toutes celles de la Grande Grèce par la couleur, par la pâte de l'argile et par la pesanteur; en sorte que, d'après cette circonstance, il serait facile de déterminer si la figurine de Berlin apppartient ou non à la fabrique de *Capoue.* — [2] Carell. *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, n. 14. Je m'occuperai de cette médaille dans un des articles qui suivront.

J'ai remarqué un autre exemple tout aussi curieux du même motif d'ajustement, pour un personnage de l'archéologie asiatique, dans la riche collection de M. Barone à Naples; c'est une statuette provenant aussi des tombeaux de *Capoue*, qui représente un *personnage debout* et *vêtu*, coiffé d'une *tiare phrygienne*, et portant une *clef* sur l'épaule. La *clef* était notoirement, dans les traditions symboliques de l'art antique, l'attribut particulier du dieu *Temps*, celui des divinités qui présidaient à la marche des saisons et à la succession des années; on le trouve donné à *Janus*, à *Hécate*, et surtout au dieu connu des antiquaires sous le nom d'*Æon*[1], et certainement dérivé, même dans les images récentes qui nous en restent, de types plus anciens, créés par l'archéologie orientale. Mais c'est toujours *à la main* que la *clef* est portée par ces figures diverses, notamment par l'*Æon* des monuments romains; et je ne connais pas un seul exemple de la *clef* placée sur l'épaule du dieu, comme dans la terre cuite de *Capoue*, qui nous a sans doute conservé quelque réminiscence d'un type asiatique, dans un monument d'art de son époque étrusque, et que je crois devoir par cette raison signaler à l'attention des antiquaires.

Parmi les figurines les plus curieuses de la collection de M. Riccio, j'en citerai encore une, qui est entrée dans la mienne, par un don de cet antiquaire; elle est en terre cuite, de très-petite dimension, et elle représente un *homme nu*, *assis* sur une base carrée. Cet homme aux formes du corps courtes et grasses, est barbu avec le front chauve et les traits du visage d'un *Silène*, et il tient son *phallus* de la main droite, d'une manière sensiblement obscène. C'est, suivant toute apparence, un de ces *histrions étrusques* ou *osques*, qui figuraient dans la représentation des *atellanes*, avec toute la liberté d'action et de langage propre à cette sorte de drames populaires, et que nous connaissons par tant de témoignages classiques et par plusieurs monuments figurés, dont quelques-uns sont sortis du sol de la Campanie même[2]. L'attitude obscène du personnage représenté dans notre terre cuite n'a rien qui ne soit conforme à la notion que nous possédons de ces sortes de bouffons étrusques et osques, et à l'opinion qu'en avaient les anciens eux-mêmes, puisque c'est du nom des *Osques* que les grammairiens dérivaient l'une des étymologies du mot *obscène*, à cause des impudicités de fait et de langage qui étaient familières à ce peuple[3]. Mais l'acteur de notre terre cuite

[1] Bœttiger, *Ideen zur Kunst-Mythologie*, t. I, p. 266- 267, Taf. II, 5; Zoëga, *Bassirilievi*, t. II, tav. LIX; Raffei, *Dissertaz*. VII, tav. III, p. 131. — [2] *Antiq. du Cabin. Pourtalès-Gorgier*, pl. IX, 1. — [3] Voy. les *Excerpt*. P. Diacon. *ex libr.*

doit être plutôt reconnu pour étrusque que pour osque, d'après les lettres étrusques, qui sont tracées sur la base où il est assis, et que je reproduis ici fidèlement sous la forme et dans la disposition qu'elles présentent :



Le fait de cette inscription étrusque, gravée sur une terre cuite de *Capoue*, constitue, en tout cas, une des acquisitions récentes de la science les plus importantes; elle répond à l'argument de Niebuhr, qu'on n'avait pas trouvé d'inscription étrusque à *Capoue*[1]; et elle peut fournir, pour le motif de la statuette qu'elle accompagne et que je publierai parmi les monuments à l'appui de la IV[e] de mes *Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs*, le sujet d'une interprétation, que je n'ai pas en ce moment le loisir d'essayer.

Le caractère obscène qu'offre la terre cuite dont je viens de parler se retrouve, au plus haut degré, dans une autre terre cuite de *Capoue*, dont je connais deux exemplaires, sortis l'un et l'autre du même moule, l'un, dans la collection de M. Genn. Riccio, à *Santa-Maria*, l'autre, dans celle de M. Biardot, à Paris, provenant aussi de *Santa-Maria*. Cette terre cuite présente un groupe de deux figures, une *femme debout*, entièrement nue, et un *Panisque*, aussi debout, à côté d'elle. La *femme* porte sa main droite levée à ses cheveux qui pendent en longues tresses sur son dos, et elle appuie sa main gauche sur la tête du *Panisque*, en inclinant son visage vers lui, d'un air caressant. Le *Panisque*, aux traits de *Silène*, aux formes du corps courtes et trapues, et avec des *pieds de cheval*, comme on les voit à cette même classe de figures, empreintes sur les médailles de *Lété* de Macédoine [2], ce *Panisque*, disons-nous,

Pomp. Fest. l. XIII, v. Opicum, t. I, p. 113, ed. Lindemann. : «Oscis enim «frequentissimus fuit usus libidinum spurcarum; unde et verba impudentia ap-«pellantur obscena.» Cf. P. Fest. *Fragm.* p. 191, ed. Lindemann. — [1] *Römische Geschichte*, I, 77. Voy. *Journ. des Sav.* février 1843, p. 75. — [2] J'ai principalement en vue les médailles publiées dans les *Nouv. Annal. de l'Instit. archéol.* 1837, tav. agg. C. Une de ces médailles, du cabinet Allier d'Hauteroche, s'y voit gravée, pl. IV, n. 18. J'en possède plusieurs, que je compte publier parmi les monuments à l'appui de la IV[e] de mes *Lettres archéologiques sur la peint. des Grecs*.

est *ithyphallique*, et il porte sa main gauche sur les parties génitales de la *femme*, tandis qu'il lui presse le dos de sa main droite, en élevant la tête vers elle. Ce groupe si licencieux, et digne d'attention, comme un des rares monuments qui peuvent nous faire apprécier cette face du caractère de la civilisation étrusque, ne mérite pas moins d'intérêt, pour son style et pour son dessin, qui sont du meilleur temps de l'art étrusque de *Capoue*.

C'est tout un autre genre de mérite qu'offre toute une suite de figurines de terre cuite, dont le motif était certainement puisé dans une croyance asiatique, et dont l'exécution appartient à une haute époque de la civilisation étrusque de *Capoue*. Ce motif s'y montre d'ailleurs avec des variantes, qui peuvent provenir de temps divers, d'accord avec les différences de style qu'on y remarque. Deux de ces statuettes, reproduites dans plusieurs exemplaires, se trouvaient dans la collection de M. Genn. Riccio, qui a bien voulu me permettre de les faire dessiner; j'en ai vu cinq autres, toutes différentes pour le style et pour le travail, dans la collection de M. Biardot. La composition de ces statuettes consiste en une figure de *femme assise*, qui tient sur ses genoux *un* ou *deux enfants*. Cette femme est vêtue d'une *longue tunique*; elle a la tête nue, qu'elle porte droite, et qui est empreinte d'un caractère archaïque; elle a les jambes rapprochées parallèlement; ce qui achève de constituer un type hiératique. Dans une des figurines de M. Genn. Riccio, elle tient de ses deux mains un *enfant étendu* sur ses genoux, qui lève les mains d'une manière suppliante; dans la seconde, elle tient de chaque main un *enfant emmaillotté*, dressé contre son sein. Dans trois des figurines de M. Biardot, dont le style s'éloigne de la rigidité antique et se rapproche de la pure élégance grecque, la *femme* a l'un des seins nu, et elle allaite un *enfant nu*, qui porte la bouche à sa mamelle. C'est encore la même idée qui est rendue, mais en un type tout différent, dérivé plutôt, à ce qu'il me semble, d'un modèle grec, dans une charmante statuette de M. Biardot, où la *femme* est *debout*, vêtue d'une *longue tunique*, d'un second vêtement plus court, et d'un *voile* qui lui couvre la tête, en enveloppant l'*enfant emmaillotté* qu'elle porte sur son bras gauche. Le même motif se reproduit dans une autre figurine de M. Biardot, mais avec cette circonstance nouvelle et extraordinaire, que les traits de la femme offrent des formes exagérées, qui lui donnent l'apparence d'un masque ou d'une caricature.

J'ai déjà eu l'occasion [1] d'exposer l'idée que je me fais de ces figu-

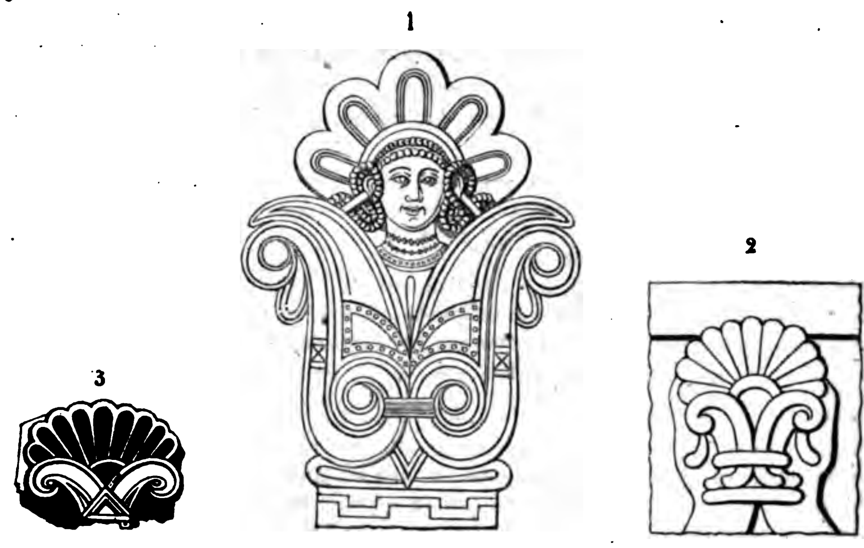
[1] Voy. mon troisième article, juin, p. 354.

rines, où je vois la *Déesse Nature* orientale, représentée par un art étrusque, d'après un type asiatique, en rapport avec la *Ghé*, ou *Déméter Kourotrophos* des Grecs. C'est une vue d'archéologie comparée, que je me propose de développer en détail dans le *Mémoire sur la grande Déesse asiatique*, déjà cité plusieurs fois[1], à l'appui de laquelle je produirai les dessins des terres cuites que je viens de décrire; ce qui fait que je ne crois pas devoir m'arrêter davantage sur ce sujet.

La dernière de ces terres cuites de *Capoue* que j'aie à signaler encore à l'intérêt de nos lecteurs, c'est la belle *antéfixe* dont il a été fait mention dans un de mes articles [2], et dont ils connaissent déjà la forme générale, d'après le dessin joint à cet article, et représentant le tombeau, où elle était employée à l'extérieur. Ils en apprécieront encore mieux l'ensemble et les détails, par la vignette qui se trouve sur la page suivante, et qui me dispense d'une description que le dessin rend tout à fait inutile. La *tête de femme* qui forme l'objet principal de cette *antéfixe*, n. 1, offre un caractère de style et de dessin archaïques, qui ne pouvaient manquer de me frapper, et qui m'y firent reconnaître, du premier abord, un monument original de l'art étrusque, d'une haute époque, en même temps que je crus y remarquer, dans le motif de la décoration au milieu de laquelle est placée cette *tête*, un type d'art asiatique, fait pour exciter au plus haut point mon intérêt. Ce motif, qui consiste en *deux enroulements*, disposés en sens contraire et surmontés par une *palmette*, s'était déjà rencontré sur un des ornements en or trouvés dans le célèbre tombeau de *Cære*[3], dont tous les objets sont si sensiblement empreints d'un caractère asiatique, que j'ai cru pouvoir attribuer et que j'attribue maintenant plus que jamais à l'influence de l'archéologie assyrienne[4]. En retrouvant dans notre *antéfixe* de *Capoue* un motif de décoration déjà connu par un ornement du tombeau de *Cære*, j'acquérais donc une preuve matérielle du caractère étrusque de cet objet, et, conséquemment, une nouvelle présomption à l'appui de l'origine étrusque de *Capoue* : ce qui ne laissait pas d'être un fait important en soi et considérable à mes yeux. Mais ce n'est pas là le seul rapprochement auquel devait donner lieu notre *antéfixe* de *Capoue*, ni la seule conséquence qu'elle pouvait me fournir. En parcourant l'ouvrage que M. H. Layard vient de publier, et qui est le résultat de ses dernières fouilles sur le

[1] *Journ. des Sav.* mai, p. 282 et 293. — [2] *Ibid.* juin, p. 354. — [3] Grifi, *Monum. ant. di Cere, etc.*, tav. IV, n. 7; *Mus. Gregorian.* t. I, tav. XVII, 1, 2; voy. la vignette ci-jointe, n. 2. Un objet analogue, appartenant à la haute antiquité étrusque, et provenant d'un tombeau de *Vulci*, a été publié par Micali, *Monum. ined., etc.*, tav. VIII, n. 14. — [4] Voy. *Journ. des Sav.* septembre 1843, p. 543, suiv.

sol de l'antique *Ninive*[1], j'y ai rencontré, sur l'une des premières pages, le dessin d'un objet d'ivoire, trouvé à *Nimroud*, et qui doit provenir de la décoration d'un siége d'ivoire. Or cet objet offre précisément, dans le *double enroulement* surmonté de la *palmette*, le même motif de décoration que l'ornement de *Cære*, développé dans l'*antéfixe* de *Capoue;* on en jugera par le seul fait du rapprochement de l'ivoire assyrien de M. Layard et de nos deux monuments étrusques sur la vignette ci-jointe.



La similitude de ces trois morceaux d'antiquité est trop palpable, et elle résulte trop sensiblement de la vue même des objets, pour qu'elle ait besoin d'être établie autrement. Maintenant, ce qui en résulte, c'est à savoir qu'un type d'ornement assyrien se retrouve dans des monuments étrusques, est assurément une des notions les plus importantes qui pussent être acquises à l'étude de l'archéologie comparée; car cette transmission d'un motif assyrien aux Étrusques ne peut s'expliquer que par l'émigration tyrrhénienne, dont elle devient une preuve matérielle et palpable; et c'est sous ce rapport que je crois pouvoir recommander notre *antéfixe* de *Capoue*, avec les rapprochements qu'elle vient de me suggérer, à tout l'intérêt des antiquaires. S'il s'agissait en effet d'une de ces idées morales, qui ont pu se produire d'elles-mêmes au sein

[1] *Discoveries in the Ruins of Nineveh and Babylon* (London, 1853, in-8°) p. XXIII : « ivory ornament from Nimroud ; » voyez la vignette, n° 3.

des sociétés antiques, et s'y réaliser sous une forme identique, par le seul fait de l'instinct naturel, comme on en a, si l'on veut, un exemple, dans le groupe de la *femme allaitant un enfant*, pour exprimer la fécondité de la nature, ce groupe qui se retrouve chez les Assyriens[1], les Phéniciens[2], les Égyptiens[3], les Grecs[4] et les Étrusques[5], on pourrait contester, avec plus ou moins de raison, la communication d'un type primitif faite par une de ces nations, la plus anciennement civilisée, aux autres. Mais il s'agit, dans le cas actuel, d'un simple ornement architectonique, dont le type, inventé par les Assyriens, se retrouve chez les Étrusques; et il n'y a pas de raison pour ne pas admettre qu'un pareil objet, qui ne pouvait être inventé, sous la même forme, par des peuples si éloignés l'un de l'autre, ait été communiqué de l'un à l'autre.

[1] M. Lajard a fait observer que, sur les monuments asiatiques, le groupe de la *vache allaitant un veau* représentait symboliquement *Vénus et l'Amour;* voyez son *Mémoire sur une urne funéraire du musée de Lyon*, dans les *Nouv. Annal. de l'Instit. archéol.* t. II, p. 411. A l'appui de cette observation, j'ai cité plusieurs de ces monuments, de l'époque des Achéménides, qui présentent le groupe en question, *Mém. sur l'Hercule assyrien*, p. 108-109, 1). Je regrettais alors de ne pouvoir alléguer un monument proprement assyrien qui offrît cette image. C'est une lacune de la science qui vient d'être remplie, au moyen d'une des plus récentes acquisitions de notre musée du Louvre, consistant en un groupe de trois peignes, de bois de sycomore, ornés, dans leur partie supérieure, d'un bas-relief, de sujet et de travail assyriens, dont l'un offre la *vache allaitant un veau*. Ainsi se trouve justifié le soupçon que ce type de la *vache allaitant un veau* appartenait à l'archéologie assyrienne; et l'on sent quelle importance acquiert cette notion en retrouvant le type dont il s'agit sur des monuments primitifs de l'archéolohie grecque et étrusque. Je publierai le peigne en question parmi les monuments à l'appui de mon *Mém. sur la Déesse Nature asiatique.* — [2] Voy. surtout les médailles phéniciennes citées dans mon *Mém. sur l'Hercule assyrien*, p. 108-109, 1), et ajoutez-y les groupes en terre représentant une *femme avec un enfant sur ses genoux*, et trouvés sur le sol de l'antique *Idalie*, dont il a été fait mention dans notre second article, mai, p. 292-293. — [3] Les groupes d'*Isis allaitant Horus* sont si communs dans tous les cabinets et si connus des antiquaires, qu'il est superflu d'en citer des exemples. — [4] On connaît les groupes de *Junon allaitant Mars*, quelquefois *Hercule*, qui expriment l'idée symbolique, d'invention orientale, sous la forme d'un mythe hellénique. La même idée est rendue d'une manière générale, dans ces groupes d'une *femme allaitant un* ou *deux enfants*, qui sont connus par des terres cuites grecques, Éd. Gerhard, *Ant. Bildwerke, Cent.* I, H. v, Taf. XCVI, 1-9, et que les antiquaires expliquent par *Déméter* ou *Ghê Kourotrophos;* voy. *Journ. des Sav.* mai, p. 392. — [5] En fait de monuments étrusques, je puis citer, à l'appui de nos terres cuites de *Capoue*, qui reproduisent le type phénicien d'*Idalion*, les vases du tombeau de *Cære*, où le groupe de la *vache allaitant un veau* était un emprunt palpable à l'archéologie assyrienne, que j'avais soupçonné sans pouvoir en fournir la preuve; voy. l'ouvrage de M. Grifi, *Monum. ant. di Cere*, tav. IX et tav. X, n. 1, et le compte que j'en ai rendu dans le *Journ. des Sav.* septembre 1843, p. 562-563, 2).

C'est donc là, je le répète, une notion capitale, et qui me fait attacher le plus grand prix à l'*antéfixe* de *Capoue*.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Voyage au Darfour, par le cheik Mohammed Ebn-Omar-elTounsy... traduit de l'arabe par le docteur Perron... publié par les soins de M. Jomard... Paris, 1845, in-8°.

Texte arabe du même voyage... autographié et publié par M. Perron... Paris, 1850, in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Le cheik Mohammed-el-Tounsy commence sa narration par donner des détails assez étendus sur l'histoire du Dar-Four. Cette histoire, il est vrai, ne remonte pas à une grande antiquité. Elle commence à l'aïeul du sultan qui régnait à l'époque où le voyageur se trouvait dans le pays qu'il se proposait d'explorer.

Le sultan Ahmed-Bakr avait sept fils dont l'aîné se nommait Omar, et le dernier, Abd-el-Rahman, avait reçu le surnom d'*El-Yatim*, ou l'orphelin, parce qu'au moment de la mort de son père, il était encore dans le sein de sa mère. Ahmed-Bakr, voyant approcher l'heure de sa mort, convoqua les grands de l'État, et leur déclara sa suprême volonté, portant que la dignité de sultan passerait alternativement à chacun des sept fils du monarque, et qu'aucun de leurs enfants ne régnerait avant la mort des sept princes.

Omar, qui monta le premier sur le trône, fut tué au bout de sept années, dans une guerre contre le sultan du Dar-Seleyh, ou Dar Soulayh. Son frère, Aboul-Kacim, après sept années de règne, périt également dans une guerre contre le même souverain. Mohammed-Tyrab, qui aimait la paix et le plaisir, régna l'espace de trente-trois ans. Il avait un grand nombre de fils et de filles. Parmi ses enfants, il distinguait l'aîné, nommé Ishak, que l'on appelait *le calife*, parce que son père l'avait désigné pour son calife ou successeur,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 211.

A la cour du sultan se trouvait un jeune homme, appelé Mohammed Kourra, qui avait été d'abord introduit parmi les *korkoa* ou lanciers qui composent la garde du sultan et celle des grands gouverneurs de l'empire. Il fit preuve d'une grande sagacité, et mérita bientôt la confiance intime de son souverain. Il donna même à ce prince une marque de dévouement d'un genre assez étrange. Accusé par des envieux d'entretenir des relations avec une des concubines du sultan, il prit un couteau, s'enferma dans une hutte, et se coupa lui-même les parties sexuelles : puis, courant se présenter devant le prince, et jetant à ses pieds ce sanglant témoignage de son innocence, il protesta qu'il devait être désormais à l'abri de tout soupçon; puis il tomba évanoui. Le sultan, vivement ému, ordonna de le traiter avec le plus grand soin.

Kourra, après son rétablissement, déploya de nouveau des qualités éminentes, une prodigieuse capacité pour les affaires, et mérita, au plus haut point, la confiance du sultan. Ce prince, ayant entrepris une expédition dans le Kordofal, mena avec lui Kourra. Il s'était fait également accompagner de ses frères, espérant qu'ils périraient dans cette guerre, et qu'il pourrait, sans obstacle, appeler au trône son fils Ishak; mais ses désirs ne furent pas accomplis. Et les grands, ainsi que les soldats du Dar-Four, s'ennuyant d'une expédition sans résultats, n'aspiraient qu'à reprendre la route de leur pays. Un des principaux personnages de l'État, l'émir Aly-Ouad-Bargau s'engagea à tuer le sultan; il pénétra ainsi dans le palais. Mais sa fille, qui avait épousé le souverain, remarquant dans les traits de son père quelque chose de sinistre, et apercevant les cuirasses que recouvraient ses habits, communiqua au prince ses soupçons ; Aly-Ouad-Bargau, arrêté, sur les ordres du sultan, fut massacré, après une résistance désespérée. Le prince n'osa pas punir les grands qui avaient trempé dans ce complot, et reprit la route du Dar-Four. Tyrab, étant tombé malade, voulait assurer le trône à son fils Ishak. Mais Mahommed-Kourra avait de fréquentes relations avec Kinâneh, la première des femmes de Tyrab, et qui portait le titre de *yakoury*, c'est-à-dire « reine. » Cette princesse, qui voyait approcher la mort de Tyrab, craignant pour sa position et celle de son fils Habib, Kourra lui persuada d'attacher son sort à celui du jeune frère de Tyrab Abd-el-Rahman, surnommé *El-Yatim* (l'orphelin). On convint de porter ce prince à l'empire, à l'exclusion de ses frères aînés, sous la condition que Kinâneh conserverait le rang de *yakoury*, et que Habib serait désigné comme successeur au trône. A la mort du prince, les intrigues et l'habileté de Kourra surmontèrent tous les obstacles. Et Abd-el-Rahman prit possession du sultanat. Il se mit en marche vers le Dar-Four, pour

aller combattre son neveu Ishak, qui se préparait à soutenir par la force des armes les droits que lui avait décernés son père. Après une lutte longue et acharnée, Ishak fut, dans une bataille, atteint mortellement d'une balle de fusil.

Abd-el-Rahman, possesseur du trône, nomma le cheik Mohammed Kourra au rang d'*Ab-cheik*, *père-cheik;* c'est la plus haute des dignités du Dar-Four : elle donne le droit de vie et de mort, et celui qui l'occupe a une cour et des insignes, comme le sultan. Cet emploi important ne se donne jamais qu'à un eunuque.

Cependant, un mameluk, nommé Zaouanah, qui avait fui de l'Égypte pour échapper aux armes des Français, s'était retiré au Dar-Four, où Abd-el-Rahman l'accueillit avec une extrême bienveillance, et le combla de marques de faveur.

Ce traître n'en complota pas moins la mort de son bienfaiteur; il se ligua avec le fakyh El-Tayyb-Ouad-Moustafa, dont la sœur avait épousé le sultan et en avait un fils. Il promit au fakyh de faire asseoir son neveu sur le trône; mais, le projet ayant été dénoncé par un des complices, Zaouanah fut mandé au palais, et mis à mort sous les yeux du sultan.

D'un autre côté, l'*yakoury* Kînâneh, se voyant un peu négligée par le prince, résolut de former un complot pour placer sur le trône son fils Habib, qui semblait avoir beaucoup perdu de ses espérances depuis qu'il était né un nouveau fils à Abd-el-Rahmam. La princesse, ayant entraîné dans son parti un assez grand nombre de personnages importants, demanda au sultan la permission d'envoyer à Habib des mets préparés dans le palais, et qui devaient servir à un festin splendide qu'il se proposait de donner. Elle fit placer dans de grandes sébiles de bois des mets abondants qui recouvraient des cuirasses, des sabres, de l'argent. Le stratagème réussit d'abord complétement; une seconde tentative aurait eu le même succès, si une jeune fille de la maison de l'*yakoury*, ayant été maltraitée par sa maîtresse, ne s'était vengée en dénonçant le complot au sultan. Au moment où les plats allaient être envoyés à leur destination, le prince, arrivant à l'improviste, voulut voir les mets que renfermaient les sébiles. Remarquant un plat qu'il aimait beaucoup, il déclara vouloir en réserver une portion pour sa table. En conséquence, et malgré les réclamations de l'*yakoury*, qui s'engageait à lui en faire préparer de semblables, il donna l'ordre de renverser une des sébiles; ce qui fut exécuté. Les armes qui étaient cachées sous les mets furent mises à découvert. L'épreuve, appliquée à toutes les sébiles, donna les mêmes résultats. L'*yakoury*, attérée et hors d'état de rien dire pour sa justification, fut aussitôt mise à mort, et son fils Habib

conduit au mont Marrah, dans le lieu où l'on enfermait les fils des sultans.

Mohammed Kourra, le *père-cheik*, jouit du plus grand crédit auprès du sultan Abd-el-Rahman, qui fit de lui le premier personnage de l'État. Il le fit marcher ensuite pour aller conquérir une seconde fois le Kordofal, dont le souverain, nommé Hachim, était rentré en possession. Kourra reprit cette contrée, où il séjourna durant sept ans, et, dans cet intervalle, il envoya au sultan d'immenses richesses. Des ennemis jaloux le dénoncèrent auprès du prince, qui, voulant éprouver la soumission de son général, fit partir pour le Kordofal l'*émyn* Mohammed, avec ordre d'attacher aux pieds de Kourra des entraves de fer, et de l'envoyer à la capitale. Kourra se soumit sans hésiter à cette punition humiliante et si peu méritée. Le sultan, averti de son approche, lui fit ôter ses entraves, alla au-devant de lui, lui remit des bracelets d'or, et lui donna tous les témoignages de la plus haute faveur.

A la mort d'Abd-el-Rahman, Kourra, à force d'intrigues et d'habileté, parvint à placer sur le trône Mohammed Fadhl, fils de son maître, au mépris des dernières dispositions du sultan Ahmed-Bakr, qui avait voulu que ses sept fils occupassent successivement le rang suprême. Mais ce service signalé obtint une triste récompense. Kourra, desservi par des ennemis jaloux auprès de son souvrain, accablé de vexations, d'injustices, poussé à bout par une si grande ingratitude, eut recours à la force des armes, se révolta contre son souverain, et trouva la mort dans un combat.

Le voyageur donne ensuite une description assez détaillée du pays appelé *Dar-el-Four*, ou *Dar-Four*, qui forme la troisième contrée du Soudan en allant de l'est à l'ouest, et que l'on rencontre après avoir parcouru le Sennaar et le Kordofal, nommé plus ordinairement *Cordofan*. Il fait connaître les pays qui, dans toutes les directions, confinent avec le Dar-Four. Je ne m'étendrai point sur ces pays reculés, où n'ont point encore pénétré les voyageurs européens. Je me contenterai d'une citation relative au mot *Takrour*, تكرور, qui se trouve fréquemment employé chez les historiens et les géographes arabes, et sur lequel j'ai eu moi-même occasion d'offrir d'assez nombreux détails. « Autrefois, dit le cheik Mohammed-el-Tounsy, le nom de *Takrour* « était appliqué à une seule tribu des populations du Soudan, c'est-à-dire « aux Bârnaouy ou Barâouneh (habitants du Barnau). Aujourd'hui, sous « le nom de *Takrour* (au pluriel *Takaryr*) on comprend les populations « de plusieurs États. Ce sont toutes celles que renferme « l'étendue du « pays qui se prolonge depuis la limite orientale du Ouaday, ou Dar-

« Saleyh, jusqu'à la limite occidentale du Barnau, ce qui embrasse le « Ouaday, le Bâguirmeh, le Katakau et le Mandarah. Ainsi, tout habi- « tant de ces quatre contrées est, en terme général, désigné par le nom « de Takrour, Takrourien. »

Le cheik assigne au Dar-Four une étendue, en longueur, de cinquante journées de marche sur une largeur d'environ dix-huit. Parmi les différentes provinces enclavées dans ce pays, il nomme celle de Toundjour, dont le chef, qui a conservé le titre de *Sultan*, porte constamment un turban noir, en signe de deuil, depuis que son pays a été contraint de subir le joug d'une domination étrangère. On peut voir les différentes divisions qui partagent cette contrée, en consultant la carte rédigée par le traducteur d'après les renseignements que lui avait fournis le cheik El-Tounsy.

Le Dar-Four est coupé, du nord au midi, par une chaîne de montagnes appelées *Marrah*, habitées par des peuplades de véritables Foriens d'origine, entièrement étrangers à la langue et aux habitudes arabes. Elles ne forment pas une suite continue de montagnes, mais une chaîne coupée de nombreuses intersections qui la divisent en une série de monts grands et petits. Le Marrah est creusé d'une quantité étonnante de cavernes, dont plusieurs servent de prisons, les unes pour les fils des princes, les autres pour les vizirs, etc. Les habitants des monts Marrah sont des sauvages dont la brutalité est au-dessus de toute expression; on en jugera par un fait.

L'an 1220 de l'Hégire (de J. C. 1805), le cheik Mohammed-el-Tounsy demanda au sultan Mohammed-Fadhl la permission d'aller visiter le mont Marrah avec un firman de sa part. Le prince hésita d'abord, à raison du caractère sauvage des habitants. Mais enfin il accorda l'autorisation et une escorte. Le voyageur, arrivé près de la montagne, trouva une population à peau très-noire, ayant les yeux rouges et les dents naturellement rougeâtres. Ces sauvages, voyant pour la première fois un Arabe au teint brun nuancé de rose, le contemplaient avec étonnement, et songeaient à le tuer. Ils disaient que c'était un homme qui n'était pas venu à terme, que le sultan l'avait envoyé pour qu'ils en fissent un repas. D'autres répondaient : « Non, ce n'est pas un homme, c'est un animal « sous la figure d'homme, dont la chair est bonne à manger. » L'escorte eut une peine extrême à écarter ces furieux. On conseilla au cheik de se voiler le visage avec le châle de son turban, de manière à ne laisser à découvert que la prunelle des yeux. Si le teint basané d'un arabe put produire sur ces montagnards une sensation si étrange, et exposer le cheik à un péril imminent, il est bien probable que la peau blanche

d'un européen exciterait au plus haut point l'étonnement d'une population aussi brutale; et que le voyageur imprudent qui s'aventurerait dans cette contrée sauvage risquerait inutilement sa vie, sans qu'une escorte même pût le dérober à la curiosité furieuse de ces êtres grossiers.

On conçoit parfaitement que de pareils hommes doivent être livrés à toutes sortes de superstitions. Il existe dans ces montagnes un individu appelé cheik, ou Vieux de la Montagne, qui, à un jour fixe de l'année, est consulté, comme un oracle, par une foule nombreuse, qui accourt auprès de lui. « Dans ce jour consacré à la divination, il annonce ce « qui doit survenir pendant l'année, la sécheresse ou la pluie, la guerre « ou le calme, la sérénité ou le malheur, la maladie ou la santé. Tous « ont une foi entière et parfaite en ses prédictions. Toutefois on cite plu« sieurs de ses prédictions que l'événement a complétement démenties. »

Suivant la croyance générale des habitants du pays, il existe des génies qui sont les gardiens des bestiaux. Aussi laisse-t-on les troupeaux paître sans bergers. Si, dit-on, un homme s'avise de voler un mouton et une vache, et de tuer la bête, sa main, encore armée du couteau, reste attachée à la gorge de l'animal, et elle ne peut s'en séparer ni s'en débarrasser qu'à l'arrivée du maître du troupeau.

Le cheik, qui taxait de mensonges toutes ces histoires, raconte toutefois une anecdote qui lui arriva à lui-même. Allant un jour chez un individu qui demeurait près des monts Marrah, et ne le trouvant pas chez lui, il appela du dehors. Et une voix forte et terrible, qui le fit frissonner, lui cria *akibé*, c'est-à-dire « il n'est pas ici. » Il allait avancer, lorsqu'un passant le tira par le bras et lui dit : « Va-t-en, celui qui te « parle n'est pas un être humain, c'est le génie gardien de la *hutte*. Ici « presque chacun de nous a le sien; et nous les appelons en forien « *Damzôg*. »

Suivant l'opinion universellement répandue dans le pays, les Damzôg peuvent s'acheter et se vendre. Quand on veut en acquérir un, on va chez un marchand de cette singulière denrée, et on conclut le marché au prix convenu. Puis on prend une jatte de lait et on la donne au vendeur, qui la porte dans le lieu où sont les Damzôg, et la suspend à un crochet fixé au mur. Lorsque, sur les instances du propriétaire, un de ces génies se décide à accompagner l'acheteur, ce qu'il annonce en se laissant tomber dans le lait, le propriétaire pose sur le vase un couvercle de feuilles de dattier. Il le décroche, et le remet à l'acheteur, qui l'emporte et le suspend à un mur de sa hutte; il en confie le soin à une esclave ou à une femme, qui chaque matin vient le prendre, en vide le lait, le lave parfaitement, le remplit de nouveau lait fraîchement

trait, et le suspend à la même place. Dès lors on est en sûreté contre tout vol et toute perte.

Le chérif Ahmed-Badaouy, qui avait donné au cheik ces étranges renseignements, et qui, d'abord, n'ajoutait aucune foi à ce qu'il regardait comme des traditions mensongères, s'était, disait-il, convaincu, par sa propre expérience, de la vérité des faits. Comme il se trouvait constamment volé chez lui, sans pouvoir l'empêcher, il résolut enfin, d'après le conseil d'un ami, d'acheter un Damzôg. Il suivit les instructions qui lui avaient été données; et, depuis ce jour-là, il fut à l'abri de toute inquiétude. Il laissait son magasin ouvert, et personne, en son absence, ne pouvait en approcher. Plusieurs esclaves, qui avaient essayé de dérober quelque chose, furent tués immédiatement. Le fils du chérif, voulant faire quelques cadeaux à des femmes, prit les clefs du magasin de son père, et l'ouvrit. Mais, à l'instant, le Damzôg lui rompit le cou et le tua sur la place. Le chérif, qui aimait tendrement son fils, et qui était profondément affligé de sa mort, eut bien de la peine à se débarrasser d'un gardien si importun. J'ai rapporté ces faits, à raison de leur singularité. Le lecteur en croira ce qu'il jugera à propos.

Le sultan du Dar-Four exerce une autorité despotique et sans bornes. Il doit appartenir à la famille des anciens souverains, et aucun individu étranger, fût-il même un descendant de Mahomet, ne saurait prétendre au trône. Lorsqu'un prince est parvenu à la souveraineté, il se repose, durant une semaine, sans donner ni ordre ni défense. De vieilles femmes, appelées *Habbôbah*, et dont la principale porte le titre de *reine*, accompagnent le sultan, au moment où le prince sort de sa retraite; chacune porte à la main deux tiges de fer, appelées *kourbadj*, qu'elles frappent les unes contre les autres. Elles aspergent le sultan avec un petit balai composé de feuilles de dattier blanches; puis, elles conduisent le prince en procession au dépôt des timbales de cuivre, après quoi elles le remènent à sa demeure.

Le sultan n'adresse la parole à personne que par l'intermédiaire d'un interprète. Quand il est en conseil, on l'évente avec un large éventail en plumes d'autruche. S'il va à la chasse, on lui fait de l'ombre avec un parasol et quatre larges éventails en plumes d'autruche; le parasol est placé au-dessus de la tête du sultan, et l'on porte deux éventails à sa droite, deux à sa gauche, ils sont assez rapprochés du parasol pour que le prince soit de beaucoup débordé par l'ombre.

Une fête publique annuelle, qui se célèbre avec la plus grande pompe, a pour objet le renouvellement des peaux qui recouvrent les grandes

timbales. On amène des taureaux de poil gris noirâtre, que l'on égorge, et dont les peaux servent à couvrir les instruments. Si l'on en croit les Foriens, ces animaux se couchent d'eux-mêmes, et se laissent tranquillement égorger. On sépare la chair de la peau et des os; on la dépose dans de grands vases de terre, où on la laisse avec du sel pendant six jours. Le septième, on amène d'autres taureaux, des moutons, des chevreaux; on les égorge, et on fait cuire la chair, on la mêle ensuite avec celle des taureaux précédemment égorgés, et le tout, coupé en petits morceaux, est placé dans des marmites; puis des tables sont préparées pour les *rois*, c'est-à-dire les gouverneurs des provinces, les fils des sultans, les vizirs, et on leur sert cette viande que tous doivent manger; car, si quelqu'un s'abstenait de prendre part à ces mets, le sultan le ferait arrêter comme ayant dessein de conspirer contre son maître. Si l'on en croit l'assertion d'un grand nombre de Foriens, on égorge secrètement pour cette solennité un jeune garçon et une jeune fille, qui n'aient point atteint l'âge de puberté; on les coupe en morceaux, et on mêle leur chair dans les marmites avec celle des taureaux et des moutons.

Une fête, qui rappelle la simplicité des temps antiques, a lieu chaque année dans le Dar-Four. A l'époque des semailles, le sultan, escorté de toute sa cour, et environné de toute la pompe qui atteste sa dignité, se rend sur les terres qui lui appartiennent en propre, et y jette diverses espèces de grains. Les vizirs et les autres grands de l'empire suivent l'exemple du souverain; et, en un moment, la plaine est ensemencée. Ce sont les premiers grains qui, dans toute l'étendue de la contrée, soient répandus sur le sol.

L'auteur passe en revue les grands officiers, l'*Ab-Cheik*, les *Malik* ou rois, c'est-à-dire les gouverneurs des provinces, les *Emyn*, vizirs et autres, qui, après le souverain, forment l'élite de la société, et prennent au gouvernement une part plus ou moins active. Un fait remarquable, c'est que chacun de ces hauts fonctionnaires porte, outre son titre, un surnom qui désigne une partie du corps du sultan.

Les *Maugheh*, qui ont à leur tête un chef décoré du titre de roi, sont les bouffons du prince, et jouissent auprès de lui d'un crédit extraordinaire, qui les met en état de ne craindre le ressentiment de personne. Deux ou trois *Maugheh* se tiennent debout devant le sultan, lorsqu'il est en divan. Quand il part en voyage ou pour la chasse, quatre ou cinq marchent devant lui, en chantant, dansant, et, par toutes sortes de plaisanteries, cherchent à provoquer l'hilarité du public. D'un autre côté, ce sont eux qui ont la fonction d'exécuter ceux que le sultan condamne à mort.

Depuis l'an de l'hégire 1206 (de J. C. 1791), Tendelty est la capitale du royaume de Dar-Four. C'est là qu'est établi le *Fâcher*, c'est-à-dire la demeure du sultan. On peut bien croire que, dans cette région barbare, il ne faut pas s'attendre à rien trouver qui ressemble aux palais des princes de l'Europe ou de l'Asie.

« Les habitations de tous les Foriens sont, généralement, des huttes « construites avec des tiges de *doukhn*, sorte de millet. Elles ont ordinai« rement une enceinte extérieure en forme de *haie*, faite de branches « d'arbres épineux. Cette enceinte, plus ou moins distante des huttes, est « appelée *zarybeh*. Une seconde enceinte, assez rapprochée des huttes, « et appelée *saryf*, est en tiges de doukhn, comme les huttes elles« mêmes. Les huttes sont rondes, et présentent, à peu près, la figure « de tentes, à sommet plus ou moins rond et allongé. »

La demeure du sultan et celle de l'*yakoury*, des concubines et en général de tous les grands personnages, se compose de huttes qui, dans la partie inférieure, sont bâties en terre, et le haut, c'est-à-dire le cône ou toit, est formé de roseaux appelés *marhabéib*, qui sont rares, et qu'il faut aller chercher très-loin, dans l'intérieur du Dar-Four. La règle qui détermine le lieu de la demeure de chaque fonctionnaire, et la place qu'elle doit occuper autour de l'habitation du souverain, n'est pas seulement obligatoire pendant le séjour à la ville, elle l'est aussi en voyage et durant les expéditions guerrières.

Les vêtements, au Dar-Four, sont, comme le climat l'exige, fort légers, mais d'une extrême propreté. Le sultan, outre les deux chemises que portent les habitants, se distingue de tous par un cachemire ou turban qui lui couvre la tête. En outre, il s'enveloppe le visage avec une mousseline blanche qui fait plusieurs fois le tour de la tête, puis est ramenée sur la bouche, sur le nez, ensuite sur le front, en telle sorte qu'on n'aperçoit absolument que les yeux. Les enfants mâles des souverains et les principaux fonctionnaires se couvrent aussi le visage.

Le voyageur entre dans des détails curieux sur le costume des hommes ainsi que sur les vêtements des femmes. Il décrit le *ferdeh*, sorte de grande serviette, que les femmes portent en ceinture; le *dourraah*, petite serviette que les filles appliquent sur leur poitrine; le *confous*, qui est une bande d'étoffe dont elles se ceignent les reins; le *khozam*, anneau qu'elles suspendent à leur nez; les grands pendants d'oreilles, qui pèsent jusqu'à six onces; le *temymeh*, ou collier-amulette, etc.

La circoncision, au Dar-Four, se pratique sur les enfants mâles ainsi que sur les jeunes filles. La jalousie est rare chez les Foriens. Si un mari trouve un homme en tête-à-tête avec sa femme, il ne s'en fâche

nullement. Les mœurs, dans ce pays, sont loin d'être rigides, ou plutôt il y règne un débordement vraiment scandaleux. Une jeune fille parvenue à l'âge de puberté, ayant une hutte à part où elle couche seule, celui qui a de l'amour pour elle vient la voir quand il le veut, et passer la nuit avec elle. Le voyageur entre dans des détails assez circonstanciés sur les ruses que ces filles emploient pour se livrer sans contrainte à leur passion. Les femmes mariées font journellement à leurs maris de nombreuses infidélités. Le *harem* même du souverain, malgré le nombre d'eunuques qui veillent à sa garde, malgré la peine de mort dont le sultan menace ses femmes et les objets de leur amour, n'est nullement à l'abri des inconvénients produits par l'effervescence des passions. Les femmes du sultan savent fort bien déjouer la vigilance de leurs gardiens, ou les intimider, ou les gagner par des présents. Et, quand il leur plaît, elles sortent du palais, pour aller trouver leurs amants, ou l'une d'elles introduit dans sa demeure un jeune homme revêtu d'habits de femmes. Dans une circonstance, la mère du sultan, malgré son âge avancé et sa laideur difforme, ne rougit pas, en plein jour, de prendre par la main un individu, et de l'introduire dans sa hutte, avec l'intention de se livrer à lui. Mais elle en fut empêchée par l'arrivée imprévue du sultan, qui laissa à peine à la princesse le temps nécessaire pour faire échapper l'amant qu'elle s'était choisi. Enfin, un fait vient à l'appui de ce que l'auteur raconte, relativement au débordement des mœurs qui est général dans cette contrée. Suivant une opinion universellement reçue, lorsque le feu prend quelque part, et que l'incendie se propage, de manière à dévorer un grand nombre d'habitations, les Foriens croient que le seul moyen d'arrêter les flammes est de chercher une femme d'un certain âge, qui ne se soit jamais rendue coupable d'adultère, et de la faire venir au lieu de l'incendie. Si elle est réellement pure et sans reproche, elle peut, en détachant son pagne, et l'agitant devant les flammes, forcer l'incendie de s'éteindre. Eh bien, tandis que Mohammed-el-Tounsy se trouvait au Dar-Four, un incendie violent se déclara dans la demeure de l'aïeule du sultan. Rien ne pouvait arrêter l'activité du feu. Alors un crieur du prince parcourut la ville, en disant à haute voix : « Y a-t-il ici une femme fidèle? » Il ne s'en présenta pas; il paraît qu'il ne s'en trouva pas une seule.

Pressé de terminer un article qui a peut-être déjà trop d'étendue, je ne m'arrêterai point à rapporter ici quantité de détails plus ou moins piquants, qui concernent les mœurs des habitants du Dar-Four. On peut citer en ce genre les pratiques qui accompagnent les mariages, la contrainte imposée au marié, qui, enfermé avec sa femme durant

sept nuits, doit la respecter complétement, et n'accomplir l'acte conjugal qu'après l'expiration de ce terme : tandis que les jeunes gens et les jeunes filles qui composent la noce forment des couples qui s'enferment pour passer la nuit ensemble en toute liberté.

Parmi les maladies qui règnent au Dar-Four, on distingue, outre la petite-vérole, le choléra, la syphilis, etc., une maladie appelée *abou-liçan*, ابو لسان. C'est une excroissance charnue, qui a son siége dans le fond de la bouche, vers le gosier, et qu'il faut nécessairement extirper. Le *frendit* ou dragonneau est très-commun dans cette contrée. On indique, comme un remède contre la goutte, de se tenir debout les pieds dans du beurre de vache fondu.

Parmi les plantes et les arbres de cette contrée, on distingue le baobab, ce géant du règne végétal, appelé *tebeldy*, mais surtout l'heglyg, qui est pour les habitants de la plus grande utilité, puisqu'il leur offre à la fois un aliment sain, des assaisonnements, des emplâtres que l'on applique sur les plaies, un savon pour le lavage des étoffes, un bois qui sert à éclairer les maisons; on en prépare des planchettes pour apprendre à lire aux enfants; enfin la cendre de ce bois fournit le *kanbau*, sorte de saumure qui peut remplacer le sel.

Au nombre des animaux qui peuplent les forêts du Dar-Four, on distingue le *teytel*, espèce de bœuf sauvage, la girafe, l'autruche, l'éléphant, le lion, le buffle, le rhinocéros. On chasse les grands animaux, en creusant des fosses recouvertes de terre, et au fond desquelles on place un pieu aigu; ou bien les chasseurs de profession, appelés *darmoudy*, préparent des nœuds en cordes bien solides, dans lesquels vient se prendre le pied de l'animal; ou, enfin, un chasseur, perché sur un arbre touffu, attend l'arrivée du gibier; et, quand l'animal est couché à l'ombre, il lui perce le ventre avec sa lance.

Le traducteur a fait suivre sa version d'un assez grand nombre de notes qui ont principalement pour but de compléter les récits du voyageur, en faisant connaître, avec des détails plus ou moins circonstanciés, des faits indiqués sommairement par le cheik, et qui ont trait surtout à ce qui concerne les usages, les pratiques, les productions de l'Égypte. Ces notes offrent au lecteur une ample collection de renseignements utiles.

Avant de finir, je dois, dans l'intérêt de la philologie orientale, comparer encore un certain nombre de passages du texte arabe avec la traduction française, et offrir mes observations sur la manière dont on doit interpréter plusieurs expressions arabes qui n'ont pas été rendues avec une parfaite exactitude.

P. 30. — Les mots العهدة عليهما doivent se traduire par « ils sont « responsables de la vérité des faits. » Les mots انحنى عليهم خالهم ne sont pas bien rendus par ceux-ci : « ces trois enfants furent d'abord « mis sous la tutelle et la surveillance de leur oncle maternel. » Il fallait dire : « leur oncle maternel conçut de l'affection pour eux. » Les mots الرُّحلة السند doivent se traduire par « celui qui a voyagé (à la recherche « des traditions) et celui qui peut citer la source de ces mêmes traditions. »

P. 31. — Les mots اصيب بداء ازمنه ne sont pas assez littéralement rendus par ces mots : « il fut frappé d'une maladie qui l'obligea de re- « noncer à cette école. » Il faut dire : « il fut attaqué d'une maladie qui « le rendit impotent. »

P. 33. — Les mots اعتذر بعذر ساقط لا يجد له لاقط signifient littéralement : « il allégua une excuse misérable, qui n'aurait trouvé personne « pour la ramasser. » Les mots تجهّزت قافلة الى الاقطار المصرية doivent se traduire par « une caravane partit pour l'Égypte. » Cette expression, لا تعود الا مجبور الخاطر, signifie : « tu ne reviendras pas sans être satisfait de ton « voyage. »

P. 34. — Le mot رقيق comprend et les esclaves mâles et les esclaves femelles. Les mots اعتقد في والدى الصلاح signifient : « il regarda mon « père comme un homme vertueux. » Les mots suivants : امر ان يُحمَّل والدي له عدل صمغ على ابله, doivent être ainsi rendus : « il ordonna que l'on « donnât à mon père une monture, et que l'on plaçât sur son chameau « un ballot de gomme. » Le vers

لقد خانت الايام فيك فقرّبت يوم الردى من ليلة الميلاد

n'est pas assez fidèlement rendu de cette manière : « Le sort m'a frappé « sans toi; l'heure de la mort est venue la nuit de la naissance. » Je traduirais ainsi : « La fortune t'a traité avec perfidie; elle a rapproché le « jour de ta mort de la nuit de ta naissance. »

P. 37. — Le vers

والموت نقّاد على كفّه جواهر يختار منها الجياد

n'est pas, je crois, fidèlement rendu de cette manière : « car la mort « trie les mortels dans le creux de sa main, et elle ne choisit que les dia- « mants les plus précieux. » J'aimerais mieux traduire en ces termes : « la « mort est un essayeur (un expert) qui a dans sa main des pierreries, et « qui choisit parmi elles les plus précieuses. » On trouve, immédiatement après ce vers, une expression que M. Perron n'a point traduite, et sur

laquelle je dois donner quelques détails : كره المقام بمصر لخلوها من ولده وفلذة كبده. Le traducteur se contente de dire : « Mon oncle, « après la mort de son fils, eut en horreur le séjour du Caire ; son cœur « se brisait. » Mais je crois qu'il faut rendre ainsi cette phrase : « Il détesta « le séjour de l'Égypte, parce qu'il n'y trouvait plus son fils, l'objet de son « affection. » L'expression فلذة الكبد signifie proprement « le fragment « du foie. » Or les Orientaux attribuent à ce viscère les mêmes fonctions que nous attribuons au cœur. Ils en font le siége de l'amitié, de l'amour. Par suite, dans leur style figuré, les mots فلذة الكبد désignent celui qui occupe la première place dans le foie, c'est-à-dire dans le cœur ; et la même expression indique celui qui doit tenir la principale place dans l'affection d'un homme, je veux dire « son fils. » C'est en suivant la même métaphore, que les Persans emploient la locution جگر گوشه, *djigher-gousché*, « le coin du foie, » comme signifiant « un fils. » Horace a dit, dans un sens analogue :

Et serves animæ dimidium meæ.

Et Corneille :

La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau.

Il m'est facile de justifier par des exemples l'assertion que je viens d'émettre. Dans le *Hamasa*[1] on lit : وانما اولادنا بيننا اكبادنا, « car nos enfants, « parmi nous, sont nos foies, » c'est-à-dire « les objets de notre affection. » Dans le *Kaschschaf* de Zamakhschari, on trouve le pluriel[2] افلاذ كبده. On y lit : اعزّته وافلاذ كبده واحبّ الناس اليه, « ses amis intimes, les *frag-* « *ments de son foie*, » c'est-à-dire « ses fils et les hommes qu'il chérit le plus. » Dans le *Kitâb-el-aghâni*[3], et dans les *Proverbes* de Meïdany[4], nous trouvons ces mots : لصوق باكباد النساء, « celui qui est adhérent aux foies des « femmes, » c'est-à-dire « celui qui possède leurs cœurs. » Dans les mêmes *Proverbes*, on lit[5] : انت بين كبدى وخلبى, « tu es placé entre mon foie « (mon cœur) et mon péricarde, » c'est-à-dire « tu possèdes toute ma ten- « dresse. » Ailleurs[6], on lit : جئت تشترى منى كبدى, « tu es venu pour « acheter de moi mon foie, » c'est-à-dire « pour gagner mon cœur. » Ailleurs[7] : كبد عليك تقطع, « un foie (un cœur) qui se fend pour toi (dont tu « possèdes l'attachement). » Nous lisons dans les poëmes de Moutanebbi[8] :

[1] Manuscrit, fol. 97, r°. — [2] Tome I, fol. 130, v°. — [3] Tome I, fol. 159 v°. — [4] Proverbe 2110. — [5] *Ibid.* 393. — [6] *Ibid.* 2021. — [7] *Ibid.* 823. — [8] Tome I, fol. 184, r°.

قد رمتكم مكّة بافلاذ كبدها, « la ville de la Mecque a lancé sur vous les « fragments de son foie. » Ce que Tébrizi explique par اهلها الذين هم العدّة وعليهم المعوّل, « ses habitants, qui sont des hommes distingués et « dignes de toute confiance. » Quant à l'expression persane *djigher-gousché*, جگرگوشه, qui, comme je l'ai dit, désigne « un fils, » on pourrait en citer une foule d'exemples. » On lit dans le *Zinet-attawârikh*[1] : علاج آنرا مغز سر جگرگوشگان مردم نمود, « il indiqua comme remède de cette maladie « la cervelle des enfants des hommes. » On trouve, avec le même sens, l'expression *Pârehi-djigher*, پارهٔ جگر, qui désigne proprement « le frag- « ment du foie, » et indique ensuite « un fils » (*Zinet-attawârikh*, fol. 261, r°). Les mots اراد ان يوارى اوارة signifient : « il voulut étouffer la violence « de sa douleur. » L'expression لله دَرّ, qui se retrouve également un peu plus loin, demande quelques explications. M. Perron traduit « le lait de « Dieu. » Cette version est trop littérale; il faut dire : « que Dieu bénisse « telle personne. » Le mot دَرّ désigne, en effet « le lait. » Comme, chez les peuples nomades, les troupeaux forment la principale richesse, et que le lait est la base de la nourriture, ce mot, dans le style figuré, a pris le sens de « don, bienfait, » et, en parlant de Dieu, il signifie « les dons, « les bénédictions qu'il répand sur les hommes. » Dans un vers qui suit immédiatement, on lit cet hémistiche :

نقّل فوادك حيث شئت من الهوى

M. Perron traduit de cette manière : « transporte ton cœur en quelque « atmosphère que tu voudras. » Mais j'oserais ne pas adopter cette version. Si je ne me trompe, le mot هَوَى ne désigne pas ici « l'air, » mais « l'a- « mour. » Je rendrais donc ainsi l'hémistiche : « Porte ton cœur à tel « amour que tu voudras. »

P. 38. — Le mot ارتياش, ainsi que je l'ai dit plus haut, ne désigne pas « les vêtements, » mais « un état d'aisance. » Ces mots : لاسئل عن ابى اهو حىّ يتوقّع امر أودعَ اللحدَ البلقع, n'ont pas été rendus assez exactement par cette phrase : « pour m'informer s'il vivait encore, et savoir s'il était « possible d'aller le rejoindre. » J'aimerais mieux traduire d'une manière plus littérale : « pour m'informer s'il était vivant, si nous pouvions espérer

[1] Fol. 4, r°.

« de le revoir, ou s'il avait été déposé dans la tombe déserte. » Les mots قلّة ذات يدى واعتدادى وعددى signifient : « le manque presque absolu « d'argent, de préparatifs et de suite. »

P. 39. — Les mots انا اطوع لك من نعلك sont une expression proverbiale qui doit se rendre par : « je serai pour toi plus obéissant que ta san« dale. » Cette expression, لا ذرّ قرن الغزالة, a été peu exactement rendue par ces mots : « la corne de la gazelle n'aurait pu s'apercevoir encore « au désert. » Le traducteur, par inadvertance, a confondu غزالة avec غزال. Le second de ces mots a, comme on sait, produit chez nous celui de *gazelle;* mais le premier, qui n'en diffère que par l'addition du ة, désigne le « soleil. » Le mot قَرْن, « corne, » indique « le rayon du soleil. » Il faut donc traduire : « le disque du soleil n'était pas encore levé sur l'horizon. » L'expression ذرّ قرن الغزالة est empruntée à Hariri (*Makam.* V, p. 50). Le même écrivain, dans un autre ouvrage (*Dourrat-el-gavvas*, fol. 4, v°), fait observer que le mot غزالة ne s'emploie pour désigner le soleil qu'au moment où cet astre s'élève sur l'horizon, عند ارتفاعها. Dans les poésies d'Aboul'lala, on lit (p. 27) : لبات يرى الغزالة والغزال, « il passa la nuit à « regarder le soleil et les gazelles. » Tebrizi dit (sur cet endroit) الغزالة الشمس, « *gazâlah* désigne le soleil. » Voyez aussi *ibid.* p. 296 et 447. Imad-eddîn Isfâhâni, décrivant la marche d'une armée (ms. 714, fol. 37, v°) s'exprime en ces termes : حجبت الغزالةَ عقبانها, « ses aigles cachaient le « soleil. » C'est ainsi que, dans le titre du psaume 22, l'expression אַיֶּלֶת הַשַּׁחַר (la biche de l'aurore) désigne « le soleil. » Quant au mot قَرْن, dans le sens de « rayon, » la langue hébraïque nous offre quelque chose d'analogue. On lit dans l'*Exode* (chap. XXXIV, v. 29, 30, 35), en parlant de Moïse, קָרַן פָּנָיו, « son visage reflétait un rayon de lumière. » Les mots استوثقت منه signifient : « je lui demandai une promesse formelle. »

P. 40. — Les mots لا ارى فيهم وجها صبيحا جميلا doivent se traduire : « je ne voyais pas parmi eux un visage beau, agréable. » L'expression ندمت على تغريرى نفسى مع ابناء حام ne signifie pas : « je me repentis « de m'être laissé ainsi gagner par des fils de Cham. » Il faut dire : « je me « repentis de m'être exposé moi-même au péril parmi des fils de Cham. »

P. 41. — Le vers

وان قيل فى الاسفار ذُلّ وغربة وتشتيت شمل وارتكاب شدائد

doit se traduire ainsi : « Si l'on dit que les voyages amènent l'humiliation,

« l'exil, la désorganisation complète, la nécessité d'affronter les plus grands « périls. » Dans le vers cité du poëte Toghraï, le mot الزوراء désigne « la « ville de Bagdad. »

P. 45. — Les mots غرّموا صاحبنا جملة من المال ne signifient pas : « ils « dépouillèrent notre chef de tout ce qu'il portait sur lui d'argent. » Il est plus exact de dire : « ils taxèrent notre chef à payer une somme d'argent. »

P. 46. — Les mots التفاف يدى العاشق على معاطف المعشوق للعناق ne sont pas, je crois, bien rendus par cette phrase : « comme les deux « bras de l'amant embrassent le cou de son amante, à qui il verse un « baiser. » Je crois qu'on peut traduire plus exactement de cette manière : « comme les mains de l'amant s'enlacent autour des flancs de l'amante « pour l'embrasser. » Les mots قد دُرِسَت معالم أكثرها ne signifient pas : « la plupart de ses maisons sont ruinées, » mais « les vestiges de la plu- « part sont effacés. »

P. 47. — Ce vers :

وبلدة ليس بها انيس الا اليعافير والا العيس

n'est pas, je crois, rendu avec une exactitude littérale par cette phrase : « Ce pays désolé n'a plus d'autres habitants que les gazelles et les cara- « vanes qui le traversent. » Si je ne me trompe, il faut dire : « Combien « de villes n'ont plus d'autres habitants que les jeunes gazelles et les cha- « meaux (sauvages). » Les mots المفازة الحقيقية doivent se rendre par « le « véritable désert, » c'est-à-dire « celui qui, dans toute son étendue, n'offre « aucune trace d'habitation. »

P. 52. — Ce vers :

فالقت عصاها واستقرّ بها النوى كما قرّ عينا بالاياب المسافرُ

n'est peut-être pas assez fidèlement rendu dans cette version : « On jette « le bâton du voyage; on se repose avec le plaisir qu'a le voyageur, à son « retour, de se délasser et de se rafraîchir les yeux. » Il faut dire : « Elle « jeta son bâton de voyage et interrompit sa longue course, comme le « voyageur se réjouit, lorsqu'il est de retour. »

QUATREMÈRE.

Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont, publiée pour la Société de l'histoire de France, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et accompagnée de notes et d'éclaircissements, par J. de Gaulle. Tom. I et II, 1847; III et IV, 1848; V, 1849; VI et dernier, 1851. A Paris, chez J. Renouard.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Durant la minorité de Louis IX, la lutte entre la monarchie et la féodalité continua d'être surtout militaire, comme elle l'avait été sous Philippe-Auguste. Mais, pour détruire une organisation si puissante, depuis si longtemps identifiée avec la société dont elle était une des conditions fondamentales, et qui impliquait, d'ailleurs, de si grands intérêts, la guerre ne suffisait pas. Ce que renverse une défaite peut être relevé par une victoire; et les grands feudataires abattus par Philippe-Auguste avaient pu tenter encore la chance des combats contre son petit-fils. Louis IX devenu roi comprit que c'était à la législation d'achever l'œuvre commencée par la guerre, et que les lois seules, grâce à leur action continue et souveraine, pouvaient avoir la puissance de modifier la société, et de substituer au régime féodal, devenu une tyrannique anarchie, le pouvoir royal, accru de son indépendance à l'égard des grands, et tempéré par le concours des institutions protectrices du peuple.

Louis IX était doué d'un génie merveilleusement propre à l'accomplissement de cette tâche difficile. Le sentiment du devoir inspirait à cette âme d'élite la force et l'énergie que les passions donnent aux hommes ordinaires. Doux et timide de caractère, il se trouvait tout à coup intrépide et ferme dès qu'il s'agissait d'exécuter un dessein dont la religion avait mis la pensée dans son cœur. Or, délivrer le peuple que Dieu lui avait confié de toutes les vexations dont il était opprimé, et mettre la royauté en état de protéger les faibles contre les puissants, fut de bonne heure, à ses yeux, au premier rang de ses devoirs de roi. Si, dans sa lutte contre les seigneurs, il n'eût songé à gagner que de la puissance et de la gloire, il est douteux qu'il eût cédé à ce mouvement purement humain; mais ce que l'ambition, l'orgueil ou la soif du pou-

[1] Voir les cahiers d'octobre 1851, p. 625; de mai 1852, p. 316; et de juin 1852, p. 386.

voir eût fait entreprendre à tout autre roi, ce roi pieux l'entreprit comme une chose de conscience, et pour obéir à un précepte de religion. C'est pourquoi il y mit son cœur et sa vie, c'est pourquoi il en fit l'œuvre de tout son règne.

Ajoutons, c'est pourquoi il réussit. Louis IX ne s'était pas proposé de détruire violemment un ordre de choses, d'accomplir une révolution sociale; il avait voulu établir le régime de la justice partout où il pouvait légalement l'entreprendre, il avait résolu de mettre le droit à la place de l'usurpation; et il se trouva que cette politique d'honnête homme et de saint roi, poursuivie avec une conscience intègre, une volonté inébranlable, une persévérance que rien ne détournait, fut le moyen le plus efficace d'attaquer le principe et l'action du pouvoir féodal, de le ruiner dans l'esprit des populations, de le réduire enfin à cet état de faiblesse et de décadence dont il ne s'est jamais relevé.

Notre tâche doit se borner ici à recueillir dans le livre de Le Nain de Tillemont les faits qui prouvent ce que nous venons de dire, mais que cet historien n'a pas pris le soin de grouper en un tableau, et qu'il range l'un après l'autre, selon la suite chronologique des dates, à la manière des simples annalistes.

La loi féodale, à mesure qu'elle avait plus fortement lié le vassal au seigneur, et mis le premier dans une dépendance plus étroite du second, avait par cela même porté une atteinte plus profonde au système monarchique, en rompant ou relâchant tout lien entre le roi et les sujets placés dans certaines positions féodales[1]. On en était venu à ce point (et tel était encore l'état des choses au temps de la minorité de saint Louis), que ceux qui possédaient des arrière-fiefs ne se considéraient pas comme sujets du roi, et faisaient serment à leur seigneur de fief avant tous autres, même avant le roi. Ducange a très-bien prouvé que les arrière-vassaux ne devaient ni serment, ni hommage, à raison de leurs fiefs, à leur seigneur dominant, ou chef seigneur, selon son expression,

[1] Vers le commencement de l'année 1244, saint Louis fit assembler à Paris tous ceux qui tenaient des terres en France et en Angleterre : il leur ordonna de se défaire des unes ou des autres afin de n'être plus sujets à deux rois. Ce double vasselage était un prétexte et une occasion de révolte envers l'un des deux suzerains, malgré les expédients dont on usait et les saisies temporaires qui se faisaient quelquefois d'un commun accord. Saint Louis trouva dans cette mesure une arme contre des désobéissances déguisées sous couleur d'obéir à une loi des fiefs. L'on voit même, par divers jugements rendus en 1261, que saint Louis fit saisir les terres de quelques seigneurs normands qui, pendant la guerre avec les Anglais, étaient allés demeurer en Angleterre, et il ne les leur rendit pas après la paix, t. III, p. 65.

n'étant tenus de reconnaître que leurs seigneurs immédiats, dont ils étaient spécialement les sujets[1].

« Cela se voit, dit à son tour Le Nain de Tillemont, par un acte du « mois de juin (1236), où Hugues de Chastillon, comte de Saint-Paul et « de Blois, accorde par grâce à Geoffroy de Sargines d'estre homme lige « du roy avant luy[2]. » Et lorsque, longtemps après, au moment de partir pour la cinquième croisade, saint Louis réclame des barons convoqués à Paris le serment de reconnaître son fils pour roi s'il arrivait qu'il succombât en Palestine, Joinville, si fidèle serviteur de ce prince, si tendrement attaché à sa personne, nous raconte lui-même le refus qu'il fit : « Il le me demanda, dit-il, mez je ne voz (voulus) faire point « de serement, car je n'estoie pas son homme[3]. » Et, en effet, le sire de Joinville était vassal immédiat des comtes de Champagne.

Louis IX a reconnu lui-même ce principe fondamental de la loi des fiefs, et lui a, pour ainsi dire, donné une consécration nouvelle dans les *Établissements*, lorsqu'il a édicté que le vassal est obligé, sous peine de confiscation du fief, de suivre son seigneur à la guerre contre le roi même, dans le cas où le roi aurait refusé justice à son seigneur. Et nous remarquons à dessein cette circonstance, parce qu'elle est très-propre à faire connaître le procédé de saint Louis dans l'accomplissement de ses desseins contre les excès de la féodalité : il ne s'attaque pas en face à l'institution elle-même, et ne l'appelle point sur un champ de bataille ; mais il place à côté d'elle des institutions nouvelles qui créent des droits, fondent des habitudes, et dont l'effet inévitable est d'environner le régime féodal d'une sorte de circonvallation légale qui le menace sourdement dans son principe, le resserre peu à peu dans son action, et au milieu de laquelle, le temps venu, la féodalité devra définitivement succomber.

Dans cette tâche que Louis IX poursuivit avec une infatigable constance, une application pleine de zèle et une habileté consommée, il fut aidé par l'esprit du temps, auquel la féodalité résistait de toutes ses forces, mais qui trouvait, dans cette résistance même, une activité nouvelle.

Louis IX, d'ailleurs, en entrant dans la voie des réformes judiciaires, la trouvait déjà débarrassée de quelques obstacles, et marquée déjà des

[1] Treizième dissertation sur Joinville, de la *mouvance des comtes de Champagne*, p. 222 de l'éd. de 1685, où Ducange a réuni des exemples, fortifiés de ses propres considérations. — [2] *Vie de saint Louis*, chap. CXXII, t. II, p. 293. — [3] Page 25 de l'éd. in-fol. de 1761, et Le Nain de Tillemont, t. III, p. 148.

premiers jalons : les bailliages étaient institués[1] et la procédure par enquête était créée.

Mais ce fut seulement sous Louis IX que les bailliages et les enquêtes reçurent de la volonté du prince, ainsi que de l'assentiment des populations[2], l'extension et l'autorité qui font la puissance des institutions, qui leur donnent sur les mœurs, et par conséquent sur les destinées d'un peuple, une légitime et salutaire influence. L'étude des *Olim* surtout en fournit une preuve évidente, M. Beugnot l'a remarqué : « C'est à partir du règne de saint Louis, dit-il, que la justice royale domine la justice seigneuriale, non pas seulement en fait mais en droit.[3] » Et ailleurs : « La procédure par enquête prit, sous le règne de saint Louis, une « importance nouvelle[4]. »

Un point qui nous semble surtout à considérer dans le gouvernement de saint Louis, c'est que ce prince éminemment pratique, grand administrateur non moins que politique habile, a toujours eu soin, en améliorant les institutions, de rendre meilleurs les hommes chargés d'en être, pour ainsi dire, les instruments, et de les mettre en action. Tel est le double caractère de l'ordonnance sur la juridiction des bailliages, sur les devoirs et les obligations des baillis et autres officiers de justice (baillivis et aliis curialibus), publiée en décembre 1254, après avoir été résolue en Parlement, et avec l'avis et le consentement des barons. Cette ordonnance s'observait encore, au moins en partie, comme une loi du royaume, plus de cent ans après la mort de saint Louis, comme Le Nain de Tillemont l'a constaté. C'est un document d'une importance capitale dans l'histoire des institutions fondées par le saint roi. On lit dans le préambule ces belles paroles, et véritablement dignes de saint

[1] Cette matière a été traitée à fond par Brussel : *En quel temps il a été premièrement institué des baillis en France?* chap. xxxv, liv. II, t. I[er] du *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France pendant le XI*[e]*, le XII*[e]*, le XIII*[e] *et le XIV*[e] *siècle*, 2 vol. in-4°. — [2] Les preuves que la population préférait la justice du roi à celle des seigneurs ne sont pas rares à cette époque. Nous ne citerons qu'un fait, mais il est d'autant plus précieux, que c'est un aveu arraché au pouvoir féodal lui-même. Dans un différent survenu entre Louis IX et l'un des douze pairs, l'archevêque duc de Reims, au sujet de la garde de Saint-Remi de Reims, l'archevêque prétendait être jugé par les pairs, attendu qu'il y allait d'une grande partie de la dignité de sa pairie : « Car, disait-il, si Saint-Remi tombait en la garde du roy, tous les bourgeois « de Reims quitteroient sa justice et iroient demeurer dans celle de Saint-Remi. » *Vie de saint Louis*, t. IV, p. 195, où Le Nain de Tillemont cite comme autorité le manuscrit D, lequel faisait partie des preuves de son histoire, et qui est aujourd'hui perdu, comme il est arrivé pour une partie des documents qu'il avait réunis. Voyez ce que nous avons dit, à ce sujet, dans notre premier article, p. 628. — [3] Préface du t. I[er], p. 68. — [4] Dans les notes du même volume, p. 953.

Louis : « Du devoir de la royale puissance, nous voulons moult de « tuer la pais et le repos de nos sougés, en qui repos nous reposons.[1] » Cette ordonnance fut publiée en latin pour la province de Languedoc, et en langue vulgaire pour le reste du royaume. Notre historien se borne à indiquer sommairement deux ou trois des principales dispositions; mais, quoiqu'il en fasse un éloge mérité, il semble qu'il eût été de son sujet d'entrer davantage dans le détail, et d'insister sur l'importance judiciaire, morale et politique de cette législation nouvelle. Lorsqu'on l'étudie à fond[2], on voit tout ce qu'elle dut apporter de force à l'institution des bailliages, et combien elle dut contribuer à rendre la loi féodale odieuse aux populations, en leur montrant partout, en face de cette justice des seigneurs, une justice plus équitable, plus protectrice, et des juges plus éclairés et plus intègres.

Saint Louis, qui considérait cet acte législatif comme l'un des plus importants qu'il eût faits, en a rappelé les dispositions dans une nouvelle ordonnance publiée à Paris, environ deux ans après, en 1256. Celle-ci, dont Le Nain de Tillemont ne parle pas, mérite pourtant d'être remarquée. Non-seulement elle prouve que le saint roi avait fortement à cœur sa réforme judiciaire, mais elle complète la première ordonnance en y ajoutant quelques précautions oubliées et quelques sévérités dont l'expérience avait sans doute montré la nécessité. Parmi les dispositions qui sont les plus dignes de fixer l'attention, il en est une non moins curieuse par sa date que pour son objet. Après avoir déter-

[1] « Ex debito regiæ potestatis, pacem et quietem subjectorum nostrorum, in quo« rum quiete quiescimus, precordialiter affectantes, etc. » — [2] On en trouve le texte dans divers recueils; parmi ceux qu'indique Le Nain de Tillemont, il cite les *Ordonnances de J. Du Tillet*. Cette collection, que notre auteur a pu consulter manuscrite, faisait partie d'un ouvrage en six volumes, dont quatre contenaient l'histoire des querelles des trois lignées des rois de France avec leurs voisins; un autre, les domaines de la couronne de France; un autre enfin (celui dont il s'agit ici) était une sorte de répertoire « des loix et ordonnances depuis la loi salique. » Du Tillet présenta à Henri II ces six volumes, « lesquels ne sont encore en lumière, » ajoute La Croix du Maine, qui nous a conservé le souvenir de ce livre, aujourd'hui perdu sans doute. (*Les Bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de Du Verdier, etc.*, t. I, p. 596 de l'éd. in-4° de 1772.) Laurière qui, dans la préface du premier volume des *Ordonnances*, fait l'énumération des compilations qui avaient été composées avant la sienne, ne parle point de Du Tillet, dont sans doute il n'a pas connu le travail. Il n'en parle pas non plus en indiquant les sources diverses où il a trouvé le texte qu'il donne p. 67 (*a*). Au reste, c'est aujourd'hui Laurière qu'il faut consulter de préférence si l'on veut étudier cette célèbre ordonnance (t. Ier, p. 66-75). Il en donne le double texte en l'accompagnant d'éclaircissements et de notes, où il a marqué les variantes des éditions antérieures qu'il a conférées.

miné dans les premiers articles les devoirs des baillis et autres officiers de justice, l'article 11 leur impose le serment de s'en acquitter avec loyauté; « et pour que ces serments soient plus fermement gardez, nous « voulons qu'ils soient faits en pleine assise, devant clercs et lais... jaçoit « que il aient juré devant nous, à ce que il redoute encourre le vice de « perjure, non pas tant seulement pour la paour de Dieu et de nous, « mais pour la honte du peuple. »

Ces derniers mots sont de l'ordonnance de 1256, dont l'article 8 correspond à l'article 11 de celle de 1254. On remarquera cette addition par laquelle saint Louis a recours à la publicité, et la considère comme un moyen salutaire de gouvernement, comme un frein capable de retenir le pouvoir, et une garantie donnée au peuple.

Quant aux enquêtes, saint Louis en a également rendu l'usage plus fréquent. De quelques essais tentés par intervalles, il a fait une procédure permanente; mais nous croyons que notre auteur n'a pas suffisamment examiné la question lorsqu'il en attribue l'introduction à saint Louis : « Je croy qu'en effet la voie-d'information estoit une pro- « cédure *nouvelle, introduite* par saint Louis, l'an 1240, quand il défen- « dit la voie de bataille et de duel, » dit Le Nain de Tillemont, chapitre CCCLXXVIII [1]. Et puis, sans trop se souvenir de la date qu'il donne ici, il répétera dans son chapitre DXXV, à l'époque de 1254-1259 : « Il *commençait à introduire* la procédure des informations et des en- « questes [2]. »

Nous remarquerons d'abord que le manque de concordance dans les dates est déjà un indice du peu de certitude de l'assertion de Tillemont, dont la circonspection et l'exactitude ordinaires nous font une loi plus rigoureuse de marquer l'erreur où, par grand hasard, il a pu tomber.

Cette procédure avait certainement été introduite en France avant Louis IX; on peut même affirmer qu'elle était une conséquence nécessaire et immédiate de l'établissement des baillages; Philippe-Auguste en avait reconnu l'utilité et l'avait mise en pratique, comme il est prouvé par des documents authentiques. Le recueil de Guérin, chancelier de Philippe-Auguste, conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, sous le n° 8408 22/6, contient un certain nombre d'enquêtes dans son chapitre XII [3]. M. Beugnot, qui a donné sur cette question une dissertation non moins savante que judicieuse, dans une note des

[1] *Vie de saint Louis*, t. IV, p. 186, 189. — [2] *Idem*, t. V, p. 268. — [3] « Hic incipiunt inquisitiones facte, de mandato domini regis, super diversis rebus que inferius sunt conscripte..... »

Olim, cite textuellement plusieurs enquêtes, extraites du cartulaire de Philippe-Auguste [1]. Sans faire l'histoire des enquêtes, Beaumanoir en explique la procédure avec des détails qui prouvent que ce n'était pas de son temps une législation nouvelle [2].

Mais, si la première origine de la procédure par enquête est antérieure à saint Louis, il n'est pas douteux que cette procédure n'ait pris, sous le règne de ce prince, une extension et une autorité qu'elle n'avait pas auparavant, et sans lesquelles elle était impuissante à réprimer les abus de la justice féodale, et surtout le duel judiciaire, contre lequel saint Louis l'a si efficacement employée, ainsi que nous le verrons bientôt.

Deux points essentiels, dont Le Nain de Tillemont s'occupe à peine dans la grande question des institutions judiciaires de saint Louis, ce sont les cas royaux et les appels [3]. Il en cite bien çà et là, en passant, quelques exemples; mais il ne les réunit pas. Il observe quelques cas particuliers, sans s'élever à la pensée générale de cette législation; il n'en recherche point le principe, il n'en marque pas les conséquences. Cependant, dès l'instant que les bailliages prennent plus de consistance, on voit que la tendance et l'esprit de leur justice vont droit à la diminution de la justice seigneuriale, qui peu à peu s'en trouve circonvenue et minée. Les cas royaux ou privilégiés se multiplient incessamment [4],

[1] Les *Olim*, t. Ier, p. 947 et suivantes. — [2] Chap. XL. « Liquiex parole des « enquesteurs et des auditeurs, et de examiner tesmoins, et des aprises, et « des enquestes, etc. » P. 218 des *Coustumes de Beauvoisis*. Le livre de Beaumanoir a plus de portée que ne semble l'annoncer ce titre restreint. « Il a « traité des coûtumes de Beauvoisis, ou plûtost des coûtumes qui s'observoient « de son temps en tout le royaume, » a dit La Thaumassière, éditeur du manuscrit de Beaumanoir, dans son épître dédicatoire à Colbert, édit. in-fol., 1690. — [3] Bouteiller traite amplement des cas royaux dans la *Somme rural*, au liv. Ier. Il faut voir spécialement l'*annotation* sur le titre Ier du liv. II, où il fait la distinction entre « les cas royaux qui sont de la souveraineté et ceux qui sont de « juridiction royale, » p. 658. *Somme rural, ou le grand Coustumier général de practique civil et canon*, éd. in-4° de 1611, avec les notes de Louis Charondas le Caron. — [4] Nous voyons, dans le parlement de la Chandeleur de 1255, l'affaire du seigneur de Montréal en Bourgogne, appelée au parlement parce que le duc de Bourgogne, dont il relevait, refusait obstinément de faire justice des crimes de ce seigneur. — Le seigneur de Châteauroux (dominus Castri-Radulphi), ne pouvant contraindre ses barons et feudataires (barones et homines terræ suæ) à faire jouir les bourgeois de Châteauroux des libertés et immunités contenues dans une charte à eux donnée par ses prédécesseurs et confirmée par le roi Philippe (Philippe-Auguste), sur la plainte desdits bourgeois, l'affaire fut portée au parlement; le seigneur reçut ordre d'exécuter la charte et fut autorisé à demander main-forte au roi : « Fuit eciam ipsi « injunctum quod barones, milites ac fideles suos ad hoc compellat quantum po-

de telle sorte que, vers la fin du règne de saint Louis, on pouvait en construire la théorie et la faire assez nettement sortir du rapprochement de plusieurs dispositions des *Établissements* de saint Louis, espèce de testament politique laissé par ce prince avant de partir pour la croisade d'où il ne devait pas revenir, et par lequel il termina, pour ainsi dire, sa carrière de roi. Quoique les *Établissements*, privés presque aussitôt leur publication de l'appui du saint roi, n'aient pas obtenu toute l'autorité et le respect qui leur étaient dus, il n'est pas douteux que cette législation n'ait eu pour effet d'entraver longtemps et de beaucoup restreindre la justice féodale.

Sans doute, après la mort de saint Louis et lorsque Beaumanoir rédigeait son code, c'était encore la maxime du droit public en France que « chascuns des Barons si est souverains en se Baronie; » mais le bailli de Clermont ajoute immédiatement : « Voirs est que li Roys est « souverains par dessus tous, et a de son droit le général garde dou « Roiaume, parquoi il puet fere tex establissemens comme il li plest « pour le quemun pourfit, et che que il establist doit estre tenu; et si « nen i a nul si grant dessous li qui ne puist estre trais en se cour pour « defaute de droit ou de faus jugemens, et que pour tous les cas qui « touquent au Roy et pour che que il est souverains par dessus tous, « nous le nommons quant nous parlons d'aucune souveraineté qui a li « touche [1]. »

« tuerit, et si ipsi super hoc faciant ei violenciam, habeat recursum ad regem. » (*Olim*, t. Ier, p. 488, judicia expedita in parlamento octabarum Candelose, 1260.) — Dans le même parlement se produit un autre fait digne de remarque : c'est l'appel d'une femme que l'abbé de Fécamp (abbas Fiscanensis) prétendait empêcher de se marier. L'abbé récusait la justice du roi et soutenait que la cause devait être portée devant sa propre cour. Le parlement retint l'affaire, attendu que l'abbé ne pouvait être jugé dans sa propre cause. — Parmi une foule d'autres exemples, l'un des plus remarquables est celui que nous fournit la quarantaine le roi, dont nous parlerons bientôt : « Les juges royaux, dit Ducange, ont soutenu autrefois que l'infraction de « la quarantaine, même dans les terres des hauts justiciers, était un cas royal. » (Vingt-neuvième dissertation sur Joinville, p. 334.) — Dans la querelle entre l'archevêque de Reims et l'abbé de Saint-Remi, dont nous avons fait mention ci-dessus (p. 506, note 2), nous voyons la justice royale se substituant, dans le parlement, à la justice ecclésiastique, malgré une longue résistance de l'archevêque (1259). Enfin c'est un fait mis hors de doute, par les documents de ce temps-là, que l'ardeur des baillis et des autres officiers de justice à empiéter sur les juridictions seigneuriales; et il n'est pas moins évident que leurs empiétements continuels étaient protégés par les parlements, car la cour du roi elle-même, malgré les scrupules de saint Louis, malgré sa ferme volonté de respecter tous les droits clairement établis, exerçait la même influence et marchait au même but d'un pas lent, mais continu et assuré. —

[1] Beaumanoir, chap. XXXIV, p. 181.

Nous lisons la même maxime, en d'autres termes, dans les *Établissements*, où, à l'occasion des appels, il est dit qu'on ne peut pas *fausser* dans la cour du roi, « car l'en ne trouveroit mie qui droit en feist, car « li Rois ne tient de nului fors de Dieu et de luy [1]. »

Bouteiller n'est pas moins explicite lorsque, au second livre de la *Somme rural*, traitant des droits royaux, il dit : « Si sçachez que le roy « de France, qui est empereur en son royaume, peut faire ordonnances « qui tiennent et vaillent loy, ordonner et constituer toutes constitu- « tions [2]..... » Et dans *Li Livres de jostice et de plet* [3], écrit au temps de saint Louis, on pose cet axiome : « Ce que plest au Prince vaut loi, « ausint com (ainsi que) se toz li peuples donoit tout son poer et son « commandement à la loi que li Rois envoie. »

Rien n'est donc établi d'une manière plus incontestable que la supériorité généralement reconnue du pouvoir royal à cette époque, supériorité due en grande partie à l'usage plus fréquent des cas royaux ou privilégiés.

Avec les cas privilégiés on supprimait une portion de la justice féodale, avec les appels on en limitait la souveraineté ; là où les premiers ne pouvaient l'atteindre dans son principe, ceux-ci la restreignaient dans son action.

Plusieurs des dispositions des *Établissements* [4] prouvent combien Louis IX comptait sur cette procédure des appels pour accroître le domaine de sa justice royale et la faire prévaloir sur les juridictions des seigneurs, toutes les fois que celles-ci tendraient à l'oppression des sujets.

Mais, si Le Nain de Tillemont nous semble avoir prêté trop peu d'attention aux cas royaux et aux appels, il a mis dans tout son jour le zèle qu'apporta saint Louis à réprimer les guerres particulières et les duels judiciaires.

[1] *Établissements*, liv. Ier, chap. LXXVI, p. 29, éd. de Ducange. — [2] *Somme rural*, tit. Ier, p. 646. — [3] Publié pour la première fois par MM. Rapetti et Chabaille, en 1850, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France, 1 vol. in-4°, p. 9. — [4] Voyez spécialement les chapitres LXXVIII et LXXIX du livre Ier : « Comment « l'en doit demander amandement de jugement. » Et : « Comment l'en doit appeler « son seigneur de default de droit. » P. 30. Et le chap. XV du liv. II : « Comment « l'en doit faire jugement et rendre aux parties et demander amendement, ou « fausser se il n'est loyaux. » P. 61. Voyez aussi Pierre de Fontaines, au chap. XXII, « Qui parolle de fausser jugement et comment on le puet fausser. » *Le conseil que Pierre de Fontaine donne à son amy, ou Traité de l'ancienne jurisprudence des François*, p. 129 de l'éd. de Ducange. Enfin, Beaumanoir, au chap. LXI : « Liqued parole des « apiaux. » P. 307.

Les guerres particulières, en même temps qu'elles étaient un des plus déplorables résultats du régime féodal, étaient aussi une des marques les plus manifestes de sa puissance, un de ses moyens d'action les plus sûrs et les plus directs. Aussi était-ce, parmi toutes les institutions de ce régime, l'une de celles que les barons défendirent avec une résolution plus vigoureuse et plus obstinée[1]. Saint Louis, dans le grand dessein qu'il avait formé de désarmer la violence et d'établir dans son royaume la souveraineté de la justice, devait avoir à cœur d'ôter à la féodalité ce droit meurtrier en abolissant les guerres particulières, qui ruinaient le pays, car, selon l'expression de Tillemont, le royaume se trouvait quelquefois plein de guerres, lors même que le roi n'avait guerre avec personne. Et il fit l'ordonnance que les auteurs du temps ont nommée *la quarantaine le roi*[2]. Toutefois, c'est une question que Tillemont n'a pas débattue, de savoir si cette importante législation doit réellement à saint Louis sa première origine. Il convient donc d'insister ici sur ce point.

Beaumanoir, contemporain de saint Louis, et qui achevait de rédiger ses *Coustumes* sous Philippe le Hardi, attribue la quarantaine au roi Philippe : «...Et pour les grans perius qui en avenoient, le bon roy « Phelippe en fist un establissement tel que quant aucun fet est avenus,.. « tuit li lignage de l'une partie et de l'autre qui ne furent présens au fet « ont par l'establissement le Roy quarante jours de trives... si que ils « se pueent pourveoir ou de guerroier, ou de pourcachier Asseure- « ment, Trives ou Pes[3]. »

Comme il est impossible que Beaumanoir ne fût pas bien informé à cet égard, son assertion mérite examen.

D'abord on pourrait supposer que ce nom est une faute de copiste. Mais, si le texte est exact, il faut se demander quel est ce roi Philippe dont il est ici question. De savants commentateurs ont cru que c'était

[1] Le Nain de Tillemont, s'appuyant sur l'autorité d'un manuscrit qu'il cote C, p. 345, et perdu aujourd'hui, rapporte que Philippe le Bel, voulant obliger les barons à observer cette défense, ils s'en plaignirent comme « d'un violement fait à « leurs priviléges depuis saint Louis; » et que Louis X fut obligé de leur permettre les guerres privées (*Vie de saint Louis*, t. IV, p. 123). Ainsi, au lieu de maintenir la législation en progrès, ce faible monarque faisait rétrograder la nation de plus d'un demi-siècle depuis son illustre bisaïeul. — [2] Voici comment Tillemont explique l'objet de cette ordonnance : « Espèce de trève de quarante jours, c'est-à-dire qu'a- « près qu'un homme auroit été offensé, il ne pourroit attaquer les parents de son « ennemi qu'au bout de quarante jours, sous peine d'estre puni comme traistre; « c'est ce qui s'appeloit la *quarantaine du roy*, devant laquelle la plupart des parents « trouvoient moyen de faire leur accord et de s'exempter de la guerre. — [3] Beaumanoir, *Coustumes de Beauvoisis*, ch. LX, p. 306.

Philippe III. Il semble pourtant que tous les termes de ce passage de Beaumanoir ne peuvent se rapporter qu'à un roi qui n'existe plus. Et puis, comment supposer que Beaumanoir ait pu attribuer l'établissement de la quarantaine le roy à un prince successeur de saint Louis, sans nommer ce dernier, dont Philippe III n'aurait fait tout au plus que rappeler l'ordonnance, comme le fit plus tard le roi Jean? Il est donc évident que, si Beaumanoir a nommé un Philippe, c'est Philippe-Auguste qu'il a voulu dire. Et alors il faudrait supposer (et rien, au reste, ne serait moins surprenant) que, dès le XII[e] siècle, Philippe-Auguste avait essayé de mettre quelque obstacle aux guerres privées.

Bien avant saint Louis, la puissance ecclésiastique et les conciles avaient cherché les moyens de comprimer ces guerres[1]. Les empereurs avaient imité les conciles; Frédéric I[er], l'un des plus grands princes qui aient occupé le trône impérial, et l'un des hommes les plus remarquables du XII[e] siècle, voulut que tous ses vassaux, de quelque condition qu'ils fussent, observassent la paix entre eux, et que, s'il leur survenait quelque différend, il fût terminé par les voies de la justice, ce qu'il ordonna sous de grandes amendes, dit Ducange[2]. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que Philippe-Auguste eût suivi les conciles et les empereurs dans cette voie pacifique.

Toutefois, excepté Beaumanoir, dans ce passage dont nous n'avons point méconnu l'importance, toutes les autres autorités attribuent la quarantaine le roi à saint Louis. L'ordonnance qui établissait cette législation n'existe plus, mais on la retrouve dans une lettre du roi Jean (1353), écrite sur la plainte faite à ce prince que les habitants d'Amiens n'observaient pas l'ordonnance de saint Louis pour la quarantaine[3] : « D'anchien tamps, dit Jean, et mesmement par les ordonnances de bon eurée « recordation saint Loeys de France, nostre prédécesseur roy el temps « qu'il vivoit eust esté establi et ordonné que, etc. » Ainsi non-seulement le roi Jean a reconnu Louis IX pour l'auteur de cette ordonnance, mais on a considéré la reproduction qu'il en a donnée comme assez exacte pour que Laurière n'ait pas fait difficulté d'en substituer un extrait au texte perdu de l'ordonnance même de Louis IX, dans le recueil des actes de ce prince[4].

[1] Le concile de Clermont, en 1095; le concile de Troyes, en 1107; celui de Rome, en 1139; de Reims, en 1148. — [2] Vingt-neuvième dissertation sur Joinville, p. 343; il convient de la lire à ce sujet; remarquons cependant que Ducange s'est trompé sans doute lorsqu'il a prétendu que Beaumanoir, en nommant « le bon « roy Phelippe, » a entendu parler de Philippe le Hardi. — [3] La lettre du roi Jean a été conservée dans les archives de l'hôtel de ville d'Amiens. — [4] Tome I[er], p. 56. Lau-

J. Bouteiller, conseiller du roi en sa cour de parlement, dit, sans exprimer aucun doute : « *La constitution du roy saint Loys* qu'on appelle la quarantaine du roy [1]. » Et, comme on sait, Bouteiller était presque contemporain.

Si nous admettions des témoignages plus modernes, nous verrions que, selon Bodin, « Louis IX fut le premier qui défendit les combats « en ce royaume [2]. »

Ducange, à son tour, après avoir cité Beaumanoir, ajoute : « Il est « néanmoins constant que saint Louys fut le premier qui l'ordonna. » On voit que nulle part, et à aucune époque, il n'est question de Philippe-Auguste.

Reste donc Beaumanoir, et, nous l'avouons, cette seule autorité nous semble si considérable, que nous n'oserions affirmer que Philippe-Auguste n'eût pas déjà essayé d'introduire quelques délais pour les guerres privées. Nous croyons qu'en cela, comme en plusieurs autres choses, saint Louis a eu surtout le mérite de vouloir avec force ce que d'autres avaient tenté faiblement. Dans toutes ses grandes mesures de politique et d'administration, s'il lui arrive d'emprunter une idée à ses prédécesseurs, on peut être assuré qu'il ira bien plus loin qu'eux, et qu'il fondera là où ils n'ont fait que tracer quelques linéaments. La véritable législation dite *la quarantaine le Roy* appartient donc bien réellement à saint Louis, et la gloire lui en restera.

Néanmoins, toute l'autorité de Louis IX et tout le zèle de ce saint roi, plus puissant peut-être que son autorité, n'ont pas suffi à éteindre ces guerres particulières. On opposait à tous ses efforts tantôt une résistance ouverte, tantôt de subtiles arguties et des échappatoires. Parmi les ordonnances de Philippe III, il en est une dont l'objet est de distinguer ce qui devait passer pour un acte de guerre et une infraction de paix, d'avec les querelles particulières [3]. Sous Philippe le Bel enfin les guerres privées continuaient encore, puisqu'on voit ce prince les défendre de nouveau, en 1296, dans son parlement de la Toussaint [4].

M. AVENEL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

rière donne le texte latin qu'avait déjà publié Ducange, p. 334 et 346; il donne de plus le texte français. — [1] *Somme rural*, p. 235. — [2] *Les six livres de la République*, p. 474 de l'éd. in-fol. de 1578. — [3] *Vie de saint Louis*, t. IV, p. 124. — [4] *Idem*, t. V, p. 270.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 18 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Viennet, directeur.

La séance s'est ouverte par la lecture du rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur les concours, et par l'annonce des prix décernés et des prix proposés, dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix Monthyon destinés aux actes de vertu. — L'Académie française a décerné trois prix de 2,000 francs chacun à M. Moïse Lion, domicilié à Beaune (Côte-d'Or), à Étiennette Chanouny, domiciliée à Montauban (Tarn-et-Garonne); à Constantine-Cunégonde Hannong, domiciliée à Haguenau (Bas-Rhin).

Huit médailles de 1,000 francs chacune : à Denise Gorice, domiciliée à Châtillon-d'Azergue, près de Lyon (Rhône); à Marie-Jeanne-Françoise-Madeleine Levrard, domiciliée à Caen ; à Rose Courage, domiciliée à Caudebec-lez-Elbeuf (Seine-Inférieure); à Marie-Jeanne Piart, domiciliée à Paris; à Pierrette Bierson, domiciliée à Mâcon; à Marie-Louise Dupont, domiciliée à Chérizay (Sarthe); à Anna Rias, domiciliée à Albi (Tarn); à François Mayeux, domicilié à Étaing (Pas-de-Calais).

Dix médailles de 500 francs chacune : à Louise Brun, domiciliée à Clermont-Ferrand; à Pierrette Champignolle, domiciliée à Autun; à Marguerite Hardoncourt, domiciliée à Nancy; à Marie-Anne Mernier, domiciliée à Charleville (Ardennes); à Anne Rossard, domiciliée à Toulouse; à Jeanne-Marie Launay, femme Herpe, domiciliée à Merdrignac (Côtes-du-Nord); à Louise Beaumet, domiciliée à Châtel-sur-Moselle (Vosges); à Marie Picherit, femme David, domiciliée à Chemillé (Maine-et-Loire); à Eulalie Dauvis, domiciliée à Beaulieu (Corrèze); aux deux sœurs Boelle, Marie et Victorine, domiciliées à Savigné (Indre-et-Loire).

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie a décerné deux prix de 2,500 francs chacun : à M. Ad. Garnier, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, auteur d'un ouvrage intitulé : *Traité des facultés de l'âme, comprenant l'histoire des principales théories psychologiques;* à M. Henri Baudrillart, professeur suppléant au collége de France, pour l'ouvrage in-

titulé : *J. Bodin et son temps. — Tableau des théories politiques et des idées économiques au XVIe siècle.*

Trois médailles de 2,000 francs chacune : à M. Sayous, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature française à l'étranger depuis le commencement du XVIIe siècle;* à M. Géruzez, agrégé de la Faculté des lettres de Paris, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature française du moyen âge aux temps modernes,* et à M. Béchard, ancien député, avocat au conseil d'État et à la cour de cassation, pour l'ouvrage intitulé : *Du paupérisme en France et des moyens d'y remédier.*

Deux médailles de 1,500 francs chacune : à M. Victor de Laprade, pour les *Poëmes évangéliques*, et à madame Z. Carraud, pour le livre intitulé : *La petite Jeanne ou le Devoir.*

Prix extraordinaire provenant des libéralités de M. de Montyon. — L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de 3,000 francs, à décerner en 1853, la question suivante :

« Étude historique et littéraire sur la comédie de Ménandre; en faire bien con« naître l'époque et le caractère à l'aide des nombreux débris qui s'en sont conser« vés, des témoignages épars à ce sujet dans l'antiquité, des fragments de poëtes « comiques de la même date et de la même école, des imitations latines et des con« jectures de la critique savante.

« En appréciant le but moral, le génie et l'influence de ce grand poëte, insérer « à propos, dans une exposition aussi complète qu'il sera possible, la traduction « de tous les passages originaux qui nous restent de lui et de tous ceux qui se rap« portent utilement à l'histoire de son art. »

Le prix a été partagé entre M. Guillaume Guizot et M. Charles Benoît, agrégé de la Faculté des lettres de Paris.

Prix extraordinaire fondé par M. le baron Gobert. — Le premier prix demeure décerné à M. Augustin Thierry, auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'histoire de France et Récits des temps mérovingiens.*

Le second prix demeure décerné à M. Henri Martin, pour la section de son ouvrage contenue dans les tomes XIV, XV, XVI et XVII, et renfermant l'*histoire de France sous Louis XIV et les premières années du règne de Louis XV.*

PRIX PROPOSÉS POUR 1854 ET 1855.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de poésie à décerner en 1853 : *l'Acropole d'Athènes.* Le prix n'ayant pas été accordé, le même sujet est remis au concours pour 1854. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1854.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1854 : *un Discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1854.

Prix Montyon pour l'année 1854. — Dans la séance publique annuelle de 1854, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. de Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes. Les pièces relatives à ce concours devront être parvenues au secrétariat de l'Institut avant le 15 janvier 1854.

Prix de l'ouvrage le plus utile aux mœurs. — Ce prix peut être accordé à tout ou-

vrage publié par un Français *dans le cours des deux années précédentes*, et recommandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique. Deux exemplaires de chaque ouvrage présenté pour le concours devront être adressés, francs de port, jusqu'au 31 janvier 1854, au secrétariat de l'Institut.

Prix extraordinaires provenant des libéralités de M. de Montyon. — L'Académie avait proposé, pour sujet de deux prix à décerner en 1853, les deux questions suivantes :

1° « Faire l'histoire de notre poésie narrative au moyen âge, en s'arrêtant particulièrement aux grands romans de chevalerie en vers.

« En rechercher les origines, l'invention première et les développements successifs.

« En faire connaître les caractères littéraires par des analyses, des citations traduites, des comparaisons empruntées à d'autres époques, et déterminer comment cette poésie se rapproche de quelques-unes des conditions de l'épopée. »

2° « Décrire le travail des lettres et le progrès des esprits en France dans la première partie du XVIIe siècle, avant la tragédie du *Cid* et le *Discours* de Descartes *sur la méthode*.

« Rechercher ce que, dans l'érudition, la controverse, l'éloquence, cette époque intermédiaire conservait de l'esprit et des passions du XVIe siècle, et ce que, dans le mouvement des idées et de la langue, elle annonçait de nouveau et produisit de mémorable, antérieurement à l'influence de deux génies créateurs.

« Caractériser par des jugements étendus, et d'après des études précises sur la vie et les écrits, ceux des hommes célèbres dans les lettres en général, dans l'Église, dans la magistrature, dans la politique, qui, poursuivant ou achevant leur carrière à cette époque, soit par de beaux essais d'art, soit par des œuvres savantes, soit par des monuments de la vie active, lettres, mémoires historiques, négociations, discours, ont contribué dès lors à l'avancement de la pensée et de la langue. »

Aucun mémoire n'ayant été jugé suffisamment digne des prix, les deux questions sont remises au concours pour l'année 1855. Chacun des prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les ouvrages envoyés à ces concours ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1855.

Prix proposés pour 1854. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet de deux prix de 3,000 francs chacun à décerner en 1854, les deux questions suivantes :

1° « Étude critique et oratoire sur le génie de Tite-Live; faire connaître, par quelques traits essentiels de la société romaine au siècle d'Auguste, dans quelles conditions de lumières et de liberté écrivait Tite-Live, et rechercher ce qu'on peut savoir des circonstances de sa vie. Résumer les présomptions d'erreur et de vérité qu'on peut attacher à ses récits, d'après les sources qu'il a consultées et d'après sa méthode de composition historique, et, sous ce rapport, apprécier surtout les jugements qu'ont portés de son ouvrage Machiavel, Montesquieu, de Beaufort et Niebuhr. Faire ressortir par des analyses, des exemples bien choisis et des fragments étendus de traductions, les principaux mérites et le grand caractère de sa narration, ses vues morales et politiques, et son génie d'expression, en marquant ainsi quel rang il occupe entre les grands modèles de l'antiquité, et quelle étude féconde il peut encore offrir à l'art historique de notre siècle. »

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1854.

2° « Étude historique et littéraire sur les écrits de Froissart. Le considérer comme le créateur principal, en vers et en prose, d'une époque nouvelle dans la vieille langue française. Rechercher les caractères de cette époque et l'influence qu'elle a

eue sur les âges suivants de la langue. Apprécier la grande chronique de Froissart sous le rapport de la vérité historique, de la peinture des mœurs et du génie de narration, en faire ressortir les divers mérites par un examen attentif de la composition et du style, et par quelques rapprochements, soit avec les chroniques italiennes et espagnoles du même siècle, soit même avec certaines formes des antiques récits d'Hérodote. »

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1854.

Prix fondés par feu M. le baron Gobert. — A partir du 1er janvier 1854, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron Gobert pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France* et pour *celui dont le mérite en approchera le plus.*

L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France qui auront paru depuis le 1er janvier 1853.

Les ouvrages précédemment couronnés conservent les *prix* annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix fondé par M. le comte de Maillé Latour-Landry. — Le prix institué par M. le comte de Maillé Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, sera, dans les conditions de la fondation, décerné en 1854, à l'écrivain dont le talent, déjà remarquable, méritera d'être encouragé à suivre la carrière des lettres.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, la séance s'est terminée par la lecture du discours de M. Viennet, directeur, sur les prix de vertu.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 13 août 1853, M. Hippolyte Flandrin a été élu membre de l'Académie des beaux-arts, section de peinture, en remplacement de M. Blondel, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites, par Benjamin Fillon. Imprimerie de Robuchon, à Fontenay-Vendée, librairie de Dumoulin, à Paris, 1853, in-8° de 192 pages, avec dix planches. — Ces lettres ont pour objet de développer et d'appliquer, avec de légères modifications, le système de classification numismatique exposé par l'auteur dans un précédent ouvrage, les *Considérations sur les monnaies de France*, dont nous avons rendu compte au moment de leur publication. M. Fillon fait connaître dans son second travail un très-grand nombre de monnaies inédites des époques mérovingienne, carlovingienne et féodale. L'étude approfondie qu'il a faite de la numismatique française et la justesse de ses aperçus ont déjà fixé sur ses travaux l'attention des savants. On lira avec intérêt ce nouvel ouvrage, qui mettra les juges compétents en état de décider du mérite des moyens de classement qu'il propose.

Grammaire sanscrite. Résumé élémentaire de la théorie des formes grammaticales en sanscrit, par F. Baudry. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de A. Durand, 1853, in-18 de 36 pages. — Cet opuscule, extrait en partie de la grammaire de Bopp, a été fait pour aider les personnes qui s'occupent de grammaire comparée, et qui ne peuvent se livrer à une étude continue de la langue sanscrite. On peut le considérer comme un appendice à l'excellent travail que M. Egger a publié récemment sur ce sujet.

Irlande. Poésies des bardes, légendes, ballades, chants populaires; précédé d'un essai sur ses antiquités et sa littérature, par D. O'Sullivan. Tome Ier, imprimerie d'Arbieu, à Poissy; librairie de Glashin, à Paris, 1853, in-8° de XVI-568 pages. — Cet ouvrage renferme une histoire intéressante de la littérature irlandaise, mêlée de nombreuses citations de textes, avec la traduction en regard.

Formules inédites publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Gall, par M. Eugène de Rozière, professeur auxiliaire à l'École des Chartes. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Durand, 1853, in-8° de 48 pages. — Le manuscrit qui a fourni ces formules est du IXe siècle et se compose de deux parties distinctes, dont l'une paraît avoir été rédigée à Reichnau, l'autre à Morbach. Les documents inédits que M. de Rozière en a extraits sont au nombre de quarante-huit. Le savant éditeur les a partagés en deux classes. Dans la première, il a placé toutes les formules qui offrent des modèles d'actes juridiques. La seconde renferme principalement des lettres échangées entre des évêques et des abbés ou de simples particuliers.

Annuaire historique pour l'année 1853, publié par la Société de l'histoire de France, dix-septième année. Paris, imprimerie de Lahure; librairie de J. Renouard, 1853, in-18 de 316 pages. — Nous avons eu déjà l'occasion de signaler l'intérêt des renseignements historiques que la Société de l'histoire de France publie chaque année dans son Annuaire. Celui de 1853 contient le commencement d'un travail considérable, intitulé : *Topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge et dans les temps modernes jusqu'en 1790; ancienne subdivision territoriale des diocèses en archidiaconés, archiprêtrés et doyennés ruraux*, par M. J. Desnoyers. Ce travail n'est point une simple compilation historique, mais une œuvre d'érudition véritable dont le mérite sera facilement apprécié de toutes les personnes qui étudient les anciens monuments de notre histoire. On sait que l'Église chrétienne, en établissant un évêque métropolitain à la tête de chacune des dix-sept grandes provinces politiques de la Gaule romaine, en créant au-dessous d'eux un évêque diocésain dans chacune des cent quinze cités ou divisions territoriales secondaires, a fidèlement gardé et transmis au moyen âge et aux temps modernes l'ensemble de ces juridictions anciennes, et que l'organisation ecclésiastique a été le point de départ le plus sûr de toutes les recherches sérieuses sur la géographie de la Gaule sous les Romains et pendant la période des Francs mérovingiens. Mais, s'il est reconnu que la circonscription générale des diocèses a reproduit exactement celle des anciennes cités ou des grands *pagi* gallo-romains, on n'avait pas encore recherché, ou du moins démontré la corrélation des subdivisions secondaires dans l'ordre ecclésiastique, avec les subdivisions des cités. Les archidiaconés, les archiprêtrés, les doyennés ruraux du moyen âge nous ont-ils transmis les circonscriptions des petits *pagi*, des *vicariæ*, des *centenæ*, *etc.*, qui existaient encore pendant les premiers siècles de la monarchie? Telle est la question principale que M. Desnoyers s'est proposé d'examiner et dont l'importance historique ne saurait être niée; car elle embrasse un des points de vue les plus vastes, les plus variés, et l'un des sujets les

moins explorés de la topographie historique de la France pendant le moyen âge. Son but a été de rechercher les origines, le caractère et les vicissitudes des différentes juridictions territoriales, ou *ministeria*, émanés de l'autorité épiscopale; d'étudier sous ses différents aspects la topographie ecclésiastique de la France, dans son ensemble d'abord, et en elle-même comme institution de l'Église, ensuite dans ses rapports avec les subdivisions de la topographie civile et politique, dont elle a souvent presque seule conservé la composition et les limites. Pour arriver à cette double appréciation, l'auteur a commencé par dresser, à l'aide des textes originaux, des pouillés et des cartes diocésaines, un tableau général des subdivisions territoriales que les diocèses ont subies depuis leur origine, en indiquant avec exactitude les changements qui ont pu s'y opérer à différentes époques. L'étendue de ce tableau n'a permis d'en insérer dans l'Annuaire de 1853 que la première partie, qui comprend les quatre Lyonnaises, c'est-à-dire les provinces de Lyon, de Rouen, de Tours et de Sens. Pour juger des difficultés d'un tel travail et de la sagacité patiente avec laquelle M. Desnoyers les a résolues, il suffit de lire ses notes nombreuses et surtout la dissertation qui accompagne la description des subdivisions territoriales des diocèses de la Bretagne, dépendants de la province de Tours. L'auteur publiera dans le prochain Annuaire la suite de son tableau et les considérations générales qui en forment le commentaire et le développement.

Cartulaires de l'évêché et du chapitre Saint-Étienne de Châlons-sur-Marne. Histoire et documents, par M. Édouard de Barthélemy. Imprimerie de Boniez-Lambert, à Châlons; librairie de Didron, à Paris, 1853, in-8° de 131 pages, avec une planche.— L'auteur de ce petit ouvrage n'a pas entrepris de publier dans leur entier les cartulaires de Châlons-sur-Marne. On ne trouve rien dans son livre qui rappelle, même de loin, les excellents travaux de M. Guérard sur le polyptyque d'Irminon et sur les cartulaires de Saint-Père de Chartres et de Notre-Dame de Paris. M. de Barthélemy s'est borné à reproduire quelques-uns des textes qu'il avait sous les yeux, et il en a extrait avec soin tous les renseignements de nature à donner une idée exacte du pouvoir temporel de l'évêque et du chapitre de Châlons, ainsi que de leurs possessions au moyen âge. Ses recherches lui ont fourni l'occasion de donner une liste des doyens du chapitre, plus complète que celle du *Gallia christiana*.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1853.

Traité de la vieillesse, etc., par M. Reveillé-Parise, membre de l'Académie de médecine, etc.

CINQUIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

De la formation de la vie.

I. *De la continuité de la vie et des générations spontanées.* La première loi de la vie est la loi de continuité. La vie ne naît que de la vie. Tout être vivant vient d'un parent. La succession des individus, nés les uns des autres, est l'*espèce.*

« Un individu, dit très-bien Buffon, n'est rien dans l'univers; cent « individus, mille ne sont encore rien : les espèces sont les seuls êtres « de la nature..... »

En effet, les individus périssent, mais la vie ne périt pas. Avant de périr, ils l'ont transmise :

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.
(Lucrèce.)

Tout dépend ici du point de vue auquel on se place. Si je considère les individus, je ne vois que destruction et reproduction successives; si je considère l'espèce, je ne vois que continuité et perpétuité.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1852, page 733; pour le deuxième, celui de janvier 1853, page 16; pour le troisième, celui de juin 1853, page 325; et, pour le quatrième, celui de juillet 1853, page 406.

« Mettons un moment, dit Buffon, l'espèce à la place de l'individu;....
« imaginons quelle serait la vue de la nature pour un être qui représen-
« terait l'espèce humaine entière..... Les idées de renouvellement et de
« destruction, ou plutôt ces images de la mort et de la vie, quelque
« grandes, quelque générales qu'elles nous paraissent, ne sont qu'indi-
« viduelles et particulières : l'homme, comme individu, juge ainsi la na-
« ture; l'être, que nous avons mis à la place de l'espèce, la juge plus gran-
« dement, plus généralement : il ne voit dans cette destruction, dans ce
« renouvellement, dans toutes ces successions, que permanence et durée;
« la saison d'une année est, pour lui, la même que celle de l'année pré-
« cédente, la même que celle de tous les siècles; le millième animal,
« dans l'ordre des générations, est pour lui le même que le premier ani-
« mal..... Dans le torrent des temps qui amène, entraîne, absorbe tous
« les individus de l'univers, il trouve les espèces constantes, la nature
« invariable : la relation des choses étant toujours la même, l'ordre des
« temps lui paraît nul; les lois du renouvellement ne font que compen-
« ser, à ses yeux, celles de la permanence : une succession continuelle
« d'êtres, tous semblables entre eux, n'équivaut, en effet, qu'à l'exis-
« tence perpétuelle d'un seul de ces êtres. »

De ces abstractions élevées, passons aux faits.

La vie de chaque espèce est comme une chaîne dont tous les anneaux viennent, et, si je puis ainsi dire, *sortent* les uns des autres. Qu'un anneau manque, et l'espèce est perdue.

Je prends tout de suite un exemple; et l'espèce du pigeon m'en fournit un très-commode.

Chaque couvée de pigeons donne deux petits : un mâle et une femelle. Le premier couple en donne un second, le second un troisième, le troisième un quatrième, le quatrième un cinquième,.... le dix-neuvième un vingtième. Supprimez ce vingtième (car je ne tiens pas compte ici des tiges collatérales), et l'espèce du pigeon est perdue.

Je viens de dire que chaque couvée de pigeons donne deux petits : un mâle et une femelle. Ajoutez que, des deux œufs pondus, c'est presque toujours le premier qui donne le mâle.

« Ordinairement, dit Aristote, le pigeon produit, d'une même cou-
« vée, un mâle et une femelle, et ordinairement encore l'œuf qui ren-
« ferme le mâle est pondu le premier; ensuite la mère laisse passer
« communément un jour, après quoi elle pond l'autre œuf[1]..... »

J'ai voulu répéter une expérience qui avait été faite par Aristote.

[1] *Hist. des anim.* liv. VI, ch. IV.

Onze couvées successives d'un même couple de pigeons m'ont donné dix fois de suite deux petits, un mâle et une femelle, et toujours le mâle est venu du premier œuf pondu. A la onzième fois, il y a eu trois œufs: le premier a produit une femelle, le second un mâle; le troisième n'a rien produit.

Je reviens à mon sujet. A parler rigoureusement, la vie ne recommence donc pas à chaque nouvel individu; elle ne commence qu'avec l'espèce. Pour chaque espèce, la vie n'a commencé qu'une fois. A compter de là, elle a passé d'un être à l'autre, sans interruption, sans rupture, dans toutes les espèces qui aujourd'hui encore subsistent: toutes les espèces où une rupture s'est faite, où une interruption s'est produite, où le *fil continu* de la vie s'est rompu, sont aujourd'hui des espèces perdues.

Et ces espèces perdues ne renaissent plus.

Il fut un temps où le sol d'Europe était couvert de *mastodontes*, d'*éléphants*, d'énormes *reptiles;* il fut un temps où le sol de Paris était couvert de *palæothériums*, de *lophiodons*, *etc.:* tous ces animaux ont disparu, et disparu pour ne plus renaître.

On se rejette en vain sur les *générations spontanées*. Les générations spontanées ne sont qu'une vieille hypothèse, et la plus gratuite.

« Il est vraysemblable, nous dit Plutarque, que la première généra-« tion a été faicte entière et accomplie de la terre [1]..... » c'est-à-dire par génération spontanée. Il convient pourtant que, de son temps, il ne se formait plus que des *souris* de cette manière.

Aristote réduisait la génération spontanée aux *insectes*, à quelques *mollusques*, à quelques *poissons*, c'est-à-dire aux animaux dont il ne connaissait pas encore le mode de génération effective.

Un physiologiste de nos jours, M. Burdach, admet la génération spontanée pour les *poissons*, mais il ajoute qu'il serait *trop hardi* de l'admettre pour les *crapauds* et pour les *grenouilles* [2]. On ne conçoit pas ce scrupule. Il faut déjà beaucoup de hardiesse, beaucoup plus que ne le suppose M. Burdach, pour admettre la génération spontanée dans les *poissons*.

Communément on n'en a pas autant. On se rabat sur les petits animaux. C'est qu'on n'a pas disséqué ces petits animaux. « Qu'a de plus,

[1] *Les Propos de table*, liv. II. — [2] « Si nous croyons possible que des poissons se « forment dans l'eau sous l'influence de l'air, de la chaleur et de la lumière, il « nous paraît, au contraire, trop hardi de penser que les crapauds qu'on a trouvés « vivants dans l'intérieur de gros blocs de pierre y aient été produits par des subs-« tances organiques pétrifiées. » (*Traité de physiologie*, t. I, p. 45, trad. franç.)

« aux yeux du philosophe, s'écrie Swammerdam, un éléphant, une ba- « leine, que le plus petit animalcule? L'un et l'autre est vivant, et c'est « le vivant qui étonne et qui confond le philosophe; l'un et l'autre est « pourvu de toutes les parties solides et de toutes les liqueurs nécessaires « à sa conservation, à son accroissement et à sa reproduction; l'un et « l'autre a son instinct, ses inclinations, ses mœurs : tout cela semble « même plus à l'aise dans l'éléphant que dans la fourmi, dont la peti- « tesse est une merveille de plus[1]. »

M. de Lamarck trouve que le *polype* est déjà trop compliqué pour pouvoir être produit par génération spontanée; mais il dit que la *monade* peut être produite ainsi. M. Ehrenberg, qui a disséqué des animaux tout aussi petits que la *monade*, et qui a su y découvrir une structure, en son genre si merveilleuse, M. Ehrenberg se garde bien de le dire[2].

A mesure que la science fait un pas en avant, les partisans des générations spontanées en font un en arrière. Ils se rejettent des *poissons* sur les *insectes* et s'y tiennent tant que Swammerdam et Redi ne sont pas venus; ils se rejettent des *insectes* sur les *animaux infusoires* et s'y tiendront sans doute jusqu'à ce que l'art habile d'un Ehrenberg nous ait aussi complétement dévoilé la génération positive et propre de ces animaux que les Swammerdam et les Redi nous ont dévoilé celle des insectes.

II. *De la part égale du mâle et de la femelle dans la formation du nouvel être et de la préexistence des germes.* L'hypothèse, très-commode, mais très-absurde, des *générations spontanées* étant écartée, se présente tout entier l'impénétrable problème de la *formation des êtres*. Comment se produit, comment se forme chaque nouvel individu, chaque nouvel être? Pour se tirer de la difficulté, qui n'est pas petite, quelques esprits très-supérieurs, des philosophes tels que Malebranche et Leibniz, des naturalistes tels que Swammerdam, Redi, Malpighi, ont imaginé de dire que le nouvel être ne se forme pas, qu'il était tout formé; et de là le fameux système de la *préexistence des germes.*

« On demande, disait Buffon, comment un être produit son sem- « blable, et l'on répond : c'est qu'il était tout produit; peut-on recevoir « cette solution ! »

Bonnet, ce partisan si décidé de la préexistence des germes, nous dit naïvement : « La philosophie, ayant compris l'impossibilité où elle

[1] *Hist. des insectes.* — [2] Voyez le beau travail de M. Ehrenberg sur les *infusoires.*

« était d'expliquer mécaniquement la formation des corps organisés, a « imaginé heureusement qu'ils existaient déjà en petit, sous la forme de « germes ou de corps organiques[1]. »

Je prie le lecteur de remarquer ces mots : *la philosophie a imaginé heureusement*. La *préexistence des germes* n'est en effet qu'un expédient philosophique *heureusement imaginé*, et, comme tous les expédients de ce genre, *imaginé* pour masquer une impuissance.

Le célèbre naturaliste Swammerdam, après avoir retrouvé le *papillon* dans la *chrysalide*, la *chrysalide* dans le *ver*, le *ver* dans l'*œuf*, ravi d'enthousiasme à l'aspect de ces belles découvertes, s'était écrié : « Pour « exposer en deux mots mon opinion, il suffit de dire ici que je crois « qu'il ne se fait point de vraie génération dans la nature, encore moins « de génération fortuite, mais que la production des êtres n'est autre « chose que le développement de leurs germes déjà existants[2]. »

Aussitôt Malebranche et Leibniz s'emparèrent de ce point de vue. « Des personnes fort exactes aux expériences, dit Leibniz, se sont « déjà aperçues, de notre temps, qu'on peut douter si jamais un animal « tout à fait nouveau est produit, et si les animaux tout en vie ne sont « déjà en petit avant la conception dans les semences aussi bien que « les plantes[3]..... » « C'est ici, dit-il encore, que les transformations de « MM. Swammerdam, Malpighi et Leewenhoeck, qui sont des plus « excellents observateurs de notre temps, sont venues à mon secours et « m'ont fait admettre plus aisément que l'animal ne commence point « lorsque nous le croyons, et que sa génération apparente n'est qu'un « développement et une espèce d'augmentation[4]..... »

Et voilà les *germes préexistants* établis.

On sait que Leibniz ne s'en tint pas là. Après avoir posé le principe que les êtres ne commencent pas, il en tira bien vite la conséquence qu'ils ne finissent pas non plus. « Cette doctrine étant posée, dit-il, il sera « raisonnable de juger que ce qui ne commence pas de vivre ne cesse « pas de vivre non plus, et que la mort, comme la génération, n'est « que la transformation du même animal qui est tantôt augmenté, tan- « tôt diminué[5]. »

Leibniz voulait des idées qui se soutinssent, qui se suivissent, qui

[1] *Consid. sur les corps organisés*, § 1. — [2] *Hist. des insectes*. — [3] *Œuvres compl.* t. VI, p. 431. — [4] *Ibid.* p. 125. — [5] Leibniz ajoute : « Et cela nous découvre en- « core des merveilles de l'artifice divin, où l'on n'aurait jamais pensé, c'est que « les machines de la nature, étant machines jusque dans leurs moindres parties, « sont indestructibles, à cause de l'enveloppement d'une petite machine dans une « plus grande à l'infini. » *Œuvres complètes*, t. VI, p. 431.

fissent chaîne : « J'aime, disait-il, les maximes qui se soutiennent [1] ; » et ceci nous rappelle le mot de Fontenelle sur ce philosophe : Qu'avec « lui on eût vu le bout des choses, ou plutôt qu'elles n'ont pas de bout. »

Malebranche n'avait pas été moins frappé que Leibniz des expériences de Swammerdam : « J'ai ouï conter, nous dit-il, qu'un savant « hollandais avait trouvé le secret de faire voir dans les coques des che-« nilles les papillons qui en sortent [2]..... » — La théorie du *dépouillement* des insectes l'avait enchanté, et il se plaît à nous l'exposer. « Descendons à « quelque détail qui nous délasse l'esprit.... J'ai actuellement dans une « boîte avec du sable un insecte qui me divertit, et dont je sais un peu « l'histoire, on l'appelle *formica-leo*. Il se transforme en une de ces es-« pèces de mouches qui ont le ventre fort long, et qu'on appelle, ce me « semble, *demoiselles* [3]. — Théodore : Je sais ce que c'est, Théotime. « Mais vous vous trompez de croire qu'il se transforme en demoiselle. « — Théotime : Je l'ai vu, Théodore ; ce fait est constant. — Théo-« dore : Et moi, Théotime, je vis, l'autre jour, une taupe qui se trans-« forma en merle..... Comment voulez-vous qu'un animal se transforme « en un autre ?... — Théotime : Je vous entends, Théodore ; le *formica-« leo* ne se transforme point : il se dépouille seulement de ses habits et « de ses armes [4]..... »

La prétendue *transformation*, la *métamorphose*, n'est donc qu'un *dépouillement*. Le papillon se *dépouille* de la *chrysalide*, la *chrysalide*, du *ver*, le ver, de l'*œuf*, l'*œuf*, le *germe* actuel, du *germe* dans lequel il était contenu, et toujours ainsi, de *germe* en *germe*, jusqu'au premier. « Dieu, dit Ma-« lebranche, a formé dans une seule mouche toutes celles qui en de-« vaient sortir [5]. »

Je ne veux rien omettre de tout ce qui peut être compté en faveur du système de la *préexistence des germes*. J'ajoute donc qu'il a été adopté par Haller et par Cuvier, par le plus grand physiologiste du XVIIIe siècle et par le plus grand naturaliste du XIXe.

Malgré tant d'autorités, et si imposantes, je ne puis l'admettre.

Il arrive toujours un moment où un système, quel qu'il soit, ne peut plus être conservé ; et ce moment est celui où les faits paraissent. « On peut suivre un système, disait Aristote, tant que les faits ne sont « pas connus ; mais, dès que les faits sont connus, il faut suivre les faits « et laisser le système [6]. »

[1] *Éloge de Leibniz.* — [2] *Entretiens sur la métaphysique*, X^e^ entretien. — [3] On appelle aussi *demoiselle* l'insecte du *formica-leo*, mais plus communément on réserve ce nom pour l'insecte des *libellules.* — [4] *Entretiens sur la métaphysique*, XIe entretien. — [5] *Entret. sur la métaphysique*, X^e^ entretien. — [6] *De generatione*, lib. III, cap. x.

Or j'ai toujours vu, dans mes expériences sur le *croisement des espèces*[1], que le mâle avait une part égale à celle de la femelle dans la production du nouvel être.

Le *métis* provenant de l'union de la *chienne* avec le *chacal* est un vrai *métis* : un animal *mi-parti* de *chien* et de *chacal*, un animal fait de deux moitiés, d'une moitié de *chien* et d'une moitié de *chacal*.

Comment concilier ce résultat avec la préexistence du *germe?* Si le germe préexiste dans la *chienne*, il y est tout *chien* : il n'y est pas d'avance moitié *chacal* et moitié *chien*; certainement la moitié *chacal* ne préexistait pas dans la *chienne*.

Je continue mon expérience. Je prends ce métis, que je suppose une femelle, et je l'unis avec un *chacal*. J'obtiens un second métis, qui n'a plus qu'un tiers de *chien*. Je continue encore, et en procédant toujours de même : à la troisième génération, le métis n'a plus qu'un quart de *chien*; à la quatrième, il n'a plus rien du *chien*.

J'ai donc changé un germe de *chien* en un germe de *chacal*; car le germe primitif, le germe qui était dans la *chienne*, était un germe de *chien*.

En substituant, dans mon expérience, la *chacale* à la *chienne* et le *chien* au *chacal*, j'aurais pu changer de même (je n'ai pas besoin de le dire) un germe de *chacal* en un germe de *chien*.

Il dépend donc de moi de changer un germe en un autre, un germe de *chacal* en un germe de *chien*, un germe de *chien* en un germe de *chacal*, ou plutôt, et à parler plus sérieusement, je ne change rien, car rien n'était formé encore, rien n'était préformé, et il n'y a point de *germes préexistants*.

III. *De la force de reproduction organique et des germes réparateurs.* Il y a dans l'économie animale, non-seulement une force de *développement* qui conduit peu à peu chaque partie jusqu'au terme précis qui lui est marqué, mais une force individuelle et réelle de *reproduction*.

Les expériences de Trembley ont mis cette force en évidence dans le *polype*. Un *polype* peut être coupé par morceaux : chaque morceau coupé reproduit un nouveau *polype*.

Les expériences de Bonnet sur les *naïdes* nous offrent, en un certain sens, quelque chose de plus étonnant encore; car la *naïde* est un animal d'une structure beaucoup plus compliquée que le *polype* : c'est une *annélide*, un *ver à sang rouge*. Le tissu du *polype* est tout homogène : il n'y a point, dans le *polype*, d'organes distincts. Les *naïdes*, au contraire,

[1] Voyez le cahier de juillet, p. 412.

ont un système nerveux très-distinct, un système nerveux tout aussi marqué que celui des insectes, un double système de vaisseaux sanguins, des organes propres de digestion, etc., etc.

Eh bien, on peut couper une *naïde* par morceaux, et chaque morceau donne une nouvelle *naïde*. Bonnet est allé jusqu'à couper une *naïde* en vingt-six morceaux, et il s'est reproduit vingt-six *naïdes*. Il a coupé la tête à la même *naïde* jusqu'à douze fois, et cette *naïde* a reproduit douze fois sa tête[1].

J'ai répété souvent, et avec beaucoup de soin, ces curieuses expériences.

J'ai coupé des *naïdes* en dix, en douze, en quinze, en vingt morceaux. Chaque morceau coupé, après quelques contorsions, devient immobile : bientôt son épiderme se détache et l'enveloppe comme d'une sorte de cocon. Dès le deuxième ou troisième jour, les deux bouts du fragment de *naïde* paraissent déjà allongés, coniques, à demi transparents : c'est un commencement de reproduction de la tête et de la queue. Au bout de trois jours, le morceau coupé se dégage de son enveloppe, et l'on a sous les yeux une *naïde* complète. À chaque extrémité, on voit trois ou quatre anneaux de nouvelle formation et que l'on distingue facilement des anciens, parce qu'ils sont beaucoup plus pâles.

Au bout d'un mois, le bout caudal de nouvelle formation a jusqu'à quarante anneaux, et le bout supérieur en a huit ou dix. A la merveille même de la reproduction s'en est ajoutée une autre, celle de la rapidité de reproduction.

Si l'on coupe la patte d'une *salamandre*, cette patte repousse; si on la coupe une seconde fois, une troisième, elle repousse encore. Bonnet a coupé jusqu'à quatre ou cinq fois la patte d'une *salamandre*, et cette *salamandre* a reproduit autant de fois sa patte.

J'ai coupé les pattes de plusieurs *salamandres*, tantôt dans la *continuité* et tantôt dans la *contiguïté*, c'est-à-dire tantôt en retranchant une partie du bras ou de l'avant-bras, et tantôt en désarticulant l'avant-bras du bras ou le bras de l'épaule. Dans les deux cas, la reproduction a été complète.

J'ai fait l'anatomie des nouvelles pattes, et j'y ai trouvé les mêmes os que dans les pattes primitives : dans les pattes de devant, un *humérus*, un *radius* et un *cubitus*, un *carpe*, un *métacarpe* et *quatre doigts;* dans les pattes de derrière, un *fémur*, un *tibia* et un *péroné*, un *tarse*,

[1] *Observ. sur quelques vers d'eau douce, etc.*

un *métatarse* et *cinq doigts;* j'y ai trouvé les mêmes *muscles*, les mêmes *vaisseaux*, les mêmes *nerfs*, *etc.*

La queue se reproduit, comme les pattes, quand on l'a coupée; et la queue reproduite a des *vertèbres*, et les mêmes *vertèbres* que la queue première.

La reproduction des pattes est à peu près achevée au bout de deux mois et demi; celle de la queue est un peu plus lente.

Voilà donc des parties d'animal qui se reproduisent tout entières : des queues, des pattes de *salamandre*, des têtes, des queues de *naïdes*, *etc.* Comment expliquer de tels faits? Rien ne parut alors plus facile.

On venait d'imaginer des *germes d'ensemble* pour expliquer la formation de l'être total; on imagina des *germes partiels*, des *germes locaux*, pour expliquer la *reproduction* des parties.

« Tout ce que nous pouvons avancer de plus commode, dit Réau« mur dans son mémoire sur la *reproduction des jambes de l'écrevisse*[1], « c'est de supposer que ces petites jambes que nous voyons naître « étaient chacune renfermées dans de petits œufs, et qu'ayant coupé une « partie de la jambe, les mêmes sucs qui servaient à nourrir et à faire « croître cette partie sont employés à faire développer et naître l'espèce « de petit germe de jambe renfermé dans cet œuf. » — « Mais, » ajoute bientôt Réaumur, et très-judicieusement, « quelque commode, après « tout, que soit cette supposition, peu de gens se résoudront à l'ad« mettre. . . . . »

Bonnet a plus de confiance : il pose des *germes réparateurs*, et non-seulement des germes complets, mais des parties, et des parties de parties de germes, des germes, en un mot, « qui ne contiennent pré« cisément que ce qu'il s'agit de remplacer[2]. » Ce sont les expressions de Bonnet.

Et il fallait bien que Bonnet allât jusque-là; car, si je coupe le bras tout entier, le bras tout entier se reproduit, et, si je ne coupe que la moitié, que le tiers, que le quart du bras, il n'y a que la moitié, que le tiers, que le quart du bras qui se reproduise. Il fallait donc bien, pour rendre l'hypothèse utile, c'est-à-dire pour qu'elle répondît à tout, supposer aussi des moitiés, des tiers, des quarts de germe; mais qu'est-ce que des moitiés, que des quarts de germe? Il n'y a pas plus de *germes réparateurs* que de *germes préexistants*.

Frédéric Cuvier, cet excellent observateur, avait beaucoup étudié le développement du bois du *cerf*, singulière production qui, chaque année, tombe et renaît avec une régularité constante.

[1] *Mém. de l'Acad. des sciences*, année 1712. — [2] *Œuvres compl.* t. VI, p. 267.

« A un certain âge, dit-il, les bois du cerf commencent à se développer : on aperçoit d'abord une proéminence légère, recouverte de « la peau, et où un grand nombre de vaisseaux se répandent, car on y « sent une vive chaleur. Bientôt cette proéminence s'étend, et, dans « quelques espèces, se partage en diverses branches : à une certaine « époque, ce développement cesse, la peau qui recouvrait le bois perd « sa chaleur, meurt, se dessèche et finit par se déchirer en lambeaux ; « enfin ce bois se détache lui-même de sa base et tombe; une légère « hémorragie suit ordinairement..... Après vingt-quatre heures, les « vaisseaux qui répandaient du sang sont fermés, une pellicule mince « recouvre toute la plaie, et l'on voit immédiatement la production d'un « autre bois commencer : l'extrémité des vaisseaux se gonfle, un bourrelet se forme, etc..... Jusqu'à présent, le développement du bois « a été uniforme, les vaisseaux se sont étendus dans une certaine direction, qui est toujours la même pour chaque espèce; mais, arrivés à « un certain point, ces vaisseaux se partagent : les uns continuent à se « diriger comme auparavant, tandis que d'autres prennent une direction « différente, et toujours invariable, lorsque aucun accident ne survient ; « ces derniers, qui ont formé une branche ou un andouiller, s'arrêtent « bientôt, mais les premiers continuent toujours à se développer, et de « temps en temps quelques-uns se séparent pour donner naissance à « d'autres andouillers; enfin cette végétation s'arrête, la peau qui la « recouvre se dessèche de nouveau, et le bois tombe pour être remplacé par un autre bois.

« Les animaux, ajoute Frédéric Cuvier, offrent peu de phénomènes « plus inexplicables que cette espèce de végétation, de production spontanée, dont on n'aperçoit point le *germe*, et qui cependant est sou- « mise à des lois si précises et si fixes. »

J'ai fait voir, par mes expériences sur la *formation des os*[1], que, tandis qu'un os se développe, il change, il se renouvelle, il se fait, il se défait, il se refait sans cesse.

Quand un os croît en grosseur ou en longueur, il ne se *gonfle* pas pour devenir plus gros, il ne *s'étend* pas pour devenir plus long. L'os change continuellement de *corps*, de *têtes ;* il change continuellement de *matière* pendant qu'il s'accroît. Pour mieux dire encore, et pour dire tout, ce n'est pas le même os qui s'accroît : c'est une suite d'os qui disparaissent, et une nouvelle suite d'os qui se forment.

Ce n'est pas le *même os* qui devient plus gros, ce n'est pas le *même os* qui devient plus long : à un os d'une grosseur donnée succèdent

[1] *Théorie expérimentale de la formation des os* (1847).

des os de plus en plus gros, à un os d'une longueur donnée succèdent des os de plus en plus longs..

Où sont les *germes* de ces os successifs, de ces os constamment résorbés par le *périoste interne*, à mesure qu'ils sont constamment reproduits par le *périoste externe*[1]? Et la succession, la substitution continuelle de tous ces os les uns aux autres, pendant qu'un os se développe, ne suffirait-elle pas à elle seule pour prouver, et prouver de la manière la plus frappante, qu'il n'y a point de *germes*.

Je viens d'examiner, dans cet article, trois grandes questions; et, pour chacune de ces questions, j'ai mis un fait à côté d'une hypothèse.

A côté de l'hypothèse des *générations spontanées*, j'ai mis le fait de la *continuité* de la vie.

La vie ne se forme pas, ne recommence pas avec chaque nouvel individu, chaque nouvel être. La vie ne commence qu'avec l'espèce. A compter du premier être créé de chaque espèce, la vie ne se forme plus : elle se continue.

A côté de l'hypothèse de la *préexistence des germes*, j'ai mis le fait de la *part égale* du *mâle* et de la *femelle* dans la production du nouvel être.

Il n'y a point de *germes préexistants*, car le nouvel être se forme de *parts égales* du mâle et de la femelle. Si, avec Hartsoeker et Leibniz[2], vous supposez les prétendus germes dans le mâle, la part de la femelle ne préexistait pas dans le mâle; si, avec Bonnet et Haller[3], vous supposez les prétendus germes dans la femelle, la part du mâle ne préexistait pas dans la femelle.

A côté de l'hypothèse des *germes réparateurs*, j'ai placé le fait d'une force réelle et formelle de *reproduction*.

De prétendus *germes réparateurs* qu'on ne voit point, qu'on ne localise point, qu'on *imagine heureusement*, comme dit Bonnet, parce qu'on sent l'*impossibilité* d'expliquer la chose, des germes dont on fait tout ce

[1] Voyez ma *Théorie expérimentale de la formation des os.* — [2] Hartsoeker et Leibniz prennent pour *germes primitifs* les *animalcules spermatiques.* « Je crois « que les âmes qui seront un jour des âmes humaines ont été, comme celles « des autres espèces, dans les semences et dans les ancêtres jusqu'à Adam, et « ont existé, par conséquent, depuis le commencement des choses, toujours dans une « manière de corps organisé, en quoi il semble que M. Hartsoeker et quantité « d'autres personnes très-habiles soient de mon sentiment. » (*Théod.* § 91.) « Il est vrai « que les âmes des animaux spermatiques humains ne sont point raisonnables et ne « le deviennent que lorsque la conception détermine ces animaux à la nature hu- « maine..... » (*Œuvres compl.* t. VI, p. 715.) — [3] Haller et Bonnet placent les *germes primitifs* dans les *œufs*. Haller tirait même son principal argument en faveur de la *préexistence des germes* de l'union du fœtus avec l'œuf, lequel œuf préexiste en effet, dans la femelle, à toute fécondation. (*Elem. physiol.* t. VIII, p. 93.)

qu'on veut, des moitiés, des tiers, des quarts de germes, de pareils germes ne sont qu'un mot. Il n'y a point de tels germes, mais il y a une force évidente, patente, une force constante de *reproduction*.

On me dira peut-être que ces nouvelles forces que je propose, la force de *continuité de la vie*, les forces combinées du *mâle* et de la *femelle* dans la production du nouvel être, la force *reproductrice* des parties, n'expliquent pas mieux la formation des *êtres* ou des *parties*, que les *germes* que je rejette.

Je répondrai d'abord que je ne prétends pas du tout expliquer cette formation. « Il est bon de comprendre clairement » (dit Malebranche, et avec un sens très-profond) « qu'il est des choses qui sont absolument « incompréhensibles [1]. »

Je répondrai ensuite que les nouvelles forces, que les faits me donnent et que j'accepte, ne sont pas plus obscures que les autres forces de la vie, que l'*irritabilité*, que la *sensibilité*, que l'*instinct, etc.*

En parlant de la *sensibilité*, M. Cuvier dit : « qu'elle est plus admi« rable et plus occulte encore que l'*irritabilité;* » mais il ajoute : *s'il est possible.*

Dans mes expériences sur le système nerveux, je suis parvenu à localiser bien des forces. J'ai localisé la *motricité* dans certaines fibres des nerfs et de la moelle épinière, la *sensibilité* dans certaines autres, la *coordination* des mouvements de locomotion dans le cervelet, l'*intelligence* dans les lobes ou hémisphères cérébraux, la force même de la vie, la force pure et simple de la vie, dans ce que j'ai appelé le *nœud vital*[2]. Toutes ces forces sont également obscures.

Depuis qu'il y a des physiologistes qui écrivent, il y a des physiologistes qui cherchent à définir la vie. Quelqu'un d'entre eux y a-t-il jamais réussi?

« J'appelle principe vital, dit Barthez, la cause qui produit tous les « phénomènes de la vie dans le corps humain [3]. » Ce n'est là qu'une définition métaphysique, nous dit Chaussier; et lui, qui certes n'était pas métaphysicien, nous donne celle-ci : « la vie est l'effet de la *force* « *vitale*. »

Je cite la définition d'un ancien physiologiste : « la vie est l'opposé de « la mort. » On rit.

Je cite la définition de Bichat : « la vie est l'ensemble des fonctions « qui résistent à la mort [4]. » On ne rit plus. Bichat ne fait pourtant que

[1] *Entret. sur la métaphysique*, XI[e] entretien. — [2] Voy. mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux.* — [3] *Nouv. élém. de la science de l'homme*, t. I, ch. I. — [4] *Rech. physiol. sur la vie et la mort*, I[re] partie, art. 1[er].

répéter, en termes plus emphatiques, la définition naïve du vieux physiologiste.

Descartes expliquait la vie par les *esprits animaux*; ces *esprits* qui étaient des corps : « Ce que je nomme ici des esprits, » dit Descartes, « ne sont que des corps[1]; »

> J'entends les esprits corps et pétris de matière,

comme a dit La Fontaine.

Il faut dire de la vie et de toutes les forces de la vie ce que ce même La Fontaine, cet esprit si profond et tout à la fois si plein de grâce, a dit de l'*impression* :

> L'impression se fait : le moyen, je l'ignore;
> On ne l'apprend qu'au sein de la Divinité,
> Et, s'il faut en parler avec sincérité,
> Descartes l'ignorait encore.

FLOURENS.

Rig-Véda ou Livre des Hymnes, traduit en français par M. Langlois, membre de l'Institut. 4 vol. in-8°, Paris, 1848-1851.

Rig-Véda-Samhitâ, avec le Commentaire de Sâyana, publié par M. le docteur Max-Muller. 1er vol. in-4°, texte sanscrit. Londres et Oxford, 1849.

Rig-Véda, traduit en anglais, par M. H.-H. Wilson. 1er vol. in-8°. Oxford, 1850.

Yadjour-Véda blanc, avec le Commentaire de Mahidhâra, publié par M. le docteur Albrecht-Weber. 1er vol. in-4°, texte sanscrit. Berlin et Londres, 1852.

Sâma-Véda, publié et traduit en anglais, par M. Stevenson. 2 vol. in-8°. Oxford, 1842-1843.

Sâma-Véda, publié et traduit en allemand, avec un glossaire, par M. Théodore Benfey. Gr. in-8°. Leipzig, 1848.

TROISIÈME ARTICLE[2].

Du Rig-Véda. (Suite.)

On se figure en général, mais bien à tort, que le Véda doit être un

[1] *Les Passions de l'âme*, art. x. — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 389, et, pour le deuxième, celui d'août, p. 453.

livre de théologie et de philosophie. C'était là l'idée que s'en faisait Voltaire; c'était là l'idée que pouvait confirmer, jusqu'à certain point, l'Oupnékhat d'Anquetil-Duperron. Je ne veux pas dire que toute théologie et toute métaphysique soient absentes des mantras des Védas; mais elles y sont fort rares; et, devant ces hymnes, tout beaux qu'ils sont, avec la mythologie même déjà très-riche qu'ils attestent, il est difficile de comprendre comment il a pu sortir de là toute une religion, et surtout un système de métaphysique. Sans les Brâhmanas et les Oupanishads, le fait eût été impossible, et il resterait inexplicable; ce sont les Brâhmanas, avec les Soûtras et les Oupanishads, qui ont fondé toute l'orthodoxie. Ils sont venus se juxtaposer aux Védas plutôt encore qu'ils ne les ont commentés et suivis. De là l'intérêt tout particulier qui doit s'attacher, dans les prières des Védas, aux morceaux, d'ailleurs très-peu nombreux, de métaphysique et de théologie. On conçoit aisément qu'il n'y en ait pas trace dans le *Sâma-Véda* et qu'il y en ait très-peu même dans le *Yadjoush*, consacrés tous deux au rituel et aux détails minutieux du sacrifice. Je ne pense pas qu'on en trouve non plus beaucoup dans l'*Atharvanâ*. C'est donc encore dans le *Rig-Véda* qu'on pourrait en découvrir davantage, bien qu'on n'y en trouve presque point. La métaphysique, quand elle s'y montre, y est même tellement enveloppée, qu'elle est à peine reconnaissable; et, par exemple, voici un hymne que les commentateurs intitulent *la Création*, et où l'on verra sous quel étrange aspect cette grande idée s'est présentée au génie indien [1]. Le sacrifice mystique célébré jadis par les dieux a été le modèle des sacrifices qu'à leur exemple ont offerts les hommes; c'est de ce premier sacrifice que le monde est sorti.

RIG-VÉDA.

Section VIII, lecture VII, hymne 11 [2]. — Yadjna, rishi; djagatî [3], trishtoubh, mètres.

LA CRÉATION.

Le sacrifice tout entier se développe comme une toile formée des cent un fils qu'ont tissés les dieux. Les pères du monde, qui avaient entrelacé, disposé, déplacé la chaîne et la trame, viennent s'asseoir et sont réunis. Poumân, le premier mâle, étend cette toile; Poumân la développe dans ce monde et dans le ciel. Près de lui se tiennent et sont assemblés les rishis rayonnants. Les chants sacrés entrelacent les fils du tissu. Quelle était la disposition et la forme du sacrifice? Quelle

[1] Colebrooke a traduit cet hymne, *Essays*, t. I[er], p. 34. Mais sa traduction, qui est de 1805, est moins fidèle que celle de M. Langlois, de qui je me rapproche davantage dans la mienne. — [2] M. Langlois, t. IV, p. 422; Colebrooke, *Essays*, I, p. 34. — [3] La djagatî est un vers de quarante-huit syllabes.

en était l'ordonnance? Quel en était le ministre? Comment était faite l'enceinte consacrée? Quel mètre fut employé? Quelle fut l'invocation préparatoire? Quel hymne les dieux réunis adressèrent-ils au Dieu? D'abord parut la Gâyatrì avec Agni; puis Savitri vint avec l'Oushnih, qui l'accompagnait; Soma, que grandissent les chants, vint avec l'Anoushtoubh, tandis que la voix de la Vrihatî échut à Vrihaspati. La Virâtî était menée par Mitra et Varouna. Mais la Trishtoubh, qui célèbre le milieu du jour, appartint à Indra. La Djagatî servit à tous les dieux, les Visvadévas. Voilà comment prièrent jadis les rishis, fils de Manou; oui, voilà comment prièrent jadis les rishis, fils de Manou, et nos pères dans cet antique sacrifice. Je contemple dans ma pensée, avec l'œil de l'esprit, ceux qui les premiers offrirent ce sacrifice. Soutenus par les hymnes, soutenus par les mètres sacrés dont ils s'entouraient, soutenus des cérémonies saintes, les sept rishis divins ont fixé leurs regards sur ces premières voies; et, comme d'habiles cochers, ils en ont suivi les lumineux rayons.

Il ne faut pas être trop surpris de trouver des règles et presque un traité de métrique dans un hymne; c'est un sujet auquel les rishis reviennent très-souvent et avec une sorte de complaisance. Dans un hymne aux Visvadévas, l'un des plus longs et des plus bizarres de tout le *Rig-Véda*, non-seulement le poëte donne les noms des différents mètres, comme ici, la gâyatrî, la trishtoubh, etc.; mais il va jusqu'à dire de combien de pieds chacun de ces mètres se forme, et quels rapports ils ont entre eux (stance 24)[1]. Ailleurs, il se contente de désigner les mètres que les sacrificateurs, dans leurs chants[2], doivent employer de préférence, pour rester fidèles à la Voix sainte. Ceci prouve qu'au temps où les Védas ont été composés, l'art de la métrique avait déjà fait de grands progrès, et que les rishis, tout inspirés qu'ils étaient, n'en étudiaient pas moins les règles du rhythme. En admettant que les rishis sont des auteurs humains, la chose est facile à comprendre; mais, dans la croyance indienne, le Véda est révélé par Brahma lui-même, et c'est prêter un singulier rôle à un dieu que de le faire descendre jusqu'à scander des vers et mesurer des syllabes.

Voici un autre hymne intitulé *l'Ame suprême*, où la métaphysique se montre sans voile, et où la poésie cache à peine sous quelques images la gravité du sujet qu'elle traite en l'usurpant sur une science plus sérieuse. C'est à peu près le seul hymne de ce genre dans tout le *Rig-Véda;* il a déjà le ton des Brâhmanas et des Oupanishads. La seule différence, c'est que le philosophe emploie les vers au lieu de la prose pour exprimer ses méditations[3].

[1] Traduction de M. Langlois, t. Ier, p. 386. — [2] *Idem,* section VIII, lecture II, hymne X, stance 2, t. IV, p. 299. — [3] Il y a cependant aussi des Oupanishads en vers, l'Isâ, par exemple, du *Yadjour-Véda,* et plusieurs Oupanishads de l'*Atharva-Véda.*

RIG-VÉDA.

Section VIII, lecture VII, hymne 9[1]. — Pradjapati, rishi; trishtoubh, mètre.

L'ÂME SUPRÊME.

(Paramâtma, titre donné par le commentaire.)

Alors rien n'existait, ni le non-être, ni l'être; ni monde, ni air, ni région supérieure. Quelle était donc l'enveloppe de toutes choses? Où était, quel était le réceptacle de l'eau? où était la profondeur impénétrable de l'air? Il n'y avait point de mort, point d'immortalité; pas de flambeau du jour et de la nuit. Mais Lui seul respirait sans inspirer, absorbé dans sa svadhâ, sa propre pensée. Il n'existait rien, absolument rien autre que Lui. Les ténèbres étaient au commencement enveloppées de ténèbres, l'eau était sans éclat, et tout était confondu en Lui. Mais l'Être reposait dans le vide qui le portait; et cet univers fut enfin produit par la force de sa dévotion. D'abord le désir se forma dans son esprit, et ce fut là la première semence.

C'est ainsi que les sages, méditant dans leur cœur et leur intelligence, ont expliqué le lien de l'être au non-être dans lequel il est. Le rayon lumineux de ces sages s'est étendu partout; il a été en bas, il a été en haut. C'est qu'ils étaient pleins d'une semence féconde; c'est qu'ils avaient une grande pensée. La svadhâ de l'Être survivra à tout, comme elle a tout précédé.

Mais qui connaît exactement ces choses? qui pourra les dire? Ces êtres, d'où viennent-ils? cette création, d'où vient-elle? Les dieux ont été produits parce qu'Il a bien voulu les produire. Mais Lui, qui peut savoir d'où il vient lui-même? qui peut savoir d'où est sortie cette création si diverse? Peut-elle, ne peut-elle pas se soutenir par elle-même? Celui qui du haut du ciel a les yeux sur ce monde qu'il domine, peut seul savoir si cela est ou savoir si cela n'est pas[2].

Je m'imagine que des morceaux de ce genre, si Voltaire les eût connus, l'auraient un peu réconcilié avec le Véda tant dédaigné par lui au profit de l'*Ézour-Veidam*, qui en était, à ce qu'il croyait, la réfutation. Ici le langage du Véda est parfois aussi simple, aussi grand, que pouvait l'être celui du faussaire chrétien; et ce faussaire s'est donné plus de peine qu'il ne fallait pour combattre la superstition et l'idolâtrie indiennes. Il n'avait qu'à prendre les livres sacrés eux-mêmes, et, avec du discernement et du soin, il aurait pu en extraire tout un système de théologie aussi raisonnable que celui qu'il fabriquait, et qui aurait eu le grand avantage d'être sincère. Il est certain qu'on peut tirer des Védas un ensemble de croyances où le dogme de l'unité de Dieu est affirmé dans les termes les plus positifs et parfois les plus relevés. Ce n'est pas

[1] M. Langlois, t. IV, p. 421; Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 33. — [2] Cet hymne a été traduit, comme le précédent, par Colebrooke. Je ferai, sur sa traduction, la même remarque que j'ai faite pour l'autre: celle de M. Langlois est beaucoup plus fidèle, et je l'ai suivie de très-près.

là, je le sais bien, la doctrine qui a triomphé dans la religion brahmanique, toujours entachée plus ou moins de panthéisme, même au milieu de ses plus heureuses spéculations; mais les éléments de ce dogme se retrouvent dans les écritures védiques, très-nombreux, s'ils y sont dispersés, et ce pouvait être une œuvre aussi profitable que facile de les réunir et de les coordonner. C'est ce qu'ont essayé, dans ces derniers temps, plusieurs pandits, et, de nos jours, le célèbre Rammohun-Roy. Il est difficile de savoir ce qu'ont produit ces efforts, et jusqu'à quel point cette rénovation de la religion brahmanique a touché le cœur de ceux auxquels elle s'adressait. Mais, heureux ou impuissants, ces efforts étaient certainement très-sensés. Pour convertir un peuple et le ramener à des idées plus saines, il est bon de recourir aux livres sacrés que ce peuple possède, et qu'il croit; il est bon de lui montrer qu'il les comprend mal, et qu'il peut s'en faire une interprétation plus complète et plus juste. C'est un moyen très-loyal de l'éclairer; et cette route, bien que détournée, est peut-être encore la plus sûre comme elle est la plus honnête.

Je commente et j'éclaircis l'hymne que je viens de citer par un autre qui porte tout à fait le même caractère, et qui, à bien des égards, pourrait être accepté même par la muse chrétienne. Il est l'un des derniers du *Rig-Véda*, et j'ajoute l'une de ses inspirations les plus grandes et les plus vraies.

RIG-VÉDA.

Section VIII, lecture VII, hymne 2[1]. — Hiranya-Garbha, rishi; trishtoubh, mètre.

AU DIEU CRÉATEUR (PRADJAPATI).

Le Dieu à l'œuf d'or a paru; il venait à peine de naître, et il était déjà le seul maître du monde. Il a rempli la terre et le ciel. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste?

C'est le Dieu qui donne la vie, qui donne la force; c'est lui dont tous les êtres, lui dont tous les dieux subissent et honorent la suprême loi; c'est lui auprès de qui l'immortalité et la mort ne sont que des ombres. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste?

C'est le Dieu qui, par sa grandeur, est le seul roi de ce monde, qui respire et qui voit par lui; c'est le maître de tous les animaux à deux pieds, à quatre-pieds. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste?

C'est à lui, c'est à sa grandeur qu'appartiennent ces montagnes couvertes de frimas, cet océan avec ses flots, ont dit les sages; c'est à lui ces espaces, à lui ces deux bras qu'il y déploie. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste?

[1] M. Langlois, IV, p. 409.

C'est par lui qu'a été solidement établi le ciel, par lui la terre, par lui l'air immense, par lui le firmament; c'est lui qui, dans les airs, conduit la lumière. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste?

C'est lui que le ciel et la terre, soutenus par son appui, frémissent du désir de voir, quand le soleil, dans sa splendeur, se lève à l'orient. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste?

Quand les grandes ondes portant le germe universel sont venues, et qu'elles ont enfanté Agni, alors s'est développée avec elles cette âme unique des dieux. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste?

C'est lui qui, dans sa grandeur, voit autour de lui ces ondes qui renferment la force et qui enfantent le sacrifice. C'est lui qui, parmi les dieux, a toujours été le Dieu suprême. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste?

Ah! puisse-t-il nous protéger, celui qui, dans sa sainte puissance, a créé la terre et le ciel, celui qui a créé les belles, les vastes ondes. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste?

O Pradjapati! ce n'est pas un autre que toi qui a créé tous ces êtres que tu as répandus dans le monde. Accorde-nous les biens que nos invocations te demandent; fais que nous soyons les heureux possesseurs de la richesse!

Une remarque importante et curieuse, c'est que les rishis, auxquels sont attribués ces trois hymnes métaphysiques, sont des personnages allégoriques. Ainsi l'auteur de l'hymne de la Création est appelé Yadjna; et ce mot, en sanscrit, signifie le sacrifice. On a donc personnifié le sacrifice lui-même qu'offrent les dieux au moment où l'univers est créé; et c'est le Sacrifice, devenu poëte, qui célèbre sa propre histoire et ses propres mérites. L'auteur du second hymne à l'Âme suprême est Pradjapati, c'est-à-dire le Dieu suprême, le souverain des créatures, qu'on appelle aussi souvent du nom d'Âme suprême que du nom moins relevé de Pradjapati. Enfin Hiranya-Garbha est supposé l'auteur de l'hymne au Dieu créateur; et Hiranyagarbha, mot formé de deux autres, signifie l'œuf d'or, d'où ce dieu est sorti et dans lequel est renfermé le monde, flottant avec lui sur les eaux. Ces équivoques et ces allusions sont très-fréquentes dans le *Rig-Véda*, et plus encore dans les autres Védas. Des hymnes adressés à Agni sont attribués à Agni lui-même et aux Dévas qui conversent avec lui dans un dialogue où les interlocuteurs se répondent chacun par une stance[1]. Quelquefois c'est le grand Indra qui, se faisant rishi, se célèbre lui-même et ne se ménage pas les louanges[2]. Ailleurs, c'est la Voix, la Parole (Vâk), qui est l'auteur inspiré, le rishi de l'hymne à la Voix, à la Parole sainte[3]; et ici la tradition, voulant sans doute pousser encore plus loin la méprise, fait de Vâk un personnage réel, et la regarde comme la fille d'un sage

[1] *Rig-Véda*, section VIII, lecture I, hymnes 6, 7, 8, traduction de M. Langlois, t. IV, p. 254 et suiv. — [2] *Ibid.* p. 249 et suiv. — [3] Section VIII, lecture VII, hymne 6, traduction de M. Langlois, t. IV, p. 415.

appelé Abhrina[1]. L'hymne à l'Arbre de la science sacrée, où une femme jalouse prononce une incantation qui doit donner la mort à sa rivale, est attribuée à Indrânî, épouse céleste d'Indra[2]. Enfin un hymne qui s'adresse à Sraddhâ, c'est-à-dire à la Foi religieuse, est supposé l'œuvre de Sraddhâ elle-même, qu'on appelle la fille de Kâma, c'est-à-dire de l'Amour ou du Désir, allégorie aussi délicate que profonde. Je pourrais multiplier ces exemples; mais ceux-ci suffisent pour prouver l'incertitude des traditions en ce qui concerne les auteurs des hymnes. L'index ou anoukramani du *Rig-Véda* est exact, sans doute, en ce qu'il reproduit les opinions du temps où il a été rédigé; mais il est évident que, dès cette époque, toute reculée qu'elle est, on ne sait déjà plus rien de positif sur les rishis, et que la superstition populaire, dans sa vénération, en fait aussi bien des dieux que des hommes, des personnages allégoriques que des êtres réels.

Maintenant qu'on connaît assez bien le *Rig-Véda* dans ses deux caractères principaux, de poésie religieuse et métaphysique, il faut le considérer sous un aspect très-différent, et qui ne sera guère moins remarquable dans son genre. Je veux parler de ces incantations qui n'ont pour objet que de satisfaire des passions toutes personnelles, de ces exorcismes qui doivent apaiser des craintes, consoler des regrets, assurer des biens ou éloigner des maux. Ces hymnes sont en petit nombre dans le *Rig-Véda*, et ils sont presque tous relégués dans le dixième et dernier mandala. J'en citerai deux qui me semblent d'une beauté peu commune, surtout le premier, tout déplacé qu'il peut paraître dans un livre réputé divin[3]: c'est un hymne adressé au dieu du jeu, aux dés, qu'un joueur, dans ses désirs effrénés, supplie de lui être favorables, tout en les maudissant. La passion du jeu ne saurait trouver des accents plus naturels et plus énergiques. Dans une scène de haute comédie, ce monologue tiendrait admirablement sa place. Jamais joueur, accablé de honte et de remords, en même temps que transporté de désirs, n'a mieux parlé pour s'excuser lui-même et déplorer ses fautes, tout en étant prêt à y retomber.

[1] Colebrooke, qui a traduit cet hymne, *Essays*, I, p. 32, dit Ambhrina, au lieu d'Abhrina. — [2] Section VIII, lecture VIII, hymne 3, traduction de M. Langlois, t. IV, p. 442. — [3] Ce qui peut faire comprendre jusqu'à certain point l'introduction d'un tel morceau dans le Véda, c'est que la passion du jeu, poussée jusqu'à la fureur, paraît avoir été très-répandue dans l'Inde. On se rappelle que Nala, dont les aventures remplissent un des plus beaux épisodes du Mahâbhârata, publié par M. Bopp, avait perdu son royaume sur un coup de dés. Mais je ne sais si cet hymne au dieu du jeu n'est pas plus fait pour animer encore les joueurs que pour les corriger.

RIG-VÉDA.

Section VII, lecture VIII, hymne 2 [1]. — Cavasha, rishi; trishtoubh, mètre.

AU DIEU DU JEU.

Ces dés qui s'agitent, qui tombent en l'air et qui roulent sur la poussière, ces enfants du grand Vibhâdaca me rendent fou. Mon ivresse est pareille à celle du Soma que produit le Moudjâvan. Que Vibhâdaca veille toujours sur moi!

Ma femme ne me maltraite point; elle ne m'injurie pas; elle a toujours été bonne avec mes amis comme elle l'est avec moi; et moi, pour un dé qui d'un seul coup peut tout ruiner, je laisse une si tendre épouse!

Ma belle-mère me hait; ma femme me retient: le pauvre qui me demande l'aumône n'est pas satisfait par moi; car je mène la vie d'un vieux et mauvais cheval de louage.

D'autres s'occupent de la femme de l'homme qui met toute sa science dans les coups d'un dé triomphant. Son père, sa mère, ses frères, disent de lui: « Nous ne « le connaissons pas; qu'on l'enchaîne et qu'on l'emmène. »

Quand j'y réfléchis, je ne veux plus être maîtrisé par ces dés; mais je me laisse entraîner par des amis. En tombant, les dés font entendre leur voix; et je vais à leur appel comme une amante ivre d'amour.

Le fou arrive à la réunion, tout échauffé: « Je gagnerai, » se dit-il. Aussitôt les dés s'emparent du désir du joueur, et lui il leur donne en un seul jour tout ce qu'il possède.

Les dés sont comme les crocs dont se servent les conducteurs des éléphants pour presser leur monture; ils déchirent, ils brûlent d'espérances, de regrets; ils s'attachent à la jeunesse, tantôt victorieux, tantôt abattus; et ils se couvrent de miel pour séduire l'âme de l'insensé.

Cependant l'essaim des cinquante-trois points[2] se livre à ses jeux, comme le divin, le pieux Savitrî; ils ne cèdent jamais à la colère ni à la menace, tandis qu'il n'y a pas de roi qui ne doive leur rendre hommage et se prosterner devant eux.

Ils roulent sur le sol, ils tremblent dans l'air; et, quoique privés de bras, ils dominent celui qui a des bras. Charbons du ciel tombés sur la terre, tout froids qu'ils sont, ils brûlent le cœur.

L'épouse du joueur se désole de l'abandon où il la laisse; sa mère s'afflige de l'absence d'un fils qu'elle ne voit plus. Lui-même tremble de rencontrer son créancier; il convoite le bien des autres, et il ne rentre plus chez lui que la nuit.

Quand le joueur revoit sa femme, il s'attriste en pensant que la couche d'autres épouses est heureuse et tranquille; mais, dès le matin, il a attelé de nouveau ses noirs coursiers; et quand Agni finit sa lumière, il se couche par terre comme un misérable vrishala.

Celui qui le premier a été le général de votre grande armée, le premier roi de votre race, ô Dés! à celui-là, je lui rends hommage. Je ne dédaigne pas vos présents; mais je dis en toute vérité ceci:

[1] M. Langlois, IV, p. 192. — [2] Il semble qu'ici il y ait une erreur : trois dés à vingt et un points chacun font soixante-trois points au lieu de cinquante-trois.

Ne joue pas aux dés; laboure plutôt la terre comme un laboureur, et jouis du fruit de ton travail avec abondance, avec sagesse : c'est là que sont tes vaches, tes trésors, ô joueur! c'est là qu'est ta femme. Que Savitrî m'assure ce bonheur, et je m'en contente.

Mais, traitez-moi en ami, ô Dés! ne vous fâchez pas contre nous; ne venez pas avec un cœur impitoyable; que votre courroux s'appesantisse ailleurs, et qu'un autre que nous soit dans les liens de ces noirs combattants.

L'auteur de cet hymne en a fait encore cinq ou six autres; mais ils sont bien loin de celui-là, qui suffit à placer Cavasha auprès des poëtes que nous avons cités plus haut et admirés, Gritsamada, Coutsa, Hiranyastoupa, etc.

Le dernier hymne que je donnerai de la *Samhitâ du Rig-Véda* est un exorcisme pour rappeler un mort à la vie; il est intitulé l'*Âme* (*manas*, *mens* du latin). Il est évident que cet hymne n'est qu'une formule d'incantation; elle devait sans doute être prononcée au milieu de certaines pratiques dont le détail ne nous est pas connu, mais qu'on peut aisément imaginer. Ces incantations, tout absurdes qu'elles doivent paraître, ont été en usage chez tous les peuples; et l'Europe les a conservées, malgré toute sa civilisation et ses lumières, jusqu'à ces derniers siècles. Il est même assez probable que ces superstitions ne sont pas encore aujourd'hui complétement éteintes. L'hymne du *Rig-Véda* nous apprend, en outre, où en étaient alors, chez les Indous, les croyances sur la destinée de l'âme après qu'elle a quitté le corps. Elle se répand dans le monde entier; on la demande à tous les éléments auxquels elle s'est mêlée. Cette croyance s'est ensuite développée, et elle a formé la doctrine de la transmigration, qui est en quelque sorte endémique à l'Inde; mais la transmigration n'est pas encore dans le *Rig-Véda*, et je crois qu'elle n'apparaît pas davantage dans les autres. Les trois Gopâyanas, auteurs de cet hymne, viennent évoquer l'âme de Soubandhou, leur frère, sur son tombeau. Ils étaient, si l'on en croit la tradition, les prêtres domestiques, ou pourohitas, d'un roi nommé Asamâti, qu'ils ont célébré dans plusieurs hymnes.

RIG-VÉDA.

Section VIII, lecture I, hymne XIII[1]. — Les Gopâyanas, rishis; anoushtoubh, mètre.

L'ÂME.

Ton Âme, qui est allée au loin dans la contrée de Yama[2], nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

[1] M. Langlois, IV, p. 265. — [2] Yama, dieu de la mort. (Voir plus haut, p. 460, la note sur Yama.)

Ton Âme, qui est allée au loin dans le ciel et dans la terre, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Âme, qui est allée au loin visiter la terre aux quatre parties, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Âme, qui est allée au loin dans les quatre régions de l'air, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Âme, qui est allée au loin dans l'Océan et ses flots écumeux, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Âme, qui est allée au loin dans les torrents lumineux, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Âme, qui est allée au loin dans les eaux, dans les plantes, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Âme, qui est allée au loin vers le soleil, vers l'aurore, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Âme, qui est allée au loin dans les vastes montagnes, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Âme, qui est allée au loin dans le monde entier, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Âme, qui est allée au loin vers les dernières limites de l'univers, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Âme, qui est allée au loin dans le passé, dans le futur, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Les hymnes qui précèdent doivent avoir donné une idée suffisante du *Rig-Véda*, ou plutôt de cette partie du *Rig-Véda* qui contient les prières ou mantras, et qui est proprement appelée la Samhitâ. Mais ce n'est pas là le *Rig-Véda* tout entier; et, si l'on doit s'en rapporter aux Indiens eux-mêmes, les seuls juges vraiment compétents, si l'on doit s'en rapporter à l'école Mîmânsâ, le *Rig-Véda* comprend aussi les Brâhmanas qu'on y rattache. Ces Brâhmanas, comme on l'a vu plus haut (pages 401, 454), sont au nombre de deux, traitant l'un et l'autre le même sujet, mais le disposant dans un ordre différent. Je vais en donner quelques extraits, que j'emprunterai à Colebrooke, n'ayant pas le texte à ma disposition. C'est un tout autre monde que celui des mantras; et il n'est pas besoin d'un long examen pour affirmer que les Brâhmanas sont beaucoup plus récents que les hymnes. Ils en expliquent d'ailleurs, pour un grand nombre, l'origine et l'occasion; et, à ce point de vue, ils sont fort importants par les légendes qu'ils ont conservées.

L'*Aitareya-Brâhmana*, en vers et en prose, comprend huit livres, divisés chacun en cinq lectures, et formant en tout quarante chapitres. Voici un extrait du trente-huitième chapitre, ou le troisième du huitième livre : c'est la consécration mystique d'Indra.

Après l'inauguration d'Indra par Pradjapati, le divin Vasou le sacra dans la région de l'est avec les mêmes prières en vers et en prose, avec les mêmes paroles saintes, pendant trente et un jours, afin de lui assurer sa juste domination. De là vient que maintenant encore les rois des Pratchyas, dans l'est, sont sacrés d'après la pratique des dieux, d'après les règles fixées (Sâmrâdjya), et que les rois ainsi sacrés sont appelés par les peuples Sâmrâdjs.

Ensuite les divins Roudras le sacrèrent dans la région du sud, avec les mêmes prières en vers et en prose, avec les mêmes paroles saintes, durant trente et un jours, pour assurer la continuité de son bonheur. De là vient que les rois des Satvats, dans le sud, sont sacrés d'après la pratique des dieux pour assurer la continuité de leur joie (Bhodjya), et que les rois ainsi sacrés sont appelés par les peuples Bhodja.

Ensuite les divins Adîtyas le sacrèrent dans la région de l'ouest, etc.

Ensuite tous les dieux le sacrèrent dans la région du nord, etc.

Ensuite les divins Sâdhyas et Âptyas le sacrèrent dans la région du milieu, etc.

Enfin les Marouts et les dieux nommés Anguiras le sacrèrent dans la région inférieure, etc.

Sacré par cette grande inauguration, Indra subjugua toute la terre et conquit tous les mondes; il obtint la supériorité, la prééminence, la domination sur tous les dieux. Ayant obtenu dans ce monde la puissance équitable, le bonheur, la domination exclusive, l'autorité séparée, l'habitation dans la demeure suprême, la souveraineté, le pouvoir sans bornes et le gouvernement universel; devenu Être existant en soi et maître indépendant, exempt de toute dissolution possible, remplissant tous ses désirs dans le monde céleste, Indra devint immortel; il devint immortel.

Le trente-neuvième chapitre, continuation du précédent, décrit le sacre des rois à l'imitation du sacre d'Indra, et il énumère minutieusement toutes les conséquences bienfaisantes d'un sacre accompli dans ces formes.

Enfin le quarantième chapitre de l'*Aitareya-Brâhmana* est destiné à faire comprendre aux rois tous les avantages que la présence d'un pourohita ou prêtre domestique attire sur la maison opulente et pieuse qui l'entretient. La dernière section de ce chapitre donne la description détaillée des cérémonies toutes-puissantes qui, sous la direction de ce prêtre, ont pour objet de faire périr les ennemis du roi.

Ensuite, dit l'*Aitareya Brâhmana*, on décrit la destruction dans l'air. Les adversaires, les ennemis, les rivaux, périssent autour de celui qui fait accomplir tous ces rites. Ce qui se meut dans l'atmosphère, c'est l'air (Brahme) autour duquel périssent cinq déités : la foudre, la pluie, la lune, le soleil et le feu.

La foudre ayant brillé disparaît derrière la pluie; elle s'évanouit et personne ne sait où elle est allée. Quand un homme meurt, il disparaît, et personne ne sait où est allée son âme. Ainsi donc, quand la foudre s'évanouit, prononcez cette prière : « Puisse mon ennemi périr ainsi! puisse-t-il disparaître, et personne ne savoir où il « est! » Aussitôt l'on ne saura ce qu'il est devenu.

Quand la pluie est tombée, elle s'évapore et disparaît avec la lune, et personne ne sait, etc. Quand la pluie cesse, prononcez cette prière, etc.

La lune, quand elle est en conjonction, disparaît avec le soleil, etc. Quand la lune se cache, prononcez cette prière, etc.

Le soleil, quand il se couche, disparaît sous forme de feu, etc. Quand le soleil se couche, prononcez cette prière, etc.

Le feu, quand il monte, disparaît dans l'air, etc. Quand le feu s'est éteint, prononcez cette prière, etc.

Les mêmes déités naissent et se forment suivant cette origine : le feu naît de l'air; car, poussé par un souffle violent, il prend une nouvelle ardeur. Quand vous le voyez se ranimer, prononcez cette prière : « Que le feu se ranime! mais que mon « ennemi ne se ranime pas! puisse-t-il rester à jamais éloigné! » Cette prière suffit pour que l'ennemi s'éloigne encore davantage.

Le soleil naît du feu; quand vous le voyez, prononcez cette prière : « Puisse le so- « leil se lever! mais que mon ennemi ne se ranime pas, » etc.

La lune naît du soleil; quand vous la voyez, prononcez cette prière : « Puisse la « lune se renouveler! mais que mon ennemi, » etc.

La pluie naît de la lune; et, quand vous la voyez, prononcez cette prière : « Puisse « la pluie être produite! mais que mon ennemi, » etc.

La foudre naît de la pluie; et, quand vous la voyez, prononcez cette prière : « Puisse la foudre briller! mais que mon ennemi, » etc.

Telle est la destruction dans l'air. Maitreya, fils de Kousharou, communiqua ces rites à Soutvan, fils de Kirisa, descendant de Bhârga. Cinq rois périrent autour de lui, et Soutvan atteignit le pouvoir qu'il désirait.

Celui qui entreprend de pratiquer ces rites doit appliquer soigneusement les règles suivantes : Qu'il ne se couche pas plus tôt que son ennemi, et qu'il se lève quand il suppose que son ennemi est levé; qu'il ne se lève pas plus tôt que son ennemi, mais qu'il se couche quand il suppose qu'il est couché; qu'il ne s'endorme pas plus tôt que son ennemi, mais qu'il s'endorme quand il suppose qu'il est endormi; qu'il veille quand il suppose qu'il veille. Son ennemi a beau avoir une tête de pierre, bientôt il le tue; bientôt il le tue.

Nous voici bien loin de cette grande poésie des hymnes. L'inspiration sublime des rishis a disparu pour faire place à je ne sais quelle imagination extravagante et superstitieuse. Les nobles émotions qu'inspirait le spectacle de la nature se sont éteintes; et la mythologie des premiers âges a donné naissance à des légendes absurdes qui ont aussi peu de grâce que de vraisemblance. La haine, le désir de la vengeance, sont les seules passions qui parlent au cœur de l'homme, avec l'intérêt, qui lui souffle la dissimulation et la bassesse. C'est une chute honteuse pour le génie indien; et ce mélange des idées les plus hautes et les plus saintes avec les calculs les plus misérables et les plus profanes, a quelque chose qui repousse et dégoûte la raison dans un livre qu'on donne pour divin.

Mais il faut être juste; l'*Aitareya-Brâhmana* ne renferme pas seulement des morceaux de cet ordre inférieur; il en a d'autres très-différents, où la spéculation métaphysique rachète par sa grandeur et sa vérité tant

d'erreurs et de misères. Dans une [1] des Oupanishads de l'*Aitareya-Brâhmana*, je trouve cette admirable allégorie de la dispute des sens, déjà connue par l'*Oupnékhat* d'Anquetil-Duperron et par la traduction qu'en a donnée M. Eugène Burnouf. Je la lui emprunte, en n'y faisant que de très-légers changements :

RIG-VÉDA.

Aitareya-Brâhmana, dans l'Oupanishad Sarvasâra.

Les sens disputaient entre eux : « C'est moi qui suis le premier; c'est moi qui suis « le premier, » s'écriaient-ils. Puis ils se dirent : « Allons, sortons de ce corps; celui « d'entre nous qui, en sortant du corps, le fera tomber sera le premier. » La parole sortit : l'homme ne parlait plus; mais il mangeait, il buvait et vivait toujours. La vue sortit : l'homme ne voyait plus; mais il mangeait, il buvait et vivait toujours. L'ouïe sortit : l'homme n'entendait plus; mais il mangeait, il buvait et vivait toujours. Le manas sortit : l'intelligence sommeillait dans l'homme; mais il mangeait, il buvait et vivait toujours. Le souffle de vie sortit : à peine fut-il dehors, que le corps tomba; le corps fut dissous; il fut anéanti. De là vient que l'on donne au corps le nom de Çarîra. Il voit certainement s'anéantir son ennemi et son péché, celui qui sait cela.

Les sens disputaient encore : « C'est moi qui suis le premier; c'est moi qui suis le « premier, » s'écriaient-ils. Puis ils se dirent : « Allons, rentrons dans ce corps qui est « à nous. Celui d'entre nous qui, en rentrant dans ce corps, le remettra debout, sera le « premier. » La parole rentra : le corps gisait toujours. La vue rentra : il gisait toujours. L'ouïe rentra : il gisait toujours. Le manas rentra : il gisait toujours. Le souffle de vie rentra : à peine était-il rentré que le corps se releva. Celui-là fut le premier. Le premier des sens, en effet, est le souffle de vie; que l'on sache donc que le premier des sens est le souffle de vie. Les Dêvas lui dirent : « C'est toi qui es le pre- « mier; cet univers tout entier, c'est toi. Nous sommes à toi et tu es à nous. » C'est ce qu'a exprimé le sage inspiré quand il a dit : « Tu es à nous et nous sommes à toi [2]. »

Une annexe de ce Brâhmana du *Rig-Véda*, l'*Aitareya Âranyakam*,

[1] Il faut faire le mot *Oupanishad* féminin en français, comme il l'est en sanscrit; je l'ai fait masculin dans mon premier article; et c'est moins régulier, quoique ce soit l'usage. — [2] Eug. Burnouf, trad. du *Bhâgavata-Poûrana*, t. I, préface, p. CXXXVII. Ce morceau est traduit dans l'*Oupnekhat*, t. II, p. 41; Anquetil appelle cette Oupanishad Sarbsar. La même fable se retrouve, mais moins complète, dans la Vrihadaranyakopanishad du *Yadjour-Véda*; et M. Eug. Burnouf avait traduit aussi ce fragment. Voir le commentaire sur le *Yaçna*, t. I, seconde partie, p. CLXX. Enfin, on retrouve la même allégorie dans la Tchandoguyopanishad du *Sâma-Véda* : voir l'*Oupnekhat*, t. I, p. 42. De ces trois versions d'une même idée, la plus belle est celle dont j'ai reproduit la traduction; elle paraît la version originale, dont les deux autres ne sont qu'un développement plus ou moins heureux. La pensée tout entière, avec le départ et le retour des sens, n'est que dans la version de la Sarvasâra. M. E. Burnouf a remarqué avec raison que cette allégorie rappelle celle des membres et de l'estomac, dont Ménénius Agrippa fit usage à Rome pour ramener le peuple à de meilleurs sentiments et le réconcilier avec le sénat.

comprend dix-huit lectures, réparties inégalement en cinq livres ou âranyakas. Le second et le troisième livres forment, comme on le sait, une Oupanishad, appelée Bahvrich Brâhmanopanishad; et les cinq derniers chapitres du second livre réunis forment une Oupanishad nommée spécialement Aitareyopanishad.

Colebrooke en donne le morceau suivant, que je suis réduit à traduire encore sur l'anglais, en l'absence du texte que je n'ai pas :

A l'origine, tout cet univers n'était que l'Âme; rien autre n'existait ni actif ni inactif. L'Âme pensa : « Je créerai les mondes; » et aussitôt elle créa ces mondes divers : l'eau, la lumière, les êtres mortels et les eaux. L'eau est la région qui est au-dessus du ciel, que supporte le ciel; l'atmosphère comprend la lumière; la terre est mortelle; et les régions inférieures sont les eaux.

L'Âme pensa et se dit : « Voilà les mondes; je vais créer des gardiens de ces « mondes. » Elle tira donc des eaux et créa un être revêtu d'un corps. Elle le vit; et la bouche de cet être ainsi contemplé s'ouvrit comme un œuf. De sa bouche sortit la parole; de la parole sortit le feu. Les narines s'écartèrent; et des narines sortit le souffle; du souffle sortit l'air qui se propagea au loin. Les yeux s'ouvrirent; et des yeux s'élança une clarté; et de cette clarté fut produit le soleil. Les oreilles se dressèrent; et de l'oreille fut produite l'ouïe, et de l'ouïe furent produites les régions de l'espace. La peau s'étendit; et de la peau naquit la chevelure; et c'est de la chevelure que naissent les arbres et les plantes. La poitrine s'ouvrit; et de la poitrine sortit l'esprit; et de l'esprit sortit la lune. Le nombril sortit; et du nombril vint la déglutition, et de cette déglutition la mort. Les organes de la génération sortirent; de ces organes sortit la liqueur reproductrice, d'où coulèrent aussi les eaux.

Ces dieux ainsi créés tombèrent dans le vaste Océan; et ils vinrent vers l'Âme tourmentés par la soif et la faim. Ils lui dirent : « Donne-nous une demeure moins « vaste, pour que nous puissions y trouver la nourriture dont nous avons besoin. » L'Âme leur offrit la forme d'une vache; ils lui répondirent : « Ce n'est pas suffisant « pour nous. » L'âme leur proposa la forme d'un cheval; et ils dirent : « Ce n'est pas « encore suffisant pour nous. » L'Âme leur proposa la forme humaine, et ils s'écrièrent : « Ah! c'est fort bien! c'est merveilleux! » et c'est de là qu'on a pu dire que l'homme seul est bien formé.

L'Âme leur commanda ensuite d'occuper chacun leur place spéciale. Le feu devenu la parole entra dans la bouche. L'air devenu le souffle rentra dans les narines. Le soleil devenant la vue entra dans les yeux. L'espace devenant l'ouïe occupa les oreilles; les arbres et les plantes devenant la chevelure remplirent la peau. La lune devenant l'esprit entra dans la poitrine. La mort devenant la déglutition entra dans le nombril. L'eau devenant la liqueur reproductrice entra dans les organes de la génération.

La faim et la soif s'adressant à l'Âme lui dirent : « Donne-nous nos places. » L'Âme répondit : « Je vous distribue entre les déités; et je vous fais entrer en partage avec « elles. » De là vient que, quelle que soit la divinité à laquelle on fasse une offrande, la faim et la soif y prennent leur part.

L'Âme réfléchit et se dit : « Voilà les mondes, voilà les gardiens des mondes; il

[1] Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 47.

faut que je crée la nourriture dont ils ont besoin. L'Âme regarda les eaux; et des eaux ainsi contemplées, sortit la forme; et la nourriture est la forme qui fut ainsi produite.

La nourriture ainsi créée se retourna, et songea à fuir. Le premier homme essaya de la prendre par la parole; mais il ne put l'atteindre par la voix. S'il avait pu prendre la nourriture par la voix, la faim eût été satisfaite en nommant simplement la nourriture. Il essaya de la saisir par son souffle; mais il ne put l'absorber en respirant. S'il avait pu la prendre par le souffle, la faim aurait été satisfaite en odorant la nourriture. Il voulut la saisir par un regard; mais il ne put la surprendre ainsi. S'il avait pu la saisir par la vue, la faim eût été satisfaite en voyant la nourriture. Il essaya de la prendre avec l'ouïe; mais il ne put la prendre en l'écoutant. S'il l'avait saisie par l'ouïe, la faim aurait été satisfaite en entendant la nourriture. Il essaya de la prendre avec la peau; mais il ne put la retenir par son seul toucher. S'il l'avait saisie en la touchant, la faim eût été satisfaite en touchant la nourriture. Il désira encore la prendre par sa pensée; mais il ne put la saisir en y pensant. S'il l'avait saisie par la pensée, la faim eût été satisfaite en méditant sur la nourriture. Il essaya de la garder avec les organes générateurs; mais il ne put ainsi la retenir. S'il l'avait gardée de cette façon, la faim eût été satisfaite par l'émission. Enfin, il essaya de la prendre avec la déglutition; et, de cette manière, il l'avala. Cet air qui est ainsi absorbé saisit la nourriture; et cet air est la condition de la vie.

L'âme entre ensuite dans le corps qu'elle anime : et de là, des détails fort étranges sur la génération, le développement du fœtus et la succession des êtres.

Ce morceau, trop long pour que je puisse le donner ici sans lacunes, se termine ainsi :

Puisse le discours que je viens de prononcer être intelligent et vrai! puisse mon esprit être attentif à ce que je viens de dire! Montre-toi à mes yeux, ô intelligence qui te manifestes toi-même. Pour moi, ô ma parole, ô mon esprit, approchez de ce Véda. Que ce que j'ai entendu ne soit jamais oublié par moi! Que le jour et la nuit, je retienne tout ce que j'ai appris! Que je pense la réalité; que je dise la vérité! Que cette prière me protége; qu'elle protége mon maître! qu'elle me protége! Que mon maître la garde! que mon maître la garde! qu'elle garde mon maître!

Je ne veux pas pousser plus loin ces citations, qui peuvent déjà paraître trop longues. Je les ai choisies de manière à ce qu'on pût connaître par elles l'ensemble du *Rig-Véda*, dans ses hymnes d'abord, qui forment la Samhitâ et dans ses Brâhmanas, avec leurs Oupanishads, que n'en sépare point l'orthodoxie. Les autres Védas nous offriront un mélange non moins singulier de prières magnifiques et de légendes ridicules, de méditations sublimes et de rêveries puériles. C'est la rançon que paye trop souvent l'esprit humain.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Notice sur les fouilles de Capoue.

SIXIÈME ARTICLE[1].

Je me suis réservé de traiter en dernier lieu de la numismatique de *Capoue*, dont les monuments ont été accrus par le résultat des fouilles récentes, et dont l'importance archéologique n'a pas encore été suffisamment appréciée. C'est donc des médailles de *Capoue*, envisagées dans les trois séries différentes qui peuvent se rapporter à cette ville fameuse, et qui fournissent des éléments relatifs aux principales époques de son histoire, que je m'occuperai dans cet article et dans le suivant, en m'attachant surtout, dans l'explication de ceux des types de ces monnaies qui n'ont pas encore reçu tous les éclaircissements qu'ils comportent, à faire ressortir les motifs qui appartiennent à la haute antiquité étrusque et qui témoignent d'une influence asiatique.

Je commence par dire que toutes les médailles de *Capoue* sont rares, plusieurs très-rares, et quelques-unes de la plus extrême rareté, au point qu'elles ne sont encore connues qu'en *un* ou *deux exemplaires*. Notre cabinet des médailles, si riche dans toutes les branches de la numismatique ancienne, ne renferme que *dix* médailles de *Capoue*[2], toutes encore de petit module, et des types les moins rares. C'est le même nombre de médailles de *Capoue*, toutes aussi de petit module, une seule exceptée, que possède M. le duc de Luynes. Moi-même, dans une carrière numismatique de trente années, et à la suite de cinq voyages à Naples, je n'avais pu en recueillir que *cinq*, jusqu'au moment où une circonstance heureuse a fait passer dans mes mains toute une collection formée à *Santa Maria di Capua* du produit des dernières fouilles[3], où se trouvaient en plusieurs exemplaires les deux grandes pièces du module

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février, page 65; pour le deuxième, celui de mai, page 279; pour le troisième, celui de juin, page 348, pour le quatrième, celui de juillet, page 417; et, pour le cinquième, celui d'août, page 471. — [2] Elles sont décrites par Mionnet, dans sa *Description*, t. I, p. 112-114, n[os] 123-134, et presque toutes accompagnées de la lettre C, *communes*. Celles qu'il y a ajoutées dans son *Supplément*, t. I, p. 234-237, n[os] 238-262, sont toutes tirées de cabinets étrangers; ce qui aurait suffi pour l'avertir qu'elles étaient rares. La suite la plus riche et à peu près complète des médailles de *Capoue* se trouve dans le recueil de Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, n° 1-22, et LXX, n° 1. — [3] C'est la collection qui est indiquée par M. Gennaro Riccio, dans son *Repertorio numismatico*, p. 3, 18), en ces termes : « Un grande ripostiglio ne rinvenne, or son tre « anni, D. Orazio de Pasquale delle Curti, ora presso il sig. D. Giacomo Gal-

de l'*as* de dix onces, ou *dextans*, qui n'existaient jusqu'ici qu'en *un* ou *deux exemplaires*, et qui manquent encore dans toutes les grandes collections publiques et privées de l'Europe, dans celles de Naples, de Florence, de Modène, de Milan, de Paris, de Londres, de Vienne, de Munich et de Berlin. Déjà, il y a plus de trente années, M. le prince de San-Giorgio, si connu par ses travaux numismatiques et par les belles collections qu'il a formées, avait relevé l'erreur commise dans l'appréciation des médailles de *Capoue* par Eckhel et par Mionnet[1], qui s'était égaré à la suite de l'oracle de la numismatique, au point de croire ces médailles *toutes communes*, et de les évaluer en conséquence. De nos jours même, les observations dont M. Friedländer a accompagné les médailles de *Capoue* qu'il a décrites dans son travail *sur les monnaies osques*[2], et qui sont le résultat d'une expérience acquise par trois années de séjour et de voyage dans le royaume de Naples pour la recherche et l'acquisition de ces médailles, ont prouvé combien les évaluations de Mionnet étaient au-dessous de la réalité; et c'est enfin ce que vient de déclarer, avec toute l'autorité qui s'attache à ses longues études spéciales, l'antiquaire napolitain M. Gennaro Riccio, auteur du *Repertorio numismatico*[3]. La rareté des médailles de *Capoue*, tout à fait méconnue de Mionnet, est donc un fait que je devais d'abord signaler et qu'il est assez difficile d'expliquer, d'après la haute importance politique de la ville dont elles formaient la monnaie, durant la période la plus brillante de son existence.

Les médailles de *Capoue*, qui appartiennent au temps de la période samnite, et qui portent le nom de cette ville écrit en caractères osques, ƎΠNΛK, forment seules la série qui lui est propre; et c'est sur plusieurs pièces de cette série, dont les types sont loin encore d'avoir reçu toutes les explications qu'ils comportent, que porteront mes observations. Mais il existe encore deux autres séries de médailles qui, sans appartenir précisément à *Capoue*, sont pourtant, à mon avis, l'ouvrage du peuple qui l'occupait, et doivent avoir eu, en tout cas, cette ville pour

« lozzi di S. Maria ampiamente accresciuto, e che costituisce una magnifica col« lezione. » — [1] Voici en quels termes s'exprime M. le Pr. de San-Giorgio, après avoir relevé l'erreur dans laquelle l'opinion d'Eckhel avait entraîné Mionnet, *Monum. ined. di Antichità e belle Arti* (Napoli, 1820, in-4°), p. 113, 1) : « Le monete capuane « non sono communi tra noi, e se se n'eccettua il solo tipo della Diana nella biga, ch'è « più ovvio, tutte le altre sono molto rare. » — [2] *Die oskischen Münzen* (Leipzig, 1850, in-8°), Taf. I, 1, 2; II, 3-11, 2; III, 12-26, p. 7-15. — [3] *Repertorio, ossia descrizione e tassa delle monete di città antiche* (Napoli, 1852, in-4°), note, p. 3, 18): *Tali nummi non furono tassati dal Cav. Mionnet in ragione della loro rarità effettiva, ma..... le stimo in generale communi, quandocchè sono assai rari, etc.*

siége de l'atelier monétaire qui les produisit. L'une de ces séries est grecque, et l'autre est latine; je dois donc d'abord exposer mes idées à cet égard, et je le ferai le plus succinctement qu'il me sera possible.

La première de ces séries se compose de médailles d'argent, des modules de *tridrachme* et de *didrachme*, d'une ancienne et belle fabrique grecque, qui offrent, le plus souvent, à la face principale, une *tête de Minerve casquée*, à droite, quelquefois, une *tête de femme, coiffée en cheveux* et tournée du même côté, et toujours au revers, le *bœuf campanien à tête humaine*, accompagné de l'inscription ΚΑΜΠΑΝΟ, ΚΑΠΠΑΝΟ, ΟΝΑΠΜΑΚ, ou même ΚΑΠΠΑΝΟΣ, gravée en lettres grecques, de belle forme archaïque, tantôt dans l'ordre régulier, tantôt dans l'ordre rétrograde. Ces médailles, qui ne constituent que deux variétés principales, dont la seconde n'est encore connue qu'en *trois exemplaires*[1], sont toutes d'une excessive rareté, au point que les plus grands cabinets de l'Europe, à ne citer que le nôtre, ne possèdent qu'*une* ou *deux* de ces médailles. Elles sont toutes de la même fabrique, qui prouve une émission contemporaine, et cette fabrique les rattache indubitablement aux plus belles productions de l'art monétaire grec. Par leurs types, elles n'appartiennent pas avec moins de certitude à la numismatique des Grecs de la Campanie. La *tête de Minerve casquée* est absolument la même que celle qui figure sur les didrachmes d'ancien style de *Naples* et de *Nola;* la *tête de femme coiffée en cheveux* n'offre pas une ressemblance moins frappante avec celle qui forme le type de médailles de *Cumes*, d'une fabrique contemporaine; et le *bœuf campanien à tête humaine* est notoirement le type habituel du revers des monnaies de *Naples*, de *Nola*, d'*Hyrina*, toutes villes de la même région. Toutes les conditions se réunissent donc pour rattacher cette série de médailles, d'une part, à la suite de *Naples*, de l'autre, à celle de *Cumes*, d'une époque qui doit s'éloigner infiniment peu de l'an de Rome 335, date

[1] Celui de Carelli, tab. LXIII, 7, et celui du duc de Luynes, publié dans l'*Élit. de monum. céramograph.* p. 47, 1). A ces deux médailles le P. Garrucci vient d'en ajouter une troisième, sans qu'il ait indiqué de quel cabinet elle fait partie, *Bullet. archeol. Napol.* nuova serie, tav IV, n. 6, p. 66. Je serais disposé à croire que la médaille publiée par Avellino, comme étant d'*Arpi*, avec la légende ΖΟΝΑΠЯΑ, et offrant les deux types des médailles des *Campaniens*, avec la même fabrique, appartient effectivement aux *Campaniens*, et que la vraie légende est : ΖΟΝΑΠΠΑΚ. Voy. Avellino, *Monum. ined.* p. 2-3, et *Opuscoli,* t. I, p. 151, tav. 1, fig. 4; t. II, p. 27. Il est certain, du moins, que la fabrique est absolument celle des *Campaniens*, et qu'on ne connaît pas encore de médailles d'*Arpi* de cette fabrique ni avec ces types. Je suis donc tout à fait de l'avis de M. Mommsen, *Unterital. Dialekt.* p. 104, 3).

de la prise de *Cumes* par les Samnites, puisque c'est à cette date fatale que dut s'arrêter la fabrication des monnaies grecques de *Cumes*, et que celles qui nous occupent doivent nécessairement, d'après leur fabrique, avoir été frappées dans le cours de la même génération.

Je ne crois pas qu'il puisse s'élever, de la part de tout numismatiste exercé, la moindre difficulté sur aucun des points qui viennent d'être exposés. Il n'en est pas de même de la légende, ΚΑΜΠΑΝΟ ou ΚΑΠΠΑΝΟ, qui offre le nom *du peuple* pour les besoins duquel furent frappées ces monnaies, et qui fixe par conséquent leur attribution. Il n'est pas douteux que ce nom ne soit celui des *Campaniens*, Καμπανοί; mais *de quels Campaniens*, *Grecs* ou *Samnites*, de *Naples*, de *Capoue*, ou d'ailleurs? C'est sur cette question que les antiquaires n'ont pu encore se mettre d'accord, bien qu'en s'en tenant aux caractères numismatiques dont cette suite de médailles porte l'irrécusable empreinte, il dût sembler impossible de se diviser à cet égard. Tâchons donc d'établir avec toute la précision possible en quoi consistent ces caractères.

D'abord, l'inscription, sous ses diverses formes, ΚΑΜΠΑΝΟ, ou OИAПMAK, ΚΑΠΠΑΝΟ et ΚΑΠΠΑΝΟΣ, est bien purement grecque dans tous ses éléments, et, par la forme de ses caractères, elle appartient bien décidément à la même période paléographique que l'inscription ΝΕΟΠΟLΙΤΕΣ, ou ƸƎTIJOПOƎИ, et l'inscription ΚΥΜΑΙΟΝ, des médailles contemporaines de *Naples* et de *Cumes*. Ce point établi, on s'explique difficilement pourquoi M. Friedländer a rangé parmi les médailles osques la suite de celles qui nous occupent[1], et qui, bien que frappées à l'usage d'un peuple de race samnite parlant la langue osque, sont tout à fait grecques, et l'œuvre de mains grecques. Je répète que tous les éléments de l'inscription, ΚΑΜΠΑΝΟ ou ΚΑΠΠΑΝΟ, sont purement grecs, sans aucun mélange de lettres osques, comme on en a des exemples dans les légendes de quelques médailles de la ville campanienne d'*Hyrina*. A la vérité, M. Friedländer a trouvé sur deux médailles de la collection Santangelo le nom de ΚΑΜΠΑΝΟ écrit ΗΑΜΠΑΝΟ, et il pense que cette aspiration, qui exprimait la prononciation des Osques, suffit pour donner à nos médailles un caractère osque. Mais il n'existe pas, dans le peu de monuments de la langue osque que nous avons recueillis jusqu'ici, d'exemples de l'aspiration Η remplaçant le Κ au commencement des mots; M. Friedländer lui-même en a fait l'aveu. Ensuite, cette aspiration même, Η, comme la représente aussi M. Mommsen, qui cite ces deux mêmes médailles de la collection Santangelo[2], est précisément la lettre

[1] *Die oskischen Münzen*, Taf. v, n° 1-6, p. 33-36. — [2] *Unterital. Dialekten*,

grecque H, qui avait dans l'ancien alphabet la valeur de l'aspiration, avant d'exprimer l'*é long*, et la forme de cette lettre est étrangère à l'alphabet osque.

Mais il y a bien d'autres raisons, et de plus puissantes encore, pour exclure toute influence osque de l'inscription dont il s'agit. La forme du nom ΚΑΜΠΑΝΟ ou ΚΑΠΠΑΝΟ est décidément contraire à toutes les règles de la langue osque, qui ne supprimait jamais l'*S* finale du nominatif singulier, ni l'*M* finale du génitif pluriel, et qui d'ailleurs employait l'*U* pour l'*O*[1]. ΚΑΜΠΑΝΟ ne peut donc pas être un mot osque, tandis que c'est certainement un mot grec, au génitif singulier de la seconde déclinaison, ΚΑΜΠΑΝΟ pour ΚΑΜΠΑΝΟΥ, sous-entendu ΔΗΜΟΥ, (*monnaie du peuple*) *campanien*. On a des exemples tout à fait analogues sur des monnaies du même âge et de la même fabrique, sur celles de *Rhégium* et de *Messine*, avec les inscriptions PECINO et MESSANO, déjà signalées par Eckhel[2], auxquelles je pourrais ajouter l'inscription grecque d'une médaille d'argent de *Pæstum*, ΠΑΙΣΤΑΝΟ, la seule qui soit encore connue de ce métal[3], avec ce nom si commun sur le bronze. Le changement du M en Π dans le mot ΚΑΠΠΑΝΟ, pour ΚΑΜΠΑΝΟ, est conforme à l'usage grec, dont nous possédons des exemples sur les médailles mêmes, notamment sur celles de *Lampé*, de Crète, dont la légende est constamment ΛΑΠΠΑΙΩΝ[4], tandis que, sur les marbres[5] on trouve les deux formes ΛΑΠΠΑΙΟΝ et ΛΑΜΠΑΙΩΝ. Enfin l'inscription ΚΑΠΠΑΝΟΣ, sous-entendu ΔΗΜΟΣ, est conforme à l'usage des villes grecques de la *Campanie*, qui exprimaient le nom du peuple de cette même manière, au nominatif singulier, ΝΕΟΠΟΛΙΤΕΣ, ΝΩΛΑΙΟΣ, ΥΡΙΑΝΟΣ, sous-entendu ΔΗΜΟΣ. Il est donc bien certain que tout est

p. 104, 3). Le savant auteur déclare *sûrement grecque, sicher griechische,* l'inscription ΚΑΜΠΑΝΟ, et je prends acte de cette déclaration. Il voit, d'ailleurs, un effet de l'influence de la prononciation osque dans la forme ΗΑΜΠΑΝΟ; ce qui n'est sans doute pas impossible, mais ce qui n'est pas prouvé. — [1] Mommsen, *ibid.* p. 104, 3). — [2] *Doctr. Num.* t. I, p. 178, 181, 221-222. Eckhel expliquait la légende MESSANO comme un dorisme, pour MESSANA, d'après l'usage des Doriens, qui employaient l'O pour l'A, Maittaire, *De dial. Græc.* p. 412. Mais cette règle ne peut s'appliquer au mot PECINO, non plus qu'au mot ΚΑΜΠΑΝΟ, et la seule explication possible est celle que j'ai proposée. — [3] Elle a été publiée par Avellino, *Opuscol.* t. II, tav. IV, n. 9, p. 93-95, sans que ce savant ait remarqué le fait si curieux d'une inscription en lettres grecques, ΠΑΙΣΤΑΝΟ, sur cette médaille en argent de *Pæstum,* qui appartient évidemment à une époque de transition. — [4] Eckhel, *Doctr. Num.* t. II, p. 315. — [5] Gruter, p. 1091, 9; Chishull, *Antiq. asiat.* p. 122; Doni, *Inscript.* p. 206; Mabillon, *Mus. ital.* p. 33. L'erreur d'Eckhel, qui admettait l'existence de deux villes de *Lappé* et de *Lampé* en Crète, a été relevée par Avellino, *Opuscol.* t. II, p. 28-29.

grec, le nom et la forme des caractères, dans l'inscription des médailles des *Campaniens;* il n'est pas moins évident que tout y est grec aussi dans les types et dans le style, au point que, si l'inscription manquait, on pourrait ranger ces médailles parmi celles de *Naples*, de la fabrique contemporaine : voilà des points que je regarde comme établis de la manière la plus indubitable[1].

Maintenant, quel est le peuple auquel appartiennent les monnaies grecques des *Campaniens?* Avellino pensait que c'était la réunion des *Grecs de la Campanie, qui purent avoir quelque temps besoin d'une monnaie commune, et qui y mirent le nom commun de la nation*, ΚΑΜΠΑΝΩΝ[2]. Mais c'est là, je le dis bien à regret, l'une des idées les moins heureuses qu'ait pu avoir le grand antiquaire napolitain. Les Grecs de la *Campanie* ne pouvaient prendre comme *nom national* ce nom de *Campaniens*, qui

[1] Depuis que ceci a été écrit, j'ai eu connaissance d'une médaille des *Campaniens*, avec l'inscription ΟΝΑΠΜΑΗ, publiée par le savant P. Garrucci, dans le *Bullet. arch. Nap.* nuov. ser. n. IX, p. 66-67. tav. IV, n. 5. Le fait que le K initial du nom ΚΑΜΠΑΝΟ a été remplacé par la lettre H, paraît bien établi par cette médaille; et l'idée que cette substitution soit due à l'influence d'une prononciation locale, à celle des Samnites, qui prononçaient le K comme une aspiration, et qui mettaient quelquefois une lettre aspirée, 8, à la place du K, cette idée semble bien aussi justifiée par les exemples que fournissent les inscriptions osques et qu'a cités le même savant, *ibid.* p. 43. Mais il n'en reste pas moins démontré que la lettre H est grecque, comme il est certain qu'elle est étrangère à l'alphabet osque; par conséquent, que la légende, ΟΝΑΠΜΑΗ, est purement grecque, malgré la prononciation osque. La même médaille offre, du côté de la *tête*, au-dessous de cette *tête*, les trois lettres HYR, dont la première et la troisième sont grecques, et la seconde déjà connue par quelques médailles d'*Hyrina*, paraît bien osque : c'est là, jusqu'ici, l'unique preuve, fournie par les médailles des *Campaniens*, du mélange d'une lettre osque dans des inscriptions grecques. Le P. Garrucci voit dans ces trois lettres, HYR, les initiales d'un nom de magistrat campanien; je serais plutôt disposé à y trouver les trois premières lettres du nom de la ville d'*Hyrina;* et j'en conclurais que cette classe de médailles, avec l'aspiration, H pour K, et avec l'Y, qui attestent une plus grande influence de l'élément osque, aurait été frappée à *Hyrina*. Le savant antiquaire publie en outre, *ibid.* tav. IV, n. 6, p. 66, une autre médaille des *Campaniens*, qui a pour type principal la *tête de femme, coiffée en cheveux*, qui doit être celle de la *nymphe locale*, et qui est empruntée des monnaies de *Cumes*, et pour type du revers, le *bœuf campanien à tête humaine*, avec l'inscription : ΑΠΠΑΝΟ. Cette forme nouvelle du nom des *Campaniens*, qui n'a été l'objet d'aucune observation de la part du P. Garrucci, ne peut guère s'expliquer que par l'état fruste de la légende, où la lettre initiale K n'est plus visible; et, dans aucun cas, je ne voudrais y voir une forme dialectique. — [2] *Opuscoli*, t. II, p. 27 : « Parmi quindi più probabile attribuir simili medaglie a' Greci abitatori della « Campania, i quali ebbero forse per qualche tempo una moneta comune ad essi « tutti, col nome della nazione ΚΑΜΠΑΝΩΝ. » C'est l'idée qu'il avait déjà exposée dans les *Monum. ined.* p. 1-2, tav. I, 1.

était celui d'un peuple étranger et ennemi, des Samnites, établis par voie de conquête sur le territoire des villes grecques. Ce serait, d'ailleurs, une notion contraire à tous les faits de l'histoire, que les Grecs, qui habitaient dans des villes, où ils formaient autant de petits États indépendants, *Cumes*, *Naples*, *Nola*, lesquels États avaient chacun sa monnaie particulière, eussent fait frapper une monnaie commune, avec un nom étranger à leur race et à leur langue; et cette notion, réprouvée par l'histoire, n'est pas moins condamnée par la numismatique, qui n'offre pas d'exemples pareils. Avellino s'autorisait, il est vrai, de celui des *Brattiens* et des *Lucaniens*, qui eurent une monnaie commune; mais cet exemple ne prouve rien en sa faveur, puisque les *Brattiens* et les *Lucaniens* étaient des peuples étrangers à la race grecque, qui se trouvaient précisément dans le cas des *Campaniens*, et qui eurent, au même titre, besoin d'une monnaie commune frappée à leur nom. Avellino aurait pu alléguer avec plus d'avantage, à l'appui de son idée, la *monnaie commune* des *Grecs de Sicile*, ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ, dont j'ai fait connaître les monuments, en déterminant l'époque et les causes de cette fabrication, qui répond aux deux années de la domination de Pyrrhus en Sicile[1]. Mais il y avait pour le fait de cette monnaie commune des Grecs de Sicile, à l'époque dont il s'agit, des raisons historiques, qui n'existent pas pour les *Grecs de Campanie*. Il faut donc renoncer, pour nos médailles des *Campaniens*, à l'hypothèse des *Grecs de la Campanie*.

L'opinion d'Eckhel [2], suivie par la plupart des antiquaires, était que les médailles des *Campaniens* appartenaient à *Capoue*, dont il pensait que le nom du peuple avait été *Campanus* et non *Capuanus*. En cela, l'oracle de la science s'était trompé; car il est certain que les historiens grecs, Polybe et Denys d'Halicarnasse, pour ne pas parler de Tite-Live, dans le récit des événements des ve et vi^e^ siècles de Rome, distinguent très-bien les *Campaniens*, Καμπανοί et les *habitants de Capoue*, qu'ils appellent Καπυηνοί, ou Καπυανοί[3]; et si, dans l'usage ordinaire, on donnait le nom de *Campani* aux *Capuani*, c'était parce que *Capoue* était la ville principale de la *Campanie*, celle qui renfermait la plus grande masse de la population campanienne. Le nom de ΚΑΜΠΑΝΟ, sur les médailles, ne représente donc pas le nom des *habitants de Capoue* : cela est certain; mais il représente le nom du peuple qui était maître de *Capoue* et du

[1] Voy. mon *Mémoire sur les méd. sicil. de Pyrrhus*, dans les *Mém. de numismatique*, pl. I, n°s 9, 10, 16, p. 56-62. — [2] *Doctr. num.* t. I, p. 108. Pellerin avait eu avant lui la même idée, *Additions*, p. 18. — [3] Polyb. *Hist.* I, VII, VIII; II, XXIV; III, CXVIII; IX, XV. Cette distinction avait été déjà signalée par Avellino, *Monum. ined.* p. 2, 1).

territoire de la *Campanie ;* cela ne semble pas moins avéré. Ce peuple se servait du grec sur sa monnaie, parce que la plus grande partie de la population sur laquelle il régnait était grecque, et parce que les arts étaient grecs dans ce pays. C'est ce que firent aussi les *Bruttiens* et les *Lucaniens*, quand ils eurent une monnaie commune, où ils mirent leur nom en grec, ΒΡΕΤΤΙΩΝ, ΛΥΚΙΑΝΩΝ[1], parce que cette monnaie, grecque dans tous ses éléments, était destinée à circuler dans un pays tout rempli de villes grecques. Enfin, ce peuple fit frapper ces médailles dans la ville même qui était le principal siége de sa puissance, dans celle où la population primitive osque était mélangée avec un élément grec, et où les arts de la Grèce étaient cultivés de tout temps, à *Capoue;* c'est assurément là l'hypothèse la plus probable. C'est dans ce sens et avec cette distinction essentielle que j'attribue à *Capoue* les médailles des *Campaniens,* non pas comme monnaie propre de *Capoue*, mais comme monnaie des *Campaniens*, maîtres de *Capoue.* De cette manière, l'objection d'Avellino contre le sentiment d'Eckhel, qu'*il ne paraît pas que* Capoue *se soit servie du grec sur ses monuments publics*, cette objection qui avait paru tout récemment encore si sérieuse à M. Friedländer[2], tombe d'elle-même, puisque les monnaies en question ne sont pas un *monument public* de *Capoue.* De cette manière aussi, tous les éléments numismatiques s'accordent dans un résultat, le plus satisfaisant qui soit possible. La ressemblance de types, de style et de fabrique, entre la monnaie des *Campaniens* et celles de *Cumes* et de *Naples* s'explique, comme l'emploi du grec, par le fait que ces médailles ont été frappées dans la même période de temps, pour les besoins d'une population en grande partie grecque, par les mains d'artistes grecs qui travaillaient à *Capoue* dans le même goût qu'à *Naples* et à *Cumes,* et qui pouvaient être les mêmes hommes; en sorte que cette attribution une fois admise, dans la mesure même que je viens d'exposer, je ne vois plus aucune difficulté qui s'y oppose.

La question de savoir à quel peuple doivent appartenir les belles et rares médailles des *Campaniens* n'avait pu être résolue par l'opinion d'Eckhel, à cause de l'erreur qui s'y trouvait jointe : aussi était-elle restée controversée jusqu'à nos jours; et il n'est pas sans intérêt de suivre, sur cette question, les mouvements de l'opinion des antiquaires, qui n'ont été si divers et si contradictoires que parce que l'on n'a pas tenu compte des éléments numismatiques, qui fournissaient une solution

[1] On connaît aussi des monnaies frappées au nom des *Lucaniens* avec la forme osque de ce nom, ΛΟΥΚΑΝΟΜ. — [2] *Die oskischen Münzen*, p. 33.

péremptoire. Ainsi Avellino, mécontent sans doute de sa première opinion, avait fini par croire qu'un élément de population campanienne s'étant formé à *Naples* à la suite des dissensions civiles de la ville grecque [1], ces *Campaniens* de *Naples*, qui partageaient les magistratures avec les Grecs napolitains, purent bien faire frapper des monnaies avec les types de *Naples*, mais avec leur nom de *Campaniens* [2]. Or c'est là une supposition qu'on ne peut admettre, puisque la fabrique des médailles des *Campaniens*, qui est *archaïque*, ne peut absolument être celle des temps de l'intrusion des Campaniens dans les affaires de *Naples* [3]. Aussi l'idée d'Avellino a-t-elle été repoussée par M. Friedländer [4], mais pour y substituer une attribution encore moins probable, s'il est possible; c'est que les médailles en question pourraient appartenir à une colonie de *soldats campaniens* établis dans l'île d'*Ischia*, qui y ont laissé un monument de leur séjour dans une inscription grecque gravée sur les rochers de la partie orientale de l'île. J'ai publié moi-même cette inscription curieuse [5], qui a été récemment reproduite par M. Mommsen [6], et je ne fais aucune difficulté d'adhérer aux vues de ce jeune et habile philologue, qui y voit un témoignage d'une occupation de l'île d'*Ischia* par des *mercenaires campaniens*, Καμπανοὶ μισθοφόροι, d'un temps où cette île appartenait aux Napolitains, probablement de la fin du IVe siècle de Rome; ce qui, d'ailleurs, ne s'éloigne pas de l'époque que j'avais assignée. Or il est sensible que cette époque est beaucoup plus récente que la fabrique des médailles des *Campaniens*. Les caractères paléographiques de l'inscription d'*Ischia*, où se trouvent le sigma C et l'omicron ◇, ne peuvent absolument se concilier avec ceux de l'inscription ΚΑΜΠΑΝΟ; sans compter qu'il est contraire à toute vraisemblance d'attribuer à des *soldats mercenaires*, ΟΙ CΤΡΑΤΙΩΤΑΙ, des monnaies qui

[1] Strabon. l V, c. IV, § 7. — [2] Avellino, *Opuscoli*, t. II, p. 167. — [3] Je suis surpris que le savant P. Garrucci, qui cite cette opinion d'Avellino, et qui donne même quelques raisons à l'appui, sans cependant l'adopter tout à fait, *Bullet. arch. Napol.* nuova serie, n. IX, p. 67, n'ait pas fait cette observation, qui la détruit radicalement et qui est si facile à vérifier : c'est que la *fabrique archaïque* des médailles des *Campaniens* ne permet en aucune façon de les attribuer aux temps dont parle Strabon. — [4] *Die oskischen Münzen*, p. 34. — [5] *Mémoires de numismat. et d'antiquité*, pl. II, n. 10, p. 113, suiv. — [6] *Unterital. Dialekt.* n. XXXXIX, p. 197-198. M. Mommsen regarde cette inscription comme un monument *à demi barbare*, à raison des noms purement campaniens qui s'y trouvent et des *barbarismes*, *ἀνέθηκαν* pour *ἀνέστησαν* et *ἀρξαντες* pour *ἄρχοντες*, *Unterital. Dialekt.* p. 106; cf. p. 197. J'avais remarqué aussi les noms campaniens des deux commandants, ainsi que la forme insolite du mot *ἀρξαντες*; mais je n'y avais pas vu de *barbarismes*; et je crois encore que M. Mommsen est allé trop loin, en qualifiant des noms de *barbarismes* ou de *solécismes* des impropriétés de termes qui, du reste, sont parfaitement grecs.

portent le nom des *Campaniens*, constitués en corps de peuple et en État indépendant. Enfin, un jeune et habile numismatiste napolitain, M. G. Fiorelli, avait été induit, d'après quelques indices numismatiques, à croire que les médailles des *Campaniens* avaient pu être frappées dans la ville campanienne d'*Hyrina*[1]; mais ces indices sont réellement trop légers pour qu'on puisse s'y arrêter. C'est ainsi qu'en avait jugé Avellino[2]; et l'on peut remarquer en outre que cette ville d'*Hyrina*, qui n'est connue que par ses médailles, qui n'est nommée dans aucun texte antique, dont on ne sait ni où elle a existé, ni même si elle a existé, et à laquelle par conséquent on conteste jusqu'à ses médailles, que cette ville si problématique ne paraît pas un siége bien propre pour y établir un nouvel atelier monétaire de l'importance de celui des *Campaniens*[3].

Dans cette contrariété d'opinions, un des savants de notre âge qui avaient acquis le plus d'expérience dans toutes les branches de la numismatique ancienne, et particulièrement dans celle de la Grande Grèce, feu Millingen, avait cru devoir laisser la question *incertaine*, mais non pas malheureusement sans y avoir porté un nouvel élément d'indécision et d'erreur. Ce savant avait remarqué qu'il se trouvait dans le champ de ces médailles, du côté du revers, au-dessous du *bœuf*, la lettre M, qu'il rattachait aux lettres ΚΑΜΠΑΝΟ, de manière à former le nom ΚΑΜΠΑΝΟΜ, où il voyait une forme particulière dérivée du dialecte éolique, au lieu de la forme ordinaire, ΚΑΜΠΑΝΩΝ[4]. Mais, d'abord, il se trompait en affirmant que la lettre M se trouvait *constamment* à la place indiquée. Si elle se voit sur quelques exemplaires, notamment sur celui du cabinet de *Florence*, publié par Eckhel[5], elle manque sur quelques autres, par exemple, sur celui du recueil de Magnan[6], sur un second, publié par Avellino[7], et sur un troisième, de notre cabinet de Paris[8]. En second lieu, l'autre médaille de notre cabinet, possédée d'abord par Pellerin, qui l'a fait connaître[9], offre une N au-dessous de la tête du *bœuf*, de manière à se joindre aux lettres ΚΑΠΠΑΝΟ et à for-

[1] *Osservaz. sopr. tal. monet. rare*, p. 3. — [2] *Bullet. archeol. Napol.* t. II, p. 96. — [3] Voy. l'observation faite plus haut, p. 553, 1). — [4] *Considérat. sur la numismat. de l'anc. Italie*, p. 140-141. — [5] *Num. vet.* tab. II, n. 3. — [6] *Miscellan.* t. III, tab. XIX, n. 11. — [7] D'abord dans les *Monum. ined.* (Napoli, 1820, in-4°), tav. I, fig. 1; puis dans ses *Opuscoli*, t. II, tav. II, n. 10, p. 26. La lettre M manque sous sa forme ordinaire et à sa place accoutumée, *au-dessous du bœuf;* mais elle s'y voit en très-petite dimension, et à une autre place, à la hauteur de la croupe de l'animal et près du bord même de la médaille. Cette double différence constitue une variété qui n'avait pas été remarquée. — [8] Publié, d'après la pâte de Mionnet, par M. Friedländer, *Die oskischen Münzen*, Taf. V, n. 4, p. 35. — [9] *Additions*, p. 18-19.

mer le nom ΚΑΠΠΑΝΟΝ, forme régulière archaïque du génitif pluriel ΚΑΠΠΑΝΩΝ; à moins que cette lettre solitaire et séparée des autres, N, ne soit, aussi bien que l'M placée sous le *bœuf*, une lettre numérale, destinée à indiquer une série monétaire; ce qui me paraît bien plus probable. Enfin, on connaît encore la légende ΚΑΠΠΑΝΟΣ, dont Millingen ne fait pas mention, et qui détruit absolument sa doctrine [1]. Réduite à ces termes, la question me paraît amenée à une solution certaine, au lieu de l'état d'*indécision* où voulait la laisser Millingen; car voici les points qui peuvent être regardés comme démontrés : 1° la légende ΚΑΜΠΑΝΟ ou ΚΑΠΠΑΝΟ est grecque dans tous ses éléments; 2° les types des médailles des *Campaniens* sont empruntés à la monnaie de *Naples* et à celle de *Cumes*, et la fabrique est positivement la même; 3° les *Campaniens* formaient une nation, un État politique, dont *Capoue* était la ville principale; 4° cette ville renfermait de toute antiquité un élément de population grecque mêlé à la population osque, et les arts y étaient grecs, comme à *Naples* et à *Cumes*. De tous ces faits, il résulte invinciblement, à mon avis, que les médailles des *Campaniens* ont été frappées à *Capoue*, dans les premiers temps qui suivirent l'occupation de *Capoue* par les *Samnites Campaniens*, et qu'elles sont la *monnaie commune* de ce peuple, *constitué en corps de nation* [2], non la monnaie propre de *Capoue*, *considérée comme ville osque*. C'est en ce sens que je rectifie l'opinion d'antiquaires de nos jours, tels que les auteurs de l'*Élite des monuments céramographiques* [3] et M. Mommsen [4], qui attribuent les médailles en question à *Capoue;* ce qui n'est vrai qu'en ce sens qu'elles ont été frappées à *Capoue*, mais *au nom* et pour l'usage des *Campaniens*, maîtres de *Capoue*.

La fabrication de la monnaie des *Campaniens* ne fut sans doute pas

[1] Malgré les difficultés qu'il trouvait à admettre que les lettres M et N, ainsi détachées du nom ΚΑΜΠΑΝΟ, aient appartenu à ce nom, M. Friedländer a fini pourtant par admettre les deux leçons, ΚΑΜΠΑΝΟΜ et ΚΑΜΠΑΝΟΝ, l'une comme osque, l'autre comme grecque, *Die oskischen Münzen*, p. 34. Mais le motif d'après lequel il s'est déterminé pour cette manière de voir n'était pas suffisant : *da keine anderen Buchstaben als diese beiden vorkommen*. — [2] M. Friedländer assure, *Die oskischen Münzen*, p. 33, que, *comme* les Campaniens *ne formèrent jamais un État, ils ne purent pas avoir une monnaie commune*. Mais est-il au pouvoir d'un critique moderne de détruire ce témoignage de Diodore de Sicile, XII, XXXI : *Κατὰ μὲν τὴν Ἰταλίαν τὸ ἔθνος τῶν Καμπανῶν συνέστη*? Ensuite, connaissons-nous assez l'histoire des *Campaniens* pour être en droit d'affirmer que, dans les temps qui suivirent leur conquête de *Capoue* et de *Cumes*, les *Campaniens*, entourés de peuples grecs qui avaient chacun leur monnaie, n'éprouvèrent pas aussi le besoin d'avoir la leur ? — [3] P. 47, 1). — [4] *Unterital. Dialekt.* p. 104-106.

de longue durée : c'est ce qui semble résulter de l'excessive rareté des pièces qui en sont venues jusqu'à nous; mais, d'ailleurs, nous ne possédons aucun renseignement à cet égard. Nous ne connaissons pas mieux l'époque à laquelle commença d'être frappée la série des monnaies samnites qui appartiennent proprement à *Capoue*, et qui en portent le nom écrit en caractères osques, ↃΠᗅK; et c'est là une première question qui se présente à résoudre dans l'examen de la numismatique osque de *Capoue*.

Cette suite monétaire, dans l'état où nous la possédons aujourd'hui, se compose de *vingt-quatre types*, à peu près tous connus depuis le commencement de ce siècle par le travail de Daniele[1], accru de celui de Carelli[2], et récemment disposés dans un meilleur ordre par M. Friedländer[3]. A l'exception d'une pièce d'*argent*, qui est encore si rare qu'on n'en connaît que *quatre exemplaires*[4], toutes ces monnaies sont de *bronze*, d'une fabrique particulière, qui se distingue de toutes celles des villes grecques de la Campanie par un relief très-bas et par une certaine rudesse de travail, bien que toujours de style grec, et d'une patine verte qui paraît être propre au sol de *Capoue;* ce qui semble indiquer qu'elles n'ont guère circulé que dans le territoire même de *Capoue* ou dans son voisinage immédiat. Elles portent toutes les signes de la monnaie romaine, de manière à offrir toutes les divisions de cette monnaie, mais dans un système mélangé, c'est à savoir décimal, pour les deux pièces principales, l'*as* de *dix onces* ou *dextans* et le *quincunx*, et duodécimal pour les autres pièces, le *triens*, le *quadrans*, le *sextans*, l'*uncia* et la *semuncia;* d'où il suit avec toute certitude qu'elles ont été frappées à l'imitation de la monnaie romaine, mais dans une certaine mesure d'indépendance, et conséquemment à une époque où les relations de *Capoue* avec *Rome* étaient de nature à produire cette espèce de subordination politique, consistant en ce qu'une ville modelait sa monnaie

[1] *Numismatica Capuana. Monete antiche di Capua* (Napoli, 1802, in-4°), p. I-XX et p. 1-65, n. I-XVIII. — [2] Carell. *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, 1-22; LXX, 1. — [3] *Die oskisch. Münzen,* Taf. I, 1-2; II, 3-11; III, 12-26. — [4] J'avais cru, dans le compte rendu de l'*Æs grave,* inséré dans ce *Journal,* décembre 1840, p. 740-741, 2), pouvoir porter à *cinq* ou *six* le nombre des exemplaires connus en Europe de la médaille d'argent de *Capoue;* mais, toute recherche faite, il me paraît aujourd'hui que ces exemplaires se réduisent à *quatre :* 1° l'exemplaire du duc de Noja, au musée de Naples; 2° celui du prince de San-Giorgio, publié par lui-même, *Monum. ined.* tav. VIII, n. 5, p. 111, et acquis depuis par le duc de Luynes, qui le publia de nouveau, *Annal. dell' Instit. archeol.* t. XIII, p. 131, *Monum.* t. III, tav. XXXV, n. 2; 3° et 4° les deux de la collection Santangelo, dont un doit être celui que j'avais vu, en 1827, dans les mains du chanoine Jorio, et qui était fruste.

sur celle d'une autre, tout en la distribuant d'après un système qui lui était propre. Or, c'est là un premier trait de lumière, fourni par la numismatique elle-même, qui peut nous servir à fixer le commencement de cette fabrication et à en déterminer le cours, double notion qui a manqué jusqu'ici à la science.

Nous avons vu[1] que les Samnites s'étaient rendus maîtres de *Capoue* en l'an de Rome 332 et de *Cumes* trois ans plus tard, c'est-à-dire en 335. A partir de cette époque, ce peuple, sorti originairement des montagnes du *Samnium*, obtint certainement l'empire de la plus grande partie du territoire appelé de son nom *Campanie;* et, dans cette situation, il paraît qu'il éprouva l'effet de cette mollesse du climat qui avait perdu les Étrusques. Il dégénéra promptement de la vertu guerrière de ses ancêtres, jusque-là que, moins d'un siècle après sa conquête, il se vit menacé d'être conquis à son tour par un peuple de la même race, par celui du *Samnium*, qui avait conservé ses mœurs rudes et belliqueuses, et dont les forces s'étaient accrues au point de provoquer la puissance même de Rome par des incursions dans le *Latium*. Une de ces invasions, qui s'étendit jusqu'à *Ardée*[2], avait eu lieu vers la fin du IVe siècle de Rome; et, en l'an 411, une tribu de ces Samnites, attirée comme leurs devanciers par la fertilité des plaines de la *Campanie*, vint attaquer un petit État osque, celui des *Sidicins*, situé entre le *Samnium* et la *Campanie*. Les Sidicins vaincus implorèrent le secours des *Campaniens*, qui pouvaient se croire encore en mesure de résister aux agresseurs; mais les Samnites, tournant aussitôt leurs armes contre *Capoue*, obtinrent, au pied même du *Tifata* et aux portes de *Capoue*, un premier avantage si décisif sur les Campaniens amollis, que ceux-ci se virent réduits à recourir à l'assistance des Romains pour échapper à leur ruine. Ils offraient de donner leur ville aux Romains, si le sénat consentait à les défendre comme ses sujets, et cette offre acceptée devint, comme l'on sait, la cause de la première guerre samnite[3]. A partir de cette époque, on doit croire que *Capoue*, bien que gouvernée par ses propres magistrats sous l'empire de ses lois nationales, se trouva placée sous la souveraineté de Rome. Quelques années plus tard, elle obtint le *droit de cité sans le suffrage, civitatem sine suffragio*, comme dit Tite-Live[4], qui la mit au rang des villes alliées des Romains; et c'est effectivement comme *alliés* du peuple romain, *socii*, que les habitants de *Capoue* sont désignés dans plusieurs circonstances de l'histoire de ce

[1] Voyez *Journal des Savants*, février, p. 77-78. — [2] Strabon, l. V, p. 249. — [3] Tit. Liv. VII, XXXI-XXXII. — [4] Idem, VIII, XIV.

temps, notamment à l'occasion du généreux accueil qu'ils firent, en l'an de Rome 432, aux Romains échappés des *Fourches Caudines*[1]. Cet état de dépendance de *Capoue* vis-à-vis de Rome me paraît tout à fait propre à marquer le commencement de la fabrication d'une monnaie de *Capoue*, frappée à l'imitation de celle de Rome; et je me crois par conséquent fondé à rapporter aux temps de la première guerre samnite, entreprise par les Romains dans l'intérêt de *Capoue*, l'émission des monnaies osques de *Capoue*, qui sont toutes, à l'exception des deux pièces principales, des divisions d'un *as* duodécimal.

Maintenant on se demande quelle fut la durée de cette fabrication: c'est là le second terme de la question que je me suis proposé d'examiner, et c'est aussi un point qui se résout sans peine à l'aide des circonstances historiques. On sait que *Capoue*, assiégée et prise par les Romains dans la seconde guerre punique, en l'an de Rome 542, à cause de sa défection de l'alliance romaine et du zèle qu'elle avait porté dans le parti d'Annibal, fut privée de tous ses droits politiques, réduite à la condition d'une ville vaincue, et gouvernée par un magistrat romain, par un *préfet*, qu'on lui envoyait de Rome tous les ans. Le tableau que nous fait Tite-Live de la situation de *Capoue*, sous le régime que lui infligea la juste sévérité du sénat romain[2], ne permet pas de croire que cette ville, ainsi dépouillée de toute puissance publique, ait continué de frapper sa monnaie nationale. C'est donc à cette époque de l'an de Rome 542 que dut s'arrêter l'émission des monnaies osques de *Capoue*, et conséquemment le cours entier de cette fabrication fut renfermé dans l'espace d'un peu plus d'un siècle, entre les années 415 et 542. C'est là un fait numismatique qui n'avait pas encore été déterminé, et dont je ne crois pas qu'on puisse contester l'exactitude. Ce premier point établi, je vais jeter un coup d'œil sur la numismatique même de *Capoue*, dont plusieurs types n'ont pas encore reçu l'explication qu'ils comportent.

En tête de cette série se distingue un *as*, du module 11[3], qui doit être un *as de dix onces*, ou *dextans*, et qui existe en deux types différents; c'est une pièce qui manque à la monnaie de toutes les villes grecques, osques et latines de la *Campanie*, et les exemplaires, dans les deux types, en sont encore de la plus excessive rareté. Le premier de ces types offre, sur la face principale, les têtes superposées de *Jupiter* et de *Junon*[4]; le

[1] Tit. Liv. X, VI. — [2] Idem, XXVI, XVI. — [3] Et non du module 12, comme l'a dit par erreur Mionnet, *Suppl.* t. I, p. 234, n. 240, en citant la médaille de Daniele. — [4] Il a été publié par Daniele, *Numism. Capuan.* n. XIII, p. 43, et reproduit par Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, n° 2. Un exemplaire de la même pièce est décrit, d'après le cab.

second consiste en une *tête de Bifrons imberbe* [1]; le revers, qui est le même pour les deux pièces, montre *Jupiter*, debout sur un *quadrige* lancé au galop, à droite, tenant le *sceptre* de la main gauche, et armé du *foudre*, de la main droite, et l'inscription ꓘАПVꓘ s'y lit à l'exergue. Je me suis servi à dessein des mots de *Bifrons imberbe* pour désigner la *double tête* qui forme le type principal d'un de ces *as*, parce que cette *double tête* n'a rien de commun avec le *Janus*, qui forme le type constant de l'*as romain*. Elle est *imberbe*, tandis que le *Janus* est toujours *barbu*, et elle est *couronnée de laurier*, circonstance qui est sans exemple pour le *Janus* [2]. Le *bifrons* de l'*as* de *Capoue* ne saurait donc être pris pour un *Janus*, ainsi que l'ont toujours désigné les antiquaires, et en dernier lieu encore M. Friedländer; mais c'est un type qui rappelle une tradition étrusque, la *double tête imberbe* des *as* de *Volterra*, et qui, comme le type étrusque, offre, suivant moi, une réminiscence asiatique, dont ce n'est pas ici le lieu d'exposer la notion. Envisagé de cette manière, l'*as* de *Capoue* présente un double intérêt, par le choix d'un *bifrons* pour le type de l'*as*, qui est puisé dans les habitudes romaines, et par la forme de ce *bifrons*, qui diffère de celle du *Janus* romain, en se rapprochant de celle du *bifrons* étrusque. Une autre observation à laquelle donne lieu l'autre *as* de *Capoue*, et qui n'a pu encore être faite à cause de l'extrême rareté des monuments, c'est que les seuls exemplaires connus jusqu'ici, dont trois ont été entre mes mains, sont tous du module 11, tandis que Carelli en possédait un du module 12 [3], et qu'un autre exemplaire de

Northwich, par Mionnet, *Description*, t. I, p. 112-113, n. 123; et il s'en trouvait un second, décrit dans les *Num. vet. Mus* R. P. Knight, p. 302-303, 1, mais sans l'indication du module. C'étaient les trois seuls exemplaires connus jusqu'ici de cet *as* de *Capoue*. — [1] Cet *as* n'était encore connu que par l'exemplaire unique publié, il y a près d'un demi-siècle, par Micali, l'*Italia avanti il domin. d. Roman.* tav. LIX, n° 14, et reproduit par Carelli, *Num. vet. Ital.* tav. LXX, 1, et par M. Friedländer, *Die oskisch. Münzen*, Taf. I, n° 2, p. 9. Il est entré depuis dans la collection du comte Zurlo, à Naples, Avellino, *Opuscoli*, t. II, p. 33, a); et M. Friedländer, *l. l.*, en cite un second exemplaire, possédé autrefois par M. Vetta, à *Capoue*. La collection que j'ai acquise en renfermait *trois*, dont un est resté dans mes mains; les deux autres ont été cédés par moi à M. le duc de Luynes et à M. Genn. Riccio. Je dois dire que, dans la copie publiée par Carelli, tav. LXX, 1, une petite figure de la *Victoire*, guidant les chevaux, a été ajoutée *sur le char*, derrière le *Jupiter*; mais cette figure manquait sur la gravure de Micali, comme dans les trois exemplaires de la médaille même qui ont été dans mes mains. C'est donc contre toute évidence que M. Genn. Riccio a décrit ce type de cette manière : *Tutto come sopra; ma la quadriga è guidata dalla Vittoria.* — [2] Je n'ai pas besoin d'avertir que je n'ai ici en vue que les *as* romains fondus, des premières époques, dont les séries sont disposées dans l'*Æs grave*, cl. 1, tav. II, III A et B. — [3] Fr. Carell. *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, 1.

la même médaille se trouvait dans la collection d'Avellino [1]. Or il résulte de cette circonstance numismatique que, dans le cours de son émission, et probablement dans les premiers temps de cette fabrication, l'*as* de *Capoue* avait subi une diminution, probablement par l'effet des réductions qu'éprouva la monnaie romaine. C'est là un fait qui nous explique la différence de poids et de module qu'on avait pu déjà remarquer dans plusieurs des divisions inférieures de cet *as*, particulièrement dans les médailles du module de *sextans* et de celui d'*uncia* [2], qui sont beaucoup moins rares que les divisions supérieures, telles que le *quincunx* et le *triens* [3]. Et de cette rareté relative des pièces des modules supérieurs, par rapport à celles des modules inférieurs, on peut conclure encore que la fabrication de ces grandes monnaies de bronze cessa de bonne heure, pour laisser seulement en activité celle des petites monnaies des modules de *sextans*, d'*uncia* et au-dessous, sans doute parce que l'introduction de la monnaie d'argent au type campanien, mais avec le nom de *Rome*, représentait d'une manière plus commode la valeur des premières et dispensait de s'en servir. Je n'oserais décider si la médaille du module 9, avec la *tête de Jupiter* pour type principal, et avec l'*aigle debout sur le foudre* pour type du revers, médaille rare, publiée d'abord par Daniele [4], puis par Carelli [5], représente aussi un *as* de *Capoue*, dans la dernière réduction qu'il pût subir [6]. M. Friedländer, qui a reproduit cette médaille sans se préoccuper de cette question [7], ne semble pas avoir tenu compte d'une circonstance qui tendrait à la résoudre dans le sens que je viens d'indiquer, indépendamment de ce que cette pièce est d'un module supérieur à celui de la plus grande division connue jusqu'ici de l'*as* primitif, à celui du *quincunx* [8]; c'est qu'à l'exemple de l'*as*, elle ne porte aucune marque distinctive de sa valeur, tandis que toutes les divisions de l'*as*, c'est à savoir : le *quincunx*, le *triens*, le *quadrans*, le *sextans* et l'*uncia*, offrent cette marque, soit sous la forme de *globule*, soit sous celle d'*étoile;* d'où il semble bien résulter que la pièce en question, privée de toute indication propre à l'une des divisions de l'*as*, et supérieure en poids et en module à la plus grande de ces divisions, ne peut être qu'un *as* dans sa forme la plus réduite.

[1] Acquis récemment à Naples par M. le duc de Luynes. — [2] Comparez, dans la pl. LXIX de Carelli, le module du *sextans* 19 et celui du *sextans* 8, 21 et 22, le module de l'*uncia* 18 et celui de l'*uncia* 9 et 10. — [3] Fr. Carell. *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, n. 17 et 6. — [4] *Numism. Capuan.* frontisp. — [5] Fr. Carell. *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, 3. — [6] Cette pièce est indiquée comme un *semis* par M. Genn. Riccio, *Repertor. numism.* p. 13; mais sur quelle preuve? — [7] *Die oskisch. Münzen, Taf.* III, n. 12, p. 11. — [8] Carell. *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, n. 17.

L'extension qu'ont prise ces considérations préliminaires sur la suite des monnaies osques de *Capoue*, ne me laissant pas assez d'espace pour l'examen que je me propose de faire des types de ces monnaies, je renvoie à un prochain article cette partie de mon travail, qui sera purement archéologique.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Patrum nova bibliotheca. Romæ typis Sacri Consilii propagando christiano nomini. 1852-1853, 6 vol in-4°. — *Novæ Patrum bibliothecæ tomus primus continens sancti Augustini novos ex codicibus Vaticanis sermones; item ejusdem Speculum et alia quædam cum diversorum Patrum scriptis et tabulis XVI.* Première partie de XXXVI-534 pages; seconde partie de VIII-226 pages.

PREMIER ARTICLE.

Tous ceux qui s'intéressent à la découverte des monuments littéraires de l'Église et de l'antiquité classique, ne cessent d'apprécier chaque jour les immenses services que S. E. le cardinal Angelo Mai a rendus aux études théologiques par la publication successive des trois grandes et importantes collections intitulées *Collectio Vaticana*[1], *Classici auctores*[2], et *Spicilegium Romanum*[3]. Ces trois recueils, qui forment un ensemble de trente volumes, renferment une foule de documents précieux, et contiennent le résultat de ses savantes recherches dans les bibliothèques d'Italie. On ne saurait trop louer cette intelligente activité, qui, loin de se ralentir, semble s'accroître avec les années. Ce vénérable et illustre savant nous donne aujourd'hui une nouvelle série de volumes qui viennent enrichir la littérature patrologique, dont il met en lumière des monuments de la plus haute importance.

[1] *Scriptorum vet. nova collectio e Vatic. codd. edita.* Romæ, 1825-1838, 10 vol. in-4°. La première collection ne contient qu'un volume. — [2] *Classicorum auctorum e Vat. cod. edit.* Romæ, 1828-1838, 10 vol. in-8°. — [3] *Spicilegium Romanum.* Romæ, 1839-1844, 10 vol. in-8°.

Cette nouvelle bibliothèque des Pères, dédiée à S. S. Pie IX, s'ouvre par le nom le plus révéré de l'Église d'Occident, saint Augustin, aux œuvres duquel elle ajoute une série considérable de sermons, au nombre de deux cents, et quelques écrits d'un autre genre. En examinant le recueil des sermons qui sont contenus dans les œuvres du grand docteur, on pouvait savoir *a priori* que nous ne possédions que la moindre partie de ceux qu'il doit avoir prononcés. En effet, il a exercé, comme prêtre et comme évêque, pendant une période de quarante ans, de 391 à 430, et tous les témoignages s'accordent à préconiser son zèle infatigable pour l'enseignement et l'édification des fidèles. Il mentionne très-souvent « son sermon de la veille » (*hesterno*), ce qui prouve qu'à certaines époques il montait en chaire tous les jours; il parle même quelquefois « de son sermon du matin » (*matutino*); il prêchait deux fois dans la journée. Nous savons aussi que, dans ses tournées et ses voyages, il fut invité, partout où il passait, à parler aux fidèles. Enfin, et ce seul fait suffit pour faire voir combien peu il nous reste, comparativement à la prodigieuse activité qu'il apportait dans ses prédications, l'édition des Bénédictins ne renferme que cinq sermons prononcés le saint jour de Pâques; cependant il est plus que probable que, pendant les vingt-cinq années de son épiscopat, aucun jour de Pâques ne s'est passé sans qu'il ait prêché. De même pour la fête de l'Ascension, les Bénédictins ne donnent que cinq sermons, et six pour la Pentecôte. Ces nombres ont lieu de surprendre lorsqu'on les rapproche des mots par lesquels Posidius termine son *Indiculus*: « *fecit libros, tractatus* (c'est-à-dire sermons), « *epistolas numero* MXXX, *exceptis iis qui numerari non possunt.* » On comprendra dès lors comment des recherches habilement dirigées dans des bibliothèques non explorées peuvent amener la découverte de nouveaux sermons de saint Augustin.

Nous ne remonterons point aux collections antérieures à celle des Bénédictins, et sur lesquelles S. E. le cardinal Angelo Mai donne quelques détails au § 6 de ses Prolégomènes. Dans cette édition, terminée l'an 1700, nous trouvons sept cent treize sermons (y compris quelques-uns de saint Césaire) et les fragments de vingt-trois qui sont perdus. En 1792, Michel Denis, conservateur de la bibliothèque impériale de Vienne, a tiré d'un manuscrit italien, dont ce dépôt venait de s'enrichir, vingt-cinq sermons inédits. L'année suivante, Francisque Fontaine, conservateur de la bibliothèque Riccardienne à Florence, en publia quatre provenant de cette bibliothèque et de la Laurentienne. Enfin, des trésors plus considérables, découverts dans les archives et dans la bibliothèque du mont Cassin, furent mis au jour par le père

Octave Frangipane qui en fit paraître dix à Rome l'an 1819, et dont les indications engagèrent MM. Caillau et Saint-Yves à faire une exploration plus active des richesses littéraires renfermées dans la bibliothèque du mont Cassin. Ces derniers ont publié à Paris, en 1836[1], soixante-huit nouveaux sermons, qu'ils déclarent authentiques, sans compter ceux qu'ils jugent être apocryphes; et il est bon de dire que les soixante-huit en question ne sont donnés que comme le *prælibamentum* d'une autre collection plus considérable : « Alii » (y est-t-il dit, p. 12 de la préface) « præsto sunt *quinquaginta* sermones ex eadem bibliotheca, *plures-* « *que* ex Florentina, quibus describendis *a tribus annis constanter* incumbunt « nonnulli amanuenses. » De son côté, S. E. le cardinal A. Mai a retrouvé, dans les manuscrits du Vatican, un grand nombre des sermons du mont Cassin; d'où il est présumable que les *cinquante* dont parlent MM. Caillau et Saint-Yves se trouvent maintenant publiés parmi les deux cents qui viennent de paraître à Rome. La publication successive de ces sermons, s'élevant au nombre de 307, nous rapproche de celui des authentiques renfermés dans l'édition des Bénédictins; car il n'y en a que trois cent soixante-trois que ces Pères osent attribuer avec certitude au saint orateur. Si tous les nouveaux étaient authentiques, nous aurions là un fait littéraire très-surprenant : c'est qu'après les actives et intelligentes explorations des savants du premier ordre tels que les Érasme, les Sirmond, les Vignier, les Montfaucon, les Coustant et les autres Bénédictins, on n'aurait connu, en 1700, qu'un peu plus de la moitié des sermons de saint Augustin conservés en manuscrits dans les bibliothèques d'Europe. Et remarquez que les bibliothèques d'où les nouveaux sont tirés ont été, de tout temps, accessibles à ceux qui, de préférence, s'occupaient de la littérature sacrée. Cette circonstance seule ne suffit-elle pas pour faire concevoir quelque prévention contre l'authenticité de *tant* de sermons? On doit naturellement craindre que dans le nombre il y en ait d'apocryphes. Comme il s'agit là d'une question capitale dans l'appréciation de la valeur de la nouvelle découverte que nous sommes chargé de faire connaître, nous croyons devoir nous y arrêter quelques instants.

La dernière édition de saint Augustin, publiée en 1837 chez les frères Gaume, n'a admis qu'*un seul* sermon des soixante-huit de MM. Caillau et Saint-Yves, et qu'un petit nombre de ceux de Denis et du père Frangipane, placés, pour la plupart, dans l'*Appendix* des *Dubia et spuria*. Une exclusion aussi considérable est expliquée dans une longue et remarquable dissertation (tome V, pages XXXII-XCII, et pages 3225-3232) qu'on nous dit être sortie de la plume de M. Dübner, et qui renferme

d'excellents principes de critique, au moyen desquels il est facile de reconnaître le style et la doctrine du saint évêque d'Hippone; cette pièce est signée, comme les autres suppléments de cette édition si bien soignée, des lettres N. E. (*novi editores* ou *novus editor*). S. E. le cardinal A. Mai, faisant sans doute allusion à cette dissertation, s'exprime ainsi, page xv de sa préface : « Equidem contradictionem aliquam adversus has novorum « sermonum editiones excitatam in Gallia scio, *cui tamen satis strenue re*«*pugnatum fuit,* ut jam omittam quicquid rigidiore judicio vel com« motiore animo decertantes docti dixerunt. » Une réplique ou une réfutation de la dissertation de M. Dübner nous est complétement inconnue; nous savons seulement que feu l'évêque de Maroc, monseigneur Guillon, dont le nom se trouvait sur le titre du volume de la *Bibliotheca selecta,* a publié un mémoire en français[1] pour désavouer sa participation audit volume, et pour approuver tous les résultats consignés dans la dissertation latine : ce mémoire provoqua une réponse de M. l'abbé Caillau[2], dans laquelle on cherche à prouver que monseigneur de Maroc était beaucoup moins étranger qu'il ne l'a prétendu à la publication du volume en question, mais où l'on n'entre nullement dans le fond du débat : on se borne à annoncer une réfutation du traité latin, réfutation qui n'a jamais paru. Nous devons croire que S. E. le cardinal A. Mai n'a pas eu entre les mains les pièces du procès; autrement nous ne saurions comment expliquer ce *strenue repugnatum fuit.*

Quoi qu'il en soit, la question en elle-même se trouve singulièrement compliquée par les deux derniers éditeurs de sermons, M. l'abbé Caillau et S. E. le cardinal Angelo Mai : tous les deux accusent les Bénédictins de trop de sévérité, et donnent souvent à entendre que, parmi les trois cents dix-sept sermons rejetés dans l'Appendice, il s'en trouve beaucoup dont on frustre à tort le saint orateur. L'auteur de la dissertation latine a fait amplement justice des raisons alléguées par l'abbé Caillau, raisons ordinairement de peu de valeur et souvent injurieures pour la mémoire des savants religieux de Saint-Maur, qui sont accusés de jansénisme. Il n'y a donc pas lieu de revenir là-dessus. Mais S. E. le cardinal A. Mai a fourni un élément plus utile à cette discussion, qu'il a établie en même temps sur une base plus solide. Il prouve que l'un des manuscrits dont il s'est servi n'a été écrit que cent et quelques années après la mort de saint Augustin : or il est peu pro-

[1] *Observations présentées par monseigneur l'évêque de Maroc, M. N. S. Guillon, au sujet des nouveaux sermons publiés sous le nom de saint Augustin.* Paris, 1838, in-8°. — [2] *Réponse à monseigneur M. N. S. Guillon,... par A. B. Caillau.* Paris, Parent-Desbarres, 1838, in-8°.

bable, sinon impossible, que des sermons apocryphes aient été forgés *si tôt*. En effet, les vingt-six premiers que l'illustre cardinal a tirés du plus ancien de ses manuscrits, celui de Bobbio, qui remonte au sixième siècle, et dont on connaît même un des premiers possesseurs[1], Bobulenus, abbé de Bobbio depuis l'an 640, ne fournissent pas l'ombre d'un doute quant à la question d'attribution; pensées, style, verve, tout y respire saint Augustin. Ce manuscrit contient cinquante sermons, dont quatre sont condamnés par les Bénédictins, savoir les n°s 125, 135, 199 des *spurii* et le n° 369 des *dubii:* il y a donc lieu de réviser le procès de ces quatre derniers, et de sept autres donnés par le même manuscrit, et que l'on a enlevés à saint Augustin pour en doter saint Pierre Chrysologue[2], évêque d'Imola (de 433 à 452), dans les éditions duquel on les trouve sous les n°s 12, 75, 106, 141, 143, 151 et 152. Cela fait en tout trente-sept sermons; les treize autres font probablement partie des authentiques connus. C'est là, selon nous, une preuve péremptoire qui doit convaincre le père Coustant, chargé du classement critique dans l'édition des Bénédictins, d'avoir usé de trop de sévérité. D'un autre côté, et c'est ce qu'il nous sera facile de prouver, S. E. le cardinal A. Mai est tombé dans l'excès contraire, et a été beaucoup trop indulgent. C'est en vain qu'il se retranche derrière le *stylus varius*[3] de saint Augustin, la diversité des auditoires et les fréquentes improvisations : « Tout, dit-il, ne peut donc pas avoir la même « valeur. » Sans aucun doute; mais, dans aucune circonstance, saint Augustin ne peut avoir rien dit de vide, de trivial, ni fait un vain cliquetis de mots. Comment un esprit mâle, pénétrant et riche comme le sien, pourrait-il jamais être reconnu dans des productions où l'on rencontre des pensées faibles et communes, dans un style mou ou prétentieux, dans une série de phrases qui font plutôt l'effet d'un jeu et d'un exercice de l'esprit que de quelque chose de sérieux produit de la conviction et du sentiment de l'âme? Or telle est la nature d'un grand nombre de sermons que les manuscrits lui attribuent, mais que la moindre étude de son génie, souvent même le goût et le bon sens le plus ordinaire, suffisent pour faire reconnaître comme lui étant complétement étrangers. Certes, dans le grand nombre de ses écrits, ce génie supérieur se montre sous beaucoup de formes diverses, mais l'expression est toujours appropriée à la pensée, et la pensée toujours

[1] A la suite de la préface, le cardinal A. Mai a donné en *fac-simile* les premières pages de ce manuscrit. Sur la première on lit : *Liber de arca domini Bobuleni.* — [2] Voyez l'Avertissement placé en tête du sermon CIX. — [3] Voyez le § 19 des Prolégomènes, p. XXVII.

digne d'un esprit élevé. Partout donc où il y a disparate entre la pensée et l'expression, partout où la pensée devient vulgaire et puérile, il n'y a plus rien de commun avec saint Augustin, quel que soit d'ailleurs l'âge du manuscrit.

Bien que, dans cette circonstance, l'illustre cardinal décline le rôle de juge, et qu'il déclare plusieurs fois ne vouloir rien prononcer, il dit cependant, à la page XXVII : « Dubii utique videbantur sermones « 57, 133, 161, 191 et 198, de quibus cogitans, sententia valde alter- « nante fluctuabam..... Denique omnino supposititii sunt sermones..... « 194 et 201. Quin etiam cum 168 eodem jure agendum est. » Il semble, par conséquent, admettre comme *possible* l'authenticité des autres. Or une première lecture, même superficielle, démontre évidemment qu'à partir du sermon 35 ce n'est plus saint Augustin qui parle : on ne rencontre plus que des pensées communes, pauvres et souvent triviales, un langage pâle, diffus ou maniéré, et plein de recherche sans esprit. Citons quelques exemples. Le sermon 35 débute ainsi : « Maria veniens « ad Christi Domini monumentum, appellat Dominum hortulanum, quia « infantum plantaria floruerunt. Ecce lilia renatorum ornant altare domi- « nicum candidis turbis gaudiorum; ecce lilia nova de fonte plantata, « gratia nutrita, et sanguine candidata, quia isti sunt qui laverunt stolas « suas, et candidas eas fecerunt in sanguine agni, qui tollit peccata « mundi. » Comment ne pas reconnaître dans ces lignes une élucubration de moine? Plus loin Marie-Madeleine dit au jardinier : « Si tu es fur « corporis Domini mei, esto consolator luctus mei. Si tu sustulisti, « patiamur simul, et de te et de me gaudebit genus humanum. Si « tulisti, non avaritia appetisti, sed misericordia dilexisti : perge, ostende « locum; ego paro humeros meos, et tollo tecum. Stat hortulanus, et « tacet. O vere hortulanus, qui eradicavit, et introduxit secum ad para- « disum *collegam* latronem! O hortulanus vilis specie, dulcis in voce! » (Il n'avait pas parlé.) Rien de si commun que ces dialogues insignifiants dans les sermons supposés.

Dans le sermon 36 l'enflure cherche à couvrir le vide de la pensée, et l'inhabileté de l'expression le cède encore à la pauvreté des idées. Le 37e est un thème et non pas une inspiration. Quand au court sermon 38[1],

[1] Ce sermon commence ainsi : « Domini resurrectio induxit mundo lætitiam. « Quanto fulget in *aspecto*, tanto fervet in affectu. » En note : « *Aspectus, i,* refert « Forcellini ex Accio. » Cette forme n'a certainement pas été employée ici, et il est clair que, pour l'assonnance, il faut *aspectu* et non *aspecto*. C'est la forme adoptée par saint Augustin, qui, au premier sermon, dit : « Spiritu adimpletur, vestitur « *aspectu*. »

c'est un pastiche des antithèses que saint Augustin affectionne particulièrement, mais qui chez lui ont toujours de la profondeur et souvent un tour tout particulier.

Si l'on voulait entrer dans un examen plus approfondi, et si l'on ne craignait de multiplier les citations, il serait facile d'établir, d'une manière incontestable, que saint Augustin n'a aucune part à de pareilles productions. Et cependant ces productions sont tirées de deux manuscrits du VIIe ou du VIIIe siècle, écrits en onciales, conservés dans le Vatican sous les n°s 3835 et 3836. Nous avons lu attentivement quatre-vingt-quatre sermons, parmi lesquels le 57e seul a été marqué comme douteux; et, dans cette lecture, nous avons pu faire une utile application des principes de critique établis par l'auteur de la dissertation latine dont nous avons parlé plus haut. Nous regardons comme apocryphes les sermons 35-39, 64, 65, 72, 73, 76, 78-81 et 83. De 60 à 84 quelques-uns peuvent être authentiques, tels que les n°s 60, 61, 66 et 67, mais la plupart doivent être rangés parmi les douteux. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion qui exigerait à elle seule plusieurs articles, et nous forcerait de remonter jusqu'au travail des Bénédictins. Ce dernier offre le grand inconvénient qu'il nous laisse trop souvent sans notions suffisantes sur la provenance des sermons et sur le caractère et l'âge des manuscrits ou des recueils d'où ils sont tirés. Sous ce rapport la nouvelle collection laisse peu à désirer; S. E. le cardinal A. Mai indique, avec exactitude, les manuscrits dont il s'est servi: toutefois il importerait encore de bien connaître toutes les pièces que les principaux contiennent, afin de pouvoir se former une idée sur le caractère général de ces collections; car presque chacun des anciens manuscrits en forme une particulière. On sent quelle importance aurait ce côté de la question dans une discussion approfondie sur l'authenticité des sermons. Ainsi les manuscrits du mont Cassin n'en offrent pour ainsi dire que d'apocryphes; il n'y en a pas un seul dans le manuscrit de Bobbio, tandis que les deux du Vatican d'où sont tirés les apocryphes mentionnés plus haut renferment une grande partie de ceux du mont Cassin.

En résumé l'illustre cardinal A. Mai a le double mérite d'avoir enrichi le domaine de l'Église latine dont il a découvert et mis au jour tant de sermons nouveaux, et d'avoir, plus qu'aucun de ses devanciers, fourni des éléments nombreux et précieux pour la question de l'authenticité. Maintenant que les matériaux abondent il serait à désirer qu'un philologue, d'une sagacité et d'une instruction éprouvées, reprît à fond cette question, et nous donnât le sermonnaire complet authentique de saint Augustin.

Dans la nouvelle collection, les sermons 183-185 sont des échantillons d'anciennes traductions grecques. Les suivants, jusques et compris le 201ᵉ, sont tirés du *Collectorium* fait par Robert de Bardis, chancelier de l'Université de Paris au XIVᵉ siècle, ouvrage qui se trouve dans un manuscrit du Vatican, nº 479. Ce *Collectorium sermonum sancti Augustini* était divisé en cinq parties, et comprenait, rangés méthodiquement, tous les sermons de saint Augustin que Robert avait pu recueillir dans divers et anciens manuscrits. Malheureusement il n'existe plus aujourd'hui que les deux premières parties, conservées dans le manuscrit du Vatican cité plus haut et dans un autre de Paris nº 2030, moins ancien, mais qui provient probablement de la même source[1].

Les deux numéros suivants, 2031 et 2032 du catalogue des manuscrits latins de Paris, contiennent une table alphabétique des matières renfermées dans le *Collectorium* de Robert de Bardis, table qui a été rédigée par Jean de Fayt[2], abbé de Saint-Bavon de Gand. A la fin de cette table on trouve, dans l'un et l'autre manuscrit, les titres et les commencements des sermons formant les cinq parties du *Collectorium*. S. E. le cardinal A. Mai a publié les commencements[3] de sermons des deux premières, en ayant soin d'indiquer les éditions où ils se trouvent, et tout en regrettant de ne pas avoir à sa disposition les trois dernières. D'après ces tables, données par les deux manuscrits de Paris, on voit que le *Collectorium* de Robert comprenait 616 sermons, distribués de la manière suivante :

[1] Ce manuscrit portait anciennement le nº 182, et est bien le même qui est indiqué par le père Labbe (Bibl. nov. mss. p. 28 et 272). Le titre est pareil à celui du Vatican, si ce n'est que ce dernier ne contient pas le mot *inordinate* placé dans le dernier membre de phrase : « Sermones quos..... invenit in diversis ac ve- « tustis codicibus, in quibus *inordinate* erant pro magna parte dispersi. » Mais peut-être ce mot a-t-il été oublié dans la copie de S. E. le cardinal Mai. Le manuscrit du Vatican, suivant le savant éditeur, aurait été écrit dans la première moitié du XVᵉ siècle. Celui de Paris appartient à la seconde moitié et porte cette souscription : « Sermones hi completi sunt nono kalendas februarii ab incarnatione Domini « Nostri Jesu Christi millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto. » Ce manuscrit est in-folio, écrit sur parchemin, à deux colonnes, et contient 401 feuillets. — [2] Jean de Fayt fut envoyé à Clément VI par l'Université de Paris; il est mort le 6 février 1395. On n'est pas d'accord sur l'époque de la mort de Robert de Bardis, qui fut chancelier de l'Université de Paris; les uns la placent en 1400, les autres en l'année 1349. M. le cardinal Mai partage cette dernière opinion comme s'accordant mieux avec les renseignements historiques qui concernent Robert. Dans tous les cas, Jean de Fayt a dû être contemporain de Robert, qu'il appelle *magistrum meum*. — [3] Probablement le manuscrit dont il s'est servi contient aussi les titres de ces sermons.

I.	De quibusdam gestis et sanctis V. T.	92[1]
II.	De sollempnitatibus et sanctis N. T.	294
III.	De verbis et scriptis V. T.	33
IV.	De verbis et scriptis N. T.	105[2]
V.	De ornamentis et impedimentis Ecclesiæ sive fidelium, et retributionibus ultimis bonorum et malorum.	92
		616

Le *Collectorium* de Robert de Bardis nous amène naturellement à parler d'un ouvrage qui date à peu près de la même époque [3] et qui a pour auteur Barthélemy d'Urbino. Il s'agit de son *Milleloquium* qui est un recueil d'extraits des œuvres de saint Augustin, rangés par ordre alphabétique, et qui a été imprimé pour la première fois à Lyon en 1555. S. E. le cardinal A. Mai cite une seconde édition beaucoup plus complète donnée à Paris en 1645, que nous n'avons point trouvée à la Bibliothèque impériale [4]. A la fin du *Milleloquium*, Barthélemy donne les titres des sermons qui étaient indiqués dans le *Collectorium* de Robert de Bardis, mais il paraît qu'un certain nombre de ces sermons n'existaient déjà plus de son temps : « *Sed ego non tot vidi quot habet ipse et* « *credo sermonum ejus numerum ab aliquo non haberi.* » Dans la liste de ceux qu'il donne d'après le *Collectorium*, il ne suit pas le même ordre que Robert et ne les indique même pas tous; c'est ce qui a fait croire à l'illustre cardinal que le *Collectorium* ne contenait environ que cinq cent vingt sermons, parce qu'il n'avait pas sous les yeux la table des trois dernières parties, tandis qu'en réalité il y en avait six cent seize, comme on l'a vu plus haut.

La Bibliothèque de Paris renferme plusieurs manuscrits du *Milleloquium* [5], parmi lesquels il en est un qui mérite une mention toute par-

[1] Le manuscrit 2031 ne contient pas d'indication de numéros pour la première partie. Il compte aussi à tort 295 pour la deuxième partie. C'est une erreur, le copiste passe à tort de 219 à 221. — [2] 106 dans le manuscrit 2032. Le copiste a fait à tort, dans le dernier, un commencement de sermon des mots suivants : « Et « istum sermonem reperi postquam fere compleveram istud opus. » A la fin du manuscrit on lit : « Ista tabula fuit scripta per manum Hugonis de Parisio clerici Ru- « thenensis diocæsis. » — [3] En parlant de Robert, Barthélemy d'Urbino dit « Ro- « bertus qui *nunc* est cancellarius, etc. » — [4]. Il cite aussi une édition donnée à Brescia en 1734; malheureusement l'éditeur n'a point connu celle de Paris, et n'a fait que reproduire celle de Lyon. — [5] Ce sont, dans l'ancien fonds, les nos 2118, qui s'arrête à la lettre K; 2119, daté du 12 janvier 1507; et 2120, en deux volumes; 736 de Saint-Victor; 43 des Grands-Augustins, en deux volumes, et les nos 46 et 50 de Saint-Germain-des-Prés.

ticulière. L'auteur de cette compilation avait communiqué son travail au célèbre Pétrarque en lui demandant son avis, et en le priant de lui envoyer quelques vers qu'il devait placer à la fin. Pétrarque, en renvoyant le manuscrit de Barthélemy d'Urbino, lui écrivit une lettre et y ajouta les vers qu'il demandait : « Parui et ipse tibi, dit-il, etc... Mitto « igitur paucos elegos, ejusdemque sententiæ totidem, si malis, hexame« tros. Utere vel utrisque, vel utrislibet. » La lettre de Pétrarque existe dans ses œuvres (*Epist. famil.* VIII, 6), mais on n'y trouve point les vers en question. L'édition de Lyon que nous avons sous les yeux donne la petite pièce, en trois distiques, telle qu'elle se trouve dans les manuscrits :

Ingenii fontes et prata virentia circum,
   Augustine, tui raptus amore feror.
Si labor hic requiem populo præstare nepotum
   Forte queat, labor hic est mihi grata quies.
Hinc sibi posteritas stillas studiosa salubres
   Hauriat, hinc cupide florea serta legat.

Quant à la seconde pièce en vers hexamètres, annoncée par Pétrarque, elle ne figure point dans l'édition du *Milleloquium* que nous avons sous les yeux, et nous pensons que ces vers sont inédits. On les trouve dans un seul manuscrit, le n° 2120, à la suite de la pièce citée plus haut : « Sed venerabilis[1] amicus dominus Franciscus Petrarcha, qui nunc in « poesi est laureatus unicus, dixit hos versus melius sic debere scribi cum « utrosque et præcedentes scilicet et sequentes versus rogatus ipse mihi « dictasset :

Ingenii fontes et prata virentia linguæ,
Augustine, tui succensus amore peragrat
Urbino patria vir nomine Bartholomæus,
Afferat ut populo requiem labor iste nepotum.
Hinc sibi posteritas stillas studiosa salubres
Hauriat, hinc lectos componat in ordine flores.

S. E. le cardinal A. Mai regrette avec raison que le *Milleloquium* de Barthélemy ait été négligé par les Bénédictins et par les derniers éditeurs, qui n'en font pas même mention. Vignier est le seul qui en ait fait usage pour son supplément aux œuvres de saint Augustin, dans lequel il a inséré une portion du traité *De oratione*, qui se trouve en entier dans le recueil de Robert.

[1] Dans le manuscrit, il y a *d-abilis*, mais il est évident qu'on ne peut lire *damnabilis*; le copiste aura pris le *v* pour un *d*. Dans les manuscrits de cette époque ces deux lettres ont beaucoup de rapport.

A la suite des sermons de saint Augustin, S. E. le cardinal A. Mai a publié trois traités de saint Hilaire de Poitiers (p. 471-492) avec son *Hymnus serotinus*, en vers ïambiques libres, des fragments grecs du commentaire de saint Cyrille sur saint Matthieu et saint Luc, et quelques pièces latines de moindre importance et du genre ascétique, parmi lesquelles on remarque une méditation de saint Anselme sur le *Miserere*.

La seconde partie du volume, ayant une pagination à part (1-226), renferme une nouvelle rédaction du *Speculum* de saint Augustin, tiré d'un manuscrit en onciales du sixième ou septième siècle, rédaction beaucoup plus importante pour nous que celle qu'on lit dans les œuvres du grand orateur, car elle suit exactement et sans changement l'ancienne traduction *italique*, tandis que les manuscrits de cette dernière ont tous été plus ou moins retouchés. Grâce à cette publication, nous possédons aujourd'hui, pour près de cinq mille versets de la Bible, le texte authentique de cette célèbre traduction, et l'on y lit deux fois les fameux versets de l'Épître de saint Jean[1] (I, Ép. V, 7) sur la sainte Trinité, passage à propos duquel on a tant disputé. L'illustre cardinal vient de fournir là de nouveaux éléments à la critique sacrée, et il a soin de faire ressortir toute l'importance de ce précieux et ancien document. En présence de cet imposant témoignage, que devient l'assertion de M. Tischendorf, qui, dans son édition in-8° du Nouveau Testament, dédiée à M. Guizot, supprime d'un trait de plume le passage contesté, en disant (dans la note de la page 80) que ces mots ne se trouvent que « in codicibus vulgatæ *post seculum X* exaratis, et in quibusdam Patribus « latinis *inde a Vigilantio Tapsensi?* » Ce Père vivait au VIe siècle!

Si l'on compare ce *Speculum* avec celui qui se trouve dans l'édition des Bénédictins, on voit que le premier s'accorde bien mieux avec la définition que Cassiodore nous en donne, en appelant cet ouvrage un recueil de philosophie morale, où chacun peut trouver une règle de conduite tirée des saintes Écritures. Rien de pareil n'existe dans le *Speculum* des Bénédictins. Le nouveau est divisé en cent quarante-quatre chapitres, ayant chacun un titre à part, sous lequel l'auteur a réuni tous les passages de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ont rapport à ce titre. On connaissait déjà en partie cet ouvrage de saint Augustin, grâce à J. Vignier, qui, dans son supplément aux œuvres du grand orateur[2], en avait donné tous les titres de chapitres, avec le commencement et

[1] Voyez la note du savant éditeur, p. 6 et 7. — [2] *S. Augustini omnium operum supplementum..... Hieronymus Vignier congreg. Orat. ex optimæ fidei et bonæ antiquitatis codicibus mss. erait,* Paris, 1654, 2 vol. in-fol. Le *Speculum* se trouve à la fin du premier volume, p. 515.

la fin de chaque passage. Il s'était servi d'un manuscrit du IXe siècle[1] écrit par Théodulphe, évêque d'Orléans. C'est bien le même *Speculum* qui est aujourd'hui publié en entier par S. E. le cardinal A. Mai; seulement ce dernier s'étonne, avec raison, que les fragments incomplets des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament donnés par Vignier reproduisent non pas l'ancienne version italique, mais bien la plus récente vulgate de saint Jérôme. Cette différence provient-elle du fait de Vignier ou du copiste, c'est ce qu'il est impossible de décider, puisque nous n'avons pas sous les yeux ce manuscrit, dont nous ignorons aujourd'hui le sort. Outre la copie du Vatican, que l'illustre cardinal vient de reproduire, nous pouvons en indiquer deux autres qui se trouvent dans la Bibliothèque impériale de Paris[2], et dont l'une peut avoir une grande importance parce qu'elle reproduit aussi l'ancienne version italique, bien qu'elle présente de temps en temps quelques différences avec le texte donné par S. E. Il nous semble que le savant cardinal a pris peut-être trop à la lettre le document précieux qu'il avait sous les yeux, et qu'il se laisse entraîner trop loin dans son système, qui lui fait retrouver dans des leçons évidemment fautives des traces de la langue vulgaire[3]. Quoi qu'il en soit, disons quelques mots des deux manuscrits de Paris. Le premier, le plus correct et le plus ancien, appartient à l'ancien fonds du Roi, dans lequel il porte le n° 2977 A. C'est un in-8° en parchemin et qui paraît avoir été écrit au XIIe siècle. Il avait déjà attiré l'attention du savant Lebeuf, qui, dans une note de sa main placée en tête du volume, signale un passage de Jérémie qui est différent de la vulgate[4]. L'autre manuscrit provient de la bibliothèque de saint Victor, dans laquelle il portait le n° 602. C'est un in-4° en parchemin composé de plusieurs cahiers écrits à diverses époques. Le *Speculum* de saint Augustin paraît dater du XIIe siècle. Il est moins correct que le premier, et surtout beaucoup moins complet. Revenons à celui de l'ancien fonds.

[1] « Gratia referenda est egregio codici Memmiano, qui manu Theodulphi, Aurelia« nensis episcopi, ante annos 800 solide exaratus, etc. » Vignier écrivait cela en 1654. — [2] Dans la table placée à la fin du catalogue imprimé des manuscrits latins de la Bibliothèque de Paris, sous le mot *Speculum* on a confondu plusieurs ouvrages entièrement différents. Le *Speculum* dont nous nous occupons ici ne se trouve que dans le n° 2977 A. — [3] Nous exceptons toutefois plusieurs observations judicieuses, et surtout celle qui concerne le mot *floriet*, dont l'emploi se trouve justifié par saint Augustin lui-même. (*De doct. chr.* II, 13.) Au lieu de cette forme *floriet*, qui se lit deux fois dans le *Speculum*, p. 100 (Ps. XCI, 13, et Qs. XVI, 6), le manuscrit de Paris, 2977 A, donne *florebit* et *floreat*. — [4] « Speculum quod dicitur « sancti Augustini ex variis locis sacræ Scripturæ XII sæcul. Fol. 68 Lamentationes « Jeremiæ referuntur aliter ac in Vulgata. »

Ce dernier présente quelques lacunes, une entre autres assez considérable[1], qui tient sans doute à l'absence de deux ou trois feuillets dans le volume d'après lequel le nôtre a été transcrit, car le copiste, ne soupçonnant pas une lacune, a fait suivre immédiatement le texte, sans s'inquiéter que le sens fût interrompu. Le manuscrit du Vatican est rempli de fautes qui n'existent pas dans celui de Paris, au moyen duquel les conjectures du savant éditeur se trouvent souvent confirmées[2]. On rencontre même dans ce dernier des parties qui manquent à celui du Vatican. Nous citerons entre autres le chapitre II, intitulé : *De distinctione personarum Patris et Filii et Spiritus sancti*. Après le verset 8 du chapitre XIV de saint Jean, le manuscrit donne en plus les versets 9, 10, 11 et 23[3]. Du reste, nous pensons que la comparaison de ce manuscrit avec l'édition de l'illustre cardinal ne peut manquer d'être utile et de fournir des éléments nouveaux pour la constitution du texte de l'ancienne version italique.

Enfin, nous citerons une *Sancti Augustini nova grammatica*, autre que celle qui a été publiée dans le recueil de Putsch, et que les Bénédictins ont, avec raison, regardée comme apocryphe en la rejetant dans l'Appendice. On y découvre en effet des passages qui trahissent évidemment une main païenne, et qui ne peuvent avoir été écrits par saint Augustin. Quant au nouveau traité de grammaire publié par S. E. le cardinal A. Mai, il est bien certainement l'œuvre du savant évêque d'Hippone, dont l'esprit sain, méthodique et pénétrant, se manifeste à chaque ligne. Le manuscrit palatin (n° 1746) qui contient le traité en question remonte au IXe ou au Xe siècle, et présente un fait peut-être unique dans l'histoire des manuscrits palimpsestes. La première page a été soumise au procédé adopté dans ce cas, et a été entièrement grattée et détruite par un

[1] Cette lacune s'étend de la fin du chap. CXIV, depuis les mots *cognoscitur. Generatio serpentum*, p. 101, l. 7, jusqu'aux mots *solvent zonas*, appartenant au chap. CXIX, p. 103. Les chap. XXIII et XXIV sont également plus courts que dans l'édition. — [2] Ainsi, chap. I, Deut. XXXII, 12 : « Dominus solus *docebat* eos. » L'éditeur corrige *ducebat*. Nos manuscrits donnent *deducebat*. — Id. I, Cor. III, 19 : « Donec veniret « semen cui *se promiserat* Deus. » L'éditeur propose *repromiserat*. Notre manuscrit donne cui *repromissum* erat. — Chap. XLIV, Deut. XIV, 1. Pro *vacionabitis*. Cod. P. *vaticimemini*. Sap. XLVI, 9. Cod. P. *ab ævo*. — Chap. L. Hier. XIV, 14 : « Et dixit ad « me : falsa prophetæ in nomine meo. » Cod. P. « Et dixit dominus ad me : falsa pro- « phetant prophetæ. » Chap. LI, Prov. IX, 13. Cod. P. *Audax* pro *pandax*. Chap. LXIV, Amos VIII, 4 : Cod. P. *violatis* pro *vigiolatis*. — [3] Voici les versets 10 et 11, qui seuls présentent des différences avec la vulgate : 10. « Non creditis quia ego in patre et « pater in me est ? Verba quæ ego loquor vobis non a me loquor, sed pater in me « manens ipse loquitur, et opera quæ facio ipse facit. » 11. « Credite mihi, quia ego « sum in patre et pater in me est; si quo minus vel propter ipsa opera credite. »

religieux du couvent de Lorsch, qui a écrit sur cette même page les titres des ouvrages contenus dans le volume. Il avait soin en même temps d'écrire en rouge le titre et le commencement de la grammaire de saint Augustin, de sorte qu'il détruisait entièrement le commencement d'un ouvrage dont il s'attachait à conserver le titre et les premières lignes. Il s'ensuit que, dans l'édition donnée par le savant cardinal, le traité est incomplet, et présente au commencement une lacune qui serait bien regrettable, si nous n'avions point les moyens de la combler. Heureusement nous pouvons réparer la faute de notre religieux, grâce à un manuscrit de la Bibliothèque impériale qui contient le traité complet. Ce volume est un petit in-folio en parchemin, portant le n° 7520, et composé de divers cahiers n'appartenant ni à la même main, ni à la même époque. La portion qui contient la grammaire en question paraît avoir été écrite au x[e] siècle. Il provient certainement de la même source que celui du Vatican; toutefois les titres sont différents. Dans l'édition : *Ars sancti Augustini episcopi ad Petrum Mediolanensem;* dans notre manuscrit : *Incipit ars sancti Augustini pro fratram mediocritate breviata.* Nous croyons devoir donner ici en entier les deux premiers paragraphes, qui, dans l'édition de Rome, sont mutilés et incomplets.

« Latinitas est[1] observatio incorrupte[2] loquendi secundum romanam « linguam. Constat autem modis tribus, id est ratione, auctoritate, con- « suetudine. Ratione, secundum artem; auctoritate, secundum eorum « præscripta[3] quibus ipsa est auctoritas adtributa; consuetudine, secun- « dum ea quæ loquendi usu placita adsumpta sunt.

DE PARTIBUS ORATIONIS.
DE NOMINE.

« Partes orationis sunt octo, nomen, pronomen, verbum, adver- « bium, participium, conjunctio, præpositio, interjectio. Nomen est « pars orationis cum casu sine tempore significans plene quæ aliquo « genere quod ad sexum adtinet enuntiantur. Quanquam enim genus « neutrum, nec masculinum, nec femininum sit, tamen qui a negato « utroque sexu signatur ex eo ipso habet causam ut inter genera nomi- « naretur. Nomina[4] accidunt multa, sed animadversione maxima[5] digna « sunt qualitas, genus, numerus, conparatio, figura, casus. In qualitate « consideratur utrum sit proprium an appellativum. Proprium est quoque « quæ[6] res a ceterarum omnium quantum potest communione secernitur. « Appellativum quod commune cum multis est. Nam civitas multarum ci-

[1] Le mot *est* manque dans le manuscrit de Paris. — [2] *Interrupte* Cod. Par. — [3] Cod. P. *scripta*. — [4] Lisez *nomini*. — [5] Lisez *maxime*. — [6] Peut-être *qua* (*en ce* qu'une chose).

« vitatum commune nomen est et ideo appellativum est. Roma vero cum « dicimus, a ceterarum eam communione sejungimus. Itaque hoc nomen « proprium est. Sic et fluvius appellativum, Tiberis proprium, et homo « appellativum, Cicero proprium. Genera nominum simplicia tria sunt, « masculinum, ut vir, femininum, ut mulier, neutrum, ut scrinium. « Ex his variæ (*sic*) conjunctis fiunt alia tria commune utriusque sexus, « ut hic et hæc homo, commune ex masculino et neutro, ut hic et hoc « victor. Dicimus enim victor juvenis, victor nomen, feminino enim « victrix facit. Commune omnibus generibus ut hic et hæc et hoc felix. « Dicuntur quædam etiam promiscua quando uno genere uterque sexus « includitur; nam hic passer dicitur, sive masculus sive femina sit, et « hæc aquila etiam si non sit femina. Sed ideo non adnumerantur quia « vel masculino, vel feminino generi adtributa sunt. Numeri sunt duo, « singularis ut hic vir, pluralis ut hi viri. Conparationis gradus sunt tres : « positivus ut justus, conparativus ut justior, superlativus ut justissi- « mus. Per positivum fit conparatio ut æqualitas quædam ostendatur ut « cum dicimus, tam est hic justus quam ille, et ideo nominativum casum « regit. In[1] conparativo autem et superlativo, etc... »

Ce manuscrit mériterait la peine d'être comparé avec l'édition de M. Mai et fournirait les moyens de corriger quelquefois le texte[2].

A la suite de cette grammaire de saint Augustin, on trouve dans notre manuscrit, ainsi que dans celui du Vatican, un fragment qui n'en fait pas partie et que S. E. le cardinal A. Mai a eu raison de rejeter dans les notes. Vient ensuite le traité grammatical, intitulé *Regula,* et publié d'abord dans le recueil de Putsch et ensuite dans le tome I[er] des œuvres de saint Augustin. Il est évident que ce dernier traité n'est pas du savant évêque d'Hippone, auquel il a été attribué à tort, car on y trouve plusieurs passages qui trahissent une main païenne, ainsi que nous l'avons dit plus haut. C'est donc avec raison que les Bénédictins l'ont rejeté dans l'Appendice, regrettant de n'avoir à leur disposition aucun manuscrit qui pût leur servir à améliorer le texte. Indépendamment de celui du Vatican, qui remonte presque au IX[e] siècle, nous signalons la copie de Paris, qui est très-correcte, et qui serait certainement d'une grande ressource pour une nouvelle édition de ce traité grammatical, quel qu'en soit d'ailleurs l'auteur.

[1] Ici commence le paragraphe 3 dans l'édition qui omet la préposition *in.* — [2] Ainsi, p. 175, § 24 à la fin, au lieu de « *Tantæ est* auctoritatis et consuetudinis in « loquendo, » notre manuscrit donne « *Tantesuis* auctoritatis, » qu'il faut lire : « *Tanta est vis* auctoritatis. » P. 178, au commencement du paragraphe 34, au lieu de « Fortiter *fuit,* » lisez, d'après le manuscrit de Paris : « Fortiter *facit.* »

Le volume se termine par le traité d'un grammairien latin nommé Dynamius, et par quarante-trois hymnes tirées de l'*Hymnarium Bobbiense*, et que l'illustre cardinal nous donne comme inédites. La plupart cependant avaient été déjà publiées, quelques-unes même plusieurs fois[1].

Deux tables, l'une des matières et l'autre des mots nouveaux qui peuvent enrichir soit le dictionnaire de Forcellini, soit le glossaire de Ducange, complètent ce premier volume. Dans un prochain article, nous examinerons les volumes suivants, qui sont spécialement consacrés aux Pères grecs.

E. MILLER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Nous indiquons ici celles qui ont été déjà publiées : XVII. *In Paschate.* Dans Bebel, *Liber hymnorum*, fol. 12; Clichtoveus, *Elucidatorium ecclesiasticum*, fol. 37; *Expositio hymnorum cum notabili commento*, Colon. 1492; Daniel, *Thesaurus hymnologicus*, t. I[er], p. 258. — XXI. *In inventione sive exaltatione sanctæ Crucis.* Dans l'*Expos. hymn.* fol. 69 et dans toutes les collections : Wimpfeling, Bebel, Torrentinus, Clichtoveus, Cassander, Ellenger, etc., etc. — XXV. *De adventu Domini.* Dans Cassander et Daniel, *l. l.* p. 257. — XXVI. *In vigilia Nativitatis.* Dans Mone, *Lateinische hymnen der Mittelalters*, t. I[er], p. 330. — XXX. *In festo transfigurationis Domini.* Dans le *Breviarium ordinis S. Francisci*, Venise, 1841, et Daniel *l. l.* p. 322 (seulement la 1[re] strophe). — XXXI. *De S. Trinitate.* Dans le *Breviarium ordinis S. Francisci*, et Daniel *l. l.* p. 308 (seulement la 1[re] strophe). — XXXII. *De Transfiguratione Domini.* Dans Mone *l. l.* p. 80. — XXXIII. *De S. Trinitate.* Dans Clichtoveus, Cassander et Daniel, *l. l.* p. 276. — XXXIV. *Ad Christum*, Dans Mone *l. l.* p. 83. — XXXV. *Ad S. Trinitatem.* Dans le *Breviarium ordinis S. Francisci*, Clichtoveus, Cassander, *Hymni ecclesiastici.* — XXXVI, *Ad Christum.* Dans Cassander, Thomassius, Fabricius, *Poetæ veteres ecclesiastici, etc*..... Nous devons ces indications bibliographiques à l'obligeante érudition de M. Édélestand du Méril, qui a bien voulu mettre à notre disposition sa riche bibliothèque hymnographique. Il fait remarquer, avec raison, que le recueil de Mone n'a été publié qu'après l'impression de la *Nova bibliotheca Patrum;* mais il ne doute pas qu'on ne trouvât plusieurs des hymnes consacrées aux Saints à l'appendice de leurs vies dans les trois grandes collections. Il pense, par exemple, que les trois hymnes sur saint Benoît avaient certainement été imprimées dans un des bréviaires à l'usage de l'ordre, celui de Paris 1518 ou d'Einsiedeln, 1743. Nous ne pouvons faire cette vérification, n'ayant pas sous la main les ouvrages en question.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Influence de l'Italie sur les lettres françaises depuis le XIIIe siècle jusqu'au règne de Louis XIV, mémoire auquel l'Académie française a décerné une récompense dans sa séance du 19 août 1852, par M. Rathery, bibliothécaire au Louvre. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1853, in-8° de 200 pages. — Un autre ouvrage, objet d'une distinction pareille, l'*Histoire des États généraux,* couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, avait, en 1845, annoncé ce qu'on pouvait attendre, pour l'étude et l'éclaircissement de certaines questions intéressantes, des investigations patientes et exactes, des appréciations judicieuses, des expositions nettes et élégantes de M. Rathery. Les mêmes qualités se trouvent ici appliquées à un sujet, non plus spécialement historique, mais surtout littéraire et moral. La dissertation que nous annonçons éclaire heureusement l'histoire de deux littératures qui paraissent très-familières à l'auteur. Peut-être tourne-t-elle un peu court sur d'autres qui avaient implicitement leur place dans cette conclusion du programme de l'Académie : « En montrant les rapports et les différences des deux « peuples, indiquer ce que gagna le génie français à se rapprocher surtout de l'an« tiquité. »

Conformité du langage françois avec le grec, par Henri Estienne, nouvelle édition accompagnée de notes et précédée d'un Essai sur la vie et les ouvrages de cet auteur, par Léon Feugère, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. Paris, imprimerie de Jules Delalain, 1853, un vol. in-12 de CCXXXVI-223 pages. — Ce volume se place honorablement à côté de celui où le même imprimeur, le même éditeur, ont reproduit, en 1850, un autre écrit du grand philologue, non moins célèbre et devenu non moins rare, sa *Précellence du langage françois.* Même exactitude, même élégance typographique, même soin à éclaircir le précieux texte par des notes toujours judicieuses et discrètement érudites; enfin nouvelle étude sur Henri Estienne, où sa vie, racontée avec intérêt, où ses ouvrages, appréciés avec savoir et avec goût, sont habilement encadrés dans le tableau du mouvement littéraire de l'époque. Cette publication accroît notablement les titres que s'est faits depuis quelques années M. Feugère à l'estime du public sérieux, et plus d'une fois aussi aux distinctions de l'Académie française, par des ouvrages sur lesquels nous nous sommes plu à appeler l'attention de nos lecteurs (voyez nos cahiers de mai 1846, p. 318; d'août 1849, p. 511; de février 1851, p. 126,) son *Choix,* avec études biographiques et commentaires, *de vies des hommes illustres de Plutarque,*

traduites par J. Amyot, en 1846; ses éditions, également annotées et précédées de notices, des *Œuvres complètes d'Estienne de La Boëtie*, en 1846; des *Œuvres choisies d'Étienne Pasquier*, en 1849. Complétons cette liste en y ajoutant les titres de deux ouvrages où M. Feugère a récemment éclairé, par des travaux du même genre et d'un égal mérite, d'autres points de notre histoire littéraire :

Étude sur la vie et les ouvrages de Ducange, par Léon Feugère. Paris, imprimerie administrative de Paul Dupont, 1852, in-8° de 104 pages;

Mademoiselle de Gournay; étude sur sa vie et ses ouvrages, par le même. Même imprimerie, 1853, in-8° de 75 pages.

Histoire de la vie de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde depuis l'an 629 jusqu'en 645, par Hoei-li et Yen-thsong, suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-thsang, traduite du chinois par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, etc. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale. Se trouve à la librairie de Benj. Duprat, 1853, in-8° de LXXXIV-472 pages. — Les voyageurs chinois qui, depuis le IVe siècle de notre ère jusqu'au Xe, visitèrent les contrées situées à l'ouest de la Chine, et particulièrement l'Inde, pour étudier les doctrines de Bouddha, ont écrit des relations, des itinéraires et des descriptions très-curieuses des pays qu'ils avaient parcourus. Plusieurs de ces relations ne se retrouvent plus. Parmi celles qui subsistent, la plus étendue comme la plus précieuse est celle de Hiouen-thsang, religieux chinois, qui passa seize ans dans l'Inde ou dans les contrées voisines (de l'an 629 à l'an 645), et qui a laissé la description de cent trente-huit royaumes ou pays. La vie de cet infatigable pèlerin a été racontée par ses disciples Hoei-li et Yen-thsong. Ce dernier ouvrage, et la relation originale de Hiouen-thsang, ont une extrême importance pour l'histoire du bouddhisme, et abondent en précieux renseignements au point de vue de la géographie et de la philologie. On saura gré à M. Stanislas Julien de les faire connaître à l'Europe par la savante traduction que nous annonçons. En tête du volume est une préface dans laquelle le traducteur expose le plan qu'il a suivi et les difficultés nombreuses qu'il avait à vaincre.

Archives d'Anjou, recueil de documents et mémoires inédits sur cette province, publié sous les auspices du conseil général de Maine-et-Loire, par Paul Marchegay, archiviste du département, tome II. Imprimerie de Cosnier et Lachèze, à Angers, librairie de Dumoulin, à Paris, 1853, in-8° de 380 pages. — On remarque dans ce recueil, outre un grand nombre de chartes inédites, intéressantes pour l'histoire de la province d'Anjou, les doléances et requêtes adressées à Charles VII, roi de France, par le roi René, duc d'Anjou, pour la réduction des impôts et tailles dans ce duché, de 1450 à 1452, et un Mémoire sur la généralité de Tours, dressé en 1783 par M. Harvoin, receveur général des finances.

Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris, suivies de recherches sur les portes fortifiées qui dépendaient de ces enceintes; ouvrage formant le complément de celui intitulé : *Études archéologiques sur les anciens plans de Paris*, par A. Bonnardot, Parisien, imprimerie de Hennuyer, à Batignolles, librairie de Dumoulin, à Paris; 1853, in-4° de VIII-314 pages, avec 12 planches. — L'auteur de ce livre a étudié pendant plusieurs années la topographie ancienne de Paris, et spécialement toutes les questions qui se rattachent aux accroissements successifs de la ville, aux enceintes dont elle a été entourée à diverses époques. Il a recherché avec soin les vestiges des vieux murs et des anciennes portes fortifiées, et il publie aujourd'hui les résultats de ces recherches en commentant et discutant tout ce qui a été écrit sur cette matière. Nous croyons pouvoir dire que jamais les tracés des

enceintes de Philippe-Auguste, de Jean le Bon et de Charles V, dont on connaissait le plan général, n'avaient été déterminés dans leurs détails avec autant de précision et d'exactitude. Les documents publiés par Sauval et Félibien et surtout ceux dont a fait usage Bouquet, rédacteur d'un mémoire anonyme sur la topographie de Paris, qui parut en 1771, ont été d'un grand secours à M. Bonnardot pour quelques parties de son travail; il s'est servi très-utilement aussi d'anciens plans et gravures recueillis en grand nombre par ses soins, et à l'aide desquels il a fait exécuter les douze planches importantes qui servent d'éclaircissements à ses dissertations topographiques. On ne doit s'attendre, d'ailleurs, à trouver dans cet ouvrage aucune lumière nouvelle sur la topographie de Paris antérieurement au règne de Philippe-Auguste. Bien des questions restent à résoudre avant qu'il soit possible de fixer les dates de construction et le tracé des deux ou trois enceintes qui ont dû être établies autour de la ville depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du XIIe siècle. M. Bonnardot déclare lui-même n'avoir point étudié ni recherché les documents inédits qui pourraient seuls éclaircir ces points obscurs de l'histoire de Paris.

Gabalum christianum, ou recherches historico-critiques sur l'Église de Mende, par J. B. E. Pascal; imprimerie de Cazaux, à Toulouse, librairie de Dumoulin, à Paris, 1853, in-8° de XIII-443 pages. — L'histoire ecclésiastique du Gévaudan est traitée avec intérêt dans cet ouvrage, dont la première partie contient des recherches sur l'antiquité du siége épiscopal de Mende, sur les anciennes institutions religieuses du diocèse, sur la fondation de la cathédrale, sa destruction par les protestants et sa réédification. La seconde partie est une histoire des évêques de Mende. Ce travail, assez approfondi pour les époques anciennes, atteste des études spéciales, et devra être consulté par les historiens qui s'occuperont du même sujet; mais peut-être n'adoptera-t-on pas toutes les opinions de l'auteur et ne fera-t-on pas aussi bon marché que lui de l'autorité de Tillemont, de D. Vaissette, de Lecointe, etc. L'histoire des évêques est suivie de recherches sur les saints et les personnages ecclésiastiques remarquables du Gévaudan. Un appendice, placé à la fin du volume, contient des notions biographiques et littéraires sur Guillaume Durand, évêque de Mende, un des écrivains les plus érudits du moyen âge. Ce travail est principalement puisé dans l'excellente Notice que M. Victor Le Clerc a consacrée à ce personnage dans le tome XX de l'*Histoire littéraire de la France*.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube; deuxième série, tomes I, II, III et première partie du tome IV; Troyes, imprimerie de Boucquot, Paris, librairie de Dumoulin, 1847-1853, 3 volumes et une brochure in-8° avec planches. — Ce recueil, dont la première série, publiée de 1822 à 1846, forme 13 volumes, renferme un grand nombre de mémoires et de dissertations dont la plupart concernent l'histoire et l'archéologie de la Champagne.

On remarque dans la seconde série: des recherches sur la léproserie de Troyes, qui ont été publiées à part et que nous avons annoncées dans notre cahier de juillet dernier; une Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Dijon désigné sous le nom de Bréviaire de saint Bernard, par M. Guignard; des mémoires archéologiques sur les églises de Saint-Jean-au-Marché et de Saint-Nicolas de Troyes, par M. l'abbé Tridon; des recherches sur les grands jours de Troyes, par M. Boutiot, et plusieurs rapports de M. Deschiens sur les antiquités trouvées en divers lieux du département de l'Aube.

Pouillé du diocèse de Troyes rédigé en 1407, publié pour la première fois, d'après une copie authentique de 1535, par M. H. d'Arbois de Jubainville, conservateur des archives du département de l'Aube. Imprimerie de Boucquot, à Troyes, librai-

ries de Durand et de Dumoulin, à Paris, 1853, in-8° de VIII-318 pages, avec deux cartes. — Le pouillé qui fait l'objet de cette publication est d'une importance réelle pour l'étude de la statistique et de la géographie du moyen âge. L'éditeur ne se borne pas à en donner le texte; il en fait la base de recherches approfondies sur l'étendue, les limites, les subdivisions et les revenus du diocèse de Troyes à diverses époques, particulièrement au XVe siècle. Nous pouvons signaler, entre autres chapitres intéressants de l'introduction, ceux qui traitent du rapport de la circonscription des archidiaconés avec celle des *pagi*, et des revenus du clergé, appréciés en valeurs modernes. Par la comparaison du pouillé de 1407 avec un document du même genre dressé en 1754, M. de Jubainville prouve que les revenus du diocèse de Troyes avaient diminué de moitié du XVe au XVIIIe siècle, et il remarque que cette décroissance est une loi générale applicable aux biens ecclésiastiques dans toutes les parties de la France. Un appendice contenant des pièces inédites est placé à la fin du volume, ainsi que plusieurs tables de noms d'hommes et de lieux. Une carte comparative des archidiaconés et des *pagi* et une carte de l'ancien diocèse de Troyes et de ses subdivisions accompagnent l'ouvrage.

Histoire de Bar-sur-Aube, par L. Chevalier. Imprimerie de Jardeaux-Ray, à Bar-sur-Aube, librairies de Parent-Desbarres et de Dumoulin, à Paris, in-8° de IV-334 pages, avec planches. — L'auteur donne d'abord une description détaillée des antiquités romaines qu'on rencontre à Bar-sur-Aube et aux environs, notamment des ruines du Châtelet, situées sur une montagne voisine de la ville. Il raconte ensuite la légende de sainte Germaine, mise à mort par ordre d'Attila, en 452, puis l'histoire des comtes de Bar-sur-Aube, feudataires des comtes de Champagne. Depuis la réunion de cette province à la couronne, les annales de Bar offrent peu d'incidents dignes de remarque. M. Chevalier en donne un exposé complet, et termine son estimable travail par des notices biographiques suivies d'un appendice contenant quelques documents inédits et des notes instructives.

ALGÉRIE.

Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, par Ibn-Khaldoun, traduite de l'arabe par le baron de Slane, interprète principal de l'armée d'Afrique; t. Ier, imprimerie du Gouvernement, à Alger, librairie de Benj. Duprat, à Paris, in-8° de LXVI-480 pages. — Le texte arabe de l'histoire des Berbères d'Ibn-Khaldoun a été publié, en 1847, par ordre du ministre de la guerre. M. de Slane en donne aujourd'hui une traduction française, dont il n'a encore paru que le tome premier. Ce volume est précédé d'une introduction qui a pour but d'analyser le grand ouvrage d'Ibn-Khaldoun, dont l'histoire des Berbères ne forme qu'une partie, d'indiquer la succession des dynasties musulmanes qui régnèrent dans l'Afrique septentrionale, et d'esquisser les principaux traits de la vie de l'auteur. Les volumes suivants sont en cours de publication. Nous reviendrons sur l'ensemble de l'ouvrage lorsqu'il aura paru entièrement.

ANGLETERRE.

Archæologia : or miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of antiquaries of London, volume XXXV, London, Pickering, 1853, 1 vol. in-4° de

VI-222 pages, avec planches. — On trouve dans ce volume dix-sept mémoires, lettres ou dissertations sur des sujets d'archéologie très-divers. Nous avons remarqué des observations de M. John-Henry Parker sur les anciennes églises de l'ouest de la France, des remarques de M. W. M. Wylie, sur l'angon, javelot des Francs, décrit par Agathias; une description des antiquités, probablement saxonnes, découvertes à la Tourniole de Belleville, près de Dieppe, par le même; les Annales du roi d'Égypte, Thothmès III, d'après les inscriptions hiéroglyphiques, par M. Samuel Birch, et des documents relatifs au projet de mariage de la reine Élisabeth avec l'archiduc Charles, frère de l'empereur d'Allemagne, en 1567.

BELGIQUE.

Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre, depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne de Robert de Béthune inclusivement, par Victor Gaillard, docteur en droit. Imprimerie d'Annoot Braeckman, à Gand, librairie de Dumoulin, à Paris, in-4° de VIII-144 et 30 pages, avec vingt-trois planches et des gravures sur bois dans le texte. — Cet ouvrage, qui atteste des études spéciales très-approfondies, traite d'une des parties les plus intéressantes de la numismatique des Pays-Bas au moyen âge. L'auteur a fait, pour l'histoire de Flandre, et avec le même succès, ce qu'un autre savant numismatiste, M. Chaslon, a fait, il y a quelques années, pour une autre province de la Belgique, dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut.*

Catalogue méthodique et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand, par le baron Jules de Saint-Genois, professeur et bibliothécaire de l'université de Gand. Imprimerie d'Annoot Braeckmann, à Gand, librairie de Dumoulin, à Paris, in-8° de VIII-499 pages, avec deux planches. — Les 694 manuscrits que renferme la bibliothèque de Gand sont décrits dans cet ouvrage avec beaucoup de soin et de méthode. Les plus nombreux et les plus importants sont en latin ou en français, et concernent l'histoire et les lettres; quelques-uns sont remarquables par leur ancienneté. Nous citerons surtout deux fragments que l'auteur fait remonter au VI° siècle, une vie de saint Amand du VIII°, deux manuscrits du IX°, et vingt et un du X° siècle.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1853.

De la découverte de la circulation du sang, à propos de la Biographie de Sarpi par M. Bianchi-Giovini.

Dans mes précédents articles[1] sur l'histoire de la découverte de la *circulation du sang*, je n'ai dit qu'un mot de Sarpi. Je n'avais pas pris au sérieux, je l'avoue, les prétentions qu'on lui a faites, car il ne les a point eues, à cette grande et belle découverte.

Je ne connaissais alors ni le livre de M. Bianchi-Giovini sur Sarpi, ni une très-savante analyse de ce livre, qui venait d'être publiée dans la *Revue de Londres et de Westminster*.

J'ai vu, en lisant ces écrits, qu'on pouvait être, sur le point de critique qui m'avait un moment occupé, d'un avis très-différent du mien : d'une part, M. Giovini produit en faveur de Sarpi un document nouveau; d'autre part, l'auteur de l'analyse insérée dans la *Revue de Londres et de Westminster*, après avoir mis en sûreté la gloire d'Harvey, c'était son premier souci, devient beaucoup plus accommodant sur le reste, et ne paraît même que trop facile quand il ne s'agit plus que de Fabrice d'Acquapendente.

Je l'ai déjà dit dans un de mes précédents articles[2] : la découverte de la circulation du sang n'appartient pas à un seul homme. Cette grande découverte n'a été faite que peu à peu, et partie par partie; plus de vingt anatomistes y ont concouru.

[1] Voyez les numéros d'avril, juin et juillet 1849. — [2] Numéro d'avril 1849, p. 193.

Harvey démontre la circulation du sang; mais il vient de Padoue, où il a eu pour maître Fabrice d'Acquapendente, qui a découvert les valvules des veines; mais, dans cette même université de Padoue, où s'est formé le premier germe de toutes les idées d'Harvey[1], professait naguère Realdo Colombo, qui a découvert la circulation pulmonaire; mais Padoue n'est pas loin de Pise, où Césalpin, dans un éclair de génie, entrevoyait la circulation pulmonaire, et, dans un autre éclair, la circulation générale[2].

Dans la découverte de la circulation du sang, le point difficile était de lier les diverses parties, et, si je puis ainsi parler, les diverses pièces, successivement aperçues, en un tout; le point difficile était de saisir l'ensemble du phénomène, du mécanisme; et c'est parce qu'Harvey est le premier qui ait nettement et complétement saisi cet ensemble que la grande gloire lui est restée.

I. *De Sarpi.* Il y a, relativement à Sarpi, deux questions : la première est de savoir lequel des deux, de Fabrice ou de lui, a découvert les valvules des veines; la seconde est de savoir s'il a connu la circulation. Selon ses partisans, il a découvert les valvules et connu la circulation; et, selon moi, il n'a ni connu la circulation, ni découvert les valvules.

1° *De Sarpi et des valvules des veines.* On dit donc que Sarpi a découvert les valvules des veines. Mais qui dit cela? C'est le père Fulgence, le compagnon, l'ami, l'historien enthousiaste du père Sarpi.

« Plusieurs hommes très-savants et de très-éminents médecins vivent « encore, nous dit Fulgence, qui savent très-bien que la découverte des « valvules n'est pas de Fabrice d'Acquapendente, mais du Père, *ma dal « Padre,* lequel, considérant la pesanteur du sang, vint à penser qu'il « ne pourrait rester *suspendu*, comme il l'est, dans les veines, s'il n'y « était retenu par quelque digue ou par quelque obstacle, et là-« dessus, s'étant mis à faire des recherches, il trouva les valvules et leur « usage[3]. »

[1] Harvey a laissé deux ouvrages fondamentaux, l'un sur la *circulation* et l'autre sur la *génération*: pour le premier, il est parti de la découverte des valvules, faite par Fabrice, et, pour le second, de l'ouvrage de ce même Fabrice sur la *formation de l'œuf et du fœtus* (*De formato fœtu* et *De formatione ovi et pulli*). — [2] Voyez mon premier article, p. 200, 201 et 202. — [3] « Sono ancora viventi molti eru« ditissimi e eminentissimi medici, tra questi Santorio e Pietron Asselineo, fran« cese, che sanno che non fu speculatione, nè inventione dell' Acquapendente, « ma dal Padre, il quale considerando la gravità del sangue, venne in parere « che non potesse stare sospeso nelle vene, senza che vi fosse argine che lo rite« nesse, e chiusure, ch' aprendosi et risserrandosi gli dassero il flusso, e l'e-

Or voici quel est cet usage. « C'est, selon Fulgence, c'est-à-dire selon « Sarpi, non-seulement d'empêcher que le sang, par son poids, dis- « tende les veines et y forme des varices, mais encore que, par son « cours trop rapide et sa trop grande quantité, il n'étouffe la chaleur des « parties qui doivent s'en nourrir[1]. »

Concluons, du moins, avant de quitter Fulgence, que Sarpi n'a pas connu l'usage des valvules. Les valvules s'opposent à la rétrogradation du sang, mais point du tout à sa marche rapide; et je n'ai pas besoin d'ajouter que ce n'est pas du sang des veines que les parties se nourrissent.

Après Fulgence vient Gassendi.

« Je ne l'eus pas plutôt averti, nous dit Gassendi dans sa *Vie de « Peiresc*, que Guillaume Harvey, médecin anglais, venait de publier « un livre très-remarquable sur le passage continuel du sang des veines « dans les artères, et, de nouveau, des artères dans les veines par des « anastomoses imperceptibles, et qu'entre autres arguments il tirait « grand parti, pour confirmer ce passage, des valvules des veines, dont « lui-même avait entendu quelque chose de Fabrice d'Acquapendente, « et se souvenait que le père Sarpi, Servite, était le premier inventeur, « qu'il voulut avoir le livre, et chercher les valvules, et connaître tout « le reste[2]...... »

Ainsi donc c'est Gassendi qui rappelle à Peiresc que Fabrice lui a parlé des valvules, et que lui, Peiresc, se souvient que c'est Sarpi qui les a découvertes. Mais qui donc avait dit cela à Peiresc? Apparemment, ce n'était pas Fabrice. Ne serait-ce pas le père Fulgence?

Du souvenir de Peiresc on passe à un autre souvenir, à ces quelques mots échappés à la plume rapide et conteuse de Thomas Bartholin. Thomas Bartholin voyage; il est en ce moment à Padoue; il écrit de Pa-

« quilibrio necessario alla vita. E con questo natural giuditio si pose a tagliare con « isquisitissima osservatione, e ritrovò le valvule, e gl' usi loro... » *Vita del padre Paolo dell'Ordine de' Servi, etc.*, p. 44, 1687. — [1] ...« Perche non solamente « prohibiscono ch'el sangue per la gravita non dilati le vene, à guisa di varice, « ma anco à fino che con troppo impeto scorrendo, et in soverchia quantità, non « soffochi il calor delle parti, che desso si debbono nutrire. » *Ibid.* p. 45. — [2] « Cum simul monuissem Gulielmum Harvæum, medicum anglum, edidisse « præclarum librum de successione sanguinis ex venis in arterias et ex arteriis « rursus in venas per imperceptas anastomoseis, inter cætera vero argumenta con- « firmasse illam ex venarum valvulis, de quibus ipse inaudierat aliquid ab Aqua- « pendente, et quarum inventorem primum Sarpium Servitam meminerat, ideo « statim voluit et librum habere, et eas valvulas explorare, et alia internoscere..... » *Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc vita*, per Petrum Gassendum..... (p. 222; 1641.)

doue à Jean Walæus, professeur à Leyde : il faut bien qu'il ait quelque chose à conter de Padoue. Il conte donc qu'il « tient enfin de Vesling le « secret de la découverte de la circulation du sang, secret qui ne doit « être révélé à personne : *nulli revelandum*, savoir, que c'est une invention « du père Paul, Vénitien (duquel Acquapendente a tiré aussi la décou- « verte des valvules des veines), comme il l'a vu sur un manuscrit du « père Paul, que conserve à Venise son disciple et son successeur, le « père Fulgence [1]. » Toujours le père Fulgence!

Et, d'ailleurs, pourquoi ce secret ne devait-il être révélé à personne : *nulli revelandum?* Pourquoi même était-ce un secret? Ce n'était sûrement pas un péché que d'avoir découvert la circulation du sang ou les valvules des veines. Enfin, pourquoi le révéler, s'il ne devait pas être révélé? Pourquoi surtout attendre, pour faire cette révélation, la mort de Fabrice [2]?

Fabrice n'avait pas attendu la mort de Sarpi pour dire hautement et simplement qu'il avait découvert les valvules. « Ce qui d'abord « étonne, dit-il, c'est que ces valvules aient échappé, jusqu'ici, à tous les « anatomistes, tant anciens que modernes, et tellement échappé, que « non-seulement il n'en a été fait aucune mention, mais que personne « même ne les avait vues avant l'année 1574, où je les ai observées « pour la première fois avec une grande joie : *summa cum lætitia* [3]. »

Lorsque Fabrice écrivait ceci, Sarpi avait vingt-deux ans. Sarpi survécut quarante-neuf ans à la déclaration de Fabrice; et non-seulement ni lui, ni le père Fulgence, ni aucun autre de ses amis, n'éleva jamais la voix contre Fabrice, mais ceux-ci, au contraire, tenaient, comme on vient de le voir, leur secret très-caché; ils se prescrivaient de ne pas le révéler; ils le révélaient cependant, et malheureusement ils ne le révélaient qu'après la mort de Fabrice.

Ajoutez, et ceci est le point décisif, que Fabrice était non-seulement

[1] « De circulatione Harvejana secretum mihi aperuit Veslingius, nulli revelan- « dum; esse nempe inventum patris Pauli, Veneti (a quo de ostiolis venarum sua « habuit Aquapendens), ut ex ipsius autographo vidit, quod Venetiis servat P. « Fulgentius, illius discipulus et successor. . . . » Patavio, 30 oct. 1642. (Thom. Barthol. *Epist. med.* cent. 1, epist. XXVI.) — [2] La lettre de Thomas Bartholin est de 1642, et la mort de Fabrice de 1619. — [3] « De his itaque in præsentia locutu- « ris, subit primum mirari, quomodo ostiola hæc, ad hanc usque ætatem tam « priscos quam recentiores anatomicos adeo latuerint, ut non solum nulla prorsus « mentio de ipsis facta sit, sed neque aliquis prius hæc viderit quam anno Domini « septuagesimo quarto, supra millesimum et quingentesimum, quo a me summa « cum lætitia, inter dissecandum, observata fuere. » (*Hieron. Fab. ab Aquap. De venarum ostiolis.*)

un anatomiste consommé, un homme supérieur dans une science donnée, mais un très-honnête homme. Harvey l'appelle un vénérable vieillard : *venerabilis senex*.

« C'est, dit Harvey, le très-illustre Jérôme Fabrice d'Acquapendente, « anatomiste très-habile et vénérable vieillard, qui le premier a vu, « dans les veines, des valvules membraneuses de figure sigmoïde ou « semi-lunaire [1]. . . »

Les partisans de Sarpi comptent jusqu'à cinq témoignages pour lui : d'abord celui de Fulgence, puis celui de Peiresc, puis celui de Vesling, puis celui de Thomas Bartholin, et enfin celui de Jean Walæus.

Mais, si j'excepte le témoignage de Peiresc, dont je ne vois pas bien l'origine, tous les autres n'en font qu'un.

Car c'est Fulgence qui, en montrant le manuscrit de Sarpi à Vesling, lui a confié le secret; c'est Vesling qui a transmis ce secret à Thomas Bartholin, et c'est Thomas Bartholin qui l'a communiqué à Jean Walæus.

Restent donc deux témoignages distincts : celui de Peiresc et celui de Fulgence.

A ces deux-là, j'en oppose deux aussi : en premier lieu, celui d'Harvey, que je viens de citer, homme plus compétent, sur le sujet dont il s'agit, que Peiresc ou Fulgence; et, en second lieu, celui de Gaspard Bauhin, l'immortel auteur du *Pinax*, élève, comme Harvey, de Fabrice, et qui, dans son *Traité d'anatomie*, publié en 1592, s'exprime ainsi : « Nous ne trouvons personne qui ait fait mention des valvules « avant le célèbre Fabrice d'Acquapendente, notre maître en anatomie, « *anatomicum præceptorem nostrum*, qui, il y a dix-huit ans, les a, pour « la première fois, démontrées dans l'amphithéâtre de Padoue [2]. »

Morgagni, l'historien le plus savant, et, tout à la fois, le critique le plus attentif qu'ait eu l'anatomie, Morgagni a connu, a vu, a pesé tous les prétendus témoignages que l'on invoque, et tout cet appareil n'a point ébranlé son jugement. Morgagni a conclu, comme je conclus, que l'auteur de la découverte des valvules des veines n'est point Sarpi, mais Fabrice [3].

[1] « Clarissimus Hieronym. Fabr. ab Aquapendente, peritissimus anatomicus ac « venerabilis senex, primus in venis membraneas valvulas delineavit figura sigmoïdes « vel semilunares, portiunculas tunicæ interioris venarum eminentes et tenuissimas... » (*Exerc. anat. de motu cordis et sanguinis*, cap. XIII.) — [2] « Neminem legimus qui « earum fecerit mentionem ante cl. anatomicum Hieronymum Fabricium ab Aqua« pendente, Patavinum, anatomicum præceptorem nostrum, qui ante annos octo« decim eas in patavino theatro demonstravit, et ipsimet demonstrari vidimus ab « eodem ante annos quatuordecim. » (*Anatomes*, libro II.) — [3] Voyez la XV[e] des

2° *De Sarpi et de la circulation du sang.* — Ceux qui, admettant les témoignages que je combats, quand il s'agit de Fabrice, croient pouvoir ensuite les rejeter, quand il s'agit d'Harvey, se font une singulière illusion. Ces témoignages ne sont pas divisibles.

« La découverte de la circulation, dit Vesling, est une invention du « père Paul, duquel Fabrice a tiré aussi le fait des valvules[1]. »

« C'est dans ce siècle, dit Jean Walæus, que l'incomparable Paul, « Servite, a connu les valvules des veines, publiquement démontrées « ensuite par le grand anatomiste Fabrice, et que de leur disposition il « a conclu le mouvement du sang. . . Instruit par ce Servite, *ab hoc Ser- « vita edoctus*, le très-docte Guillaume Harvey a mieux étudié encore ce « mouvement, et l'a publié sous son nom[2]. »

Comment séparer ici Harvey de Fabrice? Et notez bien que, tandis que cela s'écrivait, Harvey vivait encore; mais notez bien aussi, et à sa louange, qu'il eut le bon sens de n'en tenir aucun compte.

De tous les adversaires d'Harvey, et Dieu sait s'il en eut, Harvey ne répondit jamais qu'à un seul, à Riolan. Cette exception fut un hommage rendu au savoir et à la bonne foi. Riolan avait une érudition immense, mais cette érudition lui faisait de faux jours. Il voyait la circulation dans les anciens, et ne la voyait pas dans Harvey. Il s'était composé une sorte de circulation, au moyen de quelques passages tirés d'Hippocrate et de Galien, et ne comprit jamais la vraie. *Il avait presque vu la tour de Babel, et ne vit pas Versailles*[3].

Quand les ennemis d'Harvey se furent bien convaincus qu'il ne répondrait pas, ils l'attaquèrent moins : ils se lassèrent eux-mêmes d'un bruit inutile. Et ce même Thomas Bartholin, qui, dans sa lettre à Jean Walæus, datée de 1642, avait révélé le fameux secret, écrivait, quelques années plus tard, en 1673, ce que l'on va lire :

« Dans le dernier siècle, Césalpin a deviné quelque chose de la cir- « culation; mais, dans le nôtre, l'honneur de la première découverte, « *laus primæ inventionis*, est dû à Harvey, Anglais. . . Il est vrai que le « père Fulgence en a trouvé quelque chose dans les papiers de Paul

Lettres de Morgagni sur Valsalva (*Epist. anat. duodeviginti ad script. pertinent. Valsalvæ*). — [1] Voyez ci-devant, page 588. — [2] « Hoc seculo denuo vir incomparabilis Paulus, Servita, Venetus, valvularum in venis fabricam observavit accuratius, « quam magnus anatomicus Fabricius ab Aquapendente postea edidit, et ex ea « valvularum constitutione aliisque experimentis hunc sanguinis motum deduxit, « egregioque scripto asseruit, quod etiamnum intelligo apud Venetos asservari..... « Ab hoc Servita edoctus vir doctissimus Gulielmus Harvejus sanguinis hunc motum accuratius indagavit, inventis auxit, probavit firmius, et suo divulgavit « nomine. » (*De motu chyli et sanguinis, etc.*) — [3] La Bruyère.

« Sarpi, d'où est née l'occasion de conjecturer que Sarpi avait ouvert « la voie à Harvey : c'est tout simplement qu'Harvey, ainsi que je l'ai « appris de ses amis, avait été lié avec Sarpi, qu'il lui avait communi- « qué ses pensées touchant le mouvement du sang, et que celui-ci en « avait pris et conservé note dans ses papiers, selon son usage... Tout « le monde reconnaît Harvey pour le premier auteur de la découverte : « *Harvejo omnes applaudunt circulationis auctori*[1]. »

Et voilà le thème retourné. Dans la *lettre* de Thomas Bartholin, c'est de Sarpi qu'Harvey tient la découverte; et dans le *livre* de Thomas Bartholin, c'est d'Harvey que Sarpi la tient. Après cela, comptez sur les secrets et les confidences pour écrire l'histoire.

Je viens au document nouveau produit par M. Bianchi-Giovini : c'est une lettre de Sarpi. Sarpi était un homme d'une capacité prodigieuse; il avait cette perspicacité qui devine; il était capable de tout découvrir. Ce n'est pas une raison pour qu'il ait tout découvert, et l'on peut là-dessus ne pas s'en rapporter à Fulgence[2].

Voici cette lettre ou plutôt ce fragment de lettre, car ce n'est qu'un fragment, mais qui frappe par les traits, qui s'y pressent, d'une pénétration supérieure : « Quant à vos exhortations, je dois vous dire que « je ne suis plus, comme autrefois, dans une position qui me permette « de charmer mes heures de silence en faisant des observations anato- « miques sur des agneaux, des chèvres, des vaches et d'autres animaux : « si je le pouvais, je serais, en ce moment, plus désireux que jamais « d'en répéter quelques-unes, à cause du noble présent que vous m'avez « fait du grand et bien utile ouvrage de l'illustre Vésale. Il y a réelle- « ment une grande analogie entre les choses déjà remarquées et notées « par moi, à l'égard du mouvement du sang dans le corps animal et de « la structure ainsi que de l'usage des valvules, et ce que je trouve

[1] « Priori seculo Cesalpinus aliquid de ea (de circulatione) divinavit,..... sed « clarius nostro seculo innotuit Harvejo, Anglo, cui primæ inventionis, promul- « gationis et per varia argumenta et experimenta probationis, prima laus merito « debetur..... Quanquam P. Fulgentius in schedis Pauli Sarpæ, Veneti, aliquid « hac de re invenerit, unde suspicandi orta est occasio Sarpam Harvejo viam mons- « trasse; sed, sicut ab amicis Harveji accepi, familiaris hic illi fuit, unde cum has « de sanguinis motu cogitationes illi communicasset, Sarpa in schedis retulit more « suo, posterisque ansam dubitandi subministravit. At Harvejo omnes applaudunt, « *circulationis* auctori. » (Thomæ Bartholini *Anatome, etc.; Libell. de venis;* Leyde, 1673, 4ᵉ édit.). — [2] « Ea Sarpius fuit ingenii vi, eo studio, ea industria, solertia, « sagacitate, ut tametsi in omnibus propemodum scientiis atque artibus, non ea « omnia quæ ipsi in vita ista (la *Vie de Sarpi* par Fulgence) tribuuntur (nihil autem fere « non tribuitur) primus deprehendere... posset. » (Morgagni : XVᵉ *Lettre sur Valsalva*).

« avec plaisir indiqué, quoique moins clairement, dans le livre VII, « chapitre XIX, de cet ouvrage. On peut inférer de là que, par l'insufflation d'un air nouveau dans la trachée d'hommes mourants, ou de « ceux dans lesquels les fonctions vitales paraissent avoir cessé, nous « réussirions à rendre à leur sang le mouvement perdu et à prolonger « leur vie pendant quelque temps. S'il en est ainsi, et l'on n'en peut « plus douter après les expériences de ce grand anatomiste, je suis plus « que jamais confirmé dans l'opinion que l'air que nous respirons con« tient un principe ou agent capable de vivifier le fluide sanguin, et « de rétablir son mouvement chez ceux qui sont surpris par des éva« nouissements mortels ou asphyxiés par les vapeurs pernicieuses qui « s'exhalent des tombes..., un agent, en un mot, tel que celui indiqué « par l'Écriture dans les mots: *anima omnis carnis* (c'est-à-dire de toute « chose vivante) *in sanguine est*, duquel aussi parlèrent plusieurs philoso« phes anciens, et, plus près de notre temps, Marsile Ficin, Pic de la « Mirandole, etc., etc. »

Voilà Sarpi : il a connu les valvules; il a médité sur le mouvement du sang; de quelques expériences de Vésale sur l'insufflation de l'air dans la trachée pour entretenir les mouvements du cœur, il conclut la présence dans l'air d'un principe vif, actif, pénétrant, d'un *air vital*, de notre *oxygène;* il conclut et semble prédire, car tout ceci est de lui[1] et lui vient tout à coup, il prédit jusqu'au parti qu'on pourra tirer un jour de cet *agent*, encore inconnu, pour ranimer les mouvements du cœur prêts à s'éteindre et rappeler les asphyxiés à la vie. Que de sagacité, que de perspicacité, quelle puissance de vue, et que, dans quelques élus de Dieu, l'esprit humain a de force !

Si, dans ces quelques lignes, Sarpi nous eût dit : « J'ai découvert les « valvules, » à mes yeux tout serait fini, je proclamerais Sarpi l'auteur de la découverte des valvules; le génie a toujours le droit d'être cru; mais Sarpi se borne à dire qu'il les connaît, et qu'il a écrit quelques notes sur leur *structure* et sur leur *usage;* et, de plus, le fragment de lettre où il parle ainsi est évidemment postérieur à la publication de Fabrice.

[1] La belle expérience de Vésale n'était qu'une expérience de simple étude. Pour examiner le mouvement du cœur, Vésale ouvrait la poitrine, et, quand il voyait la vie près de s'éteindre, il la ranimait et l'entretenait par l'insufflation de l'air dans la trachée... « Ut vero vita animali quodammodo restituatur, foramen in asperæ ar« teriæ caudice tentandum est, cui canalis ex calamo aut arundine indetur, isque « inflabitur, ut pulmo assurgat, ipsumque animal quodammodo aerem ducat : levi « enim inflatu in vivo hoc animali pulmo tantum quanta thoracis erat cavitas intumet, « cor que vires denuo assumit, et motus ipsius differentia pulchre evariat... » (*Vesal. De corp. hum. fabr.* lib. VII, chap. XIX.)

Ce fragment est sans date; mais il est, ce me semble, facile de reconnaître qu'il n'a pu être écrit avant la démonstration des valvules, faite par Fabrice, et ce point suffit pour l'objet présent. « Je ne suis plus, « comme autrefois, dans une position, . . . » dit Sarpi. Or, quand cet *autrefois* n'irait qu'à quatre ou cinq ans, et il est difficile qu'il aille à moins, Sarpi, qui n'avait que vingt-deux ans en 1574, lorsque Fabrice démontrait publiquement les valvules, n'en aurait donc eu que dix-huit ou dix-sept lorsqu'il aurait découvert, à un âge où l'on pense si peu sur le mécanisme profond du corps animal, une des structures les plus cachées de cet organisme. Le fait est peu vraisemblable[1]. Sarpi a connu les valvules, et ne les a pas découvertes.

Je vais plus loin pour ce qui regarde la circulation : il ne l'a pas même connue.

« Il y a une grande analogie, dit-il, entre les choses observées et « notées par moi à l'égard du mouvement du sang et de l'usage des val« vules, et ce que je trouve indiqué, quoique moins clairement, dans « Vésale. » Mais Vésale n'a rien su des valvules; il n'a connu du mouvement du sang que la partie du phénomène qui se passe dans les artères[2], et il s'est complétement trompé sur la marche du sang dans les veines : « le sang, dit-il, est porté dans tout le corps par les veines[3]. » C'était l'inverse qu'il fallait dire : il est porté dans tout le corps par les artères, et il en est rapporté par les veines. Comment Sarpi, s'il connaissait la véritable marche du sang, ne s'est-il pas aperçu de l'erreur de

[1] Mais, me dit-on, Fabrice lui-même cite ailleurs, et avec de grands éloges, une observation de Sarpi. Le cas est très-différent : d'abord, l'observation pour laquelle Fabrice cite Sarpi n'a été faite que beaucoup plus tard; en second lieu, elle a été faite à l'instigation de Fabrice; en troisième lieu, enfin, il ne s'agit plus d'une observation d'anatomie profonde, de structure cachée : il s'agit tout simplement du jeu différent de l'*iris* sous une faible ou sous une forte lumière... « Re igitur cum amico « nostro communicata, ille tandem forte id observavit, scilicet nonmodo in cato, sed « in homine et quocumque animali, foramen uveæ in majori luce contrahi, in minori « dilatari. Quod arcanum observatum est, et mihi significatum a rev. Patre magistro « Paulo, Veneto, ordinis ut appellant Servorum Theologo, philosophoque insigni, « sed mathematicarum disciplinarum, præcipueque optices, maxime studioso, quem « hoc loco honoris gratia nomino... » (*De oculo*, cap. VI.) — [2] Galien avait très-bien prouvé que le sang est contenu dans les artères : *sanguinem in arteriis contineri* (voyez mon 1er article, p. 194); mais cela avait été oublié, et l'on croyait, dans l'école, que les artères ne contenaient que l'*esprit vital*. Vésale prouva, de nouveau, que les artères contenaient le sang : « atque ita... observatur in arteriis sanguinem natura conti« neri, si quando arteriam in vivis aperimus. » (*Ibid*. p. 568.) — [3] « Cæterum in ve« narum usu inquirendo, vix quoque vivorum sectione opus est : quum in mortuis « affatim discamus eas sanguinem per universum corpus deferre, et partem aliquam « non nutriri in qua insignis vena in vulneribus præscinditur. » (*Ibid*.)

Vésale; et comment, s'il s'en est aperçu, a-t-il pu dire qu'il y avait une grande analogie entre les idées de Vésale et les siennes? Les siennes n'étaient donc ni plus avancées ni plus justes que ne l'étaient celles de Vésale.

Et l'on a le droit d'en être surpris. Car, vers le même temps où Sarpi écrivait à Padoue, touchant la circulation du sang, ces lignes si incertaines, Césalpin écrivait, à Pise, cette phrase si précise et si claire : « Le sang, « conduit au cœur par les veines, y reçoit sa dernière perfection, et, cette « perfection acquise, il est porté par les artères dans tout le corps[1]. »

Pouvait-on mieux concevoir et mieux définir la *circulation?* Le véritable devancier d'Harvey, ce n'est pas Sarpi, c'est Césalpin, et ici il n'y a rien à cacher : on peut révéler le secret à tout le monde.

II. *D'Harvey et du véritable usage des valvules.* Fabrice ne vit pas l'usage des valvules. Il crut qu'elles n'en avaient d'autre que de prévenir la trop grande distension de la tunique fine des veines[2]; et c'est pourquoi, disait-il, les artères, qui ont des tuniques très-fortes, n'ont pas de valvules[3].

Harvey a donc eu grandement raison, quand il a dit que personne, avant lui, Harvey, n'avait connu l'usage des *valvules*[4]. Il faut lire là-dessus et relire tout son XIII[e] chapitre, qui est son chapitre de génie. Fabrice, qui croit que le sang va dans les veines du cœur aux parties, en conclut que les valvules ont pour effet de ralentir le cours du sang, de l'empêcher de se précipiter dans les veines inférieures, d'y affluer, de les distendre, etc.

Vous ne voyez pas toute la portée de votre découverte, lui dit Harvey ;

[1] « In animalibus videmus alimentum per venas duci ad cor tanquam ad officinam caloris insiti, et, adepta inibi ultima perfectione, per arterias in universum « corpus distribui... » (*De plantis*, lib. I, cap. II, p. 3. Florence, 1583.) — [2] ... « Dicere procul dubio tuto possumus ad prohibendam quoque venarum distensionem « fuisse ostiola a Summo Opifice fabrefacta : distendi autem ac dilatari facile potuissent venæ, cum ex membranosa substantia eaque simplici ac tenui sint conflatæ... » (Fabr. ab Aquap : *De venarum ostiolis.*) — [3] « Arteriis autem ostiola non fuere necessaria, neque ad distensionem prohibendam propter tunicæ crassitiem ac robur... » (*Ibid.*) — [4] « Harum valvularum usum inventor non est assecutus, neque alii, qui « dixerunt, ne pondere deorsum sanguis in inferiora subito ruat, creatas. Sunt « namque in jugularibus deorsum spectantes, et sanguinem sursum prohibentes « ferri, nam ubique spectant a radicibus venarum versus cordis locum... » (*Exercit. « anatom. De motu cordis, etc.*, cap. XIII.) « Si vous tentez, dit Fabrice, de pousser le « sang en bas, vous le verrez manifestement arrêté par les valvules, et ce n'est pas « autrement que j'ai été conduit à leur découverte. » (« Si enim premere, aut deorsum fricando adigere sanguinem per venas tentes, cursum istius ab ipsis ostiolis « intercipi, remorarique aperte videbis : neque enim aliter ego in hujus modi notitiam « sum deductus. » *Ibid.*)

vous croyez que les valvules se bornent à ralentir le cours du sang : elles font bien plus, elles s'opposent complétement à ce qu'il aille dans le sens que vous supposez; elles le forcent à aller en sens contraire. Remarquez donc, je vous prie, qu'elles sont toutes dirigées vers le cœur: elles contraignent donc le sang à marcher toujours vers le cœur[1], à tourner sur lui-même, à revenir au point d'où il est parti, à revenir par les veines au cœur, d'où il est parti par les artères.

C'est là toute la *circulation*, Fabrice; et ce sont vos *valvules* qui la démontrent.

III. *D'Harvey et de ses devanciers.* — Les devanciers d'Harvey sont Fabrice, qui a découvert les valvules; Césalpin, qui a si bien défini la *circulation générale*[2]; ce même Césalpin, qui n'a pas moins bien défini la *circulation pulmonaire*[3] que la *circulation générale;* c'est Realdo Colombo, qui, avant Césalpin, avait vu la *circulation pulmonaire*[4]; c'est Servet, qui l'avait vue avant Colombo.

Je me borne à rappeler ici ces divers points, tous développés dans mes précédents articles.

IV. *De Némésius, évêque d'Émèse.* — Il est sûr que Servet a découvert la circulation pulmonaire; mais il est également sûr que, le livre absurde dans lequel cette belle découverte se trouve exposée ayant été brûlé presque aussitôt qu'imprimé, Servet n'a influé sur aucun de ses successeurs.

[1] « . . . . . Adeo ut venæ, viæ patentes et apertæ sint regredienti sanguini ad cor, « progredienti vero a corde omnino occlusæ. » (*Ibid.*) — [2] Voyez ci-dessus, p. 594. — Césalpin est le premier qui ait vu, avec des yeux de physiologiste, ce fait si digne de remarque, et jusqu'à lui si peu remarqué, savoir que, dans la ligature du bras pour la saignée, la veine se gonfle toujours *au-dessous* et jamais *au-dessus* de la ligature : « Sed illud speculatione dignum videtur propter quid ex vinculo intu« mescunt venæ ultra locum apprehensum, non citra : quod experimento sciunt qui « venam secant; vinculum enim adhibent citra locum sectionis, non ultra; quia tu« ment venæ ultra vinculum, non citra..... » (*Quæst. medic.* lib. II.) — [3] « Idcirco « pulmo per venam arteriis similem ex dextro cordis ventriculo fervidum hauriens « sanguinem, cumque per anastomosim arteriæ venali reddens, qua in sinistrum « cordis ventriculum tendit, transmisso interim aere frigido per asperæ arteriæ ca« nales, qui juxta arteriam venalem protenduntur, non tamen osculis communicantes, « ut putavit Galenus, solo tactu temperat. Huic sanguinis *circulationi* ex dextro cordis « ventriculo per pulmones in sinistrum ejusdem ventriculum optime respondent ea « quæ ex dissectione apparent. Nam duo sunt vasa in dextrum ventriculum desi« nentia, duo etiam in sinistrum : duorum autem unum intromittit tantum, alterum « educit, membranis eo ingenio constitutis... » (*Quæst. peripatetic.* lib. V, cap. IV.) — [4] « . . . . . Sanguis per arteriam venalem ad pulmonem fertur, ibidemque atte« nuatur; deinde... per arteriam venalem ad sinistrum cordis ventriculum defertur :

Dans l'ordre des dates influentes, Colombo est donc le premier; puis vient Césalpin, puis Fabrice, et puis Harvey.

On a dit que Servet avait pu tirer quelque secours de Némésius, évêque d'Émèse [1]. On s'est trompé. Servet n'a influé sur personne, mais aussi personne n'avait influé sur lui.

Némésius ne dit pas un mot de la *circulation pulmonaire*, si nettement expliquée par Servet; il parle du *pouls*, de la *chaleur animale*, de l'*esprit vital*, et parle de tout cela comme Galien. Il le suit en tout [2]. Le premier mérite de Servet est de n'avoir pas suivi Galien, de l'avoir contredit, d'avoir vu autrement que lui, et d'avoir bien vu. « Si quelqu'un « compare (dit-il avec une juste confiance) ces choses avec ce qu'a écrit « Galien dans ses livres VI et VII *De l'usage des parties*, il comprendra « pleinement la vérité, que Galien n'a pas aperçue. »

« quod nemo hactenus aut animadvertit, aut scriptum reliquit. . . » (*De re anatomica.*) Voyez mon premier article, p. 200. — [1] « . . . . . Ces idées, il aurait pu les « puiser dans un ouvrage de Némésius intitulé *De natura hominis*. . . . . Cet évêque « explique le phénomène de la circulation du sang à peu près comme Servet. . . . . » « *Biog. univ.* art. *Servet.* — [2] « Pulsuum motus, qui vitalis facultas dicitur, initium « habet a corde, et maxime a sinistro ejus ventriculo, qui spirabilis appellatur, et innatum vitalemque calorem omni parti corporis per arterias, ut jecur alimentum per « venas impertit. . . . . Nam spiritus vitalis ab eo per arterias in totum corpus dispergitur. « Plerumque autem inter se hæc tria simul finduntur, vena, arteria, nervus, e tribus « initiis quæ animal gubernant profecta. E cerebro, principio movendi et sentiendi, « nervus. E jecore, principio sanguinis et alentis facultatis, vena, vas sanguinis. E « corde, principio vitalis facultatis, arteria, vas spiritus. Cum autem hæc coeunt, « mutuis inter se commodis fruuntur. Vena enim pastum suppeditat nervis et arteriæ. « Arteria venæ calorem naturalem et spiritum vitalem impertit. Unde neque arteria « inveniri potest sine tenui sanguine, neque vena sine spiritu, qui ad vaporis « naturam accedat. Diducitur autem vehementer, et contrahitur arteria, harmonia « quadam, et ratione, initio motus a corde sumpto. Sed, dum diducitur, a proxi- « mis venis vi trahit tenuem sanguinem, cujus respiratio fit alimentum spiritui vi- « tali. Dum autem contrahitur, quod in se fuliginosi est per totum corpus et « occulta foramina exhaurit, quomodo cor, per os et nares, quidquid fuliginosi « est, exspirando sursum expellit. » Voilà tout ce que Némésius a dit. Ce *pouls*, qui tire son origine du cœur; cette *chaleur vitale*, qui tire son origine du ventricule gauche; ces *artères*, qui portent la chaleur vitale partout et la tirent du *cœur;* ces *veines*, qui portent l'*aliment* partout et le tirent du *foie;* ce trépied de la vie, le *cerveau*, le *cœur* et le *foie, etc.*, tout cela vient de Galien. (Voyez mon troisième article, p. 431 et suiv.) Une ou deux lignes semblent marquer une communication des veines avec les artères : « Sed dum diducitur (arteria) a proximis venis vi trahit « sanguinem. . . . . Unde neque arteria inveniri potest sine tenui sanguine, neque « vena sine spiritu. . . . . » Mais est-ce là un mécanisme compris? Et mettez à côté, pour contre-partie, ce foie qui porte partout l'aliment par les veines : « Jecur ali- « mentum per venas impertit. »

A un homme qui a eu le malheur d'être brûlé, et d'être brûlé pour un livre absurde, il ne faut rien ôter de l'honneur insigne d'avoir été le premier à laisser Galien, à penser par lui-même, et à faire sortir de cet effort nouveau une découverte qui n'est encore, à la vérité, qu'une vue incomplète, mais vue incomplète d'un phénomène dont la vue complète a suffi pour faire placer Harvey au rang des grands hommes.

FLOURENS.

Examen d'écrits concernant la baguette divinatoire, le pendule dit explorateur, et les tables tournantes, avec l'explication d'un grand nombre de faits exposés dans ces écrits.

PREMIER ARTICLE.

Introduction.

L'attention donnée cette année à des effets qui rentrent dans le domaine des sciences occultes, telles qu'on les envisageait aux époques de leur plus grand crédit, l'analogie de ces effets, selon quelques personnes, avec des phénomènes que nous décrivîmes et expliquâmes il y a vingt ans dans une lettre adressée à M. Ampère, que publia la *Revue des deux Mondes*[1], enfin un mémoire sur la baguette divinatoire, soumis dans ce moment même à l'Académie des sciences par un honorable habitant du Var, ont fait penser à la conférence du *Journal des Savants* qu'il ne serait point inutile de revenir sur un sujet que l'on a bien rarement envisagé au point de vue scientifique, quoique, depuis des siècles, il ait occupé tant de personnes notables, et célèbres même à des titres divers. Ajoutons encore qu'il est un développement naturel des articles que nous avons publiés sur les sciences occultes, et qu'il sera l'occasion de parler d'un grand nombre d'écrits dont l'examen est tout à fait du ressort de ce journal.

Les faits dont nous allons nous occuper appartiennent à trois catégories distinctes :

1° Ceux *qui concernent la baguette divinatoire* : ce sont les plus anciens;

2° Les faits relatifs au *mouvement d'un pendule tenu à la main au-dessus*

[1] *Revue des deux Mondes*, livraison du 1er mai 1833.

de certains corps. C'est ce pendule, composé d'une matière dite *pesante* et d'un fil flexible, qu'on a qualifié quelquefois d'*explorateur.*

Si des faits de cette catégorie étaient connus depuis longtemps, on n'a guère commencé à les examiner d'une manière spéciale que dans les douze premières années de ce siècle.

3° Les faits concernant le *mouvement ordinairement circulaire imprimé à une table, à un chapeau, etc., par plusieurs personnes dont les doigts se touchent.*

La connaissance de ces faits ne remonte pas, en Europe, au delà de cette année.

L'ordre le plus convenable à suivre dans l'examen auquel nous allons nous livrer est, sans contredit, l'ordre historique, qui réunit à l'avantage de présenter les faits suivant les temps où ils se sont manifestés celui de les montrer dans leur coordination la plus simple aux personnes curieuses d'en connaître les causes.

Nous ne prétendons pas seulement présenter l'histoire critique de ces faits en passant en revue les écrits les plus remarquables auxquels on en doit la connaissance, et, en opposant les opinions de leurs auteurs les unes aux autres, nous voulons encore, après ce double exposé, montrer l'intervention d'un principe dont nous croyons avoir démontré l'influence par notre propre expérience.

Ce principe concerne le *développement en nous d'une action musculaire qui n'est pas le produit d'une volonté, mais le résultat d'une pensée qui se porte sur un phénomène du monde extérieur sans préoccupation de l'action musculaire indispensable à la manifestation du phénomène.* Cet énoncé sera développé lorsque nous l'appliquerons à l'explication des faits observés par nous, et deviendra parfaitement clair, nous l'espérons, lorsque le lecteur verra qu'il est l'expression précise de ces mêmes faits.

En ramenant un grand nombre d'observations et d'expériences à ce principe; loin de nous la prétention de comprendre dans une explication unique l'ensemble de celles qui ont été publiées sur le sujet qui nous occupe; il nous suffira de montrer, à la fin de nos articles, que la plupart des propositions avancées sous la forme d'expériences ou d'observations dans deux ouvrages publiés, l'un en 1808, sur le *pendule explorateur*, par Gerboin, professeur à l'école de médecine de Strasbourg, l'autre, en 1826, sur la *furcelle* ou *baguette*, par le comte de Tristan, rentrent dans notre explication tout aussi bien qu'un certain nombre de faits publiés dans le XVII[e] et le XVIII[e] siècle sur le mouvement de la baguette divinatoire.

S'il n'y a pas d'illusion de notre part, nous montrerons sans hypo-

thèse comment des faits qualifiés de *surnaturels* rentrent dans le domaine des sciences positives; nous répétons que ce ne sont pas tous les faits indistinctement donnés pour tels, mais un certain nombre de ceux qu'on a attribués à des causes différentes, suivant les temps ou suivant les systèmes de philosophie professés par les auteurs qui voulaient les expliquer. Ainsi, après avoir été généralement attribués à des êtres spirituels, ils ont pu l'être ensuite à des *qualités ou propriétés occultes,* telles que la sympathie et l'antipathie, par des péripatéticiens, à des *corpuscules* excessivement ténus, par des cartésiens, à des *fluides impondérables*, tels que le magnétisme, l'électro-magnétisme, l'organo-électricité, etc., par des auteurs contemporains. C'est donc avec la réserve faite de ne pas prétendre expliquer toutes les observations, toutes les expériences, toutes les propositions données comme faits par les auteurs qui ont traité de la *baguette divinatoire*, du *pendule explorateur* et des *tables tournantes*, que nous allons entrer en matière.

En définitive, nous espérons montrer d'une manière précise comment des gens d'esprit, sous l'influence de l'amour du merveilleux, si naturel à l'homme, franchissent la limite du connu, du fini, et, dès lors, comment, ne sentant pas le besoin de soumettre à un examen réfléchi l'opinion nouvelle qui leur arrive sous le cachet du merveilleux et du surnaturel, ils adoptent soudainement ce qui, étudié froidement, rentrerait dans le domaine des faits aux causes desquels il est donné à l'homme de remonter. Existe-t-il une preuve plus forte de l'amour de l'homme pour le merveilleux que l'accueil fait de nos jours aux *tables tournantes?* nous ne le pensons pas. Plus d'un esprit fort, qui accuse ses pères de crédulité en rejetant leurs traditions religieuses, admet comme réel ce que des théologiens contemporains de Louis XIV ont repoussé comme impossible ou traité de chimère. Ce fait confirme ce que nous avons dit de la crédulité à propos de l'*Essai sur la magie* d'Eusèbe Salverte; car, si l'esprit fort qui repousse la révélation ne s'appuie pas sur la méthode scientifique propre à discerner l'erreur de la vérité, l'incertain du fait démontré, il sera sans cesse exposé à adopter comme vraies les opinions les plus bizarres, les plus erronées, ou du moins les plus contestables.

Nous partagerons en quatre parties le sujet que nous traitons.

Les trois catégories de faits distinguées précédemment seront l'objet des trois premières parties.

La quatrième comprendra la théorie et les conclusions des faits exposés dans les trois premières parties, et restreints conformément à ce qui a été dit dans cette introduction.

PREMIÈRE PARTIE.

FAITS DE LA CATÉGORIE CONCERNANT LA BAGUETTE DIVINATOIRE.

Introduction.

Comment des hommes ont-ils été conduits à attacher des idées mystérieuses à un bâton, à une verge, à une baguette? L'histoire nous l'apprend en montrant ce bâton, cette verge, cette baguette, comme un attribut de l'autorité, de la puissance, d'une certaine dignité, ensuite comme concourant à la manifestation d'effets merveilleux, lorsqu'elle ne nous les présente pas comme la cause même de ces effets, conformément à la disposition qu'a l'homme de confondre le phénomène avec sa cause. Les traditions sacrées aussi bien que l'histoire profane nous les offrent sous ce double aspect, ainsi qu'on le verra par les citations suivantes A et B.

A. — CITATIONS DE LA BIBLE OÙ IL EST QUESTION DU BÂTON, DE LA VERGE OU DE LA BAGUETTE.

Dans la Bible, le *bâton*, la *verge*, la *baguette*, apparaissent souvent de manière à fixer l'attention du lecteur, quel que soit l'aspect sous lequel elle les lui offre. Faisons quelques citations. Nous les prenons dans la traduction de Cahen.

Première citation.

Après avoir raconté comment Jacob convint avec Laban, son beau-père, dont il gardait les troupeaux, que tous les petits qui naîtraient blancs ou noirs appartiendraient à celui-ci, tandis que ceux qui naîtraient bigarrés seraient la propriété de lui, Jacob, la Genèse ajoute[1] :

« Jacob prit des baguettes vertes de peuplier, de noisetier et de châ-

[redacted]

« leur, Jacob plaça la verge devant les yeux du troupeau, dans les « abreuvoirs, pour qu'elles s'échauffassent par les baguettes. »

Si ce passage de la Genèse témoigne de l'ancienneté de l'opinion d'après laquelle on attribue une grande influence au regard dans la conception, ce n'est pas en ce sens qu'il est ici rappelé; nous le citons parce que le P. Menestrier l'a reproduit dans sa *Philosophie des images énigmatiques*, à propos de l'usage de la baguette divinatoire.

En parlant de Jacob, nous ne pouvons nous dispenser de rappeler une expression qui revient fréquemment dans le langage des sciences occultes, et qui même a été prise pour titre d'un livre : c'est celle de la *verge de Jacob*[1], qui, en définitive, signifie un bâton, une baguette douée de propriétés merveilleuses.

Les citations suivantes montrent à la fois la *verge*, la *baguette*, comme un instrument de miracles sous la volonté du Seigneur et comme un instrument magique sous l'influence du démon.

Deuxième citation.

« L'Éternel lui dit : qu'as-tu à la main? Il répondit : un bâton.

« Il dit : jette-le par terre; il le jeta par terre, et il devint serpent. « Moïse s'enfuit de devant lui.

« L'Éternel dit à Moïse : étends ta main et saisis sa queue; il étendit « la main et la saisit, et il redevint bâton en sa main[2]. »

Troisième citation.

« Quant à ce bâton, prends-le à la main, c'est avec quoi tu feras les « signes[3]. »

Quatrième citation.

C'est avec la *verge de Dieu* que Moïse et Aaron font des miracles devant Pharaon, et l'Exode nous apprend que les magiciens égyptiens faisaient usage eux-mêmes de *verges* dans leurs enchantements[4].

Cinquième citation.

La citation suivante établit une coïncidence remarquable entre la baguette et l'eau. Le peuple d'Israël est dans le désert; abattu par la fatigue, dévoré par la chaleur, il demande de l'eau, et Moïse lui en donne en frappant de sa *verge* le rocher d'Horeb[5].

[1] *La Verge de Jacob, ou de l'art de trouver des trésors.* — [2] *Exode*, ch. IV, v. 2, 3, 4. — [3] *Idem*, ch. IV, v. 17. — [4] *Idem*, ch. VII, v. 9, 10, 11, 12, 15, 17, 20; ch. VIII, v. 1, 12; ch. X, v. 13; ch. XIV, v. 16. — [5] *Exode*, ch. XVII, v. 5, 6.

Sixième citation.

S'agit-il de choisir le grand-prêtre dans les douze tribus d'Israël, la *baguette* devient l'organe de la volonté de Dieu.

Douze baguettes, sur chacune desquelles était écrit le nom d'un des chefs des tribus d'Israël, sont enfermées dans le tabernacle, afin de savoir le chef que Dieu choisirait pour grand-prêtre. Le lendemain, la baguette qui portait le nom d'Aaron, de la tribu de Lévi, annonça à tous, par les fleurs et les fruits qu'elle avait produits, que ces fonctions étaient dévolues au frère aîné de Moïse[1].

Dans les deux citations suivantes des prophètes Ézéchiel et Osée, la baguette apparaît comme moyen de divination.

Septième citation.

« Car le roi de Babel se tient sur le chemin de séparation, au com« mencement des deux chemins, pour se faire faire des sortiléges. Il se« coue les *flèches*, interroge le téraphim, examine le foie[2]. »

Huitième citation.

« Mon peuple consulte un morceau de bois; un bâton doit lui annon« cer (l'avenir). Induits en erreur par l'esprit de fornication, ils se sont « prostitués loin de leur Dieu[3]. »

B. — De la baguette ou du bâton dans l'antiquité profane et le moyen âge jusqu'à la fin du XIV[e] siècle.

Les magiciens égyptiens du temps de Moïse se servaient de la baguette, comme le montre une des citations précédentes; d'après cela, et s'il est vrai, comme l'avance Hérodote, que l'Égyptien Bélus con-

[redacted]

Jérusalem par Nabuchodonosor II, et pendant leur captivité à Babylone, se familiarisèrent avec l'usage de la baguette, et c'est le reproche que le prophète Osée leur adresse dans la *huitième citation* précédente A. Maimonides, rabbin qui vivait au XIII[e] siècle et qui écrivit un traité de *l'idolâtrie*, professe la même opinion.

Il est probable que les Chaldéens répandirent l'usage de la baguette chez beaucoup de peuples asiatiques, et particulièrement chez les Arabes, leurs voisins.

Hérodote dit que les Scythes pratiquent la rabdomancie [1]. Les brachmanes de Perse, suivant Strabon, les brachmanes de l'Inde, suivant Philostrate, les peuples de Mételin, la pratiquaient aussi.

Dans la mythologie grecque, Minerve, Mercure, produisent les effets les plus merveilleux au moyen de la baguette.

C'est en touchant Ulysse de sa baguette que Minerve lui donne l'aspect de la jeunesse ou celui d'un vieillard couvert de haillons [2].

Mercure tient la baguette lorsqu'il envoie les âmes aux enfers ou qu'il les en retire [3], lorsqu'il déchaîne les vents et les tempêtes. Pour plusieurs auteurs, son caducée n'est que la baguette dont il se servait comme nécromancien pour évoquer les âmes des morts.

Janus, divinité présidant aux chemins publics, est représenté, ainsi que la Providence, avec une baguette à la main [4].

La baguette entre les mains de Circé et de Médée, qui ne sont que de simples magiciennes, produit pareillement des effets merveilleux.

Circé, touchant de sa baguette les vingt-deux compagnons d'Ulysse, les change en porcs [5]; elle change Picus en pivert de la même manière [6].

Médée, magicienne, est aussi représentée avec une baguette à la main.

L'art divinatoire était en grande estime chez les Romains, ainsi que le montrent l'institution des augures et le livre *De divinatione* de Cicéron.

Les augures se servaient du *lituus*, *bâton augural*, *baguette recourbée*, dont parlent Tite-Live, Aulu-Gelle, Macrobe et Plutarque.

Romulus était renommé par sa science augurale.

Nous savons par Tacite que les Germains, comme les Romains, en

[1] *Journ. des Sav.* novembre 1852, p. 717. — [2] *Odyssée*, chants XIII et XVI. *Dict. de la fable* de Chompré, édit. de Millin, t. II, p. 972. — [3] *Odyssée*, chant XXIV; *Énéide*, liv. IV. — [4] *Dict. de la fable* de Chompré, t. II, p. 519 et p. 851. — [5] *Ibid.* édit. de Millin, t. I[er], p. 271. — [6] *Métamorph. d'Ovide*, liv. XIV; *Énéide*, liv. VII.

faisaient grand cas. « Les anciens Germains, dit ce grand historien [1], « croient aux auspices et à la divination plus que nation au monde. Pour « la divination, leur méthode est simple : ils coupent en plusieurs mor- « ceaux une *baguette* d'arbre fruitier, et, après les avoir distingués par « différentes marques, ils les jettent au hasard et pêle-mêle sur une « étoffe blanche..... et le prêtre prend trois fois chaque morceau, « et, selon les marques qui se présentent, il donne l'explication. »

Les Alains faisaient usage d'une *baguette divinatoire* d'osier, suivant Ammien Marcellin [2].

Les Frisons et plusieurs peuples asiatiques, tels que les Chinois, les Hindous et les Turcs, s'en servaient également à une époque reculée ; ceux-ci faisaient usage de flèches, à l'instar des anciens Babyloniens.

Il serait difficile de dire d'une manière précise toutes les circonstances dans lesquelles on employait la baguette dans l'antiquité et le moyen âge jusqu'à la fin du XIV[e] siècle ; cependant il est probable qu'elle ne servait qu'à reconnaître des choses du monde moral. Par exemple, Hérodote dit que les Scythes l'employaient à reconnaître les parjures. Les Frisons s'en servaient pour découvrir les homicides.

Il est pareillement difficile de dire à quelle époque elle fut employée en Allemagne à guérir les plaies et à remettre les membres rompus ou cassés [3] ; à quelle époque elle le fut au mont Sinaï pour guérir les animaux de l'enflure [4].

Mais la baguette fut-elle employée dans l'antiquité pour découvrir les eaux souterraines et les métaux ? Cela est fort peu probable, car on ne cite en faveur de cette opinion que deux passages, l'un de Ctésias et l'autre de Cicéron, qui sont loin de le signifier explicitement.

Ctésias parle d'une baguette du bois *parebus*, qui attirait l'or, l'argent, les autres métaux, les pierres et plusieurs autres choses [5].

« Si nous pouvions, dit Cicéron, nous procurer, par *la baguette* « qu'on appelle *divine*, tout ce qui convient à la nourriture et au vête- « ment [6]..... »

[1] *Tacite*, traduction de Dureau de Lamalle, édit. de 1790, t. III, p. 330 et 331. — [2] Liv. XXXI. — [3] Borel. — [4] *Journ. des voyages de M. de Monconys*, 1665, 1[re] partie, p. 240. Voici le passage : « ..... Des bâtons de coudrier, qu'on dit estre « du mesme bois que Moyse mit dans les eaux pour les adoucir, et avoir à présent « cette propriété, que, si l'on fait boire de l'eau où il y en aura trempé, à une femme « qui soit en travail d'enfant et qu'elle ait difficulté, elle est incontinent deslivrée ; « et, si quelque animal est enflé, en luy faisant dessus le signe de la croix et luy « en donnant un petit coup sur le ventre, il guérit par évacuation d'urine. — [5] *Apud phot. bibl. cod.* 72. — [6] « Si nobis omnia quæ ad victum cultumque pertinent *virgula* ut aiunt *divina* suppeditarentur. » Cicéron, *De officiis*, lib. I.

Varron ne parle point de l'usage de la baguette pour découvrir les eaux souterraines et les métaux.

D'un autre côté, Vitruve, en indiquant les moyens de découvrir les sources, ne fait pas la moindre mention de la baguette. Pline n'en dit pas un mot dans le XXX[e] livre de son *Histoire naturelle*, où il parle de la magie et de ses diverses espèces (I à VIII). Au livre XXXI (de XXVI à XXVII), il expose, d'après Vitruve, les moyens de reconnaître les eaux souterraines, sans qu'il soit question de la baguette; enfin, même silence au livre XXXIII, lorsqu'il traite de la recherche des métaux. S'est-il tu parce que la baguette n'était pas employée à ce genre de recherche, ou bien parce qu'il a jugé une explication superflue, après l'opinion qu'il a professée plusieurs fois de la vanité de la magie? c'est ce que nous ne discuterons pas.

Columelle et Palladius ne disent rien de la baguette.

Cassiodore, au VI[e] siècle, insiste sur l'utilité des *chercheurs d'eau*, sans faire mention de la baguette dont ils se seraient servis [1].

Enfin, nous citerons un livre fort rare, imprimé en 1569, qui ne parle pas de la baguette. Il est intitulé : l'*Art et science de trouver les eaux et fontaines cachées soubs terre autrement que par les moyens vulgaires des agriculteurs et architectes*, par Jacques Besson, Dauphinois, mathématicien. Orléans, 1569.

Quoi qu'il en soit, les citations précédentes montrent comment la pensée, non d'un individu, mais des peuples, a été conduite à lier l'idée d'un *bâton*, d'une *verge*, d'une *baguette*, à des idées mystérieuses, en général, et particulièrement à celle de découvrir des choses qu'on veut connaître et de pénétrer dans l'avenir même. C'est de là qu'est sortie la branche de l'art divinatoire appelée *rabdomancie*, *divination par verge ou petits bâtons* [2].

Si toutes ces citations ne s'appliquent pas également bien au sujet, il ne serait pas juste de nous en faire le reproche, parce que la plupart ne sont point de notre fait; elles appartiennent à des écrivains qui ont cru à leur correspondance avec le sujet que nous traitons. Or cette correspondance étant elle-même un fait incontestable, quelle qu'en soit la justesse réelle, nous la mentionnons à l'appui de nos idées, après avoir vérifié l'exactitude des citations aux sources originales.

Si, en définitive, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'au XV[e] siècle,

[1] Théodoric, *Epist.* 53; Cassiodor. *Variar.* lib. III, p. 58. — [2] *Des controverses et recherches magiques de Martin Delrio*, traduction française de Du Chesne, 1611, liv. IV, p. 591.

il semble que l'usage de la baguette divinatoire ait été exclusivement borné à l'art divinatoire, aux opérations magiques, à la nécromancie, parce qu'en effet on ne trouve aucun écrit qui autorise clairement et positivement à penser que, dans ce laps de temps, la baguette ait servi à découvrir les métaux et les sources, cependant, si l'on admet qu'il a existé un alchimiste du nom de Basile Valentin à qui l'on doit des écrits qu'il aurait composés au commencement du xve siècle, quoique la publication par la voie de l'imprimerie ne remonte qu'au commencement du xviie, il devient certain que la baguette servait déjà à découvrir les métaux dans le xive siècle, comme nous allons le faire remarquer.

C. — DE L'USAGE DE LA BAGUETTE À PARTIR DU XVe SIÈCLE JUSQU'EN 1689.

Toutes les personnes qui ont traité de l'histoire de la baguette divinatoire ne reconnaissent pas d'écrit antérieur au *Testament du frère Basile Valentin* où il soit question de la baguette employée à découvrir les *métaux* dans le sein de la terre.

Basile Valentin vivait en l'année 1413 au couvent de Saint-Pierre d'Erfurth, dit Jean-Maurice Gudenus dans son *Historia Erfordiensis*, imprimée en 1675. S'il en était ainsi et que l'authenticité des livres qui portent son nom fût incontestable, on ne pourrait douter que l'usage de la baguette pour découvrir les métaux dans le sein de la terre ne remontât au moins au xive siècle, car, dans le vingt-cinquième chapitre du premier livre de son Testament, intitulé *De la verge transcendante*, on lit le passage suivant :

« Car l'homme, par une fausse opinion, pense et croit toujours que « son adresse empesche ou avance cette verge, et non les dons parti- « culiers dont elle est douée par la bénédiction de DIEU. La meilleure « partie de ce monde-là ne sçait pas de quel costé ces verges ont frappé, « et toutefois ces *ignorans ouvriers* les portent à leurs ceintures ou à

[redacted]

ou au chapeau des ignorans ouvriers attesterait qu'entre leurs mains elle servait, avant le xve siècle, à découvrir les métaux; mais, si on adopte l'opinion contraire, on est conduit, avec plusieurs auteurs, à n'en faire remonter l'usage qu'à la fin du xve siècle ou au commencement du xvie. Quoi qu'il en soit, de l'Allemagne il est passé d'abord en Flandre, puis en Angleterre, en Suède, en France, en Italie, en Espagne, etc.

Paracelse, qui vécut de 1493 à 1541, condamne dans ses livres l'usage de la baguette comme incertain, trompeur et illicite [1]; un de ses partisans, Goclenius, auteur de traités *sur la vertu des plantes et l'onguent des armes*, croit à son efficacité sans le condamner.

Agricola traite avec quelque détail, à la fin du deuxième livre de son traité *De re metallica*, imprimé à Bâle en 1546, de la baguette divinatoire pour découvrir les mines; mais il n'a pas foi en ses indications. Il ne conçoit pas comment elle pourrait tourner sur son axe en vertu d'une action que l'on compare à celle du magnétisme sur le fer.

Belon du Mans, en 1554, dit dans son voyage (liv. I, chap. L, p. 45) : « Les ouvriers (de la mine de Siderocapsa, située en Macédoine, près « de la Servie) qui beschent la mine dedans terre, et qui tirent à mont, « n'ont point l'usage du caducée, qui en latin est nommé *virga divina*, « dont les Alemans usent en espiant les veines. »

Philippe Mélanchton, qui vécut de 1497 à 1560, passe généralement pour avoir attribué à la sympathie du coudrier pour les métaux l'usage de la baguette.

Son gendre, *Gaspard Peucer*, professe la même opinion dans son traité *De præcipuis divinationum generibus* (liv. XIII, chap. x, p. 545, de la traduction de Simon Goulard, 1584).

Porta parle de la baguette dans le même sens, 1569. *Magia naturalis*, lib. XX, cap. VIII.

André Libavius, de l'école de Paracelse, qui mourut en 1616, croit à l'efficacité de la baguette d'après sa propre expérience. Il n'en condamne pas l'usage et l'attribue à la *sympathie*. (*Syntagma arcanor. chimicor.* p. 260.)

Keckermannus (né en 1573, mort en 1609), cite Mélanchton pour appuyer son opinion sur la baguette. (*Systemat. physic.* lib. I, cap. VIII.)

Dans un des sept discours qui font suite à ceux de *Simon Maïole*, évêque de Volturara, on approuve l'usage de la baguette et on le fait dé-

[1] *De signatura rerum naturalium*, page 112; *De philosophia occulta*, page 490; *Tota philosophia sagax*, page 572, IIe volume de l'édition de Genève, 1658.

pendre d'une propriété physique des corps, d'une *sympathie*. (*Dies caniculares illustrissimi et reverendissimi præsulis Simonis Maioli, pars secunda*, colloq. IV, p. 690, édition de 1614.)

Michael Mayerus, auteur d'un grand nombre d'ouvrages allégoriques sur l'alchimie, dans son livre de *Verum inventum*, hoc est *munera Germaniæ* (cap. IV, p. 84), à propos de la poudre à canon, qu'il dit avoir été découverte en Allemagne et fabriquée originairement avec du charbon de coudrier, parle de *la sympathie* du coudrier avec les métaux et de l'application de cette propriété à la recherche des métaux au moyen de la baguette.

Le père *Laurentius Forerus* (Jés.), auteur du *Viridarium philosophicum seu disputationes de selectis in philosophia materiis* (1624), condamne l'usage de la baguette comme une pratique superstitieuse.

Nous devons parler maintenant de l'emploi de la baguette pour découvrir non pas seulement les métaux, mais encore les eaux souterraines.

Il est fort difficile de fixer avec précision l'époque où l'on commença à chercher les sources avec la baguette; quoi qu'il en soit, ce ne fut que longtemps après qu'on en faisait usage pour les métaux. Le père Pierre Lebrun, auteur d'excellents écrits sur la baguette, pense qu'un baron de Beau-Soleil et la dame de Bertereau sa femme, venus de Bohême en France en 1630, l'employèrent les premiers à la recherche des eaux souterraines. Ils s'étaient munis d'un *grand compas*, d'une *boussole à sept angles*, d'un *astrolabe minéral*, d'un *géométrique minéral*, d'un *râteau métallique*, *etc.*, et surtout de *sept verges métalliques* et *hydroïques*, par lesquels ils prétendaient découvrir et distinguer les métaux, les minéraux et *les qualités diverses des eaux souterraines*. 1630 est donc la date la plus reculée que nous ayons à citer pour l'application de la baguette à la découverte des sources.

Le baron de Beau-Soleil fut chargé de la mission de découvrir des mines au moyen de la baguette. Dix ans après son arrivée en France, la dame de Bertereau dédia au cardinal de Richelieu un petit livre devenu fort rare aujourd'hui : il porte le titre de *la Restitution de Pluton à son Éminence*. On y trouve un *catalogue de plusieurs minières découvertes en France par le moyen de la baguette divinatoire*, qui a été réimprimé par l'abbé de Vallemont dans sa *Physique occulte*.

Cet auteur dit que le baron de Beau-Soleil reçut 100000 livres du cardinal. Le père Lebrun pense qu'il ne fut pas aussi heureux. C'est à partir de son séjour en France que l'on chercha les eaux souterraines avec la baguette : celle-ci y était déjà employée à découvrir les métaux.

Il importe de relever en passant une erreur échappée à deux écrivains d'un vrai mérite, le père Dechales[1] et le père Menestrier[2], lorsqu'ils ont dit que la baguette avait été employée dès la plus haute antiquité à la recherche des sources.

Continuons la revue des écrits les plus remarquables où il est question de la baguette, depuis 1630 jusqu'à 1689. Nous citerons les opinions de leurs auteurs et, autant que possible, la date de leur publication.

Le père *Cœsius*, Jésuite, auteur d'une minéralogie imprimée en 1636, est contre l'efficacité de la baguette; il admet l'opinion d'Agricola[3], et cependant, dit le père Lebrun, il pose la question de savoir si l'usage de la baguette peut être permis pour chercher l'or.

Robert Fludd, dans sa *Philosophica mosayca*, ce bizarre ouvrage où l'on trouve plus d'une observation remarquable, avant de parler de la baguette, signale la sympathie de l'écrevisse et de l'huître avec la lune, de l'herbe de rue avec le figuier, et du myrte avec le grenadier. Puis, comme exemple de la *sympathie du minéral avec la plante*, il cite le mouvement vers la terre de la baguette de coudrier fourchue, lorsqu'un homme, qui la tient verticalement, vient à passer au-dessus d'une veine d'or ou d'argent[4].

Le célèbre chimiste *Rodolphe Glauber*, dans la deuxième partie de l'*Œuvre minérale*[5], croit, d'après sa propre expérience, à l'efficacité de la baguette pour la recherche des métaux; il l'attribue à une propriété physique.

Le père *Jean François* (Jés.) publia à Rennes, en 1653, un livre de la *science des eaux*, où il parle de la baguette pour les découvrir; mais il en condamne l'usage.

Le père *Kirker* (Jés.), dont la vaste science est connue de tous, adoptant l'opinion d'Agricola, dans son *De arte magnetica*[6], va encore plus loin: car, après avoir montré par l'expérience que les *baguettes de bois*, prétendues *sympathiques avec certains métaux*, mises en équilibre sur un

[1] Le P. Dechales, *De fontibus naturalibus*, tome II, p. 26. « Corylus *omni tempore* « tanquam fontium index habitus est. » — [2] Le P. Menestrier. *Des indications de la baguette* dans sa *Philosophie des images énigmatiques*, 1694, p. 459. « Or est-il croyable « que, depuis tant *de siècles que l'on se sert de la baguette pour chercher des sources*, il « ne se soit trouvé personne qui ait pu faire des découvertes semblables à celles qu'a « faites J. Aymar. » — [3] *Mineralogia*. Lugduni, 1636, p. 124 et 125. — [4] *Philosophica mosayca*, Goudæ, 1638, fol. 117. — [5] *Pars secunda operis mineralis*, 1652, p. 29; traduction du Teil, deuxième partie, p. 30. — [6] *De arte magnetica*, 1654, p. 502 à 504.

pivot, restent en repos par l'approche de ces métaux, conclut que ces *sympathies* sont tout à fait chimériques. Dans son livre *De mundo subterraneo*[1], imprimé en 1678, en revenant sur ce sujet, il est encore plus explicite : si le mouvement de la baguette ne provient pas d'un jeu ou d'une fourberie de la part de celui qui la tient, il n'est pas *naturel* ; une vapeur dégagée d'un métal serait impropre à le produire, et, suivant lui, ceux qui soutiendraient une telle opinion seraient ridicules.

Edo Neuhusius croit à l'efficacité de la baguette. Il en attribue la cause à une sympathie, ou aux astres, ou à quelque autre cause[2].

Le père *Gaspard Schott* (Jés.) considère l'usage de la baguette comme superstitieux ou plutôt diabolique (*Physica curiosa*, 1662, lib. XII, cap. IV, p. 1527); mais des renseignements qui lui furent donnés plus tard, par des hommes qu'il considérait comme religieux et probes, lui firent dire, dans une annotation à ce passage, qu'il ne voudrait pas assurer que le démon fait toujours *tourner* la baguette ; nous reproduisons en note ce passage, parce qu'on y trouve la mention du *pendule*, qu'on a qualifié plus tard d'*explorateur*[3].

On trouve, dans le *Thaumaturgus physicus* ou *Magia universalis* du père *Schott*, une lettre du père *Conrad* (Jés.), adressée à l'auteur, dans laquelle il se déclare, de la manière la plus explicite, contre la baguette[4].

Sylvester Rattray, l'auteur du *Theatrum sympatheticum* (1662), croit à la *sympathie* des végétaux avec les minéraux. Il admet que la baguette de coudrier est propre à découvrir l'argent; le pin sauvage, le plomb; l'olivier et le palmier, l'or et l'argent (p. 24).

L'illustre *Robert Boyle*, en 1666, posa la question, comme membre de la Société royale de Londres, de savoir si la baguette divinatoire est réellement mise en mouvement par le voisinage des métaux.

Matthias Willenius, dans un livre écrit en allemand et publié en 1671 ou 1672, sous le titre de *Relation véritable de la verge de mercure*, jus-

[1] *De mundo subterreano*, 1678, t. II, p. 200. — [2] Edo Neuhusius, *Sacror. fatidic.*, 1658, lib. II, cap. XXI, p. 383. — [3] « Discussimus pulsum annuli filo intra scyphum suspensi et horas indicantis. Utrumque effectum contingere quidem concessimus, et non virtute virgulæ aut annuli, sed aut fraude utentium, aut motione occulta cacodæmonis, vel fortassis etiam phantasia manum in motum comitante. Universaliter autem afferere non ausim, dæmonium semper utrumque effectum præstare, quoniam certo mihi constat, viros religiosos ac probissimos, experimentum non semel infallibili cum successu tentasse, qui quidem mordicus defendunt, naturalem esse, nec fraudem ullam aut ullum phantasiæ emphasum intervenire. Sed nondum persuaserunt. » — [4] Voir cette lettre traduite dans le livre du père Lebrun, *Illusions des philosophes sur la baguette, etc.*, p. 295.

tifie l'usage de la baguette, et admet que l'influence des astres, sous laquelle est né celui qui la tient, contribue à la faire tourner sur les métaux, par l'effet de l'harmonie établie entre le ciel et la terre.

Joannes Christianius Frommann publia, en 1674, son *Tractatus de fascinatione*. Après avoir, dit-il, longtemps hésité sur la question de la baguette, pour savoir si l'usage en était licite, il s'est décidé pour l'affirmative (lib. III, pars V, cap. 1).

Le père *Dechales* (Jés.), dans son livre *De fontibus naturalibus*, imprimé en 1674, est disposé à adopter cette opinion.

Un avocat de Rouen, homme à projets et grand partisan de la baguette, publia, en 1674, un *Traité du bâton universel*, et, en 1677, un *Traité des influences et des vertus occultes des êtres terrestres*. Il parle, dans ce dernier ouvrage, avec détail, de la vertu sympathique de la baguette pour découvrir les métaux et les sources. Le père Lebrun, dans son *Histoire des pratiques superstitieuses* (p. 138), le tourne en ridicule.

L'abbé *Hirnhaïm* publia, en 1676, un livre intitulé *De typho generis humani, sive scientiarum humanarum inani ac ventoso humore, etc.*, où il se montre à la fois très-sceptique et excessivement crédule. C'est conformément à cette dernière disposition de son esprit qu'il envisage la baguette, et qu'il en admet sans critique les effets les plus contestables.

M. de Saint-Romain, dans la *Science naturelle dégagée des chimères de l'école*, qui parut en 1679, s'élève contre les auteurs qui attribuaient le mouvement de la baguette à des propriétés occultes, telles que des *sympathies* et des *antipathies*. Cartésien, ou, comme on disait alors, partisan de la nouvelle philosophie, il le fait dépendre d'*esprits* ou de *corpuscules*, qui s'élèvent de certains corps placés au-dessous de la baguette. Il est un des premiers qui aient soutenu cette hypothèse.

Enfin, le célèbre botaniste, *J. Ray*, en 1686, dans son *Histoire des plantes*, met la baguette divinatoire au nombre des choses superstitieuses.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Rig-Véda ou Livre des Hymnes, traduit en français par M. Langlois, membre de l'Institut. 4 vol. in-8°, Paris, 1848-1851.

Rig-Véda-Samhitâ, avec le Commentaire de Sâyana, publié par M. le docteur Max Muller. 1er vol. in-4°, texte sanscrit. Londres et Oxford, 1849.

Rig-Véda, traduit en anglais, par M. H. H. Wilson. 1er vol. in-8°. Oxford, 1850.

Yadjour-Véda blanc, avec le Commentaire de Mahidhâra, publié par M. le docteur Albrecht Weber. 1er vol. in-4°, texte sanscrit. Berlin et Londres, 1852.

Sâma-Véda, publié et traduit en anglais, par M. Stevenson. 2 vol. in-8°. Oxford, 1842-1843.

Sâma-Véda, publié et traduit en allemand, avec un glossaire, par M. Théodore Benfey. Gr. in-8°, Leipzig, 1848.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

Du Yadjour-Véda blanc et du Yadjour-Véda noir. — Du Sâma-Véda.

Le *Yadjour-Véda* se divise en deux Védas distincts, le *Yadjoush blanc*, appelé plus particulièrement *Vadjasânéyi*, et le *Yadjoush noir*, appelé *Taittiriya*. Voici, d'après les Poûranas et les commentateurs, l'origine de cette distinction. Le *Yadjour-Véda*, sous sa forme primitive, fut enseigné par Veisampâyana à vingt-sept élèves. Parmi eux se trouvait Yâdjnyavalkya, qui fut chargé par son maître de diriger l'instruction de ses condisciples. Mais un jour Veisampâyana, courroucé contre Yâdjnyavalkya qui n'avait pas voulu partager avec lui l'expiation d'un meurtre involontaire, le contraignit de renoncer à la science qu'il lui avait jadis communiquée. Sur-le-champ Yâdjnyavalkya fut forcé de la rendre par la bouche sous une forme matérielle. Veisampâyana ordonna à ses autres disciples de reprendre le Véda qui venait de sortir de la bouche de Yâdjnyavalkya; et, pour exécuter cet ordre repoussant, ils se changèrent en perdrix. Les textes souillés qu'ils avalèrent sont nommés *noirs* pour cette raison; et le Véda fut nommé *Taittiriya* de *tittirí*, qui signifie « une perdrix. » Quant à Yâdjnyavalkya, désolé d'avoir perdu la science qu'il avait acquise,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 389; pour le deuxième, celui d'août, p. 423; et, pour le troisième, celui de septembre, p. 553.

il s'adressa, pour réparer cette perte, au soleil; et, par sa faveur toute-puissante, il obtint une nouvelle révélation du *Yadjoush*, qui fut appelé *blanc* ou pur, pour le distinguer de l'autre Yadjoush qui avait été profané. On le nomme aussi *Vâdjasaneyi*, parce que Yâdjnyavalkya comptait au nombre de ses ancêtres Vâdjasani; ou bien parce que le soleil, en révélant ce Véda, prit la forme d'un cheval, *vâdjin*. De *vâdjin* vient aussi le nom particulier de Vâdjins qu'on donne aux prêtres qui se consacrent à l'étude approfondie de ce Véda. L'index du *Yadjoush noir* fournit une explication beaucoup plus simple de la distinction des deux Védas. Si le *Yadjour-Véda noir* est appelé *Taittiriya*, c'est qu'il a été enseigné à un sage nommé Tittiri par Yâska, l'un des disciples de Veisampâyana[1]. L'index du *Rig-Véda* se contente de dire que le *Yadjoush blanc* a été révélé à Yâdjnyavalkya par le soleil. D'ailleurs le sujet traité par les deux *Yadjoush* est le même; seulement l'exposition du *Yadjoush blanc* est beaucoup plus régulière que celle du *Yadjoush noir*.

La *Vâdjasaneyi* a trouvé un éditeur, et M. Albrecht Weber, de Berlin, en a déjà donné une partie considérable. Le *Yadjour-Véda blanc* est publié, comme le *Rig-Véda* de M. Max Muller, sous le patronage de la compagnie des Indes orientales; et, par une juste condescendance, il paraît à la fois à Londres et à Berlin, où il est imprimé. La *Vâdjasaneyi* se compose, comme on se le rappelle, de la collection de prières liturgiques et d'invocations, le plus souvent en vers, parfois en prose, nommée *Vâdjasaneya-Samhitâ* et du *Çatapatha Brâhmana* ou *Brâhmana des cent chemins*. M. Weber a fini la *Vâdjasaneya-Samhitâ* tout entière, à laquelle il a joint le commentaire de *Mahîdhara;* le texte est celui de l'école Mâdhyandina; à la fin de chaque lecture, l'éditeur a réuni les variantes de l'école appelée *Kânva*, du nom de son fondateur comme la précédente. Deux cahiers du *Çatapatha Brâhmana* ont paru, comprenant les quatre premiers livres et le commencement du cinquième. Le texte est donné avec un choix de commentaires d'après la rédaction de l'école Mâdhyandina (*Mâdhyandina Çakhâ*). La rédaction de l'école Kânva offre dix-sept livres ou Kândas au lieu de quatorze. Le nombre des brâhmanas, que M. Weber porte, dans le texte qu'il reproduit, à quatre cent trente-huit[2], n'y est pas non plus le même. Ainsi les deux rédactions pré entent des différences qui peuvent sembler très-graves au premier coup d'œil, mais qui au fond ne portent que sur la division extérieure de l'ouvrage.

Jusqu'à présent, M. Weber n'a donné que le texte sanscrit des *Man-*

[1] Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 15 et 16. — [2] Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 50, dit 440 au lieu de 437.

tras, du *Brâhmana* et des commentaires. Il promet pour plus tard une introduction, un glossaire, une traduction et des recherches originales sur toutes les questions que soulève cette étude. Je dirai de ce travail de M. Weber ce que j'ai déjà dit de celui de M. Max Muller : il est attendu avec une juste impatience, et il est destiné à compléter très-utilement la grande publication qu'il doit accompagner. M. Weber se propose aussi de comparer tous les passages que la *Vâdjasaneyi* a empruntés aux autres Védas. C'est un soin nécessaire pour bien faire connaître les rapports des quatre Védas entre eux, et l'on peut déjà voir par l'édition que M. Benfey a donnée du *Sâma-Véda*, et par les tables de M. Whitney, tout le profit qu'on doit tirer de ces concordances indispensables. Dans les morceaux que le *Yadjoush blanc* emprunte au *Rig-Véda*, c'est-à-dire dans toute sa partie en vers, on trouve souvent des variantes dont la grammaire surtout devra tenir le plus grand compte.

Colebrooke a, dans son analyse, indiqué les sujets de chacune des quarante lectures dont la *Vâdjasaneya-Samhitâ* se compose; je les ai moi-même rappelés en partie un peu plus haut[1]. Ces formules, qui doivent être prononcées dans diverses cérémonies religieuses, sont en général assez courtes, et d'ordinaire elles ne forment pas, à proprement parler, des prières ou des hymnes du genre de ceux que nous avons vus dans le *Rig-Véda;* quelquefois ce ne sont guère que des litanies. Chaque lecture est subdivisée en *Kandikas* ou sections, plus ou moins longues, qui comprennent un certain nombre de vers de mètres très-variés empruntés au *Rig-Véda* et appelés *Ritchas*, et de morceaux en prose mesurée, appelés proprement *Yadjounshi*. Toutes ces sections qui se succèdent n'ont entre elles d'autre rapport que le détail même du culte auquel elles se rattachent; mais ce rituel prendra pour nous d'autant plus d'importance et d'intérêt, que nous pénétrerons davantage dans la connaissance de la religion brahmanique. Aujourd'hui ce que nous cherchons surtout à savoir, c'est si le *Yadjour-Véda* contient, comme le *Rig-Véda*, des morceaux de cette poésie et de cette métaphysique qui nous ont tant frappés. En voilà deux qui remplissent chacun une lecture entière, la 31ᵉ et la 40ᵉ.

YADJOUR-VÉDA BLANC[2].

C'est le feu qui est Cela, qui est la cause première; c'est le soleil, c'est le vent,

[1] Cahier de juillet, p. 401; on peut voir aussi une analyse complète de ces quarante lectures dans les *Academische Vorlesungen, etc.*, de M. A. Weber, p. 103 et suivantes; les quinze dernières lectures lui paraissent plus récentes que les autres. — [2] Extrait de la *Vâdjasaneya-Samhitâ*, 32ᵉ lecture; Colebrooke, *Essays;* t. I, p. 56, édit. de Weber, page 859.

c'est la lune; c'est aussi le pur Brahma; ce sont les eaux; c'est le seigneur des créatures. Tous les instants qui mesurent le temps sont sortis de sa personne éclatante, que nul être mortel ne peut embrasser et percevoir, ni au-dessus, ni autour, ni dans le milieu. Sa gloire est si grande, qu'il n'y a pas d'image qui la puisse représenter. C'est Lui, dit la sainte écriture, qui est dans l'œuf d'or; c'est Lui avant qui rien n'était né; c'est Lui qui est le dieu de l'espace, Lui qui est le premier né; c'est Lui qui est dans le sein fécond, Lui qui sera produit éternellement; c'est Lui qui demeure dans tous les êtres sous les formes infinies qu'il revêt.

Lui avant qui rien n'est né; Lui qui seul est devenu toutes choses; Lui le seigneur des créatures, qui se plaît à créer, produisit les trois lumières, le soleil, la lune et le feu; et son corps est composé de seize membres.

A quel dieu offrirons-nous nos sacrifices, si ce n'est à Lui, qui a rendu l'air fluide et la terre solide, qui a fixé l'orbe solaire et l'espace céleste, qui a répandu les gouttes de la pluie dans l'atmosphère? A quel dieu offrirons-nous nos sacrifices, si ce n'est à Lui, que contemplent mentalement le ciel et la terre, tandis qu'ils sont fortifiés et embellis par les offrandes pieuses, qu'ils sont illuminés par le soleil qui roule au-dessus d'eux, et fécondés par les eaux qui les inondent?

Le sage fixe ses yeux sur cet être mystérieux, dans lequel existe perpétuellement l'univers, qui n'a pas d'autre base que Lui. En Lui ce monde est absorbé; c'est de Lui que le monde est sorti. Il est entrelacé et tissu dans toutes les créatures, sous les diverses formes de l'existence. Que le sage qui connaît tous les secrets de la révélation s'empresse de célébrer cet être immortel, cet être dont l'existence est aussi mystérieuse que variée. Celui qui connaît ses trois états, de création, de durée et de destruction, enveloppés dans ce mystère, celui-là est le père du père. Ce Brahma en qui les dieux obtiennent l'immortalité, quand ils sont arrivés à la troisième région, est notre parent vénérable; c'est la providence qui gouverne tous les mondes et tous les êtres.

Connaissant les éléments, connaissant les mondes, connaissant toutes les régions et tous les espaces, adorant la parole qui est le premier-né, l'homme pieux embrasse l'esprit vivifiant du sacrifice solennel par la méditation de son âme. Comprenant que le ciel, la terre et l'air ne sont que Lui, connaissant que les mondes, découvrant que l'espace et l'orbe solaire ne sont que Lui, il voit cet être, il devient cet être; il s'identifie avec Lui, en achevant ce vaste et fécond tissu du solennel sacrifice.

Pour obtenir opulence et sagesse, j'adresse ma prière à ce maître admirable de l'être et du non-être, l'ami d'Indra, le feu que désirent tous les êtres. Puisse cette offrande être efficace! O feu, rends-moi sage aujourd'hui de cette sagesse qu'adorent les dieux et nos pères! Puisse cette offrande être efficace! Puisse Varouna m'accorder la sagesse! Puissent le feu et Prâdjapati m'accorder la sagesse! Puissent Indra et l'air m'accorder la sagesse! Puisse Brahma me donner la raison! Que le prêtre et le guerrier me défendent tous les deux! Que les dieux m'accordent la félicité suprême! A Toi qui es cette félicité éternelle, puisse cette offrande te plaire et t'agréer!

Il est difficile que la piété la plus sincère s'exprime avec plus d'onction et de solennité. La notion que le poëte se fait de la cause première n'est pas très-juste ni très-éclairée; mais le langage qu'il tient n'en est pas moins grand, et le sentiment qui l'inspire n'en est pas moins pro-

fond. Cet hymne est composé de seize slokas ou distiques, de mesures différentes, gayâtri, anoushtoubh, trishtoubh, etc., de vingt-quatre, trente-deux et quarante-quatre syllabes. Il est destiné à implorer d'une manière toute générale la protection du Dieu suprême; et c'est là ce que signifie le nom de Sarvamédha, sous lequel sont connues cette trente-deuxième lecture et la suivante.

Le second morceau que je veux citer a un accent encore plus élevé que celui-ci. Il forme une Oupanishad, qu'on détache souvent du *Yadjour-Véda*, et qui se nomme alors *Isâ Oupanishad*, d'après le premier mot qui la commence. William Jones, qui voulait, par des extraits des Védas, donner une idée de ces grands monuments, et faire ce que Colebrooke n'a fait que quinze ans après lui, avait traduit cette Oupanishad [1]. C'était un choix fort heureux, sans doute; mais il ne faudrait pas juger du *Yadjour-Véda blanc* sur ce seul échantillon: on en prendrait une trop bonne idée. Du reste, la traduction de William Jones n'est pas assez fidèle; j'ai dû m'en écarter plus d'une fois.

YADJOUR-VÉDA BLANC (Isa oupanishad [2]).

Un maître souverain régit ce monde des mondes; nourris-toi de cette unique pensée en abandonnant toutes les autres, et ne convoite le bonheur d'aucune créature. L'homme qui accomplit ses devoirs religieux peut désirer vivre cent années; mais même alors il n'y a pas pour toi, il n'y a pas pour l'homme, d'autres devoirs que ceux-là. Il est des lieux livrés aux malins esprits, couverts de ténèbres éternelles; c'est là que vont après leur mort ces êtres corrompus qui ont tué leur âme.

Cet être unique que rien ne peut ébranler est plus rapide que la pensée; et les dieux eux-mêmes ne peuvent comprendre ce moteur suprême qui les a tous devancés. Tout immobile qu'il est, il dépasse infiniment tous les autres, et le vent n'est pas plus léger que lui. Il meut ou il ne meut pas, comme il lui plaît, le reste de l'univers; il est loin, il est près de toutes choses; il remplit cet univers entier, et il le dépasse encore tout entier infiniment.

Quand l'homme sait voir tous les êtres dans ce suprême esprit, et ce suprême esprit dans tous les êtres, il ne peut plus dédaigner quoi que ce soit. Pour celui [redacted]

Ils sont tombés dans une nuit bien profonde ceux qui ne croient pas à l'identité des êtres; ils sont tombés dans une nuit bien plus profonde encore, ceux qui ne croient qu'à leur identité. Il est une récompense pour ceux qui croient à l'identité des êtres; il en est une autre pour ceux qui croient à la non-identité. Voilà ce que nous avons entendu des sages qui nous ont transmis cette tradition sainte. Celui qui connaît à la fois et l'identité éternelle des êtres et leur destruction successive, celui-là évite la mort en croyant à leur destruction; mais il gagne d'être immortel en croyant à leur identité.

Ils sont tombés dans une nuit bien profonde ceux qui restent dans l'ignorance des devoirs religieux; ils sont tombés dans une nuit bien plus profonde encore, ceux qui se contentent de la science de ces devoirs. Il est une récompense pour la science, il en est une autre pour l'ignorance : voilà ce que nous avons entendu des sages qui nous ont transmis cette tradition sainte. Celui qui connaît à la fois et les effets de la science et les effets de l'ignorance, celui-là évite la mort parce qu'il connaît l'ignorance; mais il obtient l'immortalité, parce qu'il connaît la science.

Que le vent, que le souffle immortel emporte ce corps qui n'est que cendre[1]; mais ô Brahma, rappelle-toi mes intentions, rappelle-toi mes efforts, rappelle-toi mes actions. Ô Agni, conduis-nous par des voies sûres à la béatitude éternelle; ô Dieu, qui connais tous les êtres, purifie-nous de tout péché, et nous pourrons te consacrer nos adorations les plus saintes. Ma bouche ne cherche que la vérité dans cette coupe d'or; cet homme qui t'adore sous la forme du soleil au disque brillant, cet homme c'est moi, ô Brahma, ô soleil éternel, entends ma prière.

En relisant cet admirable morceau, je ne puis m'empêcher de faire une remarque : c'est qu'il a une ressemblance frappante avec la *Bhagavad-Gaîtâ*. Le fond des idées est à peu près le même, quoique ici la croyance religieuse soit plus simple et plus pure; le sentiment est pareil, et l'expression est parfois presque identique. L'*Îsa Oupanishad* est une prière; et la *Bhagavad-Gaîtâ* est un épisode d'un poëme épique. L'une est concise et sobre, l'autre est d'une diffusion et d'une intempérance extrêmes; mais, à part ces différences, qui ne portent guère que sur la forme, le *Mahâbhârata* et le *Yadjoush blanc* sont d'accord, et il serait assez difficile de distinguer la voix de l'un de celle de l'autre[2]. Je ne veux tirer ici aucune conséquence de ce rapprochement; mais, si la *Bhagavad-Gaîtâ*, comme on le croit, a puisé ses doctrines dans l'yoguisme de Patandjali, on peut voir comment le Véda est la source de l'yoguisme lui-même, et comment la religion a pu inspirer la philosophie venue très-longtemps après elle.

J'ajoute que ces hautes et sérieuses méditations, rendues dans le plus magnifique langage, sont faites pour donner du génie indien la plus

[1] William Jones a interverti l'ordre de ces derniers slokas; de plus, il en a dix-huit au lieu de dix-sept : il aura suivi sans doute un autre texte que celui de l'école Mâdhyandina reproduit par M. A. Weber. — [2] La *Bhagavad-Gaîtâ* s'appelle elle-même une Oupanishad.

sérieuse estime. Parfois, l'on est tenté de se demander si c'est l'Himâlaya ou le Sinaï qui a jadis entendu ces vers sacrés. Mais cette grande idée de l'unité de Dieu s'est perdue dans l'Inde, au lieu de s'y développer; elle a été absorbée dans le panthéisme, et ces germes précieux ont péri sous l'amas des superstitions les plus déplorables.

De la *Vâdjasaneya-Samhitâ*, je passe au Brâhmana qui la suit et qui fait la seconde partie du *Yadjour-Véda blanc*.

Le *Çatapatha Brâhmana*, dans ses quatorze livres, explique, section par section, vers par vers, mot pour mot, la *Samhitâ;* il en omet plusieurs lectures, au nombre de dix, les 21ᵉ, 26ᵉ, 27ᵉ, 28ᵉ, 29ᵉ, 32ᵉ, 33ᵉ, 34ᵉ, 36ᵉ et 40ᵉ, qu'il laisse sans les éclaircir[1], je ne saurais dire pourquoi. Mais, d'ordinaire, il commente la *Vâdjasaneyi*, et, pour la faire mieux comprendre, il ajoute à ses explications des récits et des légendes. J'en donnerai deux qu'a déjà fait connaître M. Weber; et qui, malgré leur bizarrerie, sont d'un grand intérêt. La première légende se rapporte à la tradition du déluge telle qu'elle s'est conservée dans l'Inde; je ne m'arrête point aux questions de toute nature que cette tradition peut faire naître, et je veux simplement montrer ici toute la distance qui sépare le *Çatapatha Brâhmana* de la partie du *Yadjour-Véda blanc* que nous connaissons déjà. Je renvoie ceux des lecteurs qui voudraient aller plus loin aux savantes dissertations de M. Eug. Burnouf et de M. A. Weber[2]. Je me borne à faire observer que le *Çatapatha Brâhmana* ne présente point le déluge comme un châtiment infligé aux hommes. Le genre humain, selon lui, est bien aussi détruit tout entier, puisque Manou doit ensuite repeupler la terre avec sa fille; mais cette destruction, suite toute naturelle d'une grande catastrophe, n'est point une expiation. Il convient de noter cette différence essentielle. Comme le déluge a certainement couvert toutes les parties de la terre, rien d'étonnant que la tradition s'en soit partout conservée; mais ce qu'il importe de savoir, ce sont les idées religieuses et morales que les peuples ont

[redacted]

YADJOUR-VÉDA BLANC[1].

Le matin, les serviteurs de Manou lui apportèrent de l'eau pour l'ablution, comme on en apporte encore aujourd'hui quand on veut se laver les mains. Manou s'étant lavé, un poisson lui vint dans la main, et ce poisson lui adressa ces mots : « Protége-moi, et je te sauverai. — Et de quoi veux-tu me sauver? — Un déluge détruira toutes les créatures vivantes; moi, je puis te sauver de ce déluge. — Quelle « protection te faut-il? » Le poisson répondit : « Tant que nous sommes petits, un « grand danger nous menace, car le poisson ne se fait pas faute de dévorer le poisson. « D'abord, tu me protégeras en me gardant dans un vase. Quand je serai devenu « trop grand pour que ce vase me contienne, tu creuseras un bassin, et tu me protégeras en m'y conservant; quand je serai devenu trop grand pour le bassin, alors « tu me jetteras dans la mer; car, dès ce moment, je serai assez fort pour me défendre « contre tous les dangers. » Le poisson devint bientôt énorme, car il croissait très-rapidement; puis il dit: « Quand viendra l'année où aura lieu ce déluge, tu peux, « en te rappelant mes conseils, préparer un navire; et, quand le déluge arrivera, tu « monteras sur le navire que tu auras construit, et alors je te sauverai. » Manou ayant nourri et protégé le poisson, le rejeta ensuite dans la mer; et, dans cette même année que lui avait indiquée le poisson, il prépara son navire en pensant au conseil qu'il avait reçu. Quand le déluge fut venu; il monta sur le vaisseau. Le poisson vint vers lui en nageant, et Manou passa le câble du navire à la corne du poisson, pour qu'il le conduisît à la montagne du Nord. Puis le poisson dit : « Je t'ai « sauvé; maintenant attache ton navire à un arbre, afin que l'eau ne t'entraîne pas, « bien que ton vaisseau soit sur une montagne. Quand l'eau se retirera, alors tu pour« ras sortir de ton vaisseau. » Manou n'en sortit en effet que quand l'eau se fut retirée, et c'est de là que vient le nom que porte encore cette montagne : La descente de Manou sortant de son navire. Le déluge détruisit toutes les créatures vivantes, et Manou fut le seul qui survécut. Ensuite, il passait sa vie à prier et à jeûner pour obtenir des enfants. Il fit donc le sacrifice du Pâka, et offrit aux Eaux du beurre, du lait, du fromage et du caillé. Il continua ses offrandes, et, au bout d'un an, il s'en forma une femme qui en sortit, et le beurre coulait à ses pieds. Mitra et Varouna, s'étant approchés d'elle, lui dirent : « Qui es-tu? — La fille de Manou. — Veux« tu être à nous? — Non, dit-elle, j'appartiens à celui qui m'a fait naître. » Ils la pressèrent encore, mais elle éluda leurs instances et s'en vint à Manou. Manou lui demanda : « Qui es-tu? — Je suis ta fille. — Comment, ma chère, es-tu ma fille? « — Ces offrandes que tu as faites aux Eaux, ce beurre, ce lait, ce fromage, ce caillé, « m'ont donné la naissance. Je suis le vœu que tu formas jadis. Aie rapport avec moi « durant le sacrifice, et, si tu y consens, tu deviendras riche en postérité et en trou« peaux; le souhait que tu formeras avec moi s'accomplira tout entier. » Manou eut donc rapport avec elle dans le sacrifice, dans le milieu du sacrifice; car le milieu du sacrifice est ce que l'on fait entre les cérémonies préliminaires et les cérémonies finales. Il vivait avec elle, priant et jeûnant, et faisant des vœux pour obtenir de la postérité; par elle, il procréa cette race qui s'appelle encore aujourd'hui la race de Manou; et le vœu qu'il forma de concert avec elle s'accomplit tout entier.

[1] Extrait du *Çâtapatha Brâhmana*, I[re] liv., lect. VIII, 1[er] chap., p. 175 de l'édition de M. A. Weber. Voir aussi M. A. Weber, *Indische Studien*, p. 163.

Le second morceau que j'extrais du *Çatapatha Brâhmana* est à peu près du même genre que le précédent, si ce n'est qu'il est encore plus étrange. A côté de la tradition du déluge, une tradition contraire s'est conservée : au lieu de l'eau, c'est le feu qui ravage la terre. Les traces que le feu a laissées sur notre globe ne sont guère moins certaines, mais elles sont moins visibles que celles des eaux. Les récits de cette autre catastrophe dont la terre a été le témoin et la victime, sont moins nombreux et moins présents parmi les peuples ; c'est une raison pour recueillir avec plus de soin encore les rares souvenirs qui en sont restés. Je ne nie donc point que, sous ces légendes, il n'y ait des faits irrécusables dont l'histoire doive tenir compte ; mais le temps n'est pas venu peut-être de les interpréter, et je ne chercherai pas plus à expliquer ce second fragment du *Çatapatha Brâhmana* que je ne l'ai fait pour le premier. Seulement, dans celui-ci, la géographie peut trouver quelques indications précieuses sur les divisions de l'Inde dans ces temps reculés.

YADJOUR-VÉDA BLANC[1].

Mâthava-Vidégha portait dans sa bouche Agni Veisvânara ; Gotama Râhougana, rishi, était son pourohita, son prêtre domestique. Le rishi adressait en vain ses questions à Mâthava ; Mâthava ne lui répondait pas, pensant ainsi : Je ne veux pas qu'Agni Veisvânara tombe de ma bouche. Le rishi commença cet hymne :

> Nous t'allumons par nos chants, toi, le prêtre divin,
> Ô Agni, si brillant dans le sacrifice, ô Vidégha.

Mâthava ne répondait pas davantage et semblait ne pas entendre.

> Ô Agni, voici tes rayons brillants qui s'élèvent ;
> Voici tes étincelles, voici tes flammes, ô Vidégha.

Mâthava semblait toujours ne pas entendre le Rishi :

[redacted]



Maintenant, un grand nombre de Brahmanes habitent à l'est de cette contrée, qui d'abord était inhabitable et qui était toujours inondée avant qu'Agni Veisvânara ne l'eût visitée. Mais, aujourd'hui, cette contrée est habitable, et les Brahmanes l'ont fécondée par leurs pieux sacrifices. La Sadânîrâ, même à la fin de l'été brûlant, coule toujours à pleins bords, et elle garde ses eaux fraîches, parce qu'elle n'a pas été desséchée par Agni Veisvânara. Mais Mâthava Vidégha, s'adressant à Agni, lui demanda : « Où dois-je maintenant habiter ? — Tu dois habiter à l'est de cette rivière, » lui répondit Agni ; et cette rivière est encore aujourd'hui la limite du Kosala et du Vidéha qu'occupent les descendants de Mâthava. Alors le rishi Gotama Râhougana lui dit : « Pourquoi ne répondais-tu pas aux questions que nous t'adressions ? » Mâthava lui dit : « C'est qu'Agni Veisvânara était dans ma bouche, et je craignais qu'il n'en « sortît ; voilà pourquoi je ne répondais point. — Mais comment est-il sorti de ta « bouche ? — C'est au moment où tu as dit : « Toi qu'arrose le beurre clarifié ; » à ce « mot, Agni Veisvânara flamboya hors de ma bouche ; et, comme je ne pouvais « plus le retenir, il tomba de ma bouche sur la terre. »

Je pourrais, s'il en était besoin, joindre à ces deux morceaux ceux qu'a donnés Colebrooke de la *Vrihad Aranyaka Oupanishad,* qui forme une partie du XIV[e] livre du *Çatapatha Brâhmana*[1], et qui termine la *Vâdjasaneyi.* Ces nouvelles citations auraient tout à fait le caractère des deux précédentes ; je ne crois pas utile de les faire : elles n'ajouteraient rien à ce que nous savons, et les fragments cités par Colebrooke ne sont ni moins singuliers ni moins obscurs que ceux que nous venons de voir. Je quitte donc le *Yadjour-Véda blanc*, qui doit nous être assez connu maintenant, et je passe au *Yadjour-Véda noir.*

Je ne sais s'il entre dans les intentions de M. A. Weber, le très-habile et très-laborieux éditeur de la *Vâdjasaneyi,* de publier le *Yadjour-Véda noir ;* mais, s'il m'est permis de lui exprimer mon désir, je voudrais qu'il poursuivît son œuvre et qu'au premier *Yadjour* il tâchât, si ses travaux et ses forces le lui permettent, de joindre le second[2]. Le *Yadjour-Véda noir,* bien qu'il traite des mêmes matières que le *Yadjoush blanc*, n'en est pas une copie ; il n'en est pas non plus une rédaction nouvelle, comme le prouve la légende qui a été citée plus haut. C'est un autre ouvrage, une révélation différente sur un sujet pareil. Les prières ou mantras du *Yadjoush noir* sont plus étendues, plus nombreuses que celles du *Yadjoush blanc ;* mais ce sont, en général des morceaux confus et presque sans suite. Le *Yadjour-Véda* ne sera connu dans sa totalité que quand on possédera les deux parties dont il se compose. Jusqu'à présent le *Yadjoush noir*

[1] Voir Colebrooke, *Essays,* t. I, p. 64, et aussi l'*Oupnekhat* d'Anquetil-Duperron, qui a reproduit la *Vrihad Aranyaka Oupanishad,* t. I, p. 122 et suiv. — [2] M. Weber a déjà donné un article fort curieux sur le *Taittiriya Yadjour-Véda* dans ses *Indische Studien,* t. I, p. 64, et une analyse très-détaillée dans ses *Academische Vorlesungen,* p. 83 et suiv.

a été presque aussi ignoré que l'*Atharva-Véda;* c'est une lacune qui sera sans doute aussi bientôt comblée. Il existe deux recensions connues du *Yadjour-Véda noir,* l'une en sept livres, de l'école Apastamba; l'autre en cinq livres, de l'école Kâthaka. Je me borne à citer les deux morceaux suivants que j'emprunte à Colebrooke, sans avoir pu les vérifier sur les textes. L'un fait partie de la *Samhitâ* du *Yadjoush noir*; l'autre n'appartient qu'à l'une de ses *Oupanishads.* Le *Yadjour-Véda noir* a, d'ailleurs, son *Brâhmana* comme les autres Védas; mais rien encore n'en est connu. Il se distingue à peine de la *Samhitâ* qu'il répète.

Voici le premier morceau de la *Samhitâ :*

YADJOUR-VÉDA NOIR[1].

Il n'y avait alors que les eaux : ce monde n'était originairement que de l'eau. Dans cette eau s'agitait le maître de la création, qui était devenu l'air. Il prit cette terre et il la soutint en prenant la forme d'un sanglier. Puis il modela cette terre, en devenant Visvakarman, l'ordonnateur de l'univers. La terre devint belle et resplendissante; et de là lui fut donné le nom de Prithivi qu'elle a gardé.

Le maître de la création médita profondément sur la terre, et il créa les dieux, les Vasous, les Roudras et les Adityas. Ces dieux s'adressèrent au maître de la création et lui dirent : « Comment pouvons-nous former des créatures ? » Il leur répondit : « Comme je vous ai formés vous-mêmes, par une profonde méditation. Cherchez « aussi dans la pieuse contemplation le moyen de multiplier les êtres. » Il leur donna ensuite le feu consacré et leur dit : « Avec ce feu du sacrifice, remplissez tous les « devoirs que la piété impose. » Grâce à ce feu, les dieux accomplirent des austérités; et en une année ils eurent créé une vache. Le maître du monde la donna aux Vasous, aux Roudras, aux Adityas, en leur recommandant tour à tour de la garder. Les Vasous, les Roudras, les Adityas, la gardèrent successivement; elle fit des veaux, et elle en fit trois cents trente-trois pour les Vasous; autant pour les Roudras et autant pour les Adityas, et elle était elle-même la millième.

Les dieux s'adressèrent ensuite au maître de la création, et lui demandèrent de leur apprendre comment ils pourraient accomplir un acte solennel de religion avec un millier de vaches. Il engagea les Vasous à sacrifier avec l'Agnishtoma, et ils conquirent le monde qu'ils donnèrent aux prêtres. Il engagea les Roudras à sacrifier [redacted]

parties du Véda. C'est une conversation entre un père et son fils auquel il donne une instruction religieuse; nous avons déjà vu des dialogues de ce genre, et l'*Oupnekhat* en est rempli.

YADJOUR-VÉDA NOIR[1].

Bhrigou, le fils de Varouna, s'approcha de son père et lui dit: « Ô père vénérable, « fais-moi connaître Brahma. » Varouna nomma successivement la nourriture ou le corps, la vérité ou la vie, la vue, l'ouïe, l'esprit ou la pensée, et la parole. Puis il dit: « Ce qui produit tous les êtres, ce qui les fait vivre quand ils sont nés, ce qui « est leur but commun et ce qui les absorbe, voilà Brahma, que tu cherches. »

Bhrigou médita profondément, et, s'étant tenu dans une pieuse contemplation, il reconnut que la nourriture ou le corps c'est Brahma; car tous les êtres sont le produit de la nourriture; quand ils sont nés, ils ne vivent que par la nourriture. Ils ont tous pour but commun de se nourrir. Ils s'absorbent dans la nourriture. Bhrigou comprit tout cela; mais, n'étant pas encore complétement satisfait, il s'approcha de son père Varouna et lui dit encore: « Ô père vénérable, fais-moi connaître Brahma. » Varouna lui répondit: « Cherche la connaissance de Brahma dans une pieuse médi« tation: Brahma est une contemplation profonde. »

Bhrigou, ayant profondément médité, reconnut que Brahma est le souffle de la vie; car toutes choses sont le produit du souffle vital; quand elles sont nées, c'est le souffle vital qui les fait vivre; elles ont pour but commun le souffle vital, et c'est en lui qu'elles s'absorbent. Bhrigou comprit tout cela, et, s'approchant de nouveau de Varouna, il lui dit: « Ô père vénérable, fais-moi connaître Brahma. » Varouna lui répondit: « Cherche-le par une méditation profonde; c'est là qu'est Brahma. »

Bhrigou médita longtemps dans une contemplation profonde, et découvrit que Brahma est l'intelligence; car tous les êtres sont aussi le produit de l'intelligence: quand ils sont nés, c'est par l'intelligence qu'ils vivent; l'intelligence est leur but commun, et c'est dans l'intelligence qu'ils s'absorbent. Il comprit tout cela, et, revenant encore à son père, il lui dit: « Ô père vénérable, fais-moi connaître Brahma. » Varouna lui répondit de nouveau: « Cherche-le par une pieuse contemplation; « Brahma est une méditation profonde. »

Bhrigou réfléchit donc profondément, et, ayant médité dans une pieuse contemplation, il reconnut que le bonheur ou Ânanda est Brahma; car tous les êtres sont produits par le plaisir: quand ils sont nés, ils ne vivent que par le plaisir; leur but commun est le bonheur, et c'est dans la félicité éternelle qu'ils s'absorbent.

Telle est la science acquise par Bhrigou qu'instruisait Varouna, science qui se fonde sur l'esprit suprême et éthéré. Celui qui la connaît s'appuie sur la même base que lui; il acquiert une nourriture abondante, et il devient un feu brûlant qui consume les aliments; il a une postérité nombreuse, de riches troupeaux, les perfections les plus saintes; et sa gloire se répand au loin.

Ainsi qu'on a pu s'en convaincre, le *Yadjour-Véda*, comme le *Rig-Véda*, renferme les morceaux les plus disparates, qui évidemment

[1] Troisième et dernier chapitre de la *Vârouni*, ou seconde partie de la *Taittiriyaka Oupanishad*, fragment de la *Taittiriya Oupanishad;* Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 76.

appartiennent à des époques diverses. Nous avons pu distinguer des nuances très-dissemblables entre les hymnes mêmes du *Rig-Véda*; nous en avons distingué surtout entre la Samhitâ du *Rig-Véda* et ses Brâhmanas. Le *Çatapatha Brâhmana* ne s'éloigne pas moins de l'*Isâ Oupanishad*, et le *Yadjoush noir* nous a offert les mêmes contrastes.

Le *Sâma-Véda*, dont je vais maintenant m'occuper, en présente d'aussi frappants, entre les Mantras qui forment la Samhitâ, et les Brâhmanas avec les Oupanishads qui s'y rattachent.

L'édition que M. Benfey a donnée de la Samhitâ du *Sâma-Véda* est aussi complète qu'on la puisse désirer; elle est certainement l'un des travaux les plus estimables et les plus utiles que les études sanscrites aient produits dans ces derniers temps. Texte, glossaire, traduction, concordances de ce Véda avec les autres, connaissance exacte de toute la littérature védique, rien n'y manque; et, en étudiant cet excellent livre, on peut comprendre de la manière la plus satisfaisante et la plus claire le monument qu'il reproduit et qu'il explique.

Un fait qui avait échappé à l'attention si scrupuleuse de Colebrooke, mais qu'avait signalé M. Roth[1], et que M. Benfey a mis hors de doute, c'est que le *Sâma-Véda* n'est qu'une répétition mot pour mot, vers pour vers, des autres Védas. Il contient 1808 vers, dont 336 sont reproduits de la première partie (Pourvârtchikam) dans la dernière (Outtarârtchikam); il n'y a donc que 1472 vers différents. Sur ce nombre, 1401 sont empruntés au *Rig-Véda* tout seul; depuis, M. Weber en a retrouvé quelques autres dans le *Yadjour-Véda blanc*[2], sans parler de ceux qui sont reproduits dans les trois Védas, au nombre de 172. Il est même probable que des recherches ultérieures amèneront à découvrir sans exception dans le *Ritch* les 71 vers que M. Benfey n'y a pas encore retrouvés. Les commentateurs indiens affirment positivement que le *Sâman* est tout entier dans le *Rig-Véda*, et Sâyana répète cette tradition dans la préface de son commentaire sur le *Ritch*. Ce qui explique peut-être que M. Benfey


[redacted]

des passages du *Rig-Véda* qui, comme le remarque M. Benfey lui-même, manquent dans certains exemplaires; et il est possible que celui dont il se servait présentât des lacunes où il aurait reconnu les vers du *Sâma-Véda*.

Un fait très-remarquable, c'est que le *Sâman*, en empruntant tous ses vers au *Rig-Véda*, offre des variantes très-fréquentes, que M. Benfey a notées avec le soin le plus scrupuleux, et que ces variantes présentent des formes grammaticales évidemment plus anciennes que celles du *Ritch* lui-même. Le *Sâman* a-t-il donc été recueilli avant le *Rig-Véda*, et, dans l'intervalle, la langue a-t-elle donc changé? questions des plus intéressantes, mais aussi des plus obscures. Quoi qu'il en puisse être, le fait n'en est pas moins certain. Le *Sâman* n'est point, à vrai dire, un Véda nouveau; c'est un extrait des autres Védas, et surtout du *Rig-Véda*, arrangé pour les besoins du culte et pour le chant.

Aussi le savant éditeur n'a-t-il pas manqué de mettre dans le texte même et sur chaque mot les notations musicales [1] qui doivent guider la voix des Oudgatris, ou prêtres chargés exclusivement de chanter les hymnes. Le sens du mot *sâman* n'est pas très-bien fixé : selon Pânini, cité par M. Benfey, *sâmani* ne signifierait pas autre chose que *gaîtayah*, c'est-à-dire des chants (Pânini, I, 2, 34). Mais les vers du *Sâma-Véda*, s'ils portent le nom de sâmani, doivent aussi s'appeler des ritchas, puisqu'ils se retrouvent dans le *Rig-Véda*, d'où ils ont été tirés. Colebrooke, d'après les commentateurs [2], dit que la racine *sho*, *so* et *sa*, d'où dérive le mot *sâman*, signifie *détruire*, et que le *Sâma-Véda* est ainsi nommé parce qu'il détruit le vice dans le cœur de ceux qui le lisent. Les deux explications n'ont rien de contradictoire, si ce n'est en ce qui regarde l'étymologie; et il est possible que les Indiens attachent à la récitation chantée de cette partie de l'écriture sainte une vertu qui purifie les péchés.

Le *Sâma-Véda* se divise en deux parties (Poûrvârtchikam et Outtarârtchikam), dont la première est à peu près la moitié de la seconde. Le poûrvârtchikam se partage, dans celle des deux recensions qu'a suivie M. Benfey, en six prapâthakas ou livres, subdivisés chacun en deux moitiés ou ardhas. Chaque ardha contient cinq daçatis ou dizains; mais les vers de chaque dizain ne sont pas toujours exactement au nombre de dix : ils sont tantôt plus, tantôt moins; et ils sont toujours sé-

[1] Voir, dans la préface de M. Benfey, p. VI et suiv., la description des quatre recueils musicaux ou Gânas du *Sâman* qu'il a collationnés. — [2] Colebrooke, *Essays*, I, 79.

parés, chacun d'eux formant un sens complet. L'Outtarârtchikam offre des divisions différentes; les prapâthakas ou livres, au nombre de neuf, sont partagés, les cinq premiers en deux ardhas chacun, tandis que les quatre autres en comptent chacun trois. Les vers ne sont plus distribués en daçatis ou dizains, et l'on en trouve de vingt-sept à quatre-vingt-quatorze dans les différents ardhas. Il y a en tout dans l'Outtarârtchikam trois cent quatre-vingt-dix-huit hymnes; mais ces hymnes prétendus n'ont souvent que trois ou quatre vers; parfois même ils n'en ont qu'un seul[1]. Évidemment ce sont des fragments de poëmes plus étendus. Une recension du *Sâma-Véda* célèbre dans l'Inde, celle de la Neiguéya Çakhâ, ou branche de l'école Kaouthouma, le divise d'une façon tout autre que celle qui est adoptée par M. Benfey; et, ce qui est plus grave, elle porte le nombre des vers dans le Poûrvârtchikam à six cent quarante et un au lieu de cinq cent quatre-vingt-cinq, en ajoutant un septième prapâthaka.

Pour qu'on puisse bien comprendre le procédé qu'a suivi le compilateur du *Sâma-Véda*, je cite le premier hymne; le voici :

SÂMA-VÉDA[2].

1. Agni, viens à ce festin que nous t'offrons; viens à cette libation que nous répandons pour toi, au milieu des hommages que nous t'adressons. Viens t'asseoir à l'autel comme le prêtre du sacrifice.

2. C'est toi, Agni, qui as été donné par les dieux au genre humain comme le ministre de tous les sacrifices.

3. Nous adorons Agni, le messager céleste, le ministre du sacrifice, le dieu qui procure tous les biens, le guide infaillible de l'oblation sainte que nous faisons aujourd'hui.

4. Puisse Agni dissiper la troupe de nos ennemis, Agni se plaisant à nos hommages, enflammé de tous ses feux, chargé de nos offrandes!

5. J'adore Agni, l'hôte vénérable que vous recevez; je le chante comme le plus cher de nos amis; je le célèbre comme un char rempli de richesses.

[redacted]

10. Ô Agni, daigne nous accorder ta protection puissante; car tu es un dieu que nos regards peuvent contempler.

Si l'on se reporte à la table des concordances données avec tant de labeur et d'exactitude par M. Th. Benfey, et reproduite par M. Whitney, on verra que le premier vers de cet hymne supposé est pris au *Rig-Véda*, 4ᵉ mandala, 5ᵉ anouvaka, 22ᵉ soukta, 4ᵉ ritch; que le second est pris au même Véda, 4ᵉ mandala, 5ᵉ anouvaka, 21ᵉ soukta, 1ᵉʳ ritch. Ces deux premiers vers sont du même rishi, Bharadvâdja, Bârhaspatya. Mais le troisième, qui est pris au *Rig-Véda*, 1ᵉʳ mandala, 1ᵉʳ anouvaka, 22ᵉ soukta, 1ᵉʳ ritch, est d'un auteur différent, Médhâtithi Kânva. Le quatrième est de l'auteur des deux premiers, auquel le compilateur revient; mais il est tiré d'un hymne différent. Le cinquième et le sixième sont pris à de nouveaux rishis et à des hymnes différents du *Ritch*. Le septième et le neuvième sont encore du premier auteur; le huitième est d'un autre poëte; enfin, le dixième n'est pas dans le *Rig-Véda*, ou, pour mieux dire, n'y a pas encore été retrouvé. Ces dix vers, empruntés à des sources si diverses, n'ont entre eux qu'un seul lien pour former un hymne par leur réunion, c'est qu'ils s'adressent tous au même dieu, Agni, le dieu du feu et du sacrifice, invoqué sous deux noms distincts, Veiçvânara et Agni. Mais parfois les divinités invoquées dans un même dizain, dans un même hymne, sont multiples comme les poëtes eux-mêmes; et il n'est pas rare qu'elles soient au nombre de trois, quatre ou cinq. Dans les dix vers que je viens de traduire le mètre est identique, c'est la gâyatri, sauf le second vers; mais il arrive très-souvent que les mètres sont aussi bigarrés que les chantres et les dieux. La confusion est bien plus grande, quand, au lieu de neuf ou dix vers, il y en a quarante, cinquante et même près de cent, qui sont juxtaposés dans un seul fragment[1], comme dans l'Outtarârtchikam. Il y a encore d'autres causes de confusion qu'on peut comprendre aisément. Le *Sâma-Véda*, comme je viens de le dire, ne prend pas toujours un distique entier au *Rig-Véda;* il n'en prend que la moitié, qui se trouve dans le Pourvârtchikam, et la seconde moitié d'abord omise est reproduite dans l'Outtarârtchikam. D'autres fois, le même vers est répété non-seulement d'un artchikam dans l'autre, mais aussi dans le même artchikam. M. Benfey, par sa table des concordances, a fait ressortir toutes ces anomalies, qui, d'ailleurs,

[1] Aussi, dans l'Outtarârtchikam, qui n'est plus partagé en daçatis, a-t-il fallu diviser ces longs fragments en morceaux beaucoup plus courts, et voilà comment les hymnes n'ont plus que deux ou trois vers. Voir le *Sâma-Véda* de M. Benfey, trad. p. 241.

s'expliquent très-naturellement, si l'on se rappelle l'usage et la destination du *Sâma-Véda* dans les cérémonies du culte. Mais il n'en reste pas moins démontré pour nous que le *Sâman*, malgré la vénération toute particulière dont il est l'objet, n'est pas un Véda distinct. C'est un simple arrangement tout extérieur donné à certaines parties des autres Védas.

Cependant le *Sâma-Véda*, bien qu'il n'ait rien d'original qui lui appartienne en propre, n'en a pas moins des Brâhmanas et des Oupanishads. On n'est pas d'accord sur le nombre des Brâhmanas du *Sâma-Véda;* Colebrooke les portait à quatre[1], que M. le docteur A. Weber veut réduire à deux[2]; M. le docteur Max Muller en compte huit, et il paraît que, selon certaines écoles, le nombre de ces Brâhmanas se monte à plus de vingt[3]. Quant aux Oupanishads, il n'y en a que deux, la Tchhandoguya et la Kéna[4], la première beaucoup plus longue et plus importante que la seconde, et faisant partie toutes les deux, selon toute apparence, de Brâhmanas qui nous sont parvenus incomplets.

Voici un fragment de la Tchhandoguya Oupanishad :

SAMA-VÉDA.

Tchhandoguya Oupanishad, chapitre 5[5].

Prâtchîna Sâla, fils d'Oupamanyou, Satyayadjnya, enfant de Poulousha, Indradyoumna, rejeton de Bhallavi, Djana, descendant de Sarkarâkshya, et Voudila, fils d'Açvatarâçva, personnages tous versés profondément dans la connaissance de l'écriture sainte et possédant de magnifiques habitations, se réunirent entre eux pour se livrer à l'étude de ces questions : Qu'est-ce que notre âme ? Qu'est-ce que Brahma ?

Ces personnages respectables réfléchirent et se dirent : « Ouddâlaca, le fils d'A-« rouna, connaît profondément l'âme universelle; allons immédiatement vers lui. » Ils allèrent le trouver; mais Ouddâlaca réfléchit et se dit : « Tous ces personnages aussi « instruits qu'illustres m'interrogeront, et je ne suis pas en état de résoudre toute « la question qu'ils me posent. Je leur indiquerai donc un autre maître qui puisse « les instruire. » Il leur dit en conséquence : « Açvapati, fils de Kékaya, connaît pro-

[redacted]

« un adultère, pas de femme adultère. Qui peut ici vous avoir choqués ? » Comme ils n'élevaient aucune plainte, il continua : « Je dois vous demander, ô hommes vénérables, ce que vous désirez. » Comme ils n'exprimaient aucun désir, il ajouta : « Autant je donne à chaque prêtre officiant, autant je vous donnerai. Restez donc ici, « ô hommes très-vénérables. » Ils répondirent : « Il est convenable d'informer une personne de la visite qu'on a l'intention de lui faire. Tu connais profondément l'âme « universelle; communique-nous la science que tu possèdes. » Le roi leur répliqua : « Demain je vous l'expliquerai. » Connaissant son dessein, ils vinrent le lendemain matin auprès de lui, portant, comme d'humbles disciples, du bois pour le feu sacré. Le roi, sans les saluer, leur dit :

« Qu'adores-tu comme l'Âme, ô fils d'Oupamanyou ? — Le Ciel, répondit-il, ô « roi vénérable. — Cette portion de l'univers que tu honores comme l'Âme est bien « splendide : de là vient que, dans ta famille, on voit extraire et préparer le jus de la « plante sacrée qui sert aux sacrifices. Tu manges la nourriture comme un feu brû« lant, et tu vois autour de toi des fils ou d'autres êtres qui te sont chers. Celui qui « adore le Ciel pour l'Âme universelle jouit comme toi d'une nourriture abondante, « il contemple un objet qu'il aime, et il voit sa famille occupée des soins les plus « pieux de la religion. Mais ce n'est là que la tête de l'Âme. Tu as perdu la tête, « ajouta le roi, de n'être pas venu à moi. »

Il se tourna ensuite vers Satyayadjnya, fils de Poulousha, et lui dit : « Qu'adores« tu comme l'Âme, ô descendant de Prakshîna-Yoga ? — Le Soleil, répondit-il, ô roi « vénérable. — Cette portion de l'univers que tu adores comme l'Âme est bien chan« geante; aussi voit-on dans ta famille les formes les plus diverses. Tu as un char « attelé de cavales, tu as un trésor; et des femmes esclaves t'entourent. Tu con« sommes une nourriture abondante et tu contemples un agréable objet. Celui qui « adore le Soleil pour l'Âme universelle a les mêmes joies et trouve dans sa famille « l'accomplissement de tous les devoirs religieux. Mais ce n'est là que l'œil de l'Âme. « Tu as été aveugle, dit le roi, de n'être pas venu à moi. »

Puis il s'adressa à Indradyoumna, le fils de Bhallavi, et lui dit : « Qu'adores-tu « pour l'Âme, ô fils de Vyaghrapad ? — L'Air, répondit celui-ci, ô roi vénérable. — « Cette portion de l'univers que tu adores pour l'Âme, dit le roi, est diffuse et ré« pandue partout : aussi reçois-tu de nombreux présents. Une longue file de chars « te suivent; tu consommes une abondante nourriture, et tu vois près de toi un ob« jet qui te plaît. Celui qui adore l'Air pour l'Âme universelle jouit d'une nourriture « abondante et contemple un objet qui le charme; il accomplit dans sa famille tous « les devoirs religieux. Mais ce n'est là que le souffle de l'Âme. Tu as perdu le « souffle, dit le roi, de n'être pas venu à moi. »

Il interrogea ensuite Djana, le fils de Sarkarâkshya : « Qu'adores-tu pour l'Âme « du monde, ô fils de Sarkarâkshya ? — L'Éther, répondit celui-ci, ô roi vénérable. « — Cet élément éthéré que tu adores pour l'Âme universelle est abondant; et c'est « pour cela que tu abondes toi-même en postérité et en richesse. Tu consommes la « nourriture et tu vois un objet qui te plaît. Celui qui adore l'Éther pour l'Âme du « monde consomme la nourriture et voit un objet aimé, et il a tous ses devoirs reli« gieux dans sa famille. Mais ce n'est là que le tronc de l'Âme; et le tronc s'est « pourri pour toi, dit le roi, de n'être pas venu à moi. »

En cinquième lieu, le roi interrogea Voudila, fils d'Açvatarâçva : « Qu'adores« tu pour l'Âme du monde, ô descendant de Vyaghrapad ? — L'Eau, répondit « celui-ci, ô roi vénérable. — Cette portion de l'univers que tu adores comme l'Âme « est riche, et c'est de là que tu es si opulent et si fortuné. Tu consommes de la

« nourriture et tu vois un agréable objet. Celui qui adore l'Eau pour l'Âme du monde « jouit des mêmes biens, contemple aussi un cher objet, et a toutes ses occupations « religieuses dans sa famille. Mais l'Eau n'est que le ventre de l'Âme. Ta vessie s'est « crevée, ajouta le roi, de n'être pas venu à moi. »

Enfin le roi interrogea Ouddâlaca, le fils d'Arouna : « Qu'adores-tu, lui dit-il, « pour l'Âme du monde, ô descendant de Gotama ? — La Terre, répondit celui-ci, « ô roi vénérable. — Cette portion de l'univers que tu adores est solide; et voilà « pourquoi tu es toi-même si solidement heureux, et de la famille qui t'entoure, et « des troupeaux que tu possèdes. Tu consommes de la nourriture et tu vois le plus « aimable objet. Celui qui adore la Terre pour l'Âme du monde partage des joies « pareilles : il voit un objet aimé, et il a ses occupations religieuses dans sa famille. « Mais ce n'est là que le pied de l'Âme; et ton pied a été boiteux, ajouta le roi, de « n'être pas venu à moi. »

Puis s'adressant à tous les cinq ensemble :

« Vous regardez, leur dit-il, l'Âme de l'univers comme un être particulier et in- « dividuel; et vous avez des plaisirs distincts et différents. Mais celui qui adore comme « l'Âme de l'univers ce qui reste un en se manifestant par ses parties diverses et ce « qu'infère la conscience, celui-là jouit de la nourriture et dans tous les mondes, et « dans tous les êtres, et dans toutes les âmes. Sa tête est splendide comme celle de « cette Âme universelle; son œil est également changeant; son souffle est également « répandu; son tronc n'est pas moins abondant; son ventre est également rempli. Ses « pieds sont la terre; son sein est l'autel; sa chevelure est le gazon sacré; son cœur est « le feu domestique; son esprit est la flamme sainte; et sa bouche est l'offrande.

« La nourriture qui le satisfait doit être solennellement offerte; et la première « oblation qu'il fait, il doit la présenter en disant ces mots : « Que cette oblation au « souffle soit efficace ! » Son souffle est ainsi satisfait; et, dans son souffle, l'œil est ras- « sasié; et, dans son œil, le soleil est content; et, dans le soleil, l'air se réjouit; et, dans « l'air, le ciel et le soleil, et tout ce qui en dépend, sont satisfaits complétement; et, « par suite, l'homme lui-même est heureux, et par une nombreuse postérité, et par « de nombreux troupeaux, grâce à la force qui vient de la nourriture, et à la splen- « deur qui vient des cérémonies pieuses.

« Mais celui qui fait un sacrifice au feu sans connaître ce qu'est l'Âme univer- « selle, agit comme un homme qui réduit en cendres des charbons ardents; tandis « que celui qui offre un sacrifice en possédant cette science fait son oblation dans « tous les mondes, dans tous les êtres, dans toutes les âmes. Comme le brin de ga- « zon sec qu'on jette dans le feu y est sur-le-champ consumé, de même sont consu- « més tous les péchés de cet homme. Celui qui connaît cela n'a présenté son offrande « qu'à l'Âme universelle, quand bien même il aurait sciemment donné le reste du « sacrifice à un Tchandala; car, sur ce point, le texte saint est formel : « Comme, dans « ce monde, des enfants qui ont faim se pressent autour de leur mère, de même tous « les êtres recherchent l'oblation sainte; ils recherchent tous l'oblation sainte. »

Je m'arrête ici en ce qui touche le *Sâma-Véda*, et j'arrive au dernier des quatre Védas, l'Atharvana.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite au prochain cahier.*)

Grammaire persane, ou Principes de l'iranien moderne, accompagnés de fac-simile, *pour servir de modèles d'écriture et de style pour la correspondance diplomatique et familière,* par M. Alexandre Chodzko. Paris, Imprimerie nationale, 1852, grand in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Puisque j'ai entrepris de discuter un assez grand nombre de points qui concernent la *Grammaire persane*, on me permettra, je crois, de continuer cet examen. Je ne me dissimule pas que les détails dans lesquels je dois entrer sont assez arides et peu attrayants. Et, toutefois, quand il s'agit d'une langue encore vivante, d'une langue qui se parle dans une grande étendue de pays; qui a produit, tant en vers qu'en prose, une foule d'ouvrages dont les nations les plus éclairées de l'Orient font leurs délices; il n'est pas, à coup sûr, indifférent de savoir si les mots que l'on a sous les yeux présentent à l'esprit une idée bien nette; si on en pénètre parfaitement le véritable sens; si l'on saisit toutes les délicatesses de la phraséologie; si l'on sait analyser, d'une manière satisfaisante, les formes d'un langage qui offre, sans doute, des beautés aussi nombreuses que variées. Pour l'homme qui n'aspire qu'à se faire entendre et à comprendre les paroles de ceux avec qui il doit traiter, ces observations paraîtront souvent minutieuses et superflues; mais le véritable philologue ne raisonne pas ainsi; et rien de ce qui intéresse la marche et les finesses d'un idiome n'est, à ses yeux, dépourvu d'intérêt. Je n'ai pas besoin d'avertir que mes observations n'ôtent rien au mérite de l'ouvrage de M. Chodzko. Que lui et moi, nous ayons, dans le cours de notre carrière littéraire, envisagé d'un point de vue différent certains détails de linguistique, de phraséologie; que nous ne soyons point tout à fait d'accord sur la forme d'un mot, sur l'interprétation d'un passage; à coup sûr, ces légers dissentiments ne nuisent en rien à l'estime que mérite son travail, fruit d'une longue étude, d'une longue résidence dans les contrées où cette belle langue est universellement parlée.

M. Chodzko, traitant de ces nombreux mots composés, que les Persans forment avec tant de complaisance, cite le terme *gunahkar*, گناهکار, qu'il explique par « celui dont le péché constitue la conduite habi-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1852, page 732; et, pour le deuxième article, celui de juin 1853, page 370.

« tuelle. » Mais, au lieu de *gunahkar*, il faut prononcer *gunahgar*, گناهگار, « celui qui fait le péché (le pécheur). » Et, à cette occasion, je crois devoir donner quelques détails, qui tiennent au fond de la langue, et ne paraîtront pas, je crois, complétement inutiles. Le verbe *kerden*, en persan, signifie « faire, » et on lui donne pour impératif la forme *kan*, کن, pour aoriste *kanem*, کنم, *kani*, کنی, *kaned*, کند; mais il est visible que *kan*, کن, et *kanem*, کنم, n'appartiennent pas réellement au verbe *kerden*, کردن; pas plus que *bin*, بين, et *binem*, بينم, ne viennent de *diden*, ديدن; c'est ainsi que, dans la langue latine, *tuli* et *latum* n'avaient, dans l'origine, rien de commun avec le verbe *fero*. Il existe, dans les différents idiomes, des débris de conjugaisons antiques, qui, dans la suite des âges, ont perdu une partie de leurs temps; et les grammairiens, en réunissant ces membres épars, en ont formé, tant bien que mal, des conjugaisons complètes. Il est probable qu'il existait primitivement, dans la langue persane, un verbe *kaniden*, كنيدن, qui signifiait « faire. » Ce verbe, ayant perdu de bonne heure la plus grande partie de ses temps, il n'en est resté que l'impératif et l'aoriste. Suivant toute apparence, ce verbe n'était pas d'un usage universel; ce qui le prouve, c'est que l'impératif کن n'entre jamais dans la composition des mots persans. Quant au verbe *kerden*, کردن, on peut croire que sa forme a été altérée par l'orthographe et la prononciation des Arabes. Dans l'origine, on disait *gherden*, گردن, au lieu de *kerden*, کردن; l'impératif avait la forme *gher*, گر, et l'aoriste, celle de *gherem*, گرم, *gheri*, گری, *ghered*, گرد. Ce qui semble démontrer la vérité de cette assertion, c'est que, dans les mots composés du verbe « faire, » on trouve toujours la forme *gher*, گر, ou *gar*, گار, et non pas *ker*, کر, ou *kar*, کار. C'est ainsi que le passif du verbe prend la forme *gherdiden*, گرديدن, et non pas *kerdiden*, كرديدن; que *gherdaniden*, گردانيدن, et non pas *kerdaniden*, كردانيدن, signifie « faire faire. » Un substantif, celui de *ghird*, گرد, qui entre dans la composition de plusieurs noms de villes, vient encore à l'appui de mon assertion. Il désigne proprement « l'ouvrage de. » Ainsi le nom *Darabghird*, دارابگرد, signifie « l'ou« vrage de Darab ou Darius, la ville fondée par Darius. » Le mot *gherd*, կերտ, se trouve aussi, en arménien, avec la même signification, comme dans le nom de *Tigranocerta*. Ce terme présente une analogie visible avec le mot hébreu *kereth*, קֶרֶת, « ville, » qui a donné naissance aux noms de *Carthage*, de *Cirta*. Ainsi, le mot *gunahgar*, گناهگار, désigne « celui « qui commet le péché, un pécheur. » C'est ainsi que le mot *perverdgar*,

پروردگار, qui est une épithète de Dieu, indique proprement « celui qui « fait ou qui donne à tous les êtres leur nourriture. »

La syllabe *ar*, ار, ajoutée à la fin d'un prétérit, forme tantôt un substantif, comme dans *guftar*, گفتار, « parole, » *reftar*, رفتار, « marche, » tantôt un adjectif, comme dans *ghireftar*, گرفتار, « captif, » *kharidar*, خریدار, « acheteur. » Mais il est bon d'observer que, dans la langue persane, le substantif s'emploie perpétuellement dans le sens de l'adjectif. Ainsi, on dit هلاك شدن, « être la mort, » c'est-à-dire « mourir; » تمام شدن, « être complet, » جمع شدن, « être réuni, » زیاده شدن, « être augmenté. »

P. 93. L'auteur, parlant des mots composés, s'exprime en ces termes : « De *wa*, وا, pour *bâz*, باز, « ouvert, » et de ران, *rân*, « cuisse, » on forme *wârâneh*, وارانه, et *warouneh*, وارونه, « tourné la face en bas, » littéralement, « les cuisses à découvert. » Puis il ajoute : این رخترا نمیتوان وارونه کرد, « cet habit ne peut se retourner. » Cette dernière phrase est parfaitement traduite. Quant à la première partie de la proposition, j'oserai élever quelques doutes. Je n'ai rencontré nulle part la forme وارانه; mais on dit *wâroun*, وارون, *wârouneh*, وارونه, ou bien *wâjoun*, واژون, *wâjouneh*, واژونه: ce qui exclut tout à fait l'étymologie proposée par le savant auteur. Ces différentes expressions signifient bien « renversé, « bouleversé, » en parlant surtout de la fortune, de la position sociale; mais ils se disent fréquemment d'un habit retourné. Ainsi, dans un apologue de l'*Anvari-Suhaïli* (fol. 59 v.), l'écrivain, par une métaphore à coup sûr bien bizarre, s'exprime en ces termes : « Le froid est si intense, « que le lion du ciel désirerait retourner sa peau, » که سازد بر تن خود پوست واژون. Cette expression, comme il est facile de le voir, est empruntée de la vie des nomades, qui sont revêtus de peaux de mouton, et qui, durant l'été, portent le poil en dehors, tandis que, dans l'hiver, ils le mettent en dedans.

Quant à cette classe nombreuse de mots composés qui sont formés d'un substantif et d'un verbe, on peut exposer, d'une manière un peu plus méthodique, le système de leur organisation. Le verbe, comme on sait, se place toujours après le substantif. Il est, le plus souvent, à l'impératif; et il exprime, tantôt un sens actif, tantôt un sens passif, et quelquefois une signification neutre. Dans certains cas, le même mot offre deux sens tout à fait opposés. Ainsi, le terme دستگیر, formé du mot دست, *dest*, « la main, » et du verbe گرفتن, « prendre, » se rend tantôt par « celui qui prend la main d'un autre, » c'est-à-dire « un aide, un « auxiliaire; » et, tantôt par « celui qui est pris par la main, » c'est-à-dire

« un captif, un esclave. » D'un autre côté, le mot *dilâwiz*, دلاويز, exprime « celui qui se suspend, qui s'attache au cœur, » et, par suite, « un être gracieux, aimable, » روز افزون, « ce qui augmente de jour en jour. » Dans les mots *dilawur*, دلاور, et سخناور, *sakhunawur*, la finale *awur* est l'impératif du verbe *awürden*, آوردن, « apporter. » L'un de ces termes exprime proprement « celui qui apporte du cœur, » c'est-à-dire « un homme courageux, » et le second désigne « celui qui apporte le discours, » c'est-à-dire « l'homme éloquent. » Mais, dans ce cas, on ne saurait trouver que peu d'analogie entre cette expression et celle de *danischwer*, دانشور, « savant. » Ce dernier mot n'est point formé d'un verbe, mais de la particule *wer*, ور, qui, placée à la fin d'un substantif, désigne « le possesseur de. » Cette même particule prenait aussi jadis la forme *bar*, בַּר, qui a une origine fort ancienne; car on la trouve dans les chapitres chaldaïques de Daniel, où elle sert à former des titres de dignitaires, tels que *dĕtabar*, דְּתָבַר, ou plutôt *datbar*, « juge[1], » et *ghizbar*[2], « trésorier; » ce dernier terme, dans le livre de Daniel, est, peut-être d'après une différence de dialecte, écrit *gdabar*, גְּדָבַר[3].

Lorsque, dans un mot composé, on fait entrer un prétérit de verbe, on doit considérer ce prétérit comme équivalent à un participe. Car, ainsi que je l'ai dit dans mon premier article, le prétérit et le participe se permutent souvent l'un pour l'autre. Ainsi زهر آلود est mis, je crois, pour زهر آلوده, « mêlé de poison. » Quant aux mots qui se terminent en *bar*, بار, je ne crois pas qu'on doive toujours reconnaître, dans cette finale, l'impératif du verbe *bâriden*, باريدن, « pleuvoir. » Il faut, si je ne me trompe, y voir souvent une particule équivalente à ور, وار, et signifiant « doué, possesseur de. » Ainsi گوهربار, *goouherbar*, signifie « abondant en « pierreries, » *roudbar*, رودبار, « un pays arrosé par des rivières, » *deriabar*, دريابار, « une contrée maritime. »

Après avoir donné des détails étendus et instructifs sur les différentes espèces de mots composés, l'auteur passe à ce qui concerne les pronoms. Il traite d'abord, comme on peut croire, des pronoms personnels. Qu'il me permette de répéter une critique que j'ai eu occasion d'exprimer dans mon précédent article, et qui concerne l'emploi de la particule مال, comme désignant d'une manière absolue le génitif. Cette assertion, ainsi que je l'ai dit, ne saurait s'appliquer qu'à la langue vulgaire. Je ferai

[1] Daniel, chap. III, v. 2 et 3. — [2] Esdras, chap. I, v. 8; chap. VII, v. 21. — [3] Daniel, chap. III, v. 2 et 3.

également observer qu'un vers cité par l'auteur [1] n'est pas rendu, je crois, d'une manière assez littérale. Ce vers est conçu en ces termes :

صلاح کار کجا ومن خراب کجا   ببین تفاوت ره کز کجاست تا بکجا

M. Chodzko traduit : « Moi, ruiné (par trop d'amour) que je suis, com« ment pourrais-je y remédier? Jette un regard sur l'immensité de la « distance (litt. la différence des routes) à parcourir, vois où en est le « point de départ et où en est le terme. » Je traduirais, d'une façon plus concise et plus littérale : « Où est la vraie manière d'agir, et où « suis-je, moi malheureux? Vois la distance qui sépare un de ces points « de l'autre. »

Quant à ce que l'auteur appelle *des pronoms conjonctifs* et que nous désignons plus ordinairement par le nom d'*affixes*, on doit les considérer comme des pronoms personnels placés au génitif, et légèrement abrégés. Et je ferai observer que peut-être l'auteur a eu tort d'admettre la forme *man*, مان, comme signifiant « mes, » et تان comme désignant « tes, » car, comme il le sait parfaitement, et comme il le dit à la page suivante, مان signifie « nous, » et تان, « vous. » Et, dans un exemple qu'il cite, le mot هجوتان doit se traduire par « votre satire. »

L'auteur dit ensuite : « La présence des pronoms conjonctifs à la suite « d'un régime direct permet quelquefois d'omettre le را de l'accusatif. « Exemple : . . . چوبم زد وسنگش زدم, « il m'asséna un coup de bâton, « et je l'ai frappé avec une pierre. » Mais je ferai observer que, dans ce cas, la suppression de la particule را est de rigueur. Si l'on voulait écrire چوبمرا زد, cela signifierait « il a frappé mon bâton, » et non pas « il m'a « frappé avec un bâton. » Pour obtenir ce dernier sens, il faudrait dire : مرا چوب زد. J'ajouterai que, dans ce cas, la particule را ne désigne pas proprement un accusatif, mais un datif, puisque چوبم زد ou مرا چوب زد signifie littéralement « il m'appliqua un coup de bâton. »

P. 112. Je me permettrai d'adresser à l'auteur quelques observations, qui paraîtront peut-être minutieuses, mais qui ne sont pas tout à fait inutiles, puisqu'elles tiennent au fonds même de la langue. En parlant des titres honorifiques par lesquels on désigne le roi, M. Chodzko cite cette phrase : هرچه قبلهٔ عالم میفرمایند عین مصلحت است, et il traduit : « Tout ce que vous (littér. l'oratoire du monde) dites est juste (littér. « est la source des mesures les plus prudentes). » Mais l'expression قبلهٔ

[1] Page 107.

عالم ne désigne pas proprement « l'oratoire du monde. » Le mot *kibleh*, chez les musulmans, indique « le point vers lequel on se tourne en faisant la prière, » attendu que ce point regarde la Mecque. Ainsi les mots قبلهٔ عالم signifient « celui vers lequel le monde entier tourne les yeux, « dirige ses espérances. » Les mots عين مصلحت ne signifient pas proprement « la source de la justice. » Le terme arabe *aïn*, عين, désigne « l'œil. » Comme l'œil forme la partie la plus distinguée du visage, le même mot se prend, d'une manière métaphorique, pour « l'essence, la « quintessence d'une chose. » Ainsi la phrase citée doit se traduire ainsi : « Tout ce qu'ordonne Votre Majesté, qui est le refuge du monde, est « éminemment utile. »

P. 114. L'auteur, voulant défendre l'emploi du mot مال comme désignant le génitif, cite plusieurs exemples qui ne me paraissent pas absolument décisifs. Ainsi, les mots مال ايشانست signifient littéralement « c'est leur propriété. » Dans les chansons dont il rapporte des vers, le mot مال conserve sa signification primitive. Ainsi, dans cet hémistiche :

بگو مال خدا بود دادم بدرويش

il faut nécessairement traduire : « Dis : ce qui appartenait à Dieu, je « l'ai donné au pauvre. » Dans un autre vers, les mots هركه دارد مال بسيار doivent se traduire par « celui qui possède des richesses considé- « rables. »

L'auteur traite ensuite des pronoms réfléchis *khod*, خود, ou *khisch*, خويش, qui répondent à *seipsum* et à *suus*. Je ne discuterai point l'étymologie que les Persans donnent de ces pronoms, et qui me paraît un peu douteuse. Quant au mot *khichten*, خويشتن, qui signifie « soi-même, » il est bon de remarquer que ce pronom s'emploie également pour les trois personnes, pour le singulier comme pour le pluriel. M. Chodzko fait observer, avec raison, qu'on l'emploie de préférence lorsqu'on exerce une action sur soi-même. Ainsi, l'on dit خويشتن را كشت, « il se tua lui- « même. » L'on ne dit pas, dans ce cas, خويشرا كشت, ce qui pourrait signifier « il tua son parent ; » mais, du reste, ces trois pronoms se mettent souvent l'un pour l'autre. M. Chodzko atteste que, dans le langage actuel des Persans, le pronom خود doit toujours précéder le pronom personnel. En effet, je trouve, dans le *Zinet-uttawârikh*[1], خودش, « soi-même. » Dans l'Histoire du Tabarestan de Zehir-uddin[2], خود من, « moi-même ; » mais, chez les écrivains persans, cette règle est loin d'être constamment

[1] Fol. 43, v°; 238, r°; 261, v°. — [2] Page 390.

observée. Dans l'*Anvari-Suhaïli*[1], nous lisons : تو خود ندانی, « toi-même « tu ne sais pas. » Dans l'Histoire du Tabarestan[2], ما خود, « nous-mêmes. » Dans le *Zinet-attawârikh*[3], من خود, « moi-même. »

L'auteur, parlant des pronoms démonstratifs این et آن, s'exprime en ces termes : « Les Persans ont deux pronoms démonstratifs, *yn*, « celui-ci, » « pour des objets rapprochés, et آن, « celui-là, » pour des objets plus ou « moins éloignés. » On peut, je crois, développer la pensée de l'écrivain, en disant : این répond à *hic*, « celui-ci, » آن à *ille*, « celui-là. » Dans une phrase, این s'applique régulièrement au dernier objet dont on a parlé, et آن au premier. اینجا désigne « le lieu où l'on se trouve, » آنجا, « celui « où l'on n'est pas. » En parlant d'un fleuve, این جانب désigne « la rive « d'en deçà, » آن جانب, « la rive d'au delà. » این جهان, « ce monde, » c'est-à-dire « celui où nous vivons, » آن جهان, « le monde futur. »

M. Chodzko fait observer que ces pronoms démonstratifs prennent, au pluriel, la forme اینها et آنها, ou, comme on disait plus anciennement, اینان et آنان. Ces formes ne s'emploient que quand ces pronoms sont mis d'une manière absolue et qu'on doit les traduire par « ceux-ci, « ceux-là ; » mais, quand ils se joignent à des substantifs pluriels, et qu'il faut les traduire par « ces, » ils ne doivent jamais prendre la finale du pluriel. Ainsi, dans l'exemple que cite l'auteur, il serait tout à fait contraire au génie de la langue de dire اینها یتیمها, « ces orphelins. »

L'auteur, à l'occasion du mot کدام, *kadam*, interrogatif, aurait pu ajouter qu'il se prend aussi dans le sens de « quelqu'un, quelque. » C'est ce qu'attesterait, au besoin, l'expression هیچ کدام, « aucun, personne, » qu'il cite lui-même.

Qu'il me soit permis, à cette occasion, de faire une remarque sur une expression alléguée par l'auteur, comme se rattachant au pronom interrogatif که, *kih*. Il s'exprime en ces termes : « L'expression fort en « usage *ki-bà-kist*, که با کیست (littéral. « qui est avec qui »), se rend en « français par « sens dessus dessous, désarroi, désordre, chaos ; » mais j'oserais ne pas adopter complétement cette manière d'interpréter la locution indiquée ici. Si je ne me trompe, باکیست ne doit point être partagé en deux, et je n'y vois pas le pronom interrogatif. Je crois qu'il faut lire باکیست, dériver ce mot de باك « crainte, » et traduire : « Il y a ici sujet de crainte, tout est en désordre. »

P. 126. Le mot هیچ est rendu par M. Chodzko, comme signifiant « rien, » dans cette phrase : ما چه چیزیم هیچیم, qu'il traduit[4] : « Que

[1] Fol. 82, v°. — [2] Page 430. — [3] Fol. 44, r°. — [4] Page 132.

« sommes-nous donc? rien; » mais j'aimerais mieux, comme il le reconnaît lui-même, donner à ce terme le sens de « quelque chose, » et traduire interrogativement : « Sommes-nous quelque chose? » En effet, هیچ ne désigne le mot « rien » qu'autant qu'on y ajoute une négation. C'est ainsi que, dans la langue française, plusieurs termes, regardés ordinairement comme négatifs, ne le sont réellement pas, et ne le deviennent que dans les cas où on y joint une particule négative. Tels sont les mots « rien, au« cun, jamais, etc. » En effet, nous disons tous les jours : « Avez-vous rien « vu de pareil. » Donc le mot, en lui-même, n'a rien de négatif, et le devient seulement lorsqu'on dit : « Je n'ai rien vu. » Dans le moyen âge, le mot « rien » s'écrivait avec une *s* à la fin et était du genre féminin. On disait : « toute riens, nulle riens[1]. » Ce mot dérivait évidemment du latin *res*. En retranchant l'*s* finale, on a fait disparaître les traces de l'étymologie. *Aucun*, comme on le sait, signifie « quelque. » On dit : « As-tu vu « aucun homme? » La Fontaine l'a employé avec ce sens, dans ce vers :

Singe en effet d'aucuns maris.

Voltaire a dit, dans le *Pauvre diable*,

Qu'aucuns nommaient alors patibulaire.

Jamais se prend aussi dans un sens affirmatif, comme dans la phrase : « Avez-vous jamais vu? »

P. 126. Les mots *tchigouneh*, چگونه, et *tchoun*, چون, ne peuvent pas, je crois, être regardés comme synonymes de چه. Ils doivent être pris adverbialement et signifier « comment. » Dans la phrase چگونه آدمی است, il faut traduire, je crois : « comment l'homme est-il? » et, dans celle بیما چونی, « comment es-tu, sans nous? »

Je ne puis indiquer ici les nombreuses et utiles observations que présente la Grammaire de M. Chodzko. J'aurais certainement beaucoup à [redacted]



Le chapitre que M. Chodzko a consacré aux particules présente bien des détails instructifs sur quantité de locutions, dont les grammairiens ont négligé de faire mention, mais qui sont employées journellement dans le langage de la conversation. Je ne saurais entrer ici dans l'énumération de ces divers idiotismes. Je me contenterai d'offrir à mes lecteurs un petit nombre d'observations.

P. 137. L'auteur fait observer que le mot *kheïr*, خير, s'emploie, en persan, dans le sens d'une négation. Et cette particularité, qui paraît un peu étrange, n'a point échappé à l'auteur du lexique persan intitulé *Burhâni-kâti*. Il est assez difficile de rendre raison de cette manière de parler. M. Chodzko donne, à ce sujet, les détails suivants : « Quelques « savants persans m'ont assuré que, si l'on se sert de préférence du mot « خير en guise de نه, c'est parce que خير, en arabe, veut dire « bon, » « et, par conséquent, modifie ce qu'il y a de désagréable dans une né« gation absolue. » On peut supposer avec quelque vraisemblance que ce mot خير, qui ne paraît pas exister depuis bien longtemps, car on le chercherait vainement dans le *Schah-nâmeh*, tire son origine du mot arabe *gaïr*, غير, auquel, dans la suite des temps, on aura fait subir une légère variation, je veux dire le changement de la première lettre, où le غ se sera transformé en un خ.

Je ferai observer que l'adverbe *herghiz*, هرگز, n'est pas proprement négatif. Il signifie originairement « chaque fois. » Quand on y ajoute la négation نه, il prend alors le sens de notre adverbe « jamais. »

P. 138. L'expression دربدرشدن signifie proprement « aller de « porte en porte » (pour mendier). Boileau a dit (satire I, v. 78) :

S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine.

La particule اندر, qui ressemble fort à la préposition latine *inter*, et qui signifie « dans, » est employée souvent, comme *der*, در, d'une manière explétive, après un mot que l'on a fait précéder du ب arabe. Ainsi, dans la phrase que cite M. Chodzko, رفتی و همچنان بخیال من اندری, c'est comme si l'auteur de la lettre avait écrit درخیال من ای. Il faut donc traduire : « tu es parti, mais tu es encore présent à mon esprit. »

M. Chodzko, expliquant le mot *mizeban*, میزبان, qui indique « celui « qui reçoit un hôte, l'amphitryon, » croit que la première syllabe میز ne désigne pas « un hôte, » mais « une table. » Je partage complétement cette manière de voir, et, dans mon opinion, میزبان signifie « le gar« dien de la table, » c'est-à-dire « celui qui préside à la table hospitalière. »

La conjonction زيرا, « à cause de, » est regardée par les grammairiens

persans comme une abréviation de ازبرای. J'oserai ne pas croire, malgré l'autorité de M. Chodzko, que زیرا soit l'abrégé de ازین را, car je ne vois pas comment on aurait réuni dans une même expression les deux particules از et را. La préposition برای est probablement formée du mot arabe رای, « pensée, raison, » précédé du ب, « dans; » et les Persans, ne songeant point à cette étymologie, ont, mal à propos, placé devant cette préposition la particule از. C'est ainsi que la préposition *benâber*, بنابر, qui signifie « à cause de, » dérive, suivant toute apparence, du mot arabe بنا, « bâti, édifice, » auquel les Persans ont joint la particule بر, « sur, » et ont formé ainsi un terme hybride.

Relativement à l'expression چانا که, je dois faire observer qu'elle signifie, le plus souvent : « il est probable, il est vraisemblable que. »

Dans une chanson que cite l'auteur, et qui a pour objet une amante, on lit ces mots, page 143 : طرّهٔ چوگانش, *turrëi tchoougânesch*. M. Chodzko traduit : « les fossettes (bilboquets) de ses boucles noires. » J'oserai ne pas adopter cette version. D'abord, le mot *fossette*, en français, ne saurait désigner « la courbure d'une boucle de cheveux; » il indique « le « petit creux qui existe dans le menton, ou qui se forme sur la joue, « lorsque l'on rit. » Le mot *tchoougân*, sur lequel j'ai donné ailleurs des détails extrêmement étendus, désigne le mail avec lequel on chasse une « balle de paume. » L'auteur de la chanson a voulu dire, par une métaphore un peu bizarre, que les boucles des cheveux de la belle dont il fait l'éloge atteignent et saisissent les cœurs aussi sûrement que le mail atteint la balle lancée dans le jeu de paume.

Les mots عاشقان بیدل ne signifient pas proprement « les amants « sans cœur » (c'est-à-dire « dont le cœur est ravi »), دل exprime souvent « l'intelligence, la raison. » Il faut donc traduire : « Les amants à qui « leur passion a fait perdre la raison. »

P. 144. Je partage complétement l'avis des grammairiens persans, qui admettent que la particule چرا est formée de l'interrogatif چه, *quid*, qui a perdu le ه final, et auquel on a ajouté la particule را, marque du datif et de l'accusatif; en sorte que چرا signifie *ad quid, quare?*

Les mots چه در خواب وچه در رویا doivent se traduire : « soit dans le « sommeil, soit en songe. »

P. 148. Je ferai observer que, dans un vers d'une pièce relative à la mort de Husain, il faut, je crois, au lieu de واز عناد lire از عناد, « par « suite de la rébellion. »

P. 149. L'auteur, citant l'expression نفست را بگیرد, lit *nefeset*, نَفَسِت,

« ta respiration, » mais la véritable leçon est *nefset*, نَفْست, « ton âme, « ta personne. » Le mot *zenkahbeh*, زنکحبه, ne signifie pas « l'époux d'une « prostituée, » mais « une femme prostituée. »

P. 151. L'expression امان از دست تو ne signifie pas proprement « sauve « qui peut de ta main; » je crois qu'il faut traduire : « que je sois à l'abri « de ta main. »

P. 155. Dans un vers que cite M. Chodzko, le mot مزمّل signifie littéralement « celui qui est enveloppé dans ses draps. »

Parmi les noms propres où le mot de fils est supprimé, celui de كاوس وشمكير ne signifie pas « Kaous l'oiseleur, » mais « Kaous, fils de « Weschemghir. »

Dans un fragment d'une lettre qui est censée écrite par le schah de Perse à un monarque chrétien, on lit ثوابت گروه, ce que l'éditeur traduit par « qui gouverne autant de nations qu'il y a d'étoiles fixes. » Mais ces mots, si je ne me trompe, doivent se rendre ainsi : « dont les « étoiles fixes forment la cour, le cortége. »

P. 162. Dans une phrase que cite l'auteur, on lit: شب رسیدن عزیز مصر به یوسف وبیرون آوردن وپنهان داشتن آنچه درمیان وی وزلیخا گذشته بود M. Chodzko traduit : « Pendant la nuit (Putiphar), gouverneur de l'É-« gypte, vient chez Joseph, qui lui avoue et lui cache ce qui s'était passé « entre lui et Zuleïkha. » Je rendrais le passage d'une manière plus littérale : « Durant la nuit, le gouverneur de l'Égypte se rend près de « Joseph, et le fait sortir de prison. Joseph lui cache ce qui s'était passé « entre lui et Zuleïkha. »

Dans l'expression *noou-benoou*, le mot نو n'est pas le nombre « neuf, » mais l'adjectif « nouveau. » Il faut dire littéralement « de nouveau en « nouveau. » Les mots عالم روان را از ظلمت بشری می پردازد doivent se traduire : « il débarrasse le monde de l'âme, en le délivrant des ténèbres « de l'humanité. » Au lieu de خط بغداد, il faut lire *Khatteï-Bagdad*, خطّهٔ بغداد, « le territoire de Bagdad. »

P. 174. Les mots از خیمهٔ شهریاری به دخمهٔ خاکساری تحویل نمود doivent se traduire : « il passa de la tente de la royauté dans le tombeau « de l'humiliation. » Après le mot ارکان, il faut rétablir celui de دولت, et lire سائر au lieu de سائرین.

Un chapitre, consacré à l'accent des mots persans, offre des renseignements utiles, surtout pour ceux qui se destinent à suivre la carrière diplomatique; et ces détails ne pouvaient être bien connus et bien ex-

posés que par un homme fort instruit et judicieux, à qui une longue résidence dans la Perse a permis de saisir ces traits délicats, mais essentiels, que l'usage seul peut enseigner et que l'on n'apprendrait pas dans les meilleures grammaires.

M. Chodzko s'est montré fidèle au plan qu'il s'est tracé, s'attachant par-dessus toute chose à faire connaître la langue persane telle qu'elle existe dans son état actuel, à indiquer, avec un soin minutieux, non pas les expressions poétiques, dont le temps a fait disparaître la trace, mais les formes variées qui sont admises dans le langage de la société, qui s'emploient dans les correspondances et même dans les livres, et sans la connaissance desquelles celui qui voyage ou réside en Perse ne saurait ni comprendre ni être entendu.

L'auteur a cru devoir placer à la fin de sa Grammaire quelques lettres dont il donne tout à la fois le *fac-simile* et la traduction. Ces lettres ont été reproduites à l'Imprimerie impériale, par le procédé de la lithographie, avec une perfection vraiment remarquable. Malheureusement, au moment où M. Chodzko publia son ouvrage, il n'avait point à sa disposition sa collection de manuscrits, qui était restée dans l'Orient, et dans laquelle se trouvait un recueil de plus de quatre cents lettres de toute espèce, où l'on rencontre tout à la fois des modèles du genre épistolaire, et des correspondances diplomatiques du plus haut intérêt. Aujourd'hui, que ce volume précieux est revenu dans les mains de son savant propriétaire, il se propose de mettre sous les yeux du public instruit un grand nombre de ces monuments, accompagnés de tous les éclaircissements qui peuvent en faciliter l'intelligence. On ne peut qu'applaudir à un pareil projet et désirer la réalisation d'une entreprise qui fournira au diplomate, au voyageur et au littérateur, une foule de renseignements instructifs. En attendant, M. Chodzko a fait ce qu'il lui était possible de faire, en publiant plusieurs échantillons curieux de l'écriture et du langage vulgaire des Persans, avec une traduction et des notes. Cette petite collection comprend : 1° Le firman de grand officier de l'étoile du Lion-et-Soleil de Perse, conférée à l'auteur par S. M. Mohammed-schah, à Téhéran, en 1841; 2° Une lettre écrite de Smyrne, en 1842, par un attaché de l'ambassade de Perse près la Porte Ottomane, et adressée à un de ses compatriotes résidant à Paris; 3° Lettre autographe de Mirza Aboul-Kassim, le *kaïmakam*, à Mohammed-khan . . . . ., gouverneur général de la province d'Azerbaïdjan, le 26 mars 1843; 4° Une lettre autographe du même au même; 5° Une dépêche du même Mirza Aboul-Kassim, adressée au *melik-ul-kuttab*, ou chef de la rédaction officielle, à la cour du roi Feth-Ali-schah, et

donnant le détail d'une expédition entreprise contre les Turcomans, qui avaient infesté la province du Khorasan; 6° Une lettre adressée par Feth-Ali-schah, roi de Perse, à l'empereur Napoléon, et datée de Téhéran, le 14 février 1809.

De cette collection, les premières pièces ayant pour objet des intérêts particuliers, ne sauraient avoir en elles-mêmes une haute importance. Toutefois, il est curieux de pouvoir examiner et déchiffrer avec soin cette écriture, si différente de celle des manuscrits; une écriture dont les lettres sont tracées avec tant de négligence, et dont, toutefois, la connaissance est d'une nécessité indispensable pour tous ceux qui veulent correspondre avec les Orientaux. La cinquième lettre est importante, à raison des renseignements qu'elle offre sur le pays des Turcomans et sur la guerre acharnée par laquelle les Persans se vengèrent des ravages que ces peuples indomptables avaient exercés dans la province du Khorasan. La dépêche adressée à l'empereur Napoléon est malheureusement une lettre de purs compliments, et dans laquelle on ne trouve aucun détail qui se rattache à la politique de l'époque où elle a été écrite. Les premières lettres ont été très-bien déchiffrées et expliquées par M. Chodzko. Pour ce qui concerne la cinquième, je me permettrai de lui présenter quelques courtes observations. On lit dans l'original شتر فراوان سامان; l'éditeur écrit شتر فراوان بیابان, et traduit : « beaucoup de chameaux abandonnés dans le désert. » Pour moi, je lis شتر فراوان بیپایان « des chameaux nombreux sans mesure, » c'est-à-dire « des chameaux en nombre immense. » C'est ainsi que, dans l'Histoire du Tabarestan[1], je trouve ces mots : با لشکری پایان, « avec une armée innombrable. » Le mot اولاق est traduit par « ânes. » J'ignore si cette signification est adoptée aujourd'hui dans le langage vulgaire; mais il me semble que, partout, ce terme, ou celui de *ólaq*, الاغ, désigne « un cheval, » et, surtout, « un cheval de poste. » J'ai donné ailleurs des détails sur ce mot. On lit dans l'Histoire du Tabarestan[2] : الاغ داده, « lui ayant donné un cheval. » Dans le *Zînet-uttawârikh*[3] : بالاغی راضی شد که سوار شود, « il consentit à monter à cheval. » D'ailleurs, la lettre donnant un détail des nombreux animaux enlevés aux Turcomans, il serait bien étonnant que, dans cette énumération, on eût oublié les chevaux pour faire mention des ânes. Dans la phrase عالم بیک قرار نماند ه است عالم است, je crois que le dernier mot doit être lu *âlim*, عالِم, et qu'il faut traduire : « Le monde ne reste jamais dans une même position. Il le sait. » Plus bas, M. Chodzko a lu قانع صفصف است, qu'il

[1] Page 87. — [2] Page 436. — [3] Fol. 221, v°.

traduit : « ils se contentent du sable des déserts. » Mais le texte porte قاع et il faut traduire : « c'est une plaine nue et unie. »

Quant à la lettre du roi Feth-Ali-schah, elle est écrite dans un style chargé de métaphores bizarres, d'expressions peu usitées ou empruntées à la langue arabe. Elle devait donc offrir des difficultés réelles; et il est presque impossible d'en donner une version parfaitement littérale. M. Chodzko s'est, je crois, trompé sur plusieurs points. Il a eu peut-être le tort de trop paraphraser ce qu'il aurait pu rendre avec un peu plus de fidélité. Par exemple, il ne paraît pas s'être aperçu qu'une immense phrase, qui commence à la première ligne de la page 201, à ces mots, وبعد, ne se termine qu'à la huitième ligne, après le mot ساخته. Je vais essayer d'offrir une nouvelle traduction de cette lettre. On pourra, si on veut, comparer ma version avec celle de M. Chodzko.

« L'empire appartient au Dieu très-haut, dont la puissance est bénie. « On doit des louanges et des éloges infinis au Seigneur puissant, qui « est un roi sans associé et sans pareil. Il n'y a dans ses paroles ni con- « tradiction, ni changement. Il est sage, savant, habile, puissant. C'est « le meilleur des maîtres, le meilleur de ceux à qui on peut confier ses « intérêts. Que des bénédictions sans mesure soient adressées à la troupe « des prophètes et des envoyés divins, qui ont été des négociateurs in- « tègres, des guides pour la pratique des dogmes évidents; qui, en pu- « bliant les merveilles antiques et subséquentes, les paroles et les promesses « véritables, ont favorisé leurs disciples à l'esprit lumineux, leurs adhé- « rents à l'intelligence pure, au cœur vertueux, en leur conférant les « avantages et les prérogatives attachés au monde et à la religion.

« Après ces préliminaires, nous disons : Les perles brillantes des éloges « qui, en sortant de l'écrin d'un discours sincère et pur, doivent faire « l'ornement de la ceinture de la concorde et de l'amitié[1]; ces pier- « reries éclatantes des souhaits de bonheur qui, détachées du collier « exempt d'équivoque et d'hypocrisie[2] doivent composer une parure pour

[1] Je lis آيد au lieu de آمد, car il faut une rime avec شايد. — [2] Il faut lire نزيه از ريب و رياء. — Tout ceci présente, je l'avoue, une image bien étrange, bien contraire à notre manière de parler. Pour entendre cette métaphore, il faut se rappeler que les Orientaux aiment à personnifier les objets matériels. On lit dans la préface du *Gulistan* de Sadi : Dieu a ordonné à la nourrice du nuage printanier (c'est-à-dire au nuage qui remplit les fonctions d'une nourrice) d'allaiter dans le berceau de la terre les filles des plantes (c'est-à-dire les plantes encore tendres, semblables à de jeunes enfants). Le mot *schâhid*, شاهد, chez les Persans, désigne « un beau jeune homme, une belle fille. » La victoire est comparée, par eux, à une beauté dont on recherche l'amour, dont on s'attache à parer la poitrine de chaînes précieuses et éclatantes. On lit dans le *Zinet-attawârikh* (fol. 222 r.) ميرزا

« la poitrine d'une beauté, je veux dire pour l'accomplissement des dé-« sirs; ces louanges, dis-je, sont répandues par nous sur la tête de votre « cour, qui a les étoiles pour esclaves, et à laquelle préside l'Empereur, « dont le cœur est aussi vaste que la mer, aussi libéral que les nuages : « ce seigneur, qui a les projets de la lune, la noble ambition du soleil, « la majesté d'Alexandre, le cortége de Salomon, la main de Moïse, le « souffle de Jésus : le Padichah éminent et puissant, le souverain absolu « et comblé d'honneurs; notre frère imposant et noble, le grand Em-« pereur, le dominateur des royaumes de France et d'Italie. Puisse, tant « que le ciel opérera ses révolutions, tant que la terre restera immobile, « l'agrandissement de son rang suivre son cours, l'édifice de sa puis-« sance rester inébranlable.

« Ainsi que sait fort bien votre esprit, qui trouve la solution de toutes « les difficultés, qui pénètre les secrets de la concorde des empires; de-« puis le commencement du nouveau printemps de l'union et de l'amitié « qui, pour le parterre de roses de l'amitié et le jardin de la bonne intel-« ligence, est un gardien béni et sans égal; notre cœur, pétri d'amitié, « a regardé comme un devoir d'arroser et d'engraisser constamment le « rosier de l'intimité et de l'alliance par l'irrigation que procure la plume, « et qui se compose des ruisseaux des livres, des traits des lettres : d'en-« voyer de tous côtés des messagers, interprètes des deux sublimes ma-« jestés, et semblables au rossignol, en leur faisant moduler les chants « des paroles véridiques et des traités.

« A ce moment, où l'être noble et éminent, qui mérite la confiance « des hommes les plus distingués, M. Truilher, part de cette résidence aussi « étendue que le ciel, pour retourner dans votre cour, qui est le refuge « du monde; l'obligation qu'imposent les lois de l'union et de l'attache-« ment exigeait de nous, qu'en traçant cette lettre, dont le bonheur est « le sceau, nous donnassions une parure nouvelle au visage de la con-« corde, que nous affermissions les fondements de l'amitié et de la sin-

الغ بيك را چون شاهد نصرت در بر آمد, « Mirza Olug-beigh ayant attiré dans « ses bras la beauté de la victoire. » Plus loin (fol. 225 r.) : چون با شاهد ظفر معانق گردید, « Lorsqu'il fut parvenu à embrasser la beauté de la victoire. » Ailleurs (fol. 265 r.) : دستی که پیوسته در گردن مقصود حمائل بود, « Une main « qui, constamment, était comme un collier autour du cou du succès. » Nous trouvons également, dans le même ouvrage (fol. 225 v.), cette expression : دستش بر گردن تسخیر عروس آنشهر حمائل نخواهد شد, « Sa main ne parviendra jamais « à former un collier autour du cou de la conquête de cette ville, semblable à une « épouse. »

duire proprement : « on dressa une potence pour le général ; » mais on pourrait former un accusatif, en faisant précéder le mot دار de la préposition ب ; et, dans ce cas, on rendrait ainsi la phrase : « On traîna le « général à la potence. » Pour ce qui concerne le mot *yar*, يار, je dois signaler une différence, qui peut exister dans la forme de ce terme, et en produire une fort marquée dans la signification. Si l'on écrit le mot يار à la suite du premier mot, mais isolé, alors il conserve la signification « d'ami. » Dans plusieurs passages du *Zinet-uttawârîkh*, nous lisons [1] : دلاوران سعادت يار, « les hommes généreux, amis du bonheur. » Ailleurs [2] : آنديار سعادت يار, « le pays favorisé de la fortune, » et [3] ديار سعادت يار حجا, « le pays du Hedjaz, favorisé de la fortune. » C'est ainsi qu'on trouve l'expression مانوس employée dans un sens analogue. On lit dans le même ouvrage : سعادت مانوس, « celui qui est familier avec le bonheur. » Toutefois, quand la syllabe يار, au lieu d'être écrite séparément, se trouve jointe au mot qui la précède, elle ne doit plus être considérée comme formant le mot يار, « ami, » mais comme une particule finale, équivalente à ور, وار, et qui désigne « le possesseur d'une chose. »

QUATREMÈRE.

[1] Fol. 300, v°. — [2] *Ibid.* 306, r°. — [3] *Ibid.* 387, v°.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut a eu lieu le mardi 25 octobre, sous la présidence de M. Jomard, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et de MM. Villemain, Combes, Heim et Damiron, délégués des Académies française, des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques.

Après le discours d'ouverture du président, la séance a commencé par la lecture du rapport de la commission du prix Volney, sur le concours de 1853.

La commission avait annoncé, pour le concours de 1853, qu'elle accorderait

un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de *philologie comparée* qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés.

Huit ouvrages manuscrits ou imprimés ont été envoyés au concours.

La commission a particulièrement remarqué l'ouvrage inscrit sous le n° 7, et intitulé *Traité des synonymes de la langue latine*, par MM. E. Barrault et Ernest Grégoire. Paris, 1853, 1 vol. in-8°.

Les deux auteurs, qui sont parfaitement au courant de l'état actuel de la science, ne se sont pas contentés de consulter les meilleurs ouvrages qui existent sur cette matière en France et à l'étranger; ils ont enrichi leur travail par une foule d'observations aussi neuves que judicieuses.

La commission décerne un prix de 1,200 francs à MM. E. Barrault et Ernest Grégoire, auteurs de ce traité.

La commission a lu avec intérêt l'ouvrage désigné sous le n° 5, et portant le titre suivant : *Vergleichende Grammatik der slavischen Sprachen. Grammaire comparée des langues slaves parlées en Russie, en Pologne, en Bohême, en Illyrie, etc.*, t. Ier, par M. Fr. Miklosich. Vienne, 1852, 1 vol. in-4°. Elle réserve son jugement pour l'époque où cette importante publication sera plus avancée.

La commission annonce qu'elle accordera, pour le concours de 1854, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

« Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les « mêmes vues que ceux dont les langues romanes et germaniques ont été l'objet « depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes, et celle d'une fa- « mille entière de langues, seront également admises au concours. Mais la com- « mission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager sous le point de « vue comparatif et historique les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se « borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle la *Grammaire générale*. »

Les mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1853, seront également admis au concours, et ne seront reçus que jusqu'au 1er août 1854, terme de rigueur.

La séance s'est terminée par la lecture des morceaux suivants :

1° De l'origine des arts en Étrurie, ou Examen critique de la tradition qui fait de Démarate le civilisateur de l'Étrurie, et qui donne à ce Corinthien pour compagnons d'exil et pour auxiliaires les artistes Cléophante, Euchir et Eugramme; par M. Rossignol, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

2° Paracelse et l'alchimie au XIVe siècle, par M. Franck, de l'Académie des sciences morales et politiques;

3° Sur les comètes du XIXe siècle, par M. Babinet, de l'Académie des sciences;

4° L'organiste Frohberger, par M. Halévy, de l'Académie des beaux-arts;

5° Le monde à refaire, conte, par M. Brifaut, de l'Académie française.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Arago, membre de l'Académie des sciences et secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques, est mort à Paris, le 2 octobre 1853. M. Flourens a prononcé à ses funérailles, le 5 octobre, le discours suivant :

Messieurs,

La mort nous surprend toujours. Depuis plus de six mois, une maladie cruelle devait nous ôter toute espérance de voir M. Arago revenir parmi nous. Et cependant le coup qui nous frappe nous a aussi profondément consternés que s'il eût été imprévu. C'est que le vide que certains hommes laissent après eux est encore plus grand que nos craintes mêmes n'avaient pu nous le représenter, et que nous n'en découvrons toute l'étendue que lorsqu'il s'est fait. C'est que l'intelligence qui vient de s'éteindre était cette puissante intelligence sur laquelle l'Académie aimait à se reposer : intelligence étonnante, née pour embrasser l'ensemble des sciences et pour l'agrandir, et dans laquelle semblait se réaliser, en quelque sorte, la noble mission de notre Compagnie, et sa devise même, de découvrir, d'inventer et de perfectionner : *Invenit et perficit*.

Dès le début de sa carrière, M. Arago eut le bonheur le plus enviable pour un jeune homme qui osait déjà rêver un avenir illustre, celui d'être associé à un grand travail. Il fut choisi pour aller en Espagne, avec M. Biot[1], concourir à l'achèvement de la savante et laborieuse opération géodésique qui nous a donné une mesure plus précise du globe. Sa vive capacité et le courage ardent avec lequel il se dévoua à cette belle entreprise lui valurent, à son retour, l'adoption de l'Académie.

Il avait à peine vingt-trois ans. Sa jeunesse même attira sur lui la plus bienveillante affection; et le Corps qui, de si bonne heure, se plaisait à l'entourer de ses sympathies, le vit bientôt, avec orgueil, les justifier toutes.

Ce n'est point ici le lieu de rappeler tous les travaux d'une vie scientifique des plus actives, des plus passionnées, des plus mobiles. M. Arago avait le génie de l'invention. Il a ouvert des routes. Ses découvertes sur *la polarisation colorée,* sur les rapports de *l'aimantation* et de *l'électricité,* sur ce *magnétisme* qu'on a appelé *le magnétisme de rotation,* sont de ces découvertes supérieures qui nous dévoilent des horizons inconnus, et fondent des sciences nouvelles.

Il ne fut ni moins habile ni moins heureux dans une autre voie de découvertes. M. Arago ne s'isolait pas dans ses propres succès; il voulait, avec la même ardeur, les succès du Corps auquel il appartenait. Il se faisait un devoir de chercher et d'encourager les jeunes talents qui promettaient de nouvelles gloires à l'Académie : aussi, dans la carrière des sciences, n'est-il presque aucun de ses contemporains qui ne lui reste attaché par les liens de la reconnaissance.

M. Arago fut appelé à remplacer, en 1830, M. Fourier, comme secrétaire perpétuel. Dès qu'il parut à ce poste, une vie plus active sembla circuler dans l'Académie. Il savait, par une familiarité toujours pleine de séduction dans un homme supérieur, gagner la confiance, et se concilier, à propos, les adhésions les plus vives; ce don, cet art du succès, il le mit tout entier au service du Corps dont il était devenu l'organe. Jamais l'action de l'Académie n'avait paru aussi puissante, et ne s'étendit plus loin. Les sciences semblèrent jeter un éclat inaccoutumé, et répandre, avec plus d'abondance, leurs bienfaisantes lumières sur toutes les forces productives de notre pays.

A une pénétration sans égale se joignait, dans M. Arago, un talent d'analyse extraordinaire. L'exposition des travaux des autres semblait être un jeu pour son esprit. Dans ses fonctions de secrétaire, sa pensée rapide et facile, le tour spirituel, les expressions piquantes, captivaient l'attention de ses confrères, qui, toujours

[1] Aujourd'hui le vénéré doyen de l'Académie et de l'Institut.

étonnés de tant de facultés heureuses, l'écoutaient avec un plaisir mêlé d'admiration.

Lorsque les progrès de la maladie lui eurent fait perdre la vue, toutes les ressources du génie si net et si vaste de M. Arago se dévoilèrent pour qui siégeait à côté de lui. De nombreux travaux sur les sujets les plus compliqués et les plus ardus, après une seule lecture entendue la veille, se retraçaient, à la plus simple indication, dans une mémoire infaillible, avec ordre, avec suite; et tout cela se faisait naturellement, aisément, sans aucune préoccupation visible. La facilité de la reproduction en dérobait la merveille.

Comme historien de l'Académie, M. Arago apportait dans cette sorte de sacerdoce si difficile et si redoutable, où il s'agit de pressentir le jugement de la postérité, une conscience d'études, une force d'investigation, un désir d'être complétement équitable, qui marquent à ses *éloges* un rang éminent. Dans ces écrits de l'éloquent secrétaire se retrouvent toutes les qualités de son esprit : une verve brillante, de la vigueur, de l'élan, un certain charme de bonhomie.

Interprète de cette Académie dans laquelle M. Arago a siégé pendant près d'un demi-siècle, j'ai voulu ne parler que de l'homme qui nous a appartenu. Cet homme doit survivre pour rester une des illustrations scientifiques de notre pays.

Les nobles vétérans de la science dans toutes les parties du monde civilisé, de Berlin à Londres, de Saint-Pétersbourg à Philadelphie, s'associeront à notre deuil. Les générations studieuses, qui depuis quarante ans se sont succédé, rediront à cette intelligente et patriotique jeunesse qui aujourd'hui les remplace dans nos brillantes écoles, combien il sut s'y faire aimer, et tout ce qu'avait de puissance la bonté sympathique du maître sur la tombe duquel elles viennent apporter, en ce moment, l'hommage de leur douleur.

Cet homme, en qui se réunissaient tant de supériorités, remplit une partie de sa vie par le culte de la famille. Il avait connu toutes les douceurs de la piété filiale; le lien de ses affections s'étendit sans jamais s'affaiblir; ses frères, ses sœurs, furent toujours, chez lui, sous le toit paternel; ses enfants et les leurs lui appartenaient également : aussi trouva-t-il une fille[1] dont les soins pieux et touchants doivent recevoir aujourd'hui le tribut de la reconnaissance de l'Académie.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

SÉANCE PUBLIQUE DU 1er OCTOBRE.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 1er octobre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Heim.

Après l'exécution d'une ouverture de M. Morhange-Alkan, second grand prix de l'année 1850, la séance a commencé par la lecture du rapport de M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, sur les ouvrages des pensionnaires de l'Académie de France à Rome.

La proclamation des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de composition musicale, a eu lieu ensuite dans l'ordre ci-après :

Grands prix de peinture. — Le sujet donné par l'Académie était : *Jésus chassant les vendeurs du Temple.*

[1] Dans sa nièce, madame Laugier, fille de M. Mathieu.

L'Académie n'a pas décerné de premier grand prix. Le second grand prix a été remporté par M. Picou (Henri-Pierre), né à Nantes le 29 février 1824, élève de M. Paul Delaroche.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Delaunay, né à Nantes, le 12 juin 1828, élève de M. Flandrin.

Grands prix de sculpture. — L'Académie avait donné pour sujet de concours : *Désespoir d'Alexandre après le meurtre de Clitus.*

L'Académie n'a pas décerné de premier grand prix, et elle a cru devoir rendre publics les motifs de cette décision : c'est que l'ensemble du concours lui a paru manquer de l'harmonie d'aspect nécessaire au bas-relief, et que la figure principale, celle d'Alexandre, n'y répondait pas aux données antiques.

Le second grand prix a été remporté par M. Chapu (Henri-Michel-Antoine), né au Mée, le 29 septembre 1833, élève de M. Duret et de feu M. Pradier.

Une mention honorable a été accordée à M. Doublemard (Amédée-Donatien), né à Vervins, le 8 janvier 1826, élève de M. Duret.

Grands prix d'architecture. — Le sujet donné par l'Académie était : *Un musée pour une capitale.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Diet (Arthur-Stanislas), né à Amboise, le 5 avril 1827, élève de M. Duban et de feu M. Blouet.

Le second grand prix a été remporté par M. Coquart (Ernest-Georges), né à Paris, le 9 juin 1831, élève de M. Le Bas.

Une mention honorable a été accordée à M. Daumet (Pierre-Jérôme-Honoré), né à Paris, le 3 octobre 1826, élève de MM. Saint-Père, Trouillet, et de feu M. Blouet.

Paysage historique. — L'Académie avait trouvé les premières épreuves trop faibles pour admettre des concurrents au concours définitif. Il n'y a donc pas eu cette année de concours de paysage historique. Mais l'Académie n'a pas voulu que notre jeune école restât privée pendant huit ans du prix de paysage : elle a décidé, en conséquence, que ce concours serait repris l'année prochaine, dans l'espérance que cette leçon aura profité aux jeunes élèves appelés à jouir d'une faveur qui donnera lieu à une pension de trois années, et qu'ils s'en seront montrés dignes par de sérieuses études.

Grands prix de composition musicale. — Le sujet de concours a été, conformément aux règlements de l'Académie des beaux-arts pour l'admission des candidats à concourir :

1° Une fugue à huit parties, à deux chœurs, sur des paroles latines dont ils reçoivent le sujet avec les paroles, au moment d'entrer en loge ; 2° un chœur à six voix, sur un texte poétique, avec accompagnement à grand orchestre. Pour le concours définitif : une réunion de scènes lyriques à trois voix, précédée d'une *introduction instrumentale,* suffisamment développée, d'après laquelle réunion de scènes les grands prix sont décernés.

Le premier grand prix a été remporté par M. Galibert (Pierre-Christophe-Charles), né à Perpignan, le 8 août 1826, élève de M. Halévy et de M. Bazin.

Le second grand prix a été remporté par M. Durand (Émile), né à Saint-Brieuc, le 16 février 1830, élève de M. Halévy et de M. Bazin.

Prix de madame Leprince. — Feu madame veuve Leprince a légué à l'Académie une rente annuelle de 3,000 francs, pour être distribuée, à titre de récompense, entre les élèves de l'École des beaux-arts qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, de la manière qu'elle l'a déterminé elle-même, en ces termes : 1,000 francs pour le peintre, 1,000 francs

pour le sculpteur, 600 francs pour l'architecte, et 400 francs pour le graveur. L'Académie, dans sa séance du 16 octobre 1847, a décidé que la fondation faite par feu madame veuve Leprince, en faveur des élèves qui ont remporté les grands prix, serait proclamée tous les ans dans sa séance publique. En conséquence, l'Académie déclare que l'élève qui a obtenu le prix fondé par feu madame veuve Leprince est M. Diet, pour l'architecture.

Prix extraordinaire fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry en faveur d'un écrivain ou d'un artiste a été, cette année, dans les conditions de la fondation, décerné à M. Coquart, dont le talent, déjà remarquable, mérite d'être encouragé à suivre la carrière des arts.

Prix Deschaumes. — Feu M. Deschaumes a fondé, par son testament, un prix annuel de la valeur de 1,200 francs, à décerner, au jugement de l'Académie des beaux-arts, à un jeune architecte réunissant aux talents de sa profession la pratique des vertus domestiques. L'Académie décerne ce prix à M. Lafollye.

Par la même fondation, le prix devant être accordé, chaque cinquième année, à un poëte, l'Académie a décidé qu'un concours de poésie serait annuellement ouvert pour la scène lyrique à mettre en musique, et qu'une médaille de 500 francs serait le prix du poëme couronné.

Cinquante-deux pièces de vers ont été envoyées au concours de cette année; aucune d'elles ne se trouvant dans les conditions du programme, l'Académie a choisi celle qui portait le n° 64 du concours de 1852, intitulée *le Rocher d'Appenzell*, dont l'auteur est M. Édouard Monnais.

Médailles. — L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'École impériale des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du *prix départemental* et de *paysage historique*, seront proclamés annuellement, à la suite des grands prix, dans la même séance publique.

Le prix de la tête d'expression pour la peinture a été remporté par M. François-Nicolas-Augustin Feyen, de Nancy, élève de M. Léon Cogniet et de M. Yvon.

Une mention honorable a été accordée à M. Félix Clément, de Donzère, élève de M. Picot et de feu M. Drölling.

Le prix de la tête d'expression pour la sculpture a été remporté par M. François-Félix Roubaud, de Cerdon, élève de M. Duret et de feu M. Pradier.

Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. Théodore-Pierre-Nicolas Maillot, de Paris, élève de M. Picot et de feu M. Drölling.

Une mention honorable a été accordée à M. Pierre-Louis-Joseph de Coninck, de Méteren, élève de M. Léon Cogniet.

Grande médaille d'émulation de 1853, accordée au plus grand nombre de succès dans l'École d'architecture, remportée par M. Arthur-Stanislas Diet, d'Amboise, élève de M. Duban et de feu M. Blouet, avec trente valeurs de prix.

Les professeurs de l'École impériale des beaux-arts ayant institué une grande médaille d'émulation pour la peinture et pour la sculpture, l'Académie s'est associée à cette généreuse pensée, et elle a décidé que les noms des élèves qui auraient obtenu cette médaille seraient proclamés dans sa séance publique.

Ce sont, pour la peinture, M. Félix-Henri Jacommoty, de Quingey, élève de M. Picot, et M. Théodore-Pierre-Nicolas Maillot, de Paris, élève de M. Picot et de feu M. Drölling, chacun avec trente-sept valeurs de prix; et, pour la sculpture,

M. Henri-Charles Maniglier, de Paris, élève de M. Auguste Dumont, et de feu M. Ramey, avec quarante-trois valeurs de prix.

Après la proclamation de ces prix, M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de M. Pradier.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

M. Onslow, membre de l'Académie des beaux-arts (section de composition musicale), est mort à Clermont-Ferrand, le 3 octobre 1853.

M. Dumont (Aristide-Laurent), membre libre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Maisons-Laffitte, le 4 octobre 1853.

M. Fontaine, membre de l'Académie des beaux-arts (section d'architecture), est mort à Paris, le 10 octobre 1853. M. Lebas a prononcé, à ses funérailles, le 12 octobre 1853, un discours dont nous citerons les principaux passages :

..... Pierre-François-Léonard Fontaine, né à Pontoise, en 1762, n'a cessé, pendant le cours de sa longue carrière, de se distinguer par les plus nombreux et les plus importants travaux. Après avoir acquis les connaissances premières que procure une brillante éducation, Fontaine se livra à l'étude de l'architecture sous l'habile direction de Peyre le jeune; c'est dans son école, où ses succès furent rapides, que se formèrent, avec l'un de ses camarades, l'illustre Charles Percier, les liens de cette inaltérable amitié dont la mort seule pouvait rompre le fil. Cette association de deux artistes si éminents, et dont les talents étaient cependant si divers, produisit les plus heureux résultats.

Nous ne suivrons pas Fontaine dans ses études, qui furent toutes marquées par de nombreux succès; nous nous bornerons à dire qu'il obtint, en 1785, le deuxième grand prix d'architecture d'une manière si brillante, que la pension de Rome lui fut accordée. La vue des chefs-d'œuvre de tout genre que renferme l'Italie, et surtout des antiquités de Rome, enflamma tellement la vive imagination de Fontaine, que, porté par inclination vers les vastes conceptions, il ne se borna pas, ainsi que ses émules, à la restauration d'un seul édifice, mais il entreprit celle de Rome antique tout entière. Les magnifiques dessins par lesquels il présenta cette ville dans son état actuel et telle qu'il la supposait au temps des Césars, lui valurent un prix extraordinaire de 3,000 francs. Le résultat de son travail attira sur lui l'attention, et dès ce moment il fit concevoir les plus hautes espérances. Peu de temps après son retour en France, les événements de la révolution se développèrent, et, pendant les plus tristes jours de cette époque, il fit un voyage en Angleterre. Quelques années s'écoulèrent encore pendant lesquelles Fontaine et son ami Percier eurent à lutter ensemble contre la rigueur des temps. Le consulat vint enfin, et l'un et l'autre furent chargés de travaux qui commencèrent par la restauration de la Malmaison. A partir de ce moment, Napoléon, qui savait si bien apprécier les hommes, jugea que Fontaine était digne de sa confiance, et la lui accorda tout entière pour le seconder dans l'exécution de ses vastes projets. Monté sur le trône impérial, il le nomma son premier architecte, et lui ordonna successivement la restauration des palais impériaux, et principalement ceux du Louvre et des Tuileries, qu'il voulait faire terminer. Il le chargea, en outre, de l'érection de l'arc de triomphe du Carrousel et de la rédaction des plans de l'immense palais qu'il se proposait de faire bâtir pour le roi de Rome, sur les hauteurs de Chaillot. Les plus grandes conceptions et les plus importants travaux occupèrent Fontaine et Percier pendant toute la durée de l'empire.

Après les événements de 1814 et de 1815, Fontaine fut nommé architecte du roi, titre qu'il conserva jusqu'en 1848. Il fit exécuter, sous les trois règnes de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, les magnifiques escaliers du Louvre, les salles qui ont reçu et conservé le nom de Musée de Charles X, et la chapelle funéraire de la rue d'Anjou-Saint-Honoré. Rien ne fit plus d'honneur à Fontaine que cette dernière et ingénieuse conception.

C'est encore à lui que l'on doit la restauration complète du Palais-Royal et des diverses résidences royales.

Tant de travaux lui valurent une grande renommée et toutes les distinctions qui s'y rattachent. Il fut nommé membre de l'Institut de France le 9 mars 1811; puis successivement membre, officier et commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de plusieurs ordres étrangers; enfin, président honoraire du conseil des bâtiments civils.

LIVRES NOUVEAUX.



FRANCE.

Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers état, première série : chartes, coutumes, actes municipaux, statuts des corporations d'arts et métiers des villes et communes de France : région du nord. Tome II, par Augustin Thierry, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de F. Didot, 1853, in-4° de LXXV-1144 pages. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique.) — L'important recueil des Monuments inédits de l'histoire du tiers état, après avoir été quelque temps retardé par les recherches préparatoires et les difficultés de la mise en œuvre, est aujourd'hui en cours de publication régulière. En tête du premier volume, dont nous avons rendu compte sommairement dans notre cahier de novembre 1850, page 698, M. Augustin Thierry avait placé, comme introduction, son bel Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état, travail achevé, que l'opinion publique a mis au rang des plus remarquables écrits de l'illustre académicien. A la suite de cette introduction se trouvaient les pièces relatives à l'histoire municipale d'Amiens jusqu'à la fin du XIVe siècle. Le tome second, qui vient d'être publié, renferme les documents de l'histoire de la même ville pendant les deux siècles suivants (1400-1598). A chacune de ces pièces, au nombre de plus de trois cent soixante, est jointe une notice qui en détermine l'objet et le caractère, expose en peu de mots les faits qui s'y rapportent, et indique les conclusions que le lecteur en peut tirer. Une excellente préface ouvre ce second volume : c'est un tableau complet de l'ancienne France municipale, divisée, au point de vue de l'histoire des constitutions de ses villes et de ses communes, en trois zones et en cinq régions, savoir la région du nord, celle du midi, celle du centre, celle de l'ouest et celle de l'est et du sud-est. Ce tableau peut servir de programme à l'œuvre nationale entreprise par M. Augustin Thierry sous les auspices du Gouvernement. C'est le fruit de travaux préparatoires exécutés sur la plus grande échelle, et le plan raisonné de toute la suite de ce vaste recueil. A la fin de sa préface, le savant éditeur annonce que le troisième volume, prêt à être mis sous presse, complétera la série des documents concernant Amiens,

et, de plus, donnera ceux qui regardent les villes, bourgs et villages de l'Amiénois. Le tome quatrième contiendra les pièces relatives à Abbeville et au Ponthieu. La matière du cinquième sera fournie par Saint-Quentin et les autres villes, bourgs et villages du Vermandois.

Rerum Engolismensium scriptores nunc primum in unum corpus collectos animadversionibus notisque fusioribus illustravit Joan. Franc. Eusebius Castaigne. Angoulême, imprimerie de Grobot; Paris, librairie de Dumoulin, 1853. Une livraison in-8° de 92 pages. — Cette publication, entreprise aux frais de la société archéologique et historique de la Charente, formera un volume in-8°. Elle reproduira, avec les éclaircissements nécessaires, les chroniques latines originales de l'Angoumois, jusqu'en 1308, date de la première réunion du comté d'Angoulême à la couronne. L'histoire hagiologique du diocèse sera l'objet d'un appendice intitulé : *Acta sanctorum Engolismensium.* La première livraison, la seule qui ait encore paru, contient le *Chronicon Engolismense,* et l'*Historia pontificum et comitum Engolismensium,* ouvrages publiés pour la première fois par le P. Labbe, et plus tard, par fragments, dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France.* Ces textes sont suivis de nombreuses notes historiques. Nous reviendrons sur cette publication lorsqu'elle aura paru entièrement.

Archives de l'art français; recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France, publié sous la direction de Ph. de Chennevières. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Dumoulin, 1851-1853. 3 volumes in-8° de xv-463, VIII-388, 396 pages, et une livraison de 24-48 pages. — Ce recueil continue d'offrir une grande variété de documents précieux pour l'histoire des arts en France. Les dépôts publics et les collections particulières ont fourni à l'éditeur des lettres d'artistes, des marchés conclus avec les acquéreurs de leurs œuvres, des reçus de payement, des actes de naissance ou de mort, et des testaments de peintres, de sculpteurs, d'architectes ou de graveurs célèbres. Toutes ces pièces sont inédites, et il en est bien peu qui n'ajoutent quelque notion nouvelle ou quelque fait instructif à l'histoire de nos artistes. Nous avons fait connaître sommairement, l'année dernière, les documents que renferme le tome premier des *Archives de l'art français.* Le second volume forme le premier tome (lettres A-COL) de l'*Abecedario* de Mariette, ouvrage très-curieux, dont tous les amateurs des arts du dessin connaissent le prix. Il se publie par livraisons successives, conjointement avec les documents dont nous venons de parler, mais sous une pagination particulière. M. de Chennevières donne le texte de l'*Abecedario* d'après le manuscrit conservé au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, en le complétant par des notes inédites de Mariette auxquelles il a joint ses propres observations. Le tome troisième des *Archives* appartient tout entier à la série des *documents,* dont il forme le second volume. On y remarque de nouvelles recherches sur la vie et les ouvrages du peintre Le Sueur, par M. Dussieux; un mémoire de Greuze, qui donne de pénibles détails sur ses malheurs domestiques; des lettres du Poussin, de Claude Mellan, Ch. Natoire, Ant. Watteau, Gros, Gérard, Girodet, Pierre Guérin, Prudhon, Robert Lefèvre, Géricault et plusieurs autres peintres, sculpteurs et graveurs modernes. On y trouve aussi quelques renseignements nouveaux sur Bernard Palissy, le Primatice et autres maîtres de la Renaissance, et des pièces inédites relatives aux travaux de certains artistes trop peu connus du moyen âge, notamment de Jean Coste et Jean d'Orléans (XIV° siècle), de Jean Maubert (XV° siècle), de P. Benard, de P. Gilet et P. du Brimbal (XVI° siècle). La livraison qui ouvre le quatrième volume se recommande spécialement par un article de M. Victor Cousin, de l'Académie française, sur divers tableaux du Poussin,

qui sont en Angleterre, et particulièrement sur l'*Inspiration du poëte*, œuvre nouvelle pour la France, et qui n'a jamais été gravée : ce tableau fait partie de la collection du collége de Dulwich.

La France protestante ou *Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire*..... ouvrage précédé d'une notice historique sur le protestantisme en France, et suivi de pièces justificatives, par MM. Haag, tomes I[er] et II. Paris, imprimerie de Gros, librairie de Cherbulliez, 1846-1853, 2 vol. in-8° de 278 et 516 pages. — L'histoire des protestants français qui se sont distingués par leurs actions ou leurs écrits, occupe une très-petite place dans nos dictionnaires biographiques. Pour écrire cette histoire, il ne s'agissait pas seulement de compléter ou de rectifier des notices déjà faites, il fallait chercher, dans les dépôts publics et dans les archives des familles, les éléments d'un travail complétement nouveau : telle est la tâche que MM. Haag avaient entreprise avant les événements de 1848, et qu'ils viennent de reprendre avec autant d'ardeur que de succès. Leur livre est une œuvre protestante, et ce n'est pas à ce point de vue que nous le recommanderons, bien qu'on doive généralement louer la modération de leur polémique religieuse; mais c'est en même temps une œuvre historique considérable, qui, en faisant revivre un très-grand nombre d'hommes oubliés, met en lumière des documents dont personne, jusqu'ici, n'avait fait usage. A ce titre, *la France protestante* nous paraît mériter toute l'attention des érudits. Pour donner une idée des résultats obtenus par les auteurs, il suffira de remarquer qu'on trouvait à peine dans nos biographies trois cents noms épars de personnages protestants, tandis que MM. Haag en ont rassemblé près de dix mille. La partie bibliographique est traitée avec un grand soin, et les pièces justificatives, placées à la fin de chaque volume, sous une pagination particulière, formeront un recueil d'un incontestable intérêt pour l'histoire.

L'Allier pittoresque, histoire, géographie, statistique et biographie du département de l'Allier; par M. T. de Jolimont. Moulins, imprimerie de Thibaud, Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de xv-200 pages, avec planches lithographiées. — Cet ouvrage contient une série de notices historiques sur les villes et les villages du département de l'Allier, divisées par arrondissements et cantons. On y remarque surtout les notices qui se rapportent à Moulins, Néris, Bourbon-l'Archambault et Souvigny.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1853.

Notice historique sur la vie de M. Quatremère de Quincy.

PREMIER ARTICLE.

Quatre ans se sont écoulés depuis le jour où un homme extrêmement estimable, un antiquaire justement célèbre, M. Quatremère de Quincy, est descendu dans la tombe. Et, dans ce long intervalle, à l'exception d'une courte notice publiée par M. Barrière, je ne crois pas qu'aucun article ait paru, soit séparément, soit dans un recueil littéraire, pour soustraire à l'oubli les actions d'un savant qui, sous le rapport de la politique comme sous celui de la science, a laissé en France les souvenirs les plus honorables. Et, toutefois, j'ose le dire, il est urgent de remplir cette lacune biographique. Quand un homme a poussé sa carrière jusque dans sa quatre-vingt-quinzième année, il a vu disparaître autour de lui les amis de sa jeunesse, ceux de son âge mûr, ceux qui étaient admis dans sa société intime. Il reste aujourd'hui peu de personnes qui aient entretenu avec M. Quatremère de Quincy des relations un peu suivies; et, dans ce petit nombre, la mort vient chaque jour produire des brèches déplorables. Dans quelques années, peut-être, il deviendra fort difficile, ou, pour mieux dire, impossible, de recueillir sur la vie de ce savant des particularités qui soient de nature à intéresser le public. Je crois devoir, en qualité de proche parent, essayer de retracer, dans un récit simple et sans prétention, quelques-uns des faits d'une existence si bien remplie, et d'arracher sa mémoire à un oubli peu mérité. Malheureusement, on est loin de posséder, pour un sem-

blable travail, tous les matériaux nécessaires. M. Quatremère éprouvait, à parler de lui, une excessive répugnance; et, si on lui eût témoigné, sur ce qui concerne sa vie, une curiosité indiscrète, il est croyable qu'il se serait montré mal disposé à la satisfaire. Aussi, pour écrire cette notice, j'ai souvent eu pour unique secours quelques anecdotes recueillies, à de grandes distances, de la bouche de mon parent, quelques faits qui se sont passés sous mes yeux, et d'autres, enfin, que je tiens de quelques vieux parents, qui avaient partagé les amusements de son enfance, les occupations de sa jeunesse et de son âge mûr.

M. Quatremère de Quincy (Antoine-Chrysostome), vint au monde à Paris, le 28 octobre 1755. Il appartenait à une famille honorable de la bourgeoisie parisienne. Il eut pour père M. Quatremère de Lépine, qui, après avoir été, conjointement avec son frère aîné, à la tête d'une maison de commerce de draperie, fut associé à la fabrique Paignon à Sedan, puis échevin de la ville de Paris, et reçut du roi Louis XV, avec le cordon de Saint-Michel, des lettres de noblesse. Lui et son frère aîné avaient épousé les deux sœurs, mesdemoiselles Bourjot : de ces deux dames, l'aînée, aïeule de l'auteur de cette notice, était célèbre dans tout Paris pour ses rares vertus, et, surtout, son inépuisable charité. Sa vie, qui forme un petit volume, et ne porte point de nom d'auteur, a été écrite par un savant bénédictin, D. Labat, éditeur des *Conciles de France*.

M. Quatremère de Quincy était à peine âgé de cinq ans, lorsqu'il éprouva un accident, qui pouvait avoir les suites les plus fâcheuses. Se trouvant avec ses parents dans une voiture, et s'étant appuyé sur la portière, cette portière, mal fermée, s'ouvrit, et l'enfant fut précipité sur le pavé. Quand on le releva, une de ses jambes avait été fracturée. Elle fut remise parfaitement, et cet événement ne laissa chez lui aucune trace. Je n'en aurais peut-être pas fait mention, s'il ne me rappelait un trait qui prouve jusqu'à l'évidence combien la mémoire des faits accomplis dans l'enfance se grave dans le cerveau en caractères ineffaçables, et se conserve dans la plus extrême vieillesse. M. de Quincy avait atteint sa quatre-vingt-dixième année. A cette époque, sa mémoire était presque complétement éteinte : il oubliait journellement et les hommes et les choses. Eh bien, un soir que je me trouvais auprès de lui, il me rappela cet accident de son enfance, que je connaissais parfaitement. Il me détailla, sans aucune hésitation, les circonstances de ce fait; il me cita non-seulement le nom du chirurgien habile qui avait remis sa jambe, mais les noms des parents et des autres personnes qui venaient journellement visiter le jeune malade, les soins quo l'on prenait pour

lui rendre sa position moins ennuyeuse; le nombre et la qualité des jouets dont on avait soin de l'entourer. J'étais vraiment stupéfait de cette sûreté de mémoire; surtout quand je songeais que, probablement dans une heure, il aurait complétement perdu le souvenir de ma visite et de notre conversation.

M. de Quincy fut confié, ainsi que son frère aîné, aux soins d'un instituteur habile et vertueux. Chaque jour, de bonne heure, ce maître quittait, avec ses élèves, la rue Saint-Denis, où demeurait M. Quatremère de Lépine, et se rendait à un appartement qui avait été loué, place Saint-Michel, afin que les enfants pussent se livrer, sans distraction, aux travaux de leur éducation classique. Ils suivirent, l'un et l'autre, les cours du collége de Louis-le-Grand. Le jeune de Quincy acheva ses classes d'une manière moins brillante que solide; il se distinguait, surtout, par une facilité de travail vraiment extraordinaire. Chaque année, dans les concours qui avaient lieu pour la distribution des prix universitaires, il était, de tous les jeunes gens appelés à disputer la palme, celui dont la tâche était le plus promptement terminée.

Mais, au milieu de ces études littéraires, il se manifestait chez cet enfant un goût très-vif et une aptitude extraordinaire pour les arts du dessin. Il était âgé d'environ dix ans, et n'avait reçu les leçons d'aucun maître, lorsqu'il s'avisa de sculpter avec la pointe d'un fleuret qu'il avait aiguisée lui-même, sur l'appui de deux fenêtres de l'appartement de son père, plusieurs bas-reliefs qui existaient encore il y a quelques jours, avant que la maison ne tombât sous le marteau impitoyable des démolisseurs: ils représentaient un tombeau, une urne funéraire, un portrait et d'autres objets analogues. Le statuaire Pigal, parent de ma famille, étant venu, quelques jours après, dîner chez M. Quatremère de Lépine, on lui fit voir les essais de cet enfant. Il en fut vivement frappé, et exprima le désir que des dispositions si remarquables et si précoces fussent cultivées avec soin. Mais le père de ce jeune homme ne songeait guère à faire de lui un artiste.

Lorsqu'il eut achevé le cours de ses études universitaires, ses parents, qui voulaient lui faire faire son droit, l'envoyèrent prendre les leçons d'un agrégé. Mais la jurisprudence, malgré son incontestable utilité, n'avait aucun attrait pour un jeune homme que dominait exclusivement la passion des beaux-arts. Le maître ne tarda pas à s'apercevoir que son enseignement ne produisait pas beaucoup de fruit. Un jour, il dit à son élève : « Je vois bien que vous goûtez peu la science du droit; « si vous vous engagez à apprendre par cœur les cahiers qui doivent « être la base de l'examen que vous aurez à subir à la fin de l'année,

« nous emploierons notre temps d'une autre manière, qui vous sera « sans doute plus agréable, et je vous montrerai le jeu du trictrac. » Cette proposition fut acceptée avec empressement : le professeur et son élève remplirent exactement les conditions du traité auquel ils s'étaient engagés, et que, probablement, ils n'avaient pas soumis à la ratification du père. Mais on conçoit qu'à la suite d'un pareil enseignement M. Quatremère n'eut jamais la prétention d'être un profond jurisconsulte.

Cependant ce jeune homme s'occupait avec une ardeur infatigable à méditer profondément sur la théorie et la pratique des arts du dessin, surtout de l'architecture et de la sculpture. Plus tard, durant un de ses séjours en Italie, il étudia sérieusement la musique, pour laquelle il conserva, durant toute sa vie, un goût aussi vif qu'éclairé. Ses amis se souviennent que, même dans un âge très-avancé, il aimait à se distraire de ses travaux archéologiques et autres, en suivant avec exactitude les représentations de l'opéra italien; que ces accords touchants, cette mélodie si parfaite avaient pour lui un charme toujours nouveau, et produisaient dans son esprit une émotion profonde dont les glaces de la vieillesse ne pouvaient affaiblir l'impression.

Passionné pour la Grèce, chez laquelle il trouvait, sous le rapport de l'art, les modèles les plus purs et les plus parfaits que l'homme ait pu produire, il en faisait l'objet habituel de ses méditations et en tirait des théories dans lesquelles se manifestaient, de la manière la plus évidente, la sûreté de son goût, la sincérité de son enthousiasme et de ses convictions. M. de Lépine voyait avec un vif regret son fils se livrer à des spéculations intellectuelles qui étaient, à ses yeux, des rêves plus frivoles qu'utiles. Il aurait désiré que ce jeune homme, mettant à profit son esprit brillant, sa haute capacité, se créât une position qui lui offrît, avec un titre honorable, la certitude d'une fortune indépendante. Plus tard (et je le tiens de M. Dacier lui-même), il conjurait ce savant d'adresser au jeune homme des représentations affectueuses, et de le déterminer par ses conseils à mettre de côté sa passion pour les arts, et à choisir l'état qui lui paraîtrait le plus d'accord avec son goût et ses inclinations. M. Dacier se prêtait à seconder les vœux d'un père plein de sens et de raison; mais je doute pourtant un peu qu'il insistât avec beaucoup de force pour combattre les inclinations studieuses de son jeune ami.

Quatremère de Quincy, voulant perfectionner ses recherches sur les arts de la Grèce, et ne trouvant pas à beaucoup près dans Paris tous les secours qui lui étaient nécessaires, brûlait du désir d'aller sur les

lieux contempler et étudier les monuments antiques. En 1776, à l'âge d'environ vingt et un ans, se trouvant, par suite de la mort de sa mère, en possession d'un revenu bien modeste, il résolut de partir pour visiter l'Italie et la Sicile : il se mit bientôt en marche. Arrivé à Rome, entouré de tous les chefs-d'œuvre de l'art ancien et moderne, il sentit s'accroître encore cet enthousiasme passionné qu'il avait voué aux œuvres de la Grèce; il se confirma dans ces théories savantes, qui depuis longtemps occupaient son esprit, et qui reçurent alors leur complet développement. On le voyait, avec sa franchise énergique et quelquefois un peu brusque, tonner contre le mauvais goût qui depuis longtemps s'était introduit dans les écoles d'Italie et avait exercé son influence sur la société presque tout entière.

Ce fut peu de temps après qu'il eut fixé son séjour dans la capitale du monde chrétien qu'il lui arriva une petite aventure qui n'avait, à coup sûr, rien de fâcheux. Il avait entendu vanter avec enthousiasme ces beaux *miserere* qui se chantent les trois jours saints dans la chapelle Sixtine, et sur lesquels, dans un de ses ouvrages, il a donné des détails pleins de chaleur et d'intérêt[1]. Il désirait vivement apprécier par lui-même ces admirables chefs-d'œuvre. On l'avait averti qu'il devait arriver de bonne heure, s'il tenait à être bien placé. Comme il supposait que, dans les églises d'Italie, comme dans celles de France, les ténèbres se chantaient vers trois ou quatre heures de l'après-midi, le mercredi saint, il se fit servir son dîner à une heure, et, à deux heures précises, il se rendit à la chapelle Sixtine. A l'époque dont nous parlons, les ténèbres, à Rome, comme dans la primitive Église, se célébraient au milieu de la nuit. Ainsi qu'on peut croire, il n'aperçut aucun préparatif qui lui indiquât que l'office dût bientôt commencer; mais, comme, se trouvant seul dans la chapelle, il avait pu choisir la première place, et qu'il craignait de la perdre s'il venait à s'absenter, il attendit tranquillement, croyant à chaque instant voir venir les prêtres et les chantres. Il resta dans cette position jusqu'à la nuit : alors entrèrent des sacristains qui allumèrent des cierges, ce qui le détermina encore plus à ne pas abandonner son poste. Enfin, après une longue attente, on commença à chanter les ténèbres; et, à la fin de laudes, se fit entendre ce chant magnifique dont il a dit lui-même : « Cette musique est celle des anges. » Frappé d'admiration, il écouta dans une profonde extase les accents de cette inimitable mélodie. L'office se termina à deux heures du matin; il regagna son hôtel mourant de faim. Toutes les personnes de la mai-

[1] *Considérations morales sur la destination des ouvrages de l'art*, pag. 98 et suiv.

son étaient couchées et dormaient profondément. Il lui fut impossible de se procurer aucune nourriture, et forcément il dut attendre jusqu'au lendemain pour rompre ce jeûne, qui, avec l'appétit extraordinaire dont il était doué, dut lui paraître un peu trop prolongé.

J'ai dit que M. de Quincy, durant son séjour à Rome, s'attachait constamment à réhabiliter l'amour de l'antiquité grecque et à combattre le mauvais goût qui, à cette époque, régnait dans cette ville, tant parmi les artistes que parmi les connaisseurs. Chaque jour, il provoquait des discussions savantes, où, avec sa voix de stentor, son enthousiasme si vrai et si ardent, il prenait en main les intérêts de la belle antiquité et savait lui conquérir de nombreux prosélytes. Longtemps après son départ de Rome, on montrait encore avec une sorte d'étonnement le siége où il avait coutume de se placer pour défendre la cause du goût et de la vérité. Une anecdote, dont je dois la communication à M. le baron Desnoyers, mérite, par sa singularité originale, de trouver place ici. M. Quatremère se trouvait un soir à Rome dans l'église de la Trinité-du-Mont : une discussion s'étant engagée sur quelque objet relatif aux arts de l'antiquité, il eut en tête un adversaire qui était loin de partager ses convictions, et qui ne lui cédait pas sous le rapport des connaissances, et d'une facilité d'élocution vraiment prodigieuse. Cette lutte en champ clos, soutenue par de si puissants athlètes, se prolongea toute la soirée sans aucun relâche, et sans qu'aucun parti cédât la moindre portion de terrain. M. Quatremère se disposait, s'il était nécessaire, à passer la nuit entière sur le champ de bataille; mais son rival, dont les poumons étaient moins robustes, fut pris tout à coup d'un violent crachement de sang, qui, en le réduisant au silence, mit forcément un terme à cette discussion si animée.

Notre voyageur se rendit ensuite à Naples, visita Pæstum et les autres villes qui se trouvent à peu de distance de cette capitale. Après quoi, il fit voile vers la Sicile, où l'appelait un désir curieux de contempler et de mesurer les ruines des monuments doriques qui jonchent le sol de cette île importante. Il s'y trouvait, comme il nous l'apprend lui-même, l'an 1779. Ce fut à cette époque qu'il examina, près de Girgenti, l'ancienne Agrigente, les débris du temple célèbre de Jupiter Olympien; c'est là qu'un simple tronçon de colonne lui révéla la longueur, la largeur et toute la disposition de ce magnifique monument. Ce fut dans ce voyage qu'il découvrit les véritables proportions de l'architecture dorique. Il y recueillit les matériaux d'un travail considérable, qu'il a, depuis, livré aux flammes, après en avoir déposé la substance dans son *Dictionnaire d'architecture*.

Dans son trajet de Naples en Sicile, il fut témoin d'un fait extrêmement curieux. Les matelots du bâtiment sur lequel il était embarqué avaient jeté une ancre; lorsqu'ils voulurent la retirer, ils éprouvèrent une résistance qui semblait insurmontable. Toutefois, après des efforts inouïs, ils parvinrent à la ramener à bord. Mais quel fut alors leur étonnement! une autre ancre pendait à l'extrémité de celle qu'ils avaient jetée. Celle-ci, en atteignant le fond de la mer, avait pénétré dans l'anneau d'une ancre qui gisait là probablement depuis un grand nombre de siècles, et qui était entièrement recouverte d'une couche épaisse de coraux, de madrépores, de formes extrêmement variées.

Ce fut durant son séjour en Sicile qu'il assista à la fête de sainte Rosalie, patronne de Palerme; cérémonie dont il nous a donné, dans un de ses ouvrages, une description poétique et tout à fait intéressante [1].

Il est à regretter que des circonstances particulières, et probablement la médiocrité de sa fortune, ne lui aient pas permis, à cette époque, de compléter son voyage en allant visiter les ruines d'Athènes. Quand on se rappelle cet enthousiasme si vrai, si passionné, qu'il exprima plus tard à la vue des restes de sculptures du Parthénon déposés à Londres au *British Museum*, on se figure de quel sentiment d'admiration il eût été pénétré, s'il avait pu contempler à loisir ces prodigieux monuments d'Athènes, qui ont défié l'influence des siècles, la rage dévastatrice des barbares, et qui, tout mutilés qu'ils sont, attestent encore à nos yeux, d'une manière si frappante, le goût éclairé de Périclès et le profond génie de Phidias.

Il quitta Rome, en l'année 1780, après un séjour de quatre ans, et reprit la route de Paris. Il y resta plus de deux années; après quoi, il retourna à Rome, en 1783, et y passa à peu près le même temps. Ce fut à ce dernier voyage, que se rattache une circonstance bien remarquable, qui a tenu dans son existence une place importante, et dont il a toujours conservé un souvenir ineffaçable. Il existait alors à Rome un jeune artiste, Canova, destiné à une immense réputation; doué d'un talent prodigieux et d'un goût exquis, il s'attachait, par ses exemples, à rappeler la sculpture aux lois du beau et du vrai, et à combattre les théories fausses et le mauvais goût qui, à cette époque, s'étaient introduits parmi un grand nombre d'artistes et de connaisseurs de Rome et de l'Italie. M. de Quincy, étant allé visiter l'atelier du jeune statuaire, fut accueilli avec le plus aimable empressement. Ils eurent ensemble une conversation intéressante, dans laquelle ils se communiquèrent

[1] *Considérations morales sur la destination des ouvrages de l'art*, pag. 74 et suiv.

mutuellement leurs idées, leurs réflexions, leur admiration profonde pour l'art des Grecs. Dès ce moment, il s'établit entre eux une liaison intime, fondée sur une estime réciproque et sur la plus véritable sympathie. M. Quatremère; dont la franchise éclairée ne connaissait et n'admettait aucune dissimulation, ne manquait pas de signaler à son ami les légers défauts que son œil plein de sagacité lui faisait parfois découvrir dans les nombreuses statues qui naissaient et, pour ainsi dire, s'improvisaient sous le ciseau savant et fécond de l'habile sculpteur. Celui-ci, de son côté, bien loin d'accueillir avec un peu d'impatience ces critiques dictées par un goût exquis, les recevait avec une docilité exemplaire, qui formait un caractère distinctif de son admirable talent, et se hâtait de réformer, en tout ou en partie, ces mêmes ouvrages, qu'un autre artiste, dans son amour-propre naïf, aurait pu croire exempts de défauts. Cet attachement se prolongea sans altération, tout le temps que les deux amis purent se voir, converser ensemble. Et l'absence même ne put l'affaiblir en aucune manière. Canova, jusqu'à la fin de sa carrière, ne manqua pas d'entretenir avec son ami une correspondance intime, de réclamer fréquemment ses conseils, et de lui prouver, en toute circonstance, le prix qu'il attachait à ses avis sages, à son goût délicat. M. Quatremère, durant son séjour à Rome, ne se doutait pas que ce jeune homme, dont il suivait les travaux avec un intérêt fraternel, auquel il se plaisait à prédire les plus brillants succès, devait, dans un âge encore peu avancé, le précéder au tombeau et lui laisser l'importante mais douloureuse tâche de retracer les merveilles de cette noble vie d'artiste, une des plus belles dont l'histoire de la sculpture ait conservé le souvenir.

On conçoit bien que M. Quatremère, dévoré de l'amour du beau et de l'antiquité, ne manquait pas de se rendre fréquemment dans la petite ville de Velletri, pour visiter ce musée admirable où le cardinal Borgia avait rassemblé, avec un soin si actif et un goût si éclairé, une foule prodigieuse de monuments de tout genre appartenant aux peuples anciens et modernes, et dont l'illustre possesseur se plaisait, avec une complaisance inépuisable, à faire les honneurs aux nombreux voyageurs et archéologues que Rome voyait chaque année accourir dans ses murs. M. Quatremère, comme on peut croire, passait des heures délicieuses à parcourir, sous les auspices du docte prélat, ces vastes salles, qui renfermaient tant et de si précieux trésors. Le cardinal, à cette époque, s'était surtout épris d'une véritable passion pour deux genres de monuments : les manuscrits coptes et les monnaies arabes cufiques. M. Quatremère attachait beaucoup moins d'importance à ces fragments

et à ces médailles, dont le langage lui était complétement inconnu; et quelquefois il ne pouvait intérieurement se défendre d'un petit sentiment de dépit; au moment où il était complétement absorbé dans la contemplation d'une belle pierre gravée, de style grec, d'une monnaie antique bien rare et à fleur de coin, son respectable hôte venait le distraire de son admiration, en lui disant : *Ecco monete cufiche*.

On est sans doute surpris, et, j'ose le dire, un peu affligé, quand on pense que les six années dont se composent les deux voyages de M. Quatremère en Italie n'ont fourni à son biographe qu'un petit nombre de faits assez peu importants : cela tient, on peut le croire, à plusieurs causes.

1° M. Quatremère nous donne sur ce sujet quelques détails qui ne doivent pas être passés sous silence. « Lors de mon premier séjour à « Rome, écrit-il [1], j'avais assez volontiers contracté l'habitude de ne « vivre qu'avec les antiques, avec Raphaël, Michel-Ange et les grands « hommes du seizième siècle. Je m'étais informé très-peu des artistes vi« vants ou naturels du pays, qui, en général, à l'exception de deux « peintres (Mengs et Battoni) et de deux graveurs (Piranesi et Volpato), « n'avaient pu exciter en rien ma curiosité. Fréquentant particulièrement « les étrangers, et surtout les Français, mes compatriotes, je passais parmi « eux, il m'en souvient, pour être ce qu'on appelait une espèce de mis« sionnaire de l'antiquité. »

2° Les personnes avec lesquelles il avait formé des liaisons durant son séjour en Italie, et qui auraient pu fournir sur cette époque de sa vie des renseignements intéressants, reposent aujourd'hui dans la tombe. Il en est de même de ses parents et de ses amis avec lesquels il entretenait une correspondance plus ou moins active, et auxquels il faisait sans doute confidence des aventures plus ou moins curieuses qui marquaient le cours de son existence.

3° M. Quatremère, à ce moment de sa vie, n'avait encore produit aucun ouvrage sur l'antiquité ou sur les arts; par conséquent, dans tous les lieux où il passait, il laissait la réputation d'un homme d'esprit, d'un amateur éclairé, plutôt que celle d'un archéologue érudit. Et ses décisions étaient loin d'avoir acquis cette autorité imposante qu'elles devaient plus tard obtenir dans toute l'Europe savante.

4° M. Quatremère, ainsi que je l'ai dit plus haut, éprouvait une extrême répugnance à parler de lui. Il était fort difficile de l'engager, même dans une conversation intime, à rappeler quelques faits de sa

[1] *Vie de Canova*, p. 29 et 30.

vie passée; et des personnes, qui le voyaient très-fréquemment, m'ont assuré ne lui avoir jamais entendu raconter aucune anecdote qui concernât ses deux voyages en Italie.

5° Enfin, lorsqu'il entreprit sa première excursion dans cette contrée célèbre, qui ne lui était encore connue que par les livres, il l'avait parcourue non-seulement comme antiquaire, mais aussi comme architecte : il avait dû nécessairement employer un temps considérable à examiner avec une attention minutieuse les édifices anciens et modernes, à en explorer jusqu'aux plus petits détails, et à consigner dans ses notes les nombreuses particularités qui devaient entrer un jour dans les ouvrages qu'il projetait.

En 1785, M. Quatremère quitta Rome, qu'il ne devait plus revoir. De retour à Paris, il continua à cultiver les beaux-arts, comme amateur, sans trop songer, ni à tirer parti de ses connaissances pour accroître sa fortune, ni à se faire une réputation comme écrivain. En se livrant à la pratique de l'architecture, dont il avait si bien étudié toutes les parties, il aurait pu facilement s'assurer de la manière la plus noble un accroissement de fortune et attacher son nom à des monuments qui lui eussent acquis une réputation aussi honorable que méritée. Mais il préférait à tout son indépendance.

Quelques articles publiés dans des journaux révélaient seuls au public les fruits de ses études et de ses méditations. Ainsi, lorsque le cimetière des Innocents fut transformé en un marché, il écrivit et inséra dans le *Journal de Paris* une lettre qui est sous mes yeux, et dans laquelle il exprime ses craintes sur la conservation de la belle fontaine que décorent les magnifiques sculptures de J. Goujon. Mais déjà l'autorité municipale avait prévenu des vœux si légitimes, en ordonnant que ce monument si remarquable serait démoli avec le plus grand soin et rétabli au milieu de la place du nouveau marché.

Cependant, une de ces circonstances, qui ont souvent décidé la vocation d'un homme de lettres ou d'un artiste était venue appeler M. Quatremère dans la carrière de l'érudition. L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait proposé, pour le sujet du prix qu'elle devait décerner en 1785, l'*Examen de l'architecture égyptienne, et sa comparaison avec l'architecture grecque*. La lutte fut très-honorable; car plusieurs mémoires importants avaient été envoyés au concours. M. Quatremère de Quincy obtint le prix. Malheureusement, soit indifférence de l'auteur pour ses travaux littéraires, soit désir de perfectionner son œuvre, il ne se pressa point de publier ce premier fruit de ses recherches d'érudition. Et l'on conçoit facilement ce scrupule : l'auteur ne se dissimulait pas que,

malgré le soin consciencieux qu'il avait apporté à son travail, malgré les aperçus ingénieux dont il y avait déposé les résultats, il avait eu à sa disposition des matériaux encore bien incomplets, et qu'il lui manquait ainsi qu'à ses concurrents, des éléments d'une haute importance. Pococke, Norden, et d'autres voyageurs, en dessinant avec plus ou moins d'exactitude les monuments antiques de l'Égypte, avaient fait sans doute tout ce que leur zèle pouvait produire. Toutefois, ces esquisses tracées à la hâte, dans des circonstances peu favorables, sans les secours que réclament des entreprises de ce genre, souvent même au milieu de dangers réels, ne pouvaient offrir qu'une vue générale plus ou moins fidèle de ces édifices prodigieux; et l'on ne devait pas s'attendre à y trouver cette précision de mesures, ces détails précieux et délicats qui, pour l'architecte et l'antiquaire, ont, avec raison, un prix inestimable. L'Académie ne pouvait prévoir que treize années seulement après l'époque où elle décernait le prix, une expédition mémorable, entreprise par la France, porterait nos armes sur les bords du Nil, fournirait à des hommes pleins d'instruction et de zèle les moyens d'étudier à fond les admirables monuments antiques qui ornent encore la patrie des Pharaons, d'en dessiner les proportions et les détails les plus minutieux avec une exactitude parfaite; et d'en offrir des images où un rare talent d'exécution s'allie partout à une fidélité scrupuleuse. M. Quatremère ajourna la publication de son ouvrage. Depuis, les terribles catastrophes de la révolution, en détournant son attention et ses pensées sur des malheurs publics et particuliers, ne lui permirent guère d'exhumer de son portefeuille ce premier travail, qui, dans ces temps désastreux, aurait été accueilli avec la plus complète indifférence. Il ne vit le jour, comme je le dirai, que longtemps après.

M. Quatremère partageait son temps entre les travaux du cabinet et la fréquentation d'une société choisie, dans laquelle il était extrêmement recherché et accueilli avec beaucoup de cordialité et de bienveillance. Sa belle et noble figure, sa brillante imagination, son élocution facile et abondante, le charme de sa conversation, ses vues aussi neuves que profondes, non-seulement sur les arts, mais sur une foule de sujets divers, son enthousiasme mêlé quelquefois d'un peu de brusquerie et d'originalité capricieuse, le faisaient chérir dans le monde élégant où il aimait à se produire.

Il comptait pour amis tous les artistes qui jouissaient à Paris d'une réputation méritée. Parmi ceux qu'il voyait le plus fréquemment, il faut placer le célèbre peintre David, plus tard, MM. Percier, Fontaine, feu M. Clérisseau, et bien d'autres dont les noms ne s'offrent plus à ma

mémoire, et qui tous, à l'envi, lui témoignaient la plus cordiale considération. C'était surtout avec le statuaire Julien qu'il avait formé des relations intimes; et cette liaison fondée sur un accord parfait de goût, d'esprit, de sentiments, dura sans interruption jusqu'à la mort de cet artiste éminemment habile.

Comme les connaissances acquises par M. Quatremère sur les beaux-arts, en général, et principalement sur l'architecture, étaient bien senties, bien appréciées; comme le public instruit applaudissait à la sûreté de son goût et à ses théories souvent neuves, et toujours ingénieuses, feu Panckoucke, qui avait conçu le plan de l'*Encyclopédie méthodique*, lui confia le soin de publier le *Dictionnaire d'architecture*, qu'il destinait à faire partie de cette vaste collection. Un volume, en deux parties, vit le jour dans l'année 1788. La révolution vint interrompre cet ouvrage important, qui ne fut repris et terminé que bien des années après, et dont j'aurai plus tard occasion de parler avec quelques détails.

M. Quatremère, chargé d'écrire sur l'architecture un ouvrage à la fois didactique et historique, après avoir, dans une intention qui laissait prévoir un travail de ce genre, exploré avec un soin minutieux l'Italie et la Sicile, ne pouvait se dispenser de visiter l'Angleterre, surtout la ville de Londres. Il voulait comparer l'église de Saint-Paul à celle de Saint-Pierre de Rome, assigner les caractères qui distinguent ces deux magnifiques et gigantesques édifices, juger avec une exactitude scrupuleuse et sévère les monuments d'architecture qui décorent la capitale de la Grande-Bretagne, et qui rappellent à l'admiration de la postérité les noms d'Inigo Jones, Wren, Gibbs, etc. Il partit donc pour l'Angleterre. J'ignore combien de temps il resta dans cette contrée; je pense qu'il n'y fit pas un long séjour; d'abord, parce qu'il ne parlait pas la langue anglaise : en second lieu, parce que l'ouvrage pénible et important auquel il avait voué une partie de sa vie réclamait son retour à Paris, et l'obligeait à un travail continu, qui ne lui permettait presque plus aucune distraction.

L'année suivante (1789), M. Quatremère publia une brochure, intitulée : *De l'Opéra buffa*, dans laquelle il s'attache à faire apprécier la différence caractéristique qui existe entre l'opéra français et l'opéra italien : dans le premier, comme on sait, la poésie compose la partie essentielle de l'ouvrage, à laquelle la musique s'associe, comme un brillant accessoire; tandis que, chez les Italiens, pour la plupart du temps, la musique toute seule est écoutée avec intérêt, avec transport; que les paroles, en général assez insignifiantes, forment un simple canevas auquel on attache bien

peu d'importance, et qui sert uniquement de cadre dans lequel se déploie la broderie d'une musique délicieuse. Cet opuscule, publié à part, avait paru dans *Le Mercure de France*, où l'auteur insérait assez souvent des articles consacrés à l'appréciation d'ouvrages nouveaux, qui avaient pour objet la théorie et la pratique des beaux-arts.

Bientôt, la révolution éclata en France. M. Quatremère, comme la plupart des honnêtes gens de cette époque, applaudit d'abord à cette grande commotion politique. Ces hommes, qui n'avaient aucune expérience des catastrophes de ce genre, se persuadaient que celle dont ils saluaient l'aurore aurait pour résultat unique la suppression de nombreux abus dont le corps social était travaillé. En détestant les scènes atroces qui avaient ensanglanté le commencement de la révolution, ils aimaient à croire que la raison reprendrait infailliblement son empire, et qu'il serait peu difficile d'opposer une digue au débordement des fureurs populaires. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi; on ne tarda pas à reconnaître qu'à Dieu seul appartient le pouvoir de dire aux flots agités de la mer : « Vous irez jusque-là, et vous ne passerez pas plus « avant. » Bientôt des déceptions pleines d'amertume vinrent avertir ces hommes de bonne foi qu'ils s'étaient trompés dans leurs rêves de philanthropie, et dissipèrent tristement ces illusions flatteuses, dont leur imprévoyance crédule s'était bercée avec tant de complaisance.

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

EXAMEN D'ÉCRITS concernant la baguette divinatoire, le pendule dit explorateur, et les tables tournantes, avec l'explication d'un grand nombre de faits exposés dans ces écrits.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

D. — DE L'USAGE DE LA BAGUETTE DE 1689 À 1702.

A la fin du XVII[e] siècle, le public apprit par des écrits imprimés que la baguette était employée non plus seulement à découvrir des métaux

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre, page 597.

et des eaux souterraines, mais à reconnaître des choses du monde moral. Le public apprit que la baguette tournait sur un voleur et sur un meurtrier; qu'elle tournait sur le sol même que leurs pieds avaient foulé depuis plusieurs mois, sur les eaux où ils avaient navigué et encore sur les objets qu'ils avaient touchés. Il apprit qu'elle tournait sur le lieu même où un assassinat avait été commis, quoique tout ce qui appartînt à la victime en eût été enlevé. Il apprit, en outre, que la baguette faisait connaître si les bornes d'un champ avaient été déplacées dans une intention coupable.

Parvenu à l'époque la plus intéressante de l'histoire de la baguette divinatoire, que nous fixons de 1689 à 1694 inclusivement, nous allons présenter une analyse suffisamment détaillée des écrits les plus remarquables composés et publiés dans ce laps de temps. Le mouvement des esprits, provoqué par l'usage qu'on fit alors de la baguette divinatoire, est un fait trop analogue à celui que nous avons vu se produire de nos jours à l'occasion des *tables tournantes*, pour ne pas le tirer de l'oubli où il est tombé, et montrer les points nombreux de ressemblance qu'on aperçoit entre des hommes différents par la culture de l'esprit, la profession et la position sociale, qui appartiennent à des temps aussi différents que le sont l'époque que nous venons de fixer et l'époque contemporaine.

§ 1. — Lettre du père Lebrun au père Malebranche[1].

C'est par une lettre datée de Grenoble, 8 de juillet 1689, écrite au père Malebranche par un révérend père de l'Oratoire qui ne se nomme pas, mais que l'on sait être le père Pierre Lebrun que plusieurs hommes distingués de Paris et des environs, le père Malebranche, le célèbre abbé de la Trappe frère Armand-Jean de Rancé, et l'abbé Pirot, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, apprirent les nouveaux emplois de la baguette. Le révérend père Lebrun voulait connaître l'opinion du père Malebranche sur des faits que tenaient pour réels un grand nombre d'habitants du Dauphiné et de Grenoble en particulier. Ces faits, les voici :

La baguette ne tourne pas sur l'eau qui est à découvert, mais sur l'eau souterraine, tandis qu'elle tourne sur les métaux découverts ou cachés.

Elle tourne sur les bornes tant que les propriétaires de deux champs

[1] Elle fut publiée dans un recueil intitulé *Lettres qui découvrent l'illusion des philosophes sur la baguette et qui détruisent leurs systèmes.* Paris, 1693. L'impression de ce livre fut terminée le 23 d'avril 1693; il est du père Pierre Lebrun, de l'Oratoire.

voisins s'accordent à les considérer comme marques des vraies limites de leurs propriétés respectives. Elle cesse de tourner si cet accord n'existe plus.

Les bornes ont-elles été déplacées frauduleusement? la baguette tourne sur la place qu'elles occupaient d'abord; mais elle reste en repos sur les bornes mêmes.

Elle tourne sur un voleur, sur ses traces, sur les objets volés, sur les objets qu'il a touchés.

L'on verra qu'elle tourne sur un meurtrier, sur le lieu où un meurtre a été commis, lors même qu'on a enlevé tout ce qui avait appartenu à la victime.

Enfin la baguette ne tourne que sur la chose que celui qui la tient a *l'intention de découvrir*, de sorte que, si, cherchant un métal, il vient à passer sur une source souterraine, cette source est sans vertu sur la baguette.

L'homme qui la tient éprouve, par le voisinage de ce qu'il cherche, une impression d'après laquelle les doigts de ses pieds se réunissent comme pour se croiser : de là une pratique de l'homme à la baguette qui consiste à toucher du pied tout ce qu'il suppose devoir agir sur elle.

§ 2. — Réponse du père Malebranche.

La réponse du père Malebranche est ce qu'on avait droit d'attendre d'un homme aussi distingué par la vivacité de l'esprit et l'habitude du raisonnement[1].

Il savait l'emploi de la baguette pour rechercher les métaux et les eaux souterraines; mais il ignorait, dit-il, absolument l'usage qu'on en fait pour reconnaître les limites des propriétés, les voleurs, les objets volés, etc. Il ajoute que, si ce n'était pas un révérend père qui lui eût écrit ces choses, il n'aurait pu croire qu'il se trouvât des hommes susceptibles de donner dans ces *extravagances*.

Rien de plus simple que son raisonnement. Il commence par distinguer les effets attribués à la baguette en effets *matériels* et en effets *moraux*.

Effets matériels.

Il lui paraît évident qu'un corps ne peut agir sur un autre corps que par le choc. Si l'ambre et l'aimant attirent certains corps, c'est en vertu d'une matière subtile et invisible : c'est le principe posé par Descartes.

[1] *Recueil de lettres du père Lebrun*, page 8.

Conséquemment à ce principe :

1° Si la baguette a une action réelle, l'eau doit agir plus fortement à *découvert* que lorsqu'elle est *sous terre;*

2° On ne peut reconnaître ni la puissance d'une source ni la nature des terrains qui la recouvrent; car, qu'elle soit faible, mais située à peu de profondeur, elle exercera sur la baguette une action aussi intense qu'une source puissante située à une grande profondeur.

Effets moraux.

Les causes inhérentes à la matière brute n'ayant ni intelligence ni liberté agissent d'une manière constante dans les mêmes circonstances. Or des causes de cette nature sont tout à fait impuissantes, s'il s'agit d'un voleur, d'un objet volé, de la place où était une borne qui a été frauduleusement déplacée.

Conséquemment la baguette ne peut tourner dans le cas dont nous parlons que par des causes morales, intelligentes.

Si elle tourne réellement sans qu'il y ait fraude ou intention de tromper de la part de celui qui la tient, une cause surnaturelle peut seule produire l'effet : or, cette cause ne pouvant venir ni de Dieu ni des anges, elle est nécessairement l'œuvre de l'esprit infernal. Mais remarquons bien que cette conclusion est conditionnelle à la réalité d'une chose qu'on donne au père Malebranche comme vraie, mais qu'il n'a pas soumise à son propre examen. Quoi qu'il en soit, il conclut que l'on doit s'opposer à la pratique de la baguette.

§ 3. — Deuxième lettre du père Lebrun au père Malebranche.

Le révérend père de Grenoble, Pierre Lebrun, soumet quelques observations au père Malebranche dans une nouvelle lettre qu'il lui adresse[1].

Il croit avec lui que, si réellement la baguette tourne lorsqu'il s'agit de bornes, de voleurs, d'objets volés, cela ne peut être l'effet d'une propriété occulte, mais bien celui d'une cause intelligente, qui ne peut être que Satan.

Quant au mouvement de la baguette produit par des eaux ou des métaux, il lui semble qu'il peut résulter d'une relation physique de la matière de ces corps avec la baguette, relation qui s'établit par des corpuscules ou matière subtile exhalée de l'eau et des métaux. Il est d'autant plus disposé à le croire, que la baguette tourne entre les mains

[1] Même recueil, p. 18.

d'hommes simples, incapables d'avoir eu la pensée d'un pacte avec Satan.

§ 4. — Réponse du père Malebranche.

Le père Malebranche répond au révérend père de Grenoble[1] qu'il persiste dans sa première manière de voir. Si la baguette tourne réellement sur les eaux souterraines et les métaux, cela ne peut être que par le démon. Il se montre cartésien fervent en traitant le mouvement d'attraction de chimère.

§ 5. — Lettre de l'abbé de la Trappe au père Malebranche.

François-Armand-Jean, abbé de la Trappe, le fameux réformateur M. de Rancé, consulté par le père Malebranche, lui répond, à la date du 29 d'août 1689[2], qu'il ne lui paraît pas impossible que la baguette tourne sur les eaux souterraines et les métaux en vertu d'une action physique, mais que, quant au mouvement que l'on dit être provoqué par une borne ou la place qu'elle occupait, par un voleur ou par un objet volé, il n'y croit pas; *s'il y a quelque chose de réel*, la cause n'en peut être qu'une intervention de Satan. Il pense donc que la religion impose aux curés le devoir d'empêcher l'usage de la baguette. Remarquons encore que la conclusion de l'abbé de Rancé est conditionnelle à la réalité des faits sur lesquels on le consulte.

§ 6.

L'abbé Pirot, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, partage l'opinion de l'abbé de Rancé : les curés doivent défendre l'usage de la baguette comme une chose illicite[3].

§ 7. — Assassinat d'un marchand de vin et de sa femme à Lyon.

Le sujet est maintenant suffisamment préparé pour que nous exposions ce qui arriva à Lyon à l'occasion de l'assassinat d'un marchand de vin et de sa femme, qui fut commis le 5 de juillet 1692. Nous allons abréger le récit que l'abbé de Lagarde fit de cette triste affaire, en conservant autant que possible ses expressions[4].

Le 5 de juillet 1692, sur les dix heures du soir, un vendeur de vin et sa femme furent égorgés à Lyon dans une cave, et dans la boutique qui leur servait de chambre on vola 130 écus, 8 louis d'or et une ceinture d'argent.

[1] Même recueil, p. 37. — [2] *Ibid.* p. 50. — [3] *Ibid.* p. 55. — [4] *Dissertation physique en forme de lettre à M. de Sève*, par Pierre Garnier. Lyon, 1692, p. 78.

Un voisin des victimes, connaissant un riche villageois nommé Jacques Aymar, né le 8 de septembre à Saint-Verand en Dauphiné (baronnie de Saint-Marcellin), qui avait la réputation de découvrir les sources, les métaux, les voleurs et les meurtriers, au moyen de la baguette, le fit venir à Lyon et le présenta au procureur du roi.

Le lieutenant criminel et le procureur du roi envoyèrent J. Aymar sur le lieu de l'assassinat. Il y fut ému, son pouls s'éleva, un frisson le saisit, et la baguette tourna dans deux endroits de la cave où l'on avait trouvé les cadavres.

En se mettant à la recherche des traces des meurtriers, il s'aperçut qu'ils étaient trois, il les suivit sur terre et sur le Rhône, reconnaissant tous les endroits où il s'étaient arrêtés et les objets qu'ils avaient touchés. Enfin, il crut les reconnaître au camp de Sablon; mais, craignant des mauvais traitements de la part des soldats, il se garda bien de faire agir la baguette.

De retour à Lyon on le renvoya au camp avec des lettres de recommandation. Là, il reconnut qu'ils en étaient partis. Il les suivit à Beaucaire; la baguette le guida à la prison où il reconnut un petit bossu pour un des assassins, il s'aperçut que les deux autres avaient gagné le chemin de Nîmes.

Le petit bossu, ramené à Lyon, accompagné de J. Aymar, fut reconnu, conformément aux indications de la baguette, dans tous les endroits de la route où il s'était arrêté. Après avoir nié toute participation au crime, il finit par avouer y avoir assisté comme valet de deux Provençaux qui l'avaient commis, ainsi que le vol. En déclarant la somme volée, il prétendit n'avoir reçu que six écus et demi.

Les indications du petit bossu furent vérifiées. Une grosse bouteille, qu'il disait avoir servi de prétexte aux meurtriers pour la faire emplir à la cave, fut retrouvée, ainsi qu'une serpe ensanglantée : il est inutile, sans doute, d'ajouter que la baguette tourna fortement sur les deux objets.

A peine le public sut-il la prise du petit bossu au moyen de la baguette, qu'on se livra aux conjectures les plus opposées sur Jacques Aymar.

Les uns le croyaient sorcier; d'autres attribuaient sa puissance au signe de la Vierge sous lequel il était né. Il y avait des gens qui recouraient à des qualités occultes existant entre la baguette et les objets qui la faisaient tourner. Enfin l'abbé de Lagarde émit une hypothèse par laquelle il expliquait *d'une manière un peu sensible et un peu méchanique les différentes merveilles que le villageois opérait*, nous conservons les ex-

pressions de l'abbé. Une conséquence de cette hypothèse était que *ceux qui excellent à chercher les sources devaient avoir le même don pour trouver les larrons et les homicides*, et cette conséquence fut vérifiée, assure l'abbé de Lagarde, par des expériences qu'il suggéra.

Nous ajouterons à la relation du fait raconté par l'abbé, que Jacques Aymar, assisté de plusieurs archers, fut envoyé à la recherche des deux autres meurtriers; qu'il les suivit jusqu'à Toulon, dans une hôtellerie où ils avaient dîné la veille. Il reconnut qu'ils s'étaient embarqués, que plusieurs fois ils avaient mis pied sur la côte, qu'ils avaient couché sous des oliviers; il suivit leurs traces jusqu'aux dernières limites du royaume.

Enfin, le petit bossu fut condamné, le 30 d'août, à être roué vif sur la place des Terreaux de Lyon et à passer devant la maison où le meurtre avait été commis. Arrivé, le jour de l'exécution, devant cette maison, on donna lecture de la sentence; il demanda pardon à ces pauvres gens dont il avait causé la mort en suggérant le vol et gardant la porte de la cave dans le temps qu'on les égorgeait.

L'importance que les pères Lebrun et Malebranche, l'abbé de Rancé et l'abbé Pirot, avaient attachée à l'usage de la baguette en le déclarant illicite, trois ans avant le meurtre de Lyon, explique combien la part que Jacques Aymar avait prise au procès de l'un des meurtriers, en concourant, avec le lieutenant criminel et le procureur du Roi, à désigner un coupable, dut frapper les esprits les plus graves de cette époque, quelle que fût, d'ailleurs, l'opinion qu'ils se faisaient de la baguette.

Jacques Aymar subit de nombreuses épreuves, non-seulement à Lyon devant les hommes placés au rang le plus élevé dans l'administration de la province, mais encore à Paris et à Chantilly même, chez M. le Prince, et plus tard dans le Dauphiné, son pays natal. Les épreuves, faites à Lyon le 3 de septembre 1692 chez M. de Sève, lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, assisté de deux abbés, de M. de Puget et du docteur Garnier, furent publiées par ce dernier. Nous verrons que M. le Prince voulut rendre publics les résultats des épreuves que Jacques Aymar avait subies par son ordre.

Les écrits les plus connus qui parurent immédiatement après le récit de l'abbé de Lagarde sont, en suivant l'ordre chronologique :

1° Une *lettre du docteur Chauvin* adressée à la marquise de Senozan, écrite de Lyon à la date du 22 de septembre 1692[1];

[1] Cette lettre a été réimprimée à la suite de l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples et embarrassé les savants*, par le père Lebrun, 2ᵉ édition, dans le recueil intitulé *Superstitions anciennes et modernes*, Amsterdam, 1733.

2° Une *lettre du docteur Pierre Garnier*, achevée d'imprimer le 10 de novembre 1692 : elle est adressée à M. de Sève, seigneur de Flécheres; Lyon, 1692, 108 pages grand in-18;

3° Une *lettre touchant la baguette*, imprimée dans le *Mercure* du mois de janvier 1693;

4° Une *lettre touchant la baguette*, imprimée dans le *Mercure* du mois de février 1693;

5° Une *lettre de M. de Comiers*, qui, quoique aveugle, était un grand partisan de la baguette : *Mercure* de mars 1693;

6° *Physique occulte, ou Traité de la baguette divinatoire et de son utilité pour la découverte des sources d'eau, des minières, des trésors cachés, des voleurs et des meurtriers fugitifs*, par M. L. L. de Vallemont, prêtre et docteur en théologie : Paris, 1693, in-12, 608 pages; achevé d'imprimer le 21 mars 1693; publié par ordre de M. le Prince;

7° *Lettre de M. *** à Monsieur sur l'aventure de Jacques Aymar; Mercure* d'avril 1693, publiée par ordre de M. le Prince;

8° *Lettre de M. Robert, procureur du Roi au Châtelet, au père de Chevigny; Mercure* d'avril 1693; publiée pareillement par ordre de M. le Prince.

9° *Lettres qui découvrent l'illusion des philosophes sur la baguette et qui détruisent leurs systèmes :* elles sont, ainsi que nous l'avons dit plus haut, du père Pierre Lebrun, qui le premier avait appelé l'attention du révérend père Malebranche sur la baguette; achevé d'imprimer le 23 d'avril 1693;

10° *Lettre de M. Malbosquet;*

11° *Lettre de M. de Comiers* contre le père Lebrun, *Mercure* de mai 1693;

12° *Réponse du père Lebrun;*

13° *Indications de la baguette pour découvrir les sources d'eau, les métaux cachés, les vols, les bornes déplacées, les assassinats, etc.*, du père Claude-François Ménestrier, de la compagnie de Jésus; elles se trouvent à la fin de sa *Philosophie des images énigmatiques ;* Lyon, 1694;

14° *Lettres itinéraires posthumes de Tollius*, publiées en 1700 à Amsterdam, avec des notes de M. Hennin, ami de l'auteur (*Tollii Epistola itineraria ex autoris schedis posthumis;* 1700; in-4°, Amstelodami);

15° *Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples et embarrassé les savants* (par le père Pierre Lebrun); Rouen et Paris, 1702.

Nous verrons que les docteurs Chauvin et Garnier s'accordent avec l'abbé de Lagarde pour attribuer le mouvement de la baguette tenue

par J. Aymar, ou par tout autre doué de la même puissance, à une cause purement physique, et que l'abbé de Vallemont adopte cette manière de voir, de sorte que l'opinion de deux ecclésiastiques, les abbés de Lagarde et de Vallemont, de deux laïques, docteurs en médecine, MM. Chauvin et Garnier, est absolument contraire à celle qu'avaient avancée trois ans auparavant les pères Lebrun et Malebranche et les abbés de la Trappe et Pirot. Tous les quatre attribuaient sans hésitation le mouvement de la baguette, du moins lorsqu'il s'agissait de choses morales, à l'intervention de Satan.

Les lettres du père Lebrun *qui découvrent l'illusion des philosophes sur la baguette et qui détruisent leurs systèmes* sont remarquables par l'esprit et une excellente critique.

Ces qualités se retrouvent dans *les indications de la baguette divinatoire pour découvrir les sources d'eau, les métaux cachés, les vols, les bornes déplacées, les assassinats*, qui terminent le *Traité de la philosophie des images énigmatiques* par le père Ménestrier.

Si l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses* du père Lebrun, le dernier des écrits précités, n'a pas l'originalité des *lettres qui découvrent l'illusion des philosophes sur la baguette*, elle n'en mérite pas moins de fixer l'attention, comme résumé de l'opinion des hommes les plus graves qui prirent part aux discussions que soulevèrent, en 1689, les premières lettres du père Lebrun adressées au père Malebranche, et qui se prolongèrent jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, de sorte que cette époque s'ouvre par une lettre du père Lebrun et finit par son livre des *pratiques superstitieuses*.

Dans l'analyse des écrits que nous venons d'énumérer, nous insisterons principalement sur des citations que nous leur emprunterons pour montrer, dans la seconde et la quatrième partie de notre examen, la grande ressemblance existant entre la baguette, le pendule dit *explorateur* et les tables tournantes même.

§ 8.— Lettre à madame la marquise de Senozan sur les moyens dont on s'est servi pour découvrir les complices d'un assassinat commis à Lyon le cinquième juillet 1692; par M. Chauvin, docteur en médecine. Lyon, chez de Ville, 1692. — Les éditions antérieures ont été désavouées par l'auteur. — L'édition qu'il a avouée a été réimprimée dans le tome I[er] des *Superstitions anciennes et modernes*, in-folio, Amsterdam, 1733. — La lettre porte la date du 22 de septembre 1692.

Le docteur Chauvin attribue le mouvement de la baguette à des *corpuscules* sortis du corps des meurtriers au moment de la perpétration du crime, et après dans les lieux qu'ils ont parcourus. Ces corpuscules, à cause de leur petitesse et de leur dureté, restent dans l'air là où ils

ont été exhalés, quelle que soit l'agitation de cet air par une cause quelconque. J. Aymar, après avoir reçu une certaine impression sur le lieu du meurtre, est capable de suivre les traces des meurtriers, parce qu'il éprouve, quoique plus faiblement, cette même impression de la part des corpuscules restés dans les lieux que les meurtriers ont parcourus; ces corpuscules agitent son sang et ses esprits animaux, après avoir été absorbés par sa peau comme des topiques; et, en vertu de cette agitation, et sans que sa volonté intervienne, la baguette étant tenue d'une certaine manière, elle se meut parce que les muscles fléchisseurs du petit doigt et du suivant, agissant aussi bien que ceux qui fléchissent la main du côté de dehors en dedans, meuvent plus fortement que les autres. J. Aymar assure que sans elle il pourrait suivre la piste des meurtriers.

Le docteur Chauvin procède à la recherche de la cause du mouvement de la baguette conformément aux règles de de la méthode Descartes.

Après s'être prononcé contre l'idée d'un pacte que J. Aymar aurait fait avec le diable, il rejette l'influence des astres sur la conception et cherche ensuite à démontrer que l'effet de la baguette est naturel, mais il reconnaît la possibilité de la mettre en mouvement *volontairement*, sans la présence des corpuscules.

§ 9. — Dissertation physique en forme de lettre à M. de Sève, seigneur de Flécheres, conseiller du Roi, par Pierre Garnier, docteur en médecine. Lyon, chez de Ville, 1692.

Le docteur Pierre Garnier explique le mouvement de la baguette de la manière suivante.

Les corpuscules exhalés par la transpiration du corps des meurtriers diffèrent par la figure et l'arrangement de ce qu'ils auraient été, s'il n'y eût pas eu perpétration d'un crime.

Ces corpuscules pénètrent par les pores de la peau dans l'intérieur du corps de J. Aymar; ils excitent une fermentation dans son sang, et l'élévation du pouls, des sueurs, des syncopes et des convulsions, manifestent au dehors cette fermentation.

Les corpuscules sortent du corps d'Aymar en abondance; ils sont faits de manière qu'ils laissent entrer librement la *matière subtile* (de Descartes) dans les pores du bois de la baguette où ils s'introduisent et qu'ils en embarrassent la sortie. La matière subtile, ainsi gênée dans les pores du bois, le presse dans un sens et lui imprime un mouvement de rotation.

Le docteur Garnier explique par cette hypothèse les différents effets que la baguette de J. Aymar a présentés : leur analogie avec les phé-

nomènes du magnétisme lui paraît si grande, qu'il désigne les corpuscules exhalés du corps d'un meurtrier ou d'un voleur par l'expression de *matière meurtrière* ou de *matière larronesse*, et il l'assimile ainsi à la *matière magnétique*.

§ 10. — Lettre touchant la baguette (*Mercure* de janvier 1693).

Elle combat la théorie des corpuscules.

§ 11. — Lettre touchant la baguette (*Mercure* de février 1693).

L'objet de cette lettre est de montrer qu'il n'y a rien de surnaturel dans le mouvement de la baguette : conséquemment rien de magique, rien qui prouve l'intervention du diable. Lors même qu'on rejetterait l'opinion du docteur Chauvin, il ne faudrait pas adopter l'opinion contraire; il serait raisonnable d'attendre une explication qui ferait rentrer les phénomènes de la baguette dans le domaine de la physique. Nous reparlerons de cette lettre dans la quatrième partie, consacrée à la *théorie*, car notre opinion est la justification de la prévision de l'auteur de la lettre.

§ 12. — Lettre de M. de Comiers (*Mercure* de mars 1693).

M. de Comiers, aveugle, et grand partisan de la baguette, est peu sévère dans les arguments qu'il avance à l'appui de ses opinions.

§ 13. — Physique occulte ou traité de la baguette divinatoire et de son utilité pour la découverte des sources d'eau, des minières, etc., par l'abbé de Vallemont.

Ce livre est remarquable et par la franchise avec laquelle l'auteur soutient, conformément à l'opinion des docteurs Chauvin et Garnier, qu'il n'y a rien de surnaturel dans le mouvement de la baguette, et par la rapidité avec laquelle il fut composé; il ne comprend pas moins de 630 pages, et, en prenant le temps le plus long, la composition et l'impression furent achevées en moins de sept mois.

Le but de l'abbé de Vallemont est de diminuer le nombre des *choses occultes*, en montrant que tous les phénomènes de la baguette correspondent à ceux du magnétisme et de l'électricité. Des corpuscules dégagés des eaux, des métaux, du corps des voleurs et des meurtriers, des objets volés, les produisent absolument par le même mécanisme qui fait agir l'aimant sur le fer, et cela est si vrai, suivant lui, qu'il reproduit l'explication des mouvements de l'aiguille de la boussole qu'il a donnée dans son *Traité de l'aimant de Chartres*.

Les corpuscules se détachent des corps qui agissent sur la baguette

par une sorte de transpiration; ils montent verticalement dans l'air, et, en imprégnant la baguette, ils la déterminent à se baisser pour la rendre parallèle aux lignes verticales qu'ils décrivent en s'élevant; à cette action concourt J. Aymar : il a pris de ces corpuscules par la respiration, par sa peau, et, en touchant la baguette, il lui en communique un petit tourbillon. En définitive, des corpuscules qui agissent les uns directement sur la baguette et les autres par l'intermédiaire de J. Aymar en produisent le mouvement.

L'influence des corpuscules que communique J. Aymar à la baguette correspond tout à fait, suivant l'abbé de Vallemont, à l'*aimantation* du fer.

L'abbé de Vallemont admet des différences spécifiques dans les corpuscules qui s'exhalent des eaux, des métaux, des voleurs, des meurtriers; elles peuvent tenir à la forme, à l'arrangement des corpuscules, à l'intensité de leur mouvement.

Suivant lui, les corpuscules causent des impressions différentes au même individu; celui-ci, d'après l'impression qu'il éprouve, peut déterminer la nature de la source d'où ils émanent. Par exemple, J. Aymar n'éprouve pas de sensation désagréable de la part des corpuscules exhalés des eaux ou des métaux, tandis que ceux qui s'exhalent d'un meurtrier l'affectent péniblement jusqu'à provoquer des syncopes et des vomissements.

C'est cette différence d'impression qui oblige J. Aymar, lorsqu'il s'agit de poursuivre un meurtrier, d'aller dans le lieu même où le crime a été commis, afin d'y prendre l'impression particulière aux corpuscules du meurtrier qu'il doit poursuivre. Après s'en être rendu compte, il suit sa trace en vertu de la continuité d'une même impression; et, quels que soient les corpuscules différents de ceux-là qu'il rencontre sur sa route, ils ne le détournent point de sa recherche.

J. Aymar prétendant qu'il peut découvrir les traces d'un meurtrier vingt-cinq ans après que celui-ci les a imprimées dans un chemin, l'abbé de Vallemont est obligé d'admettre que les corpuscules restent alors ce même temps dans l'air, aussi bien au-dessus de l'eau qu'au-dessus de la terre, malgré les vents, les tempêtes, les pluies et les orages.

Si la science expérimentale ne brille pas dans le traité de la baguette divinatoire, si l'explication de son mouvement donne prise à la critique la mieux motivée, comme nous le verrons en exposant celle que le père Lebrun en a faite, cependant le livre de l'abbé de Vallemont n'est pas sans mérite; on y trouve un grand nombre de citations et quelques ob-

servations intéressantes sans nom d'auteur. Celles-ci lui appartiennent-elles ou les a-t-il considérées comme des faits de notoriété publique qui lui semblaient venir à l'appui de son explication de la baguette? c'est ce que nous ne discuterons pas. Quoi qu'il en soit, nous citerons son explication de la sympathie de l'héliotrope avec le soleil.

Si cette fleur se tourne du côté de cet astre cela tient à l'évaporation des corpuscules, plus grande dans la partie qui voit le soleil que dans la partie qui ne le voit pas : de là résulte un raccourcissement de la première, qui détermine l'inclinaison de la fleur vers le soleil. Cette explication ne diffère point au fond de celle qui fut donnée comme nouvelle cent seize ans après par M. Decandolle[1].

§ 14 et 15. — Lettre de M.*** à M.*** sur l'aventure de J. Aymar (*Mercure*, 1er avril 1693), et lettre de M. Robert, procureur du roi au Châtelet de Paris, au révérend père Chevigny, son oncle, assistant du père général de l'Oratoire.

Si les écrits que nous venons de passer en revue étaient seuls à parler de J. Aymar, il serait difficile, après cent soixante et un ans, de nier la manifestation des phénomènes merveilleux qu'on lui attribue. La seule discussion sérieuse qu'on pourrait élever porterait sur la cause de laquelle il faudrait les faire dépendre; mais, heureusement pour la vérité, deux lettres, dont nous allons parler, jettent une vive lumière sur le sujet et préviennent bien des conjectures.

Le fils du grand Condé, Henri-Jules, frappé des merveilles qu'on racontait de J. Aymar, voulut le voir et le soumettre à un examen sévère propre à constater si la puissance dont on le disait doué était réelle ou feinte. Il chargea une personne en qui il avait pleine confiance de lui rendre un compte détaillé de tout ce que ferait J. Aymar, qu'il appelait à Paris. Cette personne, honorée de la confiance du prince, est l'auteur d'une de ces lettres; M. Robert, procureur du roi au Châtelet, a écrit la seconde à son oncle, le R. père Chevigny, assistant du père général de l'Oratoire; elle n'est pas moins intéressante que la première, parce qu'elle renferme l'exposé des épreuves auxquelles M. Robert, assisté du prince, soumit J. Aymar pour savoir s'il reconnaissait des assassins et des voleurs.

La première épreuve qu'il subit, dans un cabinet où il y avait beaucoup d'argent caché, ne fut pas satisfaisante : J. Aymar prétendit que des dorures l'avaient troublé.

[1] *Physique occulte de l'abbé de Vallemont*, p. 81 et 82. — *Mémoires de physique et de chimie de la société d'Arcueil*, t. II, 1809.

La seconde ne réussit pas davantage. Quatre trous creusés dans un jardin furent remplis chacun d'un métal particulier, un cinquième le fut de cailloux, enfin un sixième resta vide. La baguette resta immobile sur les métaux et tourna seulement sur les cailloux et le trou vide.

J. Aymar échoua à l'hôtel de Guise dans la recherche d'un voleur. Après plusieurs cérémonies mystérieuses, il dit à madame la duchesse de Hanover, que l'auteur du vol avait passé par la grande porte. La baguette tournait partout où un métal apparaissait à J. Aymar; mais elle resta en repos sur un panier couvert rempli d'argenterie et sous un chandelier à bras d'argent qu'il ne voyait pas.

A cette épreuve, dit la lettre, assistaient des princes, des princesses et beaucoup de personnes distinguées.

Consulté sur le vol d'une assiette commis au détriment de M. de Gourville, il prétendit que le voleur avait passé à travers la foire; or, le vol ayant été commis en octobre, la foire était fermée en ce temps-là.

A Chantilly, Jacques Aymar ne fut pas plus heureux qu'à Paris. Des truites, lui dit-on, avaient été volées dans un bassin; mystifié par quelques insinuations d'un M. de Vervillon, la baguette tourna sur des paysans tout à fait étrangers à ce vol, qui avait été commis sept ans auparavant.

J. Aymar passa trois fois sur une voûte sous laquelle coule la rivière de Chantilly sans que la baguette tournât. A la question qu'on lui adressa de savoir s'il y avait de l'eau sous lui, il répondit *non*.

Il ne consentit jamais, dans les épreuves auxquelles on le soumit, à ce qu'on lui *bandât* les yeux.

M. Goyonnot, greffier du conseil, par ordre de S. A. S., feignit d'avoir été volé, et montra à J. Aymar un panneau de vitres qu'on avait cassé. La baguette tourna sur la table, sur la vitre cassée sans qu'elle tournât sur l'escalier; il descendit dans la cour, où les débris du verre se trouvaient, et là la baguette tourna; il poursuivit ainsi un vol imaginaire.

M. Peyra, concierge de l'hôtel de Condé, raconta que J. Aymar, étant allé chez un parent de M. de la Fontaine, maréchal des logis du régiment des gardes, où l'on avait forcé réellement une armoire et volé 800 livres, croyant que c'était encore un vol feint, ne fit pas tourner la baguette, et, à cette occasion, l'auteur de la lettre le traite de *fourbe*.

Un jeune homme, au moment de se marier, consulta J. Aymar sur la sagesse de sa future et lui donna deux écus pour la consultation; J. Aymar dit ensuite au valet de chambre de M. Briol que la future le payât si elle voulait un témoignage de ses bonnes mœurs auprès de son prétendu.

La recherche que fit Jacques Aymar de l'auteur d'un vol de quatre ou cinq pièces de drap fait à un M. *Ferouillard*, marchand, qui demeurait rue des Mauvaises-Paroles, fut pareillement sans résultat. Le marchand, avant l'opération, donna un habit à J. Aymar, que celui-ci eut soin, dit la lettre, d'envoyer à l'hôtel de Condé où il demeurait. J. Aymar, dirigé par sa baguette et accompagné de MM. Renier, Tourton, Du Chaisne, Mortier, alla d'abord aux jésuites, à Picpus[1], puis à Montreuil : ce fut la première journée. La lettre fait mention du refus de J. Aymar de trouver des métaux qu'on enfouirait dans un carré de seize pieds de côté. Le lendemain, il reprit la piste du voleur de drap et la poursuivit jusqu'à Neuilly, d'où il repartit pour Paris. Le pauvre M. Ferouillard en fut pour un habit et cinquante francs de dépense, outre le drap volé.

La lettre ajoute qu'un vol fut commis chez M. le Prince pendant le séjour de J. Aymar.

La lettre de M. Robert est encore plus explicite sur J. Aymar. Tous les deux allèrent avec M. le Prince rue Saint-Denis, où un archer du guet avait été tué de quinze ou seize coups d'épée. La baguette ne tourna pas sur le lieu même de l'assassinat et où Aymar passa deux ou trois fois. Il s'excusa en prétendant que la baguette ne tournait pas quand le meurtrier était ivre ou qu'il s'était laissé aller à un mouvement de colère, et elle ne tourne plus lorsque le meurtrier a avoué son crime.

Un vol avait été commis rue de la Harpe : le voleur, pris en flagrant délit et conduit au Châtelet, persista à dire qu'il était innocent, et cependant la baguette resta immobile entre les mains de J. Aymar et devant M. Robert et M. le Prince.

La lettre de M. Robert est terminée par cette phrase : « S. A. S. veut « bien qu'on assure le public pour le détromper que la baguette de « J. Aymar n'est qu'une illusion et une invention chimérique. » Ce sont les paroles de M. le Prince.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Pique-puce* est l'orthographe de la citation.

Notice sur les fouilles de Capoue.

SEPTIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Toutes les médailles de *Capoue* ont pour type principal une *tête de divinité*, et il n'est pas douteux que ces *têtes* ne représentent les *divinités* mêmes adorées à *Capoue*. Ce sont, en premier lieu, *Jupiter*, toujours *barbu* et *couronné de laurier*, dans son caractère proprement hellénique, sans doute le *Jupiter Capitolin* de *Capoue;* puis, *Diane*, certainement la *Diane Tifatine*, avec les attributs qu'elle avait reçus de l'art grec, l'*arc* et le *carquois*, et, de plus, avec la *couronne de laurier*[2], qui se rapportait probablement aux jeux publics célébrés en son honneur. Les autres divinités dont la *tête* sert de type principal sur la monnaie de *Capoue* sont *Junon*[3], *Cérès*[4], *Minerve*[5], *Apollon*[6] et *Hercule*[7], dont nous avons déjà vu[8] que le culte était prouvé à *Capoue* par les temples dédiés à la plupart de ces divinités. Mais il est encore, sur trois de ces médailles, deux *têtes* dont la détermination, restée indécise jusqu'ici, mérite d'être l'objet de quelques observations.

L'une de ces *têtes*, qui forme le type principal d'un *sextans* du plus grand module et de la plus belle fabrique[9], et d'une *uncia*, pareillement du plus grand module[10], est celle d'une *femme coiffée en cheveux*, ornée d'un *collier* et de *pendants d'oreilles*, et portant une *couronne de tours*, à laquelle est ajouté un *foudre*[11]. Ce type, d'une si grande richesse et unique dans toute la numismatique ancienne, n'a reçu encore aucune explication; et il est sensible que Mazochi, qui n'y vit qu'une *tête de*

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février, page 65; pour le deuxième, celui de mai, page 279; pour le troisième, celui de juin, page 348, pour le quatrième, celui de juillet, page 417; pour le cinquième, celui d'août, page 471; et, pour le sixième, celui de septembre, p. 548. — [2] Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, 10. — [3] Idem, *ibid.* LXIX, 12. — [4] Idem, *ibid.* 13. — [5] Idem, *ibid.* 17, 18. — [6] Idem, *ibid.* 11, 20, 15. — [7] Idem, *ibid.* 21, 22. — [8] *Journ. des Savants*, mai 1852, p. 286-289. — [9] Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, 19. — [10] Friedländer, *Die oskisch. Münzen*, Taf. III, 17, p. 13. Le savant auteur, qui décrit très-exactement cette médaille qu'il publie, ainsi que la précédente qu'il s'est abstenu de reproduire, n'a cru devoir, du reste, hasarder aucune explication. — [11] Carelli, qui ne paraît pas avoir possédé cette médaille, et qui l'a fait graver d'après l'exemplaire d'Eckhel, *Num. vet.* tab. II, 5, ne pouvait la comprendre dans sa *Description* En la décrivant à son tour d'après la *planche* de Carelli, M. Cavedoni s'est borné à l'indication succincte que voici : *Caput muliebre corona turrita, cui fulmen insculptum, exornuta.*

Diane[1], et Eckhel lui-même, qui, en publiant de nouveau la médaille, d'après un exemplaire mieux conservé, maintint cette fausse dénomination[2], ne s'étaient fait une idée juste ni du type ni de sa signification. Il suffisait pourtant de la *couronne de tours* placée sur cette *tête de femme* pour y reconnaître la *Fortune de Capoue*, ou le *Génie* même *de la Ville*, ce que les Grecs appelaient Τύχη τῆς πόλεως, et ce qu'ils représentaient tantôt par une *tête de femme tourrelée*, tantôt par une *figure de femme assise*, avec le *Fleuve local* à ses pieds. L'une et l'autre de ces deux images se rencontrent sur de nombreuses médailles de villes de l'Asie Mineure, à *Germé* de Mysie, avec l'inscription : ΤΥΧΗ ΠΟΛΕΩΣ[3]; à *Smyrne*, à *Nicée*, à *Éphèse*, à *Tarse*, à *Gabala*, pour ne citer que les principales de ces villes, avec l'inscription ΤΥΧΗ ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ, ΤΥΧΗ ΝΙΚΑΙΕΩΝ, ΤΥΧΗ ΕΦΕΣΙΩΝ, ΤΥΧΗ ΤΑΡCΟΥ, ΤΥΧΗ ΓΑΒΑΛΕΩΝ[4], qui offre le nom du *peuple* ou celui de la *ville* joint à celui de la *déesse locale*. L'emploi de ces deux types, ainsi justifié par les inscriptions qui les accompagnent, appartenait proprement à la civilisation asiatique, puisque c'est sur des monnaies de villes de l'Asie Mineure que nous le trouvons exclusivement; et nous savons, d'ailleurs, par des témoignages d'auteurs, d'une époque récente, à la vérité, mais puisés sans doute à une source ancienne, que c'était un usage de la civilisation assyrienne et phénicienne, lors de la fondation d'une ville, d'y consacrer l'image du *Génie de cette ville*, Τύχη τῆς πόλεως[5]. De là, quelques exemples d'images de ce genre qui nous sont connus, toujours sur un terrain asiatique, tels que la *statue du Génie de la Ville*, ἄγαλμα τῆς Τύχης τῆς Πόλεως, à *Byzance*, citée par Zonaras[6], et le *temple de la Fortune de la Ville*, *Fortunæ Urbis*, nommé *Tycheon*, à *Gaza* de Palestine[7]. Cette notion ainsi établie, il ne me reste plus qu'à en faire l'application à *Capoue*, en montrant que le *Génie de la Ville* y recevait aussi un culte public. Or nous savons, par le témoignage de Tite-Live[8], qu'il existait à *Capoue* un *temple de la Fortune*, lequel ne peut avoir été que celui de ce *Génie*; et je me fonde, à cet égard, sur un rapprochement qui n'a été fait, jusqu'ici, à ma connaissance, par aucun antiquaire, et

[1] *Sagg. di Corton.* t. III, tav. I, V. — [2] *Num. vet.* tab. II, 5, p. 19-20. Le *foudre*, ajouté à la *couronne murale*, est très-bien indiqué sur l'exemplaire du *Mus. Hunter.* dans la gravure, tab. 14, n. XVI, et dans le texte, p. 80, n. 4 : « Caput imberbe co-« rona murali et fulmine ornat. » — [3] Eckhel, *Doctr. num.* t. II, p. 455-456. — [4] Idem, *ibid.* t. II, p. 545; *Num. vet.* tab. XI, n. 11, p. 183; *Doctr. num.* t II, p. 516; t. III, p. 73 et p. 314. — [5] *Chron. Alexandr.* p. 83, ed. Venet., *apud* Eckhel. *Num. vet.* p. 183-4. — [6] *Annal.* l. XIV, c. IV. — [7] Marc. Diacon. *Vit. S. Porphyr. in Act. Sanct.* t. V, p. 655. — [8] Tit. Liv. XXVII, XXIII. Voy. *Journ. des Savants*, mai, p. 287, 5).

que me fournit un marbre de *Capoue*, où se lisent les paroles suivantes: saCERD. PVbl. nVMINIS CAPuæ [1]. Il est sensible, en effet, que le *Publicum Numen Capuæ*, qui avait des *prêtres* à *Capoue*, ne pouvait être que la *Fortune*, dont le temple à *Capoue* est cité par Tite-Live, et dont nous voyons la *tête*, ornée d'une *couronne de tours*, servant de type sur la monnaie de *Capoue*[2]. Mais ce n'est pas à cette notion neuve et curieuse que se borne l'intérêt du type numismatique que je viens d'expliquer. Comme ce type est sans exemple dans toute la numismatique de la Grande Grèce et dans celle de la Grèce même, et qu'il appartient, par son invention et par son emploi, à l'archéologie asiatique, ainsi que je l'ai montré plus haut, il m'est permis d'y voir aussi, sur la monnaie de *Capoue*, une réminiscence asiatique, qui peut provenir, soit des temps de l'occupation étrusque, soit de ceux de la colonie pélasgique, l'une et l'autre imbues des traditions de la civilisation orientale.

L'autre *tête*, qui forme le type de deux des monnaies de *Capoue*, du module de *semuncia*, et sur laquelle je m'étais engagé à fournir quelques éclaircissements[3], n'offre pas moins d'intérêt par ce type même, qui se rapporte aussi à une tradition asiatique, et par les suppositions diverses auxquelles il a donné lieu. Il s'agit de la médaille qui présente, d'un côté, une *tête héroïque imberbe*, coiffée d'une *tiare phrygienne*, de l'autre, une *biche allaitant un enfant*[4], et d'une autre médaille portant, sur la face principale, la *même tête*, et, au revers, un *trophée*[5]. Daniele, qui fit connaître la première de ces médailles[6], encore aujourd'hui très-rare, y vit une *tête de Diane casquée*, *testa di Diana galeata*, sans se mettre en peine de rendre compte de cette coiffure, tout à fait insolite pour *Diane;* et Micali, qui reproduisit cette médaille[7], ne

[1] Cette inscription, trouvée en 1662 et rapportée par Pratilli, *Via Appia*, p. 309, a été admise par M. Mommsen dans son recueil des *Inscript. lat. regn. Neapolit.* n. 3586, p. 189, et je la cite ainsi avec toute confiance. — [2] Depuis que ceci a été écrit, j'ai reconnu que mon savant ami, M. l'abbé Cavedoni, s'expliquait de la même manière le type en question, en y voyant, *Bullet. archeol. Napol.* t. II, p. 103, le *Genio di Capua personificata,* sur la foi d'un passage de Tite-Live, XXV, XXII, qui n'a cependant rapport qu'à l'*enceinte fortifiée* de la ville, et non au culte de la *Fortune*, à *Capoue*, attesté par l'autre passage de Tite-Live, XXVII, XXIII. Le docte antiquaire de Modène n'a pas rapproché non plus du texte de l'historien romain la notion si importante du *Publicum Numen Capuæ*, que nous devons à l'inscription; mais je ne m'en félicite pas moins de me rencontrer avec un savant de cet ordre dans l'explication de la médaille, et j'y puise un puissant motif de confiance pour la justesse de cette explication. — [3] *Journ. des Savants*, février 1852, p. 73, note. — [4] Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, n. 14. — [5] *Ibid.* tav. LXIX, n. 16. — [6] *Numism. Capuan.* n. XVII, p. 57. — [7] *Monum. per servire all. stor. d. ant. pop. ital.* tav. CXV, n. 17.

trouva pas plus de difficulté dans cette *testa di Diana galeata*. L'éditeur du *Musée britannique* se borna à la décrire [1], en des termes qui montrent qu'il ne s'en faisait pas une idée juste : *Caput imberbe tegumento singulari ornatum*, et il se trompa sur le type du revers, où il vit une *louve*, au lieu d'une *biche allaitant un enfant : Lupa infantem lactans*. En publiant l'exemplaire du Musée de Naples, Avellino se contenta de dire qu'elle était *singulière* [2], sans s'expliquer, ni sur la *tête*, ni sur le type de la *cerva che allatta un fanciullo*. Mais, plus tard, le même antiquaire reconnut dans ce type *Télèphe allaité par la biche* [3], et il eut encore le mérite d'exposer, à l'appui de cette explication si heureuse et si sûre, les traditions mythologiques qui faisaient de *Télèphe* le père de *Tarchon* et de *Tyrrhenus* [4], et qui expliquent ainsi, comme une réminiscence étrusque, l'emploi de ce type sur la monnaie de *Capoue*.

Mais Avellino n'avait pu parvenir à fixer ses idées sur la *tête*, coiffée d'une *tiare phrygienne*, qui forme le type principal. Bien qu'il fût disposé d'abord à admettre la *coiffure phrygienne*, et qu'à ce titre la *tête* ornée d'une pareille coiffure lui parût celle de *Télèphe*, qui, à raison de son alliance avec Priam et de son règne en Mysie, avait bien pu, selon lui, être représenté *dans le costume phrygien*, il abandonna plus tard cette opinion, d'après l'examen de *médailles mieux conservées*, où la prétendue *tiare phrygienne* lui parut une *peau de cerf* disposée de manière à imiter le *pileus phrygien* [5]; et c'est aussi d'une *peau de bête* que la *tête* en question semble coiffée à M. Friedländer, l'antiquaire qui s'est occupé en dernier lieu des médailles osques de *Capoue*, et qui, du reste, adopte le nom de *Télèphe* pour la *tête héroïque* [6]. Mais on n'a pas fait attention qu'il est à peu près sans exemple, dans la numismatique ancienne, que le même personnage, si ce n'est pas un dieu, fournisse à la fois, par sa tête, le type de la face, et, par sa figure entière, celui du revers; et ce principe trouve son application sur les médailles mêmes de *Capoue*. Ainsi, une autre de ces monnaies, encore plus rare, nous offre, d'un côté, la *tête d'Hercule*, de l'autre, le même type du *Télèphe allaité par la biche* [7] : d'où l'on voit avec quelle justesse se correspondent les deux types, qui nous montrent, dans l'un, la *tête du père*, dans l'autre, l'*image du fils*. Ce ne peut donc être la *tête de Télèphe*, coiffée de la *tiare phrygienne*, qui soit accompagnée, sur l'autre

[1] *Mus. Brit.* p. 22, tab. II, n. 14. — [2] *R. Mus. Borbon.* t. II, tav. XVI, n. 18, p. 8. — [3] *Bullet. archeol. Napol.* t. II, p. 11-12. — [4] Schol. Lycophron. v. 1242 et 1249; Philostrat. *Heroïc.* c. II, n. 18. — [5] *Bullet. archeol. Napol.* t. I, p. 138-9, 4). — [6] *Die oskisch. Münzen*, Taf. III, n. 20, p. 13. — [7] *Ibid.* Taf. II, n. 19, p. 13. Voy. Avellino, *Bullet. archeol. Napol.* t. I, p. 11.

face de la médaille, de la figure de *Télèphe allaité par la biche*. Cette supposition écartée, l'explication la plus plausible est celle qu'avait proposée d'abord M. l'abbé Cavedoni[1], en voyant dans cette *tête héroïque*, coiffée de la *tiare phrygienne*, celle du Troyen *Capys*, le fondateur mythologique de *Capoue*. En renonçant plus tard à cette explication, pour embrasser celle d'Avellino[2], le savant antiquaire de Modène n'avait pas eu de motifs suffisants, comme j'espère qu'il le reconnaîtra; et c'est avec une juste confiance que je soutiens contre lui-même une opinion qui vient de lui, et qui fait honneur à sa profonde intelligence de l'antiquité

Après les *têtes* imprimées sur les monnaies de *Capoue*, les types du revers peuvent aussi fournir le sujet de plus d'une observation nouvelle. Tel est, en premier lieu, celui des *deux guerriers*, *debout* en face l'un de l'autre, tenant chacun de la main droite une *épée nue*, la pointe tournée en haut, et soutenant de la main gauche un *porc* ou une *truie*. Ce type s'est rencontré sur un *quadrans*[3] et sur un *sextans*[4], l'une et l'autre pièce encore d'une excessive rareté; et il n'est pas douteux qu'il ne se rapporte à une *confédération*. On sait, en effet, par de nombreux témoignages classiques[5], que le rite de l'alliance entre les peuples italiques, dérivé sans doute, comme tant d'autres usages primitifs, de la civilisation orientale[6], consistait à immoler un *porc* après le serment prononcé; et la présence des *guerriers armés* d'un glaive nu, au lieu des prêtres *Feciales*, qui accomplissaient, chez les Romains, cette fonction sacrée[7], s'explique ici par une coutume grecque héroïque[8], dont la tradition, à *Capoue*, pouvait bien remonter jusqu'aux temps de l'occupation pélasgique. Quoi qu'il en soit, l'intelligence du type en lui-même ne saurait être sujette à aucune difficulté, ni sur ces médailles de *Capoue*,

[1] *Spicileg. numism.* p. 14. — [2] *Ballet. archeol. Napol.* t. I, p. 72. Je n'ai pas dû tenir compte de l'opinion nouvelle de M. Genn. Riccio, qui voit dans cette *tête héroïque celle d'Hercule jeune, coiffée de la peau de lion, prise à tort pour un bonnet phrygien*, *Repertor. numism.* p. 15; mais je ne puis m'empêcher de dire que le *caractère de la tête* n'est nullement *celui d'Hercule*, et que la *tiare phrygienne*, avec ses *deux redimicula*, ne ressemble en rien à la *peau de lion*. Si c'est le désir de se singulariser par des opinions nouvelles, qui a inspiré celle-ci à l'auteur du *Repertorio numismatico*, je dois l'avertir qu'il en a fait ici une épreuve tout à fait malheureuse. — [3] Avellino, *Opuscoli*, t. II, tav. III, n. 1, p. 37-38; Cf. *Ad Ital. vet. numism. supplement.* p. 9. — [4] Daniele, *Numism. Capuan.* n. XIV, p. 46-50; Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, 7. C'est à tort qu'Avellino assure que la médaille de Daniele était prise d'*Atella* et non de *Capoue*, puisqu'elle porte la légende ƆΠИꓘ. — [5] Tit. Liv. I, XXIV; XXX, XLIII; Virg. *Æn.* VIII, 639-641; XII, 165-170. — [6] *Genes.* XV, 9, 10, 17; Jerem. XXIV, 18, 19. — [7] Tit. Liv. IX, V. — [8] Dar. Phryg. I, XV.

ni sur celles d'*Atella*, où il est reproduit[1] exactement de la même manière. Mais c'est la question de savoir *à quelle confédération* se rapporte ce type, qui est restée jusqu'ici sans solution satisfaisante. Après avoir rappelé les principaux traits d'alliance qu'offre l'histoire de *Capoue*, Daniele n'avait pas cru pouvoir décider cette question[2]. M. Friedländer, en remarquant que le même type est commun aux médailles de *Capoue* et d'*Atella*, croit qu'il désigne une *confédération de ces deux villes*[3]. Mais il n'y a pas d'apparence que, pour une ville aussi peu considérable qu'*Atella*, sujette plutôt qu'alliée de *Capoue*, on ait fait usage d'un type aussi important. Je ne vois que l'alliance de *Capoue* avec *Rome*, souvent indiquée par l'expression *socia* dans le récit des événements du IVe siècle de Rome[4], qui puisse rendre compte de ce type, si propre à flatter l'orgueil de *Capoue;* et, si l'on admet cette conjecture, les médailles qui nous offrent le type en question devront être reconnues pour appartenir aux premiers temps de la fabrication de la monnaie osque de *Capoue;* ce qui s'accorde avec la fabrique et avec le module. On sait, d'ailleurs, que le même type, modifié par la présence de l'*adolescent agenouillé* et tenant le *porc* entre les *deux guerriers*[5], figure sur une de ces monnaies d'or de fabrique campanienne[6], que je crois avoir été frappées à *Capoue*, comme toute cette suite de médailles d'or, d'argent et de bronze, devenues de nos jours si communes et provenant la plupart de la *Campanie*, que les antiquaires romains ont essayé, mais sans succès, à mon avis, de revendiquer pour des villes du *Latium*[7], attendu qu'elles offrent tous les caractères d'une fabrique campanienne. On sait aussi que le même type s'est reproduit plus tard sur une des plus rares médailles de la *guerre sociale*[8], et que les antiquaires ne sont pas encore d'accord sur le fait historique auquel il se rapporte[9]. Ce denier sam-

[1] Eckhel, *Num. vet.* tab. II, n. 7; Millingen, *Méd. grecq.* pl. I, n. 18; Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXX, 11. — [2] *Numism. Capuan.* p. 49. — [3] *Die oskisch. Münzen,* p. 11 : « Beiderlei Münzen deuten vielleicht auf eine Confederation der bei- « den Städte, die auch sonst gemeinsame Münztypen haben. » — [4] Camill. Pellegrin. *Discorsi, etc.*, IV, n. 14. — [5] Cette circonstance est indiquée dans le célèbre passage de Cicéron, *De invent.* II, 130 : « In eo fœdere quod factum est quondam « cum Samnitibus, quidam ADOLESCENS nobilis porcam sustinuit jussu impe- « ratoris, » cité par Eckhel, *Doctr. num.* t. I, p. 104, et rappelé par M. Cavedoni, *Bullet. archeol. Napol.* t. V, p. 5. — [6] *L'Æs grave del Mus. Kircher.* cl. I, tav. XIII, 21. — [7] Je reviendrai sur cette question à la fin de cet article. — [8] *Sagg. di Corton.* t. II, p. 20, 50, fig. 4; *Rev. numism.* t. X, pl. IV, n. 5; Carell. *Num. vet. Ital.* tab. CCI, n. 21. — [9] Je serais disposé à adopter l'opinion de mon savant ami, M. l'abbé Cavedoni, c'est à savoir que ce type rappelle l'ignominieux traité de T. Veturius et d'A. Postumius aux *Fourches Caudines,* Tit. Liv. IX, III; Cicer. *De rhetor.* II, 30; voy. *Bullet. archeol. Napol.* VI, 75. En tout cas, je regarde ce denier comme plus ancien

nite ressemble tout à fait à une monnaie de la *famille Vetaria*[1], qu'on croit avoir été frappée au temps de Sylla[2] et qui paraît se rapporter à l'alliance du peuple romain avec *Gabies*[3]. Mais c'est à tort, suivant moi, qu'on a voulu rapprocher du type de *Capoue* et d'*Atella* celui d'un denier de la *famille Servilia*[4], où l'absence du *porc* aux mains des *deux guerriers* prouve qu'il s'agit d'un tout autre motif.

Le type de *Diane, debout* sur un *bige* lancé au galop, qui se trouve au revers de la *tête de Jupiter*, sur un *sextans* de belle fabrique[5], qui est la pièce la moins rare de toute la suite de *Capoue*, se rapporte sans doute aux jeux publics célébrés en l'honneur de *Diane Tifatine*, dont les courses en char faisaient certainement partie. Les deux types de la *Victoire vêtue et ailée, couronnant un trophée*, au revers de la *tête de Jupiter*, sur une *uncia* déja réduite[6], et de la *même divinité, en marche, tenant une couronne*, au revers de la *tête de Minerve casquée*, sur une *uncia* de plus grand module, par conséquent, de plus ancienne fabrique, pièce encore très-rare, ces deux types semblent bien prouver que la *Victoire* recevait un culte public à *Capoue;* et cette notion s'accorde avec le fait attesté par Cicéron[7], qu'il existait à *Capoue* un temple de la *Victoire*. On comprend ainsi l'intérêt national qu'inspirait aux habitants de *Capoue* la *Vénus armée* de *Corinthe*, dont l'image, telle que nous la connaissons par les monnaies coloniales de cette ville[8], et telle qu'elle se reproduit dans la belle *Vénus de Capoue*[9], doit avoir servi de modèle pour l'invention de toute une classe de statues de la *Victoire*[10], qui ont fourni le type des beaux médaillons d'Agathocle[11] et de ceux de *Syracuse*[12].

Les types de revers, consistant en objets ou animaux symboliques en rapport avec les *têtes* des divinités qu'ils accompagnent, tels que

que ceux qui offrent *quatre* et *huit confédérés;* ce qui est le contraire de l'opinion de Millingen, *Considérat. sur la numism. de l'anc. Italie,* p. 186; et j'y suis déterminé par la raison qu'en a donnée M. l'abbé Cavedoni, *Bullet. archeol. Napol.* t. V, p. 5-6. — [1] Morell. *Fam. Vetur.* n. 1 et 2. — [2] Cavedoni, *Sagg. di osservaz. sull. medagl. di fam. Rom.* p. 70. — [3] Idem, *ibid.* p. 70, 102). — [4] Morell. *Fam. Servil.* tab. 2, n. IV. — [5] Daniele, *Numism. Capuan.* n. V, p. 19, sq.; Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, n. 8. — [6] Daniele, *Numism. Capuan.* n. X, p. 35, sq.; Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, n. 9. — [7] Cicer. *De divinat.* I, 43. Voy. *Journ. des Savants*, mai, p. 289, 2). — [8] Vaillant, *Numism. in colon.* Part. I, p. 290, 298, 311; Part. II, p. 74; Eckhel, *Doctr. num.* t. II, p. 242; Millingen, *Sylloq. of anc. Coins*, pl. II, n. 31, p. 56-57. — [9] Millingen, *Anc. uned. Monum.* Part. II, pl. IV, V. — [10] C'est l'idée que j'ai exposée dans un *Mémoire sur une statue inédite de la villa Albani, reproduisant le type de la Vénus de Milo,* qui doit être publié dans les *Atti. dell' Accadem. roman. di Archeologia.* — [11] Torremuzza, *Sicil. vet. numm.* tav. CI, n. 6-9; Mionnet, pl. LXVIII, n. 3. — [12] Idem, *ibid.* tav. LXXIX, n. 1.

l'*aigle* ou le *foudre* au revers de la *tête de Jupiter*, le *sanglier* au revers de *Diane*, la *lyre* au revers d'*Apollon*, l'*épi* au revers de *Cérès*, s'expliquent si naturellement par le lien même qui les unit aux types principaux, qu'ils n'ont pas besoin d'éclaircissements. L'*éléphant*, qui se voit au revers d'une *tête de Diane*, sur une *uncia* du plus petit module[1], et qui forme aussi le type du revers d'une *uncia* d'*Atella*[2], a été pris pour un symbole en rapport avec le culte du *Soleil* et de la *Lune* par les antiquaires napolitains[3]. Cette opinion, justifiée par des témoignages classiques[4], semble recevoir un nouveau degré de vraisemblance du témoignage de Pausanias, qui parle d'une *tête d'éléphant* qu'il avait vue dans le *temple de Diane*, près de *Capoue*[5]. Toutefois, je pencherais plutôt vers l'idée de M. l'abbé Cavedoni[6], que cette figure d'*éléphant*, imprimée sur la monnaie de *Capoue* et d'*Atella*, est un souvenir du séjour d'Annibal, dont on sait que la cause avait inspiré un si vif intérêt aux habitants de *Capoue*, et qui peut fort bien avoir consacré dans le temple de *Diane Tifatine* la tête d'un de ses *éléphants*, mort durant son séjour dans la cité campanienne. Ce qui semblerait venir à l'appui de cette manière de voir, c'est que la médaille, du plus petit module connu de l'*uncia*[7], appartient certainement, par cette circonstance et par sa fabrique, aux dernières années de la seconde *guerre punique*, par conséquent, aux derniers temps de la fabrication de la monnaie osque de *Capoue*.

Les types du revers qui accompagnent la *tête d'Hercule* sur *trois* des monnaies de *Capoue*[8] offrent un intérêt qui n'a pas encore été suffisamment apprécié, faute de s'être bien rendu compte de deux de ces types, le troisième, celui du *Télèphe allaité par la biche*, ayant reçu par Avellino tous les éclaircissements qu'il comportait[9]. L'un de ces types consiste en une figure de *lion tenant de la patte gauche levée un dard qu'il mord entre ses dents*[10], Λέων ξιφήρης, pour me servir des expres-

[1] Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, n. 15. — [2] Idem, *ibid.* tab. LXX, n. 13, 14. — [3] Avellino, *Opuscoli*, t. II, p. 33; G. Fiorelli, *Osservaz. sopr. tal. monet. rare*, p. 3, 4). — [4] Ælian. *Hist. Anim.* IV, x; Plin. VIII, I; Solin. c. XXVII. — [5] Pausan. V, XII, 1. — [6] *Spicileg. numism.* p. 14, 21), et *Append. al Saggio*, p. 19. — [7] Peut-être n'y faut-il voir, en l'absence du signe de l'*uncia* qu'une *semuncia*. — [8] Friedländer, *Die oskisch. Münzen*, Taf. II, n. 6, Taf. III, n. 18 et 19. — [9] Voy. plus haut, p. 687, 3 (, 4). Je ne m'arrête pas à l'idée de M. Genn. Riccio, qui voit dans ce type *Telesforo lattato dalla cerva*, *Repertor. numism.* p. 15: en premier lieu, parce que c'est *Esculape*, et non *Télesphore*, qui fut *allaité par une chèvre* et non *par une biche*, Pausan. II, XXVI, 4; en second lieu, parce que ce mythe n'a aucun rapport avec *Hercule*. — [10] La plupart des antiquaires ont vu, dans ce type, un *lion qui mord un javelot entre ses dents*, Mionnet, *Description*, t. I, p. 113, n. 130; c'est ainsi que le considère M. le duc de Luynes, d'après l'exemplaire de sa collection, et j'en puis dire

sions de Plutarque[1], décrivant un pareil type gravé sur l'anneau de Pompée. Ce type, qui se rapporte à *Hercule*, en tant que *dieu solaire*, conséquemment à l'*Hercule assyrien* et non à l'*Hercule grec*[2], devient ainsi une réminiscence asiatique, très-curieuse à constater sur les monnaies de *Capoue;* et le fait même de cette réminiscence est prouvé par l'emploi d'un pareil type sur des médailles de villes asiatiques, telles que celles de *Panticapée*, du Bosphore[3], sans compter un beau cyzicène, inédit, du cabinet de M. le duc de Luynes, dont je possède une empreinte. D'ailleurs, le même type s'est rencontré aussi sur les monnaies de villes d'Apulie, *Venusia*[4] et *Gnathia*[5], où il ne peut être consi-

autant de celui que je possède moi-même, et qui est d'une excellente conservation. Mais Carelli y voyait le *lion tenant en travers le dard soutenu de la patte gauche, Num. vet. Ital.* tab. LXIX, 21, et *Descript.* n° 27; et c'est le même type qu'a trouvé M. Friedländer, *Die oskisch. Münzen,* Taf. II, n. 6, p. 10. M. Cavedoni cite les deux opinions sans se prononcer entre elles, *Notizia, etc.*, p. 13, 8). — [1] Plutarch. *in Pomp.* § LXXX. Ce trait curieux d'archéologie n'avait pas échappé aux recherches de Facius, *ex* Plutarch. *Excerpt. ad art. spect.* p. 144; mais il avait été déjà signalé par Mazochi, qui fit connaître le premier cette belle monnaie de *Capoue,* en y voyant, comme moi, *un leone che impugna la spada,* mais avec la *tête d'Hercule* convertie en *tête de femme;* voy. les *Sagg. di Corton.* t. III, tav. n. XII, p. 44. C'est sans raisons suffisantes, à mon avis, que l'illustre Borghesi avait cru trouver le type de l'anneau de Pompée dans celui d'un *aureus* de M. Antoine, qui offre un *lion marchant avec un poignard dans la patte droite, Decad.* XII, *osserv.* 2; mais il se pourrait bien que le motif de Pompée, en prenant pour type de son anneau celui de notre médaille de *Capoue,* eût été d'indiquer l'origine campanienne de sa famille, Cavedoni, *Sagg. di osservaz. sull. med. di fam. Roman.* p. 109, x). — [2] C'est une distinction que n'a point faite M. l'abbé Cavedoni, *Bullet. archeol. Napol.* t. V, p. 59; ce qui me met dans la nécessité d'en faire ici l'observation. — [3] Millin, *Monum. inéd.* t. I, pl. IV, fig. 3; Köhler, *Serapis,* II, XIII, pl. IX, n. 16, p. 117. Ce type reçoit ici son explication de celui du *griffon avec le fer de lance entre les dents,* qui orne la face principale du célèbre statère de notre cabinet, Pellerin, *Villes,* t. I, pl. XXXVII, 4, et dont le motif est certainement solaire, et non bachique, comme le croyait Millin. On connaît le *lion brisant une lance,* type du revers des monnaies de bronze de Cassandre, Cousinéry, *Voyage en Macédoine,* t. I, p. 242, et le *lion tenant dans sa gueule la moitié d'une lance brisée,* type d'une rare médaille d'argent d'Amyntas II de Macédoine, Mionnet, *Supplément,* t. III, p. 181-182, n. 41. — [4] Une de ces médailles est gravée dans le recueil de Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXXXIX, n. 11. J'en ai décrit une seconde, de la collection Santangelo, où j'avais vu aussi la première, dans le *Journ. des Sav.* décembre 1840, p. 739, note. — [5] Millingen, *Syllog. of anc. Coins,* pl. III, 5, p. 15. L'attribution à *Natiolam* ou *Mateolam* d'Apulie, proposée par l'auteur, n'avait été d'abord admise qu'avec défiance. Les antiquaires semblent aujourd'hui s'accorder pour attribuer ces médailles à *Gnathia,* dont les trois premières lettres, ΓΝΑ, auraient été écrites ΤΝΑ, en formant un monogramme, *Bullet. archeol. Napol.* t. I, p. 111, 2), et p. 130; t. II, p. 54; t. V, p. 59; t. VI, p. 76. Je reviendrai sur cette question dans la suite de mon travail.

déré que comme un écho tardif de ces anciennes traditions orientales portées en Italie par les colonies tyrrhéniennes, et encore accréditées par la domination étrusque en Campanie. La connaissance d'un pareil type sur des monnaies de la Campanie et de l'Apulie tend à fixer l'attribution d'un *as* superbe, que les RR. PP. Marchi et Tessieri ont laissé dans la classe des *as incertains*[1], tout en l'attribuant sans raison suffisante, il est vrai, aux Èques de *Præneste*. Cet *as* a pour type, du côté principal, une *tête de lion de face qui mord entre ses dents un glaive nu* ou *un fer de lance brisé*, et, au revers, un *buste de cheval*. Ce dernier type est si commun dans la numismatique romaine de la Campanie, dont il y a tout lieu de croire que le siége était à *Capoue*, qu'à ce titre déjà l'on serait autorisé à rapporter à *Capoue* la belle monnaie onciale qui le présente. Mais cette induction acquiert bien plus de force par le fait de l'autre type, la *tête de lion avec un dard entre les dents*, qui offre évidemment la même image que le *lion tenant un fer entre ses dents*, type du revers du beau *sextans* de *Capoue;* et la perfection du travail de l'*as* en question, son style grec et son grand caractère, qui le placent au premier rang dans la série des *as italiques*, n'ont assurément rien qui soit contraire à cette attribution. Ces considérations m'avaient déjà porté à réclamer pour cet *as* la *provenance campanienne*, sans attribution précise, dans le travail critique que j'ai soumis, il y a quelques années, à nos lecteurs sur l'*Æs grave del Museo Kircheriano*[2]; et aujourd'hui je me crois autorisé à faire un pas de plus dans cette voie, en proposant de le rendre à *Capoue*, dont les droits à cette restitution sont certainement les mieux fondés[3].

L'autre type, récemment acquis à la science, d'après un exemplaire encore unique[4], dont l'explication n'a été donnée, ni même essayée, jusqu'ici, par aucun antiquaire, offre la figure de *Cerbère à triple tête*, au revers de la *tête d'Hercule*, sur une division de l'*as*, du plus petit module. Ce serait se réduire à une interprétation trop superficielle que de se borner à voir dans ce type du *Cerbère*, rapproché de la *tête d'Hercule*, l'indication d'un des douze travaux du héros

[1] L'*Æs grave del Mus. Kircher*. tav. XI, n. 1, p. 64 et 67. — [2] Voy. *Journ. des Savants*, décembre 1840, p. 739, note. — [3] J'ignore sur quels motifs mon savant ami, M. l'abbé Cavedoni, qui d'abord avait regardé l'*as* en question comme *de fabrique campanienne, Notizia, etc.*, p. 15, 11), s'est décidé plus tard à le classer parmi les *as* de *Luceria*, Carelli, *Num. vet. Ital.* tav. XLIII, 2, p. 11. Mais, malgré ma profonde déférence pour les opinions de ce grand antiquaire, je crois devoir persister dans la mienne, que je soumets à son propre jugement. — [4] *R. Mus. Borbon.* t. II, tav. XVI, n. 17; Friedländer, *Die oskisch. Münzen*, Taf. III, n. 18, p. 13

thébain. L'idée véritable de ce type rare et curieux consiste en une allusion à l'*oracle des morts* du territoire de *Cumes*, dont l'institution primitive se rattache à l'Épire, et dont la célébrité, attestée par Éphore [1], date des temps de la domination étrusque en Campanie [2]. Nous connaissons par l'histoire les rapports intimes de voisinage et d'hospitalité qui existaient entre *Cumes* et *Capoue*; c'est un point sur lequel j'ai déjà eu l'occasion d'appeler l'attention de nos lecteurs [3]; et les relations entre les deux cités principales de la Campanie n'avaient pu que se fortifier, depuis que, soumises à la domination des Samnites campaniens, elles avaient subi une destinée commune. Il n'y a donc rien de plus naturel que de trouver l'*oracle des morts*, le *νεκυομαντεῖον* de *Cumes*, désigné sur une monnaie de *Capoue*, et il n'y a rien de plus conforme aux procédés numismatiques de l'antiquité que d'employer l'image du *Cerbère* pour désigner un *oracle des morts*. Nous possédons, en effet, une rare médaille de la ville d'*Éléa* d'Épire [4], où la même figure du *Cerbère à triple tête* sert à indiquer l'*oracle des morts* qui existait à *Aorne*, en Thesprotie, d'accord avec le témoignage d'un géographe grec ancien, Scymnus de *Chios*, qui désigne en ces termes l'oracle en question [5] : ΚΕΡΒΈΡΙΟΝ *ὑποχθόνιον μαντεῖον*. Il suit, en effet, de ce texte classique que l'image du *Cerbère* se liait à la notion d'un *oracle des morts*, comme il résulte du type de la médaille que la figure du *Cerbère*, sur une monnaie d'une ville d'Épire, désigne l'*oracle des morts* d'*Aorne*, en Épire. Il a déjà été reconnu que le *Cerbère à triple tête* qui figure sur des didrachmes de *Cumes* [6] fait allusion aux traditions mythologiques qui plaçaient au voisinage de *Cumes* le siége de la *nécyomantie;* et c'est un fait absolument

[1] Ephor. *apud* Strabon. l. V, p. 244; cf. Ephor. *Fragm.* p. 148-149, ed. Marx; vid. Heyn. *Excurs.* II et III *ad Æneid.* VI, p. 315-319. Add. Diodor. Sic. IV, XXII. — [2] K. Ott. Müller, *Die Etrusker,* III, 4, 7, t. II, p. 92, sq. — [3] Voy. *Journal des Savants,* février 1853, p. 72-73. — [4] Cette médaille, que M. de Cadalvène a fait connaître, d'après un exemplaire mieux conservé, *Choix de méd. grecq.* frontispice et p. 154-157, et qui a été publiée de nouveau par Mionnet, *Supplément,* t. III, p. 418, pl. XIII, n° 5, n'avait pas encore reçu sa véritable attribution, que je crois avoir fixée d'une manière certaine; voy. mes *Monum. inéd. Odysséide,* p. 368, 2). — [5] Scymn. Ch. *Orb. descript.* v. 238-9, ed. Letronne; v. 249-50, ed. Meineck. cf. *Comment. crit.* p. 17-18. — [6] Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXXI, n. 22; Millingen, *Syllog. of anc. Coins,* pl. I, n. 4, p. 10-11. Le savant auteur rappelle, à cette occasion, la correction Κερβερίων, au lieu de Κιμμερίων, proposée par Aristarque et Cratès, dans le célèbre passage du livre XI de l'*Odyssée,* correction qui ne laisse pas de recevoir du texte de Scymnus de *Chios* une autorité nouvelle. Nous savions, d'ailleurs, par Strabon, l. V, p. 244, que tout le territoire de *Cumes* passait pour le *domaine de Pluton : Καὶ τοῦτο χωρίον* ΠΛΟΥΤΏΝΙΌΝ *τι ὑπελάμβανον*; ce qui est une notion tout à fait équivalente.

analogue que nous offre la monnaie de *Capoue*, où le type du *Cerbère* se rapporte à ce même *oracle des morts* de *Cumes*.

Mais, de tous les types de la monnaie de *Capoue*, le plus curieux sans nul doute, et même l'un des plus intéressants de la numismatique ancienne tout entière, c'est celui qui consiste en *deux simulacres* de forme pareille, réunis sur une base commune, au revers de la *tête de Junon*[1]. A l'exception du savant évêque de Seeland, Fr. Münter, qui fut frappé de ce type et qui essaya de l'expliquer[2], je ne sache pas qu'aucun antiquaire, même parmi ceux de Naples, pour qui la numismatique de *Capoue* offre un intérêt tout national, ait sérieusement cherché, encore moins ait réussi à s'en rendre compte. Mazochi, qui fit connaître le premier cette monnaie si curieuse[3], se contenta d'y voir, sur la foi d'un de ses amis, *due donne ambulanti*. Daniele, qui se borna à reproduire les fausses interprétations qui en avaient été données, en les condamnant, y reconnut *deux simulacres pareils, voilés de la tête aux pieds, avec une bandelette suspendue sur leur tête*[4], sans aller au delà de cette description, qui était exacte, mais qui laissait le problème intact. Avellino se réduisit pareillement à décrire le type comme offrant *duæ figuræ velatæ adversæ stantes*[5]; et c'était aussi l'idée que s'en était faite Carelli[6], sans se préoccuper, du reste, du motif de cette représentation singulière. Mais d'autres antiquaires, notamment Eckhel, avaient vu dans ce type *duæ pyramides singulis basibus insistentes*[7]; et Mionnet, se fiant plus sans doute à l'oracle de la numismatique qu'à ses propres yeux, reproduisait à peu près le même énoncé[8] : *deux objets de forme pyramidale, ornés de bandelettes*. L'opinion d'Eckhel était encore suivie par l'interprète du *Musée britannique*[9] : *duæ pyramides, quibus superne velum impendet*. Il s'est trouvé enfin un antiquaire, Combe, l'éditeur du *Musée de Hunter*, pour qui les *deux simulacres* sont devenus *duo tentoria*[10]. C'est en présence de tant de suppositions bizarres que Millingen crut pouvoir expliquer un type méconnu de tant de manières, en y voyant *deux statues archaïques* de la *Junon de Samos*, qui auraient été portées à *Capoue*, où elles auraient reçu un culte public[11]. Du reste, Millingen n'avait pas cherché à rendre compte de cette *dualité*, qui formait contre son opinion une difficulté si

[1] Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, n. 12; Friedländer, *Die oskisch. Münzen*, Taf. III, n. 22. — [2] *Antiquar. Abhandlung.* p. 206-7, 38). — [3] *Sagg. di Corton.* t. III, tab. I, n. X, p. 44. — [4] *Numism. Capuan.* n. VII, p. 26-28. — [5] *Ital. vet. Numism.* p. 29, n. 21. — [6] Carelli, *Num. vet. Ital. descript.* n. 26, tab. LXIX, n. 12. — [7] *Catalog. Mus. Cæsar.* pars I, p. 17, 7. — [8] *Description, etc.*, t. I, p. 113, n. 132. — [9] *Mus. Brit.* p. 22, n. 10. — [10] *Mus. Hunter.* p. 80, n. 8. — [11] *Syllog. of anc. Coins*, p. 9.

grave, judicieusement relevée par M. le duc de Luynes[1]. Aussi l'antiquaire français rejetait-il l'explication donnée par Millingen, sans en proposer une nouvelle; de sorte que la question était restée dans le même état.

Tâchons d'abord, pour arriver à la solution que je me crois en mesure de donner, de déterminer bien précisément en quoi consiste le type en question. Les antiquaires sont aujourd'hui d'accord pour y voir *deux idoles de forme pyramidale, voilées*[2], circonstance qui caractérise *deux divinités femelles*. Ces deux simulacres sont *d'une forme tout à fait pareille* et *d'une même hauteur;* autre particularité qui ne permet pas de les assimiler, comme l'avait proposé M. le duc de Luynes[3], aux deux déesses thesmophores d'*Athènes*, dont l'une était la mère, l'autre la fille, et qui ne sont jamais représentées absolument l'une comme l'autre. La forme générale de ces deux simulacres jumeaux est celle d'une *gaîne carrée*, revêtue d'étoffes par le bas, et surmontée d'un *buste pyramidal*, le tout enveloppé d'un *long voile*. Or cette forme est précisément celle qui est donnée aux plus anciennes idoles de la *déesse Nature* asiatique, à la *Diane d'Éphèse*, à *celle de Perga*, à la *Junon de Samos*, telles que nous les connaissons par les médailles impériales de ces villes; ce qui constitue, pour ces deux simulacres de *Capoue*, un trait d'archéologie asiatique qu'on ne peut méconnaître. Au-dessus des *deux idoles* se déploie une *bandelette*, symbole sacré qui les désigne comme des objets de culte, et qui paraît être également emprunté aux habitudes religieuses de l'Orient antique, d'après les exemples qu'en fournit la numismatique de ces contrées. Tout se réunit donc pour nous montrer, dans le singulier type que nous examinons, *deux idoles*, conçues dans le goût asiatique, *deux divinités femelles;* et ce caractère essentiel n'avait pas échappé à la sagacité de Millingen, qui avait cru y voir *deux statues archaïques* de la *Junon de Samos*, qu'il supposait avoir été portées à *Capoue* après la conquête de l'Asie, à la suite de laquelle des idoles et des cultes asiatiques furent introduits en Italie. Sur ce point, Millingen se trompait complétement; car les *deux idoles* représentées, comme objets de culte, sur une mé-

[1] *Nouv. annal. de l'Instit. archéol.* t. II, p. 87. — [2] Cavedoni, Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXIX, n. p. 20 : *Figuræ duæ geminæ velatæ, superne infula explicata pendens.* Le type des *deux Hercules* au revers d'une médaille de bronze d'*Héraclée* de Lucanie, auquel renvoie le savant auteur, tab. CLXIII, n°s 49-51, fournirait l'explication de ce double simulacre, d'après l'idée qu'il a exposée, dans le *Bullet. archeol. Napol.* t. VI, p. 70. Mais je ne doute pas que mon docte ami ne renonce à cette explication, quand il aura lu ces observations. — [3] *Nouv. annal. de l'Instit. archéol.* t. II, p. 87-88.

daille antérieure, par sa fabrique, à la conquête de l'Asie, ne pouvaient avoir reçu ce culte à *Capoue*, que du temps de la domination des Étrusques, qui avaient apporté de l'Asie Mineure, d'où ils étaient originaires, tant de traditions et de types asiatiques en Italie. C'est donc un type étrusque, sous une forme asiatique, que je reconnais sur notre médaille de *Capoue*; et c'est ainsi, sous ce double rapport, un trait d'archéologie aussi neuf qu'intéressant.

Mais l'élément caractéristique du type en question, qui forme aussi la plus grande difficulté du sujet, c'est la *dualité* de *simulacres identiques*. M. le duc de Luynes, qui ne pensait pas que *les anciens aient pu placer dans leurs temples la même divinité sous deux formes identiques*[1], méconnaissait en cela, je le dis bien à regret, le génie des religions asiatiques, qui admettaient de pareils simulacres, et il contestait aux monuments une valeur qu'on ne peut leur refuser; car, si le type de la médaille de *Capoue* est difficile à expliquer, c'est, du moins, un fait qu'il faut admettre. Or nous connaissons, par les témoignages classiques et par les monuments figurés, un assez grand nombre de faits du même genre, qui prouvent bien que cette *dualité* de simulacres sacrés répondait à une pensée générale de l'antiquité. Rien n'est assurément plus célèbre dans la mythologie que les *deux Parques*, les *deux Grâces*, les *deux Heures*, les *deux Ilithyies*, les *deux Kères*, les *deux Terres*, *Cérès la mère et Ops*[2], et d'autres divinités du même ordre, telles que les *deux Praxidicæ* d'*Haliarte*, en Béotie[3], les *deux déesses locales d'Égine*, *Damia* et *Auxésia*[4], dont l'idée religieuse s'exprimait certainement par *deux simulacres pareils*. Nous en avons la preuve pour les *deux Némésis* de *Smyrne*, que nous trouvons figurées sur tant de médailles de cette ville, l'une et l'autre, *sous une forme identique*; et c'est là un témoignage de fait, contraire à l'opinion de M. le duc de Luynes, qu'on ne saurait récuser. Nous possédons la même preuve pour la *Diane de Perga*, qui est représentée *sous une forme double*, au revers de la tête d'*Auguste*, sur une médaille d'*Aspendus* publiée par Millingen[5]; et la même notion nous est acquise pour la déesse d'*Ascalon*, qui est une divinité du même ordre que celles d'*Éphèse*, de *Perga* et de *Samos*, et qui est représentée par *deux simulacres exacte-*

[1] *Nouv. annal. de l'Instit. archéol.* t. II, p. 87. — [2] Murator. *Inscript.* n. 150: *Cereri Matri et Opi*; Gruter, p. cxxxiv : *Aræ Opis et Cereris*. Voy. Éd. Gerhard, *Prodrom.* p. 104, 153). — [3] Pausan. IX, xxxiii, 2. Eckhel les assimilait aux *deux Némésis* de *Smyrne*, *Doctr. num.* t. II, p. 551-552. Voy. K. Ott. Müller, *Orchomen.* p. 128. — [4] Pausan. II, xxx, 4. — [5] *Rec. de quelq. méd. grecq. inéd.* pl. iv, n. 1; p. 68-69. Le même type s'est rencontré sur un petit bronze d'*Aspendus*, à l'effigie de Trajan, décrit par M. Waddington, *Rev. numism.* 1853, n. xvii, p. 22, n. 4.

ment pareils sur un moyen bronze d'Auguste, inédit, de notre cabinet, que je me propose depuis longtemps de publier. Il est donc bien constaté par les monuments que le fait des *doubles simulacres pour une même divinité* appartenait à l'archéologie asiatique; et il n'est pas moins certain que l'idée religieuse exprimée sous cette forme était celle de la *double nature*, favorable et contraire, malfaisante et salutaire[1], attribuée aux divinités du système solaire phénicien et assyrien. C'est un point important d'archéologie orientale, dont je fournirai toutes les preuves dans un de mes *Mémoires d'archéologie comparée*[2]. En attendant, je dois remarquer que cette *dualité* du principe divin s'exprimait aussi par une *double tête*, du même sexe et du même caractère, dont l'existence est constatée à la fois par des témoignages classiques[3] et par des monuments de l'art, *Hermès bicéphales*[4], et médailles, tant de la Grande-Grèce[5] que de la Grèce asiatique[6]. C'est encore là une vue que je dois me borner à indiquer ici, et qui trouvera plus tard ses développements et ses preuves.

Maintenant, que ce type asiatique ait été porté à *Capoue* par les Étrusques, c'est un fait qui n'a rien que de naturel en soi et de conforme à toutes les traditions, surtout en présence d'autres monuments italiques qui nous fournissent une notion pareille. On connaît la *Carmenta* du *Latium*, qui avait *deux faces* pour regarder *en avant et en arrière*, d'où elle s'appelait *Porrima* et *Postvorta*[7]; ce qui ne peut s'expliquer que par un *visage double*, tel que le *Janus latin* et le *bifrons italique*, deux simulacres si communs sur les monnaies, dont le motif était certainement puisé dans le même ordre d'idées. Mais rien n'est plus célèbre, dans l'archéologie italique, que *les Fortunes d'Antium*, souvent invoquées au nombre pluriel, FORTVNIS ANTIATIBVS, sur des marbres

[1] Cette manière de voir, qui sera développée dans le *Mémoire* cité à la note suivante, revient à l'opinion de M. Éd. Gerhard, qui s'explique les *deux Fortunes d'Antium* au moyen des deux qualités contradictoires qu'elles représentent, l'une, comme *favorable, felix*, l'autre, comme *contraire, fortis*; voy. son *Prodrom.* p. 62, et 106, 162 et 163). — [2] C'est le *Mémoire* qui a déjà été cité dans ce journal, mai, p. 282 et 293, et août, p. 484, et qui a pour sujet la *déesse Nature asiatique, considérée dans ses rapports avec les déesses équivalentes, grecques et italiques, principalement à l'aide des monuments figurés.* — [3] Lucian. *Jov. tragœd.* § 43 : Διπρόσωπος, οἷοι τῶν Ἑρμῶν ἔνιοι, διττοὶ καὶ ἀμφοτέρωθεν ὅμοιοι; voy. *Journ. des Savants*, janvier 1846, p. 45. — [4] Tels que celui du *Musée du Capitole*, t. III, tav. III, p. 6. — [5] Je me contente de citer la *double tête casquée*, qui forme le type des médailles d'*[illegible]*, Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. CXXIII, 1, et la *double tête diadémée* et coiffée de la *tiare*, qui se voit sur des bronzes de *Rhegium*, *ibid.* tab. CXCIII, n° 98, 102. — [6] Telles que celles de *Lampsaque*, Mionnet, *Description*, t. II, p. 560, n. 293, et ailleurs. — [7] A. Gell. *N. A.* XVI, XVI.

antiques[1], et représentées par *deux simulacres absolument pareils*, ainsi que nous les voyons dans les *deux bustes* qui forment le type des médailles de la *famille Rustia*[2]. C'est la même *divinité double* qui est figurée sur un marbre de *Præneste*, publié par M. Éd. Gerhard[3]; à moins qu'on ne veuille y voir la *Fortune* même de *Præneste*, qui était une déesse du même ordre que *celle d'Antium*, et à qui la *dualité* pouvait bien avoir été attribuée au même titre. Nous devons encore au savant antiquaire que je viens de citer la connaissance d'autres monuments italiques, qui nous offrent l'image de *deux déesses semblables*[4], et qui se rapportent sans nul doute au même motif comme à la même origine : d'où l'on voit que le type de notre médaille de *Capoue* n'est pas dépourvu d'exemples dans l'antiquité italique. Ce type pourrait très-bien avoir eu rapport aussi à une *Fortune double*, telle que celle d'*Antium*, et je pourrais alléguer, à l'appui de cette idée, un monument décrit par Pratilli[5], comme trouvé au voisinage de *Capoue*, et consistant en une *grande base carrée : con due Fortune di basso rilievo nei lati*; car c'est là une image qui répond exactement au type de notre médaille. Mais je n'insiste pas sur ce rapprochement, qui n'a été fait encore par aucun antiquaire, et dont je n'ai pas besoin pour appuyer mes idées.

A la suite osque de *Capoue* se rattache une monnaie dont je dois dire aussi quelques mots, attendu que c'est la seule qui offre des lettres latines, et que l'attribution en est encore controversée. C'est une pièce de bronze, du module 4, offrant, d'un côté, une *tête imberbe*, *coiffée en cheveux et couronnée de lierre;* de l'autre, une *panthère*, qui tient de sa patte gauche un *bâton*, le plus souvent un *thyrse*, appuyé sur son épaule, et à l'exergue les lettres CAP[6]. Ce type rappelle, à certains égards, celui du *lion tenant un dard* à peu près de la même manière, sur une de nos monnaies osques de *Capoue*[7], et c'est sans doute cette analogie qui a induit tous les antiquaires à prendre ici pour un *lion* l'animal qui me paraît plutôt une *panthère*. Le *thyrse* qu'il tient est, d'ailleurs, un objet qui s'accorde bien mieux avec la *panthère* qu'avec le *lion*; et la *tête imberbe* de la face principale a tous les caractères d'une *tête de femme*, conséquemment d'une *bacchante*, quoiqu'elle ait été aussi regardée comme celle de *Bacchus*[8]. Cette médaille, connue depuis assez long-

[1] Gruter, p. LXXIII, 3. — [2] Morell. *Fam. Rustia*, n. II; G. Riccio, *Mon. d. ant. famigl.* tav. XLI, Rustia, 3. Voy. Eckhel, *Doctr. num.* t. V, p. 298. — [3] *Antik. Bildwerke*, Cent. I, Taf. III, 4. Voy. *Prodrom.* p. 47 et 61. — [4] Idem, *ibid.* Taf. III, 3; *Prodrom.* p. 46. — [5] *Via Appia*, p. 353. — [6] La médaille manque dans le *Repertorio numismatico* de M. Genn. Riccio, où elle devait se trouver à la suite des monnaies osques de *Capoue*. — [7] Voy. plus haut, p. 691, 10). — [8] Avellino,

temps, puisqu'elle est gravée dans le recueil de Hunter[1], n'a pourtant attiré que de nos jours l'attention des antiquaires; et les exemplaires, tous de fabrique diverse[2], en sont encore assez rares, bien qu'ils ne le soient plus autant qu'à l'époque de Daniele[3]. Mais la diversité de la fabrique, jointe aux différences qui se remarquent dans les lettres CAP, CAΠ, CAI, ou même à l'absence totale de légende[4], a été cause que les antiquaires sont restés jusqu'ici indécis sur l'attribution de cette médaille. Daniele, sur la foi de Mazochi, la croyait de *Capoue*, mais avec quelque hésitation, parce que le seul exemplaire qu'il en eût vu manquait d'inscription. L'éditeur du *Musée de Hunter*, guidé par les lettres CAP, qu'il trouvait sur son exemplaire, la rangeait avec toute raison parmi les médailles de *Capoue;* mais M. Capranesi, qui a publié récemment une de ces médailles, avec les lettres CAI, a proposé de la rendre à la *Caiatia* latine de la Campanie[5]. Enfin, un jeune et habile numismatiste napolitain, M. G. Fiorelli, a eu l'idée bizarre et malheureuse de prendre pour grecques les lettres CAP, et d'y voir les initiales du nom de *Sardes*, la ville de Lydie[6]. Mais la vérité, sur cette monnaie, est que la fabrique en est campanienne, que les exemplaires ne s'en rencontrent que dans le territoire de Naples, et que les lettres latines CAP désignent *Capoue*, comme les lettres CAI peuvent très-bien désigner *Caiatia*, puisque nous savons, par l'exemple d'*Atella*, que les types des médailles de *Capoue* se reproduisaient sur la monnaie de villes campaniennes de son voisinage. Maintenant, ce que je veux surtout signaler sur cette médaille, et ce qui n'a encore été observé par personne, c'est la *tête de bacchante, couronnée de lierre*, qui en forme le type principal, et qui semble bien avoir servi de mo-

Bullet. archeol. Napol. t. II, p. 102. — [1] *Mus. Hunter.* tab. 14, n. XIX, p. 80. Elle avait été publiée précédemment, mais d'une manière très-imparfaite, d'après un exemplaire défectueux, par le prélat Guarnacci, *Origin. Ital.* t. II, tav. IX, n. 9, p. 148. — [2] C'est ce qui résulte de la manière dont M. Friedländer décrit les exemplaires de cette médaille acquis par ses soins pour le musée de Berlin, *Die oskish. Münzen*, p. 8. Il s'en trouve *sept* dans la collection d'Avellino, indiqués tous comme *di fabbrica diversa*. J'en possède moi-même *deux*, dont l'un semblerait être de fabrique grecque, tandis que l'autre paraît de fabrique romaine. — [3] *Numism. Capuan.* n. IX, p. 33-34. — [4] Cette absence totale de légende est attestée par M. Capranesi, *senza epigrafe affatto, Annal. dell' Instit. archeol.* t. XII, p. 214. Les deux exemplaires de ma collection sont dans ce cas, ainsi que celui de Daniele. — [5] *Annal. dell' Instit. archeol.* t. XII, p. 214-215, tav. agg. P, n. 5. — [6] *Osservaz. sopr. tal. monet. rare*, p. 80. Il n'est pas inutile de remarquer qu'Avellino s'était prononcé contre cette idée, d'après la raison sans réplique qu'une monnaie de bronze commune à Naples ne pouvait pas être de *Sardes*, en Lydie, *Bullet. archeol. Napol.* t. II, p. 102.

dèle pour la célèbre médaille d'or de la *guerre sociale* [1], dont l'authenticité a été si vainement attaquée par les antiquaires napolitains [2]. Du reste, cette *tête de bacchante*, avec la *ciste mystique*, au revers, sur la médaille samnite, me paraît une sorte de protestation numismatique contre le célèbre décret romain de l'abolition des *Bacchanales;* et c'est encore là une considération, négligée jusqu'ici, que l'on pourrait faire valoir à l'appui de l'authenticité de cette médaille, pièce unique et précieuse à tous égards, qui fait maintenant partie du cabinet de M. le duc de Luynes.

Il me resterait, pour terminer ce que j'avais à dire de la numismatique de *Capoue*, à parler de toute une suite de médailles, en or, en argent et en bronze, dont la fabrique et la provenance sont campaniennes, dont plusieurs types sont empruntés à la monnaie de *Capoue*, et que, par cette double considération, les antiquaires sont généralement d'accord à regarder comme frappées à *Capoue*. C'est pour cette opinion que je m'étais prononcé, il y a déjà quelques années, en rendant compte, dans ce *Journal* [3], de l'*Æs grave del Museo Kircheriano*. J'y réfutais le système des savants auteurs, qui attribuaient les médailles en question à de petites villes du *Latium*, telles qu'*Aricia, Lanuvium, Albe, Tibur, Tusculum,* antérieurement à la fabrication romaine des monnaies d'or et d'argent; et, à l'appui des objections graves et nombreuses qu'avaient déjà produites contre ce système deux doctes numismatistes, feu Avellino [4] et

[1] Elle a été publiée d'abord par M. Friedländer, dans les *Annal. dell' Instit. archeol.* t. XVIII, p. 147-9, tav. agg. F, lett. A, et reproduite dans ses *oskisch. Münzen*, p. 73. Le jeune et savant antiquaire trouve le motif des types bachiques dans un temps de trêve, qui était consacré aux plaisirs de la paix; mais cette manière de voir est bien éloignée de la vérité historique, et je crois la mienne préférable. On sait, d'ailleurs, que la même *tête de bacchante* se retrouve sur une rare médaille d'argent de Papius, avec le groupe du *taureau campanien terrassant la louve romaine*, qui n'exprime certainement pas des idées de trêve et de paix, Friedländer, *Die oskisch. Münzen*, Taf. IX, 6, p. 80. — [2] On peut juger de la passion avec laquelle cette médaille fut traitée de *fausse* par les antiquaires napolitains, d'après la vivacité avec laquelle s'exprime encore sur ce sujet l'auteur du *Repertorio numismatico*, M. Genn. Riccio, dans sa *note* 13, p. 2-3. Mais toute cette polémique a été en pure perte. La médaille, apportée à Paris et vue par tous les connaisseurs, y a été reconnue excellente. M. Friedländer a eu toute raison de la croire telle, et mon savant ami, M. l'abbé Cavedoni, ne fut point, ainsi qu'on le lui a reproché, induit en erreur, quand il a compris cette médaille parmi celles de la *guerre sociale*, qu'il a ajoutées à son édition des *Planches* de Carelli, tav. CCII, n. 22. L'auteur de ce reproche, M. Genn. Riccio, semble être revenu lui-même à des sentiments plus équitables, si j'en juge d'après sa dernière *note, Aggiunte e Correzioni*, p. 14. — [3] *Journ. des Savants*, décembre 1840, p. 736-741. — [4] *Dell' Æs grave del Mus. Kircher. articoli due* del cav. Avellino (Roma, 1839, in-8°), p. 7-9.

M. l'abbé Cavedoni [1], j'ajoutais de nouvelles considérations. Depuis cette époque, la doctrine des savants PP. Marchi et Tessieri a trouvé un vaillant auxiliaire dans un jeune antiquaire romain, M. Achille Gennarelli [2], qui s'est flatté de réduire au néant les objections qu'elle avait suscitées. Mais j'avoue que je ne crois pas nécessaire de revenir sur cette question, qui me paraît résolue dans le sens des antiquaires napolitains. Les arguments de M. A. Gennarelli ne sont pas sérieux, et il serait si facile d'y répondre, que ce soin me paraît superflu. D'ailleurs, l'opinion des antiquaires, telle qu'elle a été récemment exprimée par M. Friedländer [3] et par M. Mommsen [4], est restée conforme à celle que j'avais soutenue, en sorte que je puis y persister en toute confiance. Je crois donc que les médailles dont il s'agit, avec des types campaniens, dont plusieurs sont empruntés à *Capoue* [5], avec un art grec qu'on ne peut méconnaître, et avec les inscriptions ROMA et ROMANO, dont la seconde rappelle certainement l'usage de villes du *Samnium*, de la *Campanie* et de la *Lucanie*, AQVINO, AISERNINO, CALENO, SVESANO, CORANO, COSANO, CAIATINO, TIANO, PAISTANO [6], que ces médailles, qui offrent tous les caractères d'une fabrique campanienne, ont été frappées à *Capoue* durant la période où cette ville était entrée dans l'alliance de Rome, à partir de l'an de Rome 415, et qu'elles lui tenaient lieu de sa monnaie propre d'argent, dont les exemplaires, dans la seule pièce qu'on en connaisse, sont encore d'une si excessive

[1] *Notizia dell' Æs grave, etc.*, p. 8-17. — [2] *La Moneta primitiva e i Monumenti dell' Italia antica, etc., dissertaz.* del Dr Achille Gennarelli (Roma, 1843, in-4°), p. 33-40. — [3] *Die oskisch. Münzen*, p. 7. — [4] *Unterital. Dialekt.* p. 107. — [5] Ces types avaient été déjà indiqués par M. l'abbé Cavedoni, *Notizia, etc.*, p. 12-14, 8), et j'y en ai ajouté quelques autres, *Journ. des Savants*, décembre 1840, p. 738-739, 1). — [6] Avellino, *Opuscoli*, t. II, p. 32-33. Deux de ces villes, *Aquinum* et *Cosa*, appartiennent au *Latium;* mais l'influence campanienne a bien pu s'étendre jusque-là. J'attribue à *Cora*, et non à *Sora*, comme le soutenait Millingen, *Anc. Coins of Greek Cities*, p. 1; *Considérat. sur la numism. de l'anc. Ital.* p. 237, et *Supplém.* p. 21-22, l'inscription CORANO, parce que cette légende est certainement latine. Quant à *Cosa*, dont les médailles ont été publiées d'abord par Eckhel, *Sylloge*, p. 81, qui se trompait pourtant en les attribuant à *Cosa* d'Étrurie, *ibid.* p. 95, de même que, plus tard, Carelli s'était trompé en les rapportant à une *Cosa* du *Liris*, qui ne paraît pas avoir jamais existé, Carelli, *Num. vet. Ital. descript.* p. 5, l'opinion d'Avellino, que ces médailles appartiennent à la *Cosa* des *Hirpins*, *Annotat.* p. 3, semble avoir été adoptée par les antiquaires, Cavedoni, Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. x, p. 4; car l'exception de M. Genn. Riccio, *Repert. numism.* p. 19, ne suffit pas pour qu'on s'y arrête. Voyez, du reste, l'observation dont ces médailles de *Cosa*, avec l'inscription COSANO, ont été l'objet de notre part, *Journ. des Savants*, décembre 1840, p. 733, 1), 2), 3).

rareté [1]. C'est à ces points principaux, qui résument mon opinion sur la série latine des monnaies de *Capoue*, que je réduis, quant à présent, les observations qu'elles pourraient me suggérer.

RAOUL-ROCHETTE.

Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont, publiée par la Société de l'histoire de France, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et accompagnée de notes et d'éclaircissements, par J. de Gaulle. Tom. I et II, 1847; III et IV, 1848; V, 1849; VI et dernier, 1851. A Paris, chez J. Renouard.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

Le principe de droit public sur lequel était fondé l'usage des guerres privées, avait tout naturellement amené le duel judiciaire et l'habitude de demander aux armes les arrêts de la justice. Saint Louis ne mit pas moins de zèle à abolir le duel que les guerres particulières. Cette coutume barbare avait tellement étendu son despotisme, que ceux qui ne faisaient pas profession des armes, et les ecclésiastiques même, étaient obligés de fournir un homme qui soutînt leur droit à main armée. Quelquefois les ecclésiastiques se plaignaient d'être contraints à procéder par cette voie, et Le Nain de Tillemont rappelle qu'Innocent IV déclara que le duel était une procédure inique : *vera sæpius judicia pervertantur;* soutenant, sur l'autorité des canons, qu'il était défendu aux ecclésiastiques d'offrir et d'accepter le duel, de combattre non-seulement en personne, mais par représentant, sous peine d'être interdits de leurs

[1] Voy. *Journ. des Savants*, septembre 1853, p. 559, 4), l'observation sur l'extrême rareté de la médaille d'argent de *Capoue*. Je ne puis m'empêcher de relever, à cette occasion, la singulière inadvertance commise par M. Friedländer, qui s'étonne à bon droit de ce fait, en présence de l'abondance de la monnaie osque d'argent de petites villes de la Campanie, et qui cite *Calès* dans le nombre de ces villes, *Die oskisch. Münzen*, p. 7. M. Friedländer sait aussi bien que personne que *Calès* n'a que des médailles, nombreuses en argent et en bronze, avec l'inscription latine CALENO, et qu'elle n'a pas *une seule médaille osque*. — [1] Voir les cahiers d'octobre 1851, p. 625; de mai et de juin 1852, p. 316 et p. 386, et d'août 1853, p. 503.

fonctions. Enfin le pontife déclarait nul « tout ce qui se pourra ordonner « et exécuter contre eux lorsqu'ils auront refusé de se défendre par le « duel[1]. »

Mais, en même temps, des ecclésiastiques et des religieux possesseurs de fiefs, plus soigneux de leurs droits de seigneurie que de leurs devoirs de prêtres, ne laissaient pas de maintenir dans leurs domaines la loi du duel, et de s'enrichir des profits que leur rapportait cette justice violente et sanguinaire, *barbarum ac ferinum morem,* selon l'expression de Raynaldus. Le Nain de Tillemont a recueilli maints exemples de duels ordonnés ou permis par des ecclésiastiques[2].

Contre un usage si profondément enraciné, et renforcé de tant d'intérêts, saint Louis était contraint d'agir avec une grande circonspection, et il tolérait sans doute quelques infractions aux ordonnances générales qu'il avait portées contre les duels; c'est ce qui rend si difficile de préciser nettement l'époque et l'effet des mesures législatives édictées à ce sujet sous son règne.

La principale ordonnance, et sans doute la première, par laquelle il défendit le combat judiciaire, « et mit en la place, dit le Nain de Tille« mont, la preuve des pièces, des raisons, des témoins, etc., » ne porte point de date dans les recueils où Tillemont l'a trouvée, tels que le manuscrit coté B, les ordonnances de du Tillet, documents perdus aujourd'hui.

Notre savant annaliste ajoute, en réfutant les mémoires de Brienne, qui donnent la fausse date de 1240, « il faut apparemment 1260[3]; car « il est assez clair qu'elle n'étoit pas encore faite en 1259[4]. »

Cependant nous lisons dans le précieux recueil des *Olim* qu'un certain Mathieu li Voiers, lequel percevait cinq sous par duel dans la cour du roi, *in Corbonesio,* pour la garde du champ du duel, réclamait la restitution de ce qu'il avait perdu depuis que saint Louis avait aboli le duel dans le domaine royal. Cette réclamation est mise sous l'année 1260; or il semble assez vraisemblable que ce Mathieu li Voiers n'a réclamé du roi une restitution[5] qu'après avoir perdu une certaine somme, et que, par conséquent, l'ordonnance royale était un peu antérieure à 1260.

[1] Raynald, t. II de la continuation de Baronius, en 1252, p. 467, art. 31. — [2] *Vie de saint Louis,* t. V, p. 266 et suiv. — [3] Laurière, sans avoir connu l'ouvrage de Tillemont, donne, comme lui, la date de 1260 à cette ordonnance contre les duels, t. I, p. 87. — [4] *Vie de saint Louis,* t. V, p. 268. — [5] Mathieu li Voiers fut débouté de sa demande, attendu qu'il n'avait plus à faire le service pour lequel le roi lui devait les cinq sols. *Olim,* t. I, p. 491.

Les *Olim* consignent, sous la même date, un démêlé survenu entre le roi et le prieur de Saint-Pierre-le-Moustier, qui avaient en commun la justice du lieu. Le roi, en laissant au prieur la faculté de permettre le duel, «ne voulut point que les officiers communs de luy et du «prieur y prissent part ni en retirassent quoy que ce fust, quoyque la «moitié des profits de la justice luy appartinssent[1].»

Cette conclusion de Tillemont risquerait de tromper le lecteur, si on l'acceptait dans un sens trop absolu. Nous avons poussé l'examen plus loin, et, dans l'étude que nous avons faite des *Olim* sur cette question spéciale des duels, nous avons remarqué qu'à sept ans de là, dans un autre démêlé du bailli royal avec ce même prieur de Saint-Pierre-le-Moustier, la volonté de saint Louis à cet égard s'était complétement modifiée, et que le roi entendait recevoir la part des profits qui lui revenaient dans les jugements par combat singulier. Et, de plus, l'un des motifs allégués pour justifier cette perception, c'était l'assistance que les gens du roi donnaient au seigneur dans la justice duquel les duels avaient lieu; le texte est formel[2].

Cet exemple et d'autres pareils montrent fort bien que la législation nouvelle fondée par Louis IX, loin de s'établir tout d'une pièce, ou même par un progrès continu, était soumise à toutes sortes d'alternatives et de variations, soit à cause des obstacles que rencontrait ce prince, soit par les concessions que lui-même jugeait convenable de faire à l'esprit de son temps, soit enfin par les hésitations dont sont nécessairement accompagnées toutes les grandes réformes qui doivent influer sur la destinée des peuples.

Quelques dispositions des *Établissements* prouvent aussi l'incertitude qui régnait encore dans la législation fondée par saint Louis, et spécialement en ce qui concerne le duel judiciaire, à la veille, pour ainsi dire, de la mort de ce grand prince. Et nous apprenons, d'un arrêt de l'échiquier de Normandie, que l'ordonnance de saint Louis de 1260, par laquelle il avait expressément défendu les batailles dans tout son domaine, ne fut exécutée que dans les provinces qui étaient l'ancien domaine de la couronne, et non dans celles que Philippe-Auguste avait

[1] «Rex non vult habere aliquid in duello.» *Ibid.* p. 494. — [2] «Ballivus Bituri«censis petebat, pro rege, a dicto priore de Sancti-Petri monasterio, quod de «expletis provenientibus de duellis in curia sua factis, medietatem ei redderet pro «rege... cum eciam gente regis ipsum priorem de violencia custodiant, quando «in curia sua tenentur duella.» — Le prieur fut condamné au partage. — «Ar«restaciones, judicia et sentenciæ in parlamento octabarum Penthecostes, anno «domini MCCLXVII.» *Olim*, t. I, p. 667.

conquises[1]; en sorte que les batailles ou duels continuèrent toujours d'avoir lieu dans ces nouveaux domaines[2].

Mais le ressort le plus puissant du gouvernement de saint Louis furent ses parlements[3]; c'est dans cette institution qu'il trouva le lien et comme la consécration de toutes les autres: celles-ci recevaient des parlements l'autorité dont elles avaient besoin pour durer, ainsi que pour modifier profondément l'administration du pays et le sort du peuple. Si, sur d'autres parties, Le Nain de Tillemont est resté insuffisant, il a donné une attention toute particulière aux parlements, et il en a noté avec soin les séances et les travaux[4].

Quoiqu'il ait intitulé l'un de ses chapitres (le DXXVI[e]) : *Des parlements establis par saint Louis*, notre auteur sait bien que les parlements ont existé longtemps avant ce prince[5], et lui-même examine quels ils avaient été sous les prédécesseurs du saint roi. Mais Louis IX en a fait comme une création nouvelle, en modifiant leur composition, en étendant leurs attributions, en donnant à leurs sessions une fréquence et une régularité qu'elles n'avaient pas auparavant.

Les hommes de loi ne siégèrent pas d'abord dans le conseil de la couronne en grand nombre et avec un droit permanent; appelés dans quelques circonstances spéciales et pour quelques affaires particulières, ce ne fut qu'avec le temps qu'ils y furent admis d'une manière constante. Quoi qu'il en soit, l'introduction des hommes de loi dans les parlements en altéra peu à peu le caractère, et finit par en changer profondément l'esprit. Rien ne contribua davantage, nous l'avons déjà remarqué, à substituer le règne du droit et de la justice à celui de la force et de l'arbitraire; à rendre populaires les atteintes incessamment portées au despotisme féodal; à mettre en évidence la puissance judiciaire et protectrice du monarque; à la faire considérer par les vassaux inférieurs et par la masse du peuple, comme un recours assuré contre l'oppression sous laquelle ils étaient courbés.

La science de ces personnages, rare en ces temps, jointe à la bienveillance du monarque, donnait à leurs conseils une importance qui

[1] « Aresta scacarii Paschæ anno Domini MCCLXXVII. » Livre saint Just, fol. 28 (il était conservé au greffe de la chambre des comptes, Brussel, disc. prél. LII). — [2] C'est un fait curieux que Brussel, après Ducange, a mis dans tout son jour au liv. III, chap. XVIII, p. 983, t. II de l'*Usage des fiefs*. — [3] On les nommait encore la *cour le roy*, ou le *conseil du roy* : ces trois expressions désignaient la même chose. — [4] Il n'est pas une séance que Tillemont n'ait marquée à sa date. Voyez t. IV, p. 48, 60, 117 et passim. — [5] *Recherches historiques sur les cours qui exerçaient la justice souveraine de nos rois*, par Gibert, insérées dans les *Mémoires* de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, t. XXX, 587. Voyez p. 604-615.

diminuait d'autant celles des seigneurs, et éloignait ceux-ci d'assemblées où ils sentaient leur influence décroître et s'annuler chaque jour davantage, où naguère leur volonté seule était l'arbitre de leurs décisions, où maintenant il faut discuter les faits, peser les témoignages, compter enfin avec la raison et avec la loi. Et puis, une procédure nouvelle exigeait des connaissances qu'ils n'avaient pas et une application qu'ils ne voulaient pas avoir. Ce fut là une des habiletés de saint Louis, de les faire s'exclure, pour ainsi dire, eux-mêmes, d'une position d'où on ne voulait et d'où on n'aurait pu les exclure violemment.

La présence de ces nouveaux conseillers, qu'on nommait quelquefois *clercs du roi* (clerici domini regis), est continuellement prouvée par les monuments de l'époque; il suffit de les réunir et de les rapprocher les uns des autres pour mettre ce fait dans la dernière évidence.

Ainsi lorsque, en 1258, Guillaume d'Anduse réclamait la baronnie de Sauve [1] par-devant la cour du roi, Louis appela au jugement, parmi des hommes revêtus des plus hautes dignités dans l'Église ou dans l'État, des personnes telles que Guido Neaufle, doyen de Saint-Martin de Tours; Raoul Grosparmie, trésorier de Saint-Frambaud de Senlis, et autres, tous clercs du roi (selon l'expression des *Olim*); Pierre de Fontaines, ce jurisconsulte dont nous avons cité plus haut le traité de notre vieille jurisprudence; Julien de Pérone, bailli de Rouen, etc.[2].

Toutes les fois qu'à la suite des décisions rendues par le parlement les conseillers du roi qui ont pris part à l'arrêt sont nommés[3] dans les *Olim*, nous trouvons constamment, dans ces listes parlementaires, les noms de divers clercs du roi et de plusieurs baillis[4]. Tillemont, qui

[1] Dans cette affaire, le domaine royal était en cause, car c'étaient les gens du roi qui s'étaient emparés de la baronnie de Sauve et avec plein droit, comme il paraît par l'enquête et la sentence. Aussi, disent les *Olim* : « Dominus rex, in officio suo, « fecit inde fieri inquestam ad alleviandam conscienciam suam..... Dominus rex, « super ipsa inquesta, requisivit et habuit consilium istorum quorum nomina sub« scribuntur..... » (T. Ier, p. 75.) Dans les affaires du genre de celle ci, où le roi lui-même était pour ainsi dire partie, l'admission au parlement des baillis, clercs et hommes de loi, ne paraît pas avoir excité de réclamation. Nous sommes loin encore de la fin du règne de saint Louis et déjà sa réforme judiciaire semble acceptée, même en ce cas particulier, où l'intérêt du roi aurait pu être un motif de suspicion et un prétexte de refus. Au reste, le respect religieux de saint Louis pour les règles de la plus rigoureuse équité était connu de tous : on l'avait vu souvent prononcer contre lui-même en plein parlement; son historien nous en offre maint exemple remarquable. — [2] « Inqueste terminate Parisius in parlamento octabarum Can« delose, anno Domini MCCLVIII. » *Olim*, t. I, p. 75. — [3] La mention des arrêts est quelquefois accompagnée de cette formule : « Huic determinacioni interfuerunt..., » et les noms suivent. — [4] Citons seulement deux exemples : « Inquesta facta per ma-

en rapporte quelques-unes en même temps que les arrêts, fait remarquer « qu'il n'y a point de pairs parmi toutes ces personnes[1]; » mais, lors même que les pairs se trouvaient dans la cour du roi, les légistes y figuraient en majorité. C'est ce qui a fait dire aux historiens les plus instruits et les plus judicieux, que ce sont les hommes de loi qui ont donné au siècle de Louis IX son caractère dominant.

Saint Louis apportait un soin sévère au choix des conseillers qu'il admettait dans ses parlements; il les voulait non-seulement savants, mais aussi d'une probité à l'épreuve de toute séduction. Le Nain de Tillemont, dans plusieurs chapitres qu'il consacre ici aux principaux conseillers appelés par saint Louis dans son parlement, fait comprendre à quel degré d'estime et d'autorité la composition du parlement de saint Louis avait placé cette institution dans l'esprit du peuple.

On conçoit qu'il lui fut facile alors d'étendre les attributions d'un corps qui inspirait tant de confiance. C'est une conclusion que Tillemont ne tire pas de l'exposition qu'il vient de faire, mais qui en ressort d'elle-même, et se présente vive et nette à l'esprit du lecteur.

En même temps que l'autorité royale croissait et gagnait du terrain, elle communiquait quelque chose de sa force et de sa puissance nouvelle à ces parlements, qui peu à peu devenaient la représentation de la royauté à mesure qu'ils cessaient de l'être de la puissance féodale. On voit partout, à cette époque, les baillis empiéter, dans leur ressort, sur les justices seigneuriales, et les parlements attirer ainsi à eux une foule de litiges sur lesquels, à divers titres, ils étendent leur juridiction, ainsi que nous l'avons montré en parlant des cas royaux et des appels.

Mais, si quelque chose a donné aux parlements la force et l'autorité, c'est principalement le retour périodique et la régularité constante de leurs sessions. C'est par là que leur justice longtemps incertaine, précaire, presque inaperçue, s'est enfin montrée aux yeux de la nation comme une institution stable, protectrice, et sur laquelle on pouvait compter à époque prévue et presque à jour fixe.

Or ce fut Louis IX qui créa pour les parlements cette périodicité continue. Tillemont le dit avec sa circonspection habituelle : « Ce qu'il « paroist qu'on luy peut attribuer, c'est d'avoir ordonné que l'on tien-

« gistrum Johannem de Trecis, clericum domini regis... 1260 » (t. I, p. 127) et l'art. 30 du chapitre intitulé : « Judicia et consilia expedita Parisius, in parlamento « octabarum Candelose, anno Domini MCCLX » (t. I, p. 503). — [1] *Vie de saint Louis*, t. V, p. 274.

« droit réglément trois ou quatre fois l'année des assemblées solennelles « pour juger les affaires qui s'adressoient à sa cour [1]. »

D'abord, le parlement se tenait d'ordinaire à la Chandeleur, à la Pentecôte, à la Nativité de la Vierge et à la Toussaint ou à la Saint-Martin [2]. « Mais, dit Le Nain de Tillemont, depuis l'an 1262, je ne « trouve plus de parlement à la Nativité de la Vierge [3]. »

Nous n'avons vu nulle part que la durée des sessions ait été fixée, et Tillemont ayant remarqué qu'un arrêt rendu le 9 avril 1261 était attribué au parlement de la Chandeleur, en conclut que ces parlements duraient quelquefois assez longtemps.

Il est probable que les sessions se mesuraient seulement sur le nombre plus ou moins grand des affaires, et nous avons la preuve qu'elles pouvaient durer outre mesure, par une lettre d'Urbain IV à Louis IX, où le saint-père prie ce roi de mettre quelque promptitude dans le jugement de procès concernant certains prélats : « Vidimus siquidem Præ« latorum et aliorum querelas, qui ad parlamenta regalia de remotis « finibus concurrentes essent cæteris in audientia præferendi, frequenter « in parlamentorum fine servari, sicque dum fatigatis consiliariis, et ad « suas anhelantibus mansiones cum tædio et perfunctorie audiuntur, « demum dies in parlamentum aliud infecto negotio prorogatur [4]. »

Ajoutons que, quand le lieu de ces parlements est marqué, c'est toujours à Paris, hormis celui du mois de septembre 1257, qui se tint à Melun.

Quelques-uns ont écrit, d'autres ont répété que les parlements avaient complétement cessé d'être politiques, et qu'ils étaient devenus purement judiciaires sous saint Louis. Le Nain de Tillemont a très-bien établi qu'en devenant surtout judiciaires, les parlements ont néanmoins conservé une partie de leur premier caractère. La question ne manque pas de gravité, et demande quelque explication.

Nous voyons qu'en 1245, durant l'octave de Saint-Denis, Louis IX assemble son parlement au sujet de la croisade alors projetée [5]. Nous voyons encore, en 1247, une nouvelle assemblée « vers la mi-carême, « qui estoit le 7 mars, pour délibérer sur les affaires de l'Estat et parti-

[1] *Vie de saint Louis*, t. V, p. 271. — [2] Il paraît, par les *Olim*, qu'il en fut ainsi sous Louis IX; mais, dès le règne de Philippe III, cette régularité se dérange, et nous trouvons des parlements à l'Épiphanie, à Pâques, à l'Ascension. — [3] Cette même année, 1262, nous en trouvons un à l'Assomption; à la vérité, c'est le seul qui soit marqué à cette date. *Olim*, t. I, p. 554. — [4] « Epistolæ summorum pontificum ad « principes et reges Francorum; » dans Duchesne, t. V, p. 872. — [5] *Vie de saint Louis*, t. III, p. 87.

« culièrement sur les affaires d'Orient[1]. » Sept ans plus tard, et aussitôt son retour de la Terre sainte, Louis IX songe à une grande réforme législative, et il se hâte de convoquer son parlement (décembre 1254), tout occupé qu'il était « du bon estat (*melioracio*) de son royaume, de « la correction de ses sujets et de la tranquillité de l'Estat; » et c'est dans ce parlement qu'il publie la célèbre ordonnance d'organisation judiciaire dont nous avons fait mention ci-dessus (p. 506); ce fut aussi dans cette assemblée que Louis IX fit régler le grand différend qui s'était élevé entre Thibaut, comte de Champagne, et le comte de Bretagne, son beau-frère, au sujet de leurs prétentions communes à la couronne de Navarre, dont le jeune comte de Champagne était en possession. En 1268, le 9 février, le roi tient un parlement où il fait serment d'entreprendre une nouvelle croisade; il fixe à deux ans l'époque de son départ; les comtes et les autres seigneurs croisés font le même serment que saint Louis. Nous aurions à citer des exemples sans nombre qui prouveraient que les affaires les plus considérables, les plus intimement liées à la politique du royaume étaient restées, sous Louis IX, dans le domaine de ces assemblées. Ce fut seulement sous Philippe le Bel que la séparation fut entière et définitive.

« Ce changement important s'opéra graduellement parce que les lois « féodales et d'anciens usages lui étaient contraires, et il ne fut complété « que par Philippe le Bel : ce prince établit les états généraux, réserva « au conseil privé l'expédition des affaires politiques ordinaires, créa « une cour des comptes et fixa le parlement à Paris, en lui retirant « toutes les attributions qui n'étaient pas judiciaires[2]. »

C'est à M. Beugnot que nous empruntons ces paroles, et personne plus que le savant éditeur des *Olim* n'est en droit d'exprimer une opinion sur ces matières.

Parmi toutes les grandes choses qui, dans le règne de saint Louis, appellent l'attention, nous nous sommes arrêté de préférence sur les diverses parties de la législation judiciaire; lorsqu'on la résume ainsi en quelque pages, il est facile de comprendre l'effet que cet ensemble d'institutions a produit sur le régime féodal, et comment ce régime a dû y succomber, quoiqu'on ne puisse pas attribuer à saint Louis sa chute définitive. C'est un point sur lequel il est nécessaire d'insister,

[1] *Vie de saint Louis*, t. III, p. 147. Tillemont pense que ce fut dans ce même parlement que saint Louis fit prêter foi et hommage aux barons, et leur fit jurer fidélité à ses enfants, en cas qu'il lui arrivât quelque malheur pendant son voyage, t. III, p. 148, et t. VI, p. 243. — [2] Préface du premier volume des *Olim*, p. 72.

parce qu'on a souvent exprimé, à cet égard, une opinion qu'il convient de rectifier.

Saint Louis n'a pas détruit la féodalité, et il n'a pas voulu la détruire. Il était loin de sa pensée de commettre aucune usurpation, car c'était précisément contre l'usurpation qu'il était animé d'un saint zèle. Mais il a voulu faire régner dans son royaume une exacte justice, il a voulu détruire toute oppression inique, il a énergiquement réprimé chez les autres ces abus de pouvoir qui caractérisaient le régime féodal; il a, en même temps, établi dans ses domaines l'empire du droit, de la raison, de la bonté, et par cela même, il a porté à la féodalité le coup le plus dangereux; son exemple et l'assentiment des populations ont fait le reste.

Mais, si les institutions judiciaires, qui impriment au règne de saint Louis son principal caractère, ont contribué plus que toute autre chose à ébranler le régime féodal, la direction entière de ce règne, jusque dans ses influences secondaires, tendait visiblement au même but. Ainsi, par exemple, la protection vigilante et assidue que Louis IX a accordée aux communes.

Depuis un siècle et demi l'esprit des populations et l'intérêt de la royauté s'entendaient pour se porter d'un commun accord vers l'affranchissement des bourgeoisies et la constitution des municipalités. Le père de saint Louis avait imité en cela l'exemple de ses prédécesseurs. Des chartes avaient été consenties par ce prince, durant son règne si court, aux communes picardes de Beaumont-sur-Oise, de Crépi en Valois.

Il entrait dans la politique, comme dans les instincts de saint Louis, de continuer cette œuvre nationale et populaire. Nous le voyons constamment créer des communes nouvelles, rétablir les droits d'anciennes cités, reconnaître à d'autres des privilèges, affranchir les populations des campagnes, protéger enfin, par tous les moyens, le développement de ces forces bourgeoises, qui devaient, avec le temps, changer complétement l'état du peuple, et transformer le gouvernement tout entier.

Nous trouvons à ce sujet un fait qui, plus que tout autre peut-être, est propre à peindre Louis IX, et à montrer quelles scrupuleuses précautions, quelle sainte modération ce prince apportait dans l'accomplissement même du bien qu'il voulait faire. La France n'avait point de port sur la Méditerranée; Louis IX songe à en créer un à Aigues-Mortes, et il veut donner aux habitants de la ville qu'il y fondera tous les priviléges capables de rendre une commune libre et florissante. A vingt ans de là, en 1266, il devint nécessaire de mettre cette ville en état de

défense : « et comme il falloit faire de grands frais pour cette closture, « et ensuite pour garder la ville, il eut la pensée de mettre quelque « impost sur les marchandises qui y entreroient ou en sortiroient. Il y « avoit assez de personnes qui lui disoient qu'estant roy, il pouvoit sans « difficulté establir un impost si utile pour tout le pays, ou plutost si « nécessaire. Néanmoins, pour agir avec plus de sûreté et de prudence, « il en voulut avoir l'avis et le consentement du pape[1]. » Le pape était alors Clément IV, qui avait été autrefois secrétaire et conseiller de Louis IX. « Il approuva le dessein qu'avoit saint Louis de fermer ce « lieu, et luy permit d'y mettre un impost modéré, avec l'avis des pré- « lats, des barons, et des villes voisines, nommément des consuls de « Montpellier[2]. » Les villes et leurs magistrats comptaient pour quelque chose dans ce siècle; et, aux yeux du pape aussi bien qu'à ceux de saint Louis, ils sont déjà placés sur la ligne des prélats et des barons, quand il s'agit de régler des intérêts communs.

Dans sa sollicitude pour les villes, ce prince prenait un soin particulier de leur bonne administration, de l'emploi de leurs revenus, du choix de leurs magistrats. On voit par divers mémoires que saint Louis se fit rendre compte par les villes de Normandie, de Picardie et par quelques autres, tant des biens qui leur appartenaient, que des dettes et des dépenses dont elles étaient chargées. Rouen et Beauvais, entre autres, donnèrent leurs déclarations. Louis IX fit, en 1256, et non en 1262[3], comme le dit Tillemont, une ordonnance concernant l'élection des maires des villes, leur conduite et le compte qu'ils devaient venir rendre après la Saint-Martin, devant les gens du roi, sur la dépense des villes. Il en existe une autre qui fut faite spécialement pour la Normandie; et on a encore le sommaire des comptes-rendus par plusieurs villes, en exécution de ces ordonnances[4].

La société était alors tellement organisée, qu'en dehors des associa-

[1] *Vie de saint Louis*, t. III, p. 114. — [2] *Ibid.* p. 115. — [3] Cette ordonnance se trouve dans le registre *Croix* de la chambre des comptes de Paris, où elle est intitulée : *Ordinatio facta a rege sancto Ludovico de bonis villis suis et majoribus suis eligendis. Et primus compotus ipsarum villarum factus* anno Domini millesimo sexagesimo secundo *in octabis S. Martini hiemalis et circa.* Mais de ce que le premier compte fut rendu en 1262, il ne suit pas nécessairement que l'ordonnance soit de cette année; il est vraisemblable, au contraire, qu'il faut la donner à l'année 1256, cette date ayant été inscrite au verso du feuillet 35 du registre *Croix*, où se trouve ladite ordonnance. Laurière, en effet, l'a classée en 1256. — [4] Le Nain de Tillemont invoque parmi ses autorités l'ancien inventaire du trésor des chartes, les registres des comptes, le recueil manuscrit coté F, parmi les documents qu'il avait rassemblés. La vérification que nous avons souvent faite des autorités qu'il

tions il n'y avait de garanties et de sécurité pour personne. Saint Louis pensait que les individus isolés avaient droit aussi à la protection de la société, ou plutôt de la royauté, qui en était alors comme la représentation. Or cette protection de Louis IX se produisait sous toutes les formes, s'exerçait envers toutes les classes et contre toutes les oppressions. Il prend en main la cause des bourgeois de Cahors contre leur évêque, seigneur sous le roi, en vertu de son droit de *seigneur du corps de la ville*, et malgré les résistances obstinées de l'évêque, qui soutenait que les bourgeois « étoient ses vassaux en corps comme en particulier [1]. »

Là où le droit absolu lui manque pour réprimer une vexation, saint Louis compose, et acquiert à prix d'argent la faculté de protection qu'on lui dénie, ainsi qu'on le voit au sujet du péage que les comtes de Guisnes avaient établi sur la grande route qui traversait leur fief, et au moyen duquel, selon l'expression de Tillemont, *leur avarice vendait aux passants l'air et les chemins*. Saint Louis, respectant le droit seigneurial du comte de Guisnes, malgré l'abus qu'il en faisait, donne à ce seigneur d'autres revenus « pour modérer ou esteindre, *temperari*, un « impost honteux [2]. » (1245.)

L'histoire de ce temps est toute remplie de faits qui prouvent que le bourgeois et le paysan avaient sans cesse besoin de secours ou d'appui contre les vexations des seigneurs [3]; et que les seigneurs ecclésiastiques n'étaient ni plus humains envers les vassaux, ni plus soumis à l'égard du roi que les seigneurs laïques. Mais le saint roi et sa pieuse mère mettaient au rang de leurs premiers devoirs la protection des opprimés, quels que fussent les oppresseurs.

Blanche en donna un mémorable exemple dans la lutte qu'elle soutint contre le chapitre de Notre-Dame de Paris, en 1251, pendant le voyage de Louis IX en Orient. Le chapitre de Notre-Dame, ayant fait amener à Paris un grand nombre des habitants de ses domaines des environs, les torturait et les laissait mourir de faim dans ses prisons. L'intercession de Blanche, que ces malheureux avaient invoquée, fut repoussée avec arrogance par le chapitre. Dans cette conjoncture, la régente ne craignit pas d'engager une lutte armée entre la bourgeoisie

invoque nous donne une entière confiance dans les citations de ses manuscrits perdus. — [1] *Vie de saint Louis*, t. III, p. 145. — [2] *Ibid.* t. III, p. 98. — [3] On serait embarrassé de choisir parmi les exemples de ces caprices tyranniques et malfaisants des lois féodales; en voici un, pourtant: il y avait, dans le Vermandois, une coutume qui défendait de relever une charrette versée, si on n'en obtenait auparavant la permission du seigneur du lieu, sous peine de 60 sols d'amende. Saint Louis abolit cette coutume dans le parlement qu'il tint à Paris, à la Chandeleur de 1258.

et le clergé : « La reine, dit Tillemont, manda la noblesse et les bour-« geois de Paris, leur ordonna de prendre les armes, et les mena à la « maison du chapitre où estoit la prison. Elle leur commanda d'en enfon-« cer les portes, et, afin qu'ils n'appréhendassent point les censures de « ceux qui ne peuvent rien contre la vérité et la justice, elle donna le « premier coup avec un baston qu'elle tenoit à la main. Les autres con-« tinuèrent, et la prison ayant aussitost esté ouverte, il en sortit un « grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, qui se jetèrent aux « pieds de la reine et luy demandèrent sa protection [1]. »

Pour mettre ceux qu'elle avait délivrés à l'abri de nouvelles violences de la part du chapitre, Blanche le força à les affranchir, moyennant une redevance annuelle. Il convient de remarquer à cette occasion que, dans la direction générale que saint Louis s'efforça de donner à l'esprit de son temps, par ses conseils et par ses exemples, les affranchissements consentis de gré à gré doivent être considérés comme un des moyens les plus efficaces et les plus pacifiques dont on ait pu se servir contre les excès du régime féodal; aussi Louis IX l'employa-t-il de préférence : « M. Le Maistre remarque, dit Le Nain de Tillemont, « que ce fut la bonté de saint Louis qui porta les seigneurs à affranchir « les serfs et les gens qui n'avoient pas droit de commune. Il y a eu, en « effet, grand nombre d'affranchissements faits de son temps [2]. »

Ces bourgeois que la royauté protégeait, à son tour et dans l'occasion elle leur demandait pour elle-même aide et secours. Après avoir raconté la grande insurrection qu'on appela *des pastoureaux*, Tillemont rappelle les nouveaux serments que firent en ce temps-là la ville et l'université de Paris : « Car le lundi 19 de juin 1251, les bourgeois de Paris firent « serment, en présence de la reine, de saint Philippe, archevêque de « Bourges, etc., de contribuer tout ce qu'ils pourroient à la sûreté pu-« blique de la ville; d'obéir à ceux que la reine laisseroit pour la garder; « de ne se point retirer lorsqu'ils verroient commettre quelque crime, « afin d'en pouvoir rendre tesmoignage, et de dénoncer secrètement au « gouvernement ceux qui troubleroient la paix... Le même jour l'uni-« versité promit de faire le même serment, etc. [3]. »

L'effet naturel de cette réciprocité de garanties et de bons offices fut d'établir entre la royauté et la bourgeoisie une sympathie qui fut, en définitive, fort utile à toutes deux, mais principalement à la royauté.

[1] *Vie de saint Louis*, t. III, p. 451. — [2] *Ibid.* t. III, p. 451; t. IV, p. 67 et passim. Le Nain de Tillemont cite sur ce point, parmi les autorités et les documents qu'il avait réunis, les manuscrits cotés B et F. — [3] *Ibid.* t. III, 439; Du Tillet, *Ordonnances*, p. 103, manuscrit B, p. 57; Du Boulay, p. 241.

Toutefois, avant l'intérêt que saint Louis portait aux communes, il y avait son respect religieux pour la justice et le droit; en même temps qu'il en favorisait l'établissement, et qu'il maintenait de tout son pouvoir leurs priviléges légitimes, il s'opposait aveo une égale fermeté à leurs empiétements sur le droit des seigneurs et aussi sur ceux de la couronne, que les communes ne respectaient pas toujours.

Saint Louis n'était pas de ceux qui croient ou feignent de croire que la fin légitime les moyens; il aurait pensé commettre une grande faute en opérant la plus utile réforme au prix d'une injustice, en établissant un droit à l'aide de la violation d'un autre droit. C'est là surtout ce qui distingue Louis IX des réformateurs vulgaires, c'est là ce qui a donné à son règne ce double caractère de sainteté morale et d'innovation politique. Voilà pourquoi, avec moins de rigueurs que tout autre, il a accompli de plus grandes choses; voilà pourquoi il a contribué, plus qu'aucun de ses devanciers et de ses successeurs, à la ruine de la féodalité, sans s'être déclaré son ennemi. Elle aurait peut-être triomphé d'un prince plus injuste et plus violent; elle a succombé sous la sagesse, l'équité, le zèle calme et la charité persévérante du saint roi.

Le Nain de Tillemont, dans le chapitre qu'il a intitulé: *Heureux estat de la France sous saint Louis*, attribue à l'amour de Louis IX pour la justice une grande partie de la prospérité dont jouit alors la France :

« Par le bon ordre qu'il avoit estabIi par tout son royaume, dit-il, « et par le soin qu'il prenoit d'y faire régner la justice, tous les peuples « y vivoient dans le repos et dans toute la félicité qu'un roy peut pro« curer à ses sujets. Avant cela, la France estoit fort dépeuplée, les « personnes faibles n'osant y demeurer à cause de la mauvaise jus« tice qu'on y rendoit, et aimant mieux aller demeurer sous d'autres « seigneurs. Mais, par la bonne justice que saint Louis y fit garder, elle « se peupla et s'enrichit extrêmement... et il la rendit glorieuse et « florissante [1]. » *Quam virtute mirifica suis temporibus Dominus ampliavit.* Ce sont les propres paroles du pape Clément IV. A ce témoignage rendu au saint roi par le souverain pontife, notre historien ajoute, en se plaçant au point de vue du monde : « Il s'acquittait parfaitement de ce « qui fait le devoir d'un prince, selon les philosophes, qui est de faire « jouir ses sujets en paix d'une félicité humaine, et de leur conserver « tous les biens temporels, à quoy il s'occupait jour et nuit. » *Sollicitus et anxius ut omnes quasi pupillam oculi conservaret*[1]... Aussi l'on re-

[1] Le pape Clément IV Gui-Foulques (*Guido Falcodi*), avait été, ainsi que nous l'avons dit, attaché au gouvernement et même à la personne de Louis IX, mais sa

« marque que les peuples aimoient bien mieux estre gouvernés par « luy que par les Anglois ou même par les évesques. »

Ainsi, sans violences, sans usurpations, en respectant les droits de tous et en les faisant respecter par tous, saint Louis a contribué, plus qu'aucun autre, à l'accomplissement d'une des grandes révolutions des temps modernes, et il a substitué à la tyrannie féodale le droit monarchique appuyé sur une justice forte et indépendante et sur les libertés accrues et affermies des communes.

Tel fut pour la France le résultat principal de ce règne; et c'est par ce côté seulement que nous avons voulu aborder l'histoire de ce prince. En l'examinant dans son ensemble, nous aurions été forcé de sortir du cadre où nous devions nous renfermer.

M. AVENEL.

(*La fin à un prochain cahier.*)

reconnaissance et son admiration pour ce grand prince ne l'empêchèrent pas de conserver, à l'égard de saint Louis, une indépendance qui laisse toute leur valeur aux éloges qu'il lui donne fréquemment dans ses lettres. Voy. la collection qu'en a publiée Martenne, *Thesaurus novus anecdotorum,* t. II, *passim.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 25 novembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Jomard.

A l'ouverture de la séance, les prix décernés et les sujets de prix proposés ont été annoncés dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

L'Académie avait ouvert, en 1850, et prorogé, le 12 novembre 1852, jusqu'à la présente année, un concours sur cette question :

« Comment et par qui se sont exécutés, en France, sous le régime féodal, depuis « le commencement de la troisième race jusqu'à la mort de Charles V, les grands « travaux, tels que routes, ponts, digues, canaux, remparts, édifices civils et reli- « gieux ? »

L'Académie décerne le prix à M. G. Le Jean.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné la première médaille à M. Maximilien de Ring, pour son ouvrage intitulé : *Mémoire sur les établissements romains du Rhin et du Danube, principalement dans le sud-ouest de l'Allemagne;* 2 vol. in-8°; la seconde, à M. Guadet, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Études historiques sur nos origines nationales;* la troisième, à M. Célestin Port, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne.*

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° à M. Bouillet, pour son ouvrage intitulé : *Nobiliaire d'Auvergne,* 6 vol. in-8°; 2° à M. Robert, pour cinq ouvrages intitulés : 1. *Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France,* 1 vol. in-4°; 2. *Monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renault de Vaucouleurs,* broch. in-8°; 3. *Considérations sur la monnaie à l'époque romane et description de quelques triens mérovingiens,* broch. in-8°; 4. *Description des sceaux de Toul,* manuscrit petit in-folio; 5. *Planches de la numismatique cambrésienne;* 3° à M. Guignard, pour son ouvrage intitulé : *Les anciens statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, publiés et annotés pour la première fois,* 1 vol. in-8°; 4° à M. de Baecker, pour son ouvrage intitulé : *des Nibelungen, etc.,* 1 vol. in-8°; 5° à M. Poey d'Avant, pour son ouvrage intitulé : *Description des monnaies seigneuriales françaises,* 1 volume in-4°; 6° à M. d'Arbois de Jubainville, pour ses *Recherches sur la minorité et ses effets en droit féodal français, depuis l'origine de la féodalité jusqu'à la rédaction officielle des Coutumes,* broch. in-8°; 7° à M. Henri Lepage, pour quatre ouvrages intitulés : 1. *Le département de la Meurthe, statistique historique et administrative,* 1re et 2e parties, 2 vol. in-8°; 2. *Le département des Vosges, statistique historique et administrative,* (publié en commun avec M. Ch. Charton), 1re et 2e parties, 2 vol. in-8°; 3. *Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem,* broch. in-8°; 4. *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?* broch. in-8°.

Des mentions honorables sont accordées : 1° à M. Léon Clos, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Études historiques sur la république municipale d'Andorre,* accompagnées de 3 cartes et de 3 dessins; 2° à M. Paul Guillemot, pour sa *Monographie historique de l'ancienne province de Bugey,* 1 vol. in-8°; 3° à M. Mac-Carthy, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Arsennaria;* 4° à M. Macé, pour sa traduction de la *Description du Dauphiné, de la Savoie, du Comtat Venaissin, de la Bresse et d'une partie de la Provence, de la Suisse et du Piémont au XVIe siècle,* extraite du premier livre de l'*Histoire des Allobroges,* par Aymar du Rivail, 1 vol. in-8°; 5° à M. Fauché-Prunelle, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Des anciennes institutions autonomes ou populaires du Briançonnais, et de leur comparaison avec celles du Dauphiné;* 6° à M. le baron de La Roche La Carelle, pour son *Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu, suivie de l'armorial de la province,* 2 vol. in-8°; à M. Vassal de Fautereau, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Thomas de Cantimpré, écrivain du XIIIe siècle.*

Prix fondés par le baron Gobert. — « Pour le travail le plus savant et le plus pro- « fond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. » — L'Académie accorde le premier de ces prix à M. Ernest Charrière, auteur des *Négociations de la France dans le Levant, ou Correspondances et mémoires diplomatiques,* 3 vol. in-4°; et, en conformité des dispositions du fondateur, maintient dans la possession du se-

cond prix M. Germain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier, auteur de l'*Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française, etc.*, 3 vol. in-8°.

Prix de numismatique. — L'Académie accorde le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à M. Waddington, pour son ouvrage intitulé : *Voyage dans l'Asie Mineure au point de vue numismatique*, 1 vol. in-8°.

PRIX PROPOSÉS.

Concours de 1854 et 1855. — L'Académie avait proposé, pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1853, la question suivante:

« Restituer, d'après les sources, la géographie ancienne de l'Inde, depuis les « temps primitifs jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane. »

Elle rappelle qu'en 1851 elle a remis au concours, pour décerner le prix en 1853, cette question :

« Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'histoire de la sculpture chez les « Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux successeurs d'Alexandre, les « monuments de tous genres, d'une date certaine ou appréciable, principalement « ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été placés dans les musées « de l'Europe. »

Il n'a été déposé au secrétariat aucun mémoire pour ces deux concours. L'importance et l'intérêt de ces questions déterminent l'Académie à les proroger jusqu'à l'année 1855.

Elle a substitué, en 1852, à la question des monarchies grecques de l'Orient, retirée momentanément du concours, la suivante, sur laquelle les concurrents devront avoir présenté leur travail avant le mois d'avril 1854 :

« Étudier l'état politique, la religion, les arts, les institutions de toute nature « dans les satrapies de l'Asie Mineure sous les Perses et depuis, particulièrement « dans les satrapies déjà héréditaires, ou qui le devinrent après la conquête d'A- « lexandre, c'est-à-dire le Pont, la Cappadoce, la Lycie et la Carie. »

Elle rappelle qu'elle a proposé, pour le prix annuel ordinaire qu'elle décernera en 1854, le sujet suivant:

« Examiner toutes les inscriptions latines qui, jusqu'à la fin du v[e] siècle de notre « ère, portent des signes d'accentuation; comparer le résultat de ces recherches « épigraphiques avec les règles concernant l'accentuation de la langue latine, règles « données par Quintilien, par Priscien et d'autres grammairiens; consulter les tra- « vaux des philologues modernes sur le même sujet; enfin, essayer d'établir une « théorie complète de l'emploi de l'accent tonique dans la langue des Romains. »

Elle propose, pour le prix annuel ordinaire qu'elle décernera en 1855, le sujet suivant :

« Faire l'histoire des biens communaux en France, depuis leur origine jusqu'à « la fin du XIII[e] siècle. »

PROGRAMME. — L'origine des biens communaux est un des points les plus controversés de notre ancienne histoire : aussi n'a-t-on jamais pu s'accorder sur la nature du droit qui appartient aux habitants. Au lieu d'étudier la question en elle-même, on s'est décidé d'ordinaire suivant l'idée générale qu'on se faisait de la féodalité, de sa naissance et de son établissement. Tantôt on n'a reconnu aux communes qu'un simple droit d'usage, originairement concédé par la bienveillance du

seigneur; tantôt, au contraire, on leur a attribué la propriété primitive, et on n'a vu dans ces seigneurs que des usurpateurs, abusant de leur juridiction pour s'emparer de ce qui ne leur avait jamais appartenu.

La première opinion est visible dans la grande ordonnance des eaux et forêts de 1669 (titre XXV), qui reconnaît aux seigneurs le droit de triage, c'est-à-dire le droit de prendre en toute propriété le tiers des communaux; la seconde opinion est au fond de toute la législation domaniale de la révolution.

L'Académie demande qu'on étudie la question en dehors des systèmes et des lois modernes, et qu'à l'aide des anciens diplômes et des premières coutumes on détermine historiquement l'origine et le caractère des biens communaux, ainsi que les vicissitudes qu'ils ont éprouvées.

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 360 francs sera décerné, en 1854, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er avril 1853. Les membres de l'Institut sont seuls exceptés de ce concours.

Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1854.

Il sera décerné, en outre, la même année, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'antiquités de l'Afrique, une médaille de 500 francs, représentant celle que M. le général Carbuccia avait obtenue dans le concours des antiquités de la France en 1851, et dont il a remis la valeur à la disposition de l'Académie.

Les ouvrages envoyés aux différents concours des prix annuels devront être écrits en français ou en latin, et parvenir, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril de l'année où le prix doit être décerné. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seraient exclus du concours. L'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui ont été soumis à son examen; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

Conditions des prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert. — Au 1er avril 1854, l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er avril 1853, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. Gobert.

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours. Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions de M. Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait, par exemple, une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissette : la Champagne, l'Ile-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. Telle serait également une continuation du *Gallia christiana :* le titre seul de cet ouvrage rappelle toutes les qualités que l'Académie aimerait à rencontrer et à récompenser dans l'auteur qui entreprendrait de le compléter. L'érudition trouverait encore une mine féconde à exploiter, si elle concentrait ses recherches sur un

qu'à nos jours, recueillir les vestiges des exploitations métallurgiques qui y ont eu lieu et décrire l'état actuel de ces îles.

Délivrance des brevets d'archivistes-paléographes. — En exécution de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste-paléographe devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion,

L'Académie déclare que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes-paléographes* par arrêté du 18 janvier 1853, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont : MM. La Borderie (Louis-Arthur Lemoyne de), Passy (Louis-Paulin), Auger (Ernest-Edmond), Mabille (Louis-Émile), Peccantin (Charles-François), Port (François-Célestin), Baudouin (Auguste-Adolphe), Chazaud (Martial-Alphonse), Dupont (Edmond-Louis), Cocheris (Hippolyte-François-Jules).

Après l'annonce des prix, M. Victor Leclerc a lu une notice sur les poésies morales des trouvères; M. Guigniaut, au nom de la commission de l'École française d'Athènes, un rapport sur les travaux des membres de cette école pendant l'année 1852-1853, et M. Berger de Xivrey, le rapport de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours.

Le reste de la séance a été rempli par la lecture d'un mémoire sur la triade indienne, par M. Langlois, et d'une notice sur le lac de Génésareth, par M. de Saulcy.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 12 novembre, M. Reber a été élu membre de l'Académie des beaux-arts (section de composition musicale), en remplacement de M. Onslow, décédé.

La même Académie a élu, le 9 novembre, M. le comte de Nieuwerkerke membre libre, en remplacement de M. Aristide Dumont, décédé.

Dans sa séance du 26 novembre, elle a élu, dans la section d'architecture, M. Gilbert, en remplacement de M. Fontaine, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Voyages d'Ibn-Batoutah, texte arabe, accompagné d'une traduction, par C. Defrémery et le docteur Sanguinetti, t. Ier. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale. Se vend chez Benjamin Duprat, libraire, 1853, in-8° de XLVI-443 pages. — Ce volume ouvre dignement la collection que la Société asiatique a entrepris de publier pour faciliter et propager l'étude des langues orientales. Abou-abd-allah-Mohammed, plus connu sous le nom d'Ibn-Batoutah, est un célèbre cheik marocain qui, pendant vingt-neuf ans (de 1325 à 1354), parcourut la plus grande partie de l'Afrique et de l'Asie. La relation de son voyage, écrite sous sa dictée ou d'après ses notes, par Ibn-Djozay, a pris, depuis plus de quarante ans, un rang honorable dans l'histoire de la géographie au moyen âge. Une

rédaction abrégée de cet ouvrage, traduite en anglais par M. Lee, a été l'objet de deux articles de M. Sylvestre de Sacy dans le *Journal des Savants* (cahiers d'août et septembre 1829). Mais de la relation originale, on ne connaissait jusqu'ici, en France, que des morceaux détachés traduits par MM. de Slane, Ed. Dulaurier et Defrémery. En publiant pour la première fois le texte complet et la traduction des voyages d'Ibn-Batoutah, MM. Defrémery et Sanguinetti rendent un incontestable service aux études géographiques. Dans la partie de l'ouvrage que comprend le premier volume, le voyageur, en quittant sa ville natale, Tanger, visite successivement Tlemcen, Miliânah, Alger, Bougie, Constantine, Bône, Tunis, Alexandrie, le Caire, la haute Égypte, Gazza, Jérusalem, Alep, Damas, Médine, la Mecque et Mechhed'Aly. Le texte arabe, accompagné de la traduction et suivi de variantes et de notes nombreuses, est précédé d'une préface où les traducteurs, après avoir énuméré les travaux dont la relation qu'ils publient a été l'objet, indiquent les manuscrits sur lesquels ils en ont établi le texte, et le plan qu'ils ont suivi dans leur travail. Un index philologique et une table des noms propres seront placés à la fin de l'ouvrage.

Études sur la révolution en Allemagne, par M. Saint-René Taillandier, professeur de littérature française à la faculté des lettres de Montpellier. Montpellier, imprimerie de Martel; Paris, librairie de Franck, 1853, 2 volumes in-8° de LII-491 et 600 pages. — L'histoire du mouvement d'idées qui s'est produit en Allemagne depuis les événements de 1815 est le sujet de cet ouvrage, où l'auteur a réuni dans un ordre logique, en les reliant entre elles par des additions considérables, les études détachées qu'il avait publiées avec succès dans *la Revue des Deux Mondes*. Cette suite de tableaux, d'une lecture aussi attachante qu'instructive, comprend deux volumes. Le tome premier traite de l'Allemagne avant 1848; le second est consacré aux tentatives hasardeuses qui suivirent la révolution de février. Parmi les chapitres les plus étendus et les plus intéressants de ce livre, on peut citer celui qui traite du libéralisme allemand, et particulièrement de Louis Boerne, de sa vie et de ses écrits, l'histoire de l'agitation religieuse de 1844, et celle du parlement de Francfort. On remarquera aussi de judicieuses réflexions sur la jeune école hégélienne et sa funeste influence. Selon l'auteur, le salut de l'Allemagne est dans le triomphe des idées libérales et constitutionnelles. Il critique vivement l'école politique connue chez nos voisins sous le nom de romantisme; mais il s'attache surtout à combattre et à flétrir l'athéisme et les excès démagogiques des hégéliens.

L'Odyssée et les petits poëmes d'Homère traduits en vers français par A. Bignan; nouvelle édition, entièrement revue et corrigée. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain; librairie de Ledoyen, à Paris, 1853, in-18 de 564 pages. — Pour compléter la nouvelle édition de son élégante traduction d'Homère, M. Bignan, après l'Iliade, que nous annoncions dernièrement, vient de publier l'Odyssée et les petits poëmes (la Batrachomyomachie, les hymnes) entièrement revus et encore améliorés. Ces soins scrupuleux de l'auteur ne peuvent qu'assurer le succès de cette intéressante publication, dont nous nous proposons de rendre compte plus en détail.

Extraits d'une histoire inédite des guerres de la République et de l'Empire, par Victor-François Perrin, duc de Bellune, sénateur. Paris, imprimerie de Mme veuve Dondey-Dupré, 1853, in-8° de 311 pages, avec deux plans — Ces pages brillantes que M. le duc de Bellune, à la prière de ses amis, vient de détacher de son histoire inédite des guerres de la République et de l'Empire, font apprécier l'importance et l'intérêt que doit offrir l'œuvre entière, et ne peuvent qu'en faire désirer vivement la publication. Après avoir raconté en termes dignes et touchants les

services militaires et la mort du général Hoche, l'auteur expose, dans une suite de récits à la fois sobres et animés, l'histoire des principaux épisodes de la guerre d'Italie : les campagnes d'Arcole et de Rivoli, les révolutions de Venise et de Gênes en 1797, l'expédition de Naples en 1798-1799. Les deux plans qui accompagnent le volume sont ceux des batailles d'Arcole et de Rivoli.

Choix de Mazarinades, publié pour la société de l'histoire de France, par C. Moreau. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Renouard, 1852, 2 volumes in-8° de 530 et 567 pages. — Après avoir donné une bibliographie aussi complète que possible des libelles presque innombrables publiés contre Mazarin, la société de l'histoire de France réimprime aujourd'hui un choix des plus curieux de ces pamphlets. Ce recueil, qui fournira des matériaux intéressants pour l'histoire de la Fronde, est terminé par une table alphabétique des noms cités dans l'ouvrage.

Bibliothèque de l'école des Chartes; tome quatrième (troisième série); tome cinquième, première livraison. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, 1853, 1 volume in-8° de 648 pages et une livraison de 104 pages. — Le quatrième volume de ce recueil se recommande spécialement par un savant mémoire de M. Guérard, sur le capitulaire *De villis*, dont il donne l'explication, et par des recherches de M. le comte Beugnot sur le régime des terres dans les principautés fondées en Syrie par les Francs à la suite des croisades. Nous devons citer encore des observations de M. Guérard sur les changements récemment faits au musée du Louvre; des corrections et additions à la correspondance imprimée de Mme de Sévigné, d'après les manuscrits autographes de Bussy-Rabutin, par M. L. Lalanne; un essai sur l'asile religieux dans l'empire romain et au moyen âge, par M. Ch. de Beaurepaire, et une étude sur la langue de La Fontaine, par M. Marty-Lavaux. Le tome cinquième, dont la première livraison seule a paru, s'ouvre par une notice de M. de Petigny sur Robert d'Arbrissel et Geoffroy de Vendôme.

BELGIQUE.

Épitaphes des Néerlandais (Belges et Hollandais) enterrés à Rome, publiées, avec introduction et notes biographiques; par Victor Gaillard, docteur en droit, etc. Gand, imprimerie de Busscher; Paris, librairie de Dumoulin, 1853, in-8° de 196 pages, avec planches. — Publication intéressante pour l'histoire néerlandaise et pour celle des arts. Les tombeaux et les épitaphes des Néerlandais inhumés à Rome y sont reproduits dans un grand nombre de planches gravées avec soin. On trouve en tête de l'ouvrage une notice sur les églises des nations étrangères que l'on rencontre à Rome.

SUISSE.

Mémoires pour servir à l'histoire des royaumes de Provence et de Bourgogne jurane, par M. Frédéric de Gingins-la-Sarra, président honoraire de la Société d'histoire de la Suisse romande, etc. Première partie *Les Bosonides;* seconde partie : *Les Hugonides*. Lausanne, librairies de Bridel et de Martegnier; à Paris, chez Dumoulin, 1851-1853, 2 volumes in-8° de 230 et 174 pages, avec planches. — Entreprendre de tracer le tableau de la formation, des vicissitudes et de la chute des royaumes de Provence et de Bourgogne jurane, depuis la fin du IX° siècle jusqu'à l'avénement des Capétiens, c'est aborder assurément un des points les plus obscurs et les moins explorés de l'histoire du moyen âge. Préparé par d'importants travaux historiques sur la Suisse et les contrées voisines, M. de Gingins-la-Sarra vient de

s'acquitter avec succès de cette tâche difficile. La première partie de son ouvrage a pour titre : *Les Bosonides*. Après d'intéressantes recherches préliminaires sur les relations qui ont existé, dans le moyen âge, entre les peuples du Dauphiné, de la Savoie et des Alpes Pennines, l'auteur traite de l'origine de Boson, roi de Bourgogne et de Provence, de son élection à Mantaille, de ses luttes avec Louis III, Carloman et Charles le Gros; il expose ensuite le récit des événements qui se sont passés en Provence et dans la Bourgogne jurane, sous le fils de Boson, Louis l'Aveugle, roi de Provence en 890, roi d'Italie en 900, empereur en 901. Cette première partie se termine par une étude sur le prince Charles Constantin, fils de Louis l'Aveugle, et sur les circonstances qui le firent exclure du trône. C'est de Charles Constantin que M. de Gingins, se fondant sur des chartes inédites de l'abbaye de Cluny, retrouvées par du Boulay à la fin du XVIIe siècle, fait descendre Humbert (Hupertus), comte de Viennois de 971 à 975, souche présumée de la maison royale de Savoie. La seconde partie de ces mémoires, qui vient de paraître, a pour sujet *Les Hugonides*, c'est-à-dire l'histoire de Hugues de Provence, roi d'Italie, comte, duc ou prince des Provençaux, de son fils le roi Lothaire, empoisonné par Bérenger, marquis d'Ivrée, et des autres descendants de Hugues considérés comme fondateurs des duchés de Toscane et de Spolète, et de plusieurs autres principautés dans l'Italie moyenne. Des tableaux généalogiques joints à ces mémoires rendent plus sensibles les résultats des recherches de l'auteur sur l'origine de Boson et de Hugues, les alliances de ces princes et leur postérité. En puisant constamment aux sources contemporaines, M. de Gingins a donné à son récit et à ses appréciations une autorité incontestable, et son opinion, lorsqu'elle diffère de celle des autres historiens, mérite d'être prise en grande considération parce qu'elle est toujours appuyée sur des témoignages dont il a préalablement discuté la valeur. La même expérience des sources historiques, la même habileté à les mettre en œuvre, se retrouvent, avec un intérêt plus vif encore peut-être, dans un ouvrage du même auteur, *Épisodes des guerres de Bourgogne de 1474 à 1476*. (Lausanne, librairie de Bridel; à Paris, chez Dumoulin, 1850, in-8° de 402 pages.) M. de Gingins y refait, à un point de vue nouveau, l'histoire de la guerre des Suisses contre Charles le Téméraire; s'il raconte après tant d'autres écrivains les batailles de Grandson et de Morat, et les événements qui les précédèrent et les suivirent, c'est pour expliquer comment la Suisse fut entraînée par la politique de Louis XI dans cette guerre funeste pour elle malgré ses triomphes. On lira avec beaucoup de fruit tout ce récit et les judicieuses réflexions qui l'accompagnent.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1853.

Histoire de l'Harmonie au moyen âge, par M. de Coussemaker, 1 vol. in-4°, 1852.

PREMIER ARTICLE.

Cette publication, accueillie avec une juste faveur, est avant tout une œuvre d'érudition musicale; elle porte un titre qui la fait mal connaître, un titre qui promet un peu plus qu'elle ne donne et qui ne promet pas tout ce qu'elle tient. L'*Histoire de l'harmonie au moyen âge* figure, à vrai dire, pour un tiers tout au plus dans la partie de l'ouvrage écrite et composée par l'auteur. Cette première partie, qui n'est elle-même que le tiers environ du volume, comprend trois traités, trois études, à peu près d'égale importance, sur trois sujets d'un haut intérêt dans l'histoire de la musique au moyen âge, savoir : l'*harmonie*, le *rhythme* et la *notation*. Ces trois traités sont suivis d'une série de documents didactiques, non encore publiés, et attribués à des théoriciens du XIe et du XIIe siècle, documents sur lesquels l'auteur s'appuie pour asseoir ses propres théories et qu'il regarde, à bon droit, comme précieux pour la science; enfin, après les documents vient la troisième et dernière partie de l'ouvrage, composée uniquement de fragments extraits des plus célèbres manuscrits conservés dans les principales bibliothèques de l'Europe, et reproduits pour la plupart en *fac-simile*, avec toutes les ressources de la lithographie et de la lithochromie. Traités originaux, documents inédits, monuments paléographiques, tout cela forme un ensemble plein de savoir, de recherches, d'investigations curieuses, de

93

matériaux pour l'étude, de vues de détail, souvent même d'aperçus tout à la fois ingénieux et solides; mais, quand on a lu tout cela, connaît-on complétement, d'une manière nette et précise, l'histoire de l'harmonie au moyen âge, l'auteur lui-même ne s'en flatte assurément pas. La manière dont son livre est composé semble exclure toute prétention à avoir fait ce qu'on peut appeler une histoire. Les trois questions qu'il traite ont beau se relier entre elles par d'intimes rapports, il les présente isolément, l'une après l'autre, comme trois sujets complétement distincts : il a donc volontairement brisé le lien historique qui pouvait les unir. Au lieu d'un récit qui nous eût successivement révélé la marche et les progrès de l'harmonie, considérée soit en elle-même, soit dans ses rapports avec ses divers auxiliaires, et par exemple avec le rhythme et avec la notation, nous avons trois séries d'observations à la fois didactiques et historiques, trois mémoires, en un mot, intéressants à lire, utiles à consulter, mais sans qu'il en ressorte une véritable histoire. Les matériaux sont à pied d'œuvre, taillés et dégrossis, l'édifice n'existe pas : c'est au lecteur à le construire. L'auteur, bien que Français, a conçu son ouvrage selon les conditions et dans les habitudes de l'érudition allemande.

Cette méthode adoptée par M. de Coussemaker nous permet à nous-même une certaine liberté. Entre ces trois traités il n'y a pas d'ordre nécessaire, et, sans rien intervertir, nous pouvons donner au troisième la priorité sur les deux autres. Nous ne parlerons donc aujourd'hui que de la *notation*, et nous nous bornerons même, dans cet examen préliminaire, à un seul des deux genres de notation dont l'auteur décrit les phases successives. La notation proportionnelle, c'est-à-dire ce système d'écriture musicale d'où est sorti notre système actuel, et qui a la propriété d'exprimer en même temps l'intonation et la durée des sons, se rattache d'une façon trop directe à l'histoire de l'harmonie, au véritable et principal sujet qui doit nous occuper, pour que nous l'abordions séparément. C'est seulement lorsque nous en viendrons à cette histoire, que nous jetterons un coup d'œil et sur la notation proportionnelle et sur la musique rhythmée et mesurée, dont elle est l'interprète nécessaire. Quant à présent, la seule notation dont nous allons dire quelques mots est celle dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, la notation neumatique, cette manière abréviative et cursive d'exprimer l'intonation, qui, jusqu'au XIe siècle, a régné généralement et presque exclusivement en Europe.

On se rappelle peut-être qu'après avoir sommairement indiqué les efforts déjà tentés pour déchiffrer cette écriture énigmatique, après avoir

notamment rendu compte des travaux et des espérances de M. Th. Nisard, puis de la publication d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Gall par le père Lambillotte, nous nous étions promis de n'en pas rester là et de signaler les nouvelles tentatives, dignes de quelque attention, qui viendraient à se produire. Or M. de Coussemaker, en consacrant les six premiers chapitres de son essai sur les notations à une théorie des *neumes*, nous met, pour ainsi dire, en demeure de rentrer dans cette question. Nous commencerons donc par exposer ses idées; puis, l'occasion nous en étant offerte, nous parlerons d'un travail sur le même sujet qu'a publié récemment un jeune et savant paléographe, M. Tardif[1], connu par de si heureuses recherches sur les notes tironiennes, ces signes représentatifs de la parole avec lesquels les signes neumatiques semblent unis par certains traits de parenté ou tout au moins d'analogie. L'instinct divinatoire a-t-il servi cette fois M. Tardif aussi bien que la première? telle n'est pas, nous devrons le dire, l'opinion d'un maître en ces matières, d'un juge presque souverain en archéologie musicale, de notre savant confrère M. Vincent[2]. Lui aussi il vient de prendre la parole dans cette question des neumes, non pour tenter de la résoudre, mais pour la déclarer insoluble et confesser que, si naguère il espérait encore, maintenant il désespère. Voilà donc, pour aujourd'hui, quelle sera notre tâche : montrer d'abord comment M. de Coussemaker et M. Tardif se proposent de déchiffrer les neumes; montrer ensuite pourquoi M. Vincent soutient qu'ils sont indéchiffrables.

M. de Coussemaker s'est principalement appliqué à établir l'origine et la classification de la notation neumatique. L'origine des neumes est, selon lui, dans les accents : l'accent aigu, l'accent grave et l'accent circonflexe, c'est-à-dire le signe indicateur de l'élévation de la voix, ou l'*ἄρσις*, le signe indicateur de l'abaissement de la voix, ou la *θέσις*, et la combinaison de l'*ἄρσις* et de la *θέσις*, voilà, dit-il, les éléments fondamentaux de tous les neumes. Quoi de plus naturel, en effet, que d'avoir appliqué aux inflexions du chant les signes destinés à marquer les inflexions de la parole? Pour chanter comme pour parler, il n'y a que trois manières d'émettre le son, l'élever, l'abaisser ou le maintenir au même degré. Seulement, pour la voix qui chante, chaque son devant avoir une intonation déterminée, il faut autant d'accents que de syllabes, tandis que, pour la voix qui parle, quelques syllabes seule-

[1] Voy. *Bibliothèque de l'École des chartes* (livraisons de janvier et février 1853). — [2] Voy. dans le *Correspondant*, recueil périodique, numéros du 25 juin et du 25 juillet 1853, deux articles de M. Vincent, sur l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge*, par M. de Coussemaker.

ment ont besoin de porter un accent. De là, nécessité de faire avec les trois éléments fondamentaux de l'intonation vocale des combinaisons assez nombreuses et assez variées pour exprimer toutes les inflexions de l'intonation musicale. Dans le langage parlé, les trois accents ont pu rester sous leur forme simple et primitive; dans la musique, ils ont dû revêtir tantôt leur forme naturelle, tantôt une forme dérivée. Les neumes simples sont de purs accents; les neumes composés, les groupes neumatiques, sont des combinaisons d'accents.

Cette théorie est ingénieuse, très-probablement vraie, et M. de Coussemaker, qui la soutient avec conviction, en revendique non moins vivement l'honneur : il est, en effet, le premier qui l'ait publiquement exposée, développée, expliquée dans tous ses détails. Quant à l'idée elle-même, l'idée de faire dériver les neumes des accents, on se souvient peut-être qu'en parlant des travaux de M. Th. Nisard, nous l'avions indiquée comme l'hypothèse à laquelle cet érudit paraissait s'attacher définitivement pour expliquer l'origine et la filiation des signes neumatiques [1]; c'était peu de temps avant que l'ouvrage de M. de Coussemaker eût été mis au jour, et lorsque déjà sans doute il était imprimé. On a vu plus d'une fois deux habiles explorateurs faire en même temps la même découverte. Malgré cette coïncidence, il est pour M. de Coussemaker un mérite que personne ne peut lui disputer, c'est d'avoir publié en même temps et l'idée qu'il avait conçue, et toute la théorie qui repose sur cette idée.

Mais, dans une telle question, la théorie n'a de valeur qu'autant que la pratique peut en faire son profit. Qu'importe de quelle source seront sortis les neumes! Peut-on les lire et les comprendre? c'est là seulement qu'est le problème. Aussi ne trouvons-nous qu'un plaisir de curiosité dans les dissertations, même les plus savantes, soit sur ces questions d'origine, soit sur toute tentative de classification et de division chronologique. Qu'entre les neumes tracés *en champ libre*, comme disent les praticiens, c'est-à-dire sans aucun point de repère apparent, sans aucune relation visible entre la hauteur respective des signes et la hauteur respective des sons; qu'entre ces neumes, justement nommés primitifs, et les neumes guidoniens, c'est-à-dire répartis sur une échelle selon le procédé de Guy d'Arezzo, on se soit successivement servi de signes où le principe de la hauteur respective se laisse de plus en plus apercevoir, de neumes à points superposés, comme les appelle M. de

[1] Voy. *Journal des Savants*, cahier de février 1852, troisième article sur les *Anciennes notations musicales de l'Europe*, p. 118.

Coussemaker, c'est un fait que nous acceptons volontiers, sans y attacher une extrême importance. Trouve-t-on dans les manuscrits ces classifications exactement reproduites? Nous n'oserions le garantir, tout en reconnaissant que, dès le IXe et le Xe siècle, on s'est insensiblement acheminé vers ce principe de la hauteur respective, encore confus et mal compris. Il va sans dire enfin que, s'il existe entre les neumes primitifs et les neumes guidoniens une ou deux classes de neumes intermédiaires, ces neumes semi-guidoniens doivent être en même temps et moins lisibles que les seconds et moins indéchiffrables que les premiers. Mais, encore une fois, là n'est pas la question. Peut-on lire et comprendre les neumes primitifs, les neumes *en champ libre*, sans aucune barre horizontale? Voilà ce qu'il faut savoir.

Sur ce point, M. de Coussemaker avait fait, dans ses précédents écrits, notamment dans son essai sur Hucbald, les réserves les plus prudentes: ces sortes de traductions, avait-il dit, offrent des difficultés telles, qu'on aura toujours grand'peine à les résoudre d'une façon satisfaisante. On ne pouvait pas se moins commettre: c'était presque l'abandon du problème. Cette fois il se hasarde davantage. A force d'investigations, dit-il, après un travail opiniâtre, nous croyons avoir atteint le but tant désiré. Comment? de quelle façon? il le dira plus tard, avec tous les détails que le sujet comporte, dans un livre spécial qu'il prépare à cet effet. Il ne peut, quant à présent, nous donner de son système qu'un aperçu sommaire. Son principe fondamental est une vérité assez généralement admise, ce nous semble: savoir que, pour lire les neumes, il ne faut pas s'attacher seulement à la signification de chaque signe pris à part, mais chercher de quelle manière et d'après quelle loi ces signes se succèdent et s'enchaînent. Cette loi serait, en effet, une importante découverte. En attendant qu'il nous la révèle, l'auteur se borne à exposer son moyen de découvrir le sens de chaque signe considéré isolément: ce moyen, c'est d'en décomposer les éléments générateurs, lesquels ne sont autres que les accents et leurs dérivés les plus simples. Cette décomposition l'amène à diviser et à classer les neumes par le nombre de sons qu'ils expriment. Il nous montre ainsi tour à tour des neumes de deux sons, de trois sons, de quatre sons, et, chez tous, l'abaissement ou l'élévation de l'intonation exactement exprimés par les diverses combinaisons des accents générateurs. Tout cela semble bien établi. Mais le point délicat est moins de savoir si tel signe ordonne d'élever ou d'abaisser la voix, que de pouvoir discerner à coup sûr quel est le degré précis d'élévation ou d'abaissement, en d'autres termes, quel est l'intervalle musical que ce signe commande. On parvient sans trop de peine

à cette découverte quand les neumes sont semi-guidoniens, c'est-à-dire à hauteur respective, à points superposés; mais, quand ce sont de vrais neumes primitifs, comment deviner juste? M. de Coussemaker reconnaît que, dans ce cas, les intervalles plus étendus que ceux de seconde et de tierce sont difficiles à reconnaître, que la tierce elle-même ne se distingue pas toujours de la seconde. Il est tenté de revenir à son ancien scepticisme : il répète et maintient ses anciennes paroles; puis presque aussitôt le courage lui revient et sa foi se ranime. Notre hésitation, dit-il, n'est pas, de notre part, un cri de désespoir, et nous sommes loin de nier que les neumes primitifs aient été établis *sur des principes déterminés;* qu'à défaut de la hauteur respective, ce grand principe d'intonation qui devait plus tard prévaloir, il y ait eu pour les neumes des principes équivalents, c'est-à-dire, d'une part, des signes particuliers indiquant l'intonation, et, de l'autre, des prescriptions légales réglant la succession et l'enchaînement des phrases neumatiques. Comme preuve que ces prescriptions légales ont dû exister, l'auteur cite un fragment d'un commentaire du micrologue de Guy d'Arezzo, tiré d'un manuscrit du XIIe siècle conservé à Milan, dans lequel il est parlé *de la distance et de la position des neumes entre eux;* puis, comme exemple des signes particuliers indiquant l'intonation, il cite la *virgule*, le *point* et surtout le *pressus*, ce groupe de points appelé *exprimitore* dans un des documents inédits qui font partie de sa publication (doc. VII, 42).

C'est là, nous devons le constater, tout ce que M. de Coussemaker nous confie, quant à présent. Ses révélations ne sont encore que des indications, et, autant qu'on peut en juger par ces premières confidences, c'est en s'éloignant peu de la direction déjà suivie par ses confrères en érudition musicale qu'il croit avoir atteint le but tant désiré. Ainsi nous savions déjà que des lois régulatrices devaient avoir régi la succession et l'enchaînement des neumes; déjà on nous avait parlé du *point*, de la *virgule* et du *pressus*, comme de signes spécialement destinés à indiquer l'intonation; M. Th. Nisard, on s'en souvient, nous avait, sur tout cela, ouvert, à peu de chose près, les mêmes perspectives que M. de Coussemaker. La question n'a donc pas fait un progrès appréciable : les termes en sont posés d'une manière plus méthodique, avec plus d'ampleur et de clarté; quant au nœud, personne encore ne nous enseigne à le trancher. M. Th. Nisard s'est engagé à faire un grand ouvrage où tout nous serait révélé; l'auteur du mémoire sur Hucbald prend aujourd'hui le même engagement : voilà où nous en sommes. Seulement, on peut dire que ce dernier nous donne au moins des arrhes, car il a fait et imprimé, à la suite de son ouvrage, des traduc-

tions de tous ses *fac-simile*, traductions dans lesquelles il interprète les fragments en neumes primitifs, aussi bien que les morceaux écrits en neumes guidoniens ou intermédiaires. A défaut de préceptes, voilà donc des exemples; mais, comme ces essais de traduction, présentés, nous devons le dire, avec une extrême modestie et sans la moindre prétentention à l'infaillibilité, ne sont accompagnés d'aucun commentaire; comme l'auteur nous les offre sans nous dire comment il les a faits, nous en sommes réduits à la confiance : a-t-il bien lu? Nous aimons à le croire; mais rien n'est changé pour nous dans l'état de la question.

Quant à M. Tardif, c'est autre chose : il procède plus hardiment; chez lui, point de réticences, point de secrets; il n'ajourne rien, il dit tout, et commence par se mettre en contradiction radicale avec tout le monde. Ce principe de la hauteur respective des signes, dont personne, jusqu'ici, n'avait cru trouver la moindre trace dans la période primitive de l'écriture neumatique, ce principe qu'on voyait poindre peu à peu, s'avancer en tâtonnant et ne triompher enfin que quand un de ces hasards qui terminent les révolutions avait fourni le moyen matériel de le mettre en pratique, ce principe, selon M. Tardif, est aussi vieux que les neumes eux-mêmes, les a suivis dans tout le cours de leur règne et n'a jamais cessé d'inspirer et de conduire la main de ceux qui les transcrivaient. Tous les neumes, dit-il, les simples comme les composés, les primitifs comme les guidoniens, expriment les divers degrés d'élévation des sons soit par les diverses positions qu'ils occupent, soit par la hauteur respective des éléments dont ils sont formés; d'où il suit qu'en observant exactement la position de ceux qui ne sont pas composés, et en décomposant ceux qui ne sont pas simples, pour tenir compte des hauteurs respectives de leurs divers éléments, on doit toujours parvenir à en retrouver la valeur.

Voilà, certes, une hypothèse audacieuse; disons mieux, un franc paradoxe. Mais, si vous l'acceptez, ne fût-ce que pour un instant, si vous consentez à suivre M. Tardif dans ses développements et ses explications, vous serez bientôt sous le charme. On se laisse aller malgré soi à une exposition brève et concise, à une argumentation résolue qui écarte les difficultés, simplifie tout, élague tout, décide tout. Quelle merveilleuse symétrie! comme tous ces groupes se décomposent aisément! comment n'y pas prendre goût? Vous étudiez avec l'auteur les exemples qu'il vous propose; vous calculez la position des points, vous mesurez les queues des virgules, vous vous mettez dans l'œil toutes ces règles faites au compas, et vous voilà convaincu que rien n'est plus facile que d'épeler les neumes et que vous allez les lire couramment.

Alors vous vous lancez non plus dans ces tableaux si bien dressés, mais dans les manuscrits. Ici finit votre science : vous tombez sur un texte où pas un de ces signes que vous venez d'analyser et de décomposer n'est placé à sa juste distance; tout est pêle-mêle et confondu. Est-ce la faute du manuscrit? n'est-il pas sorti des mains de quelque scribe ignorant? si cet homme avait su écrire, vous le liriez assurément. Prenez un autre volume, puis un autre, un autre encore; vous les prendriez tous que jamais vous ne trouveriez le texte imaginaire qu'a rêvé M. Tardif. Lui-même en fait l'aveu : « Nous supposons, dit-il, « un manuscrit parfaitement correct et noté avec une précision mathé-« matique; mais il en est bien peu, *s'il en est*, qui soient exécutés avec « tant de soin[1]. » On voit que M. Tardif est encore à la recherche du manuscrit modèle qui justifierait son système; il ne sait pas si ce phénix existe. En attendant, son système est bâti et achevé en perfection; on l'appliquera *s'il y a lieu*. Chose étrange, que des yeux si fins, si pénétrants, n'aient pas plus de souci de la vérité! Comment s'amuse-t-on à faire œuvre de géomètre pour aboutir à un roman?

Le côté vulnérable de cette théorie n'est pas assez caché pour qu'il fût besoin que la science à la fois mathématique et musicale d'un érudit consommé vînt nous le découvrir. Aussi n'est-ce pas seulement pour combattre M. Tardif que M. Vincent est descendu dans l'arène : il réfute ce jeune adversaire en passant, par occasion, non sans rendre justice à la manière ingénieuse, logique et théoriquement plausible dont il établit son système, mais sans se croire obligé à de bien longs efforts. Il constate tout simplement ce fait notoire que pas un seul texte ancien ne satisfait aux conditions de régularité que ce système présuppose. Dès lors, à quoi bon s'y arrêter plus longtemps? Nous traitons des neumes tels qu'ils sont et non tels qu'ils pourraient ou devraient être[2]. Cela dit, M. Vincent s'adresse non plus seulement à M. Tardif, mais à tous ceux qui, de près ou de loin, portent les yeux sur cette question des neumes, à tous ceux qui s'engagent avec plus ou moins d'assurance à nous en dévoiler le mystère. Vous vous trompez tous, leur dit-il, et, sans le vouloir, vous nous trompez aussi. Ce que vous promettez est impossible, scientifiquement impossible. « La lecture des « neumes primitifs est un problème *insoluble*, un de ces problèmes « qu'en langage algébrique on appelle *indéterminés*, c'est-à-dire un pro-« blème qui peut avoir une multitude de solutions diverses, par la rai-

[1] Voy. *Bibliothèque de l'École des chartes*, p. 275. — [2] Voy. le deuxième article de M. Vincent, p. 23 du tiré à part.

« son que le nombre des inconnues y est supérieur à celui des don-« nées[1]. »

Cette sentence est d'autant plus grave, que celui qui la prononce s'était montré jusqu'ici enclin à l'opinion contraire : il en convient tout le premier. Il n'oublie pas qu'en mainte occasion sa voix a stimulé l'ardeur de ces mêmes combattants qu'il va décourager aujourd'hui, et qu'à nous-même, à nous simple juge du camp, il nous a conseillé de ne pas écouter nos doutes et de conserver bon espoir. D'où vient donc ce changement? M. Vincent a voulu voir de ses yeux : il a compulsé, vérifié les pièces du procès, c'est-à-dire certains manuscrits notables, entre autres l'*Antiphonaire* ou le *Tonariam* de Montpellier, si merveilleusement copié par M. Th. Nisard; et de cet examen est née pour lui la conviction que « jamais *a priori* on ne parviendra à interpréter sûrement, « complétement, un morceau quelconque de musique écrite en *neumes* « *primitifs*, lorsqu'on n'aura, pour aider à cette lecture, aucun renseignement sur le ton du morceau, aucun terme de comparaison que « l'on puisse en rapprocher, aucune tradition qui s'y rattache, aucune « transcription qui en dérive de près ou de loin[2]. » Cette conviction repose sur deux motifs principaux : d'abord les signes qu'on prétend destinés à indiquer l'intonation n'ont aucune valeur absolue, aucune signification constante; ils indiquent, il est vrai, l'élévation ou l'abaissement, mais l'abaissement ou l'élévation en général, non tel ou tel intervalle déterminé. En second lieu, ces signes indicateurs pouvant s'asseoir sur tous les degrés de la gamme indistinctement, il faut un autre signe indicateur qui les rende eux-mêmes intelligibles; en d'autres termes, il faut une *clef*. Or le *pressus* est-il une clef, comme l'annonce M. Th. Nisard, comme M. de Coussemaker et M. Tardif le disent expressément? Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que le *pressus* représentât toujours une seule et même note, l'*ut*, par exemple; tout au plus en pourrait-il représenter deux, savoir l'*ut* et le *fa*, et faire ainsi l'office tantôt de la clef de *fa*, tantôt de la clef d'*ut*, alternative qui déjà serait pour le lecteur une cause d'hésitation, sans toutefois qu'il en pût résulter une erreur irréparable. M. Vincent reconnaît que, dans la plupart des cas, le manuscrit de Montpellier justifie la théorie; qu'en général le *pressus* est traduit soit par *c* ou par *k*, soit par *f* ou par *n*, c'est-à-dire qu'il représente l'*ut* ou le *fa;* mais il s'en faut, dit-il, qu'il en soit toujours ainsi. Ce même signe est traduit quelquefois par *g*, quelquefois par *e*, assez souvent par *a*,

[1] Voy. le premier article de M. Vincent, p. 13 du tiré à part. — [2] *Id.* deuxième article, p. 15 et 16 du tiré à part.

souvent aussi par *b* : il devient donc tantôt un *sol*, tantôt un *mi*, tantôt un *la* ou un *si*. Une seule exception, une exception bien constatée, suffit pour détruire un principe; or on en peut citer cent. Voilà ce qu'a révélé à M. Vincent ce manuscrit bilingue de Montpellier, qui devait tout éclaircir. De là une si brusque conversion, qui étonne au premier coup d'œil. C'est sous l'impression de cet examen, de cette vérification malencontreuse, qu'il a rendu son arrêt et proclamé radicalement impossible ce que naguère il attendait avec confiance.

Que répondra M. de Coussemaker, et surtout M. Th. Nisard, plus directement mis en cause, parce qu'il s'est plus hardiment engagé? Nous l'ignorons; mais nous avons déjà la réponse de M. Tardif[1]. Le jeune paléographe se garde bien de prendre fait et cause pour son propre système : ce ne sont pas ses idées qu'il défend, c'est l'honneur de la question. A peine laisse-t-il apercevoir que, dans sa pensée, le principe de la hauteur respective est contemporain de saint Grégoire, et que la *portée* a régné abstraitement et par sous-entendu quatre ou cinq siècles avant que de naître : tout cela est mis prudemment de côté; M. Tardif n'insiste que sur un point, sur ce qu'il y a d'absolu et, à son avis, d'excessif dans la prophétie négative de son savant contradicteur. Pour affirmer si hautement qu'un problème est désormais insoluble, lorsqu'on a la certitude historique qu'à une époque antérieure, il y a huit ou dix siècles, ce même problème devait être résolu, ne faudrait-il pas s'être livré à de plus longues et plus nombreuses tentatives, et avoir fait des expériences plus diverses et plus approfondies que celles dont M. Vincent paraît s'autoriser? Ne sait-il pas que ce manuscrit de Montpellier, le seul sur lequel il s'appuie, ne remonte qu'au XIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où les plus habiles musiciens ne lisaient déjà plus les neumes couramment, et où, par conséquent, les scribes devaient les copier sans les comprendre? Serait-il donc bien étonnant que plus d'une fois le transcripteur eût commis quelque bévue et placé çà et là sur le signe neumatique une lettre qui le traduisît à faux? Le manuscrit, presque à chaque page, ne semble-t-il pas accuser l'ignorance et l'hésitation du copiste? N'y voit-on pas des signes parfaitement semblables traduits par des groupes de lettres toutes différentes, des lignes entières de lettres biffées et remplacées par d'autres lettres? Comment donc ne pas suspecter l'exactitude de la traduction alphabétique? Après tout, les erreurs ne sont qu'exceptionnelles, ce qui prouve encore mieux qu'elles sont des erreurs. M. Vincent pourrait citer, dit-il, cent exemples du

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. V, 1re livraison, octobre 1853, p. 90.

pressus mal traduit! Eh bien, nous avons compté tous les *pressus* que renferme le manuscrit de Montpellier, et ce dépouillement nous a permis de constater plus de TROIS MILLE *pressus* traduits comme ils devaient l'être, c'est-à-dire par un *ut* ou par un *fa*. Ainsi, une fois sur trente, le scribe se serait trompé; est-ce impossible? et peut-on scientifiquement affirmer que la notation neumatique n'a pas son signe indicateur équivalent à nos clefs, parce que de loin en loin, dans un mauvais manuscrit, on a trouvé ce signe interprété faussement?

Voilà le système de défense que M. Tardif oppose aux objections de M. Vincent. Nous devons convenir que le manuscrit de Montpellier, quelque précieux qu'il soit, comme tout monument bilingue, n'est évidemment pas un de ces témoins infaillibles dont l'autorité doit être souveraine. Avant donc d'imputer au vice radical de la notation neumatique les variations et les inconséquences observées dans ce manuscrit, il faudrait avoir la preuve que le manuscrit lui-même n'est pas le vrai coupable. Un vaste dépouillement de textes musicaux écrits en neumes guidoniens, et par conséquent lisibles, résoudrait seul la question, au moins en ce qui concerne le *pressus*. Si ce dépouillement constatait, par un nombre suffisant d'exemples, que ce signe n'est pas employé toujours et nécessairement pour indiquer l'*ut* ou le *fa*, le procès serait vidé et le *pressus* déchu des fonctions qu'on lui prête; dans le cas contraire, le *pressus* serait réhabilité, malgré l'arrêt de M. Vincent. Resterait, il est vrai, cet autre obstacle à la lecture des neumes primitifs, le défaut de précision des signes destinés à marquer les intervalles d'élévation ou d'abaissement. Sur ce point nous ne prévoyons pas ce qu'on peut opposer aux faits cités par notre savant confrère, parce que ces faits se reproduisent probablement dans tous les textes neumatiques aussi bien que dans l'antiphonaire de Montpellier.

Que conclure de tout cela? que des difficultés immenses s'opposent à la solution du problème. Ces difficultés sont les mêmes que nous signalions il y a deux ans; elles tiennent à la nature du système de notation neumatique, à ses imperfections essentielles. Même au VIIe et au VIIIe siècle, dans le temps où ce système était seul en possession d'exprimer l'intonation sur les lutrins, nous sommes persuadé qu'il lui manquait quelque chose pour indiquer *a priori* d'une manière infaillible et absolue, sans aucune chance d'équivoque ou de tâtonnement, la valeur tonale de chaque note. Cela veut-il dire que ce système n'eut pas ses règles, ses lois, ses *principes déterminés?* en aucune façon; seulement ces règles et ces lois étaient moins parfaites, moins prévoyantes que celles qui président à notre notation moderne; d'où il suivait que,

sommes appliqué à rendre, dans ce journal, des deux principaux ouvrages qui traitaient de cette *topographie*[1], où nous avions cherché surtout, en nous aidant de tous les éléments acquis jusqu'à ce jour à la science et fournis, soit par l'examen des localités, soit par l'étude des textes, à déterminer les points qui pouvaient être considérés comme certains et ceux qui restaient encore sujets au doute et à la controverse. Dans le nombre des points appartenant à la première catégorie, nous n'avions pas hésité à comprendre la *colline du Pnyx*[2], qui nous avait fourni précédemment le sujet d'un travail spécial[3], où nous nous étions attaché à faire bien connaître les circonstances locales qui s'y rapportent; et, s'il est une des questions de la *topographie d'Athènes* où notre conviction fût profonde et arrêtée, d'accord avec l'opinion générale des antiquaires, c'est celle que la colline située au nord-ouest de celle de l'*Aréopage*, avec un mur de substruction, d'appareil cyclopéen, dans la partie où le rocher s'abaisse vers le nord-est, et avec une tribune taillée dans la paroi du roc qui borne cette esplanade au couchant, est bien certainement la *colline du Pnyx*, le plus ancien siége de l'assemblée populaire *à Athènes*, servant à cet usage sans doute bien avant les temps de Pisistrate, comme encore à ceux de Démosthène, avec la même tribune, qui avait été, durant ce long espace de siècles, le théâtre de l'éloquence attique. C'est pourtant cette notion, qui semblait si bien établie par l'assentiment unanime des antiquaires, qu'un de ces savants, et l'un des plus recommandables, à toute sorte de titres, M. Welcker, s'est proposé de détruire dans le *Mémoire* dont nous avons transcrit le titre en tête de cet article, et qui emprunte du recueil des *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Berlin*, où il a été publié, un certain degré d'autorité. L'approbation sans réserve que le travail de M. Welcker a obtenue de la part d'un habile critique, M. Henzen, dans le *Bulletin archéologique de Rome*[4], n'a pu qu'ajouter encore un nouveau crédit à ce travail de M. Welcker; et l'opinion de ce savant, si contraire qu'elle soit à tous les éléments de la question, risquerait de s'établir dans le domaine de la science, si l'on n'y opposait une réfutation péremptoire. C'est là la tâche que je me suis proposé de remplir, comme un complément nécessaire de mon précédent travail sur la *topographie d'Athènes*.

Mais je dois dire d'abord que ce n'est pas sans un profond regret que je me trouve appelé à combattre les idées de M. Welcker, en qui j'ho-

[1] Voy. *Journal des Savants*, 1851, mai, juin, juillet, septembre, octobre et décembre. — [2] *Ibid.* juillet 1851, p. 425-427. — [3] *Ibid.* mai 1850, p. 257, 270. — [4] *Bullet. di Corrispond. archeol.* marzo, 1853, p. 42-47.

conforme aux indications des auteurs, en lui retirant celle-ci ; et cette difficulté est si grave en effet, quoique M. Welcker ne paraisse pas s'y être arrêté, que nous croyons qu'elle eût suffi, après un mûr examen, pour détourner M. Ulrichs de la malheureuse pensée qu'il avait eue, et dont M. Welcker s'est fait, au bout de dix ans, l'interprète et le soutien. C'est donc cette pensée même, telle que l'a conçue à son tour M. Welcker, avec les preuves qu'il en donne et avec les conséquences qu'il y attache, que nous avons à examiner.

L'idée de M. Welcker est que la colline où tous les antiquaires ont vu celle du *Pnyx*, siége de l'assemblée populaire, est l'*enceinte sacrée*, ou *téménos*, du *Jupiter suprême*, *Ζεὺς ὕψιστος* ; que le bloc de pierre carré, taillé dans le rocher, que l'on a pris pour la *tribune*, *τὸ βῆμα*, *ὁ λίθος*, est l'*autel* de ce *Jupiter*, et que ce culte, rattaché aux plus anciennes époques de la civilisation attique par le mur de construction pélasgique, qui en soutient la portion demi-circulaire, tend à faire considérer cette enceinte comme le *Πελασγικόν*, ou le *Pélasgique*, différent du *τεῖχος πελασγικὸν*, *mur pélasgique*, construit à proximité de l'*Acropole* et pour sa défense. Dans l'opinion de M. Welcker, on ne saurait se flatter d'obtenir des témoignages des auteurs la notion exacte de la vraie position du *Pnyx;* ce qu'ils rapportent de sa forme ne s'accorde pas avec les restes actuels, et c'est dans un autre endroit de la ville, peu lui importe lequel, qu'on doit rechercher le *Pnyx*, s'il est possible encore de le retrouver, résultat auquel il se montre, d'ailleurs, tout à fait indifférent. La preuve d'assertions si extraordinaires, si contraires à toutes les idées reçues, se tire du fait que, dans une fouille exécutée au commencement de ce siècle par lord Aberdeen, on recueillit plusieurs *tablettes votives* portant l'invocation *au Jupiter suprême*, ΔΙΙ ΥΨΙϹΤΩΙ [1], lesquelles *tablettes* étaient originairement placées dans de petites cavités que présente encore la paroi du rocher taillé des deux côtés de la tribune. De la notion seule de ces *tablettes*, qui sont des *ex voto*, d'une basse époque romaine, de l'ordre le plus vulgaire, M. Welcker infère l'existence d'un culte public de ce *Jupiter suprême*, celle d'un *autel* et d'un *téménos*, sans se laisser troubler dans la confiance que lui inspirent ces inscriptions de bas-temps, par l'absence d'un témoignage classique sur ce culte d'un *Jupiter suprême*, qui aurait eu, à *Athènes*, ce *grand*

« Pnyx nachzuweisen vermochte. » — [1] J'ai déjà donné, sur ces *tablettes votives*, tous les éclaircissements nécessaires, dans mon article *sur le Pnyx, Journal des Savants,* mai 1850, p. 260, 4), 5), 6). On doit encore consulter, sur ce sujet, un *Mémoire* de M. L. Ross *sur les tablettes votives d'Athènes et de Mélos*, dans les *Annal. dell' Instit. archeol.* 1843, t. XV, p. 322-332.

montre très-bien la première scène des *Acharniens* d'Aristophane [1]. Enfin, le haut de cette éminence devait offrir un espace libre et propre à des observations astronomiques, puisque c'est là qu'avait été élevé l'*observatoire*, Ἡλιοτρόπιον, de Méton [2] : voilà, sur la forme du *Pnyx*, autant de circonstances qui ne peuvent être sujettes à aucun doute.

Ce premier point établi, que le *Pnyx* était une *colline pierreuse*, il en résulte qu'on ne peut la chercher que dans l'*ouest* de la ville; car il n'y a que des mouvements de terrain insensibles, il n'y a pas de hauteurs proprement dites sur tout l'espace qu'occupa la ville d'*Athènes*. C'est seulement à l'ouest que le sol s'exhausse en une suite d'éminences, qui forment, de ce côté, une sorte de ceinture, sur une ligne dirigée du sud au nord. De ces éminences, la plus considérable et la plus méridionale est généralement reconnue pour le *Musée*, d'après le monument de Philopappus qu'elle porte encore à son sommet. Une seconde colline, voisine de l'*Acropole*, à la base de laquelle elle tient par la sienne, ne se reconnaît pas avec moins de certitude pour l'*Aréopage*, dans la situation et sous la forme indiquées par Hérodote : τὸν καταντίον τῆς Ἀκροπόλιος ὄχθον [3]. Des deux autres collines qui se trouvent dans cette partie d'*Athènes*, celle qui est la plus reculée vers le nord, et qui n'est qu'une masse de pierres, de trop peu d'étendue pour avoir jamais pu servir de siége à l'assemblée du peuple, ἐκκλησία, s'appelait la *colline des Nymphes populaires*, ΗΙΕΡΟΝ ΝΥΜΦ ΔΗΜΟΣ, d'après une inscription gravée sur le roc, qui y a été trouvée il y a une vingtaine d'années [4]; et cette épi-

[1] Aristoph. *Acharn.* v. 19-42. — [2] Suid. *v.* Μέτων. Voy. Forchhammer, *Topograph. von Athen*, p. 9. — [3] Herodot. VIII, LII. — [4] Cette inscription est rapportée par M. Pittakis, Ἐφημ. Ἀρχαιολ. 1838, p. 76, et *L'ancienne Athènes*, p. 460, de cette manière :

ΗΙΕΡΟΝ
ΝΥΜΦΩΝ
ΔΗΜΟΣ

Wordsworth, *Athens and Attica*, p. 70, 1), la donne sous la forme que voici :

ΗΙΕΡΟΝ
ΝΥΜΦ (ΑΙΣ)
ΔΗΜΟΣ (ΙΑΙΣ)

M. Welcker, *Der Felsaltar, etc.*, p. 276 (12), a lu :

ΗΙΕΡΟΝ
ΝΥΜΦΟΝ
ΔΕΜΟΣ

et cette lecture, où le mot ΔΕΜΟΣ est complet, est aussi celle de M. Goettling

μὲν ἐνταῦθά ϖου ἐπὶ τοῦ ϖάγου κάθησο ἐς τὴν Πνύκα *ὁρῶσα*. Maintenant, que l'on réunisse toutes ces circonstances et qu'on les applique sur un plan *d'Athènes;* et j'affirme qu'on trouvera qu'elles se rapportent toutes à la colline placée entre celles du *Musée*, au sud, et *des Nymphes*, au nord, à l'ouest de l'*Acropole* et de l'*Aréopage*, et qu'elles ne peuvent convenir à aucune autre localité *d'Athènes:* d'où il suit que les antiquaires ont eu toute raison d'y reconnaître le *Pnyx*, et que c'est sans motif suffisant que M. Welcker a cru pouvoir y chercher toute autre chose.

La conviction acquise sur ce point ne peut qu'être confirmée par l'examen des restes d'antiquité qu'offre encore actuellement la colline du *Pnyx*. Dans l'angle extrêmement obtus que forment les deux parois du rocher, taillé verticalement, qui borne à l'ouest la plate-forme du *Pnyx*, est un énorme bloc de pierre carré, isolé de trois côtés, et adhérent par le quatrième à la masse du rocher; ce bloc mesure onze pieds en tout sens; il est élevé sur trois gradins, et sa hauteur est de dix pieds, et non de vingt, comme le dit M. Welcker[1], en y comprenant les degrés; on y monte par une double rangée d'escaliers, taillés dans le même roc, et, à son faîte, la surface en est inégale, comme celle d'un roc informe. Cet énorme cube de pierre ne peut évidemment avoir été que le noyau de la *tribune*, *τὸ βῆμα*, qui nous est signalée par tant de témoignages de la littérature attique comme une *pierre*, *ὁ λίθος*[2]. Tel qu'il nous apparaît aujourd'hui dans sa nudité primitive, ce *dé de pierre* répond bien aux indications que nous en ont données les anciens; mais il avait été certainement revêtu de dalles de la même pierre, qui couvraient les inégalités du roc; et, dans cet état, la *tribune* du *Pnyx* se montrait bien encore telle que nous la décrit un grammairien grec[3]: Πνὺξ *δὲ ἦν χωρίον ϖρὸς τὴν* Ἀκρόπολιν, *κατεσκευασμένον κατὰ τὴν ϖαλαιὰν ἁπλότητα*. L'orateur, qui s'y tenait debout, en face du peuple assemblé *au-dessous*[4] sur la plate-forme, pouvait y faire quelques pas à droite et à gauche, et, en élevant le bras droit vers les *Propylées*, qui s'y montraient dans toute leur inexprimable majesté, en même temps qu'il prononçait les mots, Π*ροπύλαια ταῦτα*[5], toujours si puissants sur le patriotisme des Athéniens, ou bien en se tournant vers le centre de l'assemblée, et en indiquant du doigt le portique du *Pœcile*, qui devait se trouver presque en face de lui, et qui renfermait les grands monu-

[1] *Der Felsaltar, etc.*, p. 20. — [2] Aristoph. *Pac*. v. 680; *Ecclesiaz*. v. 86. — [3] Poll. VIII, CXXXII. — [4] Aristoph. *Ecclesiaz*. v. 86 : *Δεῖ σε καταλαβεῖν ἕδρας ὑπὸ τῷ λίθῳ*. — [5] Æschin. *De fals. legat*. p. 253, Reiske; cf. Harpocrat. *v.* Π*ροπύλαια ταῦτα*. Voy. *Journal des Savants*, mai 1850, p. 263.

ments de la gloire attique [1], il produisait sur ses auditeurs, sensibles à ces belles images, tous les effets qu'il pouvait a son éloquence. La tribune du *Pnyx* existe donc bien certain place antique, dans son état primitif, sauf le revêtement qu'ell en y portant avec nous les harangues de Démosthène et d'Esc sommes sûrs de nous y trouver dans la même situation que orateurs, avec les mêmes localités sous les yeux, avec les si imposants encore dans leur ruine, sur notre droite, avec le *Pœcile*, encore cachés sous un amas de décombres, en fac et ce n'est pas là une illusion d'antiquaire; c'est une vérit qui résulte de l'accord de tous les témoignages et de tous le

C'est pourtant cette notion, à la fois si intéressante et si M. Welcker a eu, le dirai-je, le triste courage de chercher pour y substituer celle d'un *autel* du *Jupiter suprême*, qui n'e dans aucun auteur, qui ne serait, même dans le cas où so serait admise, d'aucun profit pour la connaissance de la *d'Athènes*, et qui n'est, de la part du savant auteur, qu'une s dénuée de toute espèce de preuves. Afin de trouver un *au* que tous les voyageurs et antiquaires, depuis Chandler [2], on une *tribune*, M. Welcker s'est d'abord attaché à montrer q dans l'antiquité, de *grands autels* [3], auprès desquels celui n'offrait que des proportions très-modestes. Mais que fait à l actuelle l'énumération de ces *grands autels*, qu'il serait facile plus complète, et qu'en résulte-t-il pour l'idée qu'on veut f loir, que le *bloc carré adhérent au rocher* est un *autel*, et n'e *tribune?* Pour prouver que l'objet en question, considéré c *autel*, a bien pu être *celui* du *Jupiter suprême*, le docte auteu de savantes recherches sur l'antiquité et la popularité du *Jupiter à Athènes* [4]; mais que résulte-t-il encore de tout cet l'érudition en faveur de l'hypothèse que le bloc de pierre e a été l'*autel* d'un *Jupiter suprême*, Ζεὺς ὕψιστος, dont le culte sous ce nom, n'est connu par aucun témoignage, ni attique Enfin, pour montrer que cet *autel*, d'une forme si primitive avec ce mur de substruction, d'un appareil si manifesteme que, ne peut avoir appartenu qu'à l'enceinte sacrée, τέμεν célébrait le culte de ce *Jupiter suprême* dès la plus haute M. Welcker s'autorise, à défaut de tout autre témoignage,

[1] Æschin. *contr. Ctesiphont.* p. 575, Reiske. — [2] *Travels*, t. II (177 p. 166. — [3] *Der Felsaltar*, p. 269. — [4] *Ibid.* p. 270 (b), suiv.

blettes votives trouvées au nombre de douze à quinze [1], le plus grand nombre au pied de la muraille de rocher du *Pnyx*, d'autres en divers endroits de la ville, toutes provenant de femmes de la dernière condition, toutes appartenant à une basse époque romaine, lesquelles *tablettes*, monuments populaires du dernier ordre et du dernier âge, ne prouvent en aucune façon qu'il y eût un *autel*, grand ou petit, en cet endroit, ni surtout que cet *autel*, s'il y en eut jamais un, remontât jusqu'à l'antiquité pélasgique. Le système de M. Welcker ne repose donc, en réalité, que sur des analogies qui n'ont aucun rapport avec le monument, et sur des allégations qui n'ont par elles-mêmes aucune valeur.

Mais enfin quelle raison le savant auteur a-t-il eue pour reconnaître un *autel* dans la *tribune* du *Pnyx?* La notion d'un *autel*, dans tous les monuments comme dans toutes les descriptions qui nous en restent, est celle d'un corps isolé sur toutes ses faces, quelle que soit sa forme, ronde ou carrée, et quelle que soit sa dimension, petite ou grande; et les *grands autels* cités par M. Welcker étaient eux-mêmes dans ce cas. A quels signes donc pourrions-nous voir un *autel* dans ce *dé de pierre* qui tient par le fond à la paroi de rocher qui borde l'esplanade du *Pnyx?* Le principal argument allégué par M. Welcker est que le *βῆμα*, ne servant jamais qu'*à un seul orateur*, n'avait besoin d'escalier que *d'un seul côté*, tandis que l'*autel de Jupiter*, sur le faîte duquel pouvaient se trouver plusieurs prêtres à la fois, devait être accessible des deux côtés au moyen d'un double escalier [2]. Mais me sera-t-il permis de demander si cet argument est bien sérieux, et quelle difficulté l'on pourrait trouver à ce qu'une *tribune* placée, comme celle-là, en haut de l'espace occupé par l'assemblée du peuple, et répondant au centre de cette assemblée, fût accessible des deux côtés pour les orateurs qui s'y succédaient, un à un sans doute, mais qui partaient de rangs différents situés à droite et à gauche? Je crois pouvoir conclure de cette discussion que les difficultés alléguées contre l'opinion qui reconnaît le *Pnyx* et sa *tribune* dans le monument dont il s'agit, n'ont aucune réalité, et que les arguments à l'aide desquels on a voulu y voir un *autel* du *Jupiter suprême* manquent tout à fait de base et d'autorité.

M. Welcker n'a pas été plus heureux dans sa tentative, de convertir le *Pnyx* en un *pélasgique* du *Jupiter suprême*, dont il présente la notion d'une manière qui n'est propre qu'à embrouiller toutes les notions

[1] Voy. plus haut, p. 739, 1). — — [2] *Der Felsaltar,* p. 300, (36) : « Das *βῆμα* ist « für nur immer einen Redner und bedarf also, um es zu besteigen, Stufen nur « auf einer Seite. Der Altar des Zeus, nach seiner Grösse für mehrere zugleich « oben fungirende Personen bestimmt, hat schicklich Treppen auf beiden Seiten. »

acquises sur la *topographie d'Athènes*. En fait de *Pélasgiqu*
τὸ Πελασγικόν, l'antiquité tout entière n'a jamais connu qu
de fortifications par lesquelles avait été défendu le seul cô
de l'*Acropole*, le côté de l'ouest, et qui s'appelait *le P*
Πελασγικόν, parce que la tradition en attribuait l'exécution
Les témoignages classiques qui concernent ce point d'a
été depuis longtemps rassemblés par les savants qui se sor
la *topographie d'Athènes;* en dernier lieu, par le colonel
K. Ott. Müller, et, en les rappelant, comme il l'a fait, dar
écrit [1], M. L. Ross n'a fait, ainsi qu'il le reconnaît lui
mettre en évidence une notion depuis longtemps acquise.

Ce qui résulte avec toute certitude de ces témoignages
mur pélasgique, τὸ πελασγικὸν τεῖχος, ou simplement *le P*
Πελασγικόν, était une fortification attachée à l'*Acropole*, ἐν τ
περὶ τὴν Ἀκρόπολιν[3], ὑπὸ τὴν Ἀκρόπολιν[4], expressions en
divers auteurs en différents temps, qui donnent toutes la n
Cette fortification couvrait toute la partie de l'*Acropole* qu
sible: d'où vient que les auteurs ont pu dire, sans man
tude, qu'elle embrassait l'*Acropole*, τοῦ τείχεος περὶ τὴν Ἀ
ἐληλαμένου. On sait que cette partie accessible était celle
c'est là effectivement que Pausanias nous montre le m
comme ayant remplacé, à l'angle sud-ouest, l'œuvre des
couvrait tout le reste [5] : Τῇ δὲ Ἀκροπόλει, πλὴν ὅσον Κίμων
περιβαλεῖν τὸ λοιπὸν λέγεται τοῦ τείχους Πελασγοὺς οἰκήσαν
τὴν Ἀκρόπολιν. Ce *mur des Pélasges*, après avoir garanti to
l'*Acropole* à l'ouest, devait se prolonger le long du roch
puisque la *grotte de Pan*, ouverte, comme nous la voyons,
nord de l'*Acropole*, près de l'angle nord-ouest, était situ
dessus du Pélasgique, selon le témoignage exprès de Luc
τὸ ὑπὸ τῇ Ἀκροπόλει σπήλαιον τοῦτο ἀπολαβόμενος οἰκεῖ μι
Πελασγικοῦ. Cette fortification est quelquefois désignée pa
sous le nom d'Ἐννεάπυλον[7], à cause des *neuf portes* qui
pratiquées, soit à côté, soit en arrière les unes des autres
admettre ces deux suppositions; et nous savons, par l
d'un des auteurs de l'archéologie attique, Polémon [8], que c

[1] *Die Pnyx, etc.*, p. 18-25. — [2] Schol. Aristophan. *ad Av.* 833 : πελασγικὸν τεῖχος ἐν τῇ Ἀκροπόλει, οὗ μέμνηται καὶ Καλλίμαχος. — Herodot. VI, CXXXVII; Dionys. Hal. I, XXVIII. — [4] Thucydid. II, XVII. XXVIII, 4. — [6] Lucian. *bis Accusat.* § IX. — [7] Clidem. *apud* Suid. *v.* Ἀ mon *apud* Schol. Sophocl. *Œdip. Col.* v. 489; cf. *Fragm.* XLIX, p.

s'étendait jusque près du *temple des Euménides*, qui existait certainement au pied de l'*Aréopage*[1], du côté de l'est; d'où résulte, pour l'*Ennéapylon* ou le *Pélasgique*, une situation voisine; par conséquent, la notion que cette fortification tournait l'angle nord-ouest de l'*Acropole*, en descendant dans le ravin qui s'étend entre l'*Acropole* et l'*Aréopage*, et en s'avançant vers l'est. Enfin, nous apprenons de Thucydide[2] que le terrain laissé libre entre la base de l'*Acropole* et le mur de fortification avait été donné aux Pélasges pour y habiter, en récompense de leurs travaux sur l'*Acropole*, et que, depuis l'expulsion de ce peuple, un oracle avait défendu de le cultiver; et ce terrain, nommé aussi *pélasgique*, comme le *mur*, était situé *sous l'Acropole*, *ὑπὸ τὴν Ἀκρόπολιν*.

On voit que ces témoignages aboutissent tous sans exception à l'*Acropole*, et qu'ils désignent tous des travaux de construction, exécutés pour la défense de l'*Acropole*, dans la partie où elle avait besoin d'être protégée, celle de l'ouest, à partir des pentes inférieures du rocher, jusqu'à son sommet. Maintenant je puis dire que, dans des fouilles récentes, il a été découvert, près du mur méridional de l'aile gauche des *Propylées*, une assise d'environ deux mètres de hauteur d'un mur cyclopéen, qui est certainement un reste du *Pélasgique* de l'*Acropole;* j'en ai parlé dans un de mes articles sur la *topographie d'Athènes*[3], et j'ajoute que, dans les fouilles plus récentes entreprises par M. Beulé, pour découvrir l'entrée de l'*Acropole*, il a été trouvé plusieurs assises d'un mur cyclopéen, de petit appareil, employé par Mnésiclès comme appui du grand escalier de marbre, qui donnait accès aux *Propylées*. Voilà donc des preuves matérielles de l'existence d'un *mur pélasgique*, dans cette partie de l'*Acropole*, qui viennent confirmer le témoignage des auteurs; et je suis convaincu que, si l'on enlevait la masse de décombres qui couvre la base de l'*Acropole*, à son angle nord-ouest, on y retrouverait encore des restes du *mur pélasgique*.

Dans un état de choses si bien établi, on a peine à comprendre comment on pourrait chercher le *Pélasgique* ailleurs que dans la proximité immédiate de l'*Acropole*, et précisément aux abords de sa face ouest. C'est pourtant ce qu'a cru pouvoir entreprendre un savant philologue, M. Goettling, qui a fait deux fois le voyage d'*Athènes*, et qui s'est occupé de questions relatives à la *topographie d'Athènes*[4]. Pour ce savant,

[1] C'est ce qu'a montré M. L. Ross, dans son écrit sur le *Théseion*, p. 44, 130), 131). — [2] Thucydid. II, XVII; cf. Poll. VIII, CII. — [3] *Journal des Savants*, décembre 1851, p. 738. — [4] *Das Pelasgikon in Athen*, publié d'abord dans le *Rhein. Mus.* IV, 1846, p. 321, suiv., reproduit dans les *Abhandlungen aus dem classisch. Alterthume*, 1851, p. 68-99.

tratides aient choisi pour siége de leur puissance et pour refuge contre un ennemi armé, ce lieu, *de toutes parts ouvert*, qui n'eut jamais d'autre mur que celui qu'on y voit encore vers la partie basse, lequel mur n'a jamais pu servir qu'à soutenir la terrasse du *Pnyx*. Les idées de M. Goettling blessent donc toute vraisemblance, sans s'appuyer, du reste, d'aucun texte. Quant à la notion tout aussi extraordinaire que le savant philologue rattache au *Pnyx*, c'est à savoir, qu'après l'expulsion des Pisistratides, l'ancien *Pélasgique* fut nivelé et converti en une place pour l'assemblée populaire, qui s'appela dès lors le *Pnyx*, je ne m'arrête pas à la combattre, attendu que cette tâche a été très-bien remplie par M. L. Ross, et que, d'ailleurs, elle ne se fonde sur aucun témoignage classique.

Je regrette de dire que M. Welcker, qui se sert des idées de M. Goettling sans les adopter pour son propre compte, voit aussi dans le *Pnyx* un *Pélasgique*, différent toutefois du *mur pélasgique* de l'*Acropole*. Mais cette distinction entre *le Pélasgique*, *τὸ Πελασγικόν*, et *le mur pélasgique*, *τὸ ϖελασγικὸν τεῖχος*, est tout à fait arbitraire, puisqu'elle n'a d'autre appui que l'emploi de ces deux locutions, complétement équivalentes. Effectivement, s'il résulte bien de textes, émanant du même auteur, que le mur de fortification qui défendait l'accès de l'*Acropole* s'appelait proprement *le mur pélasgique*, *τὸ ϖελασγικὸν τεῖχος*, ainsi que cela est établi par deux passages d'Hérodote [1], il n'est pas moins avéré par d'autres témoignages, tels que celui-ci de Denys d'Halicarnasse [2] : Τὸ *τεῖχος τὸ ϖερὶ τὴν Ἀκρόπολιν, τὸ ϖελασγικὸν καλούμενον*, que ce même mur s'appelait aussi tout simplement *le Pélasgique*. Et que cette locution abrégée fût aussi ancienne que l'autre, c'est encore ce qui résulte de ce qu'elle se trouve déjà dans des auteurs à peu près contemporains d'Hérodote, tels que Thucydide [3] et Aristophane [4], dont le second nomme *τὸ Πελασγικόν* le même mur de fortification que Didyme, cité par le Scholiaste [5], appelait *τὸ ϖελασγικὸν τεῖχος ἐπὶ ϖετρῶν*. Il est donc avéré que les deux locutions, *τὸ ϖελασγικὸν τεῖχος* et *τὸ Πελασγικόν*, étaient synonymes, et qu'elles s'employaient indifféremment l'une pour l'autre, dans le même temps et pour le même objet, qui était le mur de fortification, construit aux abords de la face ouest de l'*Acropole*. Sur quoi donc a pu se fonder M. Welcker pour voir dans *le Pélasgique* une construction différente du *mur pélasgique*, et pour faire de ce *Pélasgique*

[1] Herodot. VI, CXXXVII, et V, LXIV. — [2] Dionys. Hal. I, XXVIII. — [3] Thucydid. II, XVII : Τό *τε ϖελασγικὸν καλούμενον, τὸ ὑπὸ τὴν Ἀκρόπολιν*. — [4] Aristophan. *Av.* 833 : Τ*ίς δαὶ καθέξει τῆς ϖόλεως τὸ Πελαργικόν;* c. — [5] Didym. *apud* Schol. Aristophan. *Av.* 837.

j'ai fait mention [1], en réfutant brièvement cette hypothèse, qui me paraissait de tout point inadmissible. Les arguments employés dans le nouveau *Mémoire* ne m'ont pas semblé propres à me faire retirer le jugement que je portais des idées de M. Hawkins. Mais je me réserve d'examiner avec tout le soin possible le *Mémoire* en question, dès qu'il sera rendu public, et je verrai si l'hypothèse de l'*Agora* au sud de l'*Acropole* a gagné par une nouvelle discussion la vraisemblance qu'elle n'avait pas dans le travail du savant anglais, et si la révolution qu'elle tend à produire dans les notions acquises sur la *topographie d'Athènes*, mérite qu'on l'approuve, ou bien exige qu'on la combatte [2].

RAOUL-ROCHETTE.

RIG-VÉDA ou LIVRE DES HYMNES, traduit en français par M. Langlois, membre de l'Institut. 4 vol. in-8°, Paris, 1848-1851.

RIG-VÉDA-SAMHITÂ, avec le Commentaire de Sâyana, publié par M. le docteur Max Muller. 1er vol. in-4°, texte sanscrit. Londres et Oxford, 1849.

RIG-VÉDA, traduit en anglais, par M. H. H. Wilson. 1er vol. in-8°. Oxford, 1850.

YADJOUR-VÉDA BLANC, avec le Commentaire de Mahidhâra, publié par

and Asiatic Turkey, by Rob. Walpole (London, 1818, 4), p. 480-521. — [1] *Journal des Savants*, mai 1851, p. 267-268. — [2] Depuis que cet article a été rédigé, il a paru en Allemagne un nouvel écrit de M. Goettling sur cette question, intitulé : *Das Pelasgikon und die Pnyx in Athen*, Iena, 1853, in-8°, p. 1-30. Si le savant auteur de cet écrit avait apporté quelque élément nouveau dans la discussion actuelle, je me ferais un devoir de le signaler, et j'aurais peut-être à modifier sur quelque point l'opinion que j'ai soutenue. Mais je dois dire que le travail de M. Goettling n'est guère qu'une polémique contre celui de M. L. Ross, où il n'y a rien à gagner ni pour la science, ni pour les doctes adversaires eux-mêmes, et dans laquelle il ne me convient pas d'entrer. Je ne relèverai qu'une seule particularité, à laquelle M. Goettling ne paraît pas éloigné d'attacher une certaine importance; ce sont les lettres KON, gravées sur le plateau du *Pnyx*, que le savant professeur d'Iena croit possible de regarder comme indiquant une délimitation du *Pélasgique*, en suppléant ces lettres par [Πελασγι] KON, p. 18, *). J'avais aussi remarqué les mêmes lettres sur le plateau du *Pnyx*, et j'en avais fait mention dans mon travail sur cette colline, *Journal des Savants*, mai 1850, p. 265. Mais je les suppléais autrement, KON(ων), et je les expliquais d'une manière toute différente; et, malgré ma profonde déférence pour le savoir de M. Goettling, je crois encore mon explication préférable à la sienne.

M. le docteur Albrecht Weber. 1er vol. in-4°, texte sans
et Londres, 1852.

SÂMA-VÉDA, *publié et traduit en anglais, par M. Steven*
in-8°. Oxford, 1842-1843.

SÂMA-VÉDA, *publié et traduit en allemand, avec un gl*
M. Théodore Benfey. Gr. in-8°. Leipzig, 1848.

CINQUIÈME ARTICLE[1].

DE L'ATHARVA-VÉDA OU ATHARVANA.

C'est un fait généralement admis que l'*Atharva-Véda* est le des quatre Védas; Wilkins, William Jones, Colebrooke M. Albrecht Weber, s'accordent à le reconnaître, et l'exan vrage lui-même confirme cette opinion et la rend incontes brooke, en particulier, a remarqué que Manou et les autrés ne parlent jamais que de trois Védas, le *Ritch*, le *Sâmar djoush*[2]. Il aurait pu ajouter que la *Bhagavad-Gaîtâ* n'en davantage[3], non plus que les livres bouddhiques en général dans un hymne du *Rig-Véda*, le fameux hymne de Pouro trouve répété dans le *Yadjour-Véda blanc* et même dans l'*Athar* pas fait mention de l'*Atharva-Véda*, tandis que les trois au sont cités[4]. C'est donc dans des temps postérieurs que l'*A* devenu un Véda, et qu'il a été divinisé comme les autres. I nas le mentionnent assez souvent, mais seulement dans leu plus nouvelles; les Oupanishads s'y appuient comme sur sainte; les Poûranas, qui ont la prétention de passer pour l Véda, ne manquent pas de l'admettre pour le quatrième; reste pas moins certain que l'*Atharva-Véda* est fort loin d'ê cien que les trois premiers. Il est, du reste, cité dans *Pânini*

Une étude attentive du style dans lequel il est écrit don

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 389; pour celui d'août, p. 423; pour le troisième, celui de septembre, p. 55 quatrième, celui d'octobre, p. 612. — [2] Colebrooke, *Essays*, t. I, p. Manou a-t-il voulu faire allusion à l'*Atharvana*, liv. XI, vers 33; m pelle pas un Véda. — [3] La *Bhagavad-Gaîtâ*, qui ne nomme aussi qu a une vénération spéciale pour le *Sâman*. — [4] Voir l'*Hymne de Pour* sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, dans Colebrooke, *Essays*, t. I, Burnouf, préface du *Bhagavata-Poûrana*, t. I, p. CXXX; et dans la M. Langlois, t. IV, p. 341.

résultat. Par ses formes grammaticales, par ses procédés, par sa couleur et sa marche habituelle, ce style est évidemment d'une date assez récente, si on le compare à celui du *Rig-Véda* par exemple. M. Albrecht Weber, si bon juge en ces matières, croit même y avoir découvert des locutions pracrites et populaires, ce qui lui donnerait une physionomie totalement distincte et très-frappante. Ceci n'empêche pas, d'ailleurs, que l'*Atharvana* ne renferme, à côté de morceaux qui sont, en général, peu anciens, d'autres morceaux non moins vieux que ceux du *Rig-Véda* lui-même [1], et qui méritent tout autant d'intérêt, sous le rapport de la langue et des idées; mais ces fragments, conservés des temps védiques les plus reculés, sont très-rares.

D'autre part, l'*Atharvana*, par le but même qu'il poursuit, a été composé pour répondre à des besoins qui n'ont dû venir qu'assez tard chez le peuple indien. Il n'est jamais employé, ainsi que je l'ai déjà dit, dans le sacrifice; il n'a pas sa place dans le rituel, ni dans les cérémonies canoniques; on ne le récite pas au moment des prières, comme le *Ritch;* on ne le chante pas comme le *Samân;* on ne le lit point comme le *Yadjoush* en célébrant les rites officiels. Presque uniquement rempli d'incantations, d'exorcismes, d'imprécations homicides, c'est en quelque sorte un Véda domestique, dont l'usage, tout personnel, peut éviter des maux ou assurer des biens à ceux qui admettent son efficacité. Mais tout utiles que peuvent être ces formules, selon les croyances vulgaires, elles sont assez peu dignes de respect et de vénération. Si, dans le *Rig-Véda*, comme l'a très-bien montré M. Albrecht Weber, les rishis s'inspirent de la nature et de ses grands spectacles, dans l'*Atharva-Véda* il n'y a pas d'autre inspiration que celle de la peur et de la crainte la plus superstitieuse [2]. Évidemment, l'esprit humain ne débute pas par ces faiblesses et ces lâchetés; il n'en est capable qu'après une longue et profonde corruption. De là vient qu'une bonne partie des hymnes qui forment le dixième et dernier mandala du *Rig-Véda* se trouvent reproduits dans l'*Atharva-Véda*. Dans le *Ritch*, ces hymnes, dont j'ai cité plus haut [3] des passages suffisants pour les faire apprécier, semblent n'être point à leur place, après tout ce qui les précède. Au contraire, dans l'*Atharvana* ils paraissent être tout à fait en leur lieu; et l'on pourrait presque croire que le *Rig-Véda* les a empruntés au lieu de les fournir.

Quoi qu'il en puisse être de la date de l'*Atharva-Véda*, il est, en géné-

[1] M. Alb. Weber, *Academische Vorlesungen*, p. 143. — [2] Id. *ibid.* p. 10. — [3] Voir plus haut dans le 2e article, p. 457, cahier d'août. Il faut consulter les concordances de M. Whitney, *Indische Studien*, t. II, p. 321 et suiv., pour savoir exactement jusqu'où vont ces emprunts ou ces répétitions.

ral, moins vénéré dans l'Inde, bien qu'il soit peut-être plu que les trois autres. La superstition s'en est fait un instru satisfaire les passions mauvaises de l'homme. Les autres Véd vent guère servir qu'à une foi sincère, et ils supposent même assez éclairée.

Il faut ajouter que l'*Atharva-Véda* porte un nom individ qu'Atharvan, qui le lui donne, en est supposé un des auteu que les autres Védas ne tirent le leur que de l'usage sacré auq applique. Les ritchas sont les prières en vers, les invocations rhy soit en stances détachées, soit en hymnes complets, qu'on ré basse; les sâmâni sont les ritchas que l'on chante avec des m musicales dès longtemps prescrites; enfin, les yadjounshi sont en prose qu'on lit en les murmurant. L'*Atharva-Véda* n'a rie à offrir à la ferveur des fidèles, et le nom même qu'il cons l'origine tout humaine d'où il est sorti. Selon toute apparence, ce nom est antérieur au temps que la tradition assigne à l'ar de Vyâsa; et il est aussi, par conséquent, antérieur au boud

L'*Atharva-Véda* est divisé en vingt livres ou kâṇḍas et en trent pâthakas ou chapitres, entre lesquels se répartissent 760 l soûktas, et le nombre des ritchas est de 6015[1]. Ces ritchas s néral, des distiques; ou plutôt ces vers sont tellement longs, vent représenter deux ou trois des nôtres. Une autre divisi l'*Atharva-Véda* en anouvâkas ou chapitres, au nombre de 90. M Weber atteste que le Çatapâtha-Brâhmana du *Yadjour-* parle, dans son livre XIII, d'une autre division, plus ancien deux-là, en parvan ou livres; elle ne se retrouve plus dans crits, si elle y a jamais existé[2]. La recension que nous posséd lement est probablement celle de l'école Paippalâdâ; mais l'*At* n'a pas, en général, fourni matière à autant de travaux que les t on ne cite guère que le commentaire de Sâyana, qui, comm est du quatorzième siècle de notre ère.

La Samhitâ de l'*Atharvana*, après celle du *Sâman*, aprè

[1] M. Albrecht Weber cite un catalogue qui porte le nombre des l'*Atharva-Samhitâ*, à 12,380, et celui des hymnes à 2,000, *Academische* p. 147. Quelle est l'autorité de ce catalogue? — [2] M. Albrecht Weber, *Vorlesungen*, p. 141. Le mot *parvan* ne signifie que chapitre ou li vrage quelconque: ainsi le Mahâbhârata est divisé en *parvan*. Il est sible que le Çatapâtha-Brâhmana emploie ce mot dans son sens gé ce terme ne désigne pas une division spéciale et différente de cel kâṇḍas.

Yadjour, a emprunté beaucoup au *Rig-Véda*, c'est-à-dire le tiers à peu près de tout ce qu'elle contient. Ses hymnes sont complets, comme ceux du *Ritch*, et le plagiat y est par suite plus évident encore que dans les vers détachés du *Sâman* et de la *Vâdjasaneyi*. Elle renferme, du reste, plus de morceaux originaux que cette dernière, bien qu'elle lui fasse aussi des emprunts; et M. Rudolph Roth a dit avec raison que l'*Atharvana* était, avec le *Ritch*, celui des Védas qui nous fournirait le plus de documents sur la religion de ces temps primitifs[1]. A côté des vers, on trouve aussi dans l'*Atharvana* quelques morceaux en prose, comme dans la samhitâ du *Yadjour-Véda blanc*[2].

Voici quelques citations qui nous montreront le vrai caractère de l'*Atharva-Véda*, du moins dans la Samhitâ. Nous parlerons plus tard de ses nombreuses Oupanishads, qui forment à elles seules toute une littérature. Le premier morceau est une incantation pour guérir un malade; c'est le prêtre ou le sorcier qui parle.

ATHARVA-VÉDA.

Kâṇḍa ou khaṇḍa III, hymne 11[3].

Je te sauve et te fais vivre par ce breuvage, te délivrant de la maladie inconnue qui te dévore, de la phthisie qui te consume. Quand l'accès de la fièvre viendra le saisir, qu'Indra et Agni l'en préservent et l'en défendent.

Si la vie du malade a disparu, si elle est anéantie, ou bien si elle n'est que dans le voisinage de la mort, je le retire du sein même du néant, sans la moindre atteinte; et je lui assure encore cent automnes.

C'est le ton d'un charlatan; et l'*Atharva-Véda* peut être regardé, dans les morceaux de ce genre, comme la transition entre le vrai sentiment religieux qui éclate dans le *Ritch*, le *Sâman*, le *Yadjoush*, et le trafic honteux que plus tard en ont fait les brâhmanes. On peut bien croire que ce n'est pas gratuitement qu'on récite ces formules toutes-puissantes, et que l'homme qui peut sauver un malade, ou même rappeler un mort à la vie, fait payer chèrement ses services.

Colebrooke cite les vers suivants d'une imprécation, sans parler de quelques autres, qu'il qualifie d'effrayantes (tremendous) :

Gazon sacré, détruis mes adversaires; extermine mes ennemis; ô précieux trésor, anéantis tous ceux qui me haïssent[4].

[1] M. R. Roth, *Zur Litteratur*, p. 14. — [2] Voir les tables de concordance de M. Whitney, *Indische Studien*, t. II, p. 321. — [3] M. R. Roth, p. 42, *Zur Litteratur, etc.* — [4] Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 90, donne ce fragment comme un spécimen, et il ajoute que toutes ces formules d'imprécations se ressemblent.

Dans un autre hymne, ce n'est plus un mal individuel qu
guérir; c'est une maladie épidémique, à ce qu'il semble. L
du brâhmane peut en délivrer les peuples qu'elle décime et l'
vager les peuples ennemis. Takman est le nom d'une maladi
connaît pas; mais ce détail n'a ici aucune importance ; ce s
veut, une sorte de choléra. Il y a, d'ailleurs, dans cet hymn
seignements géographiques très-précieux.

ATHARVA-VÉDA.

Khaṇḍa V, hymne XXII[1].

Que le bienfaisant Agni chasse loin d'ici Takman; que Soma, la pie
fice; que Varouna, dont la puissance nous purifie, le chassent loin d
cette enceinte consacrée, que ce gazon, que ces bois qui se consument
loin d'ici. Puissent aussi nos ennemis s'éloigner comme lui !

Ô Takman, toi qui peux faire en un instant jaunir tous les humains
traits du feu qui flamboie, tu peux aussi perdre ta force fatale en t'aba
détournant comme lui.

Le séjour de Takman, ce sont les Moûdjavats; son séjour, ce sont
shas; dès que tu nais, ô Takman, tu vas aussitôt trouver les Vahlikas.

Ô Takman, va visiter les Moûdjavats: va visiter les lointains Vahl
proie, si tu le veux, du Soudra; tu peux tous les torturer et les anéant

Épargne notre peuple; va fondre sur les Mahâvrishas et les Moûd
abandonnons ces régions au Takman et toutes les autres régions qu'il
sir.

Ô Takman, avec ton frère Balâsa (la colique), avec ta sœur Kâsil
avec ton neveu Pâman (la gale), va visiter ce peuple ennemi.

Nous envoyons le Takman aux Gandhâris, aux Moûdjavats, aux An
gadhas, comme un compagnon, comme un trésor digne d'eux.

Je trouve dans un autre hymne des détails d'un genre diff
n'ont pas moins d'intérêt. Ce ne sont plus des noms de peu
ou moins ignorées. Ce sont des noms de poëtes, la plupart c
les hymnes qu'ils ont fournis à la Samhitâ du *Rig-Véda*. Nous c
sons même quelques-uns par les citations qui ont été faites
Koutsa est l'auteur de l'hymne au Soleil et à l'Aurore[2]; Va
l'auteur de l'hymne à Agni[3]; Vasishtha, Viçvâmitra, Bharadv
ont donné leur nom à des mandalas du *Rig-Véda*, dont ils on
presque tous les chants. Anguirasa, Djamadagui, Kaçyapa, Va
Pouroumilha, Vimada, Saptavadhri, Gavishthira, Médha

[1] M. R. Roth, p. 12 et 37, *Zur Litteratur, etc.* — [2] Voir plus haut,
— [3] *Ibid.* p. 458.

çoka, Ouçana, Kakshîvân, Gotama, Moudgala, figurent tous dans la Samhitâ du *Ritch*. Puisque le poëte de l'*Atharvana* les cite, c'est qu'il est venu après eux; et ce seul hymne suffirait pour démontrer la postériorité de l'*Atharva-Véda*, si, d'ailleurs, tant d'autres preuves non moins décisives ne venaient l'attester.

ATHARVA-VÉDA.

Khaṇḍa IV, hymne XXIX[1].

Ma pensée vous adore, Mîtra et Varouna, vous les guides des cérémonies saintes; vous les dieux intelligents, qui repoussez au loin les profanes; vous qui jadis avez protégé Satyâvâna dans les batailles, délivrez-nous de tout mal!

Ô dieux intelligents qui repoussez au loin les profanes, vous qui jadis avez protégé Satyâvâna dans les batailles; vous qui conduisez les humains comme Indra conduit ses coursiers fauves au sacrifice préparé pour lui, délivrez-nous de tout mal!

Vous qui avez protégé Anguirasa, vous qui avez protégé Agasti, ô Mîtra et Varouna; vous qui avez protégé Djamadagni, Atri, Kaçyapa et Vasishtha, délivrez-nous de tout mal!

Vous qui avez protégé Çyâvâsva et Vadrhyaçva, ô Mîtra et Varouna; vous qui avez protégé Pouroumilha, Atri; vous qui avez protégé Vimada et Saptavadhri, délivrez-nous de tout mal!

Vous qui avez protégé Bharadvâdja, Gavishthira et Viçvâmitra, ô Mîtra et Varouna; vous qui avez protégé Koutsa, Kakshîvân, qui avez défendu Kanva, délivrez-nous de tout mal!

Vous qui avez protégé Médhâtithi et Triçoka, ô Mîtra et Varouna; vous qui avez protégé Ouçana, le fils de Kâvi; vous qui avez protégé Gotama, qui avez défendu Moudgala, délivrez-nous de tout mal!

Ô dieux dont le char, volant dans une voie sûre, les rênes toujours tendues, conduit au but le lutteur triomphant, je vous invoque, ô Mîtra et Varouna; je me prosterne à vos pieds; délivrez-nous de tout mal!

Cette prière n'est sans doute qu'à l'usage des poëtes demandant aux dieux qu'ils invoquent de les protéger, et de leur donner les saintes inspirations qu'ont ressenties leurs plus illustres devanciers. En voici une autre dont la portée est un peu plus étendue, et qui a une couleur d'onction pieuse, pareille à celle du *Rig-Véda*.

ATHARVA-VÉDA.

Khaṇḍa XXIX, hymne XLIII[2].

Que, dans les lieux où vont ceux qui connaissent et comprennent Brahma par la piété et la méditation, Agni veuille bien me conduire. Qu'Agni m'accorde les sacri-

[1] M. R. Roth, p. 43, *Zur Litteratur, etc.* — [2] *Mémoire de Goverdhan Kaul et son commentaire; Recherches asiatiques*, t. I, p. 348. Voir aussi Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 89.

fices; adoration à Agni! Que l'air veuille bien m'y conduire; que l'air souffle de vie; adoration à l'air, à Vayou! Que le soleil veuille bien n que le soleil donne la lumière à mes yeux; adoration au soleil! Que l bien m'y conduire, que la lune m'accorde l'intelligence; adoration à le Soma veuille bien m'y conduire, que le Soma m'accorde le lait adoration au Soma! Qu'Indra veuille bien m'y conduire, qu'Indra force; adoration à Indra! Que l'eau veuille bien m'y conduire, qu' l'immortalité : adoration aux eaux fécondes! Que, dans les lieux où connaissent et comprennent Brahma par la piété et la méditation, Br bien me conduire; que Brahma m'accorde cette grâce et me condui adoration à Brahma[1]!

Il y a dans l'*Atharvana* des morceaux d'un tout autre genre hitâ elle-même contient des légendes que nous n'avons trouvée que dans les Brâhmanas et les Oupanishads des autres Véda zième livre, qui a été publié tout entier par M. Th. Auf servir de preuve et démontrer que l'*Atharva-Véda* descend et aux idées les plus populaires et les moins relevées. L Vrâtya, telle qu'elle se trouve dans ce quinzième livre, est inintelligible. Qu'est-ce que le Vrâtya, cet être mystérieux se créer lui-même, qui devient en un instant l'égal et mên des dieux, qui traverse les espaces avec une rapidité infini les divinités les plus puissantes obéir à ses ordres et mên prices les plus extravagants? Il serait bien difficile de le di crois pas qu'une étude plus étendue et plus exacte des supe diennes puisse un jour éclaircir ces questions, qui peut-êtr même pas la peine d'être posées. Je ne vois dans cette absur réputée divine, qu'une rêverie comme tant d'autres que n mises le monde brâhmanique, et qui n'ont pas plus de se cite, c'est qu'elle fait partie intégrante du texte sacré au que les hymnes les plus pieux et les plus beaux, et que ce tout choquant qu'il est, mérite d'être signalé. Le bouddhism fécond encore que le brâhmanisme en extravagances de c imposées au respect crédule des peuples. Je ne veux pas dant que ce morceau de l'*Atharva-Véda* et ceux qui lui soient postérieurs à l'apparition de Bouddha; mais je serai croire qu'ils sont le produit de cette époque intermédiaire

[1] A l'époque où cet hymne a été publié pour la première fois *cherches asiatiques*, il passait pour le seul morceau des Védas qui fût thentiquement connu; c'était vers 1787. — [2] *Indische Studien*, t. I. p notes trop peu développées dont M. Th. Aufrecht a fait suivre ce aurait tant besoin d'éclaircissements.

manisme, corrompu par une longue jouissance du pouvoir, s'écartait de plus en plus des traditions primitives et préparait à son insu, et par ses désordres mêmes, la grande réforme qui ne put le vaincre, mais qui lui enleva, du moins, au nord et au sud de l'Inde, des populations immenses.

ATHARVA-VÉDA.

Khaṇḍa XV[1].

Le Vrâtya priait et il invoquait Pradjâpati, qu'il excitait à l'activité. Pradjâpati regardait en lui-même le Souvarna qu'il produisait. C'était l'être unique, c'était l'être brillant, c'était l'être grand, c'était l'être supérieur, c'était Brahma, c'était la piété, c'était la vérité qui lui donnaient naissance. Le Vrâtya grandissait, il devenait immense; il était Mahadéva, le grand dieu; il s'efforçait de dominer les dieux; il devenait le maître; il était le seul Vrâtya; il saisissait l'arc, il saisissait l'arc d'Indra. Son corps était bleu et son dos était rouge : avec le bleu il terrasse l'ennemi qu'il hait; avec le rouge, il détruit celui qu'il déteste. Voilà ce que disent ceux qui connaissent Brahma.

Le Vrâtya s'éleva et se dirigea à l'Est; Brihat, Rathantara, les Adityas et tous les dieux le suivirent. Celui-là offense Brihat, celui-là offense Rathantara, celui-là offense les Adityas, celui-là offense tous les dieux sans exception, qui insulte le Vrâtya doué d'une telle science. Brihat, Rathantara, les Adityas et tous les dieux sans exception se plaisent à le servir dans l'Est, où il va. La piété est son amante, le Magadha est son ami, la science est son vêtement, le jour sa coiffure, la nuit sa chevelure, le vert est sa couleur, Kalmalir est son diamant. Le passé et l'avenir sont ses serviteurs, l'esprit est son char, Matarisvân et Pavamânas sont ses chevaux; Vâta est son écuyer; Reshma est son aiguillon; la renommée, la gloire, sont ses courriers. La gloire est le partage, la renommée est le partage de celui qui sait cela.

Le Vrâtya s'éleva et se dirigea vers le Sud. Yadjnâyadjniya et Vâmadévya, et le sacrifice et le sacrificateur et les troupeaux le suivirent. Celui-là offense Yadjnâyadjniya, celui-là offense Vâmadévya, celui-là offense et le sacrifice et le sacrificateur et les troupeaux, qui insulte le Vrâtya doué d'une telle science. Yadjnâyadjniya, Vâmadévya, et le sacrifice et le sacrificateur et les troupeaux se plaisent à le servir dans le Sud, où il va. L'aurore est son amante, sa prière est Magadha; le jour de la nouvelle lune, le jour de la pleine lune, sont ses serviteurs.

Le Vrâtya s'éleva et se dirigea à l'Ouest, etc.

Le Vrâtya s'éleva et se dirigea au Nord, etc.

Le Vrâtya se tint debout toute une année, et les dieux lui dirent : Vrâtya, pourquoi te tenir ainsi? et le Vrâtya répondit : Que l'on m'apporte un lit. On apporta sur-le-champ un lit au Vrâtya. Deux des pieds du lit étaient l'été et le printemps; les deux autres étaient l'automne et l'hiver. Brihat et Rathantara en étaient les planches en long; Yadjnâyadjniya et Vâmadévya en étaient les planches en large. Les Ritchas en étaient la chaîne, les Yadjounshi en étaient l'enveloppe; le Véda en était la couverture, et la Théologie, le coussin; le Sâma-Véda en était le matelas, et l'Oud-

[1] *Indische Studien,* de M. Weber, t. I, p. 121 et suiv. Voir le quinzième livre de l'*Atharva-Véda,* texte et traduction avec quelques notes, par M. Th. Aufrecht.

qu'elle éclaire, non-seulement elle lui donne la vraie lumière et fait éternellement son salut; mais elle lui confère, en outre, dès cette vie, des pouvoirs prodigieux, qui le mettent en dehors et au-dessus de la nature entière. On peut voir dans le *Sânkhya*, tout sage qu'il est, l'énumération régulière de ces pouvoirs qui surpassent de beaucoup ceux que pouvait donner l'anneau de Gygès ou que possèdent les personnages des *Mille et une nuits*[1]. L'*Yoguisme* de Patandjali a poussé les choses plus loin encore que le *Sânkhya* de Kapila, et il roule presque tout entier sur les moyens infaillibles à l'aide desquels on peut acquérir cette puissance magique. C'est le germe de ces déplorables folies que je trouve dans la légende du Vrâtya, ou peut-être en est-elle simplement une copie. Mais, dans l'*Atharvana*, ces idées insensées semblent plus étranges que partout ailleurs; elles sont faites pour surprendre la raison dans un système de philosophie; mais qu'en dire quand on les rencontre dans un livre qui passe pour révélé!

Si l'on a recours à l'étymologie, elle nous fournit tout aussi peu de lumières. Vrâtya, en sanscrit, est un mot qui désigne très-spécialement le brâhmane déchu de sa caste parce qu'on ne l'a point, à sa naissance, ordonné conformément aux cérémonies prescrites; il s'applique également et sans différence d'acception à un homme des trois premières castes qui a été la victime d'une pareille négligence. Vrâtyatâ signifie la position de cet homme privé de ses droits légitimes par une faute qui n'est pas la sienne; et vrâtyastoma signifie le sacrifice particulier qu'à un certain âge on doit offrir pour recouvrer des droits ainsi perdus. Il n'y a donc rien dans la langue, comme on le voit, qui puisse nous faire pénétrer un peu plus avant dans le sens de cette légende; et le mieux, à mon avis, est de la prendre pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour un jeu d'imagination, sans aucune réalité, comme il est sans aucun charme[2].

J'ai déjà dit plus haut[3], d'après Colebrooke, que le Brâhmana de l'*Atharva-Véda* se nomme le Gopâtha, c'est-à-dire le Chemin des vaches. Il est très-peu connu; et je ne sais s'il entre dans les intentions de MM. Roth et Whitney de le donner à la suite de la Samhitâ, comme M. Weber donne le *Çatapâtha-Brâhmana* pour compléter la *Vâdjasânéyi*. Dans la copie qu'en avait Colebrooke, il était divisé en cinq chapitres ou prapâthakas. Dans un autre manuscrit, qu'a vu M. Weber[4], à la

[1] Voir le premier mémoire sur le *Sânkhya* dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. VIII, p. 198 et 389, 23ᵉ sloka de la Kârikâ. — [2] Il faut ajouter que le style de cette légende est remarquable en ce que la langue dans laquelle elle est écrite est presque du sanscrit classique. — [3] Voir plus haut, cahier de juillet 1853, p. 403. — [4] *Academische Vorlesungen*, p. 145.

en même temps qu'elles sont ailleurs aussi, paraissent à M. Albrecht Weber[1] les plus anciennes du recueil.

Des 52 ou 72 Oupanishads qui sont rattachées avec plus ou moins de raison à l'*Atharvana*, il n'en est qu'un assez petit nombre que l'école Védânta se soit donné la peine de commenter : ce sont d'abord les deux premières, la Moundaka et la Praçna; la douzième, la Mândoûkya, qui se divise en quatre sections dont chacune forme une Oupanishad distincte; la vingt-neuvième, la Nrisinha tâpanîya, qui, dans ses deux divisions de Pourva tâpanîya et d'Outtara tâpanîya, forme six Oupanishads séparées; la Kâthaka, ou trente-cinquième Oupanishad; la Kéna, qui est la trente-septième, et peut-être quelques autres encore. Ces Oupanishads sont par cela seul désignées à notre attention plus spécialement que le reste : ce sont celles-là évidemment qu'il faut étudier les premières et le plus profondément, à cause du rôle qu'on leur a fait jouer dans l'orthodoxie.

Colebrooke a pris le soin de nommer une à une les 52 Oupanishads de l'*Atharvana*. Il serait assez inutile de reproduire cette nomenclature, qui n'acquerra un réel intérêt que quand on connaîtra les ouvrages auxquels elle s'applique. M. Albrecht Weber a essayé d'aller, à cet égard, plus loin que Colebrooke, et il a proposé de ranger en trois classes ces traités théologiques, qui ne sont pas tous évidemment de la même date, et qui n'ont pas davantage le même but. Dans la première classe, on réunirait les Oupanishads qui, sans aucune préoccupation de secte, ne dissertent que sur l'esprit universel, sur l'âme du monde, sur Dieu; ces Oupanishads ne différeraient en rien, si ce n'est peut-être par la date, des Oupanishads des autres Védas. La seconde classe comprendrait les Oupanishads qui ont pour objet la doctrine du Yoga, ou de l'union à Dieu, soit d'après les principes de Patandjali, soit d'après tout autre système. La troisième enfin renfermerait toutes les Oupanishads qui, à l'idée générale de Dieu, substituent une divinité particulière, et spécialement Vishnou et Çiva, honorés postérieurement par tant de sectes dans l'Inde. M. Albrecht Weber compte 15 Oupanishads de la première classe, 26 dans la seconde, et plus de 30 dans la dernière[2].

Quoi qu'il en puisse être de l'exactitude de ces catalogues, qui se compléteront et se fixeront peu à peu, bon nombre des Oupanishads de l'*Atharvana*, ainsi que des autres Védas, sont connues; et l'on peut voir

[1] *Academische Vorlesungen*, p. 150. — [2] M. Albrecht Weber (*Academische Vorlesungen*, p. 149) porte le nombre total des Oupanishads, pour les quatre Védas, à 93; et il paraît, d'après de nouvelles recherches faites dans l'Inde par M. Walter Elliot, qu'il faudrait accroître ce nombre et en compter 123 et même 147.

très-nettement quel en est le caractère général. Les tra Colebrooke, de Rammohun-Roy, de Poley, de M. Albrecht V en ont rendu l'accès facile.

Je donnerai un morceau de la Moundaka, la première plus intéressantes parmi les Oupanishads propres de l'*Atha* Moundaka se compose de trois parties appelées moundak visées chacune en deux sections ou khaṇḍas. Le mot d signifie rasoir, l'instrument avec lequel on rase ou l'acti et aussi, dans l'acception ordinaire, le barbier. Ainsi la M l'Oupanishad qui rase tous les péchés de l'âme, qui la ne délivre. Cette dénomination est assez bizarre; mais nous av en étudiant les Védas, des choses assez étranges pour que c rité de mauvais goût ne nous étonne plus.

Voici le premier moundakam dans ses deux parties :

ATHARVA-VÉDA (MOUNDAKOPANISHAD [2]).

Brahma était le premier des dieux, le créateur de l'univers, monde. Il enseigna la science de Dieu, qui est le fondement de tc son fils aîné Atharvan. Cette science sacrée, que Brahma révéla à son fut communiquée par celui-ci à Anguir; Anguir la transmit à Satya dant de Bharadvâdja; et ce fils de Bharadvâdja transmit cette science à Anguirasa.

Le fils de Sounaca, puissant chef de maison, s'adressant à Angı profond respect, lui dit : Quelle est la chose, ô vénérable sage, dc sance peut faire comprendre cet univers?

Le saint personnage lui répondit : Il faut distinguer deux espèce ainsi que le déclarent ceux qui connaissent Dieu : la science suprêm inférieure. Cette autre science inférieure, c'est celle du Rig-Véda, du du Sâma-Véda et de l'Atharva-Véda; elle comprend les règles de l'ac rites de la religion, la grammaire, la glose et l'explication des term prosodie et l'astronomie; elle comprend encore les Itihasas [3] et les Pc gique avec le système d'interprétation, et enfin la doctrine des devoi

Mais la science suprême est invisible; elle ne peut pas être saisie pas être expliquée; elle est sans couleur; elle n'a pas d'yeux ni d'or

[1] M. Albrecht Weber et ses élèves s'en sont spécialement occupés volume des *Indische Studien*. M. Weber a fait aussi un long travail dans l'*Oupnekhat* d'Anquetil-Duperron, et il a donné une notice sur chac nishads qu'il renferme. Ce travail n'est pas encore achevé. — [2] Coleb t. I, p. 93; *Bibliotheca Indica*, VIII, 262; Rammohun-Roy, *Translat* traduction de Rammohun-Roy est plutôt une paraphrase, qui n'est fidèle à la pensée qu'elle veut reproduire; Poley, p. 29, et aussi da d'Anquetil, t. I, p. 375. — [3] Toute cette fin du paragraphe manq coup de manuscrits; c'est sans doute une interpolation.

pas de mains ni de pieds; elle est éternelle, toute-puissante; elle peut pénétrer partout, sous les formes les plus diverses; subtile, inaltérable; elle est contemplée par les sages qui trouvent en elle la source et la matrice des êtres.

Comme l'araignée étend ou retire sa toile, comme les plantes surgissent sur la terre; comme les cheveux croissent sur la personne qui est vivante: ainsi cet univers est produit par l'impérissable nature. Par la contemplation et la piété, Brahma vient à germer, et ensuite sort la nourriture qui forme le corps; et de la nourriture viennent successivement le souffle, l'esprit, les éléments matériels, les mondes et l'immortalité qui naît des bonnes œuvres. C'est l'être qui sait tout; et la dévotion peut seule arriver à la connaissance même de celui qui sait tout; et c'est de lui que procède Brahma, qui se manifeste avec tous les noms qui le désignent, avec toutes les formes qu'il revêt, avec tous les aliments qui le font vivre.

Telle est la vérité; et vous, observateurs fidèles de tous ces devoirs que les poëtes sacrés recommandent dans leurs hymnes, et que rappellent si souvent les trois Védas, remplissez-les sans cesse avec amour; c'est le chemin qui, dans ce monde, conduit au bien. Quand la flamme ondule et s'élève dans un feu qui brille, le prêtre doit aussitôt, dans sa piété, jeter au milieu du foyer ses offrandes, qui l'entretiennent avec le ghrita; mais celui qui oublie le service d'Agni, qui ne fait ni les sacrifices de la nouvelle et de la pleine lune, ni les sacrifices des quatre mois, qui n'observe point l'hospitalité, qui ne fait point les prières saintes et oublie tous les dieux, celui-là détruit pour lui les sept mondes.

Kâli, Karâli, Manodjavâ, Soulohitâ, Soudhoumravarnâ, Sphoulinginî et Vishvaroutchi Dévî, voilà les noms des sept langues de flammes qui se produisent dans le feu. Le mortel qui présente ses offrandes au temps prescrit, quand brillent ces langues de feu, est enlevé, par la puissance de ses offrandes ainsi faites, sur les rayons du soleil, dans le ciel où règne l'unique souverain des dieux du ciel. « Viens, viens avec nous, » c'est l'appel que les brillantes offrandes adressent à ce pieux mortel quand elles le transportent au ciel à travers les rayons du soleil; et, en lui adressant de douces paroles et en l'adorant avec respect, elles lui disent : « Voilà « pour vous le monde de Brahma, pur, acquis par vos bonnes œuvres. »

Ces dix-huit personnes qui figurent dans le sacrifice sont faibles et changeantes, et l'œuvre qu'elles accomplissent est impuissante comme elles. Ceux qui croient y trouver le bien suprême se voient de nouveau soumis, les insensés, à toutes les vicissitudes de la vieillesse et de la mort. D'autres, non moins malheureux, qui, malgré leur ignorance, se croient les plus savants des hommes, s'agitent et s'égarent comme des aveugles qu'un aveugle conduit. Restant plongés dans leur ignorance qui revêt tant de formes: « nous accomplissons tous les rites, » pensent-ils en eux-mêmes, ces gens insensés; mais ils ne savent pas qu'en agissant ainsi, ce sentiment même les conduit au monde de leur perte. Ne regardant qu'au sacrifice pieux qu'ils ont fait, et, dans leur folie, ne voyant rien de mieux, ils retombent, après avoir joui de ce ciel qu'ils s'étaient forgé, dans un monde encore plus redoutable et plus fâcheux. Ceux qui, pour se livrer aux austérités, se sont retirés dans la forêt, ceux qui suivent la sagesse et qui ne vivent que de l'aumône qu'ils reçoivent, ceux-là, dans leur continence, vont par la porte du soleil dans ce monde où habite ce Dieu, ce Pouroucha immortel qui ne tire son éternité que de lui-même. Dédaignant tous ces mondes, qui ne sont que le fruit des œuvres, le brahmane y doit rester indifférent, et se dire : « Ce monde-là n'a point été fait, comme il doit être fait, saintement; » et, pour arriver à se bien persuader cette vérité, qu'il aille, le bois du sacrifice à la main, trouver un précepteur qui connaisse à fond l'écriture et ne s'appuie que sur Brahma.

Veidarbhi, fils de Bhrigou, l'interroge sur la nature des dieux, et c'est l'objet de la seconde section ou Praçna. La troisième traite du souffle de vie, des conditions de son entrée dans le corps et de sa sortie. Dans la quatrième, c'est une explication du sommeil et de l'état de l'âme dans cet anéantissement passager de ses facultés. Dans la cinquième, Satyakama (l'amant de la vérité), fils de Çiva, demande dans quel monde va l'homme qui, durant sa vie, a médité sur les sujets qu'ils viennent de discuter. Enfin Soukéça, fils de Bharadvadja, prie le sage de résoudre une dernière question qu'il n'a pas pu résoudre lui-même à l'un de ses amis, fils de roi : Quels sont les seize éléments dont l'homme se compose? Pippalâda lui répond, à peu près comme aurait pu le faire un sectateur du *Sânkhya*, que les seize éléments dont est formée la nature de l'homme sont les cinq sens internes ou de perception, les cinq sens externes ou d'action, les cinq éléments, et enfin le manas ou le sens commun, chargé de réunir les informations de tous les autres sens et de les transmettre à l'âme.

La Mândoûkyopanishad a deux parties très-distinctes; la première, qui est très-courte, est en prose et assez ancienne; la seconde est l'œuvre du grammairien Gaoudapada, qui vivait dans le VIIe siècle de notre ère; elle est en vers. Mais l'ouvrage de Gaoudapada, qui porte le nom de *Kârikâ*, ou de vers mémoriaux, n'est peut-être qu'une paraphrase rhythmique de la doctrine primitive, et il acquerrait alors une valeur qu'il n'aurait pas par lui seul. Il est assez étonnant, du reste, que ce travail d'un grammairien ait pris place dans le canon des livres sacrés; mais ce n'est pas le seul exemple, et il y a des Oupanishads de la main de Çankara, l'illustre champion de l'école Védânta, plus récent encore que Gaoudapada. La critique européenne, moins indulgente que la critique indienne, ne pourra point admettre parmi les Oupanishads authentiques ces compositions toutes modernes, et Colebrooke a déjà fait voir que toutes les Oupanishads où se montrent le culte de Rama, de Çiva et de Krishna, et les doctrines des sectes, devaient être rejetées[1]. Elles se trouvent, en général, dans la troisième classe de M. Albrecht Weber. La philologie de notre temps ne peut pas encore se permettre ces éliminations; mais le moment n'est pas éloigné où elle pourra les faire à coup sûr.

La Kénopanishad tire son nom, comme l'Isopanishad de la *Vadjasaneyi*, du premier mot qui la commence. « Kéna, » en sanscrit, signifie « par qui, » et voici le début de la Kénopanishad :

[1] Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 112.

de Vallemont, renferme cependant une critique parfaitement motivée, comme nous l'avons fait remarquer, de l'hypothèse des corpuscules, avancée par l'abbé de Lagarde, soutenue par le docteur Chauvin, le docteur Garnier et l'abbé de Vallemont. Le père Lebrun, en signalant les inconvénients d'expliquer par des corpuscules mis en mouvement, conformément aux idées de Descartes, une foule de phénomènes qu'on attribuait auparavant à des propriétés occultes, se livre à des considérations qui montrent tant d'analogie entre la disposition des esprits de cette époque et celle des esprits de la nôtre, que nous les reproduirons textuellement.

« . . . Des philosophes qui valent bien Cardan vous diront qu'il y a « une certaine plante que vous n'avez qu'à toucher et presser dans vos « mains pour purger telle personne que vous voudrez sans qu'elle en « sache rien. . . . S'est-il jamais rien vu de plus merveilleux? Touchez « le haut des feuilles d'une de ces plantes, voilà d'abord un écoulement « de corpuscules en forme de magnétisme qui vont exciter au vomisse- « ment la personne que vous voulez purger; touchez-vous la racine: la « purgation se fait par le bas.

« N'en riez pas, monsieur, et ne vous avisez pas de dire que cela ne « peut être physique, ou bien résolvez-vous à être traité par Van Hel- « mont de ridicule, de superstitieux, d'ignorant.

« Je ne finirais point si je me mettais en train de vous rapporter « des folies de cette nature. N'en voilà que trop pour conclure de quelles « illusions sont capables des gens qui passent pour physiciens.

« Ravis d'avoir expliqué mécaniquement quelques phénomènes, ils « croient que rien ne peut les arrêter; on les voit raisonner sur les « choses les plus obscures et tout à fait inexplicables, comme s'ils y « voyaient bien clair. Fables, prestiges, miracles, ils rendent raison de « tout, et s'y prennent de telle manière, que leurs principes s'accom- « modent avec le faux comme avec le vrai.

« Aussi sont-ils toujours prêts à faire des systèmes. On a beau leur dire « avec M. Boyle : Pourquoi vous pressez-vous? Peut-être un nouveau « fait, quelques nouvelles expériences, des circonstances que vous n'avez « pas remarquées, renverseront d'un seul coup tous vos systèmes. Un « tel avis n'est point écouté. Est-ce qu'ils veulent se faire un nom, « comme dit le même Boyle? Je n'en sais rien, mais je sais bien que « l'applaudissement qu'ils reçoivent des gens d'esprit est souvent de « courte durée.

« Que dites-vous, monsieur, du philosophe qui débita dans les con- « versations une espèce de système pour expliquer mécaniquement les

« les opérations magiques[1]. » Si l'auteur veut dire qu'on fera, à l'égard « des anneaux constellés et de plusieurs autres pratiques de cette nature, « ce que M. Gadrois a fait pour l'astrologie et pour les talismans, le « jour prédit est déjà venu; car ne doutez pas que les systèmes qu'on « fait à présent sur la baguette ne soient fort propres à autoriser un grand « nombre de pratiques qu'on a toujours avec sujet soupçonnées de supers- « tition. Savoir si c'est la faute des principes de la nouvelle philosophie « ou de ceux qui s'en servent, c'est une autre question, qui pourra se « décider quelque jour. »

Nous ne ferons pas l'analyse du livre du père Lebrun; nous nous bornerons à résumer ses judicieuses critiques contre la théorie des corpuscules professée par l'abbé de Lagarde, le docteur Chauvin, le docteur Garnier et l'abbé de Vallemont.

La théorie des corpuscules, fondée sur le principe de la divisibilité de la matière, cite en sa faveur les émanations parfumées qui se répandent, en mer, à quarante lieues des côtes, la sécrétion odorante que le gibier imprime sur le sol et qui permet au chien de le suivre à la piste. Mais ne perdons pas de vue que *ces faits sont la preuve d'un mouvement de la matière odorante qui tend en définitive à la disperser dans l'atmosphère.*

La théorie dont nous parlons admet que tous les corps inorganiques et organisés capables d'agir sur la baguette exhalent des corpuscules qui la font tourner en vertu d'une action physique. Les eaux et les métaux, d'un côté, et, d'un autre, les voleurs et les meurtriers, aussi bien que les objets qu'ils ont touchés, émettent des corpuscules qui agissent sur la baguette par l'intermédiaire de celui qui la tient.

Les partisans de cette théorie admettant que les corpuscules restent à cinq pieds au-dessus des eaux, et qu'ils y restent des mois, des années entières, car J. Aymar assurait que la baguette tournerait dans un lieu vingt-cinq ans après qu'un meurtrier y aurait passé, il est évident que ce fait est contraire à la dispersion des émanations odorantes sur laquelle la théorie des corpuscules s'appuie. Il s'ensuit donc qu'*il est contraire à la raison d'admettre que J. Aymar a pu suivre la piste des assassins depuis Lyon jusqu'aux frontières d'Italie, sur le Rhône, la terre et la mer, malgré les vents, la pluie et les tempêtes.*

Si les corpuscules agissent physiquement sur la baguette, on ne peut concevoir l'efficacité de ceux qui se dégagent d'une pièce de quatre sous,

[1] *Lettres qui découvrent l'illusion des philosophes sur la baguette et qui détruisent leurs systèmes.* Paris, 1693; p. 70 à 76 inclusivement.

« les traces des choses même fort différentes. Il y en a eu un, par « exemple, qui a fait plusieurs volumes sur la croix: cela lui a fait voir « des croix partout; et c'est avec raison que le père Morin le raille de « ce qu'il croyait qu'une médaille représentait une croix, quoiqu'elle re- « présentât toute autre chose. C'est par un semblable tour d'imagination « que Gilbert et plusieurs autres, après avoir étudié l'aimant et admiré « ses propriétés, ont voulu rapporter à des qualités magnétiques un très- « grand nombre d'effets naturels qui n'y ont pas le moindre rapport. » (Livre II, p. 2, chap. II.)

Les critiques précédentes portent sur les mouvements de la baguette, en général, indépendamment de la nature des corpuscules qui la font tourner. Il reste à parler maintenant des critiques relatives aux cas où la baguette tourne sur des voleurs, des meurtriers et des objets volés; c'est surtout en les examinant qu'on acquiert la conviction que *le mouvement de la baguette n'est pas dû à une cause physique ou matérielle qui, dans des circonstances semblables, agit toujours de la même manière.*

Pourquoi la baguette ne tournait-elle, dans la cave de Lyon où le meurtre avait été commis, que dans le lieu où l'on avait trouvé les deux cadavres? Les corpuscules devaient être répandus à peu près également dans l'air de cette cave.

Pourquoi la baguette, qui tourne sur les métaux, ne tourne-t-elle plus sur deux serpes qui n'ont pas servi à la perpétration du crime, tandis qu'elle tourne sur la serpe qui y a servi?

Pourquoi la baguette, qui tourne sur les eaux souterraines, sur les métaux, sur les bornes; etc., etc., dans le voyage de J. Aymar n'a-t-elle pas tourné sur ces objets, lorsqu'ils n'avaient pas été touchés par les meurtriers?

Si on répétait que J. Aymar s'était *aimanté* dans la cave où le meurtre avait été commis, et que c'est après cela qu'il avait pu suivre la piste des meurtriers, on répondrait qu'il ne s'était pas aimanté lorsque, chez le lieutenant général de Lyon, il suivit la piste d'un laquais qui y avait commis un vol sept ou huit mois auparavant?

D'un autre côté, si l'on prétend que la baguette tourne entre les mains de J. Aymar parce qu'il s'émeut, que son sang fermente, que son pouls s'élève, qu'il transpire beaucoup lorsqu'il s'est *aimanté*, et que c'est à la suite de ces symptômes que la baguette tourne, on répond que cela n'est qu'un cas particulier, puisque la baguette tourne également entre ses mains sans que ces symptômes se manifestent en lui, lorsqu'il la tient au-dessus d'une source ou d'un métal.

Les corpuscules, dit-on, d'un voleur, d'un meurtrier, produits sous

après l'épreuve de la baguette, J. Aymar quitta le pays. Le fait est certain; plusieurs habitants de Voiron l'ont affirmé, et M. le cardinal le Camus l'a écrit au père Lebrun.

A Paris, Aymar n'eut pas de succès. Chez M. le Prince, la baguette resta en repos sur l'or qu'on avait caché en terre et tourna sur un sac de cailloux. Elle resta en repos, entre les mains de J. Aymar, dans une rue de Paris où un assassinat venait d'être commis: c'est ce qu'on a vu précédemment.

Le père Lebrun dit encore que, dans une ville où se trouvait J. Aymar, deux ou trois étourdis le firent passer dans une rue pour savoir s'il y avait des maisons où les filles et les femmes eussent mal ménagé leur honneur. « La baguette tourna à cinq ou six portes; cela se ré« pandit dans la ville, et fit faire tant de médisances, tant de calomnies, « mit un si grand désordre dans deux ou trois familles, que le démon « avait grand sujet de s'en réjouir; cependant, ajoute le père Lebrun « les indices qu'avait donnés la baguette étaient faux. »

« M. le curé d'Eybens, près de Grenoble, écrit qu'une personne à « qui on avait volé du blé eut recours à la baguette. Elle tourna à la « porte de sept ou huit maisons. Celui qui avait été volé se persuade « que le blé y est. Il s'en plaint hautement et veut faire des perquisi« tions juridiques. D'abord les soupçons, les médisances, les calomnies, « les querelles et les injures les plus atroces soulèvent presque tous les « paroissiens les uns contre les autres : voilà ce que gagna le démon. « Cependant *M. le curé apprit, par une voie sûre, que la baguette avait « tourné à faux, et que les voleurs ni le blé volé n'étaient point entrés dans « ces maisons.* »

Enfin le père Lebrun résume ainsi la part de la baguette dans la découverte des meurtriers de Lyon : « Trois scélérats font un meurtre « et un vol tout ensemble; l'un des trois a beaucoup moins de part que « les autres et au meurtre et au vol. Ses mains n'ont point été ensan« glantées; il n'a fait que garder la porte de la cave où le meurtre s'est « fait, et, de 500 francs qu'on a volés, il ne lui en est venu que 6 écus « pour sa peine. Bien moins adroit que ses compagnons, il se laisse « prendre à Beaucaire pour un petit larcin. On le met en prison, d'où « il ne serait peut-être pas sorti qu'on ne lui eût fait déclarer ses crimes « et qu'on ne lui eût ôté le moyen d'en faire aisément de nouveaux. « Voilà cependant le seul des trois scélérats que la baguette fait trou« ver; les autres, dit-on, sont des démons, des pestes publiques; la « baguette les épargne, le petit bossu paye pour tous. »

Nous terminerons le résumé des lettres du père Lebrun par le récit

Enfin, la dernière citation que nous ferons est précédée de cette réflexion du père Lebrun : « Vous allez voir, dans le fait dont je vous ai « promis le récit, que cette cause (qui fait tourner la baguette) *s'accom-* « *mode aux désirs des hommes, et qu'elle suit leurs intentions.* »

Quelques personnes souhaitant que ce qui était arrivé à mademoiselle Ollivet arrivât à quelques-uns de ceux qui se servaient pratiquement de la baguette avec succès, on jeta les yeux sur une demoiselle Martin, fille *simple* et fort sage, dit l'auteur des lettres; son père était un marchand de Grenoble.

Elle avait découvert des métaux dans des caves; elle avait reconnu l'endroit où une cloche était cachée sous l'eau depuis le débordement de la rivière qui avait emporté le pont du faubourg.

Elle dit au père Lebrun qu'elle trouvait l'endroit où sont les sources, et que Dieu lui avait fait une *grâce particulière* en ce que la baguette *lui* tourne sur les reliques. « Et qui vous avait dit, repartit le père Lebrun, « que des reliques pourraient faire tourner la baguette? — Personne, « répondit-elle; je savais seulement qu'elle tournait sur des ossements, « des morts et sur beaucoup d'autres choses; et *je voyais bien que les re-* « *liques devaient avoir plus de vertu que tout cela. Je l'ai essayé et j'ai réussi.* »

Le père Lebrun ajoute qu'elle réussit à découvrir plusieurs pièces de métal qu'on avait cachées dans une allée du jardin du séminaire. Quoique cette fille fût *simple*, au dire du père Lebrun, cependant le révérend *s'était aperçu que mademoiselle Martin mettait secrètement quelque chose en sa main* pour deviner de quelle espèce était le métal caché. Nous reproduirons littéralement le texte suivant, parce que plus tard nous en ferons usage.

Le père Lebrun lui dit : « Vous voulez donc nous faire un mystère « de votre secret? mais je pourrais bien le deviner, et peut-être en « sais-je là-dessus plus que vous ne pensez. Je connais des personnes « qui portent toujours de petits morceaux de chaque espèce de métal; « elles en portent aussi de toutes les autres choses sur lesquelles leur ba- « guette tourne : et voici tout le secret. Font-ils toucher à la baguette « *un métal différent de celui qui est caché, la baguette ne tourne plus; font-ils* « *toucher du même, elle en tourne encore mieux.*

« M. Peisson, procureur au parlement, et quelques autres *font tout* « *le contraire.* Si, par exemple, ils font toucher l'or à la baguette et « qu'elle ne tourne plus sur l'endroit où elle tournait auparavant, c'est « pour eux un signe infaillible qu'il y a de l'or en cet endroit. Telle est « leur pratique; et ils en ont donné des raisons dans un écrit qui court « depuis quelques jours. »

dit, avec raison, que la moitié du livre n'a aucun rapport avec le sujet. Son opinion sur le mouvement de la baguette est celle du père Malebranche, et il montre que l'abbé de Vallemont admet des choses contradictoires, par exemple, la vitesse des corpuscules, qui, au moment de leur dégagement, égale celle du petit plomb sortant d'un fusil. Or, comment restent-ils en repos dans la région basse de l'atmosphère?

Enfin, lorsque le devin passe dans un lieu *farci d'esprits*, l'agitation qu'il en ressent dans l'intérieur de son corps est telle, que la baguette est superflue pour le succès de ses recherches, tandis qu'elle est nécessaire quand des corpuscules ne sont qu'en petite quantité dans l'air.

§ 18. — Lettre de M. de Comiers (*Mercure* de mai 1693).

Elle n'a rien d'intéressant. L'auteur, croyant avoir été le sujet d'une critique de la part du père Lebrun, lui répond par des injures.

§ 19. — Réponse du père Lebrun à M. de Comiers (*Mercure* de juin 1693).

Cette lettre diffère beaucoup de la précédente par la modération des termes, en réponse à des phrases injurieuses de M. de Comiers; mais il n'y a point de nouveaux faits que nous puissions citer.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Élie de Beaumont a été élu, le 19 décembre, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, en remplacement de M. Arago.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Achille Le Clère, membre de l'Académie des beaux-arts (section d'architecture), est mort à Paris, le 24 décembre.

M. Visconti, membre de la même Académie (même section), est mort à Paris, le 29 décembre.

Le Désert, ou le Soudan, par M. le comte d'Escayrac de Lauture, membre de la commission centrale de la Société de géographie, etc. Paris, imprimerie de Thunot, librairie de J. Dumaine et de Klincksieck, novembre 1853, in-8° de 628 pages, avec 12 planches. — M. d'Escayrac de Lauture, qui, depuis huit ans, parcourt l'Afrique, a successivement visité Madagascar, les Comores, Zanzibar, le Maroc, l'Algérie, les régences de Tunis et de Tripoli, le Belad-el-Djérid, l'Égypte, la Nubie, le Cordofan, le Sennar. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui contient d'intéressantes études sur l'Afrique, au nord de l'équateur. Les premiers chapitres traitent des climats africains et particulièrement de la température dans le Belad-el-Djérid et dans le Soudan. On remarque ensuite des considérations développées sur l'islamisme, considéré comme système religieux et comme système politique, et sur les causes de la barbarie des Africains. Mais ce qui nous a paru recommander surtout cet ouvrage à l'attention du lecteur, ce sont les descriptions et les peintures de mœurs qui se rapportent au Soudan, et qui font le sujet du quatrième livre. L'ouvrage est terminé par d'utiles indications sur le commerce du Soudan, sur les voies de communication et les moyens de transport qu'on y trouve.

Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph, publiés, annotés et mis en ordre par A. du Casse, aide de camp de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon. Tomes I, II, III et IV; Paris, imprimerie de Didot, librairie de Perrotin, 1853, 4 vol. in-8° de 364, 446, 465 et 492 pages. — Les matériaux de cet ouvrage ont été communiqués à l'éditeur par le prince de Musignano, petit-fils du roi Joseph. Ces Mémoires comprendront : 1° une notice historique sur Joseph Bonaparte; 2° un fragment historique écrit par le roi Joseph, et qui s'arrête à la conquête de Naples en 1806; 3° la correspondance de Napoléon avec Joseph depuis 1795 jusqu'au commencement de 1806; 4° l'histoire de la guerre de Naples et du règne de Joseph sur cette partie de l'Italie, suivie de sa correspondance avec l'Empereur, son frère; 5° l'histoire de la guerre d'Espagne de 1808 à 1813 et de ce nouveau règne de Joseph, suivie de sa correspondance avec Napoléon pendant cette période; 6° la correspondance de Joseph, lieutenant général de l'Empire, avec Napoléon, alors à la tête des troupes, pendant la campagne de France en 1814; l'histoire des événements de Paris; 7° la correspondance de Joseph avec son frère en 1815, son départ pour l'Amérique, son séjour dans le Nouveau Monde jusqu'à la révolution de 1830; 8° le récit des démarches de Joseph en faveur du duc de Reichstadt après la révolution de 1830, et sa correspondance avec divers personnages importants jusqu'à sa mort en 1844. Les quatre volumes publiés jusqu'ici ne vont pas au delà de l'année 1808. Les pièces inédites que cet ouvrage met au jour pourront servir à éclairer beaucoup de faits historiques; mais ce qui fait la grande valeur de cette publication, ce sont les lettres de l'Empereur à son frère, qui n'ont pas besoin d'être recommandées à l'attention du lecteur.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, première année. Paris, imprimerie de Ducloux. Se trouve à l'agence centrale de la Société, rue Laffitte, 3. 1853, in-8° de VIII-496 pages. — La Société de l'histoire du protestantisme français, fondée en 1852 pour rechercher, recueillir et faire connaître tous les documents inédits ou imprimés qui concernent l'histoire des églises protestantes de langue française, fait paraître un Bulletin où l'on trouve, avec le compte rendu de ses travaux, beaucoup de matériaux et de communications d'un grand intérêt pour les études spéciales dont s'occupe la Société. On y remarquera surtout, comme des documents historiques importants à tous égards, une lettre écrite par Théodore de Bèze à Henri IV au sujet de son abjuration, et le testament de l'amiral de Coligny, publié d'après la minute originale.

locales. L'ouvrage de M. Melleville, peu important d'ailleurs, est accompagné de pièces justificatives qui peuvent jeter quelque lumière sur l'origine de la commune du Laonnais.

Mémoires de la société archéologique de l'Orléanais, tome second. Orléans, librairie de Gatineau; à Paris, chez Derache, 1853, in-8° de 511 pages, avec atlas de 11 planches. — Des dix-neuf mémoires ou dissertations comprises dans ce volume, nous signalerons seulement des recherches de M. J. Quicherat sur le lieu où mourut Henri Ier; une histoire du chapitre de Saint-Étienne de Bourges, par M. de Girardon; la coutume fiscale d'Orléans à la fin du XIIIe siècle, par M. de Vassal; une vie de Gauzlin, abbé de Fleury et archevêque de Bourges, ouvrage d'André de Fleury, publié par M. L. Delisle.

Mémoires de l'Académie de Stanislas (*Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy*), année 1852. Nancy, imprimerie et librairie de Raybois; Paris, librairie de Dumoulin, 1853, in-8° de cxv-516 pages, avec planches. — Outre le compte rendu des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, pendant l'année 1852, ce volume contient dix-sept mémoires dont cette société a voté l'impression. Nous y avons remarqué une dissertation sur la psychologie de Sénèque, avec des observations sur une lettre de ce philosophe à Lucilius, par M. Stiévenard; des recherches sur l'ancienne population de la Lorraine, par M. Digot; la première partie d'une notice sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot, par M. Meaume, et une étude sur Bichat, par M. C. Saucerotte.

Dictionnaire du patois de Lille et de ses environs, par M. Pierre Legrand. Lille, imprimerie de Danel; Paris, librairie de Dumoulin, 1853, in-8° de 103 pages. — Ce petit ouvrage donnera certainement des indications précieuses pour l'étude comparée des patois de nos diverses provinces; mais son utilité, à ce point de vue, serait plus complète, si l'auteur n'eût donné que des mots appartenant réellement au langage local qu'il voulait faire connaître. On pourrait en signaler dans ce dictionnaire un grand nombre qu'on rencontre partout en France dans la langue populaire.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1852. Lille, imprimerie de Danel; à Paris, chez Derache et chez Dumoulin, 1853, in-8° de 635 pages. — La plus grande partie de ce volume est remplie par deux mémoires étendus: un essai de géologie pratique sur la Flandre française, par M. Meugy, et des études sur la colonisation de l'Algérie, par M. Thém. Lestiboudois. Ce dernier travail est suivi d'un morceau de poésie intitulé l'*Hiver,* traduit de Thompson, par M. Moulas, et de quelques lettres inédites du peintre Wicar.

Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, publiée sous les auspices du conseil général du département et du conseil municipal d'Angers, par MM. Marchegay, Lemarchant et Cosnier. Deuxième année : septembre-octobre 1853, cinquième livraison. Angers, librairie de Cosnier et Lachèze; à Paris, chez Dumoulin, in-8° de 126 pages. — On trouve dans cette livraison les cinq articles historiques suivants : Histoire du prieuré de l'Évière-lez-Angers ; Jean II, duc d'Alençon, seigneur de Pouancé, Château-Gontier et la Flèche; Chartes angevines, en langue vulgaire, de 1258 à 1275, suivies d'un glossaire; la Fronde en Anjou; le Collége de Beaupréau.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1853.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

tion accompagnée de notes, par Léon Feugère. Paris, 1853, 1 vol. in-12 de CCXXXVI-223 pages. Septembre, 580.

Influence de l'Italie sur les lettres françaises depuis le XIIIᵉ siècle jusqu'au règne de Louis XIV... par M. Rathery. Paris, 1853, in-8° de 200 pages. Septembre, 580.

Tableau de la littérature du Nord au moyen âge en Allemagne et en Angleterre, en Scandinavie et en Slavonie, par F. G. Eichoff. Lyon et Paris, 1853, in-8° de XII-454 pages. Juillet, 441.

Nouvelles recherches sur Henri Baude, poëte et prosateur au XVᵉ siècle... par M. Vallet de Viriville. Saint-Germain-en-Laye et Paris, 1853, in-8°. Juillet, 441.

Vocabulaire pour les œuvres de La Fontaine, ou explication et définition des mots, locutions, formes grammaticales, etc., employés par La Fontaine et non usités, par M. Théodore Lorain. Paris, 1853, 1 vol. in-8° de IV-308 pages. Mars, 191.

Origine et formation de la langue française, par A. de Chevallet. Imprimerie impériale, 1853, in-8° de XV-645 pages. Juillet, 439.

Étude historique et philologique sur le participe passé français et sur les verbes auxiliaires, par J. B. F. Obry. Paris, 294 pages in-8°. Mars, 191.

Des Nibelungen, saga mérovingienne de la Néerlande, par M. Louis de Baecker. Paris et Cambrai, 1853, in-8° de XIII-392 pages, avec *fac-simile*. Mars, 191.

Irlande. — Poésies des Bardes, légendes, etc., par D. O'Sullivan, tom. I. Poissy et Paris, 1853, in-8° de XVI-568 pages. Août, 519.

Mademoiselle de Gournay. — Étude sur sa vie et ses ouvrages, par Léon Feugère. Paris, 1853, in-8° de 75 pages. Septembre, 581.

Étude sur la vie et les ouvrages de Ducange, par Léon Feugère. Paris, 1852, in-8° de 104 pages. Septembre, 581.

Histoire du collége Rollin... par Lefeuve. Paris, 1853, in-8° de 412 pages. Juillet, 446.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

1. Géographie, voyages.

The isthmus of Tehuantepec... par J. J. Williams. New-York et Paris, 1852, in-8° de 295 pages avec un atlas. Mai, 324.

Voyage autour de la mer Morte... par F. de Saulcy. Paris, 1852-1853, 2 vol. in-8° de 399 et 655 pages. Juillet, 446.

2. Chronologie, histoire ancienne.

De rebus Græcorum... par G. Fr. Hertzberg. Hall et Paris, 1851, in-8° de VI-122 pages. Mai, 322.

3. Histoire de France.

Lettres inédites de la duchesse de Longueville à La Rochefoucauld, à la princesse Palatine et à d'autres personnes pendant la Fronde. — 3ᵉ article de M. Cousin, janvier, 51-64. (Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers d'octobre et de novembre 1852.) — 4ᵉ article, février, 94-109. — 5ᵉ article, avril, 228-238. — 6ᵉ et dernier article, mai, 293-304.

Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont... tomes I et II, 1847; III et IV, 1848; V, 1849; VIᵉ et dernier, 1851. Paris. — 4ᵉ article de M. Avenel, août, 503-514. (Voir, pour les précédents articles, les cahiers d'octobre 1851, de mai et juin 1852.) — 5ᵉ article, novembre, 703-716.

Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers-état, 1ʳᵉ série : Chartes,

Choix de mazarinades... par C. Moreau. Paris, 1852, 2 vol. in-8° de 530 et 567 pages. Novembre, 723.

Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph, publiés... par A. du Casse. Tomes I, II, III et IV. Paris, 1853, in-8° de 364, 446, 465 et 492 pages. Décembre, 781.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Charles-Quint, son abdication, sa retraite, son séjour et sa mort au monastère hiéronymite de Yuste. — 3° article de M. Mignet, janvier, 27-51. (Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de novembre et décembre 1852.) — 4° article, mars, 133-152. — 5° article, avril, 239-259.

Bishop Burnet's History of the reign of king James the second. Oxford et Paris, 1852, 1 vol. in-8° de IV-509 pages. Mai, 323.

La Finlande... par le prince Emmanuel Galitzin. Paris, 1852, 2 vol. in-8°, ensemble 848 pages, avec planches et cartes. Février, 131.

Historical and statistical information... Renseignements historiques et statistiques relativement à l'histoire, à l'état et à l'avenir des tribus indiennes aux États-Unis, par Henry R. Schoolcraft. Philadelphie, 1851 et 1852, et Paris, in-4°, vol. Ier, XVIII-468 pages, vol. II, XXIV-608 pages. Mai, 324.

Delle relazione politiche... Des relations politiques de la maison de Savoie avec le Gouvernement britannique (1240-1815), par M. Frederigo Sclopis. Turin, in-8° de 188 pages. Juillet, 451.

Chronicon Nortmannorum, Wariago-Russorum nec non Danorum, etc., inde ab anno D CC LXXVII usque ad a. D CCC LXXIV... Hamburgi et Gothæ, 1851, Paris, XVI-478 pages. Juillet, 448.

Études sur la révolution en Allemagne, par M. Saint-René Taillandier. Montpellier et Paris, 1853, 2 vol. in-8° de LII-491 et 600 pages. Novembre, 722.

Épitaphes des Néerlandais... enterrés à Rome... par Victor Gaillard. Gand et Paris, 1853, in-8° de 196 pages, avec planches. Novembre, 723.

5. Histoire littéraire, Bibliographie.

Notice historique sur la vie de M. Quatremère de Quincy. — 1er article de M. Quatremère, novembre, 657-669.

Polyptique de l'abbaye de Saint-Remy de Reims... par M. B. Guérard. Imprimerie impériale, 1853, 1 vol. in-4° de LII-147 pages. — Article de M. de Wailly, juillet, 430-438.

Histoire de la littérature française du moyen âge aux temps modernes, par E. Gérusez. Paris, 1852, 1 vol. in-8° de 536 pages. — Article de M. Patin, mars, 152-163.

Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature, par M. Villemain. Paris, in-8° de 404 pages. Décembre, 780.

Notices historiques, par M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. 2 vol. in-8° de IV-309 et 451 pages. Mars, 189.

Histoire littéraire de la France. T. XXII. Paris, 1852, in-4° de XLVII-971 pages. Juillet, 445.

Nouvelle biographie universelle... publiée par MM. Firmin Didot frères, sous la direction de M. le docteur Hoefer. Tomes I à V, 1852-1853, 5 vol. in-8° de x-960, 908, 928, 956 et 944 pages sur deux colonnes. Juin, 387.

207 et 404 pages.—2e article de M. Hase, mars, 182-188. (Voir, pour le 1er article, le cahier d'octobre 1852.) — 3e et dernier article, juin, 363-370.

Patrum nova bibliotheca. Rome, 1852-1853, 6 vol. in-4°.—Novæ Patrum bibliothecæ tomus primus continens sancti Augustini novos ex codicibus Vaticanis sermones... 1re partie de xxxvi-534 pages; 2e partie de viii-226 pages. — 1er article de M. Miller, septembre, 564.

Du vrai, du beau et du bien, par M. V. Cousin. Paris, 2e édit. 1853, in-8° de viii-500 pages. Décembre, 780.

Petri Abelardi Sic et non primum integrum, ediderunt E. L. T. Henke et G. S. Lindenkohl. Marburgi, 1851, Paris, xvi-444 pages in-8°, avec un *fac-simile*. Mars, 195.

Gabalum christianum, ou Recherches historico-critiques sur l'église de Mende, par J. B. E. Pascal. Toulouse et Paris, 1853, in-8° de xiii-443 pages. Septembre, 582.

Fasti temporis catholici and origines calendariæ, by Edw. Gresweld. Oxford, 1852, 4 vol. in-8° de L-694, 607, 614 pages, plus des planches; 714 pages, plus des planches. Juillet, 449.

Eusebii Pamphili evangelicæ demonstrationis libri decem, cum versione latina Donati Veronensis, recensuit Th. Gaisford. Oxford et Paris, 1852, in-8° de xvi-1022 pages. Juillet, 450.

Prophetæ majores in dialecto linguæ ægyptiacæ memphiticæ seu copticæ, cum versione latina, ed. H. Tattam. Oxford et Paris, 1852, 2 vol. in-8° de ix-571 et 405 pages. Juillet, 450.

Les origines de l'Église romaine, par André Archinard. Paris, 2 vol. in-8° de xxxiii-367 et 368 pages. Juillet, 442.

Essai historique sur la société civile dans le monde romain et sur sa transformation par le christianisme, par C. Schmidt. Strasbourg et Paris, 1853, in-8° de iv-508 pages. Mai, 321.

Théorie de la raison humaine, par Ch. Bailly. Paris, 1853, in-8° de iii-387 pages. Juillet, 446.

Socratis scholastici ecclesiastica historia, ed. Rob. Hussey. Oxford et Paris, 1853, 3 vol. in-8° de xlviii-887 et 609 pages. Juillet, 450.

Proceedings of the american Association... Les actes de l'Association américaine pour le progrès des sciences. Washington et Paris, 1851, in-8° de xxxiv-414 pages. Mai, 324.

Das englische, schottische, etc., De la procédure criminelle en Angleterre, en Écosse et dans le nord de l'Amérique, etc., par C. J. A. Mittermaier, Erlangen et Paris, 1851, xii-560 pages. Mai, 322.

4° SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. (Arts.)

Traité de la vieillesse, etc., par M. Réveillé-Parise. — 2e article de M. Flourens, janvier, 16-27 (1er article, décembre 1852). — 3e article, juin, 325-335.— 4e article, juillet, 406-417. — 5e et dernier article, septembre, 521-533.

De la découverte de la circulation du sang, à propos de la biographie de Sarpi, par M. Bianchi-Giovini. — Article de M. Flourens, octobre, 585-597.

Œuvres complètes d'Hippocrate; traduction nouvelle, avec le texte grec en regard... par E. Littré. Paris, 1839-1851, 7 vol. in-8°. — 3e et dernier article de M. Ch. Daremberg, mai, 304-320.

Philosophy of the mechanics of nature... La philosophie de la mécanique de la

nature, avec la source et les modes d'action des forces motrices naturelles, par Z. Allen. New-York et Paris, 1852, grand in-8° de XVI-797 pages. Mai, 724.

Archives de l'art français. Recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France, publié sous la direction de Ph. de Chennevières. Paris, 1851-1853, 3 vol. in-8° de XV-463, VIII-388, 396 pages. Octobre, 655.

Treatise on marine... Traité sur l'architecture navale, ou la théorie et la pratique réunies dans la construction des vaisseaux; par John Henry Griffiths. New-York, 1851, et Paris, in-4° de 416 pages. Mai, 324.

INSTITUT DE FRANCE.

Séance publique annuelle des cinq académies. Prix décerné et proposé. Octobre, 647.

Académie française. Sa séance publique annuelle; prix décernés et proposés. Août, 515-518.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Élection de M. Rossignol. Février, 129. — Mort de M. Pardessus. Mai, 321. — Élection de M. E. de Rougé. Juillet, 439. — Séance publique annuelle; prix décernés et proposés. Novembre, 716-721.

Académie des sciences. Élection de M. Montagne. Janvier, 64. — Élection de M. le maréchal Vaillant. Février, 130. — Mort de M. de Jussieu. Juin, 383. — Mort de M. Arago; discours prononcé à ses funérailles. Octobre, 648-650. — Élection de M. Élie de Beaumont, comme secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Arago. Décembre, 779.

Académie des beaux-arts. Élection de M. Hittorff. Janvier, 64. — Mort de M. Blouet. Mai, 321. — Mort de M. Blondel. Juin, 383. — Élection de M. Visconti. Juillet, 439. — Élection de M. Hippolyte Flandrin. Août, 518. — Séance publique annuelle; prix décernés. Octobre, 650-653. — Mort de M. Onslow. Octobre, 653. — Mort de M. Dumont, *ibid.* — Mort de M. Fontaine; discours prononcé à ses funérailles. Octobre, 653-654. — Élection de M. Reber, — de M. le comte de Nieuwerkerke, — de M. Gibert. Novembre, 721. — Mort de M. Achille Le Clère, — de M. Visconti. Décembre, 779.

Académie des sciences morales et politiques. Sa séance publique; prix décernés et proposés. Juin, 383-386.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

